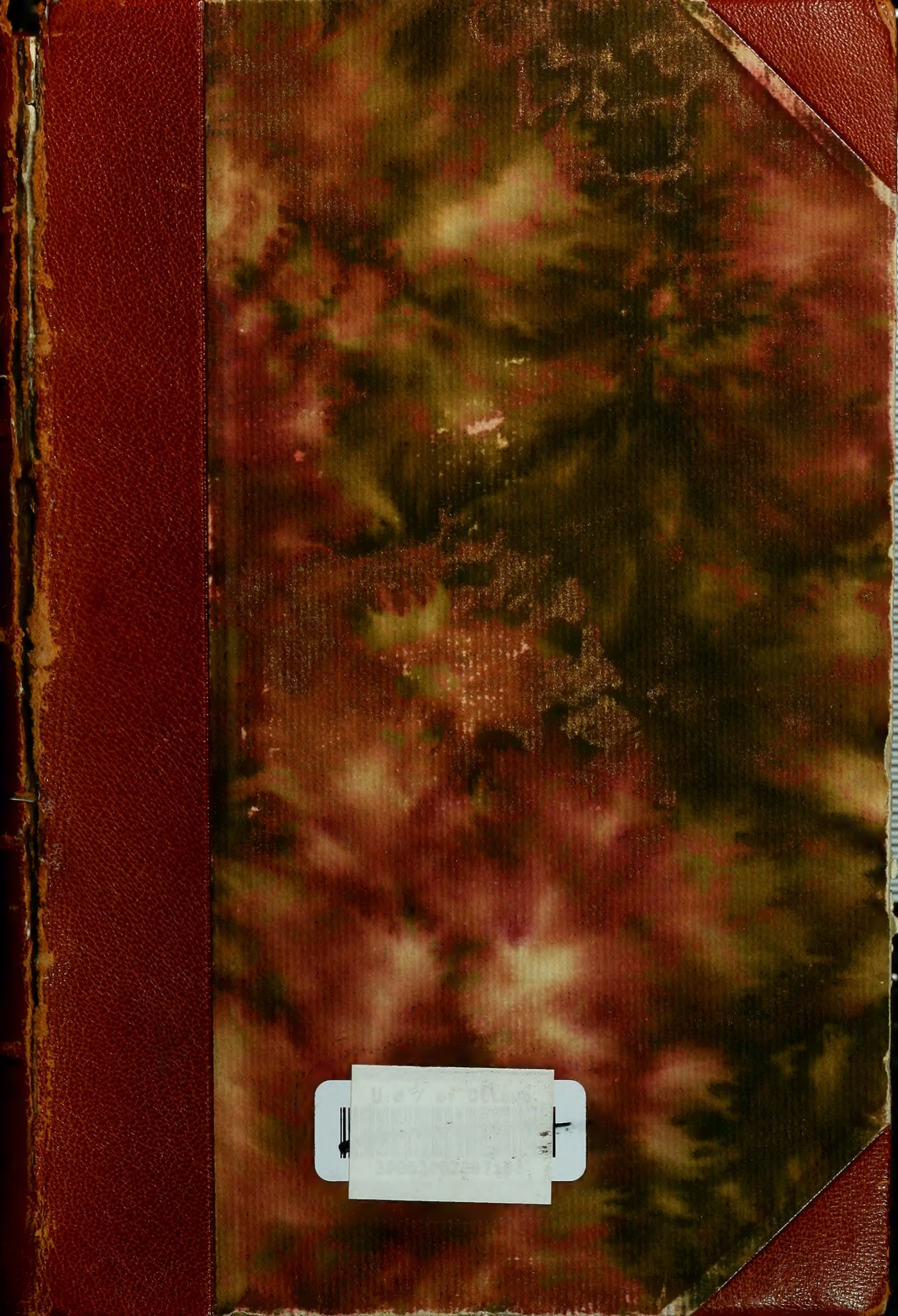





ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Ottawa

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/reliquesscientif00darm

ARSÈNE DARMESTETER

RELIQUES SCIENTIFIQUES

RECUEILLIES PAR SON FRÈRE



PARIS

LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF

13, RUE DE MÉDICIS, 13

1890

TOUS DROITS RÉSERVÉS

RELIQUES

SCIENTIFIQUES

I

VERSAILLES
CERF ET FILS, IMPRIMEURS
59, RUE DUPLESSIS, 59



Arsène Darmesteter

ARSÈNE DARMESTETER

RELIQUES SCIENTIFIQUES

RECUEILLIES PAR SON FRÈRE

PORTRAIT PAR CHARLES WALTNER

TOME PREMIER





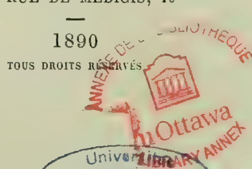
PARIS

LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF

13, RUE DE MÉDICIS, 13

1890

TOUS DROITS RÉSERVÉS



ARSÈNE DARMESTETER

5 JANVIER 1846 — 16 NOVEMBRE 1888

Mon frère naquit à Château-Salins, dans l'ancien département de la Meurthe, le 5 janvier 1846.

Notre père, Cerf Darmesteter, était né en 1811 à Pontpierre (Moselle) d'une famille juive, originaire d'Allemagne, mais établie depuis de longues générations en Lorraine. Son père, Calmann Darmesteter, était ce que nous appelons en Alsace et en Lorraine un *Lamden*, c'est-à-dire un homme instruit, principalement dans les choses hébraïques, mais sans être rabbin. Il était instituteur libre et enseignait dans les diverses communautés du pays où on l'appelait. Plus tard, il s'était établi comme relieur à Tragny. Les nécessités de la vie l'empêchèrent de faire de son fils un *Lamden*, malgré les dispositions qu'il montrait : notre père dut entrer en apprentissage et à seize ans cessa d'étudier dans les livres et commença à les relier. Après son mariage (en avril 1839), il s'établit relieur et libraire à Château-Salins.

Notre mère, Rosalie Darmesteter, née Brandeis, était née en 1814 à Uckange, dans la Moselle, d'une famille originaire de Prague. Les Brandeis étaient une des principales familles de la communauté de Prague à laquelle elle avait fourni durant des générations nombre de docteurs ; l'un d'entre eux, Hoch Rebe Leib, a laissé un nom encore fameux parmi les Juifs de l'Europe centrale comme le dernier grand docteur de la Cabbale. Les listes généalogiques de la famille donnent une série interminable de Rabbins : un d'entre eux eut

dit-on, douze fils qui furent tous rabbins et treize filles qu'il maria à treize rabbins. La légende généalogique, s'inquiétant peu d'une lacune d'une dizaine de siècles, remonte hardiment jusqu'à Rabbi Akiba, l'inventeur de la méthode talmudique et l'inspirateur de la dernière révolte juive, celle de Bar Cocheba, sous Adrien. Lorsque mon frère, à l'âge de seize ans, prenait comme sujet futur de thèse de doctorat l'histoire de la révolte de Bar Cocheba, il ne se doutait pas alors que c'était, — avec de la bonne volonté, — un sujet de famille qu'il choisissait.

La tradition rabbinique ainsi continuée durant tant de siècles dans la famille de notre mère s'interrompit avec son père et ses oncles. L'un de ses oncles fit la médecine en Allemagne, l'autre fit la banque en Autriche : son père, Victor Brandeis, entra dans l'armée sous Napoléon, fit la campagne de Russie et, au retour, vint s'établir en Lorraine. De ses trois fils, l'un devint notaire ; l'autre, médecin militaire, mourut dans l'expédition d'Alger ; le troisième, le seul survivant, se retira de l'armée avec le grade de commandant.

Trois fils naquirent à Château-Salins du mariage de nos parents : Achille, né en 1840 ; Arsène, né en 1846 ; James, né en 1849 ; plus tard, à Paris, naquit une fille, Sarah, qui ne vécut pas.

Achille, aussitôt qu'il fut en âge, alla à l'école du village et se fit remarquer par la précocité de son intelligence. Mais un soir, il revint de l'école, se plaignant d'un grand mal de tête, et mourut dans la nuit. Notre pauvre mère, jusqu'au dernier jour, ne pouvait entendre prononcer son nom sans éclater en sanglots.

Le séjour de Château-Salins leur étant devenu odieux, nos parents vinrent en 1852 à Paris, où notre grand-père paternel venait de mourir en laissant une veuve sans ressources. Ils espéraient que la vie serait plus facile dans la grande ville. Ce fut une grande déception. D'ouvrir une librairie, on n'y pouvait songer, et notre père dut vivre de son état de relieur, métier qui rapporte peu quand l'on n'a pas les moyens de travailler en grand et de prendre des ouvriers, d'acheter des machines. Puis, quand le client a relié toute sa bibliothèque,

que faire ? Il y avait dans chaque année bien des semaines de privations et d'angoisse. Ils s'en consolaient avec la pensée que Paris valait mieux pour l'éducation de leurs enfants, qu'il y avait là de meilleures écoles et de meilleurs maîtres. Notre père n'avait pas eu le temps de recevoir une instruction très développée : il avait les connaissances primaires, en y ajoutant de l'allemand, l'hébreu et un peu de Talmud : mais il avait le culte de la science, et il voulait que ses enfants, s'ils y montraient quelque aptitude, pussent atteindre l'idéal qui lui avait été interdit. Notre mère était une âme et un cœur avec lui.

Arsène avait six ans quand la famille arriva à Paris : il continua à l'école primaire de la rue des Hospitalières-Saint-Gervais les études commencées à l'école de Château-Salins. L'atelier du père était une succursale de l'école et faisait la bibliothèque de l'enfant : quand il y avait un livre trop intéressant, roman ou histoire, le client en était quitte pour attendre qu'il ne fût plus en lecture. Le directeur de l'école, le vénérable M. Trèves, était fier d'Arsène comme de son meilleur et sa suprême ambition était que cet écolier modèle restât avec lui jusqu'à l'âge de treize ans pour se présenter au concours de Turgot, où il était sûr d'obtenir la première bourse, au grand honneur de l'école. Ce fut une profonde douleur pour le digne homme quand mon père vint lui annoncer qu'il retirait Arsène, alors âgé seulement de douze ans, pour le mettre dans l'école supérieure du consistoire israélite, le *Talmud Tora*. L'école Turgot, cependant, c'était à brève échéance une position assurée pour l'enfant, et pour les parents la fin des sacrifices ; car un enfant intelligent et laborieux arrive vite, en sortant de là, à une position lucrative. Mais nos parents auraient considéré comme une sorte de dégradation de sacrifier aux promesses du présent ce qu'ils considéraient comme l'avenir plus noble de leurs enfants. Et ils fermaient l'oreille aux conseils et aux reproches bien intentionnés de parents et d'amis qui leur remontraient que c'était folie que de se sacrifier ainsi, que le premier devoir de parents sans fortune est d'apprendre à leurs enfants à gagner leur pain, que l'instruction est bonne pour les riches et qu'il y avait peut-être dans leur cas un orgueil déplacé et

coupable. Il faut avoir vécu dans des milieux humbles pour comprendre tout ce que cette résolution obstinée demandait d'héroïsme continu et de souffrances acceptées, et jamais ma pensée ne se reporte vers ces souvenirs d'un passé disparu tout entier et vers tous ces sacrifices que nous recevions sans en sentir alors tout le prix, sans me sentir pénétré d'une reconnaissance douloureuse et presque mêlée de remords.

Le *Talmud Tora* où Arsène entrait au sortir de l'école communale était et est encore, je crois, une sorte de lycée et de petit séminaire réunis en un. Le consistoire essayait d'y attirer les élèves les mieux doués de l'école communale israélite, et l'on y menait de front les études classiques et les études hébraïques : ceux qui avaient la vocation entraient de là au séminaire et embrassaient la carrière rabbinique. C'était une des écoles les plus originales qu'on puisse imaginer. Le matin, de huit heures à midi, était consacré à l'étude de la Bible et du Talmud ; l'après-midi, de deux heures à cinq, au français, au latin et au grec; à cinq heures on allait à la prière du soir, à la synagogue de la rue Notre-Dame-de-Nazareth ; le Talmud Tora était dans la même maison. Le professeur d'hébreu était un respectable et étrange vieillard, auteur d'une traduction du Pentateuque, qui nous expliquait la Bible d'un bout à l'autre, sans passer une ligne et sans s'arrêter pour une seule explication historique ou grammaticale. Cette méthode enlevait beaucoup de son charme à la Bible, sauf les Juges et Samuel qui restaient toujours passionnants. Le cours du Talmud était également fait à un point de vue tout à fait pratique : mais il n'en était pas moins animé pour cela : l'esprit casuistique du Talmud gagnait le jeune public d'étudiants : c'était à qui inventerait un cas nouveau que n'aurait pas prévu le livre, pour le mettre en contradiction avec lui-même, à qui trouverait une *qachia* ingénieuse et dont le maître ne pourrait pas donner la solution. Puis il y avait les *Laaz* dans le commentaire de Raschi et des Tosaphistes, c'est-à-dire ces mots français du moyen âge que le vieux commentateur avait insérés dans son œuvre, et qu'on s'ingéniait à expliquer, Dieu sait comment, car ni élèves ni maîtres ne connaissaient le vieux français et ne se doutaient que le français de 1860 ne suffisait

pas à la tâche. Quant à l'enseignement classique, il avait été confié d'abord à un jeune licencié de l'Université que le Directeur surprit plus d'une fois jouant à la main chaude avec ses élèves. Il fut remplacé par un autre plus austère qui se fit redouter et apporta dans la petite institution les terreurs de la discipline du lycée, qui d'ailleurs s'envolaient aussitôt qu'il avait tourné le dos. Les élèves de cette époque, au nombre d'une quinzaine, ont eu les destinées les plus diverses : quelques-uns, le plus petit nombre, sont devenus rabbins; d'autres ont quitté le Talmud pour le commerce; un d'entre eux est devenu directeur de la Sûreté générale, un autre restaurateur; un des plus doués, qui faisait notre admiration par la verve avec laquelle il déclamait les imprécations de Camille et en qui nous pressentions un futur Talma, est devenu conducteur d'omnibus.

Malgré ces fantaisies de la discipline et de la méthode, l'enseignement que l'on recevait dans cette institution étrange était, avec toutes ses lacunes, certainement plus fécond et moins étouffant pour un enfant à l'esprit original, que celui qu'on donnait à la même époque (1858-1864) dans les lycées de l'État. Certainement, on y apprenait moins bien à tourner la phrase, bien que je me rappelle que ma première intuition du beau et mon premier enthousiasme littéraire fut éveillé par une narration française d'Arsène sur l'éruption du Vésuve, qui avait été lue en grande cérémonie et dans un silence religieux, à l'occasion de la visite d'un inspecteur de l'État. L'enseignement littéraire et classique, par cela même qu'il était assez insuffisant, éveillait de plus grands enthousiasmes comme un objet mystérieux et lointain. Tous les six mois, un petit libraire du quartier latin, très propre, en lunettes, bien rasé, avec un bon sourire tranquille et qui nous apparaissait comme une incarnation surnaturelle de ce monde merveilleux, apportait un petit paquet de livres neufs : c'étaient les classiques du semestre et jamais visite de prince ne fut attendue et saluée avec plus d'émotion ; et quand on déballait le paquet, c'était à qui s'emparerait le premier du Feugère, *Cours supérieur*, du Chevalier, *Histoire du moyen âge*, du Voltaire, *Histoire de Charles XII*.

Je vins rejoindre Arsène au Talmud Tora en 1859; la date m'est restée en mémoire par les nombreux congés de cette époque, car il y avait congé tous les quinze jours pour quelque nouvelle victoire en Italie. Nous faisions le chemin de la maison à l'école deux fois par jour; Arsène, qui était mon vrai maître, me faisait réciter les leçons en chemin : que de fois il m'a consolé et encouragé quand je pleurais de désespoir sur *l'Epitome historiæ sacræ* et plus tard sur les verbes contractés, qui me tinrent pendant six semaines dans un état de terreur! Il était déjà ce qu'il a toujours été, doux, aimant, joyeux, prompt à l'admiration et à l'enthousiasme. Quand le besoin le demandait, il donnait avec joie un coup de main à l'atelier ou aux affaires de la maison, bien que notre père fît appel le moins que possible à sa bonne volonté parce qu'il considérait qu'il n'avait pas le droit de le faire, et aussi à ce moment la santé d'Arsène donnait des inquiétudes : des migraines violentes effrayaient notre mère qui se rappelait le premier-né perdu, et une anémie persistante le força de suivre un régime qui interrompit presque absolument le travail pendant près de six mois, à l'époque où il approchait de seize ans, l'âge auquel il était convenu qu'il affronterait le redoutable baccalauréat.

Vers cette époque, nous fûmes séparés pour la première fois. Plus favorisé que mon frère — ainsi du moins le pensions-nous tous — j'étais mis, grâce à une fondation toute récente (la fondation Bischoffsheim), en état de faire des études classiques régulières. J'entrais en pension et suivais d'abord à Charlemagne, puis à Bonaparte, l'enseignement aimable et stérile du lycée. Ce fut un déchirement de n'être plus ensemble que quelques heures, les dimanches : il est vrai que nous avions alors tant à nous dire. C'était surtout le lycée, le monde enchanté où l'on apprend à faire des phrases si belles, qui faisait les frais de nos conversations : Arsène admirait, et son regret de n'avoir pu même entrevoir ce monde était perdu dans la joie profonde de le voir ouvert à celui qu'il aimait plus que lui-même. Mais tandis que j'apprenais à tourner des vers latins et rapiécer des centons, Arsène, dans son humble école, où il n'y avait ni prix ni fanfares de gloire, apprenait à chercher et à penser et

certes le milieu où il travaillait péniblement était fait pour susciter et élargir les idées, plus que la routine élégante du lycée. Les études bibliques qu'il continuait avec les études classiques éveillaient nécessairement la curiosité et provoquaient des comparaisons. Il m'a souvent conté son saisissement quand il fut initié au système de Strauss par un mot d'un des jeunes professeurs de l'institution, M. Zadoc Kahn, à présent grand Rabbin de France. Il avait lu le chapitre 53 d'Isaïe et était frappé et troublé de la précision avec laquelle le Christ était prédit : M. Kahn lui dit : « c'est la prédiction de la Passion qui a fait la Passion ». Ce mot fit une révolution dans sa pensée : tout le problème religieux se déroula devant lui, et à seize ans il était en avance sur toute la philosophie officielle et se mouvait dans un monde d'idées dont les générations formées par le lycée ne s'inquiétaient guère et qu'elles n'auraient guère comprises. L'esprit ne s'élargit pas dans un seul sens. Il avait étudié à l'école primaire tout ce que l'on y enseigne de mathématiques élémentaires : il voulut aller au-delà : il avait la passion des figures et des nombres, il suivit les cours de mathématiques et de géométrie supérieures de la Société philotechnique, puis passa aux cours de physique et de sciences naturelles : ce qui l'attirait là avant tout, c'était la philosophie de la nature, c'étaient ces théories, alors nouvelles, de l'unité des forces et dont la révélation lui donnait un éblouissement pareil à celui que lui avait donné la révélation de Strauss. Enfin, au milieu de ces larges aventures de la pensée, il y avait un point spécial qui éveillait de plus en plus sa curiosité : c'étaient ces *Laaz* de Raschi, ces vieux mots français déformés sous leur vêtement hébreu, qui, enfant, l'avaient tant de fois intrigué, et il se disait que ce serait beau un jour de les rendre à la France.

Cependant l'âge fatidique était arrivé, et il se présenta au baccalauréat. C'est une épreuve qui aujourd'hui encore n'a pas perdu de ses terreurs pour les lycéens les mieux préparés : on peut imaginer ce qu'elle était pour un enfant dont la vie se passait si loin de tout contact universitaire. Arsène savait une foule de choses que la plupart des bacheliers ignorent, mais il en ignorait absolument quelques-unes que sait

le dernier des candidats : il n'avait jamais fait de discours latin. Il échoua à l'écrit, se remit au travail, lut du latin à force et six mois plus tard, à seize ans et demi, passa haut la main. C'était M. Patin qui présidait l'examen : frappé de la physionomie de cet enfant, à la fois timide et souriant, qui ne venait point d'un lycée et ressemblait si peu à la moyenne des candidats, il l'interrogeait avec intérêt, et satisfait de ses réponses, pour terminer, lui fit expliquer les présages de la mort de César : arrivé aux mots *ruptis fornacibus Ætnam*, le bon lettré tressaillit de surprise et de plaisir quand il entendit le jeune candidat, au lieu de la traduction littérale, donner le vers de Delille :

l'Etna, rompant ses arsenaux.

« Mais c'est bien, Monsieur, c'est très bien », et il fut proclamé bachelier avec la note *très-bien*. Ce fut un beau jour dans la petite maison de la rue du Grand-Prieuré et bien des jours de tristesse et de découragement furent oubliés en un instant. Ce n'était point pour nos parents la fin des sacrifices et de la lutte pour l'idéal : mais c'était la preuve qu'ils ne s'étaient point trompés et que leur sacrifice n'avait pas été inutile.

Cependant notre père s'était fait d'avance de la carrière d'Arsène un programme très net et très arrêté. Il désirait qu'il entrât au Séminaire israélite, et d'autre part qu'il fît sa licence et passât le doctorat ès lettres. Son ambition était qu'Arsène fût le premier rabbin ayant passé le doctorat. Arsène hésitait : sa foi religieuse, très vive et très candide dans son enfance, s'était peu à peu affaiblie : on ne fait pas au scepticisme sa part et l'esprit historique, en lui expliquant la formation du Nouveau-Testament, avait aussi attaqué en lui le prestige de l'Ancien. De Strauss, il était remonté à Astruc : il avait interfolié une traduction du Pentateuque, il l'avait divisée en ses deux éléments, Elohistes et Jéhovistes, et dès lors il ne pouvait plus guère croire, comme nous l'enseignait M. Frédéric Lévi, que c'était Moïse qui avait écrit la Bible, y compris le récit de la mort de Moïse et l'histoire des Rois. La foi en s'en allant emporta la vocation. Cependant il continua ses études bibliques et talmudiques et entra

même une année comme élève externe au Séminaire israélite Mais l'intérêt théologique avait disparu et fait place à l'intérêt historique. D'ailleurs, outre la curiosité passionnante des problèmes religieux et philosophiques, il y avait une autre raison qui le retenait dans ces études : c'était le souvenir de ces *laaz* de Raschi. Il était bien décidé à résoudre le problème et puisqu'il fallait passer son doctorat, il prendrait pour sujet de thèse française : *la langue française au XIe siècle d'après Raschi.* Quant à la thèse latine, il en avait choisi le sujet de très bonne heure : en étudiant l'histoire sainte, il s'était pris d'enthousiasme pour la grande figure d'Akiba, l'âme de la dernière insurrection juive, et il voulait faire l'histoire définitive de cette dernière et dramatique convulsion d'Israël, la révolte de Bar Cocheba « le fils de l'Étoile ».

L'exécution de ce vaste programme demandait bien des travaux préparatoires. Il fallait d'abord passer la licence; puis il fallait étudier un peu de vieux français, car Arsène avait reconnu que le français d'aujourd'hui ne pouvait être celui de Raschi ; enfin il fallait faire de l'histoire romaine et de l'épigraphie. Arsène se mit à l'œuvre avec méthode. Tout d'abord, il se débarrassa de la licence pour être ensuite tout à la recherche scientifique. Un ami lui indiqua les cours de préparation à la licence, organisés par la libérale initiative du Collège de Sainte-Barbe. Il les suivit assidûment, faisant le thème grec avec M. Guérard, le vers latin avec Despois, les deux dissertations avec M. Vacherot. Il conserva de ses trois maîtres le souvenir le plus reconnaissant et le plus respectueux, surtout du dernier qui inspirait à ses élèves un respect religieux, par la dignité stoïque de sa vie et de sa pensée, et qui semblait l'incarnation de la liberté intellectuelle et politique en ce qu'elle a de plus haut et de plus noble. A ces cours Arsène rencontra Bergaigne, qu'il devait plus tard retrouver à l'École des Hautes-Études, puis à la Sorbonne, et qu'il devait suivre de si peu dans la tombe.

En 1864, âgé de dix-huit ans, il passait avec succès sa licence, et il pouvait revenir sans souci à son objet favori. Il se mettait à l'œuvre et commençait à rédiger l'histoire de Bar Cocheba. Les historiens Juifs, entre autres Graetz,

avaient déjà écrit cette histoire en se servant exclusivement du témoignage assez maigre des historiens juifs et classiques. Ils avaient négligé la grande source ouverte par le génie de Borghesi, et qui supplée au silence de l'histoire manuscrite, l'épigraphie. Arsène résolut de combler cette lacune et se mit à la meilleure école, celle de M. Léon Renier. En 1865-1866, pour s'initier au vieux français, il suivit les cours de M. Guessard à l'école des Chartes. Ce furent des années fécondes et heureuses, pleines de ces étonnements joyeux de l'intelligence qui voit chaque jour s'ouvrir devant elle de nouveaux mondes et de nouveaux horizons. La sûreté et la puissance de méthode du grand maître en épigraphie l'avaient subjugué ; il retrouvait la certitude de ses mathématiques bien aimées transportée dans le domaine vivant de l'histoire. Les cours de l'école des Chartes lui ouvraient un autre pays enchanté et, à vingt-cinq ans de distance, je me rappelle avec émotion et confusion ses efforts inutiles pour me faire comprendre et partager son enthousiasme pour la méthode philologique. Il essayait de me faire saisir la sûreté des lois de transformation du latin et la distinction capitale de la formation savante et de la formation populaire ; comment *mobilis* était devenu *meuble* dans la bouche du peuple et avait été plus tard ramené dans la langue par les savants sous la forme *mobile*. J'étais alors en rhétorique et trop docilement façonné par l'esprit universitaire du temps pour y rien comprendre ; et il me semblait parfaitement absurde que *mobile* fût un mot savant et *meuble* populaire, car il était clair qu'il fallait plus de talent pour changer *mobilis* en *meuble* qui y ressemble si peu de forme et de sens que pour le prononcer *mobile*. Arsène souriait de cette réponse triomphante, puis reprenait sa démonstration avec sa chaleur et sa douceur infatigable et quand il me voyait invinciblement aveugle disait : « Tu comprendras cela plus tard. » Il me fallut près de dix ans. Il nous était arrivé parfois, à tous deux, de regretter qu'il n'eût pas eu les bienfaits d'un enseignement classique régulier : mais quel enseignement de lycée lui aurait ouvert l'esprit dans toutes les directions comme le faisait cette libre éducation, faite d'éléments si étranges et si contradictoires, faite à sa base d'instruction primaire et de

théologie, et qui, par le seul développement d'une intelligence bien faite et d'un bon sens énergique, le mettait à dix-huit ans en possession de la méthode scientifique, en possession d'une érudition spéciale et au cœur des plus grands problèmes de la science moderne ? Quel est le lycée de Paris d'où il serait sorti, à dix-huit ans, connaissant la Bible, comprenant Strauss, ayant saisi les grandes théories naturelles ; quel est le lycée où il aurait pu même soupçonner l'existence de l'épigraphie, de la philologie, et de la vieille France ?

De cette époque date son premier essai, un essai sur le Talmud, où il entreprenait de donner une idée du contenu de cette vaste compilation, de sa formation et de son histoire, et qui est, si même on oublie l'âge de celui qui l'écrivait, merveilleuse de précision, de clarté et de puissance de compréhension. Cet essai aurait suffi pour fonder une réputation d'orientaliste et d'historien : malheureusement, Arsène ne trouva pas les moyens de le publier. Au moment où il l'achevait, paraissait dans une revue anglaise un article sur le Talmud, qui ne traitait guère en réalité que de la Mischna, mais écrit avec une entente parfaite du public de Magazine, et qui est un modèle d'exposition superficielle, populaire et amusante. L'article de Deutz fit sensation en Angleterre et fut traduit en France. Celui d'Arsène, venant après, si supérieur qu'il fût, aurait semblé en être inspiré. Il resta donc inédit, malgré les efforts que fit plus tard M. Gaston Paris pour lui ouvrir les revues françaises [1] : on le trouvera en tête de ces Études. Malgré les grands et heureux changements qui se sont produits en France durant les quinze dernières années dans les études de cet ordre, qui ont trouvé un centre à l'école des Hautes-Études et un organe dans la *Revue des Études juives,* cet article a conservé toute son originalité, et c'est encore à présent la première et la seule vue d'ensemble qui existe dans notre langue du vaste chaos talmudique.

En 1867, M. Gaston Paris ouvrait à la salle Gerson ce cours libre de vieux français qui a été le berceau de la philologie romane en France. Arsène fut un de ses premiers auditeurs.

[1] Mon frère retoucha alors l'article et y introduisit les citations de Deutz que l'on y trouvera.

M. Paris ne fut pas long à reconnaître la profonde originalité d'intelligence et de caractère de ce modeste et timide étudiant qui savait tant, avait tant réfléchi et savait si nettement où il allait. Arsène lui confia le plan qu'il avait formé de publier les gloses de Raschi : M. Paris fut ébloui de cette perspective si nouvelle ouverte à la science, il l'encouragea dans son œuvre et peu à peu s'établit entre le maître et l'élève une amitié de plus en plus profonde et que la mort seule devait briser.

Cependant Arsène avait commencé à recueillir les gloses dans les éditions imprimées du Talmud. Il vit bientôt que c'était là une base peu sûre, qu'il fallait remonter aux manuscrits, et aux manuscrits les plus anciens : car de copiste en copiste, les gloses étaient allées se corrompant. Il commença donc par dépouiller les manuscrits du commentaire de Raschi que possède la Bibliothèque Nationale, vingt-cinq pour la Bible, dix pour le Talmud. Mais la plupart des manuscrits de Paris n'étaient que partiels, et pour le Talmud surtout ils étaient insuffisants. Il fallait dépouiller tous les grands dépôts de manuscrits rabbiniques, en particulier les deux plus riches, ceux d'Angleterre et d'Italie.

Cette année de 1868, si riche en espérance, se ferma sur un deuil cruel. La cruelle et suprême justice qui veut que les grandes âmes ne voient point le fruit de leur sacrifice et meurent au seuil du bonheur, frappa notre père au moment où la longue période de lutte et d'angoisse allait finir. Les jours de besoin avaient passé ; fatigué par de longues années d'un travail qui n'avait jamais connu de relâche, il pouvait songer à prendre un repos si bien gagné et qui était enfin devenu possible. Un jour enfin il céda à nos instances et annonça à ses clients qu'il ne relierait plus que les livres de ses fils. Huit jours plus tard, le samedi 10 décembre, sixième jour de la fète des Maccabées, comme il allumait selon le rite les cierges de fète, il tomba foudroyé du mal qui avait jadis enlevé son fils aîné.

Les années qui suivirent furent de sombres années ; notre pauvre mère était affolée de douleur. Tous les rêves scientifiques semblaient avoir perdu leur prix avec celui qui les avait éveillés et les avait nourris de sa vie. Cependant, en 1869,

il fallut quitter pour la première fois le foyer maternel pour aller visiter les bibliothèques d'Angleterre : le ministère de l'Instruction publique, sur la demande de l'École des Hautes-Études où il venait d'entrer comme élève de M. Paris, l'avait chargé d'une mission à l'effet de recueillir les gloses françaises de la fin du XIe siècle dans les manuscrits rabbiniques des bibliothèques d'Angleterre. La tâche était colossale : rien qu'à Oxford, trente et un manuscrits de la Bible à étudier, quatorze du Talmud, sans compter le contingent de Cambridge et de Londres. Pour ce travail, il ne disposait que de six semaines. Mais son œil, habitué au déchiffrement de l'écriture rabbinique, avait pris une sorte de seconde vue et embrassant d'un coup la vaste page avec ses longues lignes menues et serrées, voyait aussitôt le mot étranger se détacher sous son déguisement hébreu et « les petites bêtes », comme nous les appelions, venir au-devant de lui. Il avait retrouvé à Oxford un ami de Paris, Neubauer, l'hébraïsant bien connu, qui était chargé du catalogue des manuscrits hébreux de la bibliothèque Bodléienne. La journée commençait par une longue conversation *de omni re scibili*, de cinq heures du matin à huit heures, le long de l'Isis et dans la campagne d'Oxford, la bibliothèque n'étant pas encore ouverte : puis venaient dix ou douze heures de travail à la bibliothèque, et le soir, la bibliothèque fermée, deux ou trois heures passées à classer les notes du jour. Six semaines de ce travail opiniâtre épuisèrent tout le matériel qu'offraient les bibliothèques d'Oxford, de Cambridge et de Londres [1].

A mesure qu'il avançait dans sa connaissance de la vieille langue et des problèmes qu'elle pose encore, il voyait grandir la richesse et la puissance de la mine nouvelle qu'il ouvrait. Raschi a vécu et écrit au XIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où ont été écrites les deux premières grandes œuvres de la poésie française, le *Roland* et *Alexis*. Mais *Roland* et *Alexis* ne nous sont pas parvenus dans la forme même où ils ont été écrits, ils ont été plus ou moins remaniés par les scribes, et le *Roland* original, l'*Alexis* original sont une restitution critique de la science. Raschi, au contraire, offrait trois mille

[1] *Rapport sur une mission en Angleterre*, reproduit plus bas, I, 107-118.

mots de la langue populaire, de la langue courante ; il les offrait directement, en transcription phonétique exacte. De ce lexique d'une langue à demi perdue et si étonnamment retrouvée, jaillissaient des lueurs inattendues sur la phonétique et la formation du vieux français, et qui dédommageaient de bien des heures ingrates. Des formes comme *odant,* de *audiens, èdre* de *hedera, apje* de *apium*, conservant encore les consonnes douces latines, disparues ou transformées dans la langue postérieure (*oyant, hierre, ache*), permettaient de restaurer tout un coin de l'édifice de la langue ancienne, abattu par les siècles suivants. Ailleurs, c'étaient des formations nouvelles, ou des sens nouveaux de mots déjà connus dans une acception plus récente et qui trouvaient dans ce sens ancien leur étymologie et les titres de leur histoire. Qu'auraient dit les jongleurs et les clercs de *Roland* et de l'*Alexis* si on leur avait dit qu'un jour la langue de leurs chansons guerrières et de leurs pieuses homélies aurait besoin pour revenir au plein jour de l'aide du Ghetto et que le son vivant de leur parole serait rendu à la postérité par le grimoire anathématisé d'une race proscrite? Ame profondément éprise et du passé de sa race et de celui de sa patrie, Arsène mettait dans cette tâche comme un sentiment de double piété filiale : cette réconciliation que la philosophie et la Révolution ont faite entre les fils des persécuteurs et ceux des proscrits, il se sentait appelé à la refaire symboliquement dans le passé, et par la philologie il retrouvait l'âme commune des deux races.

Avec le temps la tâche s'élargissait de plus en plus : Raschi est le premier qui ait fait un large emploi des *Laaz* ; mais il avait fait école et tous ses élèves, les faiseurs de *Tosaphoth*, avaient fait pour le XIIe et le XIIIe siècle ce qu'il avait fait pour la fin du XIe. La Bibliothèque de Paris possède deux lexiques hébreux français du XIIe siècle ; les bibliothèques d'Europe en possèdent d'autres qui descendent jusqu'au XIIIe. L'ensemble de tous ces matériaux offrait une masse de vingt mille mots s'étendant sur trois siècles de notre langue.

L'article de la *Romania*[1], publié en 1872, où Arsène fit

[1] Reproduit plus bas, I, 165-195.

pour la première fois connaître et les résultats de ses premières recherches et le plan de ses recherches futures, fit une impression profonde parmi les romanistes. Il y avait là une source que par sa double et rare éducation d'hébraïsant et de romaniste, lui seul était capable d'ouvrir et d'exploiter, et l'on savait déjà que l'ouvrier serait à la hauteur de la tâche. La même année, Arsène était attaché à l'École des Hautes-Etudes comme répétiteur de langues romanes (14 novembre 1872). Je n'oublierai jamais la joie mêlée de stupeur et de terreur avec laquelle, rentrant de l'école, il vint nous annoncer, à notre mère et à moi, que, sur la demande de M. Paris, il était nommé répétiteur pour les langues romanes aux appointements de 1,500 francs par an. La tâche l'effrayait et lui semblait au-dessus de ses forces : il ignorait qu'il était un maître, il l'ignora jusqu'au bout. Paris, qui ne s'y trompait pas, le rassura, l'encouragea, et il ouvrait son cours à la fin de l'année 1872. « Dans les premiers temps de son enseignement, dit M. Paris, sur sa demande et pour rassurer sa défiance de lui-même, j'assistai souvent à ses conférences : je n'en entendis pas une sans y recueillir des faits nouveaux, des suggestions précieuses, des vues ou des coordinations importantes. Que de fois, au sortir d'une de ces leçons familières pour lesquelles il puisait à pleines mains dans le trésor de ses connaissances et de ses idées, nous avons arpenté longuement la cour de la Sorbonne ou les trottoirs des rues voisines, discutant quelques-uns de ces aperçus à la fois larges et ingénieux, hardis et circonspects, qu'il émettait avec réserve devant son auditoire et qu'il se plaisait alors à développer librement ! Heures inoubliables et chères entre toutes, que donne seul le commerce de l'intelligence uni aux épanchements de l'amitié, et qui mêlent à la plus noble des jouissances, la poursuite de la vérité entrevue et devinée, la douceur de l'aimer ensemble et de s'aimer en elle ! Dans ces controverses amicales, comme dans l'appréciation des livres qu'il eut souvent à juger, Arsène Darmesteter portait autant d'aménité que d'ardeur, et sa sincérité n'était dépassée que par sa modestie. Toujours émerveillé des découvertes des autres, toujours hésitant sur les siennes, bien souvent, pour mettre en lumière ce qu'il avait trouvé de nouveau dans une

idée ou dans un ouvrage, il ajoutait du sien plus que n'avait mis l'auteur, et sa généreuse incubation développait et faisait éclore un germe à peine doué de vie. »

Les nécessités de ce cours le détournèrent un instant de la mission qu'il s'était donnée, mais en l'armant pour mieux l'accomplir. Il dut étendre ses études à tout le domaine des langues romanes, et la philologie romane, qui dans ses idées n'était jusque-là pour lui qu'un instrument, prit peu à peu une place prédominante dans ses travaux. Dans cette même année de 1872, il avait composé sa thèse de sortie de l'Ecole des Hautes-Etudes [1] : il avait pris un sujet exclusivement français : de la formation des mots composés en français. C'était un sujet qui semblait bien maigre : car c'était un des lieux communs de la philologie courante que les langues romanes ne connaissent pas la composition, qui est un des privilèges et une des supériorités des langues germaniques. Le livre d'Arsène fit justice de ce cliché d'une façon définitive, avec une richesse de faits et une puissance d'analyse qui ne laissait plus place au doute. Dès ce premier ouvrage, Arsène se montrait en possession de ce qui fera l'originalité de sa méthode, le sentiment des forces vivantes de la langue.

La plupart des philologues, et c'est en particulier le caractère de la philologie allemande, s'arrêtent à l'étude des formes extérieures et à une mécanique de langage qui, certes, n'est pas à dédaigner et qui peut arriver à des résultats d'une puissance réelle, tant que le langage s'y prête et que nulle cause intérieure ne vient troubler et déformer le moule matériel où la tradition continue à jeter ses formes : mais c'est là le cas le plus rare, aussi bien dans la transmission des sons mêmes que dans la création des formes. Arsène, au lieu de se laisser diriger passivement par la forme extérieure, part de la fonction et de l'idée, s'installe dans cette position centrale d'où l'on voit à la fois diverger et converger les deux éléments du langage, l'élément de tradition et l'élément de création, l'élément inconscient et l'élément semi-conscient. C'est par l'analyse psychologique qu'il arriva à mettre

[1] Présentée en 1872, reçue le 15 janvier 1873, imprimée en 1873, parue en 1874 (dix-neuvième fascicule de la Bibliothèque de l'École des Hautes-Etudes).

l'ordre dans ce domaine jusqu'alors si vague et si mal déterminé de la composition française ; à y distinguer nettement les faits de juxtapositions des faits de composition que l'on avait toujours plus ou moins confondus ; dans la composition même, à reconnaître des procédés de formation que la seule considération des formes n'indiquait que vaguement ou voilait même : tels, par exemple, que cette composition par l'impératif (couvre-chef) dont nous n'avons plus conscience aujourd'hui et où notre instinct ne voit plus qu'une composition par l'indicatif (ce qui couvre le chef), et qui pourtant, aussi vieille que la langue, est toujours vivante et en pleine activité et à notre insu éclate encore chaque jour par des formations nouvelles. Cette œuvre mettait son auteur hors de pair, non seulement par les résultats acquis, mais aussi par la délicatesse et la puissance de la méthode, qui, mettant en œuvre toutes les ressources de la philologie historique et toutes les indications mécaniques de la forme, leur donnait toute leur signification en les combinant et les dirigeant par l'âme même du langage.

Vers la même époque se produisait dans la carrière de mon frère un événement dont les conséquences allaient peu à peu modifier complètement la direction de sa vie scientifique. Vers 1871, M. Marguerin, directeur de l'école Turgot, qui lui portait la plus profonde et la plus affectueuse estime, lui proposa de collaborer à une entreprise nouvelle et qui devait être faite pour le séduire. Un des professeurs les plus distingués de l'Université, M. Hatzfeld, avait été conduit par le maniement du dictionnaire de Littré à la conclusion que, malgré l'immense progrès réalisé par cette grande œuvre, le problème de la lexicographie française n'était pas encore résolu ; que si l'historique des formes était fondé, le classement des sens restait à faire ; que des classements qui donnent pour un mot cinquante ou soixante sens ne peuvent être ni scientifiques ni pratiques : qu'un mot a seulement un ou deux sens, qui peuvent se dédoubler en sens propre et sens figuré, et que les acceptions innombrables données par les lexiques ne sont que les applications du sens premier : il pensa qu'il y avait place, même après Littré, pour une œuvre nouvelle qui ferait l'ordre dans le chaos des sens. Il présenta

son idée au libraire Delagrave, qui l'accepta : mais il avait besoin d'un collaborateur qui l'aidât à mettre en œuvre son idée et qui se chargeât de la partie historique. Arsène, après quelques hésitations, accepta cette offre, qui, inconnu comme il était alors, était trop flatteuse et trop séduisante pour être repoussée à la légère. Il savait bien que cette entreprise allait le détourner pour un temps de son œuvre favorite : mais ce ne devait être que pour un temps, car le dictionnaire devait être achevé dans l'espace de trois ans, et en 1875, il pourrait revenir à ses textes franco-hébreux du XIe siècle, possédant tout le matériel historique de la langue. Des nécessités d'ordre purement matériel s'ajoutaient à ces considérations : une grande partie de son temps était absorbée par les leçons qu'il était obligé de donner pour vivre : il allait être affranchi de cette servitude pendant trois années, car l'éditeur payait les collaborateurs 200 francs par mois : ce n'était, il est vrai, qu'une avance remboursable avec intérêts sur les produits du dictionnaire : mais l'avenir était là et était proche.

Les deux collaborateurs se mirent à l'œuvre dès 1871. C'était une nouvelle direction, et un nouvel apprentissage à faire : il le fit rapidement dans le commerce de son collaborateur. M. Hatzfeld, homme d'un goût fin et délicat, connaissait admirablement la littérature classique, et ce qui est plus, était doué d'un esprit de logique et d'analyse des plus rares : c'était l'esprit classique dans sa perfection, mais avec une ouverture et une souplesse qui n'est point toujours le privilège de l'esprit classique. Arsène était souvent émerveillé de l'art avec lequel son collaborateur ramenait à un ou deux sens le chaos des acceptions entassées dans les lexiques. Cependant l'œuvre allait moins vite qu'ils n'avaient pensé : ils avaient l'un et l'autre des travaux qui lui faisaient concurrence, M. Hatzfeld, les cours qu'il donnait au lycée, Arsène, les cours qu'il suivait et la composition de sa thèse d'école. De plus, la détermination des sens de la langue technique créait des difficultés et demandait un temps que l'on n'avait pas prévu : les définitions techniques ont passé de dictionnaire en dictionnaire, Littré compris, comme une chose morte, avec toutes sortes d'erreurs étranges dans la transmission, scrupuleusement respectées, quand on n'y ajoutait

pas : il fallait se faire tour à tour marin, maçon, mécanicien, menuisier, pêcheur, chasseur, que sais-je ? le délai de trois ans devient bientôt manifestement insuffisant.

Cependant Arsène était loin d'avoir renoncé à Raschi et à ses glosses. Il songeait toujours à sa thèse latine sur Bar Cocheba, et surtout à sa thèse française sur les *Laaz*. En 1874, il donnait un spécimen nouveau et frappant des trésors dont il avait la clef : ce sont ces textes franco-hébreux devenus fameux depuis sous le nom d'*Elégies du Vatican*. Le catalogue des manuscrits du Vatican d'Assemani (1756) signale deux élégies, l'une en hébreu, l'autre en français, en mémoire de treize Juifs brûlés à Troyes en l'année 1288. M. Neubauer, chargé par la commission de l'histoire littéraire de recueillir en Italie les documents relatifs à l'histoire des Rabbins français, avait pris copie de ces deux pièces : mais il fallait déchiffrer et interpréter la pièce française : c'était une tâche dont Arsène seul était capable. Le déchiffrement et l'interprétation de ce texte est une des merveilles de la philologie romane et l'œuvre qui montre le mieux ce qu'il y avait *d'unique* dans la composition du génie scientifique de mon frère. Il faut avoir essayé soi-même de déchiffrer cette transcription sémitique où voyelles et semi-voyelles, où *p* et *f*, *k* et *ch*, *g* et *j*, sont souvent confondus par l'inadvertance du scribe, pour comprendre tout ce qu'il fallait de méthode divinatrice pour retrouver en dessous le français déguisé du XIIIe siècle, pour interpréter ce texte dialectal, en tirer les doubles enseignements qu'il contient et pour la langue générale, et pour la langue de la Champagne. Arsène avait toujours eu une passion pour le déchiffrement des écritures cachées ; un des amusements favoris de son enfance avait été le déchiffrement des cryptogrammes, et ces cunéiformes d'un nouveau genre cédèrent à sa méthode. Il en fut splendidement récompensé quand, du manuscrit informe, il entendit sortir la première et la plus belle élégie de notre vieille langue, un récit d'une simplicité douloureuse et épique, qui éclate à la fin en un cri de colère jeté vers Dieu et digne du Psalmiste et des Prophètes[1] :

[1] La citation qui suit est donnée en texte rajeuni.

. . . .
Prêcheurs vinrent Isak le Cohen requérir,
Qu'il tournât vers leur foi, ou conviendrait périr.
Il dit : « Qu'avez-vous tant ? Je veux pour Dieu mourir.
Je suis Cohen : offrande de mon corps veux offrir. »

» — Tu n'échapperas pas, puisque nous te tenons ;
Deviens chrétien ! » Et il répond aussitôt : « Non.
Pour les chiens ne laisserai le Dieu vif ni son nom. »
On l'appelait Haiim, le Maître[1] de Brinon.

Encore eut un Kadoch[2], qui fut mené devant.
On lui fit petit feu, qu'on allait avivant ;
De bon cœur invoquait Dieu, menu et souvent ;
Doucement souffrit peine pour servir Dieu vivant.

Dieu vengeur ! Dieu jaloux ! venge-nous des félons !
D'attendre ta vengeance le jour nous semble long.
A te prier de cœur entier,
Là où nous restons et allons,
Sommes prêts et appareillés[3] :
Réponds, Dieu, quand nous t'appelons[4].

La même année, exécutant enfin un plan formé depuis longtemps, il allait, avec une mission du Ministère, achever dans les bibliothèques de Parme et de Turin l'œuvre commencée à Paris et à Oxford. Ces bibliothèques sont très riches en manuscrits talmudiques, et elles allaient combler les lacunes de ses matériaux. Celles de Londres et de Paris lui avaient fourni assez de manuscrits des commentaires de Raschi sur la Bible pour lui permettre d'établir à peu près sûrement le texte des glosses bibliques : il n'en était pas de même pour celles du Talmud. Sur les trente-huit traités du Talmud, il n'y en avait que dix-huit dont il avait pu discuter et établir les glosses à l'aide des manuscrits. Il en restait vingt pour lesquels il était encore réduit au texte de l'édition princeps.

[1] Médecin.
[2] Un martyr.
[3] Préparés.
[4] *Deux élégies du Vatican*, dans la *Romania*, III, 1874, p. 443-486 (réimprimées plus bas, vol. I, 264-307). Arsène reprit la question au point de vue purement historique en donnant une série d'élégies hébraïques sur le même sujet dans le second volume de la *Revue des Études juives*, 1881, p. 199-233 (plus bas, *l'Autodafé de Troyes*, p. 217-264).

Parme et Turin allaient lui permettre de réduire ce nombre à six, pour lesquels d'ailleurs il semble qu'il n'existe aucun manuscrit dans les bibliothèques connues d'Europe. Il passa juillet et août de 1874 en Italie et en revint avec un riche butin recueilli dans cinquante-cinq manuscrits et avec le texte de plusieurs glossaires et d'une grammaire hébréo-française[1]. Il en rapportait aussi l'éblouissement de l'Italie et deux amitiés précieuses, celle d'Ascoli, le maître de la philologie en Italie et en Europe, et celle de Rajna. Il était à présent en possession de tous les matériaux du grand édifice : mais quand viendrait le loisir de les mettre en œuvre ? Le rêve caressé reculait de plus en plus ; il me disait souvent : « Le dictionnaire fini, je me remettrai aux *Laaz*, ce sera l'œuvre de mon âge mûr, ils m'ouvriront l'Institut. » A plusieurs reprises, profitant d'une heure de loisir, il commença à rédiger la discussion des formes ; puis il fallait avec un soupir rentrer les innombrables notes, déjà classées, dans le tiroir d'où bientôt elles ne devaient plus sortir.

Cependant le travail du dictionnaire devenait de plus en plus absorbant, et aussi plus attachant. En avançant dans le travail, les collaborateurs avaient reconnu que la méthode suivie jusqu'à présent n'était point suffisante ; que le classement logique ne répond à la réalité des faits que dans les mots dont le sens essentiel n'a pas changé ; que dans les mots les plus intéressants pour l'histoire et la psychologie, ceux qui ont marché, la méthode logique peut aboutir à des classements ingénieux et commodes, mais court le risque de créer un ordre qui n'est point celui des choses, car la logique de l'esprit n'est point toujours celle des faits. Il fallait donc appliquer au classement des sens la méthode historique dans toute sa rigueur et Arsène se vit jeté dans un ordre de recherches nouveau qui exerça sur lui une fascination grandissante, mais le détourna de plus en plus de ses plans primitifs. En même temps, la nécessité de mettre la partie étymologique du dictionnaire au courant des recherches nouvelles et le besoin de donner à son enseignement une forme qui satisfît absolument sa conscience scientifique, l'amenaient à soumettre

[1] Le compte rendu de la mission n'a paru dans les *Archives des Missions* qu'en 1878, 383-422 (réimprimé plus bas, I, 119-164).

à une critique approfondie certains des dogmes reconnus de la phonétique française.

Au cours de ses conférences à l'École des Hautes-Études, il était arrivé à la question de la protonique atone en français. On sait qu'en français, l'atone finale, c'est-à-dire la voyelle non accentuée qui suit la tonique, disparaît quand elle était autre que *a*, reste sous forme d'*e* quand elle était *a* (*mur*-u devient *mur* ; *ros*-a devient *ros*-e). Que devenait l'atone protonique, c'est-à-dire celle qui précède la voyelle accentuée ? M. Brachet avait, en 1866, dans le *Jahrbuch für Romanische Literatur*, posé une loi qui fut acceptée sans examen parmi les romanistes à cause de sa clarté, et selon laquelle la protonique disparaît quand elle est brève, reste quand elle est longue. En 1872, M. Storm, de Christiania, avait exprimé quelques doutes sur l'exactitude de cette formule. Arsène, en passant en revue tous les exemples donnés en faveur de la loi, arriva à la conclusion que certains des exemples étaient faux et ne prouvaient pas la loi ; qu'il y avait en revanche un grand nombre d'exemples qui l'infirment, que par suite la loi était fausse. Ramassant tout le matériel des mots populaires de la vieille langue et de la langue moderne, il vit se dégager de la seule série des exemples une loi qui embrassait tous les cas et ne laissait en dehors d'elle et contre elle aucune exception : le sort de la protonique repose, comme celui de l'atone finale, non sur la quantité, mais sur la qualité ; c'est-à-dire que *e*, *i*, *o*, *u*, brefs ou longs, tombent dans l'intérieur du mot quand ils sont atones, comme ils tomberaient à la fin du mot ; *a*, bref ou long, reste sous la forme d'*e* muet, dans le mot comme à la fin du mot [1]. L'accent tonique divise le mot en deux parties, douées de la même vie et soumises aux mêmes lois. Cette loi, qui en passant donnait le mot d'une foule d'irrégularités apparentes de notre vieille conjugaison et ramenait à l'unité deux séries de phénomènes séparées, s'imposa aussitôt par son évidence et sa fécondité et est devenue un des principes de la phonétique française. Elle a gardé le nom de son auteur et présente quelques-uns des traits les plus frappants de sa méthode scientifique : l'amour patient du détail, la puissance

[1] *La Protonique non initiale, non en position ;* dans la *Romania*, V, 1876, p. 140-164, réimprimé plus bas, I, 95-119).

des ensembles, la vue philosophique, qui par delà les lois, va jusqu'aux forces mêmes.

Cependant, grâce à l'impulsion donnée en France aux études romanes par Gaston Paris et Paul Meyer, l'Université elle-même sentait enfin la nécessité de faire sa place à la vieille langue de la France dans son enseignement. Depuis plusieurs années, la Faculté des Lettres réclamait la création d'un cours de vieux français. On pressa Arsène de passer ses thèses de doctorat pour être en état de remplir une tâche, pour laquelle il était désigné d'avance. Une autre raison plus intime le pressait : depuis 1876, il était fiancé à une jeune fille, digne de lui, Miss Hartog, sœur de Numa Hartog, dont le nom est demeuré célèbre dans les fastes de l'Université de Cambridge et reste attaché à l'histoire de la dernière conquête de l'égalité religieuse en Angleterre. Le mariage de mon frère devait suivre sa nomination à la Faculté. Il ne pouvait plus songer à prendre les sujets si longtemps rêvés. Les *Laaz* auraient demandé trop de temps, et il avait depuis trop longtemps abandonné ses études d'histoire juive et romaine pour revenir à Bar Cocheba : d'ailleurs mieux valait, à présent qu'il se trouvait fixé décidément dans le vieux français, lui demander également le sujet de sa thèse latine. Il le prit dans la littérature, un domaine qu'il n'avait pas encore abordé. Il choisit un des spécimens les plus pâles et les plus récents de notre épopée, une de ces chansons qui sont déjà sur la voie du roman d'aventure et ont noyé tous les souvenirs de l'histoire épique dans le vague banal de la fiction romanesque, le *Floovent*, et il montra que ce roman dédaigné était le dernier représentant d'un cycle épique, plus ancien que celui de Roland et de Charlemagne, un cycle éclipsé par celui des Carolingiens, mais qui l'avait précédé et inspiré, celui des Mérovingiens. C'était la première fois que les méthodes de la philologie nouvelle comparaissaient en Sorbonne, et la date de la soutenance, 13 juin 1877, comptera un jour dans l'histoire de l'Université, car elle marque le triomphe de l'esprit nouveau dans l'enseignement. Une partie de la Faculté, tout en demandant la création d'une chaire de vieux français, n'était pas sans quelque doute sur la sagesse de ses vœux, et ne voyait pas sans inquiétude entrer dans le temple classique cet hôte

nouveau qu'elle croyait hostile, l'érudition philologique. *Floovent* était l'exemple le mieux fait pour donner l'idée de la variété, de la puissance, de la poésie de la méthode nouvelle. Un des représentants les plus purs de l'esprit littéraire s'étonnait que dans cette thèse sur un poème épique il y eût si peu, il n'y eût rien sur la valeur esthétique de l'œuvre, rien pour le beau : mais à la réflexion, les plus obstinés admirateurs de la forme et du beau en soi furent frappés de la marche conquérante de cette méthode si modeste et si sèche, qui, de considérations sur le rythme ou les rimes d'un mauvais manuscrit, s'élevait de proche en proche, avec une précision presque mathématique, aux conclusions les plus neuves et les plus larges sur les origines de notre épopée. Prenant en main le manuscrit unique de Montpellier, l'auteur commençait, en pesant des syllabes, par montrer que le poème, tel que nous le possédons, est une copie remaniée par un scribe lorrain du XIVe siècle ; que l'original copié par ce scribe, et que l'on peut rétablir, avait été écrit en français au milieu du XIIe ; que cet original même n'était point le poème primitif tel qu'il était sorti de la main de l'auteur. Ce poème primitif, pour le reconstituer dans ses grandes lignes, il fallait sortir de France, parcourir toutes les vieilles littératures de l'Europe médiévale qui s'alimentait alors de nos romans et de nos épopées, suivre *Floovent* en Hollande, en Italie, où il est encore populaire aujourd'hui comme un des *Royaux de France*, et jusqu'en Islande ; et ce long voyage nous conduisait à une légende dont le noyau se retrouve dans la légende historique de Dagobert et de son père Clotaire, et de leurs luttes épiques contre les Saxons. Tous les traits essentiels de la légende de *Floovent* se retrouvaient dans celle de Dagobert ; il n'y avait qu'un changement de nom, le nom de Dagobert ayant été remplacé par le patronymique Floovent, qui, selon l'ingénieuse hypothèse de M. Paris, était sans doute dérivé de Hlodovig, « le descendant de Clovis ». Les critiques allemands reprochèrent à Arsène d'avoir exagéré la valeur de *Floovent* et se refusèrent à y voir rien d'archaïque, sauf le nom qui se serait conservé, on ne sait comment, dans la tradition écrite. Rajna, dans sa belle histoire de l'épopée française, n'eut pas de peine à les réfuter et

Floovent est resté le témoin le plus ancien de la première épopée française.

La thèse française nous transportait à l'autre extrémité de notre histoire, en pleine langue contemporaine : elle traitait de la formation des mots nouveaux en français[1]. Dans son traité des mots composés, Arsène avait montré, contre le préjugé courant, que le français possède la composition au même titre que les langues germaniques ; dans ce traité des mots nouveaux, il montrait, contre le préjugé latent de l'école classique, que le français n'est pas une langue morte, que ce n'est pas une langue dont le matériel a été fixé une fois pour toutes, que c'est dans toute la force du terme une langue vivante et par suite créatrice ; et il analysait les procédés qu'elle emploie pour s'adapter aux nécessités changeantes de la civilisation, pour répondre aux enrichissements et aux métamorphoses de la pensée moderne, sollicitée plus activement qu'elle l'a jamais été par un siècle de révolutions continues dans les domaines de la religion, de la politique, de la science et de l'art. Ce livre étonna une partie de la Faculté : elle fut presque scandalisée de voir froidement apporter en Sorbonne, sans un mot de réprobation, une collection de quelques milliers de barbarismes recueillis dans la rue et dans des productions écrites qui valent celles de la rue, prospectus, brevets d'invention, journaux à un sou, romans populaires ou décadents. Il fallut faire des cartons pour faire disparaître quelques-uns des exemples les plus typiques, et Zola et sa *soulographie* durent disparaître de l'édition présentée en Sorbonne. Mais à la soutenance, mon frère trouva un défenseur éloquent et chaleureux dans un lettré peu suspect, M. Saint-René Taillandier, qui avait compris et fit comprendre que la science qui cherche, découvre et explique, ne justifie point par cela seul, que constater des faits n'est point les glorifier, mais que cette constatation, quand elle est faite avec précision et largeur de vues, est œuvre de science et peut être œuvre de haute philosophie. Les classiques les plus déterminés ne purent retenir leur étonnement de se voir transportés, à travers ce déluge de barbarismes, dans toutes

[1] *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et des lois qui les régissent.* Paris, Vieweg, 1877, 307 pages, in-8°.

les avenues du monde extérieur et de l'histoire et au plus profond de la pensée qui, en cherchant à s'exprimer, crée la langue et la recrée. Tantôt le néologisme exprime des faits nouveaux, et alors il est nécessaire et c'est « le retentissement de l'histoire dans la langue ». Tantôt, il exprime autrement des faits anciens : c'est la marque d'un progrès psychologique, d'une évolution intérieure : c'est un document philosophique. L'auteur montrait ensuite comment par ses procédés, tantôt populaires, tantôt savants, empruntant tour à tour à la formation française, à la formation latine et à la formation grecque, le néologisme reflète les diversités de l'âme et de l'éducation françaises, les actions et réactions des classes les unes sur les autres, et marque clairement ce qu'il y a de naturel et ce qu'il y a d'artificiel dans le développement de notre langue. De là, conduit par l'histoire même à une critique littéraire supérieure, il dévoilait et dénonçait les dangers qui menacent l'unité organique du français et sa beauté de spontanéité, rongée et déformée par le progrès de la formation gréco-latine qui, nécessaire au savant, fatale à l'écrivain, s'infiltre dans le peuple par l'école et ramène la langue à la barbarie par le pédantisme. Arsène fut reçu docteur à l'unanimité : trois jours après (16 juin 1877), il était nommé maître de conférences de la langue et la littérature française du moyen âge à la Faculté des Lettres de Paris. Quatre mois plus tard, il épousait à Londres celle qui devait lui donner onze années de bonheur et que sa mort a brisée.

Les années qui suivirent furent pleines. Le bonheur semblait avoir décuplé sa puissance de travail. En 1878, il achevait, en collaboration avec M. Hatzfeld, ce tableau de la littérature du XVIe siècle qui est devenu classique, non seulement en France, mais dans les universités d'Allemagne et d'Amérique, et partout où on se livre à l'étude historique de notre langue. Un premier volume de morceaux choisis avait paru en 1876 : il contenait des morceaux étendus et caractéristiques de tous les écrivains importants du siècle, groupés suivant les affinités de genre et de temps, de façon à faire suivre l'histoire des idées et de la langue depuis les dernières années de Louis XII jusqu'à Henri IV. La seconde partie en donnait l'histoire continue. Théologiens des deux religions,

philosophes et moralistes imprégnés de l'antiquité ou du christianisme ; écrivains politiques et historiens ; conteurs à la façon du moyen-âge et à la façon nouvelle d'Italie ; les diverses écoles poétiques, savante avec Jean Lemaire, traditionnelle et populaire avec Cl. Marot, populaire et novatrice avec Ronsard ; les derniers balbutiements du vieux théâtre populaire et des mystères du moyen-âge, les premiers essais de la tragédie et de la comédie classique ; toutes ces manifestations si variées du plus confus, du plus créateur, du plus remuant de nos siècles littéraires, se rangent et se développent avec une clarté parfaite à la lumière des deux grands faits qui ont donné au XVIe siècle sa physionomie originale : la Réforme et la Renaissance.

La composition du *Seizième siècle* arrêta longtemps le travail du Dictionnaire : mais ce n'était pas du temps perdu pour l'œuvre : c'est au XVIe siècle que s'est faite la grande révolution du lexique qui a chassé de notre langue tant de vieux éléments français, y a infusé à flots le sang latin et grec, et l'a à la fois tant appauvrie et enrichie. Le Dictionnaire devant comprendre la langue des trois derniers siècles, il fallait dépouiller à fond la langue du XVIe dont elle dérive. Le tableau de cette langue chaotique, où toutes les forces historiques sont en lutte comme dans l'âme même du siècle, forme une partie absolument neuve du livre.

Si quelques-uns des membres de l'ancienne Sorbonne avaient conservé quelque défiance pour le nouvel enseignement, leurs préventions furent rapidement dissipées. On peut dire que si la nouvelle Sorbonne s'est ouverte depuis si largement aux méthodes et aux recherches purement scientifiques, si l'on n'y entend plus parler de l'hostilité et de l'antinomie prétendue entre l'érudition et l'esprit littéraire, ce résultat est dû en grande partie au succès de l'enseignement inauguré par mon frère et qui, par la nature de son objet, touchant aux fibres les plus délicates de la tradition, devait être décisif dans un sens ou l'autre, de progrès ou de réaction. Le jeune maître de conférences échappa aux dangers et aux pièges de sa situation, non par l'habileté et la diplomatie, mais à force d'honnêteté scientifique, en se don-

nant tout entier tel qu'il était. La leçon d'ouverture où il traçait le programme général du nouvel enseignement est un tableau en raccourci de la vieille langue et de la vieille littérature, où tous les problèmes que ces deux objets soulèvent sont exposés avec une concision et une clarté merveilleuse, et avec cet esprit philosophique qui donne à chaque problème isolé toute sa portée et tout son intérêt en laissant apercevoir ses liaisons proches avec le reste de la science, ses liaisons lointaines avec les sciences voisines, sciences naturelles pour la langue, sciences historiques pour la littérature. On se sentait à mille lieues de l'érudition pour elle-même, de la science du savant en *us*, qui n'est point sans doute méprisable, et qui est la base nécessaire de toutes recherches, mais qui n'est pas plus la science que la pesée du garçon de laboratoire n'est la chimie. Quand l'on aime son sujet et qu'on en est si bien pénétré, il est aisé d'être bon professeur : la précision de la connaissance donne la lumière de l'expression, et l'enthousiasme du savant la chaleur. Aussi, à sa voix, le sujet le plus aride de phonétique s'animait de cette vie surnaturelle que les faits les plus morts prennent, quand ils passent par une intelligence qui sait les suivre jusqu'à la source de vie d'où ils jaillissent : le sujet le plus compliqué de syntaxe historique prenait l'intérêt d'une enquête psychologique, poursuivie avec des procédés d'historien et de philologue. La Faculté ne fut pas long à reconnaître la valeur hors ligne de ce nouveau venu qui n'était pas seulement un maître dans sa science, mais à qui l'on pouvait faire appel, aux discussions de doctorat, quel que fût le sujet, linguistique, littérature générale, philosophie, orientalisme, et à qui rien ne semblait étranger dans le domaine de la science. Quelques années de stage s'étaient à peine passées que la Faculté demandait la transformation de la conférence en chaire magistrale : des difficultés budgétaires s'opposèrent quelques années au vœu de la Faculté qui, enfin, les surmonta (15 janvier 1883).

Le succès de son enseignement à la Sorbonne avait été tel que partout où il y avait à organiser l'enseignement historique de notre langue, c'est à lui qu'on faisait appel. L'école normale était jusqu'alors restée en dehors du mouvement

qui avait entraîné jusqu'à la Sorbonne : sur les instances de M. Fustel de Coulanges, Arsène dut se charger à l'école d'une conférence hebdomadaire (1882-1883). Il dut y renoncer bientôt devant le faix toujours croissant du travail. A la fin de 1881, M. Gréard lui avait fait confier une autre mission de ce genre, mais d'un caractère infiniment plus délicat. C'était le moment où M. Gréard, admirablement servi par l'éminente directrice qu'il avait choisie, Mme Jules Favre, organisait l'école normale supérieure des filles de Sèvres, une des plus belles créations de notre enseignement depuis 1870. Du succès de cette école, destinée à former des professeurs pour les collèges de jeunes filles, dépendait le sort de la loi qui avait créé *ex nihilo* l'enseignement secondaire des filles de France. Cette loi, considérée avec défiance et anxiété de bien des côtés, pouvait, suivant le succès de la première épreuve, soit ruiner pour longtemps la cause de l'instruction des femmes, soit la faire triompher définitivement. Arsène fut chargé d'organiser l'enseignement de la langue française.

Sans s'arrêter aux avis timides de quelques-uns qui pensaient que l'à peu près suffit aux femmes, il initia cet auditoire si neuf aux méthodes et aux résultats de la science, non en abaissant la science à un niveau inférieur, mais en élevant ses élèves jusqu'à elle. Le succès dépassa toute attente. Cet enseignement qui devait effrayer et dépayser un auditoire si peu préparé, — le latin n'étant pas dans le programme même facultatif, — prit bientôt pour les élèves un intérêt passionnant. On suivait les autres cours par devoir et comme une chose toute naturelle, celui-là par plaisir, enthousiasme et passion. Pour ces intelligences neuves, plus ouvertes aux goûts désintéressés que l'étudiant candidat de la Sorbonne, c'était une révélation continue ; elles sentaient un enivrement à ce voyage de découvertes à travers une langue qu'elles croyaient connaître et s'étonnaient de rapprendre ; à travers les formes familières qui, en remontant dans le passé, en revenaient avec une physionomie nouvelle ; à travers toute cette vie latente de la langue, qui, une fois reconnue, lui donne un accent nouveau et une inflexion où vibre la pensée des siècles passés. C'était l'esprit historique qui se révélait à elles pour la première fois et beaucoup

d'entre elles en ont gardé l'éblouissement. Aussi ce cours était-il le cours favori de mon frère : nulle part il ne se sentait mieux compris, ce qui est le but suprême et la suprême récompense du maître. Il les associait à son travail, leur demandait des tâches qu'il n'aurait jamais songé à demander à ses élèves de la Sorbonne ; « nous avions une telle admiration pour lui, — m'écrivait une de ses élèves — nous étions si fières de lui et de son œuvre que le plus petit travail de copiste et de manœuvre était envié comme un honneur. Nous n'étions à l'école que de petites élèves bien ignorantes, mais je suis bien sûre que nul n'a senti plus que nous le vide profond qu'il laissait. »

Au milieu d'occupations si absorbantes, — car sur un terrain encore si mal défriché, sur maintes questions le professeur n'a pas à enseigner la science, il a à la faire, — la composition du Dictionnaire avançait lentement. Mais les collaborateurs étaient à présent en possession de la méthode définitive : l'explication du mot tout entier, âme et corps, forme et sens, par l'histoire. Arsène s'y absorba de plus en plus : sévère pour lui-même, comme il était, incapable de s'arrêter tant qu'il n'était point arrivé à une solution qui le satisfît absolument, le travail s'allongeait à mesure qu'il avançait : tout espoir de l'achever rapidement s'était évanoui et l'heure de l'impression reculait dans un horizon lointain. Il n'avait pas encore absolument renoncé aux projets de sa jeunesse et vers cette époque, quelques érudits et amateurs juifs, le baron James de Rothschild en tête, ayant résolu de fonder une société pour l'étude de l'histoire et de la littérature juive, il donna à cette entreprise, qui réveillait les premiers rêves de sa carrière, le concours le plus actif et le plus efficace. C'est surtout sous son action que la société évita l'écueil où risque de se heurter toute société scientifique fondée par une secte religieuse, celui de subordonner l'esprit et l'objet scientifique aux préoccupations d'édification ou d'apologie confessionnelle. Grâce à lui, la Revue fut large ouverte à la science et ne fut ouverte qu'à elle et devint l'organe respecté d'une branche importante de l'histoire, qui n'avait point de centre d'études en France et n'en avait point d'aussi large ni d'aussi indépendant en Europe. Arsène tra-

vailla à décider le caractère de la société en lui recrutant dans toutes les confessions en France et à l'étranger des collaborateurs autorisés dont le nom seul était une promesse d'impartialité. Il y travailla aussi de sa plume. S'il avait dû renoncer définitivement à sa thèse de Bar Cocheba, il put du moins donner dans la Revue les matériaux épigraphiques qu'il avait amassés et que l'historien futur de Bar Cocheba pourra mettre en œuvre [1]. Il reprit aussi et compléta, à l'aide de documents nouveaux de source historique, cette tragédie de Troyes qui lui avait fourni jadis l'occasion d'un de ses plus beaux triomphes philologiques. Ce n'est que quand l'avenir de la Revue fut définitivement assuré, qu'il cessa un concours trop absorbant, et tous les instants que lui laissait son double enseignement furent dès lors pour le Dictionnaire. Ce n'est qu'à de rares occasions qu'il lui arrivait de se distraire quelques instants : par exemple pour écrire ces deux petits chefs-d'œuvre d'induction pénétrante sur deux points de l'histoire du pronom et de la préposition, l'un publié dans les *Mélanges Renier* en hommage à la mémoire du vénéré directeur de l'École des Hautes Etudes [2], l'autre en *per nozze* à l'occasion du mariage du plus cher et du plus dévoué de ses amis, son ancien maître Gaston Paris [3]. Par instant le découragement le prenait devant cette tâche interminable, qui prenait le repos de ses soirées après le dur labeur des jours, le condamnait à renoncer aux distractions les plus innocentes, et ce qui était plus encore, à renoncer à ces excursions dans tous les domaines de la science et de la pensée que l'élargissement même de sa science et de sa pensée rendait de jour en jour plus tentantes. Mais le découragement durait peu : il s'était pris d'une passion trop entière pour cette œuvre qui à présent devenait toute sa vie, et qu'il aimait à la fin comme le résumé de toute sa carrière scientifique, le résultat de quinze années de recherches dans des voies nouvelles, et aussi comme un monument élevé à la gloire de la langue française par le génie d'une science nouvelle, la psychologie historique. Les découvertes linguis-

[1] Réimprimés plus bas, I, 67-90.
[2] *Le démonstratif* ILLE *et le relatif* QUI *en roman*, 1887 (voir plus bas, II, 167-176).
[3] *Les prépositions françaises* EN, ENZ, DEDANS, DANS, 1885 (voir plus bas, II, 177-187).

tiques qu'il accumulait au cours de ce travail, qui le promenait à travers toute la langue, auraient fourni la matière de bien des mémoires : elles resteront du moins enregistrées en quelques mots, dans les articles étymologiques en tête des articles. Il les ramassait d'ailleurs dans un long tableau, présentant l'histoire de la formation de la langue, et donnant pour chaque loi la liste complète des mots qu'elle régit, de façon que l'on tienne là toute la langue et toute son histoire. Ce tableau devait servir d'introduction au Dictionnaire, qui, à chaque mot et pour chaque fait de l'histoire du mot, renvoie aux paragraphes correspondants de l'introduction, laquelle en est ainsi à la fois la justification et le résumé concentré. Arsène a pu dresser le plan complet de ce tableau et en rédiger près des deux tiers : la main fidèle d'un de ses élèves, devenu un maître, Antoine Thomas, l'achèvera et en remplira les cadres.

Dans l'ordre psychologique, la récolte n'était pas moins riche et était plus neuve encore. Dès ses premières études philologiques, il avait été vivement frappé des révolutions du sens et préoccupé des lois qui font passer un groupe de syllabes à travers des séries souvent si divergentes d'idées, et reflètent sur la facette d'un mot toute l'histoire d'une âme. Dès 1872, dans son traité de la Formation des mots composés, il avait dégagé deux de ces tendances les plus fécondes, le développement des sens par rayonnement et le développement par enchainement : dans un article publié en 1876 dans la Revue philosophique, il avait donné la formule mathématique du développement par enchaînement[1]. Son livre sur la formation des mots nouveaux était en grande partie une philosophie du néologisme. Ses réflexions, mûries par dix ans d'études et nourries de toute l'histoire de la langue, vinrent se condenser dans cinq leçons qu'il fit à la Sorbonne, à la fin du second semestre de l'année 1885, et qui firent la matière du petit livre intitulé *La vie des mots étudiés dans leur signification* (1886)[2]. Il est inutile d'ana-

[1] *Sur quelques bizarres transformations de sens dans certains mots* (reproduit plus bas, II, 88-91).

[2] Le livre parut d'abord en traduction anglaise (*The Life of Words*, 1886, Kegan Paul and Trench).

Mlle Souvestre, de Londres, avait demandé à mon frère de faire une série de

lyser ce livre devenu classique parmi tous ceux qui s'occupent de la philosophie du langage. Nulle part le problème n'avait été posé dans son ensemble et dans ses parties avec plus de précision ni serré de plus près ; des questions qui n'avaient été jusqu'alors que traitées à grands traits ou par à peu près étaient résolues, des lois vaguement entrevues avaient été reconnues et formulées. Un corps de doctrine était constitué.

Pendant longtemps mon frère supporta avec aisance ce triple labeur de la Sorbonne, de Sèvres et du Dictionnaire, dont chacun, à la façon dont il entendait toute chose, aurait suffi à remplir la vie d'un homme. Il suppléait à cette prodigieuse dépense de force par une puissance de travail rare, mais aussi par une force de volonté, ou plutôt d'enthousiasme et d'amour, qui l'empêchait de sentir la fatigue qui montait. Il se dépensait dans son cours où sa parole vibrante et chaleureuse animait la sécheresse du sujet de toute la vie qu'il laissait s'échapper de lui-même. Il se dépensait en dehors du cours dans toutes sortes de tâches qu'il considérait comme attachées à sa mission, cherchant partout à recruter aux études bien-aimées et si négligées les ouvriers de bonne volonté. Que de jeunes professeurs de province dont il dirigeait les travaux à distance dans un commerce de correspondance pris sur les heures de repos ; que de thèses de doctorat, soumises à son examen, dont il a refait le plan, fourni la matière ! Parfois je l'ai surpris, avec une admiration douloureuse, se livrant presque en cachette au travail le plus pénible qui soit, celui de remettre en français de longs articles écrits en français exotique par des savants étrangers pour une Revue scientifique à laquelle il les avait présentés et dont il voulait les rendre dignes. La seule relâche de ses travaux était dans ces soirées de samedi, qui réunissaient des amis choisis dans tous les mondes de la science, des lettres et des arts dans le petit pavillon de la place de Vaugirard, où ont passé tant de figures amies. C'était un centre naturel pour les savants de l'étranger, sûrs d'y trouver une main ouverte,

conférences sur la langue française devant un public de dames : il choisit le sujet qu'il venait de traiter à la Sorbonne. Le texte français est en réalité une seconde édition revue et augmentée.

mais où l'on ne rencontrait pas seulement des savants, où l'on pouvait causer art avec Waltner ou Glaize, critique avec France, entendre Pachmann jouer Chopin, et Mistral, rencontrant les Dieulafoy, entonner avec eux la chanson du *Bastiment*. Une excursion de plaisir était un événement. Un voyage qu'il fit au printemps de 1883 mit de la joie dans son existence pour des mois. Il avait été invité à assister, comme vice-président, aux fêtes organisées à Montpellier par la société des Langues romanes et la *félibrée* du Languedoc. Il s'y rendit avec sa femme et sa belle-sœur ; ce fut un enivrement dans cette vie si sevrée de distractions. La beauté du Midi alors en sa fleur, l'exubérance et l'enthousiasme de ses amis de la langue d'oc, le spectacle d'une poésie nouvelle qui s'adresse au peuple dans sa langue et réalisait presque son rêve d'une littérature réellement populaire, tous ces objets nouveaux enchantaient une âme vibrant par toutes ses fibres à la nature, à la poésie et à la science.

Une partie des vacances de 1885 s'était passée dans l'Allemagne du Sud : il était allé rejoindre à Heidelberg son beau-frère dont il dirigeait l'éducation, dont il voulait faire et dont il a fait un chimiste éminent, et qu'il avait envoyé passer une année dans le laboratoire de Bunsen. Il se rendit de là en Angleterre. Rappelé pour quelques jours par un examen de l'école de Sèvres, en débarquant à Boulogne, il sentit une secousse au cœur, et la vie s'arrêta un instant. C'était la première révélation d'un mal que nous ne soupçonnions pas et qui était là depuis vingt ans.

Depuis ce jour, une ombre plana. Les soins d'une tendresse ardente enrayèrent un instant le mal. Après quelques semaines de repos en 1886, il put reprendre ses cours et se remettre au travail. En 1887, il rédigeait avec M. Hatzfeld la préface du Dictionnaire ; le manuscrit était achevé, les deux collaborateurs abordaient le redoutable et écrasant travail de la révision et de l'impression. « Dans cinq ans, me disait Arsène, je pourrai revenir à Raschi. » Sa tête était pleine de projets : il sentait vingt problèmes de philologie, de littérature, de philosophie linguistique, sans cesse remués, s'éclairer dans sa pensée et marcher vers la solution. Il rédigeait le cours de grammaire historique qu'il professait à Sèvres, et par

lequel il voulait faire pénétrer le dernier mot de la science jusque dans l'enseignement secondaire. Passionné par reconnaissance et par patriotisme pour l'enseignement populaire, dont il était sorti, il ouvrait dans la *Revue pédagogique* une série d'articles destinés à éclairer les instituteurs sur les principales difficultés de la grammaire et où la science la plus précise, mais la plus claire, portait sa lumière et son esprit de droite raison dans un domaine abandonné à une convention pédantesque. La question de la réforme de l'orthographe, posée avec éclat par un groupe actif et convaincu, commençait à agiter l'opinion. Il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à donner à la réforme un caractère pratique, d'une part en la dégageant de l'idéalisme impraticable des phonétistes, de l'autre en montrant, avec une vigueur puisée dans le sentiment profond de l'esprit populaire, la nécessité inéluctable d'une réforme, si l'on ne veut pas que le progrès de l'instruction aboutisse par l'étude de la langue écrite à la déformation de la langue vivante, et que l'école tue le français au profit d'un idiome barbare, fait de pédantisme et d'ignorance. Le programme des réformes possibles et désirables qu'il dressa[1] est celui auquel on s'arrêtera, si l'on veut aboutir. Ce programme respecte la physionomie accoutumée de la langue et s'attaque avant tout aux étrangetés qui troublent à la fois et l'orthographe et la grammaire, de sorte que la réforme fait double coup en soulageant l'une et éclairant l'autre, double profit pour la mémoire surchargée par l'une et l'intelligence déformée par l'autre.

A la fin de 1887, un nouvel avertissement vint le forcer au repos pour quelque temps. Optimiste par bonté de cœur, il aimait trop pour craindre, et ne s'inquiétait pas de peur d'inquiéter. Si, par instants, il se sentait atteint profondément, le besoin de rester avec ceux qu'il aimait et à qui il se savait si nécessaire, le sentiment de tout le bien qu'il pouvait faire encore, du grand œuvre à terminer et après cela, tant de travaux déjà conçus et qui n'attendaient que la fin de celui-là pour éclore, tant de services encore à rendre à la science et à cette cause chérie du progrès français, tout cela, joint à un

[1] Voir plus bas, II, 321, note.

fond naturel de gaîté et de contentement, l'empêchait d'écouter le mal.

Les vacances de 1888 furent assombries par la maladie, et attristées par la mort tragique de Bergaigne dont la carrière et la sienne s'étaient suivies de près depuis vingt ans. Peu à peu pourtant le repos, au bord de la mer, sous les ombrages de Bornemouth, au milieu de la famille de sa femme, lui rendit une santé nouvelle et il rentra dans la fournaise du travail, plus fort, semblait-il, qu'il n'avait été de longtemps et plein d'ardeur et d'espoir. Il venait d'éprouver une grande joie, la dernière de son existence, par le mariage heureux de ce frère qu'il aimait tant et dont la vie, jusque dans les dernières années, n'avait jamais été séparée de la sienne.

Le mardi, 7 novembre, il faisait passer des examens à la Sorbonne. Il faisait un froid humide et pénétrant : on n'avait pas allumé de feu dans la salle : il prit froid. Rentré à la maison, il se sentit malade, garda la chambre un jour, insista pour aller le jeudi faire ses cours à Sèvres. Le mal, indecis dans sa marche, se déclara le lundi avec violence, sous forme de congestion pulmonaire. Ce qui l'affligeait le plus dans sa maladie, c'est qu'il avait organisé pour le samedi prochain une réunion d'amis, pour fêter le mariage de son frère et souhaiter la bienvenue à sa nouvelle belle-sœur, et le médecin disait qu'il fallait remettre à un mois, pour le moins, cette fête préparée avec amour. Le mardi, la fièvre monta, exaltant le cœur et l'intelligence : sa douceur prenait un accent plus pénetrant, comme si ce cœur aimant, avant de se glacer, se fondait de tendresse. Tous les rêves scientifiques de sa vie passaient dans sa pensée. Il se désolait de ne pouvoir aller à l'inauguration de l'Institut Pasteur : il était fier que la France, seule et sans secours de l'etranger, eût donné cette grande chose à l'humanité ; puis, les objets plus familiers de sa pensée reprenaient le dessus ; il poursuivait « le problème phonétique », et la fatigue venant, un mot navrant passait sur ses lèvres : « la folie du dictionnaire ». La nuit de mercredi, il ne me reconnut plus. Sa belle-sœur était venue quelques heures assister à son chevet sa pauvre et noble femme, épuisée de fatigue et de douleur : comme elle ramenait sur ses mains la couverture qu'il rejetait sans cesse dans le feu de la

fièvre, il la rejetait de nouveau, et impatient pour la première fois, s'écriait : « Il ne faut pas ! il ne faut pas ! » puis ses yeux se fixant, il reconnut un instant sa garde-malade, il lui sourit et dit doucement : « Il ne faut pas que Mary se fatigue. » Quelques heures plus tard, ce pauvre cœur commença à battre plus faiblement, et le jeudi 16 novembre, à une heure du matin, s'éteignait sans souffrance.

Mon frère mourait au moment où il était en pleine possession de sa force scientifique. Mais si riche que fût la récolte que lui promettait l'avenir, il n'est point de ceux qui ont besoin qu'on les juge par ce qu'ils auraient pu faire, et ce qu'il a fait suffit à la gloire d'une carrière. Sa trace personnelle restera dans la science par les problèmes qu'il a résolus, par les voies nouvelles qu'il a ouvertes, par les idées qu'il a jetées dans la circulation.

Cette triple originalité se retrouve, non pas seulement dans les ouvrages qu'il a publiés en volume et qui par leur forme s'imposent plus directement à l'attention, mais dans les nombreux essais ou mémoires qu'il a publiés sur les objets scientifiques les plus divers. Ces essais, où sont exposés quelques-unes de ses plus belles découvertes, sont dispersés dans des recueils dont quelques-uns sont inaccessibles, ou publiés en brochures qui sont épuisées ou qui n'ont pas été mises dans le commerce ; leur réunion est un service rendu à la science et un monument à la mémoire scientifique de mon frère.

Je n'ai point cru devoir réimprimer tous ses articles de revue : je sais qu'il ne l'aurait point voulu. J'ai donné seulement ceux qui apportent des faits nouveaux ou des idées nouvelles et font œuvre originale[1]. A côté des mémoires en règle,

[1] Nous avons reproduit le *Rapport sur le concours relatif aux noms patois des plantes* (II, 258-264) parce que l'original est inaccessible aux Romanistes et qu'il peut rappeler l'attention sur un ordre d'études négligé.

on trouvera de simples comptes-rendus : mais tel de ces comptes-rendus, sous ce titre modeste, déborde de faits et d'idées originaux. Nous les avons divisés en trois séries : *Études juives, Études judéo-françaises, Études françaises,* division qui, en même temps qu'elle donne bien l'idée de la nature et de l'étendue des recherches de mon frère, reproduit aussi l'histoire de ses études et la marche de son développement scientifique.

Je remercierai, en terminant, M. Israël Lévi, qui a bien voulu m'aider dans la correction des épreuves du premier volume ; MM. Lacour-Gayet et Reinach, qui ont revu l'article d'épigraphie ; enfin et surtout M. Charles Waltner, à qui nous devons le beau portrait mis en tête de ce livre et qui a mis dans son œuvre le cœur de l'ami et le génie de l'artiste[1].

[1] Voici les articles les plus importants publiés sur mon frère :
The Athenæum, 24 novembre 1888.
The Academy, 1er décembre 1888.
La Revue critique (Paul Meyer) 3 décembre 1888.
La République française (Théodore Reinach), 18 novembre 1888.
De Nederlandsche spectator (A. G. Van Hamel), 1889, n° 7.
Revue internationale de l'Enseignement du 15 mai 1889 (ARSÈNE DARMESTETER, Leçon d'ouverture du 29 avril 1889, par M. Petit de Julleville).

DISCOURS

PRONONCÉS AUX

FUNÉRAILLES D'ARSÈNE DARMESTETER

LE DIMANCHE 18 NOVEMBRE

AU CIMETIÈRE MONTPARNASSE

I

DISCOURS DE M. ZADOC KAHN

GRAND RABBIN DE PARIS

Messieurs,

Je l'ai éprouvé déjà bien des fois, mais jamais plus vivement qu'à cette heure : il est des devoirs qu'il est aussi douloureux de remplir qu'il est impossible de s'y dérober. Si j'en croyais mon cœur qui est profondément bouleversé par la mort prématurée et inattendue de notre cher ami Arsène Darmesteter, je me bornerais à pleurer en silence avec ceux qui le pleurent, et à écouter avec respect la voix autorisée de juges plus compétents que moi pour retracer sa carrière et apprécier ses mérites. Mais, pasteur de la Communauté israélite de Paris, dont Darmesteter fut un des enfants les plus dignes et les plus aimés, et, j'ose le dire, une des gloires les plus pures, je ne puis me soustraire à l'obligation de rendre à sa mémoire un pieux hommage. Attaché à Darmesteter par les liens d'une amitié qui remonte à bien des années en ar-

rière, je lui dois, au moment de la séparation suprême, un mot d'adieu et de regret, comme je dois à sa famille éplorée un mot de sympathie et d'affectueuse condoléance.

Messieurs, il y a un peu plus d'un quart de siècle, je fus appelé à la direction de notre école supérieure connue sous le nom de Talmud Thora, où les jeunes gens israélites cultivent à la fois les sciences hébraïques et les lettres classiques. Au nombre des élèves les plus avancés, j'y trouvai Arsène Darmesteter. Son histoire m'était connue : fils de parents pauvres et modestes, de braves et honnêtes ouvriers, il avait, avec son frère James, passé les années de son enfance sur les bancs d'une humble école primaire. Là, les deux jeunes frères avaient, de bonne heure, attiré l'attention par une rare ardeur au travail et de brillants dons naturels. Des hommes habiles à discerner les promesses de talent dans les succès enfantins, à pressentir les fruits de l'été dans les fleurs printanières, furent émerveillés de l'intelligence et de la passion pour l'étude manifestées par les petits écoliers, et ils eurent l'heureuse inspiration de leur ouvrir l'accès d'établissements d'instruction plus dignes de leurs belles facultés. C'est ainsi qu'Arsène Darmesteter était devenu élève du Talmud-Thora. Il n'avait pas tardé à y justifier les espérances qu'il avait données.

Je compris dès le premier jour que si j'avais quelque chose à lui enseigner, j'avais aussi à apprendre de lui. Nous travaillâmes ensemble, non comme maître et élève, mais comme deux camarades désireux de s'instruire réciproquement. De cette époque date l'amitié qui ne s'est jamais refroidie entre nous. Cette amitié devint plus cordiale encore et plus intime, lorsque plus tard il associa à ses destinées la jeune femme qui fut pour lui une compagne si dévouée et dont j'avais eu l'honneur de diriger, pendant quelque temps, l'éducation religieuse.

Darmesteter quitta le Talmud-Thora pour le Séminaire israélite, qui s'honorera toujours de l'avoir compté au nombre de ses élèves. Il y entra avec le grade de licencié ès lettres, conquis par un travail opiniâtre, et il avait à peine dix-huit ans ! Cependant, il ne devait pas conduire jusqu'au bout ses études théologiques : d'autres destinées l'attendaient. Il avait été frappé, au cours de ses études, du grand nombre de mots français dont les exégètes juifs du moyen âge et surtout le

plus éminent d'entre eux, l'illustre Raschi, honneur de l'école juive française, avaient émaillé leurs vastes commentaires de la Bible et du Talmud pour éclaircir les obscurités des textes sacrés. Ces gloses ne sauraient être bien comprises aujourd'hui qu'avec le secours d'une connaissance approfondie de la langue de l'ancienne France. D'un autre côté quelles vives clartés l'examen de ces gloses elles-mêmes ne peut-il pas répandre sur l'histoire du vieux français, sur sa phonétique et son orthographe, grâce au système de transcription adopté par nos exégètes ! Ce fut pour lui un trait de lumière. Dès lors il avait trouvé sa vraie voie : il s'adonna avec passion à l'étude des langues romanes. Conseillé, dirigé, formé par d'illustres maîtres, il finit par devenir leur émule aimé et apprécié, et prit rang à côté d'eux dans la science qui, mieux que toute autre, mérite le nom de science nationale.

Muni enfin d'un puissant instrument de travail, en possession de toutes les ressources d'une érudition sûre et étendue, il se mit à l'œuvre. Après avoir épuisé les richesses de notre Bibliothèque nationale, il visita les grandes bibliothèques de l'Europe, dépouilla un nombre considérable de vieux manuscrits, et recueillit ainsi les éléments les plus complets et les plus précieux pour le grand travail qu'il méditait sur « les mots français dans Raschi et les autres exégètes du moyen âge ». C'était une belle et ample moisson qu'il rapportait ainsi de ses excursions scientifiques. Pourquoi faut-il, hélas ! que, détourné par d'autres travaux et les devoirs multiples de l'enseignement, il ait laissé à l'état de projet ce travail qui intéresse à la fois la France et le judaïsme ? Mais nous savons, et c'est là une consolation pour nous, que les matériaux en sont prêts ; nous savons que des mains pieuses et affectueuses prendront soin d'élever à sa mémoire le monument qu'il nous avait promis et que, faute de temps, il n'a pu nous donner.

Je me ferais scrupule, messieurs, de parler de la place distinguée qu'il a occupée dans la science, de la réputation européenne qu'il s'est acquise par les belles productions sorties de sa féconde plume, des services qu'il a rendus par son enseignement. C'est une tâche qu'il faut laisser à ses maîtres et à ses collègues. Ce que j'ai le droit de dire, c'est que Darmesteter n'a jamais oublié ses commencements et ce

qu'il devait à ses études hébraïques pour le choix et le développement de sa carrière de savant et de professeur.

Aussi éprouva-t-il une grande joie le jour où il rentra comme maître dans le séminaire où il avait vécu comme élève. Pendant plusieurs années, il lui fut donné d'initier nos jeunes futurs rabbins à l'histoire de la littérature française, à ses beautés, à ses grandeurs, et ceux qui ont eu la bonne fortune de l'entendre conserveront toujours le souvenir et le fruit de ses savantes leçons.

Lorsqu'il y a une dizaine d'années nous avons fondé à Paris la Société des Études juives, il fut un des premiers à applaudir à la création nouvelle. Il eut une part prépondérante dans l'élaboration de nos statuts et fut le promoteur de la *Revue des Études juives* qui tient dignement sa place dans l'ensemble des revues savantes de notre pays. Vice-président de notre société, président de notre comité de publication, il n'a pas peu contribué à imprimer à notre recueil ce caractère nettement scientifique que nous aurons à cœur de lui conserver. Lui-même nous a fourni des travaux importants qui ont été justement remarqués et qui font regretter amèrement tout ce que nous pouvions encore attendre de lui. Aussi sommes-nous reconnaissants à la famille de notre pauvre et cher Darmesteter d'avoir bien voulu associer officiellement notre société à ces douloureuses obsèques.

Voilà pour le savant Ceux qui le connaissaient personnellement savent ce qu'il valait comme homme et comme ami. Les rapports avec lui étaient charmants. Il unissait tant de bonté, de douceur, de bienveillance, de simplicité et de modestie à tant de science ! Avec une bonne grâce et une complaisance infinies, il mettait les trésors de son érudition à la disposition de tous les travailleurs. Il ne désirait rien tant que de rendre service. Que de jeunes gens dont il a encouragé les efforts et facilité les débuts ! Former les disciples était pour lui le plus grand des bonheurs : il savait leur inspirer le feu sacré et leur communiquer l'enthousiasme pour la science élevée, désintéressée, qui l'animait lui-même.

C'était un cœur excellent, un cœur d'or. De quel respect profond, de quels soins délicats il entourait ses vieux parents tant qu'il eut la satisfaction de les voir à ses côtés ! Ces dignes

vieillards étaient fiers des succès de leurs enfants, plus fiers encore de leur tendresse si pleine d'attentions et de pieux égards. Quand ils eurent disparu, Darmesteter voua à leur mémoire un culte d'amour et de vénération. Jamais il n'a laissé passer le jour anniversaire de leur mort sans venir, avec son frère, réciter à leur intention les prières consacrées et accomplir un acte de charité destiné à honorer leur nom. Rien de plus touchant non plus que l'affection si tendre qui l'unissait à son frère, à ce compagnon inséparable de toute sa vie. Autant il était modeste et discret pour lui-même, autant il se complaisait à entretenir ses amis des travaux, des succès de son cher James. Si un sentiment d'orgueil eût pu trouver place dans son cœur si simple et si droit, c'est dans l'amitié fraternelle que ce sentiment aurait pris naissance. Ah ! comme j'aimerais aussi à parler de ce charmant ménage que la mort vient de dévaster, et qui fut un modèle d'union, d'harmonie et de douce entente ! Dieu avait donné à notre ami la femme de son cœur, digne de le comprendre, de l'aimer et d'embellir son foyer ; mais je m'arrête : il est des douleurs sacrées qu'il faut respecter, et la blessure est trop récente pour qu'il soit permis d'y porter une main indiscrète.

Hélas ! nous rêvions pour Darmesteter un long avenir, une série indéfinie de beaux travaux, se succédant les uns aux autres et faisant croître sans cesse sa réputation ; nous rêvions pour lui les distinctions qui ne lui auraient pas manqué et qui sont la juste récompense d'une vie de travail, d'honneur et de science. La providence en a décidé autrement : ce travailleur acharné a succombé à la tâche. Inclinons-nous humblement devant la volonté divine, en nous disant que Darmesteter, dans sa trop courte existence, a assez fait pour marquer en traits ineffaçables son passage dans la science, pour servir les plus hauts intérêts de son pays et laisser derrière lui un nom durable et honoré.

Adieu, cher Darmesteter ! Au nom de notre communauté, au nom de l'amitié qui nous unissait, je devais m'associer publiquement au deuil de votre famille. Votre souvenir vivra au milieu de nous, et vous aurez à jamais une place éminente dans nos cœurs et dans nos prières. Adieu ! Que votre âme repose en paix ! Amen.

II

DISCOURS DE M. HIMLY

MEMBRE DE L'INSTITUT
DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES

Messieurs,

La Faculté des Lettres est encore sous le coup de l'émotion profonde qu'a causée à chacun de nous la fin tragique d'Abel Bergaigne ; et voilà que la mort tout aussi imprévue et tout aussi cruelle d'Arsène Darmesteter renouvelle notre deuil et redouble notre douleur. Singulière ressemblance de ces deux carrières brisées avant l'heure, et cependant glorieuses ! L'un et l'autre nous sont venus, à quelques mois de distance, de l'École des Hautes-Études, où avait commencé leur jeune renommée ; tous deux ont immédiatement jeté sur les enseignements nouveaux qui leur étaient confiés un tel lustre que les pouvoirs publics n'ont pu refuser à nos instances la création, en leur faveur, de chaires magistrales en Sorbonne ; pour l'un et pour l'autre s'annonçait un long et brillant avenir, subitement anéanti contre toute attente : à quelques mois de distance aussi, ils ont été enlevés à la science qu'ils honoraient et à la Faculté qui plaçait en eux ses plus belles espérances.

Arsène Darmesteter était né le 5 janvier 1846, à Château-Salins (*Meurthe*), de parents sans fortune, qui firent tous les sacrifices pour assurer à leurs enfants une instruction supérieure. Elevé à Paris, dans une école spéciale du consistoire israélite où l'on menait de front les études hébraïques et les

études classiques, il sut suppléer par son travail personnel à ce que l'enseignement classique y avait d'insuffisant, et fut bachelier à seize ans, licencié à dix-huit, tout en devenant un hébraïsant consommé. Il se destinait en effet aux études de la théologie juive ; mais ces études mêmes le tournèrent vers la philologie romane. Frappé du grand nombre de gloses en français insérées par les commentateurs juifs du haut moyen âge dans leurs commentaires hébreux sur la Bible, il conçut le projet de restituer d'après ces gloses françaises, dissimulées sous des caractères hébreux, le *Dictionnaire de la langue française au* XI[e] *siècle,* et dépouilla dans ce but, à Paris, à Londres, à Oxford, à Parme, à Turin, plus de trois cents manuscrits. Malheureusement, distrait par d'autres travaux, il n'a mis en œuvre que bien peu des précieux matériaux ainsi accumulés par ses soins, et trop probablement nul autre que lui ne saura en tirer parti.

L'étude du vieux français était peu à peu devenue sa préoccupation principale, sinon unique : il s'y perfectionna à l'École nouvellement créée des Hautes-Études, comme élève d'abord (1869), comme répétiteur pour les langues romanes ensuite (1872) ; c'est sa thèse d'élève diplômé, un *Traité de la formation des mots composés dans la langue française* (1873), qui pour la première fois attira sur lui l'attention de tous les philologues, en revendiquant hautement pour le français la faculté de créer des mots composés, que la routine attribuait aux seules langues germaniques. Plus appréciées encore du monde savant furent les deux thèses, *De Floovante vetustiore gallico poemate et de Merovingo cyclo* et *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française,* qui lui valurent, le 13 juin 1877, avec la mention de l'unanimité, le grade de Docteur ; elles sont, en effet, aussi remarquables par la hardiesse des sujets et de la méthode, que par la profondeur, la pénétration, la largeur d'aperçus, le sentiment délicat et profond des forces vives qui créent et renouvellent la langue.

Trois jours après la soutenance, Darmesteter était chargé d'inaugurer à la Faculté, avec le titre de maître de conférences, l'enseignement de la *langue et de la littérature françaises du moyen âge.* Il ne quitta cependant l'École des

Hautes-Études que six ans plus tard, lorsqu'un décret en date du 15 janvier 1883 l'eut appelé à la chaire nouvellement créée de *Littérature française du moyen âge et d'histoire de la langue française*, et juste récompense d'un talent hors ligne et d'un succès peu ordinaire, eut fait de lui, à trente-six ans, un titulaire en Sorbonne. Entre temps (en 1881) lui avait été confié en outre un troisième enseignement, celui de la grammaire française à l'École normale supérieure des jeunes filles qu'on venait de fonder à Sèvres. Grâce à son tact autant qu'à sa science, il réussit admirablement dans cette délicate mission. Le *Cours de grammaire française,* qui est le résumé, fixé, amélioré, complété d'année en année, de cet enseignement entièrement neuf et original, rendra certainement, s'il est publié, les plus grands services, même à d'autres qu'à la jeunesse féminine de nos écoles.

Ces charges si lourdes de l'enseignement, auxquelles il se préparait avec une conscience extrême, n'occupaient cependant qu'une partie de son activité. Depuis 1871, il avait entrepris, de concert avec M. Hatzfeld, qui fut aussi son collaborateur pour un excellent *Tableau de la littérature et de la langue française au* XVIe *siècle* (1878), un *Dictionnaire général de la langue française,* dont la double originalité devait être de présenter les significations des mots, non pas selon leur importance usuelle, mais dans l'ordre historique du développement de leurs différentes acceptions, et d'autre part, d'expliquer dans une volumineuse introduction, œuvre de Darmesteter seul, l'histoire complète de la langue et de la formation du vocabulaire, en renvoyant perpétuellement pour les exemples au corps du dictionnaire. L'énorme travail est fort avancé ; la préface est tirée ; le vocabulaire n'attend, pour être achevé, qu'une révision des premières lettres de l'alphabet, dont Darmesteter disait avec sa modestie habituelle : « Quand j'ai commencé à travailler au dictionnaire, j'étais un enfant. » Si l'introduction n'est pas rédigée, tous les documents qui doivent la composer sont réunis et classés : il y a donc lieu d'espérer que, plus heureuse que l'œuvre qui avait tenté son ambition juvénile, celle qu'il avait destinée à illustrer son âge mûr pourra voir le jour, malgré la catastrophe qui l'a enlevé en laissant dorénavant

reposer sur M. Hatzfeld tout le poids de la commune entreprise.

Au cours de ses recherches pour le dictionnaire, qui faisaient passer sous ses yeux tout le matériel de la langue et lui assuraient la joie sans cesse renaissante de découvertes de tout genre, il insérait dans diverses revues une foule d'études originales sur toutes les branches de la philologie française; condensait toute une philosophie du langage dans un petit livre plein de faits et d'idées, qu'il a intitulé *La Vie des Mots étudiée dans leurs significations* (1887); et, dans des articles tout récents, proposait une simplification très hardie de l'orthographe française. Chacun de ces travaux révèle les qualités maîtresses du talent de Darmesteter, richesse des connaissances et rigueur de la méthode, pénétration et mesure, bon sens et distinction ; mais on y est sans cesse aussi frappé de l'audace singulière de certaines conclusions, tirées des investigations à la fois les plus étendues et les plus minutieuses.

Tant de peines, tant d'efforts, l'œuvre colossale du dictionnaire, les fatigues d'un double enseignement où il mettait tout son cœur, épuisaient peu à peu la constitution médiocrement robuste de notre ami. L'excès de travail devait finir par lui être fatal. Il le savait, mais refusait de s'arrêter. En vain, ceux qui l'entouraient de leur amour, sa femme, à laquelle il a dû onze ans de bonheur, son frère, le confident fidèle de toutes ses aspirations, essayaient de modérer son ardeur. Il leur répondait que « dans le moment où nous sommes, où il y a tant à fonder et à organiser, ceux qui se sentent doués pour cette tâche doivent tout donner de leur vie et de leur âme... » et il l'a fait comme il l'avait dit ! Honneur à cette noble passion de l'étude, inspirée par un dévouement absolu à la science et à la jeunesse !

III

DISCOURS DE M. GASTON PARIS

MEMBRE DE L'INSTITUT
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

MESSIEURS,

Arsène Darmesteter a trop longtemps appartenu à l'École des Hautes Études, il en a trop bien représenté l'esprit, il l'a trop aimée, il lui a fait trop d'honneur, pour qu'elle puisse le laisser partir, si tôt et si soudainement, sans lui adresser un suprême adieu. Si je m'acquitte avec douleur de ce pieux devoir, que je ne pensais guère avoir à remplir envers lui, je puis du moins me dire que l'amitié et l'attention avec lesquelles j'ai suivi Darmesteter pendant toute sa carrière me désignaient pour parler de lui. J'ai vu, il y a vingt ans, notre cher ami venir s'asseoir à la table des élèves dans les premières conférences ouvertes dans nos petites salles, conférences si vivantes, si joyeusement menées et suivies, et où dès son entrée il prenait la première place ; j'ai eu le plaisir, quatre ans après, de l'installer moi-même à la table du maître, d'où, pendant douze ans, avec le charme sympathique de sa parole et l'autorité de son savoir, il a entretenu, dirigé, fécondé la vocation d'élites successives ; j'ai partagé avec lui, avec nous tous, il y a quatre ans, le regret de le voir quitter ce laboratoire où il avait tant travaillé pour lui d'abord, puis pour les autres, et où l'on ne passe guère sans y attacher pour toujours beaucoup de sa pensée et un peu de son cœur. Dans les premiers temps de son enseignement, sur sa demande et

pour rassurer sa défiance de lui-même, j'assistai souvent à ses conférences : je n'en entendis pas une sans y recueillir des faits nouveaux, des suggestions précieuses, des vues ou des coordinations importantes. Que de fois, au sortir d'une de ces leçons familières pour lesquelles il puisait à pleines mains dans le trésor de ses connaissances et de ses idées, nous avons arpenté longuement la cour de la Sorbonne ou les trottoirs des rues voisines, discutant quelques-uns de ces aperçus à la fois larges et ingénieux, hardis et circonspects, qu'il émettait avec réserve devant son auditoire et qu'il se plaisait alors à développer librement ! Heures inoubliables et chères entre toutes, que donne seul le commerce de l'intelligence uni aux épanchements de l'amitié, et qui mêlent à la plus noble des jouissances, la poursuite de la vérité entrevue et devinée, la douceur de l'aimer ensemble et de s'aimer en elle ! Dans ces controverses amicales, comme dans l'appréciation des livres qu'il eut souvent à juger, Arsène Darmesteter portait autant d'aménité que d'ardeur, et sa sincérité n'était dépassée que par sa modestie. Toujours émerveillé des découvertes des autres, toujours hésitant sur les siennes, bien souvent, pour mettre en lumière ce qu'il avait trouvé de nouveau dans une idée ou dans un ouvrage, il ajoutait du sien plus que n'avait mis l'auteur, et sa généreuse incubation développait et faisait éclore un germe à peine doué de vie.

Ce n'est pas à l'École que je l'ai vu pour la première fois. En 1867, je faisais à la salle Gerson un de ces cours libres qu'avait inaugurés M. Duruy, comme il fonda l'année d'après notre École. Je vis un jour venir à moi un de mes plus jeunes auditeurs : il me raconta qu'il suivait ces leçons avec un dessein tout particulier, et pour l'accomplissement d'une tâche, à ce qu'il croyait, passagère. Il avait étudié la théologie rabbinique, et il se proposait de pénétrer autant que possible, avec une science à la fois profondément sympathique et hautement indépendante, les mystères, à peine explorés, du Talmud et de ses appendices. Il avait même écrit un exposé sommaire du sujet, destiné au grand public dont il me donna connaissance, et qui me fit voir tout de suite la force et la clarté de cet esprit encore aux débuts de son activité : il ramenait à une logique secrète et rigoureuse les

épanouissements les plus étranges d'une fantaisie qui au premier abord déroute tous les calculs et déconcerte tous les raisonnements. La théologie critique est la meilleure des gymnastiques intellectuelles, la préparation la plus féconde au travail purement scientifique. Par la nature même des problèmes qu'elle agite, par l'effort qu'il faut faire pour y être à la fois libre et respectueux, par le tremblement pieux qui retient la main de l'opérateur au moment d'attaquer les fibres les plus sensibles et les plus sacrées de l'âme humaine, par le contrôle sévère auquel on se sent soumis en touchant à des questions toujours brûlantes, par la portée considérable que prennent les recherches les plus minutieuses et par l'importance que tous attachent aux moindres détails, elle enseigne à l'esprit la hardiesse et la réserve, la précision et en même temps ce juste degré d'indécision où il faut souvent savoir s'arrêter ; elle apprend à donner de l'attention aux plus petits faits et à les rattacher toujours à une vue générale. Darmesteter fut un exemple de plus de l'heureuse influence que ces études peuvent exercer sur une pensée bien organisée pour la science. Par une singulière rencontre, ce fut la théologie même qui le mit, sans qu'il s'en doutât, sur sa vraie voie. Dans le célèbre commentaire que Raschi de Troyes, à la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle, écrivit sur la Bible et le Talmud, se trouvent en grand nombre des gloses françaises, altérées de la façon la plus étrange dans les éditions et déjà dans les manuscrits. Darmesteter voulut les comprendre, puis essaya de les restituer, et, s'apercevant qu'il lui fallait pour y réussir une connaissance plus intime de l'ancien français, il vint à la rue Gerson, puis à l'École des Hautes Études, pour se préparer à cette tâche. Mais insensiblement ce qui n'avait été pour lui qu'un moyen devint un but, le but de toute sa vie. Il s'attacha avec un intérêt toujours plus vif à la philologie française, et abandonna le Talmud. Les gloses de Raschi n'en restèrent pas moins l'objet constant de son étude et de ses recherches : c'était leur publication qu'il regardait comme devant être son meilleur titre scientifique, et il n'attendait que l'achèvement de son dictionnaire pour s'y consacrer tout entier. L'inexécution de ce grand projet est un véritable malheur pour la science. Du monument

si longtemps rêvé notre ami ne laisse que les matériaux, et Dieu sait si, lui parti, quelqu'un sera capable de les mettre en œuvre !

C'était par une recherche lexicographique que Darmesteter avait abordé la philologie française : cet ordre d'études fut toujours celui qui l'attira le plus, et il avait à un rare degré tout ce qu'il faut pour y exceller. Tandis que beaucoup de philologues ne s'intéressent qu'aux langues mortes, et ne se sentent pour ainsi dire à leur aise que devant le cadavre, un scalpel et un microscope en main, il avait le goût et le sens du vivant. Son esprit philosophique lui faisait parfaitement comprendre l'identité des phénomènes des époques passées et de ceux de l'époque présente, et il trouvait aux seconds l'avantage de pouvoir être observés directement dans leur jeu complexe et changeant. Il ne percevait pas moins nettement l'évolution constante du langage, faite d'imitation et de création, et la solidarité qui rattache indissolublement ce qui a été, ce qui est, et ce qui sera. Profondément versé dans les études phonétiques, c'est cependant l'histoire des idées qu'il cherchait surtout dans l'histoire des mots, et c'est là que trouvait à s'exercer sa logique serrée et pénétrante, affinée par un long commerce avec les plus subtils des scolastiques. Il se plaisait à suivre le lexique français depuis ses origines jusqu'à son état actuel, ramenant à des lois les écarts en apparence les plus capricieux, épiant les infinies variétés de forme et de sens de chaque mot, rattachant les faits épars à des causes générales, jouissant en penseur, en artiste et souvent en poète de la fécondité, de l'invention, parfois de l'*humour* que déploie à travers les siècles ce qu'on appelle à si juste titre le génie de la langue. Ses deux beaux livres sur les *Mots composés* et sur la *Formation des mots nouveaux en français* montrèrent avec quelle étonnante rapidité le débutant avait passé maître. Je n'en dirai pas ici les mérites : je n'ai voulu que mettre en relief ce qu'on peut appeler la physionomie scientifique de notre ami, qui fut un philologue érudit, un phonéticien profond, et peut-être avant tout un psychologue.

Avec ce goût particulier pour la lexicographie historique, on conçoit qu'il accepta sans hésitation la proposition si hono

rable que lui fit M. Hatzfeld de collaborer à la rédaction d'un dictionnaire qui devait être, avec celui de M. Littré, le plus digne hommage rendu par la science française du XIXe siècle à la langue française, notre vraie patrie. Depuis lors, depuis seize ans, les deux collaborateurs n'ont pas cessé un jour de travailler à cette grande œuvre, qu'ils avaient cru d'abord pouvoir terminer en trois années. Ils y ont apporté chacun, avec la même ardeur, la contribution de leurs recherches, de leur critique, de leurs méditations solitaires, de leurs longues et fructueuses discussions. Enfin l'œuvre est terminée ; l'introduction, ouvrage capital à elle seule, est écrite ; déjà on passe à l'exécution, de nombreuses feuilles sont imprimées et ont à peu près subi la longue série de corrections que leur impose une conscience toujours inquiète ; dans quelques semaines, le dictionnaire va commencer à paraitre... Pauvre ami ! si la mort, par la seule grâce qu'elle lui ait faite, n'avait pas en le frappant enveloppé son âme de son voile, à côté du déchirement qu'il aurait éprouvé en quittant ceux qu'il aimait, ses amis, ce frère si chéri, cette épouse qui lui avait donné pendant onze années un bonheur sans mélange, l'idée de ne pas voir paraitre ce livre, auquel il avait donné une si large part de sa vie, auquel il avait fait tant de sacrifices, aurait été celle à laquelle il aurait pu le plus difficilement se résigner ! Heureusement l'œuvre est là, prête à voir le jour sous la surveillance fidèle de celui qui en a partagé la longue et laborieuse préparation, et grâce à cette œuvre capitale, le nom d'Arsène Darmesteter sera mentionné avec admiration et reconnaissance par tous ceux qui s'occuperont après lui de l'histoire externe et intime de notre langue.

J'ai dit qu'il avait fait à cette œuvre des sacrifices ; il s'est en effet interdit pour y travailler bien des recherches qui l'attiraient, et qu'il se promettait toujours de reprendre quand elle serait achevée. Il lui donnait tout le temps que lui laissait son enseignement, auquel il apportait une conscience et un soin incomparables. C'est ainsi qu'il a laissé de côté, pensant y revenir plus tard, ses études sur la curieuse littérature judéo-française du moyen âge, non sans avoir donné dans quelques notices préliminaires une idée des richesses qu'il avait accumulées sur ce sujet dans divers voyages en An-

gleterre et en Italie, et sans avoir publié un admirable et unique monument, le « regret » funèbre, écrit en français, mais en caractères hébreux, à l'occasion du martyre de quelques Juifs brûlés à Troyes au XIIIe siècle. Fort versé dans la littérature du moyen âge, il ne l'a cependant abordée qu'une fois, dans sa thèse latine sur *Floovent*, où, appliquant dans un autre domaine la rigueur de sa méthode et la finesse de son goût, il a marqué une trace profonde dans l'histoire des études sur notre épopée nationale. Il a trouvé encore le temps de donner, en collaboration avec M. Hatzfeld, cet excellent manuel de la langue et de la littérature du XVIe siècle, qui mérite de servir de modèle à tous les travaux du même genre. Mais en général tout ce qu'il écrivait se rapportait au dictionnaire : c'est pour éclaircir une des données fondamentales de la lexicographie française, la distinction entre les mots traditionnels et les mots empruntés, qu'il a fait sur le système et l'évolution du vocalisme français cette petite dissertation, célèbre dès son apparition, où il a découvert et établi ce qu'on appelle à juste titre la *loi de Darmesteter*. C'est à l'aide des observations faites au cours de son grand travail qu'il a écrit une magistrale étude sur le lexique de l'ancien français. Enfin c'est presque un simple fragment détaché de l'introduction du Dictionnaire que le charmant et profond volume sur *la Vie des Mots*, où une imagination si aimable est guidée par une logique si précise et éclairée par une si riche érudition. Il a sacrifié à cette œuvre maîtresse ses œuvres accessoires ; hélas ! il lui a peut-être sacrifié plus encore. Sans cesse hanté par l'appel de cette fournaise qui chauffait toujours et réclamait sans relâche de nouveaux matériaux, il y jetait toutes ses heures de loisir, toutes celles où il aurait pu se reposer, se délasser, se renouveler, et celles du jour, dérobées entre deux leçons, et celles de la nuit, arrachées au sommeil, toutes ses pensées, toutes ses forces, toute sa vie, et au moment où la fournaise était enfin comble, où la statue allait sortir du moule ardent et se dresser sur la place publique, il est tombé, vaincu, épuisé, mort, sans l'avoir vue !

Depuis trois ans sa santé donnait aux siens des inquiétudes. Une affection du cœur l'avait obligé de consulter les méde-

cins, de prendre, bien malgré lui, des précautions, de mettre à son activité quelque mesure. Grâce aux soins d'une tendresse toujours en éveil, il semblait avoir pris le dessus; il était revenu de vacances plein de courage et d'entrain, voyant avec confiance s'ouvrir une nouvelle campagne de travail. Un accident, un refroidissement auquel il avait à peine fait attention et qui pendant plusieurs jours sembla peu grave même aux yeux les plus anxieusement attentifs, prit soudain un caractère funeste : le mal se porta sur l'organe depuis longtemps atteint qui ne pouvait supporter le choc. Le péril ne se manifesta que lundi soir (12 novembre), mais aussitôt il fut extrême. A partir de mercredi, notre ami perdit à peu près toute conscience, et dans la nuit du jeudi au vendredi il expira au milieu de sa famille atterrée. Ses amis les plus chers avaient à peine eu le temps d'apprendre sa maladie : ils accoururent auprès de lui pour recevoir la foudroyante nouvelle de son agonie et de sa mort. Je ne veux rien dire du deuil ineffaçable où sont plongés ceux qui vivaient dans son intimité quotidienne ; mais les regrets qu'il laisse à tous ceux qui l'ont approché seront aussi durables qu'ils sont profonds. Une exquise bonté, une douceur constante, une droiture ignorante de tout détour, une modestie qu'aucun succès ne diminuait, une simplicité de cœur et de manières qui, jointe à une telle supériorité d'esprit, donnait à son commerce un charme indicible, un dévouement absolu à la science, au devoir, à l'amitié, une obligeance toujours prête, une charité aussi active que délicate, telles étaient les principales qualités qui le faisaient chérir de ses amis anciens et nouveaux, de ses collègues et de ses élèves. L'École des Hautes Études le pleure comme elle a pleuré Bergaigne, qu'elle avait donné en même temps que lui à la Sorbonne. Tous deux y avaient apporté l'esprit du milieu scientifique où ils s'étaient formés ; tous deux avaient allumé dans cet illustre et antique foyer de lumière de nouveaux et brillants flambeaux ; tous deux joignaient aux mérites les plus éminents de l'intelligence les dons les plus rares du cœur. En quelques mois notre École et la Faculté des lettres ont deux fois à porter un deuil commun. Si quelque chose peut alléger notre douleur, c'est de penser que Darmesteter, comme Bergaigne, a vaillamment rempli sa

tâche aussi longtemps qu'il l'a pu, qu'il a fait beaucoup de bien pendant son trop court passage parmi nous, qu'il laisse après lui un monument impérissable, que, par son exemple autant que par son enseignement, il a exercé sur la jeunesse française une action salutaire et féconde, qu'il a honoré son temps et son pays.

IV

DISCOURS DE M. TERRIER

PROFESSEUR A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE SÈVRES

Messieurs,

Je viens, au nom de Madame la directrice de l'École normale de Sèvres, des maîtresses et des maîtres de cette école, de toutes ses élèves, adresser un bien triste adieu à notre cher collègue Arsène Darmesteter.

Quand je serais capable de dire ici tout ce que nous perdons en lui, toutes les qualités qui le faisaient aimer, les mérites scientifiques de premier ordre qui viennent d'être loués si dignement, la douleur d'une séparation si terriblement rapide m'en ôterait la force.

Et cependant, lorsque je puis attester, moi aussi, qu'il fut partout égal à lui-même, qu'il déploya dans des tâches bien différentes la même supériorité morale et intellectuelle, je me reprocherais de garder le silence.

J'en appelle à celles qui l'écoutaient il y a quelques jours à

peine, et que je vois en ce moment consternées de sa perte : virent-elles jamais chez aucun de leurs maîtres des connaissances plus profondes et plus étendues, un enseignement plus substantiel, plus exact et plus élevé, une patience et un dévouement plus infatigables? Quel exemple pouvait mieux leur apprendre non seulement comment on professe la science, mais encore comment on la pousse en avant, dans toutes les directions, comment on l'enrichit de nouveaux faits et de nouvelles idées?

Jamais collègue n'eut un caractère plus doux, ne fut d'un commerce plus facile et plus sûr, ne montra dans plus de mérite plus de simplicité : et que dire de cette modestie tranquille et souriante, dont tous ceux à qui il fut donné de le connaître étaient frappés, qui laissait presque oublier son savoir?

Bien que sa santé, depuis quelque temps, fût chancelante, nous n'avons pas vu l'inquiétude obscurcir un instant les lumières de cet excellent esprit attaché, hélas! à un corps trop délicat : l'aimable égalité de son humeur n'en fut jamais altérée.

Nous ne pouvions, cher Darmesteter, vous croire sérieusement menacé, et déjà vous nous étiez enlevé. Mais votre souvenir ne périra pas, et certes votre famille ne sera pas seule à le conserver avec une pieuse fierté; car il vivra dans la reconnaissance de tous ceux qui aiment les lettres et les études par qui elles sont éclairées, nourries et fortifiées. Il vivra, comme votre enseignement, dans cette école qui s'honorera toujours de vous avoir compté parmi ses maîtres et à qui vous avez donné une part si précieuse de votre vie si courte et si bien remplie; il vivra dans l'estime impérissable, dans les regrets affectueux de tous vos collègues, à la meilleure place.

V

DISCOURS DE M. HATZFELD

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

Messieurs,

Les paroles ne sauraient exprimer la douleur amère que je ressens, sur le bord de cette tombe, au moment de me séparer de celui qui fut mon collaborateur et mon ami le plus cher. Pendant dix-sept ans, nous avons travaillé, pour ainsi dire la main dans la main ; et dans cette intimité presque journalière, qui, plus que moi, a pu connaître ce que valaient son esprit et son cœur ?

Quelle ardeur et quelle persévérance pour atteindre la vérité, quelle pénétration pour la saisir ! Quelle étendue, quelle variété de connaissances ! Quelle vaste et solide érudition ! Et avec de pareils dons, quelle rare modestie, quelle bonté, quelle bienveillance ! Quel empressement à reconnaître le mérite des autres, à les admirer et à les faire valoir !

On vous a dit, messieurs, la perte immense que fait la science par cette mort prématurée : comment vous dire ce que perdent en lui ceux qui l'ont aimé, ce qu'il a été pour les siens, pour sa pauvre mère, pour son frère désolé... je m'arrête ici devant une douleur plus intime que rien ne peut rendre et que rien ne pourra consoler ici-bas.

Né dans une position modeste, il s'était fait lui-même, vous le savez, à force d'intelligence et de travail. Deviné de bonne heure par ceux qui ont été ses maîtres, et qui sont réunis autour de son cercueil, il était bientôt devenu maître à son

tour. Et malgré cette modestie dont je parlais tout à l'heure, sa réputation grandissant chaque jour avait dépassé les bornes de notre pays.

Et c'est au moment où il était en pleine possession du fruit de tant d'études, de tant de réflexions, de tant de patientes recherches, et où il allait enrichir le monde savant de ce trésor lentement conquis, c'est au moment où il allait recueillir, pour les siens et pour lui-même, cette moisson si laborieusement préparée, qu'il nous est enlevé par un coup soudain, dans toute la force de l'âge et dans toute la maturité du talent.

Mais l'œuvre de sa vie ne périra pas, messieurs; sans parler des remarquables ouvrages qu'il avait déjà publiés et qui avaient donné la mesure de sa valeur, sans parler des disciples qu'il avait formés, auxquels il s'est donné jusqu'à la dernière heure, et qui perpétueront la tradition féconde de son enseignement, le vaste travail que nous poursuivions en commun depuis tant d'années, et auquel il se consacrait avec d'autant plus d'ardeur qu'il se sentait plus atteint, est presque achevé, grâce à Dieu, et, s'il ne peut recevoir de son précieux concours le dernier perfectionnement que nous en attendions, il gardera la marque ineffaçable de cette belle intelligence, hélas! éteinte aujourd'hui.

Mon cher Darmesteter, adieu!

BIBLIOGRAPHIE

DES

PUBLICATIONS D'ARSÈNE DARMESTETER

PUBLICATIONS EN VOLUMES.

1874.

Traité de la formation des mots composés dans la langue française, comparée aux autres langues romanes et au latin. Paris, Vieweg, 1 vol. in-8°, pp. XIX-331. (Thèse de sortie de l'École des Hautes-Études, formant le dix-neuvième fascicule de la *Bibliothèque de l'École*).

Arsène Darmesteter a laissé, prête pour l'impression, une seconde édition, revue et augmentée, de cet ouvrage qui est une véritable refonte et qui paraîtra à la librairie Bouillon-Vieweg.

1876.

En collaboration avec M. A. Hatzfeld.

Le seizième siècle en France, tableau de la littérature et de la langue, suivi de morceaux en prose et en vers choisis dans les principaux écrivains de cette époque. Paris, Charles Delagrave, 1878; 2 vol. in-12 reliés en un seul ; pp. X-301 ; 384 (le premier volume contenant le *Tableau littéraire* ; le second les *Morceaux choisis*).

Les *Morceaux choisis* ont aussi paru séparément sous le titre :

Morceaux choisis des principaux écrivains en prose et en vers du XVIe *siècle,* publiés d'après les éditions originales les plus autorisées et accompagnés de notes explicatives, par MM. Arsène DARMESTETER et Adolphe HATZFELD ;

ouvrage rédigé conformément aux programmes de rhétorique. 1 vol. in-12, Paris, Ch. Delagrave, 1873, pp. VII-384.

1877.

De Floovante vetustiore gallico poemate et de Merovingo cyclo scripsit et adjecit nunc primum edita Olavianam Florentis Sagæ versionem et excerpta e Parisiensi codice « il libro de Fioravante », A. DARMESTETER. — Lutetiæ Parisiorum apud Bibliopolam F. Vieweg, 1877; 1 vol. in-8°, pp. VIII-192.

(Thèse de Doctorat ès lettres).

De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent. Paris, Vieweg, 1877, 1 vol. in-8°, 306 pages.

(Thèse de Doctorat ès lettres).

1886.

La vie des mots étudiée dans leurs significations. Paris, Delagrave, 1886; 1 vol. in-12, pp. XII-212.

2e édition, 1887. Publiée d'abord en traduction anglaise sous le titre *The Life of Words.* 1 vol. in-12, Londres, Kegan Paul, Trench and C°.

MÉMOIRES SCIENTIFIQUES ET ARTICLES DE CRITIQUE[1].

1867.

Le journal la *Presse*, 6 avril 1867.

Les derniers jours de Jérusalem, par M. F. de SAULCY, membre de l'Institut (article signé A. D. Brandeis).

Le journal la *Presse*, 20 août 1869.

Saint Paul, par Ernest RENAN (article signé A. D. Brandeis).

1870.

La Revue Israélite, nos 17 et 18.

* *Katia bar Schalom et Flavius Clemens* (signé A. D. Brandeis).

Ibid., n° 25, pp. 388-393.

* *Gabriel da Costa* (signé A. D. Brandeis).

[1] Nous marquons d'un astérisque les mémoires et articles reproduits dans les *Reliques scientifiques.*

1871.

Archives des missions scientifiques et littéraires, pp. 91-105.

* Rapport sur une mission en Angleterre.

1872.

La Revue Israélite, pp. 228-233.

De la formation des religions (Le Christianisme et ses origines ; l'Hellénisme), par Ernest Havet.

Romania, I, pp. 92-96.

* *Sur des mots latins qu'on rencontre dans les textes talmudiques.*

Romania, I, pp. 146-176.

* *Glosses et glossaires hébreux-français du moyen âge.*

Romania, I, pp. 360-362.

* *Philippus, os lampadis.*

Romania, I, pp. 387-389.

J. Schmidt. *Ueber die franzœsische Nominalzusammensetzung.*

1873.

Revue critique, 4 octobre, pp. 219-226.

* A. Boucherie, professeur au lycée de Montpellier. Ἑρμηνεύματα (καὶ) Καθημερινὴ ὁμιλία, de Julius Pollux, publiés pour la première fois d'après les manuscrits de Montpellier et de Paris. 1 vol. in-4°, 339 p. Paris, Imprimerie nationale, 1872. (Extrait du tome XXIII, 2e partie des Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques).

Romania, II, 144.

* Note sur l'*ai* de l'imparfait.

1874.

Romania, III, 379-398.

* Ch. Joret. *Du C dans les langues romanes.*

Romania, III, 412-486.

* *Deux élégies du Vatican.*

Revue critique, 12 décembre, pp. 376-378.

Prof. Dr CARL SACHS. *Encyclopædisches franzœsisch-deutsches und deutsch-franzœsisches Wœrterbuch*, unter Mitwirkung von Dr Caesar Willate. Grosse Ausgabe. II Theil, Deutsch-franzœsisch, livraisons 1 à 3. Berlin et Paris, 1874. Pet. in-4°.

Revue critique, 19 décembre, pp. 385-400.

* Auguste BRACHET. *Nouvelle grammaire française*, fondée sur l'histoire de la langue, à l'usage des établissements d'instruction secondaire. Paris, Hachette, 1872. 1 vol. in-12, XIX-248 p.

1875.

Revue critique, 16 janvier, pp. 37-40.

* F. TALBERT. *Du dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation françaises*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Thorin, 1884, 1 vol. in-8°, XV-338 p.

Revue critique, 16 octobre, pp. 245-250.

* Ch. MARTY-LAVEAUX. *Cours historique de langue française* : 1° De l'enseignement de notre langue ; 2° Grammaire élémentaire ; 3° Grammaire historique. Trois volumes, petit in-12. Paris, Lemerre, 1874-75.

Revue critique, 23 octobre, pp. 262-269.

* C. AYER, directeur de l'Académie de Neufchâtel. *Phonolojie de la langue française*. Paris, Neufchâtel et Bruxelles, 1875, 1 vol. in-12, VIII-136 p.

A. SCHELER. *Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins*. Paris et Bruxelles, 1875, un vol. in-16, VIII-259 p.

Revue critique, 25 décembre, pp. 401-409.

* A.-Ed. CHAIGNET, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. *La Philosophie de la Science du Langage étudiée dans la formation des mots*. Paris, Didier, 1875, 1 vol. in-12, XI-360 p.

1876.

Revue critique, 3 juin, pp. 373-377.

* F. de GRAMMONT. *Les vers français et leur prosodie*. Paris, Hetzel, 1876, Bibliothèque d'éducation et de récréation ; 1 vol. in-12 ; IX-337 p.

Revue critique, 3 juin, pp. 368-370.

Abel HOVELACQUE. *La Linguistique*. (Bibliothèque des sciences contemporaines, tome II). Paris, C. Reinwald, 1 vol. in-12, 1876, XI-365 p.

Revue critique, 12 août, p. 103-107.

C. Ayer. *Grammaire comparée de la langue française.* Paris, Sandoz et Fischbacher, et Neufchâtel 1876, 1 vol. petit in-8°, VIII-423 p.

Revue philosophique, II, pp. 519-522.

Sur quelques bizarres transformations de sens de certains mots.

Romania, V, pp. 140-164.

PHONÉTIQUE FRANÇAISE. La protonique, non initiale, non en position.

Romania, V, pp. 251-252.

Moisy. *Noms de famille normande.*

Romania, V, pp. 394-401.

Talbert. *De la prononciation de la lettre U au* XVIe *siècle*, réponse à la *Revue critique.*

1877.

Revue critique, 17 février, pp. 118-119.

A. Darmesteter et Ad. Hatzfeld, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. Lettre au sujet d'une critique de M. Marty-Laveaux sur les *Morceaux choisis du* XVIe *siècle.*

Revue critique, 30 juin, pp. 416 418.

Frantz Settegast, D^r phil. *Benoit de Sainte-More, eine sprachliche Untersuchung über die Identitaet der Verfasser des « Roman de Troie » und der « Chronique des ducs de Normandie ».* Breslau, 1876, 1 vol. in-8°, 75 p.

Revue critique, 7 juillet, pp. 425-427.

Dr Martin Schultze. *Die germanischen Elemente der Franzœsischen Sprache.* Berlin, 1876, in 8°, 26 p.

Revue critique, 4 août, pp. 48-49.

Domenico Pezzi, docteur agrégé de la Faculté des lettres et de philosophie à l'Université de Turin. *Introduction à l'étude de la science du langage ;* traduit de l'italien sur le texte, entièrement refondu par l'auteur, par V. Nourrisson. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1875, 1 vol. pet. in-12, 239 p.

Revue critique, 1er septembre, pp. 115-119.

Eug. Rolland. *Faune populaire de la France, les mammifères sauvages* (noms vulgaires, dictons, proverbes, contes et superstitions). Paris, Maisonneuve, 1877, 1 vol. pet. in-8°, pp. XVI-179.

Revue critique, 22 septembre, pp. 166-167.

Eug. Koelbing. *La Chanson de Roland*, genauer Abdruck der Venetianer Handschrift IV. Heilbronn, 1877, pet. in-8°, p. vi-175.

1878.

Archives des missions scientifiques, 3e série, t. IV, 383-442.

* *Rapport sur une mission en Italie.*

Tiré à part sous le titre :

Glosses et glossaires hébreux-français, notes sur des manuscrits de Parme et de Turin. Paris, Imprimerie nationale, 1878 ; 52 pages in-8°.

Revue politique et littéraire, 19 janvier, pp. 676-684.

* *Langue et littérature françaises du moyen âge*, conférence de M. Arsène Darmesteter. Leçon d'ouverture.

Revue pédagogique, t. I, pp. 280-283.

* *Notes sur la langue et la grammaire françaises.* I. Du participe passé. Cf. année 1882.

Revue critique, 9 mars, pp. 161-166.

Dr Adolf Laun, professor. *La Fontaine's Fabeln*, mit Einleitung und deutschen Commentar. Erster Theil : Die sechs Bücher der ersten Sammlung von 1668. Heilbronn, 1877. — Zweiter Theil : Die fünf Bücher der zweiten Sammlung von 1668-1679, mit dem zwœlften Buch von 1694. Heilbronn, 1878. 2 vol. pet. in-8°, pp. 235 et 271 (voir l'errata, p. 216 de la *Revue*).

Revue critique, 16 mars, pp. 173-174.

Em. Person. *La Deffence et Illustration de la Langue Françoyse par Joachim du Bellay*, reproduite conformément au texte de l'édition originale avec une introduction, des notes philologiques et littéraires et un glossaire, suivie du Quintil Horatian (de Charles Fontaine). — Versailles, Cerf et fils, éditeurs. Paris, J. Baudry, 1878. 1 vol. in-8°, 214 p.

Revue critique, 2 novembre, pp. 285-286.

Jean Fleury. *La Grammaire en action*, 4e édition, considérablement simplifiée et accompagnée d'une traduction du russe. Saint-Pétersbourg, 1877, 1 vol. in-16, p. 216.

Revue critique, 9 novembre, pp. 292-294.

Ph. Tamizey de Larroque. *Plaquettes gontaudaises.* I. Vie d'Eustorg de Beaulieu, par Guillaume Colletet, publiée d'après le manuscrit autographe de la Bibliothèque du Louvre avec notes et appendice, une plaquette in-18 de 49 pages. Paris et Bordeaux, 1878.

— II. Vie de Jean-Pierre de Mesmes, par Guillaume Colletet. Paris, Alphonse Picard, 1878, in-8°, p. VII-28.

— III. Un cantique inédit de Charles Sévin, chanoine d'Agen, et précédé d'une notice sur l'auteur, par L. Jarry. Auch, 1878, in-8°, p. 18.

Revue critique, 23 novembre, pp. 334-337.

F. Armitage, M. A. *A French grammar for the use of public schools.* London, published by D. Nutt (sans date), 1 vol. in-12, p. XVI-351.

Revue critique, 30 novembre, pp. 351-353.

Wilhelm Kœnig. *Zur franzœsischen Literaturgeschichte, Studien und Skizzen.* Halle, Max Niemeyer, 1877, 1 vol. in-8°, p. IV-249.

Revue critique, 7 décembre, pp. 368-371.

Casimir von Lebinski. *Die Declination der Substantiva in der Oïl-Sprache.* I. Bis auf Crestiens de Troies. Philologische Inaugural-Dissertation. Posen, Kraszewski, 1878. Brochure in-8°, p. 55.

Hermann Suchier. *Ueber die Matthaeus Paris zugeschriebene Vie de St-Auban.* Halle, Max Niemeyer, 1876, in-8°, pp. VI-60.

Konrad Hofmann und Karl Vollmöller. *Der Münchener Brut,* Gottfried von Monmouth, in franzœsischen Versen des XII Jahrhunderts aus der einzigen Münchener Handschrift, zum ersten Mal hsggb. Halle, Max Niemeyer, 1877, 1 vol. in-8°, pp. LII-124.

Revue critique, 21 décembre, pp. 401-402.

J. Bastin. *Étude philologique de la langue française, ou Grammaire comparée et basée sur le latin,* ouvrage recommandé par l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, première partie. Saint-Pétersbourg, 1878. 1 vol. gr in 8°, p. VIII-351.

1879.

Revue critique, 8 février, p. 113.

Réclamation de M. Armitage à propos d'une critique du 23 novembre 1878.

Revue critique, 6 décembre, pp. 417-418.

P. Ristelhueber. *Apologie pour Hérodote,* par Henri Estienne, avec introduction et notes. Paris, Lisieux, 1879, in-8°, 2 vol. XLVIII-427 et 505 p.

1880.

Revue des Études juives, I, pp. 32-55.

* *Notes épigraphiques touchant quelques points de l'histoire des Juifs sous l'empire romain.*

Ibid., pp. 117-123.

Lettres des Juifs d'Arles et de Constantinople.

Ibid., pp. 132-137.

* *Iscrizioni inedite o mal note Greche, Latine, Ebraiche di antichi sepolchri Giudaici del Napolitano*, edite e illustrate da G.-J. Ascoli.

Ibid., pp. 140-143.

* *Guillaume d'Auvergne*, évêque de Paris (1228-1249), sa vie et ses ouvrages, par M. Noël Valois.

Revue critique, 16 février, pp. 131-136.

A. Chassang, *Nouvelle grammaire française.* Cours supérieur avec des notions sur l'histoire de la langue et en particulier sur les variations de la syntaxe du xvie au xixe siècle. 1 vol. in-12 de xvi-522 pp. — Paris, Garnier frères, 1878.

Revue critique, 19 avril, pp. 315-318.

J. Bastin, *Étude philologique de la langue française* ou grammaire comparée et basée sur le latin. Seconde partie, syntaxe. Saint-Pétersbourg, 1879, 1 vol. in-8° de xiv-309 pp.

Revue critique, 10 mai, pp. 374-376.

A. de Cihac, *Dictionnaire d'étymologie daco-romane*, éléments slaves, magyars, turcs, grecs moderne et albanais. Francfort-sur-le-Mein. Lud. Sanct Goar, 1879, 1 vol. in-8° de xxiii-816 pp.

Revue critique, 24 mai, p. 415.

Friedrich Diez, *Etymologisches Wœrterbuch der romanischen Sprachen*, 4e édition, avec un appendice, par Auguste Scheler, Bonn, 1878, 1 vol. grand in-4° de xxvi-820 pp.

Revue critique, 7 juin, pp. 455-457.

Hermann Suchier. *Biblioteca Normannica*, Denkmæler normannischer Literatur und Sprache, hsggb. von Herm. Suchier. I. Reimpredigt, hsggb. von Hermann Suchier. Halle, 1879, in 8°, lvi-109 pp. — II. Der Judenknabe, 3 griechische, 14 lateinische und 8 franzœsische Texte, hsggb. von Eugen Volter. Halle, Max Niemeyer, 1879, in 8°, 129 pp.

Revue critique, 21 juin, pp. 499-490.

Hermann Suchier, *Aucassin et Nicolette*, neu nach der Handschrift mit Paradigmen und Glossar. Paderborn, Schœningh, 1878, in-8°, 118 pp.

Revue critique, 5 juillet, pp. 11-13.

D. Nisard, *Précis de l'histoire de la littérature française*, depuis ses pre-

miers monuments jusqu'à nos jours. Nouvelle édition. Paris, Firmin-Didot, 1878, 1 vol. in-12 de VIII-416 pp.

Revue critique, 12 juillet, pp. 36-37.

Ernst WEBER, *Ueber den Gebrauch von devoir, laissier, pooir, savoir, soloir, voloir*, im Altfranzœsischen, nebst einem vermischten Anhange. Berlin, Mayer und Müller, petit in-8°, 37 pp.

Revue critique, 2 août, pp. 88-93.

* E. DE CHAMBURE, *Glossaire du Morvan*. Étude sur le langage de cette contrée, comparée avec les principaux dialectes ou patois de la France, de la Belgique wallone et de la Suisse romande. Paris, Champion ; Autun, Degressieu, 1 vol. gr. in-4° de XXII-54*-966 pp.

1881.

Revue des Études juives, II, pp. 199-233.

* *L'auto-da-fé de Troyes* (24 avril 1288).

Romania, X, pp. 420-439.

* GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue*.

Revue critique, 7 novembre, pp. 350-351.

Robert PÜSCHEL, *Le livre du chemin de long Estude*, par Christine de Pizan, publié pour la première fois d'après sept manuscrits de Paris, de Bruxelles et de Berlin. Berlin, N.-R. Damkœhler, libraire-éditeur; Paris, H. Lesoudier, 1 vol. in-8° de XXXII-270-31 pp.

1882.

Revue pédagogique, V° année, tome IX, pp. 287-310.

* *Du participe passé* (*suite*; voir année 1878).

Revue des Études juives, IV, pp. 259-268.

* *Un alphabet hébreu-français au* XIVe *siècle*.

1883.

Revue critique, 29 janvier, pp. 88-97.

G. KŒRTING und E. KOSCHWITZ, *Franzœsische Studien*, t. II et III, Heilbronn, Henninger, 1881-1882, in-8°.

Comprenant :

I. R. MAHRENHOLTZ, Moliere's Leben und Werke, VII-398 pp.

II. V. SCHOPPE, Ueber Metrum und Assonanz der Chanson de Geste « Amis et Amiles ».

III. K. MÜLLER, Die Assonanzen im Girart von Rossillon.

IV. E. GÖRLICH, Die südwestlichen Dialekte der Langue d'Oil Poitou, Aunis, Saintonge und Angoumois.

V. DIETRICH BEHRENS, Unorganische Lautvertretung innerhalb der formalen Entwickelung des französischen Verbalstammes.

VI. Julien SCHLICKUM, Die Wortstellung in der altfranzösischen Dichtung « Aucassin et Nicolette ».

VII. BERNHARD VÖLCKER, Die Wortstellung in den ältesten französischen Sprachdenkmälern.

VIII. Joseph KLAPPERICH, Historische Entwickelung der syntaktischen Verhæltnisse der Bedingungssätze im Altfranzösischen.

Revue critique, 26 février, pp. 172-173.

Dr Felix LINDNER, *Grundriss der Laut- und Flexionslehre.* Analyse der neufranzœsischen Schriftsprache. Oppeln, G. Maske, 1881, 1 vol. in-8° de III-106 pp.

Revue critique, 12 mars, pp. 207 208.

HERMANN FLECHTNER, *Die Sprache des Alexander-Fragments des Alberich von Besançon.* Breslau, 1882, in-8°, 78 pp.

Revue critique, 26 mars, p. 253.

* A. AYER, *Grammaire comparée de la langue française.* Troisième éd., Genève et Paris; 1 vol. in 12 de 624 pp.

Revue critique, 2 avril, p. 271.

Dr HERMANN BREYMANN, *Die Lehre vom franzœsischen Verb auf Grundlage der historischen Grammatik.* München und Leipzig, Oldenbourg, 1882, in-8°, VIII-132 pp.

Revue critique, 21 mai, pp. 403-409.

* Dr WENDELIN FŒRSTER, *Altfranzœsische Bibliothek.* Heilbronn, Henninger, 1879-1883. Cinq volumes in-12.

Comprenant :

I. JOHN KOCH : œuvres de Chardry.

II. EDUARD KOSCHWITZ : Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople.

III. KARL VOLLMÖLLER : Octavian, altfranzösischer Roman nach der Oxforder Handschrift Bodl. Hatton 110, zum ersten Male herausgegeben. Heilbronn, 1883.

IV. F. APFELSTEDT : Le psautier lorrain.

V. WENDELIN FŒRSTER : Lioner Ysopet, altfranzœsische Uebersetzung des XIII Jahrhunderts in der Mundart der Franche Comté, mit dem kritischen Texte des lateinischen Originals (sog. anonymus Neveleti), zum ersten Male herausgegeben (1882).

Revue internationale de l'Enseignement du 15 décembre 1883.

* *Cours de littérature française du moyen âge et d'histoire de la langue française* (Leçon d'ouverture du 4 décembre 1883).
Tirage à part, Paris, 1883, 22 pages in-8°.

1884.

Revue critique, 25 août, pp. 149-158.

* Dr WENDELIN FŒRSTER, *Altfranzösische Bibliothek*. Heilbronn, Henninger, 1883-1884, t. II, deuxième édition ; t. VI et t. VIII.

Comprenant :

I. Ed. KOSCHWITZ, Karls des Grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel, ein altfranzösisches Heldengedicht, hsggb. von Ed. K. ; zweite, vollständig umgearbeitete und vermehrte Auflage. 1 vol. in-12 de 10-LI-117 pp.

II. WENDELIN FŒRSTER, L'ancienne chanson française de Roland, texte de Châteauroux et de Venise. 1 vol. in-12 de XXII et 404 pp.

III. J. STÜRZINGER, Orthographia gallica, æltester Traktat ueber franzœsische Aussprache und Orthographie, nach vier Handschriften zum ersten Male hsggb. Heilbronn, 1884, 1 vol. in 12 de XLVI et 52 pp.

Revue critique, 29 septembre, pp. 262-263.

KARL BARTSCH, *Die Poesie der Troubadours*, nach gedrückten und handschriftlichen Werken dargestellt von Friedrich Diez ; zweite vermehrte Auflage. Leipzig, J.-A. Barth, 1883, 1 vol. in-8° de XXIII-314 pp.

Revue critique, 6 octobre, pp. 288-290.

W. FŒRSTER und E. KOSCHWITZ, *Altfranzösisches Uebungsbuch zum Gebrauch bei Vorlesungen* ; erster Theil : die æltesten Sprachdenkmæler, mit einem Facsimile ; Heilbronn, Verlag von Gebr. Henninger, 1884, in-8°, 168 colonnes.

Revue critique, 13 octobre, pp. 307-308.

Dr HERMANN BREYMANN, *Ueber Lautphysiologie und deren Bedeutung für den Unterricht*, München und Leipzig, 1884, in-8°, 32 pp.

Revue critique, 3 novembre, pp. 362-371.

L. CONSTANS, *Chrestomathie de l'ancien français* (IXe-XVe siècles), à l'usage des classes, précédée d'un tableau sommaire de la littérature française au moyen âge et suivie d'un glossaire étymologique détaillé, par L. Constans, professeur à la Faculté des lettres d'Aix. Paris, Vieweg, 1884, 1 vol. in-8° de XLVIII et 370 pp.

Revue critique, 10 novembre, pp. 399-401.

* L. Favre, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois ou glossaire de la langue française*, depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV, par Lacurne de Sainte-Palaye. Paris et Niort, dix volumes in-4°, 1875-1882.

Revue critique, 8 décembre, pp. 485-486.

Dr Gustav Lücking, *Französische Grammatik* für den Schulgebrauch. Berlin, Weidmann, 1883, 1 vol. in-8° de x-286 pp.

Revue critique, 15 décembre, pp. 489-501.

* Pio Rajna, *Le Origini dell' Epopea francese*, Firenze. 1884, 1 vol. grand in-8° de xiii-550 pp.

1885.

Revue critique, 2 mars, p. 174.

* F. Bonnardot, *Le Psautier de Metz*, texte du xiv° siecle, édition critique, publiée d'après quatre manuscrits. Tome I, texte intégral, 1 vol. petit in-8° de 464 pp. Paris, Vieweg, 1884 (sur la couverture, 1885). Tome III de la Bibliothèque française du moyen âge.

Revue critique, 27 juillet, p. 82.

Note sur l'enseignement du français à Harvard-College. Cambridge, Mass, U. S. A.

Journal de la Société nat. et cent. d'Horticulture de France, pp. 352-355.

* *Rapport sur le concours relatif aux noms patois et vulgaires des plantes.*

Revue pédagogique, nouvelle série, t. VI, pp. 56-61.

* *L'enseignement primaire à Londres.* La *Jews' Free School.*

* *Note sur l'histoire des prépositions françaises* en, enz, dedans, dans. Paris, Léopold Cerf, 1885, 21 pages in-18 (non mis dans le commerce).

1886.

* Le démonstratif *ille* et le relatif *qui* en roman (publié dans les *Mélanges Renier*; pp. 145-157).

L'Instruction publique de cette année contient (pp. 114, 162, 181) une reproduction imparfaite, qui n'a point été soumise à mon frère, de leçons faites à la Faculté sur *la Négation en français*.

1887.

Revue critique, 3 janvier, pp. 12-13.

J. Deschamps, *Notice sur Jean Hays du Pont-de-l'Arche*, conseiller et avocat du roi au bailliage et siège présidial de Rouen. Rouen, imprimerie Cagnard, 1886.

Revue critique, 21 novembre, pp. 397.

Charles Joret, *Flore populaire de Normandie*. Maisonneuve, 1 vol. in-8° de lxxxviii-238 pp., 1887.

La République française, jeudi 3 novembre et vendredi 9 décembre.
* *L'Association pour la réforme de l'orthographe française.*

1888.

Le Musée pédagogique, fasc. 73 (tirage à part, 24 pp. in-8°).
* *La question de la réforme orthographique.*

Revue critique, 26 mars, pp 251-253.

Friedrich Diez, *Etymologisches Wœrterbuch der romanischen Sprachen*, 5e édition, avec un appendice par Auguste Scheler. Bonn, Marcus, grand in 8°, xxvi-501 pp. et (pour l'appendice) 116 pp.

Auguste Scheler, *Dictionnaire d'étymologie française*, 3e édition, revue et augmentée. Bruxelles, Muquart; Paris, Vieweg, 1888, 1 vol. gr. in-8° de xi 527 pp.

Revue critique, 7 mai, p. 370.

Ferdinand Talbert, *De la prononciation en France au* xvie *siècle*, et du livre de Thurot, intitulé *De la prononciation française* (première partie, *les voyelles*), brochure in-8°, 69 pp. Paris, Thorin, 1887.

Revue critique, 14 mai, pp. 386-388.

Gustav Kœrting, *Encyclopedie und Methodologie der romanischen Philologie*, mit besonderer Berücksichtigung des Franzœsischen (und Italienischen), 3 vol. in-8°, Heilbronn, Henninger, 1884-1886; t. I, xxv-244 p.; t. II, xvii-500 p.; t. III, xx-837 p.

INÉDIT.

* *Le Talmud* (publié en tête de ce volume; pp. 2 53).

Cours de grammaire française, professé à l'Ecole normale supérieure de jeunes filles de Sèvres (en cours de publication à la librairie Delagrave).

Seconde édition, revue et augmentée du *Traité de la formation des mots composés en français* (voir plus haut, p. LXIII).

Matériaux sur l'étude des Glosses de Raschi.

La prononciation française au moyen-âge établie d'après l'étude des assonances (inachevé).

Commentaire sur les Serments de Strasbourg (inachevé).

Traité de la formation des mots en français (servant d'introduction au *Dictionnaire général de la langue française;* sera complété et publié par M. Antoine Thomas).

En collaboration avec M. Hatzfeld : *Dictionnaire général de la langue française* (en cours de publication à la librairie Delagrave, avec le concours de M. Antoine Thomas).

I

ÉTUDES JUIVES

I

LE TALMUD

Le Talmud, abstraction faite de l'immense littérature rabbinique qui s'y rattache, représente le travail du judaïsme depuis Ezra jusqu'au VIe siècle de notre ère, travail non interrompu, auquel ont coopéré toutes les forces vives et toute l'activité religieuse d'une nation. Si l'on songe qu'il est le miroir fidèle des mœurs, des institutions, des connaissances, en un mot de toute la civilisation juive en Judée et dans la Babylonie, pendant ces fécondes époques qui ont précédé et suivi l'avènement du christianisme, on comprendra l'importance d'une œuvre, unique en son genre, où un peuple entier a déposé ses sentiments, ses croyances, son âme. Et cependant rien n'égale l'importance du Talmud, si ce n'est l'ignorance où l'on est à son égard. Que connaît-on généralement de ce livre? Le nom, tout au plus. On sait vaguement que c'est une œuvre immense, étrange, bizarre, écrite dans un style plus bizarre encore, où l'on voit amassées, dans l'incohérence du plus complet désordre, toutes sortes de connaissances plus ou moins exactes, de rêveries et de fables. Mais on ne s'est pas encore dit que c'est l'œuvre d'une nation et l'expression d'une société, et qu'à ce titre, il rentre dans les lois qui régissent la marche de l'humanité. On ne s'est pas dit que c'est un fait humain dont la genèse et le développement sont humains et peuvent être ramenés à des lois, et qu'ainsi il a droit à l'analyse scientifique. C'est avec de tout autres idées qu'on l'a étudié. Jusqu'ici ce mot de Talmud a eu le don de passionner les esprits et de soulever d'âpres luttes. Chez ceux qui écrivaient sur ce livre, il ne fallait pas demander l'impartialité à laquelle prétend l'auteur des Annales, *sine irâ et studio*. Je ne parle pas des trois derniers siècles, où les passions religieuses inspiraient le plus souvent ces études, où la plupart des savants chré-

tiens voyaient dans le Talmud une monstruosité, une œuvre infernale, qui condamnait moralement le peuple juif; où les Juifs revendiquaient ardemment le caractère sacré d'une œuvre qui était le boulevard de leur foi et l'incarnation de leur vie religieuse. De nos jours même, où l'on est en droit d'exiger plus de la science, le Talmud n'a pas encore partout trouvé une critique impartiale qui, s'élevant au-dessus des polémiques religieuses, l'examinât froidement et en étudiât la nature et la formation avec l'esprit que le physiologiste porte dans l'étude d'un être animé ou le philologue dans celle des caractères d'une langue. Seuls de l'Europe savante, les Juifs d'Allemagne, s'aidant de la méthode critique, inconnue aux historiens juifs du moyen âge, ont constitué la science talmudique. Il y a une quarantaine d'années, Jost, Zunz et Rappoport inauguraient par leurs savantes recherches, ce grand mouvement qui se poursuit actuellement encore sans relâche. Les noms sont nombreux; citons, entre autres, Krochmal, Hertzfeld, Graetz, Fraenkel, et au-dessus de tous Geiger, qui se fait remarquer par la sûreté et la force de sa critique hardie. Ces travaux ne restent pas confinés dans le judaïsme. Ils arrivent à s'imposer à l'érudition protestante, libre ou orthodoxe, et la forcent à faire entrer la science talmudique dans le cercle général des sciences humaines. Mais, en dehors de l'Allemagne, ces recherches n'ont guère d'écho. La France et l'Angleterre y sont restées jusqu'ici à peu près étrangères, bien que les travaux spéciaux commencent à y voir le jour ; mais en deçà comme au-delà du détroit, en somme rien de ces études ne pénètre jusqu'au grand public. C'est pour lui que, résumant, dans les pages suivantes, les principaux résultats de la critique allemande, nous nous proposons de donner une idée générale du Talmud. Nous consacrerons une première partie à l'étude analytique du recueil, dont nous examinerons les deux éléments constitutifs : la *Halacha* [1] et la *Haggada*. Une seconde partie sera réservée à l'histoire de la formation de ce livre et aux lois qui l'ont dirigée. Enfin, après un coup d'œil jeté sur ses destinées ultérieures durant le moyen âge et les temps modernes, nous indiquerons ce qu'il reste à la science à faire avec le Talmud et ce qu'elle peut y prétendre chercher pour l'histoire générale de l'humanité.

[1] *Ch* prononcé comme dans l'allemand *Nacht*.

PREMIÈRE PARTIE

ÉTUDE ANALYTIQUE DU TALMUD.

I

CARACTÈRES GÉNÉRAUX.

Si l'on ouvre au hasard un de ces lourds in-folios qui forment la collection talmudique, on voit un texte imprimé en caractères hébreux carrés, qu'encadre, à droite et à gauche en étroites colonnes, aux marges d'en haut et d'en bas, en larges bandes, un texte plus fin, imprimé en caractères rabbiniques. L'encadrement est l'œuvre de glossateurs français du moyen âge; la partie encadrée forme le TALMUD.

Le Talmud se compose, à son tour, de deux parties distinctes, la MISCHNA et la GHEMARA. La première est le texte dont la seconde est le commentaire. C'est donc par la Mischna qu'il faut commencer cet examen du Talmud.

On désigne sous le nom de Mischna un recueil de décisions et de lois traditionnelles embrassant toutes les parties de la législation civile et religieuse. Ce code, à la constitution duquel ont travaillé plusieurs générations de docteurs, fut définitivement rédigé par *Rabbi Juda-le-Saint* vers la fin du second siècle. Il se divise en six ordres, qui se subdivisent, à leur tour, en traités, chapitres et alinéas [1].

[1] L'ordre se nomme *Séder* ; le traité, *Masséchelh*, littéralement *tissu* ; le chapitre, *Pérek* ; l'alinéa, l'élément le plus simple du recueil, porte, comme le recueil lui-même, le nom de *Mischna*.

Par l'exposé sommaire qui suit du contenu des six livres, on sera à même d'apprécier l'étendue qu'embrasse la législation de la Mischna.

I[er] ordre : *des semences*. — Après un chapitre consacré aux Bénédictions, il est traité des dîmes, prémices, offrandes, donations, que l'on doit faire aux prêtres, aux lévites et aux pauvres sur les produits de la terre ; du chômage des travaux des champs pendant la septième année ; des mélanges interdits dans les semis et les greffes. — En tout, huit traités.

II[e] : *des fêtes*. — Du Sabbat et du repos sabbatique, des fêtes et jeûnes : la

Écrite dans un hébreu qui a subi une forte empreinte de chaldaïsme, qui aussi a largement donné droit de cité à nombre de mots latins et surtout grecs, la Mischna nous présente un style simple, concis, parfois obscur dans sa concision ; elle évite les digressions, et les rares anecdotes qu'on rencontre çà et là ont pour but d'éclairer les opinions à la lumière d'un fait.

Il est inutile de nous arrêter sur cette législation de la Mischna maintes fois exposée et analysée, et récemment encore dans un article de la *Quarterly Review* [1], et nous arrivons immédiatement à la Ghemara. Mais auparavant il nous faut dire un mot d'un recueil appelé *Thosiftha*.

R. Juda-le-Saint n'avait pas fait entrer dans la Mischna toutes les décisions des docteurs qui l'ont précédé. Bon nombre d'entre elles n'y ont pas trouvé place, soit qu'elles ne jouissent pas à ses yeux d'une autorité suffisante, soit qu'elles fissent double emploi avec celles qu'il avait publiées. La plupart furent recueillies un peu plus tard, sous le nom de *Boraïthoth* (*externæ*), dans l'ordre même de la Mischna et avec les mêmes divisions et subdivisions, et elles donnèrent naissance à un nouveau livre, la *Thosiftha* ou *complément*. La Thosiftha, qui est due aux écoles de Babylonie et qui a pour auteurs R. Hyya et R. Oschaya, présente les mêmes caractères extérieurs que la Mischna : même langue, même style ; cependant l'anecdote y entre pour une part bien plus considérable. La *Thosiftha* et les autres *Boraithoth* qui n'ont trouvé place ni dans la Thosiftha ni dans la Mischna forment un des éléments constitutifs de la Ghemara.

Nous voici arrivé à la Ghemara, ce commentaire perpétuel qui suit la Mischna dans toutes ses divisions et subdivisions [2]. Elle se présente

Pâque, les Tentes, le Nouvel-an, le Grand jeûne, les Jeûnes ; des travaux défendus et des cérémonies et sacrifices à accomplir en ces jours. — Onze traités.

III[e] : *des femmes*. — Législation du mariage, divorce, lévirat, adultère ; des vœux et du naziréat. — Sept traités.

IV[e] : *des dommages*. — Législation civile ; hormis un traité sur *l'idolâtrie* et le traité *Aboth*, où se trouvent recueillies les sentences morales des Docteurs. Cet ordre traite des transactions commerciales, achats, ventes, hypothèques, prescription, etc ; de la procédure, organisation des tribunaux, témoignages, serments, etc. — Huit traités.

V[e] : *des choses saintes*. — Législation des sacrifices, des premier-nés, des viandes pures ou impures ; description du temple d'Hérode. — Dix traités.

VI[e] : *des purifications*. — Lois sur la pureté et l'impureté lévitiques ; des personnes et des choses pures et impures ; des objets capables de contracter l'impureté par le contact. Des purifications. — Neuf traités.

[1] Emmanuel Deutsch, *The Thalmud ;* numéro d'octobre de la *Quarterly Review*, 1867.

[2] Pas partout cependant. Certaines parties de la Mischna sont privées de leur Ghemara, soit que les discussions qui en devaient faire l'objet n'eussent pas été

à nous sous deux formes ou rédactions différentes. L'une est l'œuvre des écoles Palestiniennes, et elle a été rédigée à Tibériade vers 380 ; l'autre émane des écoles de la Babylonie, des académies de Sora, Néhardéa, Poumbeditha, et elle a été rédigée par R Aschi et son disciple Rabina, puis terminée par R. José vers 500. La Ghemara de Babylonie, improprement appelée *Talmud de Babylone*, est plus complète et plus claire que la Ghemara de Palestine, qu'on désigne plus improprement encore sous le nom de *Talmud de Jérusalem*. Aussi la première a-t-elle été adoptée par la synagogue, tandis que l'autre, qui cependant est d'une plus grande valeur pour le critique, grâce à son antiquité relative, négligée par les docteurs et par les copistes du moyen âge, nous est parvenue très endommagée, et non sans avoir perdu plus d'une page dans sa marche à travers les ans. Et malheureusement on ne possède du Talmud de Jérusalem qu'une copie manuscrite, celle qui a servi à l'édition *princeps ;* aucun autre manuscrit n'a été conservé qui puisse aider à corriger son texte mutilé. Son rival de Babylone a eu un sort plus heureux : les manuscrits, quoique le plus souvent fragmentaires, ne manquent pas, et jusqu'en 1864, quarante-quatre éditions de ce Talmud, Mischna, Ghemara et commentaires compris, toutes d'une pagination identique, répandaient, chacune à des milliers d'exemplaires, les 2,947 feuillets de ses 12 massifs in-folios.

Si dans la Mischna le fond de la langue est l'hébreu, on n'en peut dire autant de la Ghemara, dont la langue se rapproche bien plus de l'idiome populaire, sorte d'araméen plus ou moins corrompu. Néanmoins on y retrouve de l'hébreu de toutes les époques, et parfois même de l'hébreu presque classique, selon l'antiquité des textes reproduits. L'hébreu, en effet, depuis le retour de la captivité, était une langue artificielle à l'usage des docteurs, langue qui dégénéra peu à peu en bas-hébreu et, s'imprégnant de plus en plus d'aramaïsme, finit par se confondre avec le parler vulgaire. De là vient que souvent une même page du Talmud contient trois ou quatre sortes de langues ou plutôt une même langue à trois ou quatre périodes différentes de sa dégénérescence. Il n'est pas rare de voir le rédacteur du Talmud citer une opinion d'un rabbin du IVe siècle et la confirmer en reproduisant une opinion, mot pour mot identique, d'un docteur du IIe siècle, mais écrite en hébreu. On peut établir en thèse générale que, pour les textes reproduits dans le Talmud, la pureté de l'expression est un témoignage d'ancienneté.

Pénétrons plus avant dans la Ghemara et étudions-en les divers ca-

mises par écrit, soit que les rédactions ne nous soient pas parvenues. Ainsi dans le premier et le dernier ordre, un seul traité est commenté. Dans le cinquième, celui des choses sacrées, deux traités sont privés de commentaires.

ractères. Ce qui nous frappe tout d'abord, c'est l'étendue du commentaire, comparée à celle du texte. Il est telle Mischna de cinq ou six lignes qui a vingt ou trente feuillets d'explication. Mais dans ce développement prolixe, il ne faut pas s'attendre à trouver l'ordre lucide d'une magistrale exposition. On y chercherait en vain les larges lignes d'un plan nettement dessiné où toutes les parties de la Ghemara dussent trouver leur place naturelle. Le savant moderne, avec ses habitudes d'ordre et de méthode, s'y verrait singulièrement dépaysé. La Ghemara nous offre le plus souvent l'apparence d'une mer infinie de discussions, digressions, récits, légendes où la Mischna qui attend son explication se trouve totalement noyée. En lisant ces pages où les objets les plus disparates semblent naturellement se donner la main, où tout se mêle et tout se heurte dans la splendeur d'un sauvage désordre, on croit assister au déroulement d'une immense rêverie qui ne connaîtrait d'autres lois que celles de l'association des idées. Il n'est pas jusqu'aux discussions les mieux circonscrites où ce désordre n'arrive à se donner carrière. Pour éclaircir, par exemple, un point de discussion, on a besoin d'une citation — une citation d'une ligne. — Croyez-vous qu'on se contente d'indiquer par une incidente le nouvel argument ? Il va se développer tout au long avec ses tenants et aboutissants, si bien que pour l'embrasser dans toute son étendue, il faudra oublier l'objet primitif et capital qui l'avait fait invoquer. Mais ce n'est pas tout. Cet argument en appelle à son tour un autre qui n'offre plus le moindre rapport avec la question, et après que l'esprit se sera égaré pendant quatre ou cinq pages sur des discussions étrangères, il lui faudra revenir péniblement sur toutes ces séries d'arguments et en dégager, s'il s'en trouve, les détails utiles à la discussion pour remonter au point de départ. Que sera-ce quand le commentaire par la nature même de son objet offrira moins de consistance et de rigueur ? On cite l'opinion d'un docteur qui intéresse l'explication de la Mischna ; on va la perdre de vue pour reproduire toutes les opinions qui portent le nom de ce docteur. Parmi celles-ci se trouvent quelques pensées morales, quelques préceptes d'hygiène. Vous voyez alors défiler toute une page de maximes ou de formules médicinales. Voici venir ensuite des formules magiques, puis des contes de démons, puis des légendes populaires. Souvent même le lien immédiat n'est pas visible. Que le hasard ait réuni deux fragments absolument disparates, cela suffisait pour le rédacteur de la Ghemara. Dans ce flux de digressions, la Mischna semble oubliée ; le lecteur, du moins, l'a perdue totalement de vue, tant sa pensée est emportée au loin dans cette course vagabonde que la fantaisie seule semble diriger. Mais tout-à-coup, la voici qui, comme au détour d'un chemin, revient apparaître à ses

regards. Le fil est renoué; l'explication va reprendre son cours. Mais après combien d'écarts une Mischna aura-t-elle épuisé sa Ghemara ?

« Ce n'est qu'à la longue, dit l'auteur de l'article sur le Talmud de la *Quarterly Review*, ce n'est qu'à la longue que le lecteur apprend à distinguer deux puissants courants dans ce livre, courants qui parfois suivent des directions parallèles, parfois semblent se croiser et se contrarier l'un l'autre; l'un jaillit du cerveau, et l'autre du cœur; le premier est de la prose, l'autre est de la poésie; l'un suppose l'exercice de toutes les facultés intellectuelles qui se manifestent par l'argumentation, les recherches approfondies, les comparaisons, les développements, en rattachant mille choses à une seule, et une seule à mille autres. Le second découle du royaume de la fantaisie, de l'imagination, du sentiment, de l'*humour*... Le premier de ces courants se nomme *Halacha*, règle, *norma*, terme qu'on applique soit au procédé qui consiste à développer ces prescriptions légales, soit à ces prescriptions elles-mêmes. Le second s'appelle *Haggada*, légende, *saga*, non pas précisément dans le sens moderne du mot, bien qu'il s'applique à une grande partie de ses matières, mais parce que c'était un *on-dit*, une affirmation sans autorité... »

En effet, autant le domaine de la Halacha est nettement déterminé, autant le champ de la Haggada est vague et mal circonscrit. C'est chose ondoyante et qui varie depuis la légende fantastique jusqu'à la sentence morale, depuis la recette magique jusqu'aux récits historiques et aux dates chronologiques. On peut la définir rigoureusement en disant qu'elle est tout ce qui n'est pas la Halacha. Celle-ci, au contraire, est nettement marquée; car tout ce qui est Halacha a un caractère sacré qui emporte le respect du croyant. La Halacha est la LOI dans toute son autorité; c'est elle qui constitue le dogme et le culte; elle est l'élément fondamental du Talmud, et c'est par elle que nous devons commencer l'examen de la Ghemara.

II

LA HALACHA.

Sous le nom de Halacha il ne faut pas entendre seulement les lois spéciales établies par les docteurs, mais encore l'ensemble des discussions qui aboutissent à l'établissement de ces lois. Les écoles ne se

sont pas arrêtées au texte fixé par R. Juda, mais l'ont pris pour point de départ et, avec l'aide des diverses *Boraithoth* et de la *Thosiftha*, sont arrivées à expliquer et développer la Mischna et à rendre de nouvelles décisions. La Mischna, en effet, ne pouvait être considérée comme un texte définitif. Si elle reproduit les décisions antérieures, c'est d'ordinaire sans en indiquer la source; parfois elle ajoute le nom de leur auteur, mais c'est pour lui opposer une autre autorité également reproduite; et, dans ce cas, si quelquefois elle décide entre les deux opinions opposées, le plus souvent elle laisse la question en suspens. Il fallait reprendre tout cela, achever les discussions commencées, trancher d'une manière définitive les points en litige, mettre partout l'ordre et la lumière; c'est l'œuvre de la Ghemara. Elle s'attache d'abord aux lois rapportées comme définitives, en recherche l'origine, et choisit entre les diverses explications proposées, jusqu'à ce qu'elle en trouve une qui résiste à toutes les objections. Souvent elle montre que la décision donnée par la Mischna est incomplète, obscure, contradictoire, et qu'elle ne peut s'appliquer à tous les cas qu'elle paraît devoir embrasser. Ailleurs, on lui oppose une Thosiftha ou une Boraitha de même date ou plus ancienne qu'elle, c'est-à-dire qui ait autant ou plus d'autorité qu'elle-même, et qui dit précisément le contraire. De là grande variété d'hypothèses; les discussions gagnent en étendue et en profondeur jusqu'à la complète élucidation du texte. On comprend que la forme en puisse varier à l'infini. Il serait difficile d'en donner une idée bien précise. Nous préférons nous risquer à une citation qui dira plus que tout ce que nous pourrions en rapporter. Nous prenons un exemple entre mille, ouvrant au hasard un livre quelconque du Talmud. Voici ce que nous lisons au folio 37, *verso*, du traité *Ghittin* ou des *Divorces* :

MISCHNA : Un esclave, pris par l'ennemi, racheté par un tiers pour rester esclave, reste esclave; racheté pour être libre, devient libre. R. Siméon, fils de Gamaliel, dit qu'en tout cas il reste esclave [1].

[1] Il nous paraît intéressant de donner de ce texte, un peu expliqué dans notre traduction française, une traduction latine dont la littéralité absolue excusera l'étrange barbarie.

Mischna : Servus, in captivitatem ductus, et redemptus, in servi nomine, serviet; in liberi nomine non serviet. R. Simeo ben Gamaliel dicit : seu hic, seu illic serviet.

Ghemara : De quo agimus? An ante repudiationem? In servi nomine, cur non serviet? — Verum post repudationem? In servi nomine, cur serviet?

Dicit Abaïa : ante quidem repudationem; in servi nomine, serviet priori hero; in liberi nomine, nec priori hero, nec posteriori hero serviet. Posteriori hero non, quia in liberi nomine redemit; priori hero non, ne renuerit eum redimere. R. Simeo ben Gamaliel dicit : seu hic seu illic serviet. Censet, ut officium ingenuos liberare, sic servos officium esse liberare.

Dicit Raba : post quidem; et, in servi nomine, posteriori hero serviet; in liberi nomine serviet nec priori hero nec posteriori hero; posteriori hero non, quia in liberi

GHEMARA : De quel cas parle la Mischna? A-t-il été racheté par le tiers, avant que le premier propriétaire ait renoncé à son droit de possession sur lui? Racheté pour devenir libre, pourquoi ne resterait-il pas esclave? Est-ce après cette renonciation? Racheté pour être esclave, pourquoi ne serait-il pas libre?

Abaïa répond : Voici comment il faut expliquer la Mischna : Il s'agit du cas où le premier propriétaire n'a pas renoncé à son droit, et l'esclave, racheté pour rester esclave, retourne servir son premier maître; racheté pour être libre, ne sert ni le second, qui l'a racheté pour le mettre en liberté, ni le premier, qui peut-être l'aurait laissé en captivité. R. Siméon fils de Gamaliel dit : En tout cas il reste l'esclave du premier maître, parce que c'est un devoir pour tout le monde de racheter les esclaves comme de racheter les hommes libres (et que, par conséquent, on ne peut supposer que le premier maître aurait peut-être laissé captif son esclave).

Raba répond : Voici comment il faut entendre la Mischna. Il s'agit du cas où le premier propriétaire a renoncé à son droit. Et la Mischna déclare que, racheté pour rester esclave, l'esclave sert son second maître; racheté pour être libre, ne sert ni le premier, qui a renoncé à son droit, ni le second, qui le rachète pour le mettre en liberté. Et R. Siméon, fils de Gamaliel, dit qu'en tout cas il reste esclave, parce qu'il admet le même principe que Hiskia, à savoir que, si on leur donnait la liberté, les esclaves iraient d'eux-mêmes se livrer aux ennemis, dans l'espérance d'être rachetés et de redevenir libres.

Mais il est rapporté dans une Boraïtha : R. Siméon, fils de Gamaliel, dit aux Rabbins : « De même que c'est un devoir de racheter les hommes libres, de même c'est un devoir de racheter les esclaves. » — Dans l'explication qu'Abaïa donne de la Mischna, je comprends cette Boraïtha, puisque Abaïa prête précisément à R. Siméon ben Gamaliel cette raison. Mais dans l'explication proposée par Raba, comment comprendre la Boraïtha, puisque Raba ne peut justifier l'opinion de R. Siméon ben Gamaliel que par le principe de Hiskia?

nomine redemit eum; priori hero non, quia post repudiationem est. R. Simeo ben Gamaliel dicit seu hic seu hac serviet, ut τὸ Hiskiae; quia dicit Hiskias : cur dixere seu hic seu illic serviet, ne singulus ultro hostibus se offerat et e manu heri vindicet.

Quæstio : dicit eis R. Simeo ben Gamaliel ut officium ingenuos in libertatem vindicare, sic servos esse officium. Quoad Abaïam, qui dicit ante repudium, hoc est quod dicit τὸ ut. Sed quoad Rabam, quid τὸ ut? Ob τὸ Hiskiae est?

Tibi dicit Raba : R. Simeo ben Gamaliel ignorabat quid dixissent Doctores et sic eis locutus est : si ante repudiationem dicitis, hoc est τὸ ut; si post repudiationem dicitis, ut τὸ Hiskiae.

— Et Raba qui dicit post et posteriori hero, posterior herus a quo acquirit? —
— A captantibus? —
— Captantes ipsi, quis eis acquirit? etc...

Maintenant, dans ce bizarre latin, supprimez tirets, virgules et points. Que depuis le mot *Ghemara* toutes ces phrases ne forment qu'une enfilade de mots placés les uns au bout des autres, où l'on ne puisse distinguer ni le commencement ni la fin des propositions, et vous aurez un *fac-simile* à peu près exact de ce texte, qui peut compter parmi les plus faciles à déchiffrer.

Raba répond : Cette Boraitha est incomplète et elle doit elle-même ainsi s'interpréter : R. Siméon ben Gamaliel, ne connaissant pas exactement l'opinion des Rabbins, leur dit : Si vous parlez du cas où le premier maître n'a pas renoncé à son droit, j'admets le principe « de même etc... » Si c'est le cas opposé, il faut admettre celui de Hiskia.

Mais Raba, qui admet que l'esclave racheté pour être esclave revient à celui qui l'a racheté, et non à son premier propriétaire, qui a renoncé à ses droits sur lui, comment Raba justifie-t-il les droits de possession du second propriétaire? De qui les tient-il?

— Des ennemis qui ont pris l'esclave.

— Mais ces ennemis eux-mêmes, d'où tiennent-ils ce droit de possession? etc...

Et la discussion continue pendant sept pages entières sur cette Mischna de trois lignes.

L'on voit que la Ghemara, dans la partie halachique, revêt la forme du dialogue. Mais il ne faut pas songer aux dialogues de Platon, à ces dialogues vraiment vivants, où l'on ne voit pas seulement des pensées qui se heurtent et s'entrechoquent, mais des âmes avec leurs passions, leurs sentiments, avec tout ce qui les fait humaines. Ici, c'est la dialectique sous sa forme la plus sèche et la plus ardue. Ce ne sont point des hommes qui discutent, mais des noms et des arguments. Aussi quel style, si l'on peut donner le nom de style à l'espèce de langage qui enveloppe ces discussions! Tantôt c'est une phraséologie diffuse où l'idée se traîne péniblement, affublée d'une dizaine de mots au lieu de trois ou quatre qui pourraient lui suffire; tantôt, au contraire, c'est une concision désespérante où une lettre est un mot et un mot une phrase. Des questions dont le développement prendrait des lignes sont renfermées dans un seul terme, et lui sont comme suspendues et accrochées. Il y a des formules spéciales où des idées entières semblent être venues se déposer et se cristalliser. Les deux mots *Alama thenan (verum cur docent)* veulent dire : « *Mais* si tu prétends que la thèse contraire à celle que je soutiens est seule vraie, *pourquoi enseigne-t-on?* » — Le mot *Minalan* (*unde nobis?*) qu'on trouve en tête de nombre de Ghemaras veut dire : « Quelle est l'origine de la décision de la Mischna! » Mais comme d'ordinaire une Mischna en renferme plusieurs, ce n'est que la réponse et les objections faites à cette réponse qui peuvent éclairer la pensée. Supprimez le commentaire de Raschi, ce chef-d'œuvre de précision et de clarté, et, pour un talmudiste même exercé, le Talmud est presque énigmatique. Prenez le Dictionnaire talmudique de Buxtorf (je ne parle pas de grammaire, il n'en existe pas encore de la langue de la Ghemara); mettez ce lexique aux mains d'un savant qui possède si bien que ce soit l'hébreu et l'araméen, mais n'a jamais vu de Talmud : il lui sera

impossible d'en déchiffrer une page. Nous disons *déchiffrer*, et l'image n'est pas exagérée ; c'est bien un véritable texte d'hiéroglyphes ou d'inscriptions en caractères inconnus que l'on a devant soi, et cela est si vrai que les Juifs mêmes, pour qui cette étude offre bien plus de facilité, n'emploient que ce mot : *déchiffrer*. Supposez l'enseignement du Talmud s'interrompant soudain pendant une génération ; la tradition une fois perdue, il sera à peu près impossible de la retrouver. Les difficultés sont de diverse nature. Elles viennent de la langue et de la pensée. Celles du langage ne sont certes pas allégées par les procédés d'enseignement employés jusqu'ici. L'insuffisance des livres force l'élève à recourir à l'unique méthode de l'enseignement traditionnel, cette pénible méthode où la longue habitude seule permet de se rendre maître de la langue. Mais une bonne grammaire, un lexique complet, un recueil explicatif des formules talmudiques, et elles ne sont pas très nombreuses, abrégeraient de beaucoup le travail. Néanmoins les plus grandes difficultés resteraient encore à vaincre, difficultés presque irrémédiables, car elles tiennent au caractère même de l'argumentation talmudique. L'esprit lucide du Français aurait peine à se faire à ces discussions qui se poursuivent à travers les dédales sans fin du plus subtil raisonnement. Il lui faudrait absolument revêtir l'esprit oriental, et prendre cette aisance et cette force d'imagination qui emporte la pensée au-delà des bornes de notre logique méthodique et étroite et lui permet de saisir les rapports insensibles dans les objets les plus éloignés. Il faut s'habituer à ce raffinement de raisonnement qui pénètre au plus profond des idées et en analyse les nuances les plus ténues et les plus fugitives jusqu'à perdre le sentiment de la réalité. On comprend l'influence qu'un pareil livre a pu exercer sur l'intelligence d'une nation. L'étude journalière du Talmud, qui chez les Juifs commençait à dix ans pour finir avec la vie, a dû être pour l'esprit une rude gymnastique. Grâce à elle, il prenait une finesse et une acuité incomparables ; le raisonnement s'habituait à la rigueur, la pensée à la logique ; l'intelligence, en un mot, se développait en profondeur. En profondeur, remarquons-le bien, et non pas en étendue. Elevez un esprit bien doué dans l'étude du Talmud, vous en ferez un esprit raisonneur, puissant par la logique et la pénétration ; vous aurez ces esprits hors ligne des écoles françaises, allemandes ou polonaises, qui ont épuisé toute leur force dans des commentaires de casuistique ; vous aurez un Spinoza, qui porte dans la philosophie la finesse et la profondeur talmudiques. Mais n'allez pas leur demander l'ampleur des vues, la largeur de l'horizon, le vaste rayonnement des idées. La Halacha ignore tout cela. C'est le raisonnement logique, la déduction élevée à sa plus haute puissance ; ce n'est pas l'induction.

Ce caractère de la Halacha fait songer involontairement à un autre monument élevé aussi par des docteurs à la gloire de la religion, et l'on est tenté de prononcer le nom de Scolastique. Le rapprochement est en effet séduisant. La Scolastique, comme la Halacha, est l'œuvre des écoles ; la Scolastique, comme la Halacha, repose sur la déduction, et, comme la Halacha, a une méthode déductive. Mais si le Talmud, avec ses procédés d'herméneutique, avec les sept règles de Hillel, les treize principes de R. Ismaël ou la méthode de R. Akiba, et si la Scolastique, avec le Syllogisme, ne cherchent qu'une chose : démontrer; le but de leurs démonstrations est absolument différent. L'une veut établir par la raison la réalité de vérités dogmatiques ; l'autre ne cherche qu'à se souvenir, à rappeler des décisions légales à moitié oubliées ou mal rapportées et, par un effet de mémoire raisonneuse, à les retrouver tout entières. La Scolastique est une philosophie, bien réduite, il est vrai, bien mesquine, une philosophie esclave, *ancilla theologiæ ;* mais comme on ne fait pas sa part à la raison humaine, cette philosophie un jour dominera et renversera la théologie. La Halacha talmudique est rien moins que cela. Elle ne connaît pas même de nom la philosophie, et ne peut pas la connaître ; bien plus même elle ne le doit pas, puisqu'elle n'aspire qu'à une chose, fonder pour le judaïsme un *Corpus Juris Ecclesiastici.*

Si l'on a bien compris le caractère de la Halacha et si l'on se rappelle, en outre, qu'elle embrasse toutes les parties de la législation religieuse et civile, on voit quel sens restreint il faut donner au mot d'Encyclopédie qu'on décerne volontiers au Talmud. Le Talmud est bien une encyclopédie en ce sens qu'on y retrouve des notions sur toutes les connaissances de l'époque où il a été composé, et que toutes y ont laissé une trace ou un souvenir. Mais il ne faut pas s'attendre à voir les Rabbins traiter *ex professo* de toutes les sciences. Jetons, en effet, un coup d'œil sur l'analyse sommaire de la Mischna que nous avons donnée au début de cet article. Le premier ordre s'occupe des lois sur les productions des champs. Parmi celles-ci quelques-unes concernent le mélange des semis. Voilà les docteurs amenés à parler incidemment de la botanique et à rappeler de cette science certaines connaissances acquises préalablement, dans le seul but de les faire servir à l'établissement de la Halacha. Le second ordre traite du sabbat et des fêtes. Pour le sabbat, une des grandes questions est celle du repos. Il est interdit en ce jour de sortir au-delà d'un rayon de deux mille pas autour de sa demeure. Mais pour déterminer cette circonférence, en dépit des accidents du sol, vallées, collines, cours d'eau, il faut certaines connaissances géométriques, et voilà nos docteurs obligés de parler géodésie. La fixation des fêtes suppose celle d'un calendrier, lequel suppose des connaissances astronomiques. Voilà encore

nos docteurs demandant à l'astronomie des éclaircissements pour la législation des fêtes. Ailleurs il s'agit de viandes pures et impures. Les viandes impures sont celles d'animaux présentant certains caractères spécifiques qui doivent les faire interdire, ou ce sont des animaux permis, mais atteints de certaines maladies qui en amènent l'interdiction. Pour déterminer ces caractères spécifiques ou ces états morbides, il faut certaines connaissances en anatomie et en physiologie. Cette partie de la législation halachique nous montrera donc le résultat d'études en histoire naturelle, sans qu'on puisse dire qu'elle traite spécialement d'histoire naturelle. Ailleurs, enfin, dans les lois sur les causes d'impureté des personnes (écoulements, menstrues, etc.), on fera de la physiologie et de la médecine en appliquant le résultat d'observations physiologiques ou médicinales à la législation religieuse. C'est ainsi que les docteurs sont amenés à parler de toutes les connaissances de l'époque, pour en faire des applications convenables à la fixation des Halachoth. Ces connaissances, d'ailleurs, n'étaient pas acquises pour elles-mêmes, mais pour être mises au service de la Halacha. La science n'était pas le but, mais seulement l'instrument qui permettait d'arriver au but.

Néanmoins il fallait de longues études pour arriver à embrasser la Halacha dans toute son étendue et toute sa variété. Ce n'était pas en quelques années que l'on pouvait gagner son titre de Rabbi ; et à une époque où les livres étaient rares, où surtout la tradition ne pouvait s'écrire, un long séjour était nécessaire sur les bancs de l'école pour devenir capable de prendre part aux discussions des sages. L'on serait presque tenté de prendre à la lettre ces récits talmudiques qui nous parlent de vingt années passées par quelques éminents docteurs de la Halacha dans l'apprentissage de la loi.

Pour terminer cet examen des divers caractères de la Halacha, il nous reste à parler de la forme de l'enseignement. Les docteurs tenaient, dans les localités qu'ils habitaient, des écoles (*Beth ham-midrasch*, *maison de l'étude*) où ils réunissaient de nombreux disciples. Ceux-ci recevaient d'avance un point de doctrine à étudier et, le jour de la discussion, se présentaient avec les arguments tout préparés. Le maître alors les interrogeait, et, par une série de questions habilement posées, les amenait à trouver eux-mêmes les réponses. Ce n'était donc pas un enseignement *ex professo*, mais une vaste conversation à laquelle les docteurs conviaient leurs disciples et dont ils se vantaient de profiter autant qu'eux. Les disciples, à leur tour, allaient répandre au loin la doctrine du maître. De là les expressions qu'on rencontre à chaque pas dans le Talmud : « Un tel dit au nom d'un tel, qui l'a reçu d'un tel, etc. » Quant aux discussions qui devaient aboutir à la fixation de la loi, voici comment elles avaient lieu. Les docteurs se réunis-

saient dans le tribunal ou synhédrin, souvent accompagnés de leurs élèves, qui, derrière une barrière, écoutaient en silence. Les docteurs, après une discussion publique, décidaient à la pluralité des voix le point de doctrine. La séance était dirigée par le *Nassi,* ou *prince,* et le président du tribunal (*Ab Beth Din, le chef de la maison de justice*), les deux chefs religieux de la nation. Le Talmud admet que ces deux dignités remontent à l'institution de la grande synagogue, et que depuis Siméon le Juste, contemporain d'Alexandre le Grand, et le dernier membre de cette assemblée, elles se sont perpétuées sans interruption. La Mischna cite une série de *couples* (*Zougoth*) de docteurs qui depuis Siméon le Juste jusqu'à Hillel et Chammaï se succédèrent dans l'enseignement de la loi orale, et elle semble conférer au premier de ces docteurs le titre de *Nassi* et au second celui d'*Ab Beth Din*. Avec Hillel et Chammaï finit la dernière couple et leurs successeurs portent explicitement ces deux titres. Comme l'enseignement était obligatoire et que les écoles étaient nombreuses en Palestine, tout homme, à quelque rang qu'il appartînt, pouvait aspirer aux plus hautes dignités. En dehors de la prêtrise, la science seule faisait la noblesse. Témoin Akiba, qui de simple berger devient le grand docteur de la Mischna, « le second Moïse ». Le *Talmid Hacham* (étudiant), s'il se distinguait, recevait de ses maîtres le titre de docteur, et si la reconnaissance et l'admiration publiques semblèrent attacher à l'illustre famille de Hillel le titre de Nassi, du moins les suffrages des Rabbins permettaient de choisir entre les plus dignes pour les fonctions d'*Ab Beth Din*. Quand l'étudiant était jugé digne du titre de Docteur, l'autorité rabbinique lui était conférée par une cérémonie particulière qu'on appelait la *Semicha* ou *Imposition* (*des mains*). Cette ordination était absolument nécessaire pour lui donner le droit de décider et de défendre, et pour lui conférer de fait le pouvoir que la science lui donnait moralement. Elle était pour les Juifs de la plus haute importance, car elle assurait efficacement la perpétuité de la tradition. C'est ce qui apparaît bien par les persécutions d'Hadrien, lors de la révolte de Bar-Cochebas. Voulant détruire la nationalité juive, il s'attaqua à la religion, et non content d'en proscrire l'exercice, il condamna a mort tout docteur convaincu d'avoir donné ou reçu la *Semicha*. « Un jour, raconte le Talmud, un décret du gouvernement condamna au supplice et celui qui donnerait et celui qui recevrait l'imposition. La ville où aurait eu lieu la cérémonie devait être détruite avec ses faubourgs, à deux mille pas à la ronde. Que fit Juda ben Baba ? Il se plaça dans une vallée entre deux grandes villes, Uscha et Schepharam, et consacra cinq anciens, R. Méïr, R. Juda, R. Siméon, R. José et R. Néhémia. A peine la cérémonie était-elle terminée que les ennemis les aperçurent. R. Juda ben Baba n'eut que le temps de dire aux docteurs : « Fuyez, mes en-

fants! — Et toi, ô maître? — Je suis comme une pierre qui reste là immobile. — Et, dit-on, les soldats romains n'abandonnèrent pas son cadavre, que, de trois cents coups de lances, ils ne l'eussent troué comme un crible. » Plus tard, quand le droit de la Semicha fut irrémédiablement enlevé aux Juifs de la Palestine, le travail des écoles fut arrêté et la tradition détruite. La puissance sans cesse grandissante de l'Eglise amena ainsi la fermeture des *Bathé-Midraschim,* et vers 370 la situation critique où se trouvait l'école de Tibériade força les docteurs à rédiger la Ghemara palestinienne (*Talmud Jerouchalmi*).

III

LA HAGGADA.

Nous arrivons à ce deuxième courant dont nous avons reconnu l'existence au sein de la « mer Talmudique », pour employer l'expression des Docteurs. A cette question : qu'est-ce que la Haggada? nous avons répondu, en disant que tout ce qui dans le Talmud n'appartient pas à la discussion légale et ne concourt pas à l'explication de la Halacha est du domaine de la Haggada. Elle n'embrasse pas seulement l'homélie, la prédication et l'exégèse édifiante de la Bible, tout ce qui parle au cœur pour le toucher, à l'esprit pour le persuader; mais on y retrouve l'histoire réelle ou légendaire, des notions sur les sciences les plus variées, mathématiques, astronomie, physique, médecine, histoire naturelle La Haggada est le *dire* dans toute son étendue et sa vague généralité, le *on dit* journalier. la conversation simple ou l'enseignement moral qui vient interrompre ou suivre les savantes et pénibles discussions de l'école et reposer l'esprit fatigué. On voit donc que la Haggada ne peut avoir aucune autorité, et si elle peut imposer à la foule la vénération, parce qu'elle provient de bouches autorisées dont les paroles sont respectées. elle n'implique pas le caractère de la légalité Elle ne fait pas loi. « On ne fait pas d'objection à une Haggada » est une des règles du Talmud. Ailleurs il est dit : « On ne décide pas d'après la Haggada. » Les docteurs plus spécialement portés à l'étude de la Halacha appliquaient malignement à l'Agadiste le verset de l'Ecclésiaste : *C'est un homme à qui Dieu donne des biens et à qui il ne permet pas d'en jouir*, parce qu' « il ne peut faire usage de ses connaissances dans la Haggada ni pour permettre, ni pour défendre, ni pour déclarer pur, ni pour déclarer impur. »

C'est dans l'immense champ de la Haggada que se développe librement l'esprit oriental dans toute sa richesse et sa plénitude. C'est surtout dans la Haggada qu'il faut rechercher les croyances, les idées, les sentiments qui animaient le monde juif et même le monde asiatique, dans ces siècles si féconds qui ont vu s'épanouir l'immense floraison de superstitions de l'empire, et germer et grandir la religion de Jésus et des apôtres; qui ont vu le riche développement du mysticisme oriental et le suprême effort de la philosophie grecque, jetant une dernière et éclatante lueur. Dans ce trésor où sont entassées pêle-mêle les plus nobles croyances qu'ait pu connaître le monde, comme aussi les plus bizarres pensées qui aient jamais traversé cerveau humain, on trouve comme une sorte de microcosme où toute cette civilisation disparue reparait dans ses traits les plus saillants. Ajoutez tout ce qui caractérise le judaïsme et lui donne son cachet propre, ses croyances religieuses et morales, ses coutumes et ses usages, dérivant de ses doctrines religieuses, ou, s'ils sont un emprunt à des nations voisines, si complètement transformés, et si bien marqués de l'empreinte juive qu'ils paraissent originaux, et vous comprendrez quel profond intérêt présente la Haggada au penseur et au savant qui recherchent les manifestations de la pensée humaine, sous quelque forme qu'elles se produisent. Il y aurait un grand travail à faire et qui consisterait à trier et coordonner tout cet amas confus de richesses que nous présente la Haggada. Il faudrait la reprendre, la classer méthodiquement comme nous autres modernes le demandons, montrer ce qu'elle connaît dans les sciences exactes et dans les sciences naturelles, la part de vérités qu'elle a pu trouver, et la part d'erreurs qu'elle a recueillies. Il faudrait étudier de près sa morale et sa philosophie religieuse (la seule qu'elle connaisse), et voir jusqu'à quelle hauteur elle a pu s'élever. Et comme, pour l'histoire de l'esprit humain, rien n'est plus instructif que l'étude des maladies intellectuelles, qui font mieux comprendre l'état de santé de la pensée, de même que la physiologie trouve un puissant secours dans l'examen des phénomènes morbides, ce serait surtout dans ses bizarreries, ses fables, ses superstitions qu'il faudrait l'étudier. Plus les mœurs des autres nations nous semblent étrangères, plus leur manière de sentir et de comprendre les choses nous paraît bizarre, plus féconde est pour le philosophe la source des observations et des enseignements. Il faudrait donc ne rien négliger, et sans craindre de heurter nos habitudes ou de choquer notre goût moderne, prendre le caillou comme la pierre précieuse, la boue et le limon comme le flot limpide et pur; recueillir, en un mot, quelles qu'elles soient, toutes ces productions de l'imagination populaire, où la nature s'exprime en toute sa naïveté et se met à nu. Voilà l'œuvre qui serait à entreprendre, œuvre non sans gran-

deur et sans charme, et qui pourrait tenter un esprit à la fois patient et hardi. Mais il est plus facile de tracer un plan et de signaler un *desi-deratum*. Le tout est de les remplir l'un et l'autre.

Nous n'avons pas la prétention de donner même une esquisse du travail que nous indiquons. Nous nous contenterons de recueillir ici quelques traits qui donnent au moins une idée de la Haggada.

Dans les sciences exactes, la Haggada nous présente ce singulier caractère d'un mélange de vérités et d'erreurs ensemble confondues : ce qui semble prouver plutôt l'existence de certaines traditions scientifiques reçues de l'étranger que l'emploi d'une méthode d'investigation. Partout dans le Talmud le rapport de la circonférence au diamètre est de 3 à 1, alors que quatre ou cinq siècles auparavant Archimède avait déjà trouvé $\frac{22}{7}$. La méthode que la Mischna indique pour mesurer la largeur d'une colline est des plus primitives. Deux hommes l'arpentent avec une chaine de 4 coudées de long, l'un de ces hommes en tient une extrémité contre l'estomac et le second tient l'autre extrémité à ses pieds. On lit dans le Talmud : La circonférence du monde (c'est-à dire la longueur de l'orbite décrite par le soleil dans sa course du levant au couchant) est de 6,000 *Peras*, et l'épaisseur du firmament (c'est-à-dire la distance du soleil à la terre est de 1,000 Peras. La première de ces assertions est une vieille tradition ; la seconde est une induction qui s'appuie sur ces paroles de R. Johanan : Un homme, marchant d'un pas ordinaire, peut faire 30 000 pas dans sa journée, 5,000 du lever de l'aurore aux premiers rayons du soleil, et 5,000 du coucher du soleil à l'apparition des étoiles. Ainsi le temps qu'emploie le soleil à nous envoyer sa lumière (cette durée de 5.000 pas des deux crépuscules) est le sixième de celui qu il met à nous éclairer (cette durée de 30,000 pas). Donc l'épaisseur du firmament est 6 fois moindre que la longueur de l'orbite solaire. « — A côté de ces enfantillages, on trouve des affirmations comme celles-ci : R. Gamaliel dit : « C'est une tradition de famille dans la maison de mon grand-père, que la nouvelle lune est tantôt en avance et tantôt en retard ; en tout cas, elle n'apparaît jamais qu'après 29 jours $\frac{1}{2}$, plus $\frac{2}{3}$ d'heure et 73 *parties* d'heure ». L'heure dans le Talmud est divisée en 1,080 *parties :* — remarquons, en passant, l'heureux choix de ce nombre divisible par les 9 premiers chiffres, hormis 7, — ce qui donne, toute réduction faite, 29^j, 12^h, 44^m, 3^s, 3. L'approximation n'est pas mal considérable, puisque le mois synodique, dans le mouvement moyen de la lune, est de 29^j, 12^h, 44^m, 2^s, 8. — Voici une assertion bien curieuse : « Les sages d'Israël prétendent que la sphère est immobile, et que ce sont les planètes qui se meuvent ; les savants des autres nations prétendent que les planètes sont fixées à la sphère qui tourne ». — Mais que

dire de celle-ci : « Les sages d'Israël prétendent que le jour le soleil roule au-dessous du firmament et la nuit au-dessus (ce qui le rend invisible), les sages des nations étrangères prétendent le contraire ». — Il semble que R. Josué (vers la fin du 1er siècle) ait su calculer l'apparition de la comète à laquelle Halley a attaché son nom. Le Talmud parle des profondes connaissances astronomiques de Samuel le babylonien, qui avait spécialement étudié la lune. C'est lui qui déclarait connaitre les routes du ciel aussi bien que celles de Néhardéa, à l'exception des comètes dont il ne s'expliquait pas la nature. « Nous savons seulement par tradition, ajoutait-il, que les comètes ne traversent pas Orion, sans quoi elles briseraient le monde, et si elles paraissent le traverser, c'est la lueur qu'elles projettent qui traverse la constellation, et non elles-mêmes. » Ces citations où l'on remarque plusieurs fois le mot *tradition,* semblent prouver que, si quelques-uns s'occupaient plus spécialement des sciences exactes, celles-ci étaient absolument étrangères au reste des docteurs. Possédait-on une méthode scientifique de recherche ? Nous ne le pensons pas, et nous sommes plutôt incliné à croire que la plupart de ces connaissances étaient empruntées soit aux habitants de l'Irak, soit aux Grecs.

En histoire naturelle et en anatomie, la Haggada est plus nette. Les docteurs ont fait des observations, sans doute parce que la Halacha est ici plus particulièrement intéressée, et qu'elle a, par exemple, à légiférer sur les cultures et les semis, qu'elle doit classer les mammifères, les poissons et les oiseaux, en purs et en impurs, qu'elle doit étudier les diverses maladies qui peuvent atteindre les animaux purs. On a donc recueilli des faits, disséqué des animaux, étudié les organes : le cerveau, dont on connaît la membrane supérieure et la membrane inférieure ; le cervelet, dont les maladies peuvent produire l'impuissance ; la moelle épinière, qui est le prolongement du cervelet, et dont les lésions, dans certains cas déterminés, sont mortelles, dans d'autres, n'entrainent pas la mort ; le cœur avec ses deux ventricules, ses deux oreillettes et le péricarde. Les poumons et l'estomac sont l'objet d'études spéciales. A côté d'observations partielles ingénieuses, l'on trouve des principes généraux : « Tout animal cornu a le sabot du pied fendu ». — « La présence des écailles prouve l'existence de nageoires ». — La forme de l'œuf indique la classe de l'oiseau. Les docteurs ont remarqué que le lait d'un animal impur ne caille pas ; que les animaux mettent bas le jour ou la nuit, selon qu'ils s'accouplent de jour ou de nuit ; que les animaux ayant même mode d'accouplement et même durée de gestation donnent ensemble des produits féconds. Ils connaissent l'amiante qui blanchit au feu. Mais ils déclareront, d'accord en cela avec Lucrèce, Pline et toute l'antiquité, que le lion a peur

du cri du coq : ils ne désavoueront pas ce même Pline affirmant que la salamandre éteint le feu ; pour eux, les singes de la grande espèce seront des *demi-hommes ;* ils connaîtront le *Schamir*, créé, dit la Mischna, au crépuscule du sixième jour de la création, ver grand comme un grain d'orge, et dont le regard fend les pierres : aussi comme le temple devait être construit avec des pierres que le fer n'avait pas touchées, avait-on employé le *Schamir* à les tailler.

L'histoire naturelle nous amène à la médecine. La médecine fut toujours cultivée par les Juifs, et elle resta chez eux comme une tradition de science jusqu'aux temps modernes. On ne sera donc pas étonné d'en trouver des notions assez étendues dans la Haggada. Il y a des pages entières consacrées à l'exposition de formules médicinales et de recettes pharmaceutiques. On y lit des séries de préceptes sur l'emploi des simples, et des leçons d'hygiène. Notre ignorance en ces matières nous interdit de faire un choix et de donner des extraits. Nous croyons cependant qu'il serait intéressant de voir s'il y a là un ensemble d'observations personnelles et de recherches empiriques propres, comme le pensent des savants juifs du moyen-âge. L'auteur du Cozari, Juda Halévi, prétend que le Talmud possède des connaissances que l'on ne retrouve ni dans Aristote, ni dans Galien. Peut-être aussi ces notions sont-elles reliées entre elles par des vues générales et systématiques, et, dans ce cas, il faudrait examiner si ces théories médicales ne sont pas un emprunt aux écoles d'Hippocrate, de Galien, de Soranus, ou si du moins elles n'en ont pas subi l'influence. Quoi qu'il en soit, il y a là, selon nous, un problème intéressant pour l'histoire de la médecine.

Les docteurs favorisaient-ils la médecine magique, cet amas de pratiques superstitieuses dont la Chaldée inonda l'Asie et l'Europe ? Avec les dispositions qu'on leur connait, on peut répondre hardiment : non. Ils racontent quelque part dans le Talmud que le roi Ezéchias cacha et détruisit un livre de médecine et ils le louent de cet acte, parce que, dit Maïmonide, ce livre renfermait des remèdes talismaniques. On ne sera pas surpris néanmoins de trouver dans la Haggada une large part faite à la magie. Mais on ne verra figurer parmi les maîtres du grand art ni Samuel le Babylonien, ni Théodos le Palestinien, dont le Talmud vante la science médicale. Ce seront des docteurs, rappelant avec plus ou moins de crédulité ces superstitions populaires, dont l'étude n'est pas d'un mince intérêt, d'ailleurs, car il est très curieux de voir comment ces pratiques, communes à toute l'Asie, revêtent chez les Juifs des formes particulières, où se révèle leur génie propre. S'il faut en croire Pline, la fièvre quarte se guérit en attachant au cou la dent la plus longue d'un chien noir, ou en-

fermée dans un petit linge, et attachée avec un fil rouge, de la poussière où s'est roulé un épervier. R. Houna est plus exigeant : « Il faut prendre sept épines de sept palmiers, sept attelles de sept poutres, sept chevilles de sept ponts, sept grains de cendre de sept fours, sept grains de poussière de sept trous de gonds de porte, sept grains de pois, sept pépins de sept cumins et, enfin, des cheveux ». Vous reconnaissez à cet entassement de conditions l'imagination excessive de l'Oriental, et à ce chiffre *sept* l'habitude juive qui en fait un nombre sacré ? Peut-être cependant faut-il voir dans cette recette de R. Houna une ironie cachée contre ces préjugés populaires qu'il combat secrètement en paraissant y condescendre. Le conseil suivant est caractéristique, et ne donne lieu à aucune incertitude d'interprétation « Contre la fièvre ardente, dit R. Johanan, prenez un couteau tout en fer, allez dans les broussailles attacher une tresse de cheveux; puis le jour même brisez une épine, en disant le verset de l'Exode : « L'ange de Dieu apparut à Moïse, etc... » (au buisson ardent). Le lendemain brisez une autre épine, et dites : « Dieu vit que Moïse s'était écarté pour regarder ». Le surlendemain retournez et dites : « Dieu dit à Moïse : n'approche pas d'ici ». Ceci fait, penchez-vous à terre et prononcez ces paroles : « Buisson ! Buisson ! ce n'est pas parce que tu es le plus grand, mais bien le plus humble des arbres que le Saint béni soit-il a fait descendre sa gloire sur toi, et comme le feu s'est allumé devant Hanania, Michael et Azaria, et a fui devant eux, que de même la fièvre qui s'allume en moi fuie devant moi ! » — Si cette pratique a été inspirée par des usages étrangers, le judaïsme l'a singulièrement transformée, et lui a donné son empreinte propre. On trouve moyen de faire servir la superstition populaire à l'édification, et de mettre dans une recette de bonne femme une leçon assez élevée de moralité. — Ailleurs, c'est Abaïa rapportant de nombreuses formules au nom de sa mère, femme célèbre dans la démonologie talmudique : trois fils de garance (est-ce le *fil rouge* de Pline ?) autour du cou arrêtent les maladies, cinq les chassent, sept préservent des sorts. — « Oui, dit R. Aha bar Jacob, si en portant cette garance on ne voit ni le soleil, ni la lune, ni la pluie, si l'on n'entend ni le bruit du fer, ni celui de la forge, ni le cri du coq. — Voilà alors les vertus de ta garance tombées dans l'eau, réplique R. Nahman, car tu demandes l'impossible. »

Tournons un feuillet, et des recettes magiques nous entrons dans la magie pure. La Haggada vous dévoilera d'étranges mystères. Elle vous racontera tout au long les faits et gestes des démons qui mangent et boivent, vivent et meurent, se reproduisent comme nous autres mortels, partageant en cela la faiblesse humaine, mais qui sont ailés, se transportent en un instant par tout l'univers, connaissent l'avenir, et, invisibles, peuvent prendre toute forme qu'il leur plaît. Vous saurez

que les uns ont pour mission de se frotter contre vous, à votre insu, et voilà pourquoi les vêtements s'usent; que les autres se plaisent à détruire les demeures inhabitées, mais les quittent à la vue d'un homme. Aussi tout propriétaire doit remercier celui qui vient habiter sa maison déserte. Les uns vont s'asseoir sur les gouttières et guettent les passants pour leur jeter des sorts; les autres, sur les rognures d'ongles imprudemment jetées à terre : malheur alors à la femme enceinte qui marcherait dessus ! d'autres sur les oignons, les ails épluchés : qu'on prenne garde de ne pas les avaler avec ces légumes! D'autres se cachent la nuit dans l'eau. Aussi quelles précautions à prendre quand on a soif la nuit ! Ecoutez :

« Ne buvez pas la nuit. Le démon *Schabriri* qui se loge dans l'eau est à craindre ; il rend aveugle ceux qui boivent. Si pourtant vous avez soif, réveillez votre compagnon et dites-lui : buvons ensemble. Le démon se tiendra coi. Si vous êtes seul, faites du bruit avec votre oreiller et dites à haute voix : toi un tel, fils d'un tel, *ta mère* t'a dit : garde-toi de Schabriri, *briri*, *riri*, *iri*, *ri*, *i*, dans les vases blancs. »

Nous pourrions poursuivre nos citations à l'infini. C'est toute une fantasmagorie que le lecteur voit passer sous ses yeux, tantôt étrange, bizarre, ridicule, tantôt pimpante, hardie, éblouissante d'audace, qui semble se jouer des lois de la nature, et défier les règles du bon sens ou du goût. Sous la baguette enchantée de la Haggada, l'univers s'anime d'une vie nouvelle. L'âme humaine semble avoir pénétré la nature entière avec ses sentiments, ses passions, son langage. Les arbres, les animaux, les pierres ont le don de la parole. Les âmes des morts causent entre elles dans les cimetières. L'infiniment grand et l'infiniment petit s'entremêlent et se confondent ; à côté du *Schamir*, le merveilleux insecte dont le regard fend le roc, l'on voit les monstres gigantesques, le *Behémoth*, qui broute chaque jour l'herbe de mille montagnes, mais que Dieu a châtré pour empêcher que sa race ne détruise toute la végétation terrestre ; le *Léviathan*, dont la femelle, tuée par semblable précaution, entoure la terre de son cadavre. C'est le déroulement d'une immense féerie, où la raison, bon gré, mal gré, cède à l'imagination entraînée.

Qui dira l'histoire de ces poétiques ou singulières légendes, et leurs transformations successives dans la mythologie mahométane ou chrétienne? Qui dira l'histoire de ces contes sur Asmodée, Lilith, Sammael, venus sans doute du fond de la Chaldée et qu'une pieuse tradition a conservés à travers les siècles jusqu'à nos jours. Allez au fond de l'Alsace, ou en Allemagne, ou en Pologne, pénétrez dans ces familles juives dont la civilisation moderne a peine à entamer les vieilles coutumes ; et là, dans les causeries des soirées d'hiver, une bonne vieille vous narrera avec une pieuse terreur ces récits fantastiques que ses

ancêtres captifs entendaient peut-être raconter il y a deux mille ans sur les rives de l'Euphrate.

De la légende à l'histoire, la distance n'est pas grande, surtout pour des imaginations orientales. Franchissons-la et demandons-nous quelle est la valeur de la Haggada comme autorité historique. Cette question admet deux réponses contradictoires, car il est tout aussi juste de lui reconnaître que de lui refuser une valeur quelconque, selon le point de vue auquel on se place. Espérer trouver dans la Haggada des chroniques exactes et minutieuses, des récits scrupuleux et bien circonstanciés des faits, c'est s'exposer à une complète déception. La Haggada ne connait pas du tout ce qu'on appelle à proprement l'histoire. Pour elle, la réalité et le songe se mêlent dans un vague nuage. Elle ne parait pas avoir une juste idée du temps. L'Orient, d'ailleurs, immobile dans son immuable durée, ne peut pas en avoir cette notion précise que ses perpétuelles évolutions donnent si clairement à l'homme d'Occident. C'est ainsi que les diverses époques du passé semblent se trouver sur un même plan. Edom, Nabuchodonozor, Vespasien, Titus, Hadrien, tous les ennemis de la race juive, se confondent dans une même individualité et se substituent l'un a l'autre dans ce long martyrologe de son histoire. S'il est un fait, par exemple, qui eût dû laisser des traces bien profondes dans le souvenir de la nation, c'était assurément la destruction de Jérusalem et de la « Maison-Sainte ». Cependant sur les diverses phases de la lutte, sur les hommes qui y prirent part et la dirigèrent, sur la catastrophe finale, on chercherait vainement des données claires et précises. A part quelques vagues détails où la critique en est encore à démêler la parcelle de vérité qu'ils peuvent renfermer, on ne trouve absolument rien. Mais ce que la Haggada saura, ce sont ces légendes poétiques qui émeuvent la foule et vont au cœur. Elle vous dira l'histoire de Martha, la riche épouse du pontife Josué ben Gamala, la femme élégante et délicate à qui on appliquait le mot du Deutéronome « La plus tendre, la plus délicate d'entre vous, celle qui n'osait pas poser son pied sur le sol », et qui meurt de faim dans les rues de Jérusalem, ou qui, selon un autre récit, est traînée à travers champs, attachée par les cheveux à la queue d'un cheval furieux. Elle vous dira l'histoire de ce Zadoc, qui pleure les maux de la patrie, et dans sa douleur, se condamne à un jeûne de quarante ans. « Il ne mangeait qu'une figue par jour, et il était devenu si maigre qu'on voyait cette figue passer à travers son gosier. » Elle vous racontera avec toute la précision possible ce que devinrent le fils et la fille du grand-prêtre Ismaël ben Elischa, après le sac de la Ville Sainte. « Ils furent vendus comme esclaves à deux maitres voisins. — J'ai, dit le premier, un esclave d'une beauté sans

pareille. — Et moi, dit l'autre, je possède une esclave, la plus belle qui se puisse voir. — Marions-les et nous partagerons leurs enfants. — Ils les renfermèrent, le soir, dans une cellule. Le jeune homme resta dans un coin, la jeune fille dans l'angle opposé. L'un disait : moi, prêtre, fils de grand-prêtre, je prendrais une esclave pour femme ! L'autre disait : moi prêtresse, fille de grand-prêtre, j'épouserais un esclave ! Ils pleurèrent ainsi toute la nuit. Au lever de l'aurore, ils se reconnurent, se jetèrent au cou l'un de l'autre et se tinrent étroitement embrassés, jusqu'à ce que leurs âmes se fussent envolées. Et, ajoute le narrateur ému, en rappelant le verset de Jérémie : « C'est sur eux que je pleure, c'est pour eux que mes yeux se fondent en larmes ». — Voilà les souvenirs précis qui restent de cette catastrophe : des légendes et des contes. Ce n'est plus de l'histoire, ou, si l'on veut, c'est encore l'histoire, mais telle que le peuple se la fait.

Non, assurément, il ne faut pas demander à la Haggada l'exactitude d'une chronique historique. Et si par hasard l'on trouve, çà et là, enfouies sous une vaste couche, quelques dates précises, quelques notes certaines, quelques lignes d'histoire, la *Grande Chronique*, le *Rouleau des Jeûnes*, il n'en faut pas moins reconnaître que sa valeur, comme source de documents, est à peu de chose près complètement nulle.

Mais précisément, parce que l'histoire des faits disparait chez elle sous la légende, elle doit présenter tout l'intérêt des chroniques légendaires. Il ne faut pas faire fi de la légende ; elle est le complément absolument nécessaire de l'histoire. Celle-ci, en effet, ne donne le plus souvent que les faits dans leur sèche nudité. Mais le fait n'est pas tout, loin de là. Il y a l'idée qui se cache au-dessous et le domine, comme la force vitale anime le squelette de l'animal. Or cette idée, qui se dégage si péniblement de l'ensemble des faits, apparaît dans toute sa clarté dans la légende. C'est par elle que le peuple exprime ses désirs, ses aspirations, son idéal, qui plus tard se traduiront en faits ; et il les exprime avec une précision d'autant plus grande que la forme de la légende est vague et le tissu lâche. Dans la légende, il y a le récit qui est sans valeur historique par lui-même ; puis il y a l'idée qui se réalise sous cette forme du récit, idée qui répond à un sentiment réel, qui le reproduit avec la plus grande netteté et qui, pour l'historien, est donc d'une valeur considérable. C'est en ce sens que la légende doit jouir d'une autorité déterminée, et c'est cette autorité que la Haggada peut revendiquer pour elle. Dans la Haggada, on trouvera la *couleur locale ;* on apprendra à connaître les mœurs, les coutumes, les croyances juives, l'esprit des institutions et de la religion, en un mot l'âme et la vie de la nation.

Il nous reste, pour terminer cet examen trop superficiel de la Haggada, à parler de sa morale et de sa philosophie religieuse. Déjà

l'auteur de la *Quarterly Review*, avec la chaleur qui caractérise son beau plaidoyer pour le Talmud, en avait tracé un éloquent tableau, reproduisant la substantielle étude d'Abraham Nager sur ce sujet. Nous allons résumer cette étude, en y ajoutant quelques traits omis qui nous paraissent importants.

Au commencement, était le néant. Dieu, par un acte de sa volonté, créa la matière ou l'élément primitif, l'eau suivant les uns, l'eau, l'air et le feu suivant les autres, et, organisant ces éléments, il forma « en son temps propre » le monde actuel. Dieu est donc à la fois « créateur et architecte ». — Comment s'est opérée la création ? C'est un mystère. Chose certaine, les anges n'y ont pas participé, car ils ont été formés, au plus tôt, le second jour de la création, « pour qu'on ne pût dire : Mikhaël étendait le firmament au nord et Gabriel au midi ». Mais le monde créé, la Providence n'accomplit rien « sans s'être concerté avec la famille d'en haut ». Il y a d'ailleurs un ange, « le maître du monde », qui est l'intermédiaire entre le ciel et la terre : c'est le *Metatron*, c'est-à-dire celui qui siège auprès du trône céleste (*meta thronos*). Chaque nation néanmoins a son ange spécial, son ange gardien, et aussi ses constellations protectrices, hormis Israël, qui n'a « ni ange ni constellation, tant qu'il observera la loi divine ». Il est placé sous l'œil même de Dieu.

En même temps que le monde, Dieu *a créé* les miracles. Ceux-ci dès lors rentrent dans les lois naturelles et immuables qui régissent l'univers malgré le mal qui peut en résulter. La création a pour but l'homme qui, lui-même, doit s'en servir pour exécuter la volonté de Dieu sur la terre, de telle sorte que le but de la création est la réalisation du divin ici-bas. « Si Israël accepte la loi (que toutes les autres nations ont déjà refusée), Dieu maintient le monde : sinon il le fait rentrer dans le néant ». Le but de l'homme sur cette terre est donc la connaissance et la pratique de la loi, « sans laquelle ni le ciel ni la terre ne seraient », de cette loi « sur laquelle Dieu avait le regard fixé lorsqu'il créait l'univers, de même que le maçon qui bâtit une maison considère les plans et le tableau ». L'homme, doué du libre arbitre, « créé le dernier la veille du Sabbat, pour prendre immédiatement sa place au saint banquet », doit donc tendre sans fin a la perfection, qui le rend alors supérieur aux anges ; car ceux-ci, malgré leur éternelle et infinie perfection, sont sans liberté et ne peuvent ni mériter ni démériter.

Comment arrive-t-on à cette perfection ? Par l'exercice de la loi et par la pratique des bonnes œuvres. Il est inutile de donner des exemples de la morale pharisaïque. Le sujet est trop connu. L'on sait que l'idéal du bien le plus élevé que puisse concevoir l'esprit humain peut être revendiqué par le Talmud, et que toutes les pensées morales qu'on

lit dans les Évangiles couraient depuis longtemps les rues de Jérusalem. Feuilletez au hasard le traité *Aboth* de la Mischna, et vous trouverez tout ce que la plus délicate charité, la bonté la plus raffinée et la plus intelligente peut inspirer à des âmes naturellement éprises du bien. La dignité humaine, la sainteté du travail manuel, la supériorité des bonnes œuvres sur la science, l'égalité des hommes devant la justice divine, quelle que soit la religion à laquelle ils appartiennent, voilà les grands principes qu'affirme à chaque page et que prêche la Haggada.

Le Talmud, dit Nager, a une psychologie propre. Dans nombre de passages, on voit reproduire la théorie platonicienne de la préexistence des âmes, mais nulle part l'on ne parle de la métempsychose. La doctrine de Platon disait plus à l'imagination poétique des docteurs que la théorie aristotélicienne, qui faisait de l'âme l'*entéléchie* du corps. Toutes les âmes appelées a une vie terrestre ont été créées dès l'origine et tenues en réserve. Elles ont la connaissance absolue de la loi jusqu'au moment où elles s'unissent à un corps. Alors un ange vient fermer la bouche de l'enfant, et l'âme oublie tout ce qu'elle avait su. — Point de péché originel. « De même que Dieu est pur, de même l'âme est pure ». — « L'enfant ne sort point du sein maternel sans qu'un ange lui ait fait jurer d'être juste. Sois assuré, lui dit-il, que Dieu est pur, que ses serviteurs sont purs et que l'âme qu'on te donne, elle aussi, est pure ». Dans un passage, cependant, un docteur parle du crime d'Adam, qui rejaillit sur toute l'humanité. « Au moment où le serpent tenta Ève, il la corrompit de son venin. Israël, en assistant à la révélation sinaïtique, se guérit du mal ; les idolâtres ne s'en purent guérir ». Mais l'histoire du péché primitif n'a généralement trouvé aucun écho dans l'enseignement des sages. Il est dit expressément ailleurs : « Point de mort sans péché actuel, point de douleur sans faute ». Il est dit aussi que les enfants qui meurent en bas-âge ou en naissant ont droit à la vie future.

D'où vient donc le péché ? Du libre arbitre de l'homme. « Tout est prévu, dit Akiba, mais la liberté est donnée ». Et ailleurs : « Tout est au pouvoir de Dieu, excepté la crainte de Dieu ».

La destinée humaine ne s'achève pas ici-bas. Bien plus, c'est l'autre monde qui est la véritable patrie de l'âme. Car celui-ci n'est que « l'hôtellerie au bord de la route » où l'on fait un court repos. Les dogmes de l'immortalité de l'âme et de la vie future sont énergiquement affirmés par les docteurs, pour qui la négation de ces dogmes est une véritable hérésie. Comment, néanmoins, comprendre l'entrée dans la vie future? — Comprenez-vous l'entrée dans ce monde ? La mort et la naissance se ressemblent, disent les rabbins. Supposez que l'enfant, au sein de sa mère, sache qu'au bout de quelques mois il

devra quitter le lieu qu'il occupe. Pour lui, cet événement paraîtra le plus douloureux qui puisse lui arriver. Il se trouve si bien dans l'élément qui l'entoure et le protège contre les influences du dehors ! Cependant l'heure de la séparation approche ; il voit avec terreur se déchirer ces enveloppes protectrices et croit l'heure de la mort arrivée. Mais au moment où il quitte ce petit monde, commence une vie nouvelle plus belle, plus grande, plus parfaite, jusqu'au moment où une voix retentit de nouveau à son oreille et lui dit : Tu dois quitter le sein de la terre comme tu as quitté celui de ta mère, et, abandonnant cette enveloppe corporelle, encore une fois mourir, encore une fois recommencer la course de la vie.

Une vie nouvelle s'ouvre pour l'homme, vie toute spirituelle, où il reçoit la récompense ou le châtiment de sa conduite d'ici-bas « Dans le monde à venir, on ne boit ni ne mange ; on n'a aucune jouissance matérielle ; mais les justes sont assis, des couronnes sur la tête, et se récréent de l'éclat de la divinité ». — « Les âmes des justes, au pied du trône céleste, contemplent la splendeur de Dieu » Celles des impies sont condamnées aux supplices infernaux. L'éternité des châtiments n'atteint qu'une classe bien déterminée de pécheurs : par exemple, ceux qui, ayant connu la loi, l'ont totalement reniée, et ceux qui, non contents de pécher, ont entraîné les autres au crime. Les descriptions de ces tortures sont vagues et contradictoires, comme aussi celles de l'enfer lui-même. Le Talmud nous donne, en effet, moins un ensemble systématique de vues, qu'une série d'opinions individuelles. Le feu dans la *vallée de Hinnôm* *ghê-Hinnôm*, gehenne joue le principal rôle. Selon que les rabbins cèdent plus ou moins aux croyances populaires, les descriptions sont plus ou moins matérielles. Il en est d'ailleurs de même pour celles des récompenses futures. Ainsi cette singulière croyance que la chair du Léviathan, salée dès les premiers jours de la création, sera partagée aux justes, et que de sa peau tannée on fera des tentes dont l'éclat emplira tout l'univers. Ces bizarreries, qu'on retrouve également dans l'enfer et dans le paradis du moyen âge, n'altèrent pas cependant le spiritualisme élevé qui domine ces croyances. C'est ainsi qu'on voit un docteur nier l'existence même de l'enfer. « Il n'y a pas d'enfer dans le monde futur, dit R. Simon ben Lakisch. Mais le Saint des saints fait briller son soleil, dont l'éclat remplit de bonheur les justes et fait souffrir les impies ». L'âme trouve ainsi en elle-même sa récompense ou son châtiment. On reconnaît donc le caractère subjectif, pour employer l'expression de l'école, de la sanction attachée à la loi morale.

Tels sont les enseignements que nous transmet la Haggada et que répandait dans le peuple la prédication populaire. Ils étaient donnés

sous une forme particulière et assez originale que nous devons faire connaître. Ils devaient tous se rattacher a la Bible, où les docteurs se croyaient obligés de retrouver les pensées qu'ils développaient. C'est l'application à la Haggada de la méthode que R. Akiba avait créée pour la Halacha. L'orateur prenait un verset qu'il commentait de mille façons ingénieuses, et il en faisait sortir toutes sortes de leçons morales Peu lui importait de forcer l'expression ou de violenter la grammaire, ou de changer selon son caprice les lettres ou les mots. Peu importait également à ses auditeurs qui, d'ailleurs, ne s'y laissaient pas tromper, connaissant aussi bien que lui le caractère fantaisiste de ses explications. Rien n'égale néanmoins la facilité avec laquelle ils l'acceptaient, car ils ne leur demandaient que d'édifier. Cependant le prédicateur appelait à son secours l'allégorie, la parabole, la légende, qui venaient se joindre au commentaire du texte et parfois même se confondre avec lui. Et comme il avait l'imagination puissante et aisée de l'Oriental, il lui suffisait de savoir parler facilement pour charmer un auditoire tout disposé à se laisser entrainer, déjà convaincu d'avance, et heureux d'entendre exprimer à haute voix les secrets sentiments de son cœur. L'orateur pouvait être un de ces docteurs de la Halacha qui s'adressaient à la communauté les jours de réunion, le sabbat ou les fêtes, dans les synagogues. C'étaient alors de véritables homélies qui étaient prononcées. Mais le plus souvent l'orateur était le premier venu, qui arrêtait la foule sur la place et la retenait sous le charme de son improvisation. Tels sont Juda, fils de Sériphée, et Matathias, fils de Margaloth, ces victimes d'Hérode dont nous parle Josèphe, ces orateurs aimés qui avaient le don de passionner les foules et de soulever les tempêtes populaires. « Qui veut vivre, vivre longtemps ? s'écrie un Aggadiste, en pleine rue. Qui veut acheter le bonheur ? » A cette question originale, la foule s'amasse et demande à l'orateur son secret. « Tu veux vivre de longs jours, répond-il, tu veux goûter le repos et le bonheur ? Préserve ta langue du mal et tes lèvres de la fausseté. Recherche la paix et poursuis-la. Écarte-toi du crime et fais le bien ». Et paraphrasant ces mots du Psalmiste (Ps. xxxiv, 13-15), il poursuit son improvisation au milieu de la foule attentive.

Quelle fut, en fait, l'importance de l'enseignement aggadiste ? Assurément, elle fut considérable. L'étude de la Halacha ne pouvait convenir qu'à une partie restreinte de la population juive. Sans doute les écoles et les académies étaient fréquentées par une foule d'élèves, avides d'entendre les enseignements des docteurs. Mais ils ne faisaient pas le fond même de la population et que restait-il à celle-ci en dehors de la prédication populaire, en dehors de ces enseignements moraux donnés par des hommes qui parlaient leur simple langage et se

mettaient à leur portée ? Les docteurs eux-mêmes, qui ont élevé si savamment le grand monument de la Halacha, ne dédaignaient pas de parler à la foule, et, laissant là tout l'appareil scientifique, de revêtir la simplicité de cœur et la naïveté des humbles auxquels ils s'adressaient. On pourrait citer des noms en nombre. Un seul suffira, celui d'Akiba, le premier rédacteur de la Mischna, celui que l'admiration de ses contemporains plaça à côté de Moïse et qui, dit le Talmud, fut grand dans la Halacha et aussi grand dans la Haggada. Néanmoins, il est facile de reconnaître là deux tendances bien marquées, deux mouvements bien distincts, et, à première vue, on peut croire que si ces deux mouvements étaient parfois parallèles, parfois aussi ils pouvaient se contrarier. Les docteurs halachistes étaient ils tous aggadistes ? Évidemment non. La Halacha et la Haggada demandaient des aptitudes opposées : c'était l'opposition naturelle de la science et de la poésie. D'un autre côté, la Haggada devait amener insensiblement à faire prédominer le culte intérieur sur le culte extérieur, et à faire attacher moins de prix aux pratiques et aux cérémonies. C'est là une tendance instinctive qui devait certes produire ses conséquences dans les esprits logiques. Il y avait donc là un germe de dissidence qui pouvait grandir et amener la séparation entre les halachistes et les aggadistes.

Ces inductions se trouvent pleinement confirmées par l'étude des faits. Nous sommes heureux ici de nous abriter derrière l'autorité du savant auteur de l'*Essai sur l'histoire de la Palestine :* « Les habitants de la Galilée, dit M. Derenbourg (p. 350), mal famés à cause de leur ignorance des choses légales, paraissent avoir remplacé la subtilité de l'esprit par la chaleur du cœur, et suppléé au défaut d'aptitude pour les joutes brillantes de la discussion scolastique par une excessive énergie des sentiments et un tour plus original que délicat de l'expression. On finit toujours par attacher peu de prix à ce qu'on ignore et à ce qu'on n'a pas pu apprendre, surtout quand le succès vous suit néanmoins et semble vous venir précisément d'un côté dédaigné par ceux qui savent et se sont instruits. Le marchand Hanania, qui convertit au judaïsme le jeune prince d'Adiabène, le délia sans scrupule du devoir de la circoncision, qu'il ne regarde comme obligatoire que pour les descendants d'Abraham. Les agadistes puisaient du reste, dans Isaïe et même dans Jérémie, un certain dédain des cérémonies extérieures, dédain qui rejaillissait naturellement jusque sur les halachistes, occupés d'une casuistique minutieuse à propos de ces mêmes cérémonies...

» Sans doute il y avait des hommes qui, bien qu'adonnés à la science rabbinique, s'occupaient néanmoins d'enseigner à la foule dans les synagogues les vérités religieuses auxquelles ils cherchaient pour

base un texte dans la partie poétique de l'Écriture. Mais il est aussi certain que d'autres, par tempérament ou par tendance, se consacraient exclusivement à l'une ou à l'autre des deux directions du judaïsme. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les Talmuds et les Midraschim pour s'apercevoir que bien des noms qui figurent dans la *Halacha* ne se rencontrent jamais dans l'*Agada*, de même qu'on trouve des agadistes qui ne sont jamais mentionnés dans les discussions halachiques. Pour devenir agadiste, il ne fallait qu'une conviction ardente, une imagination vive et une improvisation facile, qualités peu rares dans des moments où l'oppression de l'étranger réchauffe le zèle national, et chez un peuple qui reçoit avec rapidité les impressi ns et les traduit en paroles avec promptitude. On devenait donc sans grande peine agadiste, tandis qu'il fallait des études longues et sérieuses pour pénétrer dans les profondeurs de la Halacha. Comme on mesure d'ordinaire la valeur d'une chose a la difficulté qu'il a fallu vaincre pour l'obtenir, les halachistes mésestimaient à leur tour les prédicateurs ou agadistes qui, nous l'avons dit, n'étaient pas toujours émerveillés des déductions savantes des docteurs.

» Les Talmuds nous ont conservé de nombreuses traces du peu de cas que faisaient les rabbins des agadistes. Si cependant les passages se contredisent à cet égard, et si le même docteur exalte tantôt la prédication et tantôt la couvre de son mépris, il ne faut pas s'en étonner ; ce sont des jugements portés sous l'impression de l'Agada qu'on venait d'entendre et déterminés par le caractère plus ou moins respectueux pour les études rabbiniques dont cette exposition était empreinte. Le dédain pour la Halacha a trouvé surtout sa place dans les écrits chrétiens et dans l'école de saint Paul. Nous ne croyons pas nous tromper en soutenant que les agadistes ont été les plus puissants auxiliaires du christianisme à sa naissance ».

Les découvertes de la critique historique établissent ainsi la justesse des inductions auxquelles arrive l'observation psychologique. La nature humaine est trop faible pour atteindre au complet épanouissement de toutes ses facultés, et l'une d'elles au moins est presque toujours sacrifiée au développement des autres. Les uns poursuivent l'idéal du bien, les autres celui du vrai, et il est bien rare d'arriver à la fois à la perfection de la science et de la bonté. Or, ce qui est vrai de l'individu l'est à plus forte raison de la foule, où les tendances se réalisent et se précisent plus puissamment. Le judaïsme en est la preuve ; mais il n'en est pas la seule, et sans aller bien loin, nous trouvons l'exemple d'un semblable phénomène dans le catholicisme au moyen-âge. Lui aussi, il nous présente le spectacle de ces deux courants contraires qui emportent les esprits, dans la rivalité de deux ordres monastiques, les Bénédictins et les Franciscains, les ordres savants et les ordres

mendiants, qui mettent l'accomplissement de leurs devoirs, les uns, dans la poursuite du vrai, les autres, dans celle du bien, et qui, pour terminer par une expression des rabbins, auraient pu dire, les uns : la vérité sauve de la mort ; les autres : la charité sauve de la mort[1].

DEUXIÈME PARTIE

FORMATION DU TALMUD. — ESPRIT DE CETTE FORMATION.

Le caractère essentiel de toute religion révélée est l'immutabilité. Dans sa prétention à la possession absolue de la vérité, nul ne peut admettre qu'elle se modifie au gré des temps et suive la marche des idées humaines dans leurs transformations successives. Car la vérité venue de Dieu est immuable ; expression de la divinité, elle peut s'appliquer le mot biblique : « Je suis moi qui suis ». De même que le catholicisme, le judaïsme déclare hautement que la religion à travers la longue série des siècles n'a pas subi de changement. Telle elle a été révélée à Moïse, telle elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours, à l'abri de l'influence des temps et des civilisations diverses. Son développement et son enrichissement ont été logiques. Ils étaient renfermés en puissance dans les principes donnés sur le Sinaï, et Moïse, voyant se dérouler devant lui l'avenir de la nation et de la religion qu'il fondait,

[1] Nous croyons utile de donner ici la nomenclature des livres qui composent la littérature aggadique. Cette littérature ne comprend que des exégèses ou des interprétations de l'Ecriture, telles qu'on les faisait dans les synagogues ou dans les prédications populaires. On leur donnait le nom de *Midrasch* ou *explication*. Les principaux recueils de *Midraschim* sont les suivants :

La grande *Pesiktha* ou *Pesiktha Rabbathi*, d'origine palestinienne, attribuée à R. Cahana.

Le Midrasch *Rabba*, commentaire aggadique du Pentateuque et des livres d'Esther, de l'Ecclésiaste, du Cantique, de Ruth, et des Lamentations.

Le Midrasch *Yelamdenou* et le *Tanhouma*, sur le Pentateuque.

Le Midrasch *Schokher Tob* sur les Psaumes et les Proverbes.

Ces Midraschim, la plupart très anciens, ne peuvent cependant remonter dans leur rédaction définitive plus haut que le VI[e] siècle. Nombre de Midraschim sur les prophètes ont été perdus, ou dorment encore manuscrits au fond des diverses bibliothèques de l'Europe. Au XII[e] siècle, un rabbin, Siméon, eut l'idée de faire une compilation de divers Midraschim. Cette compilation qui porte le nom de *Yalkout Schimeoni*, ou recueil de Siméon, nous a conservé un grand nombre de Midraschim qui autrement ne nous seraient pas parvenus.

pouvait embrasser d'un seul regard l'enchaînement immense et toujours homogène des lois et de la doctrine.

Or le judaïsme a son expression dans le Talmud, qui n'en est pas une inspiration éloignée et un écho affaibli, mais où il s'est incarné, où il a pris forme, pour entrer de l'abstraction dans le domaine des choses réelles. L'étude du judaïsme est celle du Talmud, comme l'étude du Talmud est celle du judaïsme. Vouloir comprendre l'un sans s'expliquer l'autre est une tentative chimérique. Ce sont deux choses inséparables, ou pour mieux dire une seule et même chose.

Mais par Talmud il ne faut entendre ici que la Halacha. Car la Haggada, en dehors des notions sur les diverses sciences qu'elle renferme, en dehors de sa morale qui a été codifiée, et rentre ainsi dans la Halacha, ne contient que des légendes, des fables, toute la littérature poétique des Midraschim. Or, pas plus qu'on n'irait chercher l'étude des dogmes catholiques dans les légendes de la Vierge, des saints et de Satan, il ne faut voir dans cette littérature midraschique l'idée religieuse du judaïsme dans sa forme première et essentielle.

C'est donc à la Halacha seule qu'il faut nous attacher si nous voulons comprendre le Talmud et trouver la loi de sa genèse. Elle seule est la lettre où le judaïsme s'est incarné. Et, en effet, si nous interrogeons la Synagogue sur l'origine de la tradition, elle nous dira que la loi orale remonte à la révélation sinaïtique, que le développement en est déductif et soumis à des principes absolus et que cette immense floraison d'Halachoth n'a été que l'épanouissement régulier d'une loi et d'une pensée primitives. « L'Ecriture, les décisions des docteurs et tout ce qu'un pieux disciple pourra enseigner a été donné à Moïse sur le Sinaï. »

I

LA HALACHA SUIVANT LA SYNAGOGUE.

C'est un principe capital du judaïsme qu'à côté du code renfermé dans le Pentateuque, Moïse a reçu de Dieu, sur le mont Sinaï, une loi orale qui est le commentaire développé de cette loi écrite. Il n'est pas un précepte, pas une décision, pas une disposition cérémoniale, qui n'aient été accompagnés d'explications orales que Moïse devait transmettre verbalement. Ces explications, d'ailleurs, avaient le même caractère sacré que le reste de la loi écrite. Celle-ci, dans sa concision,

est souvent obscure ; elle est incomplète, car elle procède le plus souvent par exemples; parfois même, elle renferme des contradictions apparentes, parfois des répétitions qui semblent inutiles. Les exemples abondent : « Il sera livré à la mort sur la déposition de deux ou trois témoins », lit-on dans le Deutéronome (xix, 5). Est-ce deux ? Est-ce trois ? — Lévitique, xxi, 12, il est défendu au grand-prêtre de quitter le sanctuaire. Dans quelles circonstances ? Y restera-t-il renfermé toute sa vie ? Ailleurs il est dit : « Tu égorgeras les animaux de la manière que je t'ai prescrite. » — Où ? On chercherait vainement par tout le Pentateuque un second passage relatif à cette prescription. L'obligation de mettre les Thephilin, une des pratiques essentielles du judaïsme, est à peine indiquée d'un mot. L'on voit, au contraire, répété en trois endroits différents : « Tu ne cuiras pas le chevreau dans le lait de sa mère ». Ailleurs ce sont des faits historiques en pleine contradiction avec la Loi, bien que les hommes à qui on les attribue aient mission d'enseigner cette Loi.

Le pieux roi Ezéchias célèbre la Pâque le second mois, quoique Moïse la fixe au quinzième jour du 1er mois. Le prophète Elie offre un sacrifice sur le Carmel, malgré la loi du Deutéronome qui interdit tout sacrifice en dehors du Temple. Enfin, dans un autre ordre d'idées, ce qui frappe dans les livres de Moïse, c'est le silence absolu gardé sur les dogmes de l'immortalité de l'âme et de la vie future, ces dogmes capitaux de la religion juive. Ces exemples ne sont pas les seuls. On pourrait amasser un nombre considérable de faits semblables, lois obscures qui ne peuvent se passer d'explications, lacunes importantes, contradictions apparentes. Il est donc évident que la loi écrite a besoin d'un commentaire perpétuel. C'est ce commentaire que Moïse a reçu de Dieu sur le mont Sinaï. De là son nom : *Loi de Moïse sur le Sinaï (Halacha le-Mosché mis-Sinaï = lex ad Mosem e Sinaï)*. Cette loi s'est transmise ensuite oralement de génération en génération. « Moïse, dit la Mischna, a reçu la loi (traditionnelle) au Sinaï et l'a transmise à Josué ; Josué l'a transmise aux Anciens ; les Anciens la transmirent aux Prophètes, et les Prophètes aux hommes de la grande synagogue. » La grande synagogue où l'on trouve les trois derniers prophètes, Aggée, Zacharie et Malachie transmet enfin cette Loi orale aux docteurs qui se succèdent depuis l'avènement des Séleucides en Syrie jusqu'au second siècle de l'ère chrétienne.

Cette loi orale ne devait jamais être confiée à l'écriture, mais rester dans la mémoire des hommes, et former une tradition toujours vivante. Mais quand les malheurs qui frappaient la nation depuis la fin des derniers Macchabées eurent mis en danger la conservation du dépôt sacré, quand Titus eut détruit le Temple et qu'Hadrien eut dispersé le peuple juif et proscrit l'étude de la loi, on craignit de voir briser la chaîne

de la tradition, de voir la Loi orale disparaître dans le cataclysme qui emportait la nationalité juive ; et, au nom du salut du judaïsme, R. Juda le saint se décida à violer la défense et à mettre la Loi orale par écrit. Ce fut la *Mischna*.

Or, déclare la synagogue, depuis la révélation sinaïtique jusqu'à la reconstruction du Temple, après le retour de la captivité, bien plus même, jusque un peu avant l'ère chrétienne, la Loi orale s'était maintenue intacte sans aucune incertitude ni aucune obscurité. Mais depuis le retour, la situation nouvelle faite à la nation amenait des questions nouvelles que la tradition n'avait pas résolues. Que devaient faire les docteurs ? Evidemment les ramener aux cas prévus par la tradition, en employant certains procédés de raisonnement. Or ces procédés d'exégèse sont eux-mêmes enseignés par la tradition. Dieu avait prévu qu'un jour viendrait où certaines prescriptions religieuses pourraient s'oublier, où de nouvelles questions pourraient se poser, et il donna à Moïse un système d'herméneutique grâce auquel on peut retrouver dans la loi écrite les décisions de la loi orale, rattacher au texte tous les enseignements de la tradition et appliquer en toute sûreté les principes généraux aux détails nouveaux et aux cas imprévus. Il n'y avait donc qu'à faire l'application de ces procédés herméneutiques aux points en litige. Mais alors pouvaient se produire des dissidences. Car si l'application du principe pouvait dans son évidence emporter immédiatement l'assentiment de tous, parfois aussi l'on pouvait hésiter et discuter. Dans ce cas, on allait aux voix, et là encore on suivait le principe établi par l'Ecriture-Sainte, que l'on doit, pour employer l'expression consacrée, suivre la majorité. La pluralité fait loi. Nous en avons un curieux exemple dans le récit suivant de la Mischna. « Akabia ben Mahalalel soutenait quatre propositions. Les docteurs lui dirent : Abandonne-les et nous te donnons le titre de chef du grand-tribunal. Il leur répondit : Je préfère passer pour un fou toute ma vie que de commettre un instant une infamie devant Dieu, en livrant mes convictions pour des honneurs... Néanmoins, au moment de mourir, il dit à son fils : Abandonne les quatre propositions que je t'ai enseignées. — Et pourquoi n'as-tu pas cédé ? — *C'est que je les avais reçues de docteurs qui étaient aussi nombreux que ceux qui avaient enseigné à mes adversaires les opinions contraires, et moi je soutins fermement ce que j'avais appris, comme eux maintenaient leurs traditions. Mais toi, tu n'as appris ces quatre décisions que de moi seul, et les opinions d'un seul doivent céder devant celles d'un plus grand nombre.* » — A ce principe ajoutez cet autre qu'à nombre égal, les opinions des anciens l'emportent sur celles des docteurs plus récents. Et cela est juste. Car la vérité est plus sujette à s'altérer en s'éloignant de son origine, à travers les âges ; et s'il est vrai que les divergences d'opi-

nions n'ont commencé à se faire jour que très tard, s'il est vrai que Hillel et Schammaï, au commencement de l'ère chrétienne, n'étaient en désaccord que sur trois points, néanmoins, en l'espace de trois siècles, ces divergences se sont multipliées de manière à produire cette vaste « mer du Talmud ». Or il est naturel qu'une opinion qui a passé par moins d'intermédiaires ait plus de poids que celle qui a passé par plus de bouches. Un *Amora*, ou docteur postérieur à la rédaction de la Mischna, ne peut donc pas prévaloir contre un *Thana*, ou docteur de la Mischna, pas plus qu'un *Thana* ne peut faire triompher une opinion combattue par les *Dibré Sopherim*, les paroles des Scribes.

Avec ces principes qui dirigent la discussion, tout s'enchaîne d'une manière simple, sans que rien soit livré au hasard de l'arbitraire. La discussion se réduit à la déduction ; les lois nouvelles sont donc sacrées au même titre que la loi révélée, puisqu'elles y sont renfermées implicitement. Le travail des docteurs ne consiste qu'à les en faire sortir, et ainsi s'explique cette déclaration du Talmud : « L'Écriture, la Tradition, les décisions des docteurs et tout ce qu'un pieux disciple pourra enseigner a été donné à Moïse sur le Sinaï. »

Telle est cette théorie de la tradition, théorie remarquable de simplicité et de rigueur, et qui repose sur une vue profondément vraie. Si la critique ne peut nous apporter de grandes lumières sur l'histoire de la tradition dans sa période primitive, elle ne fait que confirmer la justesse de cette vue que le développement de la Halacha a été logique et nécessaire. C'est ce que vont nous montrer les pages suivantes.

II

HISTOIRE DE LA FORMATION DE LA HALACHA.

Un des problèmes les plus curieux de l'histoire religieuse, c'est assurément celui que nous présente l'état des Juifs au retour de la captivité. Jusqu'aux derniers moments de la monarchie, on voit deux courants religieux se partager les esprits. C'est, d'un côté, la superstition populaire, la sensuelle et grossière idolâtrie empruntée à la Phénicie et contre laquelle tonnent, souvent en vain, les Jérémie et les Ezéchiel. C'est, de l'autre, le spiritualisme élevé et austère des Prophètes, qui cherchent à ramener la multitude aux pieds des autels de Jéhovah et luttent énergiquement contre le paganisme qui la déprave. Au retour de l'exil, deux changements ont eu lieu. Le peuple s'est

entièrement rallié aux chefs du culte, et ceux-ci ne sont plus les Prophètes, mais les Scribes. Désormais les rues de Jérusalem ne retentissent plus des éloquentes invectives des *Nebiim*. Ce sont les explications et les commentaires des *Sopherim* qui vont remplir les écoles et la Synagogue. Nous n'avons plus affaire à un peuple inconstant, hésitant entre Baal et Jéhovah, mais à une nation qui a fait son choix et qui accepte et développe avec enthousiasme un culte, c'est-à-dire un système bien coordonné de croyances, de lois et de pratiques. La littérature suit cette transformation. Ce n'est plus cette riche et vigoureuse floraison littéraire à laquelle nous devons ces chefs-d'œuvre de poésie, les Psaumes, Isaïe, Job; c'est ce sévère enseignement dogmatique, scolastique, d'où, après huit siècles de travail, sortira le Talmud. En un mot, c'est fini de l'hébraïsme; le judaïsme est né. Quelles sont les causes d'une pareille transformation? Par quelles séries de circonstances a-t-elle pu se produire dans un espace de temps aussi restreint que celui de la captivité? Questions obscures dont néanmoins la solution se laisse entrevoir, bien que les éléments d'une réponse rigoureuse fassent défaut. Ce n'est pas le lieu d'examiner ici et de discuter ce problème. Qu'il nous suffise de constater le changement.

Dès lors une ère nouvelle commence pour Israël. Toute la nation se presse autour des Sopherim pour entendre l'explication de la loi. On l'apprend par cœur; on la commente. Il se forme des écoles de docteurs qui prennent charge d'enseigner et d'expliquer la lettre sacrée. La Bible, le Livre, et surtout le Pentateuque, *Mikra*, c'est-à-dire la Lecture, voilà l'unique nourriture dont se repaissent les intelligences. C'est le but de toute la science et c'est la science elle-même. Car tout découle de la Bible comme tout converge vers elle. La parole adressée à Josué « Tu la méditeras jour et nuit » est devenue une réalité. Enfin, c'est le pôle autour duquel se meut toute l'activité de l'esprit juif.

Ainsi se forme et grandit cette étude de la Loi appelée à un rôle si considérable, et d'où va naître ce corps de lois traditionnelles qui aboutiront au Talmud.

Comment sont nées ces lois traditionnelles? En dehors de la théorie de la Synagogue, qui en affirme — sans la démontrer — l'origine sinaïtique, les documents historiques font défaut pour répondre nettement à cette question. Les premières traces de ces traditions ne se rencontrent que fort tard, dans les Septante, dans les Macchabées, dans le livre de Daniel, contemporain des Macchabées; mais elles suffisent à mettre hors de doute que déjà, à l'époque d'Antiochus Epiphane, nombre de décisions sont définitivement établies; que déjà les cérémonies du culte, non indiquées dans le Pentateuque, sont réglées; en un mot qu'il existe un système assez étendu d'observances et de lois. C'est sans doute pendant cette longue période de plus de 250 ans qui

s'étend depuis Esra jusqu'au soulèvement des Macchabées, que ce système s'est constitué et s'est imposé à la nation juive. Josèphe garde le plus profond silence sur ce développement religieux ; mais on sait que, pour cet historien, plus ou moins scrupuleux des faits, l'histoire des croyances, des idées et des institutions religieuses est chose à peu près non avenue. Cependant il est constant que les hommes de la Grande-Synagogue développèrent les prescriptions mosaïques, et surtout, de leur autorité privée, élevèrent « une haie » autour de la loi. Il n'est guère possible de remonter sûrement plus haut. A partir des Hasmonéens, quelques traditions de la Mischna, étudiées à la lumière de la critique, permettent de suivre le développement de cette législation à la fois religieuse et civile des Juifs. L'examen approfondi des questions juridiques en amenait l'extension graduelle. Pour la loi civile, cette extension ne présentait rien de particulier. Elle n'avait pour but que de protéger les intérêts de l'individu et de faciliter les rapports et les transactions des citoyens entre eux. Mais la loi religieuse avait un autre caractère. Comme elle est éminemment restrictive, elle arriva à charger la vie quotidienne de pratiques nombreuses. Ses décisions se multiplièrent indéfiniment, et chacune devint la source d'où d'autres découlaient. Quelques-unes posées en principe devaient, fécondées par le raisonnement, produire un enchaînement rigoureux de prescriptions sans fin, qui embrassèrent tous les moments de la vie humaine. Pour être plus clair, prenons des exemples. Un verset du Pentateuque dit : « Tu ne cuiras pas le chevreau dans le lait de sa mère ». — Une vieille tradition, qu'on retrouve pour la première fois dans les Septante, explique ce verset par la défense de faire cuire de la viande avec du laitage. C'est de cette défense universellement reconnue que partent les docteurs. Ils en déduiront un groupe de lois spéciales qui à leur tour ne seront pas moins fécondes. Ainsi on en conclura la défense de manger de la viande avec du laitage, celle de manger le laitage immédiatement après la viande, celle d'avoir même vaisselle pour le gras et le maigre, et bien d'autres encore. Et l'on ira logiquement jusqu'au bout, sans craindre d'entrer dans les détails de cuisine les plus minutieux. — On lit dans le Pentateuque : « Vous ne mangerez pas de bête déchirée dans les champs. » De cette défense sortira tout un Code. Qu'importe, en effet, que la bête soit déchirée dans la ville ou dans les champs, que ce soit la charogne d'un bœuf tombé sous la dent d'une bête féroce ou sous la maladie. Le but de la défense est évident : ne pas manger de bête malade ou malsaine. Mais qu'appelez-vous *malade* ou *malsain ?* Donc autant de lois nouvelles pour déterminer tous ces cas d'interdiction. Ailleurs, défense de travailler le Sabbat. Que signifie ce mot *travail ?* Encore de nouvelles lois pour exposer ce qui est défendu et jusqu'à quelles limites. — Ce n'est pas tout. A ces lois que la

logique déduit nécessairement de lois plus générales depuis longtemps reconnues, il faut ajouter les ordonnances d'institution récente. Un docteur déclare quelque part dans le Talmud que quelques-unes de ces ordonnances ont été considérées plus tard comme lois traditionnelles sinaïtiques. Puis, il y a les mesures et les décrets (*Tekanoth*, *Ghezèroth*) que les circonstances du jour inspiraient au Synhédrin, et qui du moment de leur promulgation avaient l'autorité de lois religieuses. Ainsi se forme cette trame infinie de prescriptions s'engendrant sans relâche et qui, acceptées avec enthousiasme par un peuple épris de ce système religieux, sont immédiatement consacrées par l'usage. Telle est l'œuvre à laquelle se dévouent les écoles, surtout dans le siècle qui précède et dans celui qui suit la destruction du second Temple. Mais alors la multiplicité des lois est telle que l'esprit embrasse difficilement la chaîne qui relie telle loi particulière à la loi primitive, biblique ou traditionnelle, d'où elle dérive. L'on a recours alors à des méthodes artificielles qui ont pour but de rattacher immédiatement au texte du Pentateuque et les lois traditionnelles primitives, et les lois dérivées, d'où qu'elles dérivent, et les lois d'institution récente. Ce sont d'abord les règles d'interprétation de Hillel, que R. Ismaël élève de sept à treize. C'est ensuite la méthode si étrange et si hardie qu'Akiba a le mérite d'appliquer et de développer avec une rigueur que rien n'arrête. Cette méthode repose sur ce principe que dans l'Ecriture il n'est rien de superflu, ni phrase, ni mot, ni particule, ni lettre ; que jusqu'aux détails les plus insignifiants tout a une valeur propre et qu'à côté du sens simple du texte, l'esprit doit découvrir mille sens cachés, mille significations occultes. Tel mot, contre l'usage, est écrit avec un *vav ;* dans tel autre le *vav* manque sans raison apparente ; ici, le mot *et* fait accumulation devant des substantifs, là, la conjonction est supprimée ; autant d'indices de choses sous-entendues ; des lois, si le verset est un texte de loi ; des faits, si le verset est d'une autre nature La Genèse, par exemple, débute par ces mots : « Au commencement Dieu créa le ciel... » Le mot « le ciel » est précédé dans l'hébreu de la particule *eth* qui d'ordinaire est le signe de l'accusatif, mais qui parfois aussi veut dire *avec*. Cette particule doit avoir un sens, dit Akiba, et il explique le verset de la manière suivante : « Dieu créa *avec* (les armées célestes, c'est-à-dire les étoiles) le ciel et la terre. » Cette méthode dont le principe fut reconnu par les pères de l'Eglise, saint Basile, saint Jérôme, saint Chrysostome, est appliquée à toutes les prescriptions religieuses établies par les Rabbins. Dès lors les ordonnances des Rabbins et les pratiques légitimées par le temps, mais sans fondement certain, revêtent un caractère sacré et reçoivent une vie nouvelle au contact de l'Ecriture-Sainte. On voit tout de suite l'importance d'une pareille méthode. Dans nos sociétés modernes, la loi conserve bien auprès

du peuple un caractère de majesté. Il ne voit cependant en elle qu'une œuvre humaine sujette à l'erreur, qu'il pourra modifier ou améliorer, suivant les besoins des circonstances; mais il la respecte parce qu'elle a été librement consentie par tous et qu'il doit respecter en elle l'œuvre et la volonté de tous. Dans une société éminemment religieuse comme celle des Juifs, il n'en pouvait être de même. Si nombre de prescriptions rabbiniques remontaient à des traditions anciennes et vénérables, beaucoup néanmoins étaient d'institution récente. Comment les faire accepter du peuple et les introduire dans les mœurs, si on ne les revêtait pas d'un caractère sacré, et si elles n'étaient pas, de quelque manière que ce fût, légitimées par la lettre même de l'Ecriture? Cette méthode, de la même manière, ouvrait la voie aux modifications et aux réformes utiles que pouvaient réclamer les circonstances, en permettant de les abriter sous le texte de la Loi. Ainsi le judaïsme s'accommodait aux besoins sans cesse renouvelés d'une société sans cesse bouleversée, et, consacrant les aspirations des générations nouvelles, il pouvait se développer et marcher hardiment dans la voie des réformes : cette méthode soustrayait la religion à l'inerte adoration du texte et de la lettre morte, elle l'arrachait à l'immobilité et, par le mouvement dont elle l'animait, la vivifiait et la fortifiait. Ainsi elle consacrait à la fois et la tradition qui désormais était fixée et les innovations futures qui pouvaient se faire jour. Le peuple en comprit-il tout de suite l'immense portée? Nous ne savons; mais, ce qui est certain, c'est qu'il s'éprit d'une profonde admiration pour cet homme qui savait tirer « des boisseaux de décisions de chaque trait de lettre ». Tout arbitraire que cette méthode nous paraît, la faveur qui l'accueillit peut cependant s'expliquer par cet ardent désir que nous avons déjà signalé dans le peuple, de tout retrouver dans l'Ecriture-Sainte. Pour lui, elle est la source de toute connaissance; les docteurs n'inventent rien; ils ne font que retrouver dans la Lettre Sacrée les lois qu'ils établissent; ils redisent la tradition, bien loin d'aller à la découverte de l'inconnu. Ce sont les *Thanaïm*, les « répétiteurs », et l'œuvre qu'ils enseignent dans les écoles est la *Mischna*, c'est-à-dire la répétition. Cette méthode satisfait donc aux aspirations de la foule à qui plaît d'ailleurs sa nature hardie et ingénieuse. De là son triomphe.

La nation cependant n'applaudissait pas tout entière à l'œuvre des docteurs. Une classe de la société faisait une opposition déclarée aux doctrines et à l'enseignement des Pharisiens. L'aristocratie, les riches familles des prêtres, voyaient avec déplaisir l'accroissement de cette législation gênante qui les contraignait à une vie d'austérités et de sacrifices dont elles étaient loin de goûter les charmes. Le parti des *Sadducéens* remonte à l'établissement de la royauté sacerdotale des Hasmonéens, au jour où une aristocratie commença à se former au-

tour de la famille régnante. Les Sadducéens admettaient toutes les traditions religieuses que le temps avait consacrées jusqu'alors. Mais ils s'opposèrent au développement de cette législation, et comme la méthode d'Akiba en était l'instrument le plus puissant, ils la combattirent de toutes leurs forces. Quoique possesseurs de traditions qui n'avaient pas leur raison explicative dans le Pentateuque, ils déclarèrent ne s'en tenir qu'à l'explication pure et simple du texte ; ils en suivirent ou du moins en prétendirent suivre scrupuleusement la lettre et en observèrent les prescriptions explicites, refusant d'y faire entrer les ordonnances d'institution récente. Ils n'avaient pas d'écoles dont les élèves se recrutassent parmi le peuple. Mais les prêtres formaient un collège et ils se transmettaient leurs traditions, repoussées d'ailleurs par le peuple. Lors de la grande tourmente qui aboutit à la catastrophe de l'an 70, les Sadducéens, qui étaient sincèrement Juifs, qui repoussaient seulement l'exagération du système pharisaïque, se fondirent avec le peuple, et on oublia tout dissentiment devant le danger commun. Mais après la destruction du temple, quand les docteurs allèrent établir leurs écoles à Jabné, dans le nord de la Palestine, les prêtres, dont le service devenait inutile, s'exilèrent dans le *Darôma*, ou le Sud, et là établirent des écoles rivales, où ils enseignèrent la tradition sacerdotale. Tandis que les nombreux disciples d'Akiba développaient la parole du maître, R. Ismaël ben Elischa, grand-prêtre, instruisait le Darôma. Restreignant le système d'interprétation qu'Akiba poursuivait rigoureusement jusqu'aux dernières limites, il expliquait le Pentateuque d'après le sens simple. Il repoussait des livres de Moïse les leçons que l'école du nord fit définitivement triompher, pour conserver les variantes que consacrait l'ancienne tradition pontificale. On lui doit des commentaires sur le Pentateuque, la Genèse exceptée. C'est la *Mechiltha* (*mesure*), commentaire sur l'Exode ; le *Sifra* (*livre*), commentaire sur le Lévitique, qui est appelé aussi *Thorath Cohanim* ou *Loi des Prêtres,* à cause des nombreuses prescriptions lévitiques qui font l'objet du troisième livre de Moïse. Enfin, le *Sifré* (*livres*), qui renferme les commentaires des Nombres et du Deutéronome. Ce sont là les seules œuvres que nous ait laissées l'école du Darôma. Cette école même s'éteignit bientôt dans les ténèbres, chaque jour plus obscurcie par l'éclatante lumière dont brillait sa rivale du nord. Ces ouvrages mêmes ne furent conservés que parce que les écoles pharisaïques les adoptèrent, mais après leur avoir fait éprouver des retouches qui en altérèrent le caractère. Les changements ne furent pas cependant assez profonds pour qu'au-dessous de la couche pharisaïque, il ne restât des traces de l'enseignement sadducéen ou du moins sacerdotal. C'est grâce à ces vestiges que de nos jours la science historique, par un examen approfondi des détails, par une minutieuse étude de la

langue, des Halachoth et des leçons du Pentateuque qui y sont rappelées, a pu parvenir à retrouver l'esprit de l'œuvre primitive ; et, rétablissant le texte aux trois quarts effacé de cette sorte de palimpseste, elle a à la fois reconstitué l'œuvre de l'école d'Ismaël ben Elischa et démontré la permanence de l'enseignement sadducéen.

Cependant Akiba n'avait pas encore achevé son œuvre. Il ne suffisait pas d'avoir relié au Pentateuque toutes les lois traditionnelles ou d'institution nouvelle. Il fallait les coordonner et les réunir en une sorte de code. Primitivement, en effet, dans les écoles, les commentaires et les enseignements des docteurs suivirent le texte même de la loi, et l'ordre des chapitres et des versets déterminait l'ordre des Halachoth. Mais quand celles-ci, par l'effort successif des écoles, se furent multipliées, il devint impossible de les enseigner dans cet ordre. Chaque verset se trouvait accompagné d'un commentaire infini, et le texte disparaissait enseveli sous les notes. Une classification était donc nécessaire. Ce fut là encore l'œuvre d'Akiba : ce puissant esprit arriva à mettre un ordre au milieu de cet immense chaos de décisions. Mais il ne put que tracer le cadre. Le bourreau romain lui interdit d'achever son œuvre, que son école reprit, et ce fut un disciple de ses élèves, R. Juda le saint, de l'illustre famille de Hillel, qui eut la gloire de rédiger définitivement la Mischna et d'y attacher son nom.

C'est un fait considérable que cette codification de la loi orale et gros de conséquences. La tradition, en effet, une fois enseignée par écrit dans la Mischna, recevait une dernière consécration. Elle cessait de rester une tradition pour devenir une loi nouvelle, une loi plus complète, plus précise et plus claire que l'ancienne loi. Celle-ci se trouvait reléguée au second plan. « Il vaut mieux s'occuper de la Mischna que de la loi, disaient les rabbins ; la loi peut se comparer à de l'eau, mais la Mischna est du vin ». A quoi bon, en effet, perdre son temps à méditer sur le texte primitif, quand l'explication complète se trouve à la portée de tous, quand la Mischna contient et le texte lui-même et le commentaire ? Voilà donc la tradition qui, de commentaire de la loi, devient une seconde loi, une Deutérose, comme disent les pères de l'Eglise, et prend la place de la première. Dès lors, l'œuvre des écoles que l'on croyait terminée, va recommencer. Le long travail qui s'était opéré sur le Pentateuque et avait abouti à la Mischna, va se poursuivre sur la Mischna, pour donner enfin la Ghemara. Le texte de la Mischna va être repris et discuté. Chaque opinion des docteurs, soit anonyme, c'est-à-dire admise de tous, soit citée avec le nom de son auteur, c'est-à-dire sous toutes réserves, sera débattue, combattue, développée, expliquée. On élucidera les points obscurs, et là encore on aboutira à de nouvelles décisions. Et après trois siècles de discussions, la Ghemara sera achevée et le Talmud clos. Ainsi, avec la rédaction

de la Mischna commence une ère nouvelle. Mais à une ère nouvelle il faut un nom nouveau. Jusqu'ici les docteurs de la Mischna étaient les *Thanaïm*, les *répétiteurs*. Ceux de l'époque où nous entrons seront les *Amoraïm*, les *discoureurs ;* deux noms bien choisis et qui répondaient exactement à la nature des enseignements. Car, si les Thanaïm ne font qu'enseigner la tradition, que reproduire et répéter les décisions reçues antérieurement pour les transmettre aux disciples, une fois cette tradition fixée, il ne reste plus qu'à discuter la loi et à discourir.

Cependant, ce travail des docteurs de la Ghemara ne reste pas à l'abri des influences étrangères. Pendant qu'ils édifient le code sur la base solide de la Mischna, une nation voisine, dont ils n'ont que trop bien connu la formidable puissance, travaille à une œuvre à peu près semblable, et avec une force incomparable et un merveilleux génie, élève le monument sur lequel s'étaiera le droit de l'Europe moderne, le *Corpus Juris civilis*. Comment échapper à l'influence que pouvait exercer sur eux cette législation romaine dont ils devaient tout les premiers admirer la rigueur et le formalisme? Aussi le droit civil talmudique est-il empreint, dans presque toutes ses parties, de l'esprit du droit romain. On y retrouve jusqu'à des formules et des expressions qui lui sont empruntées. Des parties entières de la législation, les lois sur l'esclavage, sur la prescription, par exemple, pour lesquelles le Pentateuque ne fournissait aucune indication ou esquissait à peine l'ombre d'une théorie, sont presque complètement inspirées de la législation romaine. Mais tous ces emprunts se modifiaient sous la main des docteurs ; l'esprit juif transformait tous ces éléments étrangers auxquels il imprimait son caractère particulier ; et de ce vaste creuset, où depuis trois siècles venaient se fondre les matériaux de diverses origines apportés par les écoles, devait sortir l'œuvre profondément une et homogène de la législation talmudique.

III

INFLUENCE DES ÉVÉNEMENTS SUR LE DÉVELOPPEMENT HALACHIQUE.

Dans les pages précédentes, nous n'avons étudié que le développement interne de la Halacha. Il est temps maintenant de rechercher si les circonstances extérieures n'ont pas exercé quelque action sur ce développement ; si elles ne l'ont pas entravé ou favorisé et jusqu'à quel point.

Quoiqu'on n'en trouve de trace première qu'à l'époque des Macchabées, le travail des écoles juives qui aboutit au Talmud commence, on le sait, au retour de la captivité. Depuis cette époque, jusqu'au moment de la clôture du Talmud, quatre grands faits signalent l'histoire de la Judée. Ce sont les persécutions d'Antiochus Epiphane, suivies du rétablissement de la royauté par les Hasmonéens ; la naissance du christianisme, la destruction du temple et la dernière révolte des Juifs sous Hadrien. Nous allons examiner la part d'influence que l'on peut attribuer à ces événements dans la formation de la Halacha.

Si dans les longues et tranquilles années de la domination perse, le judaïsme, sous la direction des hommes de la grande synagogue, put grandir à l'aise et si l'enseignement, pénétrant peu à peu dans la masse de la population, put former l'esprit national, les persécutions d'Antiochus ne furent qu'une tourmente passagère, qui eut pour résultat, on peut le croire, d'aviver et de fortifier le sentiment religieux. Nous disons : on peut le croire, car nous ne possédons aucun document qui nous fasse connaitre d'une manière précise la nature de cette influence. Le triomphe des Macchabées assura de nouveau aux Juifs une certaine tranquillité, grâce à laquelle les docteurs, comme sous la domination perse, purent poursuivre sans crainte l'œuvre depuis longtemps commencée. Mais Rome entre en scène. Pompée s'empare de Jérusalem et profane le sanctuaire. Bientôt la Judée tombe sous le joug de fer des procurateurs, dont les odieuses vexations amènent le terrible soulèvement de l'an 65. On connait l'histoire de cette lutte héroïque et surhumaine qui finit par l'incendie du temple et l'anéantissement de la nationalité juive. Il semble qu'une pareille révolution dût agir bien profondément sur l'état religieux. Cependant les résultats ne répondent pas à la grandeur de la catastrophe ; car l'action fut plutôt matérielle que morale. Avec la destruction du temple disparut une partie du culte et un certain ensemble de pratiques. Tout ce qui avait rapport aux sacrifices se trouvait abrogé par la force des choses. Mais le reste du culte demeura intact, sans qu'aucune cause, d'ailleurs, se présentât pour en modifier l'esprit. C'est que, si la nationalité juive était écrasée, la religion n'était pas poursuivie. La forme politique détruite, la forme religieuse restait debout et pouvait faire espérer une renaissance de l'état politique. C'est ce que Vespasien n'avait pas compris, et, en permettant à R. Johanan ben Zakkaï de transporter son école à Jabné, il ne voyait pas qu'il laissait s'allumer un nouveau foyer d'insurrection. Soixante ans après la chute de Jérusalem, en effet, les petits-fils de ceux qui ont vu la ruine de la « maison sainte », se lèvent à la voix d'Akiba, courent aux armes, chassent les Romains de la Palestine, reconquièrent leur patrie, appellent à eux

tous leurs frères de l'empire et rétablissent un instant le royaume de leurs ancêtres. Le moment est grave ; car cette lutte va décider non seulement du sort d'Israël, mais aussi de celui de la secte nouvelle qu'Israël a laissée sortir de son sein. Le christianisme, vers l'an 70, n'avait pas encore acquis assez de puissance, pour recevoir le contre-coup de la catastrophe. C'était une petite secte sans influence et qui trouvait une protection dans sa propre faiblesse. Mais de cette époque à Hadrien, elle a grandi et s'est étendue, et les germes de division qui se trouvent dès sa naissance dans l'antagonisme de Pierre et de Paul se sont développés. L'Église est surtout partagée entre deux sectes : les judéo-chrétiens, disciples de Pierre, et les adeptes de Paul. Les judéo-chrétiens se reconnaissent encore comme Juifs, acceptent toutes les doctrines religieuses des rabbins, mais y ajoutent cet article de foi que le Messie est arrivé dans la personne de Jésus. Paul et ses disciples rejettent toutes les pratiques, toutes les lois traditionnelles, bien plus même, la loi de Moïse, et professent une doctrine nouvelle d'où sortira plus tard le catholicisme. Telle est la situation quand Bar Coziba, le Fils de l'Étoile, le nouveau Messie que salue Akiba, soulève les Juifs contre Tineius Rufus. Les judéo-chrétiens, fidèles à la parole du maître : « Mon royaume n'est pas de ce monde », refusent de combattre à côté des Juifs. Coziba les force, par la menace des supplices, à prendre les armes. Mais, quand Severus a triomphé et que Bittar est tombé au pouvoir des Romains, les vengeances les plus terribles s'exercent contre tout ce qui porte le nom de Juif. Hadrien ne tombe pas dans l'erreur de Vespasien : il voit que les Juifs seront à craindre tant que quelque chose leur rappellera le souvenir de la nationalité, et proscrit sous peine de mort les pratiques religieuses. « Pourquoi es-tu condamné à mort ? lit on dans un texte talmudique. — Parce que j'ai observé la loi de la circoncision. — Pourquoi es-tu mené au supplice ? — Parce que j'ai été fidèle au sabbat. — Pourquoi es-tu frappé de verges ? — Parce que j'ai accompli la cérémonie du Loulab. » Devant ces conséquences, les judéo-chrétiens rompent le dernier lien avec les Juifs, se jettent dans les bras des Pauliniens, et l'Église, qui prêche l'abolition des pratiques, voit son triomphe assuré.

Mais si cette guerre a pour résultat de précipiter l'Église dans la voie où elle vient d'entrer si résolument, elle doit avoir un résultat contraire pour le judaïsme, c'est de le plonger plus avant dans le pharisaïsme. Et cela pour deux raisons. La première, qui ne produit d'effet que pendant un temps assez restreint, ce sont les persécutions religieuses mêmes qu'Hadrien exerce contre les Juifs. Car plus les pratiques sont poursuivies, et plus le peuple s'y attache fortement et s'y tient ancré, plus l'importance qu'elles ont aux yeux du croyant grandit, plus elles tendent à devenir absolues. Puis, quand les persécutions se

furent calmées et que l'on commença à respirer plus librement, il fallut se séparer soigneusement de l'Église, qui, chaque jour, gagnait du terrain. Il fallut marquer plus nettement les différences qui séparaient les deux religions. Et plus le christianisme s'élargissant ouvrait son ample sein aux nations païennes, plus le judaïsme dut se renfermer en lui-même, se resserrer avec un soin jaloux, et multiplier ces pratiques et ces observances de chaque jour et de chaque heure. Ainsi se creusait plus profondément l'abîme qui le séparait des chrétiens et des payens. Il restait isolé au milieu des nations ennemies, et cet isolement faisait sa force. Alors on vit ce phénomène étrange et unique, je crois, dans l'histoire, d'un peuple dispersé aux quatre coins du monde et toujours un, d'une nation sans patrie et toujours vivante. Un livre accomplit ce miracle, le Talmud. Le Talmud fut le drapeau qui servait de point de ralliement aux dispersés d'Israël. Ces mille pratiques austères et minutieuses qu'il commandait furent autant de liens puissants qui les rattachaient l'un à l'autre. Ainsi, par une curieuse série d'actions réciproques, le mouvement religieux d'où sortit la Mischna, amena le soulèvement de la nation sous Hadrien : par son influence sur le christianisme, ce soulèvement réagit indirectement sur le mouvement religieux lui-même, qui produisit le Talmud ; et le Talmud, à son tour, maintint l'unité de ce peuple vaincu et écrasé, mais toujours vivant et debout.

IV

ESPRIT DU DÉVELOPPEMENT HALACHIQUE.

Jetons maintenant nos regards en arrière et embrassons d'un coup d'œil ce puissant développement du formalisme pharisaïque. Nous sommes immédiatement frappés de cet ensemble de pratiques qui se rapportent à tous les moments de la vie. L'homme se trouve enlacé dans une trame de prescriptions qui l'enserre de tous côtés et le réduit à un esclavage sans fin. Esclavage accepté librement et avec joie ; car ce joug sacré et mille fois béni est la condition du bonheur. Enchaîné dans ces liens multiples dont la religion étend le réseau autour de lui, il n'a plus, en effet, qu'à suivre sans fatigue ni effort les prescriptions divines. Il n'a pas besoin de méditer longuement sur ses devoirs et de raisonner sur les règles de conduite, dispensé qu'il est par la religion, qui a fait tout ce travail pour lui. Chaque jour, chaque heure est réglée absolument et par l'ordre d'en haut. Au matin, prières

et actions de grâces ; à midi, prières et actions de grâces ; au soir, prières et actions de grâces ; bénédictions avant le repas ; après le repas bénédictions. A la vue des phénomènes imposants de la nature, de l'orage, de la mer, des premières fleurs des arbres au printemps, actions de grâces. Actions de grâces à une jouissance nouvelle, à l'arrivée d'un bien inattendu, en mangeant des fruits nouveaux, à l'annonce d'un heureux événement. Prières de résignation à la nouvelle d'un malheur. Sur la tombe d'un être aimé prières toutes rédigées ; paroles toutes préparées, pour consoler les affligés qu'un deuil vient de frapper. Toutes les émotions et tous les sentiments, les plus fugitifs comme les plus profonds, sont prévus, notés et marqués par une formule de prière ou de bénédiction. Aux moments les plus solennels de la vie, comme aux plus vulgaires, quand l'âme s'oublie et se laisse aller au train prosaïque de chaque jour, ou quand, écrasée sous des émotions trop vives, elle s'affaisse et s'abandonne à son impuissance, le croyant se trouve en présence d'un commandement, d'une *Mitzwa* à accomplir, qui le rappelle aux choses célestes, qui sanctifie l'heure présente et le maintient en communication perpétuelle avec le divin. S'il veut exhaler ses sentiments et leur donner une forme précise, il trouve des formules toutes faites qu'il n'a qu'à répéter avec ferveur pour épancher son âme au sein de Dieu. L'Israélite n'a donc pas besoin de longs efforts pour chercher la voie du salut. Elle lui est toute ouverte, grâce à la religion, cette tendre et prévoyante mère qui le conduit au bonheur, pourvu qu'il obéisse aux prescriptions divines, et se laisse docilement aller où Dieu le mène. Tel est le système dont le Talmud a poursuivi l'exécution avec la puissance d'une logique hardie. Chose curieuse cependant, on ne voit nulle part exprimer la formule précise de ce système. On sait d'ailleurs que la Synagogue n'a jamais eu de concile pour décréter un dogme et l'imposer à la croyance de la nation. Mais que cette loi ait nettement apparu à la pensée des docteurs ou que ceux-ci l'aient subie inconsciemment, elle ne s'en dégage pas moins dans toute sa clarté de l'esprit même du développement halachique : — impuissance de la raison humaine à se diriger dans la recherche de la vérité ; devoir imposé à la religion de lui montrer cette vérité.

Or ce système n'est-il pas celui de toutes les religions ? Quelles qu'elles soient, ne reconnaissent-elles pas l'impuissance de la raison humaine à arriver à la vérité, sans le secours d'en haut ? Ne sont-elles pas toutes envoyées du ciel pour conduire l'homme au salut ? Le judaïsme a donc suivi une marche naturelle, et c'est peut-être à ce point de vue qu'il faut se placer pour expliquer sa dérivation de l'hébraïsme. Toute religion part d'abord de principes idéaux, principes de justice ou de charité, qui peuvent pendant quelque temps, sous une

forme vague et indéterminée, suffire à des esprits pleins d'ardeur et de foi. Mais elle ne peut garder longtemps cette forme incertaine ; elle prend un corps, devient un dogme, et d'enseignement moral qu'elle était primitivement, se transforme en religion positive. Alors elle se condamne, si elle est logique, à suivre la marche hardiment parcourue par le pharisaïsme. Voila ce que nous enseigne la conception théorique de l'idée religieuse ; voila aussi ce que prouve l'histoire. Elle nous dit que toute religion repose sur le formalisme. Elle nous dit que le mahométisme est arrivé à un culte chargé de pratiques comme le judaïsme. Elle nous montre dans le polythéisme italique cette multiplicité infinie de divinités dirigeant la conduite des hommes. Elle nous montre le paysan romain tremblant devant ces *quatre mille* dieux qui présidaient à tous les actes et à tous les moments de la vie, et Lucrèce venant délivrer les hommes des *chaînes* de la religion. Elle nous dit que les Brahmanes arrivent à une scolastique comparable au Talmud ; que la doctrine de saint Paul elle-même, cette doctrine qui se fonde sur le rejet de toute pratique extérieure, donne plus tard naissance à la Somme de saint Thomas d'Aquin et à cet ensemble de pratiques contre lesquelles réagit le protestantisme. Elle nous dit, enfin, que si le protestantisme seul jusqu'ici a échappé à cette loi, c'est qu'il est un compromis entre la religion et la philosophie et que la logique le condamne à aboutir soit au formalisme, soit au déisme. Le judaïsme devait donc suivre cette marche, et poussé par la logique des choses, favorisé par un concours de circonstances terribles pour la nation politique, bienfaisantes pour l'œuvre religieuse, il l'a poursuivie jusqu'au bout. Le Talmud est donc l'expression la plus complète d'un mouvement religieux, et ce code de prescriptions infinies et de minutieuses pratiques nous représente dans sa perfection l'œuvre totale de l'idée religieuse. C'est là, à nos yeux, son plus grand titre au respect et à la considération des penseurs, c'est là son plus grand mérite. Certes on peut trouver le judaïsme austère et aride. Il n'a pas cette splendeur et cette richesse éclatante du polythéisme grec ou du polythéisme hindou. Nous sommes bien loin de cette sève exubérante de poésie qui anime cette éblouissante floraison des mythologies aryennes. C'est là le grand avantage du polythéisme et du panthéisme sur le monothéisme. Mais nous ne considérons pas ici les religions au point de vue de l'art ; nous n'en examinons que le développement dogmatique, autant qu'on peut l'abstraire et le dégager du reste des facultés humaines. A ce compte celui du judaïsme a été le plus logique ; car il a marché sans hésiter jusqu'aux conséquences extrêmes. Si on condamne celles-ci, c'est l'ensemble du système qu'on doit condamner, car le point de départ est faux. Si l'on accepte le point de départ, il faut aller jusqu'au bout et reconnaître toutes les conséquences. Or le Tal-

mud l'a fait et, grâce à lui, nous avons dans le judaïsme l'expression la plus complète et, par conséquent, la plus parfaite de l'idée religieuse.

V

LE TALMUD AU MOYEN AGE ET DANS LES TEMPS MODERNES. CONCLUSION.

Nous voici arrivé au terme de ce travail. Essayant d'appliquer la méthode critique à l'examen du Talmud, nous avons demandé à une étude analytique la connaissance des éléments qui le composent, et à une étude historique la loi ou l'idée maîtresse qui en a dirigé la formation. Avant de clore cet article, nous croyons devoir jeter un coup d'œil sur les destinées ultérieures du livre au moyen âge et dans les temps modernes, et indiquer rapidement ce que la science peut lui demander encore pour l'histoire générale de l humanité.

Quand, un siècle après la clôture de la Ghemara palestinienne, le Talmud de Babylone, à son tour, reçut sa rédaction définitive, il fut universellement adopté dans les écoles juives ; et les chefs des Académies, les *Saboraïm* (*opinantes,* du VIe au VIIIe siècle), déclarant le texte fixé, décidèrent qu'on ne pourrait plus y apporter de modification. Malgré les persécutions de Jezdegerd II, de Firouz et de Kobad, qui fermèrent en Perse les écoles durant soixante-treize ans et interrompirent l'enseignement de la tradition, le Talmud devint un livre classique que l'on étudia et commenta. Si les *Saboraïm* s'occupèrent plus spécialement de la grammaire, en établissant pour la Bible le système des points-voyelles, les *Gheonîm* (*excellentes,* du VIIIe au XIe siècle), à côté de travaux lexicographiques, s'adonnèrent surtout à l'étude du Talmud. Sous leur impulsion, ce livre forma la base de l'enseignement et devint pour les écoles ce que la Mischna avait été pour les Amoraïm. A cette époque appartient la rédaction des *Grandes Décisions* (*Halachoth Ghedoloth*), ouvrage où les principales décisions du Talmud sont classées dans l'ordre des 613 commandements du Pentateuque auxquels on les avait rattachées. Cependant avec les conquêtes des Arabes, les études juives se répandent en Afrique et en Espagne. Le mouvement gagne ensuite la Provence et l'Italie, puis les régions qui se trouvent au nord de la Loire jusqu'aux provinces germaniques des bords du Rhin. De tous côtés s'ouvrent des écoles et se publient des

œuvres remarquables à divers titres. Au XIe siècle, R. Hananel entreprend un abrégé de la partie halachique du Talmud, dont s'inspire et que fait oublier le travail semblable de R. Jacob de Fez (1013-1103). A la même époque paraît le Commentaire perpétuel de R. Salomon Isaaki, dit Raschi, de Troyes en Champagne, chef-d'œuvre de concision, de netteté et de clarté. Le siècle suivant, Maïmonide, « l'aigle de la Synagogue », donne son commentaire arabe sur la Mischna, et cette œuvre magistrale qu'il appelle *Mischne Thora, « la seconde loi »*, et où, embrassant tout le domaine de la Halacha, il cherche à coordonner l'immense amas des décisions. En France, Raschi a fait école. C'est à lui que se rattache directement toute cette pléiade de rabbins français à qui l'on doit, aux XIIe et XIIIe siècles, les gloses talmudiques, appelées *Thosaphoth* ou *Additions*. C'est cette œuvre des Thosaphistes qui, avec le commentaire, devenu classique, de Raschi, encadre dans toutes les éditions le texte de la Mischna et de la Ghemara. De la France le mouvement gagne l'Allemagne du Nord-Ouest, qui fournit au XIIIe siècle et au XIVe son contingent de commentaires et de *supra commentaires*. Ces diverses œuvres présentent un même caractère. Partout on compare les diverses décisions auxquelles aboutit la Ghemara dans les différents cas exposés, on cherche à les élucider les unes par les autres, à en déterminer la portée et l'étendue ; l'on suit toujours l'ordre ou plutôt le désordre de la Ghemara, qu'on reproduit légèrement atténué. Mais, en dehors de Maïmonide, on n'a pas encore songé à faire entrer dans ce vaste chaos la lumière de la méthode et à classer toutes les Halachoth dans un ordre logique. L'allemand Jacob ben Ascher, au XIVe siècle, s'inspirant de la *Mischne Thora,* entreprend un essai méthodique. Pendant un siècle cette tentative reste sans imitateur, car le XVe siècle ne fournit rien pour la Halacha. Mais au XVIe siècle paraît l'école Polonaise, dont les travaux, sans avoir la largeur de conception qui distingue la *Mischne Thora* de Maïmonide, se font remarquer par une pénétration et une profondeur qui manquent peut-être à ce livre. Cette école se donne pour but d'achever l'œuvre de R. Jacob ben Ascher, et, en 1567, Joseph Karo publie son *Schoulhan Aroukh (la table dressée)*, où toutes les lois religieuses et civiles des Juifs sont, articles par articles, classées dans l'ordre des sujets. La codification de la Halacha est dès lors achevée, mais non pas le travail des commentateurs, qui se poursuit sur le texte du Code durant le XVIIIe siècle et se continue encore de nos jours en Pologne, en Bohême, en Hongrie, et dans toutes les régions où les Juifs ont conservé le plus fidèlement les vieux us et coutumes des temps passés.

Pendant que le judaïsme, par toute l'Europe, emploie toute son

intelligence et toute son activité à achever le grand travail talmudique, quelle est la fortune du livre au milieu des chrétiens ? Les Juifs étaient pourchassés ; le livre qui était l'âme de cette malheureuse nation ne devait pas être plus épargné. « Il a été proscrit, brûlé, emprisonné plus de cent fois, dit l'auteur de l'article de la *Quarterly Review*. Depuis Justinien, qui, dès 553, lui fait l'honneur de le proscrire par une *novelle* spéciale (novella 146), jusqu'à Clément VIII, pendant plus de mille ans, les pouvoirs séculiers et spirituels, les rois et les empereurs, les papes et les antipapes ont rivalisé à qui lancera des anathèmes, des bulles et des édits d'extermination contre ce livre infortuné. » En 1239, Grégoire IX le fait brûler en France et en Italie; en 1264, Clément IV renouvelle la défense et condamne au bûcher ceux qui en détiennent des manuscrits. Deux siècles plus tard, l'interdiction n'est pas encore levée, et, en 1484, on met 36 ans pour imprimer 23 traités : la publication était secrète. En 1520 Léon X abroge le décret. Mais en 1553, à l'instigation du Juif apostat Salomone Romano, Jules III rétablit l'interdiction et fait brûler le Talmud à Rome et à Venise. Paul IV, excité par Vittorio Eliano, le digne père de Romano, imite Jules III en 1559. Quatre ans après, le Concile de Trente permet la publication du Talmud, mais sous la surveillance d'une censure si minutieuse que les Juifs refusent d'abord de profiter de cette autorisation. Ce n'est qu'en 1578 que parait cette édition de Bâle « tellement expurgée qu'elle peut être lue avec profit même par les chrétiens. » Mais si, malgré le Concile, Pie VI en 1566 et Clément VIII en 1592 et 1599 renouvellent les décrets d'interdiction, bientôt néanmoins les éditions du Talmud se répandent rapidement ; et le XVIe siècle voit, sous l'influence de la réformation, les études juives revenir en honneur auprès des savants chrétiens qui vont s'instruire chez les rabbins. Le plus célèbre au XVIe siècle est Reuchlin, le savant impartial, le champion intrépide du Talmud. L'on remarque aussi, entre autres, le médecin de Maximilien Ier, Paul Riche, qui essaie une compilation latine, la première, je crois, du Talmud. Au siècle suivant les travaux abondent. En première ligne il faut citer ceux des deux Buxtorf, qui, pendant plus de soixante-dix ans, occupent l'un après l'autre la chaire d'hébreu à Bâle et publient soit des grammaires hébraïques, soit des lexiques, traduisent les auteurs juifs du moyen âge et instruisent leurs contemporains dans les études rabbiniques. L'on tente alors des traductions latines de divers textes talmudiques. Constant l'Empereur traduit et annote les traités *Baba Kamma* et *Middoth ;* Cocceius, les traités *Makkoth* et *Synhedrin ;* Surenhusius, la Mischna, qu'avaient déjà traduite, en espagnol et en latin, le Juif Jacob et son frère Isak Abendana. Selden publie ses savantes études sur *la Femme juive*, *l'Année civile*, *le Droit naturel d'après les Hébreux*,

les Tribunaux ; Lightfoot donne ses *Heures hébraïques et talmudiques ;* Schickard, son *Droit royal des Hébreux* « arraché des ténèbres rabbiniques » ; Bartolocci, enfin, sa « grande Bibliothèque rabbinique. » Au XVIIIe siècle l'on a, entre autres, les travaux de Wagenseil, de Danz, de Schœtgger, de Rheinfeld, d'Egger. Mais si tous ces auteurs sont à divers titres recommandables, la plupart écrivent sous l'influence des préjugés religieux ou du fanatisme le plus étroit, et sacrifient, à leur insu ou non, la vérité à l'esprit de parti. Souvent la passion religieuse s'étale ouvertement et a la franchise de s'afficher jusque sur les titres. Wagenseil, le savant traducteur de Sota, nous donne ses *Traits enflammés de Satan ou les livres secrets et horribles des Juifs contre Jésus-Christ et la religion chrétienne*, et plus tard sa *Dénonciation chrétienne des blasphèmes des Juifs contre Jésus-Christ.* Danz, l'auteur du *Rabbinisme éclairci*, publie *les Juifs égorgés avec leur propre glaive ;* Eisenmenger, *le judaïsme révélé ou le complet exposé des calomnies, blasphèmes, erreurs et fables des Juifs.* Mais de pareilles études, qu'inspire seul le fanatisme le plus ardent et le plus haineux, ont-elles droit de cité dans la République des lettres ?

De nos jours la science se doit à elle-même d'étudier le Talmud avec impartialité. Elle jugera digne de son attention ce monument d'une religion et d'une civilisation dont l'influence n'a pas été nulle dans le monde, et, quelque appréciation qu'elle porte sur sa valeur absolue, elle saura le comprendre et en étudier la formation et le développement. Elle lui demandera des enseignements ou tout au moins des renseignements presque aussi variés que les nombreux sujets qu'elle peut embrasser. L'historien s'adressera à lui pour éclairer l'histoire des premiers siècles de l'ère chrétienne et des derniers siècles qui la précèdent, et, sans y rechercher des notes précises, qu'il ne peut lui fournir, sera sûr d'y trouver un fidèle tableau des croyances et des idées de la nation juive, de sa vie intérieure et morale. Le naturaliste lui demandera de nombreux renseignements sur les sciences physiques, naturelles ou médicinales. A-t-on jamais songé à faire, sinon la Faune, du moins la Flore du Talmud, c'est-à-dire de la Palestine et de la Babylonie, à l'époque de l'Empire ? Il serait facile de donner par là à l'*Histoire naturelle* de Pline, une seconde édition à coup sûr aussi précieuse que la première. Le jurisconsulte l'interrogera sur l'histoire de sa jurisprudence, recherchera si le droit romain et les coutumes perses n'ont pas agi sur elle, et comment, et par quels intermédiaires ; et ce sera un curieux sujet d'études que de comparer les résultats auxquels ont abouti dans le *Jus civile* et dans le *Jus Talmudicum* deux civilisations différentes et dirigées par des principes opposés. Le mythologue approfondira de même ses légendes et, par une sage application de la méthode comparative, déterminera l'histoire de

sa mythologie midraschique. Le philologue s'attachera à la langue, cette langue abrupte et hérissée, avec laquelle le Talmud semble à plaisir entasser les obscurités de la forme sur celles de la pensée, et il sera sûr d'y faire plus d'une heureuse trouvaille. Car, comme dit l'auteur de l'*Histoire des langues sémitiques*, « le dépouillement lexicographique et l'analyse grammaticale de la langue talmudique d'après les procédés de la philologie moderne sont encore à faire... Cette langue remplit une lacune dans l'histoire des idiomes sémitiques ». Enfin, le philosophe demandera au Talmud, avec l'histoire des institutions juives, l'explication du judaïsme, et comme les livres talmudiques en offrent l'expression la plus complète, et qu'il en a sous la main tous les éléments constitutifs, une analyse scrupuleuse lui donnera la loi du développement de cette religion.

(Écrit vers 1866, publié après la mort de l'auteur dans la *Revue des Études juives,* 1889, Actes et Conférences, CCCLXXXI.)

II

KATIA BAR SCHALOM

ET

FLAVIUS CLEMENS

La critique historique présente parfois de curieuses singularités. Dans ce vaste champ de la discussion scientifique, où se débattent tant de questions de nature et d'objets si divers, il est naturel de rencontrer des problèmes revêtus de formes plus ou moins étranges et insolites. Hypothèses hasardées, rapprochements aventurés, discussions portant à faux, questions mal posées et mal résolues, quel recueil, instructif à plus d'un titre, pourrait-on dresser de ces *bizarreries historiques !* Dans ce recueil trouverait facilement sa place le problème qui fait l'objet de cet article. Un même personnage est revendiqué à la fois par deux groupes opposés d'historiens Juifs et Chrétiens [1]. Sur la foi d'un texte équivoque, qu'appuient des probabilités assez faibles, ils le réclament, ceux-là pour la Synagogue, ceux-ci pour l'Église, et cela à l'insu les uns des autres. MM. Rossi, Beulé, Aubé, qui voient un disciple des apôtres dans Flavius Clémens, seraient assurément bien étonnés si on leur apprenait que certains historiens font de ce Flavius Clémens un prosélyte juif. Mais, ni M. Grætz, dans la première édition du troisième volume de son *Histoire*, ni M. Derenbourg, dans son *Essai*, ne donnent à entendre que l'identification établie par eux entre le prosélyte Katia bar Schalom et Fl. Clémens ait été l'objet de la moindre

[1] Voir, d'un côté : Grætz, *Geschichte der Juden*, III, 433 et sqq et la note 12 (2e édit.) ; Derenbourg, *Essai sur l'histoire de la Palestine*, 334 et sqq. — Voir, de l'autre : Rossi, *Bulletino d'archeologia cristiana*, mars 1865 ; *Roma Sotterranea*, I, 135, 263 et sqq. — Beulé, *Journal des savants*, janvier 1870.

discussion. L'auteur de l'*Histoire des Juifs*, il est vrai, dans la deuxième édition de son troisième volume[1], réfute l'argumentation du chrétien Volkmar : mais les preuves de ce dernier sont tellement faibles[2], et on en a si facilement raison, que l'on peut établir en fait que la question en est encore à demander un débat contradictoire. Pour les uns comme pour les autres, la thèse admise est d'une évidence absolue, si absolue, que l'idée de la thèse contraire ne leur vient pas même à l'esprit. Fl. Clémens appartient au judaïsme sans contestation aucune, comme sans contestation aucune il appartient au christianisme. Pauvre victime, déchirée par de paisibles savants qui ne se doutent certes pas du nouveau supplice qu'ils lui font subir ! Pauvre âme en peine, condamnée à errer entre deux tombes sans en pouvoir choisir une où elle puisse enfin trouver le repos !

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de reprendre la question et de remettre sous les yeux du lecteur les textes et les témoignages qui militent en faveur de l'une et de l'autre thèse. Peut-être de cette discussion contradictoire, établie pour la première fois, sortira une solution définitive du problème.

Dion Cassius raconte qu'en 95, Domitien fit mettre à mort son cousin, le consul Flavius Clémens, et exiler dans l'île de Pandataria la femme de Clémens, Flavia Domitilla, sa propre nièce. Ils furent, dit Dion, accusés d'athéisme, crime pour lequel furent condamnées beaucoup d'autres personnes encore qui inclinaient aux usages *juifs* (εἰς τὰ τῶν Ἰουδαίων ἤθη ἐξοκέλλοντες). Suétone est moins explicite. Il rapporte que Domitien fit périr Fl. Clémens sur l'accusation de *la plus méprisable inertie* (*contemptissimæ inertiæ*).

Du texte de Dion, les historiens juifs rapprochèrent, naturellement, les passages suivants du Talmud. Dans le traité Ghittin et le traité Aboda Zara[3], on parle d'un Onkelos, fils de Cleonikos ou Cleonimos, fils d'une sœur de Titus, qui voulut se convertir au judaïsme. Dans un Midrasch[4], on lit ce curieux récit : « Nos maîtres, R. Eliézer, R. Josué et R. Gamliel étaient à Rome, quand le Sénat décréta d'exterminer les Juifs du monde avant l'espace de trente jours. Il y avait un sénateur qui craignait Dieu. Il avertit R. Gamliel, et nos maîtres s'abandonnaient à la douleur, quand cet homme pieux leur dit de cesser de s'affliger, car avant trente jours le Dieu des Juifs viendrait à leur secours. Au vingt-cinquième jour, cet homme raconta tout à sa femme, qui lui dit : Voici vingt-cinq jours d'écoulés. — Il en reste encore cinq, répondit-il. Mais comme elle était encore plus pieuse que son mari, elle reprit :

[1] Voir à la fin du vol. la note 12.
[2] Si toutefois elles se réduisent à celles que cite M. Grætz.
[3] *Gh.*, 56 *b* et *Ab. Zar.*, 11 *a*.
[4] *Debarim Rabba*, II.

N'as-tu pas une bague ? suce-la et meurs. Ta mort amènera dans l'assemblée une prorogation de trente jours, durant laquelle le décret sera retiré. — Il suivit le conseil de sa femme, suça la bague et mourut. On s'aperçut ensuite que le vaisseau n'avait pas quitté le port sans avoir payé l'impôt (c'est-à-dire que cet homme s'était fait circoncire). » Dans un autre passage du Talmud [1], on lit qu'un « César, ennemi des Juifs, dit aux grands de son royaume : Si on a un ulcère au pied, faut il amputer le pied et guérir, ou le garder et souffrir ? Ils répondirent : Il faut amputer le pied et guérir. Katia bar Schalom répliqua qu'on ne pourrait venir à bout des Juifs, car il est écrit que Dieu les dispersera aux quatre coins du monde... Le roi dit à Katia bar Schalom : Tu as raison, mais contre ton roi, et qui triomphe sur son roi doit être jeté aux gémonies. Tandis qu'on l'entraînait au supplice, une matrone lui dit : Malheur au navire qui lève l'ancre sans payer l'impôt !... Mais il se circoncit, et il légua tous ses biens à R. Akiba. Au moment de sa mort, une voix céleste se fit entendre, qui prononça ces mots : Katia bar Schalom est destiné à la vie éternelle. »

« Ces deux récits, dit M. Derenbourg [2], sont sans contredit deux versions relatives à un même événement. Le César paraît bien être Domitien et le *sénateur de l'empereur*, c'est Flavius Clémens qui avait été élevé au consulat en 95, et dont la compagne partageait les convictions religieuses. » Qu'on ajoute enfin, avec M. Grætz, que de ce nom Katia bar Schalom, la seconde partie semble une traduction du nom latin *Clemens* (*bar Schalom* = *filius pacis*), et l'on comprendra que les historiens juifs aient cru fermement à l'identité de Katia bar Schalom avec Flavius Clémens, et aient réclamé la victime de Domitien pour la Synagogue.

On n'est donc pas surpris de voir M. Grætz [3], après avoir reproduit un passage de l'*Histoire Ecclésiastique* où Eusèbe raconte, d'après Brutius, l'exil de Flavia Domitilla, « fille d'une sœur de Fl. Clémens, » dans l'île de Pontia, ajouter ces mots : « Si Clémens ne fut pas chrétien, on peut douter que Domitilla le fût. D'ailleurs, dans le récit de Brutius, on fait de Domitilla la nièce de Clémens, tandis que Dion en fait sa femme. » — Et l'on s'explique qu'il s'appuie sur cette contradiction apparente entre Eusèbe et Dion, pour rejeter le témoignage du premier, et établir triomphalement sa théorie.

Nous arrivons maintenant à la seconde thèse. Dans cette thèse, il est évident qu'il faut entendre par le mot de Dion τῶν Ἰουδαίων, les chrétiens. Le mot *juif* s'appliquait encore aussi bien aux disciples de Jésus qu'aux Juifs proprement dits. La distinction entre les deux

[1] Aboda Zara, 10 *b*.
[2] *Essai*, etc., *l. c.*
[3] Dans la note 12 déjà citée.

religions n'était pas encore faite chez les Romains. La difficulté n'est donc qu'apparente, et, une fois écartée, on peut passer aux autres arguments.

Fils de Titus Flavius Sabinus, le frère de Vespasien, Flavius Clémens avait épousé Flavia Domitilla, nièce de Domitien et petite-fille de Vespasien. Il avait une sœur nommée Plautilla, dont la fille Flavia Domitilla portait le même nom que sa tante. Or Flavia Domitilla, nièce de Clémens, fut chrétienne. Brutius, historien du Ier siècle (c'est sans doute, comme le suppose M. Rossi, Brutius Præsens, l'ami de Pline-le-Jeune), est ainsi cité par Eusèbe dans son *Histoire Ecclésiastique* (III, 18)[1] : « Un grand nombre de chrétiens subirent le martyre sous Domitien, parmi lesquels Flavia Domitilla, nièce du consul Flavius Clémens, par une sœur ; elle fut reléguée dans l'île de Pontia, pour avoir professé la foi des apôtres. » M. Grætz, comme on l'a vu plus haut, oppose à ce texte le témoignage de Dion. Mais M. Grætz confond ici la nièce exilée à Pontia avec la tante exilée à Pandataria. Saint Jérôme atteste également que de son temps on vénérait, dans l'île de Pontia, *les cellules où Domitilla avait mené son long martyre*, et sa mère Paula avait été en pèlerinage dans ce lieu d'exil.

La mère de cette Flavia Domitilla, Plautilla, la sœur de Clémens, était aussi chrétienne. Elle est citée dans les actes des martyres de saint Pierre et saint Paul : « *Romæ, S. Plautillæ feminæ consularis* (c'est-à-dire femme de consul), *matris beatæ Fl. Domitillæ, quæ a S. Petro baptizata, omnium virtutem laude refulgens, quievit in pace.* »

Nous arrivons à Fl. Domitilla, femme de Clémens.

Les *Acta Sanctorum*[2] disent que Nérée et Achille, affranchis de Domitilla, furent enterrés sur la voie Ardeatina, à côté du sépulcre de sainte Pétronille[3]. D'un autre côté, dans un index des cimetières chrétiens suburbains, découvert dans un manuscrit du Vatican du xve siècle, par M. Rossi, index qui s'appuie sur les textes remontant au vie siècle, et qui, pour la description des quartiers de Rome, concorde entièrement avec le document officiel de l'empire connu sous le nom de *Notitia dignitatum*, on lit la note suivante : *Cimæterium Domecile, Nerei et Archilei ad Sanctam Petronillam.* De ces noms, le premier indique le propriétaire de la catacombe ; le dernier, la sainte vénérée dans le voisinage[4].

Il y avait donc là un *prædium* appartenant à Domitilla ; car Nérée et Achille étaient des affranchis de Domitilla, enterrés sans doute par

[1] Cité par M. Rossi, *Bulletino*, etc.
[2] Pour le mois de mai, t. III, p. 11.
[3] M. Rossi (*l. c.*) démontre que cette Petronilla appartenait à la *gens Flavia*, et qu'ainsi elle était parente de Flavius Clemens.
[4] Voir M. Rossi (*l. c.*) et *Roma sotterranea*, *pl. c.*

faveur, ainsi que d'autres, comme nous le verrons, dans cette catacombe.

Or quelle était cette Domitilla chrétienne et propriétaire du *prædium* où elle fut enterrée? Était-ce la nièce ou la femme de Clémens?

Il n'y a qu'une réponse possible à cette question. C'était la femme de Clémens. Car si l'on songe que la 2e Domitilla est morte vierge, ayant encore sa mère, comme le racontent les actes de Nérée et d'Achille, et par conséquent n'étant pas encore *sui juris*, on comprendrait difficilement qu'elle pût être propriétaire d'un *prædium*. Mais voici des arguments plus décisifs encore que cette induction. Sur l'emplacement même où la tradition chrétienne plaçait les tombeaux de Domitilla et de Petronilla, sur la voie Ardeatina, à Tor Marancia, des fouilles ont mis à découvert toute une catacombe chrétienne, et dans cette catacombe on a trouvé l'inscription suivante :

Henzen 5422	SER. CORNELIO	Ser(gio) Cornelio
	IVLIANO. FRATRI	Juliano fratri,
	CALVISIAE. EIVS	Calvisiæ ejus
	P. CALVISIVS	P(ublius) Calvisius
	PHILOTAS. ET. SIBI	Philotas et sibi.
	EX. INDVLGENTIA	Ex indulgentia
	FLAVIAE. DOMITILLAE	Flaviæ Domitillæ.
	IN FR. P. xxxv	In fr(onte) p(edes) xxxv.
	IN. AGRO. P. xxxx [1].	In agro p(edes) xxxx.

A cette inscription ajoutez cette autre de Gruter (245. 5) :

Flavia Domitilla FILIA FLAVIAE DOMITILLAE
Imp. Cæs. Vespasi ANI NEPTIS FECIT GLYCERAE L. ET
Lib. libert. poste RISQVE EORVM. CVRANTE
T. Flavio. Aug. lib. ONESIMO-CONIVGI BENEMER [2]

Flavia Domitilla, filia Flaviæ Domitillæ,
Imp(eratoris) Cæs(aris) Vespasiani neptis, fecit Glyceræ l(ibertæ) et
Lib(eris) libert(inis) posterisque eorum, curante
T(ito) Flavio Aug(usti) lib(erto) Onesimo conjugi benemer(enti).

Ces deux inscriptions où il s'agit de donations de terrains, faites par

[1] Pour Sergius Cornelius Julianus, son frère ; pour Calvisia, sa femme, et pour lui-même, Publius Calvisius Philotas (a élevé ce monument). Par la libéralité de Flavia Domitilla. — En large, 35 pieds ; en profondeur, 40.

[2] Flavia Domitilla, fille de Flavia Domitilla, petite-fille de l'empereur César Vespasien, a élevé (ce monument) pour Glycère, son affranchie, pour ses enfants affranchis et pour leurs descendants. Titus Flavius Onesimus, affranchi d'Auguste, a dirigé (l'érection de ce monument) à la mémoire de sa fidèle épouse. — Voyez encore dans *Henzen* 5423 une autre inscription fruste, où l'on parle, suivant M. Henzen, d'un tombeau élevé par les soins de la petite-fille de Vespasien.

la petite-fille de Vespasien, la femme de Clémens, prouvent que c'était à elle qu'appartenait le *prædium* de la *via Ardeatina,* et que c'est d'elle que parlent l'*index* et les *Acta Sanctorum,* qu'en un mot elle était chrétienne.

Donc et la femme et la sœur et la fille de Clémens étaient chrétiennes. Clémens fut-il chrétien lui aussi? Aucun texte, jusqu'ici connu, ne le prouve, si l'on ne tient pas compte du témoignage de Dion Cassius. Mais la conclusion en est-elle moins évidente pour cela? Comment comprendre que Clémens fût juif, alors qu'autour de lui toutes les femmes étaient chrétiennes? C'est par les femmes que le Judaïsme entrait dans les familles païennes. Les hommes, soumis à la pénible loi de la circoncision, faisaient plus de résistance. Ici l'on aurait une marche inverse et assurément peu logique. D'un autre côté, Dion Cassius pouvait-il s'exprimer autrement et employer le terme de *chrétiens ?* Jusque vers la fin du règne de Trajan, on ne connaît aucune différence entre les juifs et les chrétiens. A peine s'occupe-t-on de ces étrangers que les Romains entouraient du plus profond mépris : ira-t-on examiner les dissentiments religieux qui peuvent diviser « cette vile multitude » (*vile damnum, si perissent*, Tac.)? Enfin, puisque Ἰουδαΐζων s'applique ici à la femme de Clémens, qui était chrétienne[1], il ne peut signifier que *chrétien*, et de la sorte le débat est vidé. M. Græetz dit que Fl. Clémens étant Juif, il faut en conclure que Domitilla aussi était Juive. Le contraire seul est vrai, et puisque Domitilla était chrétienne, il faut affirmer que son mari aussi partagea sa foi[2].

Il reste, il est vrai, les récits talmudiques : mais suffisent-ils à renverser toute l'argumentation précédente ? Nous ne le pensons pas. D'ailleurs, étudiés de près, ces récits ne résistent pas à un sérieux examen.

Ghittin nous parle d'un *Onkelos, fils de Cleonikos, fils d'une sœur de Titus*, qui veut se convertir au Judaïsme ; Aboda Zara d'un prosélyte *Onkelos bar Cleonymos*[3]. Peut-il être question ici de Clémens? Certes, non. Onkelos est le nom talmudique du célèbre Akylas le prosélyte,

[1] Et à sa nièce dont la religion ne peut faire l'ombre d'un doute.

[2] L'expression, assez obscure, de Suétone, *contemptissima inertia*, reçoit de la sorte une explication simple et lumineuse. Ce mot d'*inertia* désigne la vie chrétienne des premiers temps, vie toute de renoncements et de sacrifices. Elle traduit on ne peut mieux ce mépris des pompes extérieures, cette concentration de l'activité humaine dans la méditation solitaire et dans l'austère réflexion que Jésus avait prêchée. Fl. Clémens abandonna ainsi la vie active, les luttes de la politique et du forum, choses d'un si grand prix aux yeux des Romains, pour s'enfermer dans une abstention qu'on ne comprenait pas, et qu'on trouvait lâche, coupable et méprisable. Cette abstention, cette *inertia,* s'expliquerait bien moins facilement, si Fl. Clémens avait été juif.

[3] Le nom de *Cleonymos* peut correspondre à celui de *Clémens.*

disciple d'Akiba et traducteur de la Bible, et il y a là une confusion qui enlève toute autorité au nom de Bar Cleonymos. Dans Aboda Zara, où le personnage est appelé Bar Cleonymos, on ne trouve pas les mots : *fils d'une sœur de Titus*, sur lesquels on fait reposer toute l'argumentation. Ils se trouvent bien dans Ghittin, mais là le personnage est appelé *Bar Cleonikos*, ce qui n'est pas la même chose. Enfin, allons plus loin, admettons dans Ghittin une erreur de copiste, et lisons : *Onkelos, fils de Cléonymos, fils d'une sœur de Titus*, nous ne serons pas plus avancés, car Fl. Clémens n'est pas fils de la sœur de Titus ou de Domitien, mais fils de Sabinus, le frère de Vespasien. Il n'y a donc rien à conclure de ces deux textes.

Voyons si nous serons plus heureux pour les deux autres récits. Remarquons d'abord combien ils diffèrent l'un de l'autre. Dans le Midrasch, c'est un sénateur qui s'empoisonne, et par sa mort sauve une nation condamnée à périr. Dans le Talmud, c'est un sénateur qui paie de sa tête l'audace d'avoir voulu défendre les Juifs. Ce que ces récits ont de commun, c'est surtout cette expression singulière : *Un vaisseau qui paie l'impôt avant de partir*. Mais qui ne voit qu'elle a été empruntée à l'un de ces textes pour s'appliquer à l'autre ? Il faut donc séparer les deux légendes. La première, ainsi isolée, ne prouve absolument rien ; car elle ne peut aucunement se rapporter à Clémens. La seconde concorde mieux avec le récit de Dion. Mais qui nous dit qu'il s'agisse ici de Fl. Clémens et de Domitien ? Pourquoi pas de Trajan (à la fin de son règne) ? Pourquoi pas d'Hadrien ? Mais si même le fait se passe sous Domitien, pourquoi en fixer la date à l'an 95 plutôt qu'à toute autre année ? Et pourquoi y faire jouer un rôle à Clémens plutôt qu'à tout autre personnage ? Que Domitien ait condamné à mort un de ces Romains dont parle Suétone, *qui vitam judaicam vivebant*, cela est fort possible et même très probable. Les victimes de la féroce folie de Domitien furent assez nombreuses, pour que dans la foule il dût se trouver quelques-uns de ces adeptes du Judaïsme. Qu'un fait de ce genre parvînt aux oreilles des Juifs, c'en était assez pour que la légende se créât. Une légende, en général, n'a pas besoin d'un point de départ bien précis ou bien marqué pour faire sa course dans le monde. Il lui suffit du fait le plus insignifiant, le plus puéril, d'un mot mal compris, ridiculement interprété (voyez les légendes de saint Christophe et de saint Bonaventure au moyen âge). Sur cet humble canevas, l'imagination populaire brode ses plus capricieuses fantaisies, mais en suivant cette loi naturelle, de réaliser sous une forme extérieure et vivante les idées, les sentiments, les croyances et les aspirations d'une époque.

Or nous retrouvons une remarquable application de cette loi dans la légende de Katia bar Schalom. Cette victime de Domitien, quelle

qu'elle soit, l'imagination populaire en doit faire un grand de l'empire ; la gloire d'Israël en sera rehaussée. Elle doit représenter en lui un défenseur du Judaïsme ; l'orgueil national sera doucement chatouillé. Quelles paroles lui prêtera-t-elle, sinon celles qui expriment l'énergie indomptable qui soutient ce peuple écrasé et jamais las d'espérer[1] ? Mais elle ne sera pas satisfaite, si elle ne nous montre ce dévouement et ce martyre récompensés. Elle fera donc intervenir une voix divine qui assure à Katia bar Schalom les jouissances de la vie éternelle. Ainsi l'imagination populaire aura donné un corps à ses croyances et à ses aspirations, et en même temps elle se laissera reconnaître à la forme même qu'elle donnera à ce récit. Elle prêtera à Katia bar Schalom ce langage scolastique auquel l'a habituée l'enseignement des docteurs. Elle le fera procéder logiquement, par arguments étayés de versets de la Bible[2]. Enfin le nom même qu'elle lui donnera rappellera ces jeux d'esprit usités au Beth-Hammidrasch[3]. On le voit donc, la légende est parfaite. Mais en revanche que devient l'autorité historique que l'on était, à première vue, tenté de lui accorder ? Elle se dissipe au souffle de la critique, sans laisser de traces. Et aux témoignages concordants des traditions de l'Église et de l'épigraphie, au texte de Dion Cassius éclairé et définitivement assuré, il ne reste rien à opposer. Peut-on encore hésiter ?

[1] לא יכלת להו לכולהו.
[2] חדא דלא יכלת להו לכולהו דכתיב כי' .....ועוד וכו'
[3] Le mot *Katia* est de la racine *Kata*, *couper*, *amputer*, qui se retrouve cinq ou six fois dans le récit. Voir, en outre, la note de M. Derenbourg (*Essai*, p. 336), qui, contrairement à l'opinion de M. Grætz, et, avec raison, ce nous semble, explique le nom de Katia bar Schalom, par : *Curtus filius integri*.

(Publié dans la *Revue israélite*, n[os] 17 et 18, année 1870, sous le nom de A. D. Brandeis.)

III

GABRIEL DA COSTA

Il y a quelques jours, le hasard me fit tomber entre les mains l'*Exemplar vitæ humanæ* (tableau d'une vie humaine), par Gabriel da Costa. Je relus avec un vif intérêt cet étrange document, un des plus curieux assurément de l'histoire juive moderne. Ce n'est qu'un court récit de quelques pages. Mais ces pages sont tellement remplies, et elles sont d'une éloquence si sincère et si poignante, qu'elles suffisent amplement à l'historien pour y retrouver une physionomie. C'est une véritable confession, où l'homme apparait tout entier, et où se révèle une figure originale et aux traits bien marqués. C'est cette figure que je voudrais retracer aux lecteurs de la *Revue*. Je crois le sujet digne de les arrêter un moment [1].

Gabriel da Costa naquit vers 1590, à Porto, ville de Portugal, sur le Duero, dans la province d'Entre-Duero-et-Minho. Son père, homme d'une sévère probité et chrétien sincère, descendait de *Marannos* ou juifs convertis. Il éleva son fils dans les principes de la religion catholique et lui fit donner une éducation distinguée. Le jeune Gabriel, qui montrait de belles dispositions, ses classes achevées, poursuivit ses études et fit son droit. D'une nature essentiellement fervente, il voulut connaître à fond la religion au sein de laquelle il avait été élevé, pour en observer scrupuleusement les pratiques et les cérémonies, et il

[1] Dans le récit qui va suivre nous résumons l'*Exemplar humanæ vitæ*. Cette *autobiographie* ou plutôt cette confession fut écrite par da Costa quelque temps avant qu'il eût résolu de se tuer. Le manuscrit passa, nous ne savons trop comment, aux mains du célèbre Arminien Simon Episcopius, qui le légua avec ses papiers à son petit-neveu Philippe de Limborch. Celui-ci le publia comme appendice à sa *discussion amicale avec un Juif érudit* (Isaac Orobio) : il le fit précéder d'une préface où il raconte la fin tragique de da Costa et l'histoire du manuscrit, et le fit suivre d'une dissertation où il réfute le déisme ou l'athéisme du prosélyte portugais.

se mit à lire l'Evangile, les œuvres des Pères et les Sommes des confesseurs. Mais cette lecture eut des conséquences tout autres que celles qu'il espérait en tirer. Des doutes lui vinrent sur la valeur de certains points du culte. La confession surtout lui paraissait chose difficile et contre nature. Bientôt la réflexion fortifia et étendit ses doutes. Du culte, sa pensée s'attaqua au dogme, et le principe de l'immortalité de l'âme et de la vie future ne lui parut plus d'une certitude et d'une évidence absolues. Cependant il poursuivait ses études de droit. Il était encore loin de songer à se séparer de l'Église. Le trouble et l'indécision régnaient seuls dans sa pensée, qui ne s'était encore arrêtée à aucune opinion assurée. Il crut pouvoir demander un bénéfice ecclésiastique et il obtint la charge de trésorier dans une église collégiale ; il avait alors 25 ans.

Mais il ne pouvait rester longtemps dans cet état d'esprit qui pesait à sa nature ardente et impatiente du vrai. Il n'avait lu jusqu'ici que l'Évangile et les livres théologiques. Il entreprit de lire la Bible, et alors une révolution complète s'opéra dans sa pensée. Il remarqua des contradictions entre l'Ancien et le Nouveau Testament. Il savait d'ailleurs que Juifs et Chrétiens s'accordaient à reconnaître à l'Ancien un caractère sacré, tandis que la discussion portait sur le Nouveau. Il trouvait, en outre, les dogmes bibliques plus faciles à comprendre. Moïse ne s'annonçait pas comme un être surnaturel, mais comme un simple messager de Dieu, chargé de faire connaître la vérité aux hommes. Il se persuada ainsi de la supériorité de la Bible sur l'Evangile, et ses idées une fois arrêtées, il résolut de se convertir au judaïsme, avec sa mère et ses frères, que, dans l'ardeur de sa foi nouvelle, il avait amenés à partager ses convictions. Mais l'exécution de son projet souffrait de grandes difficultés. Il ne pouvait rester en Portugal. Il résigna sa charge de trésorier, n'hésita pas à abandonner une riche propriété qu'il possédait à Porto, et, après avoir obtenu l'autorisation de quitter le royaume[1], partit pour Amsterdam.

Arrivé dans la grande communauté hollandaise, il se fit circoncire avec ses frères, et, suivant l'usage, changea son nom. Il prit celui d'Uriel. Il voulut ensuite se faire instruire dans les usages de cette religion, qu'avaient pratiquée ses aïeux, et à laquelle le ramenait sa propre réflexion. Mais alors commença pour da Costa une suite de luttes et de combats qui ne cessa pour lui qu'avec la vie.

Bientôt, en effet, il s'aperçut que les lois rabbiniques différaient considérablement des lois mosaïques, et il se persuada que les rabbins enseignaient l'erreur et l'hérésie. Croyant faire une chose agréable à Dieu,

[1] Les Marannos ne pouvaient quitter le royaume sans une autorisation spéciale du gouvernement.

s'il prenait hardiment en main la défense de la loi, il exprima à haute voix son étonnement et son mécontentement. On peut penser avec quels sentiments les rabbins accueillirent les réprimandes de ce prosélyte. Ils déclarèrent qu'il devait se conformer aux usages de la synagogue ; sinon, ils le menaçaient de l'excommunication. Da Costa n'était pas homme à courber la tête sous de pareilles menaces. « Moi qui avais » sacrifié pour la liberté, dit-il, ma patrie et tous mes intérêts, j'aurais » jugé impie et lâche de plier le genou devant de tels hommes, et je » résolus de tout souffrir et de persévérer jusqu'au bout dans mon opi- » nion. » La persécution ne tarda pas. Excommunié, il se vit abandonné de tous, de ses frères eux-mêmes, qu'il avait catéchisés, et qui n'osaient plus lui adresser la parole ni même le saluer dans la rue. Les vexations les plus mesquines, les huées et les anathèmes de la foule, les injures des enfants qui le poursuivaient, dans la rue, de leurs malédictions, ou attaquaient sa maison à coups de pierre, rien ne lui manqua. Il entreprit alors de se justifier et il composa un traité des *Traditions pharisaïques comparées avec la loi écrite* (Tradiçoens Phariseas conferidas con a Ley escrida).

Les rabbins eurent connaissance de cet ouvrage lorsqu'il était encore manuscrit, et, heureux de trouver un point précis où portât leur accusation, ils en firent composer par le médecin juif Samuel da Silva une réfutation intitulée : *Traité de l'immortalité de l'âme* (Tratado da l'immortalitate de l'alma, 1633). Da Costa, attaqué ouvertement, fit alors paraître son livre avec une réponse à Samuel da Silva [1]. C'était là que l'attendaient les rabbins. Ils avaient entre les mains une pièce de conviction. Ils l'accusèrent d'attaquer la religion, d'enseigner une doctrine subversive des fondements du christianisme aussi bien que du judaïsme. Renvoyé sous caution après huit jours de prison préventive, il se vit condamner par le magistrat d'Amsterdam à trois cents florins d'amende, et à la saisie et à la destruction de tous les exemplaires de son livre. Cette condamnation ne fit que précipiter le cours de ses idées. Il était jusqu'ici Sadducéen ; il rejeta l'autorité de la Bible et arriva au pur déisme. Toute religion est contre nature ; car elle arrive fatalement à briser les liens naturels qui unissent les hommes entre eux. Toute religion est donc fausse ; car Dieu ne peut se contre-

[1] Silva l'accusait d'épicuréisme. Il n'était alors que Sadducéen, c'est-à-dire qu'il reconnaissait encore l'autorité de la Bible, mais qu'il niait l'immortalité de l'âme et admettait les récompenses et les peines temporelles. Quant à cette accusation d'épicuréisme, voici la déclaration de da Costa : « Alors (en 1623) j'avais une mauvaise opinion d'Épicure et de sa doctrine. Je jugeais témérairement cette philosophie sans la connaître, d'après les rapports inexacts de quelques personnes. Mais depuis j'ai pu m'en faire une idée plus nette et plus vraie, et je regrette d'avoir traité de fou et d'insensé cet homme sur lequel je ne puis porter encore maintenant un jugement complet, car je ne possède pas encore toute sa doctrine. »

dire au point d'établir des religions qui combattent la loi naturelle. Toute religion n'est donc que l'œuvre de la fourberie des prêtres, qui n'y cherchent qu'une source de gains. La seule loi à suivre est la loi naturelle. Celle-là ne trompe pas, car elle est vraiment humaine. Vivre conformément à la raison, rejeter toute autorité reçue aveuglément, ne reconnaître d'autre devoir que celui que nous impose le droit d'autrui, voilà la conduite de celui qui veut vivre en homme. Tels sont les principes auxquels s'arrêta da Costa, et qu'il soutint contre les rabbins, contre la communauté, contre sa famille. La lutte dura quinze ans. Pendant quinze ans il résista aux outrages et aux colères de tous. Mais enfin sa patience se lassa et il céda. Il réfléchit d'ailleurs que, devenu libre penseur, et ne voyant que des puérilités sans valeur dans toute religion, peu importait de paraître observer les pratiques des rabbins, et « de vivre en singe au milieu de singes. » Il demanda donc à se réconcilier. Un parent devait opérer le rapprochement entre les rabbins et lui. Il consentit à renier toutes ses hérésies et l'excommunication fut levée. Mais bientôt on s'aperçut que cette résipiscence n'était qu'une feinte. Un de ses neveux le surprit mangeant des mets impurs ou préparés contre la loi, et le dénonça. Le frère qui avait essayé le rapprochement, indigné de se voir trompé, rompit avec éclat et fut suivi par toute sa famille. Da Costa qui avait perdu sa première femme, était sur le point de se remarier ; le mariage fut empêché. Un de ses frères était associé avec lui dans son commerce : son départ le ruina à moitié. Pendant ce temps, un Italien et un Espagnol, venus de Londres à Amsterdam, rapportaient aux rabbins que da Costa les avait vivement détournés de se convertir au judaïsme, comme ils en avaient l'intention, en leur dépeignant l'esclavage auquel ils allaient se soumettre. L'orage qui grondait éclata alors. Les rabbins se réunissent, et au milieu d'une foule furieuse qui le poursuit des cris : A la potence ! à la potence ! on emmène da Costa au grand Conseil de la Synagogue. Le Conseil le condamne à l'excommunication, à moins qu'il ne se soumette à une pénitence publique. Mais cette pénitence est tellement ignominieuse que da Costa refuse. Il est pour la seconde fois excommunié, et les mêmes vexations, les mêmes supplices de chaque jour recommencent. Abandonné de tous, seul, malade, ce qu'il souffrit fut incroyable. S'adresser à la justice pour faire cesser ces persécutions était chose bien longue et bien difficile, et peut-être aussi dangereuse ; car, comme le fait remarquer avec raison de Boissi, les chrétiens ne l'auraient pas mieux traité. Il resta sept ans encore à tenir tête aux Juifs. Enfin, sur la promesse que les *Parnassim* adouciraient la rigueur du châtiment, il se soumit. Mais, malgré la parole donnée, on ne lui fit grâce d'aucun supplice et d'aucune ignominie. Revêtu de vêtements de deuil, sans doute des Tachrichim, il vint à la synagogue, portant à la

main un cierge noir, et, devant une assemblée considérable, il lut à haute voix, en pleine chaire, la confession de ses hérésies. Puis, se déshabillant jusqu'à la ceinture, il alla nu-pieds se mettre dans un coin du temple, et le chef du chœur lui appliqua 39 coups de fouet suivant la tradition. La flagellation était accompagnée du chant des Psaumes. Il alla se coucher ensuite au seuil du temple et tous, en sortant, lui marchèrent sur le corps. La cérémonie de la pénitence était achevée. Il rentra chez lui, le cœur ulcéré de vengeance, résolu d'en finir avec la vie. Il écrivit cet *Exemplar vitæ humanæ*, tableau d'une vie humaine, confession complète et dernière parole d'un homme qui va mourir. Puis, ayant vu passer devant chez lui un de ses cousins, celui qui l'avait poursuivi avec le plus d'acharnement, il déchargea sur lui un coup de pistolet qui le manqua, et refermant ensuite la porte sur lui-même, il se brûla la cervelle.

Ainsi finit misérablement cet homme qui méritait assurément une meilleure destinée. Il était né avec de brillantes qualités. Nature fière et indomptable, toute sa vie le prouve ; franche et hardie jusqu'à la témérité, sa conversion au judaïsme et son courage à ouvrir la lutte avec les rabbins le témoignent ; esprit chercheur et amant de la vérité, il eut le malheur de naître cent ans trop tôt. Il lui aurait fallu le XVIIIe siècle, avec sa liberté de conscience, toute restreinte qu'elle était. Mais la Hollande, en 1640, ne connaissait pas encore la véritable tolérance. Car, s'il est vrai que les religions constituées avaient droit d'existence sur la terre libre des Stathouders, il n'en était pas de même de la libre pensée. Les diverses orthodoxies vivaient dans une égalité plus ou moins réelle les unes à côté des autres ; elles se souffraient ou se respectaient mutuellement. Mais la libre pensée était poursuivie unanimement par toutes les églises.

Que pouvait faire da Costa ? Rentrer dans le christianisme? Ce n'était que changer de despotisme. N'est-il pas condamné par les magistrats d'Amsterdam ? N'est-il pas violemment combattu par l'évêque arminien Limborch ? Hors de l'Eglise et de la Synagogue, il ne reste de place que pour la persécution. C'est l'époque où Descartes est poursuivi par les catholiques et les protestants ; où Bayle est condamné au bannissement. Et, moins de vingt ans plus tard, cette même Synagogue d'Amsterdam excommunie avec éclat le futur auteur de l'*Ethique*, Spinoza.

(Publié dans la *Revue israélite*, n° 25, année 1870, sous le nom de A. D. Brandeis.)

IV

NOTES ÉPIGRAPHIQUES

TOUCHANT QUELQUES POINTS DE L'HISTOIRE DES JUIFS SOUS L'EMPIRE ROMAIN

Ce n'est que justice de constater chez l'eminent historien des Juifs, M. Grætz, l'étendue et la richesse des informations. Dans la vaste enquéte à laquelle il s'est livré pour reconstituer l'histoire du peuple juif, il n'est guère de documents à sa portée qu'il ait négligé de consulter. Toutefois, pour ce qui regarde l'histoire des Juifs sous l'empire romain, on remarque une grave omission. Ni lui, ni ses élèves après lui, n'ont songé à utiliser les monuments épigraphiques; ce qui ne laisse pas d'étonner chez des savants qui écrivent en Allemagne, dans le pays des Mommsen, des Henzen, des Bœckh.

Depuis quelque vingt ans, l'attention des érudits s'est portée sur les inscriptions tumulaires des cimetières juifs qui datent du moyen âge ou même de l'empire romain. Cette branche de l'archéologie a été l'objet de quelques travaux importants, tels que les *Contributions épigraphiques* de Levy [1], les mémoires de Garrucci sur les cimetières des anciens Hébreux [2], la belle étude que vient de nous donner l'illustre linguiste de Milan, M. Ascoli [3], sur les inscriptions des cimetières juifs du territoire napolitain, ou celle encore que M. de Longpérier

[1] M. A. Levy, *Epigraphische Beitræge zur Geschichte der Juden*, Leipzig, 1861.

[2] Raffaele Garrucci, *Cimitero degli antichi Ebrei scoperto recentemente in vigna Randanini*, Roma, 1862, etc.

[3] G. I. Ascoli, *Iscrizioni inedite o mal note greche, latine, ebraiche di antichi sepolcri giudaici del Napolitano*, Torino e Roma, 1880. — Voir la riche bibliographie donnée par M. Ascoli à la page 8 de son étude. — Cf. le compte-rendu qui est donné plus bas (p. 91) de cette importante publication.

publiait en 1874, dans le *Journal des Savants*. Il y a là un ensemble de recherches qui depuis longtemps aurait dû suggérer à nos historiens l'idée d'investigations du même ordre sur un domaine voisin. Pourquoi ne s'occuper que des inscriptions laissées par les Juifs et négliger les inscriptions plus importantes qui nous restent des Romains et des Grecs sur l'histoire juive ? Telles inscriptions forment des pages à ajouter aux témoignages des historiens anciens de la Grèce et de Rome.

Nous ne prétendons point ici produire des documents nouveaux ni apporter des découvertes. Nous nous proposons seulement de réunir quelques inscriptions latines et grecques du temps de l'empire qui éclairent d'un jour nouveau l'histoire des Juifs durant une partie de cette période. Ces documents, dont plusieurs ont déjà été étudiés par les maîtres de la science épigraphique, sont épars et perdus dans diverses collections, et ne sont pas entrés dans le courant de la science juive. Notre objet est de les rassembler et d'en tirer les conclusions historiques qu'ils contiennent.

I. VESPASIEN.

Au printemps de l'an 71, Vespasien, avec son fils Titus, triomphe au Capitole. Il se trouve si fier d'avoir *reconquis* la Judée sur les Juifs, d'en avoir fait une nouvelle province romaine, que, suivant la vieille loi de Rome, il se croit autorisé à faire agrandir l'enceinte de la ville.

Les limites de la ville correspondaient en effet à celles de l'empire ; Rome était l'empire en raccourci, et le *pomœrium* (mur d'enceinte) suivait la marche du dieu Terme [1].

On peut voir encore au musée capitolin, à Rome, une inscription gravée sur une grande table d'airain. Cette inscription, connue sous le nom de *Lex Regia* et sous ce titre rendue si célèbre au XIV[e] siècle par le tribun de Rome, Rienzi, contient l'exposé des droits conférés par le Sénat à l'empereur Vespasien. L'article 5 de cette loi autorise Vespasien à agrandir l'enceinte de Rome.

Corpus Inscript. Latin., t. VI (Urbs Roma), 930.

VTIQVE·EI·FINES·POMERII· PROFERRE·PROMOVERE·CVM EX RE PVBLICA CENSEBIT · ESSE · LICEAT · ITA · VTI · LICVIT · TI · CLAVDIO · CAESARI · AVG · GERMANICO· . . . . .

[1] Cf. Tacite, *Annales*, XII, 23 : More prisco, quo iis qui protulere imperium etiam terminos urbis propagare datur. — De même Vopiscus, *Aurel.*, 21 : Pomerio autem nemini principum licet addere, nisi ei qui agri barbarici aliqua parte Romanam rem publicam locupletaverit. — De là la formule *auctis populi romani finibus*. — Cf. *Bulletino dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, 1857, p. 9 et seqq.

...Utique ei (Vespasiano) fines pomerii proferre, promovere, cum ex re publica censebit esse, liceat, ita uti licuit Ti. Claudio Cæsari Aug. Germanico...

C'est-à-dire :

Qu'il soit permis à Vespasien d'étendre et prolonger les limites du pomœrium, suivant qu'il le jugera de l'intérêt de la République, comme il a été permis à Tiberius Claudius, César Auguste, Germanicus.

L'empereur Claude avait gagné la Grande-Bretagne à l'Empire.

Il reste une inscription qui constate cet agrandissement de la ville.

Corpus Inscript. Latin., VI (Urbs Roma), 1232.

i m p · c a e s a r
u e s p a s i a n u s · a u g · p o n t ·
m A X · T R I B · P O T · V I · I M p · xiii
P · P · CENSOR · COS · VI · DESIG · vii et
T · C A E S A R · A V G · F
V E S P A S I A N V S · I M P · V I ·
P O N T · T R I B · P O T · I V · C E N S O R
COS · IV · DESIGN · V · AVCTIS · P · R
F I N I B V S · P O M E R I V M
AMPLIAVERVNT · TERMINAVERUNTQ XLVII

Imperator Cæsar Vespasianus Augustus pontifex max[imus], trib[unicia] pot[estate] VI, im*perator XIII*, p[ater] p[atriæ], censor, co[n]s[ul] VI, desig[natus] V[II et] T[itus] Cæsar Aug[usti] f[ilius] Vespasianus, imp[erator] VI, pont[ifex], trib[unicia] pot[estate] IV, censor, co[n]s[ul] IV, design[atus] V, auctis p[opuli] r[omani] finibus, pomoerium ampliaverunt terminaveruntque. XLVII.

C'est-à-dire :

L'empereur César Vespasien Auguste, grand pontife, dans la sixième année de sa puissance tribunitienne, treize fois imperator, père de la patrie, censeur, consul pour la sixième fois, désigné pour un septième consulat,

Et Titus César, fils d'Auguste, Vespasien, six fois imperator, pontife, dans la quatrième année de sa puissance tribunitienne, censeur, consul pour la quatrième fois, désigné pour un cinquième consulat, *après avoir agrandi les limites du peuple romain,* ont étendu et élargi le pomœrium. — 47 pieds.

Ces deux monuments ne peuvent se rapporter qu'à la guerre judaïque, la seule guerre où Titus ait combattu avec son père. Associé à l'empire par Vespasien, il partage avec lui l'honneur d'agrandir l'enceinte de Rome, comme il avait partagé la peine et la gloire de la lutte.

II. TITUS.

La chute de Jérusalem eut dans l'empire un tel retentissement que l'on ne se lassa pas de consacrer le souvenir de la victoire par les inscriptions publiques et les médailles. L'histoire du triomphe remporté par la Ville éternelle sur la Ville sainte fournirait un curieux chapitre à l'archéologie romaine. Nous serions heureux de voir quelque élève de nos écoles d'Athènes ou de Rome entreprendre l'étude des monuments se rattachant directement ou indirectement à la guerre judaïque.

Parmi ces monuments nous n'en signalons ici qu'un, le plus important, le plus remarquable. Comment se fait-il que, publié par Orelli, par Henzen, par l'Académie de Berlin dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, il ait échappé à nos historiens juifs ?

Je veux parler de l'inscription de l'arc de triomphe de Titus.

Cette inscription est disparue avec l'arc. Mais elle est conservée dans un ancien, le plus ancien recueil d'inscriptions que l'on possède, celui qui se trouve au couvent d'Einsiedeln, en Suisse. C'est un recueil composé au IXe siècle de notre ère par un pèlerin qui avait été à Rome et y avait noté ses impressions de voyage. L'antiquité du recueil prouve sans conteste en faveur de son authenticité. Ce n'est pas à cette époque que l'on songeait à faire du pastiche de l'antiquité. L'art des Ligorio et autres faussaires était encore inconnu. Aussi, si Orelli l'a crue fausse, les autres savants n'ont pas hésité à l'admettre comme authentique, et le *Corpus* la publie en protestant contre l'idée qu'elle puisse être un moment l'objet d'un soupçon [1].

Voici cette inscription :

C. I. L., VI (Urbs Roma), 944.

SENATVS·POPVLVSQ·ROMANVS
IMP·TITO·CAESARI·DIVI·VESPASIANI·F·VESPASIANO·AUGVSTO
PONTIF·MAX·TRIB.POT·X·IMP·XVII·COS·VIII·P·P·PRINCIPI·SVO
QVOD·PRAECEPTIS·PATRIis·CONSILIISQVE·ET·AVSPICIIS·GENTEM
IVDAEORVM·DOMVIT·ET·URBEM·HIERVSOLYMAM·OMNIBVS·ANTE
SE·DVCIBVS·REGIBUS·GENTIBVS·AVT·FRVSTRA·PETITAM·AVT
OMNINO·INTEMPTATAM·DELEVIT

Senatus populusq[ue] romanus imp[eratori] Tito Cæsari, divi Vespasiani f[ilio] Vespasiano Augusto, pont[ifici] max[imo], trib[unicia] pot[estate] X, imp[eratori] XVII, *co*[n]s[uli] VIII, p[atri] p[atriæ], principi suo quod

[1] Voyez ce qu'en dit Mommsen dans les comptes-rendus de l'Acad. royale de Saxe (section d'histoire et de philologie), 1850, p. 303, et cf. la note du *Corpus*, *ad loc.*

præceptis patriis consiliisque et auspiciis gentem Judaeorum domuit et urbem Hierusolymam omnibus ante se ducibus regibus gentibus aut frustra petitam aut omnino intemptatam delevit.

Le sénat et le peuple romain : à l'empereur Titus César, fils du divin Vespasien, Vespasien Auguste, grand pontife, dans sa dixième puissance tribunitienne, dix-sept fois imperator, consul huit fois, père de la patrie.

A son prince, pour avoir, sur les avis et les conseils de son père, sous ses auspices, dompté la nation des Juifs, et détruit la cité de Jérusalem qu'avaient en vain attaquée ou renoncé à prendre tous les généraux, les rois, les peuples antérieurs jusqu'à lui.

Cette inscription est datée de 81, un an après l'avènement de Titus à l'Empire. A peine arrivé au pouvoir, il se fait élever ce monument, où éclate, comme en un chant de triomphe, la joie du général vainqueur.

Comment faire passer dans notre pâle traduction l'orgueil triomphant et la force contenue de ce style lapidaire, si sobre et si plein ?

III. DOMITIEN.

Les historiens constatent une persécution des Juifs dans les dernières années de Domitien. Il y eut également des troubles en Judée dès les premières années, en 85, *quinze ans à peine* après la destruction du temple. Ce fait, jusqu'ici, est resté peu connu.

On sait avec quelle rigueur Domitien poursuivit la perception de l'impôt personnel auquel Vespasien avait soumis tous les Juifs. Suétone déclare qu' « on mit un acharnement extrême à faire entrer l'impôt dû au fisc par les Juifs ; et on en chargea aussi bien ceux qui (étant payens) menaient à Rome une vie judaïque, comme s'ils avaient embrassé le judaïsme, que ceux qui (étant Juifs) avaient cherché à dissimuler leur origine, et s'étaient soustraits à la taxe à laquelle leur nation était soumise [1] ». Suétone ajoute qu'il vit de ses propres yeux les agents du fisc, en présence d'une nombreuse assemblée, soumettre à l'outrage d'une visite corporelle un vieillard de quatre-vingt-dix ans ! (*Interfuisse me adolescentulum memini...*)

A quelle époque se placent ces exactions ?

En 88, vingt ans après la mort de Néron, Suétone déclare qu'il était *adolescens* [2], c'est-à-dire qu'il avait alors 17 ou 18 ans. Il est *adolescentulus*, c'est-à-dire âgé de 14 ou 15 ans, deux ou trois ans plus tôt, vers 85 ou 86.

[1] Suétone, *Domitien*, 22. Voir DERENBOURG, *Histoire de la Palestine*, 333, note 1. Nous adoptons l'interprétation que M. Derenbourg donne de ce passage un peu obscur dans sa concision.

[2] Post viginti annos, adolescente me (Néron, *fin*).

C'est donc vers 85 ou 86 qu'il faut placer ces exactions, cette *calumnia fisci judaici* exercée par Domitien. On ne peut guère d'ailleurs la reporter plus tôt. On sait que les premières années de Domitien furent bonnes. Or il est arrivé à l'empire aux ides de septembre 81, ce qui nous conduit au plus tôt à l'an 85 pour les premières exactions fiscales.

Or, à cette même date, on constate en Judée des mouvements de troupes inaccoutumés.

Il existe un diplôme militaire par lequel l'empereur Domitien accorde à des soldats cantonnés en Judée, et qui ont achevé leur temps de service, les droits attachés à l'*honesta missio* (congé honorable), *sans leur accorder le congé* auquel ils avaient légalement droit, c'est-à-dire qu'il les retient sous les drapeaux au-delà de leur temps de service.

Renier, *Recueil de diplômes militaires*, Paris, Imprimerie nationale, 1876, in-4°, p. 220 et suiv.

IMP · CAESAR · DIVI · VESPASIANI · F · DOMITIANVS
AVGVSTVS · GERMANICVS · PONTIFEX · MAXI
MVS · TRIBVNIC · POTESTAT · V · IMP · XII
CENSOR · PERPETVVS · COS · XII · P · P
EQVITIBVS · ET · PEDITIBVS · QVI · MILITANT · IN
ALIS DVABVS QVAE APPELLANTVR · VETE
RANA · GAETVLORVM ET · I · THRACVM MAV
RETANA · ET · COHORTIBVS QVATTVOR · I · AV
GVSTA · LVSITANORVM · ET · I · ET · II · THRACVM ET
II · CANTABRORVM · ET · SVNT · IN IVDAEA SVB
CN POMPEIO LONGINO · QVI QVINA ET · VI
CENA · STIPENDIA MERVERANT · QVORVM
NOMINA SVBSCRIPTA SVNT IPSIS LIBERIS
POSTERISQVE EORVM CIVITATEM · DEDIT ET
CONVBIVM · CVM VXORIBVS QVAS TVNC
HABUISSENT · CVM · EST · CIVITAS IIS · DATA · AVT
SI QVI · CAELIBES ESSENT CVM · IIS · QVAS · POSTEA
DVXISSENT · DVMTAXAT · SINGVLI · SINGVLAS ·
A · D · III IDVS MAIAS ·

Imp[erator] Cæsar, divi Vespasiani f[ilius], Domitianus Augustus Germanicus, pontifex maximus, tribuni[cia] potestate V, imp[erator] XII, censor perpetuus, co[n]s[ul] XII, p[ater] p[atriæ],

Equitibus et peditibus qui militant in alis duabus quæ appellantur Veterana Gaetulorum et I. Thracum Mauretana, et cohortibus quattuor I Augusta Lusitanorum et I et II Thracum et II Cantabrorum, et sunt in Judaea sub

Cn[eio] Pompeio Longino, qui quina et vicena stipendia meruerant, quorum nomina subscripta sunt, ipsis, liberis, posterisque eorum civitatem dedit et conubium cum uxoribus, quas tunc habuissent cum est civitas iis data, aut, si qui caelibes essent, cum iis quas postea duxissent, dumtaxat singuli singulas.

a[nte] d[iem] III idus maias.

L'empereur César Domitien, dans la cinquième année de sa puissance tribunitienne, douze fois imperator, etc... Aux fantassins et aux cavaliers qui servent dans les deux ailes dites la Véterane des Gétules et la première des Thraces Mauritanienne, et dans les quatre cohortes dites première Augusta des Lusitaniens, première et seconde des Thraces, et seconde des Cantabres, *qui sont en Judée sous Cn. Pompeius Longinus, et qui ont accompli leurs 25 ans de service*, et dont les noms sont ci-dessous donnés ;

A eux et à leurs enfants est accordé le droit de cité, le droit de mariage (conubium) avec les femmes qu'ils ont au moment où le droit de cité leur est accordé, et, s'ils sont célibataires, le droit de mariage avec les femmes qu'ils pourront épouser, pourvu que chacun n'en épouse qu'une.

Donné le 3 des Ides de Mars.

De ce document résultent les faits suivants [1] :

Pour la date. — Le diplôme est daté de la 5e puissance tribunitienne de Domitien. Les puissances tribunitiennes qui étaient annuelles et servaient à marquer la chronologie du souverain, se comptaient alors, non de janvier, mais de l'époque de l'avènement à l'Empire. Domitien avait succédé à son père Titus dans les ides de septembre 81 (Suétone, *Titus*, 11). La cinquième puissance tribunitienne s'étendait donc de septembre 85 à septembre 86, et comme le diplôme est daté des ides de mai, il doit être rapporté aux ides de mai 86.

Pour les troupes. — C'était une loi de l'administration militaire à Rome de renvoyer les vétérans ayant fait vingt-cinq ans de service, avec *congé honorable* (honesta missio) [2]. Ce congé honorable était accompagné de l'octroi de droits et privilèges, droit de cité, droit de *connubium*. — En temps de guerre, les droits sont accordés, mais non l'*honesta missio*. Les formules administratives de l'ancienne Rome présentent une rigueur qui n'est jamais trouvée en défaut ; et surtout les formules de l'administration militaire. Et de l'absence ou de la présence de l'expression *honesta missio*, on peut et on doit conclure en

[1] Voir la discussion à laquelle s'est livré Henzen dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumswissenschaft in Rheinlændern*, 1848, p. 26 et suiv., et que nous reprenons ici.

[2] Voyez, par exemple, les diplômes publiés par M. Léon Renier (Paris, 1876), p. 97 : peditibus et equitibus..... qui quina et vicena plurave stipendia meruerunt, item dimisso *honesta missione* emeritis stipendiis... ; p. 129 : item dimissis *honesta missione* ex eadem classe senis et vicenis pluribusve stipendiis emeritis ; p. 185 : quin(is) et vicen(is) pluribusve stipendiis emeritis, dimissis *honesta missione*... ; etc., etc.

toute rigueur à l'état de guerre ou à l'état de paix de la région où sont cantonnés les vétérans.

Or nos vétérans de Judée, après avoir achevé leurs vingt-cinq ans de service, reçoivent tous les privilèges de l'*honesta missio*, et néanmoins sont maintenus en activité de service : *ce qui ne peut s'expliquer que par la nécessité de ne pas diminuer les contingents militaires qui occupaient alors la Judée.*

On peut aller plus loin. Notre diplôme ne présente pas, après le mot *meruerunt*, l'expression fréquente dans ces sortes de documents *plurave* (vétérans qui ont fait vingt-cinq ans de service *ou plus*) [1]. Lorsque des vétérans étaient ainsi gardés sous les drapeaux, l'année suivante, si les circonstances militaires ne s'y opposaient pas, ils partaient avec les vétérans de vingt-cinq ans de service. Notre diplôme ne signale pas la présence de ces soldats plus que vétérans ; donc, en mai 85, la Judée était tranquille.

Enfin, nous constatons en Judée la présence d'une cohorte, la *Prima Augusta Lusitanorum*. Or celle-ci, *en septembre 85*, campait encore en Pannonie sur les bords du Danube, et recevait l'*honesta missio* pour ses vétérans. Ce fait est établi par un diplôme militaire publié en dernier lieu par M. Renier.

Dipl. milit., p. 111 et suiv.

Voici ce qu'on y lit : IMPERATOR... (la suite comme dans le diplôme précédent) ... TRIB·POT·IIII·IMP·VIIII·COS·XI... IIS·QVI·MILITAVERVNT·EQVITES·ET·PEDITES·IN·ALIS·SEX·ET COHORTIBVS·DECEM·ET QVINQVE·QVAE·APPELLANTUR·I·CIVIVM ROMANORVM.... ET PRAETORIA..... ET·I·LVSITANORVM... ET·SVNT·IN·PANNONIA·SUB·L·FVNISVLANO·VETTONIANO... NONIS·SEPTEMBR·

L'empereur Domitien, etc..., *dans sa quatrième puissance tribunitienne*, neuf fois imperator, aux cavaliers et fantassins qui ont servi dans les six ailes et les quinze cohortes nommées : Première des citoyens romains, prétorienne... *Première des Lusitaniens*..., et qui sont en Pannonie sous Lucius Funisulanus Vettonianus. Aux nones de septembre.

Ce diplôme est daté des nones de septembre, quatrième puissance tribunitienne de Domitien, c'est-à-dire du 7 septembre 85.

Ainsi la cohorte *Prima Lusitanorum*, entre septembre 85 et mai 86, est envoyée en Judée rejoindre les autres garnisons romaines. L'armée romaine avait-elle donc besoin d'être renforcée ?

Pour les faits militaires. — Le diplôme précédent daté de septembre

[1] Voir les extraits de diplômes militaires cités à la note précédente.

85 donne à Domitien *neuf imperium* (imperator VIIII). Celui de Henzen, daté de mai 86, lui donne *douze imperium* (imperator XII). Donc entre septembre 85 et mai 86, il s'est passé divers faits militaires dont la vanité de Domitien a tiré profit pour se faire décerner trois fois l'*imperium*. Or on ne trouve à cette époque aucune trace de troubles ailleurs dans l'Empire.

Il résulte de cette discussion qu'en mai 86 l'empereur, au lieu de renvoyer les soldats de Judée qui avaient fait leurs temps, les a conservés sous les drapeaux, *comme si en Judée l'on était en état de guerre* ; que quelques mois auparavant, il renforçait la garnison de Judée par l'arrivée de troupes venues des bords du Danube, *comme si en Judée on était en état de guerre* ; enfin que l'empereur, durant la même période, a remporté ou prétendu remporter *quatre victoires* [1].

Il nous paraît évident que, vers la fin de l'année 85, les Juifs de la Judée étaient menaçants. En vint-on aux mains ? Nous n'oserions le dire, quoique ce quadruple *imperium* dont se revêt l'empereur nous engage vivement à répondre par l'affirmative. En tout cas, il y eut, sinon des troubles, du moins de l'agitation. Fut-ce la conséquence des exactions du fisc ? Ou la cause ? Peut-être l'une et l'autre à la fois.

Pour les événements qui suivirent dix ans plus tard, les documents épigraphiques se taisent. En effet, il y eut moins des faits de guerre que des persécutions religieuses qui frappaient chrétiens et juifs. Ces persécutions n'étaient pas de nature à laisser des souvenirs gravés sur le marbre ou le bronze des monuments publics et des tombeaux privés [2].

Les chrétiens essuyèrent des persécutions plus ou moins rigoureuses. Les Juifs furent également tracassés ; les sources juives nous ont conservé le souvenir de voyages entrepris par quatre docteurs qui vinrent de Judée à Rome intercéder en faveur de leurs coreligionnaires. Il s'agissait de faire révoquer un édit de l'empereur *exterminant tous les Juifs de l'Empire* [3].

Qu'il y ait là une exagération puérile, nul n'en peut douter. Y a-t-il

[1] Les victoires peut-être furent remportées dans de simples escarmouches. Peut-être même, comme dans d'autres occasions, furent-elles simplement simulées. Domitien, en fait de gloire militaire, se contentait de peu.

[2] Parlant de Domitien, nous profitons de l'occasion pour appeler l'attention sur un document peu connu, bien que ce ne soit pas un document épigraphique.

[3] מעשה שהיו רבותינו ברומי רבי אליעזר ורבי יהושע ורבן גמליאל וגזרו סנקליטין של מלך לומר מכאן עד שלשים יום לא יהיה בכל העולם יהודי (Midrasch Debarim rabba II; Mid. Jalkout, Psaumes, XVII, 10.) Voir GRAETZ, III, 435; DERENBOURG, *Histoire de la Palestine*, p. 334 et suiv.; E. RENAN, *les Évangiles*, p. 307 et suiv. (toutes les sources y sont citées). Cf. l'étude précédente *Katia bar Schalom et Flavius Clemens* (pp. 54-61).

eu quelque édit de persécution ? Ni M. Graetz, ni M. Derenbourg, ni M. Renan n'en indiquent de trace. Nous croyons qu'il faut attacher quelque importance à un document qui a échappé à ces savants, et qui vient confirmer à la fois les traditions juives et chrétiennes.

M. Constantin Tischendorf a publié à Leipzig en 1851 des *Actes apocryphes de treize Apôtres*, actes pour la plupart inédits. Dans les *Actes de saint Jean*, on lit le récit suivant :

« Vespasien étant mort, son fils Domitien devint maître de l'Empire ; il accomplit beaucoup d'injustices et fit poursuivre des hommes justes. Ayant appris que la ville était remplie de Juifs et se souvenant des décrets que son père avait établis contre eux, *il donna ordre de les chasser de Rome*. Mais quelques Juifs, ayant pris courage, donnèrent à Domitien un livre où était écrit ce qui suit :

« Domitien, César et roi de toute la terre, nous venons en suppliants,
» nous inclinant devant ta puissance, te prier de ne pas nous expulser
» de ta face divine et bienfaisante. Nous obéissons en effet à tes
» usages et à tes lois, ne commettant aucune injustice en acte et en
» conduite.

» Mais il est un peuple nouveau et injuste, ennemi des Juifs et des
» autres peuples, etc. [1]. »

Suit une dénonciation en règle contre les chrétiens, dénonciation qui a pour effet immédiat un édit de persécution.

Un décret de bannissement des Juifs aura pu facilement dans l'imagination populaire se changer en un décret d'extermination générale. Et quelle que soit l'autorité à accorder aux actes apocryphes de saint Jean, il y a là une indication précieuse qu'il est bon de recueillir.

[1] P. 266-7. Οὐεσπασιανοῦ δὲ ἀποθανόντος ἐγκρατὴς γενόμενος ὁ υἱὸς αὐτοῦ Δομετιανὸς τῆς βασιλείας μετὰ τῶν ἄλλων ἀδικημάτων αὐτοῦ προσέθετο καὶ διωγμὸν ποιεῖν κατὰ τῶν δικαίων ἀνθρώπων· μαθὼν γὰρ τὴν πόλιν πεπληρῶσθαι Ἰουδαίων, μεμνημένος τῶν ὑπὸ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ περὶ αὐτῶν κελευσθέντων, ὥρμησεν ἐπὶ τὸ πάντας ἐκβαλεῖν ἐκ τῆς τῶν Ῥομαίων πόλεως. τολμήσαντες δέ τινες τῶν Ἰουδαίων ἔδωκαν τῷ Δομετιανῷ βιβλίον ἐν ᾧ ἐγέγραπτο τάδε·

Δομετιανὲ Καῖσαρ καὶ βασιλεῦ πάσης τῆς οἰκουμένης, ὅσοι Ἰουδαῖοί σου δεόμεθα, ἱκέται προσκείμεθα τῆς σῆς δυνάμεως μὴ φυγαδεύειν ἡμᾶς ἀπὸ τοῦ θείου καὶ φιλανθρώπου σου προσώπου· εἴκομεν γάρ σοι καὶ τοῖς ἔθεσιν καὶ τοῖς νόμοις καὶ πράξεσιν καὶ πολιτείαις μηδὲν ἀδικοῦντες. ἀλλὰ Ῥωμαίοις ὁμοφρονοῦντες. ἔστιν δὲ καινὸν καὶ ξένον ἔθνος, μήτε τοῖς ἑτέροις ἔθνεσιν ὑπακοῦον μήτε ταῖς Ἰουδαίων θρησκείαις συνευδοκοῦν, ἀπερίτμητον, ἀπάνθρωπον, ἄνομον, ὅλους οἴκους ἀνατρέπον, ἄνθρωπον θεὸν καταγγέλλοντες. . .

Ἐπὶ τούτοις πᾶσιν ὀργῇ συσχεθεὶς ὁ βασιλεὺς δόγμα τῇ συγκλήτῳ ἐκελεύσατο ἵνα ἄρδην τοὺς ὁμολογοῦντας αὐτοὺς εἶναι Χριστιανοὺς φονεύσωσιν.

IV. HADRIEN[1].

En 132, sous la conduite de Bar-Coziba, éclate une nouvelle révolte des Juifs, la plus redoutable et la dernière. A peine l'empereur Hadrien, qui parcourait alors les provinces orientales de son empire, venait de quitter la Syrie, que les Juifs se soulèvent, et avec une énergie et une activité incroyables, reprennent possession des places fortes de la Judée, et mettent en déroute les armées romaines. Il fallut envoyer contre eux le plus illustre des généraux du temps, Julius Sévérus. La lutte fut terrible : « l'Empire tout entier en fut ébranlé », dit Dion Cassius. Après deux ans et demi d'efforts, Bithar, la dernière forteresse des Juifs, tomba au pouvoir des Romains. Il se fit un effroyable massacre des vaincus. Suivant Dion Cassius, plus d'un demi-million d'hommes succombèrent. Le pays fut changé en désert. Les prisonniers, femmes et enfants, furent traînés par milliers sur les marchés d'esclaves, qui en furent si encombrés que la marchandise humaine en fut tout à fait dépréciée. Avec Bithar finit la nationalité juive.

Les documents sur lesquels nos historiens juifs modernes se sont appuyés pour écrire l'histoire de cette tragique aventure sont empruntés des livres juifs, des historiens grecs et latins, des récits des Pères de l'Église. L'épigraphie grecque et latine vient y ajouter de nouvelles informations et permet même de corriger sur certains points les assertions de M. Graetz.

Nous examinerons les trois questions suivantes : Quelles sont les troupes romaines qui ont pris part à la lutte ? L'empereur Hadrien assistait-il à la guerre ? Y eut-il triomphe ?

§ I. *Quelles sont les troupes romaines qui ont pris part à la lutte ?*

1° Nous rencontrons d'abord la célèbre inscription grecque d'Ancyre, recueillie dans le *Corpus inscriptionum græcarum* de Bœckh, sous le

[1] Pour le court règne de Nerva, nous ne connaissons pas de monuments épigraphiques concernant les Juifs, sauf une ou deux médailles connues depuis longtemps.
Pour Trajan, on sait que les dernières années de son règne furent troublées par de cruelles révoltes des Juifs en Egypte, en Cyrénaïque, à Chypre et en Mésopotamie. Les nombreux documents que nous offrent les historiens anciens, Dion, Appien (fragments récemment découverts), Eusèbe, et autres Pères de l'Église, combinés avec les traditions rabbiniques, permettent de suivre assez bien la marche des événements. La chronologie offre toutefois des difficultés. Deux inscriptions d'Égypte publiées par Letronne (*Inscriptions de l'Égypte*) et se rapportant l'une à Trajan, l'autre à Hadrien, peuvent servir à résoudre ces questions. Le problème est néanmoins trop compliqué et demanderait une discussion trop minutieuse pour pouvoir être ici pleinement abordé. Cf. la savante monographie que Borghesi a consacrée à un des deux généraux romains qui ont combattu les Juifs, Lucius Quietus (BORGHESI, *Œuvres*, t. I, p. 500).

n° 4033 : c'est l'inscription d'un monument élevé par les habitants d'Ancyre en l'honneur d'un illustre compatriote Tib. Sévérus.

Τ Ι Σ Ε Ο Υ Η Ρ Ο Ν
Β Α Σ Ι Λ Ε Ω Ν Κ Α Ι
Τ Ε Τ Ρ Α Ρ Χ Ω Ν
Α Π Ο Γ Ο Ν Ο Ν
ΜΕΤΑΠΑΣΑΣΤΑΣΕΝ
ΤΩΙΕΘΝΕΙΦΙΛΟΤΙΜΙΑΣ
ΚΑΤΑΤΑΓΕΝΤΑΕΙΣΤΟΥ.
ΔΗΜΑΡΧΟΥΣΥΠΟΘΕΟΥ
ΑΔΡΙΑΝΟΥΠΡΕΣΒΕΥΣΑΝ
ΤΑΕΝΑΣΙΑΙΕΞΕΠΙΣΤΟΛΗΣΚ.
ΚΩΔΙΚΙΛΛΩΝΘΕΟΥΑΔΡΙΑΝΟΥ
ΗΓΕΜΟΝΑΛΕΓΙΩΝΟΣΔΣΚΥ
ΘΙΚΗΣΚΑΙΟΙΚΗΣΑΝΤΑΤΑ
ΕΝΣΥΡΙΑΙΠΡΑΓΜΑΤΑΗΝΙΚΑΠΟΥΒ
ΛΙΚΙΟΣΜΑΡΚΕΛΛΟΣΔΙΑΤΗΝΚΙΝ
ΣΙΝΤΙΝΙΟΥΔΑΙΚΗΝΜΕΤΑΒΕΒΗΚΕΙ
ΑΠΟΣΥΡΙΑΣΑΝΘΥΠΑΤΟΝΑΧΑ
ΙΑΣΠΡΟΣΕΡΑΒΔΟΥΣΠΕΜΦΘΕΝ
ΤΑΕΙΣΒΕΙΘΥΝΙΑΝΔΙΟΡΘΩΤΗΝ
ΚΑΙΛΟΓΙΣΤΗΝΥΠΟΘΕΟΥΑΔΡΙΑ
ΝΟΥ.....

Τι. Σεούηρον
βασιλέων καὶ
τετραρχῶν
ἀπόγονον
μετὰ πασας τὰς ἐν
τῷ ἔθνει φιλοτιμίας
καταγέντα εἰς τοὺ[ς]
δημάρχους, ὑπὸ θεοῦ
Ἁδριανοῦ, πρεσβεύσαν-
τα ἐν Ἀσιᾳ, ἐξ ἐπιστολῆς κ[αὶ]
κωδικίλλων θεοῦ Ἁδριανοῦ,
ἡγεμόνα λεγιῶνος δʹ σκυ-
θικῆς καὶ [δι]οικήσαντα τὰ
ἐν Συρίᾳ πράγματα, ἡνίκα Πουβ-
λίκιος Μαρκελλος διὰ τὴν κίν[η]-
σιν τ[ὴ]ν Ἰουδαϊκὴν μεταβεβήκει
ἀπὸ Συριας, ἀνθύπατον Ἀχαΐας
πρὸς εʹ ῥαβδους, πεμφθέντα εἰς
Βειθυνίαν, διορθωτὴν καὶ
λογιστὴν ὑπὸ θεοῦ Ἁδριανοῦ...

Tibérius Sévérus, descendant de rois et de tétrarques, qui fut chargé de toutes les dignités dans son pays. Appelé par le divin Hadrien parmi les tribuniciens, légat du proconsul d'Asie, secrétaire du divin Hadrien, légat de la quatrième légion scythique, *gouverneur provisoire de la Syrie lorsque Publius Marcellus quitta la Syrie à cause de la révolte juive*, proconsul d'Achaïe, envoyé par le divin Hadrien en Bithynie comme correcteur des finances, etc.

On voit par les mots que nous soulignons que le gouverneur de la Syrie, Publius Marcellus, dut quitter la Syrie pour se rendre dans la Judée, dont le gouverneur l'appelait sans doute à son aide. Tibérius Sévérus, légat de la 4e Scythique, abandonna la direction de ses troupes qui, selon toute vraisemblance, accompagnaient Publius Marcellus, et prit en main provisoirement l'administration de la province. Tibérius Sévérus, comme cela paraît d'ailleurs par toute sa carrière politique, était un administrateur, et non un homme de guerre.

2° Orelli 832, Muratori 888, 3. In oppido Duratiani, ex Johanne Vignolio.

C · NVMMIO · C · F · PAL ·
CONSTANTI · P · P · LEG · II · TRAIANAE
CENTVRION · II · LEG · III
CYRENEICAE · ET · VII · CLA ·
EVOCATO · IN · FORO · AB · ACTIS
MILITI · COH · III · PRAET ·
II · X · VRB · DONIS · DONATO · AB
IMP · TRAIANO · TORQVIBUS
ARMILLIS · PHALERIS · OB
BELLVM · PARTHICVM · IIIM · AB
IMP · HADRIANO · CORONA
AVREA · TORQVIBVS · ARMILLIS
PHALERIS · OB · BELLVM · IVDAICUM
HEREDES · EX · TESTAMENTO

C[aio] Nummio, C[aii] f[ilio], Pal[atina (tribu)], Constanti, p[rimi] p[ilo] (*ve* præposito) leg[ionis] II Trajanæ, centurion[i] duarum leg[ionum] III Cyreneicæ et VII Cla[udiæ], evocato in foro ab actis, militi coh[ortis] III præt[oriæ] et (?) X urb[is], donis donato ab imp[eratore] Trajano torquibus, armillis, phaleris, ob bellum parthicum, item (?) ab imp[eratore] Hadriano corona aurea, torquibus, armillis, phaleris, ob bellum judaicum, heredes ex testamento.

A Caius Nummius Constans, primipile (?) de la deuxième légion Trajane, centurion de la troisième Cyrénaïque et de la septième Claudia... ayant reçu de l'empereur Trajan des colliers, des bracelets et des phalères pour sa conduite dans la guerre parthique, et de l'empereur Hadrien,

une couronne d'or, des colliers, des bracelets et des phalères dans la guerre judaïque...

Etait-ce en qualité de primipile de la 2e Trajane, ou de centurion de la 3e Cyrénaïque, ou de la 7e Claudia que Caius Nummius Constans a reçu des récompenses dans la guerre juive ?

La *legio II Trajana*, créée par Trajan pour remplacer la 22e Dejotariana, stationnait en Egypte qu'elle ne quitta jamais jusqu'à la fin de l'empire.

La *legio VII Claudia*, sous Auguste, stationnait en Dalmatie, sous Néron, en Mésie, où elle resta jusqu'à la fin de l'empire (à *Biminacium*).

Reste la *legio III Cyrenaica* : on la voit sous Auguste cantonnée en Egypte à Alexandrie, sous Néron prendre part à la guerre de Judée avec Titus pour général (Jos., *Bell. Jud*, II, 18 ; V, 6). On la retrouve en Idumée à Bostra sous Marc-Aurèle (*Corpus inscript. græc.*, III, 4554, 4651), où elle stationne encore à la fin de l'empire (*Notitia imperii*). C'est donc la 3e Cyrénaïque qui a pris part à la guerre de Judée sous Hadrien.

Ce fait est encore établi par l'inscription de Grueter 457, 6, Kellermann, Vig. 247, Orelli-Henzen, 6501.

C · POPILIO · C · F · QVIR · CARO
PEDONI · COS · VII · VIRO · EPVLON
SODALI · HADRIANALI · LEGATO
IMP · CAESARIS · ANTONINI · AVG
PII · PRO · PR · GERMANIAE · SVPER · ET · EX
ERCITVS · IN · EA · TENDENTIS · CVRATORI
OPER · PVBLICOR · PRAEF · AERARI · SATUR
CVRATORI · VIAR · AVRELIAE · VETERIS · ET
NOVAE · CORNELIAE · ET · TRIVMPHALIS
LEGATO · LEGIONIS · X · FRETENSIS
A · CVIVS · CURA · SE · EXCVSAVIT · PRAETORI
TRIBVNO · PLEBIS · Q · DIVI · HADRIANI · AVG
IN · OMNIBVS · HONORIBVS · CANDIDATO
IMPERATOR · TRIB · LATICLAVIO · LEG · III ·
CYRENEICAE · DONATO · DONIS · MILIT
ARIBVS · A · DIVO · HADRIANO · OB ·
IVDAICAM · EXPEDITIONEM · X · VIRO
STILITIBVS · IVDICANDIS · PATRONO
MVNICIPI · CVRATORI · MAXIMI · EXEMPLI ·
SENATVS · P · Q · TIBVRS
OPTIME · DE · RE · PVBLICA · MERITO

C[aio] Popilio C[aii] f[ilio] Quir[ina (tribu)] Caro Pedoni, co[n]su[li], VIIviro epulon[um],sodali Hadrianali,legato imp[eratoris] Cæsaris Antonini Aug[usti] Pii, pro pr[ætore] Germaniæ super[ioris] et exercitus in ea tendentis, curatori oper[um] publicor[um], præf[ecto] ærari Satur[ni], curatori viar[um] Aureliæ veteris et novæ Corneliæ et triumphalis, legato legionis X Fretensis a cujus cura se excusavit, prætori, tribuno plebis, q[uæstori] divi Hadriani Aug[usti], in omnibus honoribus candidato imperator[is], trib[uno] laticlavio leg[ionis] III Cyrenaicæ, donato donis militaribus a divo Hadriano ob judaicam expeditionem, decemviro stlitibus judicandis, patrono municipi, curatori maximi exempli, Senatus populusque Tiburs optime de re publica merito.

A Caius Popilius Carus Pedo, consul, ... candidat de l'empereur, tribun *laticlave de la IIIe Cyrénaïque,* gratifié par le divin Hadrien de dons militaires, à cause de l'expédition judaïque, etc.

C'est en qualité de laticlave dans la 3e Cyrénaïque que, pendant l'expédition judaïque, Caius Popilius Carus Pedo a reçu d'Hadrien les récompenses militaires.

3° Orelli, 3571 ; Muratori, 802,3. — Gratianopoli.

D· M
T · CAMVL · L · F · LAVERTI
EMERITI LEG·III GALLIC
HONESTA MISSIONE DO
NATI AB IMPER · ANTONINO
AVG · PIO ET EX VOLVNTATE
IMP · HADRIANI AVG · TOR
QVIBVS ET · ARMILLIS · AVRE
IS SVFFRAGIO LEGIONIS
HONORATI CAMVLIA SOROR
EIVS ET PATEGORIA E
MERITA EIVS PATRONO OP
TIMO ET PIISSIMO

D[is] M[anibus] T[iti] Camul[ei] L[ucii] f[ilii] Laverti, emeriti leg[ionis] III gallic[æ], honesta missione donati ab imper[atore] Antonino Aug[usto] Pio, et ex voluntate imp[eratoris] Hadriani Aug[usti] torquibus et armillis aureis suffragio legionis honorati, Camulia soror ejus et Pategoria Emerita ejus, patrono optimo et piissimo.

Aux dieux Mânes de T. Camuleius, fils de Lucius, Lavertius, émérite de la légion troisième Gallica, gratifié de l'*honesta missio* par l'empereur Antonin Auguste, Pieux, et conformément à la volonté de l'empereur Hadrien, d'après le suffrage de sa légion, honoré de boucliers et de bracelets

d'or, Camulia sa sœur et Pategoria Emerita sa femme, à leur maître très bon et très pieux.

Ce Camuleius reçoit d'Antonin une récompense militaire que lui avait décernée Hadrien sur le suffrage de sa légion. Cette récompense, dans quelle expédition l'a-t-il méritée ?

La 3e Gallica était cantonnée en Syrie sous Vespasien, Titus, Domitien, et elle y reste jusqu'à la fin de l'empire.

Cette récompense gagnée dans une expédition militaire, *en Syrie, sous Hadrien*, ne peut avoir été méritée que dans l'expédition judaïque. Donc la 3e Gallica a pris part à la guerre juive.

4° *C. I. L.*, t. VI, 1 (Urbs Roma), n° 1523.

m · s t a t i O · M · F · C L · P R I S C O
l I C I N I O · I T A L I C O · L E G · A V G V S T O R V M
P R · P R · P R O V · C A P P A D O C I A E · L E G · A V G g
P R · P R · P R O V · B R I T T A N N I A E · L E G · A V G g
P R · P R · P R O V · M O E S I A E · S V P E R · C V R A T O r i
A L V E I · T I B E R I S · E T · C L A C A R V M · V R B i s · C O s
L E G · A V G · P R O V · D A C I A E · L E G · L E G · X I I I · G · P · F · L E G · L E G
x I I I I · G E M · M A R T I A E · V I C T R I C I S · S A C E R D O T I · T I T I A L I
flAVIALI · PR · INTER · CIVES · ET · PEREGRINOS · TR · PL · QVAESt
PROC · AVG · XX · HEREDITATIVM · PROV · NARBONES · ET · AQVITAn
pR · EQ · ALAE · I · PR · C · R · TRIB · MIL · LEG · I · ADIVTR · P · F · ET · LEG · X · G · P · f
eT · LEG · iii · GALLICAE · PRAEF · COH · IIII · LINGONVM · VEXILLO · MIl
dONATO · A · DIVO · HADRIANO · IN · EXPEDITIONE · IVDAICa
Q · CASSIVS · DOMITIVS · PALVMBVS

M[arco] *Statio* M[arci] f[ilio], Cl[audia (tribu)], Prisco *L*icinio Italico, leg[ato] Augustorum pr[o]pr[aetore] prov[inciae] Cappadociae, leg[ato] Aug[ustorum] pr[o]pr[aetore] prov[inciae] Brittanniae, leg[ato] Aug[ustorum] pr[o] pr[aetore] prov[inciae] Moesiae sup[erioris], curatori alvei Tiberis et cl*o*acarum urb*is*, c*o*[n]*s*[uli], leg[ato] Aug[usti] prov[inciae] Daciae, leg[ato] leg[ionis] XIII g[e]minae p[iae] f[elicis], leg[ato] leg[ionis] *x*IIII gem[inae] Martiae, victricis, sacerdoti titiali *fl*aviali, pr[aetori] inter cives et peregrinos, tri[buno] pl[ebis], quaes*t*[*ori*] proc[uratori] Aug[usti] vigesimae hereditatium prov[inciae] Narbones[is] et Aquita*n*[*iæ*], *p*r[aefecto] eq[uitum] alae I pr[aetoriae] c[ivium] r[omanorum], trib[uno] mil[itum] leg[ionis] I adjutr[icis] p[iae] f[elicis] et leg[ionis] X g[eminae] p[iae] *f*[elicis] *e*t leg[ionis] *III* Gallicæ, praef[ecto] coh[ortis] IIII Lingonum, vexillo mil[itari] *d*onato a divo Hadriano in expeditione judaic[a], Q[uintus] Cassius Domitius Palumbus.

A M. Statius, fils de Marcus, Priscus Licinius Italicus..... préfet de la cohorte IV des Lingons, honoré par le divin Hadrien d'un étendard militaire dans l'expédition judaïque.

Ainsi, ce Statius a été récompensé sur le champ de bataille, dans l'expédition juive, alors qu'il était à la tête de la cohorte IV des Lingons.

5° A Rome, dans le pavé de la cathédrale de Saint-Pierre.

C. I. L., t. VI, 1 (Urbs Roma), n° 3505.

SEX · ATTIVS · SENECIO
PRAEF · ALAE · I · FL · GAETVLORVM
TRIB · LEG · X · GEMINAE · MISSVS
A · DIVO · HADRIANO · IN · EXPEDI
TIONE · IVDAICA · AD · VEXILLA
tiones deducendas in . . .

Sex[tus] Attius Senecio praef[ectus] alae *i* fl[aviae] Gaetulorum, trib[unus] leg[ionis] X geminae, missus a divo Hadriano in expeditione judaica ad vexilla*tiones deducendas in*.....

On voit par cette inscription qu'il y eut une *vexillation*, c'est-à-dire un détachement sous les ordres de Sextus Attius Senecio, tribun de la légion X Gemina, qui alla rejoindre l'armée de Judée. Ce détachement était-il pris à la légion X Gemina elle-même ? En ce cas, il serait venu de la Germanie, de Vienne où campait la légion.

6° La flotte joue également un rôle dans la guerre judaïque.

Léon Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, 3518 ; *C. I. L.*, t. VIII, n° 8934. — A Saldes ; aujourd'hui à Paris, musée du Louvre, sur un piédestal.

SEX · CORNELIO
SEX · F · ARN · DEXTRO
PROC · ASIAE · IVRIDICO · ALE
XANDREAE · PROC · NEASPO
LEOS · ET · MAVSOLEI · PRAEF ·
CLASSIS · SYR · DONIS · MILITA
RIB · DONATO · A · DIVO · HADRI
ANO · OB · BELLVM · IVDAICVM
HASTA · PVRA · ET · VEXILLO
PRAEF · ALAE · I · AVG · GEM · CO
LONORVM · TRIB · LEG · VIII · AVG ·
PRAEF · COH · V · RAETORVM
PRAEF · FABRVM · III · PATRONO
COLONIAE
P · BLAESIVS · FELIX · 7 · LEG · II · TRA
IAN · FORT · ADFINI · PIISSIMO
OB · MERITA [1].

[1] Voir les notes de M. L. Renier sur cette inscription.

Sex[to] Cornelio Sex[ti] f[ilio] Arn[iensi (tribu)] Dextro, proc[uratori] Asiae, juridico Alexandreae, proc[uratori] Neaspoleos et Mausolei, praef[ecto] classis syr[iacae], donis militarib[us] donato a divo Hadriano ob bellum judaicum, hasta pura et vexillo, praef[ecto] alae I Aug[ustae] gem[inae] colonorum, trib[uno] leg[ionis] VIII Aug[ustae], praef[ecto] coh[ortis] V Raetorum, praef[ecto] fabrum III, patrono coloniae. P[ublius] Blaesius Felix, centurio leg[ionis] II Trajan[ae] fort[is] adfini piissimo, ob merita.

A Sextus Cornelius Dexter, procurateur d'Asie, ...préfet de la flotte syriaque, récompensé par le divin Hadrien de dons militaires à cause de la guerre judaïque, etc.

Cette inscription établit que la flotte syriaque (qui est encore citée dans une inscription de l'Algérie, Renier, 3885), prit part, sous la direction de Sext. Cornelius Dexter, à la guerre judaïque. Y eut-il combats sur mer ? On n'en voit pas de traces dans le récit des historiens anciens, et cela n'est pas probable. On se servit sans doute de la flotte pour transporter les soldats et pour surveiller le littoral de la Syrie.

Il résulte des documents épigraphiques que nous venons de citer, qu'Hadrien dut employer *au moins* :

3 légions : la 3e Gallica, la 3e Cyrenaica, et la 4a Scythica ;

1 cohorte, la cohorte 1 des Lingons.

1 vexillation (de la 10e Gemina).

La légion était de 6,700 hommes ; cela donne un total de 22 à 23,000 hommes, effectif considérable si l'on se rappelle la composition des armées romaines. Ajoutons que l'on s'aida de la flotte.

§§ II et III. *Hadrien assista-t-il à la guerre ? Y eut-il triomphe ?*

« Les pertes des Romains, dit M. Graetz, ne furent pas moins grandes, quoique la politique de Rome eût tu le nombre des morts. Hadrien, heureux d'avoir remporté une victoire si inespérée, n'osa pas, quand il en informa le Sénat, employer la formule : « L'armée et moi nous nous portons bien [1] » ; le Sénat ne décréta aucun triomphe à l'empereur touchant cette guerre, sans doute parce qu'il ne l'avait pas dirigée. Une médaille seulement fut frappée pour payer l'armée d'un si grand service. Cette médaille porte l'inscription suivante [2] : *Exercitus judaicus* [3] ».

[1] Cf. Dion Cassius (LXIX) : Πολλοὶ μέντοι ἐν τῷ πολέμῳ τούτῳ καὶ τῶν Ῥωμαίων ἀπώλοντο, διὸ καὶ ὁ Ἀδριανὸς γράφων πρὸς τὴν Βουλὴν οὐκ ἐχρήσατο τῷ προοιμιῷ τῷ συνήθει τοῖς αὐτοκράτορσιν ὅτι· εἰ αὐτοί τε καὶ οἱ παῖδες ὑμῶν ὑγιαίνετε, εὖ ἂν ἔχοι, ἐγὼ καὶ τὰ στρατεύματα ὑγιαίνομεν.

[2] Eckhel, *Doctrina Nummorum*, VI, 496.

[3] Der Verlust der Rœmer war nicht minder gross, wenn auch die rœmische Politik die Zahl derselben verschwieg. Hadrian, froh einen solchen fast unerwarteten

Ces assertions sont inexactes. Hadrien assista à la guerre, et le Sénat lui décerna l'imperium et le triomphe.

Que l'empereur Hadrien ait assisté à la guerre, c'est ce que semble déjà indiquer l'inscription suivante :

Orelli-Henzen, 6771 ; Kellermann, Vig., 46 ; etc.

C · ARRIO · C · F · CORN
CLEMENTI · MILITI · COH · IX
PR · EQVITI · COH · EIVSDEM · DONIS
DONATO · AB · IMP · TRAIANO
TORQVIBVS · ARMILLIS · PHALERIS ·
OB · BELLVM · DACICVM · SINGVLARI
PRAEFECTORVM · PR · TESSERARIO · O
PTIONI · FISCI · CVRATORI · CORNICVL
TRIBVNI · EVOCATO · AVG · 7 · COH · I · VIGIL · 7
STATORVM · 7 · COH · XIIII · VRB · 7 · COH · VII · PR
TRECENARIO · DONIS · DONATO · AB · IMP
HADRIANO · HASTA · PVRA · CORONA · AVREA
7 · LEG · III · AVG · PRIMIPILARI · II · VIRO · QVIN
QVENNALI · PATRONO · MVNICIPII ·
CVRATORI · REIPVBLICAE
DECVR · ET · AVG · VI · vir · MVNICIPES · MATIL ·

C. Arrio C[aii] f[ilio] Corn[elia (tribu)] Clementi, militi coh[ortis] IX pr[aetoriae], equiti coh[ortis] ejusdem, donis donato ab imp[eratore] Trajano torquibus, armillis, phaleris ob bellum dacicum, singulari praefectorum, praefecto tesserario, optioni fisci, curatori, corniculario tribuni, evocato Aug[usti], centurioni coh[ortis] I vigil[um], centurioni statorum, centurioni coh[ortis] quatuordecimæ urb[anæ], centurioni coh[ortis] septimæ pr[aetoriae], trecenario, donis donato ab im[peratore] Hadriano hasta pura, corona aurea ; centurioni legionis tertiæ Aug[ustæ], primipilari, duoviro quinquennali, patrono municipii, curatori reipublicæ, decuriones et aug[ustales] *seviri* municipes Matil[*icae*].

C. Arrius, fils de Caius Clement..... centurion commandant 300 hommes dans la septième *cohorte prétorienne*, ayant reçu de l'empereur Hadrien une haste pure et une couronne d'or...

Sieg errungen zu haben, wagte nicht, als er dem Senate die Anzeige davon machte, die uebliche Form zu gebrauchen : « ich und das Heer befinden uns wohl. » Der Senat dekretirte übrigens für den Kaiser keinen Triumph über den jüdischen Krieg, was ohne Zweifel darin den Grund hat, dass er ihn nicht selbst geführt hatte. Nur eine Denkmünze wurde geprägt, dem Heere Anerkennung für die geleisteten Dienste zu zollen. Diese Münze hat die Inschrift : *Exercitus Judaicus* (IV², 164). — Dans la première édition, M. Graetz dit plus explicitement qu'Hadrien ne parle dans sa lettre au Sénat que de l'état de sa propre personne « qui ne courait aucun danger, *étant loin du théâtre de la guerre* ».

Caius Arrius Clemens était donc centurion de la 7e cohorte prétorienne quand il fut récompensé. Les cohortes prétoriennes formaient la garde impériale et suivaient partout et toujours l'empereur. Si c'est dans l'expédition judaïque que Clément fut récompensé (et l'on ne voit guère quelle autre expédition militaire eut lieu sous Hadrien), il faut en conclure qu'Hadrien assista à la guerre.

Ce qui n'est qu'une induction vraisemblable dans l'inscription précédente devient une certitude par la suivante :

L. Renier, *Inscriptions de l'Algérie,* Tiddis, 2319 ; *C. I. L.*, t. VIII, n° 6706.

Q · LOLLIO · M · FIL
QVIR · VRBICO · COS
LEG · AVG · PROVINC · GERM
INFERIORIS · FETIALI · LEGATO
IMP · HADRIANI · IN · EXPEDITION
IVDAICA · QVA · DONATVS · EST
HASTA · PVRA · CORONA · AVREA · LEG
LEG · X · GEMINAE · PRAET · CANDIDAT
CAES·TRIB·PLEB·CANDIDAT·CAES·LEG·
PROCOS · ASIAE · QVAEST · VRBIS · TRIB
LATICLAVIO · LEG · XXII · PRIMIGENIAE
IIII·VIRO·VIARVM·CVRAND
PATRONO
D·D P·P

Q[uinto] Lollio, M[arci] f[ilio], Quir[ina (tribu)] Urbico, co[n]s[uli], leg[ato] Aug[usti] provinc[iae] Germ[aniae] inferioris, fetiali, legato Imp[eratoris] Hadriani in expedition[e] judaica, qua donatus est hasta pura, corona aurea, leg[ato] leg[ionis] X geminae, praetori cand[idato] Caes[aris], trib[uno] pleb[ei] candidat[o] Caes[aris], leg[ato] procos[ulis] Asiae, quaest[ori] Urbis, trib[uno] laticlavio leg[ionis] XXII primigeniae, quatuorviro viarum curand[arum], patrono, d[ecreto] d[ecurionum] p[ecunia] p[ublica].

Q. Lollius Urbicus, consul. . . . légat de l'empereur Hadrien dans l'expédition judaïque, dans laquelle il reçut en dons une haste pure, une couronne d'or. . . . .

Ce Lollius Urbicus, personnage considérable, fut récompensé par Hadrien pour sa conduite dans la guerre judaïque, alors qu'il était son *legatus*, c'est-à-dire son aide de camp. Le légat de l'empereur, officier attaché à sa personne, l'accompagnait comme aujourd'hui l'aide de camp d'un chef d'armée. Si le légat prit part à la guerre, c'est que l'empereur y assistait en personne. Peut-être dirigeait-il les manœuvres.

Quand Hadrien fut assuré du succès, il laissa Julius Sévérus écraser les Juifs et revint à Rome en 135. Le Sénat, dans la joie de la victoire, éleva à l'empereur un monument dont il n'est resté qu'un misérable débris, fragment de marbre sur lequel on lit les mots suivants en grandes lettres jadis incrustées d'airain :

C. I. L., t. VI, 1 (Urbs Roma), 974

R
PARTHICI F
DRIANO AVG
III COS III PP
RDORE MISSO
ORIBVS MAX
STE LIBERAVERI

L'éditeur lit cette inscription comme il suit. Nous imprimons en italiques les mots rétablis par hypothèse, dont la restitution est incontestable, et en italiques entre parenthèses ceux dont la restitution est plus ou moins discutable.

S[*enatus*] p[*opulus*] q[*ue*] R*omanus*] *imp*[*eratori*] *Caes*[*ari*] *divi Trajani* Parthici f[*ilio*], *divi Nervæ n*[*epoti*], *Trajano Ha*driano Aug *Pontifici maximo*, *imp*[*eratori*] *II*, *trib*[*unitia*] *pot*[*estate*] ...III, co[*n*]s[*uli*] III, p[*atri*] p[*atriae*] (*quod summo animi a*)rdore misso (*exercitu, exantlatis lab*)oribus max(*imis rempublicam ab ho*)ste liberaveri*t*.

On en lit assez pour voir qu'il s'agit d'un redoutable ennemi dont Hadrien a délivré l'empire. Quelle est la date de ce monument ? Hadrien y reçoit le titre de PP, c'est-à-dire de *Pater Patriae*, de *Père de la Patrie*. Or ce titre ne lui fut donné que dans la douzième année de sa puissance tribunitienne, en 128. Le monument est donc postérieur à cette date. Il porte l'année ...III ; ce ne peut donc être que XIII (129), ou XIIII (130), ou bien XVIII (134), ou XVIIII (135).

Or, en 129 et en 130, on sait pertinemment qu'Hadrien n'est pas à Rome à recevoir les hommages du Sénat, mais qu'il voyage dans les provinces orientales de son empire, Arabie, Egypte, Syrie. Voyez Eckhel, VI, 482, et Tillemont, *Empereurs romains*, II, p. 251.

Restent XVIII (134) et XVIIII (135). Or, en 135 Hadrien est précisément à Rome (cf. *ibid.* et Gruter, 315, 9). C'est donc en 135 que ce monument lui fut élevé, en l'honneur d'une grande victoire qui délivra l'empire d'un ennemi. On voit qu'il s'agit de la victoire remportée sur les Juifs.

L'empereur triompha; on lui décerna l'*imperium*.

Un diplôme militaire (Arneth, 9) donne la liste de tous les titres officiels d'Hadrien pour l'année 129.

IMP·CAESAR·DIVI·TRAIANI·PARTHICI·F·DIVI·
NERVAE·NEPOS·TRAIANVS·HADRIANVS·AVG
PONT·MAX·TRIB·POTEST·XIII·COS·III·P·P·
EQVITIB·ET·PEDITIB.....

Imperator Cæsar divi Trajani Parthici f., divi Nervæ nepos, Trajanus Hadrianus Aug., Pont. Max., trib. potest. XIII., cos. III, pater patriæ, equitib[us] et peditib[us]...

On n'y trouve pas le titre d'*Imperator* II. On ne le trouve pas davantage dans l'inscription de Mommsen (Inscriptions du royaume de Naples, n° 5771), ni dans celle du *Corpus* (Inscriptions de Rome, n° 973), qui sont datées de 134.

On ne le trouve pas plus dans l'inscription de Gruter que nous rappelions plus haut (315, 9, ou Bœckh, C. I. G. 5906), qui établit qu'Hadrien était à Rome le 3 des nones de mai de sa dix-huitième puissance tribunitienne : 5 mai 134

Mais pour l'année 136 (puissance tribunitienne XX), les inscriptions d'Orelli 5 et 813 donnent :

TRIBVNIC POTEST·XX·IMPERAT·II·COS III· etc.

De même l'inscription du *Corpus* 976 :

TRIB POTEST·XX·IMPER·II·COS III·

Donc entre 134 et 136, il y a eu une *salutation impériale*. Hadrien, vainqueur à la tête de ses troupes, a été revêtu une seconde fois de l'*imperium*.

On doit conclure de ces indications qu'Hadrien commanda son armée ; qu'en 134, sûr du succès, il rentra à Rome, que l'année suivante il fut salué *Imperator II*, et que le Sénat et le peuple lui élevèrent un monument en souvenir de son triomphe.

Le vainqueur des Juifs, Julius Sévérus, le général qu'Hadrien avait fait venir de la Grande-Bretagne pour écraser les Juifs, ne fut pas oublié non plus dans le triomphe, comme en fait foi l'importante inscription suivante qui donne la carrière militaire complète de cet illustre homme de guerre.

C. I. L., t. III, pars I, 2830.

Kistagne in foro [1].

sex VINICIO FAUSTINo
c? iulio c? fIL SERG SEVERO uc
seViro TURMAe VEQ r iIII VIRO
vIARVM CuraNDarVM XV VIRO
sF triB Mil leg ..II GEMINAE
qVAESTOR PROvinCIAe MACEDONIAE
CANDIDAtO DIVitrAI pARTICI TRIB PleB
CANDIDATO eiUSDEM PRÆTOR LEG
LEG XIIII GEMINae lEG PR PR IMP TRAIANI
HADRIAnI AVG PrOVINCIAE
DACIAe COS LEG PR Pr PROVINCIAE
MOESIAe INFERIORIS LEG PR PR PRO
VINCIAE BRITTANIAE LEG PR PR
prOVINCIAE IVDEAE leG PR PR
proviNCIAE SVRIAE HVIC
Senatus aVCTORE imp
traIANO HADRIANo auG
ORNAMENTA TRIVmpHALIA
DECREVIT OB RES IN iuDEA
PROSPERE GEstAS
d D

Sex. Vinicio Faustin*o* [C (?)] J*uli*o *C.* *fil*[io] Serg*ia* (*tribu*) Severo *v*[iro] *c*[larissimo] *seviro* turma*e* V eq[uitum] *R*[*omanorum*] *i*III viro *v*iarum *cura*n-d*ar*um XVviro *s*[*acris*] f[aciundis], *trib*[uno] m*il*[itum] *leg*[*ionis*] *x*II (?) geminae, *q*uaestor[i] pro*vin*ciæ Macedoniae, *c*andida*to* div*i* *tr*aj[ani] *p*artici, trib[uno] p*le*b[ei] candidat*o* *ej*usdem, praetor[i], leg[ato] leg[ionis] XIIII gemin*æ*, *l*eg[ato] pr[o] pr[ætore] imp[eratoris] Trajani Hadria*n*i Aug[usti] *p*r*o*vinciae Daci*ae*, co[n]-s[uli], leg[ato] pr[o] pr[ætore] provinciae Mœsi*ae* inferioris, leg[ato] pr[o] pr[ætore] provinciae Brittaniae, leg[ato] pr[o] pr[ætore] *provi*nciae Judeae, *le*g[ato] pr[o] pr[ætore] *provi*nciae Suriae. Huic *Senatus*, *a*uctore *imp*[eratore] *Tra*jano Hadrian*o* *Au*g. ornamenta triu*mp*halia decrevit ob res in *Iu*dea prospere ges*t*as. D[ecurionum] d[ecreto].

« A Sextus Vinicius Faustinus Julius Sévérus .. légat impérial de la province de Bretagne, de la province de Judée, de la province de Syrie. Sur l'avis de l'empereur Trajan Hadrien, le Sénat lui accorda les ornements du triomphe, pour avoir mené à bonne fin les affaires de la Judée. »

Cette importante inscription, découverte par M. Mommsen, si nous

[1] Nous résolvons dans notre texte les combinaisons de lettres doubles qui abondent dans cette inscription.

ne nous trompons, en 1866, a permis de dissiper les obscurités du récit que fait de la révolte juive l'historien grec Dion Cassius ou plutôt son abréviateur Xiphilinus. Dion, en effet, a fait une confusion entre les deux Sévérus, tous deux gouverneurs de Syrie, Tibérius Sévérus, légat de la 4e Scythique, à qui est dédiée l'inscription grecque d'Ancyre, et Julius Sévérus, gouverneur de Bretagne, puis gouverneur de la Judée et vainqueur des Juifs. Dion, de ces deux généraux, a fait un seul et même individu, si bien qu'il est impossible, d'après son récit, de sortir de la difficulté que présente le *cursus honorum* de ce double personnage [1].

Résumons les faits qui se dégagent des diverses inscriptions relatives à la guerre juive sous Hadrien.

Les Juifs révoltés reprennent possession de la Judée. Le gouverneur de cette province, reconnaissant son insuffisance, est obligé d'appeler à son aide le gouverneur de la Syrie, Publius Marcellus. Celui-ci arrive à son secours, sans aucun doute avec la 4e Scythique, et le légat de cette légion, Tibérius Sévérus, prend provisoirement, à la place de Publius Marcellus, la direction des affaires de la Syrie. Hadrien envoie en outre contre les Juifs la 3e Cyrénaïque, la 3e *Gallica*, une cohorte des Lingons ainsi qu'une vexillation de la 10e *Gemina*. La révolte prenant un caractère tout-à-fait redoutable, l'empereur se rend sur le théâtre de la lutte. Il fait venir de Bretagne le plus grand général du temps, Sextus Vinicius Julius Sévérus, qui se rend, non sans peine, maître de la révolte. Hadrien, dès lors rassuré sur l'issue de la guerre, retourne à Rome en triomphe (an 134), reçoit l'*imperium* du Sénat, qui lui élève un monument pour rappeler son triomphe et l'heureuse délivrance de l'empire, et l'année suivante Julius Sévérus reçoit à son tour les honneurs du triomphe et, récompense plus haute encore, le gouvernement de l'importante province de Syrie.

Nous arrêtons ici ces *Notes épigraphiques*. Nous nous sommes témérairement aventuré sur un terrain qui, depuis trop longtemps déjà, ne nous est plus familier. Puissent les notes qui précèdent inspirer à de plus compétents la pensée de poursuivre ces recherches, d'aborder un domaine trop longtemps abandonné par nos historiens juifs ! C'est ce désir et cette espérance qui ont fait taire nos scrupules et qui feront peut-être excuser ou pardonner auprès des savants spéciaux la hardiesse de notre tentative.

(*Revue des Études juives*, 1880, vol. I, 32-55.)

[1] Voir Waddington, *Vie du rhéteur Aelius Aristides*, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XXVI, nouvelle série, p. 227 et suiv., 1867 (mémoire lu en janvier, février et mars 1866).

V

Iscrizioni inedite o mal note Greche, Latine, Ebraiche di antichi sepolcri Giudaici del Napolitano, edite e illustrate da G. J. Ascoli. — Con otto tavole fotolitografiche. Torino e Roma, Ermano Loescher, editore, 1880. — Un vol. in-8° de 120 pages (Extrait des Actes du quatrième congrès des Orientalistes tenu à Florence en 1878).

Le savant éminent à qui la linguistique indo-européenne doit la célèbre *Phonologie comparée du sanscrit, du grec et du latin*, à qui la philologie romane est redevable de l'*Archivio glottologico italiano*, et, en particulier, des admirables *Saggi Ladini* qui ouvrent la collection, le digne successeur des Bopp et des Diez, l'illustre professeur de Milan, M. Ascoli, revenant, après une vingtaine d'années d'interruption, aux études juives de sa jeunesse, offre aujourd'hui au public le résultat de recherches par lui entreprises sur des inscriptions hébraïques d'anciens cimetières napolitains. L'auteur avoue que c'est là un sujet bien éloigné de ses études habituelles, et il reconnaît que la hardiesse de la tentative, loin d'excuser ses erreurs, doit plutôt lui mériter les sévérités de la critique. Celle ci cependant reconnaîtra de son côté qu'il est impossible de rencontrer dans le nouveau livre de M. Ascoli la moindre trace d'inexpérience et d'incertitude. On ne s'aperçoit point qu'il s'est trouvé en présence d'un sujet nouveau pour lui, tant sa marche est sûre et ferme. Dès les premiers pas, il prend possession de son sujet avec cette puissance et cette autorité qu'on est habitué à rencontrer dans ses recherches linguistiques. Etendue de l'information, aussi riche et complète que possible, minutieuse attention qui ne laisse échapper à l'examen aucun détail, largeur et originalité des vues qui renouvellent ou créent la science, toutes les qualités de son puissant esprit se retrouvent ici entières. Dès le début, il se place à côté des maîtres de la science épigraphique juive ou chrétienne, les Zunz, les Rappoport, les Levy,

les de Rossi, etc., et son livre imprime à cette science une direction nouvelle.

L'auteur divise son ouvrage en cinq paragraphes dont nous allons rapidement résumer les points importants.

§ Ier. (p. 7-19). *Sguardo generale.* Jusqu'ici on a reconnu dans les inscriptions juives deux séries bien distinctes l'une de l'autre par la langue et le temps. D'une part, est la série des épitaphes écrites en grec ou en latin, ou dans une langue mélangée de grec et de latin. Les noms propres en sont généralement hébreux, mais habillés à la grecque ou à la latine. L'hébreu n'y parait pas ou paraît à peine dans un mot d'augure. L'esprit juif n'en est pas absent, loin de là ; il s'y montre au contraire avec force dans la représentation de symboles, le candélabre à sept branches, le *lou'ab*, l'*ethrog*, et dans quelques formules. Les exemples de cette série nous viennent pour la plupart de Rome, et se placent entre le Ier et le IVe siècles.

La seconde série appartient au moyen âge. Les épitaphes sont tout en hébreu et les symboles ont disparu. La plus ancienne inscription, signalée par Zunz, était une inscription de Worms, en Allemagne, datant de 1083. Les découvertes postérieures n'avaient pu faire reculer cette date que de quelques années à peine.

On constatait ainsi une lacune de près de sept siècles entre les deux séries d'inscriptions. On ne s'étonnait pas d'ailleurs de ce long silence qui s'étendait entre le point où s'éteignait l'hellénisme rapporté en Occident par l'élément palestinien, et le point où l'épigraphie tombale allait se ressentir du mouvement intellectuel qui ramenait les Juifs à l'usage de la langue des aïeux. Les deux séries paraissaient donc distinctes ; traversées l'une et l'autre par un esprit différent, elles représentaient deux mondes opposés, et l'on ne pouvait songer à combler la lacune qui les séparait.

L'étude nouvelle de M. Ascoli renverse cette hypothèse. S'appuyant sur des inscriptions récemment découvertes et pour la plupart inédites, et sur quelques autres déjà publiées et connues, mais auxquelles on n'avait pas prêté l'attention qu'elles méritaient, l'auteur établit la fausseté des vues précédentes, et déclare qu'il est possible de combler la lacune, et que la série gréco-latine vient aboutir à la série hébraïque du moyen âge et s'y fondre insensiblement.

Après cet aperçu général du sujet, l'auteur reprend dans le § II (*Schiarimenti al* § Io, p. 20-38) quelques points spéciaux qu'il n'a fait que toucher dans le § Ier. Dans ces notes additionnelles, il étudie :

A. Les noms hébreux ou araméens (transcrits en langue vulgaire) des inscriptions juives, grecques et latines.

B. Les mots hébreux qui se rencontrent çà et là dans quelques-unes de ces inscriptions.

C. La date de quelques inscriptions du moyen âge, trouvées à Prague et à Worms.

D. Quelques anciennes inscriptions de la Palestine.

E. Divers témoignages historiques relatifs à la présence des Juifs dans le territoire de Naples, du IVe au VIe siècle, et, en particulier, relatifs à Sabbathaï Donolo, l'illustre médecin et astronome.

§ III. *Le catacombe di Venosa* (p. 39-50). Les catacombes de Venouse contiennent un hypogée juif dont les inscriptions, peintes et non taillées, ont été relevées par De Angelis et Raffaele Smith, dans un mémoire encore inédit et déposé manuscrit dans les Archives du Musée de Naples, et par d'Aloe, dans un autre mémoire également manuscrit que conserve le même musée. Ces deux mémoires sont de 1853.

M. Ascoli a eu entre les mains ces deux ouvrages, et de la confrontation de ces deux copies des inscriptions, il en a tiré un texte de lecture autorisé. Les inscriptions sont au nombre de quarante-sept, qui se décomposent en :

11 contenant du grec et de l'hébreu ;
6 contenant du latin et de l'hébreu ;
4 ne contenant ou ne contenant plus que de l'hébreu ;
15 uniquement grecques;
7 uniquement latines ;
4 fragmentaires et à peu près inintelligibles ;

Elles se placent entre le IIIe et le VIe siècles.

On a donc là un tableau complet de l'hébreu, luttant peu à peu avec le grec ou le latin, et finissant par en triompher. De la lettre hébraïque unique ou de l'unique mot hébreu que l'on constatait dans les inscriptions juives de Rome (Ier et IVe siècles), on voit sortir l'usage d'abord timide, puis de plus en plus assuré, de l'inscription hébraïque qui va s'épanouir dans les épitaphes du moyen âge, et dès le IXe siècle, dans celles mêmes du territoire napolitain. Les inscriptions souterraines se rattachent donc par le style, les formules, les acclamations, à la fois aux inscriptions antérieures de Rome, et aux inscriptions à ciel ouvert des temps postérieurs.

Ajoutez à cela des inscriptions purement hébraïques du IXe siècle, trouvées dans les mêmes régions, et voilà la lacune que l'on constatait précédemment, heureusement comblée, la solution de continuité disparue, et le développement historique complètement assuré.

§ IV. *Le Iscrizioni* (p. 51-87). Suivent la publication et l'interprétation :

A. Des graffites ou inscriptions peintes des hypogées de la catacombe de Venouse. M. Ascoli ne donne que les vingt et une inscriptions portant des mots hébreux : elles sont toutes inédites, sauf la dix-neuvième déjà étudiée par Hirschfeld.

B. Des inscriptions, purement hébraïques, gravées sur pierre (à fleur de terre) : trois inscriptions inédites de Brindisi (nos 22-24) du VIIIe ou IXe siècle ; sept de Venouse, datées de 821, 846, 822, 824, 818, 829, 827 (nos 25-31) ; deux de Lavello, de 838 et 810 (nos 32, 33) ; trois très maltraitées, de Matora, qui paraissent de la même époque (nos 34, 35 et 36) ; une de Bénévent, de 1154 (no 37) ; une d'Oria, inédite, de date incertaine (VIIIe-XIe siècle, no 38) ; une de Tarente, inédite, assez récente (no 39) ; une de Trani, inédite, de 1247 (no 40) ; et une dernière de Casino Lepore, inédite, de 1492 (no 41).

Total : quarante et une inscriptions étudiées minutieusement, et accompagnées de notes philologiques et historiques et de traductions en italien.

§ V. *Illustrazioni filologiche* (p. 88-117). L'auteur aborde maintenant l'étude des caractères généraux de ces inscriptions.

A. Ères usitées dans les inscriptions gravées (nos 22-41). Deux ères sont usitées : l'ère de la destruction du Temple (nos 24, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 33), et celle de la création du monde (nos 37, 40, 41). Les deux ères sont réunies dans les nos 25 et 31. Ainsi l'ère de la destruction du Temple qu'on croyait propre seulement aux inscriptions de la Palestine, a donc été d'usage dans la première période du moyen âge de l'Italie méridionale, et cela dans les plus anciennes inscriptions hébraïques. Ainsi la tradition s'est maintenue vivante durant des siècles du souvenir de la Terre-Sainte sur la terre italienne. L'ère de la création du monde parait un peu plus tard, combinée d'abord avec l'ère de la destruction du Temple, puis seule, et c'est elle qui va régner désormais dans l'épigraphie juive du moyen âge et des temps modernes.

B. L'écriture. — On suit, sur les inscriptions souterraines et les inscriptions gravées, le développement d'un type unique qui d'un côté se rattache au type des plus anciennes inscriptions juives de Rome et de l'autre se transforme graduellement, devient moins agile, plus compacte et symétrique à mesure qu'on se rapproche des temps modernes.

Le trait le plus important des inscriptions les plus anciennes et généralement des inscriptions souterraines est la présence des lettres liées. M. Ascoli établit l'importante proposition suivante : que l'écriture de ces monuments vient prendre place à côté de l'écriture chaldaïque des terres-cuites découvertes par Layard à Babylone, mais de telle manière que, bien mieux que celle-ci, elle représente, à l'égard des ligatures, la phase de transition du type palmyrénien au type de l'écriture carrée. Cette proposition est appuyée sur une minutieuse étude des lettres conjointes. L'auteur y ajoute des observations sur la forme particulièrement bizarre de certaines lettres, sur quelques *matres lectionis* et quelques abréviations. Toutes ces remarques témoignent de la sagacité ingénieuse et de l'attention de l'auteur.

c. Composition de l'épitaphe. — Ici nous arrivons au chapitre peut-être le plus neuf du livre. L'auteur commence par un premier paragraphe sur les acclamations des épitaphes hébraïques et chrétiennes. Il se sépare des savants antérieurs, Zunz, Rappoport, Derenbourg, Rossi, etc., qui admettaient, les uns que les acclamations, bien que sorties des versets bibliques ou de phrases de la Mischna, ne se sont développées qu'assez tard, les autres que les acclamations chrétiennes, grecques ou latines, n'ont rien à voir avec les hébraïques et que ce sont des formules nouvelles, inspirées par un esprit nouveau.

Or, l'auteur démontre que les acclamations constituent un usage juif palestinien, antérieur au Christianisme, usage de tradition parlée, fréquent sur les lèvres des gens pieux, et qui, sous l'influence de l'épigraphie grecque et latine, s'est ensuite fixée sur la pierre des tombeaux, d'abord sous forme de traduction grecque et latine, puis graduellement en hébreu dans les formules primitives. Toutes ces formules grecques ou latines : ἐν εἰρηνη ἡ κοίμησις αὐτοῦ ; — *dormitio tua in pace, inter justos, dicaeos*, — ἐν δικαίοις ; — μνήμη δικαίου σὺν ἐγκωμίῳ, εἰς εὐλογίαν — etc., etc., sont des traductions de phrases bibliques. L'usage du grec et du latin disparaissant ensuite devant celui de l'hébreu, les formules reparaissent dans la langue maternelle.

D'un autre côté, M. de Rossi admet que les inscriptions des catacombes chrétiennes se résolvent en acclamations rapides, tendres, qui naissent comme des germes nouveaux sur le champ de la foi nouvelle, qu'elles ne relèvent d'aucun modèle antérieur ; que d'elles découlent les inscriptions plus tardives qui offrent des développements plus étendus.

Mais si les formules postérieures correspondent exactement avec les formules juives, les formules primitives n'en seraient-elles pas plutôt des abréviations ; dans la catacombe, l'inscription se cache, se réduit, se fait petite : elle s'épanouit librement dans les tombeaux à ciel ouvert. L'Église a dû avoir ses temps de concision perplexe et tremblante. Telle est la thèse que M. Ascoli oppose à M. de Rossi, et qu'à nos yeux il démontre pleinement.

Ainsi le formulaire chrétien est d'origine juive, et le formulaire juif dérive de la tradition palestinienne. Ce n'est pas à dire qu'il n'y vienne parfois s'y mêler des éléments étrangers, entre autres cette formule payenne qui sonne si étrangement sur quelques tombes chrétiennes ou juives : *Personne n'est immortel.*

Après ces importantes considérations, M. Ascoli étudie dans un second paragraphe les acclamations qui se rencontrent dans les inscriptions napolitaines : 1. paix et repos ; 2. vie éternelle (nous signalons spécialement le passage sur l'expression Διὰ Βίου) ; 3. bonne mémoire ; 4. résurrection ; 5. rédemption.

Un troisième paragraphe étudie les autres parties des inscriptions, formules du départ de la vie, du *ci-gît*, des noms donnés à la pierre sépulcrale, des titres donnés au défunt.

Avec ces dernières observations se termine le riche et fécond travail que M. Ascoli a entrepris sur les inscriptions des tombeaux juifs napolitains. On voit l'importance capitale de ces recherches, et la nouveauté des résultats obtenus.

Jusqu'alors on ne connaissait aucune inscription hébraïque sûrement antérieure au XIe siècle. On en possède maintenant un certain nombre du IXe, et deux du VIIIe. Du VIe au VIIIe siècle, la catacombe de Venouse nous apporte sa collection d'inscriptions gréco ou latino-hébraïques qui nous conduisent aux inscriptions gréco-latines de Rome, des trois premiers siècles. De sorte que si l'on ajoute l'inscription latine de Narbonne qui a un mot hébreu (VIIe siècle), et celle de Mérida (VIIIe siècle, fin), on voit se combler la lacune qui s'étendait entre les inscriptions primitives de Rome, et les inscriptions hébraïques du moyen âge. Non seulement la lacune se comble, mais on assiste graduellement à la disparition de l'esprit hellénique palestinien devant le nouvel esprit venu de Babylone à qui l'on doit le mouvement des Gaonim, et la littérature rabbinique du moyen âge.

D'un autre côté, la tradition palestinienne se continue dans le formulaire des inscriptions qui passe des juifs palestiniens aux juifs et aux chrétiens de Rome (inscriptions latines et grecques), et ensuite aux juifs du moyen âge (inscriptions hébraïques).

La publication de M. Ascoli renouvelle la science épigraphique juive. En même temps qu'elle montre l'intérêt qui s'attache à ces études, elle vient confirmer, une fois de plus, cette grande loi de la continuité qui régit les faits humains aussi bien que les faits physiques : *Natura non facit saltus.*

(*Revue des Études juives*, 1880, vol. I, p. 133-137.)

VI

Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris (1228-1249), sa vie et ses ouvrages ; thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris, par M. Noël Valois, licencié ès lettres et en droit, archiviste-paléographe. Un volume grand in-8°. Paris, Alphonse Picard, 1880 ; pages 393.

Cette thèse de doctorat est une savante étude sur un personnage aujourd'hui bien oublié, qui pourtant a joué un rôle important dans l'histoire religieuse de son temps, Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, sous Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis. Grâce à des recherches personnelles étendues et couronnées d'un légitime succès, l'auteur a eu le mérite d'ajouter beaucoup aux notions que l'on possédait sur ce personnage, et de rectifier un certain nombre d'erreurs accréditées sur son compte et qui trouvaient asile jusque dans l'*Histoire littéraire de la France*. Peut-être cependant peut-on lui reprocher d'avoir légèrement altéré la physionomie de l'évêque parisien en ne mettant pas assez en relief son caractère de prêtre gallican, d'*homme du roi,* et l'indépendance avec laquelle il défendit les intérêts de saint Louis contre la papauté elle-même.

Malgré certains défauts de style et de composition, cet ouvrage serait excellent, sans un chapitre par lequel il relève précisément de la *Revue,* chapitre qui, nous avons le regret de le déclarer, fait tache dans le livre. C'est le chapitre VIII (p. 118-137), consacré à l'histoire de la condamnation du Talmud sous saint Louis. Guillaume fut l'agent du pape dans cette triste affaire qui aboutit à l'auto-da-fé de 1242, où furent brûlées *vingt-quatre charretées* de manuscrits hébreux. Dans le récit de cette condamnation, l'auteur se montre tout à fait au-dessous de sa tâche d'historien et par la faiblesse de l'information et par l'esprit de partialité qui l'inspire.

Sous l'influence de ces tendances ultramontaines que nous signa-

lions tout à l'heure, il oublie l'équité historique qui doit juger également les deux parties adverses, et il se place exclusivement au point de vue auquel se plaçait l'inquisition elle-même quand elle instruisait l'affaire.

Relèverons-nous les erreurs de fait et les appréciations passionnées dont fourmillent ces vingt pages ? M. Valois en est encore aux voyages de Raschi en Egypte, en Perse, en Espagne, en Italie, en Grèce, en Allemagne, et il affirme que la glose volumineuse qu'il a écrite sur la Bible et le Talmud passe aujourd'hui encore pour une œuvre d'inspiration divine (p. 120). Le plus grand travail d'interprétation talmudique qu'il signale de Maïmonide est son commentaire sur la Mischna (*ibid.*). Il ignore les études de Lewin et de Kisch sur cette condamnation du Talmud (Monatsschrift de Fraenkel et de Graetz, 1869 et 1874) et se félicite d'avoir découvert des documents publiés plus complètement six ans avant lui (les *Excerpta Talmudica,* Bibl. nat., ms. fonds latin, 16,558). Il ne connait que le travail de Graetz, qu'il critique sans le comprendre. La source latine de l'histoire de la condamnation du Talmud (*Excerpta Talmudica*) donne au défenseur des Juifs le nom de *Vivo de Meaux ;* la source hébraïque (ויכוח ; B. N. ; fonds hébreu, 712) celui de Jehiel de Paris. Il ne voit pas que ces deux noms cachent un même personnage (*Vivo* est la traduction latine de l'hébreu *Jehiel*), se méprend, par suite, sur la portée du texte latin, et reproche à M. Graetz de n'avoir pas compris le sens des passages du texte où il est parlé de Vivo, alors que c'est lui-même qui est coupable de non-sens (p. 129, note 1). Il fixe la date du jour anniversaire de l'auto-da-fé au vendredi de la semaine de la *Péricope.* M. Graetz a écrit le vendredi de la Péricope חקת ; c'est-à-dire le vendredi de la *section* ou Sidra de חקת, et ce nom commun et indéterminé de « section » devient, sous la plume de M. Valois, un nom propre, le nom de je ne sais quelle fête religieuse. Ailleurs il prend le Pirée pour un homme et le traité talmudique dit *Sanhédrin*, pour l'assemblée ou le tribunal du Sanhédrin. « La discussion, dit-il, en se concentrant sur les chapitres *du* Sanhedrin relatifs à Jésus-Christ... » (p. 128). Jehiel ou Vivo, interrogé sur les passages du Talmud qui parlent de Jésus, répond que le Talmud connaît deux Jésus et que les passages incriminés se rapportent au Jésus qui n'est pas celui des chrétiens. Jehiel avait raison : le Talmud a toujours admis l'existence de deux Jésus. Ce fait a été de nouveau, il y a quelques années, pleinement mis en lumière par M. Derenbourg, dans son *Essai sur la Palestine* (note IX). M. Valois qui ne connait pas le premier mot de la question, traite cette défense de Jehiel de *défense cauteleuse qui n'en impose à personne* (p. 131). Si les Juifs condamnés s'efforcent, en désespoir de cause, d'agir auprès des cardinaux et des

papes, ils ne leur déclareront pas que le Talmud leur est nécessaire pour interpréter les livres saints, ils le leur « feront accroire ». S'ils proposent à un prélat puissant à la cour un marché pour racheter leurs livres, ce marché sera honteux, non pour le prélat, mais pour les Juifs eux-mêmes (p. 132).

Passons et arrivons au fond même du récit. Le récit chez M. Valois n'a pas toute la clarté et la justesse désirables.

En 1238, Donin, juif apostat de la Rochelle, baptisé sous le nom de Nicolas, dénonce au pape Grégoire les hérésies du Talmud qu'il résume en trente-cinq articles. Le pape surpris fait choix de Guillaume de Paris « pour frapper un grand coup ». Il envoie des lettres à tous les archevêques et souverains des royaumes de France, d'Angleterre, d'Aragon, de Navarre, de Castille, de Léon et de Portugal, leur donnant ordre que le premier samedi du carême de 1240, le 3 mars au matin, alors que tous les Juifs seront réunis dans leurs synagogues, les autorités ecclésiastiques et séculières s'emparent à la même heure, par toute l'Europe occidentale, des livres juifs et les portent au plus proche couvent des Pères franciscains ou Prêcheurs. Guillaume est chargé de l'expédition de ces ordres. Seul, le roi de France obéit à ces injonctions, et, à la date fixée, saint Louis fait saisir les livres juifs, puis demande à entendre les rabbins.

Jusqu'ici le récit se tient. M. Valois a le tort seulement de ne pas faire connaître quel personnage était ce Donin, le premier auteur de la persécution. On ne se douterait guère, en lisant le récit de M. Valois, que ce Donin n'est qu'un misérable, que des haines personnelles contre Jehiel avaient poussé à l'apostasie et qui, après avoir excité d'abord au massacre de ses anciens coréligionnaires, n'imagina pas de plus sûr moyen de les détruire que de faire supprimer leurs livres.

Le 12 juin 1240 et les jours suivants eut lieu la discussion publique entre Donin et Jehiel de Meaux ou de Paris et trois autres rabbins. Puis un tribunal dont faisait partie Guillaume fut institué pour juger le Talmud. Les mêmes rabbins furent entendus, et, à l'instigation de l'inquisiteur Henri de Cologne, les livres juifs condamnés au feu. *Deux ans* seulement après, le vendredi de la semaine de la *Péricope* ou *section* de חקת, 1242, vingt-quatre charretées de manuscrits hébreux furent solennellement brûlées à Paris.

« Les années suivantes virent s'effectuer de nouvelles perquisitions, jusqu'en 1246, époque vers laquelle un événement assez mal connu compromit l'œuvre de plusieurs années. »

Les rabbins s'étaient adressés aux cardinaux et aux papes et avaient obtenu le concours d'un puissant prélat, qui suivant le témoignage d'un contemporain, le moine Thomas de l'abbaye de Cantimpré, mourut subitement après, jour pour jour, dans le lieu même



où les livres avaient été rendus aux Juifs. Louis IX fut tellement frappé de cette mort qu'y voyant un avertissement céleste, il donna le signal de poursuites nouvelles. Le pape Innocent IV, successeur de Grégoire, chargea son légat Eudes de Châteauroux d'examiner à nouveau le Talmud. Une nouvelle enquête eut lieu, suivie d'une sentence solennelle, prononcée le 15 mai 1248, par un tribunal de quarante-un clercs.

Tel est le récit de M. Valois qui identifie le prélat favorable aux Juifs avec Eudes Clément, archevêque de Rouen, mort subitement en 1247, homme sans scrupules qui, selon le chroniqueur Mathieu Paris, mourut chargé de dettes, et qui, selon M. Valois, se serait laissé corrompre par l'argent des Juifs.

Dans tout ce récit on saisit mal la marche des faits. Il y eut certainement une première condamnation en 1240, suivie d'un auto-da-fé en 1242 ; mais comment se fait-il qu'un si long espace de temps se soit écoulé entre la condamnation et l'exécution ?

M. Graetz explique facilement les choses, en reportant aux années 1240-1242 les tentatives faites par les Juifs auprès d'un prélat pour arrêter les effets de la condamnation. D'accord avec Du Boulay (*Historia Universit. Parisiensis*, III, 177), il identifie ce prélat avec Gautier Cornut, archevêque de Sens, qui s'était montré dans une autre occasion équitable envers les Juifs, et qui mourut en 1241. M. Valois repousse l'opinion de Du Boulay et de M. Graetz, en étayant sa manière de voir du témoignage de Thomas de Cantimpré combiné avec celui de Mathieu Paris. Mais le récit de Mathieu Paris par lui-même n'a aucune valeur, Mathieu Paris rapportant simplement à l'année 1247 la mort subite de l'archevêque de Rouen, Eudes Clément, « quem ambitio et superbia adeo ad archiepiscopatus dignitatem infeliciter attraxerant, ut domum suam irremediabiliter aere alieno obligatam dereliquit. » Quant au témoignage de Thomas de Cantimpré, il détruit formellement l'opinion de M. Valois, et vient au contraire corroborer celles de Du Boulay et de M. Graetz.

En effet, Thomas, légendaire Belge, né en 1201 à Leu-Saint-Pierre, près de Bruxelles, entré comme prêtre dans l'abbaye de Cantimpré (près de Cambrai) où il resta jusqu'en 1230, et en 1232 dans l'ordre des frères prêcheurs à Louvain, vint étudier à Paris, de 1237 à 1242, pour retourner ensuite à Louvain où il resta jusqu'à la fin de sa vie. Or voici ce qu'il déclare avoir vu durant son séjour à Paris, c'est-à-dire entre les années 1237 et 1242.

Vidi et ipse alium archiepiscopum in Galliæ partibus virum litteratum et nobilem, circa quem talis vindicta nostri Dei contigit. Devotissimus in Principibus Rex Franciæ Ludovicus anno circiter ab Incarnatione Dom. 1239,

instigante fratre Henrico de Colonia, Ordinis Prædicatorum peroptimo, sub pœna mortis concremari fecit Parisiis nefandissimum librum Judæorum qui Thalmud dicitur, in quo inauditæ hæreses et blasphemiæ contra Christum et matrem ejus locis plurimis erant scriptæ. Hujus itaque libri diversa exemplaria ad comburendum Parisiis allata sunt. Flentes ergo Judæi adierunt Archepresulem qui Regis consilium sumpserat et pecuniam ei pro conservatione librorum innumerabilem obtulerunt. Quo corruptus Regem adiit et ad voluntatem suam *juvenilem animum* mox invertit. Redditis ergo libris Judæi solemnem diem agi constituunt omni anno ; sed in vanum, aliud Spiritu Dei ordinante. Revoluto autem anno, die certo et ipso loco quo libri exsecrabiles redditi sunt Judæis, hoc est in Vicenniis prope Parisios, dictus Archiepiscopus ad consultationem Regis veniens diro viscerum dolore correptus est et eadem die cum ejulatu maximo vitæ finem accepit. Fugit autem Rex de loco cum tota familia nimium verens ne cum Archiepiscopo divinitus feriretur. *Nec multo post,* ut prius instigante dicto Fratre Henrico, Judæorum libri congregati sunt, sub mortis pœna et in maxima multitudine sunt combusti. (Bonum universale, de Apibus.)

Le témoignage de Thomas de Cantimpré est formel. Il a été témoin oculaire des faits qu'il raconte. Il a vu mourir, durant son séjour à Paris, entre 1237 et 1242, le prélat favorable aux Juifs; il ne peut donc s'agir ici que de Gautier Cornut, mort en 1241. Ce prélat avait essayé d'agir sur l'esprit jeune encore (*juvenilem animum*) de Louis IX. Vers 1240, Louis avait 24 ou 25 ans, il était encore *juvenis*. Reportez la mort de l'évêque favorable aux Juifs en 1247, comme le fait M. Valois, Louis IX a 32 ans ; on ne peut plus y voir un jeune homme dont l'esprit tourne facilement au gré de ceux qui le conseillent. Enfin, le « peu après », le *nec multo post* qui termine ce récit, et où M. Valois voit une allusion à la condamnation de 1248 (condamnation qui peut-être ne fut pas suivie d'un auto-da-fé), s'applique on ne peut mieux à l'auto-da-fé de 1242.

Donc il faut en revenir simplement au récit de M. Graetz. En 1240, les livres juifs sont condamnés ; immédiatement les Juifs agissent sur des personnages influents, en particulier sur Gautier Cornut, qui est assez heureux pour arrêter l'effet de la condamnation. Malheureusement pour les Juifs, Gautier meurt l'année suivante ; saint Louis reprend l'affaire, sous l'impulsion de l'inquisiteur Henri de Cologne, et en 1242, les livres sont brûlés [1].

Ce point une fois établi, le reste suit logiquement. Tous les livres juifs ne furent, ne purent pas être brûlés en 1242. Nombre de manuscrits

[1] Une conséquence qui nous paraît découler de ce qui précède, c'est que l'accusation de corruption portée contre G. Cornut n'a pas de fondement. G. Cornut à la même époque (1240), dans une affaire précédente, avait déjà fait preuve d'équité et de largeur d'esprit à l'égard des Juifs. Il n'en fallait pas plus pour que la croyance populaire y vît l'effet de l'or des Juifs.

dans les communautés des provinces durent échapper aux perquisitions. Les Juifs, de leur côté, durent s'empresser de multiplier les copies des exemplaires qui avaient échappé au bûcher. De là les ordonnances ou les bulles des années suivantes.

Enfin, en 1248, Eudes de Châteauroux, légat du pape Innocent IV, obtient une nouvelle et plus solennelle condamnation du Talmud. Cette condamnation fut-elle suivie d'un second auto-da-fé? M. Valois ne répond à cette question que plus loin, en passant, par un mot jeté dans une incidente. Cette question méritait un examen spécial.

Telle est, en résumé, l'histoire de cette condamnation qui a trouvé en M. Valois un historien aussi partial que mal informé. M Valois accuse M. Graetz d'avoir jugé sévèrement la conduite de l'Église et du Roi. « Cette ligue des autorités civiles et religieuses, cette conjuration du Pape, du clergé, du Roi de France, ce coup monté contre un peuple désarmé, auquel on enlève ses livres saints, après lui avoir ôté son indépendance, prennent sous la plume du meilleur historien des Juifs une couleur odieuse : pour avoir seulement trempé dans un aussi lâche complot, saint Louis est ravalé au rang des princes pusillanimes, dominés et abêtis par le clergé. » (*Der von Geistlichen beherrschte und verdummte Ludwig IX.*) En faisant remarquer que M. Valois prête à M. Graetz des expressions qu'il n'a pas employées, et exagère la portée de ses paroles pour pouvoir plus facilement le combattre, nous avouerons néanmoins ne pas être fort éloigné de partager l'opinion de l'historien allemand. Dans cette affaire, saint Louis s'est montré le serviteur obéissant du Saint-Siège. Seul des princes occidentaux auxquels le Pape avait envoyé, par la main de Guillaume d'Auvergne, ses bulles et ses ordres de confiscation, saint Louis a cru devoir obéir aux injonctions de Grégoire. Alors que les autres reculaient devant l'arbitraire et l'odieux d'une telle mesure, il s'est empressé de faire saisir et brûler les livres juifs. C'est par des actes d'obéissance de ce genre aux autorités religieuses, que Louis IX méritait cet éloge d'un de ses chroniqueurs, Guillaume de Chartres : « Quam reverenter et humiliter erga sacrosanctam romanam Ecclesiam semper se habuit, quam devote et obedienter rescripta et mandata apostolica consuetus erat suscipere, quam obedienter et efficaciter, sicut verus filius, obedientiæ adimplere ! etc. » (*Historiens des Gaules*, XX, 332.)

M. Valois n'a pas su apprécier à sa juste valeur le rôle joué par l'Eglise dans cette affaire. Il a partagé son aveuglement et ses passions : « Non seulement, dit-il, l'Eglise découvrit dans ces livres répandus à profusion des erreurs que, se sachant infaillible, elle pensait avoir le droit de corriger; mais elle crut y apercevoir des doctrines immorales, des blasphèmes contre Jésus-Christ et Jéhovah ; elle y

lut des récits contradictoires à ceux de l'Ancien-Testament ; elle y vit le Saint-Siège injurié, le clergé maudit, la royauté voué au mépris, le mensonge érigé en vertu. Sentant partout dans ces écrits l'intrigue, la haine, la menace, elle ne fut coupable que de vouloir se défendre, et les bûchers, qui s'allumèrent à deux reprises, rappelèrent aux juifs que les chrétiens, s'ils toléraient leur présence, ne supportaient point leurs insultes. » Voilà la conclusion de M. Valois. Voilà ce qu'il a vu avec l'Eglise et l'Inquisition. Mais il n'a pas cherché à savoir si les accusations portées contre les livres juifs étaient fondées ou non ; si les opinions incriminées, fussent-elles réelles, avaient la portée qu'on leur attribuait ; si ce n'étaient pas des opinions individuelles, sans autorité, et perdues dans l'immensité des doctrines talmudiques. Il ne s'est pas dit que d'ailleurs les livres juifs, ne sortant pas du cercle de la Synagogue, étaient impénétrables au monde chrétien, et par suite sans action aucune. S'il a une ligne de regrets pour ces manuscrits « auxquels nos bibliothèques seraient trop heureuses aujourd'hui d'accorder un asile » (l'archiviste paléographe perce au moins une fois ici sous l'ultramontain), il n'a pas vu les conséquences funestes de cette ruine de toute une littérature, les écoles juives de France détruites et l'immense travail d'exégèse biblique auquel elles se livraient, ce travail si brillamment inauguré par Raschi, subitement et pour toujours arrêté.

M. Valois aurait pu être historien, il a préféré se faire l'écho de l'inquisiteur Henri de Cologne.

(*Revue des Études juives*, 1880, vol. I, p. 140 145.)

II

ÉTUDES JUDÉO-FRANÇAISES

I

RAPPORT

SUR

UNE MISSION EN ANGLETERRE

Monsieur le Ministre,

Chargé par Votre Excellence d'étudier des gloses françaises de la fin du XIe siècle, dans des manuscrits hébreux qui se trouvent aux bibliothèques de Londres, Oxford et Cambridge, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant sur le caractère et les résultats de mes recherches.

Ces gloses ont pour auteur le docteur juif Rabbi Schelomô Içâki (R. Salomo Isacides), connu vulgairement sous le nom de *Raschi*[1]. Raschi, né à Troyes en Champagne en 1040, et mort dans cette ville en 1105, a composé des commentaires sur la Bible, le livre des Chroniques excepté, et sur presque tout le Talmud. La langue de ces commentaires est l'hébreu rabbinique. Mais l'auteur, manquant parfois d'expressions précises pour expliquer tel passage du texte, a eu recours au français. De là ces nombreuses gloses françaises, transcrites en caractères hébreux, qu'il a insérées dans ses commentaires. Ce ne sont point des gloses marginales ou interlinéaires et elles font partie intégrante du texte. Elles sont au nombre d'environ 3,200; mais comme souvent certaines de ces gloses se répètent dans plusieurs passages, on peut en tirer un index d'environ 2,000 mots différents.

[1] Ce nom est formé, suivant un usage juif, des initiales Ra(bbi) Sch(elomô) I(çâki). — Sur Raschi, voir plus bas pp. 167 et suivantes.

Cet index, assez considérable par l'étendue, comme on le voit, offre, sous plusieurs rapports, un grand intérêt. Car, tandis que les rares monuments que nous possédons de la langue d'oïl du XIe siècle appartiennent tous au dialecte normand et à la langue poétique, nos gloses, écrites en Champagne, nous présentent le pur dialecte français ; d'un autre côté, elles appartiennent à la langue populaire, car elles désignent pour la plupart des objets d'un usage journalier. Enfin la transcription hébraïque permet de fixer d'une manière bien plus rigoureuse la prononciation de l'époque. La science philologique a donc là d'importants matériaux pour l'histoire de la langue dans une de ses plus anciennes périodes.

Les commentaires de Raschi ont été souvent imprimés, et c'est d'après les éditions que j'ai fait le recueil des gloses. Mais celles-ci ont été fort maltraitées par les éditeurs, qui le plus souvent ne les comprenaient pas, et il était absolument nécessaire de recourir aux manuscrits pour en donner un texte critique. A cet effet, Votre Excellence a bien voulu me charger d'examiner les bibliothèques de l'Angleterre. J'ai vu la *Bodleian Library* à Oxford, l'*University Library* à Cambridge et le *British Museum* à Londres. La bibliothèque d'Oxford est de beaucoup la plus riche des trois. C'est par elle que je commence.

Je dois d'abord dire que le catalogue des manuscrits hébreux de la Bodléienne n'est pas encore publié. Je dois la connaissance des nombreux manuscrits de Raschi qu'elle possède à l'obligeance de mon ami, M. Neubauer, occupé en ce moment à dresser ce catalogue. Il m'a livré 48 manuscrits, dont voici les numéros :

Fonds Oppenheim : 2, 6, 7, 8, 14, 16, 34, 35, 36, 97, 248, 249, 387, 726, 738.
Fonds Michel : 154, 237, 311, 381, 507, 521, 522, 554, 613, 621, 628, 629.
Fonds Oppenheim addition : 3, 22, 23, 47, 52, 53, 77, 78.
Fonds Huntington : 389, 391, 425, 445.
Fonds Laud : 126, 154, 318.
Fonds Canonici orientalia : 35, 60, 62.
Fonds Bodley : 18, 107.
Fonds Pococke : 127.

En voici la description :

I

COMMENTAIRES DE RASCHI SUR LES LIVRES BIBLIQUES.

1° Opp. 34. Commentaires de Raschi sur la Bible (moins le livre des Chroniques), grand in-4° vélin. Écriture du XIIIe siècle, de l'Alle-

magne de l'ouest ou de la France du nord-est. Ce manuscrit renferme des gloses assez nombreuses de R. Joseph Kara, disciple de Raschi, notamment dans le commentaire sur Isaïe. Il renferme, en outre, le commentaire de ce même Kara sur Job et un commentaire plus récent sur les Chroniques. La plus grande partie des mots français sont ponctués. Le manuscrit est excellent.

2° Opp. 14. Le Pentateuque avec la paraphrase chaldaïque d'Onkelos et le commentaire de Raschi. Les cinq Meghilloth avec le commentaire de Raschi et les Haphtaroth [1], grand in-4° vélin. Écriture allemande. A la fin du manuscrit on lit une notice nous apprenant que le manuscrit a été écrit par Salomon, fils d'Éliézer Hayym Cohen, le scribe, pour R. Mosché, fils de R. Juda, et qu'il a été achevé en 5100 (= 1340).

3° Michel 381. Raschi sur le Pentateuque. Écrit par Méïr, fils de Mosché, pour son maître R. Benjamin, fils d'Isaac. Achevé d'écrire en schevath 5139 (=janvier 1379), à Camarino. Écriture méridionale. Vélin moyen, in-4°.

4° Michel 521. Raschi sur le Pentateuque et les cinq Meghilloth, moyen in-4° vélin. Écriture allemande. Le manuscrit est daté de 5148 (= 1388). Le scribe a omis un nombre considérable de gloses.

5° Opp. 35. Commentaire de Raschi sur le Pentateuque, moyen in-4° vélin. Écriture allemande. Le livre est daté de l'an 5169 (= 1409) et signé Isaac Juda.

6° Opp. add. in-4° 53. Raschi sur le Pentateuque. Achevé d'écrire le vendredi 8 heschwan 5227 (= octobre 1467). Copié par Samuel, fils de Schabbathaï ; écriture méridionale.

7° Canon. orient. 62. Le Pentateuque avec la paraphrase chaldaïque d'Onkelos et le commentaire de Raschi. Les cinq Meghilloth avec le commentaire de Raschi sur Esther, le Cantique des Cantiques et le commencement de l'Ecclésiaste. Le livre de Ruth et les Lamentations de Jérémie sont accompagnés d'un commentaire d'un autre auteur. Suivent les Haphtaroth. A la fin du Pentateuque on lit une note dont voici la traduction : « Moi, le scribe Barchiel, fils d'Ézéchias Raphael Trabotb, j'ai achevé ce Pentateuque pour Abraham le maître, le dimanche 22 tamouz 5322 (= juillet 1472). » Ce manuscrit, chef-d'œuvre de calligraphie, n'offre rien pour l'objet de nos recherches. Les gloses y sont systématiquement supprimées. Les 10 ou

[1] On désigne sous le nom de *Meghilloth* les livres d'Esther et de Ruth, le Cantique des Cantiques, les Lamentations de Jérémie et l'Ecclésiaste. Quant aux *Haphtaroth*, ce sont divers chapitres des Prophètes, qui se lisent à la synagogue les samedis et les jours de fête, après la lecture de la Loi. Raschi n'a pas composé de commentaires particuliers sur les Haphtaroth. Ce sont les scribes qui ont extrait de ses commentaires sur les Prophètes les parties se rapportant au texte des Haphtaroth.

12 (sur 265) qui restent y semblent avoir été oubliées. Moyen in-4° vélin.

8° Opp. add. 47. Pentateuque accompagné de la paraphase chaldaïque d'Onkelos et du commentaire de Raschi. Suivent les Haphtaroth et les cinq Meghilloth, sans aucun commentaire. Écriture allemande du XIIIe siècle.

9° Opp. add. 77. Raschi sur le Pentateuque, vélin in-8°. Écriture espagnole du commencement du XIVe siècle.

10° Opp. add. 78. Raschi sur le Pentateuque, vélin in-8°. Écriture espagnole du XIVe siècle.

11° Canon. orient. 35. Raschi sur le Pentateuque. Belle écriture espagnole du XIVe siècle. Moyen in-4° vélin. Manque le dernier feuillet.

12° Opp. 36. Raschi sur le Pentateuque, les Haphtaroth et les cinq Meghilloth, in-4° moyen, vélin. Belle écriture allemande du XIVe siècle.

13° Michel 154. Raschi sur le Pentateuque. Belle écriture espagnole du XVe siècle. Ce manuscrit offre, pour l'écriture et de même pour l'orthographe des gloses, une certaine parenté avec Opp. add. 53.

14° Bodl. 107. Les Nombres et le Deutéronome, accompagnés du commentaire de Raschi et des Haphtaroth. Manquent quelques feuillets au commencement. Vélin, petit in-8°. Écriture allemande du XIVe siècle.

15° Hunt. 425. Raschi sur les deux derniers livres de Moïse. Écriture de la Syrie, du XIIIe siècle. Moyen in-8°, papier oriental. Le manuscrit a été mouillé, et dans un grand nombre d'endroits l'écriture est effacée.

16° Hunt. 445. Raschi sur le Pentateuque. Commence au milieu du verset 13 du chapitre XXIII du Lévitique et s'arrête à Deutér., XXX. Papier oriental. Quelques feuillets vélin. Écriture de la Syrie, du XIVe siècle.

17° Hunt. 389. Raschi sur les Nombres. Petit in-4°, papier oriental. Gloses systématiquement supprimées. Écriture de la Syrie, du XIVe siècle.

18° Hunt. 391. Raschi sur le Pentateuque. Ne contient que le premier livre et la première *sidrah* ou section du second livre (jusqu'à Exode VI). Écriture de la Syrie, du XVe siècle. Nombre de feuillets qui manquaient dans le manuscrit primitif ont été remplacés à différentes dates. Dans ces feuillets plus récents les gloses manquent généralement.

19° Michel 628. Raschi sur le Deutéronome, les Meghilloth et les Haphtaroth. Folio vélin, XIVe siècle. Écriture allemande.

20° Michel 522. Raschi sur les Haphtaroth. Petit in-8° vélin. Écri-

ture allemande du xive siècle. Les gloses françaises y sont systématiquement supprimées.

21° Laud 154. Les cinq Meghilloth, accompagnées pour le livre de Ruth, le Cantique des Cantiques et l'Ecclésiaste (jusqu'à vii, 4), des commentaires de Raschi et d'Ibn-Ezra. Les Haphtaròth. Le manuscrit a été copié par Jacob, fils de Nathan Mièvre, et achevé le vendredi 1er adar 5107 (= février 1347).

22° Opp. 2. Les premiers et les derniers prophètes, avec le commentaire de Raschi aux marges latérales. Grand folio vélin. Écriture allemande du commencement du xiiie siècle. Il manque un ou deux feuillets à la fin.

23° Pococke 127. Commentaire de Raschi sur les premiers et les derniers prophètes. Vélin moyen in-4°. Écriture de la Turquie d'Europe. Sur le dernier feuillet se lit un acte de vente du manuscrit daté de 1271. Le manuscrit semble être de la fin du xiie siècle ou du commencement du xiiie.

24° Opp. add. 22. Ce manuscrit contient les commentaires de Raschi : 1° sur Ézéchiel ; manquent le commencement et quelques feuillets au milieu ; 2° sur Isaïe ; manquent quelques feuillets au milieu et à la fin ; 3° sur les douze petits prophètes ; manquent Amos, Joël, une partie d'Osée, Nahum, et la fin de Maleachi ; 4° sur les Psaumes ; manquent les deux premiers ; 5° sur les Proverbes ; 6° le commentaire de R. Joseph Kara sur Job ; 7° le commentaire de Raschi sur Daniel, Ezra, Néhémie et les cinq Meghilloth. Écriture allemande du xiiie siècle. Folio vélin.

25° Michel 554. Commentaire de R. David Kamchi, dit *Redak,* sur les douze petits prophètes, Isaïe, Jérémie et Ézéchiel, accompagné du texte biblique aux marges supérieures, et du commentaire de Raschi aux marges latérales et inférieures. Moyen in-4° papier. Écriture allemande du xve siècle. Cette copie a été faite, dit le scribe, *d'après un ancien manuscrit.* Il manque au milieu du manuscrit un feuillet contenant le dernier chapitre d'Ézéchiel.

26° Opp. 16. Ézéchiel, Isaïe et les douze petits prophètes, accompagnés du commentaire de Raschi. Écriture allemande du xiiie siècle. Il manque çà et là quelques feuillets contenant la fin d'Isaïe, le commencement et le milieu d'Osée. Nombreuses incorrections L'écriture, très précipitée, rend souvent les mots français illisibles.

27° Laud 126. Raschi sur Isaïe et Jérémie. Petit in-4°, papier et vélin. Écriture allemande du xve siècle.

28° Canonici orientalia 60. Commentaire de Raschi sur les Psaumes, les Proverbes et sur le premier chapitre de Job. Écriture allemande du xive siècle. Moyen in-4° vélin.

29° Opp. add. 52. Ce manuscrit contient : les commentaires de

Raschi sur les Psaumes ; 2° de Joseph Kara sur Job ; 3° de Raschi sur les Proverbes ; 4° d'un anonyme sur Ruth ; 5° de Raschi sur le Cantique ; 6° de Joseph Kara sur l'Ecclésiaste ; 7° de Raschi sur les Lamentations de Jérémie ; 8° d'un anonyme sur Esther ; 9° de Saadyah sur Daniel ; et 10° le commencement d'un commentaire anonyme sur Ezra. Moyen in-4° vélin. Écriture allemande du XIVe siècle.

30° Michel 629. Les Psaumes, Job, Daniel, Ezra et Néhémie avec Raschi ; Chroniques sans commentaire ; Proverbes jusqu'à XX X, 2, avec Raschi ; le tout accompagné de la Grande et de la Petite Massora. Écriture allemande du XIVe siècle.

31° Bodl. 18. Les Psaumes, accompagnés du commentaire de Raschi. Petit vélin. Écriture allemande du XIVe siècle.

II

COMMENTAIRES DE RASCHI SUR LES LIVRES TALMUDIQUES.

32° Opp. add. 23. Raschi sur Eroubin et Bétsah. Écriture espagnole du XIVe siècle. In-4° papier.

33° Laud. 318. Raschi sur Joma. Écriture espagnole du XIVe siècle. Vélin.

34° Opp. 248. Traités de Jebamoth et de Kiddouschin, avec les notes additionnelles des Thosaphistes, le commentaire de Raschi et celui de Mordochaï. Écriture allemande du nord-ouest ou française du nord-est. Vélin petit in-4°.

35° Opp. 97. Raschi sur le traité de Kethouboth. Grand in-4° vélin. Écriture allemande du XIVe siècle. Deux signatures de 1668 et 1678.

36° Opp. 738. Traité de Ghittin avec le commentaire de Raschi. La plus grande partie des feuillets sont enlevés ; quelques-uns sont découpés. Dans plusieurs passages l'écriture effacée est devenue illisible. Sur les 90 gloses françaises que contient le commentaire de Raschi, il ne reste plus dans ce fragment de manuscrit qu'une douzaine. Grand in-4° vélin. Écriture allemande du XIVe siècle.

37° Opp. 387. Thosaphoth sur Baba Kamma, Raschi sur Baba Metsia, anciennes Thosaphoth sur Jebamoth. Le commentaire de Raschi s'étend du folio 39 au folio 135. Vélin in-4°. Ecriture allemande de la fin du XIVe siècle.

38° Opp. 249. Traité de Baba Bathra avec Raschi. Le manuscrit commence au feuillet 11a des éditions imprimées et continue jusqu'au milieu du chapitre V. Raschi a arrêté son commentaire sur ce traité au troisième chapitre. C'est son petit-fils, R. Schemouel ben Méïr, connu sous le nom de Raschbam, qui l'a achevé. Notre manuscrit ne donne

qu'un abrégé du commentaire de Raschbam. Moyen in-4° vélin. Écriture allemande du xve siècle.

39° Michel 237. Traité Houllin, avec le commentaire de Raschi. Petit in-4° papier. Écriture allemande du xviiie siècle. Ce manuscrit, tout à fait moderne, semble avoir été copié sur d'anciens manuscrits, car il offre pour les gloses françaises quelques variantes intéressantes, en petit nombre il est vrai.

40° Opp. 726. Traité Tamid avec le commentaire de R. Schemayah ; traité Erachin, avec le commentaire de Raschi ; traités Schekalim et Meila, avec le commentaire de R. Schemayah. Le texte de Raschi s'étend de 47^a à 116^b. Petit in-4° vélin, xive siècle.

41° Michel 311. Ce manuscrit contient divers opuscules rabbiniques. Du folio 1 au folio 57, le commentaire de Raschi sur le traité Aboth ; moyen in-8° papier. Achevé d'écrire par Abigdor, fils de Joseph le Cohen, en 5183, mardi 12 ab. (Août 1423.)

42° Michel 507. Raschi et Maïmonide sur le traité Aboth, beau manuscrit vélin, moyen in-8°. Écriture allemande. Quelques feuillets d'écriture méridionale. Achevé en 1477, par Mardochée, fils de Lévy Halphan, pour R. Noé, fils d'Emmanuel Menortsi. Le commentaire de Raschi s'étend de 1 à 35. Manuscrit très fautif.

Raschi sur l'Alfasi.

Au xie siècle, Rabbi Isaac de Fez, connu sous le nom d'Alfasi, publia un abrégé du Talmud. Cet abrégé est accompagné, dans les manuscrits et dans les éditions imprimées, d'un commentaire de Raschi. Raschi n'a évidemment pas composé de commentaire sur l'Alfasi, son contemporain. Mais les scribes ont extrait de son œuvre les passages qui se rapportent au texte de l'abrégé. Ils ont agi de même pour les Haphtaroth. Ces extraits contiennent moins de gloses françaises que le texte de Raschi qu'ils reproduisent, parce que les scribes, choisissant un peu à leur gré dans le texte, étaient plus libres de les transcrire ou de les omettre. Il a dû y avoir et il y a eu diverses rédactions de ces *Pseudo-Raschi*. Celles que possèdent les bibliothèques de l'Angleterre ressemblent aux éditions imprimées. Comme dans ces dernières, elles proviennent de l'Allemagne. Quelques manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris, d'écriture méridionale, présentent certaines différences, et l'on y trouve un nombre plus considérable de gloses.

Les manuscrits de l'Alfasi que possède la Bodléienne sont :

Opp. 6, 7 et 8. 3 vol. grand in-folio vélin, écriture allemande du xive siècle. Alfasi avec Raschi, Thosaphoth et Mordochaï.

43° Opp. 6 contient : Berachoth, Yoma, Soukka, Moed Katon, Pesachim, Eroubin, Sabbath, Betsa, Thaanith, Rosch hasch-Schana.

44° Opp. 7 contient : Synhédrin, Schebouoth, Aboda Zara, Baba Kamma, manque le premier feuillet ; Baba Metsia, Baba Bathra, Nidda et les Hilchoth Tsitsith, Thephilin, etc.

45° Opp. 8 contient : Jebamoth, Kethouboth, Kiddouschin, Ghittin, Houllin.

Michel 613 et 621. Alfasi avec Raschi et Mordochaï, vélin folio, écriture française du nord, xive siècle.

46° Michel 613 contient : Houllin, Nidda, Aboda Zara, Synhédrin, Makkoth, Betsa, Meghilla, Moed Katon, Hilchoth Tsitsith.

47° Michel 621 contient : Kiddouschin, Jebamoth, Kethouboth, Ghittin. Suivent les questions casuistiques (Schaaloth ou Theschouboth) du Meram (folios 107 189). Signé : Jonathan, fils de Schabbathaï, a fait ce livre pour Isaac, fils de Zacharie.

48° Opp. add. 3. Midrasch, sur le Pentateuque, accompagné du commentaire de Raschi sur le Midrasch de la Genèse. Folio papier, écriture espagnole du xve siècle.

A ces 48 manuscrits il faut ajouter l'*édition princeps* du Talmud (22 vol. in-fol. publiés par Bomberg, d'Anvers. Venise, 1520-1522), dont j'ai collationné les gloses françaises. Cette collation m'a permis de rétablir le texte d'une quarantaine de gloses dans des *Mesechtoth* ou traités dont les copies manuscrites font défaut.

Tels sont les textes que j'ai étudiés à Oxford. Comme on le voit, il y a 31 manuscrits sur les diverses parties de la Bible. Ils se décomposent ainsi :

Pour la *Genèse*, qui contient 66 gloses, 14 manuscrits.
— l'*Exode*, qui contient 84 gloses, 13 manuscrits, sans compter Hunt. 391, qui ne contient qu'un chapitre de l'Exode.
— le *Lévitique*, qui contient 52 gloses, 13 manuscrits. Nous omettons Hunt. 445 contenant seulement quelques chapitres.
— les *Nombres*, qui contiennent 29 gloses, 16 manuscrits.
— le *Deutéronome*, qui contient 34 gloses, 17 manuscrits.

Le texte des gloses du Pentateuque peut donc être considéré comme définitivement fixé, avec un choix si abondant de manuscrits de provenances si diverses.

Pour les livres de *Josué*, des *Juges*, de *Samuel* et des *Rois*, contenant 140 gloses, 3 manuscrits, tous trois excellents (xiie siècle et commencement du xiiie) :

Pour *Isaïe*............................	contenant	104	gloses,	7	manuscrits.
— *Jérémie*........................	—	81	—	5	—
— *Ézéchiel*........................	—	70	—	6	—
— les *12 petits Prophètes*.....	—	71	—	6	—
— les *5 Meghilloth*..........	—	50	—	6[1]	—
— les *Psaumes*..............	—	58	—	6	—
— les *Proverbes*.............	—	41	—	6	—
— *Job*........................	—	53	—	2	—
— *Daniel, Ezra et Néhémie*...	—	34	—	3	—

Les manuscrits sur les Prophètes et les Hagiographes sont généralement excellents. Si l'on joint à ces documents les 6 manuscrits que possède la Bibliothèque nationale à Paris, sur les Psaumes et les Proverbes, et les 2 manuscrits qu'elle possède sur Job, Daniel, Ezra et Néhémie, on voit que les matériaux sont amplement suffisants pour arrêter d'une manière définitive le texte des 967 gloses françaises du commentaire de Raschi sur la Bible.

Devant ces résultats, j'ai jugé inutile d'examiner à Cambridge et à Londres les manuscrits, d'ailleurs assez récents (les plus anciens datent de la fin du XIIIe siècle), que l'*University Library* et le *British Museum* possèdent des commentaires bibliques de Raschi. Je n'ai fait d'exception que pour un manuscrit des Prophètes du British Museum.

Au British Museum, MM. Wright et Rieu m'ont donné la liste des manuscrits de Raschi et le catalogue (encore manuscrit) des manuscrits hébreux de la bibliothèque. J'ai étudié les volumes suivants :

Additional : 16577, 15050, 19944, 27125, 27196 ; *Harley :* 150, 5585 ; *Orientalia :* 73.

49° Harley 150, moyen in-4°. Ce manuscrit est composé de deux parties. Les folios 1-29 contiennent le commentaire de Raschi sur les 5 Meghilloth ; les folios 29-210 contiennent ses commentaires sur les premiers et sur les derniers prophètes. La première partie est datée de 1504 et n'offre aucun intérêt. La seconde, datée de 1257, forme le plus ancien manuscrit que le British Museum possède des commentaires bibliques de Raschi. La plupart des mots français y sont ponctués. C'est le seul des manuscrits de la Bible qui présente quelque intérêt.

50° Harley, 5585. Raschi sur Baba Kamma, moyen in-8° vélin, écriture allemande de la fin du XIIIe siècle.

51° Add. 27196. Raschi sur Baba Kamma (fol. 1-90^b), sur Baba

[1] Dont deux fragmentaires.

Metsia (fol. 91a-195a). Le scribe attribue à tort le commentaire de Raschi sur Baba Metsia à son petit-fils, R. Samuel, dit Raschbam. De 195b à la fin se trouve un commentaire de R. Gerson sur Baba Bathra. Ecriture espagnole de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe.

52° Orient. 73. Moyen in-4°, papier oriental. Raschi sur Baba Metsia. On lit à la fin du manuscrit une note en partie déchirée et dont voici la traduction littérale :

Est terminé le traité Baba Metsia avec l'aide de celui qui trône dans.....
Pour notre prince David, chef de la captivité. Que s'étonne.....
Et son trône à jamais soit affermi. Séla. Que s'accomplisse pour lui......
Et pour faire tomber ses ennemis à ses pieds, et même.....
Nissan 503 de l'ère des contrats.....

L'ère des contrats désigne chez les Juifs l'ère des Séleucides. Cette date nous reporte donc à avril 1192.

Ce manuscrit est le plus ancien que je connaisse des manuscrits datés de Raschi. Ecrit quatre-vingts ans à peine après sa mort pour un *Resch Galoutha*, sans doute David de Mossoul, il prouve la rapidité avec laquelle l'œuvre du rabbin français se répandit dans le monde juif. Il manque au commencement du manuscrit des feuillets correspondant aux 22 premières feuilles des éditions imprimées.

53° Add. 17050. Vélin folio. Alfasi sur les traités Naschim et Nezikin. Daté du 11 iyar 5146 (= mai 1386).

Contient : Kiddouschin, Jebamoth, Ghittin, Baba Kamma, Baba Metsia, Baba Bathra, Aboda Zara, Synhédrin, Schebouoth.

54° Add. 19944. Folio vélin. Splendide manuscrit richement enluminé. Ecriture méridionale du XVe siècle. Machzor (c'est-à-dire recueil des prières pour toutes les fêtes) selon le rite italien. Du folio 112a à 139b on trouve le traité Aboth avec les commentaires de Raschi et de Maïmonide.

55° Add. 27125. Moyen in-4° papier. Ecriture allemande du XVe siècle. Contient divers ouvrages talmudiques, entre autres le commentaire de Raschi sur Aboth, folio 17a à 47b.

56° Add. 16577. Machzor italien. Splendide manuscrit richement enluminé. Grand in-4° vélin. Ecriture italienne de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle. Contient le chapitre de R. Meïr avec le commentaire de Raschi, folio 105a à 107b.

A Cambridge, MM. Bradshaw et Schiller m'ont remis les manuscrits suivants :

57° Addition 477.g. Petit in-4°, papier oriental et vélin. Raschi sur le traité Rosch hasch-Schana. A la fin on lit la notice suivante :

« Avec ce chapitre finit le commentaire de Rosch hasch-Schana, composé par R. Schelomo, de France. J'ai achevé la copie au mois de kislew 214 (= décembre 1454). Moi, Eliah, fils de Schabbathaï, fils d'Eliézer le médecin, de Candie. »

58° Addition 478 g. Grand in-4° vélin. Ecriture espagnole du commencement du xv° siècle ou de la fin du xiv°. Commentaire de Raschi sur Baba Kamma et sur Baba Metsia. Manquent quelques pages à la fin. Ce manuscrit offre une certaine parenté avec le manuscrit du Br. Mus. add. 27196.

59° Addition 479 g. Grand in-4° papier. Raschi sur Schebouoth. Ecriture du xv° siècle.

Tels sont les manuscrits que j'ai étudiés. De ces 59 numéros, si nous laissons de côté les 31 contenant les commentaires sur la Bible, il en reste 28 pour les livres talmudiques, contenant les 16 traités suivants :

Eroubin	73	gloses.
Joma	31	—
Betsa	69	—
Rosch hasch-Schana	34	—
Jebamoth	38	—
Kethouboth	52	—
Ghittin, fragment qui, sur 90 gloses, en donne	13	—
Kiddouschin	36	—
Baba Kamma	76	—
Baba Metsia	101	—
Baba Bathra	26	—
Schebouoth	8	—
Houllin	223	—
Erachin	18	—
Aboth	25	—
Midrasch Bereschith	72	—

et donnant un total de 895 gloses.

Il reste les 20 traités suivants sans manuscrits :

Berachoth,	contenant	92	gloses.
Pesachim,	—	94	—
Soukka,	—	88	—
Thaanith,	—	35	—
Meghilla,	—	14	—
Moed Katon,	—	14	—
Haghigha,	—	12	—
Nedarim,	—	9	—
Nazir,	—	10	—
Sota,	—	30	—

Synhédrin, contenant	....	53	gloses.
Makkoth,	—	10	—
Aboda Zara,	—	145	—
Horaïoth,	—	1	—
Menachoth,	—	57	—
Bechoroth,	—	56	—
Themoura,	—	1	—
Kerithoth,	—	7	—
Meïla,	—	2	—
Nidda [1]	—	66	—

Ce qui fait un total de 796 gloses. A ce nombre il faut ajouter 77 gloses qui manquent dans Bodl. Opp. 738 ; car ce fragment du traité Ghittin ne donne que 13 gloses sur les 90 qui se trouvent dans le traité entier, et il faut de l'autre retrancher 54 gloses que les manuscrits de l'Alfasi donnent ensemble pour 9 des 20 traités précédents. Restent en définitive 819 gloses, pour lesquelles nous n'avons pas eu de manuscrits. Remarquons que de ces 819 gloses bon nombre se trouvent répétées, soit dans les commentaires sur la Bible, soit dans ceux des traités du Talmud où les manuscrits ne font pas défaut, ce qui diminue encore le nombre des gloses, pour la lecture desquelles nous sommes réduits à la seule autorité de l'édition princeps du Talmud. Ainsi, sur les 3,157 gloses françaises [2] qu'on rencontre dans les œuvres de Raschi, plus de 2,500 ont une orthographe fixée. Tel est le résultat de nos recherches dans les bibliothèques de l'Angleterre. Espérons que des recherches ultérieures dans les bibliothèques de l'Allemagne et de l'Italie nous permettront de fixer la lecture des autres d'une manière rigoureusement scientifique. L'orthographe de ces 3,157 gloses une fois établie, nous aurons là d'importants documents pour l'étude que nous nous proposons d'entreprendre sur la langue française du XIe siècle.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, etc.

(*Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 1871, 91-105.)

[1] Nous ne comptons pas les traités Schabbath et Zebachim, contenant le premier 385, le second 37 gloses, et pour lesquels la Bibliothèque nationale à Paris nous fournit deux manuscrits.

[2] Ce nombre se décompose ainsi :

Bible	967
Talmud : 16 traités manuscrits	895
20 traités dont nous n'avons pas eu d'exemplaires manuscrits : 796 + 77	873
Les deux traités Schabbath et Zebachim (mss. de la B. N.)	422
TOTAL	3,157

II

RAPPORT

SUR

UNE MISSION EN ITALIE

Monsieur le Ministre,

Chargé par Votre Excellence de poursuivre dans les deux bibliothèques de Parme et de Turin les recherches commencées à la Bibliothèque nationale de Paris et en Angleterre [1] sur les *glosses* [2] françaises qui se trouvent dans des manuscrits hébreux du moyen âge, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant sur le caractère et les résultats de mes recherches.

Elles ont porté sur deux points : étude des manuscrits contenant les commentaires bibliques et talmudiques du rabbin français *Schelomo Içaki*, vulgairement *Raschi* (1040-1105 [3]) ; étude des glossaires hébreux-français du moyen âge [4].

La bibliothèque de Parme, dont le fonds hébreu peut rivaliser pour l'importance et la richesse avec le fonds hébreu de notre Bibliothèque nationale ou celui de la Bodléienne [5], renferme naturellement un

[1] Voir sur mes recherches à la Bodléienne d'Oxford, au British Museum de Londres et à l'University Library de Cambridge mon *Rapport sur une mission en Angleterre* (ci-dessus, p. 107-118).

[2] Nous désignons par le mot *glosse* les mots français écrits en caractères hébreux qui traduisent des mots hébreux dans les commentaires des rabbins français, et nous réservons, selon l'usage, le mot *glose* à l'explication, rédigée en hébreu rabbinique, de ces mots hébreux dans laquelle est insérée la *glosse*.

[3] Sur Raschi, voir plus haut, p. 107 et plus bas, p. 167 sqq.

[4] Sur les glossaires, voir plus bas, p. 182 sqq.

[5] Le fonds hébreu est formé presque entièrement de la bibliothèque du célèbre orientaliste l'abbé de Rossi, qui en a dressé lui-même le catalogue.

nombre considérable de manuscrits de Raschi ; elle possède en outre deux glossaires hébreux-français. La bibliothèque de l'Université de Turin, bien moins riche en documents hébreux [1], possède néanmoins d'importants manuscrits de Raschi, et, comme la Parmesane, deux glossaires hébreux-français. Tels sont les textes que j'ai examinés [2]. J'en donne ici la description, en commençant par Raschi.

I

MANUSCRITS DE RASCHI.

Les manuscrits de Raschi se divisent en deux classes : commentaires bibliques et commentaires talmudiques. Ceux-ci étaient pour moi les plus importants, car les bibliothèques de Paris, de Londres, d'Oxford et de Cambridge m'ont fourni sur les commentaires bibliques des manuscrits assez nombreux pour me permettre d'établir à peu près sûrement le texte des gloses bibliques. Il n'en est pas de même pour les commentaires talmudiques. Sur trente-huit traités, il y en avait seulement dix-huit dont les gloses avaient pu être discutées et établies à l'aide des manuscrits. Il en restait vingt, plus de la moitié, pour lesquels j'étais réduit au texte des éditions imprimées. C'est surtout cette lacune que je suis venu remplir à Parme et à Turin. Ces villes m'ont fourni des documents sur quatorze de ces traités, et il n'en reste plus que six pour lesquels je n'ai, et j'ajouterais, je ne connais aucun manuscrit dans les bibliothèques hébraïques de l'Europe. Ces quatorze traités se trouvent dans les codd. dont la description suit.

A. — Manuscrits du Talmud.

Manuscrits de Parme [3]. — 1° Ms. 2087, catalogue de Rossi 1324. Commentaire de Raschi sur le traité Sabbath, vélin, in-4°, XIV° siècle.

[1] Ils viennent pour la moitié à peu près de l'abbé Caluso, orientaliste amateur plutôt que savant, qui n'a laissé aucun écrit, et qui a légué sa collection de manuscrits et d'imprimés à la bibliothèque de Turin, il y a une cinquantaine d'années.

[2] Il est de mon devoir de reconnaître ici le bienveillant accueil que j'ai trouvé à Parme auprès de M. Oderici, le directeur de la bibliothèque, et de MM. les abbés Barbieri et Perreau, les sous-conservateurs. M. Perreau, spécialement chargé du département des livres et des manuscrits orientaux, a été pour moi d'une obligeance inépuisable. De même à Turin, le directeur de la bibliothèque de l'Université, M. le chevalier Gorresio, l'éminent traducteur du Ramayana, m'a témoigné une bienveillance et une cordialité qui m'ont vivement touché. Qu'il me soit permis d'exprimer ici à ces personnes mes sentiments de profonde reconnaissance.

[3] Pour abréger, je me contente dans cette analyse d'indiquer sommairement le contenu du manuscrit ; quelquefois cependant je fais des emprunts au catalogue

— Les glosses y sont maltraitées, italianisées ou corrompues. Cependant, les formes intéressantes ne manquent pas. Ce manuscrit présente quelques traits de parenté avec le cod. 324 de la Bibliothèque nationale (fonds hébreu), car tous deux s'accordent dans certaines omissions de glosses et dans certaines erreurs.

2° Ms. 2415, Rossi 445 : « Tractatus Talmud scabbath, seu de sabbato cum commento, membr. et chart. rabb. in-4°, sec. XIV, vel initio XV. » — Ce manuscrit est un commentaire sur Raschi, contenant le texte abrégé du rabbin français, entremêlé de discussions casuistiques à la manière des Thosaphoth [1]. Ainsi, fol. 1 recto, après les mots de Raschi והכי מפרש בגמ׳, commence une question qui se termine au verso par ces mots : כל זה פלפלו בתוספות וכתבתיו להתלמד בו וכו׳ « tout ceci a été discuté par les Thosaphistes ; je le transcris pour mon étude, etc. »

3° Ms. 2589, Rossi 1309. Raschi sur Berachoth et Houllin, vélin, in-4°, XIVe siècle ou commencement du XVe. — Belle écriture méridionale ; quelques glosses sont défigurées, d'autres italianisées, d'autres manquent.

4° Ms. 2244, Rossi 808. Raschi sur Bétsa, Rosch hasch-Schana, Haghigha et Maschkin ; vélin, ms. de 1321. — Assez bon manuscrit, traces d'italianismes.

5° Ms. 2906, Rossi 1299. Raschi sur Kiddouschin, Nidda, Schebouoth, Bétsa, Joma ; vélin, petit in-f°, XIVe siècle. — Bon et beau manuscrit d'écriture allemande.

6° Ms. 3155, Rossi 1292. Raschi sur Makkoth, Horaioth, Aboda Zara ; vélin, fol., écr. rabb. du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. — Rossi donne à tort les traités dans l'ordre suivant : Aboda Zara, Makkoth, Horaioth. On a coupé le dernier feuillet qui appartient non à Aboda Zara, comme le dit Rossi, mais à Horaioth. Les glosses sont généralement corrompues ; mais à travers les corruptions, le texte primitif se laisse facilement retrouver.

7° Ms. 2590, Rossi 1310. Raschi sur Kethouboth ; vélin et papier, in-4°, XIIIe siècle. « Vetustus codex, sed initio ac fine destitutus. » — Manque au commencement le premier chapitre, moins les cinq dernières lignes, depuis נכרי שנגח של ישראל בין תם בין מועד (fol. 15 *b* des édit. imprimées). A la fin manque le dernier feuillet depuis la 3e ligne du fol. 112 *a* des édit. imprimées.

8° Ms. 3055, Rossi 1300. Raschi sur Baba Kamma ; vélin, petit in-fol., XIVe siècle. « Sub finem desunt nonnulla. » — Le manuscrit

de Rossi (phrases latines entre guillemets), ou des additions et rectifications aux notices du catalogue ; celles-ci sont séparées par un tiret de la description sommaire.

[1] Sur les Thosaphoth et les Thosaphistes, voir plus bas, p. 179.

s'arrête au fol. 118 *b* des éditions imprimées, aux mots יעלו בחשבון.

9° Ms. 1293, Rossi 1293. Raschi sur Schebouoth ; vélin, fol., écr. rabb. du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe.

10° Ms. 2756, Rossi 1304. Raschi sur Houllin et Nidda ; vélin, in-4°, XVe siècle. — Le manuscrit pour le traité Houllin est parent du manuscrit de Rossi 1309, comme le prouve la communauté de certaines erreurs. Pour le traité Nidda, il y a transposition des feuillets ; je les ai paginés au crayon, et ils doivent se succéder dans l'ordre suivant : fol. 1-14 *bis*, 75-81 ; 21-74 ; 15-20 ; 82-fin. On voit que les feuillets 75-81 ont été transposés avec les feuillets 15-20

11° Ms. 2755, Rossi 1199. « 1° Tractatus Talmud Purim cum Thosepoth et comment. Rasci ; chart. rabb. 4°, sæc. xv. » Texte très incorrect : manuscrit unique, que je sache, de ce commentaire resté inédit.

12° Ms. 2888, Rossi 740. Machzor[1] italien contenant, entre autres, le chapitre de R. Meïr avec le commentaire de Raschi ; vélin, écrit. rabb., petit in-fol., ou grand in-4°, XVe siècle.

13° Ms. 3003, Rossi 420. Machzor italien contenant, entre autres, le chapitre de R. Meïr avec le commentaire de Raschi, vélin, écrit. rabb., petit in-fol., XVe siècle.

14° Ms. 2740, Rossi 1212. Machzor italien contenant, entre autres, le chapitre de R. Meïr avec le commentaire de Raschi, vélin, écrit. rabb., grand in-4°, XVe siècle.

15° Ms. 2104, Rossi 353. Traité Aboth avec... le commentaire de Raschi, vélin, écrit. rabb., petit in-4°, XVe siècle.

16° Ms. 2308, Rossi 1368 : « ... 2° Jarchi commentarius Pirke Avoth (*traité Aboth*) ...chartaceus rabbinicus, in-4°, sec. xv. »

17° Ms. 2403, Rossi 963 : « Machzor ital. cum psalmis occurentibus, Pirke Avoth cum commento Jarchi (*Raschi*), etc., ...membr. rabb. 4°, sec. XIV. »

18° Ms. 2754, Rossi 1161 : « ... 3° R. Salom. Jarchi (*Raschi*) commentarius in Pirke Avoth, membr. in-4°, anni 1419. »

19° Ms. 2785, Rossi 327 : « Opera varia hebraïca... 12° Sal. Jarchii (*Raschi*) commentarius in Pirke Avoth ... membr. rabb. in-4°, anni 1289. »

20° Ms. 3008, Rossi 959 : Machzor romain ou italien contenant, entre autres, le traité Aboth avec les commentaires de Maïmonide et de Raschi, vélin, écrit. rabb , fol., exécuté en 1400. — Le comm. de Raschi est en marge.

21° Ms. 3174, Rossi 984. Traités Naschim et Nezikim avec le commentaire de Maïmonide ; traité Aboth avec le commentaire de Raschi ; vélin, fol. 2 vol., XIVe siècle.

[1] C'est-à-dire Rituel des grandes fêtes.

22° Ms. 2416, Rossi 664. Abrégé du Talmud de R. Alfas[1] contenant les traités de Jebamoth, Kiddouschin, Kethouboth, Ghittin, Synhedrin, Makkoth, Schebouoth, Aboda Zara, avec les extraits de Raschi, vélin, écr. rabb., in-4°, XIII° siècle.

23° Ms. 3273, Rossi 184. 1° Abrégé du Talmud de R. Alfas, avec les commentaires de Raschi et de Mordochaï, splendide in-fol. vélin, XV° siècle.

Ici finit la série des manuscrits talmudiques que j'ai vus à Parme. On remarquera l'abondance des manuscrits du traité Aboth ; ils présentent entre eux des différences si considérables qu'on peut se demander si les glosses qu'ils contiennent et qui varient elles-mêmes de manuscrit à manuscrit sont bien de Raschi. Il serait bon d'établir un texte critique fondé sur la filiation des manuscrits, ce que peut-être nous essayerons un jour de faire. Toutefois, pour l'objet spécial qui nous occupe, l'inconvénient que présentent ces divergences est secondaire, parce que les glosses ou se retrouvent déjà dans les autres commentaires bibliques ou talmudiques, ou, si elles sont nouvelles, se montrent avec des caractères d'archaïsme tels qu'il est difficile de n'en pas reconnaître l'authenticité : par ex. : *nodredure*.

Manuscrits de Turin [2]. — 24° Ms. fonds hébreu, A, V, 29 (indiqué sans nom d'auteur dans le supplément manuscrit de Pasini). Petit in-8° vélin, écr. rabb. allemande du XIV° siècle, 218 feuillets. Contient le commentaire de Raschi sur Menachoth (fol. 2-107 *a*), Bechoroth (107 *a*-165 *b*), Kerithoth (165 *b*-194 *a*), Meila (194 *a*-217 *b*). Nombreuses notes marginales commençant toutes par כתבו רבותינו הצרפתים בעלי התוספות « Nos rabbins français, auteurs de Thosaphoth, ont écrit. »

25° Ms. A, IV, 38 (supplément de Pasini). — Petit in-8° de 367 feuillets, vélin et papier, écriture méridionale du XIV° siècle. Contient le commentaire de Raschi sur les traités de Kiddouschin (1-96 *a*), de Kethouboth (98 *a*-238 *a*) et Ghittin (238 *b*-fin). Au commencement de Kiddouschin, lacune qui s'étend jusqu'au milieu du feuillet 19 *b* des éditions imprimées. A la fin de Kiddouschin, signature du scribe :

[1] Sur l'abrégé de R. Alfas, ou l'Alfasi, voir plus haut, p. 113.

[2] Une partie des manuscrits de Raschi qui se trouvent à Turin est décrite, le plus souvent d'une manière incomplète ou erronée, dans le catalogue de Pasini (*Catalogus mss. codicum bibliothecæ Taurinensis*, pars I, tomus I). Nous les décrivons sommairement, renvoyant pour de plus amples détails à Pasini. Toutefois, nous sommes souvent obligé d'ajouter des notes complémentaires ou rectificatrices ; elles viennent après un tiret. Quant aux manuscrits acquis par la bibliothèque de Turin depuis la publication de Pasini, ils sont catalogués sans aucune description dans un registre manuscrit (*Appendice al Pasini*). Nous consacrons à ces manuscrits des notices plus détaillées.

Abraham Memel, fils de Salomon Mabné, qui a écrit ce livre pour Mar Jéchiel. Les traités Kethouboth et Ghittin présentent cette particularité que le chapitre VII vient avant le chapitre VI. Le texte de Raschi contient quelques glosses qui ne se trouvent pas dans les éditions.

26° Ms. A, VI, 47 (supplément de Pasini), petit in-8° de papier, 125 feuillets, écriture germanique ; ms. de l'an 1509. — Contient le commentaire de Raschi sur Bechoroth (2 *a*-56 *a*), sur Themoura (56 *b*-86 *a*). A la fin de ce traité, note du scribe disant que le manuscrit a été achevé au mois d'Adar (mars) 269 (= 1509). Puis après cinq feuillets blancs, vient le commentaire de Raschi sur le chapitre *Techèleth* (IVe chap. du traité Menachoth) (fol. 92 *a*-104 *a*). Trois autres nouveaux feuillets blancs (105-107) ; feuillets 108 *a*-117 *a*, commentaire de Raschi sur le traité *Kinnim*, lequel présente des différences assez marquées avec le texte imprimé. — Encore trois feuillets blancs (118-120). Fol. 121 *a*-122 *b*, commencement du commentaire de Raschi sur le traité de Hakkometz-Rabba (IIIe chapitre du traité Menachoth). Enfin, après 2 feuillets en blanc, vient le commencement d'un commentaire anonyme sur Job (125 *a* et 125 *b*, deux lignes).

27° Ms. A, II, 9 (supplément de Pasini). In-fol. vélin, 251 feuillets, splendide manuscrit de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, écriture italienne. Contient les commentaires de Raschi sur les traités suivants :

1. Joma (1 *a*-70 *b*). Ici lacune et transposition. Les 6 feuillets qui suivent appartiennent au traité Haghigha et doivent être reportés avant le feuillet 118[1]. Le feuillet qui vient ensuite (71) contient, non la fin de Joma (il manque la valeur d'un feuillet, depuis והאמר רב במסכת ברכות תכלת ערבית רשות ומאי, ce qui correspond au feuillet 88 des éditions imprimées), mais un fragment de la prière des jeûnes publics, ce qui permet de supposer que le feuillet 71 était précédé du traité talmudique de Thaanith ou des Jeûnes.

Au verso de 72 commence le traité de Meghilla jusqu'à 98 *b*, où prend Haghigha. Après 111 *b*, doivent venir les 6 feuillets 112-117 intercales entre 70 et 71. Haghigha finit au bas du 118 *b*, et à 119 *a* commence Soukka que suivent Bétsa (177 *b*-223 *a*) et Rosch hasch-Schana (223 *a*-250 *b*). Le dernier feuillet 251 *a* et *b* est occupé par une addition (הג"ה) qui, après l'introduction suivante : ה"ג הלכה זו בפרק ראשון בראשונה עד שלא הגיהה רבינו וכן היא בספרים רומיים וכן הברייתא בסדר עולם וכן עיקר

[1] Ces feuillets, dans le manuscrit, sont paginés 112-117 ; le feuillet suivant reprend à 71. Cette pagination, qui souligne si nettement la transposition, est due à un des possesseurs du manuscrit, qui fait remarquer cette transposition dans une description assez bien faite du codex placée à la première page.

débute ainsi : בשנת שש מאות שנה לחיי נוח בחודש השביעי בשבעה עשר יום לחודש ביום הזה נבקעו כל מעיינות תהום רבה: ר׳ אליעזר אומר אותו היום י״ז בחשבון היה יום שמזל כימה שוקע ביום ומעיינות נתמעטים ומתוך ששינו את מעשיהן שינה הק׳ עליהן מעשה בראשית והעלה מזל כימה ביום ונטל שני כוכבין וכו׳
Elle se termine par les mots suivants : ועוד שינוי אחר שבשאר שנות העולם מעיינות נתמעטין בזה הזמן ועכשיו נתרבו אלא לר׳ אליעזר מאי שינה אין כאן שינוי לא בזבן כימה ולא בתגבורת מעיינות שינה כדרב חיסדא:

C'est, dit l'auteur de la notice manuscrite placée en tête du volume : « Adnotatio de quibusdam rabbinorum nugis diluvii tempora definientium et astrorum tunc situm. »

Le recto de 1 *a* a été gratté, blanchi à la craie et en quelques endroits récrit. Sur le feuillet blanc qui sert de garde on voit au verso une table des matières en latin, table due à un possesseur moderne du manuscrit ; au recto, des signatures hébraïques de propriétaires[1] et deux tables des matières en hébreu de deux époques différentes, mais toutes deux assez anciennes (XVIe siècle ou XVIIe ?). Il résulte de l'examen de ces tables que notre manuscrit était beaucoup plus étendu et disposé dans un autre ordre que maintenant. En effet, elles donnent les traités suivants : *Joma, Mischna Schekalim de R. Juda*, *fils de Benjamin Reischa* (?) (manque dans notre manuscrit), *Soukka, Bétsa, Rosch hasch-Schana, Thaanith* (manque), autre commentaire sur *Thaanith* (manque), *Prières publiques des jeûnes*[2] (manque, hors la fin, *Meghilla*, *Haghigha ; Maschkin* (manque). Comme nous l'avons vu, l'ordre de notre manuscrit est, en remettant à leur place les feuillets intercalés de Haghigha ; *Joma* (manque la fin ; — lacune embrassant *Taanith* et *la prière des jeûnes*), fin de la prière des *jeûnes*, *Meghilla, Haghigha*, ces trois dernières parties se suivant sans pouvoir être séparées. Puis, en haut du folio 119 *a* commence une nouvelle série : *Soukka*, *Bétsa*, *Rosch-hasch-Schana,* faisant un tout par elle-même. La comparaison des tables et du manuscrit montre clairement que le manuscrit comprenait jadis *Joma* complet avec *Mischna Schekalim*, qui

[1] Une première signature, d'une écriture presque aussi ancienne que le manuscrit, porte les mots : « A moi, Moïse, fils de Benjamin Finzi, » suivis des lettres pointées לעיץ, qui, si elles sont un *chronogramme*, indiqueraient la date 200 = 1440. Une seconde signature plus récente, répétée quatre fois, donne le nom d'Isaac, fils de Moïse Finzi, lequel, d'après une autre note, a acheté le manuscrit à Benjamin. La conclusion la plus vraisemblable qui ressort de ces notes est que Moïse, fils de Benjamin Finzi, avait vendu son manuscrit à un sien neveu portant, selon l'usage, le nom de son grand-père, et que le fils de Moïse, Isaac, l'avait racheté à son cousin Benjamin. La famille des Finzi, encore florissante en Italie, porte un nom connu dans la littérature juive de la fin du moyen âge.

[2] L'indication du second commentaire et des prières publiques manque dans l'une des tables qui sans doute désigne le tout par le mot *Thaanith*.

terminait un folio; que la série *Soukka, Bétsa, Rosch-hasch-Schana,* qui venait ensuite, a été transposée d'une pièce, après la série *Thaanith, prière des jeûnes, Meghilla et Haghigha,* placée dès lors à côté de *Joma* et de *Schekalim ;* que la fin de *Joma* et *Schekalim*, *Thaanith* et une partie de la *prière des jeûnes* sont tombés, ce qui a déterminé l'ordre actuel du manuscrit, et qu'enfin une dernière transposition a eu pour résultat d'intercaler quelques feuillets de *Haghigha* dans *Joma*. Quant à *Maschkin,* qui occupait primitivement la fin du manuscrit, il est difficile de dire où et comment il a disparu.

28° Ms. A. 1, 13 (Pasini, n° , p.). Abrégé du Talmud de R. Alfas avec les commentaires de Raschi, de R. Nissim (dit *Ran*) Mordochaï, Thosaphoth, sur Synhédrin (1-18 *a*), Makkoth (18 *a*-21 a), Schebouoth (22 *a*-41 *a*), Aboda Zara (41 *a*-65 *b*), Jebamoth 66 *a*-119 *a*), Kethouboth (120 *a*-188 *b*), Ghittin (189 *a*, recommencé après quelques lignes à 189 *b*-230 *a*). Beau grand in-folio, écriture allemande du XIV° siècle. Pasini réunit à tort le traité Makkoth avec le traité Schebouoth : il a été trompé par l'absence de titre au début de Schebouoth, la place réservée pour ce titre n'ayant pas été remplie. Dans le traité Aboda Zara, les mots suspects aux chrétiens ont été soigneusement barrés. Comme dans la plupart des manuscrits de l'Alfasi, les mots français sont ici omis ou traduits en allemand [1]. Ce manuscrit est de peu d'importance.

B. — Manuscrits de la Bible

Je ne pouvais prétendre collationner les nombreux manuscrits de Raschi sur la Bible et spécialement sur le Pentateuque que possède la Parmesane. C'est un travail aussi vaste qu'inutile. Comme je l'ai dit au commencement de ce rapport, les bibliothèques de l'Angleterre et la Nationale m'ont fourni des documents suffisants pour restituer à peu près complètement le texte des glosses bibliques. Je n'avais çà et là que quelques mots encore obscurs à élucider, et, en outre, il me restait une question spéciale à résoudre.

J'ai fait remarquer ailleurs [2] que dans les Prophètes et dans les Psaumes jusqu'au psaume 58, les éditions s'accordent toutes à donner une série de glosses que les nombreux manuscrits de Paris et de l'Angleterre omettent d'un parfait accord. En était il de même des manuscrits de l'Italie ?

Ma tâche ainsi circonscrite consistait donc à examiner les manuscrits des Prophètes et des Psaumes ; et quant au reste, les plus anciens

[1] Cf. plus haut, p. 113.
[2] Voir plus bas, p. 172.

et les plus corrects manuscrits dans les passages contenant des glosses encore douteuses. J'ai donc vu à Parme et à Turin les manuscrits suivants :

Manuscrits de Parme. — 29° Ms. 2726, Rossi 76. Raschi sur les premiers et les derniers Prophètes, vélin, écrit. rabb. 4°, XIIIe siècle. Manuscrit sans valeur pour l'objet de mes recherches.

30° Ms. 3266, Rossi 387. Raschi sur les premiers et les derniers Prophètes, vélin, écrit. rabb. in-fol., 2 col., XIIIe siècle. « Antiquus et optimæ frugis codex. »

31° Ms. 2854, Rossi 663. Les premiers et les derniers Prophètes, avec le commentaire de Raschi, vélin, semi-rabbinique, petit in-folio ou grand in-4°, XIIIe siècle. Commence à Josué, III, 14 et finit à Maleachi, I, 4.

32° Ms. 2191, Rossi 551. Psaumes avec le commentaire de Raschi, vélin, écrit. germanique, petit in-4°, XIIIe siècle.

33° Ms. 2724, Rossi 1044. Commentaire de Raschi sur les Psaumes, vélin, écrit. rabb. in-4°, XIIIe siècle ou commencement du XIVe. — Lacune de Ps. I à LXXXI et de CXXXIII à la fin.

34° Ms. 3095, Rossi 732. Psaumes avec le Thargum, la Massora et Raschi, vélin, écrit. germ., petit in-fol., XIIIe siècle. Lacunes de Ps. I à VII, 6 ; de XVIII, 8 à XXXVII, 26 [1] et de CXIX à la fin. Dans ce manuscrit, l'écriture du texte de Raschi a pâli et est presque effacée, ce qui en rend la lecture très pénible. Les glosses sont souvent corrompues.

35° Ms. 2953, Rossi 34. Les Hagiographes avec la Massora et Raschi, vélin, écrit. rabb., grand in-4°, XIIIe siècle.

36° Ms. 3232, Rossi 32. Les Hagiographes avec la Massora, le Thargum et Raschi, vélin, écrit. germ., in-fol., 3 vol., XIIIe siècle. — Lacune de Ps. XLVIII, 6 à LXXVIII, 49, et dans Proverbes, de XIV, 19 à XXX, 5 [2].

37° Ms. 3204, Rossi 181. Commentaire de Raschi sur le Pentateuque, les cinq Meghilloth [3], les Psaumes, les Proverbes et Job, vélin, écrit. rabb., grand in-fol. sur 3 col., XIIIe siècle ou commencement du XIVe.

38° Ms. 2338, Rossi 11. Pentateuque avec le Thargum, les cinq Meghilloth, les Haphtaroth [4], Job, Proverbes, la Massora et le commentaire de Raschi. Le commentaire sur Job est d'un anonyme.

[1] Cette seconde lacune n'est pas indiquée dans le catalogue de Rossi. Il est arrivé plusieurs fois au prudent abbé de ne pas mentionner les lacunes *moins apparentes* placées au milieu de ses manuscrits et qui en diminuaient la valeur.

[2] Lacunes non mentionnées dans le catalogue de Rossi.

[3] Sur les Meghilloth, voir plus haut, p. 109, note.

[4] Sur les Haphtaroth, voir *ibid.*

39° Ms. 2186, Rossi 607. Les Proverbes avec le commentaire de Raschi, vélin, écrit. germanique, petit in-4°, XIIIe siècle.

40° Ms. 2046, Rossi 722. Les cinq Meghilloth, les Haphtaroth et Job avec le commentaire de Raschi et la Massora, vélin, écrit. germanique, petit in-4°, XIIIe siècle.

41° Ms. 2706, Rossi 459. Commentaire de Raschi sur le Pentateuque, vélin, écrit. rabb. in-4°, XIIIe siècle.

42° Ms. 3081, Rossi 924. Pentateuque avec Thargum, cinq Meghilloth, Job et le commentaire de Raschi sur le Pentateuque et les cinq Meghilloth, et avec la *lettre d'Aman*. Vélin, in-fol., XIIIe siècle. Lacune de Genèse, I à VI, 9.

43° Ms. 3080, Rossi 948. Pentateuque avec Thargum, Haphtaroth, Meghilloth, Thargum d'Esther, et commentaire de Raschi sur le Pentateuque et les Meghilloth, vélin, fol., XIIIe siècle.

44° Ms. 2820, Rossi 656. Pentateuque avec Thargum, Haphtaroth, Cantique et commentaire de Raschi ; vélin, écrit. germanique, commencement du XIIIe ou peut-être fin du XIIe siècle. Lacune de Gen. I à Exode XVI, 36, et de Ruth, IV, 10, à la fin. Le commentaire de Raschi est plus récent il est du XIVe siècle[1]. Le complément du manuscrit se trouve dans le cod. de Rossi 857 (coté dans la Bibl. sous le n° 2830).

45° Ms. 3226-3227, Rossi 592. Pentateuque avec Thargum, cinq Meghilloth, Haphtaroth et commentaire de Raschi ; vélin, écrit. germanique, 2 vol. fol., XIIIe siècle. Lacune de Genèse I à V, 5.

Tels sont les manuscrits des commentaires bibliques que j'ai vus en totalité ou en partie à Parme. J'ai laissé les autres, en nombre beaucoup plus considérable, et qui appartiennent au XIVe ou au XVe siècle. A Turin, j'ai vu également un certain nombre de manuscrits bibliques ; presque tous ont de la valeur.

Manuscrits de Turin. — 46° Ms. A, IV, 3 (Pasini, I, p. 41, n° CX). Les Prophètes et les Hagiographes, accompagnés sur les marges du commentaire de Raschi et de la Massora. Gros in-8°, vélin de 499 feuillets. A la fin du manuscrit, on lit la notice suivante : « Moi, Mathathias, fils de R. Isaac, j'ai écrit cette *Bible* pour R. Salomon, fils de R. Juda Sokhiah, et l'ai achevée le mardi, section Wayétsé de l'an 95 (= 1335), etc. » On voit par là que le Pentateuque a été perdu. — L'ordre des prophètes est Jérémie, Isaïe, Ezéchiel.

47° Ms. A, IV, 27 (Pasini, I, p. 45, n° CXXIV). Ce manuscrit, petit in-4°, vélin, de 317 feuillets écrits en caractères carrés, renferme : 1° Raschi sur les premiers et les derniers Prophètes (le commencement manque, de Josué I au milieu des Juges). A la fin des Prophètes, fol. 187 *b*, on lit une note ainsi conçue : « Sont achevés les douze petits Prophètes, et tout le commentaire de l'Ecriture : gloire au

Puissant et au Majestueux. » Cette ligne semble indiquer que le manuscrit contenait primitivement le Pentateuque. — ... 5° (fol. 211) Raschi sur les Psaumes, les Proverbes, Job et Daniel. Variantes assez considérables dans Daniel.

48° Ms. A, I, 2 (Pasini, I, p. 18, n° LIII) Raschi sur toute la Bible, grand in-fol. de 221 feuillets, vélin sur 3 col., XIIIe siècle. L'écriture n'est pas carrée, comme le prétend Pasini, mais cursive germanique en gros caractères. « Caret principio et fine ». — La lacune du commencement comprend Genèse I, — Nombres XVII, 3. Le commentaire des Chroniques qui termine le manuscrit (il n'est pas de Raschi) est aussi incomplet.

49° Ms. A, II, 8 (Pasini, I, p. 5, n° XIII). Beau manuscrit d'écriture germanique du XIIIe-XIVe siècle, contenant : 1° Le Pentateuque avec Raschi, Ramban et le Thargum ; 2° (fol. 309) Esther avec Raschi et un commentaire chaldaïque (qui n'est pas le Thargum, quoi qu'en dise Pasini); 3° (fol. 329) Cantique avec Raschi, Ramban et le Thargum ; 5° (fol. 341) Lamentations avec le Thargum et Raschi ; 6° (fol. 349) L'Ecclésiaste avec le Thargum et Raschi ; 8° (fol. 370) Job avec le Thargum et Raschi ; 9° (fol. 400) Haphtaroth avec le Thargum et Raschi.

50° Ms. A, II, 2 (Supplément de Pasini). Ms. grand in-4° du XIVe siècle, vélin, écrit. franco germanique. Le manuscrit contient d'abord Raschi sur le Pentateuque (fol. 1), sur les Psaumes (fol. 102 *a*), sur Job (123 *a*), sur le Cantique (135 *b*), Daniel (140 *b*), Esther (145 *b*), Lamentations (147 *a*), Koheleth (149 *a*), Proverbes (155 *b*), Ezra (164 *b*). A la fin d'Ezra, signature du scribe Samuel. Vient ensuite le Thargum sur les Proverbes, l'Ecclésiaste, les Lamentations, le Cantique, Esther, Ruth, les Psaumes et Job (172 *b*-238 *a*). Les derniers feuillets contiennent le commentaire (incomplet) de R. Moïse sur les Chroniques.

51° Ms. A, II, 6 (Pasini, I, 5, n° XIV). Raschi sur les Prophètes et les Hagiographes. Grand in-4° vélin, grosse écriture germanique du XIVe siècle. Commence à Josué, III, 16. — Ce manuscrit présente des variantes intéressantes et des notes intercalaires signées ר״ש = Rabbi S., qui seraient à étudier pour la constitution d'un texte critique de Raschi.

52° Ms. A, III, 19 (Pasini, I, 6, n° XVI). Raschi sur le Pentateuque, les Meghilloth et les Haphtaroth. Ecriture germanique du XIVe siècle. — Peu intéressant.

55° Ms. A, III, 11 (Pasini, I, 6, n° XIX). Raschi sur le Pentateuque, ms. de 1306, vélin, in-4°, écriture méridionale. Le manuscrit a été exécuté à *Linz*, ville située entre le fleuve *Tera* et le fleuve *Isil* (?). Sur la garde on lit le nom de propriétaires du manuscrit : *Jacob b. Eliézer Halévi de Pavie* et *Salomon b. Mosché de Kaschilam.*

Sans entrer dans l'examen des glosses données par ces divers manuscrits de Parme et de Turin, examen qui trouvera place ailleurs, je me contenterai de dire que *tous* les manuscrits s'accordent à supprimer les *pseudo-glosses* des grands Prophètes et des 58 premiers psaumes; preuve qu'elles sont postérieures et datent du xve siècle, si elles ne sont pas dues au premier éditeur de Raschi. Mais si la non-authenticité de ces glosses est devenue évidente pour moi, le problème de leur origine reste encore obscur, et la question est à réserver. Une question encore importante soulevée par l'étude du texte de Raschi est celle qui a rapport aux derniers chapitres de Job. Les manuscrits se divisent en deux séries suivant qu'ils interrompent ou non le texte de Raschi au chapitre XL, verset 18. Les uns en effet donnent le commentaire de Raschi complet jusqu'à la fin, les autres déclarent que la mort ayant empêché Raschi d'achever son œuvre, ils complètent le commentaire avec celui d'un autre rabbin, généralement R. Jacob Nazir. Il y a encore là une question de critique de texte que nous réservons pour plus tard.

II

GLOSSAIRES HÉBREUX-FRANÇAIS.

J'ai déjà donné dans la *Romania* [1] quelques lignes des deux glossaires de Parme, ms. 2924, cat. Rossi 60, et ms. 2780, cat. Rossi 637. Je puis maintenant donner de plus amples renseignements sur ces glossaires, et établir plus solidement des comparaisons soit avec le glossaire de Bâle, soit avec les glossaires de Paris, soit même avec le glossaire de Leipzig, dont un long fragment a été publié par M. Boehmer dans ses *Romanische Studien* [2]. A ces deux textes doivent s'ajouter un nouveau glossaire que j'ai découvert à Turin et un dictionnaire hébreu-français déjà signalé par M. Neubauer dans son *Rapport sur une mission dans le midi de la France et l'Italie.* Le glossaire est coté sous le n° A, IV, 35 (Appendice à Pasini, catal. manuscrit), et le dictionnaire sous le n° A, IV, 13 (Pasini, I, p. 33).

A. Je commence par le glossaire de Parme, Rossi 60, dont je complète la description donnée par Rossi dans son catalogue, et par moi dans le passage déjà cité de la *Romania.* Le manuscrit in-4°, écrit à Taillebourg en août 1279, est de 217 feuillets, dont 214 remplis de

[1] Tome I, p. 169-170 [dans l'étude reproduite plus bas, p. 188-189].
[2] Tome I, p. 165.

glosses à 34 lignes à la page. Il renferme de quatorze à quinze mille glosses, disposées sur trois colonnes ; la première à droite contient les mots bibliques à expliquer ; la seconde, celle du milieu, les traductions françaises ; la troisième, celle de gauche, le commentaire. Celui-ci est composé soit de citations qui renferment le mot traduit, la citation en ce cas est précédée de כמו, *comme ;* soit d'explications par synonymes, le synonyme est alors précédé de ל׳, première lettre de לשון, *langage*, c'est-à-dire *signification ;* soit de la citation et du synonyme réunis ; soit enfin d'un extrait de la paraphrase chaldaïque [1]. Cette disposition que j'indique pour le manuscrit Rossi 60 se retrouve également dans le second manuscrit de Parme et dans celui de Turin.

Il manque au commencement la valeur d'un cahier ; le recto du premier folio est entièrement effacé ; on n'y peut lire que quelques mots çà et là, entre autres חסלת ויצא, *fin de Wayêtsé* [2]. Le verso, qui a également les premières lignes à demi effacées, commence à Genèse, XXXIII, 10. Le glossaire comprend d'abord le Pentateuque (1-34 *b*), à la fin duquel se trouve la signature du scribe *Jehiel* : « Sont achevés les Laazim du Pentateuque ; béni soit celui qui donne la force à l'homme fatigué et augmente le courage du faible. Jehiel, Hazak [3]. » Viennent ensuite les cinq Meghilloth (34 *b*-43 *bis a*). Le feuillet 43 *bis* est formé d'une petite bande de parchemin qui contient sur le recto quatre lignes de texte (les dernières du livre d'Esther), et sur le verso en gros caractères des mots hébreux signifiant : « Sont finies les cinq Meghilloth quant aux Laazim, Jehiel bar Éliézer, » et au-dessus « Ezra, fils de Jehiel ; Hazak Wenithhazak ; le scribe ne souffrira d'aucun mal. » Cet Ezra est sans doute le fils de Jehiel bar Éliézer, scribe comme son père. Viennent ensuite Josué (44 *a*), Juges (46 *a*), Samuel (57 *b*), Rois (61 *a*), Jérémie (69 *a*), Ézéchiel (82 *a*), Isaïe (93 *a*), les douze petits Prophètes (119 *a*-134 *a*). Le feuillet 134 est également coupé à partir de la notice : « Sont finis les Laazim des Prophètes, louanges à Dieu qui... » Le verso laissé en blanc a été plus tard employé pour des notes talmudiques (Thosaphoth). Après quoi commencent les Psaumes (135 *a*), les Proverbes (169 *a*). A la fin

[1] La troisième colonne se dédouble d'ordinaire en deux, car le plus souvent les mots placés sous la rubrique כמו et les mots placés sous la rubrique ל׳ forment colonnes à part.

[2] Le Pentateuque est divisé en autant de sections qu'il y a de samedis dans l'année ; chacune est désignée par le mot qui la commence. La section *Wayêtsé* comprend les chapitres de la Genèse XXVIII, 10, à XXXVI, 4.

[3] Le mot *hazak* est un impératif à signification interjective, ayant la valeur du latin *age*, *macte !* On y adjoint quelquefois un autre mot *wenithhazak* = *macti simus !* de manière que l'exclamation complète équivaut à *macte et macti simus*. La signature des scribes, des écrivains juifs est d'ordinaire accompagnée de cette sorte d'*explicit*.

des Proverbes (181 *b*) est une note d'une écriture plus récente que je ne comprends pas : שַׁמֵירְאַאַנוּ בַּעֵיכְי אַשְׁפְּתְ אַאַנוּ בְּנַפְּט אַלְפְּת בְּנַפְּט אַאַנוּ בְּנַיטוּ לְעֶזְרָא הַסוֹפֵר « Saméraanou baéikhye aspthe aanou benapht alpheth, benapht aanou benaytou, à Ezra le scribe[1]. » Ces mots ne sont ni de l'hébreu ni du français. Suivent Job (182 *a*), Daniel (207 *a*), Ezra (212 *b*). Après les trois lignes du verso qui finissent Ezra vient la signature du scribe : « Jehiel, fils de R. Éliézer, homme fort, Hazak. » Le verso porte des notes de toute nature et de diverses époques. Ce que j'y remarque de plus intéressant, ce sont les lignes suivantes :

צֵילִי קִיאַה אֶקְרִיט צֵיטְא לִיצוֹן
וִבַנט דְבְלֵיא אֵיטְאשׁוֹן נוֹן
קִיאַה לַפִּילְיא דַן שַׁלְמוֹן
אַלַא קְלֵיר פַּצוֹן

mots français transcrits en caractères hébreux et qui doivent se lire :

Céli ki a écrit céte liçon
Vivant de bleye (?, éte (*sic* pour *et* = *est*) son non,
Ki a la fille dan Salmon
A la cler (*sic*) façon[2].

Des notes postérieures, de la même nature et de la même main que celles du f. 134, couvrent le reste du feuillet, la moitié du recto et le verso du feuillet suivant (217) qui porte la notice finale du scribe reproduite par Rossi dans son catalogue et par nous dans la *Romania* (v. i. p. 189).

B. Le second manuscrit de Parme, n° 2780, Rossi 637, est un in-quarto vélin de 178 feuillets de 30 lignes en moyenne, contenant de dix à onze mille glosses, écrites sur trois colonnes. Il commence à Genèse, xxx, 54 (le premier cahier est sans doute tombé) ; il comprend le Pentateuque (1-37 *a*), les cinq Meghilloth (37 *b*-48 *a*), les Psaumes (48 *b*-71 *b*), les Proverbes (71 *b*-82 *a*), Job (82 *a*-99 *a*). Le reste du feuillet 99 *a*, laissé en blanc, est couvert de notes en hébreu dues à diverses mains relativement récentes, et qui portent en partie

[1] Cet Ezra n'est pas l'Ezra biblique, connu sous le nom d'*Ezra Sopher*, c'est-à-dire *Ezra le Scribe* ; c'est le fils de Jehiel ben Eliézer, scribe comme son père.

[2] De cette expression, rapprochez par exemple ces vers :

... à lointain baron
Veut sa fille marier
Qui a si *clere façon*
Que l'en si porroit mirer.
(Leroux de Lincy, *Chants historiques*, I, 182.)

sur le calendrier. Elles ont été partiellement enlevées sur les trois marges par la rognure. Après le feuillet 99 s'étend une lacune qui embrasse les livres de Josué et des Juges. Le folio 100 *a* commence avec la dernière ligne des Juges que suivent Samuel et les Rois (100 *a*-119 *a*) ; viennent ensuite Jérémie (119 *a*-133 *a*), Ézéchiel (134 *a*-146 *a*), Isaïe (146 *a*-175 *b*), les douze petits Prophètes (176 *a*). Le manuscrit s'arrête 178 *b* au milieu de Job. Il faut remarquer l'ordre dans lequel se suivent les divers livres de la Bible ; les Hagiographes précèdent les Prophètes, contre l'usage. La transposition est l'œuvre du scribe, comme on peut s'en assurer par la pagination des livres. Le texte est accompagné çà et là d'additions et corrections postérieures avec nouvelles glosses.

C. Le manuscrit de Turin A, IV, 35, est un in-4° vélin du XIII° siècle, de 180 feuillets. Le manuscrit porte paginés 179 feuillets, mais le premier n'a pas été compté (nous le désignons par *feuillet* ou *folio* 0), sans doute parce qu'il est coupé d'un tiers, et que, presque entièrement noirci, il est dans un fâcheux état de conservation. Il contient environ onze mille glosses. Il commence avec la Genèse et comprend le Pentateuque (fol. 0), les cinq Meghilloth (34 *a*), Josué (42 *a*), Juges (44 *a*), Samuel (49 *a*), Rois (59 *a*), Jérémie (66 *b*), Ézéchiel (78 *b*), Isaïe (88 *b*), les douze petits Prophètes (112 *b*), les Psaumes (128 *b*), Job (152 *a*), les Proverbes (172 *a*). Le manuscrit s'arrête au ch. XXV, vers. 22 des Proverbes. En tête du manuscrit se lit en hébreu la note suivante d'écriture plus récente : « Les Laazim, M. Raphael, fils du saint R. Abraham, de mémoire bénie. » C'est sans doute la signature d'un propriétaire du manuscrit, signature reproduite encore fol. 31 *a* (deux fois [1]) et 65 *a*. Les sept premiers feuillets, ayant été coupés en tête, on a collé des bandes de parchemin sur lesquelles on a reporté les lignes tombées. L'écriture de ces bandes, d'une autre main, ce semble, paraît être de la même époque. Les fol. 17 et 94 ont été lacérés. Le fol. 45 *a* porte à la marge supérieure une note où je puis déchiffrer les noms d'Isaac, fils de Jacob, et Jacob, fils de Jacob ; au fol. 133 *b*, je note la signature Salomon, fils de Salomon Lunel (?). Le manuscrit en grande partie n'est pas ponctué, ce qui en diminue la valeur. Il semble qu'il ait été ponctué après coup, vraisemblablement par celui qui a rempli les bandes des sept premiers feuillets, si l'on peut se fonder sur des indices aussi peu sûrs que la forme des points-voyelles et la couleur de l'encre.

[1] La première fois sous cette forme : « Moi, Raphael, fils d'Abraham, dans la ville d'*Incl* ». — *Incl* ou *Ivel* ou *Isel*, et, comme l'*i* = l'*e* : *Inil, Enil* ou *Encl ; Iril, Evil* ou *Evel ; Isil, Esil* ou *Esel.*

Presque à chaque page se trouvent des additions de diverses mains et de diverses époques, spécialement aux pages 125 *a*, 133 *b*.

Voici maintenant des extraits de ces trois manuscrits. Nous commençons par C, qui prend au premier chapitre de la Genèse.

Ms. C : fol. 0, recto, illisible.
verso, à peu près illisible

. . . .

Genèse.				
I, 20	1 נפש חיה	אמא דְביאְ		
21	2 התנינים	לֵידַאגרוֹנְש	מין דגים	כ׳ אם לתנין
24	3 וחיתו	אֵישַׁבי [illegible]	כ׳ חית השדה (?)	
26	4 בצלמנו	אַנלפֿורמא	כ׳ בצלם אלהים ל׳ דפוס	
26	5 [וירדו]	[illegible] רונט	כ׳ וירד מיעקב ל׳ [illegible] שלה ש׳ [illegible] אישיטץ	
28	6 [וכבשֻׁה]	פרישלי	כ׳ ונכבש ל׳ ולבדור	
	7	. . . .	. . . .	. . . .
II, 2	8 [וישבת]	אֵירְפוזט	כ׳ שבת וינפש ל׳ מנוחה	
5	9 שיח	ארלב...	כ׳ תחת ל׳ אילן	
5	10 לעבוד	אלאבורירּ	[illegible]	אצל קרקע
6	11 [ואד]	אֵינואה	ל׳ ער...	יש לענן וזה אחר
7	12 [ויפח]	אישופלא	[illegible]	
7	13 [באפיו]	אנשֵינרילש	כ׳ אף להם ולא יריחון ל׳ בחו[טם]	
7	14 נשמת	אַלֵינְא	זה רוח היוצא מן הגוף	
8	15 [מקדם]	[illegible]	כ׳ ימה וקדמה	
9	16 [בתוך]	[illegible]	כ׳ בתוך המים ל׳ [illegible]	
10	17 יפרד	אי[illegible] יברט	כ׳ נבדכו ל׳ יתחלק ויבדל	
12	18 אבדולח	לוקריטאל	19 בשוהם לאוניקלא מיני אבנים טובות	
14	20 [קדמ]ת אשור		דלשור	כ׳ ימה וקדמה

Fol. 1, recto :

15	21 וינחהו	. . . .	. . . .	
21	22 מצלעותיו	דשט [illegible]	ל׳ ויקח [illegible] מצלע אשר לקח	
21	23 תרדמה	אנטומישְׁמֲנְט	ל׳ וישכב וירדם	
25	24 ערומים	נוץ	כ׳ כי ערום אנכי ואחבא	
II, 25 ; III, 5	25 יתבוששו	הונטיינט	ל׳ בושת. 26 ונפקחו אֵישְׁרוֹנט אוּבֵרץ	
III, 11 (?), 8	27 ערום	?	ל׳ טו[illegible] באחים. ? 28 קול אַנגרש	
III, 7	29 עלי האנה	פוילא דפִיאיר	30 ויתפרו אֵיקודירט כ׳[שק]תפרתי עלי	
13	31 השיאני	[illegible]	כ׳ אל ישיא לכם ל׳ הסתא	

Cette partie du fol. 1 est écrite sur une bande de parchemin qui, étant collée sur le feuillet dont le haut avait été coupé, en recouvre les premières lignes. En relevant les bords mal collés de cette bande, on peut lire une partie des lignes recouvertes.

Genèse.				כ׳ פתח ש[illegible] ל׳ ונפתחו
III, 8	30 *bis*	ויהפרו	איקודירט	כ׳ שק הפרתי עלה כ׳ עלה ודף
13	31 *bis*	השיאני	[illegible]יצא מויר	כ׳ אל ישיא אתכם ל׳[הסתא]
14	32 écrit postér.	[illegible]תהלך	פורמי[illegible]	כ׳ התהלך נחל ל׳ לך
14	33	גחונך	טונבנטרא	כ׳ על גחון ל׳ בטנך
15	34	ואיבה	איהאינא	כ׳ איבת עולם ל׳ שנאה
15	35	אשית	מיטריי	כ׳ ולא שתו איש עדיו ל׳ אשים
15	36	ישופך	איקקראטויי	כ׳ אשר בסערה ישופני
15	37	תשופנו	שופלרש לויי	כ׳ וגם נשף בהם כל׳ נשכא הנחש לנשוך [נושף ושו[illegible]]
15	38	עקב	טאלון	כ׳ בעקב עשו
16	39	עצבנך	טאדולור	[כ׳] וכן בעצב אגדילו ל׳ צער ומכאב
16	40	תשוקתך	טאדזירנצ	אכ׳ ועלי תשוקתך ל׳ [illegible]שתך
17	41	בעצבון	אנטרבייל	כ׳ ולא יוסיף עצב ל׳ טורח

Le tableau qui suit donne, en italiques, la transcription des gloses françaises et, en caractères romains, la traduction des mots hébreux qu'elles expliquent[1] :

1. Ame vivante, *ame de vie.*
2. les cétacés, *lédagrons*
3. et (bête) sauvage, *ésavi....*
4. à notre image, *anlforme*
5. et (ils) domineront, *.....ront*
6. et domptez-la, *...pres li* (?)
7. ....
8. [et se reposa], *érepost*
9. verdure, *arlb....* (?)
10. pour labourer, *alaborer*
11. et (une) nuée, *énue*
12. et souffla, *ésofla*
13. en ses narines, *ansénariles*
14. souffle, *alène*
15. [à l'orient], ...
16. [au milieu de], ...
17. séparera, *é...evrt*
18. le bdellium, *locrital*
19. l'onyx, *l'onicle*
20. à l'est de l'Assur, *....dlasur*
21. et il le conduisit, ...
22. de ses côtes, *dss.......*
23. assoupissement, *antomisemant*
24. nus, *nuz*
25. ils eurent honte, *honteient* (?)
26. et seront ouverts, *éseront overz*
27. rusé, ...
28. (la) voix (?), *angrs* (?)
29. feuille de figuier, *foïlle de fiier*
30. et ils cousirent, *ecodiret*
31. tu m'as trompé, ...

30 *bis*. et ils cousirent, *ecodiret*

[1] Nous ne traduisons pas la troisième colonne qui renferme les exemples tirés de la Bible ou du Thargum, parce qu'elle n'est d'aucun intérêt pour l'objet de nos recherches.

31 *bis*. tu m'as trompé, ... *iça moy*
32. tu iras, *formai*.....
33. ton ventre, *tonventre*
34. et haine, *éhaïne*
35. je mettrai, *metré*
36. il t'écrasera, *écachera toy*
37. et tu lui siffleras, *sofleras lui*
38. talon, *talon*
39. ta souffrance, *tadolor*
40. ton désir, *tadesirance*
41. en effort, *antravail*.

Voici le début de B.

Fol. 1, recto.

1 לחמ מנגייר — כמ' עבר לחם רב ל' מאכל
חכלת ויצא
2 מלאכים משייגש — כתרגו' איזגדיו — ל' שליח
3 ל"א אנגייש (? — וכן פי'רשי מלאכים ממש
4 ואחר איטרדיי — כמ' ואחר מן המועד
5 ויחץ איפרטי — כמ' ומחיצת ראשו ל' ויחלק
6 מנחה פרזנט — ל' דורון תרג' תקרובתא
7 ועירים איפולינש — חמורים זכרים וכן הוא אומר ועייר בן אתונות
8 בא בידו אנשון קונגיי ברשותו כמ' ויקח הוא את כל ארצו מידו
9 אכפרה איטירדרי (? — כמ' וכופר בריתכם ל' קינוח והעברת זעם
10 פניו שישאירש — כמ' ונתתי פניו פנים של זעם
11 על פניו פרדבנט לוי — כמ' על פניו תמיד ל' לפניו
12 ויאבק איפודרויא וכן כת' מנ' ויתעפר נתעפר עמו עד עלות העפר לשמים
13 ל'א אילוייטא שכן הדרך בני אדם המתעצמין זה את זה להפיל
והוא כמו ויחבק אל'ף וחית מתחלפין ולשון ארמית דאביק ליה מיבק
14 ותקע אדיטקא כמ' פן תקע נפשי ממך
15 כף ירך לפיילא דוגינוייל עצם עגול שעל השוק
16 צולע קלוקינט כמ' אספה הצולעה ל' חיגר

1. Nourriture, *manger*
2. messagers, *mesayges*
3. anges, *angeys* [1]
4. et me suis arrêté, *étardé*
5. et il divisa, *éparti*
6. un présent, *prezant*
7. et les ânes sauvages, *épouleyns*
8. en sa main, *ansoun coungé*
9. et j'effacerai, *eterdré*
10. sa colère, *sésires*
11. devant lui, *pardevant lui*
12. et (il) se couvre de poussière, *époudroye*
13. et (il) lutta, *élouyta*
14. et (il) détacha, *adétacha*
15. le creux de la hanche, *la paylie* (*faille ?*) *dogenouyl*
16. boîtant, *clochént*

[1] Les deux *yod* que nous transcrivons par *y* sont couverts d'une tache qui rend la lecture du mot douteuse. On pourrait lire encore *anjles*.

17 הנשה לְטְרְשַׁיְלִי שנשה ממקומו כמ׳ נשתה גבורתם
פני אלהים פני המלאך כמ׳ והייתם כאלהים אני אמרתי אלהים אתה

17. (l'os) luxé, *le tresayli.*

Nous arrivons maintenant au manuscrit A, qui commence, ainsi que nous l'avons vu, quelques versets avant le passage par lequel débute B, mais dont le feuillet 1 *a* est si effacé qu'on n'en peut rien lire. Nous passons au verso, après les deux mots . (?) פני אלהים לישפץ, « le visage de Dieu, *les faç* (?)... », juste à l'endroit où nous nous sommes arrêté dans B, et, pour donner les éléments de comparaison, nous reproduisons en note les leçons différentes que présentent B et C dans les passages correspondants.

Genèse.	1	ותרצני	אֵיאַפַּ... [1]	רצון יריאיו [2] [ל׳] פיוס
xxxiii, 10	2	ברכתי	מוֹן... [3]	ל׳ דורון
	3		ל״א מוֹן... [4]	פי׳ רשי [5] ל׳ שאלת שלום
12	4	נסעה	מוֹף [6]	גזרת שמעה סלחה שהוא (?) כמ׳ סלה [7]
13	5	עלות	אַנְפַּנְט... [8]	כ׳ עולל ויונק [9]
14	6	ודפקום	אֵידְבַ... אוֹשׁ [10]	כמו קול דודי דופק
14	7	אתנהלה	מַרֵי... [11]	כמו אין מנהל לה [12]

1. et tu m'apaisas, *éapa.....*
2. mon présent, *mon.....*
3. autre explication (de *mon présent*) *mon...*
4. pars, *mop*, (c'est-à-dire *mof*)
5. (brebis) enfantant, *anpant....*
6. et les frappa, *e deba...os*
7. je mènerai, *maré....*

VARIANTES DE B ET DE C.

[1] B : אֵיאַפַּיַאשׁ מוֹי *éapayas moi ;* C : איאפייאש מויי (non ponctué) *eapayasmoy.*

[2] B : ידעוך רצון ; C : והרצת שבהותיה.

[3] B : מוֹן פְּרֶזַנְט *mon presant ;* C ne donne pas cette explication.

[4] B : מוּן שַׁלוּד *moun salud ;* C : מון שאלוץ (non ponctué) *mon saluz.* C ajoute une citation que n'ont ni A ni B : כ׳ ויברך יעקב את פרעה.

[5] B : mots placés à la fin de la phrase ; C : manquent.

[6] B : מוֹף *mof ;* C : מוף *mop.*

[7] Légers changements dans l'ordre des mots dans B et C ; B ajoute à la fin l'interprétation chaldaïque : ותרג׳ טול ונהך.

[8] B : אַנְפַּנְטַיְנְץ *anfantaynz ;* C : אנפנטאץ *anf(a)ntaz.*

[9] B, au lieu de l'explication donnée par A et par C, a la suivante : כלו׳ הצאן שיש להם עוללים רבים.

[10] B : אֵידְבַטְרוּנְט אוֹשׁ *édebatrount os ;* C : mêmes mots, non ponctués.

[11] B : מַאַרֵיי *maaré ;* C : מיינריר *ménré* ou *méneré.*

[12] B, avant cette phrase, intercale ל׳ אתנהל ; C remplace le tout par une autre citation כ׳ עלות ינהל, ל׳ אוליך.

				Genèse.
כמו לאט לי לנער אבשלום ל׳ בנחת שלי [2]	אַמוֹן שׁ ף [1]	לאטי	8	xxxiii, 14
כל׳ לפי צולהם [4]	אַבִיר [3]	לרגל	9	
ל׳ ענבים [5]	פְרֵי אֵיטֵיר	אציגה	10	15
	אַנְטֵרִין [6]	שלם	11	
ל׳ שדה [8]	לַקַנְפֵּיינְא [7]	חלקת	12	19
ל׳ מיעה [10]	מַיילְא [9]	קשיטה	13	19
כמ׳ ואם החריש יחריש ל׳ שתיקה [11]	אֵיטוּט	והחריש	14	xxxiv, 5
כמו ולא עוצבו [12] ל׳ כעס	אֵיקוֹרֵצֵירֵט	ויתעצבו	15	7
כמ׳ חשק [שלמה] בכם [14] ל׳ רצון	[illegible] טָא [13]	חשקה	16	8

8. en mon silence, *amon s. .p (souef)*
9. selon la force, *avér*
10. je ferai rester, *feré éter*
11. entier, *anterin*
12. la campagne, *la chanpéne.*
13. (Une) késila (monnaie), *mâyle*
14. et (il) se tut, *étut*
15. et (ils) s'affligèrent, *écourecéret*
16. (il) aima, *....tâ*

[1] B : אַמוֹן שׁוּאֵיף *amon souép* (= *souef*) : C : mêmes mots non ponctués.

[2] B a לנחת au lieu de בנחת ; C n'a pas אבשלום.

[3] B : אַבֵיר *avér* : C a une autre glosse אפוייאיר qui se lit *apoyer*, mais doit être corrigée, ce semble, en *à pooner* (*à pouvoir*).

[4] Ici B et C diffèrent de A ; B : ל׳ לפי המלאכה וכן ולרגל ; C : וכן ולרגל כלו׳ לפי כחם.

[5] Cette glosse avec l'interprétation manque dans B et dans C. Ce dernier a ici une glosse qui doit être reportée plus loin, n° 15. ויתעצבו, כ׳ והמה מרו ועצבו, ל׳ כעס איפורט קורציץ, c'est-à-dire : « ils furent affligés », *e furet corecéz*, comme dans : « et eux se rebellèrent et s'affligèrent, sens de colère. »

[6] C : אַנְטֵרֵץ (?) *anterec*, leçon fautive ; la bonne leçon est donnée par A et B. A ne donne pas de commentaire ; B ajoute : שלם בגופו שלם בממונו בתורתו ; C ajoute : (?) שלם בגופו ובבינאון.

[7] B : לַקַנְפֵּיינְא *la chanpeyne* : C : לאַקַנְפַּיינְא *la canpayne.*

[8] B remplace ce commentaire par כמו חלקת הצורים ל׳ בקעה ; C par כ׳ ראו חלקת יואב אל ידי. — Les deux glosses 11 et 12 sont écrites sur une même ligne dans A, par suite de l'absence ou de la réduction du commentaire. Dans C, les gloses 11, 12 et 13 commencent le recto du folio 7, et sont écrites sur une bande de parchemin ajoutée après coup ; cf. plus haut, p. 135. La glosse 14 commence le feuillet.

[9] B : מאַיילְא *maaille* : C : מאַיילְא *maále.*

[10] Au lieu de cette explication, B a : בכרכי הים קורין למעה קשיטה, et C : כ׳ ואיש קשיטה אחת.

[11] Ce passage manque dans C ; B modifie légèrement l'ordre des mots.

[12] B cite un autre verset : נעצב על דוד ; C, par suite d'une transposition, donne cette glosse avec une citation autre que celle de A et celle de B, après la glosse 10. Voir plus haut, note 5.

[13] B : בוֹלוֹנְטא *bolont'*, c'est-à dire *volonta* : C : בוֹלַנְטָא *volanta.*

[14] A avait d'abord cité le verset חשק שלמה ; il a ensuite effacé שלמה et a écrit après בכם, voulant citer le verset חשק יי בכם. B cite le premier, C le second de ces deux versets.

				Genèse.
ל׳ סחורה	אֵימַרְקַנְדֵי לוּי [1]	וסחרוה	17	xxxiv, 10
כמ׳ כמהר הבתולות [2]	דוּאֵירְא	מוהר	18	12
ל׳ נתרצה	אוֹט . רוֹמְשׁ [3]	נאות	19	15
ל׳ להפעל	אֵאֵיטְרְא צִירקונצִיץ [4]	להמול	20	15
ל׳ ונתננו נון דגשה	אֵידוֹרוֹמְשׁ [5]	ונתנו	21	16
ל׳ שלום	אַפֵּיזִיבְלֵיץ [6]	שלמים	22	21
ל׳ מקומות	לוֹשְׂ [7]	ידים	23	
ל׳ עני אני וכואב	דוֹלוֹזַנְץ [8]	כואבים	24	
ל׳	אַטְרַנְקַנְט [9]	לפי חרב	25	
ל׳ שבי וגלות	אֵיקֵיטִיבֵירֶט [10]	שבו	26	

17. et faites-y le commerce, *é mâr-chandé lui*
18. douaire, *douére*
19. (nous) accorderons, *otr..eromes*
20. à être circoncis, *â étre circonciz*
21. et donnerons, *édoromes*
22. paisibles, *apézibléz*
23. lieux, *los*
24. affligés, *dolozânz*
25. au fil de l'épée, *âtrânchânt*
26. (ils) firent prisonniers, *échétivéret*

[1] B : אֵימַרְקַנְדֵיץ לוּי *émarcandéz lui ;* C : אימַרְקַנְדֵיץ לִי *émarchandez li.* C ajoute : כ׳ עובד סוחר que n'ont ni A ni B.

[2] C a דוּאֵירְא *doére ;* il ajoute à la fin : כ׳ נדוניא. — Entre la glosse 18 et 19, C intercale la glosse suivante (sur *Genèse*, xxvii, 35 [?]) : « במרמה (en prudence) *ansas*, ainsi traduit le chaldéen : en sagesse. » Je suppose que *ansas* doit se lire *ansa[ge]ss[e]*.

[3] B : אוֹטְרוֹיְירוּמְשׁ *otroyroumes ;* C : אוֹטְרוֹיְירוֹמְשׁ *otroyromes.* C ajoute וכן יאותו אוֹטְרוֹיְירוֹנְט « de même, ils *consentiront* « *otroyront* ».

[4] C : אַאֵיטְרְא שֵׁירְקוֹנְצִישׁ *a étre serconcis.* C ajoute : ל׳ להיות נמול, וכן בהמול בהיות נימול. B, qui a la glosse אַצֵירְקוּרְצִירְא *acercourcire*, ajoute ל׳ מילה, puis וכן, etc., comme dans C, et finalement כ׳ להפעל, comme dans A. Une note postérieure a ajouté dans A les mots בנימול בהיות נמול, en les faisant suivre de la note כך פירש ר״ש « ainsi explique Raschi ».

[5] B : אֵידוּרוּמְשׁ *édouroumes.* La glose 21 manque dans C.

[6] B : פֵּיזִיבְלְשׁ *pézibles ;* C : אפלזיבילש *aplézibles* (?). A partir de ce mot, les glosses de C dans le fol. 7 *a* ne sont plus ponctuées. Aussi je ne les reproduirai que quand par l'orthographe des consonnes elles différeront des leçons de A.

[7] B est seul à ajouter la citation כמו ורחב ידים. C. ajoute à la fin : והרבה יש בל׳ זה.

[8] B : דוּלַנְץ *doulanz ;* C : דולורש *dolors.* C, après la citation, ajoute כ׳ דאבון.

[9] B : אַטְרֵינְקַנְץ *atrénkanz ;* C : אטרנקנט *atrnchnt.* — A a oublié la citation indiquée par la seule lettre ל׳. B et C donnent כ׳ חרב פיפיות. B ajoute ensuite ל׳ חידוד.

[10] B : אֵיקֵיְיטִיבֵירֶט *échéytivéret ;* C : איקייטיביירט non ponctué, sans doute : *échétivéret.* C diffère pour la fin de la glosse de A et de B : כ׳ שבי מצרים ל׳ גלות. Cette glosse dans C est transposée. Elle précède la glosse de כ׳ פי חרב au lieu de la suivre.

				Genèse.
כמ' עושה חיל [1] ל' ממונם [2]	לוֹר אַבוֹיִיר	חילם	27	xxxiv, 29
כמ' אלה ואלוֹן [3] ל' אצל (?) [4]	לֵאוֹרְמֵא	האלה	28	xxxv, 4
ל' אצל שכם [5]	דְגֹוטְא שכם	עם שכם	29	4
שם דבר של מחיתה [6]	דְפְרֵיינְמַנְט	חתת	30	5
מין אילן	לְקֵינְא [7]	האלון	31	8
ל' מישור כך פי' רשי [9]	לַפְּלֵינוּרְא [8]	ל"א	32	8
ל"א אַטְרָא פְּלוֹר ל' בכי. [אלון בלשון יוני אחר פ"רבי [10]	כך שם המישור	אלון בכות	33	8
ל' ממתניך [12]	דְטֵישְ לוֹנְגְּש [11]	מחלציך	34	10
כתרגו ואיסתלק [13]	אֵיאָמוֹנְטָא	ויעל	fol. 2 recto. 35	13
לש' כביר וכן פתר מנ' ריבוי מהלך [15]	פִּיַצְא [14]	כברת	36	16

27. leur bien, *lor avoyr*
28. le térébinthe (?), *leorme*
29. auprès de Schechem, *dejoute schechem*
30. l'effroi, *deprayuemant*
31. le chêne (*hailôn*), *lechéne*
32. autre explication (de *hailôn*), *la plénure* (sens de *plaine*)
33. *alôn bachoth*, nom d'une plaine. autre explication (de *alon bakhoth*), *atre] lor* le mot *alôn* en grec signifiant *autre*; explication de mon maître
34. de tes reins, *de tes longes*
35. et (il) monta, *éâmontâ*
36. une pièce (de terrain), *piace*

[1] Manque dans C.

[2] B et C : ממון.

[3] B : ל' אשירה.

[4] Il doit y avoir ici une faute amenée par le mot אצל de la glosse suivante, le sens exige אילון. Ce לשון manque dans B et C.

[5] B et C n'expriment qu'une fois le mot שכם dans l'en-tête.

[6] Au lieu de cette explication, C a כ' ומוראכם וחתכם ל' יראה. B ponctue la glosse דְפְרֵיינְמַנְט *depreynemant*.

[7] B : לְקֵיינְא *lechéyne*. Les mots מן אילן manquent dans C.

[8] B : לַפְּרֵנוּרְא *laprenure*; cf. pour le changement de *l* en *r* la glosse *pror* qui suit [v. i., note 10]. C : לפלנאורא *lapl nüre* (?) ou *laplenaüre* (?).

[9] B, après מישור, ajoute כמו אלון בצעננים ; C : כמו באלוני ממרא.

[10] Le mot effacé après בכי, dans A, est אחר ou שני ; אחר est donné par C ; שני par B. C a à peu près la même leçon que A, il place seulement le ל"א avant l'explication que A donne en premier lieu. B n'a que le ל"א qu'il écrit אוֹטְרָא פְּרוֹר *ôtre pror* (autre pleur).

[11] B : דְטֵילוֹנְגְש *detélounges*.

[12] B ajoute : כמ' אזור נא כגבר חלציך, C remplace le tout par cette autre citation : כ' על חלצים.

[13] La glosse tout entière manque dans B.

[14] B : פֵּיצְא *peyce*.

[15] B ajoute דרך ; C n'a pas דרך, mais avant ריבוי il donne כביר que A place avant l'interprétation de Menahem.

Genèse.				
xxxv, 16	37	ל"א	אַרְפָּנְט [1]	כך שם מדת הקרקע
	38	ותקש	אֵיאָדוּרְצִיט [2]	כמ' דבר קשה [3]
18	39	אוני	מָאדוֹלוֹר [4]	כמ' לא אכלתי באוני [5]
22	40	וישכב את בלהה	אֵידֵקוֹקא [6] בלהה	וזה [7] משמע עיקרו עיקור
		כלו' ושרשך מארץ החיים		כלו' הסיר מטהו
xxxvi, 7	41	לשאת (*sic*)	אשוֹפְּרִיר [8]	כ' ולא נשא אותם הארץ [9] ל' לסבול
24	42	מצא	קוֹנְטְרוֹבָא [10]	כל' בדאם מלבו הזקיק הסוס לאתון [11]
	43	הימים	לֵישמוֹלְש [12]	זה הפרד [13] ולפי שאימתו מוטלת על הבריות קראן ימים [14]

חסלת וישלח

37. autre explication (de *pièce de terrain*), *ârpânt*
38. et durcit, *éâdurcit*
39. ma douleur, *mâdolor*
40. et (il) coucha avec Bilhah, *édécoca Bilhah.*
41. à souffrir, *asoprir*
42. il trouva, *controvâ*
43. les mulets, *les mols.*

[1] B : אַרְפַּנְט *arpant ;* il supprime כך. C n'a pas le ל"א.

[2] B : אֵיאַנְדֵּוּרְצִיט *éandurcit ;* C : איאנדורצי *éandurci.*

[3] B remplace cette citation par כמה קשתה לילד, C par ל' קושי קשה. C ajoute ensuite la ligne ממרא כך שם המישור. Cette glosse se rapporte à Gen., xxxv, 27.

[4] B : מַאדוֹלוֹר *madoulor.*

[5] B supprime לא ; C ajoute ממנו, ל' דאבון.

[6] B : אֵידֵיקוּקָא *édécoucha.*

[7] B, au lieu de וזה, porte בילבל יצועי אביו ; il n'a pas, à la fin du commentaire, les mots כלו' הסיר מטהו. La glosse avec le commentaire manque dans C.

[8] B : אַשוּפְּרִיר *asouprir* (à soufrir).

[9] C a une autre citation : נלאתי נשוא, et ensuite une glosse que n'ont ni A ni B : אלוף, ל' נשיא מיירא « chef » *mère* (= maire), sens de prince (Gen., xxxvi, passim).

[10] B : קוּנְטְרוּבַא *countrouva.*

[11] Les trois derniers mots manquent dans B et C.

[12] לֵישמוּלְש *les mouls* (muls).

[13] C : ל' פרדה, la fin manque dans C ; B, après la glosse française, porte : ע[..]ם שאימתו מוטלת על הרביות.

[14] Après cette glosse, B et C s'accordent à donner une glose sur le nom *mézahab* de Genèse, xxxvi, 39. B : מי זהב : כך שמו על שם עושרו ההמו'. C : מי זהב : כנויו, כך שמו על שם עושרו.

Voici la fin du ms. A (fol. 216 recto) :

Néhémie.				
v, 2 et 3	1	ונקחה דגן	אִיאָקֵיטְרוֹמְשׁ	ל׳ קנין
5	2	לאל	אַפוֹרְצְא	כמ׳ יש לאל ידי ל׳ כח
7	3	משא אתם נושים	פְּרֵיט בוויש פְּרֵיטָנְץ	כמ׳ כי תשא בריעך ל׳ הלואה
13	4	חצני	מֵישִׁילְא	כמ׳ והביאו בניך בחוצן
13	5	ל״א	מוֹן גֵירוֹן	
13	6	נערתי	אֵיקוּשׁ	כמ׳ נוער כפיו
13	7	נעור	אֵיקוּשׁ	
18	8	ברורות		כמ׳ ברורים
vi, 8	9	בודאם	קוֹנְטְרוּבָאנְט אוש	כמ׳ בחדש אשר בדא מלבו
v, 18	10	לחם פחה		כמ׳ פחה שלטון
vi, 6	11	וגשמו	כך שם אדם	כמ׳
	12	נעש	אַפֵיטַא	כמ׳ בן הבקר אשר עשה
14	13	נביאים	פוּרפָּרלוֹרְשׁ	לש׳ דברנים
vii, 1	14	ויפקדו השוערים	אֵיפוֹרְט אָבָלִייץ לֵיש פורטִייֵרְש	
3	15	יגיפו	הוּרְטִיָינְט	לש׳ יגחו זה לזה
viii, 6	16	במועל ידיהם	אַן לַמוּנְטְמָנְט דְלוֹרְמֵיינְש	ל׳ מכלה
10	17	ממתקים	דוּצוֹרְש	כמ׳ מתוק הדבש

1. et (nous) achèterons du froment, *iachéteromes*
2. au pouvoir (de notre main), *aforce*
3. prêt [êtes]-vous prêtant [1], *prét vous prétânz*
4. mon sein (secouai-je), *mesile* (*meselle ?*)
5. autre explication (de *mon sein*), *mon géron*
6. secouai-je, *écous*
7. (qu'il soit ainsi) secoué, *écous*
8. choisies (la traduction manque)
9. (tu es) imaginant eux (ces récits), *controuvant os*
10. le pain du gouverneur [2] (la traduction manque)
11. et Gueschmou, tel est le nom de l'individu [3]
12. ...., *aféta* [4]
13. prophètes, *pourpârlors*
14. et furent chargés de la surveillance les portiers, *e furet âbâliz les portiyers*
15. ils frappèrent les portes (pour les fermer), *hourtyânt*
16. avec l'élévation de leurs mains, *an lamountemânt de lormeyns*
17. (buvez des) douceurs, *douçors*

[1] Tel est l'ordre des mots hébreux, ordre rendu, comme on le voit, très exactement par notre glossateur.

[2] Transposition dans le texte.

[3] En hébreu dans le texte. Le mot 'כמ, dans la troisième colonne, n'est accompagné d'aucune citation, parce qu'il n'y en avait pas à donner. Ce mot a été mis là par inadvertance.

[4] Nous ne voyons pas à quel mot du texte hébreu se rapporte cette glose, dont le sens est : il fit.

Néhémie.				
VIII, 11	18	מחשים	אַטֵיזַנְץ	כ' שתיקה
15	19	ועלי עץ שמן	אֵיפוֹילְייא דְפוּט דוֹלִיבְא	לט" עלי אילן זית
IX, 29	20	ותעד בם	אֵידֵיפַנְדִיש אָנוֹש	כ' התראה כמ' העדות בנו
X, 32	21	המקחות	לֵיש אַקֵיטְמַנְץ	כ' קניין
	22	וכל שבר	אֵיטוּטְא בַנְטְא	כמ' אוט בכסף השבירני ל' מכורה

18. (et les lévites) faisant taire (le peuple), *atézânz*
19. et feuille de bois (c'est-à-dire d'arbre) d'huile, *éfoilje defut dolive*
20. et tu les as sommés (de ne pas désobéir à la loi), *édéfândis ânos (sic)*
21. les acquisitions, *les achétemânz*
22. et toute vente, *étoutevânte.*

Fin du glossaire C, fol. 179 *b* (la page est en grande partie effacée) :

Proverbes.				
XXIV, 21	1	תתערב	מילרש	כ' וגם ערב עלה ל' תערובה
22	2	ופיד	אילדבריזמנט	כ' בפידו להן שוע ל' שב[ירה]
24	3	יקבוהו	מאדירונט (?) לוי	כ' מה אקב לא קבה אל ל' זללה
24	4	...	אי.. יר	ל' טמא (?) כ' הפגע שור
26	5	נכוחים	[...]וטורש (?)	ל' הולך נכוחו ל' משר
27	6	ועתדה	אימונטנץ	כ' ועתודותיה שוסתי ל' מצב (?)
27	7	ועתדה	איבוריאה	ל' עתודי בשן
31	8	קמשונים	קֿרדונש	ל' מיני קוצים
31	9	כוסו	קוברירט	כ' ויכסו את הרכב
31	10	חרולים	.ורטיאש	כ' ממשק חרול
XXV, 1	11	העתיקו	איפרצירט	כ' עתקו גם גברו ל' החזיקו
4	12	הגו	טרייאנט	כ' הורו והגו ל' משיכה
4	13	סיגים	אורדורש	כ' כספך היה לסיגים פסולת וכסף קרוי סיג
10	14	וחסדך	הונטויירא טויי	כ' חסד ל' בושת
11	15	תפוחי	פומייש	כפתורים עגולים כתפוחים
11	16	במשכיות	אנקובירטורש	כ' וסכותי את כפי ל' כסוי

1. (Tu ne te) mêleras (pas avec...), *meleras*
2. et la ruine, *éledebrizement*
3. (les peuples) maudiront lui, *madiront* (?) *lui*
4. ....
5. (paroles) droites, *[dr]otors* (?)
6. et dispose (ton champ) (?), *émontanz* (?)
7. et puissante (?), *évorée* (?)
8. (des) chardons, *chardons*
9. couvrirent (la surface), *covrirt*
10. des orties, *orties*
11. et (ils) forcèrent, *éforcért*
12. retirant (l'écume de l'argent), *traiant* (?)
13. (les) écumes, *ordors*
14. te fera rougir, *hontoyra toi*
15. pommes (d'or), *pomés* (?)
16. en (des) couvercles, *ancoverturs*

Proverbes

xxv, 11	17	אופניו	שישיגׂש	כ׳ אמיך אפוני ל׳ כן ובסיס ואין זה לאופן
12	18	וחלי	איפרמנט	כ׳ נדמה כתם פז ל׳ קבועת
13	19	מצנת	קומ׳ פרוייט	ל׳ קור וחום נשיאים עמט ל׳ עוטם
14	20	מתהלל	פורוונטנט לויי	כ׳ ותקיא הארץ
17	21	הוקר	דבוייאה	כ׳ ודבר יי׳ היה קר ל׳ מנע
18	22	[מפיץ]	דיפיצמנט	אחד מכלי המלחמה
18	23	שנון	אגוויזייאה	כ׳ שננו לשונם כ׳ חידוד
19	24	רועה	בריזייאה	כ׳ תרועם בשבט ברזל ל׳ שבירה
20	25	מעדה	אילו[illegible]ג׳יר	כ׳ מעדו קרסולי
20	26	[בגד?]	אוטיט (?)	כ׳ בגד עדים כ׳ [illegible]
20	27	[ריע?]	[illegible]	ל׳ ריע וחבר 28 יא אגׂוטמנט ל׳ חיבור
20	29	[נתר]	קרוויידא (?)	כ׳ אם תכבסי בנתר מין אדמה
22	30	[חותה]	[illegible]	כ׳ היתתה איש אש ל׳ חותה נופל על ראשו

17. (parole posée sur) ses bases, *sésyégs* (?)
18. et parure, *éparmant*
19. comme froid, *com. froit*
20. se vantant, *porvantant luy*
21. écarte (ton pas de..), *devoye*
22. marteau, *depecement*
23. (flèche) aiguisée, *aguiziée* (?)
24. (dent) brisée, *briziée* (?)
25. (celui qui ôte ses vêtements), ...
26. ...., ...
27. ...., ...
28. union, *ajoutemant*
29. (de la) craie, *croide*
30. ...., ...

Il conviendrait de donner maintenant la fin de B (verso du fol. 178) avec les parties correspondantes de A et de C. Mais comme ici C est beaucoup plus développé que B, c'est C que je prends pour texte, indiquant en note les variantes des deux autres manuscrits. Je ne reproduis pas pour la première colonne la ponctuation du manuscrit.

Joel.

I, 17	1	ממגורות [1]	גְּרֶנְייש [2]	מקום שמשימין בו התבואה
18	2	נאנחה	טוֹפִירוֹזְא	כ׳ ויאנחו בני ישראל [3]

1. (les) greniers, *grenés*
2. gémissante, *sopiroze*

[1] Ce passage commence dans C à la ligne 5 du fol. 116 verso, dans A à la ligne 5 à partir du bas du fol. 122 recto, et dans B au verso, ligne 1, du fol. 178.

[2] A : גְּרַנְיְיש *granges ;* B : דֵיגְרֵנֵיירְש *dígreners.* — L'explication est autre dans A et B. A : הם מגורות של חיטין ; B supprime הם et ajoute שאוסף שם תבואה.

[3] Cette glosse manque dans A et B qui la remplacent par une autre inconnue à C : נבוכים הם בארץ, כמ׳ נבוכים הם בארץ [B : אַשֵׁירֵיץ], פוּרֵט אֶנְשֵׁירֵיץ, נבוכו. « Ils furent dans l'angoisse (Joel, I, 18), *furet anséréz* (A), *furet aséréz* (B). »

				Joel.
וכן תירג׳ צדיאה[2] כ׳ שממה	פוּרְט דֵיגַאטֵיץ[1]	נאשמו	3	18
כ׳ נוה שאנן[4] כ׳ דירה[5]	מַנוֹיר[3]	נאות	4	19
כ׳ נכונים הם בארץ	פוּרְט אַשֵׂירֵיץ	נכונו[6]	5	
כ׳ כאיל תערוג כ׳ תצעק	קְרִירָא[7]	תערג	6	20
כ׳ אפיקי מים	רִיבַיְישׁ	אפיקי[8]	7	20
כ׳ חיל אחז כ׳ יפחדו	אַפוֹרִירוֹנְט	יחילו[9]	8	II, 6
שחרורית כפני הקדירה[10]	נֵירְטֵי	פארור	9	9
ואין לו דמ׳[12] ופתרו כ׳ עיקול[13]	טוֹרְטְרוֹנְט[11]	יעבטון	10	7
כ׳ מעבור בשלח כ׳ סייף	לֵיפֵּיאֵה	השלח[14]	11	8
וכן תרג׳ כ׳ שליחות	לְאמְשַׁאגֵירְא	השלח	12	8
וכן פ׳ ר׳ש״י כ׳ חלון	לַאפְנֵישְׁרָא	השלח	13	8

3. (les troupeaux) furent dévastés, *furet dégatéz*
4. les habitations, *manoir*
5. furent assurés, *furet aséréz* (*sic*)
6. criera, *crira*
7. (les) ruisseaux, *rivages*
8. seront effrayés, *aporiront.*
9. (la) noirceur, *nerté*
10. (ils ne) détourneront (pas leur route), *tortront*
11. l'épée, *lépée*
12. (autre explication du mot précédent), *lemesagere*
13. (autre explication du mot précédent), *lafenesre*

[1] A : שׂוֹנְט דֵיגָטֵיץ *sont dégâtéz ;* B : שׂוּנְט דְיגַטֵיץ *sunt degatéz.*

[2] A et B remplacent cette explication par כמו האשם שוּנירוּן. — A ajoute une autre explication : שׂוֹנט אַנְקוֹרְפֵּיץ. ל״א, כמו ויאשמו אשם *sont encorpéz* (*encolpéz*, en faute).

[3] A et B : מַנוֹיְיר *manoyr.*

[4] A et B : manque.

[5] A : ל׳ נאות ודירה ; B : ל׳ נוה.

[6] Cette glosse manque dans A et B ; elle n'est pas d'ailleurs ici à sa place et appartient à un autre passage ; cf. n. 3. A également a à cette place une glosse qui lui est propre פרוש את השמלה כ׳ מסך, אֵיטַנְדְּרַשׁ, כמ׳ ויפרשו (comme l'aube) s'étend (sur les montagnes) (Joel, II, 2) : *étândrâs.* Cette glosse commence le fol. 123 *a.*

[7] A et B : קְרִיאֶרָא *criera.* La fin dans A est identique à celle de C ; B : פי׳ דונש ערג לאילים כ׳ תצעק.

[8] Glosse qui manque dans A et B. Ceux-ci ont plus loin une glosse absente de C sur le mot ירקדון *danseront* (Joel, II, 5) ; A : טְרִיפְּרוֹנְט, כמ׳ ההרים רקדו כאלים *triperont ;* B : טְרִיפְּרוּנְט, כמ׳ ומרכבה מרקדה *triperunt.*

[9] Glosse qui manque dans A et B.

[10] Pour les deux derniers mots, A : כשולי הקדירה ; B : כקדירה וכן הוא אמ׳ ובשלו בפרור.

[11] A : אַנְטוֹרְטְרוּנְט *autortrunt.*

[12] Ces trois mots sont précédés dans A de לא יעקלון ; dans B, de לא יעקלהון.

[13] A manque ; B : לפי ענייננ.

[14] C donne ici trois explications différentes de השלח, en répétant à chaque fois le mot, au lieu de se contenter, à la seconde et à la troisième fois, de l'abréviation habi-

Joel.				
8	14 יפלו	פוזרונט [1]	כ׳ מיים נפלו	ל׳ חנייה
8	15 יבצעו	אבויירונט [2]	כ׳ בוצע בצע	ל׳ ממון לא יקבלו ממון
9	16 ישוקו	ברוייָרונט [3]	כ׳ כמשק גבים כ׳ הומה ויונתן תיר׳ כ׳ נשק	
10	17 קדרו [5]	נורציֵרט	כ׳ והשמים התקדרו כ׳ שחרורית (מזוריניים [4]	
10	18 אספו	איטווייאיירט	כ׳ אסף אלהים את חרפתם כ׳ הכניסו [6]	
10	19 נגהם	לורקליֵרטיץ [7]	כ׳ נוגה אור	ל׳ אורן
11	20 יכילנו	שופרא לוּיי [8]	כ׳ נלאיתי הכיל	ל׳ יסבלנו
18	21 ויקנא [9]	איאפרינט	כ׳ המקנא אתה לי	
13	22 וניחם [10]	אירפורפנשרא	כ׳ נחמתי כי עשיתם	ל׳ הפך מחשבה
17	23 האולם [11]	לפורקא	כ׳ ואולם הבית	
17	24 למשל [12]	אאישנפלא	כ׳ משלי שלמה	

14. (ils) tomberont, *pozeront*
15. (ils ne) gagneront (pas) d'argent, *avoyreront*
16. (ils) feront tumulte, *bruyront*
17. (le soleil et la lune) s'obscurcirent, *noirciret*
18. (le soleil et la lune) enlevèrent (c'est-à-dire perdirent), (leur lumière), *étuyéret*
19. leur éclat, *lor clértez*
20. (qui) supportera lui ?, *sopra luy*
21. et (Dieu) fut jaloux, *iaprint*
22. et (Dieu) se repentira, *éreporpansera*
23. le portique, *le porche*
24. à exemple, *aesanple*

tuelle כ״א. A ne connaît que l'explication du n° 11 : לאיפיאה כ׳ סייף *l'épée*. B donne celle de 11 et celle de 13 : ליפיאה הוא סייף, כל׳ בעד כלי זיין, כ״א, כ׳ חלון לפניטרא, *l'épée*, autre explication : *la fenètre*.

[1] B : פודרונט *podcrunt* (faute pour פוזרונט *pozerunt ?*). La fin de la glosse est autre dans A et dans B ; A : כמ׳ נופלים בשוק ; B : כמ׳ על פני כל אחיו נפל ל׳ ישבונו.

[2] A : גיינרונט *gayneront ;* B : טריזוררונט אבוייר *trézorerunt avoyr*. Pour l'explication, A n'a que les trois derniers mots de la glosse de C ; B : כל׳ בוצע בצע מה בצע, כלו׳ לא יקבלו ממון. Dans C lui-même, les trois derniers mots sont d'une écriture plus petite et semblent avoir été ajoutés après coup.

[3] B : ברויירונט *bruyrunt*.

[4] La citation du Targum Jonathan manque dans A et B.

[5] Cette glosse manque dans A et B.

[6] B : Le לשון manque ; le mot fr. est איטווייאירט *étuyéret*. Dans A, la glosse omise par le scribe a été ajoutée par une main plus récente ; le mot fr. est איטוויירט *étoyret*.

[7] A : לור קלרטי *lor clarté :* B ; לורקרטי *lorcraté*.

[8] A : שופרא לוּי *sofra lui;* B : שופרא לוּי *supra lui*. Pour le commentaire, A et B se séparent de C ; A : כמו השמים ; B à ces deux mots ajoute לא יכלכלוך כ׳ סבלות.

[9], [10] et [11] Glosses qui manquent dans A et B.

[12] Notons cette interprétation qui suppose, pour ce passage de Joel, une leçon différente de celle que donnent les éditions. De même A et B, qui avec une citation

Joel.				
17	25 חַרְפָּה[1]	לֵידֵנְיֵימַנְט	ל׳ חירופין וגידופין	
20	26 הצפוני	לַארְפּוֹטַיְילְא	יצר הרע הצפון וכן דרשו רבותינו[2]	
20	27 הקדמוני	בֵּיר מִיזְרַח[3]	כ׳ ימה וקדמה	
20	28 באשו	שַׁאפּוּאוֹר	כ׳ ובאש היאור[4]	ל׳ סרחון[5]
20-23	29-30 צחנתו	שׁוֹרְדוּרָא[6]	ל׳ טינוף[7] : 30 המורה קיאשיינאט ל׳ הוראה[8]	
23	31 מורה	פְּרִימְרוֹגָא	כ׳ יורה ומלקש	ל׳ בכיר[9]
24	32 בר	בְּלֵיף[10]	ל׳ תבואה	
24	33 והשיקו	אֵיבְרוּיירוֹנְט[11]	כ׳ כמשק גבים	ל׳ השמעת קול[12]

25. (la) honte, *lédényemant*
26. le (démon) caché, *la repotayle*
27. l'oriental, *ber* (=*ver*) *mizrach*
28. sa puanteur, *sapuor*
29. son ordure, *sordure*
30. (celui) qui enseigne, *ki eseynat?*
31. (la) pluie hâtive, *primeroge*
32. (le) blé, *blep* (=*blef*)
33. et feront tumulte, *ébruyront*

propre (למשל ולשנינה) traduisent, A par אַאֵישַׁנְפְּלֵיר *a esanpler ;* B par אַאֵישַׁפְּלְא *a esaple.*

[1] Glosse qui manque dans A et B. Cette glosse finit le folio 116 verso de C.

[2] Cette glosse a besoin d'explication : l'hébreu *haççephoni* (הצפוני), qui en est l'objet, signifie *l'homme du nord*, de צפון *çaphon* (nord). Le mot appartenant à la racine de צפן *çaphan* (cacher), le glossateur, d'après une tradition rabbinique, traduit par *le caché;* il y voit « l'esprit du mal *caché* dans le cœur de tout homme ». De même A : כל׳ יצר הרע הצפון בלב אדם (*lerepotayle*) לְרְפּוֹטָאֵילְא ; B : לְרְפּוֹאט (*le repot*) וכן דרשו רבותי׳ זה [יצ]ר הרע הצפון בלבו של אדם. B ajoute une seconde explication qu'ignorent A et C : *le çaphon*, c'est-à-dire *le nord ;* c'est l'interprétation habituelle.

[3] A manque; B : קַדְמוֹנִי דְמִזְרַח כ׳ קדמה « oriental, le *mizrach,* sens de : vers l'est ». Le mot *mizrach* donné par B et C, comme s'il était français, est hébreu et veut dire *est*. Ce mot, d'un usage très familier, est entré dans la langue vulgaire des Juifs de France.

[4] B : ...וירום הא, la suite enlevée par une lacune.

[5] Manque dans A et B.

[6] A et B : שְׁאוֹרדוּרָא *seordure.*

[7] A ajoute וציאה; B : ואין, la suite enlevée par une lacune. Après cette glosse, A et B donnent deux glosses qui manquent dans C sur les mots דשאו נאות [מדבר] « *verdoyèrent les demeures* » (du désert) (Joel, II, 22) ; A : אֵירְבוֹאֵיירְט *erboéret ;* B. אֵירְבּוֹייאֵירט *erboyért ;* A et B : כמו דשא עשב ; A : לוֹמָנוֹיְיר ,כמו *lomânoyr ;* נוה שאנן ; B : מַנוֹייר ל׳ נוה *manoyr.*

[8] A : קִיאֵישִׁיַינַט ,כמו להורות לפניו *kiesiyanat* (*sic*) *;* B : *kiaseynaint* (*sic*) קִיאַשְׁייַנְט ,נביאים המורים לכם צדקה.

[9] La glosse dans A et B est plus complète. Ils traduisent מלקוש (pluie tardive), outre יורה (pluie hâtive). A : פְּרוֹמרוֹייא אֵיטַרְזִיבְא ,כתר׳ *promeroye étarzive* בכיר ולקיש ,כת׳ מורה; B : פְּרִימְרוּגא אֵיטַרְזִיבְא ,וכן תרג׳ *primeruge étarzive* בכיר ולקיש.

[10] Cette glosse manque dans A et dans B.

[11] A : איברויירונט *ébruyront ?*, B : אֵיבְרוּיירוּנְט *ébrouyerunt.*

[12] Manque dans A, remplacé dans B par כ׳ הומה. — Les deux glosses qui suivent (34 et 35) manquent dans A et B.

Joel.					
25	34	ושלמתי	אֵירֶנְדְּרֵיי	כ׳ תשלומין	
III, 1	35	חזיונות	פרוֹפְּצִיאֶשׁ	כ׳ חזון ישעיהו	כ׳ נבואה
3	36	ותמרות	אֵיטוֹרְקֶשׁ [1]	כ׳ ותמרית עשן	
5	37	קורא [2]	שְׂמוֹנַאט	כ׳ קראו צום	כ׳ זימון
IV, 2	38	יהושפט	דְּיגֻּיימַנְט	כ׳ משפטי יה	
2	39	ונשפטתי	אֵידֵירֵינֶרֵיי	כ׳ ודברתי משפטי	
3	40	יַדּוּ	גֵיטֵירְט [3]	כ׳ וידו אבן בי	כ׳ ישליכו
3-4	41-42	בזונה	אֵינְלַא גוֹבֵירְנְא [4]	כ׳ מזון : 42 גלילות [5] לִימַרְקְשׁ	כ׳ גליל הגוים
8-3	43-44	לשבאים	שם אומה	44 והילדה אֵילַנְפַנְטְא	כ׳ נערה

34. et (je) rendrai, *érandré*
35. prophéties, *propecies* (=*profecies*)
36. et torches, *étorches*
37. (Dieu est) avertissant, *semonat*
38. (vallée) de Josaphat, *de jugemant*
39. et (je) jugerai, *édéréneré*
40. (ils) jetèrent, *getéret*
41. en l'auberge, *en la governe*
42. les marches (frontières), *le-marches*
43. les Schebaïm, (nom d'un peuple)
44. et l'enfant (jeune fille), *élanfante*

Ms. de Turin A, IV, 13. Ce manuscrit est indiqué dans Pasini de la manière suivante (I, p. 33) : « Membranaceus, foliis constans 243. charactere scriptus est quadrato cum punctis vocalibus, in quo phrases *hebrææ hispanicæ* ordine alphabetico digestæ a quodam R. Abrahamo filio Josephi Cohen. » Sur la garde du manuscrit, au recto, on lit les mots : « Dichiarazione de molte parole difficili in *spagnolo* », et sur le verso « Farrago dictionum et phrasium Ebraicarum cum interpretatione *hispanica* ». Cet espagnol est du vieux français.

Le folio 1, laissé en blanc par l'auteur ou le scribe de l'ouvrage, a été plus tard couvert au recto de notes et griffonnages de toute nature, sans aucune importance, à l'exception toutefois du nom suivant : *Abraham bar Joseph Hac-Cohen Schalit, d'Alexandrie*. Ce nom, que

[1] A et B n'ont pas אֵר *é*. Après cette glosse, A et B en donnent une autre qui manque dans C : ובשרידים « et dans les restes » (Joel, III, 5). A : לֵירֶמָזִילְשׁ שריד ופליט *léremazils* (ou — *ziles* ?) ; B : אאֵנְרְמַייזִילְשׁ *eanrimayzils* — (ou *ziles* ?) כמ׳ ולא יהיה שריד.

[2] A manque ; B : שְׂמוּנְשׁ כמ׳ קריאי העדה *semuns*. — Les deux glosses suivantes (38 et 39) manquent dans A et dans B.

[3] A : גִיטֵיירְט *gitéret* ; B : יֵיטֵירְט *jetéret*.

[4] A : אַנְלַגוֹרְבֵירְנְא *anlagorverne* ; il ajoute כל׳ כמיני מזון ; B : אַנְגוּבֵירְנְא *anguverne*.

[5] Cette glosse manque dans A et dans B qui la remplacent par une autre inconnue à C sur le mot מעירם (IV, 7) « les réveillant » ; [רֵיבְלַנְט, B] מעירם, רַאבֵיילָיינְט אוֹשׁ *ravélaynt os*, B : *rebelant* (= *rév.*). — La glosse finale de C (glosse 44), qui d'ailleurs n'est pas à sa place, manque dans A et B. כמ׳, ורי עורי

Pasini a pris pour celui de l'auteur de l'ouvrage, est le nom d'un des propriétaires du manuscrit, comme on le voit par l'écriture qui est relativement récente. Ce nom se trouve reproduit à la fin du manuscrit, fol. 243 *a* : *Abraham bar Joseph Cohen*. Un autre nom : *Salomon bar Joseph* (peut-être le frère du précédent) se trouve au folio 243 *b*. Puisque nous en sommes au dernier feuillet, avant d'aborder l'examen du manuscrit, parlons d'une note en hébreu, contenant quelques mots romans (italiens ?), qui se lit au verso. C'est une recette pharmaceutique écrite vers la fin du XIV[e] siècle, je crois, et retranscrite au-dessous, dans le courant du XV[e] siècle, avec quelques variantes. Je la donne ici à titre de curiosité : לעשות משיחה שקורין[1] ברביירול[3] בגֿייא פייבול פלטיין לישולייא[2] עשב מֿוריוליטא[3] וגרעיניו[4] ויקח כל העשבים[5] ויטחן[6] אותם ויעשה מהם מרק ושעוה חדשה וחמאה ויבשל אותם יחד עד שתהא עב ואחר כן ישליך אותה תוך מים קרים:

C'est-à-dire, autant que nous pouvons comprendre : « Pour faire le liniment qu'on appelle *barbairol* (?), *bagia* (?), *fievel* (?), *platen* (?), *lisolage* (?), herbe de violette et ses grains, prendre toutes ces herbes ; les broyer, en faire une pâte, (prendre) de la cire neuve, de la crème, faire bouillir jusqu'à consistance et verser le tout dans de l'eau froide. »

J'arrive maintenant au manuscrit. Il comprend deux parties : un dictionnaire et une grammaire :

Première partie. — Le dictionnaire est un recueil de phrases bibliques disposées dans l'ordre alphabétique par rapport à un mot important qu'il s'agit de traduire et qui est signalé à l'attention par un signe spécial. Les phrases bibliques sont écrites en grands caractères carrés hébreux et forment une colonne étroite au milieu de chaque page. Sur les marges de droite et de gauche sont écrits en petits caractères carrés hébreux les mots français qui traduisent les mots hébreux signalés, non sous la forme abstraite et nue de noms ou d'adjectifs au singulier, de verbes à l'infinitif, mais avec les formes grammaticales propres qu'ils ont dans la phrase citée. Enfin, à l'extrême droite et à l'extrême gauche des marges, sont donnés en regard de ces traductions les radicaux des mots hébreux ; ces radicaux forment sur chaque page deux colonnes qui constituent réellement le dictionnaire hébreu. Voici le commencement du manuscrit qui donnera une idée de cette disposition. Nous reproduisons les 8 premières lignes, la page en a 18.

[1] Variante : שקרין.

[2] לבונא באגֿא פייבול פלאטיין לישולאייא.

[3] מבייוליט.

[4] גרעינים מיבייאוליטא.

[5] La variante ajoute האלו.

[6] La variante termine par ויקח [המרקו] מן אילו העשבים ויבשל עב מאוד (mot gratté, devenu illisible) ויטחן ב... ; le reste effacé.

ט אבב	אנטואש וי"א	באביב באבי הנחל	אנטואילמנט פיר' שהתבואה בקנה	ט אבב
	אנפרוייט			
אבה	דזיירנץ וכן אבי יבחן איוב מון דזיירמנט	התאבכו אביונים	אורגוליירט בהתפעל	אבך
	יאנירת אבה דזיירמנט	ועושי מלאכת א		
	וי"א האיבה ל'איבה			
	וכן למיאבוי כמו אוי גאי או דזיירמנט			
	כמו אבוין;	אבנים באבוס בר	פורמש כמ' שתי רהיים	אבן
אבס	אנאנגרישמנט			
	באבוי אנפליברטיי	ואבל הכרמים	פליינורא ויתהלק לו' ענינים בקל בהפעיל ובהתפעל	אבל
	לניליאיירט ל' אבלה	ומלפנים אבלו אבדו		
	דפירדירט בקל בדגוש בהפעיל			
אבח	פאיר ל' פחר	אבו למות באבחת	בודרט והוא מן הקל לבד	אבה
אבל	דזיירטא	חרב כי דגנם אבל		

Les petites flèches qui surmontent les mots hébreux à traduire indiquent par leur direction si la traduction est à droite ou à gauche. Le ט qui surmonte les deux colonnes des racines hébraïques est l'initiale de שרש « racine ». Les mots soulignés sur la colonne de gauche sont d'une autre écriture que le reste de l'ouvrage et, ce semble, un peu postérieure. La première page contient encore une note de ce genre ; on en retrouve plus loin dans l'ouvrage, à quelques rares endroits.

Dans les notes marginales, les mots français sont ponctués, mais non les mots hébreux qui quelquefois les accompagnent et qui expliquent le sens ou la forme grammaticale des termes traduits.

Un pareil texte est intraduisible, à moins d'un long commentaire. Faute de place, je me contenterai de retranscrire les mots français avec une brève explication.

« Quand la moisson est *en tige* » : ANTUELEMENT. — « *Dans* les *tiges* de la vallée » : ANTUAS, aliter ANFROIT (ou ANFRUIT, mot non ponctué, — c'est-à-dire, *en tuyaux*, ou, suivant l'autre explication, *en fruit*). — « Ils *s'énorgueillirent* » : ORGUEILIRET. — « Les *indigents* » : DEZIYRENZ. — [Les mots qui suivent appartiennent à la note postérieure intercalée : MON DEZIYREMENT ; DZIYIMNT (non ponctué) ; GAY (au sens de *hélas !*) ; DEZIYREMENT ;] — « Les *formes* [c'est-à dire, les moules] » ; FORMES. —

« *Dans l'engraissement* » : ANENGRESEMENT. — « La *plaine* » : PLÉNURE. — [Glosse postérieure : « *en pauvreté* » : ENFOBERTÉ (corrige *enpoverté*).] — « Ils *se lamentèrent* » : LAMONIÉRET. — « Ils *perdirent* » : DEPERDIRET. — « Ils *voulurent* » : VODRENT. — « Dans la *crainte* » : PEOR. — « Il *abandonna* » : DEZERTA.

On voit par cet extrait que si l'on se contente de recueillir les mots hébreux expliqués avec leur traduction, on peut dresser un dictionnaire hébreu-français du moyen âge qui ne serait pas sans importance. Voici par exemple la lettre ד (*d*).

Je dispose le texte sur cinq colonnes. La première, indiquée par la lettre ש, initiale de שרש « racine », contient les radicaux hébreux ; la seconde contient les mots des phrases bibliques interprétés par le glossateur ; la troisième, la traduction française que j'en donne ; la quatrième, les interprétations ou glosses françaises écrites en caractères hébreux que le glossateur donne des mots hébreux ; la cinquième, la transcription en caractères français que je donne de ces glosses. Le lecteur qui ne connaît pas l'hébreu trouvera ainsi, dans les colonnes de droite, une liste de mots français actuels, dont les colonnes de gauche lui présenteront une traduction en vieux français.

LETTRE *DALETH*.

					ש	
	tes meméles	טֵיִרשׁ מְמֵיילְשׁ	tes mamelles	דַּדֶּיךָ	דד	
	adolor	אַדוֹלוֹר	à souffrance	לְדַאֲבָה	דאב	fol. 28, *b*.
	édotance	אֵיי דוֹטַנְצָא	et crainte	וּדְאָגָה	[דאג]	
	volerâ	בּוֹלְרָא	il volera	יִדְאֶה	דאה	
5	volerâs	בּוֹלְרָאשׁ	tu voleras	תֵּדֶא		
	ordure decolons..	אוֹרדוּרָא דְקוֹלוֹנשׁ	ordure de pigeons...	דִבְיוֹנִים	דב	
	parlent	פַּרְלְנט	parlant	דּוֹבֵב		
	parliz	פַּרְלִיץ	parole	דִּבָּה		
	taforce	טַפוֹרְצָא	ta force	דָּבְאֶךָ	דבא	
10	figues sèches	פִּיגְשׁ שֵׁייקְשׁ	figue sèche	דְּבֵלָה		
	é taparole	אֵיי טַפַּרוֹלְא	et ta parole	וּמִדְבָּרֵךְ		
	seré anpresé	שְׁרֵייר אַנְפְּרֵיישֵׁיי	serai pressé	אֶדְבַּק	[דבק]	
	anpresera moi	אַנְפְּרֵיישְׁרַא מוֹי	tu me presseras	תְּדָבְקַנִי		
	loparlement	לוֹפַּרְלְמְנט	le parler	דִּבְרַת	דבר	
15	choze	קוֹזא	parole	דבר		

					ש	
	tes paroles	טֵייש פַּרוֹלְש	tes paroles	מִדַּבְּרוֹתֶיךָ		fol. 29, a.
	et parlé	אֵיינט פַּרְלֵייר	est parlé	מְדוּבָּר		
	amâsées	אַמַשֵׁייאְש	amassées	דַּבֶּלֶת	דבל	
	come lor ménement	קוֹמְ לוֹר מֵיינְנְמֶנְט	comme leur conduite.	כְּדָבְרָם		
20	razias	רַזִיאַש	radeaux	דוֹבְרוֹת		
	ia palays	אִיאַפַּלַאיְש	et au palais	וְלַדְּבִיר		
	alaguépe	אַלַגֵייפְא	à la guêpe	לַדְּבוֹרָה		
	les guépes	לֵייש גֵייפְש	les guêpes	הַדְּבוֹרִים		
	lo dezert	לוֹ דְזֵייְרְט	le désert	הַמִּדְבָּר		
25	amortâdiras	אַמוֹרְטַאדִירַאש	(tu) feras périr	תַּדְבֵּר		
	mortâdé	מוֹרְטַאדֵייר	mortalité	דֶּבֶר		
	hâture	הַאטוּרָא	bosse	דַּבֶּשֶׁת	דבש -	
	émiyl	אֵיימִיְל	et miel	וּדְבַשׁ		
	écrétromes	אֵייקְרֵייטְרוֹמְש	et nous nous multiplierons	וְנִדְגֶּה	[דגה]	
30	gofanoné	גוֹפַנוֹנֵייר	rangé sous une bannière.	דַּגּוּל	דגל -	
	gofanoneromes	גוֹפַנוֹנְרוֹמְש	(nous) rangerons sous la bannière	נִדְגּוֹל		
	gafanon	גוֹפַנוֹן	bannière	דֶּגֶל		
	blé	בְלֵייר	blé	דָּגָן	דגן -	
	amâsâ	אַמַאשַא	(il) amassa	דָּגַר	דגר -	
35	seré ému	שְׁרֵייר אֵיימוּ	(je) serai agité	אֶדַּדֶּא	דדה -	
	dorée	דוֹרֵייאְה	dorée	מַדְהֵבָה	דהב -	
	recréu	רְקְרֵייאוּ	stupéfié	נִדְהָם	דהם -	fol. 29. b
	des marchemenz	דֵייש מַרְקְמְנְץ	des pas (des chevaux).	מַדַּהֲרוֹת	דהר -	
	marchemenz	מַרְקְמְנְץ	pas (des chevaux)	דַּהֲרוֹת		
40	eaors (*sic*)	(*sic*) אַוֹרְש	ours	דוֹב		
	péchors	פֵּייקוֹרְש	pécheurs	דַּיָּגִים	דוג -	
	péchement	פֵּייקְמֶנְט	pêche	דּוּגָה		
	épécheront os	אֵיפֵּייקְרוֹנְט אוֹש	et (ils) les pêcheront	ודיגום		
	lor péchâle[1]	לוֹר פֵּיקָאלְא	leur pêche (ce qu'ils ont pêché)	דִּגָתָם		

[1] Le *lamed* (*l*) est surmonté d'un signe indiquant que l'*l* est mouillée : *péchâille ;* cf. nos 101, 191, 192, etc.

45	lo poyson	לֹו פּוֹיְישׁוֹן	le poisson	הַדָּגָה		
	son oncle	שׁוֹן אוֹנְקְלְא	son oncle	דּוֹדוֹ	דוד -	
	satente	שַׁטֵנְטָא	sa tante	דֹּורָתוֹ		
	élaole	אֵיילַאוֹלְא	et le pot	וְהַדּוּד		
	delaole	דְלַאוֹלְא	du pot	מדוּד		
50	es oles	אֵייש אוֹלְש	dans les pots	בַדוּדִים		
	iesoles	אִייאֵייש אוֹלְש	et dans les pots	וּבְדוּדָאֵי		
	madregoles	מַדְרְגוֹלְש	mandragores	הדוּדָאִים		
	mon ami	מוֹן אַמִי	mon ami	דּוֹדִי		
	mes amors	מֵייש אַמוֹרְש	mes amours	דּוֹדַי		
55	amors	אַמוֹרְש	amours	דוֹדִים		
	coroze	קוֹרוֹזְא	femme qui a ses menstrues[1]	דָּוָה	דוה -	fol. 30, *a*.
	doleroze	דוֹלְרוֹזְא	souffrante	דָּוָה		
	doleros	דוֹלְרוֹש	souffrant	דָּוֶה		
	doleros	דוֹלְרוֹש	souffrant	דַּוַי		
60	come corement	קוֹמְא קוֹרְמְנט	comme écoulement	כְּדְוֵי		
	es dolors	אֵייש דוֹלוֹרְש	souffrance	מַדְוֵה		
	lor corement	לוֹר קוֹרְמְנְט	leur écoulement (menstruel)	דְּווֹתָם		
	lor robes	לוֹר רוֹבְש	leurs habits	מַדְוֵיהֶם		
	furet anpénz	פּוּרְט אַנְפֵּיינְץ	furent repoussés	דוחו	דוח -	
65	laveront	לַבְרוֹנְט	(ils) laveront	ידידחו		
	povre	פוֹבְרָא	pauvre	דַּךְ	דוך	
	i amenuyzéret	אִי אַמְנוּייְזֵיירְט	et (ils) rendirent chétifs.	וְדָכוּ		
	anlapize	אַנְלַפִּיזְא	dans le mortier	בַּמְּדוּכָה		
	ateüe	אַטְאוּאָה	silencieuse	דּוּמָה	דום -	
70	atézement	אַטֵייזְמְנט	silence	דּוֹמֵם		
	atézement	אַטֵייזְמְנט	silence	מַדְמֵן		
	serâs ateüe	שְׁרָאש אַטֵייאוּאָה	tu te tairas	תִּדּוֹמִי		

[1] Le mot est pris au verset d'Isaïe (xxx, 22) : « tu les jetteras au vent *comme une femme qui a ses mois* », ce qu'on explique généralement *comme le linge d'une femme qui*, etc. Notre auteur traduit par *corose*, c'est-à-dire *couleuse*, celle qui a un écoulement. Cf. aux nos 60 et 62.

ש

N°						
	é tézis	אֵיי טֵייזִישׁ	et me tus	וְדוֹמַמְתִּי		
	jugéret moi	גּוּגֵייְרֶט מוֹי	me jugèrent	דָּנֻנִי	דון	
75	jugement	גּוּגְמֶנְט	jugement	דִּין		
	tançon	טַנְצוֹן	dispute	מָדוֹן		
	tançons	טַנְצוֹנְשׁ	disputants	מְדָנִים		
	étençons (*sic*)	אֵיי טְנְצוֹנְשׁ	et disputants	וּמְדְיָנִים		
	é jujor	אֵיי גּוּגוֹר	et juge	וְדַיָּן		
80	ajugér	אַגּוּגֵייר	à juger	לָדִין		
	e haligreré [1]	אֵיי הַלִּיגְרֵריי	et me réjouirai	וְאָדוּץ	דוץ	fol. 30, *b*.
	ékes jugement	אֵייקְשׁ גּוּגְמֶנְט	que jugement (?)	שַׁדּוּן		
	génerâçion	גֵּיינְרָאצִיאוֹן	génération	דּוֹר	דור	
	aguénerâçions [2]	אַגֵּינְרָאצִיאוֹנְשׁ	à générations	לדורות		
85	deméndre	דְּמֵיינְדְרָא	de demeurer	מִדּוּר		
	méñement [3]	מֵיינְנְמֶנְט	ce qui fait durer (le feu)	מדורת אש		
	ébatrâs [4]	אֵייבַּטְרָאשׁ	et (tu) battras (le blé).	ודשתה	דוש	
	batent	בַּטֶנְט	battant	דָּשָׁה		
	batrâs [5] li	בַּטְרַאשְׁלִי	(tu) la battras	תְּדוּשֶׁנָּה		
90	é sera batu	אֵיי שְׁרַא בַּטוּ	et sera battu	וְנָדוּשׁ		
	come batement	קוֹמא בַּטְמֶנְט	comme (le) battement	כְּהִדּוּשׁ		
	an son batement	אַנְ שׁוֹן בַּטְמֶנְט	en son battement	בְּדִישׁוֹ		
	batáyzon	בַּטַאיְזוֹן	le battage	דַּיִשׁ		
	son batement	שׁוֹן בַּטְמֶנְט	son battage	מְדוּשָׁתוֹ		
95	les anpénz	לֵייש אַנְפֵּיינְץ	les repoussés	נִדְחֵי	דחה	
	delanpéñement	דְּלַאְנְפֵּיינְמֶנְט	du repoussement	מִדֶּחִי		
	laenpénte	לַאְנְפֵּיינְטָא	la repoussée	הדחויה		
	anpénz	אַנְפֵּיינְץ	repoussés	דְּחוּפִים	דחף	

[1] Ou *haliquereré*.

[2] Le tilde du *g* qui doit le changer en *j* a été oublié. — La finale *çion* doit se lire en deux syllabes *çi on*.

[3] Notre auteur ajoute en hébreu : « à savoir bois et charbon ; le sens de *dor* (radical du mot) est durée de l'existence ».

[4] *Battre*, dans les expressions qui suivent, a le sens de *broyer :* il s'agit de l'action de *battre le blé*.

[5] L'hébreu porte בַּטְרַשׁא *batrăs* et non בַּטְרָאשׁ *batrâs*, comme au n° 87 ; mais l'*ă* est suivi d'un *alef* א qui indique l'allongement.

	aanpéñemenz.........	אַאַנְפֵּיינְנְמֶנְץ	à repoussements...	לְמַדְחֵפוֹת		
100	detréceront...........	דְטְרֵייצְרוֹנְט	mettront à l'étroit....	יִדְחָקוּן	דחק -	
	mil........	מִיל	millet..........	דּוֹחַן	דחן -	
	an	אַן	en (vain)...............	בדיר	דיר -	fol. 31, *a*.
	otens	אוֹטֶנְשׁ	au temps...............	מדיר		
	abâste...................	אַבַּאשְׁטְא	suffisamment............	די		
105	abâtement..............	אַבַּאטְמֶנְט	en suffisance...	מִדֵּי		
	dotens	דוֹטֵנְשׁ	du temps (du mois)	מִדֵּי		
	châfâl [1]...................	קַאפָּל	forteresse	דָּיֵק		
	i anenkét............	אִי אַנְאֶנְקֵייט	et en (*avec*) encre......	וּבַדְּיוֹ		
	amenuyzéz.............	אַמְנוּיְיזֵייץ	les humbles (d'esprit)...	דַּכְּאֵי	[דך] -	
110	les amenuyzéz.....	לֵייש אַמְנוּיְיזֵייץ	les humbles......	הַמְדוּכָּאִים		
	i amenuyzé...........	אִי אַמְנוּיְיזֵיי	et humble............	וְנִדְכֵּה		
	lor amenuyzement..	לוֹר אַמְנוּיְיזְמֶנְט	leur humilité..........	דָּכְיָם		
	amenuyzâs	אַמְנוּיְיזָאשׁ	(tu) te rendis humble...	דכית		
	apovris..................	אַפּוֹבְרִישׁ	(je) devins pauvre.....	דַּלּוֹתִי	דל -	
115	sechéyret.................	שְׁקֵיירְט	se desséchèrent (tarirent)	דַּלְלוּ		
	é fu apovri...........	אֵי פוּ אַפּוֹבְרִי	et il devint pauvre.......	וידל		
	povre.......................	פוֹבְרְא	pauvre	דל		
	ahaâcéret [2]......... (*sic*)	אַהַאצֵיירְט	(mes yeux) se levèrent...	דלו		
	depovreté...............	דְפוֹבְרְטֵיי	de pauvreté	מִדַּלָּה		
120	sâtenz [3]..................	שַׁאטֵנְץ	sautant................	מדלג	[דלג] -	
	sâterâ....................	שַׁאטְרָא	sautera................	ידלג		
	notre senc.............	נוֹטְרְא שֵׁנְק	notre sang............	דמינו	דם -	

[1] C'est-à-dire *échafaud*. L'hébreu signifie retranchement, tour, bastion. — Ce mot est suivi dans le texte de noms d'animaux que l'auteur n'a pas su ou n'a pas voulu traduire ; ce sont דַיָּה (vautour ?), דַיּוֹת (vautours ?), דוּכִיפַת (huppe ?) : il explique ces mots par : « nom d'oiseau, nom d'oiseaux, nom de reptiles ». Ce fait se reproduit plusieurs fois. Ainsi, au début même de la lettre ד (*d*), le mot דָאָה (milan ?) est expliqué seulement par « nom d'oiseau » ; fol. 32 *b*, au mot דַר, on lit « pierre précieuse brillante ».

[2] Le mot hébreu est ponctué d'une manière confuse ; il faut lire sans doute simplement *ahacéret* d'un verbe *ahacier* = *ahausser* = *adaltiare*.

[3] Ces deux glosses sont des additions marginales un peu postérieures. Cf. la note 3 de la page suivante.

ש

des sencs[1]	דֵייש שְׁנְקש	(la voix) des sangs	דְּמֵי		
lor rénçon	לוֹר רֵיינְצוֹן	le prix de leur sang.	דמם		
rénçons	רֵיינְצוֹנְש	(les) prix du sang	דָּמִים		
aturet	אַטוּרְט	se turent	דָּמוּ	דמם -	
é seront atéuz	אֵיי שְׁרוֹנט אַטֵייאוּץ	et se tairont	וְיִדְּמוּ		
a atézement	אַ אַטֵייזְמֶנְט	à silence	לדממה		
épére	אֵיפֵּיירְא	espère	דוֹם		
i étera	אֵי אֵיטְרַא	et s'arrêtera (le soleil)	וְיִדּוֹם		
é reflendirâ (*sic*)	אֵיי רְפְלְנְדִירָא	(autre traduction)	אר		
resemblé	רְשְׁנְבְלֵיי	je comparai	דמיתי	דמה -	
foret asenbléz	פוֹרְט אַשְׁנְבְלֵייץ	furent comparés	נדמו		
anton senblement	אַנְטוֹן שְׁנְבְלְמֶנְט	à ta ressemblance	בְּדָמְךָ		
é sanbletune	אֵי שַׁנְבְלְטוּנְא	et la ressemblance	וּדְמוּת		
suy atéu	שוּי אַטְייאוּ	je me suis tu	נִדְמֵיתִי		
an atézement	אַנְ אַטֵיזְמֶנְט	en silence	בְּדָמִי		
pansâmes	פַּנְשַׁאמְש	(nous) pensâmes	דִּמִּינוּ		
éperames[2]	אֵייפְּרַאמְש	(autre traduction)	אוֹ		
atézement	אַטֵייזְמֶנְט	silence	דֳּמִי		
atézement[3]	אַטֵייזְמֶנְט	silence	דוּמִיָּה		
térâ	טֵיירָא	(elle) taira	תִּדְמֶה		fol. 32, *a*.
ateit nos	אַטְאִיט נוֹש	(il) nous fit taire	הֱדִימָנוּ		
panserâ	פַּנְשְׁרַא	(il) pensera	יִדְמֶה		
cuyderâs[4]	קוּיְידְרָאש	(tu) penseras	תְּדַמֶּה		

[1] Le mot *sang* signifie au pluriel en hébreu sang versé criminellement.

[2] C'est-à-dire *espérame*.

[3] Ici, à la marge inférieure, de la même main qui a écrit les deux glosses du haut de la page (cf. n. 3 de la page précédente) et qui a écrit les notes du premier folio, et quelques autres çà et là dans le dictionnaire, sont écrites trois lignes de citations hébraïques avec la traduction des mots importants au-dessus. Voici les mots français : הַאצֵיירְט *hâcéret* ; דפייזור *depoyzor* (?), ce mot n'est pas ponctué et sans doute doit être annulé, car il ne correspond pas à un mot hébreu comme les autres : פוֹייזנט, פוֹייזַא, או פויזוֹרש, *poizent* (pesant), *poiza* ou *poizors* ; דְטֵייש בְּרֶנְקְש *detes brenches* ; [ד]גוֹטְא, דְגוֹטְרַא, (*'e*)*gote*, *degotera* ; קַצֵיירְט קַצְרַא אוֹש, *chacéret*, *chacera os* ; אאלומיר *aalumer* (non ponctué) ; אִי אַנְפַּנְרוֹנְט אוֹש *i enpanront os* ; לוּיְש *luys* (l'huis) ; טוֹן אוּיְש *ton uys* ; אנשוֹן אויש *anson uys*.

[4] Synonymie intéressante.

	come fiyens	קוֹמְא פִֿיֶינְש	comme fumier	כְּדוֹמֶן	דמן	
	fiyens	פִֿיְיאַנְש	fumier	מַדְמֵנָה	[דמע]	
	lerméent	לֵירְמֵייאֶנְט	pleurant	דָּמוֹעַ		
	lerméerâ	לֵירְמֵייאֶרָא	(elle) pleurera	תִּדְמַע		
150	cire	צִֿרָא	cire	דּוֹנָג	דנג	
	élalerte demon truyl[1]	אֵילַלֵירְטְא דְמוֹן טְרוּיְיל	et mes pleurs	וְדִמְעָתִי		
	écachéret moi	אֶקַקֵירְט מוֹי	m'écrasèrent	דִּעֲכוּנִי	דעך	
	eténdra	אֵיטֵיינְדַרָא	éteindra (leur lumière)	יִדְעַךְ		
155	blâtenge	בְּלַאטְנְגָא	blâme	דּוֹפִי	דפה	
	ébatront os	אֵייבַּטְרוֹנְט אוֹש	et les frapperont	ודפקום	דפק	
	come tèle	קוֹנְיא טֵיילְא	comme toile	כדוֹר		
	amenuyze	אַמְנוּיְיזְא	qui réduit (en poussière)	הֵדֵק (לְעָפָר)	[דק]	
	iamenuyzerâs	אִיאַמְנוּייזְרָאש	et (tu) réduiras (en poussière)	וְהֲדִיקוֹתָ		fol 32, b.
	aamenuyzer	אַאַמְנוּיְיזֵייר	réduire (en poussière)	הָדֵק		
160	menu	מְנוּ	menu	דַק		
	etelos	אֵייטְלוֹש	et celui qui a une taie (dans l'œil)	וְדַק		
	seront payrcéz[2]	שְׂרוֹנְט פַּיירְצֵייץ	et seront transpercés	וְדֻקְּרוּ	דקר	
	anpercemenz	אַנְפֵּירְצְמֶנְץ	en blessures (faites par l'épée, la lance)	בְּמַדְקְרוֹת		
	percez	פֵּירְצֵייץ	transpercés	נִדְקָרִים		
165	frenchize	פְֿרֶנְקִיזָא	liberté	דְּרוֹר	[דר]	
	come arondèle	קוֹמְא אַרוֹנְדֵילְא	comme l'hirondelle	כַּדְּרוֹר		
	frenche	פְֿרֶנְקָא	libre	דְּרוֹר		
	avorisement	אַפֿוֹרִישְׁמֶנְט	objet d'horreur	דֵּרָאוֹן	דרא	
	dodegré	דוֹדְגְרֵייי	du degré (de l'escalier)	הַמַּדְרֵגָה	דרג	
170	fé marcher nos	פֵֿיי מַרְקֵייר נוֹש	fais-nous marcher	הדריכנו	דרך	
	vaye	וַאיְיאָה	voie	דֶּרֶךְ		
	come cotume	קוֹמְא קוֹטוּמְא	comme (la) coutume	כְּדֶרֶךְ		

[1] Je ne comprends pas cette glosse.
[2] Il y a évidemment erreur de ponctuation ; lire *percéz* ; cf. nº 164.

					ש	
	sacotume	שַׁקוֹטוּמָא	sa coutume	דַּרְכּוֹ		
	tanidrâ [1]	(sic) טַנִדְרָא	(il) dirigera	יַדְרוֹךְ		
175	lotandor	לוֹטַנְדוֹר	celui qui dirige	הַדּוֹרֵךְ		
	rekerenz	רֶקֶרֶנְץ	recherchant	אֶדְרוֹשׁ	דרש -	
	seré rekeru	שֵׁרֵיי רֶקֶרוּ	(je) serai recherché	אִדָּרֵשׁ		
	a rekerir [2]	אַרֶקֶרִיר	à rechercher	לְדַרְיוֹשׁ		
	rekéré	רֶקֵירֵיי	je rechercherai	אֶדְרוֹשׁ		
180	rekeruz	רֶקֶרוּץ	recherchés	דְּרוּשִׁים		
	erbéeret	אֵירְבֵייאֵירֶט	se couvrirent d'herbe	דָּשְׁאוּ	דשא -	fol. 33, a.
	erbée	אֵירְבֵייאָה	nourrie d'herbe	דֶּשֶׁא		
	erbéerâ	אֵירְבֵייאֶרָא	se couvrira d'herbe	תַּדְשֵׁא		
	erbiz	אֵירְבִיץ	herbe	דֶּשֶׁא		
185	gras	גְרַאשׁ	gras (au singul.)	דָּשֵׁן	דשן -	
	grâs [3]	גְרָאשׁ	gras (au plur.)	דְּשֵׁנִים		
	angrese	אַנְגְרֵישָׁא	en graisse	בַּדֶּשֶׁן		
	delacendre	דְלַצֶנְדְרָא	de la cendre	הַדָּשֶׁן		
	antaloi	אַנְטַלוֹי	en ta loi	בְּדָתְךָ	[דת] -	
190	comeloi	קוֹמָא לוֹי	comme la loi	כְּדָת		
	come égulons	קוֹמָא אֵיגוּלוֹנְשׁ	comme aiguillon	כַּדָּרְבוֹנוֹת		
	leégulon	לְאֵיגוּלוֹן	l'aiguillon	הַדָּרְבָן		
	é chardon	איי קַרדוֹן	et chardon	וְדַרְדַּר		fol. 33, b.
	émonâyes	אֵימוֹנַאֵיישׁ	et drachmes	וְדַרְכְּמוֹנִים		

Est finie la lettre *daleth*. — חסלת אות דלת

Le dictionnaire s'étend du feuillet 1 *b* au feuillet 211 *a*, se divisant en vingt-deux séries :

Alef (1 *b*) ; beth (13 *b*) ; ghimel (21 *b*) ; daleth (28 *b*) ; hé (33 *b*) ; vav (37 *a*) ; zaïn (37 *a*) ; heth (41 *a*) ; teth (57 *b*) ; yod (60 *a*) ; kaph (73 *a*) ;

[1] Erreur de ponctuation : טַנִדְרָא *tanidra* pour טַנְדְרָא *tanedra* ; c'est-à-dire *tandra*.

[2] L'auteur explique que la forme hébraïque לדריוש, qui est assez bizarre, a la même valeur que לדרוש, « à rechercher ».

[3] Remarquez la différence de ponctuation de *gras* au singulier et au pluriel. Au singulier גְרַאשׁ *gras*, au pluriel גְרָאשׁ *grās*. Dans les deux cas cependant le ר est suivi d'un *alef* qui doit indiquer un allongement.

lamed (83 *b*) ; mem (88 *b*) ; noun (98 *b*) ; samech (115 *b*) ; aïn (123 *a*) ; pé (138 *b*) ; çadé (149 *b*) ; koph (158 *b*) ; resch (167 *b*) ; schin (180 *a*) ; thav (205 *b*-211 *a* : 2 lignes).

Le verso du folio 211, laissé en blanc, a reçu diverses notes postérieures : d'abord, en caractères italiens du XVIIe siècle, la signature suivante : *Seli ze maïan chodes mose menica ezig,* transcription italienne de mots hébreux signifiant : « A moi ce (livre intitulé) source sainte. Mosé Menica Itzig ; » puis en grands caractères hébreux quelques mots signifiant : « A moi ce livre appelé source sainte » ; le reste, qui contenait un nom, a été effacé, sans doute par un propriétaire postérieur. J'y lis sûrement *Joseph,* et après, peut-être *David.* Je propose la restitution Salomon bar Joseph David en me référant à la signature Salomon bar Joseph qui se trouve à la fin du livre.

Entre le feuillet 111 et 112, un feuillet blanc a été coupé par quelque propriétaire qui ne voulait pas perdre une belle feuille de parchemin. Le recto du folio 212 laissé en blanc par l'auteur porte quelques signatures du XVIIe ou du XVIIIe siècle en lettres italiennes : *Ani israel ben lurim* (?). *Ani chamae ihuda.* — *Ani* est hébreu et veut dire *moi.*

Au verso commence la seconde partie.

Seconde partie. — Grammaire hébraïque. La préface de la grammaire qui occupe le folio 212 *b* et 213 *a*, jusqu'au commencement de la colonne 2, a été partiellement publiée par M. Neubauer[1]. Les paradigmes de la conjugaison, écrits en grandes lettres hébraïques carrées, sont disposés sur deux colonnes ; ils sont accompagnés d'une traduction française écrite en petites lettres hébraïques carrées. Sur les marges et entre les colonnes se trouvent çà et là en hébreu des observations grammaticales.

Pour l'intelligence des extraits qui vont suivre, il est bon de remarquer que la conjugaison hébraïque se compose de trois voix actives (simple, intensive, factitive), de trois voix passives correspondant aux trois voix actives et d'une voix réfléchie ou moyenne. Chaque voix comprend cinq temps : l'infinitif, l'impératif, le parfait, le participe (présent ou passé) et le futur. L'infinitif est quelquefois considéré comme un substantif verbal. Les divers temps des verbes peuvent se conjuguer avec des pronoms régimes qui se soudent à la forme verbale ; ex. : *pakadtha,* « tu as compté » : *pakadthani,* « tu m'as compté » ; *pokéd,* « comptant » : *pokdi,* « mon comptant », c'est-à-dire celui qui me compte, etc. Enfin, souvent à l'intensif, le verbe change de signification.

[1] [Dans les *Romanische Studien* de Bœhmer, n° II, 1872, p. 163-196].

Nous allons passer en revue les plus intéressantes des formes françaises qui traduisent les paradigmes hébreux.

Le premier verbe conjugué est פקד, *pakad*, compter, type des verbes actifs réguliers. M. Neubauer a reproduit le paradigme du passé de ce verbe ; il est inutile d'y revenir. Je note le participe présent *content* pour le masculin et le féminin du singulier ; *contenz* pour le masculin et le féminin du pluriel.

Le substantif verbal, c'est-à-dire l'infinitif pris substantivement, est *contement*.

A la voix intensive où le verbe hébreu est traduit par *comender*, le substantif verbal est *comendize*. Au passif et à la voix factive sont conjugués comme auxiliaires *être* et *faire*, verbes que nous retrouverons plus loin.

Le verbe *juger* (et non *jugier*) n'offre rien de particulier (fol. 216 *a*, 1-*b*, 1 et 2).

Fol. 217 *a* et sqq., le verbe *pakad* est conjugué avec les pronoms régimes ; les formes françaises de ces pronoms sont *lui*, *toi*, *moi*, *os*, *vos*, *nos*, — *li*, *éles* (une fois *èles*, 217 *b*, col. 2, en bas).

Fol. 218 *a* 2-219 *b* 1, le participe présent et le participe passé (ayant la valeur de noms) sont déclinés avec les adjectifs possessifs :

son, ton, mon, lor, votre, notre contor ou *conté*
ses, tes, mes, lor, vos, nos contors ou *contés*
sa, ta, ma, lor, votre, notre conterese ou *contée*
ses, tes, mes, lor, vos, nos contereses ou *contées.*

Après la conjugaison complète du verbe régulier *pakad* vient celle des verbes irréguliers hébreux *nagasch* (approcher) APRIMER ; *nathan* (donner) DONER, dont les formes françaises n'offrent rien de particulier ; *yadah* (savoir) qui présente des traductions intéressantes.

PARFAIT.

3e pers. m. s. .	*sot*. . .	il sut.	1re pers. m. pl.	*somes*.	nous sûmes.
2e pers. m. s. . .	*sos* . .	tu sus.	3e pers. f. s. . . .	*sot* . . .	elle sut.
1re pers. m. s. . .	*soi*. . .	je sus.	2e pers. f. s. . . .	*sos*. . .	tu sus.
2e pers. f. pl. . .	*sotes*.	vous sûtes[1].	2e pers. m. pl. .	*sotes*. .	vous sûtes.

PARTICIPE PRÉSENT.

m. s. *sont* (*sic*, non ponctué)	sachant.	f. s. . *savent*	sachante.
m. pl. *savenz*	sachants.	f. pl. *savenz*	sachantes.

[1] La troisième personne du pluriel a été oubliée, *sorent* ou mieux *soret*. — Il est inutile de faire remarquer que l'hébreu a une conjugaison spéciale pour le féminin à certaines personnes et à certains temps. Quant à l'ordre dans lequel se suivent les personnes des temps, chez les grammairiens hébreux généralement, il est inverse de celui qui est adopté dans les grammaires françaises.

PARTICIPE PASSÉ.

m. s., *saü*	su.	f. s., *saüe*	sue.
m. pl. *saüz*	sus.	f. pl. *saües*[1]	sues.

IMPÉRATIF.

2e pers. m. s.	*sãches.*	2e pers. f. s.	*sãches.*
2e pers. m. pl	*săchéz.*	2e pers. f. pl.	*săchez*[2].

INFINITIF.

asavoir.

FUTUR.

1re pers. m. s.	*savré*[3].	2e pers. m. pl.	*savrez.*
3e pers. m. s.	*savra.*	3e pers. f. s.	*savra.*
2e pers. m. s.	*savras.*	2e pers. f. s	*savras.*
1re pers. m. pl.	*savromes.*	2e pers. f. pl.	*savréz.*
3e pers. m. pl.	*savront.*		

La conjugaison passive se composant de la conjugaison du verbe *être* et du participe passé, nous n'avons qu'à donner ici les formes de l'auxiliaire.

PARFAIT.

3e pers. s.	*fu.*	3e pers. pl.	*furet.*
2e pers. s.	*fusa*[4].	2e pers. pl.	*futes.*
1re pers. s.	*fui.*	1re pers. pl.	*fumes.*

PRÉSENT.

3e pers. s.	*et.*	3e pers. pl.	*sont.*

IMPÉRATIF.

2e pers. s.	*sdys.*	2e pers. pl.	*seïyz*[5].

INFINITIF.

a étre.

[1] Remarquons le *z* du pluriel masculin et l'*s* du pluriel féminin.

[2] Remarquons ces formes étranges de l'impératif :

sãches avec *ã* long et *s* finale : שֲׁאקְשׁ avec א

săchéz avec *ă* bref : שֲׁקֵירץ sans א

Comme les formes sont données deux fois pour le singulier et deux fois pour le pluriel, on ne peut pas les mettre en doute.

[3] Le *v* du futur est bien un *v* et non un *u ;* l'hébreu le rend par un ב *b* tildé qui ne peut avoir que la valeur d'un *v*.

[4] Erreur pour *fus : fus* d'ailleurs se retrouve partout dans les autres conjugaisons.

[5] Ces formes sont les formes normales de notre texte ; dans *seiys,* l'*y* représente un *yod*, l'*e* est muet.

FUTUR.

1re pers. s.	*serai*[1].	1re pers. pl.	*seromes.*
3e pers. s.	*sera.*	3e pers. pl.	*seront.*
2e pers. s.	*seras.*	2e pers. pl.	*serez.*

Voix factitive : *faire savoir.*

Nous donnons le verbe *faire :*

PARFAIT.

3e pers. s	*fit.*	3e pers. pl.	*firet.*
2e pers. s.	*fis.*	2e pers. pl.	*fites.*
1re pers. s.	*fi.*	1re pers. pl	*fimes.*

PARTICIPE PRÉSENT.

m. et s. f.	*fesent.*	m. et f. pl.	*fesenz.*

IMPÉRATIF.

2e pers. s.	*fé.*	2e pers. pl	*fétes.*

FUTUR.

1re pers. s.	*feré.*	1re pers. pl.	*feromes.*
3e pers. s.	*fera.*	3e pers. pl.	*feront.*
2e pers. s.	*feras.*	2e pers. pl.	*ferez.*

INFINITIF.

a fáyre.

La voix moyenne du verbe « yada' » *savoir*, est rendue par *être connu.* Les formes données dans notre manuscrit se réduisent aux suivantes : *akeneü*, *akeneüz*, *akeneüe*, *akeneües*. L'infinitif est conjugué ici aussi complètement que possible :

de être akeneü	*an être akeneü*[2]
a être akeneü	*i*[3] *être akeneü.*
come être akeneü	

Le verbe *decovrir* (fol. 229 *b* et sqq.) se présente sous deux formes : *decovrir* et *decrovir*, employées, ce semble, indifféremment :

PARFAIT.

decrovit, fol. 230 *b*, 1.	*decovrit*, fol. 229 *b*, 1.
decrovis.	*decovris.*
decrovi.	*decovri.*
decroviret.	*decovriret.*
decrovites.	*decovrites.*
decrovimes.	*decovrimes.*

[1] On trouve aussi *seré*, ainsi 225,6, col. 1, etc.

[2] Proprement *dans le* (ἐν τῷ) *être akeneü.*

[3] *I*, c'est-à-dire *et ;* remarquons ce changement de *et* en *i* devant une voyelle. [Cf. supra p. 151 et sqq., nos 21, 67, 103, 111, 130, 158.]

IMPÉRATIF.

decrove, 229 *b*, 2, 230 *b*, 2.	*decrovez.*

FUTUR.

decroveré, 229 *b*, 2, et 295 ; 230 *b*, 2.	*a decrovir*, 229 *b*, 2 *a*.
decrovera.	*decrovir*, 231 *a*, *b*.
decroveras.	*a decrovir*, 230 *b*, 2.
decroveront.	*decovert* (*-erz*, *-erte*, *-ertes*), *passim.*
decroverez.	Cette forme évidemment ne peut subir de métathèse.

Je trouve ensuite *pancher* (et non *panchier*) ; *jiter* (et non *getier*) ; *anpléer*. Ce dernier verbe, qui est pris au sens de *achever*, a deux formes dont l'impératif donne le type : *anplaye*, *anpléez*. Il traduit la voix active de l'hébreu *thom* (finir, achever) ; quant au passif de *thom* (*être complété*), il est rendu par *être antriné*. Viennent après : *ovrer* et *porvanter* (*por vanter*, 238 *a* 2) ; *apeler* (impér. *apèle*, 2 fois, 238 *b* 2, 239 *a* 1 ; futur *apèleré*, etc.) ; *parlever*, qui fait à l'impératif *parlive*, *parlevez*, au futur *parlereré*, *-ras*, *-ra* (une fois *parlèvera*), *-romes*, *parléverez* (deux fois), *parleveront*.

J'arrive au verbe *yarah*, « craindre », dont les formes françaises sont intéressantes.

PARFAIT.

3e pers. s.	*crénsit.*	3e pers. pl.	*crénbiret.*
2e pers. s.	*crénbis.*	2e pers. pl.	*crénbites.*
1re pers. s.	*crénbi.*	1re pers. pl.	*crénbimes.*

FUTUR.

1re pers. s	*crénb(e)ré* [1].	1re pers. pl.	*crénb(e)romes.*
3e pers. s	*crénb(e)ra.*	3e pers. pl.	*crénb(e)ront.*
2e pers. s.	*crénb(e)ras.*	2e pers. pl.	*crénb(e)rez.*

PARTICIPE PRÉSENT.

s.	*crénbent.*	pl.	*crénbenz*, (*sic*) répété 2 fois.

IMPÉRATIF.

m. s.	*crén.*	f. s.	*crén.*	m. pl.	*crébez* [2].	f. pl.	*crénbez.*

PARTICIPE PASSÉ.

m. s.	*crénbu.*	f. s.	*crénbue.*
m. pl.	*crénbus.*	f. pl.	*crénbues.*

[1] Je mets le *e* entre parenthèses parce que le *scheva* qui le rend dans la transcription hébraïque est peut-être quiescent, malgré l'autre *scheva* qui le précède.

[2] Sans doute *crébez* est un *lapsus calami* pour *crénbez*.

PASSIF.

créint.	*creinte.*
créintz (*sic*).	*creintes.*

L'*i* fait parfois défaut : *crent*, *etc.* Une fois par erreur *furet crent* pour *furet crenz*, fol. 241 *b*, 2, en bas.

INFINITIF.

acrénbre.

La grammaire finit par la conjugaison de verbes hébreux traduits par *governer* et *être regrezeli* (grillé). Le manuscrit finit fol. 243 *a*, moitié de la col. 1. Le reste du folio 243 est occupé par des notes dont j'ai déjà parlé.

Arrivé à la fin de cette analyse, nous avons encore une question à examiner. Quelle est la date du manuscrit ? M. Neubauer, se fondant sur l'absence des abréviations ז"ל (*que sa mémoire soit bénie*) après la citation du nom de R. David Kamchi, suppose que l'auteur écrivait du vivant de ce grammairien, c'est-à-dire au xe siècle. Ce n'est pas notre avis ; l'abréviation a pu être omise par l'auteur et il n'y a rien à conclure de cette particularité. Rien non plus à tirer des caractères extérieurs du manuscrit, dont l'écriture, qui est carrée, n'offre aucun élément précis d'information. Restent les formes françaises qui nous reportent incontestablement au commencement du XIVe siècle, au plus tôt. Serait-ce une des dernières œuvres des Juifs de France emportée par son auteur en Italie où il se serait réfugié après le décret de bannissement de Philippe le Bel ? Peut-être.

(*Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 1878, 383-442.)

III

GLOSSES ET GLOSSAIRES

HÉBREUX-FRANÇAIS

DU MOYEN AGE[1]

Parmi les documents les plus intéressants pour l'histoire de la phonétique, il faut compter les transcriptions en langue étrangère. L'usage d'ordinaire se refuse à accommoder les variations des lettres aux variations des sons, et comme celles-ci ne laissent pas de traces extérieures de leur existence, elles se trouvent méconnues et par la tradition orthographique, qui immobilise, à travers les changements successifs de leur valeur phonétique, la forme primitive des lettres, et par l'opinion vulgaire, qui reporte à toute la durée de leur existence la dernière prononciation qu'elle leur connaît. Les transcriptions offrent le grand avantage de mettre en garde contre les erreurs de ce genre. La différence des systèmes phonétiques, les efforts tentés pour reproduire des sons étrangers, permettent de déterminer plus exactement la valeur absolue de ceux-ci et offrent de précieuses indications sur la prononciation d'une langue à la date de la transcription. Les langues romanes, et le français en particulier, ne sont pas dénuées de pareils matériaux. Les noms propres de nos chansons de geste sont non pas traduits, mais transcrits dans les imitations allemandes ; on connaît et on a déjà utilisé le *Credo* en grec moderne et le dictionnaire français-copte. Mais il est un ensemble de documents dont ne se sont pas encore servis les romanistes ; ce sont les transcriptions en langue hébraïque.

Celles-ci pourtant présentent un intérêt spécial. On comprend aisé-

[1] Ce travail a été fait sur les matériaux recueillis dans la mission en Angleterre (v. s. p. 107-118).

ment l'importance de textes qui par la différence radicale de l'alphabet hébreu et du français et par les combinaisons auxquelles donne lieu cette différence peuvent jeter une lumière nouvelle sur les caractères de notre phonétique ; mais la valeur que donne à ces documents leur étendue considérable est bien faite pour attirer l'attention des philologues. Ceux-ci n'ont pas seulement des renseignements à y puiser sur la prononciation exacte des lettres dans la langue d'oïl ; ils y trouvent de riches matériaux pour l'histoire des mots. Les transcriptions forment une série de textes des plus étendues, actuellement inédits et à peu près totalement ignorés.

Ce n'est pas à dire qu'on n'ait pas encore appelé l'attention sur une partie de ces documents. En 1822, le Dr Zunz, dans sa belle monographie du rabbin Schelomo Içaki [1], après lui, M. Cahen, le traducteur de la Bible [2], M. Clément-Mullet [3], M. Delitsch [4], signalaient ou les glosses de Raschi ou des glossaires hébreux manuscrits qu'ils décrivaient. Mais les hébraïsants demeuraient confinés dans leurs études de littérature juive, et les romanistes se tenant à l'écart du monde sémitique ou tout au moins rabbinique, ces sources importantes étaient délaissées et le champ restait abandonné. Nous avons tenté de l'explorer. Nous avons commencé par l'étude des glosses de Raschi, étude bientôt achevée et que suivra celle des autres glossateurs et des glossaires. Dans les pages qui suivent, nous voulons donner une idée des matériaux que nous comptons mettre en œuvre et permettre à chacun d'en apprécier l'importance. Une première partie est consacrée à l'examen des glosses. Dans la seconde, nous étudions les glossaires.

I

DES GLOSSES [5].

Les *glosses* sont des mots français transcrits en caractères hébreux et insérés au milieu d'un commentaire dont ils font d'ailleurs partie inté-

[1] Cette savante étude, qui fondait la réputation de Zunz, a paru dans le *Zeitschrift für die Wissenschaft des Judenthums*, Berlin, in-8°, t. I, p. 277-284. Elle a été traduite en hébreu avec notes et additions par Sim. Bloch, Lemberg, 1840, in-8°. — Cf. du même *Zur Geschichte u. Litter.*, Berlin, 1845 ; en particulier pour le Glossaire de Bâle, p. 31.

[2] *Journal de l'Institut historique*, I, p. 275, sur Raschi ; *Archives Israélites*, 1840, p. 61, sur le Glossaire de Paris, 302.

[3] *Documents pour servir à l'histoire de Raschi*, Troyes, 1855, p. 13.

[4] *Litteraturblatt des Orients*, 1844, p. 294 et *Jesurun*, Grimm, 1838, p. 241 et 251, sur le Glossaire de Leipzig.

[5] Nous nous servons de ce mot, tout impropre qu'il est, à défaut d'un meilleur. Il serait mieux de créer un terme nouveau pour désigner des faits nouveaux.

grante. Quand l'auteur, expliquant en hébreu rabbinique le texte de l'Écriture, se trouve embarrassé pour rendre clairement son idée, il a recours à la langue populaire et traduit le passage du texte en français. Le plus souvent ces glosses se réduisent à un mot, rarement elles forment une phrase ; dans les commentaires sur la Bible, où d'ordinaire il s'agit moins de déterminer le sens d'un mot que sa forme grammaticale, elles reproduisent la personne, le temps et le genre du mot hébreu ; dans les commentaires sur le Talmud, où la difficulté consiste dans le sens du mot, elles traduisent le mot sans avoir égard à la forme ; les verbes sont à l'infinitif, les noms au singulier. La glosse est généralement indiquée, soit par le mot *loazim* (barbare vertunt), soit par le mot *belaaz* (in barbaro). La glosse elle-même reçoit le nom de *Laaz* (barbara vox), plur. *Laazim ;* il nous arrivera souvent de la désigner sous ce dernier mot.

Le premier que nous voyions recourir à ces explications est R. Gerson (*Gherschon*) de Metz, qui florissait vers l'an 1000.

Mais ces glosses se réduisent à peu de chose et méritent à peine une mention. Après lui, R. Nathan b. Jechiel, de Rome, au commencement du XIe siècle, place quelques mots italiens dans son dictionnaire du Talmud appelé *Aruch*. Vient ensuite le rabbi Schelomo Içâki, qui a le mérite d'avoir largement développé ce mode d'explication. Si ses disciples ont continué la méthode du maître, et parsemé de mots français leurs divers commentaires, la récolte la plus considérable est encore à faire dans les œuvres de Schelomô. Ses Laazim sont à peu de chose près les plus anciens, et assurément les plus nombreux, double raison pour commencer par lui l'étude des glosses.

Rabbi Schelomo Içâki, vulgairement *Raschi* [1], est à bon droit considéré comme le représentant le plus distingué de l'école rabbinique du moyen âge. C'est un des docteurs les plus vénérés du judaïsme et il est aussi remarquable par les œuvres qu'il a laissées que par la vigoureuse impulsion qu'il a donnée aux études talmudiques et bibliques. Avant lui, la littérature juive était à peu près nulle en France et en Allemagne ; elle n'était du moins que l'apanage de quelques docteurs peu nombreux. En 917, R. Moïse b. Kalonimos de Lucques vint apporter, à Spire et dans les provinces rhénanes, les éléments de la science juive, et forma quelques disciples. Vers l'an 1000, Gherschon b. Juda, de Metz, dit *la lumière de l'Exil* (*Meor hag-Golah*), publia des commentaires talmudiques et, par les disciples qu'il répandit dans l'est et le sud de la France, suscita le mouvement que Raschi allait si puissamment animer.

[1] Mot formé, selon l'usage juif, des initiales *Ra*(*bbi*) *Sc*(*helomo*) *I*(*çâki*) = Salomo Isacides, Salomon, fils d'Isaac. — Pour les sources de l'histoire de Raschi nous renvoyons à Zunz ; nous n'indiquons que celles que n'a pas mentionnées ce savant.

Celui-ci naquit à Troyes, en Champagne, l'année de la mort de *Gherschon*, en 1040. On connait fort peu de chose sur lui, bien que les anciennes biographies soient remplies de détails minutieux ; mais Zunz a fait justice de toutes ces narrations erronées ou fabuleuses dont la légende populaire ou l'ignorance des historiens se sont plu à surcharger sa vie. Il alla étudier à Mayence, sous le rabbin Isaac b. Lévi [1], et peut-être est-ce là ce voyage en Allemagne auquel il fait une fois allusion et le seul dont Zunz ait reconnu l'authenticité [2]. Il revint ensuite se fixer à Troyes, dont, sans doute, il dirigea la communauté jusqu'à sa mort ; il laissa trois filles qui donnèrent naissance à toute une lignée de célèbres docteurs, auxquels on doit les œuvres les plus importantes de la littérature talmudique au XIIe et au XIIIe siècle. Son enseignement à Troyes appela de tous côtés des élèves qui allèrent répandre au loin les leçons du maitre, et l'on peut dire qu'avec lui commence en Occident l'âge d'or de la littérature rabbinique. Coïncidence remarquable ! Cet essor de l'esprit juif coïncidait avec cet autre mouvement littéraire dont la France catholique du XIe et du XIIe siècle donnait alors le spectacle. Il semble qu'au sortir de la barbarie des premiers âges, un même souffle de vie ait animé ces deux mondes, bien étrangers cependant l'un à l'autre.

Raschi mourait en 1105 [3], laissant une œuvre écrite considérable. Il avait commenté la Bible entière, et presque tout le Talmud, moins quelques traités non commencés ou laissés inachevés. Il avait encore commenté le premier livre du *Midrasch Rabba*, ou *Genèse Rabba*, et le traité de la Mischna *Aboth*, et composé quelques poésies religieuses et des recueils de décisions ou de consultations casuistiques. Mais son principal titre à la renommée est son commentaire sur la Bible et son commentaire sur le Talmud. Ces œuvres se distinguent par une netteté d'exposition unie à une concision et une élégance de style vraiment remarquables, qualités bien rares chez un commentateur et qui semblent s'exclure l'une l'autre. Le commentaire sur la Bible se recommande en outre par un caractère particulier que le dernier éditeur de

[1] Lewysohn : *Nafschoth Cadikim* : Francf.-s.-l-Main, 1855. — Cf. Cl. Mullet, l. l. p. 11 et 12.

[2] *L. l.* p. 282.

[3] Cette date est donnée par une notice qui se lit à la fin d'un ms. de Parme (J.-B. de Rossi, *Catal.*, Cod. 75 ; cf. *Diz. Stor.*, I, 161) et où il est dit que Raschi est mort le *jeudi 29 Thamouz* (juin-juillet) 4865 = 1105. La même indication se retrouve dans un ms. de Paris (F. H. 73), mais avec la date 4868 = 1108. La différence provient d'une confusion entre la lettre *hé* = 5 et la lettre *heth* = 8. Carmoly (*Hist. des médecins*, p. 40) prétendait que la leçon du ms. de Paris était la bonne, mais Luzzatto (*Litter. Blatt des Orients*, 1846, p. 420), d'après des indications données par des calendriers juifs du moyen âge, a établi que le 29 Thamouz 1108 tombait un *vendredi*, tandis que le 29 Thamouz 1105 était bien un *jeudi*. Cf. également Block (*Litt. d. Or. ibid.*, p. 762), qui appuie par d'autres considérations l'opinion de Luzzatto.

Raschi, Berliner, fait bien ressortir : « Raschi, dit-il, a le mérite de s'être frayé un chemin nouveau. Car si nous examinons les débris qui nous sont parvenus des commentaires antérieurs à Raschi, nous voyons les uns, comme R. Moïse le Darschân et son école, s'attacher dans leur piété au *Derousch* [1], ce qui les conduit à négliger l'examen du sens simple du texte ; les autres, comme R. Menahem ben Helbo et ses collègues, qui possédaient les travaux des grammairiens Menahem ben Sarouk et Donasch ben Labrat, n'examiner que le *Peschat* sans s'occuper du *Derousch*... Raschi a employé une méthode intermédiaire où le *Peschat* et le *Derousch* s'unissent sans effort, grâce au soin qu'il a pris de ne choisir dans les homélies des Rabbins que ce qui se rapprochait le plus directement du sens simple... Et d'ailleurs Raschi agissait librement avec les légendes traditionnelles, les transformant, les allongeant, les abrégeant à sa convenance et fondant plusieurs récits en un [2]. » Ce commentaire que Raschi trouvait imparfait, et qu'il aurait refondu pour le simplifier si la mort ne l'avait surpris trop tôt, eut, comme le commentaire talmudique, un succès considérable. Tous deux devinrent classiques et jouirent immédiatement d'une autorité non contestée. Leur auteur fut « le grand docteur », « le Maître de l'Exil », « le prince des Interprètes », le *Parschandatha* [3]. Le commentaire sur le Talmud fut le *Commentaire* par excellence, le *Kontros* [4]. On le transcrivit par traités; on en répandit des

[1] Le *Derousch* est l'explication figurée du texte, le commentaire allégorique, homilétique ; le *Peschat* dont il est parlé plus bas est au contraire l'explication simple.

[2] Préface, p. VIII. Nous abrégeons un peu le texte dans notre traduction. — L'ouvrage de M. Berliner est la première tentative d'une édition critique du Pentateuque de Raschi. L'auteur y a ajouté des index et des notes, le tout écrit en hébreu. Voici le titre de l'ouvrage : *Raschi al hath-Thorah: Raschii (Salomonis Isacidis) in Pentateuchum commentarius ; edid. A. Berliner*, Berolini, 1866, 1 vol. in-8°, p. xx-382. — Cette publication, malgré ses mérites, ne peut être considérée comme définitive. L'auteur n'a consulté que *neuf* manuscrits, que lui donnaient les bibliothèques de l'Allemagne, et il a négligé les riches ressources que lui offraient l'Italie, la France et l'Angleterre. La *Bodleian Library* à Oxford lui donnait une quinzaine de manuscrits sur le Pentateuque ; la Bibliothèque nationale à Paris une douzaine ; la Parmesane *trente-huit*. On voit que, même après le consciencieux travail de Berliner, une édition critique de Raschi offrirait encore une ample matière de recherches et d'études.

[3] *Parschandatha* est le nom d'un des fils de Haman (Esther, IX, 7). Mais ce mot persan peut se décomposer en deux mots hébreux quelque peu aramaïsés : *Parschan, Datha ; Explicator Legis*. Il fut appliqué à Raschi comme nous le voyons dans une poésie inédite d'Abraham Ibn Ezra en l'honneur de notre docteur. Cette pièce commence par ces mots :

Une étoile s'est levée en France, etc.

et on y lit les deux vers suivants :

Il fit un brillant commentaire de la loi ;
De là son nom de Parschan Datha.

Cette pièce se trouve dans un manuscrit hébreu de la Bodléienne, fonds Pocock, 74. — Voy. Dukes, *Litter. Blatt des Or.*, 1849, p. 708.

[4] Du latin *Commentarius*.

exemplaires en France, en Italie, en Allemagne, en Orient même. Quatre-vingts ans après la mort de Raschi un scribe copiait son commentaire sur le traité Baba Metsia pour le *prince de la captivité* David de Mossoul [1]. L'imprimerie une fois découverte, il accompagna dans toutes les éditions le texte du Talmud qui sans lui serait illisible, et cette œuvre qui avait fait oublier tous les essais antérieurs, nulle tentative ne put dans la suite la faire oublier à son tour. Pareil succès était réservé au commentaire sur la Bible. Malgré les nombreux et excellents travaux qu'inspira aux Juifs l'exégèse biblique, l'œuvre de Raschi resta la préférée. « Les prédicateurs, dit Berliner [2], le citèrent dans leurs homélies, et firent souvent de ses paroles le sujet de leur enseignement public. Les maîtres l'introduisirent dans les écoles, et on apprit Raschi aux enfants. Même les moins instruits l'étudièrent, et l'on vit le grand docteur du Beth Joseph déclarer que la lecture de Raschi pouvait remplacer celle du chaldéen [3]. Son commentaire se répandit rapidement grâce aux disciples, aux copistes, aux commentateurs qui le citèrent, le louèrent, le célébrèrent, grâce encore aux éditions imprimées [4], et l'on peut dire avec raison qu'il n'est point dans le monde de livre qui ait inspiré autant de travaux spéciaux. L'on compte plus de soixante-dix ouvrages qui ont pour objet d'expliquer et de commenter ses écrits. »

Si l'œuvre totale de Raschi obtenait une si brillante destinée, quel était le sort réservé aux glosses françaises ? Celles-ci étaient bien enveloppées dans le respect qui entourait le commentaire : mais ce respect ne pouvait cependant empêcher les erreurs et les altérations, et si des scribes se permirent des interpolations dans le texte du maître, d'autres purent se croire autorisés à supprimer ou à rajeunir les Laazim. En général la correction des glosses est en raison inverse

[1] Cf. notre *Rapport sur une mission en Angleterre*, voir plus haut, p. 116 (*Archives des missions scientifiques*. 1871, p. 97). Le prince David dont il est question dans la note finale de ce manuscrit ne peut être que le *chef de la captivité* de Mossoul. Voy. *Itinerarium s. epistola Samuelis b. Simson* dans Carmoly, *Itinéraires*, p. 141. Cf. Graetz, *Gesch. der Juden*, VII, p. 18 et 43.

[2] Préface, p. IX.

[3] C'est un ancien précepte des docteurs de lire la section sabbatique de la semaine deux fois dans le texte hébreu et une fois dans la traduction chaldaïque d'Onkelos.

[4] Le premier livre imprimé en hébreu a été le commentaire de Raschi sur le Pentateuque, chez Abraham de Garton à Reggio, en 1475. (Note de Berliner.) — Le commentaire n'est pas accompagné du texte. On compte depuis vingt différentes éditions du commentaire complet ou partiel de Raschi sur la Bible, sans texte hébreu. Quant aux éditions contenant le texte de la Bible et celui de Raschi, elles s'élèvent au nombre de 17 éditions complètes et de 155 éditions partielles dont 114 contiennent le Pentateuque. Pour la bibliographie du commentaire talmudique, elle se confond avec celle du Talmud proprement dit, puisqu'on n'a pas imprimé de Talmud sans l'accompagner du texte de Raschi. On compte jusqu'en ces dernières années 44 éditions complètes du Talmud et, par suite, 44 éditions du commentaire de Raschi.

de la multiplicité des copies. Les glosses du Pentateuque, sans cesse transcrit, sont plus altérées que celles du reste de la Bible, moins souvent copié, et ces dernières à leur tour le sont plus elles-mêmes que celles du Talmud dont l'étendue a plutôt effrayé la patience des scribes.

La plupart des erreurs sont dues à l'ignorance ; de la confusion des lettres mal lues, séparées ou jointes mal à propos, sont sorties toutes sortes d'altérations bizarres, mais qui sont toutes faciles à corriger et laissent plus clairement entrevoir la vraie leçon que les rajeunissements. Un seul exemple nous suffira, le mot *rodogner* (= rogner). Grâce à la ressemblance presque complète que présentent en hébreu le *d* et l'*r*, l'on trouve les formes *dorogner* (*Lévit.*, XIV, 44, dans *Bodl. libr. mss. Opp. add.*, *53* et *Michel 544*) ; *dodogner* (*Talm. Tr. Zebachim*, 94, 1, *édit. princeps*). Toutefois on rencontre encore des rajeunissements : ainsi dans *Lévit.*, XIV, 44, *rogner* (*Bibl. nat.* F. H. 55 ; *Bodl. libr. Opp.* 14) ; parfois le scribe se fait un scrupule de modifier radicalement le mot de Raschi, et le copie en indiquant par un trait superposé que telle lettre ne se prononce plus. Exemple le manuscrit d'Oxford, *Oppenh.* 36, où on lit *rod̄gner*. Des changements bien graves dont les Laazim ont eu à souffrir de la part des scribes non français, ce sont les traductions en langue étrangère. La Bodléienne, comme la Nationale de Paris, possède plusieurs manuscrits exécutés par des Juifs italiens, dans lesquels les glosses sont en italien. Les manuscrits 48 et 49 de la Nationale, dus à un copiste allemand, ont la plupart de leurs glosses remplacées par leurs équivalents germaniques. Les copies allemandes du Pseudo-Raschi sur l'Alfasi [1], tantôt présentent la traduction à côté du mot français, tantôt offrent la traduction seule qui a détrôné le Laaz original ; et cette particularité se retrouve dans les éditions imprimées de l'Alfasi. Dans le texte vulgaire de Raschi on trouve des traces de ces traductions : ainsi le mot hébreu *berakatho* « dans sa tempe » (Juges, IV, 22) est traduit par le Laaz *nella tempia*. Onze manuscrits de Paris et d'Oxford s'accordent à donner le français *temple*. Dans I Rois, XIII, 3, les éditions imprimées traduisent le texte : « nous sommes paresseux » par *siamo pigri*. Les manuscrits de France et d'Angleterre donnent diverses leçons qui toutes viennent se grouper autour de celle-ci : *non chaleir*. L'édition princeps du commentaire biblique est celle de Venise (1525, in-fol.). L'éditeur Daniel Bomberg a dû publier son texte d'après des manuscrits italiens, coupables de ces traductions [2].

Outre les traductions, il est encore un autre fait curieux dont nous

[1] Voir sur l'Alfasi, plus haut, p. 113.

[2] S'il faut en croire le traducteur hébreu de la biographie de Zunz, les glosses auraient été traduites jusqu'en russe. Remarquons que c'est sur la foi de ces traductions que l'admiration populaire attribuait à Raschi la connaissance de tant de langues, et renouvelait pour lui le miracle des Apôtres.

devons dire un mot. Dans Jérémie, Ezéchiel et les Psaumes jusqu'au Ps. 58, les éditions s'accordent toutes à donner une série de glosses que les nombreux manuscrits de Paris et de l'Angleterre que j'ai consultés omettent d'un parfait accord. Je les retrouve en grande partie dans les glossaires, surtout celui de Bâle. Comment de là sont-elles passées dans le texte de Raschi ? Peut-être les manuscrits de Parme nous donneront-ils la solution du problème [1].

Assez maltraitées par les scribes, les glosses, une fois imprimées, furent généralement négligées. Les savants de la renaissance n'y firent guère attention. Je citerai, d'après la bibliographie de J. Furst, le dictionnaire de Jechiel où les mots de la Bible sont expliqués ainsi que les glosses de Raschi qui s'y rapportent [2]. Buxtorf essaie parfois, et pas toujours heureusement, de traduire les Laazim qu'il rencontre dans ses citations talmudiques. Ce n'est à vrai dire qu'à la fin du siècle dernier que l'on commence à transcrire et à expliquer les glosses; mais la plupart de ceux qui se chargèrent de ce travail, Juifs allemands ou polonais, savaient mal le français moderne et ignoraient totalement la vieille langue; néanmoins, ils prétendaient expliquer à l'aide du français moderne ces formes archaïques, défigurées souvent par une longue suite de fautes [3]. Aussi ne voit-on aucune tentative réellement scientifique, quoiqu'on en compte un grand nombre. Mendelssohn et son école expliquent les glosses du Pentateuque dans le commentaire appelé Biour [4]; J. Loeve, celles des Psaumes [5]; Israël Neumann, celles d'une partie des petits Prophètes [6]; Juda Jeitteles et Landau, celles de la Bible [7]. Citons, à part, Zunz [8] qui explique savamment quelques glosses dans sa biographie de Raschi, et aussi M. Wogue qui, dans sa belle édition du Pentateuque, a d'heureuses trouvailles quand, parfois, il lui arrive de transcrire des Laazim de Raschi [9]. Pour le Talmud, nous trouvons quelques explications dans l'*Or Esther* des frères Bondi [10]. En 1809, Dormitzer donne le premier

[1] [Voir plus haut p. 126-130.]

[2] *Makré dardeké*, Constant., 1488, fol.

[3] Un seul exemple suffira. Le mot *mestier* que Raschi emploie pour traduire un terme signifiant *bahut*, un de ces éditeurs l'explique à sa manière en le corrigeant en *château!* Un château, n'est-ce pas un immense bahut ?

[4] Berlin, 1781-83, in-8°.

[5] Berlin, 1791, in-8° (édit. dite *Zemiroth Yisrael*).

[6] Une partie des petits Prophètes avec traduction allemande et commentaire hébreu. Dessau, 1805, in-8°.

[7] Vienne, 1822-36, in-8°.

[8] *L. l.*, p. 327 et sqq.

[9] Paris, 5 vol. in-8°, 1860-9.

[10] *Or Esther* ou explication des mots étrangers et surtout latins qu'on rencontre dans les livres talmudiques, par Simon et Mardochée Bondi, Dessau, 1812, in-8°. Les Laazim qui se rapportent aux passages cités sont reproduits.

travail d'ensemble que je connaisse. Son *Haathakah* ou *Interprétation* [1] renferme tous les mots romans de Raschi et de quelques autres commentateurs. Landau dans son édition de Prague [2] donne aussi la traduction des Laazim talmudiques. Enfin, en 1865, les travaux de Dormitzer et Landau sont recueillis et annotés dans un petit volume intitulé Marpéh Laschôn [3]. Cet opuscule de 314 pages est le travail le plus complet qui ait paru sur la matière. A défaut de précision scientifique, il offre l'avantage de réunir toutes les glosses de Raschi sur le Talmud et la Bible, comme celles qui se rencontrent dans les Thosaphoth et les commentaires d'Obadia de Bartinora, de Schemouel b. Meïr, R. Ascher, R. Simsôn et Maïmonide sur la Mischna ou la Ghemara.

Tel est l'état de la question jusqu'à ce jour. En somme, on voit que ces travaux ne sont inspirés que par une pure pensée d'exégèse ; on cherche dans ces Laazim l'expression de la pensée de Raschi, mais non des indications sur la vieille langue.

Aussi nul ne songe à établir un texte critique ; c'est par quoi nous devions commencer. Il nous a donc fallu collationner les nombreux manuscrits de Raschi, copiés d'un original sans doute à jamais perdu. Quant à dresser un classement, nous ne pouvions y songer ; le travail eût été impossible et d'ailleurs inutile. Pour le Pentateuque seulement je connais 9 manuscrits complets en Allemagne, 13 à Paris, 13 à Oxford, 38 à Parme ; je ne compte pas ceux du British Museum, de Cambridge, Leyde, etc. Il serait difficile de trouver une bibliothèque de manuscrits hébreux qui n'en possède au moins un exemplaire. Que serait-ce, s'il fallait tenter le même travail sur toutes les parties de l'œuvre de Raschi ? Et d'ailleurs le résultat ne répondrait pas à la grandeur du travail. Comme les Laazim peuvent facilement se détacher du contexte, l'établissement du texte critique du commentaire ne sert guère à celui des Laazim. Un scribe italien pouvait copier par exemple sans changement un manuscrit français et supprimer les glosses ou les traduire en italien ; un scribe français copiant un manuscrit allemand pouvait corriger et rajeunir des glosses fautives dans son original, mais qu'il comprenait. La filiation des manuscrits n'implique donc nullement pour les glosses la filiation des erreurs. Il a donc fallu rechercher une autre méthode. Nous avons collationné assez de manuscrits pour avoir

[1] Prague, 1809, in-4°.

[2] Prague, 1829-31, fol. ; 2e éd. augmentée, 1839-45.

[3] *Sepher Marpéh Laschôn* ou *Recueil de tous les mots étrangers cités par Raschi dans ses commentaires sur la Bible et le Talmud et par les Thosaphoth*, *Obadia de Bartinora*, etc., d'après M. Landau de Prague et Meyer Dormitzer, avec transcription en français, traduction en allemand et explication en hébreu. Le travail sur Obadia de Bartinora (commentaire sur la Mischna) est de Dormitzer, le reste est de Landau. — Odessa, 1865, 1 vol. in-12.

l'assurance d'en posséder de toutes les provenances et d'y voir à peu près toutes les familles représentées. Parmi toutes les variantes d'un Laaz, nous prenons celle qui présente le caractère le plus prononcé d'archaïsme, se trouvât-elle dans des manuscrits plus récents ; car ceux-ci peuvent descendre sans intermédiaires d'anciennes copies. Si nous sommes privés de ce critérium, entre deux leçons nous choisissons la plus difficile, l'autre étant sans doute un rajeunissement dû à un scribe qui ne comprenait pas la leçon primitive. Si les diverses variantes présentent mêmes caractères de vraisemblance, nous nous décidons d'après la majorité des manuscrits. C'est le cas le plus rare, disons-le. Pour suivre cette méthode nous n'avons pas hésité à collationner les Laazim d'un nombre considérable de manuscrits. Nous en avons vu, à Paris, 25 sur les diverses parties de la Bible, 7 sur plusieurs traités du Talmud, 1 (en 3 vol.) sur le Pseudo-Raschi de l'Alfasi ; à Oxford 31 sur la Bible, 12 sur le Talmud, 2 en 5 vol. sur l'Alfasi ; le manuscrit unique du commentaire sur la *Genèse Rabba* et l'édition princeps du Talmud [1] à Cambridge ; à Londres enfin 11 manuscrits sur le Talmud. Les Laazim de la Bible sont fixés ; quant à ceux du Talmud, nous avons les leçons des glosses de 18 traités avec 1317 glosses ; il reste, en tenant compte des manuscrits de l'Alfasi, 20 traités avec 820 glosses environ pour la lecture desquelles nous sommes réduits à l'autorité de l'édition princeps. Encore, de ces 820 Laazim plus d'un fait double emploi avec les 1317 autres, ce qui diminue le nombre de ceux qui sont dénués du secours des manuscrits. Les manuscrits d'Italie [2] et d'Allemagne nous permettront d'achever ce travail et d'établir rigoureusement le texte critique de toutes les glosses [3].

[1] 22 vol. fol., Daniel Bomberg. Venise, 1520-22.

[2] Voir plus haut le *Rapport sur une Mission en Italie*, p. 119-164.

[3] Voici comment se décomposent les glosses dans les divers commentaires :

I. Bible :	
Pentateuque (66 ; 84 ; 52 ; 29 ; 34)	265
Livres historiques : Josué, Samuel, Rois	140
Isaïe, Jérémie, Ézéchiel, Petits Prophètes (104 ; 81 ; 70 ; 71)	326
Meghilloth (*a*), Psaumes, Proverbes (50 ; 58 ; 41)	149
Job, Daniel avec Ezra et Néhémie (53 ; 34)	87
Total des glosses de la Bible	967
II. Talmud :	
Traités Berachoth, Sabbath, Eroubin (92 ; 385 ; 73)	550
Pesachim, Joma, Scukka, Bétsa (94 ; 31 ; 88 ; 69)	282
Rosch hasch-Schana, Thaanith (34 ; 35)	69
Meghilla, Moed Katan, Haghigha (14 ; 14 ; 12)	40
Jebamoth, Kethouboth, Nedarim (*b*) (38 ; 52 ; 9)	99
A reporter	1,040

a) Voir plus haut p. 109, note 1.
b) Arrêté au folio 22 *b*, completé avec le commentaire de Gherschôn Meor hag-Golah.

L'orthographe des Laazim une fois fixée, il faut les remettre en français, travail facile ; car Raschi a eu recours, comme il est naturel de le penser, à un système de transcription déterminé, système adopté d'ailleurs par toute l'école des rabbins français du XII[e] et du XIII[e] siècle. L'alphabet hébreu ne connaissant pas les voyelles, on pourrait croire que les transcriptions ne donnent que les consonnes des mots français ; mais nombre de manuscrits sont ponctués et, présentant la prononciation exacte des scribes, ont tout au moins la même valeur, par exemple, que les manuscrits anglo-normands de l'*Alexis* ou du *Roland*.

D'un autre côté l'hébreu rabbinique use des semi-voyelles *yod* et *vaw* pour représenter par le *yod*, l'*i* ou l'*e*, par le *vaw*, l'*o* ou l'*ou*. L'absence de ces deux lettres indique un *a* ou un *e* muet. Donc, même avec des manuscrits non ponctués, ce qui est l'exception, le champ de la discussion est singulièrement restreint Cependant comme le *pêh* et le *beth* hébreux peuvent représenter le *p* ou l'*f* et le *b* ou le *v* il peut y avoir quelque incertitude pour les labiales ; mais, là encore, les manuscrits ont le plus souvent recours à des espèces de *tildes* pour distinguer les deux séries de labiales l'une de l'autre, comme ils le font pour indiquer le son chuintant du *g h* = *g* (*e*) et du *k* = *ch*. Les scribes savent donc corriger les défauts de l'alphabet hébreu, qui vient apporter ses avantages propres. Ainsi le *v* se représentant par le *beth* comme par le *vaw*, on ne peut le confondre, comme dans l'écriture française, avec l'*u*. L'emploi du *tsadé* pour rendre le *ç* indique la valeur double *ts* de cette consonne. La prononciation de l'*e* muet est établie par la transcription qui, dans le mot grue [1], par exemple, lui attribue une sorte de sonorité. Les glosses donnent de précieux renseignements sur l'état de la langue à la fin du XI[e] siècle. Elles permettent d'affirmer l'existence des diphtongues fortes [2], accentuées sur la première syllabe, l'absence de nasalisation, du moins pour les syllabes sourdes *ou*, *un*, l'affaiblisse-

Report...........	1,040
Nazir (*c*), Sota, Ghittin, Kiddouschin (10 ; 30 ; 90 ; 36)	166
Baba Kamma, B. Metsia, B. Bathra (*d*), Synhedrin (76 ; 101 ; 26 ; 53)	256
Makkoth (*e*), Schevoucth, Aboda Zara, Horaïoth (10 ; 8 ; 145 ; 1)....	164
Zebachim, Menahoth, Bekoroth, Houllin (37 : 57 ; 56 ; 223)......	373
Erachin, Themoura, Kerithoth (*c*), Meila (*c*) (18 ; 1 ; 7 ; 2).........	28
Midda, Aboth, Midrasch Bereschith (66 ; 25 ; 72)................	163
Total des glosses talmudiques..........	2,190

Total général : 967 + 2,190 = 3,157.

[1] *Kidduschin*, 44 *a*. La transcription de ce mot, comme d'autres de même forme, prouve que l'*e* se prononçait au moins comme dans *je*, *le*.

[2] Sur ce terme, voy. G. Paris, *Alexis*, p. 73.

c) Les commentaires sur Nazir, Kerithoth, Meïla ne sont sans doute pas de Raschi ; en tout cas ils ont subi de grandes interpolations.

d) Arrête fol. 29 *b*, achevé par R. Samuel b. Meïr, petit-fils de Raschi.

e) Arrêté fol. 19 *b*, achevé par R. Juda b. Nathan.

ment des médianes fortes ou douces, et l'existence encore entière des médianes douces. Si *salutare* est devenu *saluder* [1], et *miratorium miradoir* [2], *audiens* est resté *odant* [3], et *conredare, conreder* [4]. L'assimilation des muettes avec les muettes est achevée, et Raschi a le mot *setaine* [5]; mais celle des muettes avec les liquides en est encore au premier pas, et *hedera* se présente sous la forme *èdre* [6] et *modulus* sous celle de *modle* [7]. Les labiales ne sont pas encore remplacées par le *j* palatal suivant, que plus tard elles appelleront, au rang de consonnes en disparaissant elles-mêmes, et *ache* est encore *apje* [8], *sauge* encore *salvje* [9]. La langue ne s'est pas encore décidée pour l'*n* contre l'*m*, avec *d* intercalaire contre *b* intercalaire, dans les finales *emere*, et l'infinitif de *premo* est encore *prembre* [10]. Si nous quittons la phonétique, Raschi nous montre des substantifs verbaux comme *sigue = scie* [11], *trog = trou* [12]; des substantifs participiaux comme *poste = ponte* [13], mot curieux et qui prouve l'existence d'une première forme latine *ponere*, *positus* = *pondre*, *post*, abandonnée pour une seconde forme plus conforme à l'analogie *pondre*, *pont*, laquelle à son tour, immobilisée dans le substantif participial *ponte*, est chassée en vertu des mêmes lois analogiques par *pondu*. Les lois de la déclinaison sont rigoureusement observées. Ailleurs ce sont des sens nouveaux que nous indiquent les Laazim. Ainsi *aise* signifiant *espace vide aux côtés de quelqu'un*, c'est-à-dire à côté de lui, et *être à son aise*, proprement *avoir de la place pour remuer ses bras*, et par suite *être libre, pouvoir agir librement* [14]. Ainsi encore le mot *mestier* [15] employé, non pas au sens de *besoin*, mais de *bahut, armoire* : on peut comparer à cette déviation de sens celle que présente le mot *nécessaire* dans la langue actuelle.

Pour la syntaxe, Raschi ne donne guère de renseignements, car les

[1] *Genèse*, XXXIII, 11, etc.
[2] *Exode*, XXXVIII, 8, etc. *Sabbath*, 149 *a*, etc.
[3] *Deuter.*, I, 16.
[4] *Kethouboth*, 2 *a*, etc.
[5] *Exode*, X. 22, etc.
[6] Ou *iedre*; je n'ai pas encore déterminé si l'*e* est déjà diphtongué ou non.
[7] *Zebachim*, 3 *a*.
[8] *Kethouboth*, 61 *a*, etc. ; *j* mouillé et non chuintant.
[9] *Sabbath*, 109 *b* ; même remarque que pour *apje*.
[10] *Sabbath*, 82 *a*, etc.
[11] *Baba Kamma*, 119 *b*, etc.
[12] *Obadia*, I, 15.
[13] Houllin, 58 *a*, etc.
[14] Nombres, II, 20; Samuel I. XIX, 3; II, XIX, 30; Isaïe, LVII, 8. — Cette acception jette un jour nouveau sur l'étymologie du mot. Evidemment le sens abstrait dérive ici du sens concret et c'est dans un mot signifiant *lieu*, *espace*, qu'il faut rechercher l'origine de *aise*. Ne serait-ce pas *arca*, forme rhotacisée d'un hypothétique *asca* qui se serait conservé dans le latin vulgaire? Néanmoins le radical *ar* paraît bien être primitif.
[15] *Eroubin*, 14 *b* ; 30 *b* ; *Sabbath*, 32 *a* ; 105 *a*, etc.

phrases qui se rencontrent dans ses Laazim sont des hébraïsmes plutôt que des gallicismes. Quand il se trouve dans le texte biblique des tournures singulières, irréductibles à la logique, Raschi, pour en montrer la constitution, les traduit littéralement en phrases qui n'ont de français que les mots. Ainsi ce passage de l'Exode XIV, II : « Est-ce par manque de sépulcres en Egypte que tu nous as menés mourir au désert? » où la première proposition renferme dans l'hébreu deux négations, qui, loin de se détruire, se renforcent, est traduit par Raschi : *Si por faillance de non foses*. Raschi évidemment dans cette phrase barbare n'a voulu que mettre en lumière la double négation renfermée dans *faillance* et dans *non*. Ailleurs (Michée, II, 4), l'hébreu emploie une singulière expression, *Neschaddounou* (nous sommes pillés), sorte de forme hybride que la grammaire ne peut expliquer. Raschi s'efforce d'en faire comprendre la bizarrerie : il y montre deux formes accouplées : *Schaddounou* actif avec complément direct, « ils nous ont pillés », et *Neschadnou* passif, « nous sommes pillés ». Les deux réunis forment un ensemble intraduisible, comme qui dirait « *sommes desgaterent nos* ». — Nous ne voulons pas nous étendre plus longtemps sur ces particularités des Laazim de Raschi. Ce que nous venons d'en dire suffit à en montrer l'importance. Cet index d'environ trois mille mots appartenant, non pas à la langue poétique comme l'*Alexis* ou le *Roland*, mais à la langue usuelle, familière, dont l'origine et la date sont nettement déterminées, apportera, nous n'en doutons point, de nouveaux et nombreux éléments à l'étude de la phonétique et de la morphologie de notre vieille langue. Bien des mots aussi qu'on ne rencontre qu'à une époque postérieure verront reculer la date de leur apparition, et la lexicologie, tout autant que la science des sons et des formes, y trouvera de précieux renseignements. Enfin cette liste de Laazim permettra de tracer un tableau de la langue à la fin du XIe siècle.

Les glosses qui se lisent dans les commentaires des autres rabbins français n'offrent pas autant d'intérêt. Si l'on possédait les œuvres complètes de R. Gerson de Metz, le précurseur de Raschi, on aurait assurément un recueil de glosses des plus intéressants, puisqu'elles dateraient de la fin du Xe siècle ou du commencement du XIe. Mais je ne connais de lui, comme existant encore, qu'un commentaire talmudique conservé à la Bodléienne (F. Huntington 200). Ce manuscrit m'a été signalé par mon ami M. Ad. Neubauer, qui relève dans ce texte quelques glosses françaises qu'on retrouve d'ailleurs dans celles de Raschi. Elles n'offrent pas d'intérêt. Plus nombreuses sont celles qu'on lit dans les œuvres de R. Joseph ben Simon Kara, l'élève de Raschi [1]. Ces œuvres

[1] « Joseph Kara b. Siméon florissait dans le premier quart du XIIe siècle, était le fils du célèbre Siméon Kara, le neveu de Menahem ben Helbo (*le grammairien*), l'ami de R. Samuel b. Meïr (le petit-fils de Raschi) et peut-être l'élève de Raschi

sont encore des commentaires sur diverses parties de la Bible, Prophètes, Proverbes, Job, Ruth, Esther, Lamentations de Jérémie, l'Ecclésiaste et les Chroniques. Ajoutons des notes et paraphrases insérées çà et là dans le commentaire de Raschi sur le Pentateuque, commentaire que Joseph a revu et complété. De ces œuvres diverses l'on n'a imprimé que le commentaire sur les Lamentations et le Commentaire sur Job. La Bibliothèque nationale ne possède que trois mss. contenant quelques-unes des œuvres de J. Kara, le n° 161 qui renferme le commentaire sur Job jusqu'au chapitre XXXVI (de fol. 187 *a*, à fol. 226 *b*), le n° 163 qui renferme les commentaires sur Samuel (depuis le chap. II), Isaïe et Jérémie, et le n° 162 qui, outre le texte donné par le n° 163, contient le commentaire des Hagiographes, moins ceux des Psaumes, des Proverbes, de Daniel, du Cantique et d'une partie des Lamentations[1].

Citons encore le ms. 37, qui intercale au milieu du commentaire de Raschi sur le Pentateuque nombre de glosses (ainsi Gen. XXVI, 20 ; XXVII, 29 ; Ex. XV, 25 ; XVI, 6 ; XVIII, fin ; XIX, 9 ; XXXIV, 9 ; Deutér., XXVI, 18), signées, soit du nom de Joseph, soit du nom de Joseph bar Siméon. La première, qui est très longue et finit par ces mots : « Telle est l'explication que j'en donne, moi Joseph ben Siméon ; mon maitre en a été satisfait et a approuvé mes paroles », contient un Laaz : *dondra* = donnera [2].

En feuilletant le ms. 161 (commentaire sur Job), je trouve environ vingt-cinq mots français, parmi lesquels je citerai *ascur* ou *oscur* = obscur (folio 187 *a*) ; *hèricer* en parlant des cheveux qui se dressent sur la tête (189 *b*) ; *cep* qui enchaine les pieds (203 *a*) ; *ton talent* = ton esprit, ton caractère (205 *a*) ; *m'alène* (ou *m'aline ? m'aleine ?*) = ma respiration (209 *b*) ; *compas* (214 *a*), etc. Les mss. 162 et 163 en présentent un plus grand nombre. Je prends au hasard, dans le commentaire sur Samuel : *tinter* selon 162 (fol. 14 *a*, 2), *tintener* selon 163 (18 *a*) ; *escrin* (162 ; 15 *a*, 1) et *escrigne* (163 : 19 *a*) ; *coltre, soc, lime, acier,* etc... (162 ; 18 *a*, et 163 ; 24 *a*) : dans le commentaire sur les Prophètes, *arendele* ou *arindele* (162 ; 99 *a*, 2 — 163 ; 131 *a*), *grue* (ibid.) ; *batdiç*, c'est-à-dire *batduç*, *battuz* (162 ; 100 *a*, 2. — 163 a par erreur *batriç*, fol. 133 *a*) ; *coucou* (162 ; 104 *a*, 2 et 163 ; 140 *a*) ; *e avrái estid* = et je serai debout (162 ; 22 *a*, 2). Dans ce

qu'il désigne du nom de maitre et dont il se dit l'obligé. » (Zunz, Zur Geschichte und Litteratur, p. 68).

[1] Le commentaire sur Ézéchiel, du commencement jusqu'au folio 142 *b*, 2, est de Kara ; la fin (142 *b*, 2-148, *b*, 2) est de Raschi. L'indication du catalogue Zotenberg est inexacte ou tout au moins insuffisante.

[2] Ms. 37, folio 15 *a*. Le ms. porte *hondra*, erreur évidente pour *dondra*. Le copiste aura pris sans doute pour la barre de gauche d'un *hé* un point ou une tache qui se serait trouvée dans l'original au milieu du *daleth*. — Il s'agit dans la glosse d'un mot hébreu signifiant *donner* et qui, malgré sa forme de passé, doit se prendre au sens du futur.

dernier Laaz la transcription montre que les deux *e* sont muets ou du moins ont la même prononciation que l'*e* de *je, le, se,* etc. et que le futur d'*avoir* est ici *avrai* et non *aurai*. Quant à *estid*, l'*i* vient-il d'une erreur de copiste qui par l'omission d'un point aura changé *ted* en *tid?* Est-ce une forme dialectale propre au scribe, qui semble être, autant qu'on en peut juger par l'écriture, originaire des provinces rhénanes ? Je ne saurais décider. Le ms. 163 (fol. 29 *b*) donne les mêmes mots sans les ponctuer, ce qui ne fait guère avancer la question. Nous croyons bien que ces mss., que d'ailleurs nous n'avons fait que parcourir, pourront donner une centaine de Laazim.

De Joseph Kara nous passons à Samuel ben Méïr, le petit-fils de Raschi, auteur de commentaires sur le Pentateuque et autres parties de la Bible et sur le Talmud. Les commentaires sur le Pentateuque ont été imprimés en 1705, Berlin, in-4° ; les autres dorment dans les recoins de quelques bibliothèques[1] ; cependant on a, dès l'origine, extrait de ses œuvres, et publié, un complément du commentaire commencé par Raschi sur le traité talmudique Baba Bathra (du folio 29 *b*, à la fin), ainsi que le commentaire sur le x° chapitre du traité Pesachim (éditions imprimées de 99 *b*, à 121 *b*). Les œuvres talmudiques contiennent quelques glosses françaises, une cinquantaine environ. Mais, comme je n'en ai le texte que d'après les éditions imprimées où elles sont généralement fort maltraitées, je n'en puis rien citer. La Bibliothèque nationale ne possède aucun manuscrit de Samuel ; quant au ms. de la Bodléienne, Opp. 249 (commentaire sur Baba Bathra), que j'ai eu l'occasion de voir, il présente un texte singulièrement abrégé, si on le compare à celui des éditions, et où le nombre des glosses est considérablement réduit. Il se peut, il est vrai, que ce soit là le texte authentique, dont le nôtre ne serait qu'une copie enrichie d'interpolations. Une comparaison approfondie des deux rédactions peut seule résoudre la question.

Une autre source de Laazim, ce sont les *Thosaphoth*. On désigne sous ce nom un ensemble de notes additionnelles qui ont pour objet d'élucider le texte du Talmud. Ce commentaire perpétuel se distingue de celui de Raschi en ce que ce dernier explique plutôt les mots et en général le sens simple du texte, tandis que l'autre s'attache à approfondir les discussions des docteurs. Ces notes ont été composées par les rabbins français de l'école de Raschi, au XIIe et au XIIIe siècles ; les principaux auteurs sont le petit-fils de Raschi, le *Rabbénou Tham*, et le neveu de ce dernier, le *Ri* ou Rabbi Isaac le Jeune. Par la nature même de leur rédaction, qui embrasse une durée de deux siècles, les

[1] Néanmoins on a publié le commentaire sur l'Ecclésiaste et le Cantique ; 1855, in-8°, Leipzig. — Quant au commentaire sur les Psaumes (Berlin, 1794, in-8°, et Wien, 1816, in-8°), on en a contesté l'authenticité.

Thosaphoth doivent offrir dans leurs Laazim des formes plus ou moins archaïques. Mais le nombre n'en est pas considérable ; s'il est supérieur à 100, il ne dépasse certainement pas 150, et parfois ils reproduisent ceux de Raschi ; le texte en est souvent corrompu ; quelques-uns ont des formes tout à fait italiennes, dues évidemment à des copistes étrangers et peut-être à Bomberg, le premier éditeur du Talmud ; je n'ai pas encore pu en vérifier l'orthographe d'après les manuscrits.

Aux Thosaphoth, il faudrait ajouter encore le Rabbénou Ascher ben Jechiel qui insère quelques Laazim, mais pour la plupart empruntés à Raschi ou aux Thosaphoth qu'il résume dans son commentaire sur le Talmud. Rappelons également le commentaire des Chroniques faussement attribué à Raschi et l'œuvre du même genre qui se trouve dans le ms. d'Oxford, *Opp.* 34, in-4°, où l'on trouve quelques mots français.

Tels sont les commentateurs qui, à ma connaissance, ont employé des Laazim dans leurs œuvres hébraïques[1]. Il est possible et même probable que la Nationale possède des mss. de rabbins français qui contiennent de ces glosses ; mais, comme le catalogue des mss. hébreux ne signale pas ces particularités, il faudrait parcourir tous ces manuscrits, ce que je n'ai pas encore eu l'occasion de faire. Oxford possède des manuscrits avec glosses : M. Neubauer me signale celui qui contient les œuvres d'un Moïse ben Isaac Hanasiah d'Angleterre, qu'il identifie avec Moïse Naqdan de Londres[2] : il y relève des glosses dont quelques-unes me paraissent intéressantes : *entomeç* = étourdi, comme un homme endormi ; *kanpions* = hommes qu'on loue pour la guerre, mercenaires. On trouve la ligne suivante : « C'est un proverbe populaire qui dit : ne crois pas aux eaux dormantes : *eayr's koies nela croyas* (?). » Notre grammairien traduit le verset des Proverbes (XII, 25) : « le juste sait profiter de son voisin » de la manière suivante : *fest ipier son companojn li*. Ailleurs le mot hébreu : « beau des yeux » est traduit par *blont*. Nous trouvons encore *riote* pour désigner le bruit des sabots d'une troupe de chevaux, ou cette troupe elle-même ; *s'avanture* pour rendre : « ses accidents », etc.

Outre ce manuscrit, je vois dans les notes publiées par M. Neubauer dans la *Zeitschrift* de Geiger[3] l'indication d'autres mss. renfermant des Laazim. Dans les descriptions qu'il en donne, M. Neubauer publie de courts extraits où je recueille quelques mots français :

[1] Dans la revue hébraïque *Hasch-Schahar* (l'Aurore, — in-8°, Vienne, 1871, p. 289 et sqq.), je trouve la description d'un ms. de J. Kara, qui renferme des citations de son oncle Menahem b. Helbo, où je rencontre quelques Laazim. Ainsi : *aguisédc*, *forbide*, *gresle*, *asier* (acier), *torbler*, etc.

[2] Déjà indiqué par Zunz (Zur Geschichte, etc., p. 112), sous le numéro Oppenheim, 999. F.

[3] Jüdische Zeitschrift, herausgegeben von Dr. Abr. Geiger. Breslau, année 1871, p. 354 et sqq. ; 214 et sqq.

Cod. Opp. 31 (du XIII[e] siècle ou du XIV[e]) *bastème.*

Or. 604 (XIV[e] siècle) : quelques noms de ville : *Motroïl* (Montreuil ?) ; *Chartes* (Chartres) ; *Oliens* (Orléans), etc.

Cod. Opp. 225 (antérieur à 1358). L'auteur, dit M. Neubauer, y explique les mots obscurs du Pentateuque à l'aide du français et de l'allemand.

Quant à *Hunt.* 268 (commentaire anonyme partiel sur Psaumes, Job, Proverbes, Ruth, Cantique et Ecclésiaste), M. Neubauer y voit l'œuvre d'un rabbin espagnol. L'auteur donne presque à chaque verset une explication en espagnol des mots et souvent des phrases difficiles. « Il est possible, dit M. Neubauer, que la philologie romane ait à gagner à la publication de ce commentaire. » M. Geiger, jugeant d'après les huit ou dix glosses citées dans les extraits que publie la *Zeitschrift,* se demande si l'auteur ne serait pas plutôt français. Mais, si quelques-unes de ces glosses sont douteuses, il est impossible de voir du français dans des formes telles que *dedrego* (derrière) ; *tal atal* (tel et tel) ; *conseno* (place publique où se réunit le conseil) ; *de los ligagos* (des javelles), etc.

Nous terminerons cette première partie par quelques mots sur des glosses d'une nature particulière qui nous serviront d'introduction naturelle à l'examen des glossaires. Ces glosses ne sont pas des explications en français faisant partie intégrante d'un commentaire hébreu, mais bien des notes marginales ou interlinéaires, ce qu'on désigne habituellement sous le nom de glosses. Elles se lisent dans un ms. de la Nationale [1] qui contient les livres de Josué et des Juges, accompagnés sur les marges du commentaire de Raschi, et les livres de Samuel, des Rois et des Prophètes. D'une écriture allemande comme le manuscrit, elles sont plus récentes cependant ; car, tandis que le ms. remonte au XII[e] siècle, la forme de leurs lettres dénonce le XIV[e] siècle, date que confirment d'ailleurs les formes grammaticales Elles cessent au fol. 88, avec les livres de Samuel. Elles sont disséminées çà et là, soit entre les lignes du texte biblique, au-dessus des mots qu'elles traduisent, soit sur les marges de droite ou de gauche, ou entre les deux colonnes de chaque page. Voici la première que nous lisons :

Josué V, 13, « Josué alla à lui et lui dit : *Viens-tu nous aider* ou es-tu pour nos ennemis ? » Ms. fol. 4 *b* : SI AÉDER NOUS VINS.

Ailleurs sur les passages de Josué IX, 4 et 5 : « outres déchirées *et recousues* », « pain *moisi* », nous lisons (fol. 8, 1 et 9, 1) E LIÉS — BÉKOJT (?) ; — X, 12 : « Soleil, *arrête-toi* » ATAN'S (fol. 9 *a*) ; XV, 19 : « *la terre sèche* » LA SÈKE ; XXII, 24 : « *par crainte* » DE DOTANSE OU DOUTANSE (fol. 19 *a*) ; Juges III, 24 : « *accroupi* sur ses pieds »

[1] Fonds hébreu, 86. — Vélin moyen du XII[e] siècle. Écriture allemande. Deux lacunes dans le texte ; 1° — de Jérémie, XXIX, 19 à XXXVIII, 2 ; 2° — d'Osée, IV, 4, à Amos, VI, 12.

KOUETANT ; V, 12 : *relève-toi* (= resurge) RESORDRE (fol. 25 *a*) ; V, 21 : « il *les balaya* » BALOYA OS ; V, 23 : « *messager de Dieu* », MESAGE DE DAY (fol. 25 *b*).

Le bout du bâton. LE BAOT DE BASTON (fol. 26 *b*) ; *le bœuf jeune*, *le bœuf engraissé*, LE BOF LEGÈNE, LE BOF LANGRISÉ (ibid.).

Ces quelques exemples suffisent pour montrer le caractère de ces glosses. Sans nous y arrêter plus longtemps nous passons aux glossaires [1].

II

DES GLOSSAIRES.

Les Glossaires de la Bible sont des recueils de traductions en français des mots difficiles, traductions accompagnées le plus souvent de la paraphrase chaldaïque et d'un court commentaire hébreu où l'on explique le mot du texte en le rapprochant d'un autre passage de l'Écriture qui le reproduit. Ces traductions se suivent dans l'ordre même des Livres Saints. Ces glossaires pourraient être et parfois sont disposés en trois colonnes qui contiennent, la première le mot hébreu, la seconde la traduction française et la dernière le commentaire ou la citation du même mot dans un autre passage [2]. Nous connaissons jusqu'ici sept glossaires de ce genre, deux à Paris, deux à Parme, un à Bâle, un à Leipzig et enfin un à Oxford, et tous, à l'exception de ce dernier qui ne contient que quelques pages, sont d'une étendue considérable. Nous allons, autant qu'il est possible, essayer d'en donner une idée.

A. Le glossaire de Paris, inscrit actuellement sous le nº 302 du fonds hébreu, appartenait avant 1862 aux Archives Nationales où il était arrivé je ne sais comment. C'est un beau manuscrit, moyen in-4º, vélin, de 177 feuillets avec un feuillet blanc à la fin. L'écriture est celle du nord-est de la France ; les mots français sont presque partout ponctués. Il comprend le Pentateuque (fol. 1 à 30 *b*) ; les cinq petits livres d'Esther, du Cantique, de l'Ecclésiaste, des Lamentations et de Ruth (31*b* — 35 *b* fin) ; Josué (37 *a* — le feuillet 36 est en blanc) ; Juges

[1] Il conviendrait d'ajouter encore à ces textes un ms. de la Mischna, datant du XIVe siècle, qui est à Cambridge (University Library), et sur le dernier feuillet duquel se trouve une sorte de liste renfermant les titres traduits en français, mais écrits en caractères hébreux, des divers livres de la Bible. Cette liste ne nous a pas paru offrir un bien grand intérêt.

[2] [Voir les spécimens donnés plus haut (p. 134-157) d'après les matériaux plus abondants recueillis dans la mission en Italie.]

(39 *b*) ; Samuel I et II (44 *b*) ; Rois I et II (54 *a*) ; Jérémie (61 *b*) ; Ezéchiel (69 *a*) ; Isaïe (77 *b*) ; Les douze Petits Prophètes (101 *a*) ; à la fin des 12 Prophètes, fol. 113 *b*, au milieu, se lit cette note : « Moi, Joseph, fils du saint Rabbi Simson, j'ai terminé ces Laazim des 24 livres, au mois de Kislew de l'an 1 du sixième millénaire pour Rabbi Samuel fils de Jacob que le ciel bénisse. Puisse-t-il en jouir et les méditer, lui et sa postérité, jusqu'à la fin des générations ! Amen, Séla, Hazak. » Cette note donne la date du manuscrit : Kislew 5001 = décembre 1241.

Après le folio 114 qui n'est pas écrit, commence le livre de Job ; puis viennent les Psaumes (131 *a*) ; les Proverbes (156 *a*) ; Daniel (164 *a*) ; et enfin Ezra et Néhémie (171 *a*). Le ms. commence ainsi [1] : « *Au commencement*, comme le chald. *bekadmin* (même sens), ENSOJJS en fr., comme dans : fus-tu créé *dès l'origine* [Job, XV, 7] — *Chaos,* ESTORDIZON en français sens de : désolation. — *et vide*, E VUJJDETÉ ; sens de : chose vide. — *planant,* AKAOUVÉTONÇ — (que la lumière) *soit,* SOJJT en fr. Raschi explique : soit fortifiée — *Le firmament,* LE ÉTON'DEMONT', etc. » Nous rencontrons ensuite les mots suivants :

Et fut	*e fúi*	semant de la semence	*semonsonç se-*
lumière;	*clarté*	faisant	*fézont* [*monce*
et il sépara ;	*i ésevra*	selon son espèce	*a sa ghize*
et il fit ;	*i aféta*	des luminaires	*clarteç*
soient amassées (les eaux) ;	*séint amasées*	pour éclairer	*a aclarcir*
et sera vue	*e sera véu*	ramperont	*serpileront*
la (terre) sèche	*la sècheté*	souffle de vie	*alène de vie*
à l'amas	*a l'amasemont*	volera	*volera*
mers	*mers* (ou *mirs*)	et créa	*e cria*
Les monstres marins	*les dragonç*	qui (est) rampant	*qui serpilonç*
se couvrira de verdure	*erbéiera*	aile	*éle*
verdure	*erbiç*	croissez et multipliez	*frotigeç i acró-*
herbe	*erbe*	etc.	etc. [*jjseç*

Le ms. finit ainsi, fol. 177 *a* :

« *Sa demeure*, SON MANOJR *en fr.*, la maison qu'il habite. — *Dans leurs plaintes*, AN LOR CONPLÉJJNÇ — *et les princesses*, en fr. E LES CONTRÉSES comme dans : *les princes et les princesses* [Koh. II, 8] — *Et vieillard*, E VAJJLÉ comme dans : la sagesse est dans les *vieillards* [Job, XII, 12] — *Raillants,*

[1] Dans la traduction qui suit, comme dans toutes celles qui suivront, les mots en italiques représentent le mot hébreu qui est l'objet de la glosse ; celle-ci est en petites capitales. Nous mettons entre crochets l'indication des versets cités ; le ms. ne la donne pas. Dans nos transcriptions, nous cherchons à reproduire le son du mot tel que le donnent les lettres hébraïques : le *z* est notre *z* actuel ou *s* doux ; l'*s* a toujours le son fort : *amasemont* doit donc se lire *amassemont*. Le *ç* représente l'ancien *z* = *ts* ou *ds ;* l'*e* non accentué est toujours l'*e* muet; le *j* ou *jj* représente un son mouillé.

GABONÇ, comme : *raillants* [II Chron. XXX, 10 et passim] — *Et trompants*, E ACHARNISONS, comme dans : et j'étais à ses yeux comme un homme *égarant* [Gen. XXVII, 12]. »

Les quelques mots cités dans ces extraits et surtout les terminaisons *onz* pour *anz* ou *enz* indiquent le dialecte bourguignon ; les formes grammaticales indiquent le XIIIe siècle. Le ms. original est antérieur assurément à 1241, date de la copie, mais le scribe a dû vraisemblablement opérer quelques rajeunissements pour faciliter la lecture de son texte. — Le ms. est très étendu ; il a 177 feuillets de 30 lignes à la page, renferme en moyenne 80 mots dans la page et peut contenir en tout 30,000 glosses.

B. Le deuxième glossaire est inscrit au catalogue de la Bibliothèque Nationale sous le nº 301. C'est un petit in-8º, vélin, de 128 feuillets dont deux en blanc au commencement et un à la fin : il renferme des glosses sur toute la Bible, moins le Pentateuque, Job et les Chroniques, à savoir : Josué (1 *a*) ; Juges (2 *b*), Samuel (6 *a*) ; Rois (11 *a*) ; Isaïe (15 *a*) ; Jérémie (33 *b*) ; Ezéchiel (42 *b*) ; les 12 Petits Prophètes (48 *b*) ; les Psaumes (69 *b*) ; les Proverbes (82 *b*) ; le Cantique (93 *b*) ; Ruth (96 *a*) ; Daniel (114 *a*) ; Lamentations (119 *a*) ; Ecclésiaste (121 *b*) ; Esther (124 *a*) ; Ezra (126 *a*–128 *a*). L'écriture, qui est l'écriture française du Nord-Est, quoique toujours de la même main, varie de forme dans quelques parties, ainsi que la disposition du texte. Aux feuillets 1-7 *a* et 33 *a*-40 *a* l'écriture est grosse et donne trente lignes à la page. Dans le reste elle est fine et donne de 40 à 42 lignes. Quant au texte, dans la plus grande partie de son étendue, il présente trois colonnes : la première à droite contient les mots de la Bible à expliquer, celle du milieu les mots français, et la dernière l'explication en hébreu : cette disposition par colonnes s'étend de f. 25 *a* jusqu'au milieu de 32 *b* (fin d'Isaïe) et reprend 57 *a* pour se poursuivre sans interruption jusqu'à la fin du livre. Le manuscrit peut contenir huit à dix mille glosses. Moins soigné d'exécution que le précédent, il est loin de donner partout la ponctuation comme fait presque toujours ce dernier. Il n'est pas daté, et la seule indication qu'il fournisse est celle qui se lit à la fin d'Isaïe (32 *b*) : « Est fini le livre d'Isaïe, louange au Dieu qui habite les larges plaines (du ciel) ! Eliézer, fils d'Isaac, le scribe. Qu'il ne soit atteint d'aucune souffrance jusqu'au jour où les mulets monteront aux échelles ! » Le nom se retrouve encore fol. 96 *a*, à la fin de Ruth ; et en bas du fol. 121 *a*, avec une indication spéciale : Eliézer fils d'Isaac, de Kaisrespere (Kaisersberg) ; ce qui décèle une origine allemande, confirmée d'ailleurs par le caractère de l'écriture. Celle-ci est du XIIIe siècle, mais de la seconde moitié, ce nous semble. Voici le commencement du manuscrit :

« Josué. *Tu marcheras,* MARCHERAS, comme dans : le *pas* de la plante du pied [Deut. II, 5] — *le coucher,* COJJCHEMENT, comme dans : le soleil allait se *coucher* [Gen. XV, 17] — *courage,* ENHARDI, comme dans : *encourage-le* [Deut. III, 28] — *s'écartera,* REMUERA, comme dans : il ne *s'écartait* pas [Ex. XIII, 22 et *passim*] — *Et tu le méditeras :* sens de : réflexion, etc. »

Nous lisons ensuite les mots suivants :

tu briseras	*débrizeras*	furent écroulés	*furt écrolé̤ç*
tranquillisant	*asouégnç*	fit sécher	*séiecha*
et armés	*e garniç*	et fondit	*e denit*
se révoltera	*contraliera*	se tint debout	*étout*
sourd	*sort*	corde	*corde*
à examiner	*a épiér*	tu lieras	*léyeras*
et le cacha	*e repot loï*	ligne	*ligne*
lin sur pied	*lin éntolé*	fil écarlate	*fil vermájl*
gués	*pasajges*	etc.	etc.

Il finit ainsi fol. 128 *a* :

TEXTE (colonne de droite)	FRANÇAIS (colonne du milieu)	COMMENTAIRE (colonne de gauche)
mik-kadmath dena	DEVANT CET	sens de : avant cela
schenîn sagghiân	ANÇ AÇÉÇ	s. d. : années nombreuses
Rab benahi	ROY GRANT AÏGEA (ædificavit) LUI	sens de : un grand roi le bâtit
veschachlelch	E FONDEMANTA LUI	sens de : et lui donna un fondement.

C. Le troisième glossaire est conservé à la Bibliothèque publique de Bâle. Il est ainsi désigné dans le catalogue de G. Hænel (col. 576) où M. Neubauer me l'a signalé : « A III, 39. Biblia hebraica c. punctis pars potior, cont. praelectiones sabbatinas in linguam Gallicam translatas, sed charactere hebraico exaratas, in-4°. » J'ai retrouvé depuis l'indication de ce glossaire dans l'ouvrage de Zunz : *Zur Geschichte und Literatur* (p. 81).

Ce ms. dont M. Albert Socin, par la copie de quelques passages, m'avait fait connaître l'importance, et que M. le bibliothécaire de Bâle a bien voulu me communiquer, est un volume moyen in-4°, vélin, de 184 feuillets. (La pagination donne 183 f., mais un feuillet a été omis entre 155 et 156.) L'écriture, d'une netteté et d'une sûreté remarquables, est en gros caractères et donne 18 lignes, parfois 17 à la page. Le ms. n'est pas daté, ou peut-être ne l'est plus; car les premiers et les derniers feuillets, qui contenaient sans doute la signature du copiste, sont tombés. L'écriture cependant me semble appartenir au commen-

cement du XIIIe siècle et peut-être à la fin du XIIe [1]. Elle est assurément moins cursive et partant plus ancienne que celle du manuscrit A, qui est de l'an 1241. Le texte ne fournit aucune donnée particulière de nature à déterminer la date exacte : les seuls auteurs modernes cités sont Raschi et Menahem b. Sarouq, qui sont fréquemment nommés, et une fois Donasch b. Labrat et Saadyah (fol. 133 *a* et 158 *b*). On ne peut rien conclure de si maigres données.

Le ms. commence à Samuel I, III, 13 et finit avec Amos. Le dernier mot du dernier feuillet annonce le livre d'Obadia. On peut en conclure qu'il est tombé au moins un cahier au commencement et un autre à la fin du livre. L'on constate une autre lacune au milieu même du manuscrit, entre les feuillets 32 *b* et 33 *a*, lacune qui s'étend de Rois I, XI, 28 à Rois II, XXII, 7 et qui s'explique fort bien par la chute d'un cahier. Le manuscrit complet n'a dû contenir que les livres prophétiques, c'est-à-dire les livres historiques, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et les 12 Petits Prophètes ; car en y ajoutant les trois cahiers qui certainement manquaient, l'on arrive, avec huit feuillets par cahier, à un total de 208 feuillets, ce qui donne une étendue assez considérable pour un ms. de ce format.

Ce ms. présente des particularités curieuses. Si l'écriture est la même de la première ligne à la dernière, il n'en est pas ainsi de la ponctuation qui vient évidemment de plusieurs mains. Jusqu'au f. 33, elle est l'œuvre d'une personne à qui l'on doit également des corrections du texte et çà et là quelques notes marginales, et qui, autant qu'on peut le juger d'après l'écriture de ces additions, vivait au XIVe siècle. Mais cette personne ne s'est pas bornée à ponctuer les pages laissées sans ponctuation par l'auteur du ms., elle s'est permis souvent de modifier la ponctuation primitive encore bien visible actuellement sous la seconde, de telle sorte que ce ms. nous offre à la fois un tableau de la prononciation du commencement du XIIIe siècle et pour ce qui regarde les voyelles, de celle du XIVe. Mais ce n'est pas tout. Nous croyons encore reconnaître une seconde série de corrections plus anciennes que les précédentes, et qui peut-être ne sont guère postérieures à la copie du manuscrit, car l'encre offre à peu de chose près le même aspect dans la copie et dans ces retouches. Celles-ci consistent principalement dans le remplacement de la voyelle *en* par la voyelle *an*. Ajoutons enfin qu'une troisième main, qui est du siècle dernier, a numéroté les chapitres et versets des deux livres des Rois, en même temps qu'elle intercalait entre les lignes un essai plus ou moins bien réussi de transcription française des Laazim contenus dans ces deux

[1] M. Neubauer, à qui j'ai soumis un fac-simile de cette écriture, n'hésite pas à reconnaître les formes du troisième ou du quatrième quart du XIIe siècle.

livres [1], et nous aurons mentionné toutes les particularités de cet intéressant manuscrit.

La première page, qui est tachée, salie et rongée, se lit avec quelque peine : elle commence, comme on a dit, à Samuel II, III, 13. On trouve ensuite les Rois (25 *a*), avec la lacune dont nous avons parlé ; Jérémie (34 *b* ligne 1), Ezechiel (70 *a*, 16), Isaïe (105 *a*, 1) ; Osée (167 *b*, 1) ; Amos (178 *b*, 7) [2]. La page 17 a été à moitié grattée à diverses places, de manière à ne laisser que des lambeaux de lignes et de phrases.

Voici le début de Jérémie : 34 *b*, lignes 7 et suivantes [3] :

« [1] *Paroles de Jérémie.* [5] *Avant que je te formasse,* KE PEÑISE TOY, comme dans : Il le *forma* (dessina) au burin [Sam. XXXII, 4.] Ainsi Dieu a formé une image au milieu d'une autre. D'après d'autres : CRIÉ TOY comme dans : il *forma* l'homme [Gen. II, 7, etc.] *Je t'ai connu,* KENOU TOY, comme dans : Le bœuf *connaît* son maître [Isaïe I.] *Je t'ai préparé,* APRÈTÉ TOY ; d'après d'autres : APARELLÉ TOY. *Aux nations,* comme *pour* les nations. *Je t'ai donné,* ABALLI TOY. [6] *Ah!* CONPLÉYNT, d'après d'autres : GAIY, comme dans : *Ah !* malheur à nous ! [9] *Et il toucha,* E ATÉEINT. [10] *Je t'ai donné le gouvernement,* ABALLY TOY, comme la traduction chaldaïque : je t'ai mis à la tête, sens de seigneurie ; d'autres disent : APREVOTI TOY. *Pour arracher,* A ARANCHIER, sens d'arrachement, etc. »

Nous lisons ensuite :

Verset 11.	et pour déchirer	*e a depecer* corrigé postérieurement en *i a dépecer.*
	bâton d'amandier	*baton de almendier,* plus tard *b. de almandier* et enfin *b. d'almander.*
12.	hâtant	*hatenç* plus tard *hatanç.*

[1] C'est à la même personne qu'on doit la pagination du manuscrit, comme on peut s'en assurer par la comparaison des chiffres indiquant les pages avec ceux qui indiquent les chapitres et les versets des deux livres des Rois. Peut-être est-ce l'une des deux personnes dont parle une note inscrite sur la garde du manuscrit, laquelle constate la donation du volume par un certain Elias Ehinger à son parent et ami le pasteur Thomas Hopfer. Il existe encore des Ehinger à Bâle.

[2] En réalité ce sont les pages 168 et 179.

[3] Quelques observations sont nécessaires. Les *n* mouillées sont partout dans le ms. indiquées par une sorte de tilde placé au-dessus de la lettre. Les lettres doubles ne sont généralement pas reproduites à l'exception de l'*r* quelquefois et très souvent de l'*l*. Mais alors deux *l* consécutives indiquent toujours une prononciation mouillée. Le plus souvent cette prononciation est spécialement indiquée par une barre horizontale qui traverse la partie supérieure des deux lettres. Ainsi pour le mot *aballi* aux versets 5 et 9. Le *ch* et le *g* doux sont indiqués par un *k* ou un *g* tildés. — Dans les mots que nous citons ici, il n'y a de corrections postérieures qu'à *gaiy*, *atéejnt* et *aranchier*. Dans *gaiy*, l'*i* a été effacé, de manière à ne laisser qu'une diphthongue affaiblie *gay* à peine sensible. Dans *atéejnt* le second *e* a été également effacé et il ne reste plus que *atejnt* qui doit se lire à peu près comme *ateint ;* le mot *aranchier* par l'addition d'un point voyelle sous la lettre *ch* et la suppression des deux points sous les deux *yod* est devenu *aranchéjr*, quelque chose comme le bourguignon *arancheir*. Pour le sens, ce passage est fort clair, à l'exception peut-être de la glosse du verset 6. L'auteur veut

Verset 13.	pot bouillant	*ole bollent*, plus tard *bollant*.
	et ses bouillons	*e ses ondes*, d'après d'autres *e ses bollons*.
14.	se découvrira	*sera acomencé*, plus tard *acomancé*, alit. *sera overte*.
16.	et je dirai	*e deraineré*, plus tard *e deraneré*.
	mes jugements	*mes derainemens*, plus tard *deranemens* et enfin *deranemenç*.
17.	tu ceindras	*porcéindras*, plus tard *porcendras*.
	je te briserai	*defreindré tóy* — *defréndré tóy*.
II 3.	prémices	*lo melour*
I 18.	forteresse	*forterèce*
	et aux seigneurs	*e a señors*
II 2.	va	*sóyys alent*, plus tard *alant*.
	tes noces	*tes noseç* (= *noces*?
	quand tu allas	*ke alas tu*
	seront affligés	*se repentiront*, plus tard *repantiront*; alit. *ancorpeç*.
5.	(ils suivirent) le néant	*lo néyyent* — *lo néyyant*.
	et devinrent néant	*e niyyentérèt* — *e niyyantérèt* (l'*e* est muet.
	etc.	etc. etc.

Le ms. finit ainsi fol. 183 *b* :

« [Amos IX, 7.] *N'êtes-vous pas comme les enfants des Kouschym? ...de Caphtor, de Kir*, noms de lieux. [8] *Mais*, ACERTES. [9] *Et je secouerai*, sens de : et son cœur *s'agita* [Is. VII, 2] ; *s'agitera*, ÉCROLERA ; *dans le crible*, AN CRIBLE, *la pierre*, PIYYÈRE, sens de pierre, alit. ROKE. [10] (*N'*) *approchera* (*pas*), APRIMERA et (*n'avancera* (*pas*), E ANVANCERA. [11]. *Je relèverai*, ALIÈVERAI ? (plus tard *alèverai* ou peut-être *alivarai*) ; *et j'entourerai de haies*, E HAYYERÉ comme dans : une haie ici, une haie là. *Leurs brèches*, LOUR DÉPEÇURE ; *et ses ruines*, É SES DEPEÇURES ; *et je la rebâtirai*, È AIGERÉ LI. [13] *Et suivra de près*, É APRIMERAS (l'*s* est barré après coup) ; *le laboureur*, LE ÉRORE (plus tard *éroure*) ; *au moissonneur*, O SOYYEOUR ; *et le fouleur*, E LO FOLOJRE ; *à celui qui traîne*, O TREIOR (plus tard *treiour*) ; *et feront dégoutter le miel*, E DEGOTERONT DOÇOR ; *et* (les collines) *seront agitées*, SERONT ÉMEUES, alit. SERONT LABORÉES, sens de labourage. [14] *Et ils rebâtiront*, E AÏGERONT ? (plus tard ? E AIJARONT) ; *les villes désolées*, DÉSOLÉES. Fin d'Amos, je vais commencer Obadia. »

Ces citations suffisent pour faire connaitre le caractère de ce Glossaire qui contient de 11 à 12,000 mots. Passons aux deux mss. de Parme. Quelques extraits dus à l'obligeance de M. Segré, instituteur israélite à

dire que le mot hébreu *aâh* est l'impératif d'un verbe signifiant *complaindre*, prendre pitié, ou une interjection signifiant *ah! hélas! guay!* comme dans la phrase *ah! malheur à nous!* où le mot hébreu *aâh* a évidemment ce dernier sens.

Parme, me permettent de compléter les renseignements donnés par les courtes notices du catalogue de Rossi.

D. N° 60 du Catalogue. — In-folio vélin, écriture rabbinique de l'an 1279. » *In quo*, dit Rossi, *sacri textus verba juxta librorum ordinem producuntur, deinde gallice, sed charactere rabbinico cum punctis, postremo synonymis verbis vel phrasibus, identidem targumica* (c'est-à-dire chaldaïca) *versione explanantur.* » Manque au commencement, Genèse I-XXII, 4. Le texte s'étend jusqu'à la fin de la Bible, les Chroniques exceptées, et se termine par cette note : « est terminé Ezra : louange à Dieu, créateur du monde ! Moi, Jechiel, fils de R. Eliézer, j'ai écrit et complété pour moi ces Laazim des XXIV Livres saints, le 16 Ab de l'an 39, petit comput, dans la ville de Taillebourg. » La date correspond à août 1279. Quant à la ville, il y a 3 communes de ce nom : dans la Charente-Inférieure, dans la Haute-Garonne et dans le Lot-et-Garonne. Il est étrange de voir un glossaire français écrit dans un pays où l'on parlait le provençal, s'il s'agit d'une commune de la Haute-Garonne ou du Lot-et-Garonne, ou un dialecte mixte, s'il s'agit du Taillebourg illustré par la victoire de saint Louis. Cependant si l'on songe aux persécutions éprouvées par les Juifs sous le règne de saint Louis et de Philippe le Hardi, et si l'on se rappelle que la région comprise entre la Charente et la Gironde avait été livrée à l'Angleterre par le traité de 1259, l'on sera porté à croire que l'auteur avait cherché contre les exactions un refuge sur les terres du roi Edouard I[er], ce qui déciderait la question en faveur du Taillebourg de la Charente-Inférieure.

Voici quelques extraits d'après les communications de M. Segré. Fol. 15. Exode x, 29 :

« *Tu as bien dit,* A DROIT PARLAS, comme dans : les filles de Tselaphhad ont *bien* parlé [Nomb. XXVII, 7]. — *En vous chassant tout à fait,* TOT, c'est-à-dire en vous chassant tous. — *Un chien n'aiguisera sa langue,* AGUIZERA, sens de rendre aigu, pointu. — *Dieu distinguera l'Egypte d'Israel,* DÉSÈVRA, sens de séparer. — Tout ce peuple *qui est à tes pieds,* ANSANBLE A TOI, comme dans : il monta *à ses pieds* (*c. à. d.* avec lui). — *Selon le compte de personnes,* A CONTE, sens de nombre. — *Le linteau,* LO BATOYER, endroit où la porte bat. — *N'en mangez rien demi-cuit,* GASCRU, comme le chaldéen *rakh,* insuffisamment cuit, etc. »

Nous recueillons ensuite les mots suivants :

en hâte	*an hate*	au jour précédent	*o jor devant*
et je passerai	*e paseré*	vous détruirez	*delorbarez*
un bouquet	*liace*	le levain	*levain*
au seuil	*o soin ?*	et ils dépouillèrent	*e dégarnirt*

un ramassis	*merléz*	et tu lui briseras la nuque	*i écervíras lui*
et tu sépareras	*e déséveras*	la main	*ta mein*
la portée (d'un animal)	*le gitemant*	etc.	etc.

E. Parme, Catal. de Rossi, 637. Ce manuscrit, auquel Rossi assigne pour date le commencement du XIVe siècle, contient un Glossaire semblable aux précédents, comme l'indiquent ces mots de la notice : *Sacra verba juxta sacrorum librorum ordinem producuntur gallice primum, deinde chaldaice, postremo synonymis hebr. eis respondentibus*. Ce ms. est incomplet au commencement et à la fin. Il manque les premiers chapitres jusqu'à Gen. XL fin, d'après ce qui résulte d'une communication de M. Segré ; jusqu'au milieu de la section Waietzé, c'est-à-dire entre Gen. XXVIII, 10 et XXXII, 4, d'après Rossi. Le ms. se poursuit jusqu'à la fin de Joel.

Extrait du commencement (dû à M. Segré) :

« *Après deux ans*, DOS ENÇ comme le chald. : deux ans, sens de : deux années. — *et grasses*, É GRASES, comme dans : à Églon, homme gros (Jug. III, 17), sens de : grasses. — *et paissaient*, E PÉÉSENS ? Sens de : pâturage — *en marais*, O MAROJJÇ, comme dans : au milieu des *marais* [Job, VIII], sens de marais. — *Et minces*, E TENVES, chald. : maigres de chair. — *Et hâlées* comme dans : le hâle et la nielle [Rois I, VIII, 37]. — *Et fut effrayé*, E TEMALA, comme dans : Nabuchodonosor fut effrayé [Dan. II, 1]. — *Son esprit*, SON TALANT, comme dans : *l'esprit* de Cyrus [Ezra I, 1]. — *Les sorciers*, LES SORCELANÇ, sorciers qui consultent les os des morts. — *Mes crimes*, MES FORFÉÇ, comme dans : l'échanson fut *criminel*. — *Et le firent courir*, É FIRT COURER ? LUI, comme dans : il *courut* à sa rencontre [Gen. XXIX, 13] ; le chald. traduit : On le fit sortir, etc. »

Ensuite nous trouvons :

tu entendras	*antandras*	trouverons-nous ?	*si troveromes*
les maigres	*mègres*	sera gouverné	*sera governé*
les vides	*les bloses*	lui	*lui*
leur ventre	*lor ventre*	collier	*colejjr*
Et quant à ce qui a été répété	*é ke fu segondé*	j'ai donné	*anbalji*
(chose) préparée	*aprétée*	maître	*mestre*
et garnira	*e garnira*	chef	*le mere*
et ils amasseront	*e amaseront*	le blé	*le bléç ?*
sous le pouvoir	*desouç la bajlie*	etc.	etc.

F. Leipzig, Universitaets-Bibliothek, n° 102. — Nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur ce ms. et nous sommes réduit aux notes publiées par M. Fr. Delitzsch dans le *Jesurun* [1] et le *Littera-*

[1] *Jesurun, sive prolegomena in concordantias veteris testamenti a Julio Fursto editas, libri tres auctore Francisco Delitzschio.* Grimmae, 1838, in-8°, p. 241 et sqq. — Litter. d. Orient., 1844, p. 294 et sqq.

turblatt des Orients. Le mal ne serait pas considérable si M. Delitzsch avait songé à imprimer, comme c'est l'usage, quelques lignes du commencement et de la fin du ms. dans l'analyse qu'il en a donnée à deux reprises différentes. Mais l'éminent bibliographe juif n'a été préoccupé que des questions bibliographiques et s'est contenté d'indiquer les noms cités par l'auteur du Glossaire. Si ces indications ne nous apprennent rien sur la langue des Laazim, elles servent cependant à déterminer avec assez de précision le caractère de l'ouvrage, et l'on peut en conclure avec certitude que, si, pour la composition, il se rapproche des autres glossaires que nous venons d'étudier, il n'a cependant avec eux aucun lien d'intime parenté. Tandis que les auteurs des autres mss. semblent éviter soigneusement tout caractère de personnalité propre, se refusent les digressions, reproduisent sèchement le mot hébreu avec sa traduction, accompagnée (et pas toujours, surtout dans A) d'une courte explication ou citation de trois ou quatre mots, l'on voit le rédacteur de F citer à plaisir les grammairiens antérieurs, ses contemporains, son oncle, son père. Il développe volontiers ses explications qui parfois dégénèrent en véritables commentaires. Ainsi fait-il pour les Meghilloth et particulièrement pour le livre de l'Ecclésiaste ; pour la description des pierres du pectoral du grand prêtre dans l'Exode, pour les passages difficiles de Job et ils sont nombreux. La conclusion de M. Delitzsch est que l'auteur de ce glossaire est un Juif français du XIIIe siècle, dont il ne peut déterminer le nom (car le ms. est incomplet, et avec ses premiers et derniers feuillets a perdu sans doute son titre et sa signature), mais que certains indices habilement groupés l'amènent à identifier avec Simson Hanakdan, célèbre grammairien juif qui florissait vers 1280. Nous avouerons cependant que les inductions de M. Delitzsch touchant la personnalité de l'auteur nous paraissent plus spécieuses que vraies : mais ce n'est pas le lieu de les discuter ici.

Delitzsch appelle ce glossaire, « glossaire hébreu-français-allemand » ; les mots français en effet ont été traduits sur les marges en allemand, mais non pas par l'auteur, comme le donnerait à entendre le titre que Delitzsch donne au manuscrit. La couleur de l'encre de cette seconde traduction indique une époque plus récente ; c'est Delitzsch qui en fait la remarque et qui semble l'oublier aussitôt, ce qui l'amène à faire une assertion inexacte. Il prétend que les trois manuscrits D, E (Rossi, 60 et 637) et F (Leipzig) dérivent d'un texte unique qui aurait été enrichi dans E de la traduction chaldaïque et dans F de la traduction allemande. Mais dans E la traduction chaldaïque fait partie intégrante du texte, tandis que dans F la traduction allemande n'est qu'un accident postérieur. Delitzsch a été induit en erreur par les titres que donne Rossi à D (*Lexicon biblicum hebræo gallicum*) et à E (*L. b. hebræo-gallico-chal-*

daïcum). Mais cette dénomination de *chaldaïcum* convient au ms. 60 ou aux autres mss. de Paris, de Bâle ou de Leipzig, tout aussi bien ou tout aussi peu qu'au ms. 637. Dans les uns comme dans les autres, le mot français est suivi tantôt d'une citation de l'Ecriture, tantôt de la traduction chaldaïque, tantôt de l'une et de l'autre. Notre extrait de E, sur neuf mots, ne donne que deux traductions chaldaïques ; A de son côté débute précisément par une citation du chaldaïque.

Il nous resterait à parler du glossaire d'Oxford ; mais ce court fragment présente peu d'intérêt. Ce sont quelques feuillets des Psaumes. D'ailleurs, M. Neubauer va le publier dans le deuxième numéro des *Romanische Studien* de M. Boehmer, et nous renvoyons le lecteur à cette publication.

Avec ces six textes, nous avons épuisé l'ensemble des documents connus de cette nature. Est-ce à dire qu'il n'en existe point d'autres ? Nous n'oserions l'affirmer, s'il faut tenir compte d'une assertion bien intéressante de Richard Simon : « Les Juifs, dit-il, ont traduit l'Ecriture, principalement les livres de la Loi... presque dans toutes les langues vulgaires des pays où ils demeurent Au moins, s'ils n'ont pas toutes ces versions en corps, ils ont joint l'explication de chaque mot du texte dans la langue qui leur est connue. *J'ai même vu quelques fragments des livres de Moïse écrits en hébreu avec une paraphrase française en caractères hébreux sur les mots les plus difficiles :* ce qu'on ne peut attribuer qu'à nos Juifs de France, qui ont fait ces paraphrases dans le temps qu'ils y avaient des synagogues ou écoles dans lesquelles ils lisaient et expliquaient la Loi [1]. » Si Richard Simon caractérise bien ces versions fragmentaires que nous avons désignées du nom de glossaires, ce qu'il dit de la traduction qu'il a vue ne peut se rapporter à aucun des textes dont nous avons parlé ici. Ces fragments du Pentateuque *paraphrasés* et non traduits étaient évidemment manuscrits ; autrement, on les connaitrait, et en effet la bibliographie juive qui est aussi complète que possible ne signale aucun ouvrage imprimé de ce genre. Or ces fragments manuscrits ne peuvent être aucun des glossaires que nous avons examinés plus haut, qui tous comprennent les Prophètes et dont quelques-uns ne contiennent pas le Pentateuque. Peut-être retrouvera-t-on ces fragments qu'a pu lire le savant oratorien ; mais à moins d'un hasard extraordinaire, il faudra attendre pour les découvrir, s'ils existent encore, la publication des catalogues des fonds hébreux possédés par les diverses bibliothèques de l'Europe.

Il nous reste maintenant à aborder une importante question. Quel est le rapport des glossaires entre eux ? Dérivent-ils d'un original commun ou sont-ils indépendants les uns des autres ? A première vue

[1] Hist. crit. du N. Testament. Ed. d'Amsterdam, 1685, in-4°, p. 182.

on serait tenté de croire à une série de copies dérivées d'une même source. L'identité de méthode et de procédés, l'accord souvent considérable dans le choix des mots à traduire et la ressemblance des traductions ou des citations sont des marques assez frappantes d'une certaine communauté d'origine. Mais la question mérite d'être examinée plus à fond. Il n'y a qu'à procéder par voie de comparaison. Nous allons donc étudier au hasard un même morceau (Rois I, x) dans les mss. A, B, C, D, E. Nous laissons F de côté, n'ayant aucun extrait de ce manuscrit :

« Verset 2. pour l'éprouver par des énigmes. A, B, D, E manque. C : *a asaer lui an devinalles.* — V. 3. (rien ne) fut caché (au roi). A, B, D, E manque. C : *fu recelé.* — V. 5. (et leurs vêtements) et ses breuvages et son holocauste... (tout cela lui fit perdre son) esprit (sang-froid). A, B, D, E manque. C : *e ses bevrages e son amontemant ; talant.* — V. 7. Tu as surpassé (ta renommée). A, B, D, E manque. C : *acréis.* — V. 12. (Et le roi fit avec du bois de) moughim un plancher et des lyres et des harpes pour les chanteurs. — A : pour les chanteurs : *a kontors,* comme : pour les chanteurs. — Un plancher *pavomont,* aliter *sepoimail,* sens de : restaurez votre cœur [Gen. XVIII, 5]. — B. Moughim *coiras,* bois ; plancher *pavement,* sens de : plancher ; aux chanteurs, aux Lévites qui chantaient ; — et des harpes *harpes.* — C : Et des lyres *e violes* ; et des harpes *é harpes ;* aux chanteurs *a chantorç* ; moughim *coras* ; plancher *pavement.* — D : *coralç.* — E : Moughim *coralx* ; aux chanteurs *acantors* ; plancher *pavemant.* — V. 13 : (Et Salomon) donna (à la reine). A C D E ; manque. — B : donna, c'est-à-dire enseigna.

V. 15. Outre les explorateurs et le commerce des marchands et les rois de garantie (= alliés par traité, par garantie), et les seigneurs du pays. A : les marchands *les merciers,* comme dans : les parfums du marchand [Cant. III, 6]. — Garantie *la garantie,* comme dans : tu prendras leur gage [I Sam. XVII, 18]. — B : les explorateurs les *cerchanç,* comme dans : chemin des Explorateurs [Nomb. XXI, 1] ; commerce, sens de circuit ; la garantie *la guerentie,* comme dans : les otages [II Rois XIV, 14] ; et seigneurs *dus.* — C : les explorateurs *des ancerchorç* ; et le commerce *e la marchandise ;* les marchands *les merciers,* alit. *les épiciers.* — la garantie *la garantie,* comme dans : tu prendras leurs gages [I Sam., XVII, 18] ; et seigneurs *e contes.* — D : les marchands *les épiciers.* — E : les marchands *lé merceirs,* vendeurs de toute sorte de marchandises ; la garantie *la garantie.*

V. 16. Et le roi fit deux cents boucliers d'or schahout, et six cents zahab étaient employés pour chaque bouclier. A : bouclier *targe,* comme dans : *portant le bouclier devant lui* [Sam. I, XVII, 7] ; et seigneurs *econtes,* comme dans : les satrapes et gouverneurs [Esth. VIII, 9]. (Par erreur intercalé ici ; sa place était au v. 15). — D'or schahout *or de foille,* alit. *or émeré,* alit. *tret,* comme dans : leur langue est une flèche affilée [Jer. IX, 7], c'est-à-dire ductile. — B : schahout *trét,* comme dans : ils *l'effilaient* [Osée, V, 2]. — C : bouclier *targe ;* schahout *tret*, c'est-à-dire ductile ; six cents zahab *siç cenç bezanç,* sens de zahoubim, c'est six mines, car le

zahoub est le dinar d'or. — D : schahout *tret*, c'est-à-dire ductile. — Six cents zahab *sis canç besanç*. — E : bouclier *targe*, schahout *tréant*, comme dans : *ils effilèrent*, etc. [Osée, v, 2] ; zahab *bezenç*, mot qui signifie or (?).

V. 17. à trois maneh d'or montait chacun des écus. A : maneh *contes*, comme dans : six fois [Gen. xxxi, 7], alit. *pois*, sens de poids. — B : maneh *mars*, sens de : fondre ? — C : maneh *pois*, sens de poids ; écus *écuz* ; montait *ontoit* (sic). — D et E : maneh *pois*, sens de poids.

V. 18. Le roi fit un grand trône d'ivoire et le couvrit d'or fin. — A : or fin, or pur, excellent. — B : ivoire *ivoyre*, comme dans : ivoires [I Rois, x, 22] ; fin *cler*, brillant comme une perle. — C : trône d'ivoire *siège de ivure* ; d'or fin *doré*, sens de zahab, brillant comme une perle. — D : manque. — E : ivoire *ivoyres*, comme dans : dent d'éléphant [talmud].

V. 19. Six degrés au trône, et le haut par derrière était rond, et des *places* étaient deçà et delà près du siège et deux lions se tenaient près des *places*. — A : degrés *échelons*, comme dans : tu ne monteras pas par des échelons [Exode xx, 23] ; par derrière *de dareires lui*, comme dans : et la porte par derrière ; et les places *e chardons*, comme dans : tu ne monteras pas par des échelons (erreur provenant d'une confusion avec la citation du mot échelons), alit. *lus*, comme dans : chacun à sa place [Nomb. ii, 17]. — B : rond, *ront*. — C : degrés *degreç*, alit. *échalons*; rond *réont* ; derrière *dedareires lui* ; il donna à la reine de Saba (transposition, devrait être au v. 13) *aprit*, sens de : enseigner ; et les places *elous*, sens de places, alit. *e ses poyanç* ; le siège *lo siège* ; les lions *lions*, sens de lion. — D : et les places *elos*, sens de places. E : degrés *échelons*, comme dans : sur les degrés [Rois II, xx, 11] ; derrière lui *deréres lu* ; et places *é lios*, sens de places. »

Arrêtons ici ces extraits. On voit immédiatement que C se distingue de A, B, D, E, par l'abondance de ses traductions ; sur 31 mots expliqués, C en a 29, tandis que A, B, D et E en ont 13, 10, 6 et 12. Comme d'ailleurs cette proportion se retrouve à peu près partout, on peut déjà admettre deux groupes : C et A B D E. Maintenant, dans ce dernier groupe, les différences de A et de B sautent aux yeux. Les citations diffèrent toutes : v, 15 : A cite Cant. iii, 6, et Sam., i, xvii, 18 ; B cite Nomb., xxi, 1, et Rois II, xiv, 14. — V. 16 : A cite Jérém., ix, 7; B cite Osée, v, 2, etc. L'examen plus étendu des deux mss. confirme d'ailleurs et établit absolument cette différence. Mais quel est le rapport de C avec A et B ? Parfois il se rapproche de A (citation de Samuel, v. 15) : parfois de B (donna = enseigna, v. 13 ; et 19, traduct. du mot *rond*). D'un autre côté l'emploi peu fréquent des citations montre un esprit de rédaction différent ; il faut en conclure que A, B, C ont chacun une origine différente, et que les coïncidences qui n'ont pas leur raison d'être dans Raschi sont fortuites. Quant à D, le fragment cité parait insignifiant, mais est-on en droit de juger du reste par ce que nous avons là ? Remarquons d'ailleurs que la notice

finale « scripsi mihi et *complevi* » donnée par Rossi semble impliquer une œuvre en partie indépendante.

Pour E, il est indépendant dans v. 19 (échelons, citation), v. 15, v. 18 ; il forme sans doute une famille à part. — Quant à F, nous le savons indépendant de A, B et C par ce qu'en dit M. Delitzsch ; il présente un caractère d'individualité que n'offre aucun de ces trois ms. ; a-t-il des rapports avec D et E, nous n'avons pas les pièces du procès. Jusqu'à nouvel ordre, je crois, on peut poser certainement comme familles différentes ; 1° A ; 2° B ; 3° C ; 4° F, et peut être 5° et 6° D et E, chacun à part ou reliés tous deux à F.

Tels sont les résultats auxquels nous a conduit l'examen des documents que nous avons entre les mains, examen dont la discussion précédente n'offre qu'un très succinct résumé. Si nous n'étions trop resserrés dans les limites de cet article, nous aurions montré l'unité profonde qui relie ces œuvres différentes par l'exécution ; nous aurions fait voir comment ces glossaires, s'ils ne tirent pas leur origine d'un glossaire commun, dérivent cependant d'une même inspiration, d'un même enseignement, celui de Raschi. Nous aurions voulu parler également de l'usage du français chez les Juifs de l'est de la France, et examiner jusqu'à quel point cette langue était pour eux la langue populaire, et quelles étaient les limites de son domaine chez les Juifs des provinces rhénanes. Mais le temps nous presse, et il faut conclure cette étude. On a pu apprécier l'importance de ces textes divers pour l'histoire de notre vieille langue. Nous comptons consacrer à chaque glossaire un travail spécial où nous l'étudierons dans ce qu'il a d'individuel, de spécial, sa langue, sa grammaire, sa phonétique, etc. Puis un index général réunira tous les mots de ces glossaires. Nous croyons que la terminologie du vieux français trouvera là d'abondantes richesses. Non pas que cet index représente la somme des mots donnés par chaque ms. à part. A ce compte on en aurait plus de 100,000. Mais en défalquant les termes plusieurs fois répétés soit d'un même glossaire, soit des six, on peut espérer atteindre une somme de 20 à 25,000 mots différents. Et si l'on y ajoute les glosses de Raschi et des autres rabbins, ces documents qui s'étendent du XIe au XIVe siècle présentent un assez bel appoint où la science trouvera profit.

(*Romania*, I (1872), p. 146-176.)

IV

SUR DES MOTS LATINS

QU'ON RENCONTRE DANS LES TEXTES TALMUDIQUES

Les notes qui suivent ont pour objet l'étude de plusieurs mots latins qui se trouvent dans le Talmud et les Midraschim. Ces livres, écrits en hébreu ou en araméen, contiennent, comme on le sait, un très grand nombre de mots étrangers à la famille sémitique, surtout des mots grecs, quelquefois des mots latins. Ces derniers ont dû subir certaines altérations pour pénétrer dans la langue des Juifs et recevoir la forme et la couleur sémitiques. Nous ne voulons pas ici rechercher les causes et déterminer les lois de ces transformations ; dans cette petite étude, nous nous plaçons à un autre point de vue. La plupart de ces vocables appartiennent à la langue populaire ; le grec était la langue générale de tout l'Orient romain ; quant au latin, il a dû s'introduire chez les Juifs grâce aux garnisons romaines qui occupaient la Judée. On peut donc trouver naturelle l'espérance de rencontrer, dans quelques-uns des mots latins sémitisés, des formes du latin vulgaire, et de retrouver ainsi à une époque relativement ancienne des traces des phénomènes dont nous voyons le dernier développement dans les langues romanes. C'est en ce sens que nous avons dirigé les recherches dont nous consignons les résultats dans les notes suivantes.

Pluriels neutres latins considérés comme féminins singuliers.

1° Dans la *Mischna*, traité *Kélim*, XI, 4, on lit ces mots : KLOSTRA *teméa* « la *serrure* (est) impure » ; *klostra* est, comme l'indiquent le sens et la forme, le latin *claustrum* au pluriel. Mais ce pluriel est pris

pour un féminin singulier, comme le prouve le féminin singulier *teméa* « impure » (masc. sing. *tamé*). Comme *claustrum* aurait pu très bien donner l'hébreu *klostar* ou *klostron* et qu'il ne peut nullement expliquer la forme *klostra*, il faut en conclure que celle-ci dérive de *claustra*. Le féminin singulier *claustra* avait donc cours à l'époque de la rédaction de ce texte, un des plus anciens de la *Mischna*, qui elle-même reçut sa rédaction définitive à la fin du second siècle. Comparons à cette forme l'italien *chiostra*, fém. sing. qui est le pluriel neutre *claustra*.

2° *Talmud, Ghittin*, fol. 25 *a* : *Katan we*-ANPILIA *peçouloth weên poçloth* « un enfant et une *chaussure* ne peuvent être employés (à l'opération), mais ne (la) rendent pas nulle ». — Les participes féminins pluriels *peçouloth, poçloth*, se rapportent aux deux substantifs *katan* « enfant » qui est masculin, et *anpilia*, ne peuvent prendre la forme du pluriel féminin que si le dernier, *anpilia*, est un féminin singulier — pluriel *anpiliaoth*. D'ailleurs ce pluriel féminin existe : on le rencontre dans le traité de *Sabbath*, 119. Or le pluriel neutre latin *impilia*, grec ἐμπίλια [1], pouvait très bien rester sous la forme du pluriel masculin emphatique *anpilia*, singulier *anpil*. Il faut donc en conclure que le latin vulgaire employait le fém. sing. *impilia*. — Ce passage de Ghittin appartient à une *Boraitha*, texte qui est de la même époque que la Mischna, c'est-à-dire dont la rédaction définitive se place vers la fin du second siècle.

3° *Mischna Aboda Zara*, I, 7 : *ên bonîn immahem basiliké, wegradum, we* IÇTADIA *ou-bima*. « On n'aide les idolâtres à construire ni basilique, ni *stade*, ni autel (*bima* = βῆμα) ». *Içtadia* ne peut être grammaticalement qu'un fém. sing. ou un masc. plur. à l'état emphatique, c'est-à-dire avec article, forme araméenne. Or toute la phrase est écrite en hébreu sans mélange de forme araméenne ; de plus tous les autres substantifs ici énumérés sont au singulier, sans article. Il est donc évident que *içtadia* est un féminin singulier, calqué sur le pluriel neutre *stadia*, pris comme fém. sing. Et ce qui démontre encore que c'est une forme féminine appartenant au parler populaire des Romains, et non altérée par une corruption propre au dialecte des Juifs, c'est que

[1] Le mot *anpilia* vient bien du latin *anpilia* et non du grec ἐμπίλια. Car le grec, grâce à son système d'accentuation et à l'emploi d'un article différent pour le féminin singulier et pour le pluriel neutre, rendait impossible cette confusion si commune dans le latin vulgaire. Comment τὰ ἐμπίλια aurait-il pu devenir ἡ ἐμπιλία ? *Impilia* se trouve dans Pline (*Hist. Nat.*, 19, 2, 10). L'on peut faire la même remarque sur le mot qui suit, *içtadia*. Ces deux mots, quoique grecs, ont donc passé par le latin pour pénétrer dans la langue des Juifs. Ce fait contredit et force de restreindre une règle admise généralement, mais qu'on pose d'une manière trop absolue, à savoir que le latin n'a pénétré dans les langues *sémitiques* qu'après avoir passé par le grec (voyez RENAN, *Hist. des langues sémit.*, fin du livre III), de la même manière que le grec lui-même, pour pénétrer dans les langues romanes, a dû franchir le latin populaire.

le singulier *stadium*, στάδιον, a également donné le masc. sing *içtad*, pluriel *içtadin*. Ainsi Mischna Baba Kamma, IV, 4 : *Schor Ha*-IÇTADIN « le taureau des cirques [1] ».

A cette petite liste, j'hésite à ajouter le féminin *especlaria* « miroir », qui se retrouve très souvent dans la Thosiftha (texte de la même époque que la Mischna), parce qu'on peut voir dans *especlaria* aussi bien un adjectif féminin de *specularius* qu'un pluriel neutre de *speculare* [2].

Exemples de la prédominance des cas obliques sur le sujet.

4° *Talmud Sabbath*, col. 145 *b*. *Ba le Tibéria éghemôn ve* KOMTÔN « (il ne se passe point de fête qu'il ne) vienne à Tibériade un gouverneur (ἡγεμών) et un chef (*komtôn*). » Le mot *komtôn* n'est pas sémitique, c'est sans aucun doute le latin *comitem*. Dans *komtôn* il faut séparer la terminaison *ôn* du radical *komt* ; *ôn* représente plutôt une terminaison sémitique que l'accusatif latin *em*. Quant au radical *komt*, la présence du *t* prouve la tendance du langage populaire à faire dominer l'accusatif ou du moins les cas régimes au détriment du sujet. — Le texte cité peut dater au plus tard du milieu du IIIe siècle.

5° Le fait que nous venons de constater dans l'exemple précédent se représente d'une manière plus frappante dans la phrase suivante, empruntée au *Midrasch* sur le psaume 149 : *Douks, yesch lo* LOCO TENENTES, littéralement *dux, est ei legatus* « à tout chef est un lieutenant ». Cette forme *loco tenentes* est curieuse à plus d'un titre. Le mot est au cas sujet, comme il est facile de le voir. Il répond néanmoins au latin *locum tenentis* ou *locum tenentem ;* la lecture de la dernière lettre du mot n'est pas très sûre ; mais la terminaison importe peu ; ce qui est constant, c'est que cette forme présente l'emploi d'un cas indirect. Or c'est un participe présent, et l'on connait cette particularité qu'offre le participe présent dans les langues romanes, de garder la forme du régime même au sujet. Cet exemple serait peut-être le plus ancien connu qui établisse cette propriété au participe.

Un autre fait également curieux que présente ce mot, c'est la chute de la lettre *m* dans *loco* = *locum*. On voit une fois de plus combien la prononciation de cette lettre à la fin des mots était faible, et l'on s'explique ainsi comment elle a pu disparaitre sans laisser de traces en roman. Cependant ici, il se peut que de bonne heure *locum* et *tenentem*

[1] La prothèse de l'*i* ne dérive pas du latin vulgaire. C'est un fait propre à l'hébreu qui, ne pouvant souffrir la rencontre de deux consonnes au commencement d'un mot, a modifié les mots grecs ou latins qui présentaient cette rencontre, soit en faisant précéder les deux consonnes d'un *i* ou d'un *e* initial, soit en intercalant une voyelle entre les deux.

[2] Sur l'addition de l'*e* initial voyez la note précédente.

aient donné naissance à un mot composé et que ce soit à cette union intime des deux mots que soit due la chute de l'*m*. Dans le français *lieutenant* on ne trouve plus qu'une apparence de composition.

Je n'ai pu déterminer avec précision la date de ce passage. Il appartient à un texte, le *midrasch schoher tob*, qui au milieu de pages très anciennes renferme des intercalations relativement récentes et dont la rédaction dernière se place au VIIe siècle.

6° Dans un *midrasch*, sur le Cantique des Cantiques (ch. VIII, vers 6), on rapporte le mot suivant de R. Johanan qui l'a reçu de R. Éliézer, fils de R. José le Galiléen (R. José vivait dans la première moitié et R. Johanan dans la seconde moitié du IIe siècle) : Au moment où Israël se tenait devant le Sinaï et s'écriait : « Nous obéirons et nous exécuterons (ses ordres) », Dieu appela l'ange de la mort et lui dit : « Quoique j'aie fait de toi le CAPOCLATOR et le *cosmocrator* du monde, il ne t'est pas permis de toucher à ce peuple. »

Ce mot *kosmocrator* n'offre aucune difficulté, et il est bien expliqué par les commentateurs juifs : *maître du monde*. — Pour *capoclator* on le traduit : « Qui veille sur les têtes », ce qui ne se comprend qu'en décomposant *capoclator* en *capo* = *caput* et *clator* = *calator* (et non en *capo* et κλήτωρ ou κλητήρ, ce qui donnerait un mot hybride). Cette forme *capo* est remarquable. Elle prouve que dès le second siècle le latin vulgaire ne déclinait plus *caput capitis*, mais *capum* ou *capus capi*, d'où dérivent directement les formes romanes *chef*, *capo*, *cap*, etc. — On sait que la forme *cabo* se trouve déjà dans un manuscrit de la loi Salique.

7° Dans le traité *Nidda*, 69 (cf. aussi *Sabbath*, 32 ; *Sifra*, section *meçora*), pour désigner une pierre lourde d'un poids considérable, on se sert des mots *eben* (pierre) MASMA. Le mot *masma*, qui n'appartient pas aux langues sémitiques, est expliqué par les commentateurs comme signifiant *considérable* ; et Landau, l'éditeur du dictionnaire talmudique appelé l'Aruch, y voit le latin *maximus*. Je partage entièrement son avis : *masma* est pour moi le superlatif féminin singulier de *magnus*. Ce mot *masma* présente deux particularités, d'abord le changement de l'*x* en *s*, puis la chute de l'*i*. Comme l'*i* latin était bref et atone, placé après la tonique, il est possible qu'il eût déjà disparu du mot *maximus* à l'époque où les Juifs le reçurent dans leur idiome. Peut-être aussi, l'hébreu ne marquant que les voyelles longues, la disparition de l'*i* appartient-elle à l'hébreu. Cette question, de moindre importance d'ailleurs, reste donc en suspens. Quant au changement de l'*x* en *s*, ce fait appartient sans contestation au langage vulgaire, car tous les mots grecs introduits dans les textes hébreux de la même époque et qui présentent un *ks* l'ont conservé intact sous leur nouvelle forme sémitique. Témoin les exemples suivants :

ὀξύγαρον	*aκsogarôn*	sauce aigre
ἐξέδρα	*eκsedra*	siège
ξενία	*aκsania*	hospitalité
Ἀλεξανδρεία	*Aleκsandria*	Alexandrie
λοξός	*alaκson*	diagonale
etc.	etc.	etc.

Ainsi, au commencement du IIe siècle (car c'est la date la plus récente qu'on puisse assigner à l'emploi de ce mot), l'*x* latin avait perdu dans le langage populaire le son double pour prendre celui de l'*s* forte (= *ss*, ç). Cet exemple confirme d'une manière absolue l'induction tirée de l'anecdote que raconte Suétone sur ce lieutenant destitué par Auguste, qui écrivait *ixi* au lieu de *ipsi*. Cette erreur n'est possible, en effet, qu'en supposant une prononciation *ss* commune au double groupe *ps, cs*.

8° Enfin je terminerai ces mots en rappelant un passage du *Midrasch Tanhouma* sur les *Nombres*, XI, 16 : « Nous te dressons des *tentes* où nul être humain ne peut te voir. » Le mot *tentes* est exprimé par l'hébreu *papilionîm*, pluriel de *papiliôn*, qui est le latin *papilio*, d'où le français *pavillon*. Le Midrasch Tanhouma, dans ses parties les plus récentes, est du VIe siècle. Je ne sais si le passage que j'en extrais est d'une époque plus reculée. Pline déjà, Végèce, Lampride et d'autres emploient *papilio* au sens de *tente*. Il m'a semblé néanmoins intéressant de retrouver une confirmation de cet emploi dans des textes orientaux, malgré le peu d'antiquité qu'ils présentent.

(*Romania*, 1872, vol. 1, p. 92-96.)

V

PHILIPPUS = OS LAMPADIS

Dans le *Dit du chancelier Philippe* que M. P. Meyer a publié dans *Romania*, on lit les vers suivants (*Romania*, I, 213) :

Clers i a qui philosophie
Sevent et l'etimologie
Des noms, et uns m'en dit jadis :
Philippus, c'est *os lampadis*.

Suit une explication symbolique fort étrange de ces deux derniers mots que Henri d'Andeli traduit par « bouche de lampe ». M. P. Meyer, qui ne se rend pas compte de cette bizarre étymologie, constate qu'elle remonte au moins au XIe siècle, car il la retrouve dans une pièce adressée par Baudri de Bourgueil, avant 1093, à Philippe, père d'Etienne, comte de Blois :

Lampadis os, Philippe, vale, puer indolis altæ [1].

Comment a-t-on pu voir dans *Philippus* les mots *os lampadis*, et qui doit-on rendre responsable de cette étymologie ? Sans pouvoir résoudre entièrement cette question, nous allons donner quelques documents qui serviront à circonscrire et à éclairer le problème.

Cette explication de *Philippus, os lampadis*, se retrouve dans un grand nombre de textes appartenant, soit au onzième siècle (pour partir

[1] Cette interprétation, généralement prise en bonne part, devient injurieuse dans un vers de Giraud le Gallois, qui a adressé à un certain Philippe une virulente invective, *Carmen Philippicum*, dont nous n'avons qu'un fragment (*Giraldi Cambrensis Opera*, t. I, London, 1861, p. 377) ; il lui dit :

Actu cum nequeat lingua desaevit iniqua,
Lampadis os nequam, torva venena vomens. — G. P.

[Note de M. Gaston Paris, publiée dans l'article original].

de la limite supérieure qu'a déterminée M. Paul Mayer), soit aux siècles antérieurs. Ainsi au milieu du xie siècle, dans saint Anselme :

« Sit etiam Philippus, qui dicitur *os lampadis*. Omnis enim praedicator agnitionem et claritatem mentis ore debet confiteri, ut lampadem quam habet in mente, habeat etiam in ore. » (*Enarrationes in Matthæum*. — Migne, *Patrol.* CLXII, col. 1,139).

Au xe siècle, Haymon d'Aberstad s'exprime ainsi : « Philippus *os lampadis* interpretatur. Significat hoc in loco populum Judæorum qui quondam os lampadis fuit, quando aperto ore ad laudandum deum prosilivit. » (*Homiliæ de Tempore*. — Migne, CXVIII, 288).

A la fin du ixe siècle, on lit dans Christianus Druthmarius : Philippus *os lampadis* interpretatur, et recte, quia statim ut dominum agnovit, suo fratri annunciare curavit, dicens : quem scripsit Moyses invenimus Messiam. » (*Expos. in Matth.* — Migne, CVI, 1,345.) — De même dans Paschasius Radbert : « Philippus et Bartholomæus. Philippus autem *os lampadis* interpretatur, et recte, quia, prædicante Johanne, velut lampas succensa, prior in agnitionem veritatis affulsit, et alium discipulum cœlesti lumine illustravit... *Os lampadis* hic futurorum præsagio jure interpretatur, qui veluti fax in caliginoso ab ore veritatis de lege ac prophetis edocuit. » (*Expos. in Matth. lib.* VI, 10. — Migne, CXX, col. 400 [1]).

Au commencement du même siècle, dans Raban Maur : « Philippus *os lampadarum* vel *manuum* » (*De universo*, IV. — Migne, CXI, 87.) — Remarquons cette variante *lampadarum* et cette addition *vel manuum*. Voir encore le même auteur dans Migne, CVII, 889.

Au viiie siècle dans Bède le Vénérable : « Philippus interpretatur *os lampadis* pulcherque est sensus, quod os lampadis (?) suum aperiret os dum obscura prophetiæ in scientiæ lucem proferret » (Migne, XCII, 963).

Enfin, au commencement du viie siècle, Isidore de Séville dans ses Etymologies donne l'explication que reproduit Raban Maur : *Philippus os lampadarum vel manuum*. (*Etym.* VII, 9. — Migne, LXII, 288).

Il ressort de ces citations qu'il faut voir dans ce Philippus, source première de l'étymologie *os lampadis*, l'apôtre Philippe de Bethsaïde dont parlent les Évangiles de Matthieu (x, 3) et de Jean (i, 44), et il est naturel de croire que cette étymologie n'a pas été inventée au commencement du moyen âge, mais remonte aux Pères de l'Église. En effet, nous la retrouvons à diverses reprises dans le *Liber de significatione nominum Hebræorum* de saint Jérôme, recueil où il explique par leurs racines hébraïques les divers noms propres de la Bible.

Dans le chapitre *De actibus Apostolorum*, il dit : « Filippus, *os lampa-*

[1] Voyez encore Guibertus dans Migne, CLXIV, 850.

darum » (Il s'agit ici non de l'apôtre, mais du diacre Philippe. — Voir les Actes, VIII, 5 ss.). Il explique de même le *Philippe* des Évangiles par *os lampadis* vel *os manuum*, et sur le titre de l'Épître de saint Paul aux habitants de Philippes, il donne cette glose, en ce cas-ci plus bizarre encore : « Philippenses, *os lampadarum.* »

Nous tenons là évidemment la source de tous ces *os lampadis*, sur lesquels les auteurs du moyen âge ont brodé, chacun selon son goût, leurs plus ou moins ingénieuses explications [1]. Nous retrouvons, à côté du *os lampadis*, le *os manuum* reproduit par les seuls Isidore de Séville et Raban Maur, mais sacrifié par les autres, sans doute parce que l'explication symbolique de cette *bouche de mains* offrait plus de difficulté à nos commentateurs. Vient à présent cette question : Comment saint Jérôme a-t-il pu trouver dans *Philippus* le sens de *os lampadis* ou de *os manuum* [2] ?

Comme toutes les étymologies contenues dans le *De nominibus Hebræis*, celle-ci, sans doute, est aussi tirée de l'hébreu. Saint Jérôme devait certes connaître la racine grecque de *Philippus*, ce qui n'empêche pas qu'il ait pu demander aussi à l'hébreu une autre explication du mot, considéré comme mot biblique. D'ailleurs, saint Jérôme n'y regardait pas de si près, et ses étymologies hébraïques des noms hébreux eux-mêmes sont loin d'établir d'une manière suffisante le sens critique et philologique de l'auteur de la *Vulgate.*

Philippus, considéré comme mot hébreu, se compose d'une première syllabe *Phi* qui a en hébreu exactement le sens du latin *os* (cf. dans le même traité de saint Jérôme : *Phichol*, os *omnium* ; *Fison*, os *pupillæ* ; *Fiennon*, ori *eorum* ; *Fithôm*, os *abyssi*, etc.).

Quant à la deuxième partie, *lippus* ou λιππος, où il faut voir soit *manuum*, soit *lampadum*, soit *lampadis*, nous n'avons pas d'explication suffisante à donner. Le mot hébreu qui s'en rapproche le plus serait *lapid* ou *lappid*, « flambeau ». De *lippus* à *lappid* la distance est assez grande pour nous : elle l'était moins peut-être pour un étymologiste du IVe siècle.

Quoi qu'il en soit de ces recherches incomplètes, il reste acquis qu'à saint Jérôme reviennent l'honneur et la responsabilité de la bizarre étymologie qui a inspiré à l'ami de Henri d'Andeli le commentaire non moins étrange dont celui-ci s'est fait l'écho.

(*Romania*, 1872, vol. I, p. 360-362.)

[1] Entre toutes ces explications allégoriques, nous avouons que celle de saint Anselme ne nous déplaît pas trop. Elle est assurément supérieure à toutes les autres. Rien n'égale l'étrangeté de celle de Henri d'Andeli.

[2] Cette explication n'est pas prise, comme beaucoup d'autres, de saint Jérôme, à Origène, puisque ce dernier traduit Philippus par πεφυγμένη ζωή, *quæ effugit vita*, traduction absolument inexplicable pour nous.

VI

UN ALPHABET HÉBREU ANGLAIS

AU XIVe SIÈCLE

I

[Le sens des lettres de l'alphabet a souvent préoccupé les érudits. Les savants du moyen âge, cette époque classique de l'allégorie, se sont plu à attribuer à chacun des caractères de l'alphabet un sens emblématique. M. Omont publiait, il y a quelques mois, dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes* (1881, p. 429), un poème latin du xe siècle sur les lettres de l'alphabet grec. La pièce suivante montrera que l'hébreu n'a pas été oublié.

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds français n° 1, qui date du commencement du xive siècle et contient une traduction de la Bible en dialecte anglo-normand, renferme aux f°s 258 verso et 259 recto, à la suite des *Lamentations de Jérémie*, un alphabet dans lequel chaque lettre hébraïque est expliquée par un mot latin et par le mot anglais correspondant. Par une erreur du copiste, c'est le mot anglais qui se trouve placé le premier. On verra que l'ordre alphabétique n'est pas observé et que plusieurs lettres sont expliquées de deux et même de trois façons différentes. Nous avons placé entre crochets le mot anglais moderne correspondant.

F° 258vo Ci finissent les lamentations de Jeremie[1] et commence le alphabeth en grieu[2]

God
Deus

(1) *Aleph*
teching [teaching]
doctrina

(2) *Zai*
sone [son]
filius

[1] C'est-à-dire les *quatre* premiers chapitres dont les versets, comme on le sait, se suivent dans l'ordre alphabétique.

[2] Faute évidente pour *hebrieu*.

(3) *Beth*
telling
narracio
(4) *Heth*
voiz [voice]
vox
(5) *Gimel*
gode (good)
bonus
(6) *Teth*
drede [dread]
timor
(7) *Deleph*
biginning [beginning]
principium
(8) *Ioth*
waye [way]
via
(9) *He*
werching [working]
operacio
(10) *Caph*
of helche [of help]
salutis
(11) *Vau*
worde [word]
sermo
(12) *Lameth*
oneliche [onely]
unicus
(13) *Mem*
confort
consolacio
(14) *Sade*
Teching [teaching]
doctrina
(15) *Aleph*
lif [life]
vita
(16) *Beth*
of hem [of them]
ex ipsis
(17) *O* [?]
mouth of rithfulnesse [mouth of righteousness]
os justicie
(18) *Sade*
tokenes [tokens]
signa
(19) *Vau*
wyt [wit]
sensus
(20) *Nun*
cleping
vocacio
(21) *Coph*
hous [house]
domus
(22) *Beth*
biginning [beginning]
principium
(23) *Ioth*
Fo 259ro everlastend [everlasting]
sempiternum
(24) *Nun*
helping
adjutorium
(25) *Sameth*
of heued [of head]
capitis
(26) *Res*
plentee [plenty]
plenitudo
(27) *Gimel*
hend [hand]
manus
(28) *Caph*
on [one]
unus
(29) *Sam[eth]*
rythfulnesse [righteousness]
justicia
(30) *Sen*
tabler
tabellarius
(31) *Deleth*
lering [Cf. all. lehren]
disciplinam
(32) *Lameth*
cleping
vocacio
(33) *Coph*
mouth vel bon [mouth vel bone]
os

(34) *Phe*
strenthe [strength]
fortitudo

(35) *Tau*
yis [this]
ista

(36) *He*
wytouten cord [without cords]
sine cordis

(37) *Mem*
stalworth
fortis

(38) *Ain*
of ye heued [of the head]
capitis

(39) *Res*
he
ipse

(40) *Vau*
lyf [life]
vita

(41) *Zai*
withouten ezen [without eyes]
sines oculis

(42) *Phe*
of ten [of teeth]
dentium

(43) *Sen*
Ci finist le alphabeth
en grieu

Vient ensuite l'*Oraison de Jérémie* qui forme le *cinquième* chapitre des *Lamentations* dans le canon juif.

Le tableau suivant, dans lequel nous avons placé à côté de chaque lettre rangée par ordre alphabétique les différentes significations qui lui sont attribuées, mettra un peu de clarté dans cet ensemble si confus :

Aleph, *Deus, God* (1).	*doctrina, teching* (15).	
Beth, *filius, sone* (3).	*vita, lif* (16).	*domus, hous* (22).
Gimel, *vox, voiz* (5).	*plenitudo, plentee* (27).	
Deleph, *timor, drede* (7).	*tabellarius, tabler* (31).	
He, *via, waye* (9).	*ista, yis* (36).	
Vau, *salutis, of helche* (11).	*signa, tokenes* (19).	*ipse, he* (40).
Zai, *doctrina, teching* (2).	*vita, lyf* (41).	
Heth, *narracio, telling* (4).		
Teth, *bonus, gode* (6).		
Ioth, *principium, biginning* (8).	*principium, biginning* (23).	
Caph, *operacio, werching* (10).	*manus, hend* (28).	
Lameth, *sermo, worde* (12).	*disciplinam, lering* (32).	
Mem, *unicus, oneliche* (13).	*sine cordis, wytouten cord* (37).	
Nun, *sensus, wyt* (20).	*sempiternum everlastend* (24).	
Sameth, *adjutorium, helping* (25).	*unus, on* (29).	
Ain, *fortis, stalworth* (38).		
Phe, *os, mouth vel bon* (34).	*sine oculis, withouten ezen* (42).	
Sade, *consolacio, comfort* (14).	*os justicie, mouth of rithfulnesse* (18).	
Coph, *vocacio, cleping* (21).	*vocacio, cleping* (33).	
Res, *capitis, of heued* (26).	*capitis of ye heued* (39).	

Sen, *justicia, rythfulnesse dentium, of ten* (43).
(30).
Tau, *fortitudo, strenthe* (35).
O (?) *ex ipsis, of hem* (17).

Le fait même que certaines lettres ont reçu plusieurs interprétations différentes montre que les explications données n'ont en général pas d'autre source que la fantaisie de leur auteur. Quelques lettres seulement sont traduites d'après leur sens réel : beth, *domus, hous ;* phe, *os, mouth ;* res, *capitis, of heued ;* sen, *dentium, of ten ;* etc. En traduisant zai par *vita, lyf*, l'auteur a sans doute songé au grec ζάω. Il n'y a pas de rapport entre le sens attribué à chaque caractère hébraïque et les versets des Lamentations de Jérémie en tête desquels sont placées ces lettres.

Une seule chose est certaine, c'est que l'Anglais qui a traduit les gloses latines ne connaissait pas le sens attribué aux lettres hébraïques. Le fait qu'il traduit phe, *os,* par *mouth vel bon*, le prouve suffisamment.

J. Bonnard.]

II

Le document que nous fait connaître M. Bonnard a son intérêt et mérite attention : il suggère quelques observations que nous prenons la liberté de soumettre au lecteur.

I. M. Bonnard fait remarquer avec raison que, par quelque erreur de copiste, c'est le mot anglais qui se trouve placé le premier. On peut se demander, il est vrai, si le copiste n'a pas oublié la première glose hébraïque, de telle sorte que l'ordre entier doive être interverti, et chaque lettre hébraïque demander son explication, non aux deux mots qui la précèdent, mais aux deux mots qui la suivent. Ne serait-il pas plus simple, par exemple, de rattacher *gimel*, non à *vox*, parole, mais à *bonus*, bienfaisant ? Mais à l'examen, cette thèse ne tient pas ; on reconnaît vite que, pour le plus grand nombre des lettres, c'est la traduction anglaise ou latine précédant l'hébreu qui leur convient. Malgré des incohérences, malgré des bizarreries comme celle de l'*alef* précédé au n° 15 et suivi au n° 1 d'une même traduction *doctrina*, il faut admettre

que le scribe a placé régulièrement l'anglais avant l'hébreu, le commentaire avant le texte à commenter.

Autre singularité plus frappante et qui nous expliquera la première : les lettres répétées deux et quelquefois même trois fois se suivent dans l'incohérence du désordre le plus arbitraire. Ce désordre toutefois n'est qu'apparent et est dû à une méprise.

Prenons d'abord les douze premières lettres et écrivons-les à la ligne, en n'en mettant que deux à chaque ligne :

God,	deus,	*alef* (nº 1).	Teching,	doctrina,	*zai* (2).
Sone,	filius,	*beth* (3).	Telling,	narracio,	*heth* (4).
Voiz,	vox,	*gimel* (5).	Gode,	bonus,	*teth* (6).
Drede,	timor,	*deleph* (7).	Biginning,	principium,	*ioth* (8).
Waye,	via,	*he* (9).	Werching,	operacio,	*caph* (10).
Of helche,	salutis,	*vau* (11).	Worde,	sermo,	*lameth* (12).

Lisons maintenant ces mots non plus en lignes horizontales, mais en colonnes, et nous voyons aussitôt l'ordre alphabétique se suivre à la première colonne de gauche, de *alef* à *vau*, et reprendre à la seconde colonne de *zai* (= *zaïn*) à *lameth*. Autrement dit, le copiste reproduisait un manuscrit présentant sur deux colonnes l'ordre alphabétique, du moins pour les douze premières lettres ; mais il a fait sa copie en suivant la ligne, passant de *alef* à *zai*, comme de *vau* à *lameth*. C'est ce qui explique également comment, pour chaque lettre, il a commencé par l'anglais qu'il trouve ou qu'il met à gauche des lettres et a fini par l'hébreu, qu'il rencontrait en allant à droite.

Pour les lettres suivantes, une erreur du même genre s'est produite, mais plus compliquée.

Écrivons les lettres à la suite les unes des autres sur cinq lignes *horizontales* : (pour faciliter la lecture, je mets les caractères hébreux à la place de leurs noms en lettres latines) :

Col. 1.	Col. 2.	Col. 3.	Col. 4.	Col. 5.	Col. 6.	Col. 7.
—	—	—	—	—	—	—
מ (nº 13)	צ (14)	א (15)	ח (ב) (16)	מ (o) (17)	צ (18)	ר (19)
נ (20)	ק (21)	ב (22)	י (23)	נ (24)	»	»
ס (25)	ר (26)	ג (27)	כ (28)	ס (29)	»	»
[ע] (29 *bis*).	ש (30)	ד (31)	ל (32)	ע (ק) (33)	»	»
פ (34)	ת (35)	ה (36)	מ (37)	פ (ע) (38)	»	»

et enfin hors rang ר (39), ו (40), ז (41), פ (42) et ש (43).

Dans ce tableau, nous avons remplacé ב (nº 16) par ח, le signe inintelligible O (nº 17) par מ, et aux nºs 33 et 38 ק et ע par ע et פ. Ces changements, amenés par les exigences de l'ordre alphabétique, se

justifient, comme nous le verrons plus loin, par la nature des traductions.

Or, reportons-nous maintenant aux colonnes verticales, et nous constaterons avec une régularité presque entière l'ordre même de l'alphabet, deux fois répété. Nous n'avons eu, pour arriver à ce résultat, qu'à ajouter dans la première colonne un ע qui peut avoir été oublié par le copiste, laisser quelques lettres à la suite en dehors de nos classements et faire trois ou quatre légers changements qui se justifient d'ailleurs.

Une régularité presque aussi complète ne peut être l'effet du hasard, et il faut en conclure que le scribe avait sous les yeux un double ou triple alphabet en colonnes multiples qu'il a lu par lignes horizontales, comme le premier alphabet partiel.

L'original qu'il reproduit n'est lui-même qu'une copie. En effet, si l'incohérence apparente de l'alphabet est l'œuvre du scribe anglo-normand, l'ordre alphabétique que l'on reconstitue derrière cette incohérence, a, nous le voyons, ses lacunes, ses omissions et ses erreurs. Si le ע de la 1re colonne a été sûrement oublié par le copiste du XIVe siècle, le ר et le ז de la colonne 3, le ט de la colonne 4, pour ne citer que les faits les plus frappants, n'ont pu être omis que par le copiste antérieur qui arrangeait à sa manière un document plus ancien.

Par ce texte du commencement du XIVe siècle, nous plongeons donc à travers deux copies en plein moyen âge, peut-être, au XIIe siècle, ce qui n'étonnera pas pour qui connaît quelque peu l'histoire des transcriptions des manuscrits à cette époque. Peut-on remonter plus haut ? Ici nous rencontrons de nouvelles sources, et la critique de ces sources nous permet en même temps de mieux comprendre la formation de notre alphabet, et d'en corriger les nombreuses erreurs.

II. La Bible contient plusieurs poésies, enseignements moraux, complaintes, psaumes, etc., rédigées de façon à présenter en acrostiches l'ordre alphabétique. Tels sont les quatre premiers chapitres des Lamentations de Jérémie et le fameux psaume CXVIII, qui présente, en vingt-deux chapitres de sept versets chacun, sept fois chacune des vingt-deux lettres de l'alphabet. Les Pères de l'Eglise, au lieu de voir dans cette répétition de simples procédés mnémotechniques, n'ont pas manqué d'y chercher et d'y trouver des significations édifiantes ou mystiques. De là des travaux d'interprétation dont sont en particulier l'objet les Lamentations et ce psaume CXVIII. A cela s'ajoutent les explications purement étymologiques d'interprètes non juifs, qu'une curiosité de grammairiens pousse naturellement à s'enquérir du sens des noms qui désignent les lettres hébraïques.

Au IXe siècle, Paschasius Radbert, l'abbé de Corbie, a laissé un com-

mentaire en cinq livres sur les cinq chapitres des Lamentations et naturellement chaque lettre y est l'objet d'interprétations spéciales (voir Migne, *Patrologie latine*, tome CXX, colonnes 1059-1256).

Ses contemporains, Raban Maur et saint Remi, ont laissé également, le premier un commentaire, sur Jérémie, dont le huitième livre est consacré aux *Lamentations* (Migne, CXI, col. 1083 et suiv.), l'autre un traité intitulé *Enarrationes in Psalmos*, où le psaume CXVIII est étudié (Migne, CXXXI, 145 et suiv.).

En remontant plus haut, nous rencontrons le célèbre évêque de Séville, Isidore, qui touche aux questions d'étymologie hébraïque, dans le livre VII de ses précieuses *Etymologiae* (Migne, CXXXII, col. 275 et suiv.).

Plus haut encore, nous trouvons deux grands noms, saint Ambroise de Milan, qui commente le psaume CXVIII (Migne, XV, *pars posterior*, col. 1863) et le docteur illustre duquel découle, dans sa plus grande partie , la science théologique du moyen âge : j'ai nommé saint Jérôme.

Saint Jérôme a étudié à plusieurs reprises l'alphabet hébreu, d'abord dans une lettre qu'il adresse à Paula, commentaire grammatical, édifiant et mystique, sur le psaume CXVIII (Migne, XXII, col. 441-445), puis dans son *Liber de nominibus hebraicis* qui a tant défrayé les étymologistes du moyen âge (Migne, XXIII, 827); enfin dans un commentaire sur les Lamentations de Jérémie (Migne, XXV, col. 787-791). Il est vrai que ce dernier commentaire est attribué par quelques-uns à Bède le Vénérable.

C'est la lettre à Paula que reproduisent textuellement Raban Maur et Remi, dont le témoignage devient dès lors inutile pour nous. Voyons si c'est à ces sources ecclésiastiques que remonte notre alphabet anglo-normand.

Alef, nº 1 : *Deus*, God ; nº 15 : *doctrina*, teching. — L'interprétation *Deus* est mystique : elle se trouve fréquemment au moyen âge ; *aleph* ou *alpha* est un des 70 noms de la divinité, et l'un des plus usités : c'est une allusion au mot de l'Evangile « Dieu est *l'alpha* et l'oméga ». — *Doctrina ;* c'est l'interprétation de P. Radbert, de saint Jérôme (XXV), de saint Ambroise.

Beth, nº 3 : *filius ;* nº 16 : *vita ;* nº 22 : *domus*. — L'explication si naturelle de *domus* se trouve chez tous nos commentateurs. Pour *filius*, le premier auteur de l'alphabet, quel qu'il soit, a confondu *beth* avec *ben*. Pour *vita* (nº 16), cette glose est inexplicable en elle-même. Saint Jérôme et les autres rendent par ce mot l'hébreu *heth*. Or, c'est justement *heth* que réclame au nº 16 l'ordre alphabétique. Nous sommes donc en droit de corriger le *beth* en *heth*,

correction d'autant plus simple que dans l'écriture du moyen âge l'*h* se confond facilement avec le *b*. L'erreur est, à n'en pas douter, l'œuvre du dernier scribe.

Gimel, nº 5 : *vox,* voice ; nº 27 : *plenitudo*, plentee. — *Plenitudo*, Pasch. Radbert ; saint Jérôme (XXII, XXIII, XXV) et ceux qui le reproduisent. Quant à *vox,* d'où vient-il? Quelle faute se cache derrière ce mot ?

Deleph ou *Deleth*, nº 7 : *timor*, drede ; nº 23 : *tabellarius*, tabler. — « *Daleth* significat latine *timorem*, vel (ut alibi invenimus) nativitatem », dit saint Ambroise. — Saint Jérôme et ses imitateurs pour *daleth* donnent *tabulatum* ou *tabularum* dont se rapproche beaucoup notre *tabellarius ;* ce dernier en est-il une altération ? Quant à *tabularum,* ce génitif surprend et on serait tenté d'y voir une corruption de *tabulatum ;* mais lisez l'interprétation de Jérôme sur la *connexio,* ou lien mystique, qui réunit cette lettre aux quatre premières : *doctrina, domus, plenitudo, tabularum :* « quia videlicet doctrina Ecclesiæ quæ domus Dei est, in librorum reperiatur plenitudine divinorum. » C'est bien des *tabulæ*, des tables de la Loi qu'il s'agit ici.

Hé, nº 9 : *via*, waye ; nº 36 : *ista yis.* — Jérôme : *ista* (XXII, XXIII, XXV) ; saint Ambroise : *est* ou *vivo. Via* est une faute de lecture du dernier copiste pour *vivo ;* et ce copiste, en faisant suivre l'alphabet hébreu ou latin de la traduction anglaise, a confirmé son erreur en traduisant sa fausse lecture *via* par *waye.*

Vau, nº 11 : *salutis*, of helche ; nº 19 : *signa*, tokenes ; nº 40 : *ipse,* he. — Saint Jérôme, saint Ambroise, Radbert, Raban Maur, Remi, n'ont d'autre explication que *ipse*, *ille*, *et*, ou *et ille.* D'où notre copiste a-t-il tiré son *salutis* et son *signa ?*

Zai (zain), nº 2 : *doctrina*, teching ; nº 41, *vita*, lyfe. — Nos sources nous donnent tout autre chose : saint Jérôme, *hæc*, *oliva* ou *fornicatio*, c'est-à-dire soit *zoth,* soit *zaith*, soit *zenouth* ; saint Ambroise, *duc te* ou *huc.* Sont-ce les sources qui sont en défaut ? Est-ce notre scribe ? Remarquons d'abord que *doctrina* est l'explication la plus généralement admise pour *alef* (voir à cette lettre) et que, dans l'original copié par le scribe, *zaïn* et *alef* étaient sur la même ligne ; conclusion : pour la glose 2, il a rapporté à *zaïn* l'explication qui devait revenir à *alef.* Sans doute *alef* avait à sa gauche la glose *Deus* et à sa droite la glose *doctrina*, et le copiste l'a détachée d'un côté pour la relier à l'autre. — Au nº 41, *vita* est également extraordinaire ; on soupçonne une méprise du même genre ; la glosse 41 se trouve hors rang dans notre tableau de la page 208, et il est impossible de voir la place qu'elle occupait dans l'alphabet

primitif ; peut-être était-elle voisine d'un *heth*, la lettre qui la suit immédiatement dans l'alphabet, et que les Pères rendent par *vita* ; ce serait de ce *vita* que l'étourderie et l'ignorance de notre copiste l'auraient gratifiée.

Heth, n° 4 : *narracio*, telling. — Ni le *vita* ou le *viventes* de saint Jérôme, ni le *pavor* de saint Ambroise n'expliquent cette étrange traduction. Quelle erreur suppose-t-elle ?

Teth, n° 6 : *bonus*, gode. — Ici Radbert et Jérôme s'accordent à traduire par *bonum* : ils changent simplement *teth* en *tob* (!).

Ioth, n° 8 : *principium*, biginning ; n° 23, *idem*. — Saint Jérôme (XXIII) : « Jod, principium vel scientia, vel Dominator » ; id. XXII et XXV : « principium ». Radbert : « principium vel desolatio ».

Caph, n° 10 : *operacio*, werching ; n° 18 : *manus*, hend. — *Manus* se trouve dans Radbert et dans saint Jérôme. D'où vient *operacio* ?

Lameth, n° 12 : *sermo*, worde ; n° 32 : *disciplinam*, lering. — Paschal Radbert : *disciplina* ; saint Jérôme, une fois *disciplina cordis* (XXV) ; une fois *disciplina sive cordis* (?) (XXII) ; une fois *doctrina sive disciplina* (XXIII) ; saint Ambroise : « *cor*, vel ut alia interpretatio habet, *servo* ; unde videtur admonere vel prudenter hæc intelligenda, vel sollicite servanda præcepta. » — Corrigeons donc *sermo* en *servo*.

Mem, n° 13 : *unicus*, oneliche ; n° 37 ; *sine cordis*, wytouten cord. Ajoutons ici l'inintelligible *O*, *ex ipsis*, of hem (n° 17), que l'ordre alphabétique réclame à cette place. — Saint Jérôme ; *ex ipsis* (XXII, XXIII, XXV ; *ex quo* et *sive aqua* (XXIII) ; saint Ambroise : *viscera* ou *ex ipsis*. La source de « O, *ex ipsis* » est toute trouvée.

Mais d'où vient *unicus* ? d'où *sine cordis* ? Cette dernière glose a le n° 37 ; or, la lettre n° 32, c'est-à-dire ל, qui la précède immédiatement dans la colonne 4 de notre tableau, est expliquée par saint Jérôme *disciplina sive cordis*. C'est ce *sive cordis* qui a été attribué par le copiste antérieur à la lettre מ qui venait immédiatement au-dessous. Notre scribe a lu *sine* pour *sive*, sans se laisser arrêter par ce génitif *cordis* dépendant de *sine*, et a ensuite régulièrement traduit son contre-sens par *wytouten* (without).

Pour *unicus*, remarquons également que c'est la traduction de la glose n° 13 (colonne 1), et que celle-ci a justement au-dessous d'elle la lettre נ (n° 20), que saint Ambroise traduit par *unicus*. Confusion de même nature.

Nun, n° 20 : *sensus*, wyt ; n° 24 : *sempiternum*, overlastend. — Saint Jérôme explique *nun* par *fastus, piscis* ou *sempiternum* ; Radbert par *sempiternum*, saint Ambroise par *una pars eorum* et

par *unicus*. (Voir la fin de l'article précédent.) D'où vient *sensus ?*

Sameth (lire *samech*, confusion du *c* et du *t*, fréquente dans les textes du moyen âge), n° 25 : *adjutorium*, helping ; n° 29 : *unus*, on. — *Adjutorium* est donné par Radbert, par saint Jérôme (XXII, XXV), qui ailleurs (XXIII) dit : « firmamentum, licet quidam erectionem vel adjutorium sive fulturam putent. » Saint Ambroise dit : firmamentum.

Quant à *unus*, ce doit être un doublet de *unicus*, rapporté à la lettre placée immédiatement au-dessous du *nun*, comme *unicus* a été rapporté à la lettre placée immédiatement au-dessus.

Aïn, n° 38 : *fortis*, stalworth. — Le manuscrit porte la lettre ע, quoique l'ordre alphabétique réclame פ. Il y a une erreur qui remonte au premier rédacteur ; sur cette erreur, le second copiste a enté la sienne : il a lu *fortis* au lieu de *fontis* (source) et a traduit par *stalworth*. Saint Jérôme, saint Ambroise, etc., traduisent correctement *aïn* par *oculus* ou *fons* (*fons, sive oculus*).

Phe, n° 34 : *os*, mouth vel bon ; n° 42 : *sine oculis*, withouten ezen. Saint Jérôme (XXIII) : « os, ab ore, non ab osse, ne litterarum ambiguitate fallaris » ; autrement dit : *os*, bouche, génitif *oris*, et non *os*, ossement, génitif *ossis*. — Le plus ancien de nos copistes avait traduit *phe* par *os*, sans spécifier s'il s'agissait de *os*, *oris* ou de *os*, *ossis* ; le second, qui ignore le sens de *phe* et reconnaît à *os* deux significations, les indique consciemment, *mouth vel bon*, c'est-à-dire *bouche* ou *os*. — *Sine oculis* est une nouvelle et double bourde de notre copiste anglo-normand : il a lu *sine oculis*, et a traduit *withouten eyen* (sans yeux), là où il devait lire *sive oculus* et traduire *or ey* (ou œil). Et ce *sive oculus* appartient à une ligne précédente et se rapporte à la lettre ע que saint Jérôme interprète par *fons sive oculus*. (Voir la lettre et l'alinéa précédents.) Qu'on se reporte à la colonne 1 de notre alphabet reconstitué (p. 208), on verra que notre reconstitution nous avait forcé à admettre un ע entre le ס (n° 25) et le פ (n° 34) ; c'est cet ע (n° 29 *bis*) qui devait être interprété par une glose *fons sive oculus*, dont une trace nous est conservée, et à une ligne au-dessous, dans la glose *sine oculis* de notre manuscrit, nouvelle confirmation de la justesse de notre hypothèse.

Sade, n° 14 : *consolatio*, comfort ; n° 18 : *os justicie*, mouth of rithfulnesse. — Saint Ambroise donne *consolatio*, saint Jérôme *justitia* (avec *regio* et *venatio*). Le *os* est obscur ; mais il doit s'expliquer par une erreur du même genre que celle que nous venons de signaler. Dans l'original, la glose 18 fait suite à la glose 38, qui doit être un *phé*, latin *os*, et c'est à cette lettre qu'il faut rendre

cet *os*, indûment rapporté à *sade*. Le scribe anglo-normand, lisant *os justicie*, traduit bravement *mouth of rithfulnesse*, « bouche de justice ! »

Coph, n° 21 et n° 33 : *vocacio*, cleping. — C'est la traduction traditionnelle des Pères de l'Église.

Res, n° 26 et n° 39 : *capitis*, of heued. — Ici encore la traduction traditionnelle est conservée.

Sen, n° 30 : *justicia*, rythfulnesse ; n° 43 : *dentium* s'explique de lui-même. (Voyez saint Jérôme, XXII, XVIII, XXV, etc.) Mais d'où vient *justicia* ?

Tau, n° 35 : *fortitudo*, strenthe. — Saint Jérôme et d'autres traduisent par *signum*, saint Ambroise par *erravit, consummavit*. Nous ne voyons pas comment expliquer ce *fortitudo*.

III. De cette discussion ressortent plusieurs conséquences :

1° Le copiste du manuscrit français 1, de la Bibliothèque Nationale, a reproduit un texte contenant seulement le nom des lettres et la traduction latine de l'alphabet hébreu ; il ne comprenait pas son texte, l'a copié de tort et de travers, lisant en ligne horizontale ce qui devait être lu en ligne verticale, rapportant aux lignes supérieures ou inférieures des gloses qui, sans doute, par suite du manque de place, avaient été rejetées à la marge interlinéaire supérieure ou inférieure, se trompant dans ses lectures, prenant tel mot pour tel autre, et confirmant ses contre-sens par ses traductions anglaises. Il voyait bien que l'alphabet qu'il copiait n'était pas l'alphabet latin, sa science allait jusque là ; mais il ne pouvait entrer dans son esprit que ce fût de l'hébreu, et il le baptise bravement d'alphabet grec : « Ci... comence le alphabet en grieu ; ci... finist le alphabet en grieu. » On pourrait peut-être tirer de ces faits de nouvelles inductions sur le reste du manuscrit ; mais ce n'est ni le lieu ni notre affaire de toucher à ce point.

2° Le texte qu'il copie, lui-même incorrect, avec ses omissions, ne peut être l'original ; nous l'avons montré plus haut, d'ailleurs. Il reproduit un document antérieur qu'il ne serait pas difficile maintenant de reconstituer. Ce document consiste en deux alphabets hébreux (et même plus), placés à la suite des quatre chapitres alphabétiques des Lamentations, et expliquant, d'après la tradition de l'Église, le sens des alphabets acrostiches de ces chapitres. Peut-être l'alphabet expliqué était-il quadruple, comme dans le texte de Jérémie.

3° Est-ce de saint Jérôme que sont tirées directement les traductions ? Nous ne saurions le dire. Sur 43 gloses, 27 se retrouvent dans saint Jérôme, 6 dans saint Ambroise, une appartient à tout le moyen

âge théologien (*deus-aleph*), une enfin est une explication par à peu près qui peut être le fait du premier rédacteur (*beth-filius*).

Restent 8 traductions dont des recherches nouvelles finiraient peut-être par faire reconnaître les formes erronées ou les origines authentiques. Nous ne pouvons qu'indiquer ici ce point.

IV. En nous en tenant aux résultats généraux, et sans trop presser les détails, cet alphabet nous fait donc remonter sûrement à un système d'interprétation qui appartient à saint Jérôme ou à ses contemporains. Il y aurait lieu d'examiner de plus près ce système, d'en déterminer le degré d'exactitude et de science et de discuter la valeur et l'origine de ces traductions ; mais ce serait toucher à une grave question depuis longtemps et longuement débattue, du moins en ce qui regarde saint Jérôme, à savoir la connaissance que les Pères avaient de l'hébreu. Nous n'avons nullement l'intention d'ouvrir incidemment ici le débat. Mais nous devons remarquer que saint Jérôme a pu prendre aux Rabbins, avec les notions d'hébreu qu'il a été leur demander, l'idée de commentaires grammaticaux ou édifiants sur la signification des lettres hébraïques. La littérature rabbinique nous a laissé quelques traces de ce genre d'interprétation.

Au folio 104 *a* du traité *Sabbath*, on lit une page consacrée à la signification des lettres de l'alphabet et de leurs *connexions* ; ainsi *gimel* et *daleth* sont rapprochées de *gomel* (charitable, « qui retribuit » ; cf. la *retributio* de saint Ambroise et de saint Jérôme) et de *dalim*, les pauvres (cf. le *daleth-pauper* de saint Jérôme) ; de là une conclusion fort édifiante sur la *Gemilouth Hassadim* envers les *Dalim*. Une bonne partie des discussions de cette page est mise en dialogue entre les Rabbanan et R. Josué ben Lévi ; elle se passe vers la fin du IIIe siècle, au temps même de saint Jérôme.

Dans la collection des petits *Midraschim* publiés par M. Adolf Jellinek, sous le titre de *Beth-Hammidrasch* (t. III, p. 12-49 et p. 50-64), on trouve deux alphabets midraschiques ou allégoriques, attribués à R. Akiba. L'un semble dériver précisément de la page du traité *Sabbath* que nous venons de rappeler ; l'autre est une œuvre plus originale, où les lettres, étudiées dans leurs noms, leurs formes, leurs successions ou connexions, donnent lieu à une longue suite de considérations morales, allégoriques, religieuses, mystiques, cabalistiques. Il n'est guère admissible que ces alphabets, signalés déjà au VIIIe siècle et au IXe siècle, remontent sous leur forme actuelle au IIe siècle et sortent tels quels de la main d'Akiba ; mais il n'y a rien d'invraisemblable à ce que la première idée de ces Midraschim appartienne en effet au célèbre docteur qui avait imaginé dans l'Ecole une méthode nouvelle d'exégèse, qui consistait à expliquer toutes les lettres et tous les signes de l'Écriture,

et « tirait de chaque angle de lettre des boisseaux de règles [1] ». Le premier numéro de ce Midrasch nous montre dans l'*alef* le symbole de *Dieu*, dans le *gimel* le symbole de la bienfaisance de Dieu à l'égard du monde, dans le *daleth* Dieu préoccupé du *pauvre*, etc.

Nous n'avons point à étudier ici cette littérature toute spéciale, et renvoyons le lecteur aux travaux dont elle a été l'objet [2]. Nous nous contentons de rapprocher le système d'interprétation des Pères de l'Église de celui des Rabbins, en nous demandant si le premier ne dérive pas du second. Cette question n'est d'ailleurs elle-même qu'un point spécial d'une autre beaucoup plus vaste, ce que la littérature des Pères de l'Église a reçu ou conservé de la littérature et des traditions rabbiniques.

(*Revue des Études juives*, 1882, vol. IV, p. 255-268.)

[1] [Cf. plus haut, p. 39 et sqq.]
[2] Voir Jellinck, dans l'introduction de son *Beth Hammidrasch*, p. XIV-XVII ; dans la *Monatsschrift*, II, 429, et Zunz, *G. V.*, 168.

VII

L'AUTODAFÉ DE TROYES

(24 AVRIL 1288)

En l'an 1288, le tribunal de l'inquisition fit monter sur le bûcher treize Juifs, à Troyes en Champagne. Cet événement a été relaté dans plusieurs documents hébreux et français du moyen âge. Deux de ces documents ont déjà été publiés par nous ; les autres, au nombre de quatre sont encore inédits. Nous nous proposons, dans les pages qui suivent, de donner l'ensemble des pièces historiques et littéraires qui ont rapport à cette exécution, de les soumettre à une discussion critique, et d'en tirer les conclusions historiques qu'elles renferment.

PREMIÈRE PARTIE. — LES TEXTES.

I

LES *SELICHOTH*[1] DU VATICAN.

Les plus curieuses de ces pièces sont les deux complaintes, hébraïque et française, que nous avons déjà publiées ailleurs sous le titre de *Deux Élégies du Vatican*[2].

[1] *Selichoth*, pluriel de *Selicha*, mot hébreu par lequel on désigne les élégies qui se récitent à la Synagogue les jours de pénitence, à l'effet d'implorer l'indulgence ou la miséricorde divine.

[2] *Romania*, t. III (1874), p. 443-486. [Reproduit plus bas, p. 270 et sqq.]

Elles occupent les deux derniers feuillets d'un manuscrit de la bibliothèque apostolique du Vatican, qui contient le rituel des grandes fêtes de l'arrière-saison d'après le rite des Juifs des provinces rhénanes. Le manuscrit est de la fin du XIIIe siècle : nos élégies au plus tard sont du commencement du XIVe siècle [1].

Elles ont été signalées successivement, — avec des erreurs plus ou moins graves, — en 1693, par Bartolocci dans sa *Bibliothèque Rabbinique*, en 1714, par Wolff dans sa *Bibliothèque hébraïque*, en 1756, par les frères Assemani, dans leur catalogue des manuscrits de la bibliothèque du Vatican [2]. De nos jours, Zunz a résumé la notice erronée d'Assemani dans sa *Poésie de la Synagogue au moyen âge* [3], et fait allusion à la pièce hébraïque dans son *Histoire littéraire de la poésie de la Synagogue* [4]. M. Steinschneider a dit un mot de la pièce française dans une revue rapide qu'il a faite des documents hébreux intéressant la littérature française du moyen âge [5].

Cependant, quoique signalées depuis près de deux siècles, ces pièces curieuses demeuraient inédites et inconnues, quand elles furent, pour ainsi dire, découvertes à nouveau par l'éminent sous-bibliothécaire de la Bodléienne d'Oxford, M. Adolphe Neubauer.

Chargé en 1873 par la Commission de l'*Histoire littéraire de la France* du soin de recueillir en Italie les documents relatifs à l'histoire des rabbins français du XIVe siècle [6], il profita de son séjour à Rome pour copier la *Selicha* hébraïque et la complainte française, et à son retour il nous les remit pour déchiffrer la pièce française, se contentant, dans son *Rapport sur une mission en Italie* [7], d'en signaler en quelques mots très justes la haute importance littéraire. Avec l'autorisation du président de la commission de l'*Histoire littéraire*, M. Ernest Renan, nous les publiâmes dans la *Romania*, en les accompagnant de traduc-

[1] Voir plus bas, p. 265 et sqq. (*Romania*, 1874, p. 443 et 444) la description du ms. D'après des renseignements erronés venus de Rome, nous lui attribuions, à tort, une origine méridionale. Le ms. ne vient pas de Juifs Portugais, mais de Juifs des provinces rhénanes.

[2] Bartolocci, *Bibliotheca Rabbinica*, Rome, 1693; t. IV, p. 322 : n° 1579 : — Wolff, *Bibliotheca hebraïca*, t. I, p. 1415 ; — Stephanus et Josephus Assemani, *Manuscriptorum codicum Bibliothecæ Vaticanæ catalogus*, Romae, 2 vol. in-fol. 1756-1758; voir t. I, p. 307, n° CCCXXII. C'est sous ce numéro que le ms. est désigné. Voir, pour plus de détails, plus bas, *l. cit.*

[3] *Die Synagogale Poesie des Mittelalters*, Berlin, 1855. Voir p. 33. — Cf. *Miscellany of Hebrew Litterature*, t. I, p. 191 ; Londres, 1874.

[4] *Geschichte der Synagogalen Poesie*, Berlin. 1865. Voir p. 362.

[5] *Jahrbuch für romanische und englische Sprache und Literatur*, 1874, p. 367.

[6] Ces documents, réunis, classés et commentés par M. Neubauer, ont fourni à M. Ernest Renan la matière du volume qu'il a consacré, dans le tome XXVII de l'*Histoire littéraire de la France*, aux *Rabbins français du commencement du XIVe siècle* t. XXVII, pages 431-734 et 740-753 ; Paris, imprimerie nationale, 1877).

[7] *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t. I, p. 558.

tions et d'études littéraires et historiques. Nous soumettions en particulier la pièce française à un examen qui avait pour objet d'en reconstituer le texte et d'en établir la valeur philologique. Ici nous nous contentons de reproduire, — modifiées et complétées [1], — les parties de notre premier travail qui intéressent seulement la question historique que nous nous sommes proposé de résoudre dans cette étude.

I. — *La* Selicha *de Jacob, fils de Juda le Lorrain.*

La *Selicha* hébraïque est due à un Rabbin français qui vivait en Lorraine à la fin du XIIIe siècle, R. Jacob, fils de Juda. Elle est, comme la plupart des poésies juives du moyen âge, composée en centons. C'est l'œuvre d'un habile hébraïsant, d'un écrivain élégant et facile. Cette *Selicha* est bien supérieure aux deux autres élégies hébraïques, composées sur le même sujet, que nous publions plus loin. L'expression y est en général, et sauf en deux ou trois endroits, naturelle et bien amenée, et les versets bibliques se laissent facilement détourner de leur sens original pour prendre sans grand effort celui que veut leur donner l'auteur. Dans notre traduction nous avons essayé de rendre aussi fidèlement que possible cette double physionomie du texte, cherchant à la fois à serrer le sens des phrases bibliques et à reproduire la signification nouvelle qu'elles prennent sous la plume du poète [2].

L'élégie est suivie dans le manuscrit d'une notice historique dont voici la traduction [3] :

Cette Selicha [4] a été composée par R. Jacob, fils de Juda de Lotra [5], au sujet de treize saints qui furent brûlés à Troyes, deux semaines avant la

[1] Nous avons utilisé diverses observations que nous ont fournies des comptes rendus publiés sur notre étude : articles de MM. Steinschneider et Berliner dans le *Ham-Mazkir* ou *Hebraïsche Bibliographie*, 1875, janvier-février ; article signé Δ... dans le *Literarisches Centralblatt*, 3 mai 1875, p. 614. Notre étude a été résumée et discutée, et le texte français par nous restitué a été publié dans l'*Histoire littéraire* (t. XXVII, p. 475-482) par M. Ernest Renan, qui y a joint ses observations personnelles et celles de M. Ad. Neubauer (Voir *ibid.*, p. 471, 744 et 745). Rappelons enfin des communications privées dues à MM. Joseph Derenbourg, Wogue, Caplan et Bauquier, dont nous avons fait notre profit. Que toutes ces personnes reçoivent ici nos remerciements.

[2] Sur le centon dans la poésie hébraïque au moyen âge, et sur la composition de la *Selicha* de Jacob, fils de Juda, voir l'article suivant. Nous y donnons, pour chaque vers, le passage de la Bible, imité ou copié par l'auteur.

[3] Voir le texte dans les *Élégies du Vatican.*

[4] La notice est précédée des mots בנו"גרן אמ׳ר"נו נגזר"נו לב"ר « sur l'air : *Nous avons dit : Nous sommes condamnés* ». Ils indiquent la mélodie sur laquelle était chantée la Selicha.

[5] *Lotra*, c'est-à-dire Lorraine.

Pentecôte, en 48, petit comput[1]. Les voici, désignés par leurs noms : R. Isaac Châtelain, sa femme, ses deux fils et sa bru, R. Samson Hakkadmôn, R. Salomon, R. Baruch d'Avirey, R. Siméon, le scribe, de Châtillon (*sic*), R. Côlon[2], R. Isaac Cohen, R. Haïm de Brinon et R. Haïm. Que leur souvenir soit en bénédiction! — Dieu Roi[3].

La *Selicha* est signée en acrostiche יעקב בר יהודה חזק « Jacob bar Juda, Hazak ». Comme nous en avons publié le texte dans nos *Élégies du Vatican*, nous en donnons ici seulement la traduction.

I J'ai étendu sur mon corps le cilice et la cendre ;
Car ils ont disparu dans la fumée, les hommes instruits dans le [Livre ;
Ceints d'étincelles, ils n'ont pu donner de rançon pour leur vie.
Où est celui qui pesait, où est celui qui comptait (les lettres)[4] ?

II Toute joie s'est évanouie devant la destruction de ma famille.
Elle est descendue au tombeau, la gloire de mon orgueil;
Dieu m'abreuve de douleurs[5] ; mais ce que je redoutais,
Je n'en ai pas détourné la tête.

III Plus légers que les aigles sont les fils de mes persécuteurs.
Les rejetons que j'ai plantés[6], mes oppresseurs les ont détruits.
« Allez, dirent-ils, dans la flamme ardente », et mes enfants [hâtèrent leur pas,
Et un feu de Dieu[7] les consuma.

IV Venu au lieu de l'embrasement, l'homme de cœur,
Isaac[8], fut ému. Il dit : « Que c'est terrible ! »

[1] Le petit comput ne compte pas les milliers : 48 est donc 5048 a. m. = 1288 de l'ère chrétienne. Une faute d'impression a fait changer cette date en 1238 dans le rapport de M. Neubauer sur sa mission en Italie (*l. cit.*).

[2] Dans notre texte imprimé, nous avons écrit ce nom קרמלון = Comlon : M. Berliner dit que le ms. porte קראלון = Côlon ; ce doit être en effet la bonne leçon.

[3] Ces mots sont le commencement d'une prière qui se récite au temple, les jours de pénitence, après les *Selichoth*. Ils prouvent que notre poème était récité solennellement, et au cours de l'office, ce que d'ailleurs faisait supposer le titre de Selicha que lui donne l'auteur de la notice. La note 4 de la page précédente nous montre qu'il était chanté.

[4] Allusion aux grands docteurs de la synagogue, qui savaient rendre compte de tous les mots, de toutes les lettres de la Sainte-Ecriture, et en tirer des enseignements. Cf. Derenbourg, *Essai sur l'histoire de la Palestine*, p. 396, 397 et plus haut, p. 215 216.

[5] הישקני רוגז ; Nous proposions dans nos *Élégies* de corriger הישקני en הישגני M. Berliner (*Hebr. Bibl.*, 1875, *janvier-février*) dit que la copie prise par lui porte précisément הישגני ; si l'on adopte cette leçon, il faudra traduire : *la douleur m'a saisi*.

[6] On pourrait lire *nôçrê* au lieu de *niçrê*, ce qui donnerait « les gardiens de mes plantations ». — Mais le texte fait évidemment allusion au verset d'Isaïe (LX, 21) qui signifie : les rejetons que j'ai plantés. M. Berliner (*l. c.*) lit *Ki peri*, c.-à-d. *car les fruits* (au lieu de *les rejetons*) ; le sens général du verset n'est pas modifié.

[7] C.-à-d. terrible, ou : affronté pour l'amour de Dieu.

[8] Isaac Châtelain.

Au jour du Sabbat finirent pour lui ses jours de pureté [1],
Quand ils offrirent l'holocauste impie.

V La préférée de sa mère [2], saisie par la main du bourreau,
Dans sa piété éprouvée [3] ne détourna pas la tête.
Elle dit alors de la saisir : « Ne retiens pas ta main ! »
On la fit sortir et on la brûla.

VI Enfants d'amour [4], objets des plus tendres soins,
Les *deux* (frères) vinrent dans le feu de ronces ;
Ils se disaient l'un à l'autre : « Heureux les *frères* d'être ensemble ! »
On les offrit en holocauste, et on immola les victimes.

VII En vain la foule engageait la bru au beau visage [5] :
« Vers le Dieu étranger tourne-toi, ô vigne fertile [6] ! »
L'enfant juive a refusé de l'adorer ;
Ses embrasements sont des embrasements de feu, une flamme de
[Dieu !

VIII D'un concert unanime, ils [7] entonnèrent les cantiques ;
Comme des danseurs joyeux, ils partirent en ordre.
Leur visage rayonnait ; la lumière était avec eux...
Semblables au chaume, le feu les consuma.

IX Ah ! mon cœur s'émeut, ma tête se fond en larmes ;
Car il a été assez fort, l'ennemi qui me dévaste et m'écrase,
Pour livrer en pâture aux flammes l'enfant précieux de ma sainteté !
Samson [8] dit : « Périsse mon âme ! »

X Droite était son âme dans cette vallée des pleurs ;
Elu de Dieu, il fut lié sur le bûcher préparé.
Il a ranimé son courage, pour l'offrir en libation.
Et *Salomon* [9] s'est assis au trône de la gloire [10].

XI Il va, sans défenseur [11], sans que nul puisse le délivrer de ses
[persécuteurs,

1 Sa vie pure.
2 La femme d'Isaac Châtelain.
3 Si l'on admet la correction תומתו que porte le ms. en marge (d'après Job, II, 3) : mais si on conserve la leçon du ms. תמתך (d'après Cantique, VI, 9), il faut traduire *sa compagne parfaite* ou *innocente*.
4 Les deux fils d'Isaac Châtelain.
5 La femme de l'un des fils.
6 Comparaison fréquente dans la Bible. Voir spécialement le Psaume 128, auquel cette ligne fait allusion.
7 Les cinq victimes.
8 Samson le kadmôn.
9 R. Salomon.
10 De la gloire céleste.
11 Passage obscur : L'hébreu porte השב (אין אומר) ואין מציל משוסיהו ; d'après Isaïe, XLII, 22 : *sans que nul puisse le délivrer de la persécution, sans que nul dise*

Il incline son épaule pour prendre son fardeau du sort.
On l'enveloppe de flammes; le feu le consume;
Il est *béni* [1].

XII Le chantre s'approche, et le barbare n'en a pas pitié.
La flamme ne s'éteint pas; elle le dévore,
Le chantre, le scribe habile; et Dieu le conduit seul
Et le prend avec lui. *Siméon* [2] n'est plus!

XIII (Comme un) arbre à la cime haute et touffue, l'ami (de Dieu)
Reste ferme dans sa piété : il ne change pas de visage.
Le feu qui le dévore, il le reçoit comme sa part;
Et le sort frappe *Jona* [3].

XIV Le chef de la troupe [4], affermi par la Grâce,
Debout à son poste, se dispose à l'œuvre.
Il était *prêtre* du Très-Haut. Son âme se dévoue
Et la splendeur d'*Isaac* [5] est livrée au feu, et sa sainteté aux [flammes.

XV La rage du bourreau brûle contre un homme honoré;
Il doit le brûler. (La victime) est livrée en sa main;
Son visage se contracte, qui était plus brillant que la lune,
Et l'arbre de *vie* est au paradis [6].

XVI Pur comme l'huile du luminaire, tel qu'un lionceau rugissant,
Il s'écrie : « Que mon corps soit brûlé avec mes amis! »
— Telles volent les colombes regagnant leur colombier.
Là [7] est la *vie* pour ceux qui la cherchent [8].

XVII Ils invoquèrent, ô Dieu, ton nom par ses treize attributs [9],
Tous, race fidèle, craignant la parole divine,
Petite poignée d'élite auprès de tant d'ivraie!
Dieu jugera et avisera!

(אין אומר) « restitue » (הָשֵׁב). Nous croyons que notre auteur détourne toutes ces expressions d'Isaïe de leur sens propre et leur fait dire tout autre chose : *Il est là* (השב) *sans que nul parle pour lui* (אין אומר), (c.-à-d. *sans défenseur*), *sans que nul puisse*, etc. Pourquoi le ms. met-il אין אומר entre parenthèses?

[1] R. Baruch d'Avirey (*Baruch* = Benedictus).

[2] Siméon, le scribe, de Châtillon.

[3] R. Jona ou Colon : Jona en hébreu veut dire *colombe* (en v. fr. *colomb* ou *colon*).

[4] De la troupe des martyrs.

[5] Isaac Cohen ou le prêtre.

[6] R. Haïm de Brinon. Haïm en hébreu veut dire *vie*.

[7] Au ciel.

[8] Ce verset désigne le treizième martyr, appelé également R. Haiim. Cf. str. XV, v. 3.

[9] Epithète habituelle de Dieu dans les poésies liturgiques du moyen âge. — Nous corrigeons notre première leçon ערמלך, qui était fort obscure, en שמנך, d'après la lecture de M. Berliner.

II. — *La Complainte française.*

La complainte française est écrite, comme nous l'avons dit au début, en caractères hébreux. Les Juifs de France avaient l'habitude de transcrire de la sorte le français, et les œuvres en vieille langue d'oïl qu'ils nous ont laissées sont assez considérables. Dès le XIe siècle, on trouve dans les commentaires bibliques et talmudiques du rabbin de Troyes, Salomon Içaki (vulgairement *Raschi*[1]), nombre de gloses françaises des plus précieuses pour l'histoire de notre langue. Les rabbins français du XIIe et du XIIIe siècles, à son exemple, ont inséré dans leurs œuvres hébraïques des mots ou même des phrases françaises écrites en caractères hébreux. Bien plus, il existe dans diverses bibliothèques de l'Europe des glossaires hébreux-français, sortes de traductions juxtalinéaires de la Bible, un dictionnaire hébreu-français et une grammaire hébraïque-française, tous manuscrits inédits du moyen âge, dans lesquels les mots français sont écrits en caractères hébreux.

On ne doit donc pas être surpris de voir une poésie française écrite en caractères hébreux. Toutefois l'élégie du Vatican est la première pièce littéraire de ce genre que l'on connaisse, ce qui ajoute à la valeur qu'elle a déjà par elle-même.

Le déchiffrement de l'élégie française présentait des difficultés considérables. Nous ne reviendrons pas ici sur la discussion de ce texte qui a fait dans la *Romania* l'objet d'une étude spéciale[2]. Nous nous permettrons d'y renvoyer le lecteur, qui y trouvera avec le texte hébreu une transcription littérale lui permettant de se rendre un compte exact, — au point de vue philologique, — de la valeur et de la nature de l'original hébreu.

Dans la transcription suivante, nous résolvons déjà un certain nombre de difficultés du texte, mettant les voyelles là où elles manquent dans l'hébreu, décidant entre les diverses valeurs du *iod* et du *vav*, etc. Toutefois, tout en donnant aux mots leurs formes françaises, nous avons cherché à conserver les traits de langue qu'indique la transcription hébraïque. — Les mots : *Ceci est la version de la Selicha*, sont en hébreu dans le texte.

[1] Voyez sur Raschi et la littérature des gloses et des glossaires hébreux-français le *Rapport sur une mission en Angleterre* (voir plus haut, p. 107-118), le *Rapport sur une mission en Italie* (p. 119-164), et l'article sur les *Glosses et glossaires hébreux-français* (p. 165-195).

[2] Reproduite plus bas, p. 239 et sqq.

ÉLÉGIE FRANÇAISE.

TRANSCRIPTION DE L'HÉBREU EN FRANÇAIS.

Ceci est la version de la Selicha.

I Mont sont a meechief Isr[ael], l'eegaree gent,
E is ne poet mes s'is se vont enraj[ant];
Car d'entre os furet ars meinz proz cors sage e gent
Ki por lor vivre n'oret doné nus rachet d'argent.

II Troblee et notre joie e notre deduit
Do sos ki medeet la Thora e l'aveet en lor coduit;
Os ne fineet tache e le jor e la nuit.
Ors sont ars e fenis; checun Gé vraie rekenuit.

I. 1. *Mont*, autre forme usitée en vieux français de *molt*, beaucoup. — *Meechief*, *eegaree*, c'est-à-dire *meschief* (*méchef*), *esgarée*; l's tombant dans la prononciation laisse, comme trace de sa présence, un son faible, sorte d'*e* muet qui allonge la voyelle précédente.

2. *Is*, c.-à-d. *ils*. — *Poet*, c.-à-d. *poent* (*peuvent*) : l'*n* est très souvent supprimée dans notre texte, régulièrement dans les troisièmes personnes du pluriel en *ent*; *furet* (I, 3), *oret* (I, 4), *medeet aveet* (II, 2), *chanteet* (VIII, 1), etc.; très souvent quand il indique la prononciation nasale d'une voyelle précédente *sofros* (*sofrons souffrons*) (III, 1), *niet* (*nient néant*) (III, 4), *met* (*ment maint*) (ibid.), *mesos* (*mesons maisons*) (IV, 2), *mo* (*mon*) (XII, 3) etc. — *S'is*; le ms. a une *n* qu'on peut corriger facilement en *i* : *s'is* = *se is* = *s'ils*. — *Enraj*[*ant*]; c'est la rime qui détermine les dernières lettres de ce mot, lettres effacées dans le ms. où elles occupent la fin de la première ligne.

3. *Furet* = furent. — *Proz* = *preux*. — *Cors sage*, ms. *corsage*.

4. *Oret* = orent (eurent). — *Nus*, faute pour *nul*. — *Rachet*, dérivé de *racheter*; notre mot *rachat* dérive de l'ancienne forme *rachater*.

II. 1. *Et* = est; *e* = *et*; de même *passim*.

2. *Dosos*, = *de ços*, *de ceux*. — *médée*[*n*]*t*, ou mieux *madée*[*n*]*t*, imparfait d'un verbe *mader* ou *meder*, c'est-à-dire *malder melder*, employé spécialement par les Juifs français du moyen âge au sens de lire, étudier (l'Ecriture); les Juifs espagnols emploient encore aujourd'hui dans le même sens un verbe de même origine, *meldar* (*la ley*), et les Juifs allemands emploient de même le verbe *melden*, qui est peut-être l'origine du mot judéo-espagnol et du mot français. Voir des exemples de ce verbe dans les textes publiés par M. Loeb dans la *Revue des Études juives* (t. I, p. 261 et t. II, texte de la Controverse, *passim*) : *miauder*, forme dialectale de *meauder*, c.-à-d. *melder*. — *Thora*; mot hébreu, signifiant *loi*. — *Coduit* = *conduit*; masculin à la place du féminin *conduite*.

3. *Os*, c.-à-d. *eus*, *eux*. — *Fineet* = *finéent*, c.-à-d. *finoient*, imparfait de l'ancien verbe *finer*, même sens que *fenir* ou *finir*. — *Ta*[*s*]*che*, le ms. porte *hskr* (avec un *'aïn* pour le *h* et un *samech* pour l's); leçon inadmissible, parce que le *'aïn* et le *samech* ne se rencontrent pas dans nos transcriptions françaises, et que le groupe *hskr* ne peut former aucun mot hébreu. Le *r* empêche en effet de songer à l'hébreu rabbinique *hasha*, occupation. Le

III De la tre male felonc jant sofros sete dolor;
Bein nos pot changeler e muer la color.
Gé! prent en piti e enten cri e plor;
Car por niet avons perdu met home de valor.

IV En plasse fu amené R. Içhak Chatelein
Ki por Gé lessa rentes e mesos tot a plein;
A Gé vif se rendi cil ki de tos biens etet plein;
Bon deportor etet de Thosephoth et de plain.

V La prude fanme kant ele vit ardir son mari,
Mont li fit mâ la departie; de ce jeta mot grant cri;
Ele dit : je va morir de tee mort com mon ami mori.
D'efant etet grosse; por ce grant poine sofri.

VI Dos freres i furet ars, un petit e un grant.
Lo petit fut ebahi du foe ki si s'eprent
E dit : haro! j'ar tos! E li grant li aprent
Et li dit : a paradis seras; tot je te acrant.

VII La brus ki tant etet bele, an la vint por prechier :
Un ekuer riche redonros ki te tenra mot chier,

mot peut se corriger facilement en *take* = *ta[s]ke*, c'est-à-dire *tâche*. — *Jor*, ms. *elevjr*, la correction *elevjr* = *elejor* s'impose d'elle-même.
3. *Gé*, c.-à-d. *Djé*, *Dié*, *Dieu*; ainsi partout dans la pièce.
4. *Ars* (de *arsus*), brûlés. — *Vraie*, faute pour *vrai*. — *Rekenuit* = reconnut.

III. 1. *Dolor;* ms. *doled;* la rime et le sens exigent *dolor*. — Le vers se lit : *De la très male* (mauvaise) *félonne gent soufrons cette douleur.*
2. *Changeler*, dérivé de *changer*, comme *sauteler* de *sauter*, *venteler* de *venter*.
3. *Piti*, ou *pité*, ou peut-être *pitié*.
4. *Avons*, mot à demi effacé; nous le restituons d'après le contexte.

IV. 2. *Rentes;* ms. *dentes* (dnts), ce qui n'a pas de sens. On remarque à ce vers dans le ms. un espace blanc : il vient, non d'une lacune, mais d'un défaut dans le parchemin; toutefois le *alef* isolé qui se trouve devant *l-sa* (*lessa*) est singulier.
4. *Deportor* ou *Reportor*. Les *thosephoth* sont des gloses talmudiques; v. p. 232, n. 1. — *Plain*, traduction de l'hébreu פשט, commentaires *simples* (et non allégoriques) sur la Bible.

V. 1. *Ardir*, brûler.
2. *Mâ*, forme dialectale pour *mal*. — *Departie*, séparation. — *Cri*. Le ms. porte *cdi*. La correction est imposée par la rime et le sens.
3. *Mori;* c.-à-d. *mourut*. — *Tee*, sans doute *té* = *tel*.
4. *Sofri;* ms.: *sopri*.

VI. 2. *Foe* (sic) = feu; cette forme se rencontre encore plus bas.
3. *Haro! j'ar tos* (ardeo totus), je brûle tout entier.
4. *Acrant*, garantis, assure.

VII. 1. ms. : *lbrvs* = *la brus*. — *Tant;* ms. *tn'at*, erreur pour *tant*. — *An;* c.-à-d. *on*.
2. Vers très difficile. Nous avions lu d'abord, en faisant mainte violence au texte : *Une riche de deniers que tenret* (= *tinrent*) *mot* (= *molt*) *chier*.

Tantot ele akemense encontre as a crachier :
Je ne leré le Gé vif; portat me porés ecorchier.

VIII A un vois tos enseble chanteet hat e cler.
Por niet fuiset jat de fete qui dusset caroler.
Le meins lor eteet liees; par quoi ne poeet baler;
Onkes gens an vit si hetement aler.

IX En foe inelement come Hathan fu amenez;
De fere sa bele kedouschah forments s'é penez;
Tot li atres a chardit; de bone hore fu nez;
Il avet a non R. Simeon le genre à la Kadmenéth.

X Apres i vint R. Schelomo ki mot etet prisé,
E fu getes dedans lo foe ki etet ebrasé;
D'ofrir son cors por Gé i n'ot pas rusé;
Car por s'amor mort sofri; bien en fu envesé.

M. Bauquier nous a proposé une leçon beaucoup plus simple et qui n'apporte presque aucune modification au ms. : *Un ékuer riche redonnons ki te tenra mon chier*, c'est-à-dire : *un écuyer riche* (*te*) *redonnerons* (= te donnerons en échange) *qui te tiendra molt chier* (qui t'aura très chère).

VIII. 1. *Un*, faute pour *une*. — *Vois* ou *Veis*. — *Hat*, c.-à-d. *haut*.
2. C'est-à-dire : « pour néant, pour un rien ils fussent, ils seraient gens de fête qui dussent caroler; peu s'en faudrait qu'ils ne se considérassent comme des gens de fête prêts à caroler; mais leurs mains étant liées, ils ne pouvaient danser. » *Por nie*[*n*]*t* signifie ici presque; comparez l'italien *porniente*, l'espagnol *por nada*, même sens.
3. *Le meins*, c.-à-d. *les meins*. — *Par quoi*; ms.: *par yous*, leçon fautive.
4. *An vit;* ms. *envit;* peut-être doit-on intercaler un *scheva* entre l'*n* et le *v* et lire *enevit* = *en* (on) *ne vit*; ce qu'exigent la mesure et le sens. — *Hetement*, avec entrain.

IX. 1. *Inelement* (*isnellement*, rapidement); ms. *onelement*. — *Hathan*, mot hébreu signifiant *gendre* ou *fiancé*.
2. *Kedouschah*, mot hébreu signifiant *sainteté* et peut-être ici *sanctification*, *prière de sanctification*. — *Forments* = fortement; ms. *pvrmnts* pour *fvrmnts*; l'*s* finale est une faute, amenée sans doute par l'*s* initiale du mot suivant. — *S'é penez*, c.-à-d. *s'est penez*. — Le sens des deux premiers vers est peu net. Toutefois il est déterminé quelque peu par le rapprochement de *Hathan* et de *Kedouscha* qui doivent vouloir dire ici, l'un *gendre*, l'autre *prière de sanctification*. Le sens général serait donc : « Siméon s'est efforcé de réciter la prière de sanctification dite *Kedouscha* au moment de mourir. »
4. *Le genre;* ms. : *g'rne;* corriger *g'nre* = *genre* (gendre) : *le genre à la Kadmenéth*. Sur ce nom voir plus loin, page 256, il répond au nom hébreu que lui donne la notice : *le kadmôn*. — *Siméon* est une erreur pour *Simson*, nom donné à notre personnage par la notice, l'élégie hébraïque et d'autres documents; voir également *ibid.*

X. 3. *D'ofrir :* ms. *dvprir*. — *i n'ot ;* ms. *innit* ou *innet ;* je corrige en *innvt* = *in not* pour *i n'ot* (*il n'eut*). — *Rusé*, ancien français *réüsé*, refusé.
4. *Envesé*, désireux.

XI Mot etet envenimé lo felon, le madit
D'ardir l'un apres l'atre. Adon lo kadosch li dit :
Feles grant fo, mavés hon! De blamer s'ehardit
Mot bele fu sa fin d'enviré d'enbadit.

XII Il i ot un prodome ki forment print a plorer
E dit : s'et por ma menie ke me vezés ci desperer
Se n'et pas por mo cors. Ardir se fit san demorer :
Se fu R. Simon Sopher ki si bien savet orer.

XIII Lo bia Colon i vint ki son fo... atisa
Sefiti por..... vitement e osa (?)
Loaies port randre a Gé s.......a seisa (?)
Por ...ese kalifit okes ne nuisa. — (*Colon* est son nom.)

XIV Préchors viuret R. Içhak Cohen rekerir :
K'i se tornat ver lor creace o il li kevanret perir.
I dit : ke avés tant? Je vol por Gé morir;
Je suis Cohen, e ofrande de mon cors vos ofrir.

XI. 1. *Le madit* (le maudit); ms. *le mâliet;* erreur évidente comme le montrent les rimes.
2. *Atre* = *altre*, autre. — *Adon*, adonc, alors. — *Kadosch*, mot hébreu signifiant *saint.*
3. *Feles;* ms.: *pets.* — *Maves*, malves, mauvais. — *Ehardet*, enhardit.
4. La fin de la strophe est obscure : on est réduit aux hypothèses. Le personnage dont il s'agit ici est *Baruch d'Acirey.* N'y aurait-il pas une inversion amenée par les exigences de la rime : *Mot bele fut sa fin d'enbadit d'aviré?* Je vois dans *eviré* le nom propre *Arirey*, et dans *d'enbadit* (ou plus exactement *denbadit*) une faute pour *de Bandit* (*Bendit*), nom de Baruch en français (voir plus loin, p. 257).

XII. 2. *Me veés ci desc[s]perer;* ms. *ci rezé eperer*, leçon qui n'offre rien de satisfaisant. En changeant le premier *r* en *d*, ce qui peut toujours être supposé dans notre texte, et en admettant une interversion du *z* et de l'*e* (*ez* à la place de *ze*), interversion dont on a d'autres exemples dans la pièce, on arrive à un sens qui concorde on ne peut mieux avec le contexte. — *S'et*, *se*, *se* des vers 2, 3 et 4, sont pour *c'et* (*c'est*), *ce*, *ce*.
3. *San* (sans) *demorer*, sans tarder.
4. *Sopher*, mot hébreu signifiant *scribe.* — *Orer*, de *orare*, prier.

XIII. 1. Cette strophe est pour moi un *locus desperatus.* Elle est trop corrompue pour qu'on puisse en tirer un seul vers complet. Elle commence le verso du dernier feuillet du ms., c'est ce qui explique qu'à peine la moitié en soit lisible. — Le mot *sefiti* se trouve à la marge, sur la ligne 2 : un signe de renvoi indique qu'il faut le placer, ligne 1, après *atisa.* — Le premier vers doit se lire sans doute : *Lo bia colon* (le beau Colon) *i vin qui son feu atisa.* Dans le reste on déchiffre les mots *ce fit i[l] : viteme[n]t ; loa[n]jes por randre à Gé; Por[mes]ese qu'on li fi[s]t o[n]kes.* — Les mots entre parenthèses : « *Colon* est son nom » traduisent des mots hébreux correspondants.

XIV. 1. *Cohen,* mot hébreu signifiant *prêtre.*
2. *K'i se tornat*, etc., c'est-à-dire « qu'il se tournât à leur croyance ou il lui conviendrait de périr » — *Aves* = *avez.*
3 et 4. *Vol* et *vos* = veux.

XV A peines echaperas, puis [que nos] te tenon,
Fis lo bailli, devein critain — E i repondi tantot : non :
Por l... chein, je ne léré le Gé vif ne son set non.
An l'apelet R. Haiim, lo serorge e metre de Brinon.

XVI Encores i ot un kadosch ki fu amené avant.
An li fit un petit fo, i l'alet en grivant.
I huchet Gé de bon cor menu e sovant
Docemant çofri poine por servir le Gé vivant. — (Tel est son nom.)

XVII Gé vanchère e anprinere, vanch'nos de cé felons ;
De atadre ta vachace mot nos sable lé jors lons.
De te preer de cor anter la o nos seos e alos
Prées somes e apareleis. Repon, Gé, kat t'apelos !

Est finie la version. Que Dieu nous sauve du peuple violent !

Tel est ce texte si singulier au point de vue linguistique, si curieux au point de vue littéraire. Nous en avons ailleurs étudié la langue, et avons reconnu qu'il a dû être écrit dans un dialecte intermédiaire entre le français et le lorrain, sans doute le champenois, et peut-être le dialecte de Troyes. Toutefois, la langue primitive de cette pièce a été altérée par les scribes qui nous l'ont transmise. En effet, il ne faut pas se flatter d'avoir là l'œuvre originale de l'auteur, bien que la copie, comme le montre l'écriture du ms., ne soit guère postérieure à la fin du XIII[e] siècle ou au commencement du XIV[e], et, par conséquent, ait

XV. 1. Le ms. donne clairement *a peines echaperas puis ;* ici une lacune ; puis, *tetenon.*
2. Ms. : *deveiz critaiz* = deviens chrétien.
3. *Por lo... chein ;* lacune de deux ou trois lettres que je ne puis remplir. La suite est très claire : « Je ne laisserai le Dieu vivant ni son saint nom. » — *Set non = se[in]t nom.*
4. *Serorge = cyrurgiens*, chirurgien ; — *Ametre* dans le ms., faute pour *e metre = et maitre.*

XVI. 2. *I l'alet an grivant*, c'est-à-dire *et l'allait an grevant*, et on allait le grevant. On pourrait lire encore *il* [le feu] *alet angrivant* = il allait s'aggravant.
3. C'est-à-dire *il appelait Dieu de bon cœur, menu et souvent.*
4. C'est-à-dire *doucement souffrit peine.* — Les mots entre parenthèses qui terminent la strophe (*tel est son nom*) traduisent des mots hébreux correspondants. Ces mots se rapportent au mot *vivant* qui finit le vers 4 ; le nom du *Kadosch* est en effet *Haiim*, c'est-à-dire *vivant.* Cf. str. XIII, note, à la fin.

XVII. 1. *Gé vanchère e anprinere = Dieu vengeur et jaloux.* Cf. plus loin, p. 235, note 7. *Vanchère*, avec *è* ouvert ; *anprinere*, avec *e* fermé. — *De cé félons* pour *de ces felons ;* de même, v. 2, *léjors = les jors.*
2. *Ata[n]dre, vancha[n]ce, sa[m]ble.*
3. *Preer*, prier ; *cor*, cœur ; *anter*, entier. — *Là o nos seo[n]s e alo[n]s ;* ms. *laoneseos calos*, *ne* doit se changer évidemment en *no.*
4. *Prées* = prés, prêts, — *Kat t'apelos = kant t'apelons.* — Les mots qui suivent : *est finie*, etc., sont en hébreu dans le texte.

été écrite *au plus tard* dix ou vingt ans après l'exécution. A en juger également par l'écriture, c'est l'œuvre d'un Juif de l'Est (Lorrain ? Champenois ?) qui a, soit reproduit très inexactement l'original, soit reproduit, — sans doute avec ses fautes propres, — une copie déjà inexacte, ou la copie inexacte d'une copie de l'original. Qu'on ait sous les yeux un texte fort altéré, c'est ce qu'on peut déjà induire de la langue : c'est aussi ce que prouve incontestablement la versification.

L'élégie est en quatrains monorimes, comme nombre de petites pièces du XIIIe siècle. Mais les vers sont d'une mesure singulièrement arbitraire, tantôt trop longs, tantôt trop courts. Il n'est pas vraisemblable que l'auteur de la pièce se soit amusé à faire des alexandrins aussi étranges ; d'ailleurs, pour peu qu'on lise l'élégie avec attention, on y sent un rhythme caché qui semble avoir été déformé après coup. Les phrases sont souvent embarrassées de particules qui gênent la mesure en même temps que la construction ; parfois aussi le sens paraît appeler des mots qui viennent heureusement remplir la mesure. Par exemple, III, 1 : *De la tre male felone gent*, supprimez l'une des deux épithètes qui vient inutilement renchérir sur l'autre, soit *tre male*, soit *felone*, et l'hémistiche est rétabli. III, 3. *Gé ! prent en pitié*, l'hémistiche est évidemment : *Gé ! prent nos en pitié*. IV, 3 : *A Gé vif se rendi cil ki de tos biens estet plein*, ce *cil ki* est singulièrement prosaïque ; qu'on le supprime, et le rhythme est rétabli en même temps que la phrase reprend une allure plus poétique. V, 1 : *ele* est inutile au sens et au vers. VI, 2, changez *fu ebahi* en *s'esbahi* et le vers est exact ; de même VII, 1, si on lit *fut* à la place de *étét*. VII, 4, le sens exige la négation *ne* ; la mesure s'en trouve également satisfaite. On peut multiplier ces exemples : je me contenterai d'en ajouter un seul : X, 3 : *d'ofrir son cors por Gé i n'ot pas rusé*. Si l'on songe qu'au XIIIe siècle la forme de *rusé* est encore *reüsé*, que *rusé* paraît seulement dans les textes au milieu du XIVe siècle, et par suite qu'il a dû se produire dans la prononciation au plus tôt au commencement du XIVe siècle, il faut voir dans cette forme l'œuvre du copiste du Vatican, et l'on est en droit de corriger *rusé* en *reüsé* qui rétablit précisément la mesure.

De ces observations diverses [1] on peut conclure que l'élégie a été

[1] Voici la liste complète des altérations :

I, 1. Remplacez *Israel* qui est une glose par *mis*. — 4. Supprimez *nus* dans *nus* rachet d'argent.

II, 1. « E notre deduit » hémistiche trop court : on peut lire *à* (c'est-à-dire, *avec*) *tot notre déduit*. — 3. « Ki *medeet* la Thora, etc. » Il y a là certainement une glose explicative entrée indûment dans le texte : Lire : « De ços qui la Thora avoient en lor conduit ». — 4. *Vraie* est également une glose interprétative.

III, 1. « La *tre male felone* jant » accumulation d'épithètes : *felone* est inutile ou

composée en alexandrins (sauf la strophe finale, composée, comme il est facile de le voir, de deux vers de douze syllabes et de quatre de huit). Il n'y a pas de témérité à en essayer la restitution qui ne présente pas de sérieuses difficultés : les vers se rétablissent pour ainsi

plutôt *très male*. — 3. « Prent en piti », *nos* est oublié. — 4 : *car*, inutile (cf. X, 4).

IV, 1. Changez *fu* en *est* et le vers est juste. Peut-être *R*(abbi) est-il une glose, comme dans beaucoup d'autres vers de la pièce. — 3 : *cil qui*, addition mauvaise, à supprimer.

V, 1 : *e'e*, inutile au sens et au vers. — 2. Vers tout à fait déformé : lire : (*mâ* = *mal*) *li fit li departz*, et effacer *mot* (= multum) du second hémistiche. — 3 : *ele dit*, glose ; cf. plus bas, à XV, 2. *Je*, inutile au vers et au sens. — 4. Ajoutez *ele* (d'enfant *ele* estoit grosse) ; supprimez *grant*.

VI, 2 : *s'e'sbahi*, lire *s'esbahit*. — 4 : *e li dit*, lire : *e dit*.

VII, 1. « Qui tant *etet* » corrigez : « qui tant *fut* ». — 4 : *Je*, inutile au vers et au sens.

VIII, 1 : *A un*, corrigez *d'une*. — 2 : « Por nient fuissent gent de feste » c'est-à-dire : « Presque fussent gent de fête ». *Por nient* paraît une explication ayant indûment pris la place du mot propre *com* (comme). — 3 : *lor*, *par quoi*, additions inutiles au sens et au vers.

IX, 1 : *come*, lire *com*. — 2 : *bele*, glose; ajoutez *il* au second hémistiche, pour la mesure. — 3 : *tot*, glose ; *a enhardi*, lire *enhardit*, au parfait. — 4 : *il avet*, lire *il ot ; R*(*abbi*), glose ; *le*, inutile.

X, 1 : *i* et *R*(*abbi*), inutiles. — 2 : supprimez *é*, *de* (dedans). — 4 : *car*, inutile (cf. III, 4).

XI, 1 : *etet*, lire *fut* (ut passim). — 2 et 3 : *adon*, lire *don ; fetes*, lire *féc* = *fai*.

XII, 1. Corrigez *forment* en *fort* ou supprimez *ki*. — 2 et 3 : ici la glose est évidente ; supprimez les propositions explicatives : *c'est... que*, — *ce n'est ; desesperer*, lire *desperer*. — 4 : *R*(*abbi*), glose ; *savet*, remplacez ici encore l'imparfait par le parfait (*sot*).

XIII, strophe trop mutilée pour pouvoir être restituée.

XIV, 1 : *R*(abbi), glose; ajoutez *le* (*cohen*). — 2 : *Ki se ; il li*, inutiles. — 4 : *é*, inutile.

XV, 2. *Fis*(*t*) *lo bailli*, glose évidente. Dans les complaintes populaires, telle qu'est notre élégie, les dialogues d'ordinaire se suivent sans indication de personnages : les différences d'intonation dans le récit suffisent en effet pour les désigner. De même V, 3 (*ele dit*), et cf. VII, 2 et 4, et XIV, 2. — 3 : « Ne son *seint* nom » : *seint*, glose évidente. — 4 : « On l'appelait R. Haiim, lo serorge e mètre de Brinon. » Effacez d'abord *R*(abbi) : *lo serorge* est une glose à supprimer : car *le titre* que l'on donnait à Haiim ne pouvait être que : *le maître de Brinon*. Lire donc : « On l'appeloit Haiim, le maître de Brinon », vers excellent.

XVI, 1 : *i ot*, supprimer *i ; ki fu amené*, lire soit *ki fu mené*, soit, et mieux : *fu amené*. — 2 : « *Un* petit feu » supprimez *un*. — 3 : *é*, inutile; *menu e sovent*, rétablissez la formule bien connue : *e menu e sovent*. — 4 : « *le* Gé vivant » : *le*, inutile.

XVII, 1 : *é*, inutile ; *de ces felons :* périphrase explicative, lire *des felons*. — 4 : *Ka*[*n*]*t t'apelo*[*n*]*s*, intercalez : *nos*.

Si l'on examine de près les corrections que nous venons de faire, on constate qu'il n'y a qu'un très petit nombre d'additions à faire au texte (III, 3 : *nos ;* V, 4 : *ele ;* IX, 2 : *il ;* XIV, 4 : *le* ; XVI, 3 : *e* ; et XVII, 4 : *nos*), additions qui s'expliquent par une simple inattention du copiste. Au contraire, ces corrections consistent presque uniquement en suppressions de mots, de particules *explicatives*. Il semble qu'on soit

dire d'eux-mêmes, tant les corrections s'imposent avec évidence à l'esprit.

Dans l'essai qui suit, nous restituons les formes telles qu'elles se seraient présentées à un bon copiste français de la fin du XIII[e] siècle, en conservant cependant les incorrections ou les particularités dialectales qu'exigent la mesure des vers et la rime, ou qui peuvent donner un cachet propre au style de l'élégie. En regard de ce texte restauré en langue commune du XIII[e] siècle, nous plaçons une traduction en français moderne.

TEXTE RESTAURÉ [1].

I Mont sont il a meschief mis l'esgaree gent,
Et il n'en poent mes si se vont enrajant :
Car d'entre eus furent ars maint prod cors sage et gent,
Qui por lor vivre n'orent doné rachet d'argent.

II Troblee est nostre joie a tot nostre desduit
De ceus qui la Thora avoient en lor conduit ;

TRADUCTION [1].

I Elle est mise à grand mal la malheureuse gent ;
Et ce n'est pas sa faute si la rage la prend,
Car d'entre eux sont brûlés maints preux, braves et gents,
Qui n'ont pu pour leur vie donner rachat d'argent.

II Notre joie est troublée ; troublé notre déduit.
Car ceux que la Thora occupait sans répit,

en présence d'un texte qui ait été volontairement délayé et, pour ainsi dire, mis en prose pour être rendu plus intelligible. Est-ce le copiste du manuscrit du Vatican qu'il faut rendre coupable de ce crime de lèse-poésie ? Nous ne le pensons pas. Il a dû commettre des erreurs propres à lui ; c'est lui, croyons-nous, qui est responsable, par exemple, de la faute de *rusé*, de quelques-unes des omissions signalées, et surtout de la suppression des *n* dans les voyelles nasales *an*, *en*, *on*, etc. Sans doute il avait sous les yeux un texte écrit en *lettres françaises* où l'*n* dans ces voyelles était marquée par un tilde (*ã*, *ẽ*, *õ*, etc.) ; et, ne comprenant pas la valeur du tilde, il l'a supprimé sans remettre l'*n* que le tilde représentait. Mais c'est la copie qu'il avait sous les yeux qui avait déjà commis cette déformation du poème primitif. Cette copie d'ailleurs était contemporaine de l'événement : certaines additions comme « *fist le bailli* » (XV, 2), « *lo serorge* et maître de Brinon » (XV, 4) donnent des indications trop précises pour ne pas être faites par un contemporain, témoin de l'exécution, et qui connaissait les victimes.

En résumé, le texte primitif a été remanié ou mieux déformé par un premier copiste contemporain, plus soucieux de la clarté que de la forme poétique ; et c'est son texte qui, directement ou indirectement, a servi d'original au Juif lorrain ou champenois qui l'a transcrit dans le ms. du Vatican.

[1] Dans la traduction, nous essayons de reproduire le mouvement rhythmique de l'original : nous nous permettons donc les libertés de versification dont jouissait le poète du XIII[e] siècle, hiatus, *e* féminins à l'hémistiche, rimes pour l'oreille seulement, etc.

Ne finoient lor tasche et le jor et la nuit :
Or sont ars et feni ; chescuns Gé rekenuit.

III De la felone gent sofrons ceste dolor ;
Bien nos pot changeler et muer la color.
Gé ! prent nos en pitié e entend cri et plor :
Por nient avons perdu maint home de valor.

IV En place est amenez Rab Içak Chastelains
Qui por Gé lessa rentes et mesons tot a plein.
A Gé vif se rendi : de toz biens estoit pleins.
Bons deportere estoit de *Thosfoth* et de plains [1].

V La prude femme [2], quant vit ardir son mari,
Ma li fist li deparz ; de ce jeta grand cri :
« De tel mort vois morir com mis amis mori ! »
D'enfant ele estoit grosse ; por ce poine sofri.

VI Dos frere [3] furent ars, uns petiz et unz granz.
Li petiz s'esbahit du feu qui si s'esprent,

TRADUCTION.

Etudiant sans fin et de jour et de nuit,
Ils ont reconnu Dieu ! Et tous ils sont détruits.

III De la felonne gent nous souffrons ces douleurs,
A bon droit nous pouvons bien changer de couleur.
Dieu ! prends-nous en pitié : entends nos cris, nos pleurs !
Car nous avons perdu maint homme de valeur.

IV En place est amené Rab Isaac Châtelain
Qui pour Dieu laissa rentes et maisons tout à plein.
Il se rend au Seigneur. Riche était de tous biens,
Bon auteur de *Thosphoth* et bon auteur de *plains* [1].

V Lorsque la noble femme [2] vit brûler son mari,
Le départ lui fit mal ; elle en jeta grand cri :
« Je mourrai de la mort dont mourut mon ami. »
Elle était grosse ; aussi grand'peine elle souffrit.

VI Deux frères [3] sont brûlés, un petit et un grand.
Le plus jeune s'effraie du feu qui lors s'éprend :

[1] *Thosfoth* (prononciation vulgaire ; plus correctement *Thosafoth*). Ce sont des commentaires talmudiques ; cf. plus haut, p. 179. *Plain*, commentaire biblique ; voir plus haut, p. 225, strophe IV, v. 4, au commentaire.
[2] La femme d'Isaac Châtelain.
[3] Les deux fils d'Isaac Châtelain.

E dit : « Haro ! j'ar toz ! » E li granz li aprent
E dit : « A Paradis seras ; tot je t'acrant. »

VII La brus qui tant fu bele[1], an la vint por prechier :
« Te donrons escuyer qui te tenra molt chier[2]. »
Tantost ele aquemence encontre as a crachier :
« Ne lerrai Gé ; por tant me porrez escorchier. »

VIII D'un vois tuit ensemble[3] chantoient hat et clair
Com fuissent gens de feste qui dussent caroler[4].
Les mains orent liées ; ne pooient baler ;
Onques gens an ne vit si hetement aler.

IX En feu isnellement com Hathan[5] fu menez.
De fere sa *kdouscha*[6] forment il s'est penez ;
Les atres enhardit ; de bone hore fu nez ;
Il ot a nom Samson genre à la *Kadmenéth*[7].

X Apres vint Schelomo[8] qui mot estoit prisiez.
Fu jetez dans le feu qui estoit embrasez ;

TRADUCTION.

« Haro ! je brûle entier ! » et l'aîné lui apprend :
« Au Paradis tu vas aller ; j'en suis garant. »

VII La bru qui fut si belle[1], on vint pour la prêcher :
« Pour te tenir bien chère nous t'offrons écuyer[2]. »
Elle, aussitôt contre eux commença à cracher :
« Je ne laisserai Dieu ; vous pouvez m'écorcher. »

VIII D'une voix tous ensemble[3] ils chantaient haut et clair
Comme des gens de fête qui dussent caroler[4],
Leurs mains étaient liées ; ils ne pouvaient baller.
Jamais on ne vit gens si vivement marcher.

IX Aussitôt un *Hathan*[5] au bûcher est mené.
De faire sa *Kdouscha*[6] il s'est beaucoup peiné.
Il enhardit les autres, car il était bien né,
Il se nommait Samson, gendre à la Kadmenéth[7].

X Après vint Salomon[8] ; il était fort prisé ;
Et, jeté dans le feu qui était embrasé,

[1] La femme de l'un des fils.
[2] Restitution un peu douteuse. Voir p. 225, au commentaire.
[3] Isaac Châtelain et sa famille.
[4] *Caroler*, danser.
[5] Fiancé ou gendre, en hébreu.
[6] *Kdouscha*, prononciation vulgaire de *kedouscha* (sainteté) ; cf. p. 226, str. IX, v. 2.
[7] *Kalmenéth*, voir p. 256.
[8] *Schlomo*, prononciation vulgaire pour *Schelomo* (Salomon).

D'ofrir son corps por Gé il n'ot pas reüsé ;
Per s'amour mort sofri ; bien en fu envesiez.

XI Mot fu envenimez li felons, li madiz [1]
D'ardir l'un après l'atre. Dont li *kadosch* [2] li dit ;
« Fai grand feu, maves hom ! » De blasmer s'enhardit.
Mot bele fu sa fin d'Avirey de Bendit [3].

XII Il ot un prodome ; forment print a plorer
E dist : « Por ma mesnie me veez desperer,
Non por mon cors. » Ardir se fist sans demorer ;
Ce fut Simons *Sopher* [4] qui si bien sot orer [5].

XIII Li biaus Colons [6] i vint qui son feu atisa
. . . .
Por rendre à Gé loanges. . . . .
. . . .

TRADUCTION.

D'offrir son corps à Dieu il n'a pas refusé,
A mourir pour l'amour de lui tout disposé.

XI Le félon, le maudit [1] les brûlait irrité
Les uns après les autres. Alors un *kadosch* [2] : « Fais,
« Fais grand feu, méchant homme ! » Il osa l'outrager.
Elle fut belle, la fin de Biendit d'Avirey [3].

XII Il y eut un noble homme qui se prit à pleurer.
« Pour mes enfants je pleure ici désespéré,
Non pour moi. » Il se fit brûler, sans plus tarder ;
Ce fut Simon *Sopher* [4] qui sut si bien *orer* [5].

XIII Le beau Colon [6] y vint qui attisa son feu.
. . . .
Pour rendre à Dieu louanges.
. . . .

[1] Le bourreau.

[2] *Kadosch*, saint. Ce mot chez les Juifs a généralement le sens de *martyr*. Sous Louis XIV (1670), un Juif de Boulay (Moselle) mourait sur le bûcher : j'ai vu des vieillards de Metz qui se rappelaient avoir jeûné, étant enfants, a l'anniversaire de la mort de cet homme qu'ils appelaient le *kadosch de Boulay*, le *saint* de Boulay.

[3] Baruch d'Avirey.

[4] Le scribe ; Simon, le scribe de Châtillon.

[5] *Orer*, en ancien français, *prier ;* mot conservé jusqu'à nos jours dans le patois judéo-allemand des Juifs alsaciens.

[6] Colon ou Jona.

XIV Prechor[1] vinrent Içak le *Cohen*[2] requerir :
Tornast vers lor creance o l' kevanroit perir.
Il dist : « Que avez tant ? Je voil por Gé morir.
Je sui Cohen : ofrande de mon cors voil ofrir. »

XV « A peine eschaperas, puis que nos te tenons
Devien crestiens[3]. » Et il respondit tantost : « Non !
Por les chiens ne lerrai le Gé vif ne son nom. »
An l'apeloit Haiim, le mestre de Brinon[4].

XVI Encore ot un *kadosch*[5], fut amenez avant.
An li fist petit feu e l'aloit an grevant ;
Huchoit Gé de bon cor e menu e sovant ;
Docement sofri poine por servir Gé vivant[6].

XVII Gé vanchére, emprinére[7], vanche nos des felons !
D'atandre ta vanchance nos semble li jors lons !

TRADUCTION.

XIV Les prêcheurs[1] sont venus Isaac Cohen[2] quérir :
« Qu'il abjure, ou sinon il lui faudra périr. » —
« Que me demandez-vous ? Pour Dieu, je veux mourir.
Prêtre, je veux l'offrande de mon corps lui offrir. »

XV « Tu ne peux échapper, puisque nous te tenons,
Deviens chrétien[3]. » — Mais lui, aussitôt, répond : « Non,
Pour les chiens, je ne veux laisser Dieu ni son nom ! »
On l'appelait Haiim, le maître de Brinon[4].

XVI Il y eut un *kadosch*[5] qui fut conduit avant ;
On lui fit petit feu qu'on allait avivant.
De bon cœur il invoque Dieu menu et souvent
Souffrant doucement peine au nom du Dieu vivant[6].

XVII Dieu vengeur, Dieu jaloux[7] ! venge-nous des félons !
D'attendre ta vengeance le jour nous semble long !

1 Les frères prêcheurs ou dominicains.
2 Prêtre, en hébreu.
3 *Félix :* Adore-les ou meurs. — *Polyeucte :* Je suis chrétien. (*Polyeucte*, V, 3.)
4 Haiim ou Vivant, chirurgien, le maître de Brinon.
5 Voir p. 234, note 2.
6 Un second Haiim ou Vivant, cf. p. 228 au commentaire, str. XVI, vers 4.
7 Comparez pour le mouvement : « Dieu des vengeances, Éternel ! Dieu des vengeances, apparais » (Psaumes, XCIV, 1). *Emprinere* veut dire jaloux. Le sens de ce mot est donné par Raschi qui traduit en plusieurs passages de la Bible l'hébreu *Kin'ah* « jalousie » par *enprenement*. Ainsi Nombres, XI, 29, sur les mots *es-tu jaloux pour moi ?* Raschi explique que *pour moi* veut dire *dans mon intérêt* et il ajoute : « le mot *kin'ah* (jalousie) indique le sentiment de celui qui met son cœur à une chose,

De te preer de cor entier
La ou nos seons et alons [1]
Pres somes et aparellié.
Respon, Gé, quand nos t'apelons !

TRADUCTION.

A te prier d'un cœur entier
Là où nous restons et allons [1]
Nous sommes prêts et disposés.
Réponds, Dieu, quand nous t'appelons !

III. — *Comparaison de la poésie française et de la poésie hébraïque.*

La pièce hébraïque est signée : Jacob fils de R. Jehouda. La pièce française est anonyme ; nous croyons qu'elle est du même auteur. Elle est formellement donnée comme une traduction de l'hébreu : « Ceci est la version de la Selicha », dit le manuscrit du Vatican. Mais cette traduction est singulièrement libre, car non seulement elle s'écarte souvent de l'original, mais elle le développe, le complète, le précise.

Comparons les deux textes. Les trois premières strophes forment dans les deux pièces l'introduction. Le développement est presque identique vers pour vers dans la strophe I ; il suit des motifs parallèles plutôt qu'identiques dans les strophes II et III.

Str. IV : l'hébreu dit qu'Isaac Châtelain mourut le sabbath ; le français remplace ce détail par d'autres. Isaac était riche, et c'était un auteur de talent.

Str. V, VI, VII : supplice de la femme, des enfants et de la bru de Châtelain ; développements analogues dans les deux textes, mais toujours plus nets dans le français, qui ajoute que la femme de Châtelain était enceinte.

Str. VIII : remarque générale sur la façon dont les cinq martyrs allèrent au feu, chantant les cantiques sacrés : de part et d'autre mêmes motifs différemment développés.

Str. IX, X, XI, XII : supplice de Samson, de Salomon, de Baruch d'Avirey et de Simon le Scribe. L'hébreu se tient, suivant son habitude, dans les généralités ; le français entre dans les détails.

soit pour se venger, soit *pour venir au secours*. Fr. *enprenement*. » Le *Dieu emprinere* de notre texte est donc le « Dieu jaloux » (*El Kanaâ* de l'Ecriture, c'est-à-dire le Dieu zelé (pour Israel). *Emprinere* a exactement le sens du latin *zelosus*.

[1] Souvenir du Deuteronome, VI, 7 : « Tu répéteras les paroles de Dieu et *en restant dans ta demeure et en allant en chemin*. »

Str. XIII : il est ici difficile d'établir la comparaison entre l'hébreu et le français, vu l'état de mutilation du texte français.

Str. XIV : le français ajoute à l'hébreu cet important détail que les prêcheurs, c'est-à-dire les dominicains, viennent chercher Isaac le prêtre. Cette sublime offrande que le prêtre fait de son corps à Dieu, à peine indiquée dans l'hébreu, est présentée vivement dans le français.

Str. XV et XVI : supplice des deux Haiim ; ici encore le français est beaucoup plus explicite que l'hébreu.

St. XVII : l'hébreu et le français font également appel à la justice divine. La strophe française est plus nette, plus forte, plus éloquente.

Sans doute, la nécessité où se trouvait R. Jacob d'écrire en centons bibliques lui interdisait d'être aussi clair, aussi explicite qu'il l'aurait voulu. Or, ce défaut, l'auteur de la pièce française le corrige de son mieux. Son texte suit bien le texte hébreu, strophe par strophe, mais non servilement. Il le domine au contraire, plus libre d'allures, plus ferme dans l'expression, plus complet dans l'idée. Si la notice expresse du ms. du Vatican ne présentait pas le texte français comme une version de l'hébreu, on serait tenté de voir dans l'hébreu une imitation du français. A tout le moins, peut-on croire que le français coule, comme l'hébreu, d'une même inspiration. On s'expliquerait difficilement, en pareilles circonstances, une traduction venant d'une plume étrangère, fût-elle l'œuvre d'un témoin oculaire de l'exécution.

Les deux pièces ont été inspirées par la vue immédiate du supplice : on y sent l'impression profonde d'un témoin oculaire. Mais la pièce hébraïque, écrite dans ce genre faux du centon, a quelque chose de moins ému et de trop ingénieux. Elle est assurément bien supérieure à d'autres *Selichoth* composés à la même époque, par exemple aux deux *Selichoth* que nous publions plus loin. C'est l'œuvre d'un habile hébraïsant ; c'est aussi l'œuvre d'un poète, mais d'un poète condamné à porter la peine du genre faux dans lequel il écrit. On sent, à une certaine aisance dans l'allure, à une certaine vigueur dans le mouvement, que l'auteur, moins esclave de l'instrument qu'il maniait, était capable de produire une œuvre plus profonde de sentiment, plus vigoureuse d'expression, à la fois plus forte et plus simple. Or cette œuvre, nous l'avons dans la pièce française. Celle-ci est un vrai chef-d'œuvre. « On y trouve, dit M. Renan, l'accent profond et contenu de la passion vraie et personne ne la lira sans émotion. La simplicité, la grandeur, la sobriété qui la caractérisent forment un singulier contraste avec l'afféterie de la pièce hébraïque [1]. »

[1] Ernest Renan, *Histoire littéraire de la France*, XXVII, p. 482.

Le contraste est réel, mais il tient à la forme plus encore qu'au fond. Et de l'examen littéraire des deux pièces, on peut conclure sans contradiction à un seul et même auteur. Si cette conclusion est juste, elle ne fera que rendre plus sensible cette supériorité de la langue populaire sur la langue artificielle des docteurs, quand il s'agit d'exprimer un sentiment vrai [1].

II

LA *SELICHA* DE MEIR BEN ELIAB.

La *Selicha* qui suit est signalée par M. Léopold Zunz, dans sa *Literaturgeschichte der Synagogalen Poesie* [2]. Elle est signée en acrostiche *Meir ben Eliab* [3]. Cette pièce est alphabétique, c'est-à-dire que la première strophe commence par l'*aleph*, la seconde par le *beth*, et ainsi de suite pour les *vingt-deux* strophes dont les initiales épuisent les *vingt-deux* lettres de l'alphabet hébreu. Les poésies hébraïques du moyen âge emploient souvent cette disposition dont le modèle se trouve dans quelques psaumes et dans les Lamentations de Jérémie.

Nous devons la copie de cette Selicha, ainsi que de la suivante à M. Zunz, qui nous les a envoyées, en 1874, sans désigner le manuscrit d'où il les a tirées ; peut-être est-ce un manuscrit de sa bibliothèque privée [4]. Elles sont inédites ; nous les publions intégralement, en les accompagnant d'une traduction et de quelques notes indispensables.

Comme la Selicha du Vatican, la *Selicha* de Meïr ben Eliab est écrite en centons ; ce sont des centons de la Bible et du Rituel ; elle est d'une valeur littéraire bien inférieure, d'un style coulant et facile, mais faible et sans éclat. Au point de vue historique, elle renferme des détails intéressants et même précieux. On remarque quelques lacunes : strophes IV et V, deux mots effacés ; ce sont, à en juger par le sens, des épithètes malsonnantes à l'adresse de Jésus. A la strophe VI, le vers 2 paraît enlevé par une lacune du manuscrit.

[1] Ernest Renan, *Histoire littéraire de la France*, XXVII, p. 482.

[2] Berlin, 1865, p. 362.

[3] L'acrostiche est formée par les initiales du troisième vers de chaque strophe : *Meïr ben Eliab hazak*. Elle s'étend sur les quatorze premières strophes. Nous l'indiquons en imprimant les initiales en grandes lettres.

[4] M. Neubauer possède une copie de ces deux pièces d'après un manuscrit qui appartenait jadis à Carmoly. D'après cette copie, il m'a adressé quelques corrections au texte.

I אזעק חמס קירות לבי הומה לי.
כי עלה שמיר ושית בזבולי.
מאור עיני חשכו ושבת משוש גילי.
לולי ה׳ שהיה לי :

II ברב עם הזכירו מעללי יה וגבורתו.
קדושי עיר טרוייש חבל נחלתו.
אשר הראה להם את כבוד מלכותו.
ואת יקר תפארת גדולתו:

III גדולתו הודיע לאום עדת חבלו.
העם אשר בחר לנחלה לו.
יום השביעי של פסח אמרו איש באהלו.
בקר ויודע ה׳ את אשר לו :

IV דברים לקחו רשעים להכרית סגלה.
בהיותם כאבים על אדוניהם . . .
ראו כי ניחם ה׳ באהבה כלולה
זקן עם נער בחור וגם בתולה :

V הלכו בנועצית ויתגרו איש חרבו
על אודות הנצלב . . . . בדא מלבו.
באו בית יצחק ועודנו באבו.
שלום עמו דברו ובקרבו שמו ארבו :

I Je crie à la violence ; mon cœur s'agite en ses parois ;
Car épines et chardons poussent dans ma demeure ;
La lumière de mes yeux s'est obscurcie ; ma joie profonde a cessé ;
— Ah ! si l'Eternel eût été avec moi !

II Dans le peuple assemblé rappelez les œuvres de Dieu et sa puis-
Les martyrs de la ville de Troyes, son patrimoine préféré, [sance ;
Auxquels il a montré la gloire de son règne
Et l'éclat de sa grandeur majestueuse.

III Il a fait connaître sa grandeur à la tribu, sa communauté privi-
Au peuple qu'il s'est choisi comme héritage. [légiée,
Le septième jour de Pâque, chacun a dit dans sa demeure :
Au matin, Dieu fera connaître ceux qui sont à lui.

IV Les méchants ont saisi des prétextes pour exterminer la nation élue.
Au moment où ils s'affligeaient sur leur Seigneur...
Ils ont vu que Dieu consolait tout Israel par son affection profonde,
Vieillards et enfants, jeunes gens et jeunes filles.

V Ils ont alors formé des conciliabules, ils se sont armés
Au nom du Crucifié,... de l'imposteur.

VI ויחרד יצחק חרדה בשמעו קול המולה.
. . . .
רנה ושמחה נסו עד אבל מחולה.
שמש ירח עמד זבולה:

VII זבח הכין לו ושלם נדריו.
ויקח אתו את שני נעריו.
אשתו וכלתו הלכו אחריו.
על כן ישמח ה׳ על בחוריו:

V.II חסדי ה׳ הזכיר ובנתיבותיו ארח.
במצותיו ובתורתיו עסק וטרח.
לנו זכותו יעל ואורו לעד יזרח.
והאיש אשר יבחר בו מטהו יפרח:

IX טהר ידים יוסיף אמיץ האש לסביל.
אמרו לו גוים נביל תבול.
יתן פריו בעתו ועלהו לא יבול.
ופי שטן יסכר ועוד לא יתבול:

Ils ont pénétré dans la maison d'*Isaac*[1] qui était dans la fleur de [l'âge.
Ils lui ont parlé paix, mais au fond méditaient un piège.

VI Isaac trembla au bruit du tumulte.
. . . .[2].
Les chants, la joie se sont enfuis, les danses ont fait place au [deuil.
Le soleil, la lune s'arrêtèrent dans leurs demeures.

VII Isaac prépara alors le sacrifice, il accomplit ses vœux,
Emmenant avec lui ses deux garçons;
Sa femme et sa bru allaient derrière lui.
— C'est pourquoi l'Eternel se réjouit de ses élus.

VIII Il avait rappelé les bienfaits de Dieu, il marchait dans ses voies,
S'occupait assidûment de ses lois et de ses préceptes. —
Que ses mérites nous soient comptés! Sa gloire brillera à jamais;
L'homme que Dieu a élu, sa verge fleurira.

IX L'homme aux mains pures a fait appel à toute son énergie pour [supporter le feu;
Les chrétiens lui disaient : « Tu succomberas. »
— Il donnera son fruit en son temps, et son feuillage ne se flétrira [pas.
Et l'ennemi aura la bouche close, et ne tourmentera plus.

[1] Isaac Châtelain.
[2] Ce vers manque dans le ms.

X יצחק בנו יחידו הנעקד כשֶׂה
בתורה ובמשנה בחון ומנוסה
אהלו שדדו עם לא ינָשא.
זכותו יעמד לנו ואת כל כשרון המעשה :

XI כל השומע ירעד ויחרד לבו
על אודות הנער כי רב טובו.
בר חכים הוא רוח אלהים צלחה בו.
ונקרא שמו שלמה וה' אהבו :

XII לב טהור ברא לו אלהים עַצמו לטהר
יצחק הכהן הטהור והמְטַהֵר
חיבו הבריק רשע ולשרפו מִהר
והזה דם הטהור על המִטהר

XIII מאוד חשק בלבו נפלאות אל לספר
איש ישר ונאמן שמעון הסופר
זנקו הלילו סופרים ולִבשו שק ואפר
אחריו לא קם כמוהו משכיל בשבט סופר :

X Isaac, l'enfant unique (de Dieu), fut lié comme un agneau.
Il était instruit, versé dans la Thora et la Mischna.
Sa demeure est pillée par une foule méprisable.
— Puisse son mérite nous être compté et la droiture de sa con-
[duite !

XI Quiconque l'apprend en est effrayé, et tremble en son cœur,
Au sujet de ce jeune homme, si plein de bonté ;
C'était un sage ; l'esprit de Dieu reposait en lui.
Il s'appelait *Salomon*[1] et Dieu l'aimait.

XII Dieu lui avait donné un cœur pur pour purifier sa personne,
A Isaac le Cohen[2] qui était pur et rendait pur.
L'impie fit briller son glaive et sans retard livra Isaac aux flammes.
Il a arrosé d'un sang pur celui qui était purifié.

XIII Il désirait de tout cœur célébrer les merveilles de Dieu,
L'homme droit et intègre, *Simon* le scribe[3]. —
Gémissez, scribes, lamentez-vous, couvrez-vous de cilices et de
[cendres :
Car après lui il n'y eut plus d'homme maniant comme lui la plume
[du scribe.

[1] Salomon ou Salmin, trésorier de la communauté.
[2] Isaac le prêtre.
[3] Simon, chantre ou scribe de Châtillon.

XIV נדבו עמים לשוב לאל מושיעם
לראות בטוב ה׳ ולחזות בנועם.
הילו הרים בהתנדב ראשי עם.
ויאמר עליהם שמשון נקתי הפעם.

XV שש מאד באמרתך ודברך לו ערבו.
ומהר ומתן מאד עליו הרבו.
ויאמץ ביראת ה׳ ושנאיו למאד רבו.
ויאסרוהו בעבותים לחים אשר לא חרבו:

XVI על המערכה נעקד הוא וחבריו עמי.
קריאי מועד אנשי שם חיים ושלמה.
בתורת מוסרים גיעגועם ולוית חן ענקתמו.
כי חלק ה׳ עמו:

XVII פרצת עמך ממעון קדשך השקפה.
הנעימים בחייהם ובמותם נאמני שפה.
שכינת אל חי בכנפי יונה נחפה
כי על כל כבוד חפה:

XIV Des hommes s'étaient dévoués pour aller rejoindre Dieu leur Sau-
Contempler la bonté divine et jouir du céleste bonheur. [veur.
Alors, parmi les chefs du peuple se dévouant à la mort, éleva sa
Et s'écria *Samson*[1] : « Me voici, je suis prêt. » [voix

XV Il aimait ta parole, tes préceptes lui plaisaient :
Les dons, les présents lui venaient en nombre.
Il restait ferme en la crainte de Dieu. — Aussi ses ennemis se
[multiplièrent,
Et ils le lièrent de cordes fraîches qui n'avaient pas encore séché.

XVI Il fut donc attaché sur le bûcher, et avec lui ses amis,
Notables de la communauté, hommes de nom, Haïm[2] et Salomon.
L'étude de la morale faisait leurs délices ; la grâce les parait comme
Car la part de Dieu est avec eux. [un collier.

XVII Contemple la brèche faite à ton peuple du haut de ta demeure.
Gracieux dans la vie, dans la mort fidèles à leur parole,
Que la Providence du Dieu vivant les couvre de ses ailes de
Car au-dessus de toute gloire est le dais (céleste)[4]. [colombe[3] !

[1] Samson le Kadmôn, ou gendre de la Kadmeneth.
[2] Haïm de Chaource.
[3] Peut-être allusion à *Jona* ou *Colon*. En ce cas il faudrait traduire : Que la Providence du Dieu vivant les couvre avec les ailes de Jona.
[4] Ou peut-être : Car un voile recouvre toute notre gloire.

XVIII צדיק אתה ה׳ ומשפטיך ישרים.
לאיש חסידך הלך מישרים.
חיים חן מצא מאיר עיני עִוְרים.
ויט שכמו לסבל עם השנים עשר בחורים:

XIX קדשוך עבדיך בלהבת תתויה.
רשפיהם רשפי אש שלהבת יה.
יהי זכרם לעד ועקדתם יראה יה.
כל הנשמה תהלל יה הללויה:

XX רננו צדיקים בה׳ וזִכְרו בחוניו
עבדו את ה׳ בשמחה באו לפניו
עלי פשעינו יעבר כאז עליך עָנו
ביום ויעבר ה׳ על פניו

XXI שמעה תפלתנו ה׳ ולעבדך הצליחה.
והעבר נא עונינו כי עמך הסליחה.
אמֻני שְׁלֵמי אשר יהי זכרם למנוחה.
ששון ושמחה ישיגו ונסו יגון ואנחה:

XVIII Tu es juste, Eternel, et tes jugements sont droits
Envers l'homme juste qui marchait dans le droit chemin.
Il a trouvé grâce (devant toi), *Haïm*[1], qui rendait la vue aux [aveugles.
Car il a penché son épaule pour recevoir son fardeau, lui, avec les [douze autres élus.

XIX Tes serviteurs t'ont sanctifié au milieu d'un feu sans cesse ravivé,
Ils étaient saisis d'une ardeur brûlante, d'une flamme divine.
Que leur souvenir vive à jamais ! Que Dieu voie leur sacrifice !
Que toute âme loue le Seigneur : *alleluia !*

XX Chantez l'Eternel, ô justes, rappelez-le souvenir de ses élus.
Servez Dieu avec joie, entrez dans sa demeure.
Qu'il efface nos péchés, comme autrefois par l'entremise de Moïse,
Le jour où l'Eternel passa devant lui.

XXI Exauce notre prière, Eternel, et fais prospérer ton serviteur.
Efface nos fautes, car tu es un Dieu de pardon.
Mes amis fidèles, — que leur mémoire soit en paix ! —
Ont atteint la joie et le bonheur; pour eux plus de chagrin ni [l'affliction.

[1] Haïm le chirurgien, le maître de Brinon.

XXII תקרב רנתי לפניך וסלחת לעוני
ענני ה׳ ענני לקול תחנוני
כאשר שמעת לקול שועת אמוני
בקראם אליך באש ה׳ ה׳:

XXII Puisse mon chant s'élever jusqu'à toi! Pardonne mes fautes!
Ecoute-moi, Seigneur, écoute la voix de mes supplications,
Comme tu as accueilli les prières de mes amis,
Lorsqu'ils t'invoquaient du milieu des flammes, Eternel, Eternel!

III

LA *SELICHA* DE SALOMON SIMCHA.

Cette Selicha nous a été, comme la précédente, communiquée par M. Zunz, qui ne désigne pas le manuscrit d'où il l'a tirée. Il l'a signalée dans sa *Literaturgeschichte der Synagogalen Poesie* (p. 362) et dans sa *Synagogale Poesie*. Elle est signée en acrostiche, *Salomon Simcha*, nom d'un poète connu aussi sous le nom de *Salomon le Scribe;* poète remarquable par l'obscurité de son style, à en juger du moins par cet échantillon de sa poésie. Les neuf strophes dont se compose cette pièce sont également faites de centons bibliques, mais de centons mal cousus ensemble, et où, dans le sens primitif de l'Écriture, on cherche péniblement la signification détournée que l'auteur entend leur donner. Non pas que la signification soit sans valeur ; car des formules obscures où il l'enveloppe, la pensée finit par se détacher avec vigueur, çà et là même avec éclat. Il est toutefois difficile de tirer de cette poésie contournée des indications sûres pour l'histoire. D'ailleurs l'auteur paraît avoir été incomplètement informé, car il ne parle que de quelques-unes des victimes.

La strophe VIII a beaucoup souffert, le manuscrit étant mutilé en cet endroit.

I **ש**חר אביא תודה מִבְּשר צאן קדשים
העלה על מוקדה היא כליל לאישים
ותאחז באנשים עשתי עשר ובאשה הרה משתי נשים
גאון לבו עָדה וימאס בישישים

I Au matin j'offre en sacrifice la chair du troupeau saint,
Holocauste porté sur le bûcher pour être la proie entière des flammes,
Qui dévorent onze hommes et deux femmes dont une enceinte.
Le cœur vêtu d'orgueil, l'ennemi a méprisé vieillards

ומבחורי עֵדה גאון ופאר אישים
יחד חדו חידה להיות האל דורשים
עשו להם צידה דם ובשר ונפשים
כי כל העדה כלם קדושים :

II למה תישן? עורה אֵל אלמים מסיח
הן אויבתי אמרה כי שיג לך גם שיח
ומאד ידך קצרה אין אונים ואין כח
ואני אֵל מה אֹמרה בראותי תקשיח
לב מבן הבכורה וכקול אוב ישיח
ולבן שונא משרה על שכמו ינוח
בטרוייש שם תבערה קרא גם מזבח
ערך ובאש זרה שָׂם כהן משיח
ר' יצחק לריח ניחוח
קדש קדשים
כי כל העדה כלם קדושים :

III מטע קרן שמן ר' יצחק יופי מכלל
איך לבו ולדמן תואר יפיו חולל

Et jeunes gens, orgueil de la communauté, l'ornement des hommes,
Qui tous ensemble, de concert, s'en sont allés à la recherche de [Dieu,
En prenant pour provisions de route leur sang, leur corps, leur vie,
— Car toute la communauté est sainte.

II Pourquoi dors-tu? Eveille-toi, Seigneur, qui rends la parole aux [muets.
Ecoute ce que dit mon ennemie: « Tu as affaire ailleurs, tu es distrait,
Ta main est bien trop courte, sans force et sans puissance! »
Et moi, mon Dieu, que répondrai-je, en voyant que tu laisses [s'endurcir
Ton cœur à l'égard de ton fils aîné qui gémit comme gémit le [nécromancien [1],
Alors que le pouvoir est entre les mains du fils de l'ennemi [2].
A Troyes, celui-ci a provoqué l'incendie ; il a dressé
L'autel, et sur un feu profane a mis un Cohen oint,
R. Isaac [3], encens agréable,
Victime complètement sainte :
— Car toute la communauté est sainte.

III Plant d'un gras terroir, R. Isaac [4], merveille de beauté,

[1] Dont la voix sombre semble sortir de dessous terre. Cf. par ex. Isaïe, XXIX, 4.
[2] Le Chrétien, fils d'Esaü, l'ennemi de Jacob.
[3] R. Isaac le Cohen ou le prêtre.
[4] R. Isaac Chastelain.

בנים היה אומן קדשו שם המהולל
ובלי חטא יאמן הוא עם בי[תו המאולל ?]
כי לא רגל אך מֶנהו הצר יתעולל
הבית יכמן משם בא איש קלל
כל איש טומן יום ששי המקולל
בבית יום אֱמן איש איש לא יתהלל
כי ימצא חלל
והיה קדש קדשים
כי כל העדה כלם קדושים :

IV הן נסכתי מלכי אמר שלמה לה'
ולרצות את דרכי ערכתי עִנְיָנִי
ואקד על ברכי להתודות עוֹני
ולהגיה חשכי אקריב ראש עם פני
ידי גם רגלי כי בו כל מעיני
ואסך את נסכי מדם ודמע עיני
על מזבח אש ערכי לב נפש קרבני

Comment son cœur[1], son éclatante beauté ont-ils été profanés
Il élevait les enfants à louer le nom Louable. [comme... du fumier?
Sans péché, il croyait [lui, et sa maison désolée (?)][2]
Il ne médisait pas. — Et c'est à lui que s'est attaqué l'ennemi !
La maison Jekomen[3], de là est sorti l'homme pervers ;
Chacun se cache le sixième jour maudit,
Et, dans la maison, au jour fixé, on ne se félicita pas
Quand on trouva un cadavre.
Il devint saint parmi les saints.
— Car toute la communauté est sainte.

IV J'ai fait une libation à mon Roi, dit *Salomon*[4] au Seigneur,
Et pour faire agréer ma voie, j'ai disposé ma conduite ;
Je me prosterne à genoux pour confesser mes fautes
Et porter la lumière dans mes ténèbres. J'offre ma tête et mon [visage,
Mes mains et mes pieds, car en Dieu sont mes sources (de salut).
J'offre en libation mon sang et les larmes de mes yeux ;
Sur l'autel de feu, en holocauste, mon cœur et ma vie.

[1] La copie de M. Zunz porte לבו (*son cœur*) ; si nous osions nous permettre une correction, nous lirions לבז, et le vers deviendrait : « Comment son éclatante beauté a-t-elle été méprisée, profanée comme du fumier. »

[2] Lacune dans le texte, remplie d'après la mesure et la rime ; leçon très vraisemblable proposée par M. Neubauer.

[3] La lecture *Jekomèn* (ou *Jakomèn*) est assurée par la rime des mots à l'hémistiche dans les vers précédents et suivants de cette strophe (*schomèn*, *dômèn*, *ômèn*, etc.).

[4] Salomon, le scribe et le chantre.

צירי צוף אל חִכִּי לא שלט אש מוני
היטב בעיני ה׳
אל נערץ בקדושים
כי כל העדה כלם קדושים :

V שבת אחים נעמו איך תוכל התעלם ?
קרעו לב לא דמו הַסכן עמך ושלם
יחד יצרם שלמו להיות לבם שלם
נא רחמיך יהמו למר ברוך טוב עלם
פניו בדת אדמו ונקרא יונת אלם
ציריו באש עצמו ובאהבת אל יסבלם
קום אֵל רב ריב הלמו בו עֲקבו צר הולם
כי עוד עיניו רמו עם צדיקים בלי הִכלם
וגם חיים שנים ישלם
המזבח קדש קדשים
כי כל העדה כלם קדושים :

Mes souffrances sont un miel à mon palais, et le feu de mes op-
Cela est bien aux yeux de Dieu, [presseurs ne m'écrase pas.
De Dieu puissant parmi les saints.
— Car toute la communauté est sainte.

V Comment peux-tu fermer les yeux sur la demeure si douce des [frères ?
Le cœur déchiré, ils n'ont pas cessé d'être attachés à toi et de [t'être fidèles;
Ensemble ils ont amélioré leur nature, pour atteindre la perfec-
Que ta miséricorde s'émeuve pour *Mar Baruch Bon fils* [1] ! [tion
Son visage rayonnait dans la Loi, on l'appelait la colombe [muette [2].
Ses souffrances dans le feu furent terribles ; il les supporta pour [l'amour de Dieu.
Lève-toi, Seigneur, juge sa cause, l'ennemi meurtrier l'a écrasé du [talon,
L'ennemi impudent, qui d'un œil arrogant regardait les justes.
Deux vies [3] ont été offertes
Sur l'autel saint.
— Car toute la communauté est sainte.

[1] Baruch ou Bendit, d'Avirey.

[2] Allusion à une expression, — du reste fort obscure, — du psaume LVI, verset 1.

[3] Ou *deux vivants*, allusion à *Haïm* de Brinon et *Haïm*? Toutefois, cette explication est rendue douteuse par ce fait que, dans la strophe suivante, il est encore parlé de Baruch d'Avirey. Il faudrait alors peut-être traduire: Il a laissé deux fois sa vie sur l'autel saint; ce qui n'est guère satisfaisant non plus.

VI מה טובו אהלי טרוייש כי בם לא נמצא
מחסור יראה ועליהם לא נראה שמצה
מר ברוך מן בעלי הברית קדש אמצה
ויאמר כי אעלה על במתי עב נרצה
ראשי באש נגלה גם כל דמי נמצה
עם ה׳ אלה מארצו לא יצא
ומאז הפלא פלא מי זמם הפרצה
אכן אמרו חובלי עם קול יצא ארצה
מן הבית חוצה
והייתם קדושים
כי כל העדה כלם קדושים :

VII חובלים בנו חבלו שבת התחכמוני
מר שמשון ויעוללו בו האמין שמני
אך עיניו רום דלו ויאמר הנני
אל לעבודתך לי ירצה קרבני
עם הקדושים אלו מי הוא יקדימני

VI Qu'elles étaient belles, les tentes de Troyes! on n'y trouvait point
Manque de piété ; sur elles nulle trace de souillure.
Mar Baruch, l'un des membres de la sainte alliance, fortifié par [sa sainteté,
Dit : « Je monterai sur les hauteurs de la nue, agréé de Dieu.
Ma tête apparaîtra dans le feu : tout mon sang sera exprimé. » —
Ceux-là (les persécuteurs ?) sont-ils bien le peuple de Dieu ? ce [n'est pas de son pays qu'ils sont sortis.
Depuis qu'il (Dieu) a opéré ses miracles, qui a tramé de telles [ruines ?
Mais les destructeurs du peuple (de Dieu) ont dit : « Une voix a [retenti sur terre :
« Hors de la maison ! (Disparaissez !) Devenez de saints (mar-
— Car toute la communauté est sainte. [tyrs)[1]...

VII Les *Cordeliers* parmi nous ont lié le *siège de la sagesse*,
Maître Simson. Ils l'ont maltraité, lui qui entretenait mon huile[2].
Cependant il levait les regards au ciel, disant : « Me voici !
Seigneur, puisse le sacrifice de ma personne être agréé pour ton [culte !
De toutes ces saintes victimes qui pourrait me devancer !

[1] Toute cette strophe est d'une obscurité rare. Parmi les différentes interprétations qu'elle comporte, nous avons choisi celle qui fait le moins de violence aux versets originaux de l'Ecriture.

[2] La copie de M. Zunz porte שמני, *mon huile*. En lisant לַמני ou בַמני, leçon proposée par M. I. Lévi et par M. Neubauer, on aurait peut-être un sens moins contourné : « Ils l'ont maltraité (disant :) crois à l'idole (= à Jésus).

דם מורשי צללו מהם אסיך ייני
על מזבח אש יעלו נסך ודמע עיני
ריעיוני אל הללו כי בחר בי קוני
עולה לריח ניחח
קדש קדשים
כי כל העדה כלם קדושים

VIII הראנו אֵל אִשו הגדולה במחנה
וישכח כל רישו מר שמשון ויענה
הנני על שם קדשו נשרף נגש ונענה
אבא אל מקדשו ולפניו שיר אענה
. . . . נפשו מקריב לחם משנה
ידיו רגליו ראשו כי יום שבת הנה
. . . . . מוקשו מלאך סביב יחנה
יביא אפר קדשו ברבים ויקנא
. . . . . ידרשו לא ישלט עוד מונה
בו תעברנה המונה:
. . . . . צאן קדשים
כי כל העדה כלם קדושים:

Le sang qui coule de mes veines, j'en fais comme une libation [de vin ;
Il montera sur l'autel enflammé, en offrande, avec les larmes de [mes yeux.
Ah ! célébrez les décrets de Dieu ! car mon créateur a fait choix [de moi,
Comme d'un holocauste à la fumée agréable, parfaitement saint...
— Car toute la communauté est sainte.

VIII Dieu nous a fait voir son grand feu dans le camp :
Maître Simson pourtant, oubliant toute sa misère, disait :
« Me voici, en l'honneur de son saint nom, brûlé, opprimé, ac- [cablé ;
J'entrerai dans son sanctuaire et, en sa présence, je chanterai des [cantiques. »
.....Son âme. Il offre comme double nourriture
Ses mains, ses pieds, sa tête, car c'est le jour du sabbat[1].....
.....Son piège. Un ange séjourne autour de lui,
Il répand ses cendres saintes parmi la multitude et est rempli [d'un zèle jaloux.....
.....Le recherche. L'oppresseur ne dominera plus,
La foule s'irritait contre lui.....
.....Troupeau saint[2].
— Car toute la communauté est sainte.

Allusion à Exode xvi, 22.
La seconde moitié de cette strophe n'existe qu'à l'état de fragment.

IX הלנצח תמה חסד אבית בנו ? לאנה הצאן נזה
יעשה כי נענו חנם ? אם היא שונה
ועונינו ענו ניעלות טובות כמה
למקום עלינו חלבם דמם אֲשמה
כפר יעמד עלינו את דשנם הרימה
ובחיקך שימנו כי הם עולה תמה
ולשוא נגשו נענו איך גדלה החמה
עמך חללתנו כי כאשר אין עצמה
לצמיתות נמכרנו אם לעבד או אמה
נמכרנו החרשנו אך לריש ולשמה
ולבז ולשבי נתנו העירה אל קומה
שפטה משפטנו כי אליך עינינו
אלהים קדושים
כי כל העדה כלם קדושים :

IX Le mérite des ancêtres a-t-il donc disparu à jamais pour nous ?
Que sera-t-il fait à ce pauvre troupeau pour avoir été opprimé [gratuitement ?
Si c'est un châtiment, parce que nos fautes témoignent contre [nous,
Combien de motifs d'indulgence ne pouvons-nous alléguer devant [Dieu ?
Leur graisse, leur sang sont un sacrifice expiatoire, la rançon qui [doit nous être comptée.
Prends donc leurs cendres et dépose-les en ton sein,
Car ils sont un holocauste parfait, et gratuitement ils ont été [frappés et torturés.
Ah ! qu'elle est grande, la colère qui nous a brisés, nous, ton [peuple !
Privés de toute force, nous avons été vendus d'une façon irrévo-[cable.
Si c'était seulement comme esclaves ou servantes, nous garderions [le silence.
Mais nous sommes livrés en proie à la misère, à la destruction,
Au pillage, à la servitude. Réveille-toi, Seigneur, debout !
Juge notre cause, nos regards s'attachent à toi,
O Dieu saint,
Car toute la communauté est sainte !

IV

LE *MEMORBUCH* DE MAYENCE.

Feu M. Boutiot, dans son *Histoire de Troyes*[1], a publié une courte note sur l'autodafé de 1288. Cette note, comme il me l'a écrit, était prise à l'*Annuaire Israélite* de Créhange (année 1855-1856) où se trouve une notice due à feu M. Carmoly et intitulée : *Un auto-da-fé à Troyes en 1288*. Après avoir rappelé les accusations générales qu'on portait contre les Juifs d'égorger les chrétiens, de tuer leurs enfants pour recueillir le sang, M. Carmoly s'exprime ainsi : « A Troyes, la patrie de l'illustre Raschi, on les accusa ainsi en 1288, et, pour les punir, on les condamna au feu. Treize personnes innocentes furent brûlées vives au cri : *Écoute, Israël, l'Éternel, notre Dieu, l'Éternel est* UN. Un ancien martyrologe qui fait partie de notre cabinet des manuscrits nous a conservé les noms de ces martyrs de la foi ; les voici : יצחק קשטליין אשתו שני בניו וכלתו יצחק הכהן שלמין בן ויבוש גבאי חיים מבריניא חיים מקאורשא שמעון סופר בנדיט דאוירי רבי יונה שמעון חתן קדמנח Isaac Castelien, sa femme, ses deux enfants, et sa bru ; Isaac Cohen, Salomon, fils de Phébus, receveur ; Chaïm de Bérigny, Chaïm de Coursan, Siméon Scribe, Bénédict d'Aviré, Rabbi Jona, et Siméon, gendre du précédent. »

Ce martyrologe, qui faisait partie du cabinet des manuscrits de feu Carmoly, est le *Memorbuch* de Mayence, manuscrit qui avait appartenu d'abord à la communauté israélite de Mayence et qui, après la mort du savant juif, est passé aux mains de M. Lehmann, rabbin de cette ville. Ce manuscrit, encore inédit, est un recueil liturgique mêlé de chroniques hébraïques, et composé à des dates diverses. Au folio 101, on lit ce qui suit[2] :

[1] Tome I, p. 487.

[2] Je dois ce texte à l'obligeance de MM. Neubauer et Isidore Loeb qui ont écrit chacun de leur côté à M. Bril de Mayence, et ont obtenu de ce savant copie du passage que nous publions. MM. Neubauer et Loeb m'ont envoyé chacun de leur côté copie de la note qu'ils avaient reçue de M. Bril. Les deux copies présentent de légères différences. M. Loeb n'a pas ואשתו donné par M. Neubauer. M. Neubauer lit מנש ce que M. Loeb lit וינש. M. Neubauer, à la fin, a ור' שמעון, M. Loeb ר' שמעון. Tous deux s'accordent à donner ראוירי qu'il faut corriger en דאוירי, et מבריטא, « de Brête » qu'il faut corriger en מבריינון « de Brinon ». On voit que la notice du manuscrit n'est pas absolument correcte ; d'ailleurs elle a été écrite par un Allemand, comme le prouve l'emploi de l'ע dans בענדיט pour représenter l'*e*. Remarquons également la notation du *ch* par צ', c'est-à-dire ç tildé. En général les Juifs français le notaient par ק̌.

שרופים מטרוייש, ר׳ יצחק קשטליין ואשתו ושני בניו וכלתו, ר׳ יצחק הכהן
ר׳ שלמין בן ר׳ וינש גבאי מבריטא, ר׳ חיים מצאורשא, ר׳ שמעון סופר
ר׳ בנדיט דאווירי, ר׳ יונה, ור׳ שמעון חתן קדמנת

« Brûlés à Troyes : R. Isaac Castelain, sa femme, ses deux fils et sa bru ; R. Isaac le Cohen, R. Salmin fils de R. Vinas (?) trésorier, de Brète, R. Haiim de Caorse, R. Simon scribe, R. Bendit d'Aviré, R. Jona, et R. Simon, gendre de Kadmeneth. »

V

LES COMPTES DE LA TERRE DE CHAMPAGNE.

Je dois à mon ami et collègue de l'école des Hautes-Études, M. Aug. Longnon, la connaissance des précieux documents qui sont publiés ci-après.

Le manuscrit de la collection Clairambault 487, qui se trouve à la Bibliothèque nationale, est, comme l'indique son ancien titre (Mélanges 16 du fonds Clairambault), une collection de papiers divers réunis un peu au hasard, et formant un volume tout à fait artificiel. Parmi les fragments qui le composent le plus ancien est un gros cahier en parchemin, de 24 feuillets, qui en forme les pages 371-419, et qui, à en juger par l'écriture, appartient à la fin du XIIIe siècle. Ce cahier porte pour titre (page 371) *Compotus terre camp ; a dominica ante Magdalenam IIII^{XX}VIII usque ad octav. Nativitatis Domini anno predicto*, c'est-à-dire, comme le traduit le titre du feuillet suivant (p. 373). « *Li contes de la terre de Champaingne des le diemanche devant la Magdeleinne IIII^{XX}VIII juques aux Octaves de Noel ansivanz apres.* »

Ce sont donc les comptes du roi dans son gouvernement de Champagne, pour la seconde moitié de l'an 88, c'est-à-dire 1288, depuis le dimanche précédent la Sainte-Madeleine (18 juillet) jusqu'aux Octaves de Noël de la même année, c'est-à-dire jusqu'au 1er janvier suivant.

Ce compte est divisé en deux parties ; la première donne la liste des recettes ; la seconde, celle des dépenses. Or, on y trouve les indications suivantes :

Page 373 : *Recepte en la baillie de Troies, de Miauz et de Prouvins.*

A TROJES.

. . . .

Page 374, col. 2 : Dou loier des meisons qui furent Haquin Chastellein, joutisié, en la juyverie, XXXI lb., X s.

D'une autre meison aus Molins Omont, pro eodem, XVI s.
D'un quartier de vingne en Preiere, pro eodem, XV s.
D'une vaiche et d'un veel que cil qui tenoient ladite meison avoient doudit Haquin, XV s.

. . . .

Des biens muebles Haquin Chastellain et des autres Juis de Troies joutisiez, VI^{xx} X lb., III s., II d.

. . . .

Page 377, col. 1 : CHAOURSSE ET ESTOURVY.

. . . .

col. 2 : Des biens Hagin, le Juif, joutisié à Troies XXXVII lb.

. . . .

Page 388, col. 2 : *Despens en ladite baillie.*

. . . .

Page 398, col. 2 : A Renier de la Bele, baillif de Troies, pour ses gaiges en ladite baillie, des huit jourz devant Penth., IIII^{xx}VIII jusques aus octaves de Noel pour XXXIIII semennes, VIII^{xx}III lb., II s., I d. et pour ses despens à Paris au parlement de la Penthecouste et de la Touz Saints IIII^{xx}VIII.

. . . .

Et pour les despens Robert Chenonele et Baudoin de Sanliz a Troies pour garder et exploiter les biens des Juis joutisiés C. S. ; et pour abattre la meison Haquin Chastelein IIII lb., e pour garder les biens Hagin de Chaoursse, li mener a Troies, e pour le loier de l'ostel ou il demouroit, VII lb.

Nous allons voir, dans la seconde partie de ce travail, les renseignements qu'on doit tirer de ces lignes précieuses.

DEUXIÈME PARTIE. — LA QUESTION HISTORIQUE.

Nous pouvons maintenant reprendre nos six textes, les comparer entre eux, les compléter les uns par les autres, et dégager le récit des faits qu'ils contiennent.

Mais, avant de faire ce récit, il est utile de réunir les renseignements qu'ils nous donnent, d'abord sur les victimes, puis sur la date de l'exécution.

I. *Les victimes.* — Les victimes furent au nombre de treize : 1, Isaac Châtelain ; 2, sa femme ; 3-4, ses deux fils ; 5, sa bru ; 6, Samson le kadmôn ; 7, Salomon ; 8, Baruch d'Avirey ; 9, Simon de Châtillon ; 10, Colon ; 11, Isaac Cohen ; 12, Haïm de Brinon ; et 13, Haïm de Chaource.

1-5 *Isaac Châtelain et sa famille.* — Isaac Châtelain avait le titre de rabbin, il était versé dans la Bible et la Mischna (*Meïr ben Eliab*), « bon déporteur de Thosephoth et de plains » (*Jacob de Lotra*), c'est-à-dire qu'il avait composé des gloses talmudiques, comme d'autres rabbins français du XII[e] et du XIII[e] siècles et des commentaires simples et non allégoriques) sur la Bible. Ces détails nous montrent qu'il appartenait à cette célèbre école de Troyes dont Raschi avait été l'illustre et incomparable chef, et qu'il suivait et continuait la tradition.

La place que lui donnent les divers Selichoth et la complainte française en tête des martyrs, l'importance que lui attribuent les *Comptes de Champagne*, qui le nomment seul avec Haïm de Chaource parmi les juifs *joutisiés*, prouvent qu'il était bien le chef religieux de cette brillante communauté.

D'ailleurs il devait être très riche. « Il laissa rentes et maisons tout à plein » dit la complainte française. Elle ajoute qu'il était « plein de tous biens », ce qui peut s'entendre des biens matériels autant que des qualités morales. Les *Comptes de Champagne* nous permettent même de nous donner une idée partielle de sa fortune. Il possédait en la juiverie plusieurs maisons dont le loyer pour le second semestre de l'année 1288 s'élevait à 31 livres 19 sols. Il possédait *aux Moulins Omont* une maison rapportant 16 sols, plus une vache et un veau loués au prix de 15 sols pour six mois ; ce qui donne un total de 31 livres 41 sols, c'est-à-dire 33 livres 1 sol pour le semestre, soit pour l'année 66 livres 2 sols. La livre valait 20 sols ; le sol valait alors, m'écrit M. Luce, 1 fr. 08 c., ce qui donnait 1,427 fr. 76 cent., valeur intrinsèque de revenus annuels. Or, à cette époque, le taux de l'argent, beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui, était ordinairement de *vingt pour cent*[1]. Cela donne déjà un capital minimum de 71,388 francs, valeur du temps. Ajoutons à cela un quartier de vigne situé en Preière[2], près de Troyes, et vendu, après la confiscation, à 15 sols ou 16 fr. 20 cent., ce qui donne pour le moins un capital de 71,404 francs.

Or, le franc, à la fin du XIII[e] siècle, représentait environ 6 francs de notre monnaie actuelle, c'est-à-dire que les mêmes objets achetés aujourd'hui 6 francs étaient alors payés 1 franc[3]. Cela donne un capital de près de 430,000 francs.

[1] Philippe le Bel le fixait en 1312 à 20 0/0, et même dans certains cas, à 30 0/0. Au XIII[e] siècle, le taux de l'argent variait de 18 à 30 et même 40 0/0.

[2] Plus tard, Prère, aujourd'hui Prèze.

[3] M. Boutaric accorde à cette époque à l'argent un pouvoir *pour le moins* égal à

Rappelons encore que le maître maçon chargé de démolir la maison de Châtelain, reçut en paiement la somme de *quatre* livres ou de 10 francs, représentant 480 francs de notre monnaie actuelle. Voilà des sommes considérables pour l'époque et qui font supposer que les propriétés de Châtelain n'étaient pas de petites maisons, comme la plupart des maisons construites au moyen âge. Evidemment Châtelain était un des riches propriétaires de Troyes, et peut-être est-ce à ce fait qu'il devait son nom de Châtelain [1].

Son autre nom est *Isaac* dans les sources juives, *Haquin* dans les sources françaises, exemple à ajouter à tant d'autres qui nous prouvent que chez les Juifs du moyen âge, comme autrefois chez les Juifs de Rome, le nom hébreu, usité entre coreligionnaires, était doublé d'un nom *profane* en langue vulgaire, qui correspondait par quelque côté au nom hébreu et par lequel ils se désignaient auprès des chrétiens ou étaient désignés par eux. Ici *Haquin* est évidemment un diminutif d'*Isaac* (*Isaaquin*, *Haquin*) ; comparez *Joseph*, *Josepet* et *Sepet ; Simon*, *Simonet* et *Monet; Jacques*, *Jacquin*, *Jacquinet* et *Quinet* [2]. Il est à remarquer que ce nom, — à notre connaissance du moins, — n'est porté que par des Juifs. Il n'a donc aucun rapport avec le nom de *Acquin* ou d'*Aicquin* d'origine germanique (*Acwin*, *Agiwin*), qu'une chanson de gestes publiée récemment par M. Joüon des Longrais (*Le roman d'Aquin*), attribue à un roi payen, normand ou norois. Ce n'est également qu'une pure coïncidence qui le rapproche du nom scandinave de Hackon.

On voit encore par les *Comptes de Champagne* que *Haquin* est un nom différent de celui de *Hagin*. Celui-ci est la forme française de *Haïm* dont la traduction est *Vivant* [3].

Châtelain était encore jeune, si l'on en croit Salomon Simcha, il mourut dans la fleur de l'âge. Il avait deux fils et sa femme était enceinte d'un troisième enfant (*Elégie française*, *Salomon Simcha*.) De ces deux fils l'un était encore tout jeune, l'autre marié sans enfant.

6. *Samson* ou *Simson*. — La notice du Vatican l'appelle *R. Simson le Kadmon ;* Jacob ben Juda, Meïr ben Eliab et Salomon Simcha l'appellent simplement *Simson*. L'élégie française et le *Memorbuch : Siméon, gendre de la Kadmeneth*.

cinq fois celui qu'il a actuellement (*La France sous Philippe le Bel*, p. 307). On admet généralement que ce pouvoir, pour Paris et la France centrale, était de cinq à huit fois plus fort qu'aujourd'hui.

[1] Les *Comptes* écrivent *Chastellain* ou *Chastellein* ; il faut prononcer *Châtelain* comme le montre la Selicha du Vatican qui n'écrit pas l'*s* devant le *t*, conformément à la prononciation vulgaire.

[2] Cf. A. Mowat, *De la déformation dans les noms propres*, dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. I, p. 171 et suiv.

[3] Il suit de là que M. Loeb a eu tort d'identifier ces deux noms, *Revue des Études Juives*, t. I, p. 68, note 4.

La leçon *Siméon* est une erreur. Dans l'élégie française elle repose uniquement sur une faute de lecture du scribe, et vient peut-être simplement d'une lettre mal tracée par lui. L'élégie française, d'ailleurs, traduit l'élégie hébraïque dont le centon est justement emprunté ici au Samson biblique. Quant au *Memorbuch*, nous savons qu'il présente diverses fautes de transcription; et l'auteur a commis de son côté une erreur analogue à celle dont s'est rendu coupable le scribe de l'élégie française. C'est une coïncidence de deux erreurs faites, par deux scribes différents chacun de leur côté, et qui ne prouve rien en faveur de la leçon de *Siméon*.

Le second nom de *Kadmon* et de *gendre de la Kadmeneth* donné par la notice, l'élégie française et le *Memorbuch*, est assez obscur. Carmoly traduit « gendre du précédent » et fait rapporter ce *précédent* à R. Jona qui est cité avant Samson dans le *Memorbuch*; cette traduction viole doublement le texte, car *Kadmon* n'a jamais voulu dire *précédent* en hébreu, et le mot se présente sous la forme du féminin. Après réflexion, il nous est impossible de voir dans *Kadmeneth* autre chose qu'un nom de femme. Siméon était le gendre d'une femme appelée *la Kadmeneth* (l'ancienne?), et de là le surnom de *Kadmon* (l'ancien?) qu'il portait.

7. *Salomon*. — Il était de Brinon (Brinon-l'Archevêque, dans l'Yonne, arrondissement de Joigny), comme Haïm le chirurgien. Il comptait, avec lui et avec Samson le Kadmon, parmi les notables de la communauté (*Méïr ben Eliab*) et il y occupait les fonctions de trésorier (*Memorbuch*). Dans les juiveries du moyen âge ces fonctions étaient importantes, et l'on n'a qu'à se reporter à l'excellente étude de M. Bardinet sur l'organisation des juiveries [1], pour se faire une juste idée de la responsabilité qu'avait à assumer le trésorier. Ces fonctions supposaient également une certaine fortune chez ceux qui l'exerçaient.

Le *Memorbuch* lui donne le nom de *Salmin* ou *Salemin*, fils de *R. Vinas* (peut-être *Menas*). M. Carmoly traduisait *Salamin* fils de *Phébus*, déformant d'un côté *Salmin* ou *Salemin* en *Salamin*, et de l'autre substituant, sans plus de scrupule, et par un procédé d'application trop facile, à un nom obscur un nom plus connu. Pour le nom de *Salmin* ou *Salemin*, c'est la forme francisée de *Schelomo* ou *Salomon*. Ce nom a été porté par plusieurs Juifs français au moyen âge. Ainsi, dans la transaction de Philippe le Bel avec son frère Charles, comte d'Anjou, publiée dans la *Revue des Etudes juives* (II, 25), paraît un *Salminus filius Richardi de Argentorio*. De même, dans l'*Histoire générale de Bourgogne* (III, 78): « Il (le duc de Bourgogne) donna pou-

[1] Voir *Revue des Etudes juives*, tome I, p. 274-282.

voir à Joseph de S. Mier, *Salemin* de Balmes et David de Balmes, son père, demeurant en la ville de Dijon, de choisir les cinquante-deux familles à volonté. » Quant à *Vinas* nous pensons qu'il faut lire *Vivans*, c'est-à-dire *Vivant*[1].

8. *Baruch d'Avirey*. — *Baruch d'Avirey* (*Notice* et *Jacob de Lotra*), *Avirey danbadit* (*complainte française ;* confusion pour *Bandit*[2] ou *Bendit d'Avirey*), *Bendit d'Avirey* (*Memorbuch*), *Baruch Tob-Elem*, c'est-à-dire *Baruch Bon-Fils* (*Salomon Simcha* : telles sont les variantes du nom de ce personnage. On voit que son nom hébreu était *Baruch* (bénit) *Tob-Elem* et son nom français *Biendit* ou *Bendit Bon-Fils* et qu'il était originaire d'Avirey (canton des Riceys, arrondissement de Bar-sur-Seine, dans l'Aube). Il habitait sans doute à Troyes. Nos documents ne nous apprennent rien de plus sur lui.

9. *Siméon*. — Siméon de Châtillon[3] était scribe, et en même temps ministre officiant (חזן, *chazan*) de la communauté. Nos élégies s'accordent à vanter son talent de scribe et l'art avec lequel il récitait les prières publiques.

10. *Jona*. — Jona (Jonas), tel est le nom hébreu du dixième martyr. Le mot hébreu *Jona* signifiant *colombe*, il traduisait lui-même son nom en français *Colon* (ou *Coulon*) = *columbus*. Le seul détail qu'on ait sur lui vient de l'élégie française qui l'appelle *le beau Colon*.

11. *Isaac Cohen*. — On ne sait rien non plus sur Isaac Cohen ou le prêtre.

12. *Haïm de Brinon*. — La notice du Vatican l'appelle R. Haïm de Brinon ; le *Memorbuch* déforme le nom de la ville en *Brite* ou *Brinoe*. Il s'agit de Brinon-l'Archevêque, dans l'Yonne : Haïm était donc le compatriote de Salomon (voir au n° 7). C'était un chirurgien distingué, et il était connu sous le nom de « Le maître de Brinon ».

13. *Haïm*. — Le dernier des condamnés s'appelait également *Haïm*, en français *Hagin*. C'était un des notables de la communauté avec Salomon et Simson, et un riche propriétaire. Il était de Chaource, dans l'Aube (chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine) et il possédait des biens qui furent, après confiscation, vendus

[1] La première partie du mot doit être lue, ce semble, וי *Vi* ou *Ve*, vu l'accord de la copie fournie par M. Bril à M. Loeb avec la leçon de Carmoly ; la seconde partie est lue par M. Bril (copie de MM. Loeb et Neubauer) *ns* נש. Carmoly lit *bos* ברש, de manière à obtenir *Vibos* ויברש qu'il corrige en *Fibos* פיברש, c'est-à-dire *Phébus :* c'est trop de corrections. Le ms. donnant וינש = *vins* ou *vens*, on peut tout au plus supposer la chute d'un *v* ו et lire ויונש *Vivns* = *Vivans* ou *Vivant*.

[2] Dans la transaction de Philippe le Bel, que nous venons de rappeler, paraît un Juif du nom de *Banditus* de Montegniaco = *Bandit* de Montigny (Orne) : ce qui montre que la forme *Bandit* pour *Bendit* (= Bien dit) était usitée. Cf. également à la note additionnelle, à la fin de l'article.

[3] Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) ou Châtillon-sur-Marne (Marne).

37 livres, c'est-à-dire 720 francs, représentant quelque chose comme 4,500 francs de notre monnaie actuelle.

Les autres Juifs « joutisiés » à Troyes devaient également jouir d'une certaine fortune. Les *Comptes de Champagne* déclarent que les biens meubles des 13 condamnés, vendus par le fisc, donnèrent le revenu de 130 livres, 3 sols, 2 deniers, c'est-à-dire de 2,603 fr. 4 sols, représentant une valeur actuelle de plus de 15,000 francs.

II. *Les dates.* — La notice du Vatican donne la date suivante : Les 13 saints furent brûlés à Troyes quinze jours avant la Pentecôte de l'an 48, c'est-à-dire de l'an 5048 de l'ère juive = 1288 de l'ère chrétienne. La Pentecôte juive tombe le 6 du mois de *Sivan*. Or, le 6 Sivan de l'année juive 5048 correspond, d'après les tables chronologiques de M. Goldberg, au 9 mai de l'année 1288, et ce 9 mai était un dimanche. L'exécution ayant eu lieu quinze jours avant, cela nous reporte au *samedi* 24 avril.

Or, précisément, les trois élégies s'accordent à nous dire que l'exécution eut lieu le *samedi*.

D'un autre côté, Méïr ben Eliab et Salomon Simcha nous apprennent que les Juifs furent attaqués le *vendredi saint, septième jour de la Pâque juive*. Or, en l'an 5048, la Pentecôte juive tombant le 6 Sivan (correspondant au dimanche 9 mai), le premier jour de la Pâque juive tombait 49 jours plus tôt, le samedi 15 Nissan, correspondant au samedi 20 mars, et le septième jour de la Pâque juive tombait le vendredi 21 Nissan, correspondant au vendredi 26 mars. Or, précisément, ce vendredi 26 mars était le vendredi saint, comme on le voit par l'*Art de vérifier les dates* qui, dans sa *Table chronologique*, fixe au 28 mars le dimanche de Pâques de l'année 1288, et comme le montre la formule mathématique de Gauss.

Il y a donc concordance parfaite entre les dates.

Le vendredi saint 26 mars, les chrétiens attaquent les Juifs, en emprisonnent treize, et le samedi 24 avril suivant ils font périr ces treize Juifs sur le bûcher.

Nous pouvons maintenant aborder le récit du procès et de l'exécution.

Malgré le nombre de documents que nous possédons sur cette affaire, elle reste enveloppée d'obscurité. Si l'on en suit la marche dans l'ensemble et si l'on peut en déterminer les traits généraux, plusieurs questions de détail restent sans réponse, et le resteront peut-être toujours. On n'a guère de chance de retrouver la première partie des *Comptes de la terre de Champagne* relative aux événements de janvier-juin 1288. Car ce ne sont que les derniers et déjà lointains échos du procès que nous a conservés la seconde partie de ces *Comptes* (juillet-

décembre 1288). Les documents relatifs aux Grands-Jours de Troyes en 1288 auxquels font allusion, çà et là, ces mêmes Comptes et qui sans doute contenaient des allusions à l'exécution du 24 avril, ont, avec des milliers d'autres documents, disparu dans l'incendie qui détruisit la Cour des Comptes de Paris, en 1727.

Quelles furent les causes des poursuites? Les *Selichoth* de Méïr ben Eliab et de Salomon Simcha nous l'indiquent assez clairement. Ces causes furent le fanatisme religieux, la haine et l'envie.

La communauté juive de Troyes était florissante : « Que tes tentes sont belles! » s'écrie Salomon Simcha, en rappelant les paroles de Balaam admirant le camp d'Israël dans le désert[1]. A la tête de cette communauté, parmi les notables, se trouvaient de riches propriétaires, Haquin Châtelain, Hagin de Chaource, et d'autres. Leurs richesses excitaient l'envie des chrétiens. Un complot se trama en mars 1288. On forme « des conciliabules » (*Méïr ben Eliab*, str. v), on pénètre chez Châtelain, on lui parle avec une amitié feinte, qui cachait un piège, et on dépose subrepticement un cadavre dans sa maison. (*Salomon Simcha*.)

Qui fut le meneur de l'entreprise? Salomon Simcha donne un nom : « De la maison *Jekhomèn*, dit-il, est sorti l'homme pervers. » Ce nom de *Jekhomèn* est bizarre : il cache sans doute le nom français de *Jacquemin*[2].

Le cadavre est découvert. Les chrétiens, peut-être sous la conduite de ce Jacquemin, s'ameutent contre les Juifs. Les Juifs n'ont-ils pas besoin de sang humain, du sang d'un enfant chrétien, pour célébrer leur Pâque? La nuit du vendredi saint (26 mars), cette nuit qui précédait le septième et avant-dernier jour de leur Pâque, les Juifs la passèrent au milieu des terreurs et de l'angoisse : « Demain matin, se dirent-ils, Dieu fera connaître ceux qui sont à lui. » (*Méïr ben Eliab*, str. III.)

Châtelain, qui avait vu avec effroi les premières pratiques des chrétiens, est la première victime. Sa maison est livrée au pillage (*ib.*, x), et il est arrêté avec sa femme, ses deux enfants et sa bru.

Il semble que l'on rendit en même temps toute la communauté responsable du prétendu crime, à en juger du moins par un passage de la

[1] Voir la note additionnelle à la fin de l'article.

[2] L'hébreu porte יכמן = *ykhmn*, et la versification montre qu'il faut ponctuer יְכָמֵן = *yekhômèn* ou *yakômèn*. Ce mot n'est pas hébreu : tout au plus serait-il, — et encore bien difficilement, — un *futur* araméen; or la Selicha de Salomon Simcha est écrite en un hébreu, — obscur peut-être, cela tient au style de l'auteur, — mais très pur de langue, et l'ensemble de la phrase indique nécessairement un *nom*. Il n'y a aucun doute possible sur la nature de ce mot, qui, ne pouvant être un nom hébreu, ne peut être qu'un nom français, et par suite un nom propre. Partant, il faut corriger le כ en ק et lire יַקָמֵן *Jakomen*, c'est-à-dire *Jacquemin*.

Selicha de Méïr ben Eliab (str. XIV), où l'on voit des martyrs se dévouer pour sauver le reste d'Israël, et parmi eux Simson. Peut-être n'y a-t-il là qu'une forme littéraire due au centon. Cependant, pourquoi l'auteur aurait-il été emprunter le verset des Juges qui montre les chefs d'Israël se dévouant pour sauver le peuple [1], si à Troyes il n'y avait pas eu non plus sacrifice de quelques-uns au salut de tous ?

Après cette attaque, treize Juifs, la plupart très riches, restent entre les mains des chrétiens. Comme ils sont accusés d'un crime religieux, on les livre au tribunal ecclésiastique, et l'Inquisition [2] se charge du procès. Il était facile de prévoir comment il finirait [3].

L'autorité laïque, en cette affaire, s'inclina devant l'autorité religieuse, et le bailli de Troyes, Renier de la Bele [4], mit l'administration royale [5] au service des Frères Prêcheurs et des Cordeliers.

Dans quelles conditions précises se fit le procès? Le tribunal de l'Inquisition fut-il seul saisi de l'affaire? Les Grands-Jours qui se tenaient alors à Troyes intervinrent-ils? Quel fut le rôle exact de la justice laïque? On ne peut répondre à ces questions. De quelque façon qu'ils aient été jugés, les treize accusés furent condamnés au feu.

Les Juifs offrirent de se racheter à prix d'or. Le Saint-Office refusa ;

[1] « Alors que l'anarchie déchirait Israël et qu'une poignée d'hommes s'est dévouée. » (Juges, V, 2.)

[2] Comme on le voit par l'élégie française (*Prêcheurs* vinrent R. Isaac requérir str. XIV, v. 1) et la Selicha de Simcha qui parle des *Cordeliers* (str. VII, v. 1).

[3] Au XIII[e] siècle, le supplice du feu est universellement la peine légale de l'hérésie. Voir l'étude de M. Julien Havet, *L'hérésie et le bras séculier au moyen âge jusqu'au XIII[e] siècle* (Paris, Champion, 1881).

[4] Renier de la Bele était bailli de Troyes le 10 mai 1288 ; il assista au parlement de la Pentecôte à Paris le 17 du même mois. Il est à peu près évident qu'il était déjà le bailli de la ville au mois précédent, et que c'est à lui que fait allusion la strophe XV de l'élégie française. Nous le voyons encore l'année suivante dans le *vidimus* d'un acte de 1259. Ce vidimus est signé Renier de la Bele, bailli de Troies, de Meaux et de Provins, « l'an de grace 1289, le mardi apres la feste de la Magdeleine ». (Lalore, *Cartulaires du diocèse de Troyes*, V, 196.)

[5] Ce bailli était un bailli *royal* et non un bailli *comtal*. Il est vrai que la Champagne, réunie à la couronne en 1284 par le mariage de la comtesse Jeanne de Champagne ou de Navarre avec Philippe le Bel, avait conservé jusqu'en 1311 son administration comtale ; mais dès 1284 la justice dut être rendue au nom du roi qui portait en effet le titre de Roi de France et comte de Champagne (Voir, par exemple, Siméon Luce, dans la *Revue*, t. II, p. 23, pièce I). Si Renier de la Bele n'avait été un bailli de Philippe le Bel, il n'aurait eu aucun droit de venir siéger au parlement du roi qui se tint à Paris le 10 mai 1288. Or nous voyons dans les *Comptes de la Terre de Champagne* le roi allouer au bailli de Troyes une indemnité de quatre-vingt-huit livres « pour ses despens à Paris au parlement de la Penthecouste. » (Voir plus haut, p. 236). Dans l'ordonnance royale, — citée plus bas, — que Philippe le Bel rendit dans cette séance du parlement, il parle de *baillis royaux*, protestant de leur ignorance pour s'excuser. Or il y a là, à n'en pas douter, une allusion personnelle et un blâme direct pour le bailli Renier de la Bele présent à la séance, qui, ayant pris part à l'exécution, dut s'excuser auprès du roi, en prétextant de son ignorance.

leurs biens n'en seraient-ils pas, quand même, confisqués? Ce qu'il demandait à ces malheureux, c'était d'abjurer; mais ceux-ci préférèrent la mort à l'apostasie, et le samedi 21 avril 1288, ils montèrent sur le bûcher.

On amena d'abord Isaac Châtelain, sa femme qui était enceinte, ses deux fils et sa bru « qui tant fut belle ». Ils allèrent à la mort, les mains liées derrière le dos, chantant les chants hébreux, sans doute le *Schema*, s'encourageant mutuellement et outrageant les bourreaux.

La grâce et la beauté de la jeune bru semblèrent un moment émouvoir le tribunal. On lui offrait la vie sauve avec le baptême; on lui promettait richesses et dignités : « Nous te donnerons un écuyer qui t'aimera beaucoup. » Elle refusa avec indignation et alla rejoindre son mari dans les flammes.

Vint ensuite Samson, gendre de la Kadmeneth, « le siège de la sagesse », un des notables de la communauté, qui s'était dévoué pour sauver les autres, et qui mourut en adressant à ses compagnons des paroles d'encouragement. Salomon, le trésorier de la communauté, « jeune homme si plein de bonté », « qui molt étoit prisé », souffrit aussi héroïquement la mort pour l'amour de son Dieu. Ce fut ensuite le tour de Baruch Tob Elem ou Bien-Dit Bon-Fils, d'Avirey, qui « s'enhardit à outrager le bourreau » : « molt bele fut sa fin ». Il fut suivi par Simon de Châtillon, le chantre, le scribe habile « qui si bien savoit orer » et qui mourut en pleurant, non sur lui-même, mais sur sa famille.

Voici maintenant venir Jona, « le beau Colon », qui lui-même attise son feu; Isaac le prêtre qui, requis par les Frères Prêcheurs de se tourner à leur croyance, déclare que, prêtre de Dieu, il lui fait offrande de son corps; Haïm, l'illustre chirurgien, « le maître de Brinon », « qui rendait la vue aux aveugles » et à qui le bailli lui-même promet la vie sauve, s'il veut abjurer. Enfin vient Haïm ou Hagin de Chaource. Ce dernier, semble-t-il, dès le début de l'affaire, s'était enfui de Troyes à Chaource, dans une de ses propriétés; car on voit dans les *Comptes de Champagne* qu'il fut ramené par l'autorité, de Chaource à Troyes [1]. On aggrava son supplice et on le fit mourir à petit feu. Et lui, du milieu des flammes, « huchoit Dieu et menu et souvent ».

[1] « Pour garder les biens Hagin de Chaoursse, *li mener a Troies*, e pour le loier de l'ostel où il demouroit, VII lb. » Ce *li* est incorrect, il faut *le*; de faire rapporter *li* à *biens*, nous ne voyons pas de possibilité; la grammaire et le sens s'y opposent; il ne peut se rapporter qu'à Hagin. Il faut donc conclure de ce passage que Hagin était à Chaoursse au moment du procès. Or, c'était un des notables de la communauté de Troyes, comme nous l'apprend Meïr ben Eliab (str. XVI). Il semble donc avoir quitté Troyes, s'être retiré à Chaource, et de là avoir été ramené, par autorité de justice, à Troyes. Remarquons que c'est le seul des treize que l'on dit avoir péri à

Tels sont les treize *saints* qui, le samedi 24 avril, périrent dans les flammes en confessant « le vrai Dieu ».

Cette exécution n'eut pas lieu sans soulever des protestations qui furent sans doute entendues par Philippe le Bel. Car trois semaines étaient à peine passées que, dans une séance du Parlement, en date du 17 mai 1288, lundi de la Pentecôte, le roi interdisait, par ordonnance spéciale, « aux pères et frères de tout ordre, de poursuivre aucun Juif du royaume de France, sans information préalable faite par le bailli ou le sénéchal dans la juridiction duquel habitent ces religieux, et seulement sur des faits clairs et patents et qui ressortissent à leur juridiction religieuse, selon la forme du mandement apostolique ». Et en même temps il faisait envoyer copie de ces mandements à tous les sénéchaux, baillis et officiaux du royaume, *afin que ceux-ci ne pussent prétexter de leur ignorance,* et il leur ordonnait, en cas de doute, de consulter la Cour [1].

Cette ordonnance du 17 mai fut, à n'en pas douter, inspirée par l'exécution du 24 avril. Quelle autre cause aurait pu la motiver ?

Philippe le Bel condamna donc sévèrement cette exécution ; non point par pitié pour de malheureux innocents (il n'y regarda pas de si près lui-même avec les Juifs en 1306, ni en 1312 avec les Templiers), mais parce qu'il voyait dans ce procès une atteinte à l'autorité royale. Il avait un sentiment trop vif de ses droits et des prérogatives de la couronne, pour souffrir dans l'Etat l'action d'un second pouvoir à côté du sien. Il mit à profit, sans retard, l'exécution du 24 avril pour porter un coup au Saint-Office. Mais en même temps qu'il infligeait un blâme à son bailli pour s'être fait le serviteur des Inquisiteurs [2], en même

petit feu. « On li fit petit feu et l'aloit on grevant. » — Cette aggravation de peine s'expliquerait bien avec notre hypothèse d'une tentative de fuite. Que signifie ce *loyer*, payé par le fisc, *de l'hostel où demeurait Hagin ?* Hagin n'était-il pas détenu ? Ou bien donne-t-on à entendre que la mise en location par le fisc de l'hôtel que possédait Hagin avait entraîné quelques dépenses ?

[1] Archives Nationales, *Trésor des Chartes*, JJ 34 (ancien 33), fol. 34, pièce 25). *Ordonnances des rois de France*, I, p. 317. Cf. Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, p. 83. Voici cette ordonnance, d'après le texte ms. des *Archives :*

« Expeditiones parlamenti penthecostes, anno domini M°. CC°. octogesimo octavo. — Ordinatum est quod *Judei regni Francie*, vel aliqui aut aliquis eorum *non capiantur seu incarcerentur* ad mandatum vel requisitionem *aliquorum patrum*, *fratrum alicujus ordinis*, vel aliorum, quocunque fungantur officio, nisi prius informato Senescallo aut Baillivo nostro, sub cujus jurisdictione moram faciant, capiendi aut capiendus de casu pro quo capi mandabuntur aut requirentur, et quod sit talis casus *sic clarus* pro quo capi debeant aliqui vel aliquis eorumdem et qui ad jurisdictionem mandantium eos capi pertineat, ex forma mandati apostolici, cujus mandati copiam habere mandamus et volumus universos Senescallos et Baillivos et alios officiales nostros, ne possint per ignorantiam excusari nostri officiales predicti, in dictum mandatum apostolicum exequendum. Et si sit super hoc aliquod dubium vel obscurum, non capiant aliquem vel aliquos eorum, nisi prius consulta Domini Regis curia et magistris. »

[2] Voir, page 260, la fin de la note 5.

temps qu'il interdisait aux Frères Prêcheurs et aux Cordeliers de poursuivre les Juifs, même pour crimes religieux, sans l'autorisation des juges royaux, il mettait la main, sans scrupule, sur les biens des Juifs « joutisiés ». Il commettait deux officiers, Robert Chenoncle et Beaudouin de Senlis, à la garde des propriétés confisquées [1], faisait valoir celles que les dégradations du 26 mars ne forçaient pas d'abattre [2], vendait les biens meubles et faisait rentrer dans les caisses, — trop souvent vides, — du trésor quelques centaines de livres.

A cette exécution, l'âpreté et le despotisme du roi de France trouvaient donc également leur compte. La tragédie du 24 avril, pour Philippe le Bel, à tous les points de vue, était une bonne affaire.

Note additionnelle. — Sur la situation des Juifs à Troyes et en Champagne, vers la fin du XIII[e] siècle, il n'existe pas, à notre connaissance, d'autres documents que ceux que nous avons précédemment publiés. Pour voir combien leur situation était prospère dans la première partie de ce même siècle, il suffit de dépouiller le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Loup* de Troyes, que l'abbé Lalore a publié dans sa collection des Cartulaires du diocèse de Troyes. On y voit l'abbaye, dont les affaires étaient fort embarrassées, aux prises avec les banquiers juifs du pays, banquiers de Troyes, de Sens, de Villemaur, de Villenauxe, de Dampierre, etc. En 1209, le juif converti Thibaut donne quittance de ses créances à l'abbaye de Saint-Loup. En 1212, celle-ci s'engage à payer 120 livres aux Juifs de Dampierre. En juillet 1216, le juif Bandit, fils de Benion, de Dijon, donne quittance de 60 sols de Dijon à Philippe, abbé de Saint-Loup. En 1218, Crescent, juif de Sens, fils de Jacob de Villemaur, fait un accord avec ce même Philippe. En avril 1220, l'abbaye s'engage à payer 400 livres par an à Vivet Herbout, juif de Villenauxe, et à Bandit, son gendre (est-ce le même que Bandit, fils de Benion ?) et 450 livres en six ans à Jacob, juif de Dampierre, fils de Samson le Roux, à ses frères et à Abraham Loret de Rosnay, avec hypothèque sur le village de Molins. En novembre 1220, l'abbaye reçoit quittance de Bandin, Jacob, Sonnet et Haquin, les fils de feu Vaalin, juif de Troyes. En février 1221, elle reçoit quittance de Samson, le juif du seigneur de Chappes, Clérembaud. En mai 1224, Thibaut IV, comte de Champagne, acquitte pour

[1] Voir plus haut, page 253, la fin de l'extrait des *Comptes de Champagne*.

[2] Ainsi s'explique que la maison d'Isaac Châtelain, la seule pillée le 26 mars, seule ait été démolie, et que les autres propriétés aient été mises en location par le fisc.

l'abbaye deux rentes viagères à ses juifs, Jacob de Dampierre et Bienlivegne, fils de Vivet Herbout, juif de Villenauxe. En août 1225, ce même Jacob de Dampierre donne quittance générale de ses créances... Tous ces détails nous prouvent la puissance financière des Juifs à cette époque. Un siècle plus tard, un mandement de Philippe le Long nous montre également l'importance qu'avait la communauté juive de Troyes, et cela, après le bannissement de 1306. Ce mandement a été publié par M. Guignard dans l'*Annuaire de l'Aube* de 1852 et dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (1849, p. 414).

(*Revue des Études juives*, 1881, vol. II, p. 199-233.)

VIII

DEUX ÉLÉGIES DU VATICAN

I

L'élégie hébraïque et l'élégie française qui font l'objet de cette étude m'ont été communiquées par mon ami M. Ad. Neubauer, vice-bibliothécaire de la Bodléienne. Chargé par la commission de l'*Histoire littéraire* de recueillir en Italie les documents concernant les rabbins français, il a copié ces deux pièces l'année dernière, durant son séjour à Rome, et me les a remises pour déchiffrer la pièce française. Elles devaient paraître dans le tome prochain de l'*Histoire littéraire*. Mais M. E. Renan, avec cette obligeance qui le caractérise, a consenti à s'en dessaisir et m'a autorisé à les publier dans la *Romania*, à condition toutefois que la pièce hébraïque paraîtrait avec la pièce française. D'ailleurs on ne peut guère les séparer, et elles se complètent l'une l'autre. C'est ainsi que les lecteurs de la *Romania* aborderont aujourd'hui avec nous un coin d'une littérature quelque peu étrangère à cette revue.

Comme la pièce française est d'une lecture très difficile, et que l'hypothèse avait eu une large part dans le premier déchiffrement, j'avais demandé à la Bibliothèque du Vatican l'autorisation de faire prendre une photographie des feuillets du manuscrit qui la contiennent avec la pièce hébraïque. Grâce aux démarches commencées par M. l'abbé Duchesne, de l'école des Hautes-Etudes, et poursuivies, après son départ, par M. Eug. Müntz, attaché à l'Ecole française de Rome [1],

[1] Que MM. Duchesne et Müntz reçoivent ici mes remerciements pour l'obligeance vraiment inépuisable avec laquelle ils se sont prêtés à mes demandes. Je dois particulièrement à M. l'abbé Duchesne une collation très soignée de la pièce hébraïque, qui m'a permis d'en rectifier et d'en expliquer spécialement un passage obscur.

l'autorisation me fut accordée. Mais l'obstacle devait venir d'autre part. Le photographe déclara que le mauvais état du manuscrit ne permettait pas d'en faire une reproduction, et que la photogravure ne donnerait qu'une couche uniformément noire ou jaune sur un fond grisâtre. M. Müntz alors me procura de la copie de M. Neubauer une collation due à un israélite de Rome, M. Angelo G. G. di Capua, et j'eus le plaisir de constater que presque toutes mes conjectures, sauf une ou deux, étaient confirmées par la collation. Toutefois, même après cette collation, il reste encore des passages obscurs ; les difficultés du texte sont en effet d'une nature si particulière que rien ne peut remplacer la vue même du manuscrit ; et je ne puis que regretter la cause fâcheuse qui m'interdit de mettre un fac-simile sous les yeux du lecteur.

Le manuscrit du Vatican d'où sont tirées les deux élégies est coté, dans le catalogue d'Assemani[2], sous le n° CCCXXII. C'est un volume in-4° vélin de 189 feuillets, écrit en caractères hébreux carrés, et qui semble être du XIIIe siècle. Il contient le rituel des Grandes Fêtes juives de l'arrière-saison : fête des Tabernacles, fête du Grand-Pardon, fête du Nouvel-An, d'après le rite dit *portugais*. Puis viennent au folio 188, écrites en caractères rabbiniques, les pièces qui font l'objet de ce travail. Ces deux pièces, si elles ne sont pas de la même date que le reste du manuscrit, ne doivent pas lui être de beaucoup postérieures, à en juger par l'écriture. En tout cas, la date à leur assigner ne dépasse pas le commencement du XIVe siècle.

Le folio 188 verso est occupé par l'élégie hébraïque et par une notice historique sur l'événement qui l'a inspirée. L'élégie française s'étend sur le folio 189 recto et sur la moitié du verso, et elle termine le manuscrit. La place qu'elle occupe à la fin du volume explique l'état de délabrement dans lequel elle nous est parvenue. Le parchemin est en effet partiellement rongé à la partie supérieure et sur les côtés du verso du dernier feuillet.

Si nos deux élégies sont inédites, elles ont déjà été signalées. La plus ancienne mention que j'en connaisse est due à Bartolocci, qui s'exprime ainsi au t. IV (p. 322 ; n° 1579) de sa *Bibliotheca rabbinica* (Rome, 1693) : « Peloni Almoni[2] : *kinnoth, Threni* sive *Lamentationes* decantatae pro occisione XIII Judaeorum qui Trecis, in Gallia, combusti sunt, anno 5048, Christi 1288, lingua quidem gallica, sed characteribus hebraïcis. Manuscriptum extat in Vaticano, in-4°, papyr. » Cette notice contient plusieurs erreurs : la pièce n'est pas anonyme ; outre l'élégie française, on trouve une élégie hébraïque, et enfin le

[1] Manuscriptorum codicum Bibliothecæ apostolicæ Vaticanæ catalogus a Steph. et Joseph. Assemani, Romæ 1750, in-fol., tome I, p. 307.
[2] Mots hébreux signifiant : *Anonyme*.

manuscrit n'est pas sur papier, mais sur parchemin. Wolf, en 1715, dans sa *Bibliotheca hebraïca* (I, p. 1415), cite également l'élégie française, sans doute d'après Bartolocci : « in Vaticano mss. exstant lamentationes in memoriam judæorum tredecim, Trecis in Gallia, anno 1288 combustorum, gallice. »

Assemani, en 1756, revient au manuscrit qu'il décrit (*l. c.*) : « Codex antiquus in quarto, *membraneus*, foliis 189, charactere partim quadrato, partim rabbinico exaratus. » Suit la description du *Machzor* ou Rituel ; puis, arrivant à nos élégies, il s'exprime de la manière suivante :

« *Kinnoth al scialosc assar Jehudim, seu Neniae in memoriam Tredecim Judaeorum*, Trecis in Gallia, anno mundi 5048, Christi 1288 combustorum, nempe *R. Isaac Catalauni* cum conjuge, duobus filiis et nuru ; *R. Simson sacerdotis ; R. Salomonis et R. Baruc de Averio ; R. Simeonis scribae de Marsiano ; R. Jonae ; R. Isaaci sacerdotis ; R. Chaiim, Berolinensium, et R. Chananelis :* Ebraïco-gallice, literis tamen rabbinicis conscriptae, a *R. Jacobo filio Judae Volaterrano,* ut in titulo legitur. Hinc corrigendi Bartoloccius et Wolfius qui hasce nenias nondum typis consignatas anonymo adtribuunt. » Suit la citation du début de la pièce hébraïque.

Si cette notice rectifie une erreur, en revanche elle en commet d'autres, singulièrement graves et nombreuses. Sans parler d'une faute de lecture qui se trouve dans la citation, *R. Simson sacerdos* doit se lire *R. Simson Hakkadmôn :* ce nom propre *Hakkadmôn* (l'ancien) est traduit à tort par *le prêtre ; Baruc de Averio* est *Baruc de Avirey ;* R. Siméon le scribe n'est pas de *Marsian*, mais de *Châtillon ;* les trois docteurs *Jona, Isaac le prêtre* et *Chaiim* ne sont pas des *Berlinois* (!), comme le donne à entendre le *Berolinensium ;* le texte dit simplement que R. Haiim est de *Brinon* (dans l'Yonne). Le *R. Hananel* qui termine la liste est un personnage de pure fantaisie ; le manuscrit ne connaît qu'un *R. Haiim*. Enfin la patrie de l'auteur, qu'Assemani reproche à Wolf et à Bartolocci d'avoir méconnue, n'est pas moins défigurée. Après avoir fait de R. *Haiim* et de ses compagnons des Prussiens, il fait de l'auteur un Italien, en lisant : *R. Jacob fils de Juda, de Volaterra,* au lieu de : *R. Jacob fils de Juda, de Lotra*, c'est-à dire de *Lorraine*. Impossible d'accumuler plus d'erreurs en moins de lignes.

Après les bibliographes du XVIIe et du XVIIIe siècle, il faut descendre jusqu'à nos jours pour trouver une mention des élégies. Zunz résume la notice erronée d'Assemani dans sa *Poésie de la synagogue au moyen âge* (p. 33)[1], et fait allusion à la pièce hébraïque dans son *Histoire littéraire de la poésie de la synagogue* (p. 362). M. Steinschneider, dans

[1] Cf. *Miscellany of Hebrew litterature*, t. I, p. 191. Londres, 1874.

le dernier numéro du *Jahrbuch f. rom. Liter.* (1874, p. 367), signale également d'après Zunz et d'après Assemani la pièce française. Enfin, M. Neubauer, dans son *Rapport sur une mission en Italie*[1], en fait remarquer en quelques mots l'importance littéraire.

II

Comme la plupart des poésies juives du moyen âge, l'élégie hébraïque est en centons. Régulièrement le dernier vers de chaque strophe est pris tout entier à un verset de la Bible[2]; les autres vers sont le plus souvent formés de fragments d'expressions bibliques cousues ensemble, tantôt prises littéralement au texte sacré, tantôt modifiées plus ou moins profondément. C'est là ce qui distingue les centons hébreux des centons, beaucoup plus sévères, des poètes grecs et latins. D'ailleurs ce genre de poésie, chez les auteurs juifs du moyen âge, n'a pas le caractère artificiel propre au centon. L'imitation n'y est pas un jeu d'esprit. Comme la Bible était pour les Juifs le seul livre dont ils se nourrissaient, qu'ils ne pensaient et ne sentaient que par elle, leurs idées naturellement prenaient corps dans une expression biblique. Cette différence à l'avantage des centons hébreux n'empêche pas toutefois les poésies juives du moyen âge d'être en général assez faibles. Les *Pioutim*[3], hymnes religieux qui se lisent aux grandes fêtes, sont remarquables d'obscurité et de recherche. Les belles pièces, comme partout d'ailleurs, sont rares; celle du Vatican peut compter parmi les meilleures, et elle est de beaucoup supérieure à deux autres élégies hébraïques composées sur le même sujet, dont nous parlerons plus loin. L'expression y est en général, et sauf en deux ou trois endroits, naturelle et bien amenée, et les phrases bibliques se laissent facilement détourner de leur sens original pour prendre, sans grand effort, celui que veut leur donner l'auteur. Dans notre traduction nous avons essayé de rendre aussi fidèlement que possible cette double physionomie du texte, cherchant à la fois à serrer le sens des phrases bibliques et à reproduire la signification nouvelle qu'elles prennent sous la plume du poète. Un commentaire, qui accompagne la traduction, indique les passages imités de l'Ecriture; ce qui permettra au lecteur de se faire une idée exacte de ces sortes de compositions qui forment la littérature poétique des Juifs au moyen âge.

Quoique la notice historique suive l'élégie dans le manuscrit, nous

[1] *Archives des missions*, 3e série, I, p. 558.
[2] Excepté pour la strophe XII.
[3] Du grec ποιητής.

commençons par elle, parce qu'elle sert d'introduction naturelle. Nous mettons les vers à la ligne ; dans le manuscrit, les strophes seules sont à la ligne. Nous imprimons en majuscule la première lettre de chaque strophe, pour faire ressortir l'acrostiche : יעקב בר רבי יהודה חזק, *Jacob fils de Rabbi Juda, Hazak* [1]. Nous reproduisons les petits points qui surmontent les noms propres et quelques autres mots importants [2], ainsi que la ponctuation qui est donnée çà et là, et presque toujours incorrectement [3].

זאת[4] הסליחה יסד ר' יעקב בהר' יהודה מילוטרא על שלש עשרה קדושים שהיו שרופים בטרואייש שני שבועות קודם שבועות מ"ח לפרט, ואלו הן נקובי בשמות, ר' יצחק קטליין ואשתו ושני בניו וכלתו, והחר' שמשון הקדמון, והחר' שלמה, ור' ברוך מאווירי, ור' שמשון הסופר מיקטילון, והחר' קומלון, והחר' יצחק כהן, והחר' חיים מברינון, והחר' חיים, זכרונם לברכה: א' מלך:

« Cette Selicha [5] a été composée par R. Jacob, fils de Juda de Lotra (Lorraine), au sujet de treize saints qui furent brûlés à Troyes, deux semaines avant la Pentecôte, en 48, petit comput [6]. Les voici, désignés par leurs noms : R. Isaac Châtelain, sa femme, ses deux fils et sa bru, R. Samson Hakkadmôn, R. Salomon, R. Baruch d'Avirey, R. Siméon le scribe de Châtilon (Châtillon), R. Comlon, R. Isaac Cohen (ou le Prêtre), R. Haïm de Brinon et R. Haïm. Que leur souvenir soit en bénédiction. — Dieu Roi [7] ! »

[1] *Hazak* est une interjection signifiant à peu près *macte ! apage !* Elle termine fréquemment les acrostiches des poèmes hébreux du moyen âge.

[2] Les mots correspondants de la traduction sont en italique. — Dans la notice les mots qui ne sont pas ponctués ont en surcharge le signe v plusieurs fois répété. Ce sont des enjolivements fréquents dans les manuscrits hébreux, et qu'il était inutile de reproduire.

[3] Les deux pièces sont écrites en caractères semicursifs du moyen âge. Nous les donnons en caractères carrés.

[4] Cette notice est précédée de quelques mots qui semblent ne pas s'y rapporter. Ces mots que M. Neubauer n'avait pas cru devoir reproduire nous sont ainsi donnés par M. l'abbé Duchesne : כפקון יומרנו נקורנו לנויו ; nous n'en comprenons pas le sens.

[5] La *selicha* est une élégie qui se récite à la synagogue, les jours de pénitence, à l'effet d'implorer l'indulgence ou la miséricorde divine.

[6] Le petit comput ne compte pas les milliers ; 48 est donc 5048 a. m. = 1288 de l'ère chrétienne. Signalons ici une malencontreuse faute d'impression qui s'est glissée dans le rapport de M. Neubauer sur sa mission en Italie (*l. cit.*). On a imprimé 1238 au lieu de 1288 pour la date qu'il donne de cette élégie.

[7] Ces mots sont le commencement d'une prière qui se récite au temple, les jours de pénitence, après les *selichoth*. Ils prouvent que la pièce était récitée solennellement au cours de l'office, ce que d'ailleurs faisait supposer le titre de *selicha* donné à cette pièce par l'auteur de la notice.

ÉLÉGIE HÉBRAÏQUE.

TEXTE.

יוצע על בשרי שק ואפר.
כלו כיעשן מלומדי ספר.
מאזרי זיקות בנפשם לא נתנו כופר.
איה שוקל, איה סופר:

II עברה כל שמחה על אובדן[1] מולדתי.
הורד שאולה צבי תפארתי.
הִשִׂיקָנִי[2] רוגז, ואשר יגורתי
פני לא הסתרתי:

III קלו מנשרים בני מְעֻנִי[3].
נוצרי מטעיי השחיתום מיני.
אֲמָרוּ[4] לכו באור אשכם, ומהרו בניי.
ותבער בם אש יי:

COMMENTAIRE.

1. *Le cilice et la cendre sont étendus comme un lit pour beaucoup* (Esther, IV, 3). *Est-ce qu'il étendra le cilice et la cendre ?* (Isaïe, LVIII, 5)
2. Les ennemis de Dieu) *disparaissent dans la fumée* (Psaumes, XXXVII, 20). *Pour les instruire dans le livre* (c.-à-d. l'écriture chaldaïque ; Dan. I, 4).
3. *Ceints d'étincelles* (Isaïe, L, 11). — *Et chacun donnera une rançon pour sa personne* (ou *sa vie*) (Ex. XXX, 12).
4. *Où est celui qui pèse ? celui qui compte les tours ?* (Isaïe, XXXIII, 18).

II 1. *Toute joie s'est évanouie* (Isaïe, XXIV, 11). — *Pour la destruction de ma famille* (Esther, VIII, 6).

[1] Pour אָבדן ; le ו marque ici simplement l'*o*. Cette orthographe incorrecte est habituelle dans les textes hébreux non ponctués; on la retrouve plusieurs fois dans notre élégie, par exemple, str. VII, 3 : לעובדו pour לעבדו ; str. VII, 1, יפיפיה pour יפהפיה, etc.

[2] Lire הִשִּׂיקָנִי. On serait tenté de corriger ce mot en השיגני, *m'a saisi*; l'expression serait plus naturelle.

[3] Lire מְעֹנִי. Les deux יי qui terminent les trois premiers vers et le mot מטעיי sont pour rimer *à l'œil* avec le quatrième.

[4] Lire אֲמָרוּן ; de même str. V, 2 : פִּנָּתָה, lire פֻּנָּתָה ; 4 : ותשרף, lire ותשרף.

ÉLÉGIE HÉBRAÏQUE.

TRADUCTION.

I J'ai étendu sur mon corps le cilice et la cendre ; [Livre;
Car ils ont disparu dans la fumée, les hommes instruits dans le
Ceints d'étincelles, ils n'ont pu donner de rançon pour leur vie.
Où est celui qui pesait, où est celui qui comptait (les lettres [1]) ?

II Toute joie s'est évanouie devant la destruction de ma famille.
Elle est descendue au tombeau la gloire de mon orgueil ;
La crainte m'abreuve ; mais ce que je redoutais [2],
Je n'en ai pas détourné la tête.

III Plus légers que les aigles sont les fils de mes persécuteurs.
Les rejetons que j'ai plantés [3], mes oppresseurs les ont détruits.
« Allez, dirent-ils, dans la flamme ardente » et mes enfants hâtè-
Et un feu de Dieu [4] les consuma. [rent leur pas,

COMMENTAIRE.

2. *Elle est descendue au tombeau, la fierté* (Isaïe, XIV, 11). — *La gloire de son orgueil* (Isaïe, XXVIII, 1 et 4).
3. « La crainte m'abreuve » : je n'ai pas retrouvé l'origine de cette expression. — *Et ce que je redoutais est tombé sur moi* (Job, III, 25).
4. *Je n'en ai pas détourné la tête* (Isaïe, L, 6).

III 1. *Plus légers que les aigles* (Samuel II, 1, 23). — La fin du vers n'est pas imitée.
2. *Le rejeton que j'ai planté* (Isaïe, LX, 21). — La fin du vers n'est pas imitée.
3. *Allez dans la flamme ardente* (Isaïe, L, 11). — *Et tes constructeurs hâtèrent le pas* (Isaïe, XLIX, 17).
4. *Et le feu de Dieu les consuma* (Nombres, XI, 1).

[1] Allusion aux grands docteurs de la synagogue, qui savaient rendre compte de tous les mots, de toutes les lettres de la Sainte Écriture, et en tirer des enseignements. Cf. Derenbourg, *Essai sur l'histoire de la Palestine*, p. 396, 397.

[2] On peut traduire encore : *La crainte et ce que je redoutais m'abreuvent.*

[3] On pourrait lire *nôçrê* au lieu de *niçrê*, ce qui donnerait « les gardiens de mes plantations ». — Mais le texte fait évidemment allusion au verset d'Isaïe (LX, 21) qui signifie : les rejetons que j'ai plantés. Voir au commentaire.

[4] C'est-à-dire terrible, ou : affronté pour l'amour de Dieu.

IV בא נדיב לב למקום תבערה.
ויחרד יצחק ויאמר מה נורא.
ביום שבתון מלאו לו ימי טהרה.
בהקרבם אש זרה:

V ברה ליולדתה אחוזה ביד טורף.
תמתו[1] הצרופה לא פַּנְתָה[2] ערף.
אז אמרה להחזיק בה ידך אל תרף.
הוציאוה וַתִּשָּׂרֵף[3]:

VI רובי שעשועיב עְוללי[4] טפוחים.
שלים באו בין אש החוחים.
איש לרעהו יאמר טוב שֵׁבֶת[5] אחים.
ויעלו עולות ויזבחו זבחים:

VII ריק הגו לאומים, לכלה יפיפיה.
לא[6] נכר כובי את גפן פוריה.
מֵאֲנָה[7] לעובדו הילדה העבריה.
רשפיה רשפי אש שלהבת יה:

COMMENTAIRE.

IV 1. *Tout homme de cœur fit venir* (Exode, xxxv, 22). — *Ce lieu fut appelé embrasement* (Nombres, xi, 3).

2. *Isaac fut ému* (Genèse, xxvii, 33). — *Il dit : que c'est terrible* (Genèse, xxviii, 17).

3. *Et quand finiront les jours de pureté* (purification) (Lévitique, xii, 4 et 6). — *Le jour de sabbat* (passim).

4. *Ils approchèrent de Dieu* (offrirent à Dieu) *un feu profane* (Lévitique, x, 1).

V. 1. *Elle est la préférée de sa mère* (Cantique, vi, 9) — « Saisie par la main du bourreau (tôreph) » : *il saisit sa proie* (téreph) (Isaïe, v, 29).

2. « Dans sa piété (*thoumathô*) éprouvée » ; *thoumatho*, forme rare prise à Job, ii, 3. — « Ne détourna pas la tête », proprement : ne tourna pas la nuque : *Ils m'ont tourné la nuque* (le dos) *et non le visage* (Jérémie, ii, 27).

3. Le commencement n'est pas imité. — *Ne retiens pas tes mains* (Josué, x, 6).

[1] En marge, le ת initial est corrigé en תו.
[2] et [3] Voir page 270, note 4.
[4] Lire עוללי.
[5] Lire שֶׁבֶת.
[6] לא̄, abréviation pour לאל.
[7] Lire מֵאֲנָה. Pour le mot qui suit, voir la note 1 de la page 270.

IV Venu au lieu de l'embrasement, l'homme de cœur
Isaac[1] fut ému. Il dit : « Que c'est terrible ! »
Au jour de Sabbat finirent pour lui ses jours de pureté[2],
Quand on l'approcha du feu profane.

V La préférée de sa mère[3], saisie par la main du bourreau,
Dans sa piété éprouvée, ne détourna pas la tête.
Elle ordonna qu'on la saisît : « Ne retiens pas ta main ! »
On la fit saisir et on la brûla.

VI Enfants d'amour[4], objets des plus tendres soins,
Les *deux* (frères) vinrent dans le feu de ronces ;
Ils se disaient l'un à l'autre : « Heureux les *frères* d'être ensemble ! »
Ils offrirent l'holocauste et accomplirent le sacrifice.

VII En vain la foule engageait la bru au beau visage[5] :
« Vers le dieu étranger tourne-toi, ô vigne fertile[6] ! »
L'enfant juive a refusé de se soumettre ;
Ses embrasements sont des embrasements de feu, une flamme de [Dieu !

COMMENTAIRE.

4. « On la fit sortir (hoçihouha) et on la brûla (vAthissarêph) » : *Faites-la sortir* (hoçihouha) *et qu'on la brûle* (vEthissarêph) (Genèse, xxxviii, 24).

VI 1. « Enfants d'amours » expression talmudique. — *Objets des plus tendres soins* (Lament., ii, 20).
2. (Comme une rose) *dans les ronces* (Cantique, ii, 2).
3. *Ils se disaient l'un à l'autre* (Juges, vi, 29). — *Heureux les frères d'être ensemble* (Psaumes, cxxxiii, 1).
4. *Ils offrirent des holocaustes et accomplirent des sacrifices* (Exode, xxiv, 5). — La phrase de l'Exode est reproduite textuellement dans l'élégie.

VII 1. *Vainement la foule médite* (Psaumes, ii, 1). Le verset hébreu est reproduit textuellement. — *O ma fiancée, que sont belles tes amours* (Cant., iv, 10). *Fiancée* et *bru* sont exprimées en hébreu par le même mot.
2. *Un Dieu étranger* (passim). — *Ta femme sera... comme une vigne fertile* (Psaumes, cxxviii, 3).

[1] Isaac Châtelain.
[2] Sa vie pure.
[3] La femme d'Isaac Châtelain.
[4] Les deux fils d'Isaac Châtelain.
[5] La femme de l'un des fils.
[6] Comparaison fréquente dans la Bible. Voir spécialement le Psaume 128, auquel cette ligne fait allusion. Cf. au commentaire.

VIII ברון יחד הטיבו נגן רינתם.
כבמחול משחקים נסעו לצבאותם.
פני להבים פניהם, והיה אור במושבותם.
הנה היו כקש אש שרפתם:

IX יחרד בזאת לבי מי יתן מים ראשי
כי גבר אויב שודדי[1] והורשי.
לידות במאכולת אש בן יקיר קדושי.
ויאמר שמשון תמות נפשי

X ישרה נפשו בו בעמק הבכה.
בחיר יי רותק על אש המערכה.
אז חלף רוח ולנסוך מסכה.
ושלמה ישב על כסא המלוכה.

XI השב (אין אומר)[2] ואין מציל משוסיהו.
ויט שכמו לסבול כל אשר קרהו.
ילהטהו מסביב ואש אכלתהו.
כי ברוך הוא:

COMMENTAIRE.

3. Ce vers n'est pas imité.

4. (L'amour est fort comme la mort;) *ses embrasements sont des embrasements de feu, une flamme de Dieu* (Cantique, viii, 6).

VIII 1. *Dans le concert unanime* (des étoiles) (Job, xxxviii, 7). — *Entonnez le cantique avec des cris de joie* (Psaumes, xxxiii, 3).

2. *Comme des danseurs joyeux* (Jérémie, xxxi, 4). — *En ordre, ils partirent* (Nombres, x, 28).

3. *Leur visage rayonne* (Isaïe, xiii, 8). — « La lumière était avec eux (proprement : dans leur demeure) » : *La lumière est dans leur demeure* (Exode, x, 23).

4. *Semblables à la paille, le feu les consuma* (Isaïe, xlvii, 14).

IX 1. *Mon cœur s'émeut* (Job, xxxvii, 1). — *Puisse ma tête se fondre en larmes* (Jérémie, viii, 23).

2. *Il a été assez fort, l'ennemi* (Lament., i, 16). Le reste n'est pas imité.

3. *En pâture aux flammes* (Isaïe, ix, 4). — (Ephraïm), *enfant précieux* (Jérémie, xxxi, 20).

4. *Samson dit : Périsse mon âme !* (c.-à-d. *ma personne*) (Juges, xvi, 30).

[1] Dans le manuscrit les deux דד sont surmontés d'un trait : שודדי.

[2] Mots entre parenthèses dans le texte. Il n'en faut pas tenir compte.

VIII D'un concert unanime, ils[1] entonnèrent les cantiques ;
Comme des danseurs joyeux, ils partirent en ordre ;
Leur visage rayonnait ; la lumière était avec eux...
Semblables à la paille, le feu les consuma.

IX Ah ! mon cœur s'émeut, ma tête se fond en larmes ;
Car il a été assez fort, l'ennemi qui me dévaste et m'écrase,
Pour livrer en pâture aux flammes l'enfant précieux de ma sainteté !
Samson[2] dit : « Périsse mon âme ! »

X Dirigeant son âme vers la vallée des pleurs,
L'élu de Dieu fut lié sur le bûcher préparé.
Il a ranimé son courage, s'est armé de résolution,
Et *Salomon*[3] est assis au trône de la gloire[4].

XI Il va, sans que nul le puisse délivrer de ses persécuteurs,
Il incline son épaule pour prendre son fardeau du sort.
On l'enveloppe de flammes ; le feu le consume ;
Il est *béni*[5].

COMMENTAIRE.

X 1. *Dirigeant son âme au bien* (Habacuc, II, 4). — *La vallée des pleurs* (Psaumes, LXXXIV, 7).

2. *L'élu de Dieu* (II Samuel, XXI, 6). — *Ils furent liés* (de chaînes), (Nahum, III, 11).

3. *Il a ranimé son courage* (Habacuc, I, 11). — *S'est armé de résolution* (Isaïe, XXX, 1). Ce passage d'Isaïe est obscur, et le sens en est contesté.

4. *Et Salomon s'assit sur le trône de la royauté* (I Rois, I, 46).

XI 1. *Sans que personne le puisse délivrer* (Isaïe, V, 29). — *Il délivre* (Israël) *de ses persécuteurs* (I Samuel, XIV, 48).

2. *Il incline son épaule pour prendre son fardeau* (Genèse, XLIX, 15). — « Du sort, (proprement : de ce qui lui arrive) » : *tout ce qui lui arrive* (Esther, IV, 7).

3. *On l'enveloppe de toutes parts* (Isaïe, XLII, 25). — *Le feu le consume* (Job, XV, 34).

4. *Il est béni* (Nombres, XXII, 13).

[1] Les cinq victimes.
[2] Samson le kadmôn.
[3] R. Salomon.
[4] De la gloire céleste.
[5] R. Baruch d'Avirey. (*Baruch* = Benedictus.)

XII ונגש המשורר וזר לא ירחמנו.
לא תכבה להבת אף אש תאכלנו.
מטיב נגן ומיטיב צור בדד ינחנו.
לקח אותו אלהים ושמעון איננו:

XIII דור בין העבותים צמרתו ניתנה.
החזיק בתומתו ועוז פניו לא שינה[1].
להב אש אוכלה היה לו למנה.
ויפל הגורל על יונה:

XIV הוכן בחסד שר הצבה.
ויעמוד על משמרתו אל המלאכה לקרבה.
והוא כהן לאל עליון והוא נדבה.
אור יצחק לאש וקדושו ללהבה:

XV חמת המציק בערה באיש מהוגן.
והיה לאדם לבשר ובידו מנגן.
נצרבו פני אשר צחו מאגן.
ועץ החיים בתוך הגן:

COMMENTAIRE.

XII 1. *Des chantres s'approchèrent* (Ezras, IX, 1). — *Et il n'en a pas pitié* (Isaïe, XXVII, 11).

2. *La flamme ne s'éteint pas* (Ezéchiel, XXI, 3). — « Elle le dévore (proprement : car le feu le dévore) » : *Car le feu le dévore* (Deutér., V, 24).

3. « *Le chantre habile* : proprement : habile à chanter » ; *Habiles à chanter* (Psaumes, XXXIII, 3 ; *Homme habile à chanter* (I Samuel, XIV, 17). — *Dieu le conduit seul* (Deutér., XXXII, 12).

4. *Dieu l'a pris* (Genèse, V, 24). — *Et Siméon n'est plus* (Genèse, XLII, 36).

XIII 1. Littéralement : Sa cime est parmi les touffes épaisses ; expression prise à Ezéchiel, XXXI, 3.

2. Cf. strophe V, vers 2. — *Et son visage (sévère) est changé* (Ecclésiaste, VIII, 1).

3. *Le feu le dévore* (Isaïe, XXIX, 6). — *Tu le recevras comme ta part* (ton lot) (Exode, XXIX, 26).

4. *Et le sort frappa Jona* (Jonas, I, 7).

[1] Ms. שנה.

XII Le chantre s'approche, et le barbare n'en a pas pitié.
La flamme ne s'éteint pas ; elle le dévore,
Le chantre, le scribe habile ; et Dieu le conduit seul
Et le prend avec lui. *Siméon*[1] n'est plus !

XIII (Comme un) arbre à la cime haute et touffue, l'ami (de Dieu)
Reste ferme dans sa piété : il ne change pas de visage.
Le feu qui le dévore, il le reçoit comme sa part ;
Et le sort frappe *Jona*[2].

XIV Le chef de la troupe[3], affermi par la Grâce,
Debout à son poste, se dispose à l'œuvre.
Il était *prêtre* du Très-Haut. Son âme se dévoue
Et la splendeur d'*Isaac*[4] est livrée au feu, et sa sainteté aux [flammes.

XV La violence du bourreau éclate contre un homme honoré ;
Il doit le brûler. (La victime) est livrée en ses mains ;
Son visage se contracte, qui était plus brillant que la lune,
Et l'arbre de *vie* est au Paradis[5].

COMMENTAIRE.

XIV 1. *Affermi par la grâce* (Isaïe, XVI, 5).
2. *Debout à mon poste* (Habacuc, II, 1). — *Pour se disposer à l'œuvre* (au travail) (Exode, XXXVI, 2).
3. *Il était prêtre du Très-Haut* (Genèse, XIV, 18). — *Ceux dont l'âme se dévoue* (Exode, XXXV, 21).
4. *La splendeur d'Israël est livrée au feu,.. Et sa sainteté aux flammes* (Isaïe, X, 17 et 16).

XV 1. *La violence du bourreau* (Isaïe, LI, 13). *La violence éclata contre lui* (Esther, I, 12).
2. *Il doit le brûler* (son dieu de bois) (Isaïe, XLIV, 15). — La fin du vers rappelle le passage de la Genèse, XIV, 20 : « Béni soit le Dieu suprême qui a *livré* tes ennemis *entre tes mains.* »
3. *Et tous les visages en seront contractés* (Ezéchiel, XXI, 3).
4. *Et l'arbre de vie [était] au milieu du paradis* (Genèse, II, 9).

[1] Siméon, le scribe, de Châtillon.

[2] R. Jona ou Comlon ou mieux Colon : Jona en hébreu veut dire *colombe* (en vieux français *colomb* ou *colon*). Peut-on rapprocher de ce nom celui de *Colunus* (Fulch.) qui se trouve dans une charte du XI[e] siècle (vers 1070) (*Cartulaire de Savigny*, publié par A. Bernard, p. 241) ? Le *b* de *colombus*, tombé au XII[e] siècle, ne doit pas avoir encore disparu au XI[e] siècle.

[3] De la troupe des martyrs.

[4] Isaac Cohen ou le prêtre.

[5] R. Haiim de Brinon. Haiim en hébreu veut dire *vie*.

XVI זך כתית למאור ככפיר נוהם.
נאום ייקר גווי עם רעיי בהם[1].
כיונים תעופינה אל ארובותיהם.
כי חיים הם למוצאיהם.

XVII הראו יה עומד במידות שלוש עשרה.
כולו זרע אמת ודבר יי ירא,
נשאר מזער אנוש על יד לענה פורה.
ישפוט ה׳ וירא:

COMMENTAIRE.

XVI 1. *De l'huile d'olive pure, raffinée, pour le luminaire* (Exode, XXVII, 20). — *Rugissant comme un lionceau* (Proverbes, XIX, 24).

2. Les concordances n'indiquent aucun passage auquel on puisse rapporter ce vers.

3. (Comme des nuées) *ils volent, comme des pigeons rejoignant leur colombier* (Isaïe, LXI, 8).

4. *Là* (dans les conseils de morale) *est la vie pour ceux qui la trouvent* (Proverbes, IV, 22). Notre texte dit également *pour ceux qui la trouvent*. Mais nous avons cru devoir modifier la traduction d'après le sens du contexte.

III

Le déchiffrement de l'élégie française présente des difficultés considérables. Dans sa plus grande partie, elle n'est pas ponctuée, ce qui supprime les *a* et les *e* ; les *o* et les *u* (*u, ou*) d'un côté, les *é* (*è, ê*) et les *i* de l'autre se trouvent de la sorte représentés par deux semi-voyelles qui peuvent avoir encore la valeur de *v* et de *j*. Les tildes qui, placés sur les *g*, les *k*, les *p*, doivent les changer en *g*, en *ch*, en *f*, manquent souvent. Ainsi[2] *vankere* (XVII, 1) est pour *vankére* = *vanchere* ; *porments* (IX, 2) est pour *forments* ; etc. Plusieurs mots sont coupés à tort : *i* (ou *e*) *lavet* pour *il avet* (*avait*) (IX, 4). Presque à chaque strophe, plusieurs mots sont réunis en un : *elejour, elanuit* pour *e le jour, e la nuit* (II, 3) ; *delatrémale* pour *de la tres male* (III, 1) ; *citkide-*

[1] Vers obscur ; le texte est évidemment corrompu ; je lis : נאם, יוקד גווי עם רעיי בהם.

[2] Pour rendre plus facile la lecture des exemples cités, j'ajoute les voyelles dans les mots que le texte hébreu ne ponctue pas.

XVI Plus pur que l'huile du luminaire, comme un lionceau rugissant
Il s'écrie : « Que mon corps soit brûlé avec mes amis ! »
— Telles volent les colombes regagnant leur colombier.
Là [1] est la *vie* pour ceux qui la cherchent [2].

XVII Invoquez Dieu aux treize attributs [3],
Vous tous, race fidèle, craignant la parole divine !
Un petit nombre a survécu à travers les amertumes.
Dieu jugera et avisera !

COMMENTAIRE.

XVII 1. *Je t'invoque, ô Dieu !* (Psaumes, xxviii, 1).
2. *Tout entière, race de vérité* (Jérémie, ii, 21 ; c.-à-d., race pure, sans mélange). *Craindre Dieu ; la parole de Dieu* (passim).
3. *Un petit nombre a survécu* (Isaïe, xxiv, 6). — « A travers les amertumes » littéralement : par ce qui porte l'amertume ; imitation du Deutéronome, xxix, 17 : *racine qui porte le poison et l'amertume* (l'absinthe).
4. *Dieu vous jugera et avisera* (Exode, v, 21).

tos pour *cil ki de tos* (iv, 3), etc. Par suite de l'état défectueux du manuscrit et de la nature de l'écriture, plusieurs lettres se confondent entre elles. L'*alef* (*h* muette, *a* ou *e*) se confond avec le *mim* (*m*) et les double *vav* (*v*). Le premier mot de la pièce avait été lu par M. Neubauer et M. Angelo *hont* (*ont*), ce qui n'offrait aucun sens ; j'étais tenté de corriger *ont* en (*h*) *ores*, bien que les lettres *ont* fussent certaines ; un examen plus approfondi de la forme des lettres, demandé à M. Angelo, me montra qu'il fallait lire *mont*, leçon satisfaisante d'ailleurs pour le sens. Le *daleth* (*d*) se confond perpétuellement avec le *resch* (*r*) ; le *vav* (*v*, *o*, *u*, *ou*) avec le *yod* (*é*, *i*, *j*) ; le *zain* (*z*, *s* douce) avec le *koph* (*k*) ; l'*n* dans les groupes *an*, *en*, *on*, manque généralement. Ainsi le manuscrit porte ou semble porter : *deruit* (*deduit*, II, 2) ; *coruit* (*conduit,* II, 3) ; *doled* (*dolor*, III, 1) ; *cdi* (*cri*, V, 2) ; *onelement* (*inelement*, XI, 1) ; *oneseos* (*o no seos* = *o nos seons* = *où nous séons,* XVII, 3) ; *żangeler* (*kangeler*, *changeler*, III, 2) ; *zant* (*kant*, V, 1), etc., etc. Dans certains cas, tel trait effacé défigure des lettres et par suite des mots. Str. i, 4, le manuscrit porte *lui* ; il faut lire *lur* (*lor*), l'*i* n'étant que le reste d'une *r* effacée. Le *sin* (*s*) s'est souvent réduit à *teth* (*t*). Str. xvii, 2, M. Neubauer lisait *jort* au lieu de *jors*. Comme l'écriture est quelque peu

[1] Au ciel.
[2] Ce verset désigne le treizième martyr, appelé également R. Haiim. Cf. page 277, note 5.
[3] Épithète habituelle de Dieu dans les poésies liturgiques du moyen âge.

cursive, des lettres, reliées entre elles, paraissent former de nouvelles lettres; le *tr* ou le *vt* n'est souvent qu'une *s* et réciproquement. Ainsi *nsre* (II, 1), donné par les copies de MM. Neubauer et Angelo, doit se lire *nvtre* = *notre*. Je ne parle pas des passages entièrement corrompus que je renonce à expliquer.

Comme je l'ai dit au début, un grand nombre de mes corrections, inspirées par l'étude de la copie de M. Neubauer, ont trouvé leur confirmation dans la collation de M. Angelo, à qui j'avais demandé si elles étaient autorisées par le manuscrit. Celles-là, je n'ai pas hésité à les transporter dans le texte que je publie. Quant aux passages pour lesquels la collation concorde avec la copie, et qui appellent des corrections, je donne la leçon corrigée, soit dans le texte, soit dans le commentaire qui accompagne le texte; dans les deux cas, elle y est discutée.

Le tableau suivant donne le système de transcription que j'ai suivi :

א (alef)	' (esprit doux)[1].
ב (beth)	b
ג (ghimel)	g (= *g* dur et quelquefois pour *ǵ* = *j*)
ג̆ (ghimel tildé)	ǵ (= *j*)
ד (daleth)	d
ה (hé)	h
ו (vav)	v (= *v*, *o*, *u*, *ou*)
ו̄ו (double vav tildé)	w (= *v*; quelquefois le tilde manque; j'écris alors *vv*)
ז (zaïn)	z (= *s* douce)
ז̆ (zaïn tildé)	ž; même valeur que le zaïn simple
ח (heth)	ḥ; n'existe que dans les mots hébreux[2]
ט (teth)	t
י (yod)	η[3] (= *i*, *é* ou *y*, c'est-à-dire *i* consonne)
י̄י (double yod tildé)	η̃η̃[4] (= *y*, *j*)
כ (kaph)	kh ne se trouve pas dans notre texte
ל (lamed)	l
מ (mem)	m
נ (noun)	n
ס (samech)	s (n'existe que dans les mots hébreux; l'*s* française est notée par ש)

[1] L'*alef* n'a de valeur vocalique que par le point-voyelle ou la semi-voyelle qui l'accompagne. Non suivi du ו (v) ou du י (η), il reçoit comme point-voyelle un *a* ou un *e* muet. Suivi du *v*, il donne *o*, *ou*, *u*; avec un η, il devient *é*, *è*, *i*.

[2] La pièce française renferme quelques mots hébreux, spécialement des noms propres qui n'ont pas été francisés.

[3] Nous représentons le י par l'η grec, cette lettre pouvant être lue *e* ou *i*.

[4] N'ayant pas de caractères spéciaux pour rendre la combinaison des deux *yod* tildés, nous recourons, faute de mieux, à deux η̃ avec circonflexes.

ע	(aïn)	*h'* (n'existe que dans les mots hébreux)
פ	(pé)	p (et quelquefois pour $\bar{p} = f$)
פ̄	(pé tildé)	p̄ (= *f*)
צ	(çadé)	ç (= *ts*, *ds*)
ק	(koph)	k (et quelquefois pour *q̇* = *ch*)
ק̇	(koph (tildé)	q̇ (= *ch*)
ר	(resch)	r
ש	(sin)	s (= *s* forte ; dans les mots hébreux le ש = *sch*)
ת	(thav)	th (n'existe que dans les mots hébreux)

Les cinq dernières strophes sont ponctuées ; je les transcris en déterminant la valeur du *v*, de l'*ï* et de l'*alef*, telle qu'elle résulte de la ponctuation. On remarquera dans la transcription trois sortes d'*e* : *e* féminin = le *scheva mobile* du texte hébreu (:) ; *é* = le *çêrê* (··) ; *è* = le *ségol* (∴) ; le texte n'a qu'un signe (= *o*) pour *ó*, *ò*, *eu*, *ou* ; il réserve le point-voyelle de l'*ou* pour l'*u* français.

ÉLÉGIE FRANÇAISE.

TEXTE.

זה הלעז מזה הסליחה

I מונט שונט אמיאקיף ישר׳. ליאגריאה גאנט.
איש נאפואט מיש שאנש שאוונט אנראגי . . . .
קרדאנטרא אוש פורט ארש מינץ פרוץ קורשייא איגנט.
קי פור לור וויוורא נוורט דוני נואש ראקיט דארגנט:

II טרובליאה איט נוטראה גואייאה אי נוטראה דידויינט
דושיש קינדיאט לתורה אי לאודיאט אנלור קודויינט.
אוש נפיניאט טאקא אילייור אילנויינט.
אורש שונט ארש איפניש קיקון גי ווראייאה רקנייינט

III דלטרינילא פלונא גאנט שופרוש שיטא דולור.
ביאן נושפוט קנגליר אי מואר לקולור.
גי פרנטן פיטי אי אנטן קרי איפלור.
קר פורנייט אויאש (?) פירדו מיט אומא דוולור:

TRANSCRIPTION.

I mont svnt 'mŗ'qŗp ηsr. lη'grŗ'h é'nt,
'ηs n'pv't mηs s'ns s'vvnt 'nr'gη...
qrd'ntr' 'vs p̄vrt 'rs mŗnç prvç qvrsŗ̃ŗ̃' 'ηgnt.
qη pvr lvr vvηvvr' nvvrt dvnŗ nv's r'qŗt d'rgnt.

II trvblη'h 'ηt nvtr'h év'ŗ̃ŗ̃'h 'ŗ nvtr'h dŗdvŗŗt
dvsvs qηmdŗ't lthvrh 'ŗ l'wŗ't 'ηlvr qvdvŗ̃ŗ̃t,
'vs np̄ŗnŗ't t'q' 'ηlŗ̃ŗ̃vr 'ŗlnvŗ̃η̃t.
'vrs svnt 'rs 'ŗp̄nŗs qŗqvn éŗ vvr'ηŗ'h rqnvŗŗt.

III dltrηml' p̄lun' é'nt svp̄rvs sηt' dvlvr.
béη'n nvspvt qnglηr 'η mv'r lqvlvr,
éη prntn pηlη 'η 'ntn qrη 'ηplvr,
qr pvrnŗηt 'vη's (?) pηrdv mηt 'vm' dwlvr.

COMMENTAIRE DE LA TRANSCRIPTION.

Dans cette restitution, tout en donnant aux mots leurs formes françaises, nous avons cherché à conserver les traits de phonétique qu'in-

ÉLÉGIE FRANÇAISE.

TEXTE RECONSTITUÉ.

Ceci est la version de la Selicha.

I Mont sont a mechief Isr[ael], l'egaree gent,
E is ne poet mes s'is se vont enraj[ant];
Car d'entre os furet ars meinz proz cors sage e gent
Ki por lor vivre n'oret doné nus rachet d'argent.

II Troblee et notre joie e notre deduit
Do sos ki medeet la Thora e l'aveet en lor coduit;
Os ne fineet tache e le jor e la nuit.
Ors sont ars e fenis ; checun Gé vraie rekenuit.

III De la tre male felone jant sofros sete dolor ;
Bein nos pot changeler e muer la color.
Gé ! prent en piti e enten cri e plor ;
Car por niet avons perdu met home de valor.

dique la transcription hébraïque. Toutefois, pour l'*e* nous nous sommes écartés de ce principe. L'*e*, l'*é* et l'*è* (ces deux derniers quand ils sont indiqués dans le texte hébreu par *η* non ponctué) sont représentés par *e*. Quand *é* termine un mot, nous mettons cependant *é*, pour éviter la confusion avec l'*e* féminin. Quand le texte hébreu distingue par la ponctuation *é* de *è*, nous reportons cette distinction dans le texte reconstitué. Le mot *Gη* étant ponctué *Gé* en plusieurs endroits, nous écrivons partout *Gé*.

I. 1. *'mη'qηp* = *ameqiep* = *a méchief* (lecture due à M. Paul Meyer) ; après l'*η* de *mη* il y a un *alef* qui semble indiquer une sorte d'*e* muet, ou plutôt d'*h* douce ; quelque chose comme *a meechief* ou mieux *a mehchief* ; de même *l'eegaree* ou mieux *l'ehgaree*. Cf. plus bas, p. 294. — Isr. = Israel. — 2. *'ηs* ; ce mot pourrait se lire encore *'vs* = *os*, *eus*, c'est-à-dire *eux ; s'ns* ; le *n* peut être aussi bien un *v* ou un *η ;* je corrige en *sis* et lis : *s'is*, c'est-à-dire *s'ils, si ils*. — — *enraj*[*ant*], c'est la rime qui détermine les dernières lettres de ce mot, lettres effacées dans le manuscrit où elles occupaient la fin de la première ligne. — 3. *Cors sage* ; le manuscrit porte *cvrs̃ñ'* = corsage. — 4. *Nus* est obscur ; le sens demanderait *nul*.

IV אנפלשא פר אמני ר׳ יצחק קאטלין.
קיפור גי . . . . . . א לישא רנטש אמיזואש טוט אפליין.
אגי וויף שרנדי צילקידטוש בינש אטיט פליין.
בון דפורטור איטייט דתיכפות אידפליין:

V לאפרואדא פאנמא קנט אילא וויאט ארדיר שון מרי.
מונט ליפינט מאה לאדפרטיאה. דצא גיטא מוט גרנט קרי.
אילא דיט גוֹאה מוריר דטיא מורט קונמון אני מורי.
דאפנט איטיט גרושא. פורצא גרנט פויינא שופרי:

VI דוש פרירש איפורט ארש. אין פטיט אי און גרנט.
לופטיט פר אבהי דופואה קי שי שאפרנט.
אידיט הרוא גאר טוש. אי לי גרנט לי אפרנט.
אילידיט אפראדיש שרש טוט יוטא אקרנט:

TRANSCRIPTION.

IV 'npls' pv amunη r. η̦çh̓k q̓'tlη̦ηu
qηpvr g̓η̦. . . . . ' lésa rnts 'ηmηžv's tvt 'plη̦ηu
'g̓η vvip̄ srndη çηlqηdtvs bηus 'ηtηt plηηu
bvn dpvrtvr 'η̦tη̦ηt dthvsphvth 'ηdplηηu.

V l'prv'd' p̄'nm' qnt 'η̦l' vvη't 'rdηr svn mrη,
mvnt lηp̄η̦t mah l'dprtη̦'h, dç' g̓η̦t' mvt grnt qrη,
'ηl' dηt g̓w'h mvrηr dtη̦' mvrt qvmmvn 'nη mvrη,
d'p̄nt 'η̦tηt grvs' pvrç' gınt pvηη̦n' svprη.

VI dvs p̄rηrs 'ηpvrt 'rs, 'vn ptηt 'η 'vn grnt,
lvptηt p̄v 'bhη dvp̄v'h qη sη s'prnt,
'η̦dηt hrv' g̓'r tvs. 'η lη grnt li 'prnt,
'ηlη̦dηt 'pr'dηs srs tvt η̦̄η̄t' 'qrnt.

II. 1. *Joie* ; manuscrit *ġoη̦η̦eh* = *jòye* avec *o* accentué, *y* fortement prononcé et *e* féminin sonore comme dans *le*, *je*. — 2. *Dosos* = *deços*, *de ceux*. — *md'η̦t* = *médée[n]t* ; je ne comprends pas ce mot. — *Thora*, mot hébreu, = Loi. — 3. *Ta[s]che*, MM. Neubauer et Angelo s'accordent à lire *hskr* avec un *'aïn* pour le *h* et un *samech* pour l'*s* ; leçon inadmissible, parce que le *'aïn* et le *samech* ne se rencontrent pas dans nos transcriptions françaises, et que le groupe *hskr* ne peut former aucun mot hébreu. Le *'aïn* et le *samech* du manuscrit se corrigent sans peine en *teth* et en *alef* ; ce qui nous donne avec le *k* : *tak* ; l'*r* seul fait difficulté ; mais il n'est pas impossible que ce soit le reste

IV En plasse fu amené R. Içhak Chatelein
Ki por Gé lessa rentes e mesos tot a plein ;
A Gé vif se rendi cil ki de tos biens etet plein ;
Bon deportor etet de Thosephoth et de plain.

V La prude fanme kant ele vit ardir son mari,
Mont li fit mâ la departie ; de ce jeta mot grant cri ;
Ele dit : je va morir de tee mort com mon ami mori.
D'efant etet grosse ; por ce grant poine sofri.

VI Dos freres i furet ars, un petit e un grant.
Lo petit fut ebahi du foc ki si s'eprent
E dit : haro ! j'ar tos ! E li grant li aprent
E li dit : a paradis seras ; tot je te acrant.

d'un autre *alef* dont le trait vertical a disparu, ce qui nous donne *take* et par suite *ta*[*s*]*che*, d'où le vers devient *os* (*eux*) *ne fince*[*n*]*t* (*lor*) *ta*[*s*]*che*. — *jor*, manuscrit : 'ɣlvɣɣr = *elevjr* : la correction 'ɣlɣɣvr = *elejvr* s'impose d'elle-même. — 3. *Gé* c'est-à-dire *Djé*, *Dié*, *Dieu* ; ainsi partout dans la pièce. — 4. *vraie*, faute pour *vrai*.

III. 1. *dolor* ; manuscrit *doled* ; la rime et le sens exigent *dolor*. — 3. *Piti*, ou *pité*, ou *pitié* ; manuscrit : *pɣtɣ*. — 4. *avons* ('*vɣ's*), mot à demi effacé ; le ɣ pourrait être aussi bien un *v* et le second ' une autre lettre quelconque ; nous lisons *avons* ('vvns) d'après le contexte.

IV. 2. *Rentes* ; manuscrit *dentes* (dnts), ce qui n'a pas de sens. Le blanc qu'on remarque dans ce vers vient, non d'une lacune, mais d'un défaut dans le parchemin ; toutefois le *alef* (') isolé qui se trouve devant *lésa* (*lessa*) est singulier. — 3 *çɣlkɣdlvs* = *cil ki de tos*, telle est la leçon qui se dégage de la variante de M. Angelo, et que j'avais supposée sous les mots *çɣlkvrlvs* (= *cil cortois*), donnés par la copie de M. Neubauer. — 4. *Deportor* ou *Reportor*. Les *thosephoth* sont des gloses talmudiques. V. p. 299, n. 1.

V. 2. *Cri*. Le manuscrit porte *cdɣ* = *cdi*. La correction est imposée par la rime et le sens. — 3. *Mori* ; c'est-à-dire *mourut*. — 4. *sofri* ; manuscrit : *svprɣ*, pour *svprɣ*.

VI. 1. 2. *Foe* (sic) ; cette forme se rencontre encore plus bas. — 3. *hrv' ǵ'r tvs* = *haro' j'ar tos* (ardeo totus). Je dois l'explication de *jar tos* à MM. Paris et Meyer.

VII. 1. *lbrvs* = *la brus* ; mots lus par M. Neubauer. *Tant* ; manuscrit *tn't*, erreur sans doute pour *t'nt*. — 2. Lecture plus qu'hypothé-

VII לברוש קי טנאט איטיט בילא ; אנלא וויינט פור פריקיר .
אונאקואיר ריקא דדונרוש קיטאטנרא מיט קיאר .
טנטואט אילא אקמינשא אנקוינטרא אש אקרקיר .
ייא נלירי לגי וויף . פורטט מפוריש אקורקיר :

VIII אה און ווייש טוש אנשבלא קנטיאט האט איקליר
פורנייט פויישיאט גאט דפיטא קידושיאט קרוליר .
לימיינש לור איטיאט ליאיאש , פר קאוש נפואיאט בליר .
אונקש גנש אנווייט שיהיטיאמנט אליר :

IX אנפוא אוניילמנט קומא חתן פו אמניץ .
דפירא שאבילא קדושה פורמנטש שאיפניץ .
טוט ליאטרש אה אהרדיט דבונא אורא פיניץ .
אילאוויט אנון ר׳ שניאור לגונא אלאקדבנת :

TRANSCRIPTION.

VII lbrvs qηln't 'ęlęt bηl', 'nl' wηnt pvr prηqηr,
'vn'qv'ęr rηqe ddvnrvs qηt'tnr' mvt qη'r,
tntv't 'ηlη 'qmns' 'nqvntr' as 'qrqηr,
ę̃η̃' nlηrη lgη vvηp, pvrtt mpvrηs 'qvrqηr.

VIII 'h 'vn wę̃ę̃s tvs 'nsbl' qntη't h't 'ęklęr,
pvrnę̃ę̃t p̄vęęsę't g't dp̄ęt' qędvsę't qrvlęr,
lęmęns lvr 'ętη't lę'ę's, pr q'vs npv'ę't blę .
'vnqs gns 'nwęt sęhηtę'mnt 'lęr.

IX 'np̄v' 'vnęlmnt qvm' ḥthn p̄v 'mnęç.
dp̄η̃r' s'bηl' qdvschh pvrmnts s'ępnęç,
tvt li'trs 'h 'hrdęt dbvn' 'vr' p̄vnęç,
'η l'vvηt 'nvn r. schnḥlvn lgvn' 'l'qdmnth.

tique ; manuscrit : *qe'ęr*, je lis *qę'ęr* = *ki er* [*e*] ; *ddvnrvs* ne peut se lire *de denrees* ; comme le *v* peut être corrigé en *ę*, je lis *ddęnęrs* = *de deniers*. Je change également *qęt'tnr'* en *qęt'nr't* = *ke tenret* = *que tinrent*. Le reste de la strophe n'offre pas de difficulté.

VIII. 1. *Un*, faute pour *une*. — *Vois* ou *Veis*. — 2. Vers difficile. Le manuscrit porte *qędęsę't*, que je lis *qui dussent*, et *pvr nę̃ę̃t*, que je lis *por nie*[*n*]*t*. Le sens général serait donc : « pour néant, pour rien ils fussent, ils seraient gens de fête qui dussent caroler; peu s'en faudrait qu'ils ne se considérassent comme des gens de fête prêts à caroler ; mais leurs mains étant liées, ils ne pouvaient

VII La brus ki tant etet bele, an la vint por prechier,
Une ki er riche de deniers ke tenret mot chier,
Tantot ele akemense encontre as a crachier :
Je ne leré le Gé vif; portat me porés ecorchier.

VIII A un vois tos enseble chanteet hat e cler.
Por niet fuiset jat de fete qui dusset caroler.
Le mains lor eleet liees; par cous ne poeet baler;
Onkes gens en vit si hetement aler.

IX En foe inelement come Hathan fu amenez ;
De fere sa bele kedouschah forments s'é penez ;
Tot li atres a chardit ; de bone hore fu nez :
Il avet a non R. Simeon le jone e le kadmenath.

danser. » — Je dois l'idée de cette interprétation à M. G. Paris. — 3. *Le meins,* c'est-à-dire *les meins.* — *Cous* est bizarre ; je ne vois pas pourtant le moyen de lire autrement l'hébreu. — 4. *En vit*; manuscrit : *'nwqt = envit* ; peut-être doit-on intercaler un *scheva* entre l'*n* et le *w* et lire *enevit = en* (on) *ne vit* ; ce qu'exigent la mesure et le sens.

IX. 1. *Inelement*; manuscrit *'vnqlmnt = onelement.* — *Hathan,* mot hébreu signifiant *gendre* ou *fiancé.* — 2. *Kedouschah*, mot hébreu signifiant *sanctification*, et spécialement *célébration du mariage.* — *forments* ; manuscrit *prrmnts* pour *prrmnts*; l'*s* finale est une faute, amenée sans doute par l'*s* initiale du mot suivant. — *s'é penez*, c'est-à-dire *s'est penez.* — Le sens des deux premiers vers est peu net. Toutefois il est déterminé quelque peu par le rapprochement de *Hathan* et de *Kedouschah* qui doivent vouloir dire ici, l'un *fiancé*, l'autre *célébration du mariage.* Le sens général serait donc : « Siméon s'est efforcé d'accomplir son mariage au moment de mourir » ou : « Siméon s'est affligé, pour accomplir, parce qu'il ne pouvait accomplir son mariage. » — 3. *Le jone*; manuscrit : *grne*; l'*r* sans doute est un *v* mal fait. Pour le dernier mot, *le kadmenath*, le texte ici est évidemment corrompu, puisque la rime manque ; le mot répond au nom hébreu que lui donne la notice : *le kadmôn* (l'Ancien ou l'Oriental). — *Siméon* est une erreur pour *Simson*, nom donné à notre personnage par la notice, l'élégie hébraïque (cf. p. 274, la citation de la str. IX, 4) et d'autres documents ; l'erreur est très facile à expliquer.

X. 3. *D'ofrir*; manuscrit *d'vpr'qr* pour *d'vprqr.* — *i n'ot ;* manuscrit : *'qnnqt*; je corrige en *'qnnvt = in not* pour *i n'ot.*

XI. 1. *Le madit*; manuscrit *le madiet* (*lmdi't*) ; erreur évidente comme

X אפריש איווינט ר׳ שלמה קי מוט איטייט פריזי.
איפר גיטיש דדנש לופיא קיאיטיט אבראזי.
דאופריר שון קורש פור גי איננט פאש רוזי.
קארפור שאמור מורט שופרי ביין אנפר אנויזי:

XI מוט איטיט אנוונימי לופלון למאדיאט.
דארדיר לון אפריש לאטרא. אדון לוקדוש לידיט.
פיטש גרנט פר מוויש און דבלאמיר שאהרדיט.
מוט בילא פר שאפין דאנווירי דאנבאדיט:

XII אילייאוט און פרודומא קי פורמנט פריינט אפלוריר.
אידיט שאיט פור מאמיניאה קמוויאש צי דזי איפריר.
שניט פאש פור מוקורש ארדיר שפיט שאן דמוריר.
שפו ר׳ שמעון כופר קי שי ביאן שוויט אוריר:

TRANSCRIPTION.

X 'pŗŗs 'ŗwηnt r. schlmh qŗ mvt 'ŗ,ŗŗ,t pŗŗžŗ,
'η p̄v ǵŗtŗs ddns lvp̄v' qi'ηtŗt 'br'zη,
d'vprŗr svn qvrs pvr ǵŗ 'ŗnuŗt p's rvžη
qrpvr s'mvr mvrt svp̄rη bŗŗn 'np̄v 'nvvŗžη.

XI mvt 'ŗtŗt 'nwnŗmη lvp̄lvn lm'dŗ't.
d'rdŗr lvn 'pŗŗs l'tr', 'dvn lvqdvsch lηdŗt,
p̄ηts grnt p̄v mwŗs 'vn dbl'mŗr s'hrdηt,
mvt bηl' p̄v s'p̄ŗn d'nwŗrη d'nb'dŗt.

XII 'lŗ'vt 'vn prvdvm' qi p̄vrmnt prηnt 'plvrŗr,
'ŗdŗt s'ŗt pvr m'mŗnη'h qmwŗ's çŗ dzŗ 'prŗr,
snŗt p's pvr mvqvrs 'rdŗr spŗt s'n dmvrŗr,
spv r. schmlivn svphr qŗ sη bŗ'n swŗt 'vrŗr.

le montrent les rimes. — 2. *Kadosch*, mot hébreu signifiant *saint*. — 3. *Fêtes*; manuscrit : *pηts*, lire *p̄ηts*. — 4. La fin de la strophe est obscure ; on est réduit aux hypothèses. Le personnage dont il s'agit ici est *Baruch d'Avirey*. N'y aurait-il pas une inversion amenée par les exigences de la rime : *Mot bele fut sa fin d'enbadit d'enviré ?* Je vois dans *enviré* le nom propre *Avirey*, et dans *d'enbadit* (ou plus exactement *denbadit*) une faute pour *de Bandit* (*Bendit*), nom de Baruch en français (voir plus loin, p. 303, n. 2).

XII. 2. *Me veis ci dese[s]perer*; manuscrit *çη rzη 'ηprŗr*, = *ci resé eperer*, leçon qui n'offre rien de satisfaisant. En changeant l'*r* de *rzη* en

X Apres i vint R. Schelomo ki mot etet prisé,
E fu getes dedans lo foe ki etet ebrasé;
D'ofrir son cors por Gé i n'ot pas rusé ;
Car por s'amor mort sofri ; bien en fu envesé.

XI Mot etet envenimé lo felon, le madit
D'ardir l'un apres l'atre. Adou lo kadosch li dit :
Fetes grant fo, mavés hon ! De blamer s'ehardit,
Mot bele fu sa fin d'enviré d'enbadit.

XII Il i ot un prodome ki forment print a plorer
E dit : s'et por ma menie ke me veés ci deseperer
Se n'et pas por mo cors. Ardir se fit san demorer :
Se fu R. Simon Sopher ki si bien savet orer.

d, ce qui peut toujours être supposé dans notre texte, et en admettant une interversion du *z* et de l'*q* (*qz* à la place de *zq*), interversion dont on a d'autres exemples dans la pièce, on arrive à un sens qui concorde on ne peut mieux avec le contexte. — *s'et*, *se*, *se* des vers 2, 3 et 4, sont pour *c'et*, *ce*, *ce*. — 4. *Sopher*, mot hébreu signifiant *scribe*.

XIII. Cette strophe est pour moi un *locus desperatus*. Elle est trop corrompue pour qu'on puisse en tirer un seul vers complet. Elle commence le verso du dernier feuillet du manuscrit, c'est ce qui explique qu'à peine la moitié en soit lisible. — Le mot *sefiti* se trouve à la marge, sur la ligne 2 : un signe de renvoi indique qu'il faut le placer, ligne 1, après *atisa*. — Le premier vers doit se lire sans doute : *Lo bia colon* (le beau colon) *i vint qui son feu atisa*. Dans le reste on déchiffre les mots *ce fit i[l]*; *viteme[n]t; loa[n]jes por randre à Gé; Por [mes]ese qu'on li fi[s]t o[n]kes*. — Les mots entre parenthèses : « *Colon* est son nom » traduisent des mots hébreux correspondants. Voir à la transcription.

XIV. 1. *Cohen,* mot hébreu signifiant *prêtre*. — 2. *K'i se tornat,* etc. c'est-à-dire « qu'il se tournât à leur croyance ou il lui conviendrait de périr » — *aves* = *avez*.

XV. 1. Le manuscrit donne clairement *a peines echaperas puis*, ici lacune, puis *tetenon*. — 2. Manuscrit : *deveiz critaiz*. Nous lisons *devein critain,* en changeant le *çadé* final en *n* finale, changement facilement supposable, vu la similitude à peu près complète des deux lettres. — Je dois la lecture de ces deux mots à M. G. Paris. — 3. *Por lo... chien;* lacune de deux ou trois lettres que je ne puis remplir. — *Set non* = *se[in]t nom*. — *ametre* dans le manuscrit, faute pour *e metre*.

XIII [1]לובריא קולון איוויט. קישון פו . . . יאש אטיזה.
שפיטי פור . . . בשריר. וויטמט איאוזה.
לואייש פור רנדרא אגי שווייש אשייזה.
פור . . . . . אזא קאליפיט אוקש נויזה: קולון שמו [2]

XIV פרייקוארש ווינרט ר׳ יצחק כהן רקריר.
קיצא טורנט וויר לור קריאצא אואילי קוונרט פריר.
אידיט קאבייש טנט גאוול פור גי מוריר.
גשוויי כהן איאופרנדא דמון קורש ווש אופריר:

XV אפיינש אקפרש פוייש . . . . טטנון:
פישלובליי דווייץ קרטייץ, אי אירפונדי טאן טוט נון.
פור לוו . . . . קיאיין גא נלירי לגי וויף נשון שיט נון.
אנלאפלית ר׳ חיים לושרורגא אמיטרא דברינון:

TRANSCRIPTION.

XIII [1] lobja qolon ṛwṛt, qṛsvn po...ṛ's atizh,
spiti pvr... bsṛr vvṛtmt 'ṛ'vzh,
loayes por randre '÷ṛ swṛ̃ṛ̃s as ṛ̃ṛ̃zah,
pvr... eze qalipit oqes ne nuizah, — (*Colon* est son nom.) [2]

XIV préqors winrt r. içḥk qhn reqerir,
qiçe tornat wṛr lor qréaçe oili qewanrét perir,
idit qeabéṛṛs tant ǵewl por ǵé morir,
ǵesuṛṛ qhn éoprande demon qors vos oprir.

XV apeynes eqaperas puis... tetenon,
pislobaliṛ̃ṛ̃ devvéṛ̃ṛ̃ç qritayyç, 'ṛ i repondi tan tot non,
pvr lw... qéeyyn ǵe neléré le ǵé wṛp ne son set non,
anlapelet r. ḥṛṛm loserorǵe amétre debrinon.

XVI. 2. *I l'atei an grirant*, c'est-à-dire *el l'allait an grerant*. On pourrait lire encore *il* [le feu] *alet angrirant*. — Les mots entre parenthèses qui terminent la strophe (*tel est son nom*) traduisent des mots hébreux correspondants. Voir à la transcription. Ces mots se rapportent au mot

[1] Verso du folio 189. Les cinq strophes qui se trouvent sur ce verso sont ponctuées.

[2] Mots en hébreu dans le texte. C'est une glose interprétative. Cf. str. XVI, 4.

XIII Lo bia Colon i vint ki son ...atisa
Sefiti por..... vitemet osa (?)
Loais por randre a Gé s...... a scisa (?)
Por ... ese kalifit okes ne nuisa. — (*Colon* est son nom.)

XIV Préchors vinret R. Içhak Cohen rekerir :
K'i se tornat ver lor creace o il li kevanret perir.
I dit : ke avés tant? Je vol por Gé morir ;
Je sui Cohen, e ofrande de mon cors vos ofrir.

XV A peines echaperas, puis [que nos] te tenon,
Fis lo bailli, deveiz critain — E i repondi tantot : non ;
Por l... chein, je ne léré le Gé vif ne son set non.
An l'apelet R. Haiim, lo serorge e metre de Brinon.

vivant qui finit le vers 4 ; le nom du *Kadosch* est en effet *Haiim,* c'est-à-dire *vivant.*

XVII. 1. *Vanchère,* avec *è* ouvert ; *anprinere* avec *e* fermé. — *de cé félons* pour *de ces felons;* de même, v. 3, *léjors* = *les jors.* — 3. *Là o nos séo[n]s e alo[n]s* ; manuscrit : *laoneseos ealos* ; *ne* doit se changer évidemment en *no.* — 4. *Près,* voir plus bas, p. 294. — *kal t'apelos* = kant t'apelons. — Les mots qui suivent : *est finie,* etc., sont en hébreu dans le texte.

IV

Malgré le caractère hypothétique de quelques-unes de nos restitutions, la pièce que nous venons de retranscrire en français présente assez de formes curieuses assurées pour mériter une étude philologique.

Voyelles atones. L'*e* mi-muet remplace des voyelles atones dans *rekenuit* (II, 4), *akemanse* (VII, 3), *kevanret* (conviendrait, XIV, 2), *ecores* (XVI, 1) ; ajoutons *perir* (XIV, 2), *rekerir* (XIV, 1). L'*e* féminin final est encore sonore, car il est noté dans certains mots ponctués par le *schewa* mobile : *vanchère* (XVII, 1), *anprinere* (XVII, 1), *d'atandre* (XVII, 2), *va[n]cha[n]ce* (XVII, 2), etc. Dans d'autres mots non ponctués la notation par *alef* et *hé* montre bien la prononciation de cette lettre : *égarée* (I, 1 ; écrit pour la finale : *rq'h*), (II, 1 ; *jóyy'h*), etc.

XVI אקורש איאוט און קדוש קיפו אמני אונט.
אנלי פיט און פטיט פו, אילליטאן גריונט.
אי הוקיט גי דבון קאור מנוא אישוונט.
דוצמנט צופרי פוינא פור שירויר לגי וונט: כך שמו[2]:

XVII גי ונקירא אי אן פרינירא, ונקנוש דציפלונש.
דאטאדרא טאווקאצא מוט נוש שאבלא ליגורש לונש.
דטאפריאיר דקור אנטיר לא אונישיאוש איאלוש.
פריאש שומש אי אפרלייש. רפון גי קאט טאפלוש:

חסלת הלעז השם יצילנו מגוי עז

TRANSCRIPTION.

XVI eqores i ot un qadvsch ki p̄u amené awant,
anli pit un petit p̄v, ilalétan griwant,
i huqet gé debon qor menu ésowant,
doçemant çofri poyne por serwir lgη wivant. — (Tel est son nom)[1].

XVII gé wankère é an prinére, vauqnos decép̄elons,
deatadre tavaqace mot nos sable légors lons
deteprécr deqor antér la onηséos éalos,
prées somes é apareléyys, repon gη qat tapelos.

Hasselath halla'az. Haschschem yaçilênou miggoy 'az[2].

Voyelles accentuées. Rien à remarquer. — Une observation sur la notation *o*, qui, comme nous l'avons vu plus haut, représente *ó*, *ò*, *ou*, *eu*, et la notation *ou* qui représente l'*u* français. N'a-t-on pas le droit de conclure de ces notations que le son *ou* se confondait encore pour le copiste avec le son *o?* Autrement, en effet, rien ne l'empêchait de réserver l'*o* pour *ó*, *ò*, *eu*, et *ou* pour *ou*, *u*.

Diphthongues. Les diphthongues *oi*, *ui* sont encore fortes, c'est-à-dire qu'elles ont l'accent sur la première voyelle *ó*, *ú*, la seconde, *i*, restant encore à l'état de *yod*, comme on le voit par les transcriptions des mots *joie*, *deduit*, *conduit*, *nuit*, *rekenuit*, etc. (II, 1, 2, 3, 4, etc.); l'*i*

[1] Glose explicative qui se trouve dans le texte hébreu. Cf. str. XIII, 4.
[2] Mots hébreux. En voir la traduction à la fin du texte restitué.

XVI Ecores i ot un kadosch ki fu amené avant.
An li fit un petit fo, i l'alet an grivant.
I huchet Gé de bon cor menu e sovant
Docemant çofri poine por servir le Gé vivant. — (Tel est son nom).

XVII Gé vanchère e anprinere, vanch' nos de cé felons :
De atadre ta vachace mot nos sable lé jors lons.
De te preer de cor anter la o nos seos e alos
Pres somes e apareleis. Repon, Gé, kat t'apelos !

Est finie la version. Que Dieu nous sauve de peuple violent !

---

y est en effet représenté par deux *yod*, ce qui lui donne la valeur d une consonne. — La diphthongue *ié* est-elle déjà réduite à *é*, ou sonne-t-elle encore *ié?* Les éléments d'une solution précise manquent. La strophe VII rime en *chier,* ou, si l'on veut, en *cher;* les strophes VIII et IX en *ér* et en *nez;* rien à tirer de tout cela. La strophe X a pour rimes *prisé* (ou *prisié*), *embrasé* (qui ne peut être *embrasié*), *reüsé* (qui ne peut être *reüsié*), *envesé* (qui peut être *envesié*). De la présence de *embrasé* et de *reüsé*, doit-on conclure qu'il faut lire *prisé*, *envesé*, et que par suite la strophe VII doit rimer en *cher?* La conclusion est peut-être téméraire. Toutefois, remarquons que la transcription de la syllabe *ier* est partout absolument identique à celle de la syllabe *er* (*yod* et *r*; cf. par exemple les rimes des strophes VII et VIII) et que l'on ne trouve nulle part les deux *yod* qui semblent nécessaires pour indiquer la prononciation de cette diphthongue (cf. la transcription de *bien*, str. X, 4)[1]. Notons encore la forme curieuse *anter* pour *antier* (XVII, 2), qui semblerait indiquer pour ce mot une réduction de la diphthongue *ié* (de *ĕ*; *intĕgrum*) à *é*, réduction analogue à celle que présente par exemple le mot *vacher* pour *vachier* (* vaccarius)[2]. *Anter* supposerait donc la réduction générale de *ié* (de *a*), si toutefois ce n'est pas une forme dialectale (du champenois-lorrain), ce que semblerait confirmer une autre forme quelque peu analogue *apareleis* (XVII, 4). Mais tout cela est peu convaincant, et la conclusion est qu'on ne peut rien affirmer sur l'état de la diphthongue *ie* dans notre texte. Signalons *dev*EI*n* pour

[1] La transcription de *cher* (*chier*) par *yod* et *aleph* à la strophe VII, 2, semble indiquer la présence de la diphthongue. Mais cette notation est isolée.

[2] Là la diphthongue *ié* s'est réduite à *é* par suite d'une assimilation erronée de cette terminaison *chier* (* carius) avec la terminaison *-chier* de *-care*. On sait que *ié* de *arius* s'est maintenu, comme *ié* de *ĕ*, intact jusqu'à nos jours.

*de*vIEN (xv, 3), *crit*AIN pour *crest*IEN (id. ibid.), *ch*EIN pour *ch*IEN (id. 4); ce sont là autant de particularités propres aux dialectes de l'est, ainsi que la diphthongue *oi* (pour *ei*) dans *poine* (v, 4; xvi, 4). *Grivant* (xvi, 1) pour *grevant* doit être également dialectal; il vient par analogie de *grive*, forme contractée de *grieve* (grévat). Notons encore la forme *i* pour *e* (et) devant une voyelle (xvi, 2); cependant elle est douteuse.

Nasales. *En* sonne *an*. Voir les rimes de I, VI, etc. et les notations par *an* : *dovemant* (xvi, 4), *san* (xii, 2), etc.

Consonnes. *J*. Partout le mot *Dieu* est noté *Gé*. Cette forme suppose d'abord que *Dié* (de *Deum*) est devenu *Djé*. Ici l'on peut se demander si *Djé* s'est réduit à *Jé* (*Gé*) ou si, gardant encore sa valeur primitive, le *j* ne sonnait pas *dj* [1]. Toutefois la notation de *j* par deux *yod*, aussi fréquente que la notation par *g* tildé, montre que dans notre texte le *j* avait perdu le son dental pour ne conserver que le son chuintant. *Dié* était donc devenu dans notre texte *Gé*.

L devant une consonne tombe purement et simplement comme dans les dialectes de l'est : *ma* (v, 2), *hat* (viii, 1), *madit* (xi, 1), *atres* (xi, 2), *mot* (non *mout*, ni *molt*; I, 1; VII, 2).

N est supprimée d'ordinaire dans les groupes *an*, *en*, *on* et dans les finales verbales en *ent*. Dans les syllabes nasales, l'*n* était-elle tombée dans la prononciation? Les rimes de la strophe XVII prouvent le contraire. Le scribe à qui on doit la copie du Vatican avait-il devant les yeux un texte écrit en français avec l'abréviation de l'*n* marquée par un trait sur la voyelle précédente, et a-t-il supprimé dans sa transcription ce tilde qu'il ne pouvait rendre? Je n'oserais le dire. Pour les finales atones en *ent*, l'*n* est certainement tombée dans la prononciation. Les formes *poet*, *furet*, *oret*, *aveet*, etc. sont incontestablement établies par les glossaires hébreux du XIII[e] siècle.

S dans l'intérieur des mots, devant une consonne, ne se fait plus entendre. Partout, dans notre texte, elle est tombée. La chute de cette consonne semble avoir amené une sorte d'allongement de la voyelle précédente, qui, quand c'est un *é*, paraît se faire suivre d'un *e* mi-muet ou d'une sorte d'*h* douce. C'est du moins ce qu'on peut conclure de l'orthographe des mots *mechief* (I, 1), *egaree* (I, 1), *prés* (XVII, 4). En effet, après le *yod* qui représente l'*é*, vient un *alef* qui indique soit une sorte d'*e* muet, soit plutôt une légère aspiration. Cf. les formes dialectales de l'est : *ahne*, *maihnie*, etc. Les autres exemples de *e* = *es* ne présentent pas trace de cet allongement : *deduit* (II, 1), *etet* (IV, 3; etc.), *ecorchier* (VII, 4), etc. Pour les autres voyelles, je note *blâmer* (XI, 3; et non *blămer*), *tantōt* (VII, 3).

1 On ne pourrait rien conclure pour le *ch*; car le *tch* pouvait déjà être devenu *ch* quand le *j* était encore *dj*.

S finale tombe dans *les*, *ces*, *très*, devant une consonne : *lémeins* (VIII, 3), *léjors* (XVII, 2), *céfélons* (XVII, 1), *trémale* (III, 1); elle tombe également dans le même cas dans *san* (XII, 3), *ver* (XIV, 2), *no* (XVII, 3).

Z et *Ç* se sont réduits de *ts*, *ds* à *s* : *sete* pour *ceste* (III, 1); *dosos* pour *deços* (II, 2), *plasse* (IV, 1), etc.; *fenis* pour *feniz* (II, 4), *porrés* (VII, 4), etc.

Avant de passer aux formes grammaticales, signalons quelques mots curieux ou rares. *Mont* (I, 1 ; V, 2), pour *molt* ou plutôt *mot :* on en a des exemples dans la vieille langue; *rachet* pour *rachat* (I, 4), de *racheter ; conduit* au sens de *conduite* (II, 2) ; *changeler* pour *changer* (III, 2)[1] ; *anprinere* au sens de *défenseur* (XVII, 1)[2] ; *plain* au lieu de *plaint* (élégie, III, 4); *serorge* (XV, 4) pour *serorgien*. Ce mot n'est pas en effet *sororius*, beau-frère, mais *chirurgus*, comme le montre le contexte : « serorge et maître de Brinon. » D'ailleurs, dans un document dont nous parlerons plus loin, le Rabbi Haiim appelé ici *serorge et maître de Brinon* est vanté comme *rendant la vue aux aveugles*. Il est donc incontestable que c'était un chirurgien, et *serorge* qui, traduit par *sororius*, n'offre ici aucun sens, ne peut s'expliquer que par *chirurgus*, bien que cette forme ait été plus habituellement remplacée par *chirurgianus* = *serorgien, surgien*. *Fenme* (V, 1) n'est peut-être pas une faute pour *femne*, et indique une prononciation nasale *fãme*. Le mot *feu* est tantôt écrit *fo* (c'est-à-dire *feu*) (XI, 3; XVI, 2; etc.), tantôt *foe* (X, 2; IX, 1, etc.); sous cette forme il reste masculin : *lo foe ki étet e[m]brasé* (X, 2). *Forment*, bien écrit XII, 1, est écrit *forments*, IX, 2. Comme le mot qui suit commence par une *s*, peut-être est-ce une erreur du copiste qui a recommencé deux fois la même lettre. Dans *efant* (V, 4), le scribe a-t-il fait tomber l'*n* suivant son habitude ou a-t-on affaire à une forme dialectale? *Prechors* (XIV, 1) montre la contraction de *eor* (*eeur*) en *or* (*eur*) : *precheeur, precheur*, ou bien c'est un dérivé direct de *prècher* à l'aide du suffixe moderne *eur*.

Pour les formes grammaticales, je remarque dans les déterminatifs et les pronoms le dat. masc. sing. *li* (XIV, 2), le fém. *s' : s'amor* (X, 4); la forme régulière *en* ou mieux *an* pour *on* (VIII, 4; VII, 1; XV, 4) à côté du nominatif singulier *on* = *hom* (XI, 3), qui montre bien la diffé-

[1] *Changeler* est dérivé de *changer*, comme *venteler* de *venter*, *sauteler* de *sauter*, etc. Je ne connais pas d'autre exemple de *changeler*.

[2] *Anprinere*. Le sens de ce mot est donné par Raschi qui traduit en plusieurs passages de la Bible l'hébreu *kinhah* « jalousie » par *enprenement*. Ainsi Nombres, XI, 29, sur les mots *es-tu jaloux pour moi ?* Raschi explique que *pour moi* veut dire *dans mon intérêt* et il ajoute : « le mot *kinhah* (jalousie) indique le sentiment de celui qui met son cœur à une chose, soit pour se venger, soit *pour venir au secours*. Fr. *enprenement*. » Le *Dieu anprinere* de notre texte est donc le « Dieu jaloux » (*El Kanah*) de l'Écriture, c'est-à-dire le Dieu zélé (pour Israël). *Anprinere* a exactement le sens du latin *zelosus*.

rence de sens de ces deux mots étymologiquement identiques; le pluriel *os* (c'est-à-dire *eux;* VII, 3) à côté de *as* (I, 3). Notons la forme *i* pour *il* devant une consonne : *k'i se tornat* (XIV, 2)[1]. L'article se présente sous les formes *li, lo, le* (rare), *la, lé* (les).

La conjugaison offre un archaïsme ; *je vol* (XIV, 3) de *vouloir* à côté de (*je*) *vos* (XIV, 4); *j'acrant* n'est pas encore devenu *j'acrante* dans *je te acrant* (VI, 4); *priat* (XII, 1) est un néologisme. Nous avons déjà signalé la réduction de la terminaison *ent* à *et*. Dans certaines formes, le *t* de la troisième personne du singulier est tombé : *fu* (IX, et passim), *sofri* (V, 4), *é* pour *est* (IX, 2). Il est inutile de rappeler les parfaits *dit, fit* pour *dist, fist* (VI, 3; V, 2; etc.) et une fois *fis* pour *fist* (XIV, 2). Il y a quelques impératifs irréguliers : *enten* (III, 3), *repon* (XVII, 4); mais *prent* (III, 3) et *devein* (XIV, 2) sont corrects. Ce que la conjugaison présente de plus remarquable ce sont les imparfaits, tous en *ét, éet* (= *éent*) : aurions-nous là déjà notre imparfait moderne?

La conjugaison et certaines formes de mots présentent déjà quelque caractère de la langue du XIVe siècle ; mais c'est dans la déclinaison que ce caractère se montre nettement. Là on voit l'oubli le plus complet des règles de la vieille langue ; les formes de l'accusatif et du nominatif se remplacent sans raison les unes les autres et l'*s* parait mise ou omise au hasard. Sujet singulier, formes correctes : (*il*) *fu amenez* (IX, 1) ; *s'é penez* (IX, 2) ; (il) *fu nez* (IX, 3), et au vocatif : *vanchere, anprinère* (XVII, 1 ; remarquons toutefois l'archaïsme de ces formes où manque l'*s* finale analogique) et *on* (XI, 3). Formes incorrectes ; (il) *fu amené* (IV, 1), *Chatelain* (IV, 1), *plein* (IV, 3), *bon deportor* (IV, 4) ; *un petit e un grant* (VI, 1) ; *lo petit fu ebahi* (VI, 2) ; *li grant li aprant* (VI, 3) ; *ki mot étet prisé* (X, 1) ; *lo fo, ki etet e[m]brasé* (X, 2) ; *bien en fu envesé* (X, 4) ; *mot etet envenimé lo felon, le madit* (XI, 1), etc., etc. — Régime singulier, formes correctes : *dedans lo foe* (X, 2) ; *je ne lerrai le Dieu vif* (VII, 4) ; mais *nus* pour *nul* (I, 4). — Sujet pluriel : la ligne suivante montre l'application et la violation de la règle : *furet ars meinz proz cors sage et gent* (I, 3). Ajoutons (*sont*) *fenis* (II, 4) ; *dos frères i furet ars* (VI, 1) ; *préchors vinret* (XIV, 1), etc. — Régime pluriel : Si *de tos biens* est correct (IV, 3), ainsi que *de cé[s] felons* (XVII, 1), en revanche : *tot li atres a e[n]hardit* est d'une incorrection remarquable[2]. Ces exemples suffisent. Ils montrent que l'élégie du Vatican ne connaît rien aux règles de la déclinaison de l'article et des noms. Et remarquons que ces fautes ne sont pas des fautes de scribe, mais

[1] Il est souvent difficile de distinguer le pronom *i* (*il*) de la conjonction *e* (*et*). Dans les cas douteux nous nous sommes laissés guider par le contexte.

[2] On ne peut lire *lé atres*, parce que *lé* pour *les* ne se trouve que devant une consonne.

appartiennent à l'auteur de l'élégie, ainsi qu'on peut s'en assurer par les rimes *deduit* (II, 1), à côté de *nuit*, *conduit*, *rekenuit* ; *plein* (IV, 3), à côté de *tot à plein*, etc. : *grant* (VI, 1), à côté de *aprant*, etc. ; *prisé*, *embrasé*, *envesé* (X, 1, 2, 4), à côté de *reüsé* ; *madit* (XI, 1), à côté de *dit*, etc. Le chaos orthographique qui règne dans ce texte est celui qu'on est habitué à rencontrer chez les écrivains de la seconde partie du XIVe siècle. Il faut en conclure que déjà à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, la langue populaire avait abandonné son système de déclinaison, et tendait vers les formes qui ont prévalu au siècle suivant, et si notre élégie paraît en avance d'un demi-siècle sur les monuments français proprement dits, c'est que la langue littéraire, toujours plus conservatrice — a été en retard d'un demi-siècle sur la langue populaire [1].

Tels sont les traits, curieux en somme, de notre texte. Y trouve-t-on un caractère franchement dialectal ? Nous avons signalé des formes qui indiquent un dialecte de l'est ; mais l'absence des diphthongues caractéristiques *ai* pour *a*, *ei* pour *é*, etc., prouve en faveur du français [2]. Il faut sans doute supposer un dialecte intermédiaire entre le français et le lorrain, le champenois, le dialecte de Troyes, par exemple. Toutefois, il est vraisemblable que la langue primitive de cette pièce a été altérée par les scribes qui nous l'ont transmise. En effet, il ne faut pas se flatter d'avoir là l'œuvre originale de l'auteur (bien que la copie ne soit guère postérieure à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, comme le montre l'écriture du manuscrit). La copie du Vatican est vraisemblablement l'œuvre d'un Juif méridional, qui aura reproduit — plus ou moins exactement, on ne peut l'affirmer — une copie écrite en caractères hébreux ou français [3], laquelle est une reproduction, sans doute *faite de mémoire*, comme nous le verrons plus loin, de la pièce originale. Maintenant, entre ces intermédiaires qui nous paraissent assurés, on est libre d'en supposer encore d'autres, dont rien, il est vrai, ne prouve l'existence. Est-il admissible que la langue primitive, à travers ces copies successives, soit demeurée intacte ? Il nous paraît difficile de l'affirmer. C'est ce qui diminue la valeur philologique de notre texte, valeur qui toutefois, même avec ces restrictions, garde encore de l'importance.

L'élégie est en quatrains monorimes, comme nombre de petites

[1] D'ailleurs la transcription en lettres hébraïques n'a pas dû peu contribuer à faire négliger au copiste les traditions orthographiques et à l'engager à reproduire son texte tel qu'il le prononçait.

[2] La forme *tée* pour *ta* est douteuse, j'y vois une faute pour *té* = *tel*.

[3] Je penche pour le français à cause de la suppression systématique de l'*n* dans les nasales *an*, *en*, *on*. Voir plus haut, p. 279.

pièces du XIIIe siècle. Mais les vers sont d'une mesure singulièrement arbitraire, tantôt trop longs, tantôt trop courts. Il n'est pas vraisemblable que l'auteur de la pièce se soit amusé à faire des alexandrins aussi grotesques ; d'ailleurs, pour peu qu'on lise l'élégie avec attention, on y sent un rythme caché qui semble avoir été déformé après coup. D'un autre côté, les phrases sont souvent embarrassées de particules qui gênent la mesure en même temps que la construction ; parfois aussi le sens paraît appeler des mots qui viennent heureusement remplir la mesure. Par exemple : III, 3 : *Gé ! prent en pitié* l'hémistiche est évidemment : *Gé ! prent nos en pitié.* IV. 3. *A Gé vif se rendi cil ki de tos biens estet plein*, ce *cil ki* est singulièrement prosaïque ; qu'on le supprime et le rythme est rétabli en même temps que la phrase reprend une allure plus poétique. III, 4, le sens exige la négation *ne* ; la mesure s'en trouve également satisfaite. On peut multiplier ces exemples : je me contenterai d'en ajouter un seul : X, 3, *D'ofrir son cors por Gé i n'ot pas rusé.* Si l'on songe qu'au XIIIe siècle la forme de *rusé* était encore *reüsé,* que ce n'est qu'au milieu du XIVe siècle qu'on voit paraître dans les textes *rusé*, et que par suite c'est au plus tôt au commencement du XIVe siècle que *rusé* a dû se produire dans la prononciation, il faut voir dans cette forme l'œuvre du copiste. Et l'on est en droit de corriger *rusé* en *reüsé* qui rétablit précisément la mesure.

De ces observations diverses on peut conclure que l'élégie a été composée en alexandrins, et retranscrite — sans doute de mémoire — par un scribe qui l'a reproduite avec plus ou moins d'exactitude. Il n'y a donc pas de témérité à en essayer la restitution. On verra que les vers se laissent rétablir sans grande difficulté, hormis la strophe finale dont les deux derniers vers paraissent composés de quatre vers de huit syllabes. Toutefois avant d'essayer la restitution, il faut se demander dans quel dialecte elle se fera. Comme il est impossible de déterminer exactement le dialecte primitif de l'élégie, comme, en outre, notre première restitution conserve aussi fidèlement que possible la physionomie du texte, et que le lecteur pourra y étudier à l'aise les traits intéressants de phonétique ou de morphologie qu'il peut présenter, nous nous croyons en droit d'user maintenant d'un peu plus de liberté. Nous voulons donner un texte moins hérissé et de lecture plus facile, et nous essayons une restitution en langue commune, rétablissant les formes telles qu'elles se seraient présentées à un bon copiste français de la fin du XIIIe siècle, conservant cependant les incorrections ou les particularités dialectales qu'exigent la mesure des vers et la rime, ou qui peuvent donner un cachet propre au style de l'élégie.

TEXTE RESTAURÉ.

I Mont sont il a meschief mis l'esgaree gent,
Et il n'en poent mes si se vont eurajant;
Car d'entre eus furent ars maint proz cors sage et gent,
Qui por lor vivre n'orent doné rachet d'argent.

II Trobleе est nostre joie a tot nostre desduit
De ceus qui m...... et l'ont en lor conduit;
Ne finoient lor tasche et le jor et la nuit :
Or sont ars et feni ; chescun Gé rekenuit.

III De la felone gent sofrons ceste dolor;
Bien nos pot changeler et muer la color.
Gé! prent nos en pitié e entend cri et plor :
Por nient avons perdu maint home de valor.

IV En place est amenez Rab Içak Chastelains
Qui por Gé lessa rentes et mesons tot a plein.
A Gé vif se rendi : de tos biens estoit pleins.
Bon deportor estoit de *Thosfoth* et de plain [1].

V La prude femme, quant vit ardir son mari,
Ma li fist li deparz ; de ce jeta grand cri :
« De tel mort vais morir com mon ami mori ! [2] »
D'enfant ele estoit grosse ; por ce poine sofri.

VI Dos freres fur ars, uns petiz et unz granz.
Li petiz s'esbahit du feu qui si s'esprent,
E dit : « Haro ! j'ar toz ! » E li granz li aprent
E dit : « A Paradis seras ; tot je t'acrant. »

VII La brus qui tant fu bele, an la vint por prechier.
Riche estoit de deniers que tenoient molt chier [3].
Tantost ele aquemence encontre as a crachier :
« Ne lerrai Gé ; por tant me porrez escorchier. »

[1] *Thosfoth* (prononciation vulgaire ; plus correctement *Thosafoth*). Ce sont des commentaires talmudiques. Cf. supra, p. 179. Pour le mot *plain* qui suit, voyez plus haut, p. 295 [et 232, note 1, commentaire]. — Il n'es resté, en dehors de ce témoignage, aucune trace des œuvres de R. Isaac Châtelain.

[2] Je supprime *ele dist*. Dans les complaintes populaires, telles qu'est notre élégie, les dialogues d'ordinaire se suivent sans indication des personnages, les différences d'intonation dans le récit suffisent, en effet, pour les désigner. — *De tel mort*. Le texte porte *tee* qu'on peut corriger en *té* = *tel*.

[3] Restitution plus que douteuse. Voir p. 285 et 286. (Contra 223, 224, 238.)

VIII D'une vois tuit ensemble chantoient hat et cler
Com fuissent gens de feste qui dussent caroler.
Les mains orent liées ; ne pooient baler ;
Onques gens an ne vit si hetement aler.

IX En feu isnellement com Hathan fu menez.
De fere sa *kdouscha* [1] forment il s'est penez ;
Les atres enhardit ; de bone hore fu nez ;
Il ot a nom Samson le jone et le sené [2].

X Apres vint Rab Schlomo [3] qui mot estoit prisiez
Fu jetez dans le feu qui estoit embrasez ;
D'ofrir son cors por Gé il n'ot pas reüsé ;
Por s'amor mort sofri ; bien en fu envesiez.

XI Mot fut envenimez li felon, li madit
D'ardir l'un après l'atre. Dont le *kadosch* [4] li dit ;
« Fai grand feu, maves hon ! » De blasmer s'enhardit.
Mot bele fu sa fin d'Avirey de Bendit.

XII Il i ot un prodome qui fort print a plorer
E dist : « Por ma mesnie me veez desperer,
Non por mon cors. » Ardir se fist sans demorer ;
Ce fu Simon *Sopher* [5] qui si bien sot orer.

XIII Li biaus Colons i vint qui son feu atiza
. . . .
Por rendre a Ge loanges. . . . .
. . . .

XIV Prechors vinrent Içak le *Cohen* [6] requerir :
« Tornast a lor creance ou l' kevanroit perir. »
Il dist : « Que avec tant ? Je voil por Gé morir.
Je sui Cohen : offrande de mon cors voil ofrir. [7] »

[1] *Kdouscha*, prononciation vulgaire de *kedouschah* (sanctification) ; cf. p. 299, n. 1.

[2] Le texte porte : « le jone et le *kadmenoth* » ; ce dernier mot qui correspond à l'hébreu *kadmôn* est sans doute une glose du scribe. Je restitue hypothétiquement ce vers avec l'adjectif *sené* (sensé), épithète commune en vieux français. La rime exigerait bien le nominatif *li senez ;* mais notre texte comporte plus d'une incorrection de ce genre.

[3] *Schlomo*, prononciation vulgaire pour *S'helomo* (Salomon) ; cf. p. 299, n. 1.

[4] *Kadosch*, saint. Ce mot chez les Juifs a généralement le sens de *martyr*. Sous Louis XV, un Juif de Boulay (Moselle) mourait sur le bûcher. J'ai vu des vieillards de Metz qui se rappelaient avoir jeûné, étant enfants, à l'anniversaire de la mort de cet homme qu'ils appelaient *le kadosch de Boulay*, le *saint* de Boulay.

[5] Le scribe.

[6] Le prêtre.

[7] *Félix :* Adore-les ou meurs. — *Polyeucte :* Je suis chrétien. (*Polyeucte*, V, 3.)

XV « A peine eschaperas, puis que nos te tenons
Devien crestiens »[1]. Et il respondi tantost : « Non !
Por les chiens ne lerrai le Gé vif ne son nom. »
An l'apeloit Haiim, le mestre de Brinon[2].

XVI Encore ot un *kado ch*[3] qui fut menez avant.
An li fist petit feu e l'aloit on grevant ;
Huchoit Gé de bon cor e menu e sovant ;
Docement sofri poine por servir Gé vivant[4].

XVII Gé venchére, emprinére[5] ! vanche nos des felons !
D'atandre ta vanchance nos semble li jors lons !
De te preer de cor entier
La ou nos seons et alons[6]
Pres somes et aparellié.
Respon, Gé, quand nos t'apelons !

V

Abordons maintenant la question historique.

La notice et les deux élégies nous apprennent que des Frères Prêcheurs, c'est-à-dire des Dominicains, ou membres de l'Inquisition, livrèrent au bûcher treize Juifs, à savoir :

R. Isaac Chastelain.
Sa femme, qui était enceinte.
Ses deux fils, l'un marié, l'autre encore enfant.
La femme du fils aîné.
R. Simsôn, fiancé, appelé *le kadmôn* ou *le jeune alakadmenath*.
R. Salomon.
R. Baruch d'Avirey.
R. Siméon, scribe, de Châtillon.

[1] Le texte porte : *Fist li baillis, devien crestiens.* etc. *Fist li baillis* doit être une glose postérieure du scribe. Cf. p. 299, n. 2.

[2] Des deux épithètes *serorge et mestre de Brinon*, je supprime la première qui doit être une glose, comme me le fait remarquer M. P. Meyer. *Le maître de Brinon*, tel devait être en effet le *titre* qu'on donnait au chirurgien Haiim.

[3] Voir 300, n. 4.

[4] Cf. p. 290-291, au commentaire correspondant.

[5] Comparez pour le mouvement : « Dieu des vengeances, Éternel ! Dieu des vengeances, apparais ! » (Psaumes, xciv, 1).

[6] Souvenir du Deutéronome, VI, 7 : « Tu répéteras les paroles de Dieu *et en restant dans ta demeure et en allant en chemin.* »

R. Jonah ou Colon[1] (Comlon dans la notice, sans doute par erreur).
R. Isaac Cohen.
Maître R. Haiim de Brinon, chirurgien.
Et R. Haiim.

Le supplice eut lieu à Troyes, le samedi, quinze jours avant la Pentecôte de l'an 5048 (ère juive). R. Jacob, fils de Juda, de Lorraine, composa sur les victimes une élégie hébraïque et peut-être une élégie française[2] — si les deux poésies viennent d'un même auteur — et l'élégie hébraïque fut récitée officiellement dans les synagogues françaises, même dans celles du midi, puisque c'est dans un rituel des Juifs dits *portugais* qu'on l'a trouvée.

D'autres documents viennent confirmer ce fait en y ajoutant quelques détails nouveaux.

M. d'Arbois de Jubainville, à qui je me suis adressé pour savoir si les archives de Troyes ne contenaient aucun document relatif à cet événement, me signala une note publiée sur ce sujet par M. Boutiot dans son *Histoire de Troyes* (I, p. 487). Cette note, comme me l'a écrit M. Boutiot, était prise à l'*Annuaire israélite* de 1855-1856, où se trouve une notice due à M. Carmoly et intitulée : *Un auto-da-fé à Troyes en 1288*. L'historien juif, après avoir rappelé les accusations générales qu'on portait contre les Juifs, d'égorger les chrétiens, de tuer leurs enfants pour recueillir leur sang, etc , s'exprime ainsi : « A Troyes, la » patrie de l'illustre Raschi, on les accusa ainsi en 1288, et, pour les » punir, on les condamna au feu. Treize personnes innocentes furent » brûlées vives au cri : *Ecoute, Israel, l'Eternel Notre Dieu, l'Eternel* » *est un*. Un ancien martyrologe, qui fait partie de notre cabinet des » manuscrits, nous a conservé les noms de ces martyrs de la foi ; les » voici (je supprime la liste hébraïque, et ne donne que la traduction de » M. Carmoly) : Isaac Castelien, — sa femme, — ses deux enfants, — » et sa bru, — Isaac Cohen, — Salamin, fils de Phébus, receveur, — » Chaïm de Bérigny, — Chaïm de Coursan, — Siméon scribe, — Bé- » nédict d'Aviré, — Rabbi Jona, — et Siméon, gendre du précédent. »

Je me suis adressé à M. Carmoly qui habite Francfort-sur-le-Mein, pour obtenir communication du passage du manuscrit que résume cette notice ; mais M. Carmoly, affaibli par l'âge et la maladie, ne peut plus s'occuper d'études ; et les démarches réitérées qu'a tentées auprès de

[1] Cf. plus haut, p. 277, n. 2.

[2] Ces deux pièces ont été faites évidemment aussitôt après l'événement. On y sent l'impression profonde et immédiate d'un contemporain, et, j'ajouterais, d'un témoin oculaire. D'ailleurs, composées longtemps après l'événement, on ne comprend pas l'intérêt qu'elles auraient offert.

lui mon ami M. Joseph Herz sont restées sans résultat. Je suis donc réduit à me contenter de ce document tel quel.

Il est très vraisemblable, comme le dit M. Carmoly, que les Juifs furent condamnés sous le coup d'une fausse accusation ; ce détail est en effet confirmé par un autre texte dont nous parlerons tout à l'heure. Que les victimes soient allées à la mort au cri de *Schema, Israel !* « Ecoute Israel », ceci n'offre rien d'invraisemblable. D'ailleurs nos deux élégies disent qu'Isaac Châtelain et les siens moururent en chantant ; et assurément c'est le *Schema*, ce *Credo* des Juifs, qu'ils durent entonner en allant au supplice.

Pour la liste, elle présente, — en dehors des interversions, — de légères différences avec la nôtre. — *Isaac Castelien* doit être corrigé en *Isaac Chastelain*, la forme hébraïque du nom, telle que la donne M. Carmoly, se prêtant aussi bien à la seconde lecture qu'à la première. — *Salamin, fils de Phébus, receveur*, est notre R. Salomon qui, à côté de son nom hébreu, avait ainsi un nom français correspondant [1]. — Le *Chaïm de Bérigny* est notre *Haïim de Brinon*, chirurgien. Le nom de ville a été mal lu. En effet, le mot hébreu tel que le donne M. Carmoly, ne peut se lire *Bérigny*, mais *Brigne* ou quelque chose d'approchant ; et il était facile de prendre pour un *e* la terminaison *on* du mot dans le manuscrit qui, selon nous, portait *Brignon*. Après ce *Haïim* de *Brignon* ou *Brinon* vient, comme dans notre liste du Vatican, un autre *Haïim* que la liste hébraïque de M. Carmoly appelle *Chaïm* de *Caorse* ou *Corse* ou *Course*, ce que M. Carmoly corrige sans raison en *Coursan*, puisqu'il existe un *Chaource* dans l'Aube. — Le *Siméon scribe* est notre scribe de Châtillon. — *Benedict d'Arivé* est notre *Baruch d'Arivey*. Le nom de *Baruch* (bénit) se trouve ici sous une forme française. Toutefois je ferai remarquer que le manuscrit de M. Carmoly porte, non *Benedict*, mais *Bendit* [2]. — *R. Jona* est le *Colon* de l'élégie française, appelé d'ailleurs *Jona* dans l'élégie hébraïque. — Le dernier personnage de la liste est *Siméon gendre du précédent* (c'est-à-dire de *Jona*), traduction inexacte de l'hébreu : *Siméon Hathan Kadmenath*. *Siméon* doit d'abord être changé en *Simson* ou *Samson* [3]. Quant à cette qualité de *gendre de*

[1] Le nom de *Salamin* doit se lire *Salemin* ou *Salmin* (forme que favorise l'orthographe hébraïque) ; le nom de *Salemin* a été porté par plusieurs Juifs français au moyen âge. Ainsi, dans un document qui se trouve aux Archives nationales (J, 227, 34) et qui est un accord de Philippe-le-Bel entre des gens de son royaume et des gens du comte d'Anjou au sujet de la possession de 43 Juifs désignés nominativement, je trouve un *Salminus filius Bochardi de argentorio*. Cf. *Histoire générale de Bourgogne*, III, 78 : « Il (le duc de Bourgogne) donna pouvoir à Joseph de S. Mier, *Salemin* de Balmes et David de Balmes son père, demeurant en la ville de Dijon, de choisir les 52 familles à volonté. »

[2] Le document cité dans la note précédente parle également d'un *Banditus de Montigniaco*, ce qui prouve l'exactitude de la forme *Bendit* = *Benedictus Baruch*.

[3] L'élégie française, comme nous l'avons vu, donne également à ce personnage le

Jona, que M. Carmoly voit dans les mots *Hathan Kadmenath*, le texte du Vatican nous montre que *Kadmenath* ne signifie pas *précédent* (dérivé de l'adjectif *Kadmôn* « antérieur »), mais que c'est un nom propre ; et le mot *Hathan* qui veut dire *fiancé* et *gendre* doit signifier ici *fiancé*, comme on le voit par l'élégie française.

En somme il résulte de cette discussion que notre liste du Vatican ne doit se modifier qu'en quelques points :

R. Salomon devient *Salemin, fils de Phébus, receveur*,
R. Baruch *Bendit (Biendit), d'Avirey*,
et le second *Haïim* *Haïim de Chaource.*

Outre ce document, il existe encore deux élégies hébraïques ou *Selichoth* composées sur le même sujet. Elles sont signalées et analysées par M. Léopold Zunz dans sa *Literaturgeschichte der Synagogalen Poesie* (Berlin, 1865, p. 362). Il a bien voulu m'en envoyer une copie [1] ; elles ajoutent quelques faits intéressants. La première composée par *Meïr ben Elijah* est en 22 strophes de quatre vers monorimes, comme la pièce du Vatican, mais à refrain. Ecrite avec une abondance quelquefois élégante, assez souvent plate et diffuse, elle lui est passablement inférieure. En voici le résumé : « Je pleure sur les malheurs de la communauté de Troyes ; le septième jour de Pâque, chacun dans sa demeure s'apprêtait, disant : Demain, Dieu reconnaitra les siens. En effet, les méchants, affligés de la mort de leur Seigneur [2], prirent prétexte, et vinrent armés dans la maison d'Isaac, lui parlèrent amicalement et lui dressèrent des embûches. Le deuil entra dans sa demeure, et Isaac fut suivi par ses deux fils, sa femme et sa bru. On pilla sa maison. Vint le tour du jeune Salomon, d'Isaac le prêtre, de Siméon le scribe, de Simson qui fut lié sur le bûcher avec des cordes neuves, ainsi que Haiim et Salomon. Jona périt aussi et Haiim qui rendait la vue aux aveugles. Dieu ! prends pitié d'Israel. » Cette pièce est alphabétique ; c'est-à-dire que la première strophe commence par l'*alef*, la seconde par le *beth*, et ainsi de suite pour les 22 strophes, dont les initiales épuisent les 22 lettres de l'alphabet hébreu. Les poésies hébraïques du moyen âge emploient souvent cette disposition, dont le modèle se trouve

nom de *Siméon* ; mais la correction de Siméon en Simson (Samson) s'impose là d'elle-même. Il est possible même que le manuscrit porte *Simson* et que MM. Neubauer et Angelo aient lu *Siméon* ; il suffit pour cela que le troisième petit trait vertical à gauche du *schin* soit quelque peu effacé. Cf. page 287. Le nom de Samson se retrouve encore dans deux autres documents dont nous parlerons plus loin. Le nom de Siméon donné par M. Carmoly est donc isolé, et l'on a le droit de corriger dans sa notice *Siméon* en *Samson*.

[1] Il ne me désigne pas le manuscrit ou les manuscrits d'où il les a tirées. Elles sont publiées plus haut, p. 238–250.

[2] Allusion au vendredi-saint.

dans quelques psaumes et dans les Lamentations de Jérémie. Sans nous arrêter aux faits nouveaux que nous apprend cette élégie, signalons une divergence au sujet d'un nom. *Baruch d'Avirey* est remplacé par un second *Salomon*. Peut-être est-ce un même personnage portant les deux noms de *Salomon* et de *Baruch* (ou *Biendit*).

La seconde élégie communiquée par M. Zunz, signée en acrostiche *Salomon Simcha* (poète connu aussi sous le nom de *Salomon le scribe*), est en neuf grandes strophes à refrain. Ecrite dans un style prolixe, bizarre et obscur, elle se laisse difficilement résumer : « Le feu a dévoré 11 jeunes hommes et deux femmes dont une enceinte. O Dieu ! vois le bûcher de Troyes où périt R. Isaac avec ses enfants. On s'était caché le sixième jour maudit [1], et il y eut des victimes. Salomon se dévoua et Baruch Tob Elem, et les deux Haiim et Simson. O Dieu ! nous oublieras-tu ? »

Cette dernière élégie, incomplète comme on le voit, ne nous apprend rien de plus, sinon que *Baruch d'Avirey* portait le nom de *Tob Elem* ou *Bon fils*.

Des divers documents qui précèdent, combinés entre eux, on peut tirer le récit suivant :

Le vendredi saint, 26 mars 1288, avant-dernier jour de Pâque [2], des chrétiens de Troyes, voulant venger « la mort de leur Seigneur », envahirent la maison d'un riche Juif, Isaac Châtelain, auteur de commentaires talmudiques et de poésies élégiaques. Ils lui dressèrent des embûches, sans doute en l'accusant de quelque crime supposé, l'arrêtèrent avec sa famille, mirent sa maison au pillage, et s'emparèrent également de huit autres notables Juifs qu'ils livrèrent aux frères Dominicains. L'inquisition instruisit le procès et condamna les treize prisonniers au supplice du feu. Ceux-ci offrirent de se racheter à prix d'or ; on leur accorda la vie sauve s'ils voulaient abjurer ; ils refusèrent, et le samedi 24 avril, un mois après l'attaque de la maison d'Isaac Châtelain, ils montèrent sur le bûcher.

Isaac Châtelain, sa femme qui était enceinte, ses deux fils, sa bru, « qui tant était belle », furent amenés les premiers au lieu du supplice. Les mains liées derrière le dos, ils allèrent à la mort avec intrépidité, entonnant le *schema*, s'encourageant mutuellement, et défiant le bourreau et la foule.

Vint ensuite Samson Hakkadmôn, fiancé, qui mourut en adressant des paroles d'encouragement aux autres victimes. Puis ce fut le tour de Salomon, ou Salmin, fils de Phébus, receveur ; de Baruch Tob Elem ou Bendit (Biendit) Bon Fils, d'Avirey [3], qui « s'enhardit de blâmer le

[1] Allusion au vendredi-saint.
[2] La Pâque juive dure huit jours.
[3] Avirey-Lingey (Aube, arrondissement de Bar-sur-Seine, canton des Riceys).

bourreau » ; de Siméon, le chantre et scribe, de Châtillon [1], « qui si bien savait orer » et qui mourut en pleurant sur ses enfants ; du « beau » Colon. Isaac le prêtre, requis par les Frères Prêcheurs de se tourner à leur croyance, déclara que, prêtre de Dieu, il voulait lui faire offrande de son corps. Haiim le chirurgien, le maître de Brinon [2], « qui rendait la vue aux aveugles », refusa le salut que lui offrait le bailli. Enfin périt à petit feu Haiim de Chaource [3]. Tels sont les treize *saints* qui, le samedi 24 avril, quinze jours avant la Pentecôte juive, périrent au milieu des flammes, en confessant « le vrai Dieu »

La justice royale semble être restée étrangère à cet événement. Il paraît même que les protestations que cette exécution dut soulever, furent entendues par Philippe-le-Bel [4]. Car, *trois semaines* après, le 17 mai 1288, lundi de la Pentecôte, le roi de France, dans une séance du Parlement, interdit, par ordonnance spéciale, aux Pères et aux Frères de tout ordre de poursuivre aucun Juif du royaume de France sans information préalable faite par le bailli ou le sénéchal, et sur des faits clairs et patents [5].

Il n'y a pas de témérité à supposer que cette ordonnance, qui restreignait le pouvoir de l'inquisition au profit de la justice royale, fut inspirée par l'exécution du 24 avril 1288.

[1] M. Boutiot voudrait identifier le nom de *Marsianum*, donné à la place de *Châtillon* par Assemani dans sa notice, et y voir *Marcenay*, village situé près de Châtillon-sur-Seine. C'est peu probable. Pourquoi Assemani, n'ayant d'autre document que la notice historique du Vatican, aurait-il eu l'idée de remplacer Châtillon par *Marcenay* ? Et d'ailleurs *Marsianum* n'est pas *Marciniacum*. Assemani a simplement défiguré le nom hébreu de Châtillon et l'a changé au hasard en *Marsian*, comme il a changé *Brinon* en *Berlin*, *Haiim* en *Hananel*, *Lotra* en *Volaterra*.

[2] Brinon-l'Archevêque (Yonne, arrondissement de Joigny).

[3] Chaource (Aube, arrondissement de Bar-sur-Seine, chef-lieu de canton).

[4] Toutefois, nous voyons un *bailli* offrir à Haiim de Brinon de racheter sa vie par l'apostasie. Mais vraisemblablement ce n'était pas un bailli royal (la Champagne était réunie depuis quatre ans à la couronne de France), mais un bailli comtal appartenant à l'administration de Jeanne de Navarre : la comtesse Jeanne, après son mariage avec Philippe-le-Bel, avait conservé l'administration de ses états de Champagne et de Navarre, et la Champagne ne fut réellement réunie à la couronne qu'en 1311. On s'explique donc qu'une condamnation prononcée par l'inquisition ait été exécutée par la justice seigneuriale, mais que le fait une fois accompli, Philippe-le-Bel, qui n'était pas favorable à l'inquisition, ait pris ses mesures pour empêcher le retour de pareils événements.

Au dernier moment, M. G. Paris me fait observer que certains passages de l'ordonnance à laquelle on renvoie dans la note suivante pourraient faire croire que le *bailli* du texte était un bailli royal, qui s'était excusé *per ignorantiam*.

[5] Archives Nationales, *Trésor des Chartes*, JJ 34 (ancien 33), fol. 34, pièce 25. Ordonnances des rois de France, I, p. 317. Cf. Boutaric, *la France sous Philippe-le-Bel*, p. 83. Voir le texte de cette ordonnance dans l'article précédent, page 262, note 1.

VI

Il est temps de conclure cette étude. Les deux élégies du Vatican, comme on le voit, ne sont pas sans valeur. A divers égards, et comme document historique, et comme document philologique, et comme document littéraire, elles apportent des faits nouveaux à la science. Elles ajoutent une page de plus à la sombre histoire des Juifs au moyen âge. Elles permettent de constater certaines expressions nouvelles de la vieille langue et nous donnent une idée de la prononciation du français à la fin du XIII[e] siècle. Comme œuvre poétique, la pièce hébraïque est un bel échantillon de la poésie juive en France au moyen âge, tandis que la pièce française, remarquable également par la simplicité, la naïveté de l'expression et l'énergie contenue du sentiment, mérite d'occuper une haute place dans notre vieille littérature. Enfin, comme l'a fait remarquer M. Neubauer [1], c'est la première œuvre littéraire transcrite en caractères hébreux que l'on connaisse. La littérature des glosses et des glossaires [2], quoique très abondante en son genre, est bornée. Avec l'élégie française du Vatican, on peut concevoir l'espérance de trouver des œuvres littéraires dues aux Juifs de France, d'un caractère plus large, et d'un intérêt plus grand.

(*Romania*, t. III, 1874, p. 443-486.)

[1] Rapport sur une mission en France et en Italie. *Archives des missions*, 3[e] série, t. I, p. 558.
[2] Voir plus haut, p. 165-195.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

PREMIÈRE PARTIE.

ÉTUDES JUIVES.

DEUXIÈME PARTIE.

ÉTUDES JUDÉO-FRANÇAISES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.

RELIQUES

SCIENTIFIQUES

II

VERSAILLES
CERF ET FILS, IMPRIMEURS
59, RUE DUPLESSIS, 59

ARSÈNE DARMESTETER

RELIQUES SCIENTIFIQUES

RECUEILLIES PAR SON FRÈRE

TOME SECOND



PARIS
LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF
13, RUE DE MÉDICIS, 13

1890
TOUS DROITS RÉSERVÉS

III

ÉTUDES FRANÇAISES

PREMIÈRE PARTIE

LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE DU LANGAGE

I

LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

DU MOYEN AGE [1]

Messieurs,

En montant dans cette chaire où m'appellent la bienveillance des membres de cette Faculté et celle du ministre, au choix duquel ils m'ont désigné, je sens de quelles difficultés est entourée la tâche dont ils me chargent et combien votre indulgence m'est nécessaire pour m'aider à soutenir le poids de l'enseignement nouveau qui m'est aujourd'hui confié.

Je dis « enseignement nouveau » ; j'ai tort, car les études qu'il représente, si elles n'ont pas encore fait l'objet d'un enseignement indépendant, sont loin d'être nouvelles dans la Faculté des Lettres de Paris. Ai-je besoin de rappeler ces noms illustres d'érudits et de littérateurs qui ont fait retentir la Sorbonne, dans la première moitié de ce siècle, de leurs savantes et éloquentes leçons sur les origines de la littérature du moyen âge ? C'est ici que Fauriel exposait l'histoire des lettres provençales et faisait revivre, devant un auditoire étonné, cette civilisation si brillante et jusqu'à nos jours oubliée que chantaient les troubadours. C'est ici que M. Villemain, vers 1827, retraçait l'histoire de la littérature des peuples de race latine dans des leçons qui devaient devenir un de ses premiers titres de gloire. Maintenant encore, ces études ne sont-elles pas entre les mains de maîtres éloquents, qui attirent autour de leur chaire des rangs pressés d'auditeurs, dont naguère j'écoutais la parole avec intérêt et fruit, et qui aujourd'hui

[1] Conférence d'ouverture du cours de langue et littérature françaises du moyen âge, à la Faculté des Lettres de Paris.

m'invitent à venir, non loin d'eux, en reprendre et en continuer la tradition.

Je vous demande la permission d'exposer aujourd'hui l'ensemble des questions que cet enseignement embrasse ; comme l'indique le titre de ce cours, il comprend deux parties, consacrées l'une à la langue, l'autre à la littérature du moyen âge. Parlons d'abord de la langue.

I

Du jour où la découverte du sanscrit donna naissance à la grammaire comparée des langues indo-européennes, une notion nouvelle fit son entrée dans le cercle des idées humaines : la notion de la vie du langage. On reconnut que toute langue parlée est un organisme qui vit sur les lèvres et dans la pensée des hommes, et qu'à ce titre elle est soumise à la condition essentielle d'existence des êtres organisés : le changement. Παντα ῥέει, le mot du philosophe ancien est aussi vrai des formes de la parole humaine que des autres phénomènes naturels.

Les langues se transforment graduellement dans le temps et l'espace, et bientôt deviennent autres que ce qu'elles étaient d'abord. C'est ce fait qu'on exprime vulgairement en disant qu'elles donnent naissance à des langues nouvelles.

C'est ainsi que le grec ancien s'est transformé dans le grec moderne, que le celtique a abouti à l'armoricain et au gallois sur les côtes d'Angleterre et de France, à l'irlandais et à l'écossais dans le bassin de la mer d'Irlande. C'est ainsi que la langue germanique primitive a donné ici le gothique, là le haut allemand avec la variété de ses dialectes, plus au nord le bas allemand, le groupe des idiomes scandinaves. C'est ainsi enfin, pour en venir aux idiomes néo-latins, que le latin populaire est devenu sur le territoire de l'antique Belgia la langue d'oil, et plus tard, par la langue d'oil, le français moderne, comme sur d'autres territoires il est devenu le provençal, l'italien, l'espagnol, le portugais, le ladin, le roumain.

Comparez la langue de Plaute à celle de Molière : qui dirait que c'est une même langue à divers degrés de son existence ? Elles sont séparées par un abime, et pourtant les changements qui les séparent, si considérables qu'ils soient, on peut les suivre de siècle en siècle. Ils sont réguliers, et, à ce titre, ils tombent sous la prise de la science, qui peut en retracer l'histoire.

Mais cette histoire est si complexe, elle embrasse tant de faits d'ordres si divers, qu'on est obligé d'en diviser l'étude : nous n'avons qu'à suivre les divisions naturelles des langues.

Toute langue, en effet, offre quatre parties : la prononciation, les formes grammaticales, les constructions syntactiques et le vocabulaire. Examinons rapidement chacun de ces éléments dans l'histoire du français.

La prononciation d'une langue n'est jamais fixée. Pour peu que nous y prêtions attention, nous voyons le français changer sur nos lèvres. De nos jours, les dernières diphthongues ont disparu, et ce que les grammairiens désignent de ce nom, les groupes *ia*, *ie*, *io*, *ieu*, *ui*, etc., ne représentent plus que des groupes de consonnes et de voyelles. L'*l* mouillée s'est éteinte dans le langage de Paris et du Nord ; la prononciation commune a également substitué, dès le premier quart de ce siècle, le son *oua* au son *oué* dans le groupe que nous écrivons *oi*. A la fin du siècle dernier, il existait des voyelles nasales qu'aucune description des grammairiens ne nous permet de nous représenter clairement, mais qui étaient autres que celles que nous possédons actuellement. Remontons plus haut, pas bien haut encore, dans le passé, et les différences s'accentueront. Reportons-nous au grand siècle, ou plutôt supposons un contemporain de Racine revenant de nos jours écouter *Iphigénie* sur la première de nos scènes. Ces consonnes sonores aujourd'hui éteintes, ces *e* muets à peine prononcés ces syllabes transformées, frapperaient si singulièrement ses oreilles, qu'il songerait moins à pleurer « Iphigénie en Aulide immolée », qu'à s'indigner de la barbarie de notre prononciation contemporaine.

Remontons-nous jusqu'au XVIe siècle ? Faites revivre Ronsard parmi nous. Supposez-le conversant avec Sainte-Beuve et ses admirateurs contemporains. Arrivera-t-il à se faire comprendre d'eux ? Vraiment, je n'ose le croire ; il se trouvera au milieu d'étrangers, et se dira :

Barbarus hic ego sum, quia non intelligor ulli.

Que sera-ce si nous remontons à la langue du moyen âge ? Ici la prononciation sera si différente de la nôtre qu'on devra y reconnaître une autre langue, langue originale en effet, dont le système de sons sans doute est mobile, puisque plus l'on remonte aux origines, plus il se rapproche du système latin ; plus l'on descend vers les temps modernes, plus il se rapproche de notre prononciation actuelle ; mais qui, en même temps, est assez caractéristique pour donner à la langue une physionomie propre. Vers le IXe et le Xe siècles, le français possédait des sons dont on ne retrouve plus aujourd'hui les équivalents que dans les langues slaves.

L'étude des changements de prononciation a reçu le nom de *phonétique* ou *phonologie*, c'est-à-dire science des sons ; science qui paraît aride et sèche, et qui pourtant captive tellement l'esprit que bien des philologues, au lieu de poursuivre toutes les étapes de la science d'une

langue, en sont restés à cette première station et ont renoncé à aller plus loin. C'est qu'à l'attrait de la nouveauté cette science joint le charme d'une méthode rigoureuse. Elle procède, comme la chimie, par analyses inflexibles, car elle porte sur des faits qu'on a pu jadis considérer comme arbitraires, alors que la science du langage n'était pas encore fondée, mais qui se présentent avec tant d'exactitude et de précision qu'on peut maintenant en formuler les lois. En effet, quand un changement se produit dans la prononciation, il affecte, non tel ou tel mot isolé, mais tous ceux qui offrent un caractère identique.

Il y a donc lieu d'étudier les lois qui ont régi la transformation des sons du latin populaire dans les sons du vieux français et du français moderne. Il y a lieu d'en poursuivre l'histoire de siècle en siècle, et de parcourir tous les anneaux de la chaîne qui rattache notre langue moderne à celle qui fut portée sur notre sol, il y a dix-neuf siècles, par les légionnaires de César.

Avec les formes grammaticales l'étude change d'objet et d'intérêt. Les formes grammaticales sont l'élément constitutif des langues ; elles en sont comme la charpente intérieure et le squelette. Les sons peuvent changer sans que la langue soit atteinte dans son essence ; les formes grammaticales ne le peuvent. Les relations avec les peuples voisins, des circonstances historiques apportent parfois des sons nouveaux, des mots étrangers, mais presque jamais des formes grammaticales nouvelles. L'anglais a reçu du français des sons qui lui étaient inconnus et des mots en quantité presque infinie : l'invasion du français a été impuissante à donner à sa conjugaison un temps de plus ; et l'anglais, en dépit de cette forte empreinte romane, est resté une langue germanique. Le slave a été incapable de modifier dans son essence le roumain, parce que la grammaire de cette langue est demeurée latine. L'arabe a envahi le persan et le turc, au point de noyer leur vocabulaire iranien ou tartare dans des flots de termes sémitiques et ces langues ont continué jusqu'à nos jours d'être iranienne et tartare, parce que leur grammaire n'a pas été atteinte.

Il en est autrement du vieux français comparé au français moderne. Sans aucune action extérieure, par la seule force d'un développement purement organique, les formes grammaticales du vieux français ont disparu en partie pour faire place à des formes nouvelles ; la grammaire de la langue moderne n'est plus celle de l'ancienne langue : voilà pourquoi on peut les considérer comme deux langues différentes.

Les formes grammaticales du vieux français sont naturellement intermédiaires entre les formes latines et les nôtres, et elles nous montrent par quelles transitions insensibles la déclinaison et la conju-

gaison latines sont devenues la déclinaison et la conjugaison du français moderne.

Dans l'étude de la conjugaison, nous aurons à constater un système original, d'une savante et ingénieuse complexité, qui est comme une image, mais une image méthodiquement transformée, de la conjugaison latine. Ce système a été peu à peu, sous l'action de l'analogie, réduit et simplifié : il est encore intéressant d'en retrouver les derniers vestiges dans celui de notre conjugaison moderne.

Pour la déclinaison, vous savez, messieurs, que la vieille langue possédait un système assez compliqué dont les principes étaient donnés par la langue mère, mais qui a été développé avec originalité par nos aïeux du XIIe et du XIIIe siècles. Il n'est personne d'entre vous qui n'ait entendu parler de cette fameuse règle de l'*s* dont la découverte par Raynouard fut la première conquête de la grammaire comparée des langues romanes ; elle ne présente cependant qu'un côté de cette question fort étendue.

L'étude de la déclinaison et de la conjugaison nous fait assister à la formation même de la langue dans ce qu'elle a de plus intime et de plus essentiel. Elle intéresse le lettré et le savant, à qui elle dévoile la constitution de notre idiome ; elle intéresse également le philosophe, qui peut y saisir sur le fait l'action des deux grandes séries de lois auxquelles sont soumises les langues : les lois physiologiques de la phonétique et les lois psychologiques de l'analogie.

Si les langues traduisent la pensée humaine, elles n'existent qu'à l'aide des organes de la voix. Expression plus ou moins parfaite de l'esprit, elles en subissent l'empreinte et se modèlent sur la manière qui lui est propre de concevoir les choses. Les formes grammaticales sont comme des moules que la pensée crée elle-même en même temps qu'elle y vient prendre corps. D'un autre côté, les sons se trouvent déterminés par les conditions physiologiques des organes, qui peuvent en modifier les caractères et les transformer plus ou moins complètement. Mais il arrive parfois qu'il y a conflit entre les deux séries d'actions et que telle forme grammaticale est soustraite à l'action phonétique sous l'influence d'actions analogiques plus fortes. La déclinaison et la conjugaison du vieux français nous montrent plus d'une fois de pareils conflits, et il est curieux de voir en quel sens l'instinct de la nation a décidé de la victoire.

Éclaircissons ces faits par quelque exemple. Vous savez, messieurs, que le *futur* français est formé de la combinaison de l'infinitif avec le verbe *avoir*, *habeo*. *Aimerai* est le latin *amare-habeo*, *amarábeo*. Dans cette composition l'accent porte sur l'*a* de *ábeo : amarábeo*. Or, c'est une loi de la phonétique française que la voyelle qui précède la voyelle accentuée se change en *e* si c'est un *a*, disparaisse si c'est une autre

voyelle. Voilà pourquoi *pergaminum* devient *parchemin*, *amarábeo* devient *aimerai*, tandis que *verecúndia* devient *ver-gogne*, *radicina* devient *ra-cine*, *consobrínum* devient *cou-sin*, *matutinum* devient *matin*, comme aussi *deberábeo* devient *devrai*, *audirábeo* devient *odrai* et plus tard *orrai*.

Si l'*e* long de l'infinitif *ère* tombe régulièrement au futur : — *devrai* et non *deverai ; verrai*, à l'origine *vedrai* et non *vederai ; tiendrai*, à l'origine *tenrai* et non *tenerai*, — d'où vient que *finir* fait *finirai*, et que tous les verbes réguliers en *ire*, contrairement aux lois générales de la phonétique, conservent cet *i* ?

C'est qu'ici les lois de la phonétique sont contrariées par des lois d'analogie. Les verbes réguliers qui se conjuguent comme *finir*, appartiennent à une classe de verbes dits *inchoatifs*, dans lesquels certains temps et certaines personnes se sont allongés de la terminaison *isco*, *iscere. Finio* a fait place à *finisco, je finis ; finientem* à *finiscentem*, *finissant*. Grâce à cette addition, l'*i* du latin *finire*, *finisco*, paraît à *toutes* les personnes de *tous* les temps. Or on ne pouvait, sous peine de rompre l'harmonie de la conjugaison, soumettre le futur aux lois de la phonétique et dire *: finrai*, *findrai*. Ici l'analogie a été plus forte. C'est ainsi que l'histoire de la langue nous montre comment des conjugaisons données comme types de régularité sont irrégulières au premier chef, et comment des formes si simples et si transparentes cachent derrière elles un conflit de lois diverses et contradictoires.

Aux formes grammaticales se rattache la théorie de la formation des mots. Cette étude a pour objet les procédés de dérivation et de composition que la langue met en œuvre pour enrichir son vocabulaire. C'est dans cette étude qu'on voit nettement les forces créatrices de la langue ; c'est là qu'on se rend compte des ressources dont elle dispose pour exprimer les idées nouvelles, les faits nouveaux qui constituent l'histoire intellectuelle de la nation. Les économistes enseignent que ce n'est pas l'abondance du numéraire qui fait la richesse d'un pays, mais l'abondance des ressources qui procurent ce numéraire ; il en est de même pour les langues : ce ne sont point les mots, ce sont les procédés de formation des mots qui sont la vraie richesse d'un idiome. On aura donc à se demander quels sont les procédés dont s'est servi le français pour former son lexique ; quelle en est l'origine, le cercle d'action, la force relative ; quelle est l'étendue des ressources dont il dispose, et si dans le cours des temps il les a augmentées ou amoindries.

Nous passons à l'étude de la syntaxe historique, c'est-à-dire à

l'étude des variations subies par la langue dans sa syntaxe. Là, nous assistons aux procédés divers auxquels a recours l'esprit pour combiner ses pensées. Les mêmes pensées ne se présentent pas en tout temps sous la même forme à l'esprit des hommes. Les aspects sous lesquels sont vus les objets et les rapports qui les relient varient de siècle en siècle : de là les variations de la syntaxe. La syntaxe historique nous montre le développement de la pensée humaine réfléchie dans la langue.

Pour ce qui regarde le français, l'histoire des constructions nous fait voir la langue se désorganisant lentement sous l'influence de l'esprit d'analyse qui transforme peu à peu ses vieilles constructions synthétiques, héritage du latin. Elle nous montre comment un idiome synthétique, porté chez un peuple à l'esprit fin et délié, se décompose graduellement pour parvenir à l'état analytique où nous le voyons aujourd'hui.

Cette étude de l'ancienne syntaxe nous fera pénétrer plus profondément dans l'intelligence de la langue actuelle Nombre de constructions usuelles, que l'habitude nous a rendues familières, mais obscures pour qui y réfléchit, ne s'éclairent qu'à la lumière de l'histoire. Telle forme de phrase a disparu de l'usage général pour ne se conserver que dans quelques cas tout à fait spéciaux. *Qui pis est, qui mieux est, qui plus est,* sont les uniques débris de la construction générale qui employait absolument le relatif *qui* au sens de *ce qui* (*quod*). La vieille construction de Malherbe et de Corneille : *pour grands que soient les rois,* n'a survécu que dans *pour peu que.* L'expression *se nourrir de pain, de viande* nous reporte aux premiers temps de la langue, alors qu'on disait, non pas *manger du pain*, *de la viande*, mais *manger pain*, *viande.* La vieille langue a dit jusqu'au XVI[e] siècle : *je le vous dis*, *tu le nous dis. il le nous dit ;* à partir du XVI[e], elle intervertit l'ordre des pronoms et commence à dire : *je vous le dis*, *tu nous le dis*, *il nous le dit ;* mais l'ancienne construction se maintient, on ne sait pourquoi, dans *il le lui dit* (au lieu de *il lui le dit*). Ainsi vivent égarées dans la langue actuelle maintes expressions qui nous semblent toutes naturelles et qui appartiennent à des formations d'âges antérieurs. C'est ainsi que dans les couches diverses dont la superposition constitue le sol de notre globe, telle strate inférieure vient percer les couches supérieures et affleurer à la surface.

Dans cette revue, nous avons laissé de côté le vocabulaire. Les mots considérés, non plus dans leurs formes, mais dans leurs significations, ont aussi leur histoire. Il n'est pas un fait nouveau, une idée nouvelle chez un peuple qui ne laisse sa trace dans son idiome ; c'est le retentissement de l'histoire dans la langue. Interrogeons le français

à ce point de vue, et nous retrouverons dans les mots l'histoire de la pensée française. Ouvrez ce dictionnaire, où les termes se suivent et se pressent, entassés pêle-mêle dans le chaos de l'ordre alphabétique. Derrière les pensées que ces mots expriment à l'heure présente se cache toute une série de pensées aujourd'hui éteintes et qui ont fait la vie de ces mots dans les âges antérieurs. Faites passer sur tous ces mots le souffle de la science historique, et soudain toutes ces pages s'illumineront d'une lumière nouvelle ; derrière ces mots revivra tout le passé de la langue, tout le passé d'un peuple, d'une civilisation.

Le vocabulaire ne se renouvelle pas toujours par la création de mots nouveaux. La langue se contente souvent de détourner un terme de son emploi propre et de lui faire exprimer d'autres idées. Ce procédé d'adaptation d'un mot à une idée nouvelle n'offre-t-il pas lui-même un sujet d'étude ? Quelles sont les causes qui agissent sur les mots d'une langue pour en modifier la signification ? Comment tels vocables, transformés depuis les origines par les altérations phonétiques, restent-ils immobiles quant à leur valeur, alors que d'autres voient l'idée qu'ils représentent s'étendre ou se rétrécir, se déformer, et se prêtent à l'expression de nouveaux concepts ? Cette étude des déviations de sens ne fournira-t-elle pas à la psychologie de précieuses indications sur les procédés que l'esprit humain met en œuvre pour exprimer, pour concevoir même ses idées ? Nulle part elle ne pourra mieux en étudier l'activité journalière, le développement inconscient que dans le vocabulaire d'une langue, puisqu'une langue à un moment donné représente l'état des pensées d'une nation et dans son développement historique l'histoire intellectuelle de cette nation. Nulle part elle ne trouvera plus de documents et de plus instructifs pour résoudre le problème capital de l'association des idées.

Ces recherches dès à présent peuvent être entreprises sur le français. Du moins, l'étude de notre langue serait incomplète si on ne les abordait point.

Nous venons d'esquisser, messieurs, le tableau des études générales dont le vieux français peut être l'objet ; mais nous n'avons parlé jusqu'ici que du français proprement dit, du dialecte de l'Ile-de-France, celui qui est devenu la langue commune de notre pays. Mais des recherches du même genre peuvent être poursuivies sur les autres dialectes de la langue d'oil, le normand, le picard, le bourguignon, le lorrain, etc. Car vous n'ignorez pas que le latin populaire, au nord de la Loire, n'a pas produit une langue uniforme, mais, se diversifiant suivant les régions, a donné naissance à des idiomes qui vécurent indépendants les uns à côté des autres et qui eurent leur floraison lit-

téraire, jusqu'au jour où le dialecte de l'Ile-de-France, plus favorisé, les écrasa de sa supériorité et les réduisit à l'humble état de patois.

Quels sont les rapports qui unissent ces dialectes entre eux et avec le français proprement dit? Quelles sont les différences qui les caractérisent?

On voit quel vaste champ l'étude de notre vieille langue offre à la science. Nous n'avons pas la prétention de le parcourir dans toute son étendue, et nous nous estimerons heureux d'en ébaucher quelque faible partie dans les leçons que nous consacrerons plus tard à l'histoire de la langue, soit que ces leçons portent sur des points déterminés, sur des chapitres spéciaux de cette ample histoire, soit qu'elles aient pour objet l'explication de textes choisis.

Arrivé à ce point, messieurs, nous n'avons exposé qu'une partie de notre tâche. La langue n'est qu'un instrument donné à l'homme pour exprimer sa pensée. Cet instrument, comment les hommes du moyen âge l'ont-ils manié? Quelles œuvres littéraires nous ont-ils laissées? Un champ nouveau, plus vaste encore, s'ouvre devant nous : l'histoire de notre vieille littérature.

II

Lorsqu'on pénètre pour la première fois dans l'étude de notre littérature du moyen âge, on ne peut s'empêcher d'éprouver je ne sais quel sentiment de surprise. Là, tout est fait pour étonner et dérouter : le fond comme la forme, les idées comme le style. Il faut oublier le monde classique où nous vivons, où nous sentons, où nous pensons, et prendre l'âme d'un monde nouveau, d'une civilisation nouvelle. D'un autre côté, les quatre siècles qui embrassent la vie littéraire du moyen âge ont été d'une fécondité inouïe. Les œuvres s'accumulent, de tout genre et de tout ordre, et à l'étrangeté de la forme, qui surprend l'esprit, s'ajoute l'immensité de la matière, qui l'effraye.

Cependant, quand on s'est un peu familiarisé avec ces œuvres et que de haut on en a pu voir l'ensemble, le chaos apparent fait place à l'ordre, et l'on aperçoit les grandes lignes. Les œuvres laissées par le moyen âge peuvent se classer dans six groupes : poésie épique, poésie dramatique et poésie lyrique ; fables, contes et fabliaux ; poésie morale et didactique ; œuvres en prose.

Parlons d'abord de la littérature épique, de cette vaste floraison qui, sortie du fond même du sol français, va pendant plusieurs siècles couvrir la France de ses chants héroïques et, quand notre sol épuisé se refuse à la nourrir, transplantée sur des terres étrangères, va

porter par toute l'Europe chrétienne, jusqu'à nos jours, la gloire de nos héros légendaires et du nom français.

Dans ces siècles de barbarie qui voient finir la race mérovingienne et naître la race carolingienne, où l'histoire ne nous offre qu'un chaos fastidieux et sanglant, au fond du peuple circule obscurément une sève puissante de poésie qui bientôt portera des fruits magnifiques. Dans chaque région, dans chaque province, dans chaque ville, le peuple chante quelque héros local qui s'est illustré dans des combats contre les barbares et s'est fait quelque renom d'héroïsme ou de sainteté. Ainsi se forment des centres de légendes poétiques. Mais bientôt transportées de province à province par les trouvères ambulants, ces chansons primitives, ces *cantilènes* se fondent et se combinent, et, les plus importantes absorbant les plus faibles, les chansons de geste viennent au jour. Parmi ces chansons de geste, il se produit encore une sorte de concurrence vitale : quelques-unes, saisies par une attraction d'un nouveau genre, viennent graviter autour d'une chanson centrale. Ainsi se constituent des groupes de poèmes autour d'un nom unique qui fait disparaître, en les absorbant, les anciens héros.

La *geste* une fois constituée, les trouvères viennent y ajouter à l'infini leurs inventions personnelles Le peuple ne connaissait qu'un grand exploit d'un héros célèbre ; ils lui raconteront d'autres exploits antérieurs ou postérieurs, sa jeunesse, ses *enfances*, sa mort, l'histoire de son père, de ses aïeux, de ses parents. Ainsi du VIII[e] au XIV[e] siècle, naît, grandit et se développe une vaste littérature épique dont les productions viennent se grouper dans trois cycles, célébrant l'un la gloire du grand empereur carolingien, de Charlemagne *à la barbe florie;* l'autre, les révoltes des vassaux et l'indépendance féodale ; le dernier, les luttes du Midi contre les Sarrazins. Ce sont les trois cycles du Roy, de Doon de Mayence et de Guillaume d'Orange. Quelle activité ininterrompue suppose chez nos trouvères ce travail de huit siècles ! Chez le peuple, quelle passion pour ces grands récits héroïques ! On sent vivre dans ces œuvres l'âme de la France guerrière, féodale et chrétienne.

Arrive le XV[e] siècle. Les poèmes de chevalerie sont mis en prose et deviennent des romans d'aventure. En France, ce genre littéraire s'épuise ; ces romans chevaleresques, de plus en plus délaissés par les hautes classes, puis par la bourgeoisie, relégués dans les campagnes, s'en vont misérablement aboutir à la Bibliothèque bleue. Mais, tandis qu'ils dépérissent et disparaissent sur leur terre nationale, transportés sur le sol étranger, ils y reprennent une vie nouvelle et fournissent jusqu'à nos jours une ample carrière. En France même, ils ne meurent pas sans héritiers. Le roman de chevalerie qui dérive du poème

épique, est le père du roman moderne. Quand même la preuve historique ferait défaut, le nom serait là pour nous l'apprendre, puisque le mot *roman*, qui à l'origine a signifié « récit historique en français », n'est arrivé que par l'intermédiaire des romans de chevalerie à sa signification actuelle de récit d'imagination.

A côté des trois grands cycles qui constituent la littérature épique proprement dite, s'en placent d'autres de caractères différents Les plus importants sont le *cycle breton* et le *cycle de l'antiquité*.

Les légendes bretonnes, c'est-à-dire les vieilles légendes celtiques conservées en Bretagne, pénétrèrent au XIIe siècle dans le courant de la littérature française, grâce à des textes latins et des versions en prose. Elles furent mises en vers par des poètes de talent, dont un fut un écrivain de premier ordre, Chrestien de Troyes. Sous cette forme nouvelle, elles reprirent une vie nouvelle. Du coin de l'Armorique et de l'Angleterre, où elles sommeillaient, ces vieilles traditions, ces histoires merveilleuses de fées, d'enchanteurs, de héros mythiques, s'éveillèrent au souffle de notre poésie et, portées sur ses ailes d'or, allèrent enchanter des oreilles qu'elles n'avaient jamais bercées.

Mais sous la plume de nos écrivains cette littérature se transforme. Faite pour être lue et non plus, comme les chansons de geste, pour être chantée, s'adressant aux grands seigneurs et aux nobles dames, cette poésie héroïque, religieuse, mystique même à ses origines, devint une poésie de cour, élégante et raffinée. Il ne faut pas lui demander les rudes tableaux de l'épopée féodale. Elle ignore ces âpres et farouches guerriers qui ne connaissent d'autres amours que celle de leurs épées, chastes et pures héroïnes fidèles jusqu'à la mort. Elle se complaît aux amours raffinées, lascives, criminelles, où le vice se couvre d'un vernis de galanterie qui semble l'excuser, bien plus, le faire aimer.

Le donne, i cavalier, l'arme, gli amori,
Le cortesie, l'audaci imprese io canto.

Ces vers, par lesquels l'Arioste ouvre son *Orlando furioso*, peuvent s'appliquer à cette poésie, dont ils reproduisent fidèlement l'esprit et le caractère

A la fin du XIIe siècle, le cycle breton, en pleine faveur, a pris place à côté du cycle féodal.

Ces deux poésies, d'abord opposées et rivales, l'une toute nationale et née d'un fond historique, l'autre étrangère et née d'un fond mythique, finissent par se rejoindre et se combiner. Des trouvères ingénieux font rentrer dans le cadre de l'épopée carolingienne les agréables nouveautés des légendes armoricaines. De là ces romans d'aventure dont le modèle est le charmant poème qui conte l'histoire de Huon de

Bordeaux et de son puissant protecteur, le nain Obéron. Ce nain, grand de trois pieds tout juste,

Si n'a de grant que trois piés mesurés,

nous l'aurions oublié s'il n'avait eu la bonne fortune d'être chanté, d'après nos chansons de geste, par Shakespeare, Wieland et Weber.

A ces cycles s'ajoute un troisième et dernier cycle, celui de : *Rome la Grant*, c'est-à-dire le cycle des poèmes narratifs qui ont pour objet l'antiquité.

La scission entre le moyen âge et l'antiquité paraît si complète qu'on peut à bon droit s'étonner de voir la matière antique fournir le sujet de poèmes, et toute une littérature se développer qui chante la Grèce et Rome. Mais il ne faut pas oublier que des traditions classiques, par l'obscur courant de la littérature alexandrine et byzantine, s'étaient conservées, plus ou moins altérées et déformées, dans les écoles et dans les cloîtres. Parmi ces traditions plus ou moins savantes, il y en avait une, devenue presque populaire, qui rattachait les Francs aux Troyens et faisait des Romains les ancêtres des peuples du moyen âge. Quand Ronsard tente de célébrer le fils de Priam, Francus, père de la race franque, il n'est que le dernier écho d'une tradition jadis vivante et presque nationale.

Ceci suffit à expliquer que l'antiquité ait fourni le sujet de longs poèmes. Athènes, Rome, Troie, Thèbes, Alexandre, Énée, César, tous ces noms illustres sont familiers à nos trouvères. Benoît de Sainte-More chante les destinées de Troie ; il veut faire revivre ce passé si loin de lui ; il s'en flatte sans doute : mais quelle illusion ! Comme ils appartiennent au moyen âge, ces héros et ces héroïnes qu'il met en scène ! Comme ils en ont revêtu les sentiments et les idées ! Ce n'est pas le moindre intérêt de ces œuvres que ce travestissement d'une littérature antique habillée à la moderne.

Comme le poème épique, le poème dramatique représente une grande action ; mais ce qui là est donné comme récit est offert ici aux yeux mêmes des spectateurs. Telle est la différence théorique qui sépare les deux genres. Faut-il croire que le poème dramatique est né du jour où l'écrivain a porté sur la scène le récit de quelque poème épique ? Ce serait une erreur. Les théoriciens peuvent après coup trouver les rapports qui relient des faits d'ordres divers ; mais ceux-ci, dans leur développement, suivent souvent des chemins si détournés qu'aucune conception *a priori* ne permettrait d'en déterminer les lois. Notre littérature dramatique, sous sa forme la plus importante, est sortie des cérémonies du culte.

Les *mystères* portaient sur la scène les événements les plus remar-

quables de l'histoire sainte, la vie et la mort de Jésus-Christ, l'histoire de la Vierge, d'Adam, des patriarches, des saints. Comment ce théâtre édifiant a-t-il pris naissance au sein même des offices sacrés ? Comment, sorti de l'Église, a-t-il graduellement été abandonné par les prêtres aux mains des poètes et même des acteurs laïques? Comment est-il arrivé à rayonner sur la France ? Questions obscures que la science commence à peine à débrouiller.

Ce théâtre national grandit rapidement. A Paris, au xv[e] siècle, il reçoit une organisation officielle avec l'institution de la *Confrérie de la Passion.* La province voit se former également des associations du même genre, semi-laïques et semi-religieuses. Toute la France se couvre de représentations pieuses. En même temps, le drame prend des proportions plus grandes. Par un développement presque analogue à celui que nous avons observé dans la naissance de l'épopée, il se forme des cycles dramatiques, le cycle de la Passion, le cycle des Apôtres, etc.; les miracles, les mystères s'allongent, et de quinze cents ou deux mille vers arrivent à dix, vingt, trente mille et plus. Le nombre des acteurs se multiplie ; les représentations durent plusieurs jours, plusieurs semaines.

Mais en prenant de telles proportions, le drame perd de ce caractère liturgique et religieux que lui a imprimé l'église, dont les voûtes augustes l'ont vu naître. Aux mystères édifiants, aux miracles qui traduisent sur la scène les récits des deux Testaments ou les merveilleuses aventures des saints, s'ajoutent des mystères profanes qui représentent des événements historiques ou légendaires : le mystère de *Griselidis*, de *la Destruction de Troie*, du *Siège d'Orléans.* Le drame profane est né.

L'époque qui voit la suprême grandeur du théâtre populaire en voit aussi le déclin. Les mystères dégénérés servent, non plus à l'édification d'un peuple, mais au divertissement d'une populace grossière. En 1548, le parlement de Paris interdit aux Frères de la Passion les sujets religieux et ne leur permet que les mystères profanes, honnêtes et licites. C'en est fait du vieux théâtre national ; quatre ans après, Jodelle crée le théâtre moderne.

L'histoire de cette décadence est saisissante. Interdits à Paris, les mystères continuent en province ; mais, éclipsés par les splendeurs du nouveau théâtre du xvii[e] siècle, ils se retirent dans les campagnes, où ils ne sont pas encore tout à fait éteints. On peut en voir les derniers restes dans le spectacle de la Passion que des comédiens ambulants donnent dans les foires ; les acteurs sont devenus des marionnettes !

A côté de ce grand théâtre religieux se fonde le théâtre comique. En face de la Confrérie de la Passion s'établissent les corporations

judiciaires des *Clercs de la Basoche* et des *Enfants sans souci*, à qui est octroyé le privilège de faire jouer des farces, des sotties et des moralités. Pendant trois siècles, ils font retentir la France de leurs éclats de rire moqueurs et grossiers. Comment ces représentations joyeuses ont-elles pris naissance ? Quel lien les rattache aux jeux comiques de la fin de l'empire romain ? Ces problèmes d'origine sont aussi obscurs, et plutôt posés que résolus. Le xve siècle est également l'âge d'or de ce théâtre. Au xvie, il languit ; au xviie, clercs de la Basoche et Enfants sans souci cessent leurs représentations. Toutefois l'association des clercs du parlement se maintient avec son organisation jusqu'à la fin de l'ancien régime. Alors, comme toutes les autres corporations, elle disparaît dans la tourmente révolutionnaire.

L'épopée et le drame n'épuisent pas à eux seuls l'activité poétique du moyen âge : il a encore fait vibrer la corde lyrique.

Longtemps on a cru que si la palme revenait à la littérature de la langue d'oil pour la poésie épique, elle revenait à la littérature provençale pour la poésie lyrique. Aux trouvères, les chansons de geste ; aux troubadours, les *cansons*. C'est une erreur. Dès le xiie siècle, d'aussi bonne heure qu'en Provence, retentissent dans la France du Nord les refrains des chansons lyriques. Seulement leur caractère est autre que dans le Sud. Au lieu d'exprimer des sentiments personnels, ce sont de courts récits d'amour ; ils ont encore quelque chose d'épique et rappellent les cantilènes d'où sont sorties les chansons de geste. Mais déjà, à la même époque, paraissent des chansons populaires, des pastourelles.

Au xiiie siècle, des poètes de cour composent ces jolies chansons d'amour qui forment un des plus beaux fleurons de notre vieille littérature. Le xiiie et le xive siècles sont l'âge d'or de ce genre littéraire que cultivent les Quesnes de Béthune, les Thibault de Champagne, les Gace Buslé, les Adam de la Halle, les Colin Muset et ces centaines de poètes anonymes qui nous ont laissé tant de jolis chefs-d'œuvre. Quelle science du rhythme ! quel sentiment de l'harmonie ! quel art du style ! quelle délicatesse et quel raffinement dans la pensée ! Toutes les formes sont mises en œuvre : chansons, complaintes d'amour, tensons, serventois, jeux-partis, aubades, pastourelles, retrouanges, saluts, rondeaux, virelais, ballades, que sais-je encore ? La poésie lyrique n'est pas un fruit du Midi ; elle a eu une riche floraison sous le ciel du Nord.

N'oublions pas la brillante littérature des fables, des contes et des fabliaux, récits légers, joyeux, mordants, satiriques, grossiers quelquefois, où défile toute la société du temps, le clergé, les nobles, la bourgeoisie, les manants, les clercs, les femmes. Tableau souvent

chargé et que la verve maligne de nos conteurs rend souvent trompeur, mais tableau toujours vivant de la comédie humaine au moyen âge. Cette littérature dont le chef-d'œuvre est l'épopée burlesque de *Maître Renard,* poursuit sa tradition jusqu'au cœur de l'époque classique où elle suscite La Fontaine.

Les découvertes récentes d'une science étrangère nous ont appris que le cadre de la plupart de ces contes et de ces fables s'est formé loin, bien loin des rives de la Seine, et dans une civilisation bien différente de la nôtre. C'est sur les bords du Gange qu'ils ont été créés par des prêtres boudhistes pour l'édification des fidèles. On les voit, portés par des traductions pehlvies, arabes, syriaques, hébraïques, latines, marcher de l'Inde jusqu'en France, où l'art de nos conteurs les rajeunit et les rappelle à une vie nouvelle.

Au xve siècle, les fabliaux subissent une importante transformation. Ils sont portés sur le théâtre, où ils donnent naissance aux farces, qui sont le germe de la comédie moderne. A l'étranger, en Italie spécialement, ils sont traduits en prose et deviennent des *nouvelles.* Au xve siècle et au xvie, ces nouvelles repassent les monts et reprennent racine dans le pays même d'où elles étaient sorties et qui les avait oubliées ; les nouveaux contes en prose, à leur tour, aboutissent au roman de mœurs. Ainsi le genre si considérable du roman moderne retrouve à ses origines, d'un côté le roman de chevalerie et le poème épique, de l'autre le conte et le fabliau.

En face de la littérature satirique (nous n'en indiquons ici que les principales formes ; car la satire affecte des formes bien diverses au moyen âge), se place la littérature morale ou didactique : récits édifiants des vies de saints, contes dévots, dits ou *ditiés* moraux, sentences et proverbes, traités didactiques, bestiaires, récits allégoriques. L'allégorie fleurit surtout au xiiie siècle, et elle arrive à son complet épanouissement dans l'interminable *Roman de la Rose.* Il nous est impossible de donner ici une idée de ce vaste ensemble d'œuvres si diverses. Indiquons-en au moins un trait essentiel, qui caractérise le moyen âge religieux : le besoin de moraliser. Tout sert aux clercs pour faire pénétrer quelque pensée édifiante dans l'esprit de leurs lecteurs. Les contes les plus étranges, ceux qui se prêtent le moins à l'interprétation morale, deviennent entre leurs mains, par des miracles de subtilité, des allégories édifiantes. Rien ne les arrête dans leurs commentaires parfois grotesques et qui ne respectent pas toujours la décence.

Jusqu'ici nous sommes restés sur le domaine de la poésie : c'est qu'en effet, dans la France du moyen âge comme dans tous les pays, la poésie a devancé la prose. Les prosateurs sont de beaucoup moins nombreux que les poètes ; cependant les genres sont très variés :

recueils de lois, textes administratifs, traités d'économie, ouvrages didactiques, traités moraux, sermons, contes, traductions de la Bible et des Pères, chroniques et histoires. Un petit nombre seulement de ces œuvres présente un intérêt littéraire : quelques textes religieux, et surtout les récits des chroniqueurs et des historiens. Vous avez sur les lèvres les noms de Villehardouin, de Robert de Clary, des Joinville, des Froissart, ces créateurs de la prose française.

Par ce rapide tableau, bien incomplet, vous pouvez juger de la richesse de notre littérature au moyen âge. Et encore sommes-nous loin de la posséder tout entière. Nombre de textes d'une haute importance ont disparu, perdus à jamais. Un manuscrit est chose fragile ; souvent quelques feuillets de parchemin trouvés par hasard dans la garde d'un livre sont les uniques débris de toute une série d'œuvres, de tout un groupe littéraire. Les manuscrits que nous possédons du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle suffiraient à remplir des milliers de volumes, et ce n'est qu'une faible partie de ce qu'a composé le moyen âge.

Mais cette fécondité par elle-même n'est qu'un titre médiocre pour une littérature. Celle du moyen âge, heureusement, a d'autres titres à faire valoir. Cette preuve directe que sa richesse n'est pas stérile, c'est l'influence puissante et durable que pendant de longs siècles elle a exercée sur la littérature des peuples voisins.

L'empire que les lettres françaises ont exercé sur l'étranger dans les deux derniers siècles, elles l'avaient exercé cinq cents ans plus tôt sur une étendue plus vaste encore et avec une action plus profonde.

De l'extrémité de l'Angleterre jusqu'aux côtes de la Grèce, du fond de l'Espagne jusqu'au nord de la presqu'île scandinave, toutes les inventions, tous les chants de nos trouvères étaient traduits ou imités. Chaque année, nous voyons nos bibliothèques envahies par des savants étrangers qui viennent demander à nos manuscrits le secret des origines de leur propre littérature. Toutes les littératures de l'Europe, en effet, retrouvent la nôtre à leur berceau. En Angleterre, Chaucer est le disciple de nos trouvères normands. L'Allemagne, les pays scandinaves, l'Islande oubliaient leurs poèmes nationaux et mythiques, les *Niebelungen*, l'*Edda*, pour écouter et répéter les chants français. Les Minnesinger vont jusqu'à emprunter leur rhythme à nos poètes lyriques ; et les *sagas* islandaises sont souvent des échos fidèles de maintes chansons de geste, de maints poèmes de la Table-Ronde dont nous ne possédons plus en France que quelques rares débris ou que les titres et les noms. En Grèce, les petits-fils des Athéniens, oubliant l'*Iliade*, apprenaient l'histoire poétique de leurs aïeux dans les récits d'un trouvère, et Benoît de Sainte-More détrônait Homère.

C'est en Italie surtout qu'une brillante fortune attendait l'œuvre de nos trouvères. Leurs chansons furent d'abord traduites ou imitées dans un dialecte semi-français, semi-italien, qui était du XIIIe au XIVe siècle la langue littéraire du nord de l'Italie. Peu s'en fallut que cette langue plus française qu'italienne ne devînt la langue nationale de la Péninsule. Ces poèmes franco-italiens sont l'origine directe des poèmes toscans qui, au XVe siècle, aboutissent à l'œuvre de Pulci, du Bojardo et enfin de l'Arioste, ou de ces récits en prose qui forment le célèbre recueil des *Reali di Francia*. S'il est un livre populaire en Italie, c'est bien ce recueil de légendes qui racontent les origines fabuleuses de la maison de France. De nos jours encore il trouve plus de cent mille lecteurs, et sa popularité n'est pas près de s'éteindre. Eh bien ! cette compilation remonte à des poèmes français pour la plupart perdus.

Ainsi, du nord au midi, la littérature française exerce par toute l'Europe une action profonde et vraiment populaire. Tandis que notre littérature du XVIIe et du XVIIIe siècles agit sur l'aristocratie européenne, celle du moyen âge pénètre plus profondément dans le peuple. Manants, ouvriers, bourgeois autant que grands seigneurs, s'intéressent à ces récits poétiques et se laissent captiver par le charme des œuvres françaises. L'esprit de la France pénètre partout la société chrétienne : la France est partout où bat un cœur chrétien.

Comment se fait-il qu'une littérature douée d'une telle puissance ait chez nous si rapidement vieilli ? A la fin du XIVe siècle elle languit ; au XVe siècle elle meurt, et déjà commence une littérature nouvelle.

Une des principales causes de cette prompte décadence, la première du moins qui frappe le regard, se trouve dans l'état de la langue. De demi-siècle en demi-siècle, l'idiome passait par des modifications si rapides que bientôt les œuvres de l'âge précédent devenaient inintelligibles si elles n'étaient rajeunies dans la langue du temps, remaniées et, par suite, déformées.

Mais pourquoi la langue a-t-elle si vite changé ? Pourquoi aucune de ses œuvres ne l'a-t-elle fixée ? C'est qu'en réalité dans toute la littérature du moyen âge, malgré sa richesse, sa fécondité, son éclat, il n'y a pas eu d'œuvres assez fortes pour s'imposer aux écrivains de second ordre et devenir classiques.

On a prétendu quelquefois que la langue a fait défaut aux auteurs du moyen âge ; mais la langue de cette époque, dans sa grammaire et son lexique (je ne parle pas de la syntaxe), est bien loin d'être inférieure à la nôtre. D'ailleurs, n'eût-elle été qu'un informe outil, c'était aux écrivains à la perfectionner. L'italien vulgaire était certes au-dessous du français quand le génie de Dante le pétrit et en tira l'italien classique. Si nos vieux auteurs n'ont pas su fixer leur langue, serait-ce qu'il leur manquait le génie ?

Lorsqu'on commença à connaître les plus remarquables de nos chansons de geste, la *Chanson de Roland* en particulier, des savants, dans leur enthousiasme pour cette littérature qu'ils venaient d'exhumer, n'hésitèrent pas à la comparer aux chefs-d'œuvre de l'épopée grecque. « Si ces poèmes étaient écrits en grec, disaient-ils, nous les admirerions comme les œuvres d'Homère : ils n'ont qu'un malheur, c'est d'être écrits en français. » D'un autre côté, les littérateurs élevés dans l'admiration exclusive de l'antiquité refusèrent tout mérite à ces produits d'une langue et d'une époque barbares.

Notre ancienne littérature n'a mérité

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Il est difficile de traiter en quelques mots une question aussi délicate et aussi complexe. Essayons au moins d'esquisser une réponse.

De toutes les littératures qui composent le trésor commun de l'humanité, la première en valeur et en originalité est sans contredit la littérature grecque. Le trait qui la distingue est la perfection de la forme. Le génie grec a trouvé d'instinct l'art de composer, c'est-à-dire l'art de développer les diverses parties d'un sujet de manière à leur faire produire une impression unique. Dans les œuvres grecques, le fond et la forme coïncident et se concilient dans une admirable unité d'effet. C'est par cette qualité dominante qu'elles ont pu s'imposer à l'imitation. Rome se forma à l'école d'Athènes, et voilà pourquoi sa littérature devint classique à son tour. Notre XVII[e] siècle également demanda à l'antiquité le secret de l'art de composer, et il laissa d'inimitables modèles qui sont l'éternel honneur des lettres françaises.

C'est cet art suprême de la composition qui a manqué à notre littérature du moyen âge et qui lui interdit d'entrer en compétition avec la littérature grecque. Mais du moins, à ce rang secondaire, parmi les littératures non classiques de l'Europe, la première place lui revient sans conteste. Seule des littératures européennes du moyen âge, elle possède cette puissante spontanéité qui fait éclore de son sein les genres les plus divers et leur donne des développements inattendus. Vraisemblablement les autres peuples de langue romane ont eu des germes de la poésie épique et de la poésie dramatique ; mais nulle part ces deux genres n'ont atteint la puissance qu'ils ont développée en France. Nul n'a eu cette influence universelle, cette force d'expansion, cette surabondance de vie qui fait rayonner l'esprit français hors de sa patrie et qui transforme durant des siècles les littératures de l'Europe en colonies dont la métropole est en France.

Il est vrai que le moyen âge n'offre pas un seul grand écrivain qu'on puisse placer à côté d'un Corneille, d'un Pascal, d'un Bossuet, d'un

Molière ; mais le talent et la verve abondent, et les genres secondaires, chansons, fabliaux, contes, farces, etc., offrent de petits chefs-d'œuvre de grâce, d'esprit, de style qui feraient aujourd'hui encore les délices des hommes de goût.

Quant à la poésie dramatique et à la poésie épique, plus l'on remonte vers les origines, plus belles et plus grandes sont les œuvres qu'elles nous ont laissées, parce qu'elles dérivent plus directement de l'inspiration populaire qui les a créées, parce qu'elles nous donnent une image plus spontanée de cette immense œuvre anonyme où tout un peuple a mis ses pensées, ses rêves, son idéal.

Parmi ces compositions, combien sont remarquables ! Notre littérature ne commence-t-elle pas par un chef-d'œuvre, le *Poème de saint Alexis*, d'une forme si pleine et si concise, d'une langue si pure et si grave, d'une poésie si intime et si pénétrante ? Et ce chef-d'œuvre n'est-il pas immédiatement suivi d'un autre chef-d'œuvre, *la Chanson de Roland*, notre plus beau poème épique ? Dans les poèmes du XIIe siècle, malgré les longueurs et les prolixités, que de parties vraiment supérieures, sublimes même, dans Aimery de Narbonne, dans Renaud de Montauban, dans Ogier le Danois, dans Mainet, dans la Geste de Guillaume d'Orange, dans celle des Loherains, dans toutes ces œuvres qu'anime un soufle épique !

Pourtant cette littérature du moyen âge n'est pas de celles que l'on puisse toujours étudier avec les dispositions d'esprit du lettré savourant des beautés esthétiques et en quête de belles pensées et de beau style. Elle tromperait souvent notre attente. Mais elle ne trompera jamais celle de l'historien, devant qui elle fera revivre la vieille France sous ses aspects multiples et contraires : ici héroïque, guerrière, chevaleresque ; là joyeuse, pétulante, licencieuse ; ici s'inclinant dans une communauté d'idées et de sentiments devant la puissance morale de l'Église ; là s'essayant, dans des dissidences plus ou moins latentes, à la libre pensée ; ici se soulevant contre le pouvoir monarchique, là baissant la tête devant le sceptre auguste de la royauté.

N'oublions pas enfin que cette littérature du moyen âge touche par bien des points à notre littérature moderne. Si l'œuvre du XVIe siècle se résume dans la révolution de la Pléiade, il ne faut pas croire que celle-ci, rompant tout à coup avec le passé, ait créé un monde entièrement nouveau. En renouant la tradition avec l'antiquité, la France nouvelle n'a pas brisé tous les liens qui l'unissaient à la France du passé. Aussi le XVIIe siècle, pour être compris tout entier, demande parfois d'être éclairé à la lumière du moyen âge. Nos écrivains les plus français, Molière, La Fontaine, ne se rattachent-ils pas par des liens plus ou moins directs aux conteurs du XIIIe siècle ? Il est possible que

Corneille doive l'inspiration de *Polyeucte* aux mystères qu'en sa jeunesse il voyait jouer dans les campagnes rouennaises.

Pour toutes ces raisons, ces études sur notre vieille littérature s'imposent à notre attention. Elles sont d'intérêt national ; elles nous apprennent à mieux connaître notre pays et par suite à mieux l'aimer, et elles font revivre à nos yeux un passé trop oublié dont nous avons le droit d'être fiers.

(*Revue politique et littéraire*, 19 janvier 1878.)

II

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

DU MOYEN AGE

ET L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE [1]

Messieurs,

Six ans se sont écoulés depuis le jour où le ministre de l'instruction publique fondait, à la Faculté des Lettres de Paris, une conférence de langue et de littérature françaises du moyen âge, et, sur la proposition du conseil des professeurs, me chargeait de cette conférence.

Pendant six ans j'ai poursuivi ici l'étude de nos vieux textes et l'histoire de notre langue, en même temps que, dans une enceinte voisine, à l'École pratique des Hautes Études, je continuais l'enseignement de la grammaire comparée des langues romanes.

Durant l'année scolaire qui vient de finir, un changement considérable s'est produit. Nos études, encore nouvelles, ont reçu une consécration solennelle et définitive ; la conférence a été transformée en chaire. Le vœu de la Faculté, qui appelait depuis longtemps cette transformation, avait été entendu par un ministre dévoué à la cause de l'enseignement supérieur et favorablement accueilli par des Chambres que l'intérêt des hautes études n'a jamais laissées indifférentes. Et la bienveillance de la Faculté et celle du ministre m'appelaient de nouveau à l'honneur d'occuper cette chaire, et m'invitaient à venir prendre place auprès de tant d'hommes éminents par la science et l'art de la parole.

[1] Leçon d'ouverture du cours de langue et littérature françaises du moyen âge, à la Faculté des Lettres de Paris (4 décembre 1883).

Cet honneur, ce n'est que justice de le rapporter aux études que je représente. Ce sont elles que le ministre a voulu consacrer, alors que, sous ses auspices, le conseil supérieur de l'instruction publique leur donnait une part de plus en plus considérable dans les programmes de l'enseignement secondaire et supérieur. Si je me sens heureux de voir la place qu'elles ont définitivement conquise dans l'Université, je sens aussi l'étendue de la tâche qui m'est confiée : du moins tous mes efforts tendront à me rendre et à rester digne du choix qui a remis entre mes mains le dépôt de cet enseignement : ce sera encore le meilleur moyen de témoigner ma reconnaissance.

Je n'ai point inauguré tout de suite les leçons que réclamait la situation nouvelle ; et j'ai continué, pendant le cours de l'année scolaire 1882-1883, n'en voulant point interrompre le cours, celles que j'avais commencées, en qualité de maître de conférences, à la Faculté et à l'École pratique des Hautes Études. Aujourd'hui, après avoir quitté cette École des Hautes Études, qui a vu mes débuts dans la carrière scientifique, et à laquelle m'attachaient par des liens si étroits dix ans d'enseignement et de collaboration avec des maîtres éminents ; aujourd'hui j'abandonne, non sans regret, cet enseignement de la grammaire comparée des langues romanes, que j'avais été chargé d'y organiser. Les légitimes exigences de la science, le titre même de la chaire que j'occupe, m'imposent une limite dont je suis forcé de reconnaître l'absolue nécessité. Permettez-moi de vous exposer les raisons qui m'obligent à me restreindre, et, par la même occasion, de vous expliquer le caractère général que je désire donner à mon enseignement et la méthode qui doit le diriger.

Grâce à une armée sans cesse grandissante de chercheurs et de savants, les études de philologie romane font de jour en jour des progrès si considérables que désormais elles ne peuvent plus guère être embrassées dans un seul et même cours. Comment suivre dans leur marche simultanée ces vastes recherches sur l'histoire du français et du provençal, de l'espagnol et du portugais, de l'italien et du roumain ? Une exposition aussi large perd en force et en profondeur ce qu'elle gagne en étendue. Pour demeurer à la hauteur qu'il doit garder, l'enseignement doit se resserrer ; il lui faut se restreindre pour ne pas baisser ; l'écueil et le danger pour les études scientifiques, c'est d'être superficielles.

D'un autre côté, il est nécessaire de donner en Sorbonne, dans la Faculté des Lettres, un développement plus considérable à l'étude du français. Si la conférence de langues romanes à l'École des Hautes Études a surtout formé des élèves étrangers qui à leur tour sont devenus professeurs dans les gymnases, les universités d'Allemagne, de

Suisse, de Roumanie, de Bohême, de Suède, etc., la complexité d'un pareil enseignement écartait par cela même les étudiants français plus directement curieux des études nationales. Or, il importe de créer en France une école française qui poursuive avant tout l'étude scientifique de la langue dans toute l'étendue de son développement historique. Ajoutons, et cela va sans dire, l'étude de l'ancienne littérature : cette dernière étude, jusqu'ici, n'avait pu être représentée dans les conférences que je faisais à la Faculté, et cette lacune devait être comblée.

Mais, si je restreins mon enseignement à celui de la langue et de l'ancienne littérature, je n'ai pas l'intention de le resserrer dans des limites tellement étroites qu'il me soit interdit de porter un regard sur la langue et la littérature des autres peuples romans. Je désire lui donner assez de largeur pour que vous puissiez toujours saisir les nombreux rapports qui unissent entre elles les langues et les littératures néo-latines. Tel chapitre de l'histoire de la poésie française est un chapitre de l'histoire de la poésie italienne ou espagnole ; telle question de grammaire française doit trouver sa solution dans l'étude des phénomènes linguistiques d'au-delà des Alpes ou d'au-delà des Pyrénées. Ces rapports généraux ne seront jamais perdus de vue. Le français reste l'objet principal de notre recherche ; mais, derrière le français, à l'occasion, l'on verra paraître au second plan l'une ou l'autre des langues sœurs, l'une ou l'autre des littératures romanes primitives.

Tel sera l'esprit général de mon enseignement. Maintenant, pénétrant plus avant dans le détail, je dois vous exposer ce que je me propose de faire dans chacune de mes leçons.

I

A côté des leçons d'exposition générale dont je vous entretiendrai tout à l'heure, je crois utile d'ouvrir des conférences où les auditeurs travaillent de concert avec le maître. Nous expliquerons en commun les textes d'ancien français portés au programme de la licence ès lettres et de l'agrégation de grammaire. Cette explication sera avant tout pratique. Il ne s'agira pas de faire de la haute critique, et de rechercher à propos de chaque vers, à travers les variantes des manuscrits, des rajeunissements ou des anciennes traductions rigoureusement classés en famille, les leçons d'un original, d'un prototype perdu. Ce n'est pas que parfois, dans certains cas importants ou curieux, choisis comme exemples, nous nous interdisions des excursions sur ce terrain de la critique transcendante ; mais ces cas ne seront que l'exception ; et, en thèse générale, nous nous contenterons de bien comprendre le texte

que les programmes mettent entre nos mains, d'en expliquer les diverses formes grammaticales et de déterminer les traits principaux de la langue française au XI[e] siècle.

Vu leur caractère d'enseignement pratique, ces conférences seront fermées. Les auditeurs inscrits expliqueront les textes sous ma direction. Je désire qu'ils ne se bornent pas au rôle d'élèves, et qu'ils ne craignent pas, au besoin, de m'interroger. Chacun trouvera son profit à un échange d'observations qui rendent plus intimes les rapports du maître avec les auditeurs, et son action plus efficace. Ai-je besoin de dire que j'accueillerai avec sympathie, avec plaisir toute demande d'explications supplémentaires ? Tous les mardis, après la leçon d'histoire littéraire, je resterai à la Faculté, me tenant à la disposition des étudiants désireux d'obtenir des conseils et des directions pour leurs travaux personnels.

J'espère que l'explication des textes portés au programme ne prendra pas toute l'année scolaire, mais que le deuxième semestre nous laissera deux mois ou plus que je voudrais consacrer à des conférences d'un caractère à la fois plus élevé et plus pratique. J'en voudrais faire des conférences de recherches scientifiques originales. Réunissant quelques auditeurs curieux de poursuivre des études qui auront eu le don de les intéresser, j'aborderais avec eux quelques-uns des nombreux problèmes de littérature ou de langue que nous aurons rencontrés sur notre chemin. Il y a là une riche mine de sujets de thèses, dont nous pourrons tracer les plans, que nous pourrons signaler aux futurs candidats au doctorat. A vous, Messieurs, de faire que ce souhait ne reste pas à l'état de simple vœu.

J'arrive maintenant aux leçons proprement dites. Une leçon est consacrée à la grammaire historique de la langue française ; une autre, à l'histoire de l'ancienne littérature. Je parlerai d'abord de la langue.

II

Le titre officiel de la chaire est : *Littérature française du moyen âge, et histoire de la langue française*. L'opposition des deux parties du titre montre clairement que nous avons à traiter l'histoire générale de la langue, des origines à nos jours, et non pas seulement l'histoire de l'ancienne langue ; étude immense, infinie, à l'embrasser dans tous ses détails, et où maintes régions restent encore à découvrir et à explorer.

Dans la leçon d'ouverture que je faisais il y a six ans[1], je montrais

[1] Voir plus haut, pp. 3–22.

l'étendue de cette étude qui doit porter sur l'histoire des sons, des mots considérés dans leur forme, leur origine et leur signification, des formes grammaticales et de la syntaxe, et j'exposais la quantité et la complexité des problèmes qu'elle a à résoudre. Un exemple très élémentaire vous en donnera une idée. Prenez une phrase latine, la plus facile, la plus simple : *Credo hominem esse ratione præditum ;* traduisez-la maintenant : *Je crois que l'homme est doué de raison,* et comparez vos deux phrases. Elles présentent entre elles des différences tellement frappantes, que vous songez à peine à les rapprocher. Et cependant les éléments de la phrase française sortent du latin par une lente série de changements insensibles. Les mots latins se sont déformés dans la prononciation et ont pris un aspect nouveau (*credo*, *cred*, *creid*, *crei*, *croi*, *crois ; hominem*, *homene*, *homne*, *homme ; ratione*, *ratyon*, *rayzon*, *raison*), ou ils sont sortis de l'usage pour être remplacés par des mots nouveaux (*præditum*, *dotatum*, *dodadu*, *dodad*, *doded*, *doé*, *doué*). Des flexions nouvelles ont graduellement paru : l'article *l* = *illum* dans *l'homme*, le pronom personnel *ego*, *iego*, *ieo*, *jeo*, *je*, dans *je crois ;* la syntaxe a été bouleversée, *credo hominem esse* devient *credo quod homo est ; ratione* devient *de ratione.* Je simplifie encore et supprime, pour abréger, des faits notables, tels que la substitution de l'accusatif *l'homme* à l'ancien nominatif *li hom-s*, répondant au latin (*quod*) *homo* (*est*) [1]. Celui qui pourrait embrasser d'un coup d'œil les divers changements phonétiques, morphologiques, syntactiques, *significationnels* (pardonnez-moi ce barbarisme), qui auront amené, à travers les âges, la phrase latine que nous supposons à la phrase française, aura un tableau en raccourci des modifications infiniment complexes qui de la langue de Plaute ont fait celle de Molière.

Nous n'avons point l'intention de suivre ici tous ces changements, et de rechercher par le menu l'histoire complète de la langue. Une carrière d'homme ne suffirait pas à épuiser une telle recherche. Dans ces trois dernières années, j'ai appliqué cette méthode micrographique à l'étude de quelques points de syntaxe française, et l'année scolaire 1882-1883 s'est passée tout entière à étudier ce que les six cas de la déclinaison sont devenus dans le passage du latin au français, et

[1] Le tableau suivant peut donner une idée des transformations successives de cette phrase :

Lat. classique : *credo hominem esse ratione præditum*,

Lat. populaire : *crédo quod homo est de rationc dotatus*,
créd qued hom est de ratyon dodats,
(iego) creid qued (li) hom est de raison dodez,
ieo crei que li hom-s est de raison doez,
jo croi que li hom-s est de raison douez,
je crois que l'homme est de raison doué,
je crois (prononcez *crwè*, *crwà*) *que l'homme est doué de raison*.

comment et par quelles prépositions ils ont été graduellement remplacés.

L'objet que nous nous proposons est autre. L'ancien français sera pour nous *non un but, mais un moyen ;* nous ne l'étudierons que pour mieux comprendre la langue moderne.

Assurément, l'étude de l'ancien français pour lui-même a son intérêt. Ce serait un digne sujet de recherches que d'essayer de retrouver toutes les formes, si multiples qu'elles soient, qu'a créées et où a pris corps, du XIe au XVIe siècle, la pensée française. Dans cette variété infinie de faits que produit l'activité incessantes de l'esprit, la psychologie historique trouverait une mine inépuisable d'observations ; mais ce point de vue ici ne saurait être le nôtre.

C'est bien celui, en somme, auquel nous nous placerons quand nous étudierons l'histoire de la vieille littérature, parce que celle-ci a son unité propre et, par elle-même, forme un tout complet. Si, par certains côtés, la littérature moderne se relie intimement à l'ancienne, dans ses grandes lignes, elle en paraît assez distincte pour que chacune, vivant de sa propre vie, soit soumise à une étude différente. Pour la langue, il n'y a point de solution de continuité possible entre les époques. Certes, à embrasser le cours de son histoire, on peut reconnaître une triple division : l'ancien, le moyen, le nouveau français, avec le XIVe et le XVIIe siècle pour points de démarcation ; mais ces divisions, qui ne font qu'indiquer plus nettement des différences de direction dans la suite des évolutions, ne nuisent en rien à la continuité nécessaire du développement. Chaque génération transmet avec la vie sa langue à la génération suivante, et le langage d'un siècle continue la tradition du langage du siècle précédent. C'est une trame qui se crée indéfiniment à mesure qu'elle avance dans le temps, et chaque maille du réseau se relie aux mailles antérieures et les suppose invinciblement. La langue moderne plonge donc par des racines innombrables au fond de l'ancienne langue, et il est impossible de la comprendre sans remonter aux origines.

Mais si la langue du moyen âge est l'origine de la langue moderne, les formes linguistiques qu'elle a produites n'intéressent pas toutes cette langue moderne. Dans le jeu infiniment varié de son activité, nombre de mots, de formes grammaticales, de constructions, ont paru qui n'ont marqué d'aucune empreinte sensible les formes postérieures. Une partie restreinte s'est prolongée dans les formes modernes en leur donnant naissance. Ce sont ces tournures, et ces tournures seules, qui tomberont sous la prise de notre recherche ; les autres seront laissées de côté puisque le moyen âge ne doit servir ici qu'à rendre compte de l'usage moderne.

De cette étude se dégagera une conclusion générale qu'il importe

dès maintenant de mettre en lumière. C'est que notre langue moderne est pleine de débris des formations antérieures, débris dont elle est impuissante à rendre compte. Et remarquez bien que je ne parle pas ici des lois générales auxquelles se soumet la langue vivante, lois dont nous comprenons et sentons l'action, sans en reconnaître toutefois l'origine et la raison d'être (l'histoire seule nous peut la donner), mais de faits isolés, incompréhensibles en eux-mêmes, et irréductibles aux lois actuelles du français.

Dans les phrases les plus courantes, nous répétons des sons, des expressions et des tournures qu'expliquent des lois générales antérieures aujourd'hui disparues, et qui ont survécu dans l'usage moderne, comme les derniers témoins vivants de ces lois, comme les dernières formules d'un autre âge. Il n'est guère d'expression familière qui, ainsi interrogée dans sa raison d'être, ne réveille soudain tout un monde évanoui, et ne fasse reparaître à nos regards étonnés les habitudes de langage des ancêtres. Les exemples en sont infinis : en voici quelques-uns. Nous suivons l'ordre des divisions de la grammaire.

Nous commençons par les sons. Une loi générale de la prononciation réduit, du XIVe au XVIe siècle, la diphtongue *ié* à *é* dans tous les mots en *-chié*,*-gié*,*-illié*,*-gnié*, c'est-à-dire après *ch*, *g*, *l* mouillée, *n* mouillée : *cachier*, *bergier*, *oreillier*, *araigniée*, sont ainsi devenus *cacher*, *berger*, *oreiller*, *araignée*. Seul, le mot *chien*, où la diphthongue *ié* reconnaît une même origine, a échappé à cette réduction. Pourquoi ? Parce que là la diphthongue *ié* a été saisie par l'*n* suivante qui l'a transformée en nasale, et cristallisant sous cette forme nouvelle, elle n'a plus été reconnue par la langue quand, au XIVe siècle, celle-ci a réduit le son *ié* à *é*. La diphthongue primitive *ié* vit donc dans ce seul mot comme le dernier témoin d'une formation qui a régné des origines au XIVe siècle. — La voyelle nasale sortie de l'*e* est *en* qui se prononçait, jusqu'au XIIe siècle, *in* ; par exemple, le mot que nous prononçons *dan* (de *dentem*) se prononçait *dint*. Au XIIe siècle, le dialecte de l'Ile-de-France change cet *in* en *an*, et partout, dans la langue, *en* reçoit cette nouvelle prononciation *an*, partout, sauf dans la diphthongue *ien* (*mien*, *tien*, *sien*, etc.), qui nous conserve encore aujourd'hui un souvenir de la prononciation générale du XIe et du XIIe siècle.

Passons au lexique. Les vicissitudes du lexique ont été depuis longtemps reconnues par les écrivains et les grammairiens. *Habent sua fata verba*. Les mots naissent, se développent et meurent comme des êtres organisés. Ce qui est vrai du mot, l'est également de ses diverses acceptions. Les significations premières disparaissent après avoir donné une ample famille de rejetons, je veux dire de sens dérivés ; mais, en y cherchant bien, on trouvera égaré dans quelque coin de la langue, un emploi qui fait soudain revivre à nos yeux la

signification première depuis longtemps éteinte dans la langue générale. Le sens premier de *cueillir* (*colligere*) a disparu, pour vivre dans son composé et remplaçant *recueillir ;* du sens spécial *recueillir* (des fruits, des fleurs) *en les détachant de la tige*, la langue est arrivée au sens de *détacher de la tige*, et l'idée de *recueillir* a disparu : *cueillir une rose.* Voilà ce que nous montre l'usage général de la langue actuelle. Mais, prenons les termes de métier, et nous verrons l'ouvrier verrier *cueillir* le verre au bout de sa canne, le maçon *cueillir* le plâtre avec sa truelle. C'est là que s'est réfugiée et qu'est encore vivante la signification qu'avait le mot dans la vieille langue. — La préposition *en* pour la conscience actuelle de la langue est le synonyme de *dans*, avec cette particularité qu'elle s'emploie devant des noms indéterminés : *être en France*, *aller en Italie*, *porter en terre*, *être en danger*. Mais comment expliquer : *Jésus est mort en croix ?* et *portrait en pied ?* ou *casque en tête ?* Remontons au moyen âge, à l'époque où *en* avait encore le sens de *sur* qu'il tenait du latin, et où l'on continuait à dire *seoir en cheval* comme on disait en latin *sedere in equo*. Les trois exemples que nous venons de citer sont donc les derniers débris de l'usage général de la vieille langue qui attribuait à *en* le sens de *sur* à côté de celui de *dans*.

Arrivons aux formes grammaticales. Dans les noms, le vieux français connaissait une déclinaison à deux cas, sujet et régime, que la langue a abandonnée pour ne garder que la forme du régime. Quelques mots seulement ont conservé la forme du sujet, parce qu'ils étaient d'un emploi fréquent au vocatif et que le vocatif se confondait avec le cas sujet. Voilà pourquoi on a dit *sœur* = *sóror*, et non *soureur* = *sororem*, *prêtre* et non *prouvaire*, *peintre* et non *peinteur*, etc. Dans quelques cas, les deux formes ont duré jusqu'à nos jours, chacune avec un emploi spécial : *chantre* et *chanteur*, *sire* et *seigneur*, etc. Mais, dans l'un et l'autre cas, le nominatif s'emploie avec la valeur d'un régime aussi bien qu'avec celle d'un sujet : la forme seule s'est maintenue, non la fonction. Un seul mot a échappé à cette réduction et a gardé à la fois la forme et la fonction du nominatif, puisqu'il reproduit phonétiquement un nominatif latin, et ne peut être employé que comme sujet du verbe ; c'est le pronom *on*, *l'on*. *On dit* est littéralement le latin *homo dicit*, dernier débris, toujours vivant, d'une construction disparue dès le moyen âge, et qui, par delà le moyen âge, nous fait remonter jusqu'à l'étage latin. — La conjugaison nous offre à chaque pas des exemples de ce genre. Que sont nos soi-disant verbes irréguliers, sinon les survivants des systèmes de conjugaison antérieurs, issus du latin ? Les exemples ici sont trop abondants et trop connus pour qu'il soit utile d'en rappeler.

C'est surtout dans la syntaxe que ces restes des anciens usages linguistiques se pressent nombreux et serrés. Jadis la langue disait :

manger pain, se nourrir avec pain, donner pour pain, etc. ; l'article partitif a pénétré les constructions de ce genre, et l'on a dit : *manger* du *pain, se nourrir avec* du *pain, donner pour* du *pain.* Seule l'expression *se nourrir de pain* a résisté à la pénétration de l'article partitif *du,* et la langue au lieu de dire *se nourrir de* du *pain,* a continué, mais là seulement, l'usage du moyen âge. — Jusqu'au XVIe siècle on dit : *je le vous dis, tu le nous dis, il le nous dit ;* à partir de cette époque, la langue intervertit l'ordre des pronoms : *je vous le dis, tu nous le dis, il nous le dit ;* mais l'ancienne construction se maintient dans *il le lui dit* (au lieu de *il lui le dit*). — L'ancien français traduisait la double construction du comparatif latin *doctior quam Petrus* et *doctior Petro* par *plus savant que Pierre* et *plus savant de Pierre ; plus savant que Pierre* se maintient jusqu'à nos jours : *plus savant de Pierre* disparaît, sauf dans la construction : *plus d'un, moins d'un ; ils sont plus de quatre ; il a moins de vingt ans.* — C'est une construction usuelle de la vieille langue que d'intercaler le complément du verbe entre l'auxiliaire *avoir* et le participe passé s'accordant avec ce complément. *Enfin cette beauté m'a la place rendue*, dit Malherbe. Les exemples de cette construction abondent encore dans la poésie du XVIIe siècle. Tournure disparue totalement aujourd'hui, même de la langue poétique, sauf quand le complément est l'un ou l'autre de ces deux mots, *tout, rien : il a tout fait, il n'a rien dit.* — Pourquoi la préposition *de* après les particules négatives *pas, point : pas d'argent, pas de suisse : point d'affaires ?* Pourquoi *il n'a pas d'amis*, à côté de *il n'a pas un ami ?* Simple souvenir, aujourd'hui incompris, de l'emploi primitif de *pas* et *point* comme substantifs : *Il n'a point d'argent*, c'est-à-dire, il n'a même pas un point, pas la plus petite quantité d'argent ; le *de* est le *de* partitif qu'on trouve après *beaucoup, peu, trop, assez.* — Jadis la préposition *par* pouvait s'employer devant l'infinitif. Cet usage général se maintient jusqu'au XVIIe siècle. Encore dans La Fontaine : « Et ne confondons point, *par trop approfondir*, leurs affaires avec les nôtres. » Tournure disparue excepté au cas où *par* est amené par *commencer* ou *finir : Il a commencé par rire ; il finira bien par avouer.*

Voilà assez d'exemples. Ils suffisent à nous montrer combien la langue actuelle, cette langue qui vit dans notre pensée, sur nos lèvres, contient de débris des temps passés ; véritables fossiles, puisque la langue moderne n'en peut plus rendre compte avec ses lois générales de formation ou de construction, mais fossiles toujours vivants, puisqu'ils ont encore leurs fonctions propres et leurs emplois spéciaux.

Cette permanence des traces d'organismes antérieurs dans l'organisme linguistique actuel reporte invinciblement notre pensée sur des faits analogues que présentent des sciences que je puis appeler voisines, les sciences naturelles. Dans la vie organique des végétaux et des

animaux, comme dans la vie linguistique, nous retrouvons l'action des mêmes lois. Les êtres vivants eux aussi offrent des exemples innombrables de débris d'organismes antérieurs, fossiles vivants, puisque la force organique les a adaptés à des fonctions nouvelles, mais véritables fossiles, puisqu'ils ne sont pas expliqués par les conditions actuelles de la vie et n'ont leur raison d'être que dans les formes antérieures par lesquelles a passé l'espèce.

Et la comparaison s'étend plus loin. Dans le langage comme dans la matière organisée, nous assistons à cette lutte pour l'existence, à cette concurrence vitale qui sacrifie des espèces à des espèces voisines, mieux armées pour le combat de la vie. Souvent, dans une langue, le hasard de la formation met en présence des expressions, des formes, identiques d'emploi ou de signification. La langue choisit l'une d'entre elles pour la faire triompher, et abandonne les autres qu'elle condamne à disparaître, à moins que l'adaptation à des fonctions nouvelles ne les rappelle à la vie. D'une façon générale, la biologie tout entière n'est que l'histoire des différenciations que les organismes d'un même type ont subies en s'adaptant à des milieux divers ; de même, la linguistique n'est que l'histoire des évolutions, diverses suivant les races et les lieux, par lesquelles a passé le type primitif. Cette coïncidence est frappante entre les lois de la matière organisée et les lois inconscientes que suit l'esprit dans le développement naturel du langage. Ne semble-t-elle pas nous dire que la vie, sous quelque forme qu'elle se présente, est soumise aux mêmes lois, et si ce n'est pas dépasser les justes limites de l'induction, que l'esprit et la matière ne sont que les deux faces d'une même force à jamais inconnaissable, l'Être ?

J'ai hâte d'abandonner ces considérations trop ambitieuses, mais qu'appelaient si naturellement les faits que nous avons observés, et je reviens à la question.

Vous voyez comment je comprends l'enseignement de la grammaire historique du français : suivre le latin populaire dans ses développements successifs, en éliminant tout ce qui n'a pas atteint la langue moderne ; montrer, d'un côté, la naissance et la formation des lois générales qui régissent cette langue moderne, de l'autre, la disparition des lois ou des faits généraux de la vieille langue qui, en s'éteignant, ont laissé, dans nombre de cas, des souvenirs plus ou moins obscurs, des traces plus ou moins effacées de leur existence. Ainsi la langue moderne sera expliquée dans ses lois générales et dans ses nombreux archaïsmes. Je compte donner deux ans à cette étude ; dans la première année, nous verrons l'histoire de la prononciation, du lexique, des formes grammaticales ; dans la seconde, celle de la syntaxe.

Arrivé à ce point, nous n'avons exposé qu'une partie de notre pro-

gramme : un autre sujet nous appelle, aussi vaste et d'un intérêt aussi vif, l'histoire de notre vieille littérature.

III

Une première question se pose d'abord : quelles sont les limites de cette histoire ? Les origines, on les voit bien ; elles se confondent avec les origines de la langue. Mais où s'arrête la littérature du moyen âge ?

Une division, adoptée par des critiques autorisés, établit une correspondance entre son histoire et celle du français. Le développement linguistique de ce dernier présente, nous l'avons vu, trois périodes : l'ancien français, des origines au XIIe siècle ; le moyen français, du XIVe à la fin du XVIe ; le français moderne, du XVIIe à nos jours. De même l'histoire littéraire pourrait se diviser en trois sections : l'ancienne littérature, héroïque et féodale, qui s'ouvre avec ces chefs-d'œuvre qu'on appelle la Chanson de saint Alexis et la Chanson de Roland ; la littérature du moyen français, qui fleurit sous les Valois, moins chevaleresque, moins courtoise, plus terre à terre, et d'allure souvent lourde et pédantesque ; on peut la faire dater d'Eustache Deschamps et d'Alain Chartier ; la littérature moderne, notre littérature classique ; sur son seuil, se dresse l'énergique et sévère figure de Malherbe.

Cette division est séduisante et a quelque chose de spécieux, mais, à l'examiner de près, ne repose pas sur une base solide. La deuxième période, malgré certains traits qui lui sont propres et la séparent des deux autres, se divise incontestablement en deux tronçons dont l'un va rejoindre la première, dont l'autre prépare et amorce la troisième. En réalité, si l'on en embrasse d'un regard le développement complet, notre littérature et plus particulièrement notre poésie (nous pouvons écarter la prose quand il s'agit du moyen âge, elle n'y joue qu'un rôle tout à fait secondaire) est partagée en deux périodes d'inégale longueur par un grand fait, la Renaissance des lettres. Dans ce mouvement de la Renaissance, qui s'étend sur un siècle et plus de notre histoire, on peut même saisir une date précise. Le manifeste de la Pléiade, lancé par Joachim du Bellay, en février 1550, date la naissance de la poésie moderne, et la fin de la poésie du moyen âge.

C'est une opinion encore bien accréditée que la poésie moderne commence avec Malherbe. Malherbe cependant n'est pas un créateur, ce n'est qu'un réformateur. Celui qu'on peut saluer comme le père de la poésie moderne, c'est Ronsard. A lui la gloire d'avoir ouvert la voie

à Malherbe, et par Malherbe à Boileau et à tout le XVIIe siècle. Car c'est lui qui, directement ou par ses disciples, a introduit dans notre littérature tous ces genres antiques, l'ode, la tragédie, la comédie, la satire, le poème épique considéré comme œuvre savante et artificielle. C'est lui qui, poursuivant l'œuvre de Lemaire de Belges et de l'école savante du commencement du XVIe siècle, mais la poursuivant avec plus de vigueur, de suite, de logique, et surtout avec un art supérieur, a naturalisé dans notre poésie cette mythologie ancienne dont les fictions devaient désormais s'imposer à tous nos poètes jusqu'à Lamartine, et règnent encore aujourd'hui dans les arts plastiques. C'est lui qui a donné à notre poésie lyrique cette richesse de rythmes savants, ingénieux, harmonieux, trop oubliés du XVIIe et du XVIIIe siècles, et dont la réapparition au XIXe a fait une partie du succès de l'école romantique. C'est à lui enfin qu'on doit ce vaste effort pour débarrasser la langue de tous les éléments latins introduits par les *rhétoriqueurs* de l'âge précédent, pour lui donner un vocabulaire nouveau, tout français dans ses éléments, d'une singulière richesse, d'une ampleur jusqu'alors inconnue. Comparez la phrase poétique de 1515 ou de 1530 à la phrase poétique de 1570 ou de 1580, et vous mesurerez le progrès accompli. Pendant quarante ans qu'a duré le règne incontesté de Ronsard, cette forme de poésie, nouvelle dans ses sujets, nouvelle dans son style, a définitivement triomphé, est entrée dans le domaine commun de la république des lettres, est devenue la propriété de tous.

C'est de tous ces avantages qu'hérita la génération de Malherbe. Malherbe recueillit tout naturellement, et à son insu, le meilleur de ce qu'avait produit la Pléiade, et il ne vit plus, il ne dut plus voir que les excès et les erreurs où elle était tombée, les défauts et les faiblesses qu'elle avait laissés dans son œuvre. De là la réaction à laquelle il attacha son nom. Il crut opposer école à école en rejetant une partie de l'héritage de Ronsard, et, en réalité il en conserva la plus grande partie, la plus considérable, qu'il soumit à un travail d'épuration légitime et nécessaire. Il chercha à donner à la langue poétique cette perfection de forme, cette mesure dans le goût, dont la Pléiade avait eu le vif sentiment, l'aspiration généreuse, mais qu'elle n'avait guère su réaliser. Après lui, et en s'inspirant de quelques modèles admirables qu'il a laissés, le XVIIe siècle reprit l'œuvre ébauchée, et, la resserrant dans des limites plus étroites encore, avec un art et un génie supérieurs, la porta à la perfection.

Ainsi se forma une littérature qui eut pour caractères essentiels d'être artistique, savante, classique. Elle fut artistique et savante, parce qu'elle s'inspira de l'imitation de plus en plus éclairée des chefs-d'œuvre antiques ; elle y apprit le goût et la juste notion du beau ; et,

dressée à l'école des grands maîtres de la Grèce et de Rome, grâce à la perfection de la forme, elle devint à son tour *classique*, c'est-à-dire qu'elle devint capable, comme les modèles grecs et latins, de former l'intelligence, d'apprendre à penser et à coordonner ses pensées, en un mot à composer. En même temps qu'elle enseigna cet art de la composition, cet art de développer les diverses parties d'un sujet de manière à leur faire rendre une impression simple et unique, elle enseigna à sentir, à goûter et à poursuivre ce je ne sais quoi qu'on appelle la perfection.

Mais ces qualités éminentes qui font de notre littérature du XVII[e] siècle l'éternel honneur de notre pays et une des plus belles dont se soit jusqu'ici enrichi le trésor commun de l'humanité, ces qualités éminentes en font aussi l'apanage d'un nombre trop restreint de personnes. Pour comprendre et goûter la plupart de ces chefs-d'œuvre (j'excepte La Fontaine, Molière et les sermons de Bossuet), il faut une initiation spéciale, une éducation classique, quelque teinture de l'antiquité.

Or, parmi les trente-six millions d'habitants qui composent notre nation, combien ont reçu cette initiation ? six à huit cent mille, un million au plus peut-être. Toute la population des campagnes, presque toute la population ouvrière des villes demeure étrangère à notre littérature classique ; ces chefs-d'œuvre sont lettre morte pour elle, et leurs oreilles restent sourdes à la mélodie de cette poésie enchanteresse. Notre grande littérature n'est pas populaire.

Il s'en va autrement de la littérature du moyen âge. D'inspiration populaire, elle sort de la foule. Elle est l'écho des passions et des sentiments de tous, et, faite pour tous, est goûtée et comprise de tous. Seigneurs et vassaux, nobles et vilains, serfs et bourgeois, écoutent avec ravissement les beaux récits des trouvères qui chantent les exploits de Roland et d'Olivier, qui disent la grandeur de Charlemagne ou de Guillaume d'Orange ; rient des mêmes contes et des mêmes fableaux ; assistent avec la même émotion aux drames qui représentent à leurs yeux les mystères de la Passion, les martyres ou les miracles des saints.

Mais cette littérature ignore l'art. Quand la pensée est forte et le sentiment profond, l'expression devient forte. Si certains de nos vieux poèmes (en général les plus anciens et les plus voisins de l'inspiration populaire) peuvent être regardés comme des chefs-d'œuvre, ce sont les produits d'un art qui s'ignore ou d'un art à peine conscient. Bien peu nombreux sont les écrivains qui ont le sentiment du goût et la notion nette du beau. On chante pour chanter ; on conte pour conter, avec plus ou moins de bonheur. On ne songe guère à polir une œuvre, et à

la mener au point suprême de la perfection. De là, même chez les meilleurs, des longueurs et des faiblesses ; on soignera le détail, on oubliera l'ensemble et la valeur que le détail doit recevoir pour concourir à l'unité d'effet. L'art de la composition est inconnu, et bien que le talent abonde au moyen âge, la littérature qu'il nous a laissée n'est pas artistique.

La littérature du moyen âge n'est donc une littérature d'art qu'à l'état d'exception ; elle est avant tout une littérature populaire ou nationale. Ce double caractère doit déterminer la nature de notre enseignement.

Dans les quatre années où nous pensons le répartir, nous ne prétendons point passer en revue tous les documents écrits du XI[e] au XVI[e] siècle que le temps a épargnés. C'est affaire à la savante compagnie qui siège à l'Institut de rédiger l'histoire littéraire de notre pays, et de nous faire connaître par le menu toutes les œuvres que, durant cette période, nous a laissées la vieille France. Pour nous, nous n'avons à étudier et à analyser que les plus belles, celles qui faisaient l'admiration de nos aïeux, et qui, après l'oubli plusieurs fois séculaire où elles se sont endormies, rappelées à la vie par la baguette magique de la science contemporaine, ont encore aujourd'hui le don de charmer les esprits les plus délicats et les plus raffinés. Ces œuvres, nous les étudierons avec une attention sympathique, et nous croirons n'accomplir qu'un simple devoir d'équité et de justice, en faisant revivre et rentrer dans la circulation intellectuelle tant de belles ou de jolies pages où, malgré les imperfections de la forme, éclatent la grâce, le sentiment, l'esprit. A considérer l'immensité de l'œuvre léguée par le moyen âge, elles semblent noyées dans une mer d'écrits incolores, plats, fastidieux. Mais en les recueillant, en les mettant en lumière, à leur vraie place, quel écrin à faire dont la richesse et la valeur étonneront encore les esprits les mieux prévenus en faveur du moyen âge !

A côté de ces analyses littéraires prennent place des études sur l'histoire des grands genres littéraires.

Notre littérature classique a emprunté ses genres à la Grèce et à Rome ; le moyen âge a créé les siens. De là une étude toute nouvelle sur la genèse et le développement de ces genres, étude d'un intérêt supérieur, qui touche aux problèmes les plus délicats et les plus difficiles de la psychologie et de l'art populaires. Ce n'est plus l'œuvre d'hommes, de poètes isolés que nous avons ici à considérer ; c'est l'œuvre anonyme d'un peuple entier, œuvre immense à laquelle pendant plusieurs siècles ont travaillé sans relâche des générations d'hommes.

C'est ainsi que, sorties des chants primitifs qui dans chaque province, dans chaque ville célébraient quelque héros local, les chansons de geste, venant par une sorte d'attraction irrésistible, se fondre dans l'unité de

groupes supérieurs, donnèrent ce splendide épanouissement des cycles épiques, et après avoir pendant quatre ou cinq siècles rayonné sur le sol de la France, et épuisé, à la fin du moyen âge, leur vitalité dans les romans de chevalerie, allèrent, à l'époque moderne, aboutir misérablement à la Bibliothèque bleue. C'est ainsi que, né de l'office dialogué de Noël ou de Pâques, le drame religieux, grandissant à l'ombre des cathédrales, s'émancipant ensuite de l'Église, aboutit à ces immenses mystères du xve et du xvie siècles, et après avoir édifié, charmé, amusé dans de monstrueuses représentations des populations entières de villes, tué par le théâtre classique de la Pléiade et du xviie siècle, s'en alla finir obscurément sa longue destinée au fond des campagnes, dans les représentations foraines de la Passion, avec des marionnettes pour acteurs. C'est ainsi encore que, porté par de mystérieuses migrations des bords du Gange aux bords de la Seine ou de la Loire, le conte ou fableau s'épanouit dans toute la richesse de sa fantaisie au xiiie et au xive siècles, pour disparaître tout à coup, ou plutôt pour reparaître sous une double forme, d'un côté, sur la scène dans la farce qui doit bientôt être une des origines de la comédie; de l'autre, dans la nouvelle italienne et française qui aboutira à son tour au genre littéraire le plus fécond et le plus vaste de notre époque, le roman. Quelles sont les forces qui ont produit, dirigé ces grands mouvements littéraires ? Voilà le problème qui s'impose à notre recherche. Essayer de découvrir, de saisir sur le fait et de suivre le jeu de ces forces obscures et latentes, quel sujet plus grand et d'une portée plus vaste ? Cette étude nous fera pénétrer, non moins que l'histoire de la langue, jusqu'au fond de l'âme de la nation : elle nous montrera les dons de création d'une race ingénieuse, vive, alerte; les tendances obscures et les sympathies secrètes qui ont dirigé à son insu sa pensée et ses goûts : elle nous expliquera une partie de son génie. Elle nous donnera du même coup son esthétique, non l'esthétique, consciente et maîtresse d'elle-même, du génie qui poursuit un idéal, lutte à le saisir et à l'emprisonner dans le moule d'une forme sublime ; mais l'esthétique inconsciente de la foule ignorante et naïve qui met d'elle-même la poésie, la foi, l'enthousiasme dont son âme déborde, dans l'œuvre qu'elle voit jouer, qu'elle entend conter, et la transfigure de toute la puissance de son sentiment. Tel l'enfant, au jeu de sa naïve et complaisante imagination, pare et revêt de splendeur le jouet banal qu'il tient dans sa main.

Aussi pour juger ces œuvres, plus grandes encore par l'effet qu'elles ont produit que par leur valeur propre, faut-il, par une large sympathie, par une connaissance approfondie des temps et des mœurs, retrouver cette inspiration populaire d'où elles ont jailli; il faut se refaire l'homme du moyen âge, en reprendre les sentiments, les impressions,

les pensées, sentir son cœur battre des mêmes émotions, son âme vibrer aux mêmes accents, en un mot revivre de sa vie.

Cette disposition d'esprit nous permettra de comprendre un autre caractère de notre ancienne littérature. Écho de la civilisation du moyen âge, elle nous apportera sur cette époque des renseignements abondants et en général sûrs. Elle complétera par l'histoire des mœurs et de la société les informations incomplètes que nous laissent les chroniqueurs trop souvent occupés de transmettre à la postérité les faits de l'histoire politique, et trop peu attentifs à l'histoire des idées, des croyances, de la vie publique ou privée. Cette littérature fera revivre à nos yeux, comme nous le disions jadis, « la vieille France sous ses aspects multiples et contraires : ici héroïque, guerrière, chevaleresque ; là joyeuse, pétulante, licencieuse ; ici s'inclinant dans une communauté d'idées et de sentiments devant la puissance morale de l'Église ; là s'essayant, dans des dissidences plus ou moins latentes, à la libre pensée ; ici se soulevant contre le pouvoir monarchique, là baissant la tête devant le sceptre auguste de la royauté[1] ».

Tels seront les divers points de vue auxquels nous nous placerons tour à tour, suivant les temps ou les œuvres. Après une rapide introduction sur les premiers monuments de la langue, sur ces vénérables documents du VIIIe, du IXe et du Xe siècle où nous entendons ses premiers balbutiements, nous exposerons successivement l'histoire de la poésie épique, lyrique, satirique, didactique, religieuse, du théâtre, et enfin de la prose. Nous analyserons avec soin les œuvres remarquables par leur valeur littéraire ; nous suivrons le développement des divers genres, leur grandeur, leur décadence, leur disparition ou leur transformation ; enfin nous essayerons de retrouver dans ces œuvres l'écho des passions du moyen âge.

Si vous voulez me suivre dans cette étude longue et souvent sévère, je ne crois pas que vous aurez à regretter votre peine. Vous retrouverez avec intérêt, sous les formes spéciales que leur donnent les mœurs et la civilisation d'un autre âge, ce fond éternel et immuable des sentiments humains, ces passions toujours les mêmes qui nous agitent comme elles agitaient nos aïeux et dont la persistance, à travers les temps, fait que l'homme d'aujourd'hui sympathise avec l'homme du passé, et retrouve en son cœur l'écho de ses joies et de ses douleurs. *Et mentem mortalia tangunt.*

Vous admirerez la puissante vitalité de l'inspiration populaire qui, après avoir créé ces formes multiples de la poésie épique, lyrique, dramatique, a produit cette incomparable floraison de poèmes, de chansons, de drames, les a livrés à l'admiration infatigable de la France, et

[1] Voir plus haut, page 21.

en a fait rayonner l'épanouissement par tous les pays de l'Europe chrétienne. Ne sont-ce pas ces œuvres que nous retrouvons à l'origine de presque toutes les littératures modernes, qui en suscitent souvent l'éclosion ; dans les pays scandinaves et en Allemagne ; en Grèce où les descendants d'Homère apprennent les exploits d'Achille dans le poème de Benoît de Sainte-More ; en Italie où la « matière de France » reçoit une forme immortelle sous la plume de l'Arioste ; dans l'Angleterre dont la littérature pendant trois siècles n'est qu'un chapitre de notre littérature nationale ? Et quand la mère patrie, attirée vers d'autres objets, nourrie d'autres idées, oublie ces œuvres qui ont porté la gloire de ses lettres de l'Atlantique aux bouches du Danube, de la mer du Nord à l'Archipel, ces œuvres qui ont mis une parcelle de son âme partout où battait un cœur chrétien, ne sont-ce pas elles que nous retrouvons charmant toujours l'imagination populaire dans les coins les plus éloignés de l'Europe ? Au fond de l'Irlande, de la Suède, de la Norwège ; que dis-je ? jusqu'en Islande, ce sont les derniers échos de nos vieux poèmes qu'écoute aujourd'hui encore avec ravissement l'homme du peuple ; chaque année encore, par toute l'Italie, cent mille exemplaires se vendent des *Reali di Francia*, cette imitation de plusieurs de nos chansons de geste.

Cette littérature a fait la France grande dans l'esprit des peuples. Saluons-la donc avec reconnaissance et avec orgueil ; abordons-la avec la sympathie de lettrés curieux d'étudier une production originale, sinon toujours belle, de l'esprit humain, et avec le respect de fils fiers d'un glorieux passé.

(*Revue internationale de l'enseignement* du 15 décembre 1883.)

III

Le Origini dell'Epopea francese, indagate da Pio Rajna, Firenze, 1884. Un vol. grand in-8° de XIII et 550 pages.

M. Pio Rajna, professeur à l'université de Florence, porte un nom bien connu des romanistes. Il a débuté par des recherches sur les origines françaises de la poésie épique italienne, et une série d'heureuses découvertes lui a permis de renouveler ou, pour mieux dire, de créer l'histoire littéraire épique de l'Italie au XIIIe et au XIVe siècle. Dans l'un de ses plus importants ouvrages, les *Recherches sur les Royaux de France* (*Ricerche intorno ai Reali di Francia*), il touchait par certains côtés au problème des origines de l'épopée française, car les *Histoires de Fioravante* (*Storie di Fioravante*), qui forment les premiers livres des *Reali*, ne sont qu'une imitation indirecte d'un poème français, le *Floovent*; or ce poème remonte, par ses éléments primitifs, à l'époque mérovingienne et est un des débris les plus notables du cycle mérovingien.

M. Rajna, ayant touché à la question des origines, a voulu aborder le problème de front et l'étudier dans toute son étendue. De ses longues et minutieuses recherches, exposées en leçons publiques à l'université de Milan où il était d'abord professeur, il a tiré le livre que nous annonçons aujourd'hui, l'un des plus considérables qui aient depuis longtemps paru sur l'histoire littéraire de l'ancienne France.

L'ouvrage s'ouvre par une *Introduction*, où l'auteur exprime sur l'épopée et ses origines ses vues personnelles telles qu'elles se dégagent de l'étude spéciale à laquelle il a soumis l'épopée germanique et l'épopée française. Cette introduction n'est que la conclusion du livre généralisée et devrait le terminer, si l'auteur n'avait sans doute craint de détourner l'esprit du lecteur des conclusions particulières qu'il donne au problème capital dont il a cherché la solution.

Viennent ensuite dix-huit chapitres avec deux appendices. Ces dix-

huit chapitres peuvent se diviser en deux sections ; pour la commodité de notre analyse nous supposerons cette division générale établie.

Dans la première section (ch. I-IX), M. Rajna se propose de reconstituer l'épopée mérovingienne ; dans la seconde (ch. X-XVIII), il en recherche les origines, la formation et le développement.

Section I. L'auteur (ch. I) commence par établir que, aussi haut que l'on peut remonter dans l'histoire des Germains, on les trouve en possession d'une épopée historique. Ils ont l'usage de célébrer dans des chants guerriers leurs héros anciens ou contemporains. Tacite, au IIe siècle, nous les fait voir chantant le grand chef chérusque Arminius. Deux siècles plus tard, Cassiodore et, après lui, Jornandès nous montrent chez les Goths une épopée historique en pleine floraison : autour du nom d'Ermanric se groupe un ensemble de poèmes et de traditions poétiques. Chez les Lombards, de nombreuses traditions poétiques sont encore facilement reconnaissables dans la prose tardive de Paul Diacre. L'épopée saxonne a laissé jusqu'à nos jours d'importants monuments. Chez les Bourguignons, les témoignages contemporains d'écrivains latins, tels que Sidoine Apollinaire, prouve l'usage des chants guerriers à la cour des princes burgondes. Enfin, si l'on n'a aucun témoignage touchant les Francs avant la conquête, nous savons cependant que les princes mérovingiens et carolingiens connaissaient également des chants narratifs ; témoin les allusions de Fortunat, et plus tard, les assertions formelles d'Eginhard et du poète saxon.

Cette poésie narrative était historique et non mythique : non pas que l'élément mythique ne s'y vint mêler, mais par accident, et en tant que le mythe était reçu par la tradition comme l'histoire des épopées primitives. M. Rajna, qui combat ici une école allemande, tire ingénieusement des rares témoignages dont il dispose la preuve de cette hypothèse qui est la clef de voûte de son système.

Le premier chapitre repose sur un nombre restreint, trop restreint de textes, connus d'ailleurs et cités plus ou moins complètement par les historiens de nos origines littéraires. M. Rajna a le mérite de les avoir tous réunis en un faisceau unique de preuves qui donnent pour les Germains la certitude qu'ils chantaient leurs héros guerriers dans des poésies narratives d'un caractère historique, « memoriæ et annalium genus », et pour les Francs la présomption très vraisemblable qu'avant la conquête de la Gaule ils n'ont pas fait exception à la règle générale.

Arrive la conquête. Les Francs mérovingiens chantent-ils leurs princes et chefs ? Oui, répond M. Rajna, qui emploie les chapitres II-IX à établir l'existence d'une épopée mérovingienne. Deux ordres de preuves sont à sa disposition : 1° les traditions poétiques dont sont remplis les récits de Grégoire, de Frédégaire et les *Gesta regum francorum* ; 2° di-

vers poèmes français du XIIe, du XIIIe ou du XIVe siècle, qui remontent, à n'en pas douter, à des poèmes plus anciens, dérivant de poèmes mérovingiens perdus. Ainsi l'épopée mérovingienne se laissera saisir dans les échos qu'en ont recueillis les historiens contemporains et dans les derniers débris qu'en auront gardés les remaniements poétiques postérieurs.

A la première série appartient l'histoire de Childéric (ch. II), de Clovis (ch. III), de Théodoric et de Théodebert (ch. IV), de Clotaire II et de Dagobert (ch. V).

A la seconde série appartiennent les chansons de geste de *Floovent* (ch. VI), de *Gisbert au fier visage* (fragment épique, ch. VII), de *Sibille* (ch. VIII), de *Mainet* et des *Quatre fils Aymon*, de *Girart de Roussillon* et *Hugues d'Auvergne* (ch. IX).

M. Rajna a beau jeu de montrer que l'histoire de Childéric n'est que l'écho d'un poème germanique ; cette révolte des Francs, cet exil du prince en Thuringe, ce partage de la pièce d'or, ce retour préparé par la ruse politique de Viomadus et la sottise des Gallo-Romains, cet amour de la reine Basine pour le prince franc, sont autant de traits qui indiquent une composition poétique et une composition d'origine germanique. Sur la première version donnée par Grégoire, les *Gesta regum francorum* et Frédégaire ajoutent chacun leurs variantes. Il faut voir avec quelle habileté M. Rajna démêle tous ces éléments et montre la formation de la légende qui raconte les célèbres visions de Childéric.

Je ne puis m'attarder aux discussions ingénieuses, subtiles, souvent profondes auxquelles M. Rajna soumet le récit du mariage de Clovis et des dernières années de son règne, celui de la guerre de Thuringe avec Théodoric et de la guerre des Frisons avec Théodebert. Sur certains points, il a été précédé par des critiques antérieurs, Ozanam, Fauriel, Junghaus ; ailleurs il est original. Signalons le rapprochement que fait M. Rajna entre l'histoire de Théodebert et de sa lutte contre le Frison Cochilaïc et le fragment du Béovulf où nous voyons les Francs triompher du géant frison Hagylàc (— Cochilaïc) ; la tradition poétique de cette lutte était encore vivante au Xe siècle, comme le montre un passage du traité *de Monstris*.

Le chapitre V est consacré à l'analyse du récit de la guerre saxonne de Clotaire II et de Dagobert. Ce récit, ignoré de Frédégaire, le contemporain de Clotaire II, et qui est recueilli pour la première fois par l'auteur des *Gesta regum francorum*, ce grand amateur de légendes populaires, nous raconte la lutte épique de Bertoald, le chef des Saxons, contre Dagobert d'abord, puis contre son père Clotaire, venu du fond des Ardennes aux bords du Wéser pour porter secours à son fils blessé et sur le point d'être vaincu.

Cette arrivée miraculeuse du vieux Clotaire, la scène entre Bertoald

et ses soldats qu'intriguaient et effrayaient les cris de joie des Francs saluant leur vieux chef, la situation des deux princes sur chaque rive du fleuve, le passage du Wéser à la nage, la fuite de Bertoald dans la forêt, le dialogue de Bertoald avec Clotaire, le duel solitaire et le retour du vieux Clotaire au milieu des Francs haletants d'émotion, et, après la défaite des Saxons, le couronnement tragiquement épique de la guerre, le massacre universel de tous les hommes qui dépassent la hauteur de l'épée royale, tout ce récit, par les invraisemblances et les contre-sens historiques accumulés à plaisir, et par cette minutie de détails pittoresques qui relèvent de la poésie, et par le souffle épique qui anime les pages du chroniqueur, décèle, à n'en pas douter, une traduction latine d'un poème épique.

Les plus éminents critiques, depuis Adrien de Valois, sont tous d'accord à voir dans ce récit un poème, et, s'il pouvait rester le moindre doute, un passage de la *Vita S. Faronis* de Helgaire suffirait à le dissiper. Car Helgaire (moine du IXe siècle) résumant ici, comme le montre M. Rajna, un passage d'une *Vita S. Chilleni*, vie perdue qui date de la fin du VIIe siècle, raconte comment Bertoald ayant fait insulter Clotaire par ses ambassadeurs, Clotaire, au mépris du droit des gens, condamna à mort les messagers qui furent sauvés par saint Faron, puis marcha contre les Saxons et les extermina, ne laissant vivants que les enfants mâles qui ne dépassaient pas la hauteur de son épée. A la suite de cette victoire, ajoute le chroniqueur, fut fait un chant populaire dont Helgaire reproduit en son latin quatre ou cinq vers. Le témoignage est donc formel, et nous avons dans le récit des *Gesta* un important fragment d'une chanson de geste du VIIe siècle.

Ici s'arrête la première partie des restitutions entreprises par l'auteur.

Dans la seconde, la méthode change. L'auteur étudie des chansons de geste françaises et en recherche les origines mérovingiennes. Il commence par cette chanson de geste de *Floovent* qui, à tant de titres, a appelé dans ces dernières années l'attention de la critique et dont nous avons été le premier à reconnaître la haute importance pour l'histoire des traditions mérovingiennes [1]. Il n'a pas de peine à réfuter les critiques allemands qui nous reprochaient d'en avoir exagéré la valeur et ne voyaient dans ce poème rien d'archaïque, sauf le nom qui se serait conservé, on ne sait comment, dans la tradition écrite. On sait que ce nom de *Floovent*, d'après la belle étymologie trouvée par M. G. Paris, est un mot franc, *Hlodovinc*, signifiant *le fils de Clovis*. M. Rajna ne veut pas avec nous reconnaître Dagobert dans ce fils de Clovis, mais, prenant ce nom de *Hlodovinc* à la lettre, y voit plutôt Théodoric. Son argumentation ne nous convainc pas : mais il n'en

[1] [*De Floovante... et de Merovingo cyclo...* Paris, Vieweg, 1877 ; thèse de doctorat à la Faculté des Lettres].

reste pas moins acquis que, dans cette histoire, plus ou moins profondément transformée par la poésie ultérieure, du roi Floovent, fils de Clovis, nous avons un précieux monument des chansons de geste mérovingiennes.

La légende italienne de *Gisbert au fier visage*, racontée longuement dans les *Reali di Francia*, vient d'un poème français perdu auquel il est fait allusion dans le poème de Gaydon. Ce Gisbert ou Girbert, dans l'orgueil de sa puissance, ayant blasphémé Dieu, aurait été soudain puni par le ciel irrité. Grégoire raconte une légende analogue sur Caribert : faut-il voir dans le poème français un souvenir de la légende de Caribert ? On n'ose l'affirmer. Toutefois M. Rajna ne veut pas négliger cet indice d'une tradition poétique populaire, si faible qu'en soit la valeur.

Dans le poème (franco-vénitien) de *Sibille*, on a une variante de l'histoire de l'épouse de Charlemagne, faussement accusée et injustement condamnée. M. Rajna cherche à retrouver une origine historique à cette légende où les uns ont vu un mythe, les autres un lieu commun de la poésie populaire. Cette origine historique, il la demande à l'histoire lombarde.

Avec *Mainet* et les *Quatre Fils Aymon*, nous sommes sur un terrain solide : l'histoire poétique de l'enfance persécutée de Charlemagne (dans *Mainet*), comme l'avait jadis bien vu M. G. Paris, s'applique parfaitement à la jeunesse de Charles Martel. M. Rajna, avec une rare vigueur d'argumentation, met hors doute que le souvenir des luttes de Charles Martel contre Chilpéric et son ministre Raginfred (des chroniqueurs presque contemporains, par une confusion très commune du nom de *Chilpéric* avec celui de *Childéric*, disent déjà : *Childéric* et Raginfred) s'est conservé dans le récit des persécutions dirigées contre l'aïeul de Charlemagne par *Heudri* et *Rainfroi* (*Heudri* et *Rainfroi* sont les formes *françaises* des noms de *Childéric* et *Raginfred*).

Avec non moins d'art, il fait rentrer dans l'histoire de la jeunesse de Charles Martel, fils bâtard de Pépin d'Héristal, la légende poétique relative à la mère de Charlemagne, Berte, victime de la servante qui se substitue à elle dans la couche royale auprès de Pépin le Bref.

Enfin, prenant avantage de la belle découverte de M. Auguste Longnon qui rattache à l'histoire des luttes de Charles Martel contre le roi de Gascogne Eudon ou Yon (l'aïeul du célèbre Gaïfier ou Waïfre) l'épisode le plus notable du poème des *Quatre Fils Aymon*, il montre que Charles Martel est le premier inspirateur des poèmes appliqués plus tard à son petit-fils Charlemagne et que plusieurs poèmes du cycle carolingien dérivent en droite ligne du cycle de Charles Martel.

Je ne puis qu'indiquer rapidement le résultat le plus apparent de toutes ces recherches. Assurément, avant M. Rajna, on avait bien vu

qu'il ne fallait pas hésiter à remonter jusque avant Charlemagne pour retrouver l'origine des nombreuses traditions poétiques du XIIe et du XIIIe siècle. M. Gaston Paris, en particulier, dans un chapitre de son *Histoire poétique de Charlemagne*, avait indiqué déjà plusieurs des points sur lesquels porte l'observation pénétrante de M. Rajna. Mais M. Rajna a poussé sa pointe avec une telle sûreté et une telle vigueur qu'on ne doit plus hésiter à le suivre dans la route frayée par ses devanciers, et par lui largement ouverte.

Avec le chapitre IX se termine ce que j'appelle la première section de l'ouvrage, la première partie de la thèse : l'auteur a démontré l'existence d'une poésie narrative mérovingienne qui célébrait Childéric, Clovis, ses fils et ses petits-fils, Clotaire II et Dagobert, et les chefs de la seconde race, les Pépins de Landen et d'Héristal et Charles Martel. Autour de Charles Martel, en particulier, se groupent trois séries de poèmes, ce qu'on pourrait appeler trois gestes, la geste personnelle à Charles, la geste des vassaux révoltés (Renaud de Montauban, Girart de Roussillon, etc.), la geste des luttes contre les Sarrazins.

Section II (ch. X–XVIII). Ici l'auteur aborde les problèmes longs et difficiles que soulève cette épopée mérovingienne.

Avant d'en entreprendre l'analyse, une observation préjudicielle qui sera peut-être la critique la plus grave que nous ayons à adresser à M. Rajna. Elle a rapport au style de l'auteur.

L'ouvrage est écrit avec une élégante facilité. Mais le style gracieux, aisé, a parfois les défauts de ses qualités et devient trop ingénieux et raffiné : l'auteur joue avec sa plume. De là, çà et là, une certaine coquetterie et, je dirais presque, une afféterie qui, sans nuire à la vigueur de la pensée ni à la portée de la démonstration, gênent quelquefois dans l'expression de l'argumentation. Ce défaut est surtout sensible dans la deuxième partie où les questions à résoudre, empiétant les unes sur les autres, se confondant par certains points, n'ont pas la netteté de contours des problèmes détachés que présente nécessairement la première partie. A diverses reprises, l'auteur pousse sa pointe, revient sur ses pas, tourne agilement autour des problèmes avant de les résoudre définitivement. Pour donner plus de netteté à notre analyse, nous serons obligé de briser en deux ou trois endroits l'ordre suivi par l'auteur. L'ouvrage aurait sans doute gagné, au point de vue littéraire, à une allure plus simple et plus droite, à moins de mouvements et de contre-mouvements, si agile qu'en soit la manœuvre.

Cette réserve faite, poursuivons notre examen.

Et d'abord ce qui frappe, ce sont les rapports intimes qui unissent l'épopée mérovingienne et l'épopée carolingienne ; mêmes traits généraux, mêmes lieux communs (ch. X). Dans le seul fragment épique de

la guerre saxonne de Clotaire et de Bertoald, on retrouve toute la forme extérieure des chansons de geste du XIe et du XIIe siècle : ambassades insolentes envoyées par les ennemis, les ambassadeurs pris sous la protection d'un sage conseiller, les armées campées de chaque côté des fleuves, un duel épique finissant la guerre entre les deux nations ennemies. Il n'est pas jusqu'au début de la cantilène de saint Faron *De Chlothario est canere rege Francorum*, qui ne rappelle le début habituel des chansons de geste : *Oiez, seigneur, chançon de vraie estoire*, etc. Ce n'est point d'ailleurs seulement la forme extérieure qui montre l'unité des deux séries de poèmes, c'est le fond, la nature intime des sujets et des développements (ch. XII). La poésie carolingienne continue si bien la poésie mérovingienne qu'elles sont indissolublement liées l'une à l'autre. Le cycle de Charlemagne se ramène à celui de Charles Martel qui en est le prototype ; celui-ci a créé l'autre et s'est fondu en lui. Or, admettre un cycle épique parfaitement constitué sous Charles Martel, c'est dire que l'épopée était constituée sous les princes antérieurs, car Charles Martel n'est pas un commencement dans nos traditions épiques comme Charlemagne a été, lui, un recommencement. Le cycle de Charles Martel continue des traditions poétiques plus anciennes : d'ailleurs le poème de *Floovent* ne remonte-t-il pas à tout le moins à Dagobert, et le poème de la guerre saxonne ne nous montre-t-il pas le genre épique constitué sous Clotaire II ? De là à remonter aux fils de Clovis et à Childéric, il n'y a plus qu'un pas, facilement franchi, en songeant aux récits poétiques incontestables qui ont pénétré l'histoire réelle de ces princes.

Donc, entre l'épopée mérovingienne et l'épopée carolingienne, point de solution de continuité. Si l'épopée mérovingienne a disparu, elle a disparu en laissant à sa place l'épopée carolingienne, édifice immense construit avec les ruines de l'ancien et où les débris de la construction primitive sont encore reconnaissables. S'il en est ainsi, il faut repousser la théorie qui fait naitre nos poèmes romans de cantilènes primitives, de courts chants lyrico-épiques dont ils seraient un développement et une combinaison postérieure. En effet, cette théorie, soutenue en particulier par M. Léon Gautier, n'est pas fondée (ch. XVII). Elle repose : 1° sur un passage de la *Vita S. Guillelmi*, texte du commencement du XIIe siècle qui parle de cantilènes chantées en l'honneur de Guillaume d'Orange ; or l'existence de chansons de geste du cycle de Guillaume est constatée au Xe siècle, par le fragment de La Haye [1] ; 2° sur la cantilène germanique qui célèbre la victoire remportée par Louis III à Saucourt sur les Normands, cantilène qui semblerait avoir inspiré un

[1] C'est un fragment de traduction en vers latins (remis en prose) d'une chanson de geste du cycle de Guillaume ; voir G. Paris, *Hist. poétique de Charlemagne*, p. 50 et p. 465. Il se trouve dans un ms. du Xe siècle, découvert à la Haye.

poème français du même sujet dont on possède un notable fragment du XI[e] siècle (*Gormond et Isembard*); or il est démontré que cette cantilène, poème germanique d'inspiration religieuse et monacale, n'a rien à voir avec la chanson de geste qui contait les exploits de Louis; 2° enfin sur la cantilène de saint Faron; or cette prétendue cantilène n'est qu'une citation de la chanson de geste parfaitement constituée dont il faut reconnaître un fragment dans le récit du duel de Clotaire avec Bertoald. On avait cité l'exemple, — déjà réfuté par M. Paul Meyer, — des *romances* espagnols, courts poèmes lyrico-épiques qui sembleraient avoir donné naissance au poème épique du *Cid*. Mais voilà que M. Mila y Fontanals démontre que le romancero est postérieur au *Poema del Cid*, et que le poème épique a donné naissance aux cantilènes espagnoles, au lieu d'en sortir.

Donc il faut admettre la continuité absolue de l'épopée franque mérovingienne avec l'épopée romane carolingienne. Il y a eu changement de langue (ch. XI et première partie du ch. XIV); mais ce changement de langue, devant lequel se sont jadis arrêtés MM. G. Paris et Paul Meyer comme devant un obstacle insurmontable, n'offre aucune difficulté à expliquer, bien plus s'impose de lui-même. Les Francs ayant désappris leur langue pour parler roman, il a dû y avoir une période où ils parlaient le franc et comprenaient le roman, une seconde période où ils parlaient les deux idiomes et une troisième période où ils parlaient le roman et comprenaient seulement le franc. C'est par cette marche que s'explique la disparition de l'idiome franc, et d'une marche semblable on possède d'autres exemples nombreux [1]. Or, quoi d'étonnant à ce que les poètes qui chantaient à la cour des princes et des seigneurs francs, s'adressant d'ailleurs à deux sortes de populations, l'aristocratie germanique et la population romane, usassent tour à tour les deux idiomes et tantôt traduisissent en roman les chants germaniques composés par eux ou reçus de tradition, tantôt en composassent en roman? Le « bilinguisme » était donc une nécessité de l'époque.

[1] Pourquoi M. Rajna n'a-t-il pas cité, entre autres exemples, celui que présente l'histoire des Normands, si analogue à celle des Francs Saliens. Ce sont, eux aussi, des bas Allemands qui viennent, un peu plus tard, s'établir dans la Neustrie pour se fondre, eux aussi, au milieu des populations romanes. Les chroniques normandes nous montrent parfaitement la coexistence du danois et du roman en Normandie. Guillaume, au XI[e] siècle, envoie son fils Richard de Rouen à Bayeux pour apprendre le danois, parce qu'à Bayeux on parle plus danois que roman, tandis qu'à Rouen c'est le contraire: « Rotomagensis civitas romana potius quam danisca utitur eloquentia et Bayocensis fruitur frequentius danisca lingua quam romana. » (Dudon de Saint-Quentin, éd. Lair, p. 221.) Adhemar dit explicitement que les Danois abandonnèrent leur langue nationale pour parler le roman: « Omnis eorum Normannorum qui juxta Franciam inhabitaverunt multitudo fidem Christi suscepit, et *gentilem linguam omittens, Latino sermoni assuefacta est* » (*Chronicon Adhemari Chabannensis monachi S. Eparchii Engolismensis, a principio monarchiæ Franciæ ad annum* CIOXXXIX, dans Labbé, *Nova Bibliotheca manuscriptorum*, II, 166).

Que conclure sur les origines de l'épopée française ? Est-il besoin d'indiquer cette conclusion ? Notre épopée sort de l'épopée germanique (ch. XIII). Allons plus à fond dans la question. Il ne peut y avoir que quatre origines possibles : l'origine celtique, l'origine latine, l'origine romane et l'origine germanique. On a de solides raisons pour écarter dès l'abord les deux premières hypothèses. Reste l'hypothèse de l'origine romane. C'est l'hypothèse qui était le plus en faveur ; soutenue d'abord par M. G. Paris et M. Paul Meyer, elle avait rallié la plupart des romanistes, entre autres l'auteur de cet article. Elle avait pour elle les présomptions les plus grandes. En effet, de la fusion opérée entre les Francs Austrasiens et les Romans après Charlemagne était sortie une civilisation nouvelle, un peuple nouveau avec ses tendances propres et son originalité. Le xe siècle est l'époque de cette fusion intime, de cette combinaison chimique des races qui fond ensemble Francs et Romans pour en faire des Français. Quoi de plus naturel que d'admettre que cette nouvelle nation se soit créé sa poésie et qu'il lui faille rapporter l'origine de l'épopée du XIe, du XIIe et du XIIIe siècle ? Oui, si les faits n'allaient contre. Cette épopée des XIe-XIIIe siècles n'est pas née après Charlemagne ; elle lui est antérieure, elle est contemporaine de Charles Martel, témoin *Mainet, Renaud de Montauban* ; elle est plus ancienne encore, témoin, entre autres le Floovant qui remonte au moins à Dagobert. Donc la fusion des Francs avec les Romans après le traité de Verdun, la naissance de la nationalité française, n'a rien à voir avec l'origine de notre épopée. Voudrait-on reculer la date de la fusion et la reporter au VIe, au VIIe siècle, et faire naître la nationalité nouvelle de la fusion des Francs Neustriens avec les Gallo-Romains ? Cette hypothèse n'explique en rien le problème qu'il faut résoudre et se heurte de même contre les faits. Ici M. Rajna rencontre la théorie soutenue avec tant de vigueur par M. Fustel de Coulanges, théorie qui nie la suprématie des Francs et la réalité de la conquête en Gaule. Il la soumet à une critique vive, véhémente, violente même, irrésistible. Il reprend, un à un, pour les détruire, les arguments du célèbre auteur des *Institutions mérovingiennes,* et entasse dans soixante-quinze pages serrées de texte une série de preuves qui entraînent la conviction. Il y a eu conquête, les Francs mérovingiens ont formé une minorité, mais une minorité privilégiée, à qui appartenaient l'autorité et les honneurs, surtout les honneurs d'une aristocratie guerrière. Et c'est précisément parce que ces Francs formaient une aristocratie guerrière que l'épopée, qui est la littérature propres de ces aristocraties, a pu pénétrer et se fixer sur le territoire de la Gaule et que, quand les Francs désapprirent leur langue pour parler celle des vaincus, leur épopée adopta également la langue des vaincus et devint une épopée romane, une épopée française.

Il est vraisemblable que, si les invasions austrasiennes n'étaient venues renforcer dans l'est de la Gaule l'élément germanique, l'épopée de la race mérovingienne qui, vers le VIIe siècle, pouvait déjà être devenue romane (la *Vita S. Faronis* nous montre que la chanson de Bertoald et Clotaire était rédigée en roman), aurait disparu sans produire de rejetons. Mais elle fut ranimée par un afflux nouveau d'élément germanique. De là une nouvelle épopée, certainement germanique, qui se romanisa peut-être au IXe ou au Xe siècle.

Si cette épopée plonge par ses racines dans la poésie germanique primitive, on s'explique maintenant (ch. XIV, deuxième partie) pourquoi elle refleurit spécialement dans les provinces du nord et de l'est de la France, provinces qui ont subi le plus fortement l'influence germanique ; pourquoi elle nous conserve si fidèlement dans sa forme la plus ancienne (par exemple dans la *Chanson de Roland*) une image, non des mœurs contemporaines du temps où elles ont été rédigées, mais des mœurs germaniques les plus anciennes (la poésie, le plus souvent, a fixé pour des siècles des types primitifs une fois saisis) ; pourquoi enfin (ch. XV-XVI) elle présente tant de traits communs avec la poésie germanique de la seconde époque (VIII-XIIIe siècles), issue comme elle de la même source.

Notre analyse vient de retracer dans ses grandes lignes la théorie de M. Rajna[1] ; elle ne peut donner une idée de la magistrale puissance avec laquelle cette théorie est exposée, tour à tour d'une analyse minutieuse et subtile et d'une synthèse vigoureuse. La masse infinie des faits étudiés, des textes discutés, l'auteur la porte et la distribue avec aisance, la domine sans cesse par la vue toujours présente de l'ensemble. Malgré les défauts que nous avons signalés plus haut et qui viennent de l'abus de qualités originales, de l'excès de souplesse d'une intelligence vive et alerte, la démonstration, dans son ensemble, marche d'un pas égal, assuré, d'une allure ferme. Depuis l'*Histoire poétique* de Charlemagne de M. G. Paris, c'est sans contredit l'œuvre la plus puissante qu'ait suscitée l'étude de notre vieille poésie.

Assurément, dans le détail, la critique aura à contester plus d'une assertion téméraire, plus d'un rapprochement hasardé. Dans la première section où l'auteur poursuit à la piste l'épopée mérovingienne et les chroniques du temps, à côté d'argumentations décisives, il en

[1] Elle omet le ch. XVIII, la *Rythmique* de l'épopée, un des plus remarquables du livre, où l'auteur soumettant à une critique profonde toutes les hypothèses faites sur les origines des vers épiques français, rejette l'origine latine savante ou populaire, et l'origine germanique, et penche, sans oser se décider, pour une origine celtique. Le ch. XIX et dernier suit l'extension primitive de l'épopée dans l'est et le sud-est de la France (ancienne Bourgogne) et donne la conclusion finale de l'œuvre.

parait d'autres où l'imagination de l'auteur se laisse séduire plus par l'apparence que par la réalité des preuves.

Les discussions sur les formes ultérieures données à la légende de Childeric et les conclusions que M. Rajna tire de l'épisode de Constantinople n'ont guère de solidité ; simplement possibles sont encore les rapprochements entre l'histoire de Théodoric et la légende de Hug-Dietrich. De même dans l'étude des origines de Gisbert au fier visage et de Sibille, le lecteur, en voyant manier si facilement les hypothèses, peut se dire : *Se non e vero*... Les rapprochements établis soit entre l'épopée carolingienne et l'épopée mérovingienne, soit entre l'épopée française et l'épopée germanique, peuvent être pour un certain nombre contestés : ainsi le travestissement des ambassadeurs, le dépouillement des cavaliers volés dans leur sommeil par des pèlerins (p. 255, 257) ; l'explication des *gabs* du *Pèlerinage de Charlemagne* par l'usage assez fréquent de vœux faits par les chevaliers avant de combattre (p. 404). Certains traits communs aux deux épopées peuvent être d'emprunt postérieur. Qui prouve que les personnages comme le nain *Picolet* dérivent par descendance directe des *génies* germaniques du premier âge ? Ne peut-il y avoir, comme aujourd'hui encore, sur les territoires frontières, des légendes orales passant des Français aux Allemands ou des Allemands aux Français, légendes qui entrent ensuite dans la littérature poétique des deux nations, sans qu'on ait le droit d'affirmer qu'elles remontent à l'époque où les Francs n'habitaient pas encore la Gaule ?

On pourrait multiplier ces réserves : il n'en resterait pas moins un ensemble de preuves solides établissant un lien d'ascendance directe de l'épopée carolingienne à l'épopée mérovingienne, et de celle-ci à l'épopée germanique primitive. N'eût-on que le récit des *Gesta regum francorum* sur la guerre saxonne, pour la période neustrienne des princes mérovingiens, et pour la période austrasienne *Mainet* et *Renaud de Montauban* que la démonstration serait faite. Ces deux poèmes nous prouvent, sans contestation possible, l'existence au XIIe siècle et au XIIIe d'une tradition poétique de Charles Martel, non cléricale, latine et savante, mais populaire et orale ; le récit de la guerre saxonne nous prouve la constitution au VIIe siècle d'une épopée, romane ou germanique, qui a déjà tous les traits et tous les caractères de l'épopée carolingienne. Ceci suffit à établir solidement une thèse qui, à nous, nous paraît maintenant parfaitement démontrée.

Nous étions depuis longtemps arrivé aux mêmes résultats que M. Rajna, sur l'existence d'une épopée mérovingienne [1], et sur la non-

[1] Voir notre livre *De Floovante... et de Merovingo cyclo*, Paris, 1877.

existence des cantilènes [1] ; mais n'ayant pas reconnu le lien qui unit cette épopée mérovingienne à l'épopée carolingienne, nous avions cru celle-ci d'origine romane. Nous nous rallions maintenant à la théorie de M. Rajna.

Ainsi, pour résumer ses conclusions et en dégager les conséquences qu'elles contiennent, les princes mérovingiens, continuant la tradition de leurs frères Germains, ont développé en Gaule une poésie qui, quand la Gaule fut romanisée, devint elle-même romane et française. Une fois entrée dans la vie de la nation, cette poésie, poursuivant un développement cette fois spontané et original, aboutit à ce puissant épanouissement qui est la gloire de la France littéraire du moyen âge, tandis que l'épopée germanique, dans son propre pays, après le xe siècle, s'épuisait et disparaissait.

A l'origine et pendant longtemps, l'épopée romane est aristocratique et guerrière. Les seigneurs ont autour d'eux des poètes chargés de célébrer leurs exploits dans des récits en vers, véritables annales poétiques — *memoriae et annalium genus*. — C'est parce que ce sont des chants *narratifs* qu'ils peuvent s'étendre et s'élever plus tard à la dignité de chansons de geste. Des poésies lyriques, des odes, si développées qu'elles fussent, seraient restées stériles ou auraient donné de tout autres fruits.

Ces chants, les poètes des divers âges se les transmettaient, souvent en les refondant et les remaniant au goût du jour, en même temps que l'histoire contemporaine, toujours active et vivante, dans ces temps barbares, féconds en héroïsmes sauvages, leur fournissait l'occasion de chants nouveaux.

Le glorieux et puissant règne de Charlemagne donne la cohésion et l'unité à cette littérature en groupant autour d'un nom et d'une figure un ensemble de poèmes isolés et en donnant naissance à une nouvelle floraison de poèmes. Le développement du régime féodal sous les derniers Carolingiens et les premiers Capétiens ne put être que favorable à cette littérature aristocratique qui commença à perdre sa sève primitive, sa vigueur, son originalité, à la fin du xiie siècle, avec le triomphe de la monarchie et l'avènement d'un ordre social plus régulier et plus stable. La poésie épique, dans ce milieu plus bourgeois, prit un caractère d'agrément et de politesse tout nouveau ; elle devint une littérature d'amusement.

Dans cette production de huit ou dix siècles, nous ne connaissons que la seconde et la troisième floraison, celle des xie-xiiie siècles et celle des xiiie-xve. La première, celle des vie-xe siècles, semblable à une végétation souterraine, échappe à peu près à nos regards. Mais,

[1] Dès 1878, dans nos leçons à la Faculté des Lettres.

pour ne laisser que de rares débris, à grand'peine mis au jour par une pénétrante et subtile érudition, elle n'en est pas moins réelle, et n'a dans sa formation rien de mystérieux. On a souvent opposé à l'épopée savante et littéraire, à l'épopée *artificielle* de Virgile, de Tasse, de Camoens, de Milton, l'épopée *naturelle*, épopée nationale anonyme, puisant sa vie et sa force dans l'inspiration populaire ; opposition plus spécieuse que réelle. Cette dernière épopée, qui serait née on ne sait d'où ni comment, sous le regard scrutateur et perspicace de la critique, se résout en un ensemble d'œuvres personnelles, dues à des poètes et des artistes de profession. M. Gaston Paris a montré dans sa belle étude sur le poème latin de Ganelon (*Carmen de prodicione Guenonis*) que le texte de la *Chanson de Roland* que nous possédons du XIe siècle est un remaniement d'un texte antérieur dû à un poète de grand talent dont on peut reconnaître l'œuvre et constater la manière. M. Paul Meyer, dans ses savantes introductions à ses éditions de *Raoul de Cambrai* et de *Girard de Roussillon*, nous fait assister à la naissance et aux transformations des traditions poétiques et des chansons de geste, sous la plume plus ou moins habile et inventive de poètes et de remanieurs. Ce qui est vrai des textes de la seconde époque l'est également des œuvres de la première. Pour être anonymes, elles n'en sont pas moins personnelles. Que dans ces œuvres l'inspiration ait été heureuse et que plusieurs de ces poèmes, répondant au goût du public, soient devenus populaires, la chose est possible, et de fait elle s'est produite. Ces poèmes auront eu simplement du succès ; ce n'est pas à dire qu'ils soient sortis de l'inspiration populaire. Celle-ci a une action bien restreinte et un rôle bien minime, impuissante à rien produire, ou du moins à rien conserver. Les plus grands événements historiques passent sur le peuple sans laisser de traces dans sa mémoire. La génération contemporaine en emporte avec elle le souvenir dans l'oubli de la tombe, à moins qu'un poème, dicté à son auteur par l'impression immédiate des faits, devenu ensuite populaire, n'en transmette la tradition aux générations futures. C'est le poète qui crée la poésie populaire, et non la poésie populaire le poète.

La formation de notre épopée suppose une suite de chanteurs et d'écoles poétiques qui se sont succédé pendant des siècles. Il est curieux qu'on n'en trouve aucune trace dans les documents historiques du haut moyen âge ; et le silence des chroniqueurs sur ce point serait la plus grande objection à faire à la théorie que nous exposons si l'on ne savait que les maigres chroniques mérovingiennes et carolingiennes ne sont guère que des annales monastiques relatant les faits de la vie politique, et gardant un silence presque absolu sur les conditions sociales et l'état de la culture en Gaule. Tout ce qui touche à la littérature populaire est méprisé par les clercs, et même, chez ceux du XIIe et du XIIIe siècle,

c'est a peine si on trouve çà et là quelques allusions précises aux chansons de geste. Il est donc superflu de vouloir demander aux chroniqueurs des âges antérieurs des renseignements sur les auteurs des poèmes narratifs et sur le caractère des écoles poétiques où ils se sont formés.

Le lecteur mesurera de lui-même la portée des conséquences qui viennent d'être exposées pour l'histoire générale de la poésie épique ; le temps et l'espace nous manquent pour les indiquer. Restons donc sur le domaine de l'histoire littéraire de la France, et contentons-nous de reconnaitre que M. Rajna a résolu dans ses grandes lignes le problème des origines de notre épopée et qu'il a renouvelé l'étude si obscure et si délicate des rapports de la civilisation franque avec la civilisation romane. Son livre est un de ceux qui font date dans l'histoire de la science.

(*Revue critique*, 1884, n° 51.)

IV — I

Altfranzœsische Bibliothek, herausgegeben von Dr WENDELIN FOERSTER. Heilbronn, Henninger, 1879-1883. Cinq volumes in-12.

En 1879, M. W. Foerster, l'éminent romaniste qui a succédé à Diez dans la chaire de philologie romane de Bonn, fondait, en concurrence avec la Société des Anciens Textes français, une bibliothèque ou collection d'ouvrages appartenant à notre vieille littérature. Le public lettré n'a qu'à se féliciter de cette féconde rivalité qui met plus vite et plus facilement entre les mains des connaisseurs les monuments encore inconnus ou inabordables du moyen âge français, M. Foerster s'est proposé de publier, sous un format commode, les textes d'ancien français ou même de provençal, ayant un intérêt soit linguistique, soit littéraire; de préférence, s'ils sont inédits, et même déja publiés si les éditions en étaient rares. Chaque édition doit être accompagnée de notes et d'un court glossaire, suffisant tous deux à lever les difficultés d'interprétation, et précédée d'une introduction qui étudie plus spécialement la langue de l'auteur.

Cette collection paraît donc surtout faite au point de vue philologique, et les premiers volumes qui ont paru ne démentent pas ce caractère.

La collection contient jusqu'à présent cinq ouvrages.

I. C'est M. John Koch qui a eu l'honneur d'ouvrir la série par son édition des œuvres du poète anglo-normand Chardry. Chardry, dès le commencement de ce siècle, avait été signalé par les divers historiens de notre ancienne littérature. En 1838, M. Fr. Michel en publiait quelques fragments; en 1844, A. de Keller, dans son *Romvart*, communiquait d'importants morceaux d'une de ses poésies, d'après un manuscrit de la Vaticane, appartenant au fonds de la reine Christine de Suède. Mais jusqu'ici l'œuvre complète, ou du moins ce qu'on en possède, était

resté ignoré, M. J. Koch, utilisant encore deux autres manuscrits, conservés en Angleterre, a publié, dans une édition critique, et en se fondant sur la filiation de ces trois manuscrits, ce qui nous reste de Chardry, à savoir : 1° *Une vie de saint Josaphat* ; 2° l'*histoire des sept dormants*, légende fort répandue au moyen âge de sept jeunes chrétiens d'Ephèse qui, fuyant les persécutions de l'empereur Décius, s'enfuirent et s'enfermèrent dans une grotte, y furent emmurés et, après un sommeil plus que séculaire, furent réveillés par Jésus, au temps de Théodose II ; 3° le *Petit Plet*, discussion entre un jeune homme et un vieillard sur les biens et les maux de cette vie. Le jeune homme voit tout à travers le prisme de la jeunesse ; le vieillard, désenchanté et las de la lutte de la vie, déprécie et dédaigne tout ce que vante son jeune adversaire.

Chardry serait un écrivain agréable et élégant, si la langue — c'est l'anglo-normand — n'était si altérée. A travers les corruptions qui ont déformé de si bonne heure le normand transporté en Angleterre, et rendent la lecture de l'anglo-normand si pénible, on trouve une plume facile. Chardry, écrivant dans le dialecte français, compterait parmi nos bons auteurs.

L'éditeur commence par une courte notice sur la « littérature » de Chardry, décrit les trois manuscrits de Londres, d'Oxford et du Vatican (ce dernier ne contient que le *Petit Plet*) et en fixe le classement ; il étudie ensuite les sources des trois poèmes et le poète lui-même ; celui-ci a signé le *Josaphat* et les *Set Dormanz* ; mais le *Petit Plet* est anonyme, et ce n'est qu'une induction, du reste très forte, et appuyée d'indices sérieux, qui le fait attribuer par M. Koch à l'auteur des deux autres poèmes. Après quoi, l'éditeur aborde la grammaire de son auteur, phonétique et flexion ; toute cette partie est de beaucoup la plus approfondie et occupe vingt pages sur quarante-sept de l'introduction, qui se termine par une page où M. Koch cherche à déterminer l'époque où vivait Chardry. Contre l'opinion de M. Hermann Suchier qui y voit un écrivain du dernier quart du XIIe siècle, il le place au commencement du XIIIe. Après l'introduction, vient le texte (pp. 1-168) que suivent cinquante-cinq pages de variantes et notes (pp. 169-224), et que termine un court glossaire de deux pages.

Cette publication offrait de nombreuses difficultés, étant donnée la langue encore mal connue dans ses caractères spéciaux dont se servait le poète. M. Koch ne s'est pas montré au-dessous de la tâche dont il s'est chargé, bien que nombre de ses restitutions et de ses corrections soient douteuses et aient été, avec raison, contestées par la critique [1].

[1] Voir spécialement le long article de M. Mussafia (*Zeitschrift f. d. Roman. phil.*, 1879, pp. 591-607), si riche en observations précieuses, et l'article plus sévère de

II. Le deuxième volume de la collection est le poème déjà publié à Londres, en 1836, par M. Fr. Michel[1], sous le titre de *Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople*. L'édition de M. Michel, d'ailleurs épuisée, était si défectueuse que depuis longtemps une nouvelle édition était devenue nécessaire; mais il ne fallait pas se contenter, comme M. Fr. Michel, de reproduire, en y ajoutant ses propres erreurs de lecture, l'unique manuscrit qu'on en possède au British Museum et qui est déplorablement corrompu. A travers les erreurs, les altérations, les déformations dues à un scribe anglo-normand de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, il fallait retrouver un original écrit dans la bonne langue française de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe.

M. Eduard Koschwitz s'est préparé, de longue date, à la publication de son *Karls des Grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel* (1880). Si le poème, en effet, est conservé dans un seul manuscrit, il en existe des traductions dans la huitième branche de la *Karlamagnus Saga* et autres collections scandinaves, et dans un texte gallois du moyen âge, et des remaniements dans un roman français en prose du XVe siècle, connu sous le nom de *Galien le Rèthoré*. En 1875, M. Koschwitz publiait dans les *Romanische Studien* de Boehmer (II, pages 1-60) une longue étude sur l'âge et l'origine du *Voyage de Charlemagne*, où il examinait les deux manuscrits connus et les éditions du Galien, la traduction islandaise de la *Karlamagnus Saga*, avec ses versions suédoise et danoise, et, enfin, la date et le dialecte du *Voyage* (les deux questions sont connexes); le résultat de ses recherches lui faisait assigner la fin du XIe siècle et la Normandie pour l'époque et la patrie du poème. En 1876, M. Koschwitz reprenait et complétait ce travail dans sa brochure sur la tradition et la langue du *Voyage* (*Ueberlieferung und Sprache der Chanson du voyage de Charlemagne à Jérusalem*, Heilbronn, 1876, in-8°). Entre temps, il avait étudié le gallois, et s'était mis en état d'utiliser la version galloise. Il reprenait la question de la filiation des récits et soumettait la langue à un examen plus approfondi. En 1879, paraissait du même auteur une troisième étude (*Sechs Bearbeitungen der altfranzœsischen Gedichte von Karls des Grossen Reise*. Heilbronn, in-8°, 185 pages). Il y publiait d'abord le texte gallois (*Ystoria Charles*), d'après le *Livre rouge*, manuscrit gallois conservé au *Jesus College* d'Oxford, qu'il faisait suivre de la traduction anglaise due à M. J. Rhys, l'éminent professeur d'Oxford; puis le texte du roman en prose de Galien en trois rédactions, d'après le manuscrit de l'Arsenal (B. L. F. 226), d'après celui du British Museum (fr. 1470) et d'après d'anciennes

[1] M. Suchier, dans le *Litteraturblatt für philologie*, 1881, col. 359-363. Nous y renvoyons le lecteur.

éditions imprimées; enfin, il donnait un poème islandais et un chant des îles Féroé, tous deux inédits et reposant sur les traditions poétiques sorties de la *Karlamagnus Saga;* il en avait étudié ailleurs les sources (*Germania*, XX, p. 232).

C'est par ce vaste ensemble de travaux préliminaires que M. Koschwitz se préparait à la belle édition du *Voyage* qu'il a enfin donnée en 1880. Dans l'introduction, il reprend la question des rapports (fort compliqués du reste) du manuscrit du British Museum avec les versions étrangères et le Galien français. Il étudie sur nouveaux frais la question de l'âge du poème et de son dialecte, et confirme par l'examen de la métrique et de la phonétique les résultats de ses recherches antérieures, et ceux auxquels des considérations d'ordre littéraire et historique venaient de mener M. G. Paris, c'est-à-dire l'attribution du poème à la fin du XIe siècle, et la parenté qui, pour la langue, l'unit à la *Chanson de Roland*. Cette introduction vaut surtout par l'étude approfondie à laquelle est soumise la langue du *Voyage*, et qui dépasse certainement les limites de la question à résoudre; car elle nous donne les derniers résultats acquis à la science sur la langue française à la fin du XIe siècle. Vient ensuite le texte reconstitué, avec toutes les leçons non acceptées du manuscrit en note; un glossaire fort bien fait, une table des assonances et une dizaine de pages de corrections et additions terminent ce volume, de petite étendue, à en juger par le nombre de pages, mais riche en faits. Ce poème énigmatique du *Voyage*, aussi obscur pour l'historien de la langue que pour l'historien de la littérature, M. Koschwitz en donne une édition qu'il est loin, dans sa modestie, de croire définitive; du moins est-elle, à peu de chose près, au niveau des derniers progrès que les plus éminents maitres ont fait faire, dans ces derniers temps, à la science de la philologie romane.

III. « *Octavian, altfranzœsischer Roman nach der Oxforder Handschrift Bodl. Hatton 100, zum ersten Mal herausgegeben von* Karl Vollmöller. Heilbronn, 1883. »

Ce poème est un roman d'aventures en vers octosyllabiques qui se rapporte, quant au fond, au poème de Florent et Octavian, et, par ce poème, à ce groupe de récits épiques qui nous ont conservé des débris plus ou moins informes de traditions mérovingiennes, et dont le plus important est le *Floovent*[1]. M. Vollmöller, dans une courte introduction, décrit le manuscrit qu'il reproduit, résume les rares travaux ou notices dont ce poème a été l'objet, en étudie rapidement le mètre et la langue, cherche à montrer que le texte anglo-normand cache un original picard du premier quart du XIIIe siècle ; fait suivre les 5371 vers du texte

[1] Voir plus haut, p. 45 seq.

d'une vingtaine de pages d'observations qui portent généralement sur les leçons de manuscrit corrigées par l'éditeur, et termine sa publication par un court glossaire d'une page et demie et un index des noms propres. L'étude critique est riche en faits bien choisis et sobrement exposés; çà et là, des inexactitudes; plusieurs faits importants n'auraient pas dû être passés sous silence. Les quelques lignes consacrées à l'histoire littéraire ne sont guère satisfaisantes. Dans la constitution du texte, l'éditeur s'est tenu, avec une conscience trop scrupuleuse, à l'orthographe du manuscrit qu'il aurait pu soumettre à une correction plus complète et plus approfondie; il s'est abstenu de parti pris, sauf quand la mesure ou le sens imposaient des corrections: méthode trop prudente, croyons-nous [1].

IV. Le *Psautier Lorrain* de la Bibliothèque Mazarine (nº 798), ancienne traduction des Psaumes du XIVe siècle [2], publié par F. Apfelstedt.

[1] Quelques observations au hasard: p. V de l'introduction: « la finale *ion* est d'une syllabe: 2507 *destrucion*, cependant on peut, dans le vers, supprimer l'article *la* [*la destrucion la metroi*]; 2817 *avision*, cf. 267 (= qui m'a fait tel mesprision) ». Il serait extraordinaire que *ion* fût d'une seule syllabe, alors que cette finale est encore aujourd'hui dissyllabique en vers; en réalité, il faut lire *destruçon* qui est à *destruction* ce que *façon*, *leçon*, *friçon* (v. 219) sont à *factione*, *lectione*, *frictione*. De même lire *avison* qui est à *advisione* ce que *maison* est à *mansione*; *avison* est fréquent en v. fr. Le scribe a remplacé les formes populaires par les formes savantes. Au v. 250, le poète emploie le mot *vision*, en trois syllabes, suivant la règle. Quant au *mesprïsion* du v. 267, c'est un barbarisme dû à une correction de copiste. Il faut lire: qui m'a *faite* tel *mesprison*; le manuscrit porte *afait*: l'éditeur se demande s'il n'aurait pas existé un verbe *afaire*; idée bizarre. — V. 179: « Que nul home del mont la trace », en note: *home*) *hame* (= *ame en ma*). Je ne comprends pas cette note. M. Vollmœller veut-il dire que le *hame* du ms. est *ame en ma*? Pourquoi ne pas mettre alors dans le texte *nul ame*? Est-ce une faute du copiste pour *home* (hypothèse vers laquelle paraît pencher M. Vollmœller puisqu'il corrige dans le texte *hame* en *home*)? A quoi bon la glose *anima*? — V. 2679; *poïssons* (Ou nous *poïssons* à vos traire) « *poïssons* kenne ich nicht », dit l'éditeur. Lire *poïssons* à l'imparfait du subjonctif. — V. 62. Pourquoi ne pas signaler l'emploi de *lui*, comme sujet (A Reims sera fait li secres. Et *lui*, jones rois corones). A chaque page, M. Vollmœller laisse dans son texte des incorrections de la copie qui ne sont certainement pas le fait de l'original. J'en citerai une entre cent: vv. 329-330 (Au fu (= feu) la mainent de fors Rome: Por lui ploroient femes et *homes*): la rime ici s'accorde avec la grammaire pour réclamer la correction *home*. — Enfin, signalons, en terminant, l'inconcevable erreur où sont tombés MM. Vollmœller et Foerster, à propos de l'expression *e nondé*, vv. 2755, 3857, 3883, 3944, où ils voient je ne sais quel dérivé de *onde (?)* (cf. page XIX, dernière ligne): lisez tout simplement *en non Dé* = *in nomine Dei*, ou même sans correction *e* (= *el non Dé*; cf. *a* pour *el*, vv. 1511, 3327). — Depuis que cet article a été remis au bureau de la *Revue*, il a paru dans la *Romania* (XI, 609-614) et dans la *Zeitschrift* de Groeber (VI, 628-636) deux comptes rendus de M. G. Paris et de M. Mussafia, qui proposent un grand nombre de corrections. Nous nous permettrons d'y renvoyer le lecteur.

[2] Voici le titre exact: « Lothringischer Psalter (Bibl. Maz., nº 798), altfranzœsische Uebersetzung des XIV Jahrhunderts mit einer grammatischen Einleitung enthaltend die Grundzüge der Grammatik des Altlothringischen Dialectes, und einen Glossar, zum erstenmal herausgegeben von Friedrich Apfelstedt. » Heilbronn, 1881.

Ce texte est des plus intéressants pour l'étude du dialecte lorrain au XIV[e] siècle ; le traducteur considère son dialecte comme une langue spéciale, distincte des autres : « Ves ci, dit-il, lou psaultier dou latin trait et translateit en romans en *laingue loreine.* » Il est non moins intéressant pour l'histoire de la formation savante en français. Il est curieux de trouver chez un écrivain roman une notion aussi claire de la formation savante que celle qu'indiquent les lignes suivantes de la préface : « Pour tant que laingue romance, et especiaulment de Loresne, » est imperfaite, ...convient que, per corruption et per diseite des » mos françois, que en disse lou romans selonc lou latin ; si com » *iniquitas iniquiteit*, *redemptio redemption*, *misericordia misericorde,* et » ainsi de mains et plusours aultres telz mos qu'il convient ainsi dire » en romans comme on dit en latin..... Li latins ait (— a) plusour » mos que nullement on romans on ne peut dire, mais que (— sinon) » per circonlocution et exposition ; et qui les vorroit (— voudrait) » dire selonc lou latin en roman, il ne dit ne latin boin ne romans, » mais aucune feiz moitieit latin moitieit romans, et par vaine curiou- » seteit et per aventure, per ignorance, wellent dire lou romans selonc » lou latin de mot a mot, si com dient aucuns *negotia ardua, negoces* » *ardues*, et *effunde frameam et conclude adversus eos*, *effunt la frame et* » *conclut encontre eulz*, si n'ait ne sentence, ne construction, ne parfait » entendement. »

L'éditeur de ce texte, — mort le 5 janvier 1881, à l'âge de vingt-trois ans, — devançant une publication qu'avait annoncée depuis longtemps M. Bonnardot, et qui est maintenant sous presse, n'a pas utilisé des manuscrits découverts par ce dernier, et qui permettent de compléter les lacunes du manuscrit de la Mazarine. Son édition ne rendra donc pas inutile la nouvelle édition que va nous donner le savant français.

Le texte est accompagné et suivi de notes presque toutes purement paléographiques et d'un court index de mots difficiles. Nous n'approuvons pas, en général, ces glossaires qui servent seulement à l'interprétation du texte et à la commodité de la lecture. Puisque M. Foerster se propose surtout de soumettre les textes dont il dirige la publication à une étude grammaticale complète, il devrait faire porter l'attention des éditeurs non-seulement sur la phonétique et la morphologie des documents publiés, mais encore sur le lexique. Les ouvrages devraient être accompagnés de dictionnaires complets et détaillés, et non de glossaires de mots difficiles. Il est intéressant, souvent, de noter l'emploi ou la date de l'emploi de mots très connus et très simples, mais qui ne remontent pas à l'origine de la langue (par exemple, la préposition *dans*). Dans l'espèce, un texte aussi peuplé de mots savants que le *Psautier* devait être dépouillé avec soin. Ce n'est que par ces

dépouillements et ces relevés complets qu'on peut arriver à réunir les matériaux d'une histoire du lexique français.

L'originalité de l'édition de M. Apfelstedt est dans l'introduction, qui est, en fait, une grammaire complète du dialecte lorrain au moyen âge. L'éditeur étudie dans trente-huit pages compactes, la phonétique; dans vingt-trois pages, la déclinaison et la conjugaison non seulement du *Psautier,* mais encore d'une dizaine de documents ou textes appartenant à Metz, et, en général, à la Lorraine ou à la Bourgogne, et il confirme les résultats de ses recherches par le témoignage des patois modernes.

V. *Lioner Ysopet altfranzœsische Uebersetzung des XIII Jahrhunderts in der Mundart der Franche Comté, mit dem kritischen Text des Lateinischen Originals (sog. anonymus Neveleti), zum ersten Mal herausgegeben von Wendelin Foerster* (1882).

Ce nouveau texte est une traduction libre en vers octosyllabiques d'un recueil de fables latines du moyen âge, connues sous le nom d'*Œsopus* ou fables de l'*Anonyme de Névelet*, recueil qui est lui-même un remaniement en distiques des trois premiers livres du recueil de Romulus.

M. Foerster a été amené par l'étude des sources de son *Ysopet* français à étudier l'original latin, qu'il a reconstitué et dont il a donné un texte critique d'après les plus anciens manuscrits connus. Dans son introduction, il commence par décrire le manuscrit français qui se trouve à la Bibliothèque de l'académie de Lyon, puis l'original latin dont il découle ; les quarante-huit pages qui lui sont consacrées forment une importante contribution à l'histoire de la fable ésopique au moyen âge. Puis, l'éditeur revient au texte français dont il passe en revue les divers caractères linguistiques. Comme les fables françaises sont écrites en dialecte de la Franche-Comté, cette étude grammaticale forme un complément naturel de celle que M. Apfelstedt avait publiée dans le volume précédent de la collection. Viennent ensuite le texte français, le texte critique de l'anonyme latin, trente pages de notes paléographiques ou grammaticales ou littéraires, et un court glossaire de formes curieuses. Cette étude se recommande par la sobriété et la précision des détails, et on y reconnaît la main sûre d'un maître. En terminant cette revue, souhaitons le rapide progrès de la collection que dirige M. Foerster.

(*Revue critique*, 1883, n° 21.)

IV — II

Altfranzœsische Bibliothek, herausgegeben, von Dr Wendelin Foerster, Heilbronn, Henninger, 1883-1884, t. II, deuxième édition; t. VI et t. VIII. Trois volumes in-12.

Nous avons parlé ici même l'an dernier [1], de la collection d'anciens textes français publiés en Allemagne sous la direction de M. Wendelin Foerster, le successeur de Diez dans la chaire de philologie romane à Bonn. Nous avons donné le compte-rendu des cinq premiers volumes. La collection s'est enrichie depuis de trois volumes nouveaux, ou, plus exactement, de deux volumes et d'une seconde édition d'un des tomes précédents, le tome deuxième.

I. *Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople,* publié par Eduard Koschwitz, deuxième édition complètement remaniée et augmentée, un vol. in-12 de 10, de LI et de 117 pages. (*Karls des Grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel, ein altfranzösische Heidengedicht, herausgegeben von Eduard Koschwitz; zweite, vollständig umgearbeitete und vermehrte Auflage.*)

Nous avons montré, dans l'article auquel nous renvoyons le lecteur, par quelle longue série de recherches M. Koschwitz s'était préparé à l'édition de ce texte curieux à tant d'égards, conservé dans un mauvais manuscrit anglo-normand du XIIIe-XIVe siècle et dans des imitations ou reproductions indirectes et plus ou moins infidèles que donnent des traductions scandinaves et galloises, et un roman français en prose du XVe siècle (*Galien le Réthoré*). De là était sortie cette édition de 1879 dont M. Koschwitz disait qu'elle n'avait nullement « la prétention d'être définitive ».

Cette édition, fort bien accueillie par la critique, avait inspirée aux maîtres les plus autorisés de la philologie romane, MM. Paris, Tobler,

[1] *Revue critique* de 1883, n° 21 [l'article précédent pp. 54-60].

Mussafia, etc., des observations de détail ou d'ensemble dont l'éditeur fit son profit, en même temps que ses recherches personnelles lui permettaient d'aller plus loin et de creuser plus avant les nombreuses questions de critique et de langue que soulève le *Voyage*.

Laissant toujours son travail sur le métier, il le reprit sur nouveaux frais; et c'est ainsi que trois ans après avoir publié sa première édition, — rapidement épuisée, — il nous donne cette seconde édition qu'il peut à juste titre considérer comme un nouvel ouvrage.

Comme la première, elle comprend une introduction, le texte, des notes critiques et un glossaire, mais ces diverses parties ont subi des refontes générales.

La nouvelle introduction supprime tout ce qui de la première est devenu inutile; elle résume brièvement les points acquis par de longues recherches qu'exposait l'ancienne; elle s'arrête, au contraire, sur les points obscurs sur lesquels, depuis 1879, la lumière a été appelée.

Pour le texte, M. Koschwitz, au lieu de donner le texte critique reconstitué selon les règles, avec les leçons du manuscrit au bas des pages, donne cette fois le texte du manuscrit, reproduit diplomatiquement avec toute l'exactitude possible [1], et, en regard, le texte reconstitué : cette disposition est fort commode pour le lecteur qui peut, sans effort, remonter des corrections de l'auteur à l'original; elle permet, en outre, à l'éditeur de placer au bas des pages, sous le texte diplomatique, les divergences de lecture que présente l'édition princeps de Fr. Michel ou les copies ou collations manuscrites prises par divers savants; et sous le texte critique, les renvois permanents aux traductions scandinaves et galloise et au *Galien*.

Les notes et observations critiques ont plus que doublé en étendue. Quant au lexique, qui n'était primitivement qu'un simple recueil de mots difficiles, il est devenu le recueil complet de tous les mots du texte.

Cette seconde édition, on le voit, est un travail tout nouveau, travail qui fait le plus grand honneur à M. Koschwitz. On ne peut que le féliciter de s'être ainsi exclusivement attaché à une œuvre — une œuvre capitale, tant sont diverses les questions que soulève ce poème du XIe siècle, — pour la faire profiter de tous les progrès de la science contemporaine, et l'amener, si possible, au degré de perfection dont une édition est susceptible dans l'état actuel de nos connaissances de l'ancien français.

On peut considérer cette publication comme nous représentant assez exactement cet état de nos connaissances, et elle est bien faite pour montrer les progrès opérés par la philologie romane dans ces dernières

[1] Depuis quatre années, le manuscrit a disparu du *British Museum*. On ne possède plus que l'édition princeps de Fr. Michel (1836), pleine de fautes de lecture, et des copies ou collations manuscrites faites par plusieurs savants.

années et la précision et la sûreté de la méthode qui lui est propre.

Nous donnons ici en note un certain nombre de menues observations que nous suggère une lecture rapide du *Dictionnaire* [1].

II. *L'ancienne chanson française de Roland, Texte de Châteauroux et de Venise,* VII, publiée par Wendelin Foerster, Heilbronn, 1883. (*Das altfranzösische Rolandslied, Text von Chateauroux und Venedig, VII,* hrggbn von Wendelin Foerster) ; tome VI de l'*Altfranzösische Bibliothek,* un vol. in-12 de XXII et 404 pages.

On sait que le poème primitif du XI[e] siècle, connu sous le nom de *Chanson de Roland*, nous a été conservé dans deux copies d'inégale valeur, l'une assez bonne, rédigée en Angleterre dans le dernier tiers du XII[e] siècle ; c'est le célèbre manuscrit d'Oxford ; l'autre, d'origine italienne, abominablement corrompue (elle est écrite en un français ita-

[1] M. Koschwitz donne pour chaque mot l'étymologie entre parenthèses : il remonte presque toujours à la forme latine ou à la forme du latin populaire (précédée d'une * quand elle est hypothétique) qui explique phonétiquement le mot français (il ne fait guère d'exception que pour les mots d'origine germanique). Cette méthode a le grand avantage de la concision, mais a peut-être le tort de donner parfois une fausse idée de la façon dont le mot est formé ; elle fait ou paraît faire remonter à l'époque romane ou latine des dérivations ou des compositions qui sont entièrement d'âge postérieur. Peut-on dire, par exemple, que *entre-baisier* soit *inter-basiare*, que *eslecier* soit *ex-laetitiare* ; le premier est formé d'éléments purement français *entre* et *baisier ;* le second serait *esletcier eslecier* s'il venait du dérivé verbal ; il est formé à l'époque française de *leece ledece* qui est, lui, le dérivé direct de *laetitia.* Admettre une étymologie directe pour ces mots de dérivation postérieure mènerait loin. A ce compte, *déménagement* serait * *de-ex-mansion-atic-amentum !* L'étymologie doit tenir un compte plus sévère du développement historique et de la vie propre des mots.

M. Koschwitz donne aux mots latins (donnés comme étymologies) la forme du nominatif : c'est souvent inexact pour les noms masculins ; ainsi *boef* n'est pas *bos*, mais *bovem ;* ce l'est toujours pour les noms féminins ; comment faire sortir *neif* de *nix*, *amor* de *amor*, etc. ? C'est trop donner à la concision.

Voici maintenant quelques remarques détachées : nous suivons l'ordre des mots : « *acoillir (ad-*colligire)* » ; *colligire* ne peut expliquer la forme *coillir*, il aurait donné *colgir, cougir.* — « *Aguillon* (*aculeo de acucula* » ; il conviendrait de marquer du signe de la longue le premier *u* de *acucula.* — « *Aiglent* (*aculentum) » ; lisez *aculentum.* — « *Ainz* (de *ante*) » il faudrait préciser ; *ainz* vient de *anteis*, forme du latin populaire qui a remplacé *antea.* — « Aleine (*halena*) » ; *halena* n'est pas latin ; mettre au moins **halena* et indiquer le rapport du mot avec *anhelare.* — « *Anceis (ante-ipsum* ou *antius ?)* » ; ni l'un ni l'autre, ils auraient donné *anteis*, *antois.* — « *Brusler (per-*ustulare)* », ajouter au moins un ? après ce *per-ustulare* fort problématique. — « Chaière (καθέδρα) » ; pourquoi donner l'étymologie grecque, puisque le latin populaire a dit *cathedra ;* à ce compte, autant donner ἀποστολός, κολαφός comme étymologies d'*apôtre, coup ;* de même κάμαρα, comme origine de *chambre ; camera* est une importation latine du grec plus ancienne que *apostolus*, *colapus* ou *cathedra ;* mais la date plus ou moins récente ou plus ou moins reculée de l'importation n'empêche nullement le mot roman de remonter ici à une origine latine : même observation pour *ente*, du lat. populaire *empota* qui vient du grec ἔμφυτα.

« *Dolent (*dolentus)* » ; lire *dolentis ;* de même pour toutes les formes du participe présent ; la comparaison avec les autres langues romanes montre que le latin populaire a fait passer la terminaison *ens entem*, *ans antem*, à *entis entem*, *antis antem.* — « *Dos (dorsum)* » ; plus exactement **dossum.* — « *El* (de **alum* pour *al[i]ud* » ; *el*

lianisé tout à fait barbare, et conservée dans le manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise, fonds français, n° IV.

De plus, vers la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle, un poète remania le texte ancien du *Roland*, en lui faisant subir des modifications, quelquefois très profondes, qui altérèrent complètement la physionomie de l'original.

Le *Roman de Ronceraux* (tel est le nom sous lequel on désigne habituellement ce remaniement) a été conservé dans une demi-douzaine de manuscrits dont on ne possédait jusqu'ici que des copies imparfaites ou incomplètes. Or la restitution critique du *Roman de Ronceraux* est d'une importance capitale pour la reconstitution du texte primitif de la *Chanson de Roland*, de ce texte d'où sont sortis les manuscrits d'Oxford et de Venise, et sur lequel a travaillé l'auteur du *Roman*.

Pour la *Chanson de Roland*, on possède une édition photographiée et une édition diplomatique du manuscrit d'Oxford, que l'on doit à M. E. Stengel, le laborieux professeur de philologie romane à l'Université de Marburg ; on possède également une reproduction diplomatique du manuscrit de Venise IV, due aux soins de M. Ed. Koschwitz. Le *Roman de Ronceraux* semblait oublié, et pourtant si un texte avait besoin des secours de la critique, c'était bien celui-là.

vient plutôt de *ale* amené par l'analogie de *tale*, *quale*. — « *Esclarcir* (de *ex-clarescere*) »; le *c*, dans les verbes tels que *éclaircir*, *obscurcir*, *noircir*, etc., ne peut représenter que la syllabe *-ic-* qu'on retrouve si fréquemment dans la dérivation nominale, *esclarcir* est donc **ex-claricire*. — « *Estoreir* (**stopere*) »; qu'est-ce que cette forme *stopere?* l'étoile qui la précède à gauche signifie qu'elle appartient au latin populaire; sur quelle autorité s'appuie M. Koschwitz pour la lui attribuer ? — Même observation pour *extrud-are*, *estruer* et pour **rocca*, roche ; sur quoi s'appuient ces formes et quelle en est la valeur ? — « *Galerne* (de l'irl. *gal*) »; le mot est bas-breton : *gwalern*. — *Guarder*, *guarir*, *guarnir*, *guerpir :* il serait utile de remonter exactement aux types germaniques en *ân*, *ôn* pour les verbes français en *er*, aux types germaniques en *jân*, *jôn* pour les verbes français en *ir* (d'après une observation faite depuis longtemps par M. G. Paris). — « *Guionage* (DC *guionagium*) » ; comme la forme donnée par Du Cange n'est que le mot français traduit en bas-latin, elle ne nous apprend rien et ne sert à rien. — « *Honte* (anc. all. **hônita*) » ; sans doute M. Koschwitz, changeant ici la valeur de l'étoile, suppose ainsi une forme *hônita*, parce que la forme la plus ancienne connue est (si nous ne nous trompons) *hônida*. Mais *hônida* suppose régulièrement *hônitha*, qui est la forme gothique, et par suite la forme primitive. Or, dans les mots germaniques qui ont passé au français, c'est une règle que l'aspirée dentale *th* se change en *t :* cf. les noms mérovingiens en *Theo-* = *Tie-*. — « *Lointain* (**longitaneus*) »; plutôt **longitanus*. — « *Mot* (*muttum?*) » Pourquoi ce point d'interrogation? Je ne sache pas qu'on puisse faire des objections à cette etymologie, malgré le changement de *u* en *o*. — « *Olivier* (*olivarius*) » ; mieux *olivarius*. — « *Plevir* (*praebere*) », mettre un ? après *praebere :* quoique cette étymologie soit très vraisemblable (elle a l'avantage d'expliquer *pleige* en même temps que *plevir ;* le changement de *l* en *r* fait seul difficulté) ; cependant elle n'est que probable. — « *Préechier* (*praedicar*) »; *praedicare* a donné *préechier* et non *préechier*. — « Puis (*pos*) » ; corrigez en *post :* étymologie inexacte ; *puis* est *posteis*, comme *ainz* est *anteis : postea* a donné *posteas*, *postias* d'où le *poisses* de la *Passion* 232 et le provençal *poissas pueissas;* il a aussi donné *posteis*, *postius*, d'où *puis ;* cf. OSTI-*um* *huis* — etc., etc.

Les six manuscrits qui contiennent le *Roman* se divisent, en effet, en deux familles, l'une comprenant un manuscrit conservé à Châteauroux et un autre conservé à Venise dans la bibliothèque de Saint-Marc, fonds français, n° VII [1] ; l'autre comprenant un manuscrit conservé à Paris, un second à Lyon, un troisième à Cambridge, sans parler d'un court fragment écrit en dialecte lorrain.

Or, de ces manuscrits, on n'a jusqu'ici publié complètement (je ne parle pas de courts morceaux publiés dans des chrestomathies), que le ms. de Châteauroux et le ms. de Paris. Le ms. de Paris a été publié en 1869, par M. Fr. Michel, avec la légèreté qui caractérise la plupart de ses éditions. Pour ne donner qu'un exemple, le compte des vers du poème est grossi indûment de 6,000 vers : à la page 238, le nombre 3,913 est changé par mégarde en 9,913, et cette erreur, 122 fois répétée, se poursuit sur les 122 pages suivantes jusqu'à la fin du poème qui compte ainsi 13,108 vers au lieu de 7,108 ! Quant au ms. de Châteauroux, il a été publié d'une façon tout à fait extraordinaire par un de ses anciens propriétaires, Jean-Louis Bourdillon (en 1840-41).

Bourdillon, convaincu que son manuscrit était le plus précieux de tous ceux qui conservent le texte du *Roland*, le prit pour base dans son essai de reconstitution de ce texte. Il l'apprit à peu près par cœur, puis, fermant le livre et s'abandonnant à son imagination, il essaya de retrouver par inspiration le texte original. Il écrivit ainsi sous la mystérieuse dictée d'un instinct supérieur, qui, dédaignant la marche pénible et vulgaire de la méthode expérimentale, de la critique *a posteriori*, lui faisait retrouver *a priori*, par intuition, l'original à jamais perdu ! De là est sorti ce *Roncivals mis en lumière*, texte de fantaisie écrit dans une langue baroque, mélange d'ancien français et de français moderne habillé à l'ancienne, que Littré a eu la malheureuse idée de faire entrer à peu près tout entier dans l'*historique* de son dictionnaire comme texte de langue pour le XIIe siècle !

Le fragment lorrain (de 600 vers environ) avait été publié par M. Génin dans son édition de la *Chanson de Roland*.

Voilà où en était encore l'année dernière, la publication du *Roman de Roncevaux*. M. Foerster, poursuivant, en rivalité avec l'école de Marburg la publication des documents relatifs au *Roland* qui doivent aboutir à une édition critique et vraiment scientifique du texte du XIe siècle, a abordé résolument la publication du *Roman de Roncevaux*. Il prépare une édition critique des mss. de Paris, Lyon, Cambridge

[1] Ainsi le n° IV et le n° VII du fonds français de cette bibliothèque nous offrent les deux traditions du *Roland*, le n° IV celle du poème primitif du XIe siècle, le n° VII celle du rajeunissement.

et du fragment lorrain, et nous offre aujourd'hui le texte diplomatique des deux mss. de Châteauroux et de Versailles.

Dans la préface, M. Foerster donne une description étendue du ms. de Châteauroux ou ms. Bourdillon dont il fait l'histoire, et du ms. VII de Venise, et publie une intéressante notice sur Bourdillon, obtenue pour lui d'un habitant du pays, M. Pâturot, par M. Pauplin Mayet, bibliothécaire de la ville de Châteauroux. Cette description modifie en quelques points l'opinion généralement reçue sur l'un au moins de ces manuscrits.

Pour le ms. de Châteauroux, contrairement à l'opinion de MM. Meyer et Gauthier qui le placent au XIVe siècle, il l'assigne à la seconde moitié et au plus tard à la fin du XIIIe siècle. Il refuse également d'y reconnaître, comme le font les deux éminents paléographes, une écriture italienne dont il ne trouve pas la plus petite trace[1].

Le ms. VII de Venise a été sûrement écrit en Italie, comme le prouvent l'écriture et les nombreux italianismes qui émaillent le texte. Tout le monde est d'accord à le placer à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. Il serait donc, suivant M. Foerster, un peu postérieur au ms. de Bourdillon.

Comme les deux textes concordent presque partout, M. Foerster se contente de donner en interligne, en petits caractères, sous les vers correspondants du texte de Châteauroux, les vers du texte de Venise qui s'en écartent. Les lacunes du ms. de Venise ou du ms. de Châteauroux sont indiquées par le signe C + ou le signe V +[2] placé devant les vers

[1] Toutefois, on voudrait voir M. Foerster concilier cette conclusion avec le fait que ce ms. contient çà et là des italianismes, et qu'il vient d'Italie, puisqu'il faisait autrefois partie de la Bibliothèque des Gonzagues. Voir le nº 52 du catalogue des mss. fr. des Gonzagues dans la *Romania*, 1880, p. 513.

[2] M. Foerster désigne ici par V le ms. de Venise et par C le ms. de Châteauroux ; ces désignations sont nouvelles et faites pour dérouter les habitudes reçues. Il propose dans une note de l'introduction un nouveau système de notation, qui ne nous paraît guère heureux, pour désigner l'ensemble des *textes rolandiens :*

1. F(rançais) : O = ms. d'Oxford ; V = ms. de Venise IV ; B = ms. de Bourdillon ou Châteauroux ; M = manuscrit de Venise VII, c'est-à-dire de la Marciana ; P = ms. de Paris ; C = ms. de Cambridge ; L = ms. de Lyon ; F = fragment lorrain.
2. D(eutsche texte ; textes allemands) : r = le Ruotlandes liet ou traduction allemande du *Rolant* par le curé Conrad ; k = le Karlmeinet ; s = le Stricker.
3. N(orois) : d = la traduction Noroise dite Karlamagnus Saga ; n = chronique Danoise.
4. H(ollandais) : l = fragment de Looz ; b = fr. de Bruxelles; h = fr. de La Haye ; r = fr. de Rijssel ; v = le vlæmisches volksbuch.
5. E(nglisches gedicht : poèmes anglais).
6. L(atin) : t = Turpin ; c = Carmen de prodicione Guenonis.

Cette notation présente le défaut d'affecter les capitales simples à un double emploi, désignation des mss. (O, V, B, M, P, C, L, F) et désignation des genres ou groupes

du ms. de Châteauroux ou du ms. de Venise qui ne sont pas représentés dans l'autre texte. Les mots absents dans le ms. de Venise qui manquent dans des vers présents sont indiqués par des tirets. Tout cela forme un système plus compliqué en apparence qu'en réalité, et dont on se rend maître assez vite.

Cependant, il eût été préférable que M. Foerster, au lieu de donner la collation de V, eût reproduit exactement le texte comme il fait pour C. Le relevé des variantes d'un ms. par rapport à un autre ne va pas sans de nombreuses erreurs que ne comporte pas la simple reproduction diplomatique du texte ; car ce dernier travail n'exige qu'une attention simple et continue, qui permet facilement d'arriver à une grande rigueur de copie. L'autre travail au contraire impose à l'esprit de se partager entre deux efforts d'attention différents ; de là des chances sérieuses et beaucoup plus grandes d'erreur. M. Foerster a fait reviser ses épreuves sur le ms. par le bibliothécaire de la Marciana, M. le comte Soranzo ; jusqu'à quel point est-il sûr de la justesse et de l'exactitude de la révision ?

Nous ne pouvons guère résoudre cette question, n'ayant pas les manuscrits sous les yeux. Nous connaissons la compétence de M. Foerster et le soin avec lequel il a l'habitude de travailler, et nous voyons là des garanties sérieuses d'exactitude et de rigueur. Toutefois, en comparant çà et là quelques passages de ses textes avec des fragments des mss. de V et de C, publiés par d'autres savants avant lui, par exemple, par feu Th. Müller dans son édition de la *Chanson de Roland* et par M. Paul Meyer dans son *Recueil d'anciens textes français*, nous constatons quelques divergences dans les leçons :

Th. Müller, p. 93, en bas, et Foerster, strophe LXXXVI (dans V) [1], p. 69. Müller : *Montnègre — sur — ot — Li iert bien — porroient — qui — ne porront — od. els — corent.*

Foerster : *Mont Nègre — sor — oit — li veit ben — poroient — qi — nen poront — o els — corrent.*

Paul Meyer, *Recueil*, p. 226 (folio 63 et suiv. du ms. de Château-

de mss. (F, D, N, H, E, L). Au moins faudrait-il que ces dernières capitales se distinguassent par un caractère propre, puisqu'elles ont une signification commune, qu'elles fussent en italiques par exemple. De plus, quelques-unes de ces lettres n'ont de sens que parce qu'elles sont initiales de mots allemands (D = deutsche ; E = englisches ; V = vlaemisches) ; or, c'est un principe de nomenclature en pareils cas, que ces lettres, si elles sont significatives, soient indépendantes des langues, et représentent des faits propres aux manuscrits. Il faut chercher ailleurs. Pourquoi ne pas prendre simplement les lettres dans l'ordre alphabétique A = ms. d'Oxford ; B = ms. de Venise IV ; C = ms. de Châteauroux ; etc. ? Il suffit de s'entendre une fois pour toutes sur l'ordre des mss.

[1] M. Foerster numérote les vers des strophes, et non les vers du poème : il ne pouvait pas faire autrement ; cependant, pour faciliter la comparaison, il aurait dû renvoyer pour chaque strophe aux strophes correspondantes du ms. d'Oxford.

roux, et Foerster, st. CCXLIII, de C (v. 206). Les numéros des vers cités se rapportent au texte de M. P. Meyer.

Vers 7 : *meins* (Meyer) : *mains* (Foerster). — V. 18 *pom* (M.) ; *poin* (F.). — V. 25 : *tems* (M.) ; *tens* (F.). — V. 26 : *mors* (M.) ; *mort* (F.). V. 37 : *trespassement* (M.) ; *trepassement* (F.). — V. 42 : *conquiramment* (M.) ; *conquiraztment* (F.). — V. 47 : *cons* (M.) ; *cors* (F.). — etc. Qui des deux a raison ? C'est aux mss. à décider.

Ces menues observations n'empêchent pas que nous ne soyons fort reconnaissants à M. Foerster de son utile publication, et nous souhaitons vivement que, fidèle à sa promesse, il donne prochainement le texte des autres manuscrits. Nous serons ainsi en possession de tous les documents français nécessaires pour la reconstitution du texte primitif.

III. *Le traité de l'orthographe française.* (*Orthographia gallica, aeltester Traktat ueber franzœsische Aussprache und Orthographie, nach vier Handschiften zum ersten Mal herausgegeben von* J. Stürzinger, Heilbronn, 1884 ; un vol. in-12 de XLVI et 52 pages. — Volume VIII de la collection.

Il est curieux que les plus anciens traités grammaticaux dont notre langue ait été l'objet soient dus à des étrangers, à des Anglais. Si la chose surprend à première vue, on s'en rend cependant facilement compte en songeant que ce sont avant tout les étrangers qui ont besoin de pareils ouvrages. La langue maternelle au moyen âge s'apprend par l'usage. La situation politique de l'Angleterre, les caractères de sa littérature, en grande partie française, ses rapports nombreux et divers avec la France, rendaient particulièrement utile aux Anglais la connaissance de notre langue. Voici ce que disait un Anglais de Chester, dans la préface d'un *Donat français* qu'il composait au XIVe siècle pour « brièvement introduire les Anglois en le droit language de Paris et du païs d'allentour » :

« Pour ceo que les bones gens du Roiaume d'Engleterre sont » enbrasez a scavoir lire et escrire, entendre et parler droit François, » afin qu'ils puissent entrecomuner bonement ové leur voisins, c'est a » dire les bones gens du roiaume de France, et ainsi *pour ce que les leys » d'Engleterre pour le graigneur partie et aussi beaucoup de bones choses » sont misez en François,* et aussi bien prez touz les seigneurs et toutes » les dames en mesme roiaume de Engleterre volentiers s'entrescrient » en romance, — tres necessaire je cuide estre aus Engleis de scavoir » la droite nature de françois. »

Cette littérature grammaticale s'étend de la fin du XIIIe siècle au XVIe. Elle commence avec des gloses latino ou anglo-françaises, acquiert un développement original au XIVe siècle, semble s'arrêter au XVe pour prendre un nouvel essor au XVIe siècle.

De la littérature antérieure au XVIe siècle, qui fut sans doute fort

étendue, il ne reste que des débris, assez notables toutefois, qui appartiennent spécialement au XIVe.

La plupart de ces documents ont déjà été publiés ou analysés ; citons, en particulier, le travail important de M. Stengel dont nous donnons le titre au bas de cette page [1], et l'édition que M. Meyer a donnée dans ce recueil même (1870, t. II, p. 373-408) du curieux ouvrage intitulé *Manières de langage*, et qui est un recueil de phrases françaises à l'usage de l'Anglais voyageant en France.

Parmi ces documents, se trouve un petit traité de prononciation française connu sous le nom de *Document de Londres* ou *de la Tour de Londres*, publié jadis par M. Th. Wright. Ce document doit être rapproché de trois autres textes analogues beaucoup plus étendus, en partie inédits, que fournissent les bibliothèques de Cambridge, d'Oxford et du British Museum ; c'est le texte critique ou plutôt comparatif de ces quatre textes que publie en les accompagnant d'un commentaire M. Stürzinger.

L'auteur commence par une étude bibliographique sur cette littérature grammaticale, où il a réuni d'après l'ordre des matières (1° *prononciation et orthographe* ; 2° *théorie des formes* ; 3° *syntaxe et composition*), les divers mss. connus, publiés, analysés ou simplement indiqués, qui contiennent des documents sur la langue française : étude soigneuse, méthodique, mais d'une exposition confuse et quelque peu pénible. Pour être tout à fait complet, l'auteur aurait dû commencer par rappeler, sinon les gloses d'Alexandre Neckham et de Jean de Garlande, qui regardent plutôt l'enseignement du latin que celui du français, du moins le traité de Gautier de Biblesworth, que Th. Wright avait jadis publié dans son Recueil de *Vocabulaires* (voir p. 142-174) [2]. Il aurait pu également, en note, signaler la curieuse grammaire hébraïque-française que nous avons publiée en 1877 [3], et qui donne peut être les plus anciens paradigmes de la conjugaison et de la déclinaison françaises que l'on possède.

Dans la seconde partie de son introduction, M. Stürzinger, avec le même soin et le même scrupule, étudie l'*Orthographia gallica*. Il décrit les quatre mss. dont nous avons parlé : 1° le document de Londres (T) publié par Wright ; 2° un ms. Harléien du British Museum, signalé plusieurs fois déjà, mais resté inédit (H : ce ms. offre cette curieuse particularité que les règles latines sont souvent accompagnées de com-

[1] Voir Stengel, *Die aeltesten Anleitungsschriften zur Erlernung der franzœsischen Sprache*, dans la *Zeitschrift für neufranzœsische Sprache und Litteratur*, t. I (1879), p. 25. — Rappelé par M. Stürzinger, p. XXIII.

[2] Voir également le *Recueil d'anciens textes français* de M. Paul Meyer.

[3] *Gloses et glossaires hébreux-français*, Paris, Vieweg, 1872 (réimprimé dans le volume précédent, p. 165-195).

mentaires explicatifs à peu près contemporains, rédigés en français); 3° un ms. de Cambridge (C), inédit ; enfin, 4° un ms. d'Oxford (O), dont Ellis avait publié des fragments dans son traité *On Early English Prononciation* (p. 836-7). M. Stürzinger montre que ces quatre mss. se divisent en deux familles : la première représentée par T, c'est le texte le plus ancien, le plus voisin de l'original ; l'autre famille représentée par les mss. HCO qui dérivent, à des degrés inégaux, d'un ms. perdu, sorti avec T d'un même original. Il démontre ensuite facilement que l'auteur de l'*Orthographia gallica* était anglais, ainsi que les remanieurs de l'œuvre primitive. Il place enfin la composition du livre, — sans donner de preuves bien fortes, mais avec vraisemblance — aux environs de 1300.

L'édition du texte est excellente : elle est disposée en trois colonnes, à gauche T, au milieu H, à droite CO (les deux mss. sont assez voisins l'un de l'autre pour rendre possible la fusion des deux rédactions en une seule). D'habiles dispositions typographiques placent les trois versions de chaque règle en regard l'un de l'autre.

Viennent ensuite des variantes ou des leçons de manuscrit que l'éditeur a corrigées dans son texte, puis une série d'observations où il cherche à dégager de toutes ces règles latines, plus ou moins confuses et plus ou moins obscures, quelques résultats qui intéressent l'histoire de la prononciation française. Tout cela est fait avec intelligence et soin et porte la marque d'un esprit méthodique et consciencieux.

(*Revue critique*, 1884, n° 35.)

V

Les Vers français et leur prosodie, par F. de Grammont. Paris, Hetzel (1876). Bibliothèque d'éducation et de récréation ; 1 vol. in-12 ; IX-337 pages.

Ce traité de versification française est d'une lecture attrayante. Il a la rigueur d'un traité didactique sans en avoir la sécheresse. C'est l'œuvre d'un critique, qui est poète à ses heures, et il est intéressant de voir l'auteur des *Chants du passé* donner les règles d'un art qu'il a cultivé avec amour.

Son livre se divise en trois parties. Dans la première (p. 1-166), l'auteur traite du vers français et de ses différentes formes, du nombre des syllabes, des assemblages de voyelles dont le compte est douteux, du rôle de l'*e* muet à la fin des mots, des règles de l'hiatus, de l'enjambement, de l'inversion ; et il donne enfin des exemples des diverses sortes de vers, depuis douze syllabes jusqu'à deux ou une. Dans la deuxième partie (p. 167-246), il examine les divers groupements de vers, le distique, le tercet, le quatrain, le quintain, et toutes les variétés de la strophe. La troisième (p. 247-331) est consacrée à quelques formes curieuses de l'ancienne poésie et de la nouvelle, le sonnet, le rondeau, la ballade, le chant royal, etc., le *pantoum*, la sextine, et aux jeux de rimes à la mode au XVIe siècle, les rimes batelées, brisées, couronnées, etc. Un glossaire des mots de l'ancienne langue et une table des auteurs cités terminent l'ouvrage.

L'auteur ne se borne pas à exposer les lois actuelles de notre versification. Il remonte dans le passé auquel il demande l'explication de diverses règles. Il fait preuve d'une connaissance assez approfondie de la poésie du XVIe siècle ; mais quand il s'aventure dans le moyen âge, il marche avec moins d'assurance et parfois s'égare, comme par exemple au ch. X qui traite de l'alternance des rimes masculines et féminines.

Nous sommes d'accord avec l'auteur sur la plupart des points ; l'on ne saurait qu'approuver sa critique sage, modérée, sans esprit de parti ni d'école. Ses conclusions sur diverses questions controversées, l'hiatus, l'enjambement, etc., sont pleines de bon sens et de goût. Sur quelques points assez importants, nous professons un autre avis.

Au sujet des *e* muets qui finissent des mots sans être élidés et qui comptent dans la mesure du vers, M. de Grammont pense qu'en les lisant « on doit les prononcer nettement et non les esquiver comme on le fait le plus souvent dans le langage courant. Ainsi ce vers

Belle vierge, sans doute enfant d'une déesse
(A. Chénier, *le Mendiant.*)

devra être prononcé presque de cette façon :

Belleu vierjeu, sans doute enfant *d'uneu* déesse.

tandis qu'en prose il se lirait ainsi :

Bell' v ery' sans dout' enfant *d'un'* déesse.

ce qui en détruirait complètement la mesure.

Il en est de même lorsque l'*e* muet est suivi des consonnes *s* ou *nt*, comme dans ces vers :

Sur de molles toisons, en un calme sommeil...
Souvent marchent ensemble indigence et vertu...
(Id., *ibid.*)

qui devront être lus ainsi qu'il suit :

Sur de *molleu* toisons, en un *calmeu* sommeil...
Souvent *marcheu* t'ensembl' indigenc' et vertu.

Il est bien entendu d'ailleurs qu'on ne devra appuyer sur ces *e* muets que tout juste autant qu'il faut pour faire sentir la syllabe et maintenir la mesure du vers, mais non de façon à transporter sur eux l'accent qui appartient à la syllabe qui précède » (p. 29).

Cette théorie ne nous semble exacte que dans un cas. C'est quand le mot se termine par un *groupe* de consonnes, la seconde étant généralement un *l* ou un *r* ; alors l'*e* muet qui suit ce groupe se prononce dans le langage soutenu, lorsque le mot suivant commence par une consonne, par cette raison qu'il est impossible d'émettre le groupe sans la voyelle d'appui. *La pauvr-e fille* ; mais *le pauvr enfant*. Le langage populaire, plus radical, réduit le groupe dans le premier cas, en supprimant la seconde des deux consonnes avec son *e* muet final : *la pauv' fille* ; mais *le pauvr enfant*. Cette loi est générale.

En faut-il conclure que les vers renfermant des *e* muets à la fin des

mots, par suite de la suppression de l'*e* muet, deviennent faux ? Non ; parce que la prononciation répare la perte d'une syllabe par des *allongements* ou des *silences* compensatifs. Les preuves en sont surabondantes. Prenons, par exemple, ces vers des *Châtiments* (*Souvenir de la nuit du 4*) :

> *L'aïeule* cependant l'approchait du foyer
> *Comme* pour réchauffer ses *membres* déjà roides...
> *Dire* qu'ils m'ont tué ce *pauvre* petit être !...
> Que *vais-je* devenir à présent *toute* seule ?...
> L'enfant n'a pas crié : *Vive* la République !
> C'est pour cela qu'il faut que les *vieilles* grand'mères
> De leurs *pauvres* doigts gris que fait trembler le temps
> *Cousent* dans le linceul des enfants de sept ans...

On fait entendre l'*e* muet dans *membres*, *pauvre*, à cause des groupes *br*, *vr*, peut être dans *vieilles* à cause de *l* mouillée : on ne le fait pas entendre dans les autres mots soulignés. On prononce *l'aïeul'*, *com'*, *dir'*, *vai-j'*, *out'*, *viv'*, *cous'*, en allongeant la syllabe qui précède l'*e* muet, et c'est ce qui distingue le vers de la prose où la voyelle reste brève : *aïeul'*, etc , avec *eu* bref, etc. Cette compensation ne peut s'étendre au-delà des limites indiquées, et il serait impossible d'allonger un mot à terminaison masculine de manière à dédoubler le nombre de syllabes. Les vers suivants sont pleins et harmonieux :

> On pouvait à des plis qui soulevaient la neige
> Voir que des régiments s'étaient endormis là.

On ne saurait les modifier comme il suit :

> On voyait à des plis qui soulevaient la neige
> Que des *régiments*...

(prononcez à peu près *regim*an-an)

> ..... s'étaient endormis là.

Une conclusion à tirer de ces faits, c'est que la *durée* joue un rôle certain dans la constitution du vers français, et que la succession des syllabes accentuées et non accentuées, autrement dit, des temps forts et des temps faibles, amène avec elle une *mesure* déterminée.

Nous ne nous arrêterons pas sur la question de l'hiatus où l'auteur aurait pu étudier plus rigoureusement les liaisons que, les voyelles nasales *an*, *en*, *in*, etc., à la fin des mots, forment dans la prononciation avec les voyelles initiales des mots suivants. Ces liaisons ont certainement varié du XVIe siècle à nos jours de manière à donner naissance à de nouveaux hiatus ou à supprimer des hiatus existants. Pour l'enjam-

bement, l'auteur accepte, dans certaines limites, la loi qui l'interdit ; mais il ne paraît pas se rendre compte de la cause de cette loi. Elle est due à la nécessité de maintenir intégralement le temps fort de la fin du vers. M. de Grammont a bien vu qu'à l'hémistiche le temps fort doit être intact pour que le vers conserve sa valeur. Il en est de même à la fin du vers. Dans le fameux enjambement du début de *Hernani :*

..... à l'escalier
Dérobé

le rejet *dérobé* annule l'accent fort de *escalier* parce qu'ici l'épithète fait corps avec le substantif : *escalier dérobé* est une sorte de nom composé. Voilà pourquoi cet enjambement est défectueux. Quand l'enjambement ne produit pas cet effet et qu'il laisse l'accent intact, il est bon.

Ceci nous amène à cette question de l'accent tonique, ou temps fort, dont l'auteur met vivement en lumière le rôle, jusqu'ici assez méconnu. C'est Ackermann qui le premier, en 1839, montra que le vers français repose sur l'accent autant que sur le nombre des syllabes. M. Quicherat admit les principes d'Ackermann, mais avec quelque indécision, dans son *Traité de versification française*. Aujourd'hui M. de Grammont reprenant et fortifiant ces thèses, les développe longuement ; et il faut espérer qu'avec le succès qui attend son livre, ces vérités nouvelles auront définitivement conquis leur place au soleil. Sur un point, toutefois, où il combat M. Quicherat, je crois que l'auteur du *Traité de versification* a raison contre lui. Il s'agit des mots de quatre syllabes et plus dans lesquels M. Quicherat voit deux accents. « Donner deux accents à un mot, dit M. de Grammont, c'est faire deux mots d'un seul ; c'est substituer à des vers mal rhythmés, mais très compréhensibles, des séries de mots n'appartenant à aucune langue connue. » Cependant il est tellement vrai que les mots d'une certaine longueur ont un double accent, que dans la période de formation de la langue, cette coexistence des deux accents a été une des causes déterminantes des variations de la phonétique française [2]. Et de fait, aujourd'hui encore, le double accent est bien visible. Qu'on en juge par les vers suivants où nous marquons par des italiques les temps forts de la finale et par des petites capitales ceux qui sont au milieu du mot :

Tant le prob*lème* hu*main* l'a*vait* ÉPOUvan*té*...
Et s'il *faut* accep*ter* la *sombre* ALTERNa*tive*,
Croire ou déSESpé*rer*, nous déSESpére*rons*...
Aux APplaudis*sements* de la *plèbe* ro*maine*...
Et le GLAdia*teur* en mar*chant* vers l'a*rène*...
(Mme ACKERMANN, *Pascal*.)

[1] Cf. *Romania*, I, 1876, p. 173 (dans l'article réimprimé plus bas, sur la *Protonique non initiale*).

Dans la deuxième partie de son livre, M. de Grammont passe en revue les diverses sortes de strophes. Rien d'intéressant comme ces pages qui, au mérite d'une analyse soignée, joignent le charme de citations empruntées aux diverses époques de notre langue. Tout au plus pourrait-on signaler quelques omissions, comme les strophes par exemple dont les vers qui suivent donnent le modèle :

On n'apaise point le murmure
D'un peuple s'écriant : J'ai faim !
Car c'est le cri de la nature :
Il faut du pain ! (P. DUPONT.)

LES ROSES DE SAADI.

J'ai voulu ce matin te rapporter des roses,
Mais j'en avais tant pris dans mes ceintures closes
Que les nœuds trop serrés n'ont pu les contenir.
Les nœuds ont éclaté : les roses envolées
Dans le vent à la mer s'en sont toutes allées ;
Elles ont suivi l'eau pour ne plus revenir.
La vague en a paru rouge et comme enflammée :
Ce soir ma robe encore en est toute embaumée ;
Respire-s-en sur moi l'odorant souvenir.
(Mme DESBORDES-VALMORE.)

La strophe suivante, d'un rhythme léger et chantant, est une strophe de huit vers d'une forme originale, avec le huitième vers découpé en deux sections inégales :

O ma locomotive !
Quand ton âme captive
En vapeur fugitive
Sort de tes flancs de fer,
Tu pars, belle d'audace,
Tu dévores l'espace ;
Et ta colonne passe
Comme un éclair
Dans l'air ! (*La Chanson du Chauffeur.*)

En parlant des tercets, M. de Grammont fait allusion aux tercets de Brizeux dont les trois vers reposent sur une seule rime. En voici un exemple de date récente ; c'est la première strophe d'une pièce intitulée *les Vieux Chats* :

Comme ils sont tristes les matous,
De n'être plus sur les genoux
Qui leur faisaient des lits si doux ! etc.
(R. GINESTE.)

Cette triple chute d'une même rime produit une harmonie singulièrement originale, monotone à la longue cependant.

Pour le huitain ancien qui présente une rime courant du deuxième au quatrième, au sixième et au septième vers, l'auteur en suit l'histoire du XVIe au XVIIIe siècle. S'il était remonté plus haut dans le moyen âge, il y aurait reconnu la strophe habituelle de Villon, laquelle d'ailleurs se rattache, par celle de Machault, de Charles d'Orléans, de Froissart, etc., à la strophe tripartite des poètes lyriques de la langue d'oïl et de la langue d'oc.

La troisième partie également offre de l'intérêt. L'auteur donne des exemples de ces formes anciennes, souvent rajeunies avec talent par l'école romantique, le sonnet, le rondeau, la glose, la ballade, le chant royal, le triolet, le lai, etc. M. de Grammont a raison de refuser à Joachim du Bellay l'honneur d'avoir acclimaté chez nous le sonnet. Il hésite entre Marot et Saint-Gelais. On peut, croyons-nous, se décider pour ce dernier ; car Saint-Gelais a visité l'Italie avant Marot et les sonnets qu'on a de lui présentent dans le dernier tercet la rime *florentine* (e.*d*.e) propre aux sonnets italiens. Marot dispose le dernier tercet en *d*.e.e, groupement qui a été généralement adopté par nos poètes.

Notre époque n'a guère vu que rajeunir des formes anciennes. Les romantiques se sont en somme contentés de reprendre au XVIe siècle celles qu'avait rejetées la Pléiade, et à la Pléiade les strophes par elles inventées que négligea le XVIIe siècle. La seule création contemporaine est le *pantoum*, forme bizarre qui n'a guère été maniée que par des versificateurs et qui pourrait produire des effets saisissants entre les mains d'un poète habile. Mais il n'est pas nécessaire, pour trouver des formes nouvelles, d'aller jusqu'en Océanie, interroger la littérature malaise. Autour de nous, dédaignée de nos poètes, fleurit une poésie pleine de sève, aux rhythmes souvent originaux, la poésie populaire. Que M. de Grammont aille étudier le chant de nos paysans dans les recueils de Puymaigre, de Bugeaud et autres et il reviendra de son excursion avec une récolte dont profitera la seconde et prochaine édition de son livre.

(*Revue critique*, 1876, n° 23.)

VI

La philosophie de la science du langage étudiée dans la formation des mots, par A. Ed. Chaignet, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers. Paris, Didier, 1875. Un vol. in-12, xj-360 pages.

La publication de ce livre est de bon augure pour le progrès des études philologiques. Jusqu'ici dans la grammaire comparée, on voyait surtout la science qui, par l'étude des sons, des formes, était arrivée à faire revivre des idiomes disparus, à ressusciter des civilisations éteintes, à renouveler l'histoire des idées et des croyances préhistoriques. Ce n'est là que le côté historique de ces études ; on commence à soupçonner chez nous que, puisque le langage a pour but d'exprimer la pensée, on peut suivre dans le progrès des langues le progrès de l'esprit humain, et que la philosophie est directement intéressée aux recherches philologiques. On n'a pas tort de le croire. En fait, la grammaire comparée ouvre aux philosophes tout un domaine riche en découvertes.

M. Chaignet est un métaphysicien, philologue à ses heures. On lui doit des travaux distingués sur Platon, Aristote et les Pythagoriciens, et une *Théorie de la déclinaison* dans les deux langues classiques. C'est un bon helléniste ; il a quelque teinture du sanscrit et de l'hébreu ; il a lu Schleicher, Max Müller et Curtius. Persuadé qu'il y avait intérêt à porter dans les investigations philologiques la lumière des principes à priori, il s'est mis à étudier en philosophe la formation du nom et du verbe dans les langues indo-européennes ; et c'est le résultat de ces recherches qu'il a consigné dans le livre que nous annonçons. C'est l'œuvre d'un esprit curieux, ouvert, qui, jetant un regard éveillé sur un monde nouveau, retrouve avec plaisir ou croit retrouver dans des faits superficiellement observés les lois métaphysiques, les catégories aristotéliciennes de l'esprit, objet de ses méditations habituelles.

Si l'on parvient à surmonter les difficultés d'un style académique, solennel, par suite diffus et vague, qui, par l'abus des synonymes, des épithètes, des métaphores, se prête fort mal à l'expression d'une pensée elle-même souvent nuageuse ou raffinée ; si on parvient à saisir l'ensemble d'un ouvrage où les divisions sont mal indiquées, sans titres de chapitre, sans tables analytiques des matières qui viennent en aide au lecteur, on arrivera à une théorie que nous croyons résumer fidèlement comme il suit [1].

« La phrase est un organisme dont l'unité reproduit l'unité de la pensée et qui a pour élément constitutif le mot. Le mot lui-même n'est pas simple, mais c'est le signe d'un groupe d'idées simples, associées par un lien naturel et si intime que l'ensemble forme un tout nouveau : c'est en même temps un groupe de sons fondus dans une unité réelle, objective, qui répond à l'unité subjective des idées qu'il exprime. Comme son et comme expression d'idées, le mot, avec ses éléments multiples, doit avoir un noyau, un centre autour duquel se groupent ces éléments ; c'est la racine. Il y a quatre sortes de racines, irréductibles les unes aux autres [2], et qui sont les premiers efforts de l'esprit pour sortir du chaos de l'indétermination ; les racines interjectionnelles ; les racines démonstratives [3] ; les racines *pronominales*, et les racines nominales. Les racines pronominales doivent être séparées des racines démonstratives, avec lesquelles les confondent les philologues. La nature du pronom personnel n'est pas en effet la notion d'un rapport dans l'espace. Loin que la notion du *moi* suppose celle d'une relation dans l'espace ou le temps, c'est l'espace et le temps qui supposent le moi : Ἀδύνατον εἶναι χρόνον, ψυχῆς μὴ οὔσης, Aristote l'a dit. La notion du pronom personnel est donc primitive. L'homme en prenant conscience de son *moi* reconnait dans les autres hommes un *moi* identique au sien. L'activité humaine et le drame grammatical supposent donc deux acteurs, et n'en supposent que deux. De là le duel. La 3e personne, à proprement parler, n'existe pas ; ou elle se confond avec les démonstratifs de lieu, ou elle est étroitement unie à la seconde personne. Entre ces deux racines, si semblables qu'on peut douter qu'il y en ait réellement deux, il se fait un échange de signification qui a évidemment sa raison d'être dans ce fait que la distinction essentielle et primitive est de deux personnes, et de deux personnes seulement.

[1] Dans ce résumé succinct, nous ne reproduisons naturellement que les grands traits de l'ouvrage ; autant que possible nous conservons les expressions mêmes de l'auteur. Toutefois comme l'auteur souvent ne songe pas à donner à sa pensée une expression précise et rigoureuse, il se peut qu'il nous arrive çà et là de lui prêter une netteté qu'elle n'a pas toujours. Voir un exemple à la note suivante.

[2] « L'analyse nous mène à établir *trois ou quatre* genres de racines, irréductibles l'un à l'autre » (p. 25).

[3] C'est ce que les philologues appellent racines pronominales.

» Le pronom a pour fonction d'exprimer l'idée de la personne. Joint à la racine nominale, il a aussi le pouvoir de la changer en verbe, et la notion du verbe est sinon renfermée explicitement dans le pronom, du moins introduite dans le discours, grâce à lui ; *dadâmi* « je donne » est *donnant moi, le don de moi*. Les racines sont des sons articulés ; l'articulation est le phénomène primitif du langage. Les voyelles et les consonnes sont inséparables, et l'analyse seule peut les distinguer. Suit une analyse des consonnes et des voyelles et des changements auxquels elles sont soumises.

» D'où viennent les altérations phonétiques ? De la loi du moindre effort, disent les philologues. Mais cette loi elle même ? De l'instinct du beau, du besoin d'harmonie, de rhythme, de clarté. Un petit enfant essayait de prononcer *sœur*, et pour triompher de la difficulté que lui offrait ce mot, redoublait la syllabe : *seseur ;* c'est là le thème slave *seser*[1] et, avec un léger changement dans le procédé, l'allemand *schwester*, l'anglais *sister* (page 84).

» C'est une chimère de chercher les sons primitifs du langage ; il n'y en a pas. A l'origine, il existe des sons indistincts et confus, qui par le progrès du langage se précisent, et donnent naissance aux autres sons qu'ils contiennent en germe. C'est donc par l'identité primitive que doivent s'expliquer ces permutations, dont les philologues ont découvert les lois, mais non saisi les causes. Le son français *oi* était à l'origine *ouai ;* se différenciant dans le temps et l'espace, il devient *ai* par la chute de *ou*, *oua* par la chute de *i* (p. 89).

» Comment les racines monosyllabiques deviennent-elles des mots ? On croit que la racine peut exister dépouillée de tout élément formel ; erreur. Ce qui se pense a forme et les notions primitives les plus simples ont un double élément, la matière et la forme, toutes deux nécessaires, simultanées, inséparables. La racine qui est monosyllabique, doit toujours, même dans les langues monosyllabiques, comme le chinois, si indéterminée qu'elle soit dans sa forme extérieure, correspondre à une catégorie précise de l'esprit humain, nom, adjectif, verbe, etc., ce qui ruine par la base les théories de M. Max Müller sur le *processus* des langues, d'abord monosyllabiques, puis agglutinantes, et enfin flexionnelles. Comment, en effet, concevoir à l'origine des racines nues, d'où l'élément formel soit absent ? l'esprit crée la racine avec l'élément formel, c'est-à-dire le *mot* en entier. Le mot était à sa naissance ce qu'il devait être plus tard ; germe des mots futurs, il doit être de même nature qu'eux : ἐξ ἀρχῆς συνίστησι τὸ φύσει γιγνόμενον.

» La nature du mot établie, comment entre-t-il dans les catégories de l'esprit ? Il n'y a dans la nature que des êtres et des manières d'être ;

[1] Lire *sestra*.

de là deux catégories primitives, pronoms exprimant la personne, adjectifs ou participes exprimant les qualités. L'homme, portant dans la nature l'idée de substance qu'il trouve dans sa conscience, conçoit le substantif qui sort de l'adjectif. Quand je dis l'*or brille,* comme *or* veut dire *brillant,* fais-je une tautologie : Le *brillant* (est) *brillant ?* Non, car le premier mot pose la substance individuelle, tandis que le second garde toute sa généralité. L'un est un sujet immobile, l'autre a l'action, la vie. L'article, ce pronom de la 3e personne, a précisément pour fonction d'individualiser, de substantialiser. Voilà pourquoi l'*s,* pronom de la 3e personne, est la caractéristique du nominatif (p. 153).

» Le verbe naît lorsque la fusion du pronom personnel et de l'adjectif s'est opérée de façon à rendre possible l'expression de la modalité et des temps. L'affirmation n'est donc pas contenue explicitement dans le verbe, comme le croit Port-Royal ; elle n'existe que dans la pensée de celui qui parle ; le verbe en somme est un prédicat dont la copule qui le rattache au sujet est le plus souvent sous-entendue par l'ellipse.

» Au verbe viennent s'imposer les deux conditions de mode et de temps ; le temps qui exprime la situation du prédicat par rapport au sujet actuel, le mode qui exprime les rapports que le sujet conçoit entre lui et le prédicat. Il y a affinité naturelle entre les temps et les modes, parce que le mode indicatif, comme le temps présent, exprime la nécessité actuelle, et les modes subjonctifs et optatifs, comme le temps futur, expriment la contingence et la possibilité. De là la confusion fréquente entre ces deux modifications du verbe qu'on remarque dans certaines langues. L'hébreu a plus de modes que de temps [1], le sanscrit plus de temps que de modes [2].

[1] M. Chaignet fait souvent des rapprochements avec les langues sémitiques ou du moins avec l'hébreu dont il a quelque connaissance. P. 240-242, il oppose la fixité des racines trilitères sémitiques à la mobilité des racines monosyllabiques indo-européennes, et en conclut que les races sémitiques auraient senti plus vivement l'identité de la substance persistant au milieu de tous ses accidents ; les races aryennes auraient vu surtout la mobilité de l'être et ses transformations. Cette vue est ingénieuse ; est-elle vraie ? Si les langues sémitiques conservent plus fidèlement la racine, c'est qu'elles sont moins soumises aux altérations phonétiques que les langues indo-européennes ; mais les mots contenant des lettres facilement altérables n'en sont pas moins déformés. Où retrouver les trois lettres racines dans *ét*, futur de *natôth* (pencher) ? dans *çê*, impératif de *yaça* (sortir), etc. ? — Inversement l'allemand *geben, gab, gib ; schwellen, schwoll, schwill ; sprechen, sprach, sprich, gesprochen*, ne nous montre-t-il pas quelque chose d'analogue au trilitérisme sémitique ? En faudrait-il conclure que les races germaniques ont « plus profondément senti la persistance, l'identité de la » substance qui demeure au milieu de tous les changements de ses propriétés et de » ses accidents ? » Cf. St. Guyard, *Nouvel essai sur la formation du pluriel brisé en arabe*, p. 6 et 7.

[2] Vient ici une longue discussion, qui interrompt quelque peu l'enchaînement des idées, pour établir que les modalités sont subies, non pas par le sujet, mais par le prédicat, sont objectives et non subjectives.

» Pour achever la forme du mot, nom ou verbe, pour l'individualiser, au thème s'ajoutent les suffixes. Les suffixes sont-ils d'anciennes racines atténuées, et que l'agglutination a accolées au mot de manière à pouvoir exprimer nombre et cas? C'est l'opinion des Max Müller et des Schleicher ; mais cette opinion est contredite par tous les principes qu'on vient d'exposer. On ne peut y voir qu'un développement organique de la racine même. Ces suffixes usuels sont en effet des modifications si légères du thème qu'il est impossible d'y voir d'anciens mots, morts depuis : *domino-s, domino-i, domino-m :* dans ces mots *s, i, m*, sont à peine des sons vivants : ce sont des nuances presque insensibles de prononciation, utilisées après coup pour la détermination des rapports.

» Quant aux autres, ils viennent d'un renforcement, d'un allongement, d'une modification de la racine, √ λιπ devenant λειπ, √ διx devenant δειx (δειxνυ-μι). Ces modifications ont-elles des valeurs significatives? Non. La science s'égarerait dans d'obscures recherches à déterminer ces valeurs. Ces suffixes sont dus à des besoins d'euphonie. Les philologues ne font pas la part assez grande au côté artistique du langage, à l'action instinctive de l'harmonie. Ces sons de liaison, ces lettres formatives, par leur insignifiance logique même, servent mieux à souder ensemble le radical et la désinence et à établir l'unité du mot. »

L'auteur donne ensuite quelques exemples de la dérivation nominale et verbale, d'après Curtius, Schleicher, etc., en émettant toutefois de prudentes réserves sur les théories de la dérivation qui règnent en Allemagne [1].

Le mot avec ses suffixes est-il complet ? Pas encore. L'accent tonique vient l'achever, lui donner la perfection désirable. L'auteur cherche à démêler le chaos des assertions contradictoires qu'offrent les grammairiens anciens grecs et latins ; entrevoit, sans en saisir toutes les conséquences, la distinction de l'accent d'intensité et de l'accent d'acuité, mais a le tort de croire que l'accent tonique est resté identique à lui-même, depuis les Grecs jusqu'à nos jours [2].

Dans ce résumé, que nous avons fait aussi exact que possible, quel mélange de vues justes et de vues fausses! Et comme une bonne partie de ces considérations est stérile pour la science ! Sans parler de la fantastique phonétique de l'auteur [3], que d'hypothèses gratuites,

[1] Ou plutôt qui régnaient. Car M. Chaignet ne connaît pas les travaux de Ludwig.

[2] Un appendice contient une étude sur la philosophie du langage dans Aristote. Notre incompétence nous force à décliner la discussion sur ce point.

[3] On a vu plus haut quelques exemples de cette phonétique : *se-seur* identifié avec *schwester*, *sister*, *seser ;* les sons *oua* et *oi* sortis d'un primitif *ouai ;* les exemples d'affirmation de ce genre abondent. Je me contenterai de citer encore une ligne.

inspirées par des vues *a priori*, sans fondement ! Quelle est l'origine des suffixes ? des désinences casuelles ? du duel ? des pronoms ? des formes verbales ? Les racines primitives sont-elles longues ou brèves ? M. Chaignet a réponse à tout. Ses théories métaphysiques lui permettent de triompher de l'ignorance des philologues. Mais ceux-ci auront beau admirer ses réponses triomphantes, ils continueront à dire jusqu'à nouvel ordre que sur toutes ces questions d'origine ils ne savent rien.

L'auteur veut étudier la formation des mots, et commence par établir à l'origine des langues indo-européennes des racines toutes créées spontanément, contenant en elles-mêmes déjà des éléments formels, des principes de suffixe. Cette hypothèse donnée *a priori* comme chose évidente, c'est l'*inconcussum quid* sur lequel il bâtit l'édifice du langage. Voilà un postulat bien hardi, et posé bien lestement. Ainsi seule de toutes les sciences expérimentales, la science du langage aurait son principe premier au delà duquel il n'y a plus rien à chercher, et tandis que la physiologie, par exemple, part modestement du dernier terme qui tombe sous l'expérience directe, la cellule, dont elle ignore actuellement la formation, quitte plus tard à la soumettre à nouvelles recherches, la philologie aurait la prétention de partir d'une création première parfaitement déterminée : la racine formelle ! Mais n'est-il pas clair que cette langue indo-européenne, que la science reconstruit, n'est pas une langue primitive ; qu'elle a derrière elle un long passé et que chacun des mots qui la constituent n'est que le dernier terme à nous accessible d'une série infinie de transformations qui échappent à notre expérience ? Les racines, que le philologue tire par abstraction de ces mots, n'ont donc qu'une valeur de convention, valeur temporaire et relative seulement à la période étudiée par le philologue, puisque ces mots ne sont vraisemblablement que les résidus de mots avec radicaux et suffixes ayant vécu une longue existence antérieure, durant des dizaines, des centaines de siècles. Si nous ne connaissions que le groupe des langues romanes, nous poserions une racine *bon* abstraite de *bonté*, *bonità*, *bondad*, *buono*, etc. Or dans cette racine, venue du latin *b onus*, *du-onus*, *on* est suffixe, et la racine ancienne *du* n'est plus représentée que par le *b* transformé de l'*u*. C'est une prétention singulière de croire que la science puisse atteindre un point de départ originel ; comme elle n'agit que sur des *successions* de phénomènes, elle ne peut remonter qu'à des phénomènes antérieurs, et de ceux-ci à d'autres, sans arrêt,

« A l'aide d'un *redoublement* de la racine et d'un suffixe féminin, cette même racine « (*aur*) donnera en latin *aur-or-a* (pour *aur-aur-a* ou *ŭr-ŭr-a*) l'aurore, en sanskrit « *ush-as* dont l's linguale (*sh*) se change régulièrement dans la langue latine en *r* : « changement que nous retrouvons dans l'intérieur de notre langue, qui fait également de *risum*, le *ris* et le *rire* » (p. 140).

sans fin. L'absolu lui échappera toujours. *Nulla est* NISI *fluxorum scientia.*

Admettons cependant le point de départ posé par M. Chaignet comme provisoire ; que la racine avec son élément formel soit pour le philologue ce que la cellule est au physiologiste ; ici nous entrons dans le domaine de l'expérience ; voyons ce qu'elle devient entre les mains de M. Chaignet. Préoccupé de retrouver ses principes métaphysiques dans les faits du langage, il les modifie sous cette influence. Il cherche à retrouver dans le langage les formes mêmes de la pensée, parce qu'il croit que le langage *est l'expression de la pensée ;* c'est une grave erreur ; le langage n'est qu'un *effort vers l'expression de la pensée,* ce qui est bien différent. Que la pensée ait ses lois formelles, nous l'accordons volontiers ; qu'on les retrouve dans le langage primitif, c'est autre chose, le progrès du langage consistant précisément à en prendre peu à peu possession, et à finir par exprimer toutes les idées, toutes les nuances d'idées, que renferme la pensée humaine [1].

Si M. Chaignet avait bien compris ce fait, il n'aurait pas affirmé si hardiment l'existence de racines pronominales primitives, sous prétexte que l'homme primitif a dû avoir conscience de sa personnalité. Au lieu de supposer à l'origine un cri articulé, compris immédiatement comme signifiant *ego*, il suffit d'admettre un cri indéterminé accompagné d'un geste qui lui donne cette signification, par exemple, un coup de la main sur la poitrine. Il est plus conforme aux procédés du langage de ramener le pronom personnel à une racine démonstrative : « ici ».

Dans la création des formes, comme dans les constructions syntactiques, comme dans la signification des mots, on assiste à ce progrès de la langue qui, cherchant à saisir la pensée, s'empare d'elle par un détour, et finit plus ou moins par la posséder pleinement. Quand Bopp expliquait l'augment par l'*a* privatif, et l'aoriste par la négation du présent, Lassen s'écriait : « Comment ! *je ne vois pas* veut dire

[1] La pensée est un langage intérieur auquel correspond le langage extérieur, le langage parlé. Si l'un était l'expression adéquate de l'autre, la science du langage serait exactement celle de la pensée. Mais tandis que le langage parlé ne se compose que de *mots*, le langage pensé renferme aussi des *images*, représentations directes des objets. Le progrès du langage consiste précisément à réduire la part de l'image, et c'est en cela qu'il est un effort vers l'*expression extérieure* de la pensée. Ajoutons que les mots qui constituent le langage parlé, ne sont autre chose que des termes généraux, c'est-à-dire des genres et des espèces, et que dans les langues non encore faites ces genres ont une extension trop vaste. Là encore le progrès du langage consiste à rabattre de cette extension, et par suite à serrer de plus près la pensée. Enfin, comme la pensée elle-même subit des évolutions diverses, qu'elle s'analyse et devient plus rigoureuse, le langage en même temps reflète cette marche de l'esprit, de sorte que le philosophe doit y retrouver et cet effort vers l'expression de la pensée, et les progrès de la pensée elle-même.

j'ai vu ! » ; Lassen avait tort. Que l'explication de Bopp soit vraie ou non, elle est conforme aux lois du langage. *Je ne vois pas*, outre la négation du présent, renferme deux idées : *je ne vois* PLUS, c'est-à-dire *j'ai vu*, et *je ne vois pas* ENCORE, c'est-à-dire *je verrai*. Les philosophes demanderont peut-être pourquoi *plus, encore,* qui sont ici les idées essentielles, ne sont pas exprimées. Les philologues répondront que le langage n'y regarde pas de si près, et qu'il lui suffit qu'une idée se trouve vaguement comprise dans une expression, pour qu'il attache l'expression à l'idée, et, par la force de l'usage *et des circonstances,* la rende adéquate l'une à l'autre.

Il est constant que le langage, dans ses transformations graduelles, tend à l'analyse. Plus on remonte vers les origines, plus on voit de catégories diverses de la pensée confondues dans un même mot ; c'est qu'en effet le langage, non encore maître de lui, est forcé de faire entrer dans une seule expression des idées multiples, et pour achever sa pensée et la rendre sensible, de s'aider de moyens extérieurs, le geste, le jeu de la physionomie. Tel est encore le procédé de l'enfant, impuissant à rendre ses idées, ou de l'homme à qui une violente émotion enlève une partie de ses ressources intellectuelles. Le langage devient plus sûr de lui ; il se débarrasse de ses procédés extérieurs, pénètre plus profondément dans l'analyse de la pensée, la rend plus sensible ; et l'idéal pour lui sera atteint, si jamais il l'est, le jour où il deviendra le calque fidèle d'une pensée rigoureuse et précise.

L'erreur première que nous constatons chez M. Chaignet a pour résultat de fausser les vues les plus justes et de présenter sous un faux jour des idées en elles mêmes exactes. Par exemple, son analyse du substantif et de l'adjectif est fine et vraie ; elle montre bien comment l'adjectif est antérieur au substantif. Dans *l'or brille*, le mot *or* avant d'être substantif a été adjectif (*le brillant*)[1]. Mais où l'auteur, préoccupé de ses théories métaphysiques, a tort, c'est quand il croit que le langage a cherché à *individualiser,* à *substantialiser* le mot *or* en le faisant passer du rôle d'adjectif (*brillant*) au rôle de substantif. Les choses ne se passent pas ainsi en fait. L'esprit est frappé d'une qualité dominante dans un objet, il désigne cet objet par cette qualité, puis il attache graduellement à cette désignation, étymologiquement spéciale, les autres qualités dont l'ensemble constitue l'*image une* de l'objet. Ici M. Chaignet, au lieu de considérer le *progrès historique* du langage, n'a vu que le résultat final d'une lente opération, c'est-à-dire un substantif,

[1] Dans quelle langue M. Chaignet prend-il ce mot ? En français, *or* n'a jamais signifié *brillant*, ni en latin ; mais ne chicanons pas l'auteur sur cette minutie, car il suffit pour sa démonstration que le radical de *aurum* ait eu à l'origine le sens de *brillant*, ce qui est exact.

une forme grammaticale répondant à une catégorie de l'esprit, l'idée d'individu [1].

Pourquoi M. Chaignet combat-il les théories de Max Muller et de Schleicher sur les trois formes des langues monosyllabiques, agglutinantes, flexionnelles ? Parce que ce ne sont que des hypothèses, indémontrées, et jusqu'ici indémontrables ? nullement ; parce qu'elles contredisent les théories philosophiques de l'auteur. Au fond, et en nous plaçant à son point de vue, nous ne serions pas très éloignés de partager ses idées : mais sur cette question des origines, nous ne pouvons que suivre l'opinion des spécialistes qui déclarent n'y rien connaître.

C'est la même conception du langage, où le sens *historique* fait généralement défaut [2], qui inspire à l'auteur sa commode théorie des suffixes. Heureusement que les philologues continueront à « s'égarer dans ces recherches obscures » où ils sauront tôt ou tard apporter quelque lumière, je n'en veux pour garant que les études de M. Bergaigne sur la dérivation casuelle [3]. A quoi ont donc servi les théories métaphysiques de M. Chaignet ? A vouloir trancher des questions que les philologues abordent à peine, et à tirer des conclusions générales que renverseront les découvertes quotidiennes des patients chercheurs.

Des remarques qui précèdent, il semble découler cette conclusion que la philosophie n'a rien à voir avec la philologie. Pour la question des origines, oui, jusqu'à nouvel ordre du moins. Laissons les philologues, par une longue et minutieuse investigation, nous débrouiller le chaos de la dérivation et des racines; ce travail achevé, les philosophes auront assez de matériaux pour élever leurs constructions, ou plutôt les vues générales se dégageront assez d'elles-mêmes des faits amassés par les savants. Pour le moment, un seul terrain est ouvert à la philosophie du langage, celui de l'*histoire* des idiomes. Les transformations de la syntaxe, des formes grammaticales, des significations des mots, apportent d'innombrables documents, et de longtemps inépuisables, à l'histoire de l'esprit humain.

[1] Et encore, les métaphysiciens pourraient trouver à redire, car le nom commun désigne un genre, et en transformant l'adjectif en substantif, bien loin de l'individualiser, on le généralise, puisqu'on change un phénomène en un fait général.

[2] Çà et là le vrai sens des choses du langage se dégage avec tant de force des faits observés qu'il s'impose à l'auteur. Dans plusieurs passages il voit bien que l'ellipse joue un rôle capital et que le langage dit plus par ce qu'il donne à entendre que par ce qu'il exprime. Signalons spécialement, p. 183, ce passage très juste et très ferme : « Les rapports grammaticaux sont pour la plupart des relations subjectives, » que l'esprit établit spontanément entre les idées. C'est une grande erreur de » croire que tout s'exprime et doive être exprimé, que tout ce qui est pensée ait besoin » d'avoir dans le langage une représentation spéciale, etc... » Si l'auteur s'était partout inspiré de cette idée si juste, il aurait refondu son livre.

[3] Dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. II.

Quelles sont les causes qui agissent sur les mots, pour en modifier la signification ? Comment tels vocables, transformés depuis l'origine par les altérations phonétiques, restent-ils immobiles quant à leur valeur, alors que d'autres voient l'idée qu'ils représentent se déformer, s'étendre ou se rétrécir, et se prêtent à l'expression de nouveaux concepts ? Dans cette histoire de la signification des mots, n'y a-t-il pas à suivre l'histoire des idées humaines ? Les formes grammaticales, désinences flexionnelles, suffixes de dérivation, temps et modes, etc., peuvent également fournir des indications précieuses sur les conceptions des peuples, et la manière dont ils saisissent les rapports des idées. Si l'allemand a emprunté son pronom relatif à un adjectif démonstratif (*der*), n'a-t-on pas le droit de conclure de ce fait à une conception primitive toute particulière de l'idée de relation ? L'histoire de la syntaxe enfin offre d'abondants matériaux pour une histoire de la pensée humaine. Les belles études de M. Bergaigne sur l'ordre des mots dans les langues indo-européennes [1] nous montrent déjà que l'ordre *logique* à l'origine était absolument l'opposé de ce que nous désignons aujourd'hui par ce nom, d'où il semble résulter que les lois formelles de l'intelligence ne sont que des habitudes de la pensée. Les philosophes étudient généralement les lois de l'esprit humain dans des conditions qui sont en dehors de l'ordinaire : c'est sur eux-mêmes qu'ils expérimentent, c'est-à-dire sur des intelligences d'élite, et ils considèrent l'esprit poursuivant un but précis, la recherche d'une vérité, ce qui est l'exception ; mais les procédés que l'esprit met en usage dans son activité journalière et banale, les lois qu'il suit inconsciemment dans son développement instinctif, l'étude du langage les enseignera, parce qu'une langue à un moment donné nous représente l'état d'esprit d'une nation, et, dans son développement historique, l'histoire intellectuelle de cette nation.

Les affirmations qui précèdent ne sont pas téméraires. Déjà l'étude générale des faits du langage permet de constater quelques lois. Les grammairiens ont depuis longtemps noté sous le nom de *catachrèses*, *synecdoques*, *métaphores*, etc., toutes les figures de mots par lesquelles les sens se transforment. Ces figures existent également dans les formes grammaticales et dans les constructions syntactiques et elles reposent toutes sur le raisonnement suivant : l'esprit se porte sur une qualité spéciale dans un objet, ou sur un point particulier dans une conception quelconque, y attache une expression, une forme grammaticale, ou une construction syntactique *adéquate*, perd ensuite de vue la qualité première, le point spécial de la conception, pour se porter sur une qualité secondaire, sur une seconde conception, que le hasard a faite voisine

[1] *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. III.

des premières, et cependant, *au mépris de la logique*, il continue d'y attacher la première expression, la première forme grammaticale, la première construction syntactique, qui dès lors cesse d'être adéquate. Il y a là un passage d'un point à un autre, qui consiste à dire *cum hoc, ergo per hoc* : telle idée se trouve conjointe à une autre, donc elle sera naturellement rendue par le terme qui exprime cette autre[1]. Les philosophes ont des noms pour désigner cette déviation de raisonnement, *ce raisonnement oblique* ; ils l'appellent *paralogisme*. Eh bien ! on peut déjà l'affirmer, les transformations des idiomes reposent pour la plus grande partie sur ce *raisonnement oblique*, et le langage, ce grand fait de l'humanité, a pour principe premier un paralogisme.

[1] Voir l'article suivant.

(*Revue critique*, 1875, nº 52.)

VII

SUR QUELQUES

BIZARRES TRANSFORMATIONS DE SENS

DANS CERTAINS MOTS

Il y a des mots qui par une singulière déviation de sens arrivent à prendre une signification absolument contraire à celle qu'ils ont à l'origine. Par exemple : *Cadran*, *chasser* en français, *vezzoso* en italien, *schlecht* en allemand.

Cadran désigne actuellement une surface *circulaire* portant l'indication des heures : étymologiquement, il désigne une surface *rectangulaire* (*quadrans*, c'est-à-dire *quod quadrat* « ce qui est carré »).

Chasser, dans l'expression *chasser un domestique*, signifie « le mettre à la porte pour s'en débarrasser » ; de par l'étymologie, *chasser* veut dire « chercher à prendre, à s'emparer » (du latin populaire *captiare*, de *captum*).

L'italien *vezzoso* signifie « *charmant* » et vient du latin *vitiosus* « vicieux ».

L'allemand *schlecht* veut dire « *mauvais* » et sa signification primitive, conservée encore aujourd'hui dans certaines expressions [2], est celle de « *bon* ».

Ces contradictions s'expliquent quand on interroge l'histoire de ces mots.

Cadran, conformément à son étymologie, a commencé par désigner la *surface rectangulaire* du gnomon (*cadran solaire*), pour désigner

[1] Par exemple, l'expression SCHLECHT *und* RECHT *leben* vivre en homme de bien, en homme intègre.

ensuite les surfaces (généralement *circulaires*) qui portent l'indication des heures.

Chasser est d'abord « chercher à prendre des animaux à la chasse » (*captare feras*) ; comme l'animal que l'on chasse, que l'on essaie de prendre, cherche à échapper à la poursuite par la fuite, de là le sens de « faire fuir ». De *vicieux* à *charmant*, la transition est donnée par la signification de *malicieux :* c'est ainsi qu'en français, dans la langue populaire, on dit : « cet enfant a du vice », pour dire : « il est rusé, spirituel ». De même l'historique du mot apprend que *schlecht* « bon, juste », pour arriver au sens de *mauvais*, a passé par ceux de droit, simple, commun, médiocre, vil, mauvais.

L'histoire de ces mots rend compte de leurs transformations de sens. Toutefois le psychologue peut aller plus loin que le philologue et rechercher quelle est la marche de l'esprit dans ce développement. Il s'assurera que ces transformations ne sont qu'un cas particulier d'une loi générale.

Prenons le mot *cadran :* les transformations de sens de ce mot donnent lieu à trois observations.

1° Quand il s'est agi de désigner le gnomon, on a considéré un *quelconque* des caractères de l'objet. Le caractère choisi a été tout à fait secondaire, la forme. C'est qu'en effet, le *déterminant* qui sert à dénommer l'objet n'en exprime pas nécessairement la nature intime[1]. Le nom n'est pas créé pour *définir* la chose, pour la faire connaître en exprimant sa fonction, son essence ; mais seulement pour la désigner, pour en éveiller l'image ; parce que le langage n'exprime point toutes les idées qui sont dans la pensée, mais seulement quelques-unes qui servent à rappeler les autres. Or, pour arriver à ce résultat, on peut se contenter du moindre signe, le plus incomplet, le plus imparfait possible, s'il est établi, de quelque manière que ce soit, entre les gens qui se parlent entre eux, qu'un rapport existe entre ce signe et la chose signifiée[2].

[1] Par exemple, le *carillon* est proprement un « groupe de quatre (cloches) » *(quadrillonem)*; *cahier* est un « groupe de quatre (feuillets) » *(quaternionem)*; une *confiture* est une « préparation » *(confectura)*; un *soldat* est un « homme payé » *(soldé)*; un *chapelet* est une « petite couronne » (*chapel, chapeau* [couronne]); un *bougeoir* est une pièce « arrondie » *(bouge)*; des *lunettes* sont de « petites lunes », etc., etc. Rien dans tous ces mots n'indique étymologiquement les idées *essentielles* de *cloches*, de *feuillets*, de *fruits*, d'*homme de guerre*, de *grains bénits* et *consacrés*, de *chandelier*, de *verres servant à protéger la vue*, etc., etc.

[2] Autrement, en effet, le langage serait incompréhensible. Généralement dans la langue familière, où l'on voit nettement agir les forces qui dirigent le langage, on supprime les mots exprimant les *déterminés* pour ne conserver que les *déterminants*. Les mots qui expriment le tout, le genre, sont sous-entendus, et rendus inutiles par la présence des mots exprimant la partie, l'espèce, etc. On entendra demander dans une épicerie : « Un *quart* de café » « et non un *quart* de *livre* de café » ; dans un restaurant : « un pommes » et non : « un befsteack-pommes » ; dans un bureau d'om-

2° Une seconde observation, c'est que le substantif commence par être qualificatif[1]. Pour éveiller dans l'esprit l'image de l'objet, il signale à l'attention une *seule qualité* servant à le désigner. Mais peu à peu, à force de réunir dans la pensée l'image de l'objet et l'épithète qui a servi à le caractériser, l'esprit, par une erreur de raisonnement, que les philosophes appellent *paralogisme*[2], perd de vue la signification restreinte de cette épithète, et il lui attache la représentation totale de l'objet avec sa fonction propre et toutes ses qualités secondaires. C'est alors seulement que le mot, d'adjectif devient substantif. *Cadran* n'est plus « ce qui a une surface rectangulaire », c'est le gnomon même, avec sa fonction propre, aussi bien qu'avec sa forme et ses diverses qualités[3].

Cette transformation de l'adjectif en substantif est importante à noter, car l'erreur de raisonnement qui la produit est une des forces vives du langage.

3° Si, à présent, il se rencontre un autre objet ayant une qualité *quelconque*, commune avec le premier, ce rapport suffira pour que l'épithète qui avait donné son nom au premier objet devienne celui du second. On invente les horloges et les pendules avec leur surface circulaire portant indication des heures. On rapproche ces surfaces de celle du gnomon. Le caractère, le déterminant commun, sera cette fonction de marquer les heures à l'aide de nombres écrits. Le mot de *cadran* qui ne signifie plus surface carrée, mais surface indiquant les heures (à l'aide d'un style), passera au second objet.

Ce passage présente deux moments. D'abord, les gens qui employaient le mot *cadran* dans cette nouvelle acception, créée par extension, savaient qu'ils faisaient une *métaphore*. Le mot *cadran* éveillait à la fois l'image du gnomon et celle du cadran de l'horloge. Mais peu à

nibus : « un numéro *Madeleine* » et non : « un numéro *pour l'omnibus qui va de la Bastille à la Madeleine*, etc. » Si les mots qui *logiquement* paraissent essentiels sont supprimés, c'est que les idées qu'ils expriment sont dans l'esprit des interlocuteurs; l'énonciation des déterminants suffit à faire reconnaître la nature des déterminés.

[1] Cf. A. Darmesteter, *Traité de la formation des mots composés dans la langue française*, p. 12 et suiv. [et la *Vie des Mots*].

[2] Ce paralogisme est une variante du fameux paralogisme *cum hoc, ergo propter hoc*. Les gelées blanches et la lune rousse se produisent en même temps; donc la lune rousse est la cause des gelées blanches. La forme rectangulaire et l'indication des heures sont concomitantes dans le gnomon; donc le mot *cadran*, qui logiquement désigne et ne désigne que la forme rectangulaire, exprimera l'indication des heures.

[3] Nous assistons actuellement à une transformation du même genre dans un mot populaire de création récente. Un *porte-bonheur* est encore pour beaucoup de personnes « un (*bijou*) de bon augure »; c'est-à-dire que le mot est encore adjectif. Avant peu certainement pour la plupart des gens, s'il ne l'est déjà maintenant pour une classe de gens (ceux qui en font le commerce), le *porte-bonheur* sera tout simplement un *bracelet d'une certaine forme*. *Porte-bonheur* n'exprimera plus une qualité, mais éveillera l'image complète d'un objet. L'adjectif aura disparu devant le substantif.

peu, par suite de l'habitude, l'esprit oublia la première signification, fit un second paralogisme et donna au mot *cadran* une nouvelle acception, pleine et entière. Aujourd'hui le mot n'éveille plus que l'idée du cadran d'une horloge, d'une pendule, si bien que pour lui faire exprimer celle du gnomon on est obligé d'ajouter l'épithète *solaire*, preuve évidente de la déviation qu'a subie la signification première du mot.

Maintenant, rien n'empêche que le mot n'ait une histoire ultérieure, qu'un nouveau déterminant (si l'on veut, *l'émail blanc de la surface*), commun au cadran de l'horloge et à un autre objet quelconque, fasse appliquer à ce dernier l'appellation du premier. L'usage avec ses hasards en décidera.

La marche que nous venons d'étudier peut être représentée par une formule mathématique [1]. Soit m, n, o, p, etc., une série d'objets ; soit a une quantité quelconque propre à m, b une qualité quelconque commune à la fois à m et à n ; c une quantité quelconque commune à n et à o ; d une quantité quelconque commune à o et à p, etc. ; soit enfin A un mot exprimant la qualité a. A servira à dénommer m, d'abord comme adjectif, tant qu'il rappellera la qualité a, puis comme substantif, quand, à la suite d'un paralogisme, il désignera m dans l'ensemble de ses qualités ; puis à l'aide des déterminants b, c, d, etc., grâce à une double série de métaphores et de paralogismes, A deviendra le nom de n, de o, de p, etc.

Cette loi trouve son application dans un grand nombre de mots de notre langue, des autres langues romanes, et en général des idiomes indo-européens [2]. Le lecteur pourra en faire l'application sur plus d'un exemple.

Revenons aux mots que nous avions considérés au début de cette note. Le passage d'une signification à l'autre se fait partout de la même manière. D'où vient la contradiction entre le point de départ et le point d'arrivée ? C'est que les déterminants a, b, c, d, etc., pouvant être quelconques, il n'est pas plus extraordinaire qu'ils soient contradictoires entre eux qu'indifférents.

(*Revue philosophique*, vol. II, 1876, p. 519-522.)

---

[1] Cf. A. Darmesteter, *l. c.*, p. 249.

[2] Il semble que, dans les langues sémitiques, il n'en soit pas tout à fait de même. Les mots gardent plus volontiers leur signification métaphorique, et ne passent pas facilement par le paralogisme qui en fait une signification nouvelle. Cf. Renan, *Histoire des langues sémitiques*, 3e édition, p. 23.

ÉTUDES FRANÇAISES

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE DE LA LANGUE

VIII

PHONÉTIQUE FRANÇAISE

LA PROTONIQUE NON INITIALE, NON EN POSITION

Dans une étude qui fit faire un grand pas à la théorie des voyelles atones dans les langues romanes [1], parce qu'elle abordait pour la première fois le problème de la protonique, M. Brachet établit en 1866 les deux lois suivantes : 1° La protonique non initiale, non en position, tombe en français quand elle est brève ; 2° elle se maintient quand elle est longue. Deux ans après, dans son *Dictionnaire étymologique*, l'auteur reprit et compléta son travail. Il dressa d'une part (à l'article *accointer*) une liste fort étendue de mots dans lesquels est tombée la protonique brève, *ă*, *ĕ*, *ĭ*, *ŏ*, *ŭ*, et de l'autre (à l'article *aider*) une courte liste des mots dans lesquels la protonique longue est tombée *par exception* [2]. La première loi, appuyée sur un nombre considérable d'exemples, et la seconde, combattue seulement par quelques exceptions qui semblaient pouvoir être négligées, furent admises toutes deux sans discussion.

Toutefois, en 1872, M. J. Storm, dans un mémoire rempli d'observations fines et neuves sur les atones [3], mit en doute la valeur de la seconde loi : « Ce n'est pas, dit-il, la longueur qui a sauvé les voyelles, c'est plutôt, dans la plupart des cas, le souvenir des primitifs où ces mêmes voyelles sont accentuées ; en outre, la commodité de la pronon-

[1] *Du rôle des voyelles latines atones dans les langues romanes*, dans le *Jahrbuch für romanische Literatur*, VII, p. 301 et suiv.

[2] Cf. également *Préface*, page LXXXI.

[3] *Remarques sur les voyelles atones du latin, des dialectes italiques et de l'italien* (*Mémoires de la Société linguistique de Paris*, II, p. 81 et suiv.).

ciation : *sentiment* fait penser à *sentir* et ne pouvait devenir *sentment senment* : de même *avarice* et non * *avrice*, de *avare*, etc. Plusieurs mots dont l'origine n'est plus sentie en roman font exception à la règle de M. Brachet, comme il le reconnaît lui-même : ainsi *vergogne* de *verecundia.* » M. Storm était fondé dans son doute ; il avait raison de soutenir que dans un certain nombre de cas les lois posées par M. Brachet ne peuvent rendre raison des faits ; seulement l'explication qu'il proposait était elle-même insuffisante.

Il faut aller plus loin. En effet, la liste des exemples apportés à l'appui de la théorie doit être diminuée ; celle des exceptions doit être considérablement augmentée. Dès lors, les lois établies ne peuvent plus être maintenues, et il faut en trouver d'autres qui rendent raison de tous les faits, et de ceux qui paraissent démontrer ces lois et de ceux qui les combattent. C'est ce que montre un rapide examen des deux listes. Voyons d'abord les exemples donnés pour prouver la chute de la protonique brève.

Pour l'*ă*, aucun ne convient : *albâtre* au XVI[e] siècle est *alebastre* [1] ; *bouvreuil* est un dérivé français de *bouvier* et vient d'une forme *bouvereuil* [2] ; *denrée* dérive de même de *denier* et est pour *denerée* [3]. Le dernier exemple est *serrer* ; or *serrer* vient, non de *separare*, mais de *serare* [4]. Bien plus, de nombreux exemples contredisent la règle. En voici quelques-uns : *chalemel* de *calamellum*, d'où plus tard *chalumel chalumeau* ; *chenevis* de *canabisium* ; *chenevière* de *canabaria* ; *pareis* de *paradisum* (plus tard *parevis parvis*) ; etc., etc.

Pour l'*e*, quelques exemples sont inexacts ; ainsi *bercail*, non de *vervecale*, mais de *vervēcalium* ; *berger*, non de *vervecarium*, mais de *vervēcarium*. De plus, pour l'*e* comme pour l'*a*, la règle est contredite par des mots comme *souverain* de *superanum*, *(en)sevelir* de *sepelire*, etc. De même pour l'*i*. Effaçons *arracher* et *racine* qui reposent, non sur *eradicare*, *radicina*, mais sur *eradīcare*, *radīcina* ; *dortoir* qui vient de *dormītorium* et non de *dormitorium* ; *meunier* qui a pour origine *molīnarium* et non *molinarium*, comme son presque homonyme *saunier* vient, non de *salinarium*, mais de *salīnarium* [5]. En revanche, opposons *carrefour* de *quadrifurcum*, *demoiselle* de *dominicella*, *senefie* de *significat*, etc., où la

[1] « Il me nomma le gif et l'*alabastre* » (Palissy, éd. Cap, p. 233). La contraction de *alebastre* en *albastre* était déjà commencée au siècle précédent. Le glossaire de Lille (éd. Scheler) donne *albastre* (p. 37a).

[2] *Bouvier* donne les diminutifs * *bouvereuil*, *bouvreuil*, *bouvereau* ou *bouvreau*, et *bouveret* qui ont la même signification, « le petit bouvier ». Cf. G. Paris, dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, I, p. 264.

[3] C'est une loi propre au vieux français de faire tomber l'*e* entre *n* et *r* : *donerai donrai dorrai*, *menerai menrai merrai*.

[4] Cf. plus bas, p. 102.

[5] A l'article *aider*, M. Brachet cite plus exactement *saunier* parmi les mots qui font tomber la protonique longue.

protonique brève est représentée par *e*, *oi*. Comment encore expliquer le maintien de *i* dans *sainteé* (sanctitatem), *neteé*, *chasteé* et les formes analogues?

Pour *ŏ*, parmi les exemples produits, il en est un qui est cité à tort, c'est *petrŏselinum*, en vieux français *peresil* ou *peresin* [1].

La liste de *ŭ* contient des mots où l'*u* est long : *ceintrer* de *cinctūrare*, *pétrir* de *pistūrire* [2].

Reportons-nous maintenant à l'article *aider* [3]. La persistance de l'atone longue, dit M. Brachet, ne souffre qu'un très petit nombre d'exceptions, dont les unes s'expliquent par la date récente de la contraction ; les autres par ce fait que dans le latin vulgaire l'atone longue était déjà tombée. M. Brachet cite comme appartenant au latin populaire des formes telles que *cosinus*, *costuma*, *matinum*, *disnare*, *elmosna*, *vercundia*. Mais ces formes, pourquoi et comment ont-elles été tirées des formes antérieures *consobrinum*, * *consuetuma*, *matutinum*, *decœnare* (?), *eleemosyna*, *verecundia* ?

Ni dans l'article du *Jahrbuch*, ni dans le *Dictionnaire*, on ne trouve la liste des mots à protonique longue, ayant conservé cette voyelle. La seconde loi de M. Brachet est fondée, dans le *Dictionnaire*, sur le mot *cimetière*, de *cœmēterium*, lequel est d'origine savante, et sur *ornement*, de *ornāmentum* ; dans le *Jahrbuch*, sur le mot *pelerin*, de *peregrinum*, dont le second *e* est bref [4]. Les exemples posant la loi sont douteux ; ceux qui l'infirment, de l'aveu même de l'auteur, sont bien constatés et appartiennent à la langue populaire, et encore ils ne forment qu'une faible partie des exceptions réelles. Car, comme nous l'avons vu tout à l'heure, dans un certain nombre de mots la chute de la protonique longue est expliquée par la brièveté supposée de la voyelle, et d'un autre côté, beaucoup d'autres exceptions sont oubliées ; par exemple : *parçon*, de *partītionem* ; *mangier*, de *mandūcare* ; *maisnil*, de *mansiōnile* ; *raisnier*, de *ratiōnare* ; *couture*, de *consūtura*,

[1] *Pierresill* (livre du bon Jehan, 230, dans Littré). *Peresin* dans le *Glossaire* de Douai (Remarques sur le patois, suivies du Vocabulaire latin-français de Guillaume Briton, par E. A. E., Douai, 1851). On trouve déjà *persil, persin*, dans les glosses du dictionnaire de J. de Garlande (*Jahrbuch*, 1865, p. 372).

[2] * *Canūtire* également cité, étant tiré de *canūtus*, doit avoir la protonique longue. D'ailleurs, comme me le fait remarquer M. Paris, ce mot ne peut donner *chancir*, qui vient sans doute de *canus* par l'addition du suffixe *cir*; cf. *noir* et *noir-cir*.

[3] Nous ne parlons pas ici des dérivés français placés à tort parmi les mots du latin populaire. Toutes ces listes, comme aussi celles qui sont données dans le *Jahrbuch*, contiennent un certain nombre de ces faux exemples, qui sont sans valeur : *dénombrer* qui vient, non de *dinumerare*, mais de *nombre* ; *cerneau*, non de * *circinellum*, mais de *cerne*; *hommage*, non de * *hominaticum*, mais de *homme*; *principauté*, non de * *principalitatem*, mais de *principal* ; *évêché*, non de *episcopatum*, mais de *évêque* ; *marbré*, non de *marmoratum*, mais de *marbre*, etc., etc. Rapporter ces mots à des types latins, c'est méconnaître la force de création du français.

[4] Voir plus bas, p. 102, n. 1.

etc., etc. Il faut conclure de ces observations que le maintien ou la chute de la voyelle ne dépend pas de sa longueur ou de sa brièveté. Car qu'est-ce qu'une loi qui vient se heurter contre tant d'exceptions formelles ?

Nous allons essayer d'établir que le sort de la protonique en français[1] repose, non sur la *quantité*, mais sur la *qualité* de la voyelle, non sur sa *durée*, mais sur son *timbre*[2], tout comme pour l'atone finale ; que l'accent tonique divise le mot en deux moitiés, et que les voyelles finales de ces deux moitiés sont soumises à des lois de même nature.

L'atone finale est soumise aux trois lois suivantes[3] :

1° *a*, bref ou long, se maintient.

2° *e*, *i*, *o*, *u*, brefs ou longs, tombent.

3° Après un groupe de consonnes demandant une voyelle d'appui, les voyelles qui seraient tombées sont représentées par un *e* féminin, que cet *e* soit un affaiblissement de la voyelle, ou, ce qui est plus vraisemblable, qu'il en vienne prendre la place après sa chute. L'*e* se maintient même après la réduction du groupe qui a amené sa présence.

Ces trois lois régissent la protonique.

Notre démonstration sera faite si nous établissons : 1° que *ă* bref se maintient aussi bien que *ā* long ; 2° que *ĕ*, *ĭ*, *ŏ*, *ŭ* se maintiennent sous l'influence d'un groupe de consonnes ; 3° que *ē*, *ī*, *ō*, *ū* tombent, excepté quand ils sont protégés par un groupe de consonnes.

I. — A.

A bref ou long, non initial, non en position, reste généralement sous forme d'*e*.

a bref : *adamántem* — *ademant* · *aemant aïmant aimant*[4].

[1] Nous ne nous occupons que de la protonique non initiale, non en position, telle qu'on la trouve dans sacraméntum; nous laissons de côté la protonique initiale lAbórem) et la protonique non initiale, mais en position (juvEncéllum), qui sont soumises à d'autres lois. Voir p. 119.

[2] M. J. Storm (*l. c.*, p. 99) posait déjà ce principe que les atones italiennes rencontrent un fond de résistance a l'accent qui varie suivant leur qualité. Toutefois il n'a pas poussé ce principe dans toutes ses conséquences et ne l'a pas appliqué au français.

[3] Voir Zupitza : *Die nordwestromanischen Auslautgesetze*, dans le *Jahrbuch*, 1871, p. 187.

[4] Par suite d'une confusion entre la première partie du grec ἀδαμάντα et de la préposition διά, le mot s'est altéré soit en *diamantem*, d'où *diamante, diaman, diamant*, etc., soit en *adimantem*, d'où le prov. *adiman*, *aziman*, *ariman*, et par la chute de *ad*, considéré à tort comme une préposition, l'espagnol et le portugais *iman*. Le fr. se rattache directement à *adămántem*. La forme *aiemant* qui se rencontre à côté de *aïmant* (par ex., *God. de Bouillon*, 14436) est une modification euphonique de *aemant* par intercalation d'un *yod*, comme *aïmant* est une modification d'un autre genre, par changement de *e* en *i*.

alAbástrum — *alebastre* et plus tard *albastre* [1].

AlAmánni — *Aleman*. *Alàmanni* est plus usité que *alèmanni*; c'est la forme officielle ; elle se rencontre dans les écrivains latins aussi bien que dans les inscriptions et les médailles [2].

ascAlónia — *eschelogne eschaloigne* (Livre des Métiers, 334 ; glosses du dictionnaire de J. de Garlande, *Jahrbuch*, 1865, p. 372), *escalone* (Rom. d'Alexandre, 413 ; Jean de Garlande, ibid., p. 371), *eschelongne* (Glossaire de Lille, 42 a), *escalongne* (Pariser Glossar, ed. Hoffmann, 262, 384, 449) ; — *échalotte* est une altération postérieure de *échalogne* [3].

calAméllum — *chalamel*, *chalemel*, *chalimel*, *chalumel*, *chalumeau* ; prov. *caramel* [4].

canAbária [5] — *chènerière*, et, avec changement de suffixes, *chènevis*, *chènevotte*.

CatAláunis — *Chadalons*, *Chaalons*, *Châlons*.

inAmícum, forme du latin populaire pour *inĭmicum* [6] — *enemi*, prov. *enamic* [7].

orfAninum — *orfenin* [8].

parAdisum — *paredis*, *pareïs*, *parevis*, et plus tard *parvis* (on trouve aussi *paraïs*).

pergAminum, et latin populaire *percAmínum* — *parchemin*.

primAvera — *primevoire* [9].

Les autres exemples à nous connus de *ă* protonique sont *scarAbæus*, *compAráre*, et *sepAráre* [10].

[1] Voir plus haut, p. 96, n. I.

[2] *Alamanni*, *Alamannia* dans Claudien, *Cons. Stilich.* III, 17 ; IV. *Cons. Honor.* 449 ; *De laudibus Stilich.* I, 234 ; Aurélien Victor, *Epitome*, II, 47. Pour les médailles, voir Cohen, *Médailles impériales*, VI, p. 191, nos 29 et 30. Cf. la *Notitia Dignitatum*, index du tome I, *Alamannus*, *Alamanni*.

[3] Dans *échalone*, réduction de *eschalogne*, *one* a été considéré comme le suffixe d'un radical *échal* et ensuite échangé contre un autre suffixe : *échal-one* = *échal-otte*.

[4] Le v. fr. *chalmel*, *chaumel*, et le pr. *calmelh* dérivent de *chalme*, *chaume*, *calme*, dérivés de *cálamus*.

[5] Et non *cannabária*, où l'*a* de *ca*, étant en position devant *nn*, aurait été conservé. *Canabária* est aussi usité que *cannabária*.

[6] Cf. A. Darmesteter, *Noms composés*, p. 73 et suiv., et p. 321.

[7] *L'inimi* de la Cantilène de Sainte-Eulalie est sans doute déjà un mot savant refait sur le latin. La Cantilène a d'autres mots savants : *element*, *virginitet*.

[8] On pourrait dire qu'ici l'*e* est dû au groupe *rf* qui précède.

[9] *Primevoire* n'est pas un composé français, car *ver* n'a pas changé de forme dans la vieille langue et de plus a gardé le sens de *printemps*. Le sens de *primevoire* (première *fleur du printemps*) et la forme de ce mot nous reportent nécessairement à un composé du latin populaire *primavera*, - *rae*, latin classique *primum ver*, première fleur du printemps ; cf. *ver novum*, nouvelle fleur du printemps.

[10] Nous ne citons pas *parăvĕredum palefroi* parce que le second *ă* n'est pas une protonique immédiate. D'ailleurs *paraveredum* est un composé qui a été décomposé en ses deux éléments : *pára* devenu *pare*, *pale*, et *veredum* devenu *vrédum* (cf. *beryllare*, *bryllare*, *briller*), puis *fredum*, *freid*, *froi*. Le changement de *v* en *f*, qui n'existe que pour le *v* initial, montre bien que *veredum* a été considéré comme un mot séparé.

Scarabaeus n'est pas l'original d'*escarbot*, lequel dérive d'*escharbe* = *scárabus* = σκάραβος.

La conjugaison normale de *comparer* en v. fr. est, pour les formes accentuées sur le radical : *compere*, *comperes*, *compere*, *comperent*, — que *je compere*, etc. ; pour les formes accentuées sur la terminaison : *comparons* ou *comperons*, *comparez* ou *comperez*, *comparer* ou *comperer*, etc. [1]. Ces formes s'expliquent par le composé latin *comparare*, décomposé en ses deux éléments *cóm* et *paráre*. De là les formes ayant *a* : *comparons*, *comparer*, etc., et les formes ayant *e* : (*je*) *compere*, (*ils*) *comperent*, etc. Ensuite, par une réaction de ces dernières sur le reste de la conjugaison, on voit naître les formes analogiques : *comperer*, *comperons*, *comperrai*, etc. A côté de ces formes on trouve plus rarement *comprer* qui dérive du latin populaire *comperare*, lequel est à *comparare* ce que *imperare* est à * *inparare* et ce que * *seperare* est à *separare*.

Seperare en effet, comme *comperare*, appartient au latin populaire [2]. Toutefois le v. fr. *several*, *severalement*, peut être rapporté à l'adjectif latin *separ*, *separis*, d'où * *separalis*.

A long. Le maintien de *a* long ne fait pas l'ombre d'un doute. Les exemples sont inutiles. Signalons seulement les contractions de *donerai*, *menerai*, *denerée*, en *donrai dorrai*, *menrai merrai*, *denrée*, dont nous avons parlé plus haut.

La seule exception à la loi du maintien de l'*ā* est donnée par *merveille*, de *mirabilia* ; *merveille* paraît déja dans l'Alexis. Il est à remarquer que la langue d'oil se sépare ici de toutes les autres langues romanes ; aurait-elle dit *mirĭbilia* sous l'influence de *mirĭficus* [3].

L'*e* issu de *ă* ou *ā* tombe généralement, à une époque postérieure, après une liquide ou une voyelle ; *ă* : *albastre*, *parvis* ; *ā* : *serment*, *dernier*, *vraiment*, etc.

[1] Jusqu'à quel point toutefois peut-on se fier aux leçons des éditions imprimées ? Souvent les mss. représentent la syllabe *er* ou *ar* de ce mot par une sigle. Comment résoudre l'abréviation ?

[2] Voir Schuchardt, *Vokal.* I, p. 195 ; Storm, *l. c.*, p. 100.

[3] Les noms propres presentent des singularités. L'*a* (quelle en est la quantité ?) se maintient dans *Aequilana*, *Yveline* ; *Alamons*, *Alamont* ; *Aravardum*, *Alevard* ; *Limariacum*, *Limeray* ; *Nugaretum* (*Nucāretum?*), Noeroy (aujourd'hui *Norroy*) ; *Satanacum*, *Satenay* (aujourd'hui *Stenay*), *Tricassinum*, *Troiesin*, etc. Mais il tombe dans *Camaracum*, *Cambray* ; *Caraciacum*, *Charcé* ; *Gerarannum*, *Javron* (on ne trouve jamais *Charecé*, *Javeron* ; *Glannativa*, *Glandère* ; *Silvanectis*, *Senlis* ; *Tarranensis*, *Ternois*. *Cambray* s'explique : au IX[e] siecle on ecrivait *Cameracum*, et il y a là une influence évidente de *camera*, chambre; les autres noms sont pour moi jusqu'ici inexplicables : toutefois il est possible que la forme primitive de *Silvanectis* soit *Silvinectis* et qu'il y ait eu confusion avec *Silva*. La *Notitia Dignitatum* donne *Silvanectes*; la plus ancienne forme romane m'est signalée par M. Flammermont dans les Monuments historiques de Tardif (p. 55), c'est le dérivé *Selnectinse* qui se trouve dans une charte de 770. — Les noms qui precèdent sont antérieurs a l'an 850; j'en dois la liste à l'obligeance de M. Longnon ainsi que d'autres listes que j'ai mises plus loin à profit.

II. — E, I, O, U, *brefs*.

Nous ne donnons pas d'exemples de la chute de ces voyelles ; nous renvoyons aux listes dressées par M. Brachet, listes qui présentent plusieurs exemples douteux ou faux [1], mais qui toutefois sont assez riches pour établir cette chute avec certitude [2]. Nous voulons examiner les exceptions dont M. Brachet n'a pas rendu compte, et qui se ramènent en général à la troisième loi de la chute des finales. Toutefois, avant d'entreprendre cet examen, il est nécessaire de constater que les exigences de l'euphonie ne sont pas les mêmes dans l'intérieur et à la fin d'un mot, et que tel groupe de consonnes finales ne demande pas après lui d'*e* féminin comme voyelle d'appui, qui, placé avant la tonique, réclame absolument cet *e* féminin. Que l'on compare *sanctum*, *saint* à *sanctItatem*, *saintEded*, *saintEé ;* il est évident que la présence de l'*e* féminin est due dans ce dernier mot, non seulement au groupe *nct* qui précède la protonique, mais encore au *t* qui la suit [3].

Voici maintenant des exemples de l'action des groupes :

Protonique *ĕ* : *intEgrĭnum* — *integrin*, *enterin*.
perEgrĭnum — *pelegrin* (it. *pellegrino*) *pelerin*.

[1] Il faut d'abord retrancher de ces listes les mots qui sont de purs dérivés français, voir plus haut, p. 97, n. 3. Il faut ensuite supprimer les mots dont la quantité est donnée faussement : *racine* de *radīcina* et non *radĭcina*, etc., et enfin ceux qui en vieux français avaient un *e* féminin, comme *perresil*. Nous retrouverons plus loin ces deux dernières catégories de mots.

[2] Ajoutons, toutefois, ici deux exemples : *pitié* et *moitié*. *Pĭĕtátem*, par réduction de l'hiatus au moyen d'un *yod* intercalé, est devenu *piyĕtátem*, d'où *piytat pitié* (je dois cette explication à M. Louis Havet), de même que *medietatem* donne *mediyetáte*, *mediytat*, *meiytat*, *meitié*, *moitié*. Toutefois ce dernier mot peut s'expliquer encore par la série *mediĕtáte*, *medyĕtát*, *meydtat*, *meitié*, *moitié*. — A côté de *pitié* on trouve les formes *piteé* et *piée*, *pée*. *Piteé* sera expliqué plus loin ; quant à *piée*, *pée*, que l'on rencontre dans le *Miracle de saint Éloi* (pages 59 *a*, 71 *b* et 77 *b*, voir le *Jahrbuch*, 1869, p. 262), cette forme est étrange ; je ne puis guère y voir qu'un dérivé de l'adjectif *pie* (dans *œuvres pies*).

[3] Un peu différents sont les faits que présentent les mots comme *marberin*, *chamberiere*, etc., où l'*e* ne peut représenter une protonique latine. *Marberin* est un adoucissement de *marbrin*, dérivé français du mot *marbre*. A la fin du mot, la langue, n'admettant pas de proparoxyton, est contrainte d'accepter le groupe *rbr* (*ma*RBRE) ; à l'intérieur du mot c'était autre chose, et *marbrin* pouvait devenir *marberin*. De même le latin *cameraria* a dû passer par une forme *camraria*, *chambrière* (trisyllabique), d'où par adoucissement *chamberière* (et plus tard *chambri-ière*). Dans ces mots et les analogues, l'intercalation de l'*e* est un fait postérieur, propre au français ; cette voyelle ne représente aucun élément étymologique. Il n'en est pas de même dans l'exemple de *sainteé* = *sanctitatem*. Toutefois ces deux ordres de faits présentent de grands rapports et on ne peut guère les séparer ; au fond ils reposent sur le même principe. Il n'est pas sûr que l'*e* de *larrEcin* soit un affaiblissement de l'*o* de *latrocinium ;* ce peut être un *e* euphonique, intercalé, dès l'époque romane, aussitôt après la chute de l'*o*, pour éviter le groupe *tr-c* ; le fait serait tout à fait analogue alors à celui de *marbErin*, la date seule différerait.

Dans ces deux mots les groupes *nt-gr*, *r-gr* ont sauvé la protonique[1].

[1] M. Brachet dans le *Jahrbuch* cite *peregrinus* comme exemple du maintien de l'*e* long, à tort ; car l'*e*, bref par nature, ne s'allonge pas devant *gr*. Le latin populaire ignorait la quantité *ad libitum* qui n'était qu'une licence à l'usage des poètes classiques. Ceux-ci scandaient *pătr-em*, allongeant la syllabe *pat*, mais non la voyelle *ă*; le peuple disait *pă-trem*. M. Havet m'assure que ni Plaute ni Térence ne scandent *pat-rem* (et les mots analogues), mais *pă-trem*. D'ailleurs la position, si elle modifie la nature de la syllabe, laisse intacte la voyelle qui garde sa quantité et par suite son timbre spécial : *sĕx* (cf. le grec ἕξ) se prononçait *sèx ; lēx* (cf. *lēgem*) se prononçait *léx;* cf. *despĕctum* devenant *despit* et *dirēctum* devenant *droit*. Si la voyelle conserve son timbre devant deux muettes, à plus forte raison devant deux consonnes dont la seconde est *r*. En fait, *on n'a pas d'exemple d'une voyelle brève par nature, allongée en roman devant une consonne suivie de r*. M. G. Paris dans son *Accent latin* (p. 39), M. Scheler dans son *Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins* (p. 38), citent : *tonnerre, tonnoire* de *tónĭtru ;* mais le mot latin presque exclusivement employé par la Vulgate est *tonĭtruum ; arbirc* de *arbiter :* il faut partir de *arbitrium ; tarière* de *térĕbrum*, *tarière* vient de *tarātrum* qui a donné l'espagnol *taladro*, le provençal *taraire* (cf. *latro laire*), le v. fr. *tarère*, encore existant dans les patois, déformé ensuite en *tarière*. *Alăcrem,* d'où *alegre,* s'est confondu avec *acrem* dont il a reçu l'accentuation. *Entier* vient bien de *intĕgrum ;* mais l'*e* n'a pas été allongé par le groupe *gr ;* il y a eu là simple déplacement d'accent de *in* sur *te* pour maintenir le suffixe. Même déplacement d'accent, même conservation de la voyelle brève dans *paupière* de *palpĕbra* (conservé plus fidèlement dans le *palpre* du Ps. d'Oxf., x, 5) ou suivant M. Ascoli (*Studj critici*, parte II) de *palpĕtra* qu'indique Varron. On peut citer encore *couleuvre*, mais *colubra* présente tant d'anomalies qu'on ne peut rien conclure de ce mot. *Colŭber* a l'*ŭ* bref, mais non *colubra*, *-brum* qui chez les poètes ont presque toujours l'*ū* long, d'où l'on est en droit d'affirmer une prononciation générale *colūbra*, *-brum*, dont *colŭbra*, *-brum* est une licence due à l'analogie de *colŭber*. D'un autre côté le vieux français *culuevre*, prov. *colobre-bra* — esp. *culebra* (de cul*ue*bra) indiquent un type *colŏbra*, *-brum* et même *cuelŏbra-brum*. Il semble qu'il faille admettre l'existence d'un *cŏlūbra*, *brum* qui, par une singulière métathèse de voyelles, serait devenu, en conservant l'accent primitif, *cūlŏbra-brum*. Enfin citons encore *ténèbre* de *tenĕbra ;* mais *tenébre* est savant ; il vient du latin de la liturgie, comme le prouve la forme *tenebror* qui dérive de l'office du soir ; *primà*, *secundà tenebrarum* (G. Paris, *Accent latin,* p. 42). Le Psautier du *British Museum* (*Codex Cottonianus* Nero, C, IV, dans Fr. Michel, *Ps. d'Oxford*, p. 18), traduit cette ligne de la Vulgate (Ps. XVII, 13) « Et posuit *tenebras* latibulum suum » par « E posat *tenebras* sa repostaille ». Le mot latin est tout bonnement reproduit. C'est un exemple, comme beaucoup d'autres, de mots dus aux clercs ou au latin de la liturgie, et entrés *dès les premiers temps de la langue* dans le parler populaire. Tels sont encore *chapitre*, *titre*, *ordre*, *épître*, *diacre*, etc. ; si ces mots étaient populaires, c'est-à-dire remontaient par *tradition orale* au latin parlé en Gaule au IVe siècle, ils seraient devenus *chavil* ou *chevil* (avec *l* mouillée), *seil* (cf. *seille* de *situla*), *orne* (*orne* d'ailleurs existe en v. français au sens de rang, ligne, et dans les patois au sens de sillon, de là *ornière*), *evestre*, *diaigne* (ou quelque chose d'analogue). Ces mots ont conservé l'accent latin parce qu'ils ont pénétré dans la langue avant le XIIe siècle, époque où se perd le sentiment de l'accent latin et français. Dans *capitulum*, *chapitre*, *ca* devient *cha* parce qu'on sentait encore la parenté de *cha* (prononcé sans doute *tcha* ou peut-être encore *kcha*) avec *ca ;* c'est ainsi que le mot savant *candelabrum* devient *chandelabre* dans l'Alexis. Il faut donc distinguer soigneusement des mots vraiment populaires, ceux qui sont entrés par le latin des clercs ou le latin liturgique dans la langue, et qui *dès lors* se soumettent aux lois phonétiques générales de la langue. Pour en revenir à *ténèbre*, s'il venait directement du latin populaire, en admettant l'accentuation *tenĕbra* et même *tenēbra*, il serait devenu *tenievre* (cf. *fēbrem*, *fievre*) ou *tenoivre* (cf. *bĭbere bĭb're* [= *bēb're*] *boivre*). L'espagnol *tiniebla*, au XIVe siècle *tiniebra* (Berceo, *San Millan*, 212, 2) rentre dans la série des mots comme *chapitre*.

Protonique *ĕ* : * *supErānum* — *soverain* à côté de *sovrain* [1].
* *bibErāticum* — *beverage* à côté de *bevrage* [2].
opErāre — *overer* à côté de *ovrer* [3].
sepElīre — *sevelir* [4].
* *paupErīnum* — *poverin* [5].

Ici nous trouvons l'action combinée des groupes *v-r*, *v-l* devant la voyelle accentuée. La forme primitive et normale est *ovrer*, *bevrage*, *sovrain*, *sevlir*, *povrin* ; mais la langue a senti le besoin d'adoucir ces formes ; ce n'a été qu'une tendance, et non une transformation absolue ; voilà pourquoi l'intercalation de l'*e* féminin n'a lieu en somme que sporadiquement. De même les futurs en *vrai* (*avrai*, *savrai*, *devrai*) sont la règle ; les formes postérieures en *verai*, l'exception [6].

Il faut encore citer comme exemple du maintien de la protonique *obëir*, *bénëir*, *malëir*, qui sont des mots de formation savante [7], *alerain*,

[1] Fille sui Dieu le *sovrain* pere (Rose, 5840).
Car pleust au *souvrain* roi (Bartsch, *Rom. et Pastour.*, p. 49).
Mout amoit Dieu *souvrainement* (Tobler, *Aniel*, 81).
Liqueuls d'euls doux est lor sires *souvrains* (Amis, 3120).
He Dex, fait-il, biaus peres *souverains* (*Id.*, 3080).
Dont est ferme par droit sus amour *souveraine* (Le Dit des Dames, 24).
Où sont-ils, Vierge *souveraine* ? (Villon, *Ballade des Dames de jadis*).

[2] Ains del *beverage* ne bui (Crestien de Troyes, dans Mætzner, *Altfr. Lieder*, XXXVIII, 28, p. 64). La mesure demande de lire *beverage* et non *bevrage* ; l'*e* de *ve* n'est donc pas orthographique. Le texte publié par Wackernagel dans ses *Altfranzœsische Lieder* porte (p. 44) : *Onkes* del *bovraige* ne bui.

[3] Tut ad oes *uveret* (Ph. de Thaün, *Bestiaire*, ed. Wright, 83). Vers de sept syllabes.
Por qui Deus a plus *overé* (Chronique des ducs de Norm., III, p. 505, vers 1307) ; vers de huit syllabes.
Ouveraigne dans Palsgrave, 29.

[4] La forme *sevelir* est la seule usitée ; *sevlir* ne se rencontre pas.

[5] Si lui'n remaint, si l'rent as *poverins* (Alexis, 20, e).
Nos somes ci. III. conte *poverin* (Girbert de Metz, dans Bœhmer, *Roman. Stud.*, I, 512). *Poverin* peut être un dérivé français de *povre*, comme *marberin* l'est de *marbre*.

[6] Et vos neveus tos quites *raveres* (Aliscans, 1330).
Vostre amour *averai* (Bartsch, *Rom. et Pastour.*, p. 151).
Tenez, biaus fieus, vous l'*averes* (Tobler, *Aniel*, 143).
No[s]tre grant guerre *averiens* afinei (Girbert de Metz, *ibid.*, I, p. 445, v. 46).
Vers tot le mont les *deveries* tenir (*Id.*, *ibid.*, p. 457, v. 26).
Faut-il attribuer à l'action des groupes (tout comme dans *chamberiere*, *marberin*) ou bien à l'action analogique du futur de la première conjugaison, les formes telles que *frainderat* (P. d'Oxford, XXVIII, 5), *beneïsterat* (*id.*, *ibid.*, 10), *prenderai* (Huon de Bordeaux, 239), *batera* (Bartsch, *Rom. et Pastour.*, 249), *venderoient* (Joinville, éd. de Wailly, LXII, 318), *metterons* (*id.*, *ibid.*, CXII, 580), etc., etc. ? Vraisemblablement il faut distinguer suivant les mots. Ces formes exceptionnelles se poursuivent jusqu'au XVIe siècle, et Ronsard dans son *Art poétique* recommande de les éviter.

[7] *Obedire* aurait donné *ob-audire*, *ovoïr* ; cf. le prov. *abauzir* ; *benedic're* et *maledic're*, sous l'action du latin liturgique, ont conservé intact le premier terme *bene*. Les formes populaires d'ailleurs sont *bendire* et *maldire*. Ces trois mots ayant été introduits avant le XIe siècle, le *d* médial a pu ensuite disparaître.

qui présente un fait particulier [1], *oliphant* de *èlĕphăntem*, mot bizarre qui ne semble pas être d'origine populaire, *emperere* qui est une véritable anomalie. On ne peut guère admettre dans ce dernier mot l'action d'un groupe *mp-r*, car *temperare* donne *temprer* et non *temperer*; il est vrai que la métathèse *tremper* semble indiquer une difficulté de prononciation qui rendrait compte de l'*e* de *emp-e-rere*; toutefois ce groupe *mpr* est normal en vieux français. Y aurait-il dans *emperere* une influence savante du titre *imperator* remis en honneur par Charlemagne et ses successeurs?

Protonique ĭ : *signĭficat* — *senefie*,
certĭficat — (*a*)*certefie*,
magnĭficat — *magnefie* [2],
multĭplicat — *monteplie*, *mouteplie*,
quadrĭfúrcum — *carrefour*,
quadrĭliónem — *careillon*,
matrĭculárium — *marreglier* [3],
dominĭcélla, *domnĭcélla* — *dameiselle*,
Patrĭciácum — *Perrecy*,
asperĭtátem — *asperté*, *aspreté*,
sanctĭtátem — *saintedé* (Ps. d'Oxford, XCII, 7);

et de même : *castĭtátem* — *chasteé*,
* *mitidĭtátem* — *neteé*,
* *putĭditátem* — *puteé*,
* *viduĭtátem* — *vereé*,
* *quietĭtátem* — *quiteded* (Roland, 907), etc.

De ces mots en *eded*, *eé*, les uns sont primitifs : *sainteé*, *chasteé*; les autres sont dus à l'analogie des premiers [4], et remontent certaine-

[1] *Alerain* vient de *alĕrămen*, et appartient à la famille de *allerare*, v. fr. *alerer*, composé dans lequel *lerare* a été traité comme s'il était simple : *a-leoer* (voir plus haut, p. 99, note 5). Le maintien de l'*e* dans *al-e-rer* a déterminé celui de *al-e-rain*.

[2] Les composés en * *-ficāre* = *fier*, se décomposent en leurs deux éléments qui prennent chacun l'accent; voilà pourquoi * *ficāre* garde son *f*. Le traitement de *-ficare* comme * *ficare* semble toutefois indiquer qu'on a affaire à des mots d'origine savante, et ce qui vient à l'appui de cette manière de voir, ce sont les formes certainement populaires *aïgier*, *frotigier* = *ælificare*, *fructificare*, dans lesquels la protonique immédiate de *ĭcáre* tombe régulièrement. Même doute pour *mouteplier*.

[3] Dans *matrĭcularium* = *matriclarium*, *marreglier*, le maintien de l'*ĭ* est rendu nécessaire par le groupe précédent *tr* et c'est la seconde protonique *u* qui tombe.

[4] Quelle est l'origine de *ducheé*, *conteé*, *piteé*, mots qu'on rencontre à côté de *duché*, *conté*, *pité* (ou *pitié*), par exemple dans : « Lors dona li empereres Baudoins au conte Looys de Blois la *ducheé* de Nique » (Villehard., CXXVI). « Quant vint à tere si en fist *duceé* » (Huon de Bord., 3109). « Et le meilleur castel de cheste *conteé* » (Doon de Mayence, v. 242) : « De la douleur qu'ele a et de la *piteé* » (*Id.*, v. 222; cf. *id.*,

ment à l'époque primitive, où les adjectifs *nitidus*, *putidus*, etc., ne s'étaient pas encore contractés en *net*, *put*, etc., et où le suffixe était encore vivant sous la forme *itate* (ou *edade*, *edad*). D'un autre côté, des mots tels que *bonitatem*, *sanitatem*, *puritatem*, *veritatem*, etc., devait se dégager plus tard, *dans la période française*, un suffixe *té* qui a développé des mots comme *lascheté*, *lasté*. Dans ces mots nouveaux, on voit tantôt paraître un *e* féminin, tantôt non ; l'*e* se produit quand l'adjectif radical est terminé par un *e* (*lasche*, *lascheté*), ou par une ou plusieurs consonnes qui, combinées avec le *t* de *té*, produiraient un groupe peu harmonieux (*fals*, mais *falseté* ; *chétif*, mais *chétiveté*, etc.). Enfin, dans certains mots, l'*e* indique un commencement d'orthographe savante (*pureté*, *seüreté*, à côté de *purté*, *seürté*, et par analogie *foleté*, etc.).

Comment expliquer les mots *preechier*, *empeechier*, qu'on rapporte à *prædicare*, *impedicare*? *Preechier* a une autre forme *prechier* [1], qui est directement le lat. *prædicare* ; cf. *vendicare*, *venchier* (à côté de *vengier*). Quant à *preechier*, ne serait-il pas issu de * *praedictiare* ? Quoique le changement de *cti* en *ch* soit encore inexpliqué, il n'en paraît pas moins formel dans *allécher*, *delécher*, *fléchir* [2], etc. L'explication des diverses formes de *empêchier* : *empaiechier*, *empéechier*, *empeschier*, *empegier* reste insuffisante : *empaichier*, *empegier*, remontent à * *empactiare*, *empedicare*, mais *empeechier* ?

Protonique *ŏ* et *ŭ*. Je ne vois à citer que *petrŏsélinum* — *peresil* [3] et

v. 712, 749, etc.). Il faut voir dans ces mots, non des formes primitives, mais des formes analogiques de date relativement récente. *Duc* est un mot savant pris du latin *dux* ; de ce mot, *après le* VII[e] *siècle*, on tire à l'aide du suffixe *atum*, le dérivé *duc-atum* qui devient régulièrement *duchié*, et à l'aide du suffixe *itatem* (sous une forme telle que *edad*, ou *eded*), le second dérivé *duch-edéd*, *ducheé*. En effet, après le VII[e] siècle, le changement de *ce ci* en *che chi* est normal ; cf. *skina eschine*, *qvisqvunum keskunum chascun*, *qvercinum kersnus chesne* ; de la même manière *duc-issa* fait *duch-esse*, *franc-itia franch-ise*. *Ducheé* est donc un doublet à côté de *duchié*, doublet dû à l'analogie des formes telles que *quitedé*, *saintedé*, *netedé*, etc. Même explication pour *piteé*, *conteé* ; ce dernier surtout était amené nécessairement par *duchié*, d'après le parallélisme *duché*, *ducheé* ; *conté*, *conteé*.

[1] Les vers suivants réunissent les deux formes : ja tant *preeschier* ne sauras Que rien en aies por *preschier* (Chev. au lyon, 5954-55). L'*s* qu'on rencontre devant *ch* est purement orthographique.

[2] Nous supposons que cette forme aurait subi, postérieurement au changement de *tiar* en *cier*, un changement identique à celui qui a atteint la palatale. *Ti* + une voyelle, et *c*(*e*), *c*(*i*), deviennent en même temps dans les diverses langues romanes *č*, *ts* ; à une seconde époque (voir p. 104, note 4), dans de nouveaux mots (pour la plupart d'origine germanique), le *c* palatal de *ka*, *ké*, *ki* se change en français en *č* et le groupe (*c*)*ti* + une voyelle, reformé alors, subit également ce changement.

[3] Voir plus haut, p. 97, n. 1. Cf. *latrōcinium larrecin*, *latro lerre*. — Nous ne citons pas ici le mot *leopardum* parce que l'*o* n'y est pas réellement une protonique. Ce mot a revêtu des formes variées en français : *liepart* (Crest. de Troyes, Chev. au lyon, 178 ; Doon de Mayence, 1657 ; Durmart le Galois, 1279 ; etc.) ; *lieupart* (Durmart, 7024) ; *leupart* (Roland, 733, 1111, 2542) ; *lepart* (Roland, 728) ; *lupart* (Huon

turtŭrella, qui donne *tortrelle* [1], d'où plus tard par adoucissement *tortereile* [2].

Il convient maintenant de rappeler l'action exercée par les consonnes mouillées *ñ l* sur les protoniques qui les précèdent : *humiliare*, *umelier* ; Avenionem, *Avignon* ; * *campinionem*, *champignon* ; *aculeónem*, *aguillon* ; *papiliónem*, *pavillon* (de là les suffixes *illon*, *ignon*, qu'on trouve dans *chambrillon*, *cendrillon*, *échantillon*, *maquignon*, *lumignon* [3], etc.

III. — e, i, o, u *longs.*

La chute de la protonique longue est aussi réelle que celle de la brève ; elle n'a pas été reconnue jusqu'ici parce que dans un grand nombre de mots elle est contrariée par diverses causes qui agissent spécialement sur les mots dérivés et sur les formes de la conjugaison. Dans *collŏcáre*, *colchier*, *l'ŏ* étant une protonique brève tombe comme il tombe dans *cóllŏcat colche* où il est atone finale. *Bonum* a l'accent sur *o* et devient *bon* ; dans *bonitatem*, l'*o*, tout en perdant l'accent tonique, reçoit un accent second : *bòni-tátem*, et l'*i* de *bòni* comme l'*e* de *tátem* tombe. Ici le jeu des lois phonétiques est simple. Il n'en est pas de même pour certains mots à protonique longue ; la voyelle atone dans quelques formes, ou dans les radicaux de ces mots, peut recevoir l'accent ; * *ratiōnare*, * *ratiónat* ; *ajūtáre*, *ajútat* ; *dolōrósum*, *dolórem* ; amīcábilem, *amícum*. De là des actions diverses d'analogie qui viennent troubler l'harmonie de la loi phonétique. A cela s'ajoutent encore des changements de suffixes qui jusqu'ici n'ont pas été reconnus. Il résulte de ces diverses causes que dans beaucoup de mots la protonique longue paraît s'être conservée ; mais il ne faut pas être dupe de ces apparences, et quelque nombreuses qu'elles soient, donner comme des exceptions à une loi les applications d'autres lois.

1° La protonique longue tombe. 2° Préservée par un groupe de con-

de Bordeaux, 595 ; Chans. d'Antioche, VIII, 983). *Lepart* et *lupart* sont deux affaiblissements différents de *leupart* dont *lieupart* est une forme diphtonguée. On se trouve donc en présence de deux formes *liepart* et *leupart*, dans lesquelles le maintien du *p* ne peut s'expliquer que parce que *pár-dum* est traité comme un mot à part. *Leo* étant traité comme simple a donné régulièrement soit *lié*, soit *lieu*, *leu* (d'où plus tard devenu atone *lu*, *le*), tout comme *Deu(m)* a donné *Dié* ou *Dieu Deu*.

[1] Ore vivrai en guise de *tortrele* (Alexis, 30 *d*).

[2] Si r'avoit aillors grans escoles
De roietiaus et *torteroles* (Rose, 651).
Plus simple...
Que *torterele* ne coulons. (*Id.*, 8522).

[3] Voir sur ce mot Scheler, dans la *Romania*, IV, p. 460.

sonnes, elle reste sous la forme d'un *e* féminin. 3° Elle est conservée dans certains mots sous l'influence de mots de même forme lorsque la protonique des premiers se trouve être la voyelle accentuée des seconds. 4° Dans d'autres mots elle paraît conservée sous forme d'*e* féminin, quoique, en réalité, par suite d'une substitution de suffixes, cet *e* représente normalement un *a* étymologique. Tels sont les faits que nous allons maintenant établir.

1° E, I, O, U longs tombent.

e long :	*AudEnácum* [1]	*(Audnay Aunay) Aulnay*
	AurEliácum	*Orly*
	AurEliánis	*Orliens*
	blasphEmáre	*blasmer* [2]
	consvEtúdinem	*costume*
	elEmósyna	*almosne*
	erEmíta	*ermite* [3]
	inquiEtúdinem	*enquitume*
	LatIniácum	*Lagny*
	quiEtáre	*quitier* [4]
	sevErínum	*Seurin Surin* (*vocab. Hagiol.*)
	SevEriácum	*Civray*
	verEcúndia	*vergogne*
	vervEcárium	*bergier*
	vervEcálium	*bercail*
	vervEcíle	*berzil*
	vidErábeo	*vedrai, verrai*

et de même tous les futurs des verbes en *ēre* :

calErábet	*chalra, chaldra*
debErábeo	*devrai*

[1] La plupart des noms géographiques que nous donnons dans ces listes nous ont été fournis par M. Longnon. Ils sont empruntés à des documents antérieurs à l'an 850. Quand la forme moderne s'écarte beaucoup de la forme primitive, nous donnons les intermédiaires entre parenthèses. La quantité de *Audēnacum* est indiquée par celle de *Audēna*, nom de rivière dont on ne peut pas séparer *Audenacum*.

[2] On peut hésiter toutefois pour *blasmer* qui peut dériver de *blasme* = *blásphema* = βλάσφημον : cette dérivation expliquerait l'absence de formes *blasfeimet* = *blasphēmat*. Le Roland a déjà un subjonctif *blasme* = *blasphēmet* (vers 1546).

[3] Il n'est pas évident que de *érēmus* (provençal *erms*) on doive conclure à *erēmíta* ; car *érēmus* doit sa quantité à l'accentuation du grec ἔρημος (= *érēmus*) ; ce fait ne se produit pas pour ἐρημίτης qui doit donner régulièrement *erēmíta*. *Erēmus* est fréquent dans les poètes chrétiens, spécialement dans Prudence (IVe siècle) ; *erēmita* ne se trouve qu'une fois au VIe siècle, dans Fortunat (*Vita Sancti Martini*, III, 628).

[4] *Quiētáre* présente un développement phonétique analogue à celui de *piētátem* (cf. plus haut, p. 101, n. 2) : *quiētáre quijētáre quijtare quitier*. — Sur *enquitume*, voir le *Jahrbuch*, 1869, p. 255, et 1870, p. 145.

	* *cadERábeo*	*chedrai*, *cherrai*
	* *fallERábet*, *etc.*	*falra*, *faldra* [1], *etc.*
i long :	*CamIsiácum* (*ī ?*)	*Chainsy* (aujourd'hui *Chanzy*)
	dormItórium	*dortoir*
	eradIcáre	*arachier* et de même *esrachier*, *esragier*, *enragier*
	molInárium	*molnier*, *mounier*, *meunier* [2]
	partItiónem	*parçon*
	radIcína	*racine*
	salInárium	*salnier*, *saunier* et de même *salīnare*, *sauner*
	VicInónia	(* *Venoine*, *Veloine*), *Velaine*
	venIrábeo	*venrai*, *vendrai*, *viendrai*

et de même :

	audIrábeo	*odrai*, *orrai*
	fugIrabeo, *etc.*	(*fugrai*, *fúyrai*) *fuirai* (dissyllabique), etc.
o long :	*auctOrícat*	*otreie*
	* *barOnáticum*	*barnage* et de même *barné*
	consObrínum cosObrínum	* *cosrin*, *cosin* [3]
	COtoniárias	*Coignieres* [4]
	* *grandiOráre*	(*en*)*graignier*
	masiOnáta	*maysnada*, *maisniée*
	masiOníle	*maysnile*, *maisnil*
	MediOlánum	*Meillant*, *Melant*, *Milan*
	meliOráre	(*a*)*mieldrer*
	* *minOríre*	(*a*)*menrir*
	* *pejOráre*	(*em*)*pirier*
	ratiOnábilem	*raysnable*, *raisnable*
	ratiOnáre	*a raisnier* [5]
	SolOnacum	*Sonnay* [6]

[1] *Plairai*, *tairai*, *recevrai*, etc., peuvent venir de *placĕrábeo*, *tacĕrábeo*, *recipĕrábeo*, etc., parce qu'a côté des formes *placēre* (plaisir), *tacēre* (taisir), * *recipēre* (recevoir), etc., on trouve les formes * *placĕre* (plaire), * *tacĕre* (taire), *recipĕre* (reçoivre).

[2] *Molinier*, qu'on rencontre en v. fr. et qui existe encore comme nom propre, est un dérivé de *molin*.

[3] Mots des idiomes du nord-ouest : *cusdrin* (ladin), *cosin* (fr. et prov.). *Cosrin*, réduction de *cosbrin*, donne *cusdrin* ou *cosin*, comme *misĕrunt*, *fécĕrunt* donnent *mistrent*, *fistrent* ou *misent*, *fisent*. Il ne serait pas étonnant qu'on rencontrât une forme *corin* (qui ne serait pas *cosin* rhotacisé) analogue à *mirent*, *firent*.

[4] Dérivé primitif du latin populaire *cotōnio*, classique *cydōnium* (italien *cottogna*). Le mot est mérovingien.

[5] Latin classique *ratiocinari* ; cf. *sermonare* pour *sermocinari* dans Aulu-Gelle, XVII, 2.

[6] La quantité est donnée par le mot *Solōna*, fréquent dans la géographie de la Gaule.

	* *taxonária*	*taisniere* [1]
	telonéum (τελωνεῖον)	* *tenoléo*, *tenliu*, *tonliu*, *tonlieu*
	Victoriácum	*Vitry*
u long :	*ajūtáre*	*aidier*
	cinctūráre	*ceintrer*
	consūtúra	*costure*, *couture*
	cultūráre	(*a*)*coltrer*, (*ac*)*coutrer* [2]
	matūtínum	*matin*
	pastūriáre	(*pastriare*, *paistrar*), *em*; *dé-paistrier*, *pêtrer* [3]
	pistūríre	*pestrir*
	pro-mūtváre	(*em*)*prunter* [4]
	Stadūnénsem	(*Stadnése*) *Estenois*
	* *ventūráre*	(*a*)*ventrer* [5]
	Vedūnétta	*Besné* [6]

La loi de la chute de la protonique longue, suffisamment établie par les exemples précédents, trouve son application la plus intéressante et en même temps sa conformation la plus éclatante dans les formes de la conjugaison du vieux français. Soit le verbe *ajutáre* ; le présent, d'après la théorie, doit être

ajúto	*aiú*	*ajūtámus*	*aidóns*
ajútas	*aiúes*	*ajūtátis*	*aidiéz*
ajútat	*aiúe*	*ajútant*	*aiúent*

or la théorie est ici pleinement confirmée par les faits. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les *index* réunissant les formes diverses de ce verbe [7] pour se convaincre que les personnes où le radical est accentué, c'est-à-

[1] Comparez * *taxônem*, *taisson*.

[2] Si l'étymologie de ce mot est *cousture* (*ad-cos*(*ū*)*t*(*ū*)*ráre*), c'est un exemple également convenable de la chute de l'*ū* protonique.

[3] Il faut partir de *pasturiare* et non *pasturare*, comme le prouve également l'italien *spastojare*.

[4] L'etymologie est mise hors de doute par les formes que cite Diez dans son *Dictionnaire*. Il faut toutefois admettre que dans le latin populaire l'*u* de *-tuare* était tombé, comme il était tombé dans *battalia*, *quattor* = *battualia*, *quattuor*.

[5] Tout *aventra* quanqu'il conta (*Miracle de saint Éloi*, 111 *b*). Voir le *Jahrbuch*, 1869, p. 247.

[6] La filière est *Vidūnéttum Vednet Benét Besné* ou *Vednet Vesnet Besné*. — La quantité de la protonique dans ce mot et dans *Stadūnensis* est donnée par ce fait que *Stadūnensis* et *Vidūnetta* sont des dérivés de * *Stadūnum* et * *Vidūnum* où l'on reconnait sans hésitation le mot bien connu *dūnum*.

[7] Voir par exemple l'index de *Roland* dans l'édit. de M. Gautier; l'index de *Durmart le Gallois* dans l'édit. de M. Stengel. A une page de distance, je lis dans Tobler, *Aniel : aiuen* (386), *aidier* (427). — Disons, en passant, que ce verbe présente des formes secondaires assez difficiles à expliquer, *aïe*, *aïent*, etc. qui correspondent à celles de *aiue*, *aiuent*.

dire les trois personnes du singulier et la troisième personne du pluriel de l'indicatif et du subjonctif, ainsi que la deuxième personne du singulier de l'impératif, gardent la voyelle longue, tandis que les personnes où la terminaison reçoit l'accent font tomber cette voyelle longue devenue protonique.

Dans une note récemment publiée, M. Cornu établissait dans la *Romania* la conjugaison de *parler* [1], d'après le seul examen des faits Cette conjugaison s'explique maintenant régulièrement par la chute de la protonique longue *o* = *au* = *ar* (*paravlàre*). On voit en même temps que cette conjugaison n'est plus isolée et qu'il faut y rattacher *aidier* et les verbes que nous avons précédemment cités. Ainsi j'*arraisone*, nous *araisnons* [2]; je *manjue*, nous *manjons* [3]; j'*empasture*, nous *empaistrons* [4]; il *aventra* [5]. *Quiētare* a dû, à l'origine, donner *je quei*, tu *queies*, il *queie*, ils *queient*, comme *con-rēdo* a donné *con-rei*, *-reies*, *-reie*, *-reient*; mais en même temps *quitons*, *quitiez*, *quiteir*, etc. Et si les plus anciens textes ne nous offrent pas d'exemples réels de cette double conjugai-

[1] *Romania*, 1875. p. 457.

[2] Voir des exemples des formes au radical accentué et contenant l'*o* (*j'arraisone*) dans *Roland*, 3536; *Benoît*, 7614, 8451, 13430; *Renard*, I, p. 230, etc., etc., et des formes contractées (*araisnier*) dans *Benoît*, 8451, 10550, 11683, 13594, etc.; *Mort de Garin*, p. 74; *Raoul de Cambrai*, p. 45; *Gormont et Isambart*, dans *Ph. Mousket*, II, xxx; *Crestien de Troyes*, *Chevalier au lyon* : 1782, etc.; *Amis et Amiles*, 2640, *Jourdain de Blaives*, 2619, etc.; Benoît de Sainte-More, *R. de Troie*, 4220, etc.; Hoffmann, *Pariser Glossar* 314, etc., etc. Toutefois l'action analogique des formes pleines avec *o* sur les formes contractées sans *o*, et de celles-ci sur les premières, en même temps que l'influence du mot *raison* duquel on tirait naturellement un dérivé *raisonner* ont amené la double conjugaison *araisnier*, *j'araisne* (*Chev. au lyon*, 6103; *Tristan*, 1333; *Amis*, 2171; *Durmart*, 1359, 2232, 5268; cf. 9240, 1842, 3778, etc.); et *j'araisone*, *araisoner* (*Durmart*, 3413, 10530, 12408, 13355, 14075; *Amis*, 324, *Pariser Glossar*, 125, etc., etc.).

[3] Voici la conjugaison de *mangier* dans Joinville : *manjue*, *mangiez*, *manjuent*, *manjoit*, *mangiens*, *mangeroit*, *manjue* (impér.), *mangiens* (subj.), *mangier*, *mangié* (voir l'*index* de M. de Wailly). On s'attendrait toutefois à *il mandue*, *nous manjons*. Mais vraisemblablement il y a eu d'abord influence des formes avec *j* sur les autres : de là *manjue manjons*; plus tard *manjons*, *mangier* ont encore agi sur *manjue* pour le changer en *mange*.

[4] Depuis longtemps on avait reconnu l'existence des formes *empasture* = *empêtre*. Diez fait de *empêtrer* une contraction de *empêturer* (Et. W., I, *pastoja*); E. du Méril, dans son *Dictionnaire Normand*, rattache justement le normand *empaturer* au verbe *empêtrer*; Burguy (III, s. v. *paistre*) enregistre des formes comme *empaisturer*, *empeisturer*, *empesturer*, « d'où, par rejet de l'*u*, *empestrer* ». Ces savants n'ont pas vu que les formes qui ont le radical accentué, seules ont l'*u* : « ses cevaus *empasture* » (Aiol. 5446); non les autres : « Fussent il assez *empaistrié* » (Chr. des D. de N., II, 2594). Des deux formes *empasture*, *empaistrons* la langue commune a étendu la seconde à toute la conjugaison : *j'empêtre*; le dialecte normand la première : *empaturer*.

[5] Sur le présent il *aventure* et sur le substantif *aventure*, la langue refit la conjugaison de *aventurer*, si bien que la conjugaison primitive disparut sans laisser d'autres traces que l'exemple, jusqu'ici unique, du Miracle de Saint-Eloi. Mais cet exemple suffit pour reconstituer cette conjugaison primitive, qu'il n'est pas téméraire d'étendre à *accoutrer*, *ceintrer*, malgré l'absence d'exemples tels que *accouture*, *ceinture*.

son restaurée par induction, il faut admettre que l'analogie, s'exerçant de bonne heure sur ces formes si opposées, les a ramenées soit à je *quite*, tu *quites*, il *quite*, nous *quitons*, soit à je *quei*, nous *queons*, *queer* (cf. *con-reer*), formes dont nous trouvons la trace dans le composé *aqueer :*

Et quant chil l'ont oï, si se sont AQUÉÉ (*Doon de Mayence*, 4795).

La théorie nous amène également à admettre des formes comme *il acouture*, il *empejore* (*impejórat*), il *araïe* (*eradícat*), il *empromue* (*impromútuat*), etc. Peut-être les trouvera-t-on ; peut-être faut-il admettre que des conjugaisons aussi complexes n'étaient pas à l'origine complètes. Si des verbes inchoatifs comme *pestrir*, il *pestrit* = *pist*[*ū*]*rire*, *pist*[*ū*]*riscit*; *amenrir*, il *amenrit* = *ad-min*[*ō*]*rire*, *ad-min*[*o*]*riscit*, sont devenus réguliers, parce que la longue *ū*, *ō*, était *toujours* protonique, dans les verbes où ce fait ne se produisait pas, la langue a pu dès l'origine abandonner les formes pleines : il *acouture*, il *empejore*, il *araïe*, il *empromue*, etc., pour ne conserver que les formes contractées qui étaient dominantes : *accoutrer*, *empeirier*, *arachier*, *emprunter*, etc., quitte plus tard à refaire par voie d'analogie la conjugaison entière sur ces formes [1]. Un pareil procédé est conforme aux lois du langage. Quoi qu'il en soit, il ressort des observations qui précèdent que la théorie de la conjugaison dans notre vieille langue doit être reprise et étudiée au point de vue que nous venons d'indiquer.

2° De même que la protonique brève, la longue sous l'action d'un groupe est représentée par un *e* féminin.

L'action des groupes est sensible dans *la*TRO*cínium*, *la*rrec*in* [2] ; *nu*TRI*túra*, *no*dre*dure* (Raschi [3]) ; *nu*TRI*tiónem*, *no*rreç*on* ; *sus*PI*ciónem*, *sos*peç*on* [4]. Dans ces trois mots le groupe précède la tonique ; dans les suivants il la suit, et se montre sous la forme d'un *n* ou d'un *l̃*, dont nous

[1] Ajoutons l'action analogique des substantifs sur les verbes dérivés.

[2] Voir plus haut, p. 105, n. 3. Quelle est la quantité de l'*o* dans *Petrocóris*, *Pie*RE*guys*, dans la langue d'oïl, *Perigueux* dans la langue d'oc? L'*o* est long dans *Petrōnilla*, *Per*RE*nelle*.

[3] *Nourriture* est savant ; de même *pourriture*. *Entred* PORRETURE *en mes os*, dit le traducteur de la prière d'Habacuc (dans le Ps. d'Oxford, éd. Michel) pour rendre la Vulgate : *Ingrediatur* PUTREDO *in ossibus meis* (Abac., III, 16). Il en est de même de tous les mots en *iture;* cf. d'ailleurs plus bas, p. 114.

[4] L'*e* de *norreçon* est dû évidemment au groupe précédent *tr* ; mais n'y a-t-il pas à tenir compte du *ti* qui suit ? Les terminaisons *tionem*, *tiare* présentent des obscurités difficiles à dissiper. Pourquoi * *acūtiare*, * *minūtiare*, etc., donnent-ils *aguisier*, *menuisier*, etc., *erīciónem*, *tradītiónem : heriçon*, *traïson ?* De même *haim* a un dérivé *hameçon* ; mais *clerc*, *écu*, *enfant*, etc., font *clerçon*, *écuçon*, *enfançon* sans voyelle intercalée. *Traïson* est spécialement curieux ; il semble que ce mot ait subi l'influence de *trahir* de *tradere*, comme aussi *traître* de *tradītor* (lequel a de plus irrégulièrement conservé le *t* latin). Tout cela est peu clair. Les noms propres présentent les mêmes obscurités. *Aguciacum* donne *Aiguisy ; Locogiagum* (*Locodiacum*), *Ligugé ; Domitiacum*, *Domesy ;* mais *Codiciacum Coucy*, *Pondiciacum Poinsat*, *Vendiciacum Vansat* (?).

avons étudié plus haut l'influence sur la protonique brève : *calEnióne*m, *chaegnon*, *chaignon*, *chignon* : *Sabīniácum*, *Savigny*, *Sévigné* ; *Flavīniácum*, *Flavigny*. Les noms propres de lieu fournissent un nombre assez considérable de formes de ce genre. Les noms suivants, que me communique M. Longnon et dans lesquels la quantité de la protonique est inconnue, peuvent être ajoutés, soit aux noms qui précèdent, soit à ceux que nous avons cités page 106, ils sont, sous leur forme latine, antérieurs à l'an 1100.

Cipiliacum, *Chevilly* ; *Luziliacum*, *Luzillé* ; *Ceriniacum*, *Cherigné* ; *Romiliacum*, *Romilly* ; *Buriniacum*, *Burigny* ; *Juviniacum*, *Juvigny* ; *Aculia-Curtis*, *Aguile-Court* (aujourd'hui *Aguilcourt*) [1].

3° Nous arrivons aux exceptions [2], commençant par l'examen des futurs en *irai* = *ire-hábeo*. Nous avons vu plus haut comment *debērábeo*, *audīrábeo* donnent régulièrement *devrai*, *odrai*, *orrai*. Pourquoi *finīrábeo* ne donne-t-il pas *finrai*, *findrai* ? il faut considérer à part les inchoatifs.

Les inchoatifs doivent le maintien de l'*i* de l'infinitif, dans les formes du futur et du conditionnel, où il est atone, à l'action analogique de l'*i* qui paraît *à toutes les personnes de tous les autres temps*. On disait *floris*, *florissoie*, *floris*, *florisse*, etc. On ne pouvait dire, sous peine de rompre l'harmonie de la conjugaison : *florrai*. Ceci est conforme aux principes qui ont dirigé le français dans sa refonte de la conjugaison latine.

Parmi les verbes non inchoatifs, les uns laissent tomber régulièrement l'*i* : *oïr* : *odrai*, *orrai* ; *venir* : *vendrai*, *viendrai*, etc. ; les autres le conservent : *mentir*, *mentirai* ; *sortir*, *sortirai*, etc. Cette différence tient à la nature de la consonne ou des consonnes qui précèdent l'*i* : ici nous retrouvons la loi des groupes.

[1] Toutefois il y a des exceptions : *Turiliacum Tourly*, *Cruciniacum Crugny*, *Boviniacum Bogny*, *Latīniacum Lagny*, *Nobiliacum Neuilly*, *Ameliacum Amblis*, *Camiliacum Chambly* (mais aussi *Chemillé* dans l'Anjou). On peut saisir l'influence des groupes dans *Andegavum Andgavum*, opposé à *Andelavum Andelot*, *Andeligum Andely*. *Vindonessa Vendenesse*, *Vandalenum Vandelein* : le groupe *nd* suivi d'une muette *g* se réduit à *nj* ; le même groupe *nd*, suivi d'une liquide *l* ou *n*, n'admet pas cette réduction ; preuve de plus du rôle que joue la consonne qui sépare la protonique de la tonique. Voir plus haut, p. 101.

[2] Nous laissons de côté les formes savantes : *candelabre* (*chandelabre* dans *Alexis*, 116 a), *chandeleur*, *cimetière*, *mouvement*, *servitude*, *importuner*, *argument*, etc. *Estrument* vient de *instrumentum* par le latin populaire *istrumentum*, dans lequel l'*i* a été considéré comme l'*i* prosthétique de l'*s impurum*, de sorte que la syllabe *stru* est initiale. Dans *sospirer* (*sozpirer*), *envier* (invitare) et quelques autres, le composé latin est décomposé et les particules *in* et *sos* (subtus) et les radicaux sont traités comme mots simples. *Crier* et toutes les autres formes romanes nous reportent non à *quirītáre*, mais à *critare*. *Cheminié* est un dérivé primitif d'un simple *chemin* que son homonyme *chemin* (via) a fait disparaître. Le *keminada* du glossaire de Cassel ne contredit pas cette affirmation.

Les verbes en *ir*, latin *ire*, qui font tomber l'*i* au futur, présentent des formes correspondantes a celles des verbes en *oir*, *ir*, latin *ēre*, qui font tomber l'*e* au même temps :

1. *dēre : sedēre*, * *cadēre*, *vidēre*, * *potēre*, * *podēre* ; infinitif français *-deir*, futur *-drai*, *rrai*.

dīre : audīre, * *hatīre*, *hadīre* ; infinitif français *-dir*, futur *-drai*, *rrai*, (orrai, harrai).

2. *lēre : calēre*, *valēre*, * *volēre*, *dolēre*, *solēre*, * *fallēre* ; infinitif *-loir*, *-llir* ; futur *-lrai*, *-ldrai*, *-udrai*.

līre : salīre (*bullīre* [1]) ; infinitif *-lir*, *-llir* ; futur *-lrai*, *-ldrai*, *-udrai*.

3. *nēre : manēre* [2], *tenēre* ; infinitif *-noir*, *-nir* ; futur *-nrai*, *-ndrai*.

nīre : venīre ; infinitif *-nir* ; futur *-nrai*, *-ndrai*.

4. *rēre : parēre* ; infinitif *-roir* ; futur *-rrai*.

rīre : ferīre, * *morīre*, * *gwarīre* ; infinitif *-rir* ; futur *-rrai* [3].

5. *cēre : jacēre* [4] ; infinitif *-gesir* ; futur **jaisrai*, *gerrai*.

cire, *gire* : *exīre*, * *escīre* ; infinitif *-issir* ; futur *-israi*, *istrai* ; *fugīre*, infinitif : *fuïr* ; futur — *fúirai* (= *fúyrai*) [5].

Il n'existe pas de verbes en *īre* correspondant aux verbes en *pēre*, *bēre*, *vēre* ; * *sapēre*, *debēre*, *movēre*, *pluvēre*, * *sturēre* (*estovoir*).

Jusqu'ici la parité est complète ; le traitement de *ī* est identique à celui de *ē*. La parité cesse dans les verbes *mentir*, *sentir*, *partir*, *sortir*, *servir*, *dormir*, *vestir*, *offrir souffrir* (*offerīre*), *ovrir covrir*, mots dans lesquels la terminaison latine *rire* est précédée des groupes *nt*, *rt*, *rv*, *rm*, *st*, *fr*, *vr*. *Mentrai*, *sentrai*, *partrai*, *sortrai*, *servrai*, *dormrai*, *offrai*, *ovrrai*, étaient trop durs ; si *nt-c* se réduit à *nc* dans *monticellum*, *monceau*, *rt-c* à *rc* dans *particella*, *parcelle*, *rm-t* à *rt* dans *dormitorium*, *dortoir*, il n'en est pas de même pour les groupes *nt-r*, *rt-r*, *rv-r*, *rm-r*, *st-r*, *fr-r*, *vr-r*, où la troisième consonne est une liquide, *qui n'entraîne pas*, *comme le ferait une muette*, *la chute de la consonne précédente*. L'euphonie a donc exigé le maintien d'une voyelle intermédiaire, tout comme dans *suspicionem sospeçon*, *nutritionem norreçon*, et cette voyelle, qui primitivement a dû être un *e*, est redevenue *i* sous l'influence de l'infinitif. La langue de nos jours a le sentiment très

[1] Je ne connais pas d'exemples en ancien français du futur de *bouillir*.

[2] *Manere* a toutefois donné un infinitif *maindre* d'où peut être sorti le futur.

[3] Il se peut que pour la série *rēre rire*, la chute de l'*e* et de l'*i* au futur soit due à la présence des deux *r* : cf. *comparer*, *comparerai comparrai*, etc.

[4] Quoique les verbes rapprochés dans ce nº 5 ne traitent pas de la même manière les groupes de consonnes, ils s'accordent à faire tomber l'*ē* et l'*ī*, et cela suffit pour légitimer notre rapprochement.

[5] *Fugire* donne régulièrement *fu-ïr* ; de leur côté, (*je*) *fúi* (en une syllabe) de *fugio*, (*je*) *fúirai* (en deux syllabes) de *fug*(*i*)*rábeo* sont tout aussi réguliers.

net de la parenté du futur avec l'infinitif[1] ; à plus forte raison la langue primitive. Voilà comment il se fait que de la foule des verbes en *ire*, un petit nombre seulement a pu se soumettre à la loi de la chute de la protonique longue *i*.

Les futurs en *irai* représentent la double influence des groupes et de l'analogie. Dans les diverses exceptions que nous allons examiner, l'analogie seule agit. Dans les substantifs ou adjectifs tels que *amiable*, *felonie felenie felenesse*, *charbonnier*, *doloros*, *amoros*, *vertuos*, *languros*, etc., la protonique a dû sa conservation à l'action de la tonique de *ami*, *felon*, *charbon*, *dolor*, etc. Non pas que *doloros* par exemple doive être considéré comme un dérivé de création française ; car il est invraisemblable de faire de ce mot, non la transformation du latin *dolorosus*, mais une forme nouvelle, originale, tirée de *dolor*. Les choses se sont passées autrement. A l'époque du latin populaire où la protonique brève ou longue, avant de tomber, s'était réduite au son de *e* féminin, à l'époque où l'on disait *doleróso*, pour *dolorósum*, les populations romanes, reconnaissant la parenté de ce mot avec *dolére* (= *dolórem*), l'ont soustrait à l'action des lois phonétiques qui en devaient faire *dolros*, *doldros*. C'est ce qui explique pourquoi, dans les formes dérivées de ce genre, on voit le plus souvent un *e* feminin, *doleros*, *ameros*, *langueros*, *felenie*, etc. La langue pouvait à chaque instant rapprocher les dérivés des simples ; elle les sentait et par suite les maintenait parents.

Même action dans les verbes dérivés de noms ou d'adjectifs : *coroner*, *deviner*, *deviser*, *enchaener*, *honorer honerer*[2], *jeuner juner*[3], *marier*, *mendier*[4], *moneer*, *oblier*[5], etc. La présence des simples comme *corone*, *devin*, *devis*, *devise*, *chaeine*, *honor*, *jeun jun*, *mari*, *mendis*, *moneie*, *obli*, *etc.*, agissait, dès l'époque latine, et à tous les moments de l'existence de ces mots, pour protéger la tonique. A cette action

[1] On entend souvent dans le peuple : *je trouvérai*, *je changérai*, par suite d'une action de l'infinitif en *er* sur le futur.

[2] Le recueil des inscriptions de l'Algérie de M. L. Renier porte au n° 3974 le nom *Honoratus*, *Honoratai*. M. Louis Havet, qui a collationné le texte de cette inscription sur l'original déposé au Louvre, m'assure qu'il faut lire HONERATUS HONERATAI. C'est un exemple à ajouter aux trois exemples cités par Schuchardt (*Vokalismus*, II, 214) d'après des inscriptions italiennes. Si l'*e* de ces formes n'est pas long, on peut rattacher *honos-oris* à *onus ĕris*, en vieux latin *honus-honĕris* (L. Havet). Cf. les deux significations du mot français *charge*. La forme *honĕrare* rendrait compte des formes italiennes, espagnoles, provençales *honrare*, *honrar*, *hondrar* ; toutefois elle ne peut valoir pour le français *honorer* ou *honerer* qui repose sur *honōráre*.

[3] De *jejunum* on a tiré, par chute de la première syllabe, *jun* ; par chute du *j* médial, *jeun* ; de même pour *juner*, *jeüner*.

[4] *Mendier* n'est pas même un dérivé de *mendicare*, conservé sous l'influence de *mendis*, de *mendicus*. *Mendier* dérive de *mendis* par l'intermédiaire du suffixe *icare*. « *Ne nuz suiens cunduiz a* MENDEIER », lit-on dans le *Roland* (v. 46).

[5] Dans *oblier* a pu se faire sentir encore l'action du groupe *bl*.

s'ajoutait d'ailleurs celle des formes verbales ayant l'accent sur le radical verbal, *je corone*, *je decine*, *je devise*, etc.[1]. Que l'on compare *memŏria*, *mémoire* et *memorāre*, *membrer* à *corōna corone* et *coronare coroner*, on reconnaitra l'influence puissante de l'analogie qui maintient parents *corone* et son dérivé verbal, mais refuse d'agir sur *memŏria* et *memòrare* parce que radical et dérivé sont déjà quelque peu éloignés l'un de l'autre, que *mémoire* ne rappelle pas directement *memrer*, qui peut dès lors devenir *memrer*, *membrer*[2].

4° M. Storm avait reconnu cette influence des mots simples sur leurs dérivés, comme aussi l'action des groupes; mais il l'a appuyée sur des exemples inexacts: *avarice*, mot savant, et *sentiment* (ou plutôt *sentement*) qui présente une autre particularité qu'il nous faut maintenant étudier.

La protonique latine *ĕ*, *ī*, parait se maintenir sous forme d'*e* féminin dans des mots tels que *sentement*, *partement*, *tenement*, etc., mots qui semblent appartenir à la première formation de la langue et remonter à des dérivés du latin vulgaire *sentīmentum*, *partīmentum*, *tenĕmentum*, etc. Ici on est dupe des apparences, et l'on ne tient pas compte d'une action générale qui a modifié la dérivation française. Les suffixes *mentum*, *torem*, *tura*, *ticius*, *bilis*, se sont attachés dans la période française, dès l'époque primitive, au thème du gérondif ou du participe présent. Or, au participe présent et au gérondif, la première conjugaison a exercé une action si forte sur les autres conjugaisons qu'elle leur a donné ses formes propres : *chan-tant* de *cant antem* ; de même *floriss-ant*, *part-ant*, *vend-ant*. Il en a été de même pour les formes dérivées en *ment*, *or*, *ure*, *iz*, *ble* ; c'est-à-dire que les suffixes *amentum*, *atorem*, *atura*, *aticius*, *abilis*, à l'époque sans doute où ils étaient affaiblis en *ement*, *edor*, *ediz*, *edure*, *able* (ou en quelque autre forme plus ou moins archaïque), se sont généralisés, et sont devenus les types de suffixes pouvant s'adapter à toutes les conjugaisons.

Suffixe *ment* : *noisement* (Raschi), *esjoïssement* (Psautier d'Oxford, p. 241), *fremissement* (id., p. 248), *desfendement* (Aliscans, 1238, 5737), *rajonissement* (id., 5709), *conoissemant* (Amis, 1299), *mescroiement* (id., 1318), et tous les dérivés populaires en *issement*, nous reportent

[1] Pourquoi la langue se décide-t elle à conserver la protonique dans tels mots (*coroner*, *honorer*, etc.), alors qu'elle la fait tomber dans tels autres qui se présentent dans les mêmes conditions, ce semble (*raisnier* à côté de *raison*) ? Cette question dans l'état actuel nous paraît insoluble ; c'est un problème de psychologie du langage. Comment arriver à pénétrer dans les conceptions les plus délicates d'un idiome comme le latin populaire, que la science ne reconstruit qu'à force d'inductions ?

[2] D'ailleurs la différence de signification (*memorare* tendant à prendre un sens impersonnel) et les formes comme *mémorat*, qui ne peut donner que *membre*, ont aidé à la divergence des deux mots.

incontestablement à un type *amentum*. *Parīmentum*, *vestīmentum*, et les analogues sont donc devenus dans le latin populaire quelque chose comme *paramentum*, *vestamentum*, ou plutôt comme *paremento*, *vestemento*. C'est ce que confirme encore la forme *parer* qui a été tirée du substantif. De là le suffixe *ement* qu'on retrouve dans *garnement*, *marrement*, *hardement* et autres mots d'origine non latine [1].

Suffixe *orem*. Que l'on compare les mots *lierres* et *ravissieres* ou *doneors* et *preneors* dans les vers suivants :

> Parfois si g'estoie orc *lierres*
> Ou traistres ou *ravissieres* (Rose, 1517-8).
> Dons donent loz as *doneors*
> Et empirent les *preneors* (Ibid., 8278-79),

l'on saisira sur-le-champ le vrai caractère des suffixes. *Lierres* est *lātro* ; *ravissieres* est **rapisc-ātor*, de **rapisc-antem*. *Doneors* et *preneors* supposent tous deux *donedors* et *prenedors*, c'est-à-dire *donatores* de *donantem* et **prenatores* (**prendatores*), de **prenantem* (**prendantem*) De même pour les formes comme *conoissiere conoisseor*, *faisière* (= **faciātor*) *faiseor*, et les dérivés populaires en *isseur*, qui s'appuient sur les formes en *issant* = *isc-antem* [2].

Suffixe *ura*. Raschi dans ses glosses a les mots *batedure*, *premedure* qui ne peuvent s'expliquer que par le suffixe *atura* (*battatura*, *prematura*), étendu à ces verbes d'après l'analogie qu'on reconnait dans *batant* = *battantem* pour *batuentem*, *premant* = *premantem* pour *prementem*. Le vieux français *vesteüre* (Amis, 1978) remonte également à *vestedure vestatura* et vient confirmer l'origine de *vestement*. Même origine encore pour les dérivés populaires en *issure* (*isseure issadura*) = *isc-atura* d'après *isc-antem*.

Suffixe *icius*. Les dérivés *batediz* (Raschi), *abateïz*, *fereïz*, etc., ne peuvent également être rapportés à des types *battuticius*, *feriticius* ; il faut y voir une extension analogique du suffixe *aticius* que contiennent *ploreïz*, *soneïz*, *coleïz*, *leveïz*, *torneïz*, etc.

Suffixe *abilis*. Même extension dans les exemples comme *credable* (Psautier d'Oxford, XCII, 7) d'où *croyable*, qui tranche nettement avec le latin *credibilis*, *metable* (Ruteb., dans Littré) et les adjectifs populaires en *issable*: *aparissable*, de *aparisc-antem*.

Ces diverses formes montrent la puissante action exercée par la

[1] Peut-être est-ce là qu'il faut chercher l'explication de l'*empedemenz* (*empedimentum*, ** empedamentum*) de la Cantilène de sainte Eulalie. Toutefois l'absence d'un mot roman *impedier*, *impedantem* rend cette explication douteuse. D'ailleurs on ne peut guère séparer ce mot des diverses formes, si obscures encore, de *empechier* (voir plus haut, p. 105).

[2] Ce que nous disons de *or* doit évidemment s'appliquer à *oir* = *edoir*, *atorium*.

dérivation de la première conjugaison sur celle des autres conjugaisons. A part un certain nombre de dérivés en *ura*, *or*, *icius*, etc., tirés de supins ou participes forts latins qui vivaient comme adjectifs ou comme substantifs dès le latin populaire, et qui ont pu prolonger leur existence à travers l'époque romane et même jusqu'à nos jours, sans recevoir l'atteinte de ces vastes actions analogiques [1], la plupart des verbes de la seconde et de la troisième conjugaison ont vu leurs dérivés se soumettre à ces formes de suffixes qu'a fournies la première conjugaison. De la sorte, pour en revenir à l'objet même de notre étude, l'*e* que renferme ces suffixes ne représente ni un *e*, ni un *i* bref ou long primitif, mais un *ā* [2].

Résumons ce chapitre III : *ē*, *ī*, *ō*, tombent ; protégés par un groupe, ils sont généralement représentés par un *e* féminin. Cette loi phonétique est contrariée par l'action analogique des mots simples sur les mots dérivés, et l'action analogique des dérivés de la première conjugaison sur ceux des deux autres.

IV. — De la protonique faisant hiatus avec la toniquf.

On a pu voir par plusieurs des exemples cités dans cette étude que la protonique faisant hiatus avec la tonique n'est pas soumise aux lois précédemment établies ; celles-ci n'atteignent en effet la protonique que quand elle est séparée de la tonique par quelque consonne. On n'a qu'à comparer *cana-bária*, *boni-tátem*, *pere-grínum conso-brínum*, etc., à *Aveni-ónem*, *Aureli-ánis*, *papili-ónem*, etc. Ce fait n'a rien d'étonnant ; le contact des deux voyelles suffit à protéger la première, qui, quelque forme qu'elle prenne ensuite, laisse toujours des traces visibles de son existence.

Tantôt elle mouille l'*n* ou l'*l* qui la précède, et forme avec ces consonnes un groupe *ñ*, *ĺ*, devant lequel la voyelle précédente — la seule vraie protonique — se maintient, généralement sous la forme d'*i* : *Avenionem Avignon*, *papilionem pavillon*, etc., où elle palatalise le *c* et le *t* pour les changer en *ç*, *is* ; ** ericionem hériçon*, ** minutiare menuisier*, etc. Tantôt elle paraît rester purement et simplement : *Aurelianis*, *Orliens* ; *christianum*, *crestien*. Ce dernier cas mérite examen. Le vieux français dit *Orliiens*, *crestiien* ; Diez explique ces formes par

[1] Ainsi *escriture*, *morsure*, *faitis*, etc., et de même *peinture* (de **pinctum* = *pictum* d'après *pingere*), *feintis* (de ** ficticius*, d'après *fingere*).

[2] Les participes en *edut*, *eüt*, *eü*, comme *coneü pareü* où la protonique *e* est conservée, sont dus à l'analogie des nombreux participes dissyllabiques : *beü*, *cheü*, *creü*, *deü*, *eü*, *geü*, *leü*, *peü*, *pleü*, *seü*, *teü*, *reü*, où l'*e* est dans la syllabe initiale.

intercalation du *yod* qui adoucit l'hiatus : *Orli-ens* = *Orli-yens* ; *cresti-en* = *cresti-yen*. Cette explication nous paraît juste ; comparez en effet le vieux français *obli-er*, *mari-er* (plus anciennement *oblider*, *marider*), devenant dans la prononciation moderne *oubli-yer*, *mari-yer*. Toutefois l'explication de Diez doit être serrée de plus près. Il est difficile de ne pas admettre que le latin populaire disait *cresteano*, *Aureleano*, changeant l'*i* bref atone en *e*. De *cresteau*, *Aurelean*, *Aurlean* sortent, par adoucissement de l'hiatus, *cresteyan*, *Aurleyan*. Dans cette terminaison *eyan*, l'*a* suit son évolution naturelle : *ae*, *ee* ; puis au lieu de se réduire à *è* comme dans les cas ordinaires (*parem*, *pare*, *paer*, *peer*, *per*), *ee* devient *ie*, sous l'influence du yod précédent : *Orleïiens*, *cresteïien*, d'où par réduction de *ei* à *i* : *Orliiens*, *crestiien*. Même explication pour *anciien* qui toutefois vient, non de l'adjectif * *anteanum* qui aurait donné seulement *anç-ien* (cf. *captiare*, *chaç-ier*), mais, à l'aide du suffixe *ianus*, de l'adverbe * *anteis* à l'époque où il devenait *antjs*, *ainz*. Cette explication rend compte également des cas d'hiatus où la protonique est initiale. *Vialicum* donne *veadge*–*veiage*. Dans ce mot on ne peut voir une influence de *veie* = *vĭa*, car il se trouve déjà sous cette forme *veiage*, dans le Roland (660). L'influence de *veie* n'agit que plus tard pour maintenir au mot sa forme et l'amener ensuite à *voyage*, au lieu de le réduire régulièrement à *viage*. C'est vraisemblablement par l'intermédiaire de la diphtongue *ei* que les mots comme *leónem* ont passé à *lion*. Comparez les formes populaires actuelles *Leion* (*Léon*), *agreiable*.

Conclusion.

Résumons notre étude.

La protonique, quand elle n'est ni en position ni en hiatus, est soumise aux lois suivantes : 1° *a* bref ou long reste, ou plus généralement s'affaiblit en *e* féminin.

2° *e*, *i*, *o*, *u*, brefs ou longs tombent, à moins qu'ils ne soient protégés par un groupe de consonnes qui les précèdent ou les suivent.

3° Les lois phonétiques sont contrariées par deux sortes d'actions analogiques : l'influence exercée par la forme des mots simples sur celle des dérivés, l'influence exercée par la dérivation de la conjugaison la plus usuelle sur la dérivation des autres conjugaisons.

Si nous ne tenons pas compte des exceptions indiquées par la troisième loi, et qui sont dues à des causes tout à fait particulières, les lois de la protonique se ramènent à la suivante :

L'accent tonique divise le mot en deux moitiés et la finale de la

première moitié est soumise à des lois de même nature que celle de la seconde.

Or, la raison de cette loi est apparente : la presque totalité des mots que nous venons d'examiner a deux syllabes avant la tonique : *boni-tátem*, *cana bária*, *conso-brínum*, et la première de ces deux syllabes a un accent second : *bòni*, *càna*, *cònso*, tandis que la seconde est atone. Celle-ci, par rapport à l'accent second, se trouve dans une situation analogue à celle de l'atone finale par rapport à l'accent principal. De là l'identité des lois qui régissent la protonique immédiate et finale. De là encore, dans les trissyllabiques paroxytons comme *veníre*, *sapórem*, etc., le maintien de l'atone initiale qui ne dépend pas d'une syllabe antérieure portant l'accent second. De là aussi le maintien de la protonique en position, qui ne doit pas plus tomber que l'atone finale en position : *cántANT* donne *chantENT* ; de même *júvENcéllum* donnera *jou-vENçeau* ; *cóllòcANT* donne *colchent* ; *àrborIScéllum* donnera *arbreIssel*, *arbroIssel*[1].

Les limites de cet article ne nous permettent pas d'appliquer aux langues romanes les lois que nous venons d'exposer. Elles doivent évidemment subir dans chacune d'elles certaines modifications spéciales. Puisque le sort de la protonique initiale est lié au sort de la finale correspondante, elle ne saurait être traitée d'une manière identique en français, en italien, en espagnol, par cela seul que les lois de la finale ne sont pas les mêmes dans ces langues. Mais il sera facile, croyons-nous, de retrouver sous cette diversité apparente l'unité du principe que nous avons essayé d'établir.

(*Romania*, vol. V, 1876, p. 140-164.)

---

[1] Toutefois les mots, très peu nombreux d'ailleurs, dans lesquels l'accent tonique est précédé de trois syllabes : *asperi-tátem aspreté*, *ædificáre aïgier*, *fructificáre fro-tigier* (voir plus haut, p. 104, n. 2), etc., présentent des obscurités ; l'accent second est-il, comme on serait tenté de le croire, sur la syllabe initiale : *áspĕri*, *ædĭfĭ*, *frúctĭfĭ* ? ou, comme semblent l'indiquer les formes françaises, sur la seconde atone, d'après les principes de l'accentuation binaire : *aspéri*, *ædífi*, *fructífi* ?

Au dernier moment, il nous vient un doute sur la valeur de l'exemple *ascălónia*, *eschelone*, cité page 99. Dans *ascălónia* devenu *escalónia* (comme dans *a*(u)*scultáre* devenu *escoltáre*), la voyelle initiale a été prise pour l'*e* prosthétique de l'*s impurum*, et la syllabe *sca* est devenue initiale. Cf. p. 112, n. 2. — Il faut supprimer ce qui est dit p. 118 sur *Orléans*; l'ancienne langue disait, non *Orli-iens*, mais *Or-liens* en deux syllabes (voy. *Rev. Crit.*, 1872, t. I, art. 108) ; ce mot appelle donc une autre explication, qui sort du cadre de cette étude.

IX

Du C dans les langues romanes, par Ch. Joret, ancien élève de l'Ecole des Hautes-Etudes, professeur agrégé au lycée Charlemagne (seizième fascicule de la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes), Paris, Franck, 1874, 1 vol. in-8°, xx-314 pages.

La Bibliothèque de l'École des Hautes-Études vient de s'augmenter d'un important fascicule, dû à M. Charles Joret, ancien élève de la Conférence des langues romanes. C'est une étude consacrée tout entière à l'histoire d'une seule lettre latine ; il est vrai qu'il s'agit du *c*, dont les transformations sont curieuses par leur variété et même, dans certains cas, par leur étrangeté. Et si, à première vue, on se demande comment une seule lettre a pu fournir à une monographie aussi étendue, on arrive à se convaincre que la matière est assez riche pour mériter même un gros volume. Le livre de M. Joret est le premier où l'on ait essayé d'embrasser dans leur ensemble les questions que soulève l'histoire de la gutturale romane. C'est une œuvre considérable qui mérite l'attention de la critique. L'auteur ne sera donc pas surpris de nous voir consacrer à son livre l'étude approfondie que méritent ses consciencieuses recherches.

Nous abordons sans plus de préambule l'examen de l'ouvrage, que nous suivrons livre par livre et chapitre par chapitre.

Il s'ouvre par une introduction qui donne d'abord, d'après les derniers travaux de Brücke, Helmholtz, R. v. Raumer, etc., la théorie physiologique des consonnes indo-européennes, théorie qui montre comment elles peuvent arriver à se substituer les unes aux autres ; après quoi l'auteur retrace rapidement l'histoire des gutturales latines *h*, *q*, *k*, (*c*), *g*, *ch*. Ces résumés sont exacts en général ; j'aurais cependant quelques observations de détail à faire. M. Joret établit avec raison deux sortes de *f*, produites, l'une par le contact des lèvres inférieures avec les incisives supérieures, l'autre par le rapprochement des

deux lèvres (ce dernier inconnu en français, quoi qu'il en dise) ; à ces deux sourdes *f* correspondent deux sonores *v* et *ŵ* ; le *ŵ*, dit M. Joret, est le son de l'*u* dans l'all. *Quelle* et le fr. *écuelle ;* ceci est inexact : l'*u* de *écuelle* est différent de l'*u* de *Quelle ;* voir L. Havet dans les *Mémoires de la Société de Linguistique*, II, 218. — Pour l'*h*, M. Joret dit qu'elle représente le plus souvent l'aspirée gutturale primitive et qu'elle a pour équivalent κ ou χ en grec. La règle ainsi exposée n'est pas absolument exacte. L'aspirée latine, quand elle dérive d'une gutturale primitive (et non d'une dentale ou d'une labiale aspirée), correspond toujours à un χ grec : les exceptions ne sont qu'apparentes ; par exemple, le mot cité κριθή est pour χριθή, l'aspiration du χ étant tombée normalement sous l'action de l'aspirée suivante ϑ. — Pour le *c* affaibli en *g*, j'aurais voulu que l'auteur distinguât les cas où *c* est initial de ceux où il est médial ; cette distinction pour les mots latins a son importance. — Pour la prononciation du *c*, on peut ajouter comme exemples les transcriptions talmudiques du temps de l'empire, qui représentent le *c* palatal par le koph ; ainsi *cellarium* devient *kelar*. — Ce que dit M. Joret sur le groupe *qu* est peu net ; il cite bien des textes de grammairiens qui montrent l'incertitude où l'on était à Rome touchant la valeur de la notation *qu* ; mais il semble d'après ses paroles que la question était purement orthographique et n'intéressait pas la prononciation, qu'en un mot *qu* était l'équivalent de *k*, que l'*u* était insensible et qu'on hésitait seulement sur la question de savoir dans quels mots l'usage voulait l'écriture *qu*, dans quels l'écriture *c*. Or la question est évidemment plus complexe, et les incertitudes devaient avoir leur cause dans la prononciation. Le *q* pur et simple sonnait-il *qu*, et quand Velius Longus proposait l'orthographe *qae*, *qia*, entendait-il qu'on prononçât *quae*, *quia ?* Ou bien, *q* valant *c*, et ne s'employant que devant *u* suivi d'une voyelle parce que dans la plupart des mots présentant ce groupe il remontait à un primitif *kv*, l'hésitation portait-elle sur la valeur de l'*u ?* Cet *u* se prononçait-il ? et dans quels mots ? Que signifient ces corrections de l'Appendix Probi : *equs* non *ecus*, *coqus* non *cocus*, *coquens* non *cocens*, *vacua* non *vaqua*, *vacui* non *vaqui?* Voilà des questions obscures assurément, mais qui méritaient du moins d'être posées, et puisque M. Joret abordait ces points un peu étrangers à son sujet, il aurait pu, je crois, les serrer de plus près. — Je borne là ces observations, et j'arrive à l'ouvrage proprement dit.

Le plan en est simple : quatre grandes divisions correspondant aux divisions naturelles du sujet. 1° Du *c* vélaire ou *c* devant *a*, *o*, *u* ; 2° du *c* palatal ou *c* devant *e*, *i* ; 3° du *c* vélaire traité dans certains idiomes et dans certains cas comme *c* palatal ; ce troisième livre, comme on le voit, est une annexe des deux premiers ; 4° enfin du *c* dans les groupes de consonnes. Mais si le plan est *organique*, on peut re-

gretter que l'auteur, dans les subdivisions du sujet, n'y soit pas resté fidèle.

Il prend en effet une à une *les diverses transformations* auxquelles aboutissent le *c* vélaire et le *c* palatal, et en fait le point de départ de ses recherches. Or qui ne voit que ces transformations sont amenées par des causes spéciales, auxquelles il faut remonter tout d'abord pour les suivre dans leurs actions diverses? Autrement on place l'effet avant la cause, ce qui est peu rigoureux. Ce reproche, exprimé sous une forme générale, a l'air d'une chicane ; cependant si nous prenons des exemples, nous verrons qu'il répond à quelque chose de réel. Les divisions du premier livre sont les suivantes : Ier chapitre. Persistance du *c* vélaire — son changement en *g*, en *χ*. — IIe chapitre. Son changement en *y*. — IIIe chapitre. Sa chute. Dans ces chapitres, l'auteur examine chacun de ces changements au commencement, au milieu, à la fin des mots. C'est la marche inverse qu'il fallait suivre. La chute du *c* médial ne peut pas être séparée de son affaiblissement en *y* ni celui-ci de l'affaiblissement en *g*, puisque ce sont des phénomènes dus à une même cause, et qui s'expliquent mutuellement. L'on voit rapprochés des changements en *g* de *c* initial et de *c* médial ; mais malgré la similitude des résultats, les causes de ces changements sont différentes, et il faut les séparer l'un de l'autre.

Une seule division était conforme à la vérité, celle qui étudie d'abord et exclusivement la gutturale initiale dans les différentes langues romanes, puis la gutturale médiale entre deux voyelles ou devant une liquide, puis la gutturale finale, et enfin la gutturale dans les groupes, quels qu'ils soient. A chacune de ces positions correspondent des lois différentes, qu'il fallait suivre dans leurs actions diverses sur les diverses parties du domaine roman.

Tel est le défaut de composition que je reproche à M. Joret. La cause de ce défaut, il faut la demander à la nature même du livre, ce nous semble. C'est une monographie. Or, rien n'est périlleux comme une monographie. En s'absorbant dans l'étude d'un point déterminé, on s'expose à perdre de vue les rapports qui unissent le détail à l'ensemble dont il est détaché et la place qu'il doit occuper dans le système général auquel il appartient. C'est là un écueil qu'il est bien difficile d'éviter, et je crains que M. Joret n'y ait pas complètement réussi. Il ne semble pas avoir distingué avec assez de précision ce qui revient en propre au *c*, et ce qui dépend de la phonétique générale du roman, et il s'est laissé guider par les conséquences plutôt que par les causes mêmes des conséquences. Assurément il fait bien ces distinctions dans les détails, mais il les fait en second lieu, en sous-ordre, et cette manière de procéder donne une vue moins exacte des choses. Toutefois ne pressons pas trop sur ce point qui par sa généralité prête peu à une dis-

cussion précise, et acceptant le plan de M. Joret tel qu'il a été conçu, entrons dans l'étude de la consonne.

Le *c* vélaire — ainsi dit parce que pour le prononcer la langue s'appuie contre le palais en arrière beaucoup plus près du voile du palais que pour le *c* palatal — se maintient au commencement des mots à l'exception d'un petit nombre de mots qui l'affaiblissent en *g* [1]. M. Joret aurait pu ajouter aux exemples cités l'italien *gaglio* à côté de *quaglio*, *garacollare* (*caracollare*), *golpato* (*colpato*) et peut-être *garçon* et ses dérivés (de *carduus* ?). Au milieu des mots, en vertu de la loi de l'affaiblissement des médiales, le *c* se modifie dans les diverses langues romanes, suivant leur tendance plus ou moins marquée pour l'affaiblissement : il reste en valaque et en italien dans la moitié des cas, dans l'autre moitié devient *g*, traitement normal pour l'espagnol et le portugais ; le provençal a *g*, ou poussant plus loin l'affaiblissement *y*. Pour le français, M. Joret cite un certain nombre d'exemples où le *g* médial est conservé : *aigre*, *aiguille*, *aigu*, *alègre*, *cigogne*, *ciguë*, *dragon*, *figue* (*-guier*), *maigre*, *seigle*, *segond*, *segur*, *vergogne*. Pour quelques-uns de ces mots, il donne une seconde forme (*ceoine*, *ceue*, *fie*, *fier*, *seur*), prouvant que les formes avec *g* sont des emprunts. Dans *vergogne*, on a un autre fait. Le latin *verecundia* s'affaiblit d'abord régulièrement en *veregundia*, puis par la chute de l'atone devient *vergundia* ; dans le groupe *rg*, le *g* se trouvant après une liquide est traité comme initial et reste, en vertu d'une loi que je n'ai pas encore vue exposée et qu'on peut formuler ainsi : dans un groupe de deux consonnes dont la première est une liquide *l*, *r*, *m*, *n*, la seconde, muette ou spirante, subit le même traitement qu'au commencement du mot. Restent *aigre*, *alègre*, *maigre*, *seigle*, où la consonne qui suit a maintenu la muette sonore (quoique celle-ci eût pu tomber, comme dans *sairement*, *lairme*) ; *segond* et *dragon* sont demi-savants. Les seules exceptions sont *aiguille* et *aigu*. Pour *aigu*, on trouve *éü* dans certains dialectes, ainsi *Monthéü* = *montem acutum* ; et le wallon *aweie*, comme nous le verrons plus loin, a également perdu la gutturale médiale. M. Joret remarque bien que le maintien de la gutturale dans le groupe *cr*, *cl*, est dû à la présence de la liquide ; toutefois il aurait pu mieux préciser ses conclusions et admettre qu'en dehors d'une ou deux exceptions, pour lesquelles on pourrait peut-être trouver des explications, le *c* médial tombe en français.

Le *c* final, c'est-à-dire devenu final par la chute des atones (car les exemples du *c* final latin sont trop peu nombreux pour qu'on puisse généraliser les faits), ne se rencontre que dans les langues faisant tomber les dernières atones, à savoir le provençal, le français, les dialectes

[1] Cet affaiblissement est évidemment antérieur pour le français à la transformation du *c* en *ch* dans le groupe *ca*.

latins ou de l'Italie du nord, et le roumain Il persiste en roumain et en provençal ; dans les dialectes italiens, il se change en *g* quand la terminaison persiste ; en français, il devient *y* ou tombe, excepté quand il est *appuyé* (lisons : quand il est précédé d'une liquide, auquel cas il est traité comme initial) ; le ladin nous montre le traitement du roumain, des dialectes italiens, du provençal et du français.

M. Joret termine ce chapitre par l'examen du toscan qui change la vélaire en χ, et du sarde qui change également en χ les groupes *sc* (*a*), *rc* (*a*). Il ne fait que constater ces changements dont on voudrait avoir l'explication.

Au chapitre II, nous voyons la gutturale s'affaiblir en *y*. Des exemples sont apportés des langues germaniques, qui font *y* du *g* initial, médial, ou final ; les exemples du *g* initial sont inutiles parce que le passage de *c* à *y* en roman n'est que la suite de son affaiblissement en *g*. Quant aux exemples romans, ils sont fournis par le ladin, les dialectes du nord de l'Italie, le portugais et le français. Ici la question devient complexe, et d'une analyse délicate, et M. Joret a eu le tort de séparer, pour en faire un chapitre à part, les exemples où la gutturale disparaît. Les deux choses sont connexes, et, ce qui augmente la complication, c'est l'apparition d'un *i* parasite développé dans certains mots sous l'influence de la gutturale (par exemple : *aigre* = *acrem*). Ici se montre bien le défaut des divisions de M. Joret, puisqu'elles le forcent à séparer des faits qui ne sont pas séparables. *Foyer*, *noyer*, *payer*, *pleier* (dans *Eulalie*), *preier* (id.), appartiennent à la série *c* = *y* ; *verrue*, *charrue*, *Saône*, *Yonne*, à la série suivante, ou *c* disparaît ; *aigre maigre* à une troisième série *c* = *ic*. Mais qui nous dit que *foyer*, *noyer*, etc., n'ont pas d'*i* parasite, et pourquoi dans *verrue*, *charrue*, etc., n'en voit-on pas paraître ? Pourquoi un *yod* dans *pacare*, *payer* et non pas dans **raucare*, *enrouer ?* dans *locarium*, *loyer* et non dans *locare*, *louer ?* Ces questions devaient être nettement posées, et l'on pouvait au moins rassembler les éléments d'une solution. Il faut tenir compte évidemment des voyelles qui précèdent et suivent la gutturale, comme d'ailleurs l'a vu M. Joret, quand dans son errata il dit que le *c* tombe en français presque uniquement devant *o* et *u*. La règle est la suivante : Des deux voyelles qui entourent la gutturale, si la seconde est vélaire (*o*, *u*), la gutturale tombe, quelle que soit la première (*Saône*, *sûr*, etc.) ; si c'est un *a*, comme cette voyelle est semi-vélaire, semi-palatale, il faut, pour que la gutturale tombe sans laisser de traces, que la voyelle précédente soit une vélaire pure (*o*, *u* ; *jouer*, *charrue*, etc.) ; mais si c'est *a* ou à plus forte raison *e*, *i*, on a le *yod* (*payer*, *doyen*, *ployer*, etc.)[1]. Les seules

[1] Dans *amie*, *vessie*, (que je) *die*, etc., rien n'empêche d'admettre un *i* palatal dégagé de la gutturale et fondu avec l *i* étymologique. Le ladin *amic'*, *amig'*, *amih* rapproché de *laic* (*lac*), vient à l'appui de ce que nous disons. Cf. la page suiv., note 2.

exceptions que je connaisse à ces règles sont *essuyer*, *noyau*, *voyelle*, *foyer*, *loyer*, *noyer* (*nucarius*). Mais *essuyer* en vieux français, dans sa forme la plus ancienne, est *essuer*: *essuyer* est refait sur *sui* = *sūcus*; *noyau* est une forme rajeunie du primitif *nual* (Livre des Rois); *voyelle* est un mot savant qui date du xve siècle [1]; quant à *foyer*, *loyer*, *noyer*, c'est l'*i* de *arius* qui, se combinant avec l'*a*, place la gutturale devant une palatale; et ces formes sont intéressantes en ce qu'elles montrent que le changement de *arius* en *ier* est postérieur au changement de *c* en *g* (sans quoi le *c* se serait assibilé; le *g* palatal ne s'assibile pas) et antérieur au changement de *g* (issu de *c*) en *y*. Maintenant, comment a lieu le changement? Le *g* s'est-il affaibli simplement en *y*: *pacare*, *pagar*, *payar*, *payer*? Ou n'y a-t-il pas développement d'un *i* parasite comme dans *aigre*, etc., puis chute de la muette médiale *paygar*, *pagar*, *payar*, *payer*? Le *miia* de Boèce ne prouve rien, car il peut venir aussi bien de *mica*, *miga*, *miiga*, *miia* que de *mica*, *miga*, *miya*. Bien plus, la présence de l'*i* parasite dans *aigre*, *maigre*, etc., semble prouver qu'il y a eu chute pure et simple de la médiale *g* après dégagement de l'*i* dans *preier*, *pleier*, *payer* et les formes analogues. En effet comparons *lairme* à *aigre*; l'analogie force de conclure à une série *lagr'me*, *laigr'me*, *lairme*. Le Bestaire de Gervaise donne la forme *aille* = *aquila* (Romania, I, p. 437). Si l'on n'avait pas *aigle*, on admettrait la série *ag'la*, *agla*, *ayle*, *al'e* (*l'* = *l* mouillée), sans songer à l'*i* parasite; cet *i* qui s'est développé dans *aigre*, *aigle*, et suivant toute vraisemblance dans *lairme*, etc., a dû naître aussi dans *payer*, etc., la muette médiale disparaissant comme toutes les autres muettes et ne se transformant pas en *y*. Cependant ce n'est qu'une hypothèse que je donne là, hypothèse que j'aurais voulu voir en tout cas discutée par M. Joret, ainsi que cette autre question de la naissance de l'*i* parasite. Comment sort-il de la gutturale [2]? et est-ce de la sourde ou de la sonore qu'il se dégage? Ces questions encore auraient pu être, sinon résolues, du moins posées [3].

[1] Le type latin *vocella*, d'où on pourrait vouloir tirer *voyelle*, aurait donné *voiselle*.

[2] A la page 188, M. Joret signale des formes ladines: *amic'*, *amig'* et *amih*; *dic'*, *dig'* (*dico*); *lac*, *laic'*. Cette dernière forme est curieuse, et l'on y prend sur le fait la formation de l'*i* parasite. Il est évident que le *c* vélaire s'est palatisé et est devenu *kj* (*lakj*) et que ce son mouillé qui suit la gutturale, l'infectant au commencement même de l'émission du son, donne *lajkj* (*laic'*). M. Joret dit que les autres idiômes romans n'offrent rien de comparable; de fait, il a raison; mais au fond le français *fai* (*fac*), par exemple, a dû passer par cette première étape que nous conserve le ladin, et peut-être doit-on conclure du ladin pour les formes comme *pacare*, *payer* où, dès lors, il y aurait chute pure et simple de la gutturale après le dégagement de l'*i* parasite.

[3] M. Joret constate l'*i* parasite en provençal, en français, en espagnol, en portugais et même en italien. Pour l'espagnol, il montre bien comment *e* de *leche*, de *hecho*, etc., vient de *a* + *i*; comment explique-t-il le *ei* du portugais *leixar* (*laxare*), *seixo* (*saxum*), etc.?

Poursuivons l'analyse. M. Joret étudie la terminaison *acum*, *iacum* ; il ne fait guère là que reproduire la théorie de M. J. Quicherat (*Noms propres de lieux*, p. 34 et 59), et il admet avec lui que les formes en *y* viennent par déplacement d'accent et par chute de la syllabe *ac* de *iacum* ; cette théorie est inadmissible pour diverses raisons ; le changement de *iacum* en *y* est analogue à celui qui dans certains dialectes transforme le participe *ié* et l'infinitif *ier* en *i*, *ir*.

Le livre Ier se termine par un chapitre consacré à la substitution du *t* et de l'*s* au *c* vélaire. Déjà le latin populaire disait *veclus*, *sicla*, *capiclum*, *staclaris*, *sclopus*, etc., pour *sitla* (*situla*), etc. Le changement inverse est normal dans le Tyrol, comme le prouvent les curieux exemples donnés par M. Joret : *tlame* (*clamare*), *trines* (*crines*), etc. Puisque l'auteur cite ici des exemples de la confusion de *cl* et *cr* avec *tl* et *tr*, il aurait pu rappeler les formes catalanes et provençales *payre*, *mayre* (* *pacrem*, * *macrem* = *patrem*, *matrem*), et la forme curieuse *graja*, dragée (portugais et espagnol) qui confirme, en même temps qu'elle en est confirmée, le français *craindre* = *traindre*, *tremere*.

Ces changements de *c* en *t* trouvent place au commencement et à la fin des mots. A la fin des mots, M. Joret signale la substitution de *t* à *c* final dans quelques noms provençaux et français et la substitution inverse du *c* au *t* final dans la conjugaison provençale. Les derniers exemples ne sont pas concluants : *Cazec*, *correc*, *moc*, *parlec*, etc., viennent assurément de * *cadivit*, * *currivit*, *movit*, *parabolavit*, etc. ; mais le *c* y représente le *v* ou l'*u*, comme le prouvent les formes *aic* (habui), *tinc* (tenui), *tengues* (tenuissem), etc.

Pour résumer le premier livre, on y trouve peu de recherches originales : l'on y remarque des exemples nouveaux, des faits peu connus empruntés aux patois ; mais la théorie du *c* vélaire n'a pas reçu toute l'étude approfondie qu'elle méritait et c'est plutôt un exposé quelque peu artificiel des faits qu'une théorie que nous donne l'auteur.

Le livre II est supérieur au premier, et si la critique a encore ses réserves à faire sur divers points et des lacunes à signaler, elle doit reconnaitre les faits nouveaux dont M. Joret a enrichi la philologie romane. Il démontre d'une manière explicite que vers la fin du VIIe siècle *ci* et *ti* suivis d'une voyelle sont devenus soit *ts* soit *tsi*, et de même *ce*, *ci*. Comment avaient eu lieu ces changements. *Ti* + voyelle et *ci* + voyelle tendaient déja à se confondre à l'époque classique, par suite de la similitude de prononciation qui existe entre ces deux groupes et par une confusion analogue à celle que présentent *amiquié amitié*, *quien tien*, *cintième cinquième* : de là le son *ty* qui aboutit à *tch*. De même le *c* palatal pur et simple (*c* devant *e* et *i*) que je noterai avec l'auteur par c_1, devient *ky* par suite d'une modification légère apportée dans la prononciation, la langue s'appuyant un peu plus en

avant vers la bouche ; en avançant encore l'obstacle formé par la langue, on franchit le domaine du *k* pour entrer en celui du *t* et *kj*, passant par *ty* [1], aboutit à *tch* (*č*), c'est-à-dire à *ts* (*š* = *ch*). Toute cette discussion, appuyée d'un côté sur les exemples tirés des monuments du bas latin, et sur des transformations analogues dans les langues germaniques, de l'autre sur des conditions physiologiques, me paraît juste. La réfutation de la théorie de Schuchardt (*Vokal.* I,150 ss.) est convaincante. M. Joret a raison en outre de faire de *ts* un succédané de *tch* et non de celui-ci un épaississement de *ts*, de sorte que la série régulière des transformations de *c* est *č* (*tch*), *š* (*ch*) ou *č*, *ts*, *s*.

Après avoir établi les conditions générales des transformations du *c* palatal l'auteur arrive aux exemples. Les premiers qu'il cite sont ceux qui montrent la persistance de la palatale.

La palatale latine, dit l'auteur, n'a persisté qu'assez rarement dans les langues romanes ; généralement à la place de *qu* : *querela*, *quærere*, *qui*, *quem*, *quod*, *quietem*, etc., tous mots écrits en roman avec *qu*, *ch* (ital.), *k*. Cette remarque est étrange ; car dans tous ces mots, la gutturale est vélaire : *qu*. L'auteur entend-il par palatale, la palatale romane ? Pourquoi alors l'appelle-t-il palatale *latine* et pourquoi, en note sur ce passage, dit-il que le *qu* de *quod* est vélaire en latin (à cause de l'*o*) ? Il semble que pour M. Joret, l'*u* de *qu* ne se prononçât pas et que *qu* fût une notation adéquate à *k*, et cette présomption, qui paraît ressortir de son langage trop obscur, est confirmée par ce que nous avons signalé plus haut dans l'introduction du livre. Tout ce paragraphe est peu net. Les formes provenant de *qu* ne peuvent être alléguées comme exemples du maintien de la palatale. — D'autres exceptions plus réelles, qu'on rencontre surtout en roumain, sont expliquées avec soin ; enfin M. Joret arrive à la fameuse exception du sarde logoudorien qui conserve souvent la palatale comme sourde ou comme sonore.

Ce trait du sarde logoudorien semble une des plus solides preuves de la prononciation forte de la palatale latine, prononciation établie du reste d'une manière incontestable par d'autres arguments très sûrs. Toutefois, à l'époque où M. Joret imprimait cette page sur le sarde logoudorien, M. Ascoli émettait quelques doutes sur le caractère archaïque de cette prononciation. Dans son *Archivio* (II, 143, note sur *ce*, *ge*), après avoir rappelé qu'en sarde logoudorien le *g* initial se change en *b* et le *g* médial disparait, phénomène, dit-il, qui à lui seul

[1] Je précise ici un peu plus que ne le fait l'auteur le changement de *k* en *tch*. M. Joret admet immédiatement après la forme *k* la forme *c* (= *tch*) ; le passage de l'une à l'autre n'a pas été aussi brusque et entre elles deux doit se placer la forme *ty*. Dans les faubourgs de Mons *chien* se dit suivant les villages *ki*, *tyi*, *tchi*. La forme *tyi* est très caractérisée et a une existence bien marquée. Cet exemple, quoique portant sur le groupe *ca*, est valable ici, parce que le *c* y est considéré comme palatal.

suffirait à rendre bien douteuse l'antiquité de la prononciation logoudorienne *che, ghe*, il ajoute : « E altri argomenti, non meno poderosi, concorrono a togliere ogni prestigio di anzianità a codeste pronuncie, e a provare che d'altro non si tratti se non di una alterazione, relativamente moderna, di *č* e *ģ* di fase anteriore, alterazione specifica del logudorese, che rifugge constantemente dalle esplosive palatine, come dalle fricative palato-linguali. Mi limiterò a qui aggiungere due soli di questi argomenti. Dato un *ģ* antico (sardo o italiano) da *j* latino, questo *ģ*, che non a dunque alcun fondamento etimologico di suono gutturale, passa ugualmente in gutturale e quindi in labiale logudorese, come se si trattasse di *g* latino ; p. e. : *bemnarzu* (merid. *ġennarġu*) jenuario-, jænuarius ; *bettare* e-jectare (cf. merid. ghettar) gettare. E dato ancora uno *sc* = *STS*, ricadiamo a *sk* logudorese : *posca* = *poscia* (postea), cosi come *fasca* fascia... Lo *zz* = *CI* anche può, come ogni altro *zz* di fase anteriore, degenerare in *tt* : *atta* = merid. *azza* acies (filo, taglio) ; *erittu* ericius ; *lazzu* (*lattu* nel distr. di marghine) laccio. Ma pur qui l'estesissimo *facca* (l'ant. logud., dallo schietto *facie-*, e perciò non sentendo lo CI, ha *faghe* ; cf. *calche* calcio) ». Si de ces exemples le premier (*j* = *b*) n'est pas convaincant, des formes comme *posca* = *postea* pourraient peut-être inspirer le soupçon sur l'antiquité de la palatale logoudorienne, et les exemples tels que *atta* semblent montrer que la gutturale peut s'assibiler. On pourrait vouloir tirer un argument du patois poitevin, qui présente des formes telles que *quiellé* ceux-là, *quielle* celle, *quielqui* ceux-ci, *quieu quio* ce, ceci, cela, cet (Fabre *gloss. du Poitou*, p. lviij ; Lalanne, *Gloss. du pat. poiter.*, p. xxviij-xxx, donne des formes un peu différentes, mais de même caractère, entre autres pour *ce, cet : tchiou tiou quiou* ; pour *celle : tchielle tielle quielle quale* ; pour *celui-ci : quouquiqui quieuquiqui*, etc.). M. Joret voit avec raison dans quelques-unes de ces formes (*Errata*, p. 339) des exemples de la substitution du *t* au *k* palatal : nous avons bien ici une palatale non assibilée. Mais cette palatale n'est pas primitive : elle dérive d'une vélaire latine ; car ces formes remontent à un type *eccum ille* etc., et non *ecce ille*[1]. Il n'y a donc pas de comparaison à faire entre le poitevin et le sarde. Quant à la question si intéressante des gutturales dans le sarde logoudorien, elle est trop difficile et trop complexe pour être abordée en détail ici, et nous poursuivons l'examen du livre.

La gutturale palatale *ǩ* (*kj*) passe à *č* (*tch*) en italien, dans le roumain du Nord, dans le roumanche (qui au milieu des mots réduit souvent *č* à *š*), et quelquefois dans l'espagnol et le portugais (spéciale-

[1] Page 177, M. Joret rapporte à tort au latin *ecce, illa*, etc., les formes poitevines *queile, quiou*, dont il fait dériver d'autres formes du même dialecte : *tchelle, tchou*. Ces dernières viennent de *ecce illa*, *ecce hoc*, et non de *eccum illa*, etc. Il y a une confusion dans ce passage.

ment suffixes en *ceus*). Quand la gutturale change de nature avec la voyelle de flexion dans la déclinaison et la conjugaison, elle subit en roumain et en italien des traitements divers (soit *k*, soit *c*), que l'auteur analyse avec soin. Dans quelques dialectes italiens, elle devient parfois *g*; la plupart des exemples cités (7 sur 12) ont le *g* médial, ce qui dès lors nous explique un peu ce changement. Dans le roumanche de l'Inn et la Suisse romande, elle devient *š*, et de même en roumain dans les suffixes *aceus*, *iceus*, *uceus*. On ne trouve pas de trace réelle du changement du *c* palatal en *š* dans le français ; les exemples tels que *chercher*, *cherêche*, *chicorée* sont des exceptions récentes ; *pouliche*, *ranche*, sont normands ou picards ; *bretèche*, *gallesche*, *revêche*, etc., ont en réalité une vélaire, *ca* ; *bamboche*, *bravache*, etc., sont italiens ; *chiche* seul présente une difficulté réelle. Toute cette discussion est très bonne. Enfin *c* médial devient *z* (*j* français) dans le ladin de l'Engadine et du Tyrol, dans quelques dialectes du nord de l'Italie ; soit, dit l'auteur, que *c* devienne *g*, puis *z*, soit qu'il devienne *č*, *s*, *ž* ; soit, ajouterons-nous, qu'il donne *js* (comme dans *plaisir*) puis *jsj* (*plaisjir*), et finalement *plejir* (*pleji* aux environs de Metz : cf. *majon* = *maison*, qui prouve que le développement du *j* dans *pleji* est postérieur).

Après les changements de *c* en *č*, *š*, *ǵ*, *ž*, viennent ceux en *ts*, *dz*. On les retrouve dans le roumain du sud, quelquefois dans celui du nord, et aussi dans le ladin du Tyrol et du Frioul, dans le sarde logoudorien (à côté des exemples de la conservation apparente de la gutturale latine), et çà et là dans quelques dialectes italiens. Le suffixe *cius* a été décidément traité par l'italien comme *tius* ; il est devenu *zzo*. En effet, l'italien change régulièrement *ti* + voyelle en *zz* ou *zzi* [1] (M. Joret n'examine pas la question de la présence ou de l'absence de l'*i*) [2]. L'assibilation de la gutturale est générale dans les idiomes de l'ouest. Dès le xe siècle, le français a changé *c* en *ts* ou *ds*. Initial, il devient *s* dans quelques rares exemples du XIIIe, généralement au XVIe, quoique l'orthographe garde la lettre *c*. Médial, il devient

[1] *Ti* devient aussi *gi* dans *palagio*, *ragione*, etc. Voir p. 95, 96. Ces formes sont-elles des affaiblissements de *c*, de telle sorte que *ti* en italien serait devenu *zz*(i) ou *c* ? Les mots *magione*, *cagione* semblent prouver le contraire ; on a dans *palagio* un affaiblissement normal de *ti* médial en *zi*, puis le *i* se palatalise, *zj* d'où *gi* ; de même dans *mansionem*, *occasionem*, *si* = *sj* = *j* qui devient *g* comme dans *jacere* = *giacere*. En tout cas, quelque explication que l'on donne de l'origine de ce *g* = *ti*, on est forcé d'admettre que le développement de *ti* a dû être ici différent de celui de *ci* ; c'est bien aussi l'avis de M. Joret ; mais on serait curieux de savoir en quoi consistaient ces différences et quelles en étaient les causes.

[2] Si l'on considère des formes telles que *giustizia* et *giustezza*, *vizio* et *vezzo*, on se persuadera que les mots qui ont *i* sont d'origine savante. Le caractère de formation savante est visible dans *astuzia*, *pozione*, *dazione*, *dominazione*, *escalazione*, *abitazione*, *nazione*, *riformazione*, *pigrizia*. Les mots en *z* ou *zz* sans *i* ont dans leur physionomie quelque chose de plus populaire : *alzare*, *debolezza*, *marzo*, *piazza*, etc. C'est du reste l'opinion de Diez, II, 364.

s sourde représentée par *c*, par *s*, ou par *ss*) dans un certain nombre de mots, tandis que dans d'autres il devient *s* sonore. Dans quels cas a-t-on la sourde ? dans quels cas la sonore ? et pourquoi l'une plutôt que l'autre ? M. Joret ne pose pas la question, se contentant de donner des exemples des deux sortes de changements. Cette question cependant vaut la peine d'être examinée, car elle pénètre au cœur même de la théorie de la gutturale. Et d'abord comment naissent les formes comme *plaisir*, etc. ? Faut-il admettre la série *plagere*, *plagjere*, *plagjjere*, *plajdjere*, *plajzir*, *plaisir*, de sorte que la sifflante, dès l'origine, serait sonore ? Alors il en serait de même de *pacem* = *pais*. Contre cette hypothèse on peut objecter que l's de *pacem*, *vocem*, a dû être au XI[e] siècle une sourde, témoin l'anglais *pitch*, *partrich* (arch.), *peace*, *voice* et les rares notations de l'ancien français par *c* [1] ; d'un autre côté, *plagere* aurait donné *plair*, tout comme *regina* a donné *reine*, *magistrum*, *maistre*. Faut-il admettre la série *placere*, *placjere*, *plajçjere*, *plajcere*, *plaitzir*, *plaizir* ? pourquoi alors la sourde ne se serait-elle pas maintenue, comme elle se maintient dans *ericionem* *herisson*, *aciarium* *acier* ? Voilà une première question à étudier. En second lieu, pourquoi *rationem* et les analogues sont-ils traités comme *placere*, tandis que *platea*, *spatium*, donnent *place*, *espace*, avec la sourde *ç* ? Y a-t-il là une action de l'accent tonique ? D'un autre côté, *rationem*, pour devenir *raison*, passe-t-il par des séries de même nature que *placere* (*ratjone*, *rajtjon*, *rajtzon*, *raiçon*, *raison*, ou *rationem*, *radionem*, *radjon*, *rajdjon*, *rajdzon*, *raizon*, ce qui est bien plus invraisemblable, *dj* devenant régulièrement *j*) ? Une troisième question se pose encore : pourquoi la consonne médiale donne-t-elle dans les noms la sifflante sourde (*hérisson*, *hameçon*, *acier*, *soupeçon*, etc.), tandis que dans la conjugaison nous avons la sourde et la sonore, *que je fasse*, *que nous fassions*, *que je place* (*placeam*), *que nous plaisions*, *que je taise ou que je tace*, *que nous taisions* ? quelle est dans cette conjugaison la forme primitive, et jusqu'à quel point celle-ci a-t-elle été altérée par l'analogie ? Voilà autant de questions qu'il fallait élucider, et qui, traitées avec précision et méthode, auraient peut-être amené à la découverte d'une chronologie relative dans les traitements divers de la gutturale. M. Joret les a négligées, se contentant d'établir cette diversité de traitement ; c'est là une regrettable lacune dont les conséquences naturelles se font sentir dans tout ce chapitre.

[1] Voir les exemples dans l'ouvrage de M. Joret qui a pris soin de les réunir, sans chercher à en examiner la valeur exacte (p. 124). — Dans *onze*, *douze*, etc., la sonore est peut-être due à l'action assimilatrice du *d* (*undeci* ; *und'çi*, *ond'ze*) qui devait plutôt attirer à lui le *c* que de se laisser changer en *t* à son contact, parce que la pensée populaire reconnaissait toujours, sous ses altérations successives, dans *deci* le simple *decem*.

puisque la théorie de la palatale médiale et finale, à part la présence de l'*i* parasite propre au français, est, à peu de chose près, la même dans les divers idiomes romans. — Pour le provençal, le changement de la palatale initiale en *s* sourde est régulier ; et à l'encontre du français qui n'a remplacé le *c* par *s* que dans quelques rares exemples, il emploie indifféremment les deux lettres au commencement des mots. Le *c* médial devient *s* sourde ou sonore. M. Joret, après un examen attentif des textes et aidé par la comparaison du français, dresse la liste des mots où le provençal maintient la sourde (notée souvent après une consonne par *ss : balanssa*, l'*s* simple risquant d'être prise pour une sonore), de ceux où il maintient la sonore, de ceux enfin où la sonore et la sourde paraissent employées indifféremment. Même travail pour la médiale des dialectes italiens et ladins. Ce ne sont que des matériaux, recueillis du reste avec soin et patience, pour une théorie générale de la palatale médiale. Son double changement en sourde et en sonore dans les diverses langues romanes est désormais hors de doute. Mais quelle est la cause qui détermine, ici la présence de la sourde, là celle de la sonore ? — Les chapitres suivants, consacrés au changement du *c* palatal en θ δ, sont les plus intéressants du livre ; ils apportent à la philologie romane des faits nouveaux. L'espagnol ne connait pas, en général, de sifflante sonore. Etait-il à ce point de vue un héritier direct du latin qui passe pour avoir prononcé l'*s* toujours sourde? Un examen minutieux des anciens documents de la littérature espagnole a permis à M. Joret d'établir d'une manière indubitable que la langue distinguait autrefois les sourdes des sonores. Un examen semblable fait avec le même soin sur les textes portugais conduit à des résultats analogues. Mais tandis que le portugais jusqu'à ce jour est resté fidèle à cette division de la palatale assibilée en sourde et en sonore, l'espagnol moderne, comme M. Joret le prouve par le témoignage des grammairiens, après avoir changé vers le XVIe siècle *ç* et *z* en θ (*th* anglais sourd) et en δ (*th* anglais sonore) [1], réduisit bientôt le son δ au son θ, de telle sorte qu'en plein XVIe siècle déjà les deux palatales assibilées *ç* et *z* se confondirent dans un son unique *th*. Les résultats auxquels est amené M. Joret ne sont pas infirmés par un texte espagnol que j'ai entre les mains et qui montre clairement que le

[1] Comment a eu lieu le passage de *ç* à θ, et de *z* à δ ? M. Joret ne dit pas clairement si *ç* sonnait comme *s* forte et si *z* sonnait comme *s* douce avant de devenir l'un θ, l'autre δ ; de telle sorte que la série des changements aurait été *ts*, *s* (forte), θ ; *ds*, *s* (douce), δ. *A priori*, une pareille série est inadmissible, car il n'y a pas de raison pour que l'*s* étymologique ne fût pas devenue θ, et que *rosa* n'eût pas donné *roça*. Le *ts* et le *dz* se sont donc maintenus intacts — contrairement à ce qui s'est passé dans les autres langues romanes — jusqu'au XVIe siècle, époque où ils sont devenus θ et δ et finalement θ. Le témoignage des grammairiens espagnols confirme cette manière de voir.

ç est encore différent du *z* et que le premier n'a ni le son *ts* ni le son *s*. C'est l'ouvrage de Mose Almosnino : *Regimiento de la Vida*, imprimé à Salonique en 1564 *en caractères hébreux*. Les différents signes employés pour représenter les sifflantes sont les suivants : le *sin* (*s* sourde) remplace toujours l'*s* espagnole ; le *samech* (autre sorte d'*s* sourde, légèrement aspirée) désigne toujours le *ç* ; le *zaïn* enfin (sonore = *dz* ou *z*) est toujours pour *z*. On n'y voit nulle part le *çadi* (*ts*). Donc, pour l'auteur de cet ouvrage, ou pour celui qui l'a transcrit (car j'ignore si le livre a été écrit par l'auteur en caractères hébreux), le *ç* sonnait autrement que le *z*, que l'*s*, et n'avait pas le son *ts*. M. Joret termine le chapitre en nous montrant une assibilation analogue à celle de l'espagnol dans les dialectes de la Suisse romande, du Tyrol, de la Vénétie et de l'Italie. On se demande si, poussant à l'extrême ces transformations, quelques-uns de ces dialectes n'aboutissent pas régulièrement à *f* ou à *v* ? Plus loin M. Joret nous donne quelques exemples de ce changement pour le *c* vélaire (voir 212), et un ou deux pour le *c* palatal. Rien que de naturel dans cette dernière transformation de la gutturale. — Dans le chapitre VIII, l'auteur donne des exemples d'assibilation du *c* devant une atone *e*, *i*, qui tombe ensuite. Dans ce cas, chose curieuse et inexpliquée, la palatale devient partout, même en italien, *s*. L'on a de nombreux exemples [1] de ce changement, qui prouve que la voyelle atone s'est maintenue — même en provençal et en français — après l'époque où la gutturale s'est transformée, ce qu'établissaient d'ailleurs les formes telles que *pais*, *croix* = *pacem*, *crucem*, etc. Après quelques exemples douteux de la chute du *c* palatal, l'auteur dit un mot du développement d'un *i* parasite dans le voisinage de la palatale. Quelques exemples, ce n'est vraiment pas assez sur une question aussi obscure et de telle importance. — Le dernier chapitre du livre II est consacré au changement de la palatale en labiale. Tantôt l'on voit un *v* qui suit la gutturale se transformer en consonne aux dépens de celle-ci et la supplanter ; *aqua* devient en val. *ape* ; *antiquus*, *antif* en fr., etc. ; cela n'offre rien d'étrange. Tantôt on voit la gutturale simple se changer en labiale comme dans le sarde logoudorien : *cattum* = *battu* ; *colligere* = *boddire* ; *cultellum* = *bulteddu* ; cela est plus bizarre. Pour expliquer ce changement, M. Joret adopte la théorie de M. Ascoli, d'après laquelle la gutturale a le pouvoir de dégager un *i* ou un *u* parasite. De la sorte *cattum* deviendrait *kuattum*, *kvattu*, *gbattu*, *battu*. Cette théorie nous paraît loin d'être démontrée, et vraie en ce qui concerne l'*i* palatal, elle est fausse pour l'*u*. Je ne veux ni ne

[1] J'ajouterai à la liste de M. Joret *rezar* (espagnol = *recitare*), *cidre* (*sisdre* = *sicera*), *rance*, *coussin* (*culcitinus*, * *culstin*, * *cultsin*), *chevalst* (subjonctif de *chevalchier*), *commenst* (subjonctif de *commencier*), *beneistre* (*benedicere*), *flasque* (*flaccidus* ?), *moite* (*mucidus* ?), *onze*, *douze*, etc.

pourrais discuter la théorie de M. Ascoli dans son ensemble, je ferai remarquer seulement que la preuve qu'il doit considérer comme la plus solide, celle qu'il tire du sarde logoudorien, lui échappe et se retourne contre son système. L'examen attentif des formes sardes le force à admettre (*Leçons de Phonol.*, § 27), non la série *g*, *gv*, *gb*, *b*, mais la série *g*, *gv*, *v*, *b*, car des formes comme *urteddu* et *ula*, doublets de *burteddu*, *bula*, ne pourraient, dans le système de l'illustre professeur de Milan, s'expliquer que par *vurteddu*, *vula*. Or il est clair que dans *urteddu* et *ula* il y a purement et simplement chute de la vélaire. Si l'on rapproche d'un côté les exemples analogues *umpare* = *cumpare*, *umflare* = *cumflare*, de l'autre les formes telles que *bandu* = *ando*, *bessire* = *essire*, etc., on se convaincra qu'on se trouve ici en présence de deux phénomènes distincts, et que le sarde, pas plus que les autres langues latines, n'échappe à cette loi de la phonétique romane, que la gutturale latine ne dégage jamais aucun *u* parasite, et qu'au contraire elle tend à supprimer les *u* étymologiques qui suivent le *g* latin ou le *g* d'origine germanique. Nous croyons donc que M. Joret doit effacer tout ce qu'il a écrit touchant le changement de *c* ou *g* en *b* dans le sarde logoudorien [1].

M. Joret cite encore des formes wallonnes comme exemples du changement de la gutturale en labiale, *aweie* de *acucula* (*acucla acuille acuei a(c)veie*, *aweie*), *awe* de *avica* (*avca*, *acva*, *ave*, *awe*). Les transformations ainsi données sont purement hypothétiques. Pour *auca* en particulier, comment peut-on admettre qu'il soit devenu *acva?* Les mots comme *aswagi* = v. fr. *asoager*, *bawi* = *bayer*, *brôweter* = *ébrouer*, et même *awous* à côté de *aous* = * *agustum* (août), *aweure* = *heur* (* *agurium*), où l'*u* latin s'est maintenu dans *ou* et *eu*, montrent que le *w* ne s'est pas dégagé au détriment de la gutturale : *awe* est *au-c-a au-g-e au-e awe*. Quant à *aweie*, le *w* peut bien représenter l'*u* de *acuclam* (et de même dans *awion*, *aculeonem*), mais le *c* est tombé régulièrement comme toute muette médiale, et ce n'est qu'après sa chute que l'*u* est devenu *w*.

Quant à la substitution de l'*u* au *c* vélaire et palatal, M. Joret aux exemples catalans déjà réunis par Diez ajoute un certain nombre d'autres exemples empruntés au portugais, à l'espagnol, au provençal, au français, et même aux langues germaniques. A ce sujet, M. Joret expose diverses hypothèses, dont aucune n'entraîne la conviction. L'auteur termine enfin son second livre par deux pages consacrées à la

[1] M. Joret ne donne qu'un exemple des formes intermédiaires par lesquelles aurait passé la gutturale : c'est le mot *gettare* dont le sarde présenterait les formes *ghettare*, *guettare*, *gvettare et bettare.* Cet exemple est-il bien sûr ? d'où est-il tiré ? M. Joret ne donne aucune indication. Il serait cependant intéressant d'établir sans conteste l'existence d'une forme telle que *gvettare*.

substitution de *h* à la gutturale en catalan et en wallon (il établit avec raison que c'est de la gutturale assibilée qu'est sortie l'aspirée [1]), et de *n* à *c* dans quelques exemples espagnols, portugais, provençaux, français. Ce sont là des faits obscurs et sans doute complexes, où la nasale a pu se dégager de la gutturale, mais aussi, comme le suppose d'ailleurs l'auteur, être une simple nasalisation de la voyelle *i* accentuée, ou peut-être encore être due à l'influence d'une nasale antérieure.

En résumé, le second livre contient une analyse approfondie du passage de la palatale latine au roman ; un tableau minutieux des nombreuses modifications qu'elle a subies ; l'histoire — entièrement nouvelle — de la palatale espagnole ; des listes dressées avec soin des médiales sourdes et sonores ; mais les rapports de *ti* à *ci* pourraient être étudiés plus à fond, et surtout la théorie de la palatale médiale et finale, si obscure et si importante, et la théorie capitale de l'*i* parasite n'ont pas été abordées.

Le livre troisième est consacré à la transformation de la vélaire en *c*, c.-à.-d. à son traitement comme palatale en français, en provençal et en ladin. En ladin le *ca* persiste ou devient *ca* suivant les dialectes ; dans quelques mots la gutturale semble se palataliser devant *o* et *u*, mais ces voyelles étaient déjà devenues *ö*, *ie* ou *ü*, *i*, et c'est devant ces voyelles palatales que *c* est devenu *c* ou *c*. Mêmes phénomènes se produisent dans quelques dialectes français. Pour le provençal, M. Joret prétend que le limousin change le plus ordinairement *ca* en *cha*, qu'au XIIe siècle, dans les monuments littéraires — peut-être sous l'influence des troubadours limousins — *cha* se substitue généralement à *ca*, et qu'à partir du XIIIe siècle, *ca* disparait. Pour établir ces assertions, M. Joret se fonde surtout sur l'étude de textes publiés par Bartsch dans sa chrestomathie provençale ; mais une question se posait d'abord : l'orthographe donnée par Bartsch représente-t-elle l'orthographe des auteurs ou celle des copistes ? Il est fâcheux que cette question capitale pour l'objet de la discussion n'ait pas été abordée [2]. Pour le fran-

[1] Pourquoi dit-il en note que l'*h* se substitue aussi aux dentales dans le catalan *pehar petiare*, *raho rationem* ? Il se substitue toujours à la palatale assibilée, qu'elle soit sortie du *c* palatal ou de *ti*. Quant au portugais *cahir*, l'*h* n'y a pas plus de valeur que dans le français *envahir*.

[2] [Une telle question ne devait point être abordée parce qu'elle est d'avance résolue pour toute personne au courant des études provençales. Il est évident que M. Bartsch ne pouvait chercher à restituer « l'orthographe des auteurs », cette orthographe nous étant dans la plupart des cas à peu près inconnue. Ensuite, à supposer que, le progrès des études aidant, il devienne possible de reconstituer avec quelque certitude la langue d'un troubadour, il y aurait une évidente pétition de principe à puiser des caractères de dialectes dans un texte constitué par la critique. C'est uniquement aux chartes, aux coutumes, aux registres cadastraux, enfin aux documents locaux, qu'il faut s'adresser quand on cherche des notions sur un dialecte. Ces documents sont extrêmement nombreux pour le midi de la France, et beaucoup ont été publiés ; M. Joret, en les négligeant absolument, s'est condamné d'avance à

çais, l'auteur, partant du mot *cose* des Serments de Strasbourg, pense que le *c* au IXe siècle pouvait avoir encore soit le son *kj*, soit peut-être même le son *k*, l'*o* provenant de l'*au* ayant pu conserver longtemps une valeur particulière, différente de l'*o* étymologique, de manière que le *c* ait pu se changer en *č* devant le premier, tandis qu'il a persisté dans le second. Cette argumentation ne nous convainc pas. *Au*, dès le VIIIe siècle, est déjà noté par *o*. Les glosses de Reichenau donnent *sor*, mot qui en provençal est *saur*. Si donc *au* s'est réduit à un son *o*, quelle qu'en soit la nature, qu'il soit l'équivalent de *ō*, de *ŏ* ou de *o* en position, il est indubitable que dans son émission on ne faisait entendre aucun élément du son *a* et que par suite, ne contenant rien de palatal, il ne pouvait plus amener la gutturale à se transformer en *č*. Il faut donc admettre que non seulement au IXe siècle, mais qu'au VIIIe déjà, à l'époque des glosses de Cassel — si le son *au* s'est réduit à *o* à une même époque par tout le domaine de la langue d'oïl — la gutturale a commencé à s'ébranler et est devenue tout au moins *kj*[1]. Ce raisonnement, remarquons-le, est indépendant de la preuve qu'on peut tirer des *Serments*. La seule forme *sor* des glosses de Reichenau, rapprochée des mots tels que *chose*, *choisir*, *Choisy*, *chose*, etc., suffit à établir d'une manière générale, et quels que soient les témoignages ultérieurs, que — si à la fin du VIIIe siècle *au* est devenu par toute la langue d'oïl *o* — *ca* à la même époque était déjà devenu *kja*. Un autre argument permet d'établir les mêmes conclusions générales pour le Xe siècle. A cette époque en effet *qu* dans nombre de mots s'était réduit à *k*, témoin les notations *cal* pour *qual* dans Boèce, *chi* pour *qui* dans *Eulalie*, le fragment de Valenciennes, etc., *alcans* pour *alquans* dans la *Passion* (123,3). Or, si la gutturale de vélaire (*qua*, *qui*) est devenue palatale (*ka*, *ki*), et si elle n'est pas devenue chuintante comme *ca* ou *ke* l'est devenu par exemple dans *chanter* (cantare), *chef* (caput), il faut que le changement de *k* en *kj* soit antérieur à la chute de l'*u* dans le groupe *qu*, c'est-à-dire antérieur au moins au Xe siècle[2]. M. Joret hésite entre diverses hypothèses sur l'état du groupe *ca*

n'obtenir, dans les parties de son travail qui touchent au provençal, aucun résultat solide. — Note de M. Paul Meyer, directeur de la *Romania*.]

[1] Les formes avec *ca* des glosses de Reichenau et de Cassel, entre autres la forme *keminada*, ne prouvent rien contre la non palatalisation du *c*, puisque le *cose* des Serments et d'*Eulalie* prouve que le *kj* pouvait être noté par *c*.

[2] Vraisemblablement l'*u* n'est pas tombé à une même époque dans tous les mots présentant le groupe *qu*. Dans *quinque* il est tombé avant le VIe siècle, époque où le *c* palatal a commencé à s'assibiler. Dans *quisquunus*, *querimus*, il est tombé après le VIIe siècle, époque où l'assibilation du *c* palatal était faite, et avant l'époque où le français palatalisait *ca* ou *ke*, *kie* et ce qu'il pouvait avoir de *ki* (seconde partie du VIIIe siècle ?) : de là *chescun*, *chascun*, *chesne*. Enfin dans *qual*, l'*u* tombe après que la gutturale a achevé ses transformations; voilà pourquoi elle reste sans changement : *quel* (= *kel*).

dans *Eulalie*, le Fragment de Valenciennes, la *Passion* et le *S. Léger*. L'étude pure et simple des notations orthographiques de la gutturale dans ces textes ne permet pas en effet d'arriver à des conclusions précises. A l'aide de ces considérations générales, on peut, croyons-nous, aller plus loin, et l'orthographe *cose* d'*Eulalie* permet d'affirmer que *causa* était déjà devenu *kjose*, sinon encore *tchose* (car la gutturale ne devait pas être transformée en *tch*, pour être représentée encore par la consonne latine pure et simple *c*). D'où il suit que dans *chielt*, *chief* la gutturale était déjà palatalisée. Le *jholt* du fragment de Valenciennes, notation ingénieuse et très claire du son *tcholt*, prouve que dans *cheve*, *seche*, *cherté*, *acheter* on a tout au moins un *k'*. Le *causa* du *S. Léger* (35,4) montre que dans ce texte habillé à la provençale, il ne faut pas tenir compte de la notation *ca*, et que certainement le *c* était palatal. M. G. Paris, frappé de l'orthographie *evesquet*, *queu*, admet que partout dans ce texte la gutturale est restée intacte, et change ainsi le mot *pechietz* de la strophe 38 (v. 3) en *pequietz*. M. Joret, peu porté à admettre l'opinion de M. Paris, hésite toutefois et n'ose rien affirmer. Ces scrupules, d'après ce qu'on vient de voir, ne sont pas motivés. D'ailleurs la forme *evesquet* est exacte : c'est un dérivé de *evesque*, dérivé où la gutturale s'est changée postérieurement en *ch* par suite de l'analogie de *franc franche*, *duc duché*, etc. Une forme primitive *eveschiet evesché* de *episcopatus* est contraire aux lois de la phonétique. Quant à *queu*, l'orthographe de ce mot ne représente pas assurément l'orthographe de l'auteur, qui connaissait la diphthongaison de l'*a* après la gutturale (témoin la forme *pechietz* et les assonances *queu piez*, 39,1 ; *queu talier*, 27,1) et qui prononçait tout au moins *kieu*. Le scribe a donc de parti pris altéré la forme de ce mot ; puisqu'il faut admettre une altération, il ne coûte pas plus de la supposer complète et de lire *chieu*. Je crois donc qu'on peut admettre que dès le xᵉ siècle *ca* était devenu partout *kja* et peut-être même *tya*, *tcha*, sinon dans tous les mots, du moins dans quelques-uns. Cette affection de la gutturale a embrassé tous les degrés de la langue offrant le groupe *ca* ; parmi les exceptions que cite M. Joret, je ne vois que *cave* qui semble avoir réellement échappé à cette transformation, et le verbe archaïque *chaver chever* (*cavare*) prouve que *cave*, malgré l'antiquité des exemples où on le voit paraître, est de formation savante. — Au chapitre II, l'auteur examine les autres traitements de la gutturale (*g*, *z*; *ts dz*; *s*, *z*; *θ*, *ð* ; *χ*). L'on a *g*, *z* dans quelques exemples ladins, français et provençaux ; parmi ces exemples, on aurait pu retrancher ceux où le *c* n'est pas initial, car là le traitement est accidentel et est une conséquence de l'affaiblissement antérieur de *c* en *g* (v. p. 40). Le changement en *ts* est plus général et caractérise certains dialectes provençaux ; il a lieu dans tous les cas où le français a *ch* ; dans quel-

ques mots la sourde *ts* a fait place à la sonore *dz*, et quelques-uns de ces dialectes (Tarantaise, Suisse romande, etc.) ont réduit *ts* et *dz* à *s* et *z*. Le savoyard, au lieu de ramener *ts* à *s* l'a changé en *θ*, et dans les mots où parait la sonore, en *δ*; et même ce son sifflant s'est réduit, chose curieuse, à *f* ou *v* dans le patois de la Maurienne. Enfin dans les cas où le *c* et le *g* vélaires sont devenus *ž* en portugais, ils ont pris en espagnol le son *χ*, de même que le *x* (= *š*). Cette transformation correspond à celle du *ts* et du *dz* en *θ*; dans les deux cas, la sonore s'est confondue avec la sourde. L'auteur établit, d'après les témoignages d'anciens grammairiens espagnols, que la *jota* ne date que de la fin du XVI[e] siècle, et peut-être du milieu du XVII[e]. Comment ce son nouveau a-t-il pu se produire ? On l'ignore. Evidemment *j* et *g* durent avoir le son *ž* ou *dž* et *x* le son *ch* ou *tch*, puis, la sonore disparaissant au profit de la sourde, le son unique *ch* ou *tch* devint *χ*. Mais, chose curieuse, le *c* originaire de *ct* (*noche* et *noctem*, etc.) s'est maintenu intact, et cependant il devait être voisin de l'*x*. Dira-t-on que l'*x* sonnait *ch* et que le *j* et le *g* sonnaient *ž* ? Ce n'est pas vraisemblable ; ces sons devaient être accompagnés d'une dentale. En effet dans l'ouvrage espagnol dont j'ai déjà parlé plus haut, le groupe *ch* est représenté par la même lettre que le *g*, le *j* et l'*x*. Partout dans le *Regimiento* la même lettre hébraïque, *gh* tildé (lettre à laquelle on donne, en la tildant, une valeur de convention), représente le *j* (par ex. dans *jornada*), le *g* (*regimiento*), l'*x* (*bajo* ou *baxo*) et le *ch* (*mucho*)[1]. D'un autre côté, M. Joret cite le témoignage d'Engelmann rapportant que les sons arabes *dsch*[2] (= *dj*) et *sch* étaient transcrits en 1517, par Pedro d'Alcala, indifféremment par *j* et *x*.

Le ch. III est le plus nouveau et le plus intéressant de l'ouvrage ; l'auteur y étudie les transformations du *c* vélaire et du *c* palatal en picard et en normand. Il commence d'abord par examiner les textes des poètes picards qui montrent tantôt *ca* et *che chi*, tantôt *cha* et *ce ci*, vraisemblablement suivant que les copistes avaient maintenu ou francisé l'orthographe picarde[3]. Les chartes de S. Pierre d'Aire et de S. Silvain d'Auchy en Artois qu'examine ensuite M. Joret le con-

[1] Nulle part on ne trouve le *heth*, qui a précisément la valeur de la *jota* actuelle, preuve que ce son n'existait pas encore. Les Juifs de la Turquie d'Europe, descendants des Juifs d'Espagne, parlent un patois qui représente dans sa plus grande partie l'espagnol du XVI[e] siècle : il ignore la *jota*.

[2] Grossière transcription usitée encore quelquefois chez les Allemands pour représenter le *djim* arabe ; c'est en français *dj*.

[3] M. Joret cite ici un glossaire hébreu-français publié par M. Boehmer dans ses *Romanische Studien*. Il le croit d'origine anglo-normande (voir p. 291, 292 et n. 1), à tort : il est champenois ou bourguignon : la persistance de la vélaire ne prouve rien ; le tilde qui devait surmonter le *koph* a été oublié, chose qui n'est pas rare dans les textes de ce genre. [Voir sur ce glossaire, plus haut, vol. I, 159.]

duisent à des résultats analogues, mais plus précis. A peu près partout, à l'exception de trois mots qui présentent encore dans les patois actuels des anomalies (entre autres *chevalier*), la vélaire s'est maintenue et la palatale est devenue *ch* quand en français elle se change en *ç*, mais elle s'est affaiblie en sonore dans les mêmes mots qu'en français : *damoisielle*, *maisielle*, etc.

Les caractères du picard étaient parfaitement déterminés avant le travail de M. Joret ; il n'en est pas de même de ceux du normand. M. Paris dans sa restitution de l'*Alexis* avait admis que le traitement de la gutturale était celui du français. M. Ed. Mall, dans sa récente édition du *Comput* de Ph. de Thaon, déclarait que la phonétique de la gutturale normande n'offrait rien de particulier, et substituait au *k* des manuscrits le *ch* français. A M. Joret revient le mérite d'avoir le premier fixé le caractère de la gutturale normande et d'avoir montré que le traitement en est identique à celui de la gutturale picarde. Il poursuit sur les divers textes normands la minutieuse analyse commencée sur les textes picards et en tire des conclusions généralement justes, quoiqu'il lui arrive aussi de faire entrer en ligne de compte des textes normands transcrits par des scribes picards : ainsi le ms. fr. 375 de la Bibl. nat. contenant le *Roman de Rou*, qui sert spécialement à l'auteur pour établir sa théorie, et sur la nature duquel la seule notation de *ei* par *oi* — signalée par M. Joret lui-même (p. 243) — aurait pu suffire à l'édifier. Les mots anglais importés par la conquête normande — mots dont il faut distinguer les mots empruntés postérieurement au français — viennent également à l'appui de sa thèse ; ils ont gardé la vélaire *ca*. Les noms propres des rôles de l'Echiquier de Normandie ont la vélaire, qu'ils ont gardée jusqu'à nos jours. Les *Etudes sur la condition de la classe agricole en Normandie* de M. L. Delisle et les *Actes normands sous Philippe de Valois* du même auteur permettent à M. Joret d'arriver à des conclusions analogues. Enfin nombre de noms de lieux encore existants et les noms communs présentent des caractères identiques à ceux du picard. M. Joret a mis hors de doute que la vélaire normande est traitée comme la vélaire picarde. — Quant à la palatale, les preuves de sa transformation en *c* sont moins nombreuses que pour la vélaire. Mais si les textes primitifs du normand, l'*Alexis*, le *Roland*, etc., notent la palatale forte par *c* et la sonore par *s*, *z*, il n'y a là rien de contraire à la théorie de l'auteur. L's et le *z* représentent la sonore, qui dans toute la langue d'oui a été traitée comme dans le dialecte français. Quant à *c* il peut avoir la valeur *c*, comme il l'a assurément dans les mots *sacet* (*Alexis* 50,2), *reproce* (*Rol.* 2263), etc. ; car le *c* ici ne peut représenter qu'un *pj*, *pch*, *ch*. Ce n'est qu'à partir du XIIe siècle que paraît, et d'une manière souvent peu régulière, la notation *ch* ; mais ce n'est qu'une *notation* nou-

velle. Toutefois les chartes, les actes publics présentent le *ch* avec d'autant plus de fréquence qu'ils sont plus populaires. M. Joret en donne de nombreux exemples pour le XVIe et le XVe siècles ; au XVIIe, des auteurs de pièces normandes en patois emploient régulièrement le *ch* ; enfin l'état actuel du normand montre que le traitement de la palatale est identique à celui de la palatale picarde. Les noms propres de lieux, quand ils désignaient des localités quelque peu considérables, ont été généralement francisés. Mais ceux de villages se sont généralement maintenus avec la palatale *ch* ; de même pour les noms de personnes. Quant aux mots de la langue commune, les divers patois normands ne connaissent que le *ch*. Toute cette discussion est très bien conduite, et c'est assurément la partie la plus neuve du livre. M. Joret termine cet important chapitre par quelques remarques sur la palatale sonore en picard et en normand (voir plus haut, p. 139), sur la notation *ce* = *ke* pour les mots où elle représente un *ca* étymologique (l'argument tiré du glossaire hébreu-français n'est pas sûr puisque l'origine normande de ce texte est contestée), enfin sur certaines rimes qu'on rencontre souvent dans des textes picards ou normands du XIIIe siècle où un *c* palatal rime avec un *c* vélaire (ex. *force*, *roce* ; en picard et normand il faudrait *forche*, *roke*, en fr. *force*, *roche*) : l'auteur ne songe pas à se demander s'il n'y aurait pas là un dialecte mixte, traitant la vélaire comme le français et la palatale comme le normand et le picard (*forche*, *roche*[1]) ou ce qui est moins vraisemblable affaiblissant la vélaire *tch* en *ts*, *s* (*force*, *roce*). — Le livre se termine par des remarques générales sur le traitement de la gutturale en normand et en picard. D'où vient cette particularité du consonantisme normand et picard ? Diez supposait une influence germanique dans le changement de *ca* en *cha* ; M. Joret est porté avec plus de raison, ce semble, à admettre l'hypothèse inverse. En tout cas, quelle que soit la cause de la persistance de *ca* dans ces deux dialectes, il faut admettre qu'ils représentent une étape antérieure à celle du français : celui-ci change *ca* en *cha* et *ce ci* en *se si* ; le picard et le normand, qui gardent *ca*, s'arrêtent à *che chi* dans la transformation de *ce ci* ; de la sorte, le son *ch* se maintient dans les trois dialectes. — Enfin M. Joret, revenant sur l'histoire du normand, donne d'intéressants détails sur les vicissitudes qu'il a subies. L'avénement des Plantagenets au trône d'Angleterre en 1154 amena la prédominance du dialecte poitevin, dont le vocalisme est normand, mais dont le consonantisme est français. En 1203, la réunion de la Normandie à la France y introduisit le français. De là les efforts divers pour ramener la prononciation populaire à la prononciation officielle qu'on constate dans les textes normands, chartes aussi bien qu'écrits litté-

[1] Cf. les formes telles que *chanchon* (*Roman de la Violette*, 124), signalées par M. Joret.

raires. Un exemple entre autres : dans le compte 4 des Actes normands de 1329 on lit : *Neuf Castel et Arques*; dans le compte 74 de l'an 1357 : *Neuf Chastel et Arches*. La tentative a réussi pour le premier nom devenu *Neufchâtel*, mais a échoué pour le second resté *Arques*. Quant au picard, son importance littéraire au XIIIᵉ siècle l'avait soustrait en grande partie durant le moyen âge à l'influence prépondérante du français.

Après l'intéressante étude qui fait l'objet du troisième livre, l'auteur arrive à l'examen des divers groupes latins ou romans. Il est nécessaire de s'arrêter sur *tc* de *aticus*, dont le développement offre matière à discussion. Suivant M. Ascoli, le *c* d'*aticus* est tombé et c'est l'*i* qui s'est transformé en chuintante. A cette théorie M. Joret objecte que l'atone en français aurait dû disparaître ; ce n'est pas absolument nécessaire : l'atone a pu vivre assez longtemps pour agir sur la consonne précédente, comme elle a agi dans **amicitatem*, *pacem*, etc. [1]. La chute du *c* est-elle tout à fait exceptionnelle ? non ; elle est au contraire de règle devant *o* et *u* (voir plus haut, p. 124). Il ne tombe que final, et alors l'atone qui suit disparaît en même temps : *ami*, *espi* ? mais l'atone a pu disparaître dans *ami*, *espi* sans agir sur la voyelle précédente, tandis que dans la forme spéciale *tico*, *digo*, la présence d'un *i* palatal combiné avec une dentale a pu agir sur l'atone. D'ailleurs peut-on rapprocher un paroxyton tel que *aticus* d'un oxyton comme *amicus* ? Enfin, dit M. Joret, la gutturale aurait dû se changer en *yod* ? Non, puisque le *yod* n'apparaît que devant des voyelles palatales. Aucune des objections présentées par M. Joret ne me paraît fondée, et la théorie de M. Ascoli me semble aussi solide et ingénieuse que nécessaire. En effet, M. Joret ne paraît pas avoir vu la difficulté que présente son explication de *ago*, *aggio* par le changement de *aticus* en *adgo*, *aggio*. Comment la vélaire est-elle devenue palatale ? Les formes en *ticare*, *dicare* n'offrent pas de difficultés, puisque *ca* et *ga* deviennent régulièrement *ché*, *gé* en français, qu'ils peuvent devenir *cha*, *ja* en provençal et dans les autres langues restent *ca*, *ga*. L'it. *giuggiare* est emprunté au provençal. *Escorchar* (esp. et portug.) est aussi un emprunt fait au français. Quant à l'esp. *mege* et au pg. *pejo* de *medicus* et de **pedicus* (et non **pedica*, voir Diez, *E. W.* [5], II, b. s. v.), ils rentrent dans la série de *aticus*, ainsi que le fr. *porche*, prov. et lad. *porge*, de *porticus*, toutes formes inexplicables dans l'hypothèse du changement de *c* en *g* ou en *ch*. Or admettons que *aticus* soit devenu *adigo adio*, cet

[1] L'auteur pose le dilemme suivant : protonique, l'*i* atone doit tomber nécessairement ; posttonique, il ne pouvait subsister qu'en venant diphthonguer la voyelle précédente comme dans *testimonium*, *tesmoin*. — Nous n'avons pas un *i* protonique dans *aticus* ; et cet *i* n'a pas besoin de diphthonguer la voyelle tonique : il peut devenir consonne comme dans *carca*, *carga*, *cage*.

adio devient aussi facilement *dj*, *g* que *diurnus jour*. On ne peut objecter que *ti* doit donner naissance à une sifflante ; car, comme d'ailleurs le remarque fort justement M. Joret, les transformations de *tic dic* étant plus récentes que celles du suffixe *tius*, *tia*, *tium*, ont pu donner un autre produit On a bien *ragione* de *rationem*, *palagio* de *palatium*. Toutes les formes s'expliquent dès lors sans difficulté : *aggio*, *age* (fr.), *age* (esp. de *ajo*, *aje*), *agem*, *atge* (prov., renforcement de *adge* ; cf. *jutge*) : *medicus* et **pedicus* deviennent de même *miège*, *piège*, et *porticus* donne *portio portje*, *porche* ; quant à *porge*, c'est sans doute un affaiblissement dialectal et récent d'un primitif *porche*. Il n'est pas jusqu'aux formes savantes *azgo*, *adego* qui ne deviennent parfaitement lucides dans leur formation. Elles datent d'une époque où *aticus* était déjà devenu *adjo*, *ajo*, *aje*, mais où la langue était encore assez voisine du latin pour qu'en reprenant *aticus*, on lui donnât une forme *adego* plus rapprochée des formes populaires. C'est cet *adego* qui, conservé dans le portugais, subit en espagnol les transformations ultérieures de la phonétique de la langue et devient *adgo*, *azgo*. — Le groupe *lc* est purement roman selon M. Joret : il se rencontre cependant dans le mot latin *remulcum remorque* et dans le nom propre *Olca* (Oulche). — Le groupe *rc* existe aussi en latin : *circare* etc. Quant au groupe roman, comme l'atone est tombée généralement après l'affaiblissement de *c* en *g* (*carricare*, *carrigare*, *car-gar*), c'est le groupe *rg* qu'on a devant soi. D'ailleurs dans ce groupe *rg* la gutturale, suivant une liquide, est traitée comme initiale (cf. plus haut p. 123). De là les traitements qu'elle subit et qui varient avec la nature de la voyelle qui suit. Le fr. *serge* vient de *serica* et non de *sericum*. *Narguer* qui est irrégulier est sans doute provençal ; ce mot est inconnu, ce me semble, à la vieille langue. — *N'c* et *nd'c* sont encore romans, selon M. Joret, qui oublie toutefois *vincere*. Il est vrai que p. 62, n 3, il indique la formation de ce mot *vincere*, *vintre* ; ce qu'il en dit parait trop insuffisant pour une formation aussi obscure. M. Paris avait déjà, dans son édition du S. Léger (*Romania*, I, 307), indiqué la succession *venc're*, *vejn're*, *veintre* ; mais pourquoi l'intercalation d'un *t* et non celle d'un *d*, comme dans *joindre* (*jung're*, *jojn're*, *joindre*) et les analogues ? La présence d'une dentale forte ou sonore est donc déterminée par la nature de la gutturale, ce qui ne peut s'expliquer que par la présence simultanée de la gutturale et de la dentale : *vincere*, *venc're*, *venctre* ; *jungere jung're*, *jungdre* ; ce qui ramène ces formes à celles de *sanctus*, *punctum*. Il nous parait évident que dans cette position la gutturale se palatise, soit qu'elle devienne *kj*, *ǵ* avant la chute de l'*e* (*venk'ere venktre* ; *jungere*, *jungdre*), soit qu'elle le devienne devant la dentale (*venctre*, *venk'tre* ; *jungdre*, *jungdre* [1]) ; puis la

[1] Comme dans *sanctus*, *punctum*, etc. Mais pourquoi la gutturale se palatise-t-elle dans cette position ?

gutturale *kj, gj*, dégageant *devant* elle un *yod*, comme elle en a dégagé un après elle, donne les formes *rejnkjtre jojnjdre*, d'où *reintre, joindre*. — Sur *sc* initial et la prothèse d'un *i* (plus tard *e*), l'auteur fait observer que quelques exemples anciens n'ont pas cet *i* ; il oublie d'ajouter que ces mots sont précédés d'une voyelle finale qui rend la prothèse inutile : ainsi *ferma speranza* en prov., *une spede* en v. fr. C'est ce qui explique la chute de l'*i* prothétique en italien, où tous les mots finissent par une voyelle, hormis quelques particules qui veulent l'*i* après elles (*con istesso*, à côté de *lo stesso*). Le *c* de *sca* (*sco, scu*) médial est traité comme initial [1] ; celui de *sce, sci* subit divers changements constatés par l'auteur, qui toutefois aurait pu remarquer que le fr. et le prov. traitent régulièrement *sc* comme *cs*. Mêmes observations pour *sc* final. — Pour *cl* initial dont les transformations sont diverses suivant les idiomes, M. Joret cite entre autres le pg. *ch* (quelquefois affaibli en *j*) et qu'il suppose dérivé de *kj* ; je ne suis pas de son avis ; car on ne peut séparer *chamar* de *chão chama* où *ch* représente *pl* et *fl*. Le sicilien de même dit *sciuri* = *florem* ; napolitain *sciore*. Les diverses modifications de *cl* médial (groupe d'origine romane, le plus souvent) sont étudiées avec détail ; elles donnent lieu à des remarques intéressantes. Dans le groupe *cr*, je signale l'explication très juste des formes telles que *faire*, formes dont M. Ascoli donne une théorie peu plausible. Les modifications de *cs* ou *x* devenu *ss*, *s*, *χ* (esp.), *is* ou *sc* sont étudiées avec un soin qui ne laisse rien à désirer. Dans le dernier chapitre, l'auteur étudie le groupe *ct*, dont les transformations sont complexes, surtout quand il est suivi d'une seule voyelle ou d'une consonne. Alors il devient tantôt *tt* (ital.) ; tantôt *it* (fr. ; comment le *c* arrive-t-il à se palataliser et à devenir *c, jct, jt* ?) ; tantôt *č* (prov. ; M. Joret admet les transformations *jt, tj, tch* : c'est peu vraisemblable : toutefois je ne saurais donner d'explication satisfaisante de formes comme *fach*) ; tantôt *j*, affaiblissement de *c* (lombard, milanais) ; tantôt *ic* (esp. ; la filière serait *jt, jtj, jtch*) ; tantôt *pt* ou *ft* (roumain) ; tantôt *ut* (quelques exemples dans le pg. et l'esp. ; peut-être simple substitution de voyelles) ; enfin il peut tomber, comme dans le groupe *nct* (le fr. seul le conserve). Le groupe *ct* se retrouve en roman dans *placitum*, que M. Joret a raison d'expliquer par *plac'tum* contre M. Ascoli qui y voit les transformations *plagito, plag(i)to, playto*. — C'est la dernière des combinaisons de consonnes où entre la gutturale *c*, et l'étude qu'en fait l'auteur termine et

[1] C'est à cette formule que peuvent se ramener les explications données par M. Joret. Les groupes dont le premier élément est *s* sont traités comme ceux dont le premier élément est *l, r, m, n* ; la seconde consonne est considérée comme initiale. De la sorte, la loi que j'ai exposée précédemment peut se formuler ainsi : dans tout groupe de deux consonnes dont la première est une liquide ou la spirante *s*, la seconde est traitée comme initiale. Ajoutons que la liquide ou la spirante est traitée comme finale.

le quatrième livre et son travail sur la gutturale. Pour ce quatrième livre, s'il présente quelques lacunes et quelques théories inexactes, reconnaissons qu'il est rempli de faits nombreux, scrupuleusement observés. S'il n'a pas l'intérêt de nouveauté du troisième livre, il contient beaucoup de détails curieux et intéressants.

Résumons maintenant notre jugement sur l'œuvre de M. Joret. Les pages qui précèdent montrent de quelle étendue est l'étude de la gutturale et quels problèmes divers elle soulève. C'était une vaste tâche, toute limitée qu'elle paraisse, que de l'embrasser tout entière, et c'est un mérite pour l'auteur d'avoir mené cette tâche à bonne fin. Dans une conclusion, il récapitule les faits nouveaux qu'il a mis en lumière. « Les transformations générales du *c* vélaire en *j* et en *yot*, dit-il, étaient assez bien connues ; mais on avait à peine abordé ses changements successifs en la série c_1, *č*, *š*, *ts*, *s*, *z*, *θ*, *ð*, ou *f* et *v*, dont plusieurs même étaient complètement ignorés. Que de lacunes aussi présentait l'histoire des transformations du *c* palatal ! Le point de départ en était controversé, sa double modification en spirantes sourdes et sonores à peine entrevue, et la naissance du son *θ* et *ð* considérée comme ancienne, alors qu'elle est essentiellement moderne. On n'avait pas non plus rattaché à une même cause les transformations du *c* vélaire et du *c* palatal en chuintantes et en spirantes dentales, ce qui permet d'en expliquer si facilement la filiation... On trouvera peut-être aussi que j'ai jeté quelques lumières sur la naissance tardive et si extraordinaire de la spirante gutturale en espagnol. Quant aux deux dialectes, le picard et le normand, dans lesquels j'ai cru devoir, comme complément naturel, sinon nécessaire, de ces recherches, étudier le traitement des gutturales, si les caractères du premier étaient connus, ceux du second avaient été à peine soupçonnés. » Nous souscrivons entièrement à ces paroles, sauf en un point (la théorie du changement du *c* vélaire en *yod*).

Voilà les faits nouveaux dont M. Joret a enrichi la philologie romane, et si on peut reprocher à son livre dans la composition la division artificielle des chapitres, dans l'expression une certaine obscurité de langage qui ne permet pas toujours de voir nettement la pensée de l'auteur ; si on peut y signaler des lacunes importantes, notamment sur la théorie de l'*i* parasite, de la médiale sonore, et des erreurs plus ou moins graves, nous nous empressons de le reconnaître, l'ouvrage est neuf en divers points. L'auteur n'a pas résolu tout le problème de la gutturale ; il l'a du moins beaucoup avancé. Son livre fait honneur à l'École des Hautes-Études.

(*Romania*, vol. III, 1874, 379-398).

X

DE LA

PRONONCIATION DE LA LETTRE U

AU XVIe SIÈCLE

RÉPONSE A M. TALBERT

En réponse à un article de la *Revue critique*[1], sur son étude du Dialecte blaisois, M. Talbert m'a fait l'honneur, dans une lettre d'une parfaite courtoisie, de reprendre la discussion : il l'a portée sur un point spécial, la prononciation de la voyelle *u* au XVIe siècle. J'avais écrit les lignes suivantes : « M. Talbert démontre que l'*u* s'est jadis prononcé *eu*. Telle a été, en effet, dit-il, non pas la seule prononciation de la voyelle, mais une des plus communément employées *depuis l'origine de la langue*. Il fonde cette étonnante affirmation d'un côté sur des exemples établissant la prononciation *eu* pour des mots qui depuis ont eu un *u*, mais qui se prononçaient d'abord *eu* et plus anciennement *eü*, ce qui ne prouve rien ; de l'autre sur le témoignage de Palsgrave qui note par *eu* notre *u*, ce qui n'est pas plus étrange que la notation allemande du même son par *ue* (*ueber*). » L'auteur n'accepte pas ce jugement, et il s'efforce d'établir que *u* sonnait *eu*, en s'autorisant à nouveau du témoignage de Palsgrave et en s'appuyant sur les rimes de quelques poètes du XVIe et même du XVe et du XIVe siècle.

J'ai lu avec soin la lettre de M. Talbert, et examiné attentivement ses preuves. Je ne me sens pas convaincu, et j'en reste à mon appré-

[1] Numéro du 16 janvier 1875 ; reproduit plus loin, article *Du Dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française.*

ciation première. *Eu* n'a certainement pas été la prononciation générale de la voyelle *u* au XVIe siècle et dans la vieille langue depuis ses origines. Toutefois la question est complexe ; et pour la poser nettement, il faut établir diverses distinctions. La première est celle des dialectes. Quand on parle de la prononciation générale, il est bien entendu qu'il s'agit de celle du dialecte français de l'Ile-de-France, de celui qui est devenu la langue de la cour, la langue commune. Or, au moyen âge, jusqu'au XIVe siècle, et de nos jours depuis le commencement du XVIIe, on peut affirmer que la prononciation de l'*u* a été la nôtre. Pour le moyen âge, il n'y a qu'à passer en revue les nombreuses assonances en *u* des chansons de geste ; elles sont toutes *sans exception* d'une pureté parfaite, l'*u* y repose sur un *ū* du latin classique ou populaire et n'y assone qu'avec lui-même. Pour l'époque moderne, la question se complique, parce que les variations subies par des sons voisins de l'*u* en viennent troubler l'histoire. Posons d'abord les faits.

En thèse générale, dans le dialecte de l'Ile-de-France, c'est-à-dire dans la langue commune, *ō* et *ŭ* latins accentués, devenus *ó* fermé dans le latin populaire, ont conservé cette prononciation jusqu'à l'époque, encore mal précisée, à laquelle cet *ó* fermé s'est scindé en deux sons différents, *ou* et *eu* : latin *nos*, vieux français *nos*, français moderne *nous* ; latin *lŭpum*, vieux français *lo*, français moderne *loup* ; latin *dolōrem*, vieux français *dolor*, français moderne *douleur* ; latin *jŭvenem*, vieux français *jone*, français moderne *jeune*. L'*ŏ* bref accentué est devenu successivement *uo* (Xe siècle), *ue* (XI-XIIe), *œ* (XII-XIIIe), *eu* (XIV-XIXe). Ainsi *ō ŭ* en partie et *ŏ* régulièrement ont, par des chemins différents, abouti à *eu* et y sont restés, sauf dans deux ou trois mots tels que * *mōra*, au XVIe siècle *meure*, de nos jours *mûre* ; *forum*, au XVIe siècle *feur*, de nos jours *fur*. *Eu* a une tendance à s'affaiblir en *u*, sous l'action de consonnes voisines ; cette tendance, plus marquée au XVIe siècle, a laissé des traces dans la prononciation et l'orthographe du temps, où l'on trouve *june* à côté de *jeune*, *hurte* à côté de *heurte*, et dans la prononciation actuelle, dans les mots cités plus haut *mûre* et *fur*.

U long du latin classique ou populaire (c'est-à-dire *ou*) est devenu notre *u* actuel, qui *dès les premiers temps de la langue* s'est prononcé *u* (*ü*) et n'a pas changé jusqu'à nos jours. Il n'en faut excepter qu'un petit nombre de mots dont la prononciation, un moment, a hésité entre *eu* et *u* pour revenir à *u*. Nous allons les examiner tout à l'heure.

Enfin, la chute qui eut lieu, vers la fin du XIe siècle, des muettes médiales, donna naissance, dans les mots où la muette était suivie d'un *ū* long accentué, à des dissyllabes qui furent d'abord *eü*, puis *eu*, puis généralement *u* ; tels sont *maturum*, *medur*, *meür*, *meur*, *mûr* ; *securum*, *segur*, *seür*, *seur*, *sûr* ; *augurium*, *agurium*, *agur*, *aür*, *eür*, *eur*, *heur* ; les participes en *edut*, *eüt*, *eü*, *eu*, *u* ; les parfaits indicatifs et impar-

faits subjonctifs en *eüs*, *eus*, *us* ; *eüsse*, *eusse*, *usse* ; les substantifs verbaux en *edure*, *eüre*, *eure*, *ure*.

Dans ces formes, *eü*, après avoir passé à un son *eu* qui se distinguait de l'*eu* issu de *ŏ*, *ŭ*, *ŏ*, est devenu dans la langue commune *u*, mais non sans subir des fluctuations diverses au xvie, au xviie et au xviiie siècle. On trouvera une histoire détaillée de ces hésitations entre *eu* et *u* dans l'étude de M. Talbert sur le dialecte blaisois ; j'y renvoie le lecteur. Il n'en est resté d'autres traces dans la langue usuelle que *jeuner*, au lieu de *juner*, et *heur*, *heureux*, au lieu de *hur*, *hureux*. Toutefois, si la prononciation de cet *eu* a été longtemps indécise, celle qui devait triompher dominait déjà au début du xviie siècle et à la fin du xvie siècle. C'est ce que nous allons établir.

Pour le premier quart du xviie siècle, nous avons un document important de la prononciation commune dans le *Grand dictionnaire des rimes françoises* (Genève 1823) [1]. Nous allons passer en revue les indications qu'il donne sur la prononciation de l'*u*. Nous trouvons la prononciation actuelle pour les rimes en *uc* (page 10), *ud* (11), *ude* (35), *uche, usche* (56, 58), *ule* (74) distinct de *eule* (87), *uble*, *uple* (77, 85) séparés de *euble*, *euple* (78, 85), *ure* (98), *upe*, *urpe* (111), *uque*, *ulque*, *urque*, *usque* (116, 117), *ubre* (114), *ucre*, *ulcre* (115), *ustre* (140), *uce*, *usse* (27, 151), *eusse* (imparfait du subjonctif) (154). « Cette terminaison (en *eusse*), fait observer l'auteur, ne se prononce point comme ayant la diphthongue *eu* à la pénultième, mais comme si c'était un *u* simple, assavoir comme celle en *usse*. » Parmi les mots en *ume* (90), l'auteur cite *rume*, que l'on écrit aussi *reume*, dit-il, mais qui se prononce comme s'il n'y avait que l'*u*. A propos des rimes en *ure* (pages 122 et 123) on lit la note suivante : « Il y a une terminaison ci-après en *eure*, qui se prononce entièrement comme celle-ci avec un *u* simple, hormis qu'elle a la penultiesme longue, que ceste-ci a breve, à la page 143, colonne 2. Il se faut garder de les apparier car il y a mauvaise grâce de dire :

L'homme de sa nature, Est tout plein de souillure

La quantité de mots rend la chose facile en l'une et l'autre. » Plus loin (142-144), l'auteur donne en effet les rimes en *eure*, qu'il divise en trois séries ; l'une comprend les substantifs féminins en *eure* = lat. *atura* ; sur cette terminaison, l'auteur dit qu'elle « s'escrit improprement avec la diphthongue, veu qu'elle ne prend la prononciation que de l'*u* simple et se prononce comme si elle estoit escrite *ure*, puisqu'on le fait. Il est

[1] Cet ouvrage est la seconde édition d'un *Dictionnaire des Rimes françoises* publié sans nom d'auteur à Genève (1596, in-8°), et attribué avec beaucoup de vraisemblance à La Noue, fils du célèbre *Bras-de-fer*.

ainsi aussi ici (c'est-à-dire, nous adoptons ici aussi l'orthographe *eure*) en attendant qu'on se résolve à en user autrement. » L'auteur ajoute qu'on ne peut rimer cette terminaison avec celle en *ure* de la page 122, parce qu'elle a la pénultième longue, tandis que celle en *ure* l'a brève. Toutefois des mots en *urre* (*conclurre* et autres composés de *-clūdere* et *concurre*) ayant l'*u* bref riment avec les mots en *eure* = *atura*. Une autre série comprend les mots en *eure* (ce sont nos mots actuels) qui ont l'*eu* long. La troisième comprend les mots *asseure*, *meure* (*mōra*), *meure* (*matura*) et leurs composés qui ont une double prononciation, soit *eu* bref, soit *u* long, et qui peuvent rimer avec les mots en *eure* (prononcé *ure*) = *atura*, mais qui riment difficilement avec les mots en *ūre*. Ici nous saisissons le passage de *eu* issu de *eü* à *u*. P. 165 nous trouvons les rimes *ute* auxquelles l'auteur adjoint (p. 181) le mot *cheute* et ses composés, et le mot *meute* et ses composés (toutefois *meute*, *esmeute*, etc. se prononcent également bien avec *eu*, dit l'auteur), mais dont il sépare (p. 177) les mots en *uste* avec *u* long, où *s* ne se prononce pas (*fleuste*, *tabuste* et leurs composés, *ajuste* où l'*s* est muette ou sensible, *ad libitum*). P. 186-189, l'auteur donne les rimes en *ue* et *eue*. « Ces deux terminaisons, dit-il, sont appariées pour ce qu'elles n'ont qu'une mesme prononciation, qui est la première en *ue*, la diphthongue *eu* ne tenant rang en la seconde que d'un *u* simple. C'est pourquoy elles peuvent fort bien rimer ensemble. » De ces mots, il faut séparer ceux qui font entendre le son *eu*, tels que *bleüe*, *queüe*. P. 334, les mots *mur*, *pur*, *dur*, *obscur*, *futur*, *azur* et *sur* (aigre) « ne se peuvent apparier à la terminaison en *eur* en aucune façon ». Celle-ci comprend (337-340) les mots en *eur* = *orem* et de plus *heur* (augurium), *meur* (maturum), *seur* (securum), *sur* (super), ce qui ne contredit pas les renseignements de la page 122 sur *ure*, *eure*. P. 351-353, on indique les parfaits, première et deuxième personne du pluriel en *usmes* et *eusmes*, *ustes* et *eustes*, lesquels « n'ont qu'une prononciation, la dernière [terminaison] se prononçant comme si elle avait l'*u* simple à la pénultième ». P. 364, l'auteur distingue *us* reposant sur un latin *ūs*(*um*), qui a l'*u* long, de *us* avec *ŭ* bref, lequel vient généralement d'un antérieur *eu*. Nous passons sur les rimes en *ucs* (365), *uscs*, *uls* (367), *urs*, *euls* (369), *uss*, *eurs* (379 ; *meurs* = maturos et *seurs* = securos peuvent rimer en *eu* et en *u*), *uts* (381), *ustes* (383), pour arriver aux rimes en *eux* (*euse*) et en *ut*, *eut* ; *u*, *eu* (390, 396, 416, 451, 461). Il y a un *eu* bref (*feus*, *jeus*, etc., *tu peus*, *tu meus*, etc.) qui rime difficilement avec *eus* long (*herbeus* et les mots en *eus* = *osum*, *deux*, *ceux*, etc.) et qui ne peut pas rimer avec *eus* prononcé *us*, par ex. dans les participes passés (*sceus*, *receus*, *deus*, *leuz*, *meus*, etc. = *sçus*, etc.). Il y a un *eut* bref (*pleut*, au prés. indic., *meut*, etc.) qui rime difficilement avec *eut* long (*deut* de *deult*, dolet, *veut* de *veult*, volet) et ne rime pas avec *eut* prononcé *ut*

dans les parfaits (*receut*, *leut*, *peut*, etc.). Enfin, il y a des mots écrits en *eu* et qui doivent se prononcer en *u*, comme les participes *beu*, *sceu*, *deceu*, *deu*, *cheu*, *leu*, *meu*, *conneu*, *peu*, *creu*, *seu*, etc.

Il ressort de cette analyse sommaire que dès le commencement du XVIIe siècle la prononciation générale de *u* et de *eu* était telle que nous la voyons aujourd'hui ; les seules différences indiquées sont des distinctions entre *eu*, *u* brefs et *eu*, *u* longs, distinctions aujourd'hui disparues, et la double prononciation des adjectifs *meur*, *seur*, de *meute*, *esmeute*, la prononciation de *meur* et de *feur* qui ne sont pas encore *mûre*, *fur* et celle de *sur* (super), prononcé *seur*.

Vers la fin du XVIe siècle, en 1583, Th. de Bèze, dans son opuscule *de Francicæ Linguae recta pronuntiatione*, donne des renseignements abondants sur la valeur de l'*u* et de l'*eu* dans la langue commune et dans les dialectes. La description de l'*u* (p. 18 [1]) prouve qu'il le prononçait comme nous. Quant à l'*eu*, il résulte des pages qu'il consacre à cette voyelle (p. 51, 53)[2] : 1° Que *eu* est un son simple où l'on n'entend plus l'*e* ni l'*u*, son inconnu des Grecs et des Latins. 2° Que les Picards dans quelques-uns des mots en *eu* suppriment l'*e* ; disant par exemple *diu*, *ju* pour *dieu*, *jeu*. 3° Que l'usage a prévalu chez ceux qui passent pour bien parler de réduire *eu* à *u* dans quelques noms et verbes comme *seur* (securus), *seurté*, *asseurer*, *asseurance*, *meur*, *mureté*, et qu'en général, les substantifs verbaux en *eure*, les participes passés en *eu*, les imparfaits du subjonctif en *eusse* ne doivent faire entendre qu'un *u* : *ure*, *u*, *usse*. 4° Qu'à Orléans et à Chartres, on prononce à tort *eü* en deux syllabes [3], et que les habitants de Chartres, de la Normandie et de la Gascogne prononcent en *eu* cette voyelle réduite à *u* dans la langue commune. 5° Enfin que les poètes gascons usent de fausses rimes comme *heur* et *dur*, *engraveure* et *figure*, *heure* et *nature* [4].

On voit donc qu'en 1588 la prononciation qui triomphera plus tard tend déjà à dominer. Th. de Bèze prononçait l'*u* et l'*eu* comme nous le faisons aujourd'hui. Il note des divergences pour certains mots et reconnaît implicitement qu'on prononçait *meur* et *seur* à côté de *mûr* et de *sûr* ; prononciation admise expressément par l'auteur du *Dictionnaire des rimes*.

[1] Je cite d'après l'excellente réimpression que M. A. Tobler a donnée de cet opuscule, Berlin et Paris, 1868.

[2] Dans son étude sur le dialecte blaisois, M. Talbert résume cette page, ce semble, d'après l'analyse donnée par M. Ch. Livet dans son livre de *la grammaire française au* XVIe *siècle* (p. 521). Cette analyse contient quelques inexactitudes que je retrouve dans le résumé de M. Talbert. Aussi je crois devoir la reprendre ici.

[3] Th. de Bèze blâme cette διάλυσις ; il ne pouvait y reconnaître un archaïsme, un reste de la prononciation du moyen âge.

[4] Nous croyons que les mots *engraveure* et *figure* sont cités à tort ; la prononciation générale étant *engravure* et *figure*, ils forment des rimes correctes.

Pour l'*u* pur issu de l'*u* latin, Th. de Bèze n'indique aucune exception : l'auteur du Dictionnaire des rimes indique la prononciation *seur* pour *sur*, contredisant ici l'affirmation de Bèze, qui admet un *u* simple dans la préposition *sur* (*super*) comme dans l'adjectif *sūr* (aigre). On voit par là que la prononciation de *sur* était douteuse ; d'ailleurs si l'on songe à l'étymologie *sŭper* qui n'a pu donner régulièrement que *sor*, usuel en v. fr., d'où *sour*, *seur*, on est porté à voir dans *sur* un affaiblissement normal d'une forme antérieure régulière *seur*, issue du *sor* du moyen âge.

Jusqu'ici nous ne voyons que des mots en *eu* (remontant soit à *ō*, *ŭ*, soit à *ŏ*, soit à *a* ou *e* + [...] + *u*) qui hésitent entre *eu* et *u*. Des exemples authentiques de l'altération inverse de l'*u* qui devient *eu*, nous n'en avons pas rencontré encore. Toutefois il en existe, c'est ce que nous apprend le *Dictionnaire des rimes françoises* de Jean Lefèvre, dont Etienne Tabourot, seigneur des Accords, a donné une première édition incomplète en 1572 (Dijon, pet. in-8°) et une seconde édition bien préférable en 1588 (Paris). Pour le sujet qui nous concerne la seconde édition développe, sans la contredire, la première; c'est elle que nous examinons.

La valeur du témoignage de Jean Lefèvre ou de son éditeur Tabourot est en partie diminuée par le peu d'exactitude et de précision avec lequel sont classées les rimes. Toutefois, à l'interroger avec soin, on peut trouver des indications précieuses sur la prononciation qu'il reconnait pour la lettre *u*. Nous allons passer en revue d'abord ses rimes masculines.

Fol. 10 *b* : rimes en *urc*, *uc*, tous ces mots ont aujourd'hui encore l'*u*; 14 *b*, *ud* : « *nœud*, *Bogud*, *crud*, *nud*, pour le surplus tu le rimeras en *u* : Il ne fut *recognu* Parce qu'il estoit *nud*. » L'auteur prononçait donc *Bogud*, *crud*, *nud*. Quant à *nœud*, il semble que ce mot ait affaibli l'*eu* en *u* et se soit prononcé *nu* ; toutefois comme ailleurs (fol. 210 *b*) *nœud* est donné aux rimes en *eu*, il faut admettre que l'auteur a fait précéder les rimes en *ud* du seul mot en *eud* qu'il connaissait pour n'avoir pas à faire une catégorie spéciale pour ce mot unique. On a d'autres exemples de cette disposition dans Lefèvre. Fol. 99 *a*, rimes en *euf* : ne contient que des mots en *eu* prononcés aujourd'hui encore *eu*, hormis *tuf* qui vient de *tophus* et a dû passer par *teuf*. Fol. 166 *a*, *ul* : toutes les rimes données ont aujourd'hui encore *u* : ici même l'auteur distingue soigneusement *ul* de *eul* qu'il rattache à *eïl*, *euil*. Fol. 209 *b*-212 sont donnés les mots en *u*, dans l'ordre des terminaisons *bu*, *cu*, *du*, *eu*, *ieu*, *fu*, *chu*, *gu*, *lu*, *mu*, *nu*, *pu*, *ru*, *su*, *tu*. Tous ces mots, hormis ceux de la série *eu*, *ieu*, ont aujourd'hui *u* et se prononçaient certainement en *u* : après la série *eu ieu* qui contient des mots prononcés aujourd'hui les uns *eu*, les autres *u*, l'auteur dit expressément que ces

mots en *eu*, « *s'ils sont bien choisis*, peuvent rimer avec *u*. Exemple : Encor l'argent m'estoit *deu* Du vin que j'avois *vendu*. Et si tu veux en escrivant *deu*, pour plus grand' grace tu osteras *e*, et escriras simplement *du* ». Preuve évidente que les mots en *eu* venant de *eü* jouissaient du privilège de rimer avec *eu* et avec *u* et que *u* distinct de *eu* avait notre son actuel. La liste des mots en *us*, *eu*, *eus* (fol. 176 *b*-179 *a*) présente les mêmes caractères, d'un côté les mots en *u*, mis à part, de l'autre les mots en *eu* dont les uns ont gardé l'*eu*, dont les autres sont devenus *u*. Ici seulement l'auteur s'est dispensé de dire que les mots en *eu*, *s'ils sont bien choisis*, peuvent rimer en *u*. Fol. 207 *b*, on trouve la liste des parfaits indicatifs et imparfaits subjonctifs, 3e personne en *ut*, *ust*, *eut*, *eust*, plus des substantifs en *ut*. Tous les mots cités font entendre aujourd'hui l'*u* à l'exception de *peut* = *potest* qui paraît égaré ici dans cette liste. *Seules* des rimes en *ur urt* présentent quelque chose de spécial. Fol. 207 *b*, sous la rubrique *urt*, on trouve les trois mots *hurt*, *furt*, *meurt*. Cette liste de trois mots dont le premier se prononçait au XVIe siècle *hurt* ou *heurt*, et le 3e *meurt*, n'aurait pas d'autorité, si pour la série des mots en *ur* donnés fol. 151 *a* (*dur*, *futur*, *obscur*, *pur*, *mur*, *sur*, *azur*) l'auteur ne disait explicitement qu'ils riment aussi en *eur*. Et en effet ces mots sauf *azur* sont reproduits dans la liste des mots en *eur* (fol. 146 et suiv.) : *dur* entre *crevecœur* et *brocardeur* (147 *a*, 2) et entre *défendeur* et *grandeur* (148 *b*, 2), *mur* à côté de *rumeur* (149 *a*, 2), *pur* à côté de *peur* (id. ibid.), *obscur* à côté de *ranqueur* (id. ibid.), *sur* à côté de *amuseur* (149 *b*, 2) [1], *futur* écrit *futeur*, entre *froteur* et *gasteur* (150 *b*, 1). On peut, semble-t-il, conclure de ces faits que l'*u* suivi d'un *r* pouvait se prononcer *eur*.

Nous arrivons aux rimes féminines. Aucune indication ne nous autorise à admettre une prononciation différente de la nôtre pour les rimes en *urbe ube* (22 *a*), *ulce* (26 *a*), *uffe* (41 *b*), *urge uge* (43 *b*), *uge uche* (44 *a*), *uscle* (53 *b*), *ule* (59 *a-b*), *ume* (62 *a*), *ugne* (63 *b*), *urne* (68 *a*), *urpe upe* (69 *b*), *ulque* (71 *a*), *urque usque* (71 *b*), *uque* (72 *a*), *ubre* (72 *b*), *ucre ulcre* (73 *a*), *upre* (78 *a*), *ustre* (80 *a*), *ulte* (89 *a*), *uste* (93 *a*). Fol. 28 *a* et *b*, sont données d'abord les rimes en *eusse*, toutes terminaisons d'imparfait du subjonctif, que suivent les rimes en *uce*, *usse*. A la fin de la liste en *eusse* l'auteur écrit cette note : « Rime le surplus avec *usse* et *uce* comme, Que pleust à Dieu que converti en *pulce* Sur vos tetins à l'aise je *repeusse*. Auquel il est loisible d'oster l'*e* de *peusse* pour adoucir le son du vers. » Cette note prouve bien que le son de *uce*, *usse* était alors ce qu'il est maintenant. Fol. 32 *b*, a la rime en *ude* on trouve le mot *Eude* et toute une série de mots en *ude* correspondant pour la plu-

[1] N'oublions pas que le dictionnaire de Genève affirme la prononciation *seur* pour *sur* = *super*.

part au latin *udo*. On peut croire que l'auteur prononçait *Ude* ; mais il est plus vraisemblable d'admettre que comme pour *nœud* il n'a pas voulu faire une liste spéciale pour ce mot unique. Fol. 53 *a*, 55 *a*, 59 *a*, la distinction formelle de *euble* et de *uble* [1], celle de *eugle* et de *ugle*, de *euple* et de *uple* montrent que la prononciation de l'*u* était distincte de celle de l'*eu*. Fol. 68 *b*, on lit : « EUNE, jeune (et dispos), jeusne desjune (lire : desjeune). — Rime avec *une* retranchant l'*e*. — UNE : aucune, brune, etc. » (suivent vingt mots en *une* correspondant au latin *ūna*). Là encore on voit d'un côté nettement tranchée la différence de prononciation de *eu* et de *u*, et de l'autre l'hésitation de la prononciation pour les mots *jeune* (juvenis) et *jeuner*. Fol. 84 *b*, 85 *a*, l'auteur donne les rimes en *euse* et en *use* : celles-ci sont suivies d'une note ainsi conçue : « Aucuns (mots en *use*) riment avec *euse*, mais advise bien au son de l'aureille, et en use rarement, car je trouve ceste rime dure. Estant vers son *amoureuse*, Il lui joue d'une *ruse*. » Comme on le voit par l'exemple cité ces *quelques* mots en *use* qui peuvent rimer, mais difficilement, avec *euse* sont (*la ruse* et (*il*) *ruse*, en vieux français *reüse* d'où plus tard *reuse* et finalement *ruse*. En condamnant cette prononciation *reuse*, l'auteur établit en même temps la différence qui sépare le son *euse* du son *use*. Fol. 93 *b*, on lit : « EUTE, voyez UTE : *cheute*, *esmeute*, *rescheute*, *meute*, *fleute* », puis à UTE est donnée une série de mots prononcés encore aujourd'hui en *ute* et l'auteur ajoute ensuite : « Voyez les mots terminez en *eute*. » Faut-il conclure de ces faits que *ute* sonnait *eute ?* Nullement, mais au contraire que les mots en *eute* pouvaient sonner *ute* : et en effet *cheute* s'est réduit à *chute* ; *recheute* est un composé de *cheute* ; on trouve ailleurs *mute* et *esmute* à côté de *meute* et *esmeute*, et *fleute* a abouti à *flute*. Fol. 95 *a* et 95 *b*, l'auteur donne deux listes, premièrement celle de *eue*, où au milieu d'une série de participes féminins en *eüe* prononcés aujourd'hui *ue*, on trouve *lieue*, *banlieue* et *queue* ; ensuite celle de *ue* qui est formée de substantifs féminins en *ue* = latin *ūva*, *ūta*, de participes passés et d'adjectifs féminins en *ue*, et de quelques participes qui se trouvent dans la première liste avec l'orthographe en *eüe* : d'ailleurs tous ces mots se prononcent aujourd'hui et se prononçaient du temps de l'auteur en *ue* ; il n'y a d'exception que pour le seul mot *bleüe*, dont la prononciation a hésité d'ailleurs entre *bleue* et *blue* [2].

Il ne nous reste pour épuiser les rimes féminines en *u* de notre dic-

[1] « *Affeuble* (pour *affuble*), *meuble*, *immeuble* — rime avec *uble : affuble*, *chasuble*, *indissoluble*. » On voit ici nettement tranchée la différence de *eu* et de *u* ; pour *affuble* l'auteur indique une double prononciation *affeuble* et *affuble*.

[2] L'adjectif masculin *bleu* est donné parmi les mots en *eu*, fol. 210 *b*, et non parmi les mots en *u*. Il y a contradiction et peut-être erreur de la part de Jean Lefèvre pour *bleue*.

tionnaire qu'à examiner les mots féminins en *eur* + *e*, *ur* + *e*. Folio 78 *b*, on lit : « beurre, Seurre (ville de Bourgogne), feurre, leurre, *susurre* » ; folio 92 *a* ; heurte (*à toute heurte*), heurte (de *heurter*), meurte (arbre sacré à Vénus, pour myrthe). » Pour *myrthe* on sait par d'autres témoignages que la prononciation de ce mot hésitait entre *mirte*, *murte* et *meurte*. — Pour *susurre*, Jean Lefèvre semble dire que pour ce mot d'origine savante il y a eu une prononciation *suseurre*. Folio 81 *a*-82 *b*, on lit une série de cent quarante mots environ terminés en *ure* qui se prononcent tous aujourd'hui en *ure*. Cette liste est précédée de l'indication suivante : « Voyez *eure* cy-dessus, parce qu'ils peuvent rimer ensemble » et en effet la colonne précédente contient des mots en *eure*. Mais parmi ces mots les uns ont gardé le son *eu*, les autres dans lesquels *eu* repose sur un *eü* = *atura* antérieur ont aujourd'hui le son *u* : et c'est ce que déclare l'auteur par la note suivante : Voyez *üre* cy après en son ordre. Elle ploroit de sa *blesseure* [1] Qui n'estoit qu'une *esgratignure*. Car mesmes on peut escrire *blessure* et oster l'*e* de devant *u*. »

On voit encore ici que Jean Lefèvre, fidèle à son habitude, sépare les mots écrits par *u* des mots écrits par *eu* et réunit dans une même série ceux des mots en *eu* qui se prononcent *eu*, et ceux qui se prononcent *u*, laissant au lecteur le soin de faire lui-même le départ.

Nous venons de passer en revue la liste complète des rimes en *u eu* du dictionnaire de Jean Lefèvre. Avons-nous constaté la moindre indication qui, je ne dis pas prouve, mais permette de supposer que *eu* et *u* se confondaient dans la prononciation générale? Nullement. De cet examen général il résulte que pour Jean Lefèvre sept mots en *ur* [2] et *susurre* se prononçaient également en *u* et en *eu*, vraisemblablement sous l'influence de l'*r* voisine.

Résumons les renseignements que nous donnent les dictionnaires de rimes et le traité de Bèze : ils suffisent à nous édifier complètement sur la prononciation de l'*u* dans la seconde moitié du XVIe siècle. *Eu* issu de *ō*, *ŭ*, *ŏ*, reste *eu*, quoique dans quelques mots il tende à devenir *u* : *jeune* (jŭvenis), *tuf*, *sur* (sŭper). Les Picards changent volontiers cet *eu* en *u*. *Eu* de *eü*, dans la bonne prononciation générale, est devenu *u* ; sauf dans quelques mots où il y a encore hésitation : *seur*, *meur*, etc. ; toutefois les Normands, les habitants du centre, ceux du sud-ouest prononcent

[1] Le texte porte *blessure*, mais c'est une faute évidente, comme le prouve la seconde orthographe *blessure* que propose J. Lefèvre. D'ailleurs *blesseure* est cité parmi les rimes en *eure* et *esgratignure* parmi les rimes en *ure*.

[2] Remarquons que l'auteur du dictionnaire de Genève, qui suit de très près Jean Lefèvre pour le développer et le corriger, a évidemment en vue de combattre la prononciation *eur* de *mur*, *dur*, etc., quand à la fin de sa liste de rimes en *ur*, il croit devoir ajouter la note spéciale que nous avons relevée plus haut, à savoir que ces mots ne se peuvent *en aucune façon* apparier aux mots en *eur*.

eu. *U* de *ū* latin se prononce *u* comme dans la langue actuelle, comme dans la vieille langue, c'est-à-dire que depuis les origines il est resté sans changement, sauf dans quelques mots où il est suivi d'un *r*, et où une prononciation populaire, ce semble, et non autorisée, fait entendre au XVIe siècle un *eu*.

Tels sont les faits que donne l'étude des documents contemporains. Y voit-on que la prononciation générale de l'*u* était *eu*, que l'on prononçait *teu*, *verteu*, *teue*, etc., pour *tu*, *vertu*, *tue*, etc. ? M. Talbert s'appuie, il est vrai, sur quelques rimes de poètes de l'époque. Or les faits que nous venons d'établir rendent compte des arguments qu'il veut faire servir à la démonstration de sa thèse. Il s'autorise également du témoignage de Palsgrave ; mais Palsgrave, bien interrogé, dira tout le contraire de ce qu'il lui fait dire.

Palsgrave transcrit *eu* et *u* français par *eu*. M. Talbert en conclut qu'il y a là une grave présomption que ces deux sons se confondaient de son temps. Mais il n'est pas absolument exact de dire que l'*eu* et l'*u* français sont identifiés par Palsgrave. Le grammairien anglais note notre *eu* par *éu*, notre *u* par *eu*, et cette différence de notation a, je pense, sa raison d'être. Qu'on voie page 60, *jusques suffert*, transcrits *jeukes seuffert*, mais *possesseurs* transcrit *possesséurs*. Page 61, *successeurs* est noté par *seukcesséurs*, *eureux* (prononcez *ureux*) par *euréux*, etc. Cet accent sur l'*e* paraît mis ou omis dans quelques mots irrégulièrement, et ce sont vraisemblablement des fautes de l'édition originale. Il n'y a pas de doute que page 57 il ne faille lire *vaynkéurs*, *vaynkeus* = *vainqueurs*, *vaincus*. Mais laissons même de côté cette notation dont l'irrégularité peut prêter à discussion. Palsgrave est explicite. Il distingue formellement *eu* de *u* : qu'on lise le passage suivant (pages 14 et 15) : « *Eu* in the frenche tong *hath two diverse soundynges*, for sometyme they sounde hym like as we do in our tonge in these wordes : *a dewe*, *a shrewe*, *a fewe*, » and sometyme like as we do in these wordes *trewe*, *glew*, *rewe*, *a mewe*. » Le premier son qui est le plus général est, dit Palsgrave, celui qui se trouve dans *iréux*, *euréux*, *lieu*, *Dieu* ; c'est donc notre son *eu*. L'autre se fait entendre dans les participes *deceu*, *receu*, *beu*, *deu*, etc., dans les parfaits en *eus*, et dans quelques noms adjectifs tels que *fourchu*, *barbu*, etc., dans lesquels Jean Le Maire omet l'*e comme cela devrait se faire en réalité* (of whiche adjectives Jehan Le Maire leaveth the e unwritten, like as they shulde in dede be written). Ici, on le voit, on a affaire à notre *u*. Et, en effet, page 8, quand Palsgrave explique la prononciation de l'*u*, il la compare à celle de l'anglais *ew* dans les mots : « *rewe* an herbe, a *mewe* for a hauke, a *clew* of threde », précisément ceux qu'il cite pour noter le second son de *eu*, celui qui est aujourd'hui écrit *u*

Palsgrave distingue donc catégoriquement d'un côté *eu* qui est resté

eu, de l'autre *eu* (que l'on écrit aujourd'hui *u*) et *u* qui ont même prononciation. Il représente ces deux sortes de sons par un même équivalent *ew*, mais cet équivalent a une double valeur. Comme j'ignore quelle était au temps de Palsgrave la prononciation de *dewe* et celle de *trewe*, je ne puis dire jusqu'à quel point ces notations sont précises. Mais il n'en ressort pas moins que pour Palsgrave *u* n'est pas identique à *eu*.

Nous arrivons maintenant aux rimes citées par M. Talbert. La plupart des exemples sont empruntés au gascon Du Bartas et au provençal Lartigues ; je relève dans les exemples de Du Bartas des rimes telles que *froideur dur*, *heur dur*, *murs rumeurs*, *murs mœurs*, *demeure emmeure*, *bossus paresseux*, *touffu feu*, *heure nourriture*, etc., etc. ; dans Lartigues des rimes telles que *feu battu*, *hideux descendus*, *pretendus deux*, *crasseux dessus*, *Muse fameuse*, etc. Ces rimes, on en peut multiplier le nombre indéfiniment ; les poètes méridionaux en usent et abusent. Nous avons vu que Th. de Bèze signalait déjà ce fait comme propre à la Gascogne ; il appartient à tout le domaine de la langue d'oc. Les méridionaux, en effet, ne connaissent pas dans leur idiome le son *eu*, l'ō et l'ŭ bref ayant donné chez eux *ó* ou *ou*, et l'ŏ bref ayant donné *ó*, *oue*, *ue*, etc. Il en résulte que quand les écrivains du midi se mirent à écrire ou à parler le français, ne pouvant prononcer ce son *eu* qui leur était étranger, ils l'assimilèrent au son qui en était le plus voisin, à l'*u*, ou par une de ces erreurs dont on voit journellement des exemples dans la bouche des personnes cherchant à parler une langue étrangère, identifièrent *eu* et *u* et donnèrent à tous deux soit le son *u*, soit le son *eu*.

Toutefois la réduction de *eu* à *u* est le cas le plus ordinaire ; et ce n'est pas seulement chez les poètes qu'on la constate, mais chez les prosateurs : Montaigne écrit *asture* pour *à cette heure*, Monluc écrit *une* CUE *d'honneur*, c'est-à-dire une *queue* (Commentaires, t. II, p. 630, édition de Ruble). Il est inutile de multiplier ces exemples qui ne prouvent quelque chose que pour la prononciation du français dans la bouche des méridionaux [1]. En dehors de Du Bartas et de Lartigues, M. Talbert cite encore des rimes de Ronsard : *issu receu* (p. 11), de Malherbe : *ceux déceux* (ibid.). Il n'y a pas à mettre en doute que Ronsard prononçait comme nous *issu* et *reçu* ; et quant aux rimes de Malherbe, ce sont ces rimes *normandes* dont parle Th. de Bèze et que nous avons signalées plus haut. Malherbe, d'après la prononciation de son pays, disait *déceu* et non *déçu*. Lorsque Rabelais fait rimer *minute* avec *meute*, c'est qu'il donne à *meute* la prononciation de *mute* que nous avons également reconnue plus haut. Quand Guillaume Crétin dans ses

[1] Cf. *Revue critique*, 1876, II, p. 342.

rimes équivoquées oppose *plantureuse* à *plante heureuse*, il n'y a rien d'invraisemblable à admettre qu'il prononçait *plante hureuse*. M. Talbert s'appuie encore sur des rimes de mots latins en *us*, *ur* : *Ennius* rimant avec *mieux* dans Bonaventure des Périers. Je ne contesterai pas la prononciation *Ennieus* ; *Ennius*, un mot latin et non français ; or c'est la prononciation de l'*u* français qui seule est en discussion, et les exemples latins de Brantôme, Coquillart et Tabourot, que M. Talbert apporte, soit dans sa lettre, soit dans son *Etude sur le dialecte blaisois*, ne prouvent rien pour la prononciation de la voyelle française.

Après avoir examiné les poètes du XVIe siècle, M. Talbert remonte au XVe pour établir que cette prononciation *eu* de *u* est un héritage d'une époque antérieure, et il interroge le Mystère du siége d'Orléans. Sur les vingt mille vers dont se compose cette composition indigeste, écrite et rimée avec une négligence qui lui enlève toute autorité, il trouve une vingtaine de strophes dans lesquelles *eu* rime avec *u*. Admettons la valeur de ces rimes. M. Talbert cite par exemple *Dieu perdu*, *voullu Dieu*, *tenu lieu*, *receu proveu*, *perdu lieu*, *esleu conclu*, *venue eue*, *lieue repeue*, où rien ne nous défend de lire *Diu*, *liu*, *lieue*, prononciation dont on a d'autres exemples. Ailleurs trouvant la série *venuz*, *nuls*, *menuz*, *retenuz*, M. Talbert lit hardiment *veneuz*, *neuls*, *meneuz*, *reteneuz*, en s'autorisant du vers suivant : NEULZ *ne vous oseroit contredire* (139), mais là *neulz* est dissyllabe, se prononce *ne-ulz* et vient, non de *nullus* qui a donné *nul*, mais de *ne ullus* « pas même un ». Les rimes *meurs* (muros), *heurs* (heurts), *seigneurs fureurs*, *seigneurs heurs sceurs* (securos), *voleurs*, *labeurs*, *diffamateurs*, *deceveurs*, *teurs* (turcs), *honneurs*, n'ont rien que de régulier et prouvent seulement que la prononciation *meur* de *mur*, *seur* à côté de *sûr*, signalée plus haut, remonte au XVe siècle, ce qui n'est pas étonnant. Quant à *Turcs*, prononcé *Teurs*, on peut y voir la même influence de l'*r*. Il cite enfin plusieurs strophes où l'on voit *demeure*, *heure*, *labeure*, *meure*, *rekeure*, rimer avec *adventure*, *conclure*, *creature*. *deconfiture*, *dure*, *laidure*, *mesure*, *parjure*, *procure*, *sepulture*. Faut-il admettre une prononciation *demure hure*, etc. ? nous ne le pensons pas ; des rimes par à peu près ? c'est vraisemblable ; mais on peut croire à une prononciation *adventeure*, etc., car on a ici précisément cette terminaison *ure* où nous avons déjà signalé l'action troublante de l'*r* [1].

[1] Dans le *Dialecte blaisois* (p. 49), M. Talbert dit qu'aujourd'hui à Blois et aux environs *u* sonne « généralement » *eu* ; il cite des participes passés en *u*, et des substantifs en *ur*, *ure*. La prononciation des participes tels que *vaincu* = *vainqueu* peut être une extension analogique de la prononciation de *beu* = *beü*, etc. ; la diphthongue *eü*, dont Th. de Bèze constate en 1584 la prononciation *eu* dans l'Orléanais, a aussi conservé jusqu'à nos jours cette prononciation. Quant aux substantifs en *ur*, *ure* où l'*u* repose sur un *u* latin, il faut voir dans la prononciation *eur*, *eure* qu'ils affectent l'influence de l'*r* voisin (*nature nateure*, *morsure morseure*, *piqûre piqueure*).

Pour le XIVe siècle, M. Talbert cite un exemple d'Eustache Deschamps qui fait rimer *feu* (focum) (écrit *fu*) avec *fu* = *fuit*. Il en conclut qu'il faut lire et prononcer dans les deux mots *feu*; conclusion bien hardie quand on songe que *fu* = *fuit* se prononçait *fu* dans la vieille langue et a gardé cette prononciation dans la langue moderne ; qu'au contraire, il n'est pas plus étrange que *fŏcum* ait en passant par *feu* abouti dialectalement à *fu* qu'il ne l'est de voir *fŏrum* en passant par *feur* aboutir à *fur*.

Enfin M. Talbert cite un dernier exemple pris au poème de *Hugues Capet* : « A Mons et à Mabeuge, à Vins et à *Reus.* » Il lit ce dernier mot *Réeus*. « Comment », me demande-t-il, « comment rendez-vous compte de *Réus* qui, sauf erreur, vient de *Rodium ?* Il aurait dû, me semble-t-il, prendre la forme *Rui* et non *Réus* [1], comme *hui* ou *ui* de *hodie*, *enui* de *inodio*, *pui* de *podium*, *muid* de *modium*... Je crains bien (pourquoi ne pas le dire franchement ?) que pour rendre compte de *Réus*, aujourd'hui *Rœulx* (latin *Rodium*), vous ne soyez obligé d'avoir recours à une de ces formes ingénieusement hypothétiques dont l'école historique, sous une apparente rigueur, offre à mon avis de si nombreux exemples [2] ». M. Talbert s'alarme à tort : *ŏdium*, *pŏdium*, *hŏdie*, *modium* ont donné *ennui*, *pui*, *hui*, *mui*, parce qu'ils ont l'*o* bref, mais *Rodium* pour donner *Reux* avait sans nul doute l'*o* long, comme *vótum* qui a donné *vœu*, *nōdum* qui a donné *nœud* et les mots en *órem* qui ont donné eu*r*. On comprend maintenant comment le *Reus* de Hugues Capet se prononçait bien *Reus* comme il est écrit, et comme il se prononce encore aujourd'hui, et non *Réus* ou *Réeus* par un dissyllabe dont la méthode « d'observation, de comparaison et d'induction » que revendique pour lui l'auteur, aurait peine à rendre compte ; qu'ainsi du XIVe siècle à nos jours la prononciation *Reus* n'a pas changé. Mais, dira M. Talbert, le vers d'Hugues Capet est faux ? oui, comme bien d'autres du poème édité par M. de La Grange. Qui ne voit qu'il faut le corriger tout bonnement en : *A Mons et à Maubeuge* ET *à Vins et à Reus ?*

Il est temps de clore cette discussion. Je crois avoir réduit à leur exacte valeur les arguments dont M. Talbert se sert et auxquels il donne une portée qu'ils ne sauraient avoir. Le témoignage de Palsgrave montre qu'il distinguait *u* de *eu*; les rimes des poètes qui sont alléguées ne prouvent que leur prononciation dialectale; et il reste établi que dans la langue commune l'*ó ŭ* et l'*ò* ont abouti à un *eu* qui sauf deux ou trois mots est resté ; que *ū* n'a pas subi de changement depuis les origines de la langue jusqu'à nos jours, sauf quelques mots

[1] Prononcez *Réeus*. Aujourd'hui *Rœulx* prononcé *Reu*.
[2] P. 16 et 33.

où s'est fait sentir l'action d'un *r* voisin dans la prononciation populaire ; et que *eu* a abouti à *u* dans la langue après quelques incertitudes et quelques fluctuations dont nous avons conservé encore une ou deux traces.

Un dernier mot pour finir. Dans les pages précédentes je n'ai cherché qu'à établir ou qu'à discuter des faits qui combattent ou paraissent prouver la théorie de M. Talbert. Cette théorie elle-même, malgré les développements qu'il lui donne, il ne la formule point d'une façon assez précise pour qu'il ne me reste aucun doute sur le fond de sa pensée. Admet-il que depuis les origines l'*u* avait deux sons, *eu* et *u*, qui vécurent l'un à côté de l'autre presque jusque vers la fin du XVI[e] siècle, époque où *u* aurait supplanté *eu*? Ou croit-il qu'à un moment donné de l'histoire de la langue, le XIV[e] siècle peut-être, des sons d'origine diverse, venant ainsi de l'*ō*, de l'*ŭ* et de l'*ū* latin, se seraient fondus en un son unique *eu* qui, à la fin du XVI[e] siècle, aurait commencé à se scinder en *eu* et en *u*?

Je crois que M. Talbert est forcé d'admettre l'une ou l'autre de ces deux manières de voir. Or non seulement elles ne reposent sur aucune preuve sincère, mais en elles-mêmes elles sont insoutenables. A-t-on un seul exemple d'une langue qui aurait deux sons différents pour une même voyelle, et cela non pas dans quelques mots isolés à prononciation incertaine, mais dans tous les mots présentant cette voyelle? Ce serait un miracle, ou plutôt une monstruosité dans l'histoire du langage. Et pour prendre la seconde manière de voir, ne serait-il pas également merveilleux que quand deux sons différents *ó* et *u* seraient venus se fondre dans un son unique *eu*, celui-ci, se scindant à son tour en *eu* et en *u*, la répartition se fût faite si exactement que précisément l'*eu* serait revenu aux mots ayant l'*ó* primitif et l'*u* aux mots ayant l'*u*? Là encore on aurait un fait unique dans l'histoire des langues. Et c'est pourtant entre ces deux impossibilités que M. Talbert devra choisir s'il persiste à soutenir une théorie dont je pense avoir détruit les appuis même apparents.

(*Romania*, 1876, tome V, 394-404.)

XI

Phonologie de la langue française, par C. Ayer, directeur de l'Académie de Neuchâtel. Paris, Neuchâtel et Bruxelles, 1875. Un vol. in-12, viij-136 p.

Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins, par A. Scheler. Paris et Bruxelles, 1875. Un vol. in-16, viij-259 p.

Voici deux petits traités de phonétique française que nous envoient la Suisse et la Belgique, preuve des progrès que fait au delà de nos frontières l'étude scientifique de notre langue. Traitant le même sujet, il convient de les réunir ensemble et de les étudier dans un même article.

La *Phonologie* de M. Ayer est composée de trois parties. La première (*Nature et formation des sons*, p. 1-34) étudie les sons en général, les voyelles, les consonnes et donne la théorie de l'accent tonique. Cette étude, moitié physiologique, moitié philologique, est en général exacte; elle pèche toutefois par le manque de précision; l'analyse des sons n'est pas aussi approfondie qu'elle pourrait l'être dans l'état actuel de la science. Le ch. iv de cette première partie (*De l'Euphonie en français*) contient un singulier mélange de remarques justes et neuves et d'assertions fausses. D'où l'auteur a-t-il tiré ce principe « général dans l'ancien français » que *la syllabe finale ne peut être terminée phonétiquement que par une voyelle* (*e* muet ou voyelle sonore) et que par suite les consonnes finales étaient muettes (p. 25-26) ? De même au chapitre suivant (*Quantité et accent*), l'auteur établit que l'accent porte sur la dernière syllabe, à moins qu'elle ne soit muette ; or, ajoute-t-il, comme cet *e* muet ne sonne pas et comme d'un autre côté *l'accent ne peut reposer que sur une syllabe terminée phonétiquement par une voyelle*, il suit de là que la consonne qui vient après la voyelle accentuée ne se fait pas entendre (*sal*u[t] *parl*e[r]) ou commence une nouvelle syllabe

(*vi*-de, *gro*-sse ; *hau*-t in*térêt*, etc.) et que dans les mots dont on fait sonner la consonne finale sans qu'il y ait liaison, par exemple dans *sec*, *mer*, il y a en réalité deux syllabes et non une (p. 31). Bizarre théorie qui repose sur une fausse analyse des sons et l'ignorance de l'histoire de l'*e* féminin en vieux français.

La deuxième partie a pour objet l'histoire des lettres latines. C'est de beaucoup la plus importante, et elle embrasse plus de la moitié de l'ouvrage (p. 34-123). Elle commence par des considérations remarquables sur la formation populaire et la formation savante et sur les principes généraux des modifications euphoniques (permutation, assimilation, contraction, métathèse, élision, addition de lettres, etc.). La *loi d'équilibre* que l'auteur croit trouver entre l'action de la syllabe initiale où domine la consonne et la syllabe accentuée où domine la voyelle et à laquelle il attribue principalement la syncope des voyelles et des consonnes (p. 42), n'est pas aussi apparente qu'il le pense. Il ne la fonde guère que sur l'exemple de *délié* (delicatus) et *comté* (comitatus) (p. 51) : dans l'un, la chute de la consonne *c* aurait pour résultat le maintien de la voyelle atone *ĭ*, et dans l'autre, la chute de la voyelle atone *ĭ*, celui de la consonne *m*. Or l'exemple de *délié* est faux, parce que la seule forme connue du vieux français est *delgié* qui dérive régulièrement de *delicatus* par la chute de la protonique brève *ĭ*[1]. Cette loi d'équilibre dont on ne saisit pas d'ailleurs nettement l'action et qui en outre serait en contradiction avec la loi de la chute de la protonique, ne nous paraît pas fondée.

Quand M. Ayer arrive à l'étude des voyelles (p. 58), il reproduit fidèlement Diez : or l'on sait que la phonétique romane, et spécialement la phonétique française, créée par l'illustre auteur de la *Grammaire comparée des langues romanes*, est restée, même dans la troisième édition de ce livre classique, en arrière des découvertes nouvelles ; d'ailleurs, depuis la publication de la troisième édition (1870) la science a marché à grands pas ; aussi la théorie des voyelles, malgré le soin qu'y a apporté l'auteur, est insuffisante. Trop souvent M. Ayer, suivant en cela les errements du maître, fait une large part aux mots de formation savante ou aux mots populaires dont l'orthographe a été rajeunie, et qu'il cite comme des anomalies : par exemple il faut effacer (p. 62) *clair*, *aile* (vieux français *cler*, *èle*), *chandelle* (v. fr. *chandoile*), *pèse* (v. fr. *poise*) ; (p. 63) *lac*, *grave* ; (p. 64) *mode*, *école*, *rude*, etc., etc. La façon dont sont cités les exemples où entre le groupe *oi* (*ui*), montre que l'auteur n'est pas au courant de la question compliquée que soulève ce groupe. Le résumé que M. Ayer donne (p. 69) du traitement des voyelles accentuées est en partie inexact : *ō* par exemple ne se con-

[1] *Délié* date du xve siècle et semble dû à une confusion avec le participe *deslié*.

fond pas avec *ò* quoique tous deux aboutissent généralement à *eu*. Pour les voyelles dites *en position*, l'auteur ne paraît pas se douter de l'action de la quantité sur l'altération phonétique. Des faits d'ordre divers sont groupés confusément sans explication. Ainsi pour *e* en position latine ou romane, l'auteur dit qu'il se maintient. « Quelquefois cependant, ajoute-t-il (p. 66), il devient *ie* : *neptia*, nièce; — *ei* ou *oi* : » *sec[a]le*, seigle; *stella*, étoile; — et même *i* ou *a* : *despectus*, dépit; » *lucerna*, lucarne. » Quelle confiance dans la sûreté des lois phonétiques peuvent inspirer au lecteur ces prétendues exceptions dont il ne se rend pas compte ? En somme, l'auteur, avec tout son talent d'exposition, n'a pas su donner à cette théorie du vocalisme l'exactitude et la précision voulues.

La théorie des consonnes est plus approfondie, et l'auteur ajoute quelque peu à Diez. La modification la plus importante consiste à séparer les groupes de consonnes des consonnes simples, que Diez avait confondus. Cette division éclaire d'un jour nouveau les lois qui régissent la phonétique des consonnes; toutefois là encore l'auteur aurait pu aller plus loin qu'il n'a fait, et au lieu de se contenter de constater les faits et de citer les exemples en détail, il aurait pu formuler des lois générales qui ressortaient elles-mêmes des exemples mieux groupés. Ainsi en considérant d'abord dans les consonnes simples toutes les consonnes initiales; puis toutes les médiales; puis toutes les finales; il serait arrivé à des formules plus nettes, plus propres à s'imprimer dans l'esprit du lecteur, et qui offraient en outre cet avantage de reparaître dans la théorie des groupes [1]. Reconnaissons toutefois que si dans la théorie des groupes, M. Ayer n'a pas su arriver à des lois plus générales, et si souvent ses explications sont contestables [2], cette partie offre l'avantage de réunir en quelques pages un ensemble d'exemples dont on peut tirer bon parti.

La troisième partie (*les Lettres françaises*) ne contient que quelques pages (123-136). C'est un court et très rapide exposé des principales règles établies par Diez dans sa *Grammaire* (1, 336-433 de la traduction française). Nous y trouvons quelques remarques nouvelles, entre autres cette observation très juste qu'il n'y a plus en français de diphthongues réelles et que dans *ia* de *diable* par exemple l'*i* est consonne.

[1] Voir plus loin, page 162.

[2] L'*u* de *coude* (cubitus) ne vient pas du *b* (p. 116) ; c'est l'*u* de *cubitus* qui donne régulièrement *ov*. *El* donne *eau* et non *au* (p. 112) ; *dauphin* vient de **dalphinus*, *aumône* de **alimosina* ; *eau* lui-même vient, non pas du changement de *èl* en *al* avec maintien d'un *e* étymologique non prononcé, mais du changement de *èl* en *èal*, *éàl*, *eal*, *eau*, avec *e* féminin jadis prononcé (cf. plus loin, p. 267). La théorie de la gutturale (p. 103 et suiv.) est en grande partie inexacte. *Caisse* (p. 120) est provençal ; *capsa* a donné en fr. *châsse*, etc., etc.

En somme ce petit livre a le grave inconvénient d'être en retard sur les dernières découvertes. Il est par trop insuffisant; c'est dommage, car il est fait avec soin et travail; et l'auteur y fait preuve d'un talent réel d'exposition, surtout dans les considérations générales. L'intérêt de ce livre, outre les vues d'ensemble, est de présenter réunis commodément pour le lecteur les traits les plus importants de la phonétique française qu'il faudrait aller chercher dans tout le premier volume de Diez. Signalons-y encore des rapprochements avec les dialectes de la Suisse romande qui ont leur prix.

Le jugement que nous venons de porter sur le livre de M. Ayer peut s'appliquer dans ses traits généraux, et sauf quelques restrictions, à celui de M. Scheler. Quoique supérieur en bien des points à la *Phonologie*, l'*Exposé* non plus ne satisfait pas les exigences d'une science devenue aujourd'hui sévère et rigoureuse. Et avec M. Scheler la critique a d'autant plus le droit de se plaindre que l'auteur porte un nom bien connu dans la philologie française. Noblesse oblige. L'auteur du *Dictionnaire d'étymologie* et de ces éditions de nos vieux textes si appréciées par le public compétent, se devait à lui-même de mettre son œuvre au courant des derniers travaux. Aux faits réunis par Diez, l'auteur se contente d'ajouter généralement le résultat de ses propres recherches consignées pour la plupart dans son *Dictionnaire*. Mais celles de MM. Paris, Meyer, Schuchardt, Mussafia, Ascoli, etc., qui ont dans ces dernières années transformé la phonétique romane, quoi qu'il en dise dans sa préface, M. Scheler semble les avoir laissées de côté.

L'ouvrage de M. Scheler est plus développé que celui de M. Ayer. Tandis que celui-ci consacre une soixantaine de pages (assez compactes, il est vrai) à la théorie des sons latins (p. 56-123), M. Scheler étend son exposition sur plus de deux cent cinquante pages, et, malgré cela, il ne se permet aucune considération générale. A peine quelques lignes sur l'accent tonique, et il entre immédiatement en matière, commençant par exposer la chute des voyelles atones (p. 3 55) pour arriver au traitement des toniques et des atones qui se maintiennent (75-141) et terminer par l'étude des consonnes gutturales (148), labiales (187), dentales (210). Cet ouvrage est donc une collection de faits et d'exemples groupés suivant certains principes que l'auteur expose d'un style parfois algébrique et avec la sévérité d'un formulaire de chimie. A cela je ne vois pas de mal et la science ne perd rien à être présentée dans son austère nudité.

Mais si M. Scheler, grâce à ce plan et à cette méthode, entre dans plus de détails que M. Ayer; s'il donne plus de développement aux questions, multiplie les exemples anciens et modernes, signale parfois

des difficultés spéciales, et essaie des solutions ; si en un mot il aspire à la rigueur et à la précision, il faut le reconnaître avec regret, il est loin d'arriver au but qu'il se propose. Un rapide aperçu du livre suffira pour s'en convaincre.

L'auteur étudie d'abord les atones finales, lesquelles tombent ou sont remplacées par un *e* muet quand la dernière atone est *a* ou quand cette atone est précédée de consonnances composées. « On trouve d'ailleurs, » ajoute M. Scheler, de nombreux vocables sous les deux formes avec » ou sans *e* muet ; avarus -*avare* et *aver**, casa -*case* et *chez* ; firmus » -*ferme* et *ferm** ; rigidus -*roide* et *roit* ; tormentum -*tourmente* et *tourment* ; granum -*graine* et *grain* ; legumen -*légume* et *léun** [1]. » Pourquoi rapprocher et donner comme des anomalies des formes qui doivent leur explication à des causes diverses ? *Avare*, *case*, *légume* sont des mots savants ou étrangers ; *ferme*, *roide* sont *ferm*, *roit* refaits, comme d'autres adjectifs, sur les féminins ; *tourmente*, *graine* sont *tormenta*, *grana*. — Dans les *proparoxytons*, M. Scheler montre comment la première atone tombe, et comment les deux consonnes tantôt restent avec un *e* muet final (ordinem, *ordre*), tantôt se réduisent à une consonne avec un *e* muet (domina, *dame*), tantôt sont représentées par une consonne simple (nitidus, *net*) (p. 6-8). Ces trois lois sont établies par des exemples abondants et en général exacts ; mais qu'est-ce qui détermine pour chacun de ces exemples l'application de l'une ou de l'autre de ces lois ? Quelle est l'action de la voyelle finale ? des groupes de consonnes ? Sans doute la plus grande partie de ces explications doit être réservée pour la théorie des consonnes, mais pourquoi M. Scheler entreprend-il dès le début, dans le chapitre des atones, la théorie des groupes ? Car il a cru utile d'étudier en détail les *proparoxytons* et après avoir exposé les trois lois dont nous venons de parler, il prend un à un les divers suffixes *ìcus*, *ìcem* [2], *ìlis*, *ùlus*, etc., et montre ce qu'ils ont donné dans la formation populaire et dans la formation savante. On ne peut qu'approuver ces développements qui, par le nombre considérable d'exemples mis sous les yeux du lecteur, font toucher du doigt la différence radicale qui sépare les deux systèmes de formation de mots ; toutefois il suffit que l'auteur montre la chute des voyelles atones dans les mots vulgaires et l'oppose au maintien des mêmes voyelles dans les mots savants sans avoir besoin de s'occuper du sort des consonnes et d'empiéter, comme il le fait durant vingt-cinq ou trente pages, sur

[1] L'auteur ajoute en note : « C'est *peut-être* sous l'influence de leur pluriel en *a* » que beaucoup de substantifs neutres ont revêtu la forme féminine. » Pourquoi *peut-être* ?

[2] Citons en passant le singulier lapsus ou la singulière faute d'impression qui, dans la note 1 de la page 13, fait écrire *īcem* dans *perdīcem*, *radīcem*, *junīcem*, *cornīcem*.

la théorie des consonnes. Mais ceci n'est qu'un défaut de composition. Ce qui est plus grave, ce sont les exemples mal choisis, mal groupés ou mal expliqués, comme dans la page 35 où l'auteur étudie le groupe *eus*, *ius* dans des mots dans lesquels « l'élément *e, i* disparaît sans trace, si » ce n'est qu'il sauvegarde au *t* ou au *c* qui précède leur carac- » tère sifflant *qu'ils avaient déjà en latin* (!) ». Et l'auteur, à l'appui de cette règle, cite sans distinguer des mots savants et des mots populaires, des mots où l'*i* agit sur la voyelle accentuée, et des mots où il agit sur la consonne, etc. [1].

La théorie des voyelles accentuées laisse aussi à désirer. Tout ce qui concerne *a* = *ié* (p. 62 et 69-73) est inexact et confus. Sur les rapports de *ē* et *ĭ*, de *ō* et *ŭ* on ne trouve rien de satisfaisant. M. Scheler n'a pas fait remarquer que le latin populaire avait ramené *ĕ* et *ŏ* à *è, ò* ouverts ; *ē* et *ĭ* à *é* fermé ; *ō* et *ŭ* à *ó* fermé ; que les voyelles en position devant deux consonnes ont conservé la valeur qu'elles avaient en latin ; que par exemple *sĕx*, *lēx* se prononçaient *sèx*, *léx* ; que *vĭrĭdem* se prononçait *vérede* ou *vér'de* ; que de la sorte *e* et *o* devaient donner et ont en effet donné, suivant leur nature, un *è* ou un *é*, un *ò* ou un *ó* ; que *ĭ* en position n'a pu donner que *é*, tandis que *ī* en position persistait, etc. [2]. De là des assertions comme la suivante (p. 89) : « Devant les » nasales complexes *c* est conservé et produit, avec l'*m* ou l'*n* qui suit, » le son spécial qui caractérise notre prononciation de *in* : ce son s'or- » thographie tantôt par *in* ou *im* comme dans *cinq* (quinque), *prince* » (principem), *simple* (simplicem), *quint* (quintus), *lynx* v. fr. *lins* (lynx), » *quinze* (quindecim) ; tantôt, et c'est le cas surtout quand *n* est suivi » d'une gutturale, par *ein* ou son équivalent *ain* : ainsi dans *cingere*, » *fingere*, *pingere*, *tingere*, *stringere*, *exstinguere*, fr. *ceindre*, *feindre*, » *peindre*, *teindre*, *estreindre*, *esteindre*. » *In* est différent de *ein* ; l'un s'est prononcé à l'origine *i-n'*, l'autre *éyn'* ; le premier vient de *i* long en position (*quīnque*, *quīntus*, *quīndecim*, cf. *quīnus* ; *prīncipem* de *prīmus-caput* ; *simple* et *lynx* sont à discuter) ; le second de *ĭ* bref (*cĭngere*, *fĭngere*, etc.). Mêmes explications à donner aux divers traitements de *ĕ*, *ē*, *ĭ* en position devant la gutturale ; *ĕ*, c'est-à-dire *è* + la gutturale

[1] *Abstème*, *audace*, *factice*, **omecide*, *justice*, *sanguin*, *superbe* sont de formation savante ; *postiche* est italien ; *aür* est **agŭrium*, *agŭirum*, *agūium* (ū = ŭi), *agur*, *aür* ; *cil*, *fis*, *lis* ont l'*l* mouillé en vieux français : *cilz*, *filz*, *lilz* ; *joie* est *gáudia*, *jauia*, *joie* ; etc., etc.

[2] A cet égard les assonances et les rimes des vieux poètes français et le dictionnaire de rimes provençales de Hugues Faidit sont singulièrement instructifs. Ainsi on voit nettement distinguer les mots à *è* ouvert venant d'un *ĕ* bref latin en position des mots à *é* fermé venant d'un *ē* long ou d'un *ĭ* bref latin en position. *Léttre* de *lĭttera* rimera avec *méttre* de *mĭttere*, mais non avec *prèstre* de *prĕsbyter* ; *regrétte* de **grēttare* (grētan) rimera ou assonera avec *saéte* de *sagĭtta* ou avec le suffixe *étte* (**ēttus* ou plus vraisemblablement *ĭttus*), mais non avec *tèste* de *tĕsta*. *Vérd* (*vĭridem*) ne rimera jamais avec *pèrd* (*pĕrdit*). Je ne puis ici qu'indiquer ces observations.

aboutit à *i* par *ièi* ; *ē* et *ĭ*, c'est-à-dire *é*, aboutissent à *éi*, *oi*. — P. 78, M. Scheler explique, comme Diez, le changement de *el* (*ĕllus*) en *eau* par l'intermédiaire de *iel*, *ial*, *iau*, *eau* ; depuis longtemps M. G. Paris a démontré que cette série est inexacte, que la diphthongaison de *el* en *iel* n'est pas admissible en français, que le changement direct de *e* en *a* dans *iel*, *ial* est anormal, et que le passage de *iau* en *eau* est sans exemple ; qu'au contraire la phonétique et les textes anciens s'accordent à indiquer la série *èl*, *èal*, *èäl*, *èau*, *eau* (*eō*), d'où soit *iau* (*io*, picard, etc.), soit *au* (*ō*, français). — L'auteur résume comme il suit les transformations de *ŭ* (p. 108). « *U* bref se retrouve sous les formes diverses » suivantes : *ou* (*couve*, *joug*, *ou*, *loup*), *eu* (*gueule*, *jeune*, *couleuvre*), » *oi* (*noix*, *croix*), *ui* (*cuivre*, **sui*, *suis*), *u* (*rude*, *due*, *sur*, *grue*.) » La science dans l'état actuel exige et permet bien plus de rigueur et de précision.

Dans la théorie des consonnes, l'auteur suit l'exposition de Diez et se contente en général d'ajouter des exemples nouveaux à ceux que donne la *Grammaire*. Après l'examen de chaque consonne qu'il considère séparément comme initiale, comme médiale et comme finale, il étudie les groupes divers dans lesquels elle peut entrer. Il eût été plus utile de considérer d'ensemble les consonnes initiales, puis les médiales, puis les finales ; de faire un chapitre à part pour les groupes latins et pour les groupes romans et d'examiner ces groupes d'après la nature de la consonne initiale. L'auteur serait arrivé a formuler quelques lois générales comme les suivantes : quand la première consonne est une liquide ou une spirante, elle est traitée comme finale, et la seconde comme initiale (à moins que ce ne soit une liquide) ; quand la première est une muette, elle s'assimile et tombe et la seconde est traitée comme initiale (à moins que ce ne soit une liquide) ; la gutturale dans tous les cas présente un traitement particulier. Faute d'avoir suivi cette voie, M. Scheler, à l'exemple de Diez, accumule les règles de détail ; chaque groupe présente sa règle et souvent ses règles particulières, et le lecteur se perd dans un dénombrement pénible de faits qui ne semblent avoir aucun lien entre eux. Cette exposition, qui était inévitable à l'époque où Diez créait de toutes pièces le système de la phonétique romane, doit être remplacée par celle de lois générales embrassant la multiplicité des faits. Plus la phonétique deviendra rigoureuse et précise, plus elle pénétrera dans l'organisme physiologique des sons, mieux elle saisira le mouvement de ces lois qui régissent dans leur action directe ou dans leur entre-croisement multiple le système du vocalisme et du consonnantisme roman.

Pour entrer dans le détail de cette troisième partie, il serait facile de relever de nombreuses inexactitudes. — P. 187. « *gn* est transposé en » *ng* : pugnus, pungus, *poing* ; signum, singum, *seing* ; cognitus,

» congtus, *cointe* ; vig(i)nti, vingti, *vingt*. » Dans *poing*, *seing*, *cointe*, l'*i* représente le *g* latin qui a été ajouté à *poing* et à *seing* par des clercs désireux de rappeler l'étymologie latine. *Viginti* a donné *vi-inti*, *vint*, écrit postérieurement *vingt*. — P. 208. Dans le groupe *mn* « en espagnol *n* devient *r* ; » c'est *n* dans le groupe roman *m'n* et non dans le groupe latin *mn*. — P. 211. « Le maintien du *t* ne caractérise pas » toujours un mot comme appartenant à la couche savante ; l'ancienne » langue offre un grand nombre de cas contraires à la règle de la » syncope (du *t* médial), ainsi : *visiter*, *nature*, *quatorze*, *citer*, *quite* » (quitte), *noter*, *toute*, *beton*, *matière*, *poete*. Parfois le *t* primitif est » redoublé : beta, *bette* ; bletum, *blette* ; carota, *carotte*. » M. Scheler paraît ici, comme aussi en d'autres passages de son livre, porté à croire que la formation savante ne date que de l'époque moderne, tandis qu'elle remonte jusqu'à la Cantilène de sainte Eulalie (*virginited*). Dans la liste citée, *visiter*, *nature*, *citer*, *noter*, *matière*, *poète* sont dus aux clercs ; *toute* est le latin populaire *tutta* ; il est douteux que *beton* vienne de *bitumen* ; *quatorze* est *quatvordecim* où le *t* est maintenu par le *v* qui le suit ; la seule inspection des mots *bette*, *blette*, *carotte* (où le *t* a été redoublé par suite d'une confusion avec les suffixes *ette*, *otte*), montre qu'ils ne dérivent pas par voie populaire de *bēta*, *blĭta*, *carota* ; car sans parler du maintien du *t*, il faudrait *boie*, *bloie*, char*oue*, ou cher*oue*. *Quitte* seul présente des difficultés, et le passage de *quietus* à *quitte*, comparé à *coi*, reste obscur. — P. 213. « *ordière* d'où *ornière* » ; *ornière* vient de *orne*, en vieux français et encore dans les patois, *ligne*, *sillon*, de *ordinem*. — P. 217. « Le groupe *st*, devenant final, perd le *t* : » repastus, *repas* ; conquis'tus, *conquis* ; postea, *puis* ; ostium, *huis* ; » v. fr. *tos* pour *tost* (*tôt*) ; *os* pour *ost* du latin *hostis*. » Ces deux lignes rapprochent des exemples qui jurent entre eux. *Conquis* ne vient pas de *conquistus* (ou plus exactement *con-quaèstus* qui a donné *conquèst*, *conquèste*) ; mais c'est, comme *mis*, une forme du participe passé refaite en vertu de l'analogie : *puis* et *huis* viennent de *postea*, *ostium*, par *posk'a*, *oskium*, de sorte que le *t* est représenté dans ces deux mots par *i*. *Os* est un affaiblissement de *oz*, forme régulière pour *osts* ; *tos* (si cette forme est authentique) sera de même *tost* plus l'*s* adverbiale, d'où *tosts*, *toz*, *tos*. — P. 231. L'auteur est trop porté à exagérer la durée de la prononciation de l'*s* devant une consonne, et il voit une anomalie dans l'accentuation du mot *côte* (coste), comparé à *coteau* (au lieu de *côteau*, de *costeau*) ; l'auteur ne voit pas que l'accent circonflexe en principe n'existe que sur les syllabes portant l'accent tonique ; cf. *crête* et *écrire* ; dans *le nôtre*, *o* a l'accent tonique : dans *notre* (*enfant*), *notre* est enclitique. — Il est inutile de multiplier ces citations ; elles suffisent à montrer que l'ouvrage de M. Scheler est loin de répondre aux légitimes exigences de la science.

On était en droit d'attendre une œuvre d'un caractère plus sévère de la part de l'auteur du *Dictionnaire d'étymologie française*. Reconnaissons toutefois que ce traité a, comme celui, plus que celui de M. Ayer, le mérite de réunir nombre de faits intéressants ; on y trouve quelques explications neuves [1] ou que l'auteur avait indiquées pour la première fois, sans les développer, dans son dictionnaire. Tel qu'il est, et malgré son insuffisance et ses erreurs, il sera utile cependant aux commençants qui pourront s'y initier aux premiers principes de la philologie française.

(*Revue critique*, 1875, n° 43.)

[1] Comme celle de *de-struire* (de **strucere*), p. 41, n. 2. Les exemples en général sont plus abondants que dans Diez, et l'auteur cite assez souvent des formes intéressantes du vieux français.

XII

LE DÉMONSTRATIF *ILLE*

ET LE RELATIF *QUI*

EN ROMAN

Dans les études romanes, quand on se trouve en présence de formes obscures, susceptibles d'explications diverses, il y a une tendance à faire prédominer la dérivation phonétique sur la dérivation analogique, tendance du reste fort légitime et qui prouve en faveur des méthodes rigoureuses que les romanistes mettent en usage. Si d'une forme donnée, on n'a à présenter que des explications simplement vraisemblables, l'hypothèse qui la rattachera à un type antérieur d'après les lois inflexibles de la phonétique aura certainement un caractère de sûreté qu'on ne pourrait reconnaître à celle qui fait appel aux actions, toujours un peu flottantes et libres, de l'analogie.

Voici un cas où il faut décidément abandonner l'étymologie phonétique. Les efforts des romanistes ont porté, — et en vain, — sur cet énigmatique *lui*, *illui* qui jusqu'ici a échappé à toute dérivation directe d'un type latin. M. Tobler, avec la sûreté habituelle de son coup d'œil, a vu que c'était une erreur de méthode que de ramener à une étymologie quelconque cette forme irréductible, et a affirmé que *lui* est dû à l'action analogique de *cui*.

Après avoir vigoureusement réfuté les étymologies de Schuchardt qui ramène *illui* à *illius*, et d'autres qui le ramènent à *illum-hic, illi-huic*, etc., il déclare que dans les formes pronominales en *-ui*, il faut voir uniquement un transport de forme « du pronom interrogatif *cui* aux » pronoms qui y répondent. Il était certainement facile d'arriver à » faire convenir à la forme du mot interrogatif la forme de la réponse

» qui, d'après l'idée générale, repose dans le radical du pronom per-
» sonnel (M. Tobler désigne ici *illui*) ou démonstratif (il s'agit ici de
» *cestui*, *celui*, etc.), sous la tendance naturelle à rendre évidente par
» l'identité de la terminaison l'identité des fonctions syntactiques du
» terme de la question et du terme de la réponse. Seules, les langues
» ont des pronoms de réponse en *-ui* qui ont ou qui ont eu l'interrogatif
» *cui*. C'est ainsi encore que le sarde répond à *quando* par un mot de
» sa création *tando*[1]. »

Nous nous proposons, dans ce petit travail, d'établir que l'explication de M. Tobler est la vraie et que c'est le pronom *ille* tout entier qui a subi l'action de son corrélatif *qui*. A cet effet, nous essayons de déterminer quelle était en latin vulgaire la déclinaison du relatif *qui* et celle du personnel ou démonstratif *ille* et, par le simple rapprochement de ces deux déclinaisons, de rendre évidente l'action analogique exercée par la première sur la seconde.

I. — Le relatif *QUI*.

1° L'ancien français a pour le pronom latin *qui* trois formes *qui*, *cui* et *que*, qui se distribuent comme il suit :

	Formes accentuées.	Formes atones.
Sujet	*qui*	*qui* et *que*
Régime indirect	*cui*	—
Régime direct	*cui*	*que*

Le sujet *qui* était à l'origine accentué ; comme les pronoms personnels sujets, il est devenu atone dans le cours du temps, du XIIe au XVIe siècle, et s'est par suite affaibli en *que*. On trouve en moyen français des exemples assez nombreux de *que* sujet, à côté de *qui*. A partir du XVIe siècle, la langue est revenue à *qui*, lequel tantôt porte l'accent (spécialement dans l'emploi absolu du substantif et dans l'emploi interrogatif), tantôt est atone et proclitique.

Le régime indirect *cui* s'est confondu au XIIIe siècle, dans la prononciation d'abord, puis dans l'écriture, avec le sujet *qui*. C'est ce régime qu'il faut reconnaître dans notre régime prépositionnel : *à qui*, *de qui*, *pour qui*, etc.

Le régime direct se présente sous une forme accentuée *cui* et sous une forme atone *que*, celle-ci du latin *que(m)* atone. La forme accentuée de *quem*, qui aurait dû être *quien* (comparez *rèm* = *rien*) n'est pas

[1] *Zeitschrift für romanische Philologie*, III, p. 159.

arrivée au français. Or, comme la langue ne pouvait se passer d'un pronom accentué, régime direct, soit pour l'emploi emphatique, soit pour l'emploi substantif, soit pour l'interrogation, elle l'emprunta au datif *cui*. Déjà dans les Serments de Strasbourg, on lit : *ne neuls* cui *eo returnar int pois*, en latin *cui* et non *quem*. Ce datif *cui*, à fonction d'accusatif, se fondit naturellement dès le XIIIe siècle avec le nominatif *qui* : *Sainte Marie* qui *maint pecchierres apele*, lit-on, Aliscans, v. 759, dans le manuscrit de l'Arsenal (Belles-Lettres, franç. 185) qui est sans doute du commencement du XIIIe siècle. Le ms. antérieur que copiait le scribe portait certainement *Sainte Marie* cui *mainz pechiere apele*. De là, cette forme unique de notre relatif moderne, quand il est employé absolument ou interrogativement : *Qui m'aime me suive* ; *Aimez qui vous aime* ; *Jouer à qui perd gagne*. — *Qui êtes-vous ? Qui voyez-vous ? A qui le dites-vous ?*

Ces faits nous font remonter à une déclinaison du latin vulgaire qui avait trois cas, mais où l'accusatif, n'étant plus usité que comme proclitique, se faisait remplacer par le datif dans l'emploi emphatique, absolu ou interrogatif.

2° L'ancien provençal donne les mêmes faits : un sujet accentué *qui*, *chi*, qui atone peut s'affaiblir en *que* ; un régime indirect *cui* et un régime direct atone *que*, accentué *cui* : *Boecis*... cui *tant amet Torquator Mallios*, Boèce 29 ; *Cella* cui *mos cors dezira*, Cercalmon[1]. Ce *cui* remplace un *quem* accentué disparu.

3° Faits analogues en italien. Les paradigmes sont, au cas sujet, *chi* et *che* ; au régime indirect *cui* ; au régime direct *cui* accentué et *che* atone. Le sujet *che* est atone ; est-ce un affaiblissement de *chi* ou l'accusatif *che* = *quem ?* peu importe pour la question qui nous occupe ; il nous suffit de savoir que l'accusatif latin *quem* est représenté par un atone *che*, et que, pour la forme accentuée, l'usage a été prendre un autre cas, le datif *cui* : *la donna* che *vedo* ; *il prato* cui *il ruscello irriga*. *O felice colui* cu' *ivi elegge*, Dante, *Inferno*, 129.

A travers les formes complexes du roumain *ce*, *cine*, *cui*, on démêle également, quoique moins clairement, des faits analogues à ceux de l'italien.

Ainsi, dans la plus grande partie du domaine roman, l'idiome vulgaire déclinait au nominatif *qui*, au régime indirect *cui*, formes accentuées ; au régime direct, d'abord, forme uniquement atone *quem que* (pourquoi uniquement atone ? sans doute parce que la chute de la finale *m* avait enlevé à *que* la possibilité de recevoir l'accent) ; puis, comme substitut accentué de cet accusatif, le datif *cui*.

[1] Meyer, *Recueil d'anciens textes*, I (provençal), n° 8, vers 7.

Dans la péninsule ibérique, les choses se passaient autrement. L'usage d'un adjectif *cuius cuia cuium*, conservé uniquement dans cette province, oublié dans tout le reste du domaine roman, avait rendu inutile le datif *cui*[1], lequel naturellement disparut. Le relatif fut donc représenté uniquement par deux cas, le sujet accentué *qui* et le régime direct *quem*, qui, accentué, devint en espagnol *quien*, en portugais *quem*, et atone, devint *que* dans les deux langues. De là le relatif archaïque de l'espagnol et du portugais. Les textes anciens en effet connaissent un pronom sujet accentué *qui*, employé absolument ou interrogativement. Qui *buen mandadero enbia, tal deve sperar*, Poema del Cid, v. 1458. — *Demas* qui *lo cobris non auria pavor*, Alex., str. 92. — *Todos los sus miraglos*, qui *los podia contar*, S. Dom. de Sil., str. 384. — Qui *sacarlos quisiesse busque escrividores*, id. 386. — *Como* qui *su negocio a tan bien recabdado*, id. 396. — Qui *la vida quisiere de San Millan saber*..., S. Mill., str. 1. — *Demandólis* qui *eran*..., S. Oria, str. 31.

Ce pronom *qui* a disparu dans la langue moderne, et c'est *quien*, *quem*, et *que*, les deux formes, accentuée et atone, de l'accusatif, qui en ont pris la place.

Ainsi le latin populaire d'Espagne avait réduit sa déclinaison aux deux cas suivants :

	Formes accentuées.	Forme atone.
Sujet	*qui*	—
Régime	*quĕm*	*que(m)*

Arrivons au pronom *ille*. Ici aussi nous avons une double division : d'un côté, en Espagne, deux cas ; de l'autre, dans le reste du domaine roman, trois cas, avec un accusatif accentué emprunté d'un datif tonique.

II. — Le démonstratif *ILLE*.

1° Le démonstratif *ille*, devenu en roman pronom personnel de la troisième personne, affecte en ancien espagnol et en ancien portugais les formes suivantes[2] :

[1] Avec l'idée de génitif de possession, essentielle à l'adjectif *cuius*, pouvait facilement se confondre l'idée d'attribution, propre au datif. Voilà pourquoi *cui* disparut ici devant *cuius*. Dans les autres langues romanes, inversement, la disparition de *cuius* adjectif ayant entraîné celle du génitif *cuius*, le datif *cui* cumula, pour la même raison, avec sa fonction propre de datif, celle de génitif.

[2] Voir Diez, *Gramm.*, II, p. 82 et 85 de l'édition française ; cf. Morel-Fatio, dans *Romania*, IV, p. 33.

Formes accentuées.		Formes atones.
Sujet, esp. *elli elle,*	pg. *eli ele elle*	—
Rég. indir. —	—	esp. *li*, pg. *lhi.*
Rég. dir. esp. *elle* (*elli*) ;	pg. *elle ele* (*eli*)	esp. et pg. *lo.*

Point de régime indirect accentué ; nous expliquerons plus loin le régime indirect atone.

La vieille langue a confondu les formes du nominatif *elli eli* avec celles de l'accusatif *elle*, *ele* qui sont devenues d'un emploi habituel aussi bien comme sujet que comme régime accentué. Aussi s'emploient-elles précédées des prépositions *à*, *de*, *por*, etc., avec la valeur du régime indirect[1].

Donc à l'origine accord entre la déclinaison de *ille* et celle de *qui*.

2° Dans le reste du domaine roman, les faits sont autres, mais concordent là aussi avec ceux que présente *qui*.

Et d'abord à l'accusatif.

La forme accentuée de *illum* est inconnue au français. En français, alors que l'accusatif pluriel *illos* est représenté par *els*, *eux*, l'accusatif singulier **el* y est remplacé par le datif *lui* : *Que* lui *a grant torment ocist*, Léger, 12. — *Qui* lui *portat*, Alexis, 76. *S'il veil que jo* lui *serve*, id., 99 e. — *Il a* els *et il* lui *baisié et acolé*, Thomas le Martyr, v. 5095, etc.

L'italien a à peine connu *ello* = *illum* accentué[2], et lui aussi le remplace par *lui* accentué : *io guardò* lui, *ed egli guarda me.* Mais il possède *lo*, et archaïque *elo* (dans *glielo*, etc) = *illum* atone.

Le provençal présente des formes plus embrouillées par suite d'une série d'actions et de réactions analogiques. On trouve à l'accusatif *elh*, mais aussi *lui* (ainsi dans Boèce, 139 : *Molt fort blasmava Boecis sós amigs qui* lui *laudaven*), à côté de la forme atone *lo* (*Molt* lo *laudaven e amic e parent*, ibid., v. 142). Ce *lui* est la forme primitive combattue par la forme *elh* qui du nominatif a passé aux autres cas. C'est ainsi que le nominatif singulier *ieu* du pronom de la première personne s'est parfois employé comme régime prépositionnel, et qu'inversement au pluriel la forme du régime *elhs* a passé au sujet et a pris place à côté de *ilh*, de *illi*.

Ainsi, sauf dans la péninsule ibérique, le roman ne possédait pas de *illum* tonique, ou, s'il l'a possédé, a tendu à le sacrifier au datif *lui*, et à le laisser perdre.

[1] L'usage moderne, en portugais, a gardé *elle* et en espagnol, a réduit *elle* à *ele*, *él*. Les formes atones de l'esp. *li*, *lo* se sont affaiblies en *le le*, et celles du portugais *lhi*, *lo* en *lhe*, *o*.

[2] Voir quelques exemples dans Blanc, *Voc. Dant.* s. v.

Venons au datif. Il est établi aujourd'hui que le latin vulgaire possédait (sauf dans la péninsule ibérique) un régime indirect *illui* [1] ; l'étymologie en a été vainement cherchée jusqu'ici. Toutes les hypothèses qui tendent à le rattacher phonétiquement à un type antérieur *illi-huic*, *illum-hic*, *illuic*, *illunc*, *illuc*, *illius*, ont échoué. M. Tobler en a fait justice, et après lui M. Thomas qui, cependant, non satisfait de l'explication de M. Tobler, fait une dernière tentative, et va encore demander à la phonétique une étymologie nouvelle, fort ingénieuse, mais tout aussi insoutenable que les précédentes [2]. Toutes ces tentatives échouant, seule reste debout l'explication de M. Tobler. Pour le moment, contentons-nous de reconnaître l'identité de formes et d'établir la similitude de *illui cui*.

Pour le nominatif, il est également acquis que le latin vulgaire a dit partout, dans le territoire roman, *illi* et non *ille* [3]. Or, l'étymologie de cet *illi* a, elle aussi, résisté à toute explication tirée de la phonétique. On a voulu y voir une combinaison de *ille-hic*, l'archaïque *illic* des poètes comiques [4], l'adverbe *illic*, etc., hypothèses invraisemblables qu'emportent les objections dirigées contre *illi-huic*, *illum-hic*, etc.

Récemment, il est vrai, dans une étude sur la phonétique syntactique en français, étude curieuse, riche en vues neuves et originales, et qui

[1] Voir, entre autres, les inscriptions de Muratori 2088, 6, Mommsen, I. R. N. 3196. *Lui* est très fréquent dans les formules mérovingiennes.

[2] *Romania*, XII, p. 332-333. — Il y voit une combinaison d'un datif archaïque *illo* avec le datif *ei* du pronom *is*. Francisque Meunier avait démontré que les pronoms latins à génitif en *-ius* ont tiré ce génitif d'une contraction d'un génitif archaïque régulier en *-i* avec le génitif *-ius* du même pronom *is*. C'est cette combinaison que M. Thomas veut retrouver au datif ; ainsi *cui* vient de *cuo* + *ci*, *huic* de *hoi* + *ei* + *c*.

L'étymologie pèche par un point, mais ce point est capital. *Illo* + *ei* a bien existé, a bien donné un datif latin qui a passé au roman, mais ce datif est le classique *illi* : *illi* est précisément à *illo* + *ci* ce que *illius* est à *illi* + *ius*. Quant à *cui* et *huic*, le groupe *ui* représente tout autre chose que la combinaison *o* + *ci*, *o* + *i*, *oi* ; c'est l'*i* final qui seul représente cette combinaison (comme il le fait dans *illi*) ; l'*u* appartient au radical. Les génitifs archaïques *cui* + *ius*, *hui* + *ius* aboutissent à *cuīus*, *huīus* comme le génitif *illi* + *ius* aboutit à *illīus*. Les datifs archaïques *cuo* + *ei*, *huo* + *ei* (+ *c*) aboutissent à *cuo*ei *cuo*i *cu*i, *huo*ei(*c*) *huo*i(*c*), *hu*i(*c*), comme le datif archaïque *illo* + *ei* aboutit à *illo*ei, *illo*i, *ill*i.

Ainsi tombe l'étymologie de M. Thomas. Nous verrons plus loin que fausse pour le masculin, elle devient juste pour le féminin qui est *illæ* + *ei*.

[3] Le vieux français a *il*, l'espagnol et le portugais ont eu *elli* ; l'italien a dit *elli* avant de dire *egli* qui en est un doublet syntactique. Voir la note 2, page 173. Le provençal seul semble avoir hésité ; il a les deux formes, *elh* qui indique *illi* et *el* qui indique *ille*. Son article masculin au nominatif est *lo* (et non comme en vieux français *li* = *illi*), ce qui indique soit *ille*, soit *illum*. Ces hésitations viendraient-elles d'une action analogique incomplète exercée par *qui* ? ou serait-ce que les diverses formes des cas obliques auraient réagi les unes sur les autres ? Au féminin, *elha* vient évidemment du masculin *elh* ; l'oblique *leis* s'emploie également comme sujet, etc. Cf. ce que nous venons de dire sur l'accusatif *illum*.

[4] Nous-même nous avions admis cette dernière étymologie.

ouvre à la linguistique romane des voies nouvelles, mais, nous en avons bien peur, aussi périlleuses qu'attrayantes, M. F. Neumann a proposé du français *il* une explication qu'il demande aux combinaisons syntactiques où se serait trouvé engagé le latin *ille* [1]. Mais cette hypothèse ne peut tenir. Pour ne pas interrompre le cours de notre démonstration nous en rejetons en note la discussion [2], retenant ici la conclu-

[1] Voir la *Zeitschrift f. roman. Philol.*, 1884, p. 243 et suiv. et spécialement p. 260-262.

[2] *Ille*, d'après M. Neumann, était suivi dans la phrase tantôt d'un mot commençant par une consonne (admettons par exemple *ille venit*), tantôt d'un mot commençant par une voyelle (par exemple *ille habet*). Le gallo-roman *ille venit* devait devenir le français *elvient* ; le gallo-roman *ille habet* devait donner successivement *ïlleabet*, *elliabet*, *elljat*, d'où par réaction de *l* mouillée sur l'*e*, le retour (nullement démontré, disons-le en passant) de l'*e* initial à *i* ; cf. *cilium celjo cil* (rapprochement sans valeur) ; le mouillement disparaissant, on a *il a*. Ce développement phonétique suppose que *ille elj* est accentué, car il n'y a pas réaction du *yod* final sur la voyelle précédente quand elle est atone. M. Neumann explique de la même façon les faits analogues que présentent le provençal, l'italien, etc.

Assurément M. Neumann a raison de voir dans *ille* un pronom accentué ; car les pronoms personnels sujets ne connaissent *tous* à l'origine qu'une forme, la forme accentuée, alors que les mêmes pronoms régimes sont tantôt toniques, tantôt atones. Ce n'est qu'à partir du XII[e] siècle que ces pronoms sujets ont pu devenir atones. Et c'est même ce qui explique que *nos vos*, sujets d'abord toniques, devenus atones à l'époque où *ó* fermé aboutissait, tonique à *eu*, atone à *ou*, sont devenus *nous vous* et non *neus veus*.

D'un autre côté, j'accorderais volontiers à M. Neumann que l'*i* du nominatif pluriel *il* soit dû à l'action régressive de l'*i* final atone *suivi d'une voyelle* dans *illi* : *illī habent*, *ellihabent*, *elljabent*, *el aunt*, *il ont*, *il ont*. Mais qu'il y ait eu un *ille* (*habet*) et qu'il ait suivi la même marche, c'est ce que je ne saurais admettre. Sans parler des objections de détail que je viens d'indiquer entre parenthèses, je lui ferai la suivante qui me paraît fondamentale.

Comme les faits français sont ici connexes avec ceux que présentent les autres langues romanes, en particulier l'italien, M. Neumann s'appuie sur une remarquable étude de M. Grœber qui, dans sa *Zeitschrift* (II, 594-600), montre que les diverses formes de l'article et du pronom italien de la 3[e] personne sont dues à l'action différente qu'exerce le son initial du mot suivant, selon que c'est une voyelle ou une consonne. M. Grœber a parfaitement bien démontré que le pluriel sujet *egli* vient d'un *illi elli* suivi d'une voyelle et que l'*i* final, mis en hiatus, s'est consonnifié et a agi sur les *ll* qui précèdent. Mais *egli* n'est que la forme que prend devant une voyelle le pronom *elli* suivi d'une consonne. C'est cet *elli* = *illi* qui est le primitif.

Or, pareils faits se produisent au singulier. Le nominatif singulier *egli* est bien *elli* modifié par un hiatus suivant ; mais c'est *elli*, usité très longtemps devant des consonnes, qui est la forme primitive et qu'il faut expliquer. M. Grœber y voit un affaiblissement de *ille elle*, et il compare ce changement à celui que présente la deuxième personne du singulier de l'impératif de *credo* : crede = cred*i* : explication donnée en passant et à laquelle M. Grœber lui-même, j'en suis convaincu, n'attache pas grande valeur ; car cet affaiblissement de *crede* en *credi* est un fait d'analogie de la conjugaison italienne, où l'*i* caractérise absolument la seconde personne du singulier (cf. le subjonctif *dicas* = *dica dichi*).

Or, cette forme primitive *elli* = *illi*, M. Neumann, avec sa théorie d'un hiatus syntactique, n'en peut rendre compte, puisque cette théorie n'explique que le mouillement de l'*l*, et par ce mouillement en français, croit rendre compte de cet *i* de *il*, qui répond, en apparence irrégulièrement, à un *ĭ* bref, un *é* fermé latin.

Nous voilà donc ramenés à un singulier *illi elli* qui, comme le pluriel *illi elli*, devient

sion, à savoir que le latin vulgaire a eu un nominatif *illi*, et que l'étymologie phonétique de cet *illi* a été vainement cherchée jusqu'ici. Cet *illi*, irréductible à tout autre type antérieur, rapprochons-le encore de *qui*; puis reprenons les faits dans leur ensemble.

Ainsi, en Italie, en Gaule, en Espagne, le relatif a un nominatif *qui*, et *ille* s'y présente sous la forme *illi*. Dans l'espagnol et le portugais, quand *qui* disparait pour faire place à *quien quem*, *illi* disparaît pour faire place à *elle el*.

En Espagne, le datif *cui* est inconnu, et de même le datif *lui*. Au contraire, usité en Italie et en Gaule, il a pour corrélatif dans les mêmes pays le datif *illui lui*.

L'accusatif *quem* est usité, accentué et atone, en Espagne ; *illum* y est usité, accentué et atone. *Quem* n'est employé que comme atone dans les autres régions ; *illum* n'y a guère été et n'est plus connu que comme atone. Enfin *quem*, dans l'emploi emphatique, est remplacé dans ces régions par le datif *cui* ; *illum* accentué y est remplacé également dès l'origine par le datif *lui*, ou disparait graduellement devant lui.

La concordance des faits est absolue : l'une des deux séries a agi sur l'autre ; laquelle ? *qui* est latin, *illi* ne l'est pas ; *cui* est latin, *illui* ne l'est pas. Il faut donc conclure que c'est *qui* qui a transformé, par voie d'analogie, son corrélatif *ille*. Comment ? Evidemment par l'action naturelle du terme exprimant la question sur le terme de la réponse. Du même coup sont résolues les étymologies des nominatif et datif *illi illui* et est confirmée et généralisée l'hypothèse de M. Tobler.

Cette refonte analogique de *ille* sous l'action de *qui* trouve encore un appui dans d'autres considérations secondaires et entraine à son tour de nouvelles conséquences.

1° Pourquoi le datif atone *illi* s'est-il maintenu intact dans tout le domaine roman, ibérique comme le reste : français et provençal *li*, italien *gli*, espagnol et portugais *li* (*le*), *lhi* (*lhe*)? Parce que *cui* était accentué et ne pouvait agir que sur un *illi* tonique.

2° Pourquoi le féminin singulier *illa* a-t-il suivi son développement naturel dans les diverses langues romanes ? Parce que *qui* avait perdu en latin vulgaire sa flexion de féminin ; que, d'un autre côté, les interrogations par *qui* et *cui* impliquent ordinairement, puisqu'elles sont indéterminées, une idée indéterminée de sexe, et par suite, grammatica-

sous une influence syntactique ici *egli*, là *ilh il*. Mais d'où vient ce singulier *illi elli* ? Evidemment du latin populaire *illi* = *ille* modifié par *qui*.

Il y aurait encore des objections secondaires à faire valoir contre la théorie générale de M. Neumann, qui n'est juste que dans certaines limites, mais il est inutile de nous y arrêter, devant cette difficulté capitale, qui nous paraît insurmontable.

lement, une idée de masculin. *Qui* n'a donc pu agir que sur le masculin. De là la déclinaison romane de *illa*. L'italo-gallo-roman a un cas nominatif-accusatif *illa* et un cas indirect *illæius* ou *illæi*, pour les formes accentuées, un datif (*il*)*li* et un accusatif (*il*)*la*(*m*) pour les formes atones. De là l'italien *ella* et *lei*, le provençal *elha* et *lieis*, le français *elle* et *lie lei li* pour les formes accentuées [1], et l'italien *li gli la*, le provençal *li ilh ill*, *la*, le français *li*, *la* pour les formes atones. L'espagnol et le portugais, qui n'avaient point de datif accentué dans la déclinaison masculine *ille* (parce qu'ils n'en avaient pas non plus dans celle de *qui*), n'en ont pas eu dans la déclinaison féminine *illa*, et la forme *ella* a servi au sujet comme au régime direct et au régime prépositionnel. Seules les formes atones *illi* et *illa* ont dû se maintenir et en effet se sont maintenues : *li* (*le*) *la*; *lhi* (*lhe*) *a*.

3° Observations analogues pour le pluriel. L'italo-gallo-roman, sans plus s'inquiéter de *qui*, *qui avait perdu son pluriel*, disait *illi*, *illorum*, *illos*, sous l'accent, et atones *illorum*, *illos*. Pourquoi *illorum* et non *illis*? Parce que, ayant depuis longtemps perdu l'usage syntactique de possessif de la pluralité que possédait *suus*, *sua*, *suum*, il avait remplacé ici son adjectif possessif par le génitif du démonstratif *illorum* ; il était dès lors inutile de garder *illis* à côté de *illorum*, et celui-ci en prit la place. De là le français *il*, *lor*, *els eux*, le provençal *ilh*, *lor*, *elhs*. Quant à l'italien qui dit *egli*(*no*), *loro*, *a loro*, il n'a pas de forme correspondante à *illos* parce que *illos* eût donné *egli* qui se serait confondu avec le sujet *egli* [2]. Hors l'accent, *illorum* et *illos* se maintiennent partout : français et provençal *lor*, *los les*, italien *loro*, *gli li*. — Au fémi-

[1] Nous adoptons ici l'étymologie de M. Thomas *illae* + *ei* pour l'ital. et le fr., *illæ* + *ius* pour le prov. Il est à remarquer en effet que le génitif latin *illius* = *illi* + *ius* et le datif latin *illi* = *illo* + *ei* ne sont étymologiquement que des masculins. Le latin classique, ayant, dans cette combinaison, perdu le sens d'un masculin primitif, a étendu cette forme au féminin, alors que la langue vulgaire, plus logique et plus conservatrice, aura dit régulièrement *illæ* + *ius ellèius* (conservé par le provençal) et *illæ* + *ei illèi* (retenu par l'italien et le français). M. Thomas cite le *ipseius* du *C. I. L.*, III, 287. On peut y ajouter le *illae* d'une inscription de Pompéie, *C. I. L.*, IV, 182, qui montre le maintien du datif féminin primitif correspondant à l'archaïque masculin *illo*, et le *illei* et le *ipsei* du *Corpus*, I, 1194 et 204, qui, ce semble, confirment le *illei* déjà signalé par M. Paul Meyer (*Romania*, XI, 163) dans une inscription du premier siècle conservée à Poitiers (v. *Bullet. des Antiq. de France*, 1873, p. 82 et suiv.).

— Le maintien du datif atone masculin et féminin *illi*, dans le français masculin et féminin *li* atone, et la réduction de *lei* tonique à un *li* féminin tonique, donnent donc une seule et même forme *li* qui, masculine, est toujours atone, et féminine est tantôt atone, tantôt accentuée. Ainsi ce n'est pas le même *li* qu'on trouve dans les deux phrases : *li parle* (= à elle) et *je parle à li* (= à elle). Dans tous les vers du vieux français qui ont un *li* à l'accent rythmique (fin du premier hémistiche ou du vers), ce *li* est invariablement un féminin, et représente par suite *illèi illae* + *ei*.

[2] Le provençal offre un moyen terme entre le fr. et l'ital., car il dit aussi bien *lor*, *de lor*, *a lor* que *elhs*, *de elhs*, *à elhs* : il y a eu confusion entre les deux formes et assimilation comme au singulier (voir plus haut). En vieux français, dans des textes

nin *illas* (sujet et régime) et *illorum*, substitut de *illarum*, donnent de même à l'accent *elle(no)*, *loro* ; *elles*, *leur* ; *elhas*, *lor*, et atones, *le*, *loro* ; *les*, *lor* ; *las*, *lor* [1].

Dans la péninsule ibérique, le maintien de *suus sua suum* comme possessif de la pluralité rendit inutile *illorum* qui disparut sans laisser de trace. Dans les formes toniques, par suite, le nominatif se confondant avec l'accusatif, on n'eut plus que *illos illas* comme pronom unique qui rendit à lui seul les fonctions diverses que le français exprime par *il*, *leur*, *eux* ou *elles*, *leur* et que l'italien rend par *egli*, *elle* et *loro*. Dans les formes atones, *illis* reparut naturellement, comme au singulier, à côté de *illos*, *illas* : *lis les*, *lhis lhes*, *los las*.

Ainsi s'expliquent, par le jeu libre d'un développement que ne gênait pas l'action de *qui*, les formes diverses, et en apparence irrégulières, du pluriel *illi* et *illas*.

4° Il va sans dire que *qui* a agi soit directement, soit par l'intermédiaire de *ille illi*, sur *eccille eccilli* = *icil* et sur *iste* et son composé *eccisle eccisli* = *icist*, d'où le datif masculin en *-ui* (et féminin en *-ei*, ce qui semble indiquer l'action indirecte de *illa*). Pour l'accusatif, le départ des formes accentuées et atones offre trop de complications pour affirmer dès l'abord qu'elles suivent le sort de *quem cui* et de *illum illui*.

5° L'article dans le vieux français indique un primitif *illi* : on avait proposé pour rendre compte de cet *illi* un type *illic*, et M. Fœrster a signalé [2] les impossibilités phonétiques de cette forme. Lui-même n'a pas cru pouvoir rendre compte de ce *li* autrement qu'en admettant une réaction du nominatif pluriel sur le nominatif singulier. Toutes ces difficultés seront désormais écartées ; et il résulte en même temps du fait la preuve matérielle que la formation de l'article est postérieure à l'action analogique exercée par *qui* sur *ille* ; ce qui n'a rien de surprenant du reste, car le changement de *ille* est latin et l'article est de formation romane.

(*Mélanges Renier*, 1887, 145-157.)

---

bourguignons, on trouve des traces de cette confusion : *contre lor*, in illos ; *en contre lour*, in eis (*Romania*, VII, 226).

[1] Si en français *illorum* atone est représenté par *leur* et non *lour*, il faut y voir une influence de *illorum* au sens possessif qui était habituellement accentué (*la* leur *chose*) et l'est encore comme pronom possessif : *le leur*.

[2] *Zeitschrift für romanische Philologie*, III, p. 493.

XIII

LES PRÉPOSITIONS FRANÇAISES

EN, ENZ, DEDANS, DANS

Cet opuscule a été offert en *Per Nozze* à M. Gaston Paris, avec la dédicace qui suit :

A
MONSIEUR
GASTON PARIS,
MEMBRE DE L'INSTITUT,
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE,
PRÉSIDENT
DE LA SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE
A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES,

A L'OCCASION DE SON MARIAGE
AVEC
MADAME DELAROCHE-VERNET
NÉE TALBOT,
(LE 20 JUILLET 1885),

ET SUIVANT UN USAGE
PAR LUI-MÊME INTRODUIT D'ITALIE EN FRANCE,

CETTE PETITE ÉTUDE EST OFFERTE
EN TÉMOIGNAGE D'AFFECTION ET DE RECONNAISSANCE
PAR UN AMI HEUREUX D'ÊTRE SON DISCIPLE,
PAR UN DISCIPLE FIER D'ÊTRE SON AMI.

NOTE

SUR L'HISTOIRE DES PRÉPOSITIONS FRANÇAISES

EN, ENZ, DEDANS, DANS

La préposition latine *in* s'est continuée en français sous la forme *en* ; mais, dans la suite des temps, le domaine primitif de *in* s'est graduellement restreint au profit d'autres prépositions d'origine latine ou romane. L'étude qui suit met en lumière certains points de cette évolution de sens et d'emplois [1].

I

En latin, *in* exprimait un double rapport de situation *à l'intérieur* et *à l'extérieur* des objets. J'examine d'abord ce dernier sens.

1° *Situation à l'extérieur* : *sedere in equo* (*sur* un cheval) ; *in eo flumine pons erat*, Cæsar, B. g. 2, 5 ; *in digitis* (*sur* la pointe des pieds) Val. Flacc., IV, 207 ; *Deus mortuus est in cruce.* Le vieux français continue la tradition : *Li quens Gerins siet* en *cheval sorel*, *Et sis compainz Geriers* en *Passe Cerf*. Rol. 1379-80. *En saintes flors il les facet gesir*,

[1] Sur *in* et *intus* et les adverbes et prépositions dérivés de *intus*, voyez la dissertation de Raithel, *Die altfranzœsischen Præpositionen*, I : *od*, *par*, *en*, *enz*, *denz*, *dedenz*, *parmi*. Gœttingen, 1875, in-8°. Raithel donne, pour les prépositions qui nous occupent, des listes abondantes d'exemples qui établissent, en partie, l'ancien usage de la langue. Quant à la succession historique des sens et des emplois, il n'y a rien compris.

Voir encore des exemples nombreux dans le dictionnaire de Godefroy, aux articles *en*, *enz*, *dedans* et *dedenz*.

id., 1856. *Deus morut* en *la croix*, Joinville, 292. *Des souliers* en *ses pieds*. Marguer. Nouv., XI ; etc.

Cette signification tendit de bonne heure à disparaître ; elle présentait des différences trop sensibles avec la signification générale de *en* pour que la langue la conservât ; et celle-ci confia à *super supra* = *sore*, *sor*, *seur*, *sur* l'expression des rapports qu'elle enlevait ainsi à *in*. Comme toutefois il est rare qu'une fonction générale disparaisse sans laisser quelques traces d'elle-même dans l'évolution ultérieure de la langue, on ne sera pas surpris de retrouver encore aujourd'hui des emplois de *en* qui nous reportent à l'usage du moyen âge, et, par delà le moyen âge, au latin : *portrait* en *pied*, *Jésus est mort* en *croix*, *casque* en *tête*. Il serait facile de suivre à travers les siècles, dans le cours de la langue, la permanence de ces emplois spéciaux ; ainsi, par exemple, pour *en pied* : En piez *se drecet*, Rol., 195. *Lanval qui mult fu enseigniez*, *Cuntre elez s'est levez* en piez, Marie de France, *Lanval*, 67-68. *Se leva* en piez *Coenes de Béthune*, Villeh , 144, Wailly (dans Godefroy). *Incontinent ressaillist* en piez, *et Troylus retourna sur luy*, Istoire de Troye la grant (dans Godefroy).

2° *Situation à l'intérieur*. C'est la signification la plus habituelle de *en*. *In*, en latin, marquait avant tout, soit une situation à l'intérieur d'un objet, dans les limites d'un espace, soit un mouvement vers cette situation ; dans le premier cas, la langue faisait suivre *in* de l'ablatif, dans le second de l'accusatif. La disparition de l'ablatif devant l'accusatif en roman fit disparaître cette distinction syntactique et (*mittere*) *in campum*, et (*sedere*) *in campo* donnèrent également *en champ*.

La situation ou le mouvement dans l'espace conduisent immédiatement à la situation ou au mouvement dans le temps, et ces deux rapports à une série très étendue de rapports abstraits et figurés qu'amène une analogie naturelle. Cette triple division embrasse la variété des emplois latins, et l'usage de la langue mère se conserve dans le vieux français avec une fidélité en somme remarquable, si l'on excepte quelques menues divergences où l'usage nouveau retranche ou ajoute quelques traits à l'usage primitif.

a) Espace : *esse in cœlo*, *stare in umbra*, *tenere in manu* ; *alii in corde*, *alii in cerebro dixerunt animi esse sedem et locum*, Cic., Tusc., I, 9, 19 ; — *in urbem venire*, *in Orientem versus*, etc. — (Dieu) *chi maent sus en ciel*, Eulalie. *Set anz toz plein ad estet en Espaigne*, Rol., 2. — *Soz une olive est descenduz en l'ombre*, Rol., 2571 ; *Li reis Marsilie... alez en est en un vergier soz l'ombre*, id., 11. *Entret en sa veie*, id., 365, etc.

Emploi spécial : *in* devant des noms propres de villes et de lieux : *In Epheso*, Plaute, Mil. Glor., 3, 1, 182 ; *in Caieta*, Cic. Att., 8, 36 ; et (avec mouvement) *in Aelidem*, Plaute, Capt., 2, 3, 19 ; *veni de Susis in*

Alexandriam, Quintil., I, 5, 38 (qui condamne cet emploi comme un barbarisme et, par conséquent, comme un usage vulgaire). De là, la construction courante en vieux français (*en Rome*, Alexis, 60 *b* ; *en Alsis*, id., 32 *c*, etc.), qui s'est maintenue jusqu'en plein XVIIe siècle. Molière dit encore *en Alger* ; Racine, *en Argos* ; Corneille, *en Bellecour* ; aujourd'hui encore on ne dit pas autrement à Lyon, *en Bellecour*, et nous disons *en Sorbonne*[1].

b) Temps : *In hoc tempore*, Tér., Andr., 4, 5, 24 ; *in ea ætate*, Liv. I, 57 ; *in præsenti*, etc. De là le français : *ço est en may*, Rol. 2628 ; *en la semaine*, Alexis, 59 *a* ; *en ce jour*, *en un instant*, *en un clin d'œil*. De là également quelques emplois voisins : *en songe*, *en un tenant*, *en un randon* ; *en chantant* (*in cantando*), etc.

In marque aussi la direction dans le temps : *dormiet in lucem*, Hor. Ep., I, 18, 34 ; *inducias in trigenta annos*, Liv., 9, 37, 12. — En français : *d'ist di in avant*, Serments ; *d'hoi cest jor en un meis*, Rol., 2751 ; et de là, par des successions d'analogies, *de jour en jour* ; *de père en fils* ; *de fil en aiguille*, etc.

Marquant le temps, *en* avait deux sens, suivant qu'il représentait une situation ou un mouvement. *En huit jours*, signifiait soit *durant huit jours*, en latin *in octo diebus* ; soit *au bout de huit jours*, en latin *in octo dies* : *En esté chante, en yver plore et me gaimante*, Ruteb., la Gryesche d'Yver, 36, 37 ; *il ne cuidoient mie qu'il eussent la vile vaincue en un mois*, Villeh., 244, Wailly[2].

c) Au figuré : les emplois sont nombreux et variés et de l'intériorité passent à la matière, à l'instrument, au moyen, à l'effet, etc., *in ære alieno esse*, *in honore*, *in timore*, *in odio*, *in gratia*, etc. ; avec l'accusatif (au sens de *erga*, *versus*, *contra*), *amor in Deum*, *impietas in deos*, *dividere in partes*, etc. — Ancien français et français moderne, *être*, *mettre en ire*, *en colère*, *en fureur*, *en honneur*, *en grâce*, *en amitié*, *en goût*, *en prières*, *en ordre*, *en désordre*, *en gage*, *en ôtage*, *en don* ; *diviser en deux parties* ; *en pièces*, *en morceaux* ; *croire en Dieu*, *l'amour en Dieu* ; *en grec*, *en latin*, etc.[3].

C'est surtout dans cet emploi figuré que la langue moderne est demeurée fidèle à la tradition du moyen âge et à la tradition latine.

Dans certains cas particuliers cependant, *en* a trouvé un rival dans la préposition *à*.

Aux sens de *a*) et de *b*), quand *in* exprime la situation ou le mouvement dans l'espace et le temps, il a été combattu par *intus enz* et des dérivés de *intus*, *denz*, *dedenz*.

[1] Voir des exemples dans Raithel ; voir aussi Godefroy.
[2] On trouve aussi en ces sens *dedans*.
[3] Voir pour plus de détails Raithel, *l. c.*

II

A côté de *in*, le latin avait un dérivé *intus* signifiant *dedans*, *à l'intérieur*, et que l'usage classique employait comme adverbe. Il est devenu en gallo-roman et français *enz*, *ens*, et a été usité, rarement comme préposition, plus habituellement comme adverbe, et cela jusqu'au XVIe siècle [1]. La préposition *en* paraissant trop ténue de son, et par suite d'expression, on lui préposa cet adverbe *enz* si bien que *enz en* devint la forme *emphatique* de *en* : *enz enl fou la giettèrent*, Eulalie ; *Enz en lor mains portent branches d'olive*, Rol., 93, (il) *est ens ou tref assis*, Guy de Bourgogne, 2769. *Enz* à son tour, par suite d'un procédé de composition normale en roman, s'allonge successivement en *de enz*, *deenz*, *denz* (*dens dans*) et en *dedenz* (*dedens dedans*).

Ce qui est curieux, c'est que la vieille langue ne connaît guère que *dedenz*, dont elle fait le synonyme de *enz en* pour l'emploi prépositionnel, et de *enz* isolé pour l'emploi adverbial. Le moyen âge use de ces deux synonymes, mais montre une préférence de plus en plus marquée pour *dedenz*, qui a l'avantage de réunir dans un seul mot l'adverbe et la préposition, et, au sens prépositionnel, est moins lourd que la combinaison, assez pénible, de *enz en*. Aussi, *enz en* disparaît-il graduellement de l'usage dès les XII XIIIe siècles, devant *dedenz* préposition. Mais *enz* résiste plus longtemps devant *dedenz* adverbe, et la lutte se poursuit entre eux jusqu'au milieu du XVIe siècle, où *enz* décidément tombe devant son rival. Dès la fin du XVe siècle, on ne rencontre plus *enz* dans les œuvres littéraires sauf, çà et là, dans quelques expressions consacrées : *entrer ens* ; *ens et fors* (= dedans et dehors), etc. Au XVIe siècle, il est à peine connu : et quand Robert Estienne, dans sa *Grammaire françoise*, proscrit la graphie *céans* et *léans* au nom d'une fausse étymologie, et déclare que *enz* s'emploie dans ces adverbes qu'il veut écrire *ciens* et *liens*, il montre bien que *enz* n'a plus de son temps d'existence isolée et indépendante. A cette époque, ne sont plus en présence que *en* préposition, *dedenz* adverbe et préposition et *denz*.

Pour ce qui regarde *denz*, il est à peu près inconnu avant le XVIe siècle, chose étrange, alors qu'en provençal il est d'un usage très fréquent. Voici les seuls exemples que j'en ai pu recueillir, au sens adverbial de *dedans* et au sens prépositionnel de *en* [2] :

Adverbe : *Un pel aiguisié que cil de* denz *avoient jeté pour le castel*

[1] Voir des exemples de *enz* adverbe et préposition dans Raithel et Godefroy.

[2] Raithel (p. 63 et 64) cite en outre, d'après Littré, *Li rois estoit dans une grant valée*, Roncevaux, p. 70, exemple à supprimer ; *Denz ces chambres l'en mena*, exemple

defendre. Auc. et Nic., XVI, 25. — *Tuit disoient dens et dehors Que l'enfant n'est pas humain cors*, Hercule et Phileminis, ms. B. N., 821, fol. 6 v° (communiqué par M. Godefroy). — *Ceuls de* dens *et ceuls de hors*, Christine de Pisan, Charles V, II, 33[1]. — *Si rentrerent chil de* dens *en leur fort à petit dommaige*, Froissart, Chron. II, 374, éd. Luce ; ms. Amiens, f° 68. — *Pair soit en cel hostel par tout A tous ceux qui* dens *habitent*, A. Greban, Passion, 1190-91.

Trois sur cinq de ces exemples donnent *dens* précédé de *de*, de sorte qu'on peut se demander si on n'a pas affaire à *dedens* plutôt qu'à *dens*. Christine de Pisan offre dans la même page du chapitre cité plus haut, et à quelques lignes de distance, *ceuls de dens*, *ceuls dedens* et *ceuls de dedens*[2].

Préposition : *Partot*, denz *lez affinitez De Normandie out pais entiere*, Benoît, 34,235 (dans Burguy)[3]. — *Se il dens III jors ne la trove*, Aucassin et Nicolette, XVIII, 35.

Ajoutons les exemples de *deens* que cite Godefroy (*s. v.*), *par deens*, prépos. ; *en deens*, adv. et prépos. ; *cy deans*, adv. ; exemples, du reste, pris à des textes sans autorité et relativement récents et où le sens est un peu différent.

En somme, il résulte de cet examen que *denz*, *dans*, employé quelquefois comme adverbe en ancien français, est, comme préposition, à peu près ignoré de la vieille langue. Dans les textes littéraires de 1450 à 1550, on ne trouvera guère plus d'exemples. La préposition *dans* paraît inconnue à Commines[4] ; elle l'est certainement à la *Vie de Bayard* du *Loyal Serviteur* ; elle ne parait point dans Rabelais, ni, ce semble, dans Calvin. Je ne l'ai pas rencontrée dans le *Parangon des Nouvelles Nouvelles*. Palsgrave, qui analyse avec un soin minutieux les divers emplois des prépositions anglaises *in*, *on*, *within*, etc., et les diverses façons de les rendre en français, ne donne que *en*, *enz* et *dedens*, dont

pris par Littré à Raynouard, qui lui-même l'a tiré de Méon, *Nouv. Rec.*, II, 193 ; cet exemple est faux, il faut corriger *Dedans ces chambres* (et même *dedans sa chambre*). Il cite encore, *Je feri dens le tas de celle giant folie* ; mais ce vers est tiré du poème de la *Prise de Pampelune*, texte italianisé, sans autorité grammaticale ; il cite aussi, d'après Littré qui l'emprunte au *Lexique Roman*, un passage des *Vigiles de Charles VII : car dens la ville les mettroient* ; ici encore le texte aurait encore besoin d'être contrôlé.

[1] Exemple pris de Littré qui indique par erreur le chapitre XXXIV.

[2] Texte de Buchon (*Panthéon Littéraire*), qui est peu sûr, il ne faut pas l'oublier.

[3] Cet exemple a quelque chose de louche ; absolument isolé dans l'œuvre immense de Benoît, il semble le résultat d'une erreur. Faut-il lire *enz*, le *d* ayant été amené par un lapsus de copiste qui, entendant mal ce qu'on lui dictait, a pris le *t* final de *tot* pour la dentale initiale de *denz* ? ou faut-il corriger *par totes les affinitez*, comme au vers 9992 : *qui totes les affinitez*... ?

[4] J'en trouve trois exemples dans les titres des chapitres VII, 12, VIII, 6 et 14 (éd. Chantelauze). Les titres des chapitres sont-ils de la main de Commines ?

il cite toutes sortes de constructions et de combinaisons ; de *dans*, pas un mot : il l'ignore absolument. *Dans* paraît également inconnu à Marot[1] ; je ne l'ai pas rencontré non plus dans la *Defense et Illustration de la langue françoise*, de J. du Bellay, ni dans les comédies de Jodelle et de Grevin. Tout cela est bien caractéristique.

Mellin de Saint-Gelais semble le premier, avant 1550, à en offrir quelques emplois. Dans les trois volumes de ses œuvres, j'en ai rencontré *quatre* exemples ; les deux premiers (qui, au fond, n'en font qu'un) dans deux sonnets consécutifs, dont l'un est la contre-partie de l'autre, et qui reproduisent le même mouvement de phrase et les mêmes constructions.

Souhaitz.

Je pry à Dieu que, *dans* vostre maison
N'ayez jamais rien qui ne vous desplaise...
(Édit. Blanchemain, I, p. 79.)

Autres souhaitz.

. . . .
Je pry à Dieu que, *dans* vostre mesnaige,
Vous ne voyez chose qui vous desplaise.

Le troisième exemple est au tome II, p. 258.

Et il fut mis *dans* le feu, contre moy.

Enfin, le quatrième se lit dans la *Sophonisbe* (t. III, p. 179) : *dans le cœur*.

Ce n'est pas encore grand'chose. On a toujours le droit d'affirmer que le latin *in*, dans la première moitié du XVIe siècle, n'est encore rendu que par *en* et *dedans*.

Avec Ronsard, tout change : *dans* y paraît avec un développement extraordinaire. J'ai dépouillé le premier volume de l'édition Blanchemain (les *Amours*), et, sauf erreur ou omission, j'ai relevé *cinquante-quatre* exemples où *dans* paraît, suivi quatorze fois d'un possessif[2], huit fois d'un déterminatif[3], deux fois d'un pronom personnel[4],

[1] Dans les deux premiers volumes de l'édition Jannet, c'est-à-dire dans la moitié de ses œuvres, je n'en ai rencontré qu'un exemple : *dans cent ans*, I, p. 190.

[2] *Dans mon*, p. 35, 70, 166, 357 : *d. ton*, 76 ; *d. son*, 4 ; *d. ta*, 149 ; *d. mes*, 21, 30, 42 ; *d. ses*, 401 ; *d. vostre*, 68 ; *d. vos*, 48 ; *d. leur*, 71.

[3] *Dans un*, 37, 45 ; *d. une*, 35, 134 ; *d. cet*, 110 ; *d. ces*, 170 ; *d. chaque*, 116 ; *d. quelque*, 433.

[4] P. 55, sonnet XCVI : (Rien n'empêchera mon cœur) *que prompt il ne vous suive, Et que* dans *vous plus que* dans *moy ne vive Comme* en *la part qu'il aime beaucoup mieux*. Ici on voit clairement que ce sont les exigences du vers qui ont déterminé le choix de *dans* et de *en*.

et trente et une fois de l'article [1]. Depuis, l'usage de *dans* s'étend; dans le dernier quart du XVIe siècle, il est assez établi pour fournir au dépouillement des textes une moisson abondante.

A quoi tient cette soudaine apparition? Où est l'explication d'un fait aussi étrange?

III

La réponse est bien simple. *Dans* est venu prendre la place laissée vide par la disparition de *ou* et de *es*, contractions de *en* et de *le* et *les*. On sait que ces formes contractées, d'un usage général en ancien français [2], ont disparu dans le courant du XVIe siècle. Il est encore facile à cette époque de réunir un nombre assez étendu d'exemples de *ou* et de *es*, et je ne jurerais pas que le commencement du XVIIe siècle ne présentât encore *ou* çà et là. Cependant il est aussi facile de reconnaître que l'emploi de ces articles contractés se restreint de plus en plus, celui de *ou* en particulier, qui a disparu avant *es*, puisque *es* existe encore aujourd'hui (généralement non compris) dans *es lettres*, *es sciences*, *es arts*, *es lois*.

Il y a coïncidence entre la disparition de *ou* et *es* et le développement extraordinaire acquis par *dans*. L'une est la cause de l'autre, il n'est pas difficile de le prouver.

Nous disons aujourd'hui, par exemple, *dans le champ*, *dans les champs*, *dans les circonstances*, et *en l'état*, *en la circonstance*, *en l'affaire*. Or ici, précisément où nous employons *en*, le moyen âge ne disait pas autrement; la langue ne fait que continuer une tradition ininterrompue qui remonte au latin populaire. Mais, là où nous employons *dans*, le moyen âge disait *ou*, *es* : *ou champ*, *es champs*, *es circonstances*. Ainsi, *en* s'est maintenu dans les cas où il n'y avait pas lieu de le combiner avec l'article; *dans* s'est substitué à *en* dans ceux où *en* se contractait avec *le* et *les*. Les premiers emplois ont dû être ceux où *dans* était suivi de l'article *le* et d'un mot commençant par une consonne, ou de l'article *les*; et les exemples cités plus haut de Ronsard confirment cette vue, puisque sur cinquante-quatre exemples,

[1] *Dans le*, 13, 17, 24, 31, 56, 57, 65, 67, 69, 79, 102, 103, 112, 133, 135, 168, 193, 197, 236, 428; — *dans les*, 26, 72, 75, 111, 143, 148, 162, 167, 271, 383; — *dans la*, 410.

[2] On trouve cependant çà et là quelques exceptions, d'explication difficile, du reste: *en le lieu*, Aiol, 7364; *enz en le cuer*, Rom. de la Poire, 558; *ens en le pis*, Ch. cygne, 55. Voir Fœrster, dans la *Zeitschrift für rom. Philol.*, III, 243 et Tobler, *Vom franz. Versbau*, 31, n. 2.

dans est suivi de *le* ou *les* dans *trente* cas et d'un autre mot quelconque dans *vingt-quatre* seulement.

Autre preuve. La langue n'a pas eu seulement recours à *dans le* et *dans les* pour remplacer *ou*, *es* ; elle s'est adressée également à *au*, *aux*. *En lieu de*, *ou lieu de* deviennent à partir du XVI[e] siècle *au lieu de*. *Ou nombre de*, dit encore le *Loyal serviteur* (ch. IX) ; nous disons maintenant *au nombre de*. Une expression courante conserve encore aujourd'hui l'ancienne tradition à côté de la nouvelle : *En mon nom et* AU *nom de*. Ici *en* se maintient devant *mon*, mais dans sa combinaison *ou* avec *le*, devant *nom*, il fait place à *au*. *En mon nom et* OU *nom de*, c'est-à-dire *En mon nom et en le nom de*, devient EN *mon nom et* AU *nom de*. Quand Mellin de Saint-Gelais, à la fin de sa *Sophonisbe*, écrit :

> *Ce qui de nous tous doit estre,*
> *Est escript* au *grand volume*
> *Des cieux,*

l'article *au* qu'il emploie ici cache un *ou* plus ancien ; avec un féminin, il eût dit, par exemple : *Est escript* en la *grand charte*, et non *à la*.

Ainsi la langue, perdant son article contracté *ou*, *es*, a été demander un substitut de ces formes, dans certains cas déterminés à la préposition *à*, et le plus généralement à la préposition *dans* [1].

A peine usitée dans la vieille langue, cette préposition traîne une existence obscure, énigmatique [2], jusqu'au moment où un accident l'appelle au plus brillant succès. La seconde moitié du XVI[e] siècle et la première du XVII[e] nous font assister à la lutte entre l'adverbe-préposition *dedans* qui a pour lui six siècles au moins d'un usage fortement établi, et le néologisme *dans* qui triomphe décidément vers 1650 et ne laisse plus à *dedans* qu'une valeur adverbiale.

Les conditions dans lesquelles *dans* s'est substitué dès l'abord à *en* expliquent les fonctions spéciales que la langue moderne assigne à chacune des deux prépositions.

En s'emploie aujourd'hui devant les substantifs non déterminés : *en honneur*, *en grâce* ; *en colère*, *en morceaux*, *en pièces*, *en état*, *en*

[1] Pourquoi pas *dedans* ? Parce que *dedans* était trop long et trop lourd pour remplacer une particule aussi ténue et légère. Voilà pourquoi aussi elle a pris *au*, un presque homonyme de *ou*, dans les cas où la préposition, employée au figuré, exprimait un rapport moins précis dont on pouvait charger *à* sans faire trop violence à sa signification générale.

[2] Où était-elle employée ? dans la langue de la basse classe ? A-t-elle été perdue un temps pour être créée à nouveau et tirée de *dedans* ? Toute cette histoire de *dans* reste mystérieuse.

prières, et une quantité d'autres ; devant les pronoms personnels (que l'on peut considérer comme des substantifs non déterminés) : *en moi*, *en nous*, *en lui* ; devant certains noms (singulier ou pluriel) précédés de tout autre déterminatif que *le*, *les* : *en mon nom*, *en tout état*, *en quelque condition que ce soit*, *en toutes choses* ; devant les noms de pays (indéterminés) : *en France*, *en Italie*. (Devant les noms de ville la langue a remplacé *en* par *à* à partir du XVIIe siècle [1].)

Dans tous ces emplois, la langue continue la tradition du moyen âge et du latin. Mais comme la plus grande partie présente *en* au figuré, ou que, au propre, suivie d'un nom concret de lieu, la préposition ne comporte pas de détermination, l'usage moderne s'est habitué à donner à *en* un sens général indéterminé et le plus souvent figuré. En revanche, *dans* reçut toute la précision des sens que perdait *en*. La langue ne pouvait se résoudre à n'employer *dans* qu'avec l'article *le* ou *les*, exactement dans les cas où il représentait *ou* et *es* [2]. Ç'aurait été imposer à ses habitudes un formalisme et une rigueur inconnus de l'esprit populaire. Celui-ci, se laissant guider par de fines analogies d'idées, étendit l'emploi de *dans* à toutes les expressions où le substantif est déterminé : *dans la maison*, *dans cet état*, *dans toute affaire*, *dans ces circonstances*, etc. [3], et la nouvelle préposition, parmi les rapports qu'exprimait *en*, se réserva ceux qui comportent une détermination dans le régime.

Dans l'application de *dans* aux rapports de temps, la langue fit une distinction ingénieuse. Des deux sens qu'exprimait *en* (*en huit jours* : *durant huit jours*, ou *au bout de huit jours*) [4], elle réserva le premier à *en*, le second à *dans* : *Dieu a créé le monde* EN *six jours*, et *je viendrai* DANS *six jours* (= au bout de six jours).

IV

En résumé, le latin *in*, devenant le français *en*, a perdu dans le cours du temps nombre de ses significations. D'un côté, le sens de situation à l'extérieur disparait à la fin du moyen âge, et passe à *sur* ; de

[1] Voir plus haut, p. 180.

[2] Devant un masculin singulier commençant par une consonne (*dans le champ* = *ou champ*) ou devant un masculin ou féminin pluriel (*dans les champs* = *es champs* ; *dans les âges* = *es âges* ; *dans les choses* = *es choses* ; *dans les affaires* = *es affaires*).

[3] Il suit de là que *dans* est souvent synonyme de *en*, puisque dans certains cas on emploie indifféremment *en* et *dans*. Il y a cependant une nuance : l'emploi de *en* a quelque chose d'archaïque, et celui de *dans* quelque chose de plus courant et de plus familier.

[4] Voir plus haut, p. 180.

l'autre, la langue donne une partie des sens généraux de *en* aux nouvelles particules sorties de *intus* : *enz*, *enz en*, *dedans*, *dans*. Puis successivement, *enz en* succombe devant *dedans* préposition, *enz* devant *dedans* adverbe. Au XVIe siècle, *ou* et *es*, contractions de *en le* et de *en les*, disparaissent, et la préposition *en*, grièvement atteinte par cette disparition, voit s'enrichir de ses dépouilles non seulement la préposition *à*, mais encore un dérivé de *enz*, *dans* qui vivait jusqu'alors d'une vie obscure, relégué peut-être dans l'usage le plus vulgaire, et qui prend soudain un riche développement, puisque non seulement il restreint le domaine de *en*, mais encore celui de *dedans* réduit à la fonction de simple adverbe.

Si l'on compare cette histoire de *in* et *intus* en français à l'histoire des mêmes prépositions dans les langues voisines, l'italien, le provençal, ou l'espagnol, on est frappé de la fixité relative qu'elle présente dans ces langues. Exemple curieux des vicissitudes que l'esprit mobile de notre race impose à des expressions qui, semble-t-il, devraient être immuables, puisqu'elles sont chargées de rendre des rapports nécessaires et durables.

XIV

Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle, composé d'après le dépouillement de tous les plus importants documents manuscrits ou imprimés qui se trouvent dans les grandes bibliothèques de la France et de l'Europe et dans les principales archives départementales, municipales, hospitalières ou privées; publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, par Frédéric Godefroy. Paris, Vieweg, 1880; 8 fascicules parus grand in-4° (lettre *A* entière et *B-Besistre*); pages IV-632.

Qui de nous n'a rêvé un dictionnaire général de la langue française qui, suivant l'usage de la langue, depuis les origines jusqu'à nos jours, à travers toutes les variétés dialectales, recueillerait non seulement tous les mots communs de la langue littéraire et parlée, mais encore les noms propres de personnes, les noms propres de lieux et leurs ethniques et tous les mots des patois actuels : bref, toutes les formes possibles sous lesquelles depuis huit ou dix siècles s'est manifestée l'activité de la langue ?

L'heure n'est pas encore venue de composer un recueil de ce genre, qui dépasse les forces d'un homme. Mais si un pareil travail paraît trop vaste, en laissant de côté les mots patois et les noms propres de personnes et de lieux, n'y aurait-il pas à faire un dictionnaire historique de la langue commune, embrassant tous les mots de la vieille langue et de la langue actuelle, dont il suivrait l'histoire de siècle en siècle? travail plus considérable que le dictionnaire de Littré ou celui de Grimm, qui donnent seulement le développement historique de l'élément vivant, et non point de ce qui est sorti de l'usage dans la langue.

C'est ce dernier travail qu'avait jadis entrepris M. Godefroy. Il avait recueilli des matériaux pour une histoire générale de la langue commune et réuni des exemples de la langue écrite de tous les temps et

de tous les lieux, depuis les origines jusqu'à nos jours. Nous avons pu voir de près ce prodigieux amas de notes et d'exemples, classés par lettres dans plusieurs centaines de cartons. Mais, quand il s'agit de publier le fruit de trente-cinq ans de recherches, M. Godefroy recula devant l'immensité du labeur matériel, ou plutôt il ne trouva pas d'éditeur qui voulût imprimer l'œuvre entière ; il fut ainsi contraint à morceler son travail et à n'en publier qu'une partie.

On dut donc diviser cette vaste unité; mais comment? M. Godefroy crut qu'il fallait courir au plus pressé. Ce qui manque aux lecteurs de notre vieille littérature, c'est un dictionnaire qui les mette à même de comprendre sans peine les textes. L'auteur se résolut à extraire de son manuscrit le dictionnaire de ce qui n'est plus compris de nos jours, c'est-à-dire de la partie morte de la langue.

De là deux dictionnaires : dictionnaire de ce qui est sorti de l'usage depuis la fin du moyen âge et le XVIe siècle ; et dictionnaire de ce qui dans la vieille langue a survécu, est encore aujourd'hui en usage et constitue la langue moderne. Le premier dictionnaire contiendra tous les mots qui existaient dans la vieille langue jusqu'au XVIe siècle, et qui sont morts maintenant, ou toutes les formes et acceptions, aujourd'hui disparues, de mots encore aujourd'hui en usage. — Le second contiendra tous les mots ou emplois de mots nés dès les premiers temps de la langue, ou que l'activité incessante du français a produits dans des temps plus récents, et qui sont encore usités de nos jours. Ce second dictionnaire rappellera celui de M. Littré avec cette différence que, tandis que, dans le dictionnaire de M. Littré, la langue moderne précède la langue ancienne, ici les articles commenceront par la partie historique et les exemples se suivront de siècle en siècle depuis le IXe jusqu'au XIXe. Il sera pour le français, au moins comme plan général, ce que le dictionnaire inachevé de Grimm est pour l'allemand.

A ces deux dictionnaires, M. Godefroy veut en ajouter un troisième : le dictionnaire de la langue savante qui s'est entée sur la langue commune. Cette langue, en bonne partie conventionnelle, individuelle et de fantaisie, ne pouvait être fondue dans un dictionnaire avec la langue commune sans en altérer le vrai caractère. Langue tout à part et artificielle, elle devait avoir son dictionnaire spécial.

Tels sont les trois dictionnaires que M. Godefroy a tirés de son vaste manuscrit. De ces trois dictionnaires, le premier s'imprime, et pour les deux autres, la préparation marche de front avec la publication du premier, de telle sorte que quand l'impression de ce dernier sera achevée, les deux autres seront prêts à être imprimés[1].

[1] Ajoutons que M. Godefroy prépare en même temps un petit glossaire à l'usage des étudiants, qui contiendra tout le lexique de la vieille langue avec les définitions

Voilà le nouveau plan que des exigences purement matérielles ont imposé à l'auteur.

Devant la difficulté matérielle, il n'est pas de critique qui tienne. On peut regretter que M. Godefroy ait été obligé de morceler son œuvre, mais on ne saurait lui en faire un reproche. Le public doit subir avec lui une nécessité à laquelle il n'a pas pu échapper.

Mais, en admettant que M. Godefroy ait dû ne livrer au public qu'un fragment de son dictionnaire, la solution qu'il a adoptée est-elle la plus satisfaisante? N'y en avait-il pas de meilleure à faire prévaloir? Une seule était admissible : il fallait donner le dictionnaire complet de la vieille langue jusqu'à une époque déterminée, soit la fin du XIIIe siècle, soit la fin du XVIe.

Dans un dictionnaire historique qui suit le développement de la langue depuis les origines, on est toujours libre de s'arrêter à une époque quelconque, sans courir le risque de manquer aux exigences de la méthode scientifique. S'arrêter au XIVe siècle ou au XVIIe est tout aussi rigoureux que s'arrêter au XIXe. Dans ce dernier cas, l'auteur embrasse toutes les périodes de la langue jusqu'à la dernière, qu'il voit; dans les cas précédents, il se fait le contemporain des hommes du XIVe ou du XVIe siècle et donne le tableau complet de la langue jusqu'à l'époque où il vit par la pensée. Dans tous les cas l'œuvre est complète et offre un ensemble organique. M. Godefroy pouvait donc et devait donner le tableau complet de la vieille langue en s'arrêtant à l'un de ces deux termes.

Il y avait un grand avantage et un inconvénient plus grand encore à prendre pour limite le XIVe siècle. L'avantage était de présenter la langue française sous la forme la plus parfaite qu'elle ait connue dans son développement quinze fois séculaire, alors que son lexique est l'œuvre des forces naturelles du langage, que les mots ont encore leur pleine et entière acception primitive, que le vocabulaire n'est pas encore ou est à peine atteint par l'intrusion de mots de formation savante. Un pareil dictionnaire offrait aux réflexions d'un écrivain ou d'un grammairien un des plus beaux domaines qu'ait jamais présentés une langue.

L'inconvénient, c'est que s'arrêter à la fin du XIIIe siècle, c'était se condamner à être incomplet, un grand nombre de mots qui appartiennent sans conteste à la bonne langue du moyen âge, au fonds primitif, ne paraissant pour la première fois que dans les écrivains du XIVe ou du XVe siècle. M. Godefroy, dans certains cas, est obligé de

et les explications, mais sans les exemples ; sorte de sommaire du Dictionnaire général, plus commode à manier dans les lectures rapides, et plus abordable aux étudiants.

descendre jusqu'à la fin du XVIe siècle et même jusqu'au milieu du XVIIe pour y retrouver les derniers témoins d'usages anciens de la langue. En ne consultant que les textes du XIIe et du XIIIe siècles, il se privait volontairement d'une importante source d'informations et ne donnait qu'un lambeau de dictionnaire.

Ce qu'il y avait donc de mieux à faire, c'était de prendre pour limite la fin du XVIe siècle, de donner le tableau le plus complet de toute la langue passée jusqu'à l'aurore de la langue moderne, et de fondre dans une seule œuvre le dictionnaire que M. Godefroy publie en ce moment avec la partie historique du deuxième dictionnaire qu'il prépare. L'œuvre, ainsi comprise, perdait de son unité, mais gagnait en vérité et en profondeur. Elle présentait les aspects multiples que dix siècles de langue parlée, cinq siècles de langue littéraire avaient successivement donnés à notre idiome. Le dictionnaire de la langue savante pouvait être fondu dans les deux autres.

Au lieu de diviser son dictionnaire historique, comme il l'a fait, en trois fragments, M. Godefroy n'avait qu'à le diviser en deux parties, donnant l'une tous les mots connus de la langue depuis les origines jusqu'au XVIe siècle, l'autre tous les mots employés depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à l'an de grâce 1881. Cette deuxième partie, toute morcelée qu'elle paraissait, se rattachait naturellement à la première. Pour suivre l'histoire d'un mot, on n'avait qu'à prendre les deux articles correspondants dans les deux parties. L'unité était bien rompue matériellement, mais non logiquement. Les deux parties non seulement se complétaient, mais se rejoignaient, formaient un tout organique. M. Godefroy qui, dans ses notes, avait classé ses exemples de siècle en siècle, dans l'ordre alphabétique, n'avait donc à donner, pour le moment, à l'impression que la première partie de chaque article, en arrêtant ses exemples au XVIe siècle. Son travail d'élimination recevait une simplification considérable, et en satisfaisant aux exigences de la méthode scientifique, il s'épargnait un vaste labeur de remaniement.

Au lieu de cela qu'a-t-il fait ? Il s'est condamné à une étrange et minutieuse révision, dans laquelle il a éliminé, pour les reporter ailleurs, soit les mots, soit les acceptions de la vieille langue qui ont vécu jusqu'à ce jour, labeur effrayant dont l'unique résultat a été de désorganiser la teneur de tous les articles et d'en faire le plus souvent des fragments sans unité.

M. Godefroy, dans son avertissement, écrit les lignes suivantes : « Ce fragment, qui ne formera pas moins de dix volumes in-4°, contient tous les mots de la langue du moyen âge que la langue moderne n'a pas gardés. Lorsque nous enregistrerons des mots conservés, ce ne sera que pour certaines significations disparues. Il suit de là qu'il ne

faut pas toujours s'attendre à trouver une classification satisfaisante du sens des mots que nous citons, puisque tel sens ancien peut dériver d'une signification encore aujourd'hui vivante que nous supprimons *systématiquement.* »

Ces lignes contiennent la critique la plus nette et la plus franche qu'on puisse faire de la méthode que l'auteur a employée. Du moins a-t-il la bonne grâce d'aller au devant des reproches et d'en atténuer ainsi la portée. Mais le mal n'en est pas moins réel. Il n'est guère de pages où le lecteur, curieux de suivre le développement et la succession d'un sens primitif dans la série de ses significations secondaires ou des mots dérivés qu'il produit, ne voie sa curiosité mise en défaut devant ces fragments épars et incohérents des familles de mots qu'il examine. *Aveuglèement*, *aveugleté*, *aveuglir*, *aveuglissement*, toute la famille d'*aveugle* se déroule sous les yeux du lecteur; le chef de la famille, *aveugle*, seul fait défaut, parce qu'il a eu le bonheur de vivre jusqu'à nos jours. Je ne cite qu'un exemple, j'en pourrais citer des centaines ; il suffit de feuilleter au hasard le dictionnaire. Du même coup, l'intérêt si vif qu'offre à la lecture un dictionnaire bien fait, où chaque article apporte au lecteur le déroulement systématique des diverses acceptions de mots, cet intérêt est brisé, détruit. On n'a plus devant soi que des fragments sans vie, *disjecta membra.*

Une fois résigné à ne donner que ce qui est mort, soit en fait de mots, soit en fait d'acceptions, et à écarter de plus les mots disparus de la langue savante du XVe et du XVIe siècle, comment l'auteur a-t-il fait le départ entre ce qu'il devait actuellement accueillir et ce qu'il devait réserver ? Pour la langue populaire, il laisse de côté tous les mots encore vivants aujourd'hui ou toutes les acceptions encore vivantes aujourd'hui, *quelle que soit la forme*, *l'orthographe que ces mots aient eue dans la vieille langue. Aveugle* s'étant maintenu, le dictionnaire ne donnera pas *avule*, ou *aveule*, qui sont les formes vraiment françaises du mot. Mais alors pourquoi donne-t-il *achoison*, au lieu de le réserver pour *occasion ?* Pourquoi donner la plupart des sens d'*acomplir* encore vivants aujourd'hui ? quelques-uns d'*acoler ?* Pourquoi mettre *acoubler*, qui est une autre forme d'*accoupler ? acuseor* qui est la forme populaire d'*accusateur? adjacences* encore existant au sens de *terres adjacentes à? aie*, *aiue* et *aidier*, conservés dans *aide* et *aidier? aigue* et ses variantes, représentées par *eau ? ajou* qui s'est conservé dans la forme moderne (corrompue sous l'influence de *jonc*), *ajonc ? alsi*, au sens propre de *aussi* qui est la forme moderne ? *altrui*, *autrui*, dans les premiers emplois cités ? *amee*, c'est-à-dire *aimée*, au sens de *bien aimée*, *amante ? administrer* au sens de *gouverner ? anti* et *antif*, rajeunis dans *antique ? aplique*, *aport*, conservés dans le français moderne ? Dans les mots conservés, il donne les acceptions vieillies.

Pourquoi omettre alors *balais* au sens de verge ou de brin, et ne pas même indiquer la forme ancienne *balam?* Comment ne trouve-t-on pas d'article *bacheler*, mot dont le sens et la forme même sont différents en ancien et en nouveau français? etc. Le principe adopté par M. Godefroy présentait dans l'application trop de difficultés, soulevait trop de problèmes et de trop délicats pour que l'auteur ne se heurtât pas fréquemment à des inconséquences et des contradictions. Quant aux mots de la vieille langue, disparus de la langue moderne, il en suit régulièrement l'histoire, quand il y a lieu, dans les patois modernes, histoire fort intéressante, et qui rehausse la valeur de tous ces articles. Il a donné là des développements qui n'auraient pu trouver place dans le deuxième dictionnaire, puisque celui-ci n'offrira aucune tête d'articles à laquelle on puisse les rattacher. Nouvelle inconséquence, heureuse, il est vrai. Grâce à elle, on assiste à l'histoire complète des mots de la vieille langue dont les derniers souvenirs vivent çà et là dans les patois. En revanche, on n'a que des fragments d'articles pour les mots qui ont eu un sort plus heureux dans la langue. Cette inégalité de traitement donne un caractère singulièrement mélangé à l'ensemble de l'œuvre.

Pour les mots savants, le départ offre les mêmes incertitudes. A quelle marque reconnaître que telle formation savante est trop artificielle et est d'un usage trop individuel pour être adoptée dans le dictionnaire? Qui dira pourquoi tels mots sont accueillis et tels autres omis? Pourquoi rejeter *astronomien*, usité dès le XIIe siècle, alors qu'on accueille *acete* (vinaigre), *adenerer*, *adeneration*, *adequer*, *adeption*, *afflation*, *aggere*, *adinvection*, *agrere*, *agrarien*, *amendacion*, *amphibologien* (Nic. Oresme), *anathematisacion*, etc.?

Dans tout cela, l'auteur a suivi plutôt son sentiment qu'une règle rigoureuse et précise. Il est vrai que dans les premières pages d'une œuvre de ce genre, les tâtonnements et les inconséquences sont inévitables, et que la règle se précise à mesure qu'on avance dans le travail. Mais pourquoi avoir voulu, comme à plaisir, aller au devant des inconséquences et chercher à augmenter les difficultés d'une tâche si hérissée, au lieu de suivre le plan qui avait d'abord été adopté et qui ensuite a été si étrangement désorganisé.

Lorsque nous faisions ces observations à M. Godefroy, il nous répondait qu'il fallait d'abord courir au plus pressé et donner la partie du dictionnaire qui pouvait être la plus utile aux étudiants, et qu'ensuite pour un dictionnaire complet de la vieille langue jusqu'au XVIe siècle, ce n'est pas dix volumes qu'il aurait fallu, mais bien vingt.

Ces raisons ne sont que spécieuses, car il est aussi utile et profitable de donner aux étudiants l'intelligence complète de la vieille langue en faisant passer sous leurs yeux toutes les significations que les mots ont

pu avoir au moyen âge à la fois dans l'ordre de leur développement naturel. Quant à l'étendue de l'œuvre, il est toujours possible de faire court en restant complet. Nous verrons plus loin l'excessive richesse de M. Godefroy en exemples, richesse qui devient parfois encombrante. Avec plus de discrétion et un choix plus réservé, M. Godefroy aurait pu sans grande difficulté faire tenir dans ses dix volumes la langue complète du moyen âge jusqu'à la fin du XVIe siècle.

Pourquoi donc ne s'est-il pas imposé cette discrétion et ce choix? Parce que M. Godefroy est avant tout un collectionneur. Il attache moins d'importance aux groupements des mots, aux classements des sens, qu'aux mots eux-mêmes. Il a regret à sacrifier des exemples qui sont autant de témoins réels et visibles des usages de la langue. Toutes les richesses qu'il a accumulées dans trente-cinq ans de recherches, il ne peut se résigner à les garder par devers lui, sans en faire profiter le lecteur. Il lui apporte sa récolte tout entière, et la mettant à sa disposition, lui dit : Voilà ce que j'ai trouvé, tirez-en maintenant le parti qu'il vous plaira.

Cette œuvre, telle que l'auteur nous l'offre, avec ses défauts qui sont de méthode et ses qualités, il est temps de l'apprécier. Nous avons à suivre les articles du dictionnaire, en examinant les diverses questions qui se rattachent à la nomenclature, aux définitions et classements de sens et aux exemples. Nous avons sous les yeux la lettre *A* tout entière, avec le commencement de la lettre *B* ; par suite, nous avons, grâce aux nombreuses compositions de mots avec la préposition *a*, comme un abrégé et un sommaire du dictionnaire.

Ce qui frappe tout d'abord dans le dictionnaire, c'est la richesse de la nomenclature et l'étendue des dépouillements. Que de mots obscurs, ignorés, qui viennent pour la première fois sous les yeux du lecteur solliciter son attention et éveiller son intérêt ! Ce sera là le vrai mérite de M. Godefroy, l'éminent service qu'il aura rendu à l'étude de la langue française. Ce serait faire une sorte d'injure à l'œuvre que d'essayer même de la comparer, quant à la richesse de la nomenclature, aux nombreux glossaires tentés, essayés jusque aujourd'hui, glossaires de Sainte-Palaye, de Roquefort, de Henschel, etc. Ceux-ci doivent rentrer dans l'ombre, effacés et absorbés par l'œuvre de M. Godefroy.

Le dépouillement s'étend sur une quantité prodigieuse de textes publiés ou manuscrits. Ce ne sont point seulement des textes courants, devenus classiques, mais des documents à peine signalés ou analysés, des archives locales que les historiens consultaient bien, mais que les lexicographes n'avaient pas songé à utiliser. Les archives du Nord, déjà dépouillées par La Fons-Mélicocq dans un glossaire inédit, apportent un contingent considérable de mots spéciaux, pour la plupart inconnus, et qui sont presque tous autant d'énigmes. La Suisse

romande nous fournit des formes du XIV[e] siècle dont on ne soupçonnait pas l'ancienneté. Les diverses provinces du centre, de l'est, de l'ouest, nous livrent avec leurs archives nombre de mots et d'exemples locaux.

Cette richesse de la nomenclature fait revivre la vieille langue sous ses faces diverses, langue littéraire et langue technique, langue des écrivains, des jurisconsultes, des savants, des industriels, des artisans. Cette récolte forme un vrai trésor de la langue française.

Non point qu'il n'y ait des omissions. Dans une enquête aussi vaste que celle à laquelle s'est livré M. Godefroy, ce serait exiger au-delà des forces humaines que de demander des dénombrements parfaits. Quand on dépouille un texte, pour y chercher les mots commençant par une lettre déterminée, on a bien des chances de ne pas faire d'omission. Mais quand l'attention doit se reporter à la fois sur les vingt-quatre lettres de l'alphabet, il serait bien difficile qu'elle ne se lassât pas en quelques points, et que des mots intéressants ne lui échappassent. Nous en signalerons ici quelques-uns : *aasprir*, *abander*, *abece*, *acaïr*, *acovetas*, *afirer*, *afit*, *ageliner*, *aiol* (au sens donné dans le Roman de *Rou*, éd. Andresen, v. 346), *alerée* (s. f. « *plant noureau* »), *amable* (*amableté* est présent), *asorbir*, *astronomien*, *avilonir*, — *abiter* (au sens de *s'attaquer à*), *aforcer* (au sens de faire violence à une femme, à une fille), *s'apercevoir* (au sens de prendre ou reprendre possession de soi-même, au propre et au figuré), *al ainz que* (= le mieux que [possible]).

Ces omissions sont fort excusables dans un ouvrage, et un premier ouvrage de ce genre. De nouvelles lectures permettront à M. Godefroy de compléter son dictionnaire, et vraisemblablement le supplément qu'il prépare à mesure de l'impression sera assez riche en mots oubliés pour former un volume considérable. Être complet est un idéal qu'il faut se résigner à ne pas atteindre. On peut dire dès à présent que tous ceux qui recueillent depuis un certain temps sur l'ancien français des notes lexicographiques trouveront encore largement à ajouter à l'inventaire de M. Godefroy, mais qu'il n'en est pas un qui ne trouve encore beaucoup plus à y recueillir pour la première fois.

Les mots une fois recueillis, il faut rédiger les articles. Ici commence un travail de critique singulièrement délicat. Et d'abord, parmi ces mots, il en est qui n'ont d'autre autorité que des fautes de copistes, ou des erreurs d'éditeurs. Ces mots doivent être éliminés sans aucun égard. Les inscrire dans le dictionnaire comme articles avec exemples à l'appui, c'est leur donner une autorité à laquelle ils n'ont aucun droit[1]. Sur ce point, M. Godefroy n'a pas été assez sévère. Il a recueilli trop

[1] [A notre avis, le mieux serait d'enregistrer tous ces mots à leur ordre alphabétique, en indiquant qu'ils sont fautifs et en renvoyant à l'article où ils figureront sous leur vraie forme. — *Note de la Rédaction de la Romania.*]

facilement de ces mots qui n'ont jamais existé dans la langue : leçons erronées de manuscrits (M. Godefroy sait mieux que nous avec quelle inintelligence et quelle facilité d'erreur les scribes copiaient les manuscrits) ; fautes d'éditeurs que M. Godefroy accepte avec trop de confiance ; erreurs mêmes de M. Godefroy, qui a parfois mal lu ses textes. Voici des exemples :

aaise, adj., « plusieurs de ces exemples pourraient s'écrire en deux mots : *a aise* » ; — tous les exemples cités.

aasaer, « mot douteux, assiéger : « ont conseil pris d'*aasaer* a force Paris » (Benoît) » ; — mot barbare, vers faux, lire *aseir*.

abaptisier, « on pourrait lire ces deux mots : *a baptisier* ». — Assurément, il n'y a que cela à lire.

ablente, dans deux vers barbares et inintelligibles empruntés au *Bull. du Biblioph.* (II, 240) : *Et autre deux en dyapente Od simi tornes e tornes ablente.* — Le dernier vers est faux d'ailleurs (M. Godefroy les dit tirés du *Livre as lais*, pour la *Lumière as lais*).

abnurage. M. Godefroy propose la correction *abunnage* ; il faut *abuvrage* (cf. l'art. *Aboivrage*) ; en tout cas la forme *abnurage* ne devait pas être admise.

achation ou *machanion*, dans un vers d'ailleurs faux ; l'un est aussi impossible que l'autre ; le texte où se trouve ce monstre existe dans de très nombreux manuscrits, qui auraient permis de corriger l'édition où il figure.

achreier. « mot douteux dont le sens semble être : donner, octroyer ». Exemple unique, un vers de Garnier de Pont-Sainte-Maxence, où ce mot *achreier* fait un vers faux ; lire tout bonnement *achareier* ou *acharier*.

acomble, adj. ; lire *a comble*.

aconqueremenches, ex. unique ; lire sans doute soit *aconquerements*, soit *aconqueranches*.

actaber, d'après *actaberai* (= achèverai) ; lire sans doute *achaberai*.

adelnant (éclosion), forme barbare que suffit à faire exclure l'article *au* (au *adcloant*) qui la précède dans l'exemple cité.

aerc, « s. m. ? : *le fer tranchant li mist el cors O l'aerc bole li cuir fors* (Tristan I, 4013, Michel) » ; — lire *acier*.

agenoailleement, lire *agenouilleement*.

aguette, espèce d'oiseau ; *lire agrette* ou *aigrette*.

ahucier, rassembler, entasser ; exemple d'*Ogier*, vers faux ; lire *hucier* ou *huchier*.

alant, dogue, chien de chasse, lire *alan* (espagnol *alano*) ; la forme *alant* n'est qu'une mauvaise orthographe récente.

amain, adj. ; lire *a main*, locution adverbiale.

amissier, leçon mauvaise du *Rou* de Wace, donnée seulement par le texte sans autorité de Pluquet ; lire avec Andresen *amaissier*.

amat, exemple unique : *Adam en fut dolent et amat*, vers faux ; lire *mat*.

ancedis, « probablement *ancêtre* », exemple unique tiré du *Roncisvals* de Bourdillon, texte de fantaisie sans valeur.

anfaim, affamé. Exemple unique de l'*Ysopet*. Lire sans doute *en faim*.

apartiner, faute évidente pour *apartenir*.

apenoir, expier : les deux exemples cités indiquent qu'on a là des variantes dialectales pour *espenoïr* et *espenir*.

arestevoir, infinitif, qui n'a jamais existé, pour *arester*, tiré, à tort, du parfait *arestuit* et du participe *aresteu*, etc., etc.

Nous aurons occasion d'en citer d'autres plus loin ; rappelons seulement encore ici l'adjectif *bes*, en repos, content ; il faut lires *lies*.

Les mots recueillis se présentent avec des variantes multiples et des différences orthographiques considérables. Quelle est la forme à adopter pour en faire la tête de l'article ? La solution la plus juste consiste à prendre la forme française du moyen âge, et à la faire suivre de toutes les variétés dialectales ou de toutes les formes diverses dues aux caprices des auteurs ou des copistes. C'est bien la solution adoptée en principe par M. Godefroy, qui rejette à leur ordre alphabétique toutes ces formes multiples, en renvoyant à la forme française pour le corps de l'article. Toutefois, ce principe n'est pas toujours appliqué avec sûreté et rigueur. D'un côté en effet, les diverses formes citées dans les exemples ne figurent pas toujours en tête de l'article ; elles ne sont pas toujours rappelées à leur ordre alphabétique avec renvoi à la forme qui constitue l'article ; enfin certaines formes renvoient quelquefois à des articles qui manquent. De l'autre, il y a hésitation dans le choix des formes qui doivent constituer les têtes d'articles. Après avoir adopté les formes en *al* comme formes de têtes d'articles (*albe*, *alçor*, *altaigne*, etc.), M. Godefroy reporte à *bau* les articles *balsent*, *bauche* et sa famille, *baudequin*, etc. Il admet tantôt le préfixe *ad* sous la forme simple et française *a*, tantôt sous la forme *ac* (*accoier*, etc.), *ad* (*adjointure*, *adjoustances*, etc.), *af* (*affener*, *affiler*, etc), *al* (*alluitier*, etc.). Les mots en *o* fermé sont tantôt cités avec l'*o*, tantôt avec l'*ou*. *Adoler* est plus fréquent que *adouler*, qui fait la tête de l'article ; *adoler* même manque à son rang alphabétique. En revanche, l'adverbe de *adouler* est à l'*o* : *adoleement* et non *adouleement*. On trouve à *an* des mots qui doivent figurer à *en* (*ampas*, *anfain*, *anservante*, *anuiant*). Inversement on voit figurer comme têtes d'articles des formes secondaires : *aengler* pour *aangler*, *aressier* pour *arecier* (cf. *drecier*), *afaitiement* pour *afaitieement*, *afammer* pour *afemmer*, *afetardir* pour *afaitardir*, *afichiement* pour *afichieement*, *affisceler* pour *aficeler*, *afroier* pour *afreier*, *agensir* pour

agencir, *ageter* pour *agetier*, *aillerain* pour *ailerin* ou mieux *alerain*. Il fallait choisir la forme principale du dialecte français, celle qu'indiquent les lois de la phonétique étymologique.

Il n'y a pas à objecter que plus d'une fois cette forme fait défaut, et que dans l'usage général du français au XII[e] ou au XIII[e] siècle, telle forme dérivée a pris la place de la forme primitive. Ainsi *affubler* à côté de *affibler* (*ad fibulare*), qui est étymologique. Car, de vouloir dresser actuellement l'état exact, précis et minutieusement détaillé de la langue du moyen âge est un pur rêve. Chaque jour, l'étude plus approfondie des textes vient modifier sur quelques points l'idée que nous nous faisons de la langue. Et plus les conquêtes de la science s'étendent sur ce domaine, plus l on pénètre dans les détails, plus les points de vue particuliers changent. Aussi, dans cette incertitude où l'on est d'établir pour nombre de mots la forme ou l'orthographe dominante à telle époque dans chacun des divers dialectes, ce qu'il y a de plus simple et de plus méthodique, c'est d'admettre pour tête d'article la forme, *réelle* ou *théorique*, du dialecte français du XII[e] siècle. Que M. Godefroy désormais suive rigoureusement cette méthode, les chances d'erreur seront moins grandes que dans tout autre système, et les avantages seront nombreux, quand ce ne serait que de faciliter aux lecteurs les recherches dans le dictionnaire[1].

Il s'agit maintenant de constituer les articles. Ici M. Godefroy n'est pas absolument à l'abri de la critique. Il lui est arrivé assez souvent de séparer des articles qui ne devaient en faire qu'un, et de réunir des articles qui devaient être séparés. La règle à suivre ici encore consistait à interroger l'étymologie. Quand un même mot a pris, par suite des diverses lois phonétiques, des formes différentes, il fallait réunir ces formes divergentes sous le même chef ; les variétés dialectales n'ont aucun droit à être séparées de la forme considérée comme normale. Il n'y aurait d'exception à faire à cette règle qu'au cas, très rare en ancien français, où chacune des deux formes aurait reçu de l'usage un emploi spécial et bien déterminé. Tels, dans la langue moderne, *chaire* et *chaise*. Mais presque toujours, dans la vieille langue, chacune des formes divergentes a toutes les significations des autres ; il n'y a donc aucune raison pour en faire des articles différents. Au contraire, si deux mots différents par l'étymologie arrivent, par suite des lois de la phonétique, à se confondre dans un même mot, y eût-il même confusion de sens, un dictionnaire historique doit les diviser et les rendre chacun à sa famille.

[1] [Le conseil nous paraît difficile à suivre pour M. Godefroy, non qu'il ne soit excellent en lui-même ; mais il suppose une connaissance exacte et complète de la phonétique étymologique des divers dialectes que bien peu de philologues possèdent aujourd'hui suffisamment. — *Réd.*]

M. Godefroy, à tort, a séparé *aïe* et *aive*, *acueillir* et *akeudre*, *aconsivre* et *aconsivir*, *agire* et *agesir* (cf. *plaire* et *plaisir*, *taire* et *taisir*), *ahuisier* et *aguisier*, *acreu* (l. *acreus*) et *acrous*, *acoier* et *acoier*, *aardoir* et *aerdre*, *ajuirie* et *aiure*, l'adj. *ber* et *baron*, *amesir* et *amaisir*, *anti* et *antif*, l'interjection *aga* et le verbe *agarer*, *andief* et *andier*, *amil*, *amin* et *ami*, *angrols* et *angros*, *aprismement* et *apreismement*, *algier* et *agiet*, etc., etc. Dans ces séries de mots, l'étymologie est la même et les variétés de forme n'ont qu'une valeur secondaire.

Mais en revanche il a eu tort de réunir (*claim d'*) *aherse* qui vient d'*aerdre* avec *aherse* de *irpicem*, *aflamer* (de *flame* = flamma) et *aflamber* (de *flambe* = flammula) ; de rapprocher de *adeser* (addesare, addensare) le picard *adhequier* qui reporte à un type latin en-care ; de rapprocher de *arder* le picard *asir* qui doit être d'origine germanique, de *aderine* subs. f. le wallon *aderina*, qui doit être *aderinal* subs. m. (=*ad-dirinale*). Dans *aduire*, *aduit*, il faut distinguer docere et ducere. L'exemple de l'*Internelle consolation* de *adherer* est placé à tort au verbe *aerdre*. *Agreer* (un chemin) n'appartient pas au verbe *agreer*, rendre agréable, mais à un autre *agreer*, qui est omis, composé de *a* et de *greer* (disposer, arranger) et dont le substantif verbal est *agroi* ou *agrai* (aujourd'hui *agrès*), recueilli par le dictionnaire. *Areer* renferme deux verbes, l'un composé de *raie*, l'autre du radical *red* qui se trouve dans *conreder conreer corroyer*, et est d'origine scandinave, etc., etc.

Allons plus loin dans notre examen. Après les têtes d'articles, on s'attendrait à trouver l'étymologie ; M. Godefroy la supprime systématiquement, sans doute parce qu'en bien des cas elle reste inconnue et impénétrable. M. Godefroy ne songe à donner au public savant que des éléments d'information ultérieure et n'a pas la prétention de faire œuvre de critique et de science personnelles. De là cette réserve et ces scrupules, réserve et scrupules que nous comprenons bien, non sans regretter toutefois que M. Godefroy ne se soit départi quelquefois de la règle de prudence qu'il s'est imposée. Dans bien des cas, l'étymologie était facile à reconnaître et à indiquer ; et cette étymologie aurait donné à la lecture des articles une clarté et un intérêt dont l'auteur se voit forcé de les priver. L'étymologie met sur la voie du sens primitif, et permet de classer les significations avec plus de sûreté et de précision. Si M. Godefroy s'était imposé cette tâche, non dans toute son étendue, mais dans les cas où elle est le plus facile, peut-être la composition de ses articles s'en serait-elle avantageusement ressentie [1].

[1] [Nous pensons que M. Godefroy, s'étant sagement abstenu de s'aventurer sur le terrain si périlleux de l'étymologie contestable, a fait œuvre conséquente en renonçant à toute étymologie. La limite entre ce qui est sûr et ce qui est douteux varie selon la science de chacun, et si une fois on abandonne le principe salutaire de l'abstention, on ne sait plus où s'arrêter. — *Réd.*]

En effet, une des parties faibles du dictionnaire est la définition et le classement des sens. M. Godefroy ne s'est pas assez attaché à en serrer de près la signification et à en montrer la filiation et le développement. Je ne parle naturellement pas des articles systématiquement incomplets, qui ne présentent que les significations disparues aujourd'hui de l'usage, et dont les significations encore vivantes, qui permettent de les relier entre elles et d'en montrer les dépendances et les rapports, ont été volontairement supprimées. Mais je parle d'articles complets par eux-mêmes, de mots qui ont eu toute leur vie dans la vieille langue, ont vécu et sont morts avec elle, et qui, par suite, doivent présenter un système bien coordonné de significations. Eh bien! ces articles en général, qui sont nombreux dans le dictionnaire, sont peu satisfaisants. Les définitions sont trop lâches, les acceptions diverses mal reliées. Les sens ne se suivent pas dans leurs divisions et subdivisions, marquées par des numéros d'ordre qui indiquent les genres et les espèces. Ils viennent le plus souvent les uns au bout des autres sans qu'on voie nettement pourquoi ils occupent telle place plutôt que telle autre. En un mot la précision et la rigueur font défaut dans cette partie de la tâche de M. Godefroy, la plus ardue, il est vrai, et la plus délicate. Il aurait pu l'améliorer sensiblement s'il avait tenu plus de compte des recherches si fructueuses qui depuis quelques années ont été faites tant en France qu'en Allemagne sur ce domaine. Non seulement il n'y renvoie jamais ses lecteurs, ce qui lui aurait souvent permis d'être à la fois précis et bref; mais il paraît ne pas les connaître fort bien lui-même.

Il n'est guère de page qui, à ce point de vue, ne prête à la critique. Nous ne citerons que quelques exemples :

Amenee, « action d'asséner un coup *avec violence* ». Exemples : *si grant* amenee ; *moult ruiste* amenee. — On voit que l'idée de violence est uniquement contenue dans les épithètes qui accompagnent le nom.

Apertise, « franchise indiscrète : Pour la *trop grande* apertise et la legerete, etc. (*Livre du chevalier de La Tour*). *Trop grant* apertise n'a mestier (*id.*, *ibid.*) ». — Ici encore le sens d'indiscrétion dans la franchise se trouve, non dans *apertise*, mais dans l'épithète *trop grande*. Le sens même de *franchise* donné à *apertise* est fort douteux.

Aventuré, « heureux : Fut ele bien aventuree (Wace) ». — Ici aussi l'idée de *bonheur* vient de l'adverbe *bien*, qui modifie *aventuree*.

Aposté, « abominable : Corrumput sunt e sunt fait aposté en félunie (Ps. de Cambridge, LII, I, Michel) ; latin abominabiles ». — Le latin *abominabiles* traduit, non *aposté*, qui veut dire simplement placé, posé, mais *aposté en felunie*, ce qui est tout autre chose.

Adelier n'est pas *amincir*, mais *rendre délié*.

Le sang qui *s'afile* (*Roland*, 1614) ou qui *afile* (J. Bodel, *Saisnes*, cxx) n'est pas le sang qui *coule*, mais qui *coule en filet*. L'image a disparu dans l'interprétation de M. Godefroy. De même *afonder*, verbe neutre, « être renversé, abattu : Si un lièvc, l'autre afonde (God. de Paris) ». La traduction dit moins que le mot à traduire.

Aouiller est expliqué « remplir un tonneau »; ajoutez : jusqu'à l'œil, la bonde.

Pour expliquer un sens, on multiplie les synonymes qui l'interprètent ; *aluchier* est expliqué par quatre mots qui se suivent à la file ; dans la même ligne *amaisnier* au figuré, par cinq ; *alouer*, dans un sens par quatre, dans un autre par cinq ; *amonter*, dans un sens, par six ; *amanevi*, par sept !

Nous retrouverons ce manque de précision dans les classements de sens et les sous-définitions ; voyez, par exemple, les articles *aaisier*, *aatir*, *acueillir*, *ademettre*, *a lenter*, *adosser*, *adresser*, *afronter* : comme on pourrait les simplifier et les rendre plus clairs avec une méthode plus rigoureuse et qui serrât de plus près la signification ! Tels, comme *acueillir* et *adresser*, sont absolument inextricables. L'article *adresser* a neuf colonnes où se déroulent, à peu près au hasard, je ne sais combien de sens et de sous-sens spéciaux. Le début est encore assez satisfaisant : « remettre à droit, rendre droit, redresser, tenir droit, relever : *adrecier les ruines*, *la sente del pont*, *les chevo's*, etc. (pourquoi ces cinq expressions pour traduire *adrecier? redresser* et *relever* suffisaient). — Réfléchi : se dresser, se redresser, se tenir droit, être redressé, se lever, s'élever, se soulever (suivent des exemples pour lesquels *se redresser* et *se relever* suffisaient). — Actif : mettre dans le droit chemin, la droite ligne. — Figuré : remettre dans le droit chemin, ramener à la raison, à l'ordre. — Réfléchi : *s'adresser*, rentrer dans le bon chemin, réparer ses torts, faire réparation. — Actif : rendre droit, juste ; régler, former, instruire (tous ces sens pourraient être contenus dans une définition unique, tenir ou mettre en droit chemin). » Jusqu'ici les sens, quoique un peu lâches, se suivaient assez bien ; voici où commence le chaos : « Avec un régime de chose, indiquer, enseigner (*adrecier la voie*) ; avec un régime de personne, instruire, donner des nouvelles à, diriger par des conseils (*adrescier quelqu'un*) ; dresser à (*adrecier quelqu'un aux armes*) ; avec un régime de choses, réparer, corriger, amender, faire droit à, rectifier, rétablir (*adrecier un tort*, etc.) ; arranger, ordonner (*adrecier la bataille*) ; exécuter, accomplir entièrement (*adrecier des souhaits*). Avec un régime de personne, faire droit, réparation à quelqu'un, lui rendre justice : secourir, aider, pourvoir, munir, rendre service à ; préparer, former, lever ; reproduire exactement (dans une traduction) ; diriger, conduire, guider, et par extension

adrecier son chemin ; viser, atteindre, frapper ; *adrecier en mariage*, faire contracter mariage ; *s'adrecier*, prendre le droit chemin, se diriger quelque part ; approcher, parvenir, arriver, marcher, s'arranger, en parlant de choses. Neutralement, *adrecier*, se diriger à, être proche de, appartenir à, venir à bout de, réussir ; *adrecier à*, s'adresser à. » Telles sont les définitions des sous-sens dans l'ordre du dictionnaire, et nous avons simplifié l'article en supprimant des significations secondaires peu importantes. Et ce n'est pas tout ; car après le verbe vient le participe avec ses significations multiples et aussi incohérentes que celles du verbe. Grâce à cette absence de méthode, les mêmes sens se trouvent épars au commencement, au milieu et à la fin de l'article. *Adrecemei en dreit sentier* se trouve dans la colonne 1 ; *Li Tyois s'adrescierent tout droit vers Nique* se trouve à la colonne 7, et *Sa doctrine nous adrecet en la voie de pais*, a la colonne 6. Et ces trois exemples qui offrent le même sens sont séparés par je ne sais combien de sens différents, sans aucun rapport avec eux.

Voyez encore *adosser* : « mettre à dos, renverser sur le dos, en général renverser, jeter par terre, faire tomber. — Poursuivre (lisez : presser quelqu'un par derrière). — Appuyer, garnir, tapisser. — Abandonner, quitter, jeter. — *Adossé*, placé derrière le dos. — Protégé, mis à couvert par. » Quels rapports entre ces divers sens ? Ils se réduisent tous cependant à quelques sens simples : renverser sur le dos, d'où par extension abattre ; appuyer sur le dos, d'où appuyer ; tourner le dos, d'où abandonner, et, par extension, d'un côté, jeter derrière le dos ; de l'autre presser de près quelqu'un qui fuit, tourne le dos.

Il y a dans toute cette partie du dictionnaire un défaut de rigueur qui sera vivement senti par les lecteurs. Reconnaissons toutefois que pour nombre de significations de détail, les définitions sont données avec netteté et témoignent d'une connaissance réelle de la langue.

Nous arrivons maintenant aux exemples. Avec le matériel des mots, les exemples forment la partie la plus riche, la plus neuve du dictionnaire. On ne se lasse pas d'admirer la richesse de la lecture, l'abondance inouïe des citations. Pour tel mot rare où les plus habiles et les plus compétents auraient à peine fourni un ou deux exemples, M. Godefroy en apporte les mains pleines et les sème avec une véritable profusion. Les éloges que nous donnons plus haut à la nomenclature, nous n'avons qu'à les répéter textuellement pour les exemples. Ceux-ci, dans leur variété infinie, font passer sous nos yeux, sinon complète, du moins dans une grande partie de son étendue, l'immense littérature du moyen âge, publiée ou inédite. C'est là qu'on peut vraiment mesurer à quel labeur long et acharné l'auteur du dictionnaire a dû se livrer.

Cependant, puisque nous devons faire notre devoir de critique jusqu'au bout, il faut avouer que cette richesse devient quelquefois

encombrante. Nous avons déjà fait pressentir notre avis sur ce point dans les premières pages de cet article. Les exemples doivent servir à élucider ou à établir le sens d'un mot. Deux ou trois exemples bien nets pour un sens doivent évidemment suffire. M. Godefroy ne se contente pas de cela, et ne pouvant se résigner à faire un choix dans sa récolte, il la donne tout entière. Un ou deux spécimens suffiront. Soit *abateis*, c'est-à-dire *abattis*. M. Godefroy définit : action d'abattre, de renverser, qu'il s'agisse de choses ou de personnes (définition qui, par parenthèse, n'est pas tout à fait juste, car *abateis* désigne aussi bien, dans la plupart des exemples cités, la réunion d'un certain nombre de personnes, de choses abattues que l'action d abattre.) Après quoi il donne un exemple tiré de *Garin le Loherain* :

> La veissiez un grant abateis
> De gens navres, de mors et de malmis.

suivi de deux ou trois variantes du même texte d'après des manuscrits de Paris et de Montpellier : *La veissiez un fier abateis*, ou *moult grant abateis*, ou *.I. abateis grant*. Viennent ensuite des exemples presqu'identiques : *La veissiez un abateis fier* (*Coronement Looys*), *La veissiez estor et fort abateis* (*Parise la Duchesse*) et d'autres exemples d'*Athis*, de *Fierabras*, de *Parise*, qui ne nous apprennent rien de nouveau. Est-ce tout ? Nullement. Car voici venir les exemples en prose : *abateys de Turcs* (Continuation de G. de Tyr), *abateis de tabernacles et de logeis* (Bersuire), *abattis d'hommes* (Wavrin), *abateis des loges* (Froissart), *grant abateis*, *abatis* (*id.*). Nous n'en avons pas encore fini. Voici maintenant le second sens de M. Godefroy : chose abattue, renversée, monceau de cadavres, pour lequel l'auteur donne trois exemples, sans parler d'un troisième sens (fort problématique) d'*abateis*, taillis, bois fraîchement taillé, qui se trouve dans deux vers de *Garin* et de *La Mort de Garin*.

Arrement (atramentum) a *trente-trois* exemples au seul sens d'encre.

Franchement, n'y a t-il pas ici abus ? M. Godefroy aurait pu épargner une place qui eût été plus utilement employée. C'est qu'il ne peut se résigner à garder pour lui un seul des exemples qu'il a réunis ; ils l'ont intéressé, chacun d'eux a son prix à ses yeux, et il croit de son devoir d'en faire profiter le lecteur. Un peu de discernement était ici à recommander.

Ce n'est pas seulement l'abondance stérile des exemples qu'il faut blâmer. Souvent ils sont beaucoup trop longs et occupent inutilement de la place. Tels exemples qui pourraient se réduire à deux ou trois lignes s'étendent sur huit, dix, quinze, vingt et quelquefois trente lignes. Pour *actionnement*, action judiciaire, M. Godefroy a cet exemple : « Que les lettres d'actionnement en cas d'appel qui seront

presentees a mondit seigneur le chancelier ou a messieurs des requestes ordinaires de l'hostel, touchant le fait de ladite vente et du trésor, et les dependances qui toucheront le domaine dudit seigneur ou les finances extraordinaires ne soient passees ne scellees sinon que la clause qui s'ensuyt y soit au long declaree. » Ne pourrait-on pas remplacer par quelques points de suspension toute cette longue incise depuis *qui seront presentees*, etc., jusqu'à *finances extraordinaires*, qui n'éclaire en aucune manière le sens propre d'*actionnement?*

Les exemples doivent être choisis avec scrupule, et se suivre dans l'ordre des sens des mots. Au verbe *aminer*, l'exemple qui donne le sens primitif (*aminer un mur*) vient le troisième, après deux autres vagues. — *Baucent* veut dire, à ce qu'il semble, cheval dont le pelage, de quelque couleur qu'il soit, est marqué de taches, sans doute de taches blanches. M. Godefroy traduit vaguement cheval tacheté, pie. C'était le cas de renvoyer à une bonne dissertation de M. Bœhmer (*Rom. Studien*, I, 260) que nous recommandons à M. Godefroy pour les autres noms de couleurs de chevaux. Il y trouverait des exemples intéressants qu'il ne cite pas, comme celui d'*Alexandre* : *Les costés a baucens et fauve le crepon*. Parmi ceux qu'il cite, le premier à donner était celui d'*Elie de S. Giles* : *La teste fut bauchande et tuit li quatre piet*. M. Godefroy le place après *neuf* exemples sans portée : *destrier balcent et sor* ; *cheval balcent d'Espagne* ; *cheval bauzant gascon* ; *un* (cheval) *sor, un noir et un baucent* ; *un noir palefroi baucent*, etc. M. Godefroy, en général, n'a pas apporté plus de rigueur et de précision dans le classement des exemples que dans celui des sens.

De même pour les formes grammaticales. Ainsi dans les verbes, les exemples doivent être choisis pour faire paraître sous nos yeux les variétés de formes qui affectent les conjugaisons un peu difficiles. Prenez les verbes *aidier*, *araisnier*, *aparler*, et autres de ce genre : les exemples du premier sens, du sens propre, doivent déjà nous donner le tableau à peu près complet de la conjugaison, et l'on doit pouvoir suivre dans les citations la succession des formes diverses qu'amènent les déplacements de l'accent. Cette règle non plus n'a pas été rigoureusement suivie par M. Godefroy, qui classe au hasard les exemples, sans se préoccuper assez des renseignements qu'ils peuvent apporter à l'histoire de la langue [1].

Cet oubli des questions grammaticales se montre encore d'autre manière. A l'article *altain*, M. Godefroy cite un exemple où *altain* est précédé d'une *h* manifestement aspirée (*une feste hautainne*), un autre

[1] [A notre avis, les exemples du dictionnaire ne doivent être choisis et donnés *in extenso* qu'au point de vue du sens des mots. Les formes variées de la déclinaison et de la conjugaison peuvent être réunies en tête de l'article, avec simple renvoi aux sources. Au fond, elles appartiennent à la grammaire. — *Réd*.]

où, même écrit sans *h*, il n'admet pas l'élision (*Karles les voit de sa saule autaigne*), plusieurs enfin où *altain* admet l'élision (*Tresqu'en la mer cunquist la terre altaigne*, *Roland*, 3, etc.). En outre, il cite deux fragments d'exemples, découpés de telle manière qu'il est impossible de savoir si derrière l'orthographe *altain*, il faut admettre une prononciation *altain* ou *haltain*. L'un d'eux est frappant : *une pierre autainne* (*Gaydon*, 1920) ; il semble qu'il faille lire *hautaine* ; point du tout : le vers complet est : *Et puis porter sor une pierre autainne.* — M. Godefroy, qui supprime *alcun*, *aucun*, donne *alcunui*, parce que cette forme a disparu ; mais il ne dit pas que *alcunui* ne se présente jamais que comme complément indirect.

Après ces observations générales, nous avons à aborder quelques questions particulières, et d'abord le système graphique adopté dans la publication des exemples.

Nous ne pouvons aborder ici la discussion générale du meilleur système de reproduction à suivre dans l'impression des textes du moyen âge. C'est une question sur laquelle les sentiments peuvent varier ; il faut surtout remarquer que, suivant le but qu'on se propose, telle ou telle méthode est indiquée. Une édition diplomatique peut être bonne en certains cas ; l'emploi le plus abondant des signes diacritiques peut être utile dans certains autres. Nous n'avons ici à nous occuper que du cas spécial d'un dictionnaire. L'auteur d'un dictionnaire, prenant ses exemples dans des manuscrits et dans des éditions conçues d'après des systèmes différents, a le choix entre deux manières de faire : ou reproduire chaque passage tel qu'il le trouve dans sa source immédiate, ou adopter un système général qu'il applique à tout. La première manière amènerait une insupportable bigarrure ; la seconde est plus raisonnable : c'est celle qu'a suivie M. Godefroy. Nous l'approuvons également d'avoir fait des signes diacritiques un emploi très restreint : ils peuvent être introduits avec une certaine sûreté dans un texte spécial dont l'éditeur a déterminé la date et la provenance ; ils ne pouvaient être appliqués à des citations qui vont du IXe siècle au XVIe. Le seul que l'auteur du dictionnaire ait admis (outre la distinction de *u* et *v*, *i* et *j*)[1], c'est l'accent aigu sur l'*e* final accentué ; cela peut en effet se soutenir, mais ce qui est fort peu logique, c'est de ne pas mettre l'accent sur ce même *e* final, quand il est suivi d'*s* : toutes les raisons qui conseillent d'imprimer *bonté*, *chanté*, *dé*, engagent également à imprimer *bontés*, *chantés*, *dés*. Nous pourrions faire plus de réserves sur l'emploi de l'apostrophe. La ponctuation était indispensable plus qu'ailleurs dans ces petits morceaux fragmentaires où le contexte général n'aide

[1] [A notre avis, la distinction de *c* et *ç*, *g* et *ĝ*, est aussi utile et en général aussi sûre que celles-là. Sur d'autres points encore nous croyons que M. G. aurait pu faire plus. — *Réd.*]

pas l'intelligence; celle de M. Godefroy est bien conçue, mais, dans l'exécution, laisse souvent à désirer.

Comment M. Godefroy a-t-il reproduit matériellement les textes qu'il cite? Généralement, semble-t-il, avec assez de soin. Il se rencontre cependant, dans la masse énorme de ses exemples, beaucoup d'inexactitudes, soit que M. Godefroy ait admis sans le corriger un texte manuscrit ou imprimé défectueux, soit qu'il se soit trompé dans la reproduction d'un texte exact. Quelques-unes des fautes que nous signalons doivent être aussi attribuées à l'imprimeur.

a : page 3, col. 2, n. 3 : *a sa voix grande halte*, lire *grande halte*. — *a* : page 6, col. 1, ligne 6 : *Nel dis pas*..., lire *di*. — *aaise* : *a cels qu'ils trouvent demandeirent Ou ert dans abes, s'ert en aiese*, lire *il* et *aise*; cet exemple ne doit pas figurer a *aaise*. — *aatie* : premier exemple *qu'il on tourné*; lire *ont*. — Ibid., avant-dernier exemple : *en cel ost*... *hardie*, lire *cele*. — *abondos* : *regne) E riche e bele et delitable E plenteif e abundos* (Benoît). Pourquoi laisser *bele?* — *abonné* : dernier exemple, *Hes Hue Chapet endementres, Qui d'Orliens tent la ducheé, Fist tant... qu'il fu*, etc. Guiart, *Roy. lign.*) Que veut dire ce *Hes?* il est sans doute pour *Mes*. — *abosmer*, page 29, fin de la colonne 2 : *Comme ceus qui paour abonne* (Guiart, *Roy. lign.*), lire *que* ou *cui*. — *abraser*, 1, fin : *de smaragde et sardoine*; sans doute *et de sardoine*. — *abrivé*, ex. de *Brun de la Montagne*, changer *sir* en *sire*. — *achesmes*, ex. de Le Maire de Belges, p. 48, col. 3, en haut, *des peu heureux femmes*, lire *heureuses*. — *acop*, dernier mot de la col. 1, *is*, lire *si*. — *adesirer* : pourquoi laisser l'abréviation *Gue*, c'est-à-dire *Guenes*, au milieu du vers? — *adevaler* : *espaules qi point n'encraiçoient*, lire *encrucoient* (variantes : *encrucquoient, encruncoient*). — *adevinal* : ex. de *Cléomadès* : *car il n'est blans*, etc., lire *ert*. Dans l'exemple de Froissart (Scheler, I, 93), mettre des points après le second vers pour indiquer la suppression de deux vers. — *adirer* : lire *ert* pour *est* dans l'exemple du *Besant de Dieu*. — Un peu plus loin, au bas de la colonne, qu'*aroye perdu et adiree*, lire *avoy*. — Peut-on laisser les vers faux qui terminent les colonnes 1 et 2 de la page 107 (art. *adomesgir* et *adone*)? — *adonner*, ex. du *Roman des Eles* : mettre deux points après *regarde* (vers 2), et le reste jusqu'à *porre* entre guillemets, ou séparer *ce n'adonne*; autrement cette longue citation est inintelligible. — *adosser*, 2ᵉ exemple en vers, vers 2 faux. — *aente* : *etsi*, lire *et si*. — Ibid., *Or m'en merveille dont vos est pris Chis maus*..., lire *merveil*. — *aentrer* : *Set el que l'ait? par foi, ele non*; lire *el non*. — *aerdre* : *Ne voloit le tanz perde*; lire *perdre*. — *ahucier*, fausse leçon, vers faux; lire *hucier*. — *ainz*, page 192, col. 2 : *Ne sa hunte ne quier, ainz sa grant honur* (Garnier de P.-Ste-Max.), vers faux, lire *ainz voil*. — *ale*, 2, premier exemple : *tete*, lire *tele*. — *alongir* : *Ramedieus*, lire *Damedieus*. — *amie* : *tolue*, lire *tolu*. — *aparer* :

fillette... Veult estre aujourd'hui mariee Et a ung masle apparee; lire *appariee*. — *aterminer*, p. 474, col. 1, ligne 2 : vers faux, lire *come*. *aventurelle* : le vers 2 de l'exemple est inintelligible dans sa première partie. — *belizor* : *bel aviet corps*, lire *avret*. — etc. etc.

Ces fautes sont relevées au hasard dans le dictionnaire, plus particulièrement dans les premières feuilles ; elles sont un peu trop nombreuses. M. Godefroy fera bien de veiller avec soin à la correction des textes, et de les faire vérifier à plusieurs reprises ; il serait tout à fait fâcheux que des fautes et des négligences de ce genre missent le lecteur en défiance, et enlevassent à ses citations l'autorité qu'elles méritent en général.

M. Godefroy cite volontiers ces exemples d'après les manuscrits, en indiquant les folios : cela est bien quand les ouvrages ne sont pas imprimés ; mais s'ils sont publiés, il vaut mieux faire les citations d'après les éditions en indiquant la page et les vers ; car on permet au lecteur de vérifier l'exemple, d'étudier le contexte et de préciser ainsi la signification. M. Godefroy ne suit pas assez strictement cette règle. Ainsi il cite généralement le *Roman de la Rose* d'après les manuscrits de Paris et de Rome (manuscrits Corsini, du Vatican, etc.). Pourquoi ne pas citer simplement d'après Méon ? A *aaisier*, ex. de la *Rose* d'après le manuscrit Corsini, folio 18 ; lisez Méon, 2489-90 ; à *acordance*, ex. d'après le manuscrit Corsini et le manuscrit Vat. Ott. 1212 ; lisez Méon, 485-6. Dans certains cas, il est intéressant de rappeler les variantes, par exemple à *aconsivre* : *La nature n'aconsurront*, *Rose*, Vat. Ott. 1226 ; *aconsuiront.*, *ibid.* Vat. Chr. 1522, 104 *a* ; *aconsieura* Vat. Chr. 1858, 138 *b*. Le lecteur serait pourtant aise de trouver un renvoi à Méon : Mais pour *baiserie*, pourquoi ne pas citer tout bonnement les deux vers de Méon : *Et lor donront si grans colees De baiseries, d'acolees* (11676-77) ? et à quoi bon donner après la citation du manuscrit de la Bibliothèque nationale 1573, folio 92 *a*, qui porte *beseries*, les variantes *De baiseries, d'acolees* (Vat. Chr. 1522, folio 70 *d*), *De bayseries* (*ibid.* Corsini, 73 *c*), *De baseries* (*ibid.* Vat. Chr. 1858, 93 *c*) ? Un peu plus loin, il y a un article à part pour la variante *besir* : *Ele ot la boche petiteste Et por* BESIR *son ami preste*, variante citée d'après le manuscrit de Lausanne. On serait bien aise de voir un renvoi au texte de Méon : *Et por* BAISIER *son ami preste* (vers 855), et de s'assurer que la leçon *baisir* ou *besir* n'est due qu'à une faute de copiste. Il est vrai qu'en ce cas particulier, M. Godefroy n'a pas même le droit de citer la vraie forme *baisier* ; car, de par le plan qu'il s'est imposé, *baisier* s'étant maintenu dans la langue moderne sous la forme *baiser*, n'a pas le droit de cité dans le présent dictionnaire. Bizarre conséquence de la méthode suivie, qui exclut la forme française, et consacre, par un article spécial, une faute de copiste.

Nous pourrions relever nombre de citations de ce genre : il n'est guère de page du dictionnaire qui ne nous offre un exemple. Nous nous bornerons à quelques faits. *Abé* : *être en abé de*, désirer ardemment ; exemple du *Vrai anel*, d'après Richelieu, 25566, folio 226, verso ; pourquoi ne pas citer d'après le texte de Tobler, p. 15, v. 365-7, que M. Godefroy a eu certainement sous les yeux ? car, comme Tobler, il cite à l'appui de cette expression le même exemple de Jean de Condé (édition Scheler, II, 255, v. 59 ; il le cite inexactement d'ailleurs, et avec une faute de renvoi).

Aaisier : *Qui..... me baisast Entre ses bras et m'aaisast* (*De Jouglet*, Richelieu, 837, folio 116 *d*). Il serait plus simple de lire, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, IV, p. 117, v. 174-175. — *Ne se pooient aaisier Ne d'acoler ne de baisier* (*Du vair palefroi*, Richelieu, 837, folio 349 *c*). Citez également Méon, I, 171, et Montaiglon, I, 31.

Aemplir : *Aemplissons la prophecie* (Gerv., *Best.*, Brit. Mus. Add. 15606, folio 87). Citez simplement d'après le texte publié par M. Paul Meyer, *Romania*, I, p. 428, v. 174.

Agaitier : *pechié Qui me cuide avoir aguetié* (*La Houce partie*, Richelieu, 837, 151 *b*). Voilà un texte qui a été publié plusieurs fois par Méon, par Raynouard, dans Legrand d'Aussy, par Bartsch, par Montaiglon ; il était bien facile de renvoyer à une de ces éditions.

Ahochier : *Mes son soupely ahocha A un pel* (*Estula*, Richelieu, 837, folio 228) ; mettez Barbazan, III ; Méon, III, 397 ; Montaiglon et Raynaud, IV, 91.

La page qui suit cet article est typique. J'y vois successivement l'article *ahoge* avec des citations de trois manuscrits du *Brut* de Wace, sans aucun renvoi au texte de Le Roux de Lincy, II, p. 150, vers 2 ; l'article *ahonir*, avec un exemple du *Court Mantel*, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale 1593, folio 114 ; renvoyer à Fr. Michel dans F. Wolf, *Ueber die Lais*, ou à Montaiglon et Raynaud, III, 13, v. 387, variante ; *ahontagier*, avec trois citations de la *Rose*, d'après les manuscrits que nous avons vus plus haut, une citation du dit de *Leesse*, d'après Vat. Chr., 1519, 37 *a* : on pouvait renvoyer au texte publié par Keller, *Romvart* ; *ahonter*, avec des citations de la *Rose*, du *Content dou monde*, de Gace de la Bigne, de Charles d'Orléans, de *Loherains*, d'après les manuscrits, alors que tous ces textes sont publiés.

Je viens de citer le *Romvart* de Keller ; il est à remarquer que nombre de passages indiqués comme cités d'après les manuscrits du Vatican, font partie d'extraits publiés par Keller dans le *Romvart*, précisément d'après ces mêmes manuscrits. A *Adevaler*, je vois un exemple avec cette indication : *Anc. poés. franç.*, Vat. Christ. 1490, f° 132 v° ; le passage est pris à Keller : qui reconnaîtrait derrière cette citation et cet extrait d'un manuscrit de Christine de Suède deux vers d'Adam

de la Halle, deux vers du *Jeu de la Feuillée ?* N'y a-t-il pas là de quoi dérouter le lecteur ? Pourquoi ne pas renvoyer tout bonnement au *Romvart ?* Quelquefois M. Godefroy indique à la fois l'édition et les manuscrits. J'ai en ce moment le dictionnaire ouvert à la page 320, et je vois à l'art. *aparent* adj. six exemples consécutifs tirés du Froissart de M. Luce : le 1er sans autre indication ; le 2e avec la note : manuscrit Amiens fol. 27 vo ; le 3e avec la note : manuscrit Rome ; le 4e avec la note : manuscrit Rome fol. 94 ; le 5e sans indication ; le 6e avec la note : manuscrit Amiens. A quoi servent ces additions ? A indiquer que M. Godefroy s'est donné la peine de vérifier ces leçons sur les manuscrits ? Pourquoi alors le folio n'est-il pas indiqué aux nos 3 et 6, qui reportent à des manuscrits ? N'est-ce pas plutôt que M. Godefroy a pris ces indications dans le texte même de M. Luce ?

Je ne nie pas que dans quelques cas M. Godefroy n'ait dépouillé des manuscrits qui ont été publiés plus tard. Ses premières recherches remontent à 1845 ou 1850 ; et dans la rédaction définitive du dictionnaire, il a conservé pour les exemples tirés de ces manuscrits l'indication des sources telle qu'il l'avait donnée à l'origine ; cela est fort légitime. Mais dans d'autres cas comme dans certains des exemples cités plus haut, la publication des textes était antérieure à ses recherches, et dans d'autres certainement il n'a connu les manuscrits que par les éditions. Il faut bien avouer qu'au fond de tout cela il y a un secret désir de paraître avoir consulté beaucoup plus de manuscrits qu'il n'en a été vu. Cependant M. Godefroy est assez riche de son propre fonds, et son dictionnaire met en circulation assez de documents inédits pour que le simple tableau et l'exposé exact de ses recherches personnelles dans les manuscrits lui fasse le plus grand honneur. Quand il cite d'après des textes imprimés, qu'il indique donc simplement l'édition, en donnant au lecteur les moyens de contrôler ses citations.

J'ai voulu quelquefois, dans ces derniers cas, vérifier les exemples, et j'ai trouvé les indications en défaut. Page 6, col. 1, *sus la teste a tranchier*, ex. de Cuvelier, *Du Guesclin*, 1, 217 ; *sus a perdre le cors* (id., ibid.) ; je n'ai pas trouvé les exemples aux pages indiquées ; *aaisier*, *Perceval*, manuscrit Mons, p. 132, Potvin. Je ne vois rien de pareil à la page 132 de l'étude de Potvin sur le manuscrit de Mons (bibliogr. de Chrestien de Troyes) ni de son édition du *Perceval* ; — *adestrer* (*Dolopatos*, 9534), renvoi inexact ; — *aplaignier*, *Rose*, Méon, 697, lire 6970 ; — *adelir*, et ailleurs, renvois à Benoit, *Chronique* ; confusion constante quant à la tomaison ; — *adevaler*, *Perceval*, manuscrit Berne, 106 c (et de même en plusieurs endroits) ; indication insuffisante. Quel est le manuscrit indiqué, le manuscrit 113 ou le manuscrit 154 ? Tous les deux contiennent un *Perceval*.

Quand M. Godefroy cite des exemples en vers d'après les éditions, il renvoie généralement au premier vers de la citation. *Aas*, dans un exemple de *Guillaume de Palerne*, est renvoyé au vers 5607 de l'édition de Michelant ; la citation a *treize* vers et le mot *aas* se trouve seulement au vers 7 de la citation, c'est-à-dire au vers 5612. Ainsi encore à *adaugier*, le lecteur est renvoyé au vers 1419, lisez 1421, *des Set dormans* de Chardry (éd. Koch) ; *afaitement*, « Wace, *Brut*, 2705, L. de Lincy », lire 2706 ; « *Rou*, 2919, Andresen », lire 2920 ; *afaitié*, « Benoit, *Ducs de Normandie*, II, 10843 » lire 10845 ; *afi*, « Mousket, *chronique*, 30183, Reiff. », lire 30188 ; *apaint*, « *Dolopatos*, 12670 », lire 12674. Ce système, qui manque de rigueur, n'est pas sans présenter des inconvénients. Le renvoi doit indiquer soit les numéros du premier et du dernier vers cité, soit le numéro du vers contenant le mot pour lequel est cité l'exemple.

Une dernière observation sur ce point. Pour un certain nombre d'exemples, on voudrait une indication plus précise de l'époque à laquelle ils appartiennent. Il ne faut pas oublier que les exemples s'étendent sur une durée de *six* siècles, et plus d'un texte, surtout des textes anonymes, sont assez peu connus pour que le lecteur ignore absolument à quelle époque les rapporter. De quelle époque est le *Kalend. des berg.* cité à *alongir ?* le fragment du *Cartulaire de la Frairie de la Halle des dras de Valenciennes* cité à *ajuchit ?* etc. Il y a là une lacune que je signale à l'attention de M. Godefroy.

Arrivé à la fin de ce compte-rendu, trop long pour le lecteur, trop court pour la matière (car bien des observations de détail ont dû être écartées), nous terminons en émettant le vœu que M. Godefroy poursuive courageusement son œuvre, en la perfectionnant, mais sans la ralentir. Il est de l'intérêt de ces études qui nous sont si chères que le monument élevé par M. Godefroy à la langue nationale soit le plus tôt possible achevé. Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* paraît sous le patronage du ministère de l'instruction publique ; celui-ci tiendra à honneur de voir mener à bonne fin une œuvre aussi vaste et d'un intérêt aussi général.

(*Romania*, vol. X, 1881, 420-439.)

XV

Dictionnaire historique de l'ancien langage françois ou glossaire de la langue française, depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV, par Lacurne de Sainte-Palaye, publié par les soins de L. Favre. Paris et Niort. Dix volumes in-4°, 1875-1882.

Malgré les vives critiques dont il la vit accueillir au début, M. L. Favre, sans se laisser déconcerter, a mené courageusement à bonne fin sa hardie entreprise. Chaque année a vu régulièrement se succéder un ou deux volumes et sept années ont suffi à achever l'œuvre. M. Favre a eu confiance dans le succès et il a eu raison.

Parmi les amateurs de l'ancienne langue, il n'en est point un seul assurément qui se fasse illusion sur la valeur réelle de l'œuvre de Sainte-Palaye. Sainte-Palaye eût-il mis la dernière main au dictionnaire qu'il préparait pour l'impression, lui eût-il donné toute la perfection dont la science de son temps eût été capable, qu'il n'aurait fait qu'une œuvre très imparfaite, puisqu'il ne pouvait utiliser les textes manuscrits de l'ancienne langue et que les documents dont il disposait étaient d'une valeur en général fort médiocre. Tout lettré un peu au courant de notre vieille langue et de notre vieille littérature sait donc à quoi s'en tenir sur les imperfections notables de l'œuvre. Et cependant M. Favre a réussi dans son entreprise et l'édition, croyons-nous, n'est pas loin d'être épuisée.

D'où vient cette contradiction apparente? Elle s'explique bien simplement, par le besoin pressant qu'on a de documents lexicologiques : le dictionnaire de Godefroy, si légèrement composé et si imparfait qu'il soit, répond cependant à tant de besoins que son succès est partout assuré. Ce dictionnaire ne donne que ce qui est mort dans la langue et, par suite, est sans explication sur les origines des usages lexicologiques actuels. Le dictionnaire de Lacurne, lui, tout incomplet qu'il est, donne du moins des mots qui ont continué de vivre dans la langue moderne,

aussi bien que des mots qui ont disparu. Sur le xve et le xvie siècle, il peut encore offrir des renseignements qu'on ne trouve pas ailleurs.

Littré en a tiré un grand parti dans la partie historique de son Dictionnaire : il n'en a pourtant pas tiré tout le parti possible et bien des trouvailles y sont encore à faire. Je ne citerai qu'un exemple : Littré, au mot *piston*, donne les explications suivantes :

« 1° Organe mécanique, en forme de cylindre très court remplissant » exactement une certaine portion de la capacité d'un tube dans lequel » il exécute un mouvement de va-et-vient ; 2° Partie mobile qui est » dans le cylindre de la machine à vapeur ; 3° Petits boutons qui ser- » vent à ouvrir une boite en les pressant du pouce ; 4° Fusil à piston » (suit l'explication de l'expression) ; 5° Cornet à piston (suit l'explica- » tion de l'expression) ; 6° Terme de fontainier, pièce mouvante d'une » soupape de fond : piston de garde-robe. » — Pas d'historique. Etymologie : « Italien *pestone*, de *pestare*, fouler, frapper. »

En parcourant cette série de significations, on ne voit là qu'une suite de sens spéciaux dérivés d'un sens primitif qui manque. D'ailleurs l'italien *pestone* signifie proprement *pilon* : et il n'est pas vraisemblable que le premier sens donné dans Littré (pièce mouvante d'un cylindre) dérive directement, par emprunt, du sens de *pilon* qu'a l'italien.

Ouvrons Lacurne et nous y lirons : « *Piston*, pilon. » Suit un exemple de Rabelais où on lit *fourgons*, *tenailles*, *mortiers*, *pistons*, etc. Le sens du mot au xvie siècle était donc *pilon*. De là sortent tous les sens spéciaux que Littré donne un à un et la filiation des significations est parfaitement établie.

Même après ce qu'en a tiré Littré, Lacurne offre encore des ressources notables : c'est une œuvre bien inférieure à ce que pourraient exiger les érudits les plus indulgents ; mais notre pauvreté en dictionnaires de la vieille langue est si grande, nous souffrons, si je puis dire ainsi, d'une telle misère lexicologique, que le Lacurne peut encore être fort utile. Et il faut remercier son courageux éditeur d'avoir osé mettre entre les mains du grand public l'amas de matériaux bruts et souvent informes amassés par Lacurne et qui dormaient au fond de nos grandes bibliothèques.

(*Revue critique*, 1884, n° 46.)

XVI

Ἑρμηνεύματα (καὶ) Καθημερινὴ ὁμιλία de Julius Pollux, publiés pour la première fois d'après les manuscrits de Montpellier et de Paris, par A. Boucherie, professeur au lycée de Montpellier. Un vol. in-4°, 339 p. Paris, Imprimerie nationale, 1872. (Extrait du tome XXIII, 2e partie, des Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques).

Le manuscrit 3049 de la Bibliothèque nationale renferme (fol. 80 v°-115 v°) un petit opuscule qui, par le sujet qu'il traite, rappelle assez bien nos guides de conversation. C'est un double recueil de phrases latines et grecques à l'usage des personnes qui, connaissant l'une de ces langues, voulaient s'exercer dans l'autre. L'ouvrage, dont la copie a été exécutée au commencement du xvie siècle par Hermonyme de Sparte, est intitulé Πολυδεύκους περὶ καθημερινῆς ὁμιλίας, *Pollucis de quotidiana locutione*, et rien n'empêche de voir dans ce *Pollux* l'auteur de l'Ὀνομαστικόν, Julius Pollux, précepteur de l'empereur Commode. Cette « conversation journalière » commence par une préface annonçant le but de l'auteur et le plan de l'ouvrage qui doit contenir 3 livres (fol. 80-85). Suivent, sous forme de petits dialogues, les descriptions de l'emploi de la journée d'un enfant et de celle d'un homme. Emploi de la journée d'un enfant : toilette du matin, arrivée à l'école, exercices scolaires jusqu'à midi, collation à la maison, retour à l'école (fol. 85-93). Emploi de la journée d'un homme ; rencontre de deux amis dont l'un a affaire au tribunal du préteur et se fait assister par l'autre (93-100) ; visite de deux personnes à un ami malade (100-102) ; promenade au marché et préparation d'un dîner (102-107) ; séance à la salle de bains (107-110) ; dîner (110-114) ; coucher (114-115).

La Bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier possède un manuscrit (n° 306), du ixe siècle, intitulé Ἑρμηνεύματα, *Interpretamenta*, renfermant un texte grec et latin comme le manuscrit de Paris avec

lequel il offre certains rapports. Il commence par une introduction qui est la reproduction à peu près littérale du début de celle qui ouvre la Καθ. ὁμιλ., et qui, comme celle-ci, annonce trois livres, dont deux seulement sont donnés. Le premier de ces deux livres contient une série de petits dialogues dans le genre du manuscrit de Paris, mais bien plus nombreux d'un côté et beaucoup moins développés de l'autre (fol. 139 v°-146 v°). M. Boucherie, qui a eu soin de leur donner des numéros d'ordre, en compte vingt-cinq, qu'il analyse ainsi : « Emploi de la journée à Rome, » visites en ville et hors de ville, entretiens avec des amis, déjeuner, » promenade au marché, affaires, séance à la salle de bains, dîner, » coucher. » Le deuxième contient une série de plus de 3,000 noms groupés en 44 sections, à la manière des glossaires du moyen âge, où les mots sont classés dans un ordre plus ou moins logique, d'après la nature des objets.

Tels sont les deux textes que M. Boucherie a eu l'heureuse inspiration de publier, et qu'il nous donne réunis sous le titre commun de Ἑρμηνεύματα καὶ καθημερινὴ ὁμιλία de *Julius Pollux*. Cette publication est de la plus haute importance pour la philologie grecque et latine, et elle soulève diverses questions qui méritent d'être examinées de près.

La première est celle qui est relative à l'auteur des *Interpretamenta*. M. Boucherie n'hésite pas à voir dans ce livre le même ouvrage que la *Quotidiana locutio* de Pollux, et par conséquent à inscrire ces deux variantes d'une œuvre unique sous le nom de Julius Pollux. « Les Ἑρμη- » νεύματα du manuscrit 306 de Montpellier et la Καθημερινὴ ὁμιλία du » manuscrit 3049 de Paris ne sont que des copies ou des éditions du » même ouvrage ; l'auteur est indiqué par le manuscrit de Paris ; rien » ne s'oppose à cette désignation ; tout au contraire y concorde, et la » chronologie et ce que l'on connait des travaux, de la profession, des » qualités et des défauts de Pollux » (p. 18). Cette conclusion peut être exacte pour l'identification de Pollux du manuscrit de Paris avec J. Pollux : mais a-t-on le droit d'identifier les *Interpretamenta* avec la *Quotidiana locutio ?* Il est permis d'en douter.

M. Boucherie s'appuie sur la reproduction de la préface du manuscrit de Paris (que j'appellerai P) dans le manuscrit de Montpellier (ou M) et sur une certaine ressemblance dans l'exposition et le développement des sujets qui oblige d'admettre unité de composition. Mais les différences l'emportent de beaucoup sur les ressemblances et, à bien examiner les deux ouvrages, on se voit forcé de les séparer. P contient cinq ou six sujets traités avec des développements relativement étendus, présentant une suite et formant chacun un petit tableau ou un petit récit assez complet en son genre. Quelque banal que puisse être le sujet, bien qu'il ne faille pas s'attendre à y trouver de l'originalité et de l'art, cependant on ne peut s'empêcher de remarquer que la lecture de P est bien plus

intéressante, et que la rédaction dénote une main plus exercée que celle de M; et c'est là un trait qui confirme, pour moi, l'identification du *Pollux* de ce manuscrit avec Julius Pollux. On ne peut pas en dire autant de M où le plus souvent les sujets traités aussi brièvement que possible se suivent au hasard.

D'ailleurs les sujets traités ne sont pas les mêmes. P commence par l'emploi de la journée de l'enfant; toute cette partie manque dans M. P nous montre ensuite un *dominus* rencontrant son ami Gaius qui, ayant affaire au tribunal, le prie de l'assister. Le dialogue se développe sur huit pages du manuscrit (93-101). Voici ce qui y correspond dans M. Un esclave apporte à Licinius une lettre de Gaius l'invitant à l'assister au tribunal. Licinius s'habille (ceci manque naturellement dans P) et part. Puis la scène change : on se trouve chez un professeur d'éloquence; cinq lignes plus loin, on demande l'adresse d'un ami; puis monté sur des mules, on part avec un soldat à Tibur. L'on arrive chez d'autres amis : salutations générales; vient enfin un petit paragraphe qui semble la conclusion du premier : « Puisque nous avons gagné, dînons ensemble. » Jusqu'ici assurément il est impossible d'établir la moindre ressemblance entre les deux textes. Après le procès, P donne le récit d'une visite chez un ami commun Lucius, malade, mais qui, au rapport de l'esclave, est descendu au jardin; cette visite manque dans M. Scène nouvelle dans P : invitation à déjeuner, course au marché pour les préparatifs de ce déjeuner : là encore M se sépare de P, car s'il nous conduit chez un marchand, c'est chez un marchand fripier, et ce sont des vêtements dont il est fait acquisition. Enfin dans P, après le déjeuner, Gaius est invité à des jeux et exercices; on va au bain; puis arrive le dîner, et l'on se couche ensuite. Ici M présente quelque ressemblance avec P : nous y retrouvons la séance au bain, le dîner et le coucher, mais là encore l'idée seule du développement concorde, les détails diffèrent absolument.

Cette rapide comparaison suffit, je crois, à établir qu'on se trouve en présence de deux textes d'origine différente, et les légères ressemblances qu'ils présentent s'expliquent par la nature même des deux ouvrages. En dehors de la préface sur laquelle nous allons revenir, ils n'ont de commun que trois points de développement : l'affaire devant le magistrat, la séance au bain et le dîner. Or si l'on songe que le type de ces ouvrages devait être tombé dans le domaine commun, l'on conçoit que ces coïncidences étaient inévitables et que certains *motifs* s'imposaient nécessairement à tous les auteurs d'*Interpretamenta*. Pour conclure des ressemblances à l'unité de composition, il faudrait qu'elles portassent sur l'exécution, ce qui n'a pas lieu ici pour M et pour P.

M. Boucherie vient lui-même confirmer nos remarques par ses observations sur les manuscrits de Leyde et de Saint-Gall qui contien-

nent eux aussi des *Interpretamenta* où l'on trouve, comme dans la seconde partie de M, une série de mots latins et grecs groupés sous 38 chefs différents. Si l'on jette les yeux sur le tableau comparatif où M. Boucherie reproduit (p. 2) les titres des 38 chapitres des *Interpretamenta* de Leyde et de Saint-Gall et ceux des 44 chapitres de M, on voit que les 38 titres des premiers se retrouvent — moins un — dans les 44 de l'autre, et que si l'ordre n'en est pas semblable, il y a des séries de chapitres se succédant dans le même ordre (chapitres 24-31 et 34-40 de M correspondant aux chapitres 9-16 et 23-29 de Leyde et Saint-Gall). De plus si l'on se reporte aux citations données en note par M. Boucherie, il semble que les divers chapitres contiennent à peu près les mêmes mots disposés dans le même ordre. Les deux ouvrages présentent donc des ressemblances intimes; cependant M. Boucherie ne les croit pas suffisantes pour se permettre de les identifier. Je comprends jusqu'à un certain point ses scrupules, mais je lui demanderais pareille réserve en ce qui touche M et P [1]. La préface il est vrai fait difficulté. M débute par une introduction de quelques lignes qui reproduit à peu près littéralement le premier quart de la préface de P. Mais si de l'examen des deux ouvrages il ressort la nécessité absolue d'admettre deux mains différentes, l'identité de la préface suffit-elle à ruiner les conclusions précédentes? En bonne méthode, non. Les deux ouvrages sont différents; donc la préface de l'un a été prise à l'autre, M aurait copié P; ou toutes deux ont été inspirées par un modèle commun ; ce serait une de ces phrases tombées dans le domaine public. Pour conclure et résumer mon opinion, je comparerais Καθ. ὁμιλ. et les Ἑρμ. à deux recueils de morceaux choisis de littérature portant en tête une même épigraphe (une page de Rollin sur l'utilité de la lecture par exemple) et çà et là se rencontrant dans la reproduction de quelques morceaux [2].

[1] Les *Interpretamenta* de Leyde et de St-Gall ont été publiés par Bœcking sous le titre de *Dosithei magistri Interpretamentorum liber tertius* (Bonn, 1832). Cette attribution à Dosithée repose sur cette seule raison que dans le mss. de St-Gall ils viennent une page après la grammaire de Dosithée, séparés de celle-ci par une liste d'expressions grecques et latines et de verbes grecs et latins, par un *explicit* et par un blanc d'une demi-page. La preuve est plus que faible, et je partage de tout point l'opinion de M. Boucherie qui les considère comme anonymes. Quant aux *Interpretamenta* de Montpellier, s'il les identifie, — à tort selon nous, — avec la Καθ. ὁμιλ. de Paris, nous serions presque tentés de les rattacher au texte de Leyde et de St-Gall, tant les rapports nous paraissent sensibles entre M et les extraits donnés de l'ouvrage de Bœcking. Il est vrai que M. Boucherie n'a guère eu l'occasion d'indiquer que les ressemblances, et si nous pouvions voir le texte même publié par Bœcking, peut-être serions-nous frappé de certaines différences dont il faudrait tenir compte.

[2] Nous verrons plus loin une autre preuve reposant sur ce fait que l'auteur de M est un Grec s'adressant à des Grecs, et que l'auteur de P est ou un Latin ou un Grec établi à Rome. — On pourrait peut-être faire valoir contre notre hypothèse une coïncidence assez remarquable, à savoir que M et P annoncent tous deux trois livres ; il est vrai que P n'en donne qu'un et M deux seulement ; mais les lacunes sont sans

J'arrive maintenant à l'examen des textes. Le premier est M dont M. Boucherie donne un double texte, l'un qui est la reproduction exacte du manuscrit avec toutes ses fautes, le second — imprimé au-dessus de l'autre — qui en est le corrigé, ou le texte critique. Chacun d'eux est sur deux colonnes, la première pour le grec, la seconde pour le latin. Les corrections sont nombreuses, car le texte, œuvre d'un scribe latin qui savait à peine lire le grec, est rempli de fautes ; ces corrections sont ingénieuses et faites surtout avec méthode. D'ailleurs M. Boucherie, à la fin de la préface, a consacré une dizaine de pages à l'examen de ces erreurs dont il demande l'explication aux ressemblances de sons et de formes (voir p. 21-32). Tout ce travail critique est remarquablement fait[1].

Quant au texte, quelle en est la valeur ? Une première question se présente tout d'abord, question non soulevée par M. Boucherie, mais non sans importance pour l'autorité à accorder à la partie latine : des textes grecs et latins que l'on a en présence, lequel des deux est la traduction de l'autre ?

Les éléments de solution ne manquent pas. Ce qui frappe tout d'abord, c'est que souvent un même mot latin correspond à plusieurs mots grecs, comme par ex. p. 82 où on lit ἡγεμών *dux* ; στρατηλάτης *dux*. Mais comme la réciproque est vraie aussi, qu'à la même page on lit : γραμματεῖς *tesserarii* ; γραμματεῖς *litterati* (et non *litterarii* ; voir l'errata)[2],

doute des omissions de copistes et dans M et dans P l'œuvre primitive devait contenir trois parties. Cette coïncidence n'est pas concluante ; car tous ces *Interpretamenta* étaient sans doute faits sur un plan uniforme, d'ailleurs très simple. 1er livre : phrases ; 2e livre : mots ; 3e livre : conjugaisons, formes grammaticales. Il n'est pas prouvé que le ms. de Leyde contînt ou annonçât plus de trois livres, malgré ce que semble dire M. Boucherie (p. 3).

[1] Une petite critique cependant. Pourquoi dans le second livre, M. Boucherie sépare-t-il chaque mot par un point ? Ce livre n'est pas composé seulement de mots détachés ; souvent les noms sont accompagnés d'une ou de plusieurs épithètes qui n'en peuvent être séparées.

[2] Ces doubles et quelquefois triples traductions sont fréquentes. En voici des exemples pour les premières pages. Nous prenons à la page 56, commencement de la 2e partie.

Texte grec : p. 56, θεοὶ ὕψιστοι (2 traductions latines) ; 67, διάμετρον (2) ; 72, εὖρος (2), ἀφηλιώτης (2) ; 75, εἰς τὸ μέλλον (2) ; 76, φρίκη (2) ; 78, ἐπιβάται (2) ; 80, ἱππικός (2), 81, μεσίτης (3) ; 82, γραμματεῖς (2) ; 84, τόξον (2), ἀγρός (2), χωρίον (2) ; 86, δρέπανον (2) ; 87, ἀμπελοφύλαξ (2) ; 89, αἴγειρος (2) ; 90, κάλαμος (2) ; 91, ναός (2) ; ἱερόν (2) ; 92, στέφανοι (2) ; μάντις (2) ; 93, προφήτης (2) ; ἁγνόν (2) ; 95, ἱπποφίδες (2) ; 96, συγγενεία (2) ; 97, τέκνα (2) ; πατήρ (2) ; 98, υἱοποίητος (2) ; 99, γυνή (2) ; 100, κοινώνος (2). — Texte latin : p. 56, *dii inferi* (2 tr. gr.) ; 57, *silvanus* (2) ; 57-58, *aurora* (2) ; 58, *mater magna* (2) ; 68, *sonus* (2), *turbor* (3), *procella* (2) ; 69, *aestus* (3), *solistitium* (2) ; 71, *ludifloralis* (2) ; 72, *annus* (2) ; 73, *meridie* (2), *tempus* (2) ; 74, *crepusculum* (2) ; 76, *tumor* (2) ; 77, *arbor* (2) ; 78, *alga* (2) ; 79, *princeps* (2) ; 82, *dux* (2) ; 83, *magister vici* (3), *pugna* (2) ; 85, *saltus* (2), *lenticula* (2), *fenum græcum* (2) ; 86, *suncilio* (2) ; 89, *popago* (2), *mespilum* (2) ; 90, *calamus* (2) ; 91, *sacrificium* (2), *altaria* (2) ; 92, *haruspex* (2), *fatidicus* (2) ; 93, *sors* (2), *augur* (2) ; 96,

il n'y a rien à conclure de ce fait, sinon que l'auteur avait sous les yeux des dictionnaires grecs-latins et latins-grecs dans lesquels les mots de chacune de ces langues étaient rendus par plusieurs équivalents ou bien (au cas qu'il fût grec — ce qui est notre avis) qu'il avait une connaissance suffisante du lexique latin pour trouver plusieurs équivalents à un même mot grec.

Mais si ces variantes multiples ne prouvent rien, d'autres faits établissent sûrement que le latin a été traduit du grec, et qu'au fur et à mesure que l'auteur écrivait en colonne ses mots grecs, il en donnait la traduction littérale, sans s'inquiéter si la grammaire latine trouvait son compte dans ce calque des formes grecques.

En voici quelques exemples : P. 48. τεμε χρεας | εκ υδατος | τακερον — *praecide* | *carnem* | *ex aquam* | *madid*UM. *Madidum* au neutre, amené par τακερον. — P. 59. *Venalia* (l. *Venus*) *florifer* traduisant Ἀφροδίτη ἀνθοφόρος ; ἀνθοφόρος n'a qu'une terminaison pour les deux genres. — P. 60. *sensum human*UM traduisant διάνοιαν ἀνθρωπίνην. — P. 64. Περὶ τῶν Ζ ἀστέρων πλανητῶν Κρόνου [1], Ἡλίου, Σελήνης, Ἄρεως, Ἑρμοῦ, Διός, Ἀφροδίτης — De septem stellis erraticis : *Satur*NI, *Sol*IS, *Lun*Æ, *Mart*IS, *Mercur*II, *Jov*IS, *Vener*IS ; le traducteur avait oublié au milieu de sa phrase que *de* gouverne l'ablatif [2]. — P. 73. Μέλλων χρόνος est traduit par *præteritum tempus*. Le contexte force d'admettre la leçon du grec ; l'erreur est due à un autre *præteritum tempus* qui se lit deux lignes plus haut. — P. 130. χρεας | χοιριον | υιον | εξ υδατος | αφ υδατος | απτον | ωμον — *carnem* | *suil*UM | *porcin*UM | *alix*UM | *exaqua* | *ass*UM | *crud*UM. Même faute qu'à la page 40. — P. 133. υδωρ | καταρον | καταρον | διαυγες | θολερον ψυχρον | χλιαρον | θερμον | ζεστον — *aqua* | *pur*UM | *mund*UM | *perlucid*UM | *turbid*UM | *frigid*UM | *tepid*UM | *cal*(*i*)*d*UM | *fervente*. Erreur semblable. — P. 145. ορνεα | πεταται — *aves vol*AT (!). Même page, le *fenicopterus* (omis par M. Boucherie dans les glossaires) semble une latinisation du grec φοινικόπτερος. — Enfin, argument d'une autre nature, les deux sections du chapitre *de moribus humanis* (p. 182-199 — 1re sect. *qualités* ; 2e, *défauts*), donne les deux séries d'épithètes dans l'ordre alphabétique grec. Quand cet ordre est interrompu, remarque M. Boucherie (p. 182, n. 2), c'est presque toujours pour rapprocher des synonymes [3].

subules (2), *stirps* (2) ; 98, *neptis* (2), *gemini* (2) ; 99, *uxor* (3) ; 100, *procurator* (2), *cu*(*r*)*ator* (2), *cogn*(*a*)*tor* (2), *dominus* (2), *domina* (2), *pater familias* (2).

On voit cependant que le latin l'emporte sur le grec, ce qui vient à l'appui de notre thèse, que l'auteur a pensé en grec, puis traduit en latin. — La suite présente la même proportion de doublets.

[1] Pourquoi M. Boucherie corrige-t-il la leçon du mss. en χρόνου ?

[2] Impossible de voir là une erreur du scribe ; les sept noms n'y auraient pas passé.

[3] Nous n'avons pas cité une masse de petites preuves de détail, qui chacune prise à part, n'offre rien de bien assuré, mais dont l'ensemble finit par porter la conviction dans l'esprit. Par ex. p. 128 ; ἐφόδια παντοδαπά traduits par *viaria omnigenus* (faute

De ces diverses particularités, il ressort évidemment que chaque mot du texte latin est la traduction du mot grec correspondant. Quelle confiance peuvent donc lui donner les romanistes qui lui demandent des formes du latin populaire, il est facile de le voir. M. Boucherie cite (p. 13) les solécismes *Scis ubi manet, scito si intus est* (p. 39, 40), comme des solécismes de la langue parlée, de la langue populaire. Peut-être n'est-ce que la traduction littérale du grec : οἶδας ποῦ μένει — γνῶθι εἰ ἔνδον ἐστί — Et de même les tournures *quod sufficit ad homines viginti* (p. 45) ; *quot sunt horæ ? jam octo* (p. 44), etc. reproduisent peut-être simplement le grec τὸ αρκοῦν πρὸς ἀνθρώπους κ — πόσαι εἰσὶ ὧραι ; ἤδη ὀκτώ. Assurément *bene habent* (p. 40) n'est ni vraiment latin, ni roman, mais grec : καλῶς ἔχει. De même *calceet* me *aliquis gallicas* (p. 46) ne peut être que ὑποδησάτω με τὶς τὰ λώρια. *Ne quod vultis* (p. 51) vient de μήτι θέλετε. Ces exemples suffisent. On voit que la valeur de ce texte est bien moindre qu'on pourrait se l'imaginer. A considérer seulement le titre, on pouvait espérer rencontrer un texte du latin vulgaire ; on ne trouve que du latin classique, gâté d'hellénismes, avec quelques termes nouveaux ou quelques acceptions nouvelles empruntées à la langue familière. Aussi la grammaire et la syntaxe n'offrent rien de bien curieux. Le texte grec, rempli de fautes, est intéressant pour l'histoire de la prononciation du grec. Le texte latin présente les incorrections qu'on est habitué à rencontrer dans les manuscrits anciens. En voici quelques-unes, qui pourraient aller rejoindre toutes celles dont M. Schuchardt a donné le classement dans son *Vocalisme du latin vulgaire* : *cenare* 49, 50, etc. ; *calciamenta* 37 ; *latinæ* (-*ne*) 33, 34 ; *causedicus* 39 ; *berbanæ* (*verb.*) 92 ; *orreum* 86 ; *have* 34, 45 ; *ospitalis* 54 ; *ilaris* 57 ; *haer* 67 ; *orror*, *orripilatio* 76 ; *harena* 78 ; *da mappa[m] ad manus* 51 ; *cotidianos* (-*nus*) 35 ; *amicus* (-*cos*) 41 ; *coco* (*coquo*) 41, 69 ; *tonitralis* 55 ; *clostrum* 126 ; *præsteteris* 36 ; *linquamem* (*liq.*) 47 ; *acitabulo* 49 ; *piscis* (-*ces*) 63 ; etc., etc. En fait de romanismes, je ne citerais guère (à côté de ceux qu'a déjà relevés M. Boucherie dans son glossaire, tels que *cicala*, *fervente*, *adduce*, etc.) que *manducemus*, p. 48, traduisant φάγωμεν, et

qui n'est pas apparente dans le texte corrigé de M. Boucherie) ; p. 132 : ὕδνα traduit par deux mots *terræ tubera* ; p. 51, *ponite mensam*, corrigé après coup en *imponite*, et amené par le grec θέτε ; p. 80, *consolaris* donné deux fois à une distance de 6 lignes, ce qui ne s'explique qu'autant que l'auteur pensait en grec ; p. 131 : Ζωμευτόν, Τηγανιτόν traduit par *ex jure*, *ex sartagine* ; etc., etc. — Le texte fournit-il des preuves contraires ? Je ne vois guère que deux passages difficiles à expliquer avec l'hypothèse d'un auteur grec. P. 133 : οινος | παλαιον | ακρατον | υδαρες, etc. — *vinum*, *vetus*, *merum*, *aquatum*, etc. P. 137 : Κρεας | καπριον | etc. χορια | βοεια | ταυρια | μοσχια | etc. | αρνια | ελαφια | — *caro verrina*, etc. (tous les adjectifs au féminin). Peut-être les adjectifs de la page 137 sont-ils des pluriels neutres ; on trouve en effet au milieu de la série le mot σάρκες. Il en est de même p. 134, où je remarque οἰνόμελι, αφέψημα et d'autres noms neutres. Cependant les premières épithètes de οἶνος font difficulté ; toutefois remarquons que ἄκρατον et ὑδαρές s'emploient au neutre absolument. Voir le Thesaurus de H. Est. s. v. ἄκρατος et l'exemple d'Athénée.

vessica, p. 123. Je rappellerai encore le mot *tisana*, grec τισάνη, p. 85, au lieu de *ptisana*, πτισάνη. Cette forme est vraiment populaire ; je la retrouve dans les textes talmudiques du IIIe siècle (traités Betza, 14, a ; Moed Katon, 13, 6), légèrement altérée d'après la phonétique hébraïque : *tisné* (au sens de *orge mondée* et *potion d'orge mondée*). De là l'italien *tisána* (accentuation grecque, *tisána*, τισάνη), d'où le fr. *tisane*[1].

Le texte de P est beaucoup plus correct que celui de M. Aussi M. Boucherie a-t-il jugé inutile de le donner en double, comme il a fait pour M. Il le reproduit avec les corrections nécessaires, mais en indiquant toujours avec grand soin la leçon du manuscrit quand il la modifie. Le latin et le grec se suivent de très près, cependant il est difficile de distinguer lequel des deux est la traduction de l'autre, ou s'ils n'ont pas été composés ensemble. En tout cas l'auteur était plus maître de la langue latine que celui auquel on doit M. L'on aurait bien quelques faibles indices semblant montrer qu'ici aussi le latin est traduit du grec, par ex. : *indui* me *superari*am *alb*am = ἐνδυσάμην ἐπενδύτην λευκήν, p. 205. — *Ut scripsi autem* (pour *Ut autem scripsi* = γράψας δέ, p. 206. — *Quomodo habes* = πῶς ἔχεις (p. 208). — *Audivisti* quia *vicimus* = (ἤκουσας ὅτι ἐνικήσαμεν) (p. 210). — Mais d'autres prouvent le contraire : ἃ ὑποτεταγμένα εἰσι (pour ἐστί) = quae subjecta *sunt*, p. 204, et de même ἃ ἀναγκαῖά εἰσιν, p. 218. Ἄρξασθε ἀπ' ἀρχῆς = mihi *incipite ab initio*, p. 207 : Ἄν σοι ἡδὺ ἐστί = *si tibi suave* est, p. 212. Πεπεράτον forme grécisée du lat. *piperatum*, p. 216 (omise dans le glossaire). Πάντα ὀρθῶς ἔχει est bien traduit par *omnia* se *recte habent*, p. 212[2]. Le latin, pour reproduire mot pour mot le grec, ne pousse pas comme dans M la servilité jusqu'au barbarisme ; il reste latin. Aussi faut-il attacher plus de prix aux romanismes qui rappellent la construction grecque, l'infinitif pour le supin (*salutare* p. 205, et p. 208, 2 fois) ; *si* et l'indicatif, pour *an* et le subjonctif (*interroga eum* si possumus, εἰ δυνάμεθα, p. 211), l'impératif pour le subjonctif (ne dormita, μὴ νύσταζε, p. 215), etc. Rappelons *suum* pour *ejus* dans : *videre dominum suum*, ἰδεῖν τὸν κύριον αὐτοῦ, p. 211. Pour résumer les caractères de la *Quotidiana locutio*, plus complète et mieux faite que la première partie des *Interpretamenta* qui lui correspond, d'une langue plus correcte, d'un latin plus pur, présentant çà et là

[1] Ce mot peut s'ajouter à ceux que j'ai étudiés dans la *Romania* I, p. 92 (dans le premier volume de ces Essais, p. 196). Je ne l'avais pas fait entrer dans mon étude, parce que j'attribuais la chute du π à la phonétique hébraïque. Mais le *tisana* des *Interpretamenta* vient prouver que le *tisné* du Talmud est réellement une forme populaire grecque et latine, et à son tour est confirmé par celle-ci. Les dictionnaires du grec moderne donnent πτισάνη. Le mot a sans doute été refait.

[2] Signalons encore un petit indice. M commence sa préface par *multos video cupientes* graece *disputare et* latine, mettant *graece* avant *latine* ; P intervertit l'ordre des deux mots : *multos cupientes* latine *loqui et* graece (p. 202), et de même : *per quem facilius* latine *et* graece *loqui instruantur* (p. 204).

quelques constructions populaires, elle diffère quant au sujet et quant au style des *Interpretamenta*, et rien n'empêche de l'attribuer à l'auteur de l'Ὀνομαστικόν.

A ces deux textes, M. Boucherie a ajouté deux extraits du manuscrit 6503 de la Bibliothèque Nationale (fonds latin) ; ce sont 17 fables d'Esope, et un très court fragment de droit romain, texte grec et traduction latine littérale. Ces extraits ont déjà été publiés par Bœcking en 1832, d'après les manuscrits de Leyde et de Saint-Gall, plus récents de trois siècles que le manuscrit de Paris (M. Boucherie ne nous dit pas la date de ce dernier). Le texte grec des fables est fort maltraité, grâce à la manie du scribe qui, connaissant bien le latin, mais mal le grec, l'a mutilé à plaisir ; cependant les véritables leçons se retrouvent encore assez facilement sous les erreurs de lettres et les altérations qui ne les détruisent pas en somme, et M. Boucherie, aidé de la version latine et du texte, fort corrompu, il est vrai, de Bœcking, a pu rétablir à peu près sûrement la partie grecque. Le latin, qui est fort correct, présente quelques particularités : p. 229 : *Sic exiguum animal* au lieu de *tam ex. an.*; p. 230 : *post modicum*, hellénisme = μετ'ὀλίγον ; p. 237 : *cattus* pour *felis* (on a, d'ailleurs, d'autres exemples de ce mot dans la basse latinité) ; p. 240 : *Interrogante..... si ipse esset* ; p. 247 : *hiberno*, pris absolument au sens de *hiver* (omis dans le glossaire), etc.

Le fragment de droit romain n'offre pas grand intérêt.

Les résultats nouveaux qu'apportent les documents publiés par M. Boucherie sont consignés dans un double index grec et latin qui termine l'ouvrage, et qui se partage en deux sections, l'une contenant les mots nouveaux, l'autre les formes rares et les acceptions nouvelles, division utile à certains égards, gênante à d'autres. Ces deux index doubles ou ces quatre glossaires qui s'étendent sur 80 pages, quoique encore quelque peu incomplets surtout en ce qui touche les romanismes, suffisent à montrer la valeur de ces documents. Beaucoup moins précieux, il est vrai, qu'on aurait pu le croire pour l'étude du latin populaire, ils ne laissent pas que d'avoir une importance considérable, et si le travail de M. Boucherie, excellent surtout dans la restitution critique du texte, présente encore quelques lacunes ou laisse encore quelques points non élucidés, l'auteur n'en a pas moins le mérite d'avoir heureusement enrichi le trésor de la philologie grecque et de la philologie latine.

(*Revue critique*, 1873, n° 40.)

XVII

Nouvelle grammaire française, fondée sur l'histoire de la langue, à l'usage des établissements d'instruction secondaire, par Auguste BRACHET. Paris, Hachette, 1872. Un vol. in-12, XIX-248 p. — Prix : 1 fr. 50.

Poursuivant ses travaux de vulgarisation, M. Brachet publie aujourd'hui une *nouvelle* grammaire française, où pour la première fois, dans un livre destiné aux classes, on essaie d'expliquer les règles par l'histoire de la langue [1]. On ne peut qu'applaudir à cette réforme, qui tend à faire entrer dans le domaine commun des vérités élémentaires jusqu'ici réservées aux érudits. C'est en quelque sorte une révolution dans l'enseignement, révolution salutaire à laquelle M. Brachet aura l'honneur d'avoir attaché son nom.

Le livre se recommande en général, outre la nouveauté et l'importance du sujet, par la clarté du langage et la simplicité de l'exposition. Ce sont des qualités de vulgarisateur que M. Brachet possède au premier chef. Mais l'œuvre de M. Brachet est très inégale. A côté de parties faites avec soin et talent, on en rencontre d'autres en plus grand nombre qui semblent avoir été rédigées à la hâte. C'est l'explication la plus vraisemblable des lacunes et des erreurs vraiment regrettables qui déparent ce livre. Nous croyons rendre service à l'auteur et au public en les relevant ici avec plus de détail que ne le fait d'ordinaire la *Revue* ; et si nos observations peuvent sembler trop minutieuses ou trop sévères, M. Brachet n'y verra que notre désir d'être utile et de contribuer, par les corrections et les améliorations que nous proposons, au succès d'une œuvre qui a naturellement toutes nos sympathies.

[1] Nous devons cependant mentionner l'ouvrage de M. Marty-Laveaux, qui poursuit un but quelque peu différent, mais qui se recommande par de rares qualités, et dont nous rendrons un compte détaillé quand il aura achevé de paraître.

Après une préface fort spirituelle où l'auteur défend justement l'étude historique de la langue contre les préjugés d'une routine aveugle et les entraînements de novateurs irréfléchis, il donne dans l'introduction une description sommaire de la géographie et un aperçu de l'histoire de la langue française. En quelques traits nets et précis, M. Brachet établit la différence du provençal et du français, du latin populaire et du latin classique, du français et des dialectes ou patois, des mots de formation populaire et des mots de formation savante.

Après cette introduction commence la grammaire proprement dite qui comprend trois livres : I *Étude des lettres* (alphabet, voyelles, diphtongues, consonnes, syllabes, accent tonique, signes orthographiques) ; II *Étude des mots* (dix chapitres consacrés aux dix parties du discours) ; III *Étude des phrases* (1° syntaxe des mots : substantif, article, adjectif, noms de nombre, pronoms, verbes ; 2° syntaxe des propositions).

Livre I, *Étude des lettres* ; *voyelles pures*. Parmi les voyelles, l'auteur place *eu*, *ou* avec raison ; ces voyelles ne sont composées qu'en apparence pour les yeux, mais elles offrent pour l'oreille un son unique aussi simple que celui de *a*, de *o*. A l'occasion des voyelles françaises, l'auteur passe en revue les voyelles latines et dit ce qu'elles sont devenues en français. Cette petite page de phonétique donne lieu à bien des remarques. P. 17 et 20, où l'auteur a-t-il pris que *e* latin se prononçait toujours comme *e* ouvert ? — § 18, ce qui est dit sur les longues et les brèves est vague et peu exact. — « *A* latin bref, dit M. Brachet, devient *e* ouvert : *sel* de *sal*, *mer* de *mare*, *fève* de *faba* ; *ā* latin devient *é* fermé : *aimé* de *amatum*, *pré* de *pratum*, etc. » M. Brachet devrait pourtant savoir aujourd'hui (voy. *Revue critique*, 1869, I, 250) que le français ne distingue pas, dans le traitement de l'*a*, la voyelle brève de la voyelle longue : *a* bref ou long est devenu en vieux français *é* et cet *é*, pour des causes spéciales qui ont agi sur lui, qu'il vint de *ā* ou de *ă*, s'est transformé dans des cas déterminés en *è* (voy. G. Paris, *Alexis*, p. 50). De là des *ă* devenant *é* : *lez* de *lătus*, *dé* de *dătum*, ou *è* : *père* de *pătrem*, *sel* de *săl* ; de là encore des *ā* devenant *é* : *pré*, de *prātum*, *bonté* de *bonitātem*, ou *è* : *mère*, de *mātrem*, *tel* de *tālem*, etc. Cette erreur, au commencement de la *Grammaire*, est fâcheuse. Les élèves, en effet, attirés par la nouveauté de ces recherches, ne manqueront pas d'étendre ces lois phonétiques à d'autres exemples, et s'ils les trouvent dès le début en défaut, ils pourront prendre en soupçon les principes de la grammaire historique. — L'auteur dit que *ō* devient *eu* ou reste *o* devant *m* ou *n*, que *u* reste *ū* (*ou*) devant deux consonnes ; il a raison de ne pas parler des exceptions de *ŭ* = *o*, *u* ; mais il aurait pu parler de *ō* = *ou* ; car quand nos écoliers voudront appliquer les règles indiquées pour *ō*, ils songeront immédiatement à *nos*, *vos* qui de-

viennent *nous*, *vous*. — Au sujet des voyelles longues, marquées généralement de l'accent circonflexe, M. Brachet dit que ce signe indique ordinairement la suppression d'une lettre, notamment *s*, consonne prononcée jusqu'au XIVe siècle, puis disparue. Il serait plus exact de dire : prononcée jusqu'au XIIIe siècle. — Entre l'*o* bref latin et l'*eu* français correspondant, M. Brachet signale comme sons intermédiaires *ue* (XIe siècle), *oe* (XIIe); il peut ajouter *uo*, qui existait au Xe siècle. « Quelques mots, comme *accueillir*, ajoute-t-il, sont restés à l'étage *ue* » et n'ont point suivi la transformation en *oe*. » Il faudrait dire plus clairement qu'il s'agit ici, non de la prononciation, mais de l'orthographe. — Comme exemples de l'*y* intercalé entre deux voyelles pour éviter un hiatus, je trouve *croyant* et *écuyer* ; les deux exemples sont inexacts : *credentem* ne donne pas *croant* d'où *croyant*, ni *scutarius écuer*, d'où *écuyer*, mais *creant*, devenu *croyant* sous l'action du présent *je croi*, et *écu-ier*. M. Brachet dit que l'*y* vient d'ordinaire d'un *c* et d'un *g* latin entre deux voyelles, et il ne cite d'exemples que du *c*; on pourrait ajouter *regalem royal*, *legalem loyal*, etc. — Le chapitre III est consacré aux diphtongues; je remarque l'omission des diphtongues *ieu*, *iou* (*pieu* ; *piou-piou*), sans compter les diphtongues fortes conservées dans l interjection *aye*, dans *Raoul*, etc. — Pour les nasales (chapitre IV) on regrette de ne pas trouver la série complète des notations orthographiques des voyelles nasales : *an*, *en* ($\tilde{a}$) ; *en*, *in*, *ain*, *ein* ($\tilde{e}$) ; *on* ($\tilde{o}$) ; *un*, *eun* ($\tilde{u}$) ni la liste des diphtongues nasales. — M. Brachet distingue les consonnes (chapitre V) en fortes (*k*, *t*, *p* ; *ch*, *ç*, *f*) et en douces (*g*, *d*, etc.) ; mais il a le tort d'employer le terme *doux* pour désigner aussi le son sifflant ou chuintant du *c* et du *g* devant *e* et *é*, ce qui introduit de la confusion dans ce chapitre. Selon M. Brachet *c* dur vient du latin *cc* : *sec* de *siccum*, etc. ; pour être exact, il faut dire : de *c* ou de *cc* devant *o*, *u* ; cf. *vacca*, *vache* et *corpus*, *corps*. Observation analogue pour *g*. La distinction de *c* et de *g* devant *a*, *e*, *i* ou devant *o*, *u* pouvait être faite sans compliquer l'exposition et elle avait son importance. On est fort étonné de lire (p. 26) cette affirmation, que *s* latin était prononcé *z*; il est aussi singulièrement inexact de dire que *ti* latin sonnait *ts* devant une voyelle; car, à ce compte, les Romains n'auraient pas prononcé *amicitsia*, comme le dit M. Brachet, mais *amicitsa*. « *S* dur vient de *s* latin », dit M. Brachet ; ajoutons : de *s* initial. « *S* doux du *c* latin, de *ti* plus voyelle » ; ajoutons encore de *s* médial : *rose*. « *V*, au milieu d'un mot, vient de *p* ou de *b* » ; ajoutons encore de *v* : *avoine* de *avena*, etc. « *L* mouillé s'écrit *ill* ou *il* » : M. Brachet oublie la notation par *l* après un *i* : *persil*, *péril*. Pour l'*x*, M. Brachet oublie également la valeur de *s* à la fin et même au milieu des mots (*six*, *soixante*, etc.) ; cette omission amène quelque obscurité dans l'exposition de la formation du pluriel en *x* (cf. § 79).

Le livre Ier se termine par des observations sur l'accent tonique et le balancement de la voyelle atone et de la voyelle accentuée (généralement devenue diphtongue) dans la dérivation. Les remarques sont très justes; je signalerai toutefois le mauvais choix des exemples, où sont rapprochés des mots tels que *lièvre*, *chevalier* — *lévrier*, *chevalerie*, etc., ce qui fait croire à une diphtongue *ie* d'une même origine dans les deux mots. Il aurait fallu varier les exemples de l'alternance (*voile, révéler*; *bœuf*, *bouvier*, etc.), et en montrer le caractère général. Une autre remarque qui se rattache à la précédente, c'est que l'auteur a eu tort de ne parler qu'à la fin du livre Ier de l'accent tonique. Déjà p. 21, il parle de voyelles accentuées et non accentuées sans que l'élève sache ce que c'est que l'accent; s'il avait dit que les lois de phonétique qu'il donne au début (p. 17) ne sont vraies que pour les toniques, et s'il avait ajouté un mot sur le traitement des atones, toute cette fin du Ier livre devenait beaucoup plus limpide et plus rigoureuse, sans être plus compliquée. Le dernier chapitre du livre Ier est consacré à l'examen des signes orthographiques qui ont été empruntés au grec par les grammairiens du XVIe siècle. En somme, malgré de nombreuses erreurs de détail, ce premier livre est neuf et bon.

Livre II, chapitre Ier. *Du nom*. Pour le genre, M. Brachet pose ces règles : « Les substantifs latins masculins sont ordinairement restés » masculins en français... *Il n'y a qu'une seule exception* : ce sont les » substantifs abstraits en *or*. » Pour être exact, il faudrait dire « il n'y » a qu'une seule exception *générale* », car il y a bien des exceptions particulières. « Les substantifs latins féminins sont également restés » féminins en français. » Ajoutons comme exception générale les noms d'arbre (sans parler des nombreuses exceptions particulières). La rédaction du § 70 est plus que bizarre : « Dans un très petit nombre de » cas, le féminin est plus court que le masculin (suivent les exemples : » *compagne*, *taure*, *mule*, *vieille*, etc.); les *masculins sont dérivés des* » *féminins* au moyen des finales *et*, *ard*, *on*, *eau*, etc. » Immédiatement après cette règle, on lit à l'historique : « Il ne faut point conclure de » ces exemples qu'il y a en français des masculins formés à l'aide des » féminins. » Que M. Brachet se mette d'accord avec lui-même, et efface de sa règle cette assertion étrange que des masculins dérivent de féminins. Signalons encore dans ce paragraphe une distraction singulière : « *Mulet* signifiait jadis *le petit d'une mule*, *son poulain* » ; il faut croire qu'au moyen âge les mules étaient fécondes! — Les paragraphes concernant les irrégularités dans le genre des noms (§§ 71-74) et le pluriel des noms composés (§§ 82–85) seraient mieux placés à la syntaxe. L'observation sur le genre de *garde*, *élève*, etc. (§ 71) est neuve, mais inexacte; car ce ne sont pas seulement des noms abstraits comme *garde*, *aide*, *manœuvre*, qui changent de genre en devenant concrets,

mais encore des noms concrets féminins qui deviennent masculins quand ils désignent des personnes : *guide*, *trompette*, *enseigne*. De plus, même au sens concret, les noms comme *élève*, *garde* deviennent féminins quand ils désignent une femme. Enfin, l'exemple de *garde* masculin (garde-*chasse*) opposé à celui de *garde* féminin (*la* garde *des frontières*) est mal choisi. *Garde* dans *garde-chasse* est un temps personnel du verbe *garder*.

La théorie du pluriel des noms composés ramenée à trois règles est défectueuse : 1° Les noms formés de deux noms ou d'un nom et d'un adjectif forment leur pluriel, dit M. Brachet, en ajoutant un *s* à chacun de ces deux mots : *chats-tigres*, *basses-tailles* ; cette première règle peut passer, quoiqu'elle offre déjà des exceptions ; 2° Pour les noms composés d'un adverbe ou d'une préposition, le pluriel se forme en ajoutant un *s* au substantif : *des avant-coureurs*, *des sous-préfets*. Cette règle est inexacte. Quand le mot invariable est un adverbe ou une préposition prise adverbialement (c'est-à-dire sans régime), fort bien ; le substantif varie : *des avant-coureurs*, *des sous-préfets*. Mais quand le mot invariable est vraiment une préposition qui régit le substantif, celui-ci reste invariable : *des à-compte* ; 3° Quand le nom composé est formé d'un nom et d'un verbe (*tire-bouchon*), de deux noms séparés par une préposition (*tête-à-tête*, *pot-au-feu*), d'un verbe et d'un adverbe (*passe-partout*), il reste invariable au pluriel sauf quelques exceptions que l'usage apprendra. On ne peut vraiment placer parmi les exceptions enseignées par l'usage des pluriels tels que *chefs-d'œuvre*, *arcs-en-ciel*, *chars-à-bancs*, etc., où la variabilité du premier terme s'impose d'elle-même.

La section III du chapitre 1er est consacrée à la formation des substantifs. C'est une nouveauté de ce livre d'avoir donné à la formation des mots la place légitime qu'elle doit occuper dans toute grammaire. Déjà plusieurs auteurs avaient tenté de faire entrer la composition et la dérivation dans l'enseignement du français. A M. Brachet revient le mérite d'en avoir donné les règles méthodiquement. L'auteur a reconnu lui-même combien était faible ce qu'il en disait dans sa *Grammaire historique* ; il a repris la question et est arrivé à ce résultat assez curieux que la grammaire à l'usage des classes est incontestablement supérieure en ce point à la grammaire historique. L'auteur n'a pas cru devoir consacrer un livre spécial à la formation des mots, mais, à la fin des sections du substantif, de l'adjectif, du verbe, il étudie les procédés employés par la langue pour créer de nouveaux substantifs, de nouveaux adjectifs, de nouveaux verbes. La plus importante de ces sections est celle qui concerne la formation des substantifs ; elle est généralement bien faite ; on y constate toutefois des omissions et des erreurs. La composition est ramenée seulement à l'addition d'un préfixe devant un

substantif (§§ 89-90); ce qui est contradictoire avec le § 82, où M. Brachet distingue diverses sortes de mots composés dont il donne plus ou moins exactement la formation du pluriel. On voit aussi les inconséquences de cette disposition où les règles du pluriel des noms composés (qui relèvent en réalité de la syntaxe) sont données avant la théorie de la formation de ces noms. — § 91, *après* est omis dans la liste des préfixes (*après-midi*, etc.) — § 96, la formation du suffixe *age* est donnée inexactement; cf. sur le passage de *aticum* à *age* mon article de la *Romania* (voir plus haut, p. 140). — § 102, les exemples de la chute de *ie* dans les mots *misère*, *audace*, etc., ne sont pas justes, parce que ces mots sont de formation savante. — §§ 113-118, le suffixe *ure* formant des substantifs à l'aide d'adjectifs est omis (*verdure*, etc.). — § 120, *loyer* n'est pas *locare*, mais * *locarium*. — § 121, les substantifs verbaux comme *appel*, *égout*, etc., seraient, selon M. Brachet, tirés de l'infinitif *appeler*, *égoutter*; cette explication toute mécanique étonne chez un disciple de Diez, qui a donné de ces formes une explication plus scientifique. Comment M. Brachet expliquera-t-il, dans son hypothèse, les mots tels que *relief*, *maintien*, etc.? — §§ 124-144, je constate l'absence du suffixe *age*, ce suffixe si vivant à l'aide duquel des substantifs sont journellement tirés des verbes (*blanchissage*, *lavage*, *nettoyage*, etc.).

Le chap. II est consacré à l'article. Rien à signaler, sinon que le § 142 doit rentrer dans la syntaxe, et que la note sur l'emploi de *uns*, *unes* en vieux français (pour désigner les *duels naturels* : « unes joues ») est inutile dans une grammaire élémentaire.

Chap. III. *De l'adjectif.* — La formation du féminin et du pluriel dans les adjectifs est exposée avec soin, et les explications historiques sont justes (cependant l'auteur persiste à tort à attribuer les formes comme *grande* au XIVe siècle, voy. *Revue critique*, 1868, I, 28). Je supprimerais la section III (Degrés de signification dans les adjectifs) Une note sur *meilleur*, *pire*, *moindre* suffirait. La distinction des degrés de signification se comprend en effet dans le grec et dans le latin qui affectent l'adjectif de terminaisons spéciales pour le comparatif et le superlatif. Mais à quoi bon transporter dans le français qui les ignore ces distinctions des langues classiques? On prétend que le superlatif est marqué par *très*; pourquoi pas par *bien*, par *fort*, par *extrêmement*, par *excessivement?* Formons donc les règles de la grammaire française d'après l'étude de notre langue, sans les emprunter toutes faites à d'autres idiomes.

Ce qui suit sur la formation de l'adjectif (§§ 166-187) est bon. La liste des dérivés est suffisante pour une grammaire élémentaire. Quelques observations : Le français, dit M. Brachet, forme des adjectifs par les mêmes procédés qu'il emploie pour former des noms, c'est-à-dire par *composition* (voy. § 88) et par dérivation. Au § 88 auquel renvoie

l'auteur, il n'y a rien de pareil. Est-ce une faute d'impression ? Je ne le crois pas, parce que l'auteur ne parle nulle part explicitement, ainsi que nous l'avons constaté, des procédés de formation des mots composés. — *Archi* ne sert pas seulement à former des adjectifs, mais encore des substantifs : *archi-prêtre* ; et il serait bon d'indiquer la signification péjorative qu'il prend dans la langue populaire : *archi-fou*.

Le chap. IV (*Noms de nombre*) est bon ; remarquons seulement que *zéro* n'est pas un nom de nombre cardinal comme *un*, *deux*.

Le chap. V (*Du pronom*) doit nous arrêter. Il donne lieu à des observations de détail et d'ensemble. Je commence par les premières. § 262, M. Brachet fait dériver *moi* de *mi* pour *mihi*, et il en rapproche d'un côté *nil* pour *nihil*, de l'autre *fidem* foi, *nigrum* noir. Ces assertions sont plus qu'étonnantes. M. Brachet sait pourtant bien que l'*i* est bref dans *fidem*, *nigrum* et que cet *i* a donné *ei*, *oi* (cf. p. 17), que *i* est long dans *mi*, *nil* et que *i* long est resté sans changement en français (cf. p. 13), et que par conséquent *moi* ne peut venir de *mi*. D'ailleurs M. Brachet oublie ici ce qu'il a dit p. 18 où il fait venir plus justement *moi* de *me* ; de même § 253 (p. 100) où il adopte également l'étymologie de *mē* = *moi*, il se met en contradiction avec ce qu'il affirme ici. — Il fait dériver *toi*, *soi* de *tibi*, *sibi* ; cette dérivation est plus spécieuse, à cause de l'*ĭ* bref de *tĭbi*, *sĭbi*, mais aussi erronée : les deux mots viennent de *tē*, *sē*. Quant à *me*, *te*, *se*, ils viennent de *mē*, *tē*, *sē* enclitiques. — Il eût été plus exact de dire que *ils* vient, par l'addition d'un *s*, du vieux français *il* qui est le lat. *illi* (M. Brachet ne craint pas plus loin de dire que *leurs* est le vieux français *leur* auquel le français moderne a ajouté *s*) ; c'eût été aussi plus simple, parce qu'on n'aurait pas embarrassé les élèves avec cette contradiction apparente qui montre dans un même mot *illos* une double dérivation *ils* et *eux*. — Le § 204 parle des pronoms personnels *en* et *leur* ; *leur* est bien cité dans la liste donnée au § 202 des pronoms personnels, mais non *en*. Puisque M. Brachet croit devoir remettre parmi les pronoms le mot *en* qui n'est étymologiquement qu'un adverbe, pourquoi ne rien dire de *y* qui lui aussi peut être considéré comme un *véritable cas* de pronom, puisque dans cette phrase : « *avez-vous pensé à l'affaire ? — J'y pense* », *y* remplace *l'affaire* au même titre que *en* remplace ce nom dans la réponse : *j'en rêve*. *Y* et *en*, ce nous semble, doivent partager le même sort et être considérés tous deux comme des pronoms ou, ce que nous préférerions, tous deux comme des adverbes [1]. — *Nos* et *vos* ne sont pas

[1] L'auteur replace *en* parmi les adverbes de lieu (§ 418) sans s'expliquer sur la différence essentielle qu'il établit entre *en* pronom et *en* adverbe. Serait-ce que *en* pronom se rapporte aux personnes et *en* adverbe aux choses ? Cette différence n'est pas assez précise, puisque les pronoms personnels peuvent désigner des choses aussi bien que des personnes. Quelle est la nature de *en* dans ces deux phrases : « Il ouvrit le tiroir

des adoucissements des anciennes formes fr. *nostre*, *vostre* (§ 206) ; car on peut se demander pourquoi le pluriel a été seul adouci et non le singulier. *Nos*, *vos* viennent de *nostros*, *vostros* qui ont donné régulièrement *nostrs vostrs*, *nosts vosts*, *noz voz* et finalement *nos vos*. — C'est vers le XIVe siècle, dit M. Brachet, que *ma ta sa* dans certains cas furent remplacés par *mon ton son*; on trouve déjà au XIIe siècle des exemples du masculin pour le féminin. — Sur le pronom *cet* M. Brachet s'exprime ainsi : (§ 214) « Le pronom latin *eccisle* donna le vieux français *icist* au XIe siècle, puis *icest* abrégé en *cest*... » ; il serait mieux de dire : « le pronom latin *eccistum* (à l'accusatif ; cf. § 77) donna le vieux français *icest*, abrégé en *cest*... » ; en effet *icist* est la forme du nominatif. Observation du même genre pour *ecille* = *ice* (§ 220). — *Ce* (dans *ce livre*) ne vient pas de *ecce hoc*, comme le dit M. Brachet, mais est un affaiblissement de *cet* ; *ecce hoc* n'existe que dans le neutre *ce* (*ce que je dis*, etc.). *Chacun* ne vient pas de *chaque un* (§ 230), mais du lat. *quisque unus*. — On s'attendrait à voir expliquer la différence qui existe entre *même* adjectif démonstratif (§ 216) et *même* adjectif indéfini (§ 230). — § 230 (article *autre*), qu'est-ce que cet *alteri equus* donné entre parenthèses comme explication de *l'autrui cheval?* Est-ce la traduction du français ? il faut alors *alterius equus*. En est-ce l'étymologie ? il faut en ce cas *alteri huic equus*. — « *Certain*, du lat. *certus* (certain). » Lire : dérivé du lat. *certus*, à l'aide du suffixe *ain*. — J'arrête ici les observations de détail, et aborde une question générale. M. Brachet distingue les pronoms possessifs, démonstratifs, relatifs, interrogatifs et indéfinis en deux classes : pronoms proprement dits et adjectifs. On ne se rend pas bien compte de cette division. Le pronom est-il un mot qui remplace le nom ? alors comment peut-il devenir adjectif? Cette classification est si peu naturelle qu'elle conduit l'auteur à des contradictions. Ainsi p. 99 : « Les pronoms indéfinis se divisent : 1° en adjectifs indéfinis (*nul*, *tout*, etc.), ainsi nommés parce qu'ils ne peuvent s'employer seuls et précèdent toujours un nom (*nul homme*, etc.), et 2° en pronoms indéfinis, etc. » Or, p. 101 je lis cet alinéa : « On peut » encore employer seuls, et sans qu'ils précèdent un nom, certains » adjectifs indéfinis, tels que *nul*, *tout*, *tel*, etc., qui deviennent alors » pronoms indéfinis. » L'élève se reconnaîtra-t-il au milieu de ces distinctions contradictoires [1] ? La vérité est que les pronoms possessifs,

» et *en* tira son calepin. — Il prit son calepin et *en* arracha une feuille ? » — Même observation pour *dont* (§ 223) et *où* (§ 418).

[1] Et en outre souvent très fausses ou très mal expliquées. Ainsi § 203, on distingue dans les pronoms personnels : « 1° Ceux qui se mettent toujours *avant le verbe et sans* » *préposition*, comme *me, te, se, le, la, les, leurs* ; 2° ceux qui se placent toujours *après le* » *verbe et sont précédés d'une préposition*, comme *moi, toi, soi.* » Pour la vérité de la première règle, comparez les phrases comme *prends-le*, *-la, -les*, *dis-leur* ; pour celle de la seconde : *lui compris*, *donne-moi*, *rends-moi.*

démonstratifs, etc., doivent rentrer dans la classe des adjectifs, et non les adjectifs dans celle des pronoms. De même que l'adjectif qualificatif devient substantif quand il est pris absolument, les adjectifs déterminatifs pris absolument deviennent pronoms. Ou plutôt, il n'y a pas de pronoms déterminatifs. Qu'est-ce en effet, par exemple, qu'un pronom indéfini qui désigne un être d'une manière vague et indéfinie ? Quel mot dans la phrase remplace *personne*, *chacun*, *on*, etc. ? L'histoire de la langue et la logique s'accordent à montrer que les seuls pronoms sont les pronoms personnels qui remplacent réellement des noms ; et que les autres doivent être ramenés, les uns aux noms, les autres aux adjectifs. Dans une grammaire telle que la comprend M. Brachet, je placerais dans le nom, à côté des noms collectifs, ceux que j'appellerais indéfinis, à savoir : *on* (*l'on*), *chose*, *rien*, *personne*, et même *autrui* et *quiconque*. Après le nom je donnerais les prénoms qui ne comprendraient que les pronoms personnels. Dans le chapitre de l'adjectif, un paragraphe final établirait qu'il peut être pris absolument et jouer le rôle de nom. Pour l'adjectif qualificatif, ex. : *le beau*, *le vrai*. Pour les déterminatifs, les uns s'emploient absolument en retranchant le nom auquel ils se rapportent, ce sont : *aucun*, *ce*, *maint*, *nul*, *plusieurs*, *tout*[1] ; les autres doivent s'unir à d'autres déterminatifs qui les précisent et leur donnent un sens plus complet : *quelqu'un*, *chacun*, *l'un*, *l'autre*, *le mien*, *le tien*, *le sien*, *le nôtre*, *le vôtre*, *le leur*, *la mienne*, etc. ; *les miens*, etc. ; *les miennes*, etc. ; *lequel*, etc. *Cet*, *ces*, *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*, se déterminent, non pas à l'aide d'un autre déterminatif, mais à l'aide d'un adverbe déterminatif *ci*, *là*, ou d'une proposition : « *celui-ci* m'a dit ; *celui que j'ai vu* m'a dit. » Restent les pronoms relatifs *qui*, *que* ; mais comme ils accompagnent presque toujours l'antécédent auquel ils se rapportent, on ne peut les considérer réellement comme de vrais pronoms, et leur caractère *sui generis* leur donne le droit d'être placés aussi bien parmi les adjectifs que parmi les pronoms. On voit de la sorte comment la théorie du pronom peut se réduire ; on simplifie la grammaire en même temps qu'on pénètre plus profondément dans l'essence des déterminatifs. Mais je ne puis qu'indiquer ici cette vue. Si elle parait trop révolutionnaire, M. Brachet, qui toutefois a innové en faisant rentrer l'adjectif dans le pronom, pouvait innover plus heureusement et sans apporter plus de trouble dans l'économie de la grammaire, en faisant rentrer le pronom dans l'adjectif.

Chap. VI. *Du verbe*. — Nous arrivons à un important chapitre qui embrasse environ le tiers de l'ouvrage. Dans ce chapitre, M. Brachet, se séparant des grammairiens antérieurs, innove heureusement en divisant la seconde conjugaison en deux classes, la classe des verbes qui se

[1] On pourrait y ajouter *le*, *la*, *les*, si l'on fait de ces mots des adjectifs déterminatifs et non des pronoms personnels.

conjuguent directement en *ir* (tels que *partir*, *partant*) et celle des verbes qui se conjuguent avec l'addition à certains temps de la syllabe *iss* (*finir*, *finissant*). Cette division lui permet de classer les conjugaisons en deux séries, les conjugaisons vivantes (*aimer*, *finir*) dans lesquelles rentrent tous les verbes de création nouvelle, et les conjugaisons mortes, héritage du passé, qui ne peuvent plus servir à de nouvelles formations (*partir*, *devoir*, *rendre*). Cette classification, empruntée d'ailleurs à M. Chabaneau (*Théorie de la conjugaison française*), a l'avantage de bien montrer aux élèves comment la langue, loin d'être un ensemble de décrets immuables rendus par des grammairiens, est vraiment un organisme vivant dans la bouche du peuple et livré à d'incessantes transformations. On ne peut qu'approuver ce point de vue. Toutefois, M. Brachet, dans l'exposition des conjugaisons, n'y reste pas fidèle, et, alléguant que la deuxième conjugaison en *ir* (*partir*) et la troisième sont trop peu riches pour mériter une étude spéciale, il les renvoie aux verbes irréguliers ; c'est perdre le bénéfice de sa division.

L'exposition de la conjugaison consiste donc, en somme, pour M. Brachet, à montrer d'abord les rapports historiques des temps français avec les temps latins d'où ils dérivent, à donner ensuite la conjugaison de *aimer*, *finir* et *rompre*, reléguant tout ce qui ne se conjugue pas sur le modèle de ces trois verbes, parmi les verbes irréguliers dont il donne la liste complète. En réalité, l'auteur tourne la difficulté au lieu de la résoudre ; d'un autre côté, il est incomplet. En effet, pour nous occuper d'abord de ce dernier point, il choisit par exemple pour type de la 5[e] conjugaison régulière en *re*, le verbe *rompre*. Le verbe sera très bien choisi (puisqu'il présente les trois terminaisons *s*, *s*, *t* au présent de l'indicatif), si on fait rentrer *rendre*, *vendre* et les analogues dans la classe des verbes irréguliers (*il rend*, *il vend*). M. Brachet ne le fait pas, considérant avec raison ces verbes comme réguliers ; mais encore faut-il que l'élève sache à quoi s'en tenir sur les troisièmes personnes : *il vend*, *il rend* (et non *il vent*, *il rent*) [1]. Pour le second point, l'auteur tourne la difficulté que présente l'exposition systématique de la conjugaison française. « La théorie scientifique de la formation des verbes irréguliers, dit-il, dépasserait de beaucoup la limite d'une grammaire usuelle » (§ 313). Je suis bien de son avis ; toutefois je crois que, *sans même remonter au latin*, en restant dans les lois de phonétique du français, on pouvait faire plus qu'il n'a fait.

Un fait certain, d'abord, c'est que la première conjugaison se sépare des trois autres par des flexions du présent et du parfait de l'indicatif (*e*, *-es*, *-e* pour la 1[re] conjugaison ; *-s*, *-s*, *-t* pour les trois autres ;

[1] Le verbe *vaincre*, qui n'a guère d'autre irrégularité que *vendre*, *rendre*, est au contraire classé parmi les irréguliers. Car on ne peut sérieusement considérer comme une irrégularité le changement de *c* en *qu* dans *vainquant* et les analogues.

ai, as, a, âmes, âtes, èrent pour la 1re conjugaison ; *-s, -s, -t, ^mes, ^tes, -rent* pour les trois autres), ce qui permet d'établir deux conjugaisons, l'une dont l'infinitif est en *er*, l'autre dont l'infinitif est soit en *ir*, soit en *oir*, soit en *re*. Cette division est conforme à l'histoire : *are* a donné *er*; mais *ēre, ĕre, ire*, ont donné à peu près indifféremment *ir, oir, re*. Ex. : *implēre*, emplir ; *habēre*, avoir ; *ridēre*, rire ; *legere*, lire ; *fodère*, fouir ; *fallere*, falloir. On peut donc admettre que les trois dernières conjugaisons n'en font en réalité qu'une [1].

Ceci posé, admettons l'ancienne théorie de la formation des temps, qu'a négligée M. Brachet, parce qu'il fait dériver directement les temps français des temps latins. Cette théorie est commode, quoiqu'elle doive être modifiée en quelques points. On peut admettre que l'infinitif forme le futur et le conditionnel (ceci d'ailleurs est absolument exact) ; que le passé défini forme l'imparfait du subjonctif (en effet le plus-que-parfait du subjonctif en latin dérive du parfait) ; que le participe passé forme les temps composés, c'est évident. Pour le participe présent, je ne dirai pas qu'il forme le pluriel de l'indicatif présent, mais tout l'indicatif présent (ainsi que l'imparfait de l'indicatif et le présent du subjonctif), puisque c'est un même radical qu'on a dans *finisc-o, finisc-ebam, finisc-am, finisc entem*. Or admettons comme principe que pour conjuguer un verbe on donne, ainsi qu'on le fait en latin, les temps primitifs, à savoir l'infinitif, les participes et le parfait, on a tous les éléments de la conjugaison des verbes *faibles*, moyennant certaines lois de phonétique qui sont à établir dans le chapitre des lettres et *qui trouvent déjà leur application dans l'étude du substantif et de l'adjectif*.

Ex. : sur le modèle de *romp-ant, je romp-s, tu romp-s, il romp-t*, on aura :

lisant qui donne	lis-s, lis-t	d'où *régulièrement* lis, lit
naiss-ant	naiss-s, naiss-t	nais, nait [2]
rend-ant	rend-s, rend-t	(rends), rend
part-ant	part-s, part-t	pars, part
mett-ant	mett-s, mett-t	mets, met
dorm-ant	dorm-s, dorm-t	dors, dort
viv-ant	viv-s, viv-t	vis, vit
val-ant	val-s, val-t	vaux, vaut
absolv-ant	absolv-s, absolv-t	absous, absout
craign-ant	craign-s, craign-t	crains, craint
etc.	etc.	etc.

[1] Cf. encore les voyelles du parfait et du participe : conj. en *ir* : *partis, parti* ; *vêtis, vêtu* ; *courus, couru* ; conj. en *re* : *pris, pris* ; *cousis, cousu* ; *connus, connu* ; etc. ; conj. en *oir* : *assis, assis* ; *vis, vu* ; *valus, valu*.

[2] Et de même *finiss-ant — finiss-s, finiss-t — finis, finit*. M. Brachet fait de *is, it* dans *finis, finit*, des terminaisons (p. 111) ; l'*i* de cette terminaison est le même que celui de *iss* dans *finissons*, etc.

Voilà donc toute une série de verbes prétendus irréguliers, dont l'irrégularité consiste dans une rencontre spéciale des consonnes réduite d'après des lois *propres au français* et qu'on peut enseigner dans une grammaire usuelle.

Nous arrivons aux verbes qui éprouvent des modifications plus profondes dans leur forme. Ce seront les verbes de la *conjugaison forte*. Dans la première conjugaison en *er* nous aurons les verbes en *eler*, *eter*. Dans la seconde, les verbes dont la terminaison du p. prés. *ant* est précédée de *a*, *ou*, *eu*, *u*. Ces verbes changent au présent de l'indic. et du subj. *e*, *u* en *oi* si l'infinitif est en *oi* : *devant*, *devoir*, *je dois*, *que je doive*; *buvant*, *boire*, *je bois*, *que je boive*. Ils changent *e* en *ie* si l'infinitif est en *ir* : *venir*, *quérir* : *je viens*, *je quiers*. Ils changent *ou* en *eu* : *mourant*, *mouvant* : *je meurs*, *je meus* (excepté *courir*, *je cours*). Les verbes forts qui n'ont pas l'infinitif en *re* forment le futur et le conditionnel en changeant *ant* en *rai rais* : *cour-rai*, *dev-rai*, *mour-rai*; *val-ant*, *val-rai*, *val-d-rai*, *vaudrai*, etc.

En somme, dans cette théorie que je ne puis qu'indiquer, et qui repose sur l'histoire de la langue, les seuls verbes irréguliers sont, dans la conjugaison faible : *envoyer*, *bénir*, *cueillir*, *dire*, *fleurir*, *haïr*, *moudre* et *coudre*, *offrir*, *couvrir*, *vaincre*; dans la conjugaison forte : *aller*, *choir*, *gésir*, *pouvoir*, *prendre*, *saillir*, *tressaillir*, *savoir*, *seoir*, *voir*.

En tout cas, quelle que soit la valeur qu'on attache à ce système de conjugaison, il peut servir à montrer, je crois, que le problème n'est pas insoluble, et qu'on peut donner une théorie de la conjugaison française relativement complète sans dépasser les limites d'un ouvrage élémentaire. En regrettant que M. Brachet ne l'ait pas tentée, nous devons accepter son livre tel qu'il nous le donne et en poursuivre l'examen.

La première section est consacrée aux définitions (sujet, complément, différentes espèces de verbes, modes, etc.). Ces définitions sont toujours claires et simples; mais cette simplicité est achetée souvent au prix de la rigueur, et plus d'une fois les définitions esquivent la vraie difficulté. Ainsi comment se fait-il qu'à un si grand nombre de temps du verbe correspondent seulement trois divisions du temps (§ 250)? D'après l'auteur (§ 282) les temps simples marquent une action non achevée à l'époque dont on parle ; mais il a soin de ne pas citer à cet endroit *je lus*, qui contredit cette définition. L'impératif n'a pas de première personne, parce que « lorsqu'on se demande à soi-même, il est » inutile d'exprimer le commandement » (§ 274); cela ne veut pas dire grand'chose : en réalité, c'est parce que quand on se commande à soi-même on se dédouble pour ainsi dire, et que l'on envisage la partie de soi-même à laquelle on parle comme une deuxième personne :

Arrête-toi, malheureux ! — § 226, ce que dit M. Brachet sur l'imparfait est absolument inexact ; je renvoie pour la question à une note que j'ai publiée dans la *Romania*, II, 145. — « Le futur, dit M. Brachet, » est formé en ajoutant à l'infinitif le présent de l'indicatif du verbe » *avoir* (*ai, as, a*, etc.), et de même le conditionnel en ajoutant à l'infi- » nitif l'imparfait du verbe *avoir* : *avais*, *avait*, etc. » Il est absolument nécessaire d'expliquer la chute de *av* dans *avons*, *avez*, *avais*, etc. ; car les élèves ne manqueront pas de se demander pourquoi l'on ne dit pas *nous aimeravons*. — Touchant l'impératif, M. Brachet s'exprime ainsi (§ 275) : « Les personnes de l'impératif *sont empruntées aux personnes correspondantes du présent de l'indicatif*. Il n'y a qu'une exception pour la première conjugaison qui dit *chante* sans *s*, tandis que *fini s*, *romp s*, *reçoi s* [1] ont l'*s* de l'indicatif..... *chante* n'a point de *s*, parce qu'il correspond à l'impératif latin *canta* (chante). » La contradiction est visible. — Arrivant, dans la section III, à la théorie des temps composés, il donne incidemment, et parce que ce sont des verbes auxiliaires, la conjugaison de *avoir* et de *être*. Leur importance devait leur mériter une place plus marquée. — Les explications données sur *être* (p. 124-125) contiennent beaucoup trop de philologie pour un livre de cette nature; à quoi bon, par exemple, apporter des preuves de l'étymologie d'*être* = *essere* ? il suffit de l'établir sans discussion. D'un autre côté, cette philologie n'est pas toujours de bon aloi. L'espagnol et le portugais *ser* ne viennent pas de *essere*, mais de *sedere*. L'auteur prête au vieux français un subjonctif *soi* de *sim*, tandis que la seule forme est *soie*, de *siam*. — P. 128, observation du même genre. M. Brachet dit « *avoir*, vieux français *aver*, du latin *habere* » ; lisez : *aveir*. « *Avais*, vieux français *avoi* et *aveie* » ; lisez : *avois*, plus anciennement *avoie*, et primitivement *aveie*.

Les sections IV–VIII sont consacrées à la conjugaison des verbes actifs, passifs, neutres, réfléchis et impersonnels. Elles ne donnent lieu à aucune remarque importante. Les verbes *réciproques* seraient à supprimer : on a là un fait de pure syntaxe. On peut hésiter à supprimer les verbes passifs. La section IX donne la liste des verbes irréguliers. Pourquoi, s'écartant de la division indiquée § 253, l'auteur les groupe-t-il en verbe irréguliers : « 1° de la première conjugaison (*er*). 2° de la » deuxième conjugaison (*ir*). 1. Conjugaison avec *iss*. 2. Conjugaison » directe en *ir*. 2° (sic) de la troisième conjugaison. 3° Conjugaison en » *oir* ? » Pourquoi ne pas dire : 1. Conjugaison en *er*. 2. Conjugaison en *ir*, *issant*. 3. Conjugaison en *ir*, *ant*. 4. Conjugaison en *re* 5. Conjugaison en *oir*? — Pour *aller*, l'auteur reproduit l'étymologie qu'il

[1] Vieux français *reçoi*, *romp*. M. Brachet aurait pu le dire, comme il l'a dit pour le présent de l'indicatif (§ 261), où d'ailleurs ce fait, dont il y a de nombreuses traces au XIIIe siècle, est attribué par lui au XVIe.

donne dans son dictionnaire étymologique, à savoir *adnare*. Cette étymologie est inadmissible; elle a contre elle le sens même de *aller*, qui exprime tout le contraire de *adnare* : cf. *aller*, *partir* ; — *venir*, *arriver*. S'il fallait absolument retrouver le verbe *nare* dans *aller*, ce ne serait que la forme *enare* (tout l'opposé de *adnare*) qu'il faudrait choisir. — M. Brachet explique (§ 319) *bénit* en le rapprochant de *fini-t-us*. C'est inexact. *Bénit* vient de *benedictus* et non de *beneditus*; la terminaison *it*, *ite*, qu'il renferme est donc la même que celle de *dit*, *dite* (*dictus*,-*ta*) ; le participe *bénit* est donc bien la forme primitive qui a été conservée, comme cela se voit souvent, dans un sens spécial, pendant que le verbe s'assimilait à la conjugaison générale de *finir*. — Au § 321, l'auteur parlant des prétérits des verbes *tenir*, *courir*, *dormir*, dit que ces formes différentes s'expliquent, *comme toujours*, par les formes latines originaires. L'élève ne sera-t-il pas rendu méfiant, s'il remarque à côté de cette affirmation absolue l'omission trop habile de la forme *je courus ?* De même, plus haut, la forme *je rompis* n'est pas expliquée. — § 330, ce n'est pas assez de renvoyer pour le verbe *dormir* au verbe *mentir*; comment deviner le présent *je dors ?* — Dans la section X, l'auteur étudie la formation des verbes par voie de composition et de dérivation. C'est un bon chapitre. Je supprimerais toutefois au § 412 (dérivés en *er*) deux exemples d'un français douteux : *napoléoniser*, *bonapartiser*.

Chap. VIII-X. *Adverbe*, *préposition*, *conjonction*, *interjection*. — Dans ces chapitres l'auteur s'est borné à reproduire les autres grammaires en y ajoutant seulement des explications historiques, sans essayer de soumettre à un examen approfondi cette partie de la grammaire française sur laquelle bien des erreurs ont été dites et redites. Mais ce n'est pas le lieu ici de discuter les théories reçues touchant l'adverbe et la conjonction. Les remarques de M. Brachet sont généralement claires; je signalerai spécialement la page consacrée aux adverbes en *ment*. Toutefois les erreurs ne manquent pas; en voici quelques-unes. Où M. Brachet a-t il vu que le vieux français disait *aller lent*, *agir laid* (§ 422) ? Dans ce même paragraphe, je lis la ligne suivante : « Les adjectifs neutres tels que *facilè*, BENE, *brevè*, DOCTÈ que » les Romains employaient comme adverbes. » Depuis quand *bene* et *docte* sont-ils des neutres d'adjectifs ? — Aux §§ 423 et 424, sont donnés les degrés de signification de l'adverbe : *clairement*, *plus clairement*, *très clairement* ; *juste*, *plus juste*, *très juste*; *le plus clairement* et *le plus juste* manquent. Je ne signalerais pas cette omission, si immédiatement après au § suivant, pour superlatif de *bien* et de *mal*, on ne citait seulement *le mieux* et *le pis* ou *le plus mal* et non *très bien* et *très mal*. — § 426, la discussion sur l'étymologie de *coup* est inutile ou tout au moins n'est pas à sa place. — § 428, *certes* n'est pas le latin *certe*,

mais *certas*. *Oil* (ibid.) est plutôt un composé roman, *o-il*, qu'un composé latin, *hoc-illud*. Pourquoi écrire avec un *t* (*oït*) le participe passé de *oïr* (ibid.) ? Au reste toute cette polémique sur *oui* est parfaitement déplacée dans un livre de ce genre. — § 438, je lis : « Ne comprenant » plus le sens de cette locution *voici*, *voilà* = *voi* [*vide*] *ci*, *là*, les gram» mairiens du XVII[e] siècle décrétèrent que *voici*, *voilà* étaient prépo» sitions et, comme telles, désormais inséparables. » Ce ne sont point les grammairiens qu'il faut accuser de ce fait, c'est l'usage. *Voici*, *voilà* ne sont plus compris du peuple ; c'est pour cela qu'ils sont passés à l'état de prépositions. Même observation sur les prépositions *durant*, *concernant*, *touchant*, etc. : ces mots ne *vivent* plus comme formes verbales dans la langue. — § 444, il est téméraire d'affirmer que *donc* vient de *tunc*.

III. *Syntaxe*. — La syntaxe, la partie la plus importante de la grammaire aux yeux des professeurs, celle à laquelle ils attachent, et, non sans raison, le plus de prix, devait être, ce semble, la partie la plus neuve de la grammaire de M. Brachet. Le troisième volume de la *Grammatik* de Diez, si rempli d'observations profondes et originales sur la syntaxe des langues romanes, pouvait fournir à l'auteur les éléments d'une syntaxe singulièrement intéressante, n'eût-on pas sous la main Mætzner qui lui aussi pouvait donner des choses nouvelles. Nous avons le regret de constater que M. Brachet n'a guère pris ici à Diez et à Mætzner que le plan et les titres des grandes divisions, et que cette partie de son travail est absolument insuffisante : à peu près quarante pages (p. 197-234) pour la syntaxe du français, c'est à peine une esquisse, et cette esquisse porte à chaque page la marque d'une rédaction hâtive et d'une grande legèreté. Peu ou point d'historique ; beaucoup de règles formulées sans raison explicative. M. Brachet qui dans sa préface tourne en ridicule les décisions absolues des grammairiens, qui présentent leurs règles « comme les arrêts indiscutables d'un code pénal », n'est ici ni moins autoritaire, ni moins subtil que les autres. Chaque paragraphe est rempli de ces mêmes formules qu'il blâme si spirituellement : « Il faut dire, on ne doit pas dire, etc. » ; seulement elles sont appliquées trop souvent sans réflexion suffisante. Enfin l'exposition n'a pas sa lucidité habituelle et nombre de règles sont aussi obscures qu'inexactes. Sans indiquer ici les lacunes, ce qui serait refaire la syntaxe, je me contenterai d'observations de détail.

Première partie (*Syntaxe des mots*). — Au § 460, l'expression *rapport de possession* est employée dans deux sens absolument contradictoires ; l'auteur rapproche les locutions telles que *maison de Paul* (et dans la note, *maison à Pierre*) où le second terme désigne le possesseur, des locutions telles que *fusil à aiguille* où le second terme désigne le pos-

sédé [1]. — § 466. D'après M. Brachet, il faut dire *l'histoire ancienne et la moderne* (et non *l'histoire ancienne et moderne*) parce qu'il faut « répéter l'article, si les adjectifs servent à qualifier des *personnes ou » des choses différentes* ». Voilà une rédaction peu claire. — § 468. « L'article indéfini se remplace par la préposition *de* devant les noms » précédés d'un adjectif (par exemple *de bon pain*); mais cet article » persiste quand l'adjectif suit le nom (*du pain excellent*). » Pourquoi? — § 470. « Si les noms (auxquels se rapporte l'adjectif) sont de diffé- » rents genres, l'adjectif prend *ordinairement* le masculin : *le roi et la » reine sont généreux.* » Pourquoi *ordinairement?* N'est-ce pas une règle absolue du français? — § 475. La règle de *gens*, déjà donnée ailleurs du reste, n'est pas à sa place dans le chapitre de l'adjectif. — § 477. « Placés après le nom, ils (*nu* et *demi*) s'accordent avec lui en » genre et en nombre. » Cette règle est vraie pour *nu* ; elle est fausse pour *demi* qui ne s'accorde pas en nombre avec le mot qui précède : *huit heures et demie*; *cinq pieds et demi*; *demi* s'accorde ici en réalité avec le substantif sous-entendu pris au singulier : *huit heures et demie*, c'est-à-dire *et une demi-heure*; *quatre pieds et demi*, c'est-à-dire *et un demi-pied*. — § 489. Rien de plus obscur que les distinctions entre l'état, la fonction et la qualité des personnes. — § 491. « Les adjectifs » possessifs se remplacent par l'article quand il s'agit d'une chose insé- » parable de la personne, et quand le sens de la phrase indique clai- » rement le possesseur : *Il s'est cassé le bras* (et non pas : son *bras*); » mais il faut dire *il a perdu sa fortune.* Cette règle n'est juste ni dans la forme, puisque l'adjectif possessif *son* est remplacé par le pronom personnel *se* (*s*'est cassé) en même temps que par l'article, ni dans le fond, puisqu'on dit : *il joue sa tête*, *elle passa son bras sous le mien*. — § 492. « Le nom de l'objet possédé (quand il appartient à plusieurs per- » sonnes) se met au singulier si l'objet est possédé en commun : *le père » et la mère attendaient leur voiture*; il se met au pluriel s'il y a autant » d'objets possédés que de possesseurs : *les ambassadeurs attendaient » leurs voitures*. » Comment appliquer cette règle à l'exemple qui suit : *le père et la mère attendaient leurs enfants?* Que de subtilités, au lieu de dire simplement que l'objet possédé se met au singulier s'il n'y en a qu'un, au pluriel s'il y en a plusieurs! — § 496. « Devant les mots » (c'est-à-dire les adjectifs fémin.) commençant par une consonne ou » une *h* aspirée, on fait varier l'adverbe *tout* (comme un simple adjectif) » *pour adoucir la prononciation* : *toute surprise*, *toute honteuse*. » Voilà l'explication, bonne tout au plus pour les grammaires les plus suran-

[1] M. Brachet revient ici sur une interprétation qu'il a déjà donnée ailleurs : c'est que Molière a dit : *empoisonneur au diable* pour *empoisonneur du diable*. C'est une erreur ; dans les vers du *Misanthrope* où se trouve cette invective, elle signifie *empoisonneur* (*qui aille*) *au diable !*

nées, que donne l'auteur de la *Grammaire historique* et du *Dictionnaire étymologique!* — §§ 497-498 (règle de *quelque*). On est tout heureux de trouver là une de ces explications claires, précises et élégamment exposées auxquelles nous avait jadis habitués M. Brachet. — § 499. La ligne consacrée à l'adverbe *mêmes* (avec *s*) est inutile et jette de l'obscurité dans la règle.

La seconde partie (*Syntaxe des propositions*), dont le plan est pris à Diez, peut paraître neuve pour le grand public ; elle est intéressante, quoiqu'elle contienne, autant que la première partie, d'inconcevables étourderies. — § 521. D'après l'auteur, si l'on dit *il a acheté une ferme* et non *achetée*, c'est que *acheté* s'accorde avec un complément sous-entendu : *il a acheté cela, une ferme.* Voilà les nouvelles théories de la *nouvelle grammaire!* Franchement, M. Brachet en a-t-il jamais persiflé de plus ridicules ? — § 540. *Où* dans *savez-vous où vous allez* est un adverbe interrogatif, comme si l'interrogation n'était pas dans *savez-vous*, comme si, dans la phrase que nous venons de citer, *où vous allez* n'était pas absolument la même chose que dans cette autre *je sais où vous allez* [1]. — § 544. « Quand la proposition participe se rapporte au » sujet, et que celui-ci précède, on ne doit pas répéter le sujet devant » le verbe. Il ne faut donc pas dire : *l'enfant*, ayant mangé des mets » empoisonnés, *il mourut sur-le-champ.* » C'est une question de ponctuation ; rien n'empêcherait en effet d'écrire : *l'enfant ayant mangé des mets empoisonnés, il mourut sur-le-champ.* — § 551. « Les verbes qui » ont le sens de nier, de douter, de supposer, de croire, prennent l'in- » dicatif quand la négation, le doute, la croyance s'affirme d'une » manière *absolue* (*Paul ignore* que *Charles* est *bien malade*; *je suppose* » que *vous m'*avez *compris*, etc.). » D'après cela, on dirait : *je nie que vous êtes venu.* « Dans tous les autres cas, ils prennent le subjonctif (*je* » *doute* qu'*il* fasse *beau ce soir*; *je ne crois pas* que *Charles* soit *hon-* » *nête*, etc.). » Ainsi *je doute* n'exprime pas le doute d'une manière absolue! Et d'après la seconde partie de cette règle, on dira *je croirais volontiers qu'il soit parti*; *je n'irais pas vous voir*, *quand même je saurais que vous le désiriez* (car M. Brachet range le verbe *savoir* parmi ceux qui ont le sens de nier, de douter, de supposer, de croire). En vérité, de telles négligences ne sont-elles pas de nature à discréditer la nouvelle méthode auprès des professeurs et des élèves ? — § 559. « Quand » la phrase exprime l'idée d'une condition quelconque (le verbe prin- » cipal étant au *présent* ou au *futur* de l'indicatif) le verbe de la propo- » sition dépendante se met à l'*imparfait* ou au *plus-que-parfait* du » *subjonctif* (*je ne croirai jamais qu'il eût osé le faire*, si on le lui avait » défendu). » Alors cette phrase : *je ne crois pas qu'il sorte si on le lui*

[1] Déjà plus haut § 427, l'auteur avait énuméré de prétendus adverbes d'interrogation : *pourquoi*, *combien*, etc., mais *où* n'y figurait pas.

défend, est incorrecte ? M. Brachet ne voit-il pas que le plus-que-parfait du subjonctif, dans la phrase qu'il cite, est dû à la circonstance que le verbe de la phrase conditionnelle est au plus-que-parfait ? — Arrêtons ici ces observations suggérées par une lecture rapide. Aussi bien, s'il fallait soumettre cette troisième partie à un examen minutieux et scrupuleux, il ne resterait à peu près rien debout de cette étrange syntaxe.

Arrivé au terme de cette longue analyse, nous devons résumer notre appréciation. Il faut louer dans le livre de M Brachet l'intention qui est excellente ; il faut louer la clarté du style (qui cependant dans quelques parties laisse à désirer), la netteté du langage (bien que cette netteté soit parfois plus apparente que réelle) [1]. Il faut louer certaines pages écrites avec un remarquable talent ; il faut louer certains chapitres neufs et intéressants, bien que je n'en voie guère qu'un seul où il n'y ait rien à reprendre. Il faut louer la disposition typographique, qui distingue intelligemment la règle de l'explication historique. Mais les trop nombreux défauts qui déparent ce livre nuisent aux qualités réelles qu'il faut y reconnaître. En somme, des trois parties, la première (*des lettres*) est bonne, malgré de graves fautes ; la seconde (*des parties du discours*) est passable, le bon et le mauvais s'y équilibrent à peu près ; la troisième (*syntaxe*) est vraiment par trop défectueuse. L'œuvre, comme nous le disions au début, est donc très inégale. Nous regrettons un pareil résultat, qui peut porter préjudice à des études qui nous sont chères, et nous le regrettons d'autant plus que M. Brachet était capable, très capable de faire une œuvre excellente.

Un dernier mot. Dans les pages précédentes nous avons examiné le livre au seul point de vue scientifique, nous demandant si les règles grammaticales étaient exactes et si les explications historiques étaient vraies. Une autre question se pose encore : le livre de M. Brachet est-il pratique ? C'est aux professeurs qui l'ont en main à répondre. Il nous semble toutefois que, même en laissant de côté les inexactitudes que nous avons signalées, il est loin de répondre au but qu'on se propose. Les règles sont trop insuffisantes pour que les élèves en aient une idée exacte. Dans la liste du féminin des adjectifs, je ne trouve pas par exemple *grecque*, *coite*, *favorite*, *tierce*, etc. La liste des pronoms et des adjectifs déterminatifs est très incomplète, etc. Était-il possible de faire autrement ? Oui, certes ; et rien n'empêchait M. Brachet d'écrire un livre aussi complet que ceux de Noël et Chapsal, de Poitevin, de Boniface, etc., en y ajoutant les explications historiques qui donnent

[1] M. Brachet aime généralement à donner à sa pensée une forme nette, aux contours bien dessinés et qui dise toujours quelque chose à l'esprit. C'est une excellente qualité, mais qui peut entraîner à des erreurs. De là ces statistiques précises arbitraires auxquelles il se complaît. Voir §§ 1, 2, 11, 86, 254, 257, etc.

l'origine des règles. Il est à souhaiter que M. Brachet se remette au travail, et dans une nouvelle édition, *en bonne partie refondue*, nous donne cette fois une grammaire substantielle et bien nourrie, qui soit une œuvre vraiment utile et durable[1].

(*Revue critique*, 1874, n° 51.)

[1] Quoique l'impression soit suffisamment correcte (comme il convient à un livre publié par la maison Hachette), il s'est glissé quelques fautes typographiques que nous croyons utile de signaler à l'auteur. P. 17, 3 lignes en remontant : *mòlla*, lire *mòlt* ; dernière ligne : *cūbo*, lire *cubo* ; p. 35, l. 10 : *rinçure, façon*, lire : *façon, rinçure* ; p. 71, l. 28 : § 150, lire § 149 ; p. 78, l. 14 : ἀρχι, lire ἀρχί ; p. 93, l. 10 et 11 : *l'usage moderne qui substitua* ma, ta, sa, *à* mon, ton, son, lire : *l'us. mod. qui subst.* mon, ton, son *à* ma, ta, sa ; p. 97, l. 16 : *celui* (*celle, ceux*), lire : *celui, celle, ceux* ; p. 98, l. 10, supprimer les parenthèses ; p. 106, l. 19 : *subjonctivus*, lire : *subjunctivus* ; p. 108, l. 19 : *reverere*, lire : *revereri* ; p. 118, l. 4, col. 2, lire : *Finisse* ; p. 121, l. 15 : *habeas*, lire : *habebas* ; p. 171, l. 3 : *n'éant*, lire : *n'étant* ; p. 193, l. 4 : *et*, lire *est*, etc.

XVIII

Cours historique de langue française : 1° De l'enseignement de notre langue : 1 fr. ; 2° Grammaire élémentaire : 75 c. ; 3° Grammaire historique : 1 fr. 50, par Ch. MARTY-LAVEAUX. Trois volumes, petit in-12. Paris, Lemerre, 1874-1875.

Du *Cours historique de la langue française*, dont M. Marty-Laveaux a entrepris la publication, les trois petits livres dont les titres précèdent forment un tout assez complet, pour pouvoir être ici examinés d'ensemble.

Le premier opuscule est comme la préface du *Cours*. Après un rapide exposé de l'histoire des études grammaticales en France, l'auteur trace avec netteté et précision le programme d'un enseignement historique de la langue, enseignement qui doit comprendre, après la grammaire élémentaire, une grammaire historique, et divers traités sur l'histoire de la prononciation, de l'orthographe, de la ponctuation, du vocabulaire, etc. Cet opuscule est rempli d'observations souvent neuves, toujours judicieuses et intéressantes, et chaque chapitre est comme le sommaire d'un livre à écrire. M. Marty-Laveaux commence à réaliser son vaste programme, en publiant la *Grammaire élémentaire* qui s'adresse aux commençants et la *Grammaire historique* écrite pour les élèves plus avancés. Le plan des deux livres est le même ; ils ne diffèrent que par l'étendue des développements et des explications historiques données dans le second, qui quelquefois aussi apporte des corrections au premier.

Nous commençons notre analyse par la *Grammaire élémentaire*, parce qu'elle sert de base à la *Grammaire historique*.

Les réformes hardies y abondent ; réformes qui ne sont pas faites d'une main téméraire, mais paraissent avoir été longuement pesées et mûries. Ce sont ces nouveautés qui donnent à cette petite grammaire son originalité et son cachet propre.

Nous remarquons d'abord l'introduction du neutre, à côté du masculin et du féminin. M. Marty-Laveaux le retrouve dans *cela*, *ceci*, *il* (de *il pleut*, etc.), *le* (au sens de *cela*), *quoi*, etc. Nous croyons cette nouveauté utile, parce que, conforme en général à l'histoire de la langue, elle simplifie l'exposition et l'explication de plusieurs règles [1]. Toutefois, quand M. Marty-Laveaux voit un neutre dans *le beau* (ce qui est beau), etc., peut-être va-t-il trop loin. Logiquement le neutre y est, historiquement et grammaticalement non, à moins qu'on ne démontre que, *pour la forme*, *le beau* neutre ait été, à un moment donné, distinct de *le beau* masculin, comme il l'est en espagnol (*el bello*, *lo bello*).

La subdivision du nom commun en nom commun ordinaire, collectif, abstrait, indéfini, diminutif et composé, quoique assez peu heureuse d'exposition, puisqu'elle réunit deux groupes divers de noms, fondés, l'un sur la signification (noms collectifs, abstraits, indéfinis), l'autre sur la forme (diminutifs, composés), est au fond juste et utile. Elle permet aussi de rattacher au nom certains prétendus pronoms indéfinis, tels que *on* et *personne*.

L'adjectif est divisé en adjectif qualificatif, adjectif numéral et adjectif pronominal ; la théorie de ce dernier est ramenée à celle du pronom, qui se divise en pronom personnel et adjectif déterminatif (*le*, *la*, *les*), en pronom et adjectif possessifs, pronom et adjectif démonstratifs, pronom et adjectif relatifs et interrogatifs, pronom et adjectif indéfinis. Cette division est ingénieuse et simple. Ce qu'elle offre de plus révolutionnaire, c'est la place qu'elle fait à l'article, rattaché intimement au pronom personnel *le*, *la*, *les*. Cette manière de voir est discutable : *étymologiquement* elle est vraie, *historiquement*, non. L'article et le pronom personnel viennent bien tous deux de *illum*, *illum*, *illos* ; mais la langue, en conservant au pronom *illum* sa valeur latine, en a d'un autre côté atténué la signification primitive pour en faire un démonstratif *très effacé*, emploi nouveau qu'ignorait le latin. Dans *voyez-vous le roi ? je le vois*, le mot *le* a deux fonctions absolument distinctes. Il y a donc là en somme deux mots différents, et ce n'est pas tenir compte de l'histoire de la langue que de chercher à les rapprocher, sous prétexte qu'à l'origine ils étaient identiques. C'est commettre l'erreur du lexicographe qui ne voudrait voir dans *bureau* (drap) et *bureau* (meuble de travail) qu'une seule et même chose, parce que, étymologiquement, c'est un seul et même mot. C'est l'écueil de la grammaire comparée d'oublier le développement qu'ont pris les formes grammaticales, pour n'en voir que les points de départ, sans songer que des formes, unes à l'origine,

[1] M. Marty-Laveaux fait de *on* et de *personne* des neutres ; c'est une erreur ; ces mots sont masculins ; le neutre ne peut désigner que des *choses* indéterminées, et non des *personnes*.

ont pu modifier leur valeur, l'atténuer, l'étendre, s'adapter à l'expression de rapports nouveaux, se soumettre à des fonctions nouvelles ; et d'arriver ainsi, par la recherche d'une simplification trop grande, à l'indétermination absolue. Cette tendance à laquelle M. Marty-Laveaux cède encore volontiers dans d'autres parties de sa grammaire devait être signalée. Remarquons en outre qu'il y a quelque chose d'artificiel à donner à l'article *le*, *la*, *les*, le nom d'adjectif déterminatif, pour le séparer d'un côté des adjectifs démonstratifs dont il n'est qu'une forme atténuée, et le rapprocher de l'autre des pronoms personnels. Le terme de *déterminatif* est d'ailleurs universellement adopté comme une expression générique qui embrasse dans ses divisions les démonstratifs, les relatifs, les indéfinis.

Quant à la théorie générale qui consiste à rapprocher les adjectifs des pronoms sans faire rentrer néanmoins les premiers dans les seconds, elle est juste et simple. Toutefois, elle pourrait être plus creusée ; nous renvoyons sur ce point à ce que nous écrivions ici-même l'année dernière (*Revue critique*, 1874, 2e semestre, p. 392 ; plus haut, p. 230).

La théorie du verbe renferme deux nouveautés. Les quatre conjugaisons sont conservées ; mais les paradigmes des temps composés avec les auxiliaires sont séparés de ceux des simples, et donnés à part dans une section nouvelle après les quatre conjugaisons. Ces *locutions verbales*, comme les appelle M. Marty-Laveaux, formées du verbe et d'un auxiliaire *avoir*, *être* (et même dans certaines expressions, *devoir*, *aller*, *venir*), sont de la sorte étudiées d'ensemble. C'est une simplification très utile et qui repose sur une vue très juste ; elle est également pratique ; car déjà admise dans une remarquable grammaire française plus connue en Angleterre que chez nous [1], elle a subi avec succès l'épreuve de l'enseignement public à Londres depuis plusieurs années.

L'autre nouveauté est l'absence complète du passif. « Le verbe passif n'existe pas en français », dit M. Marty-Laveaux dans son opuscule *De l'enseignement de notre langue* (p. 38). Bien qu'il ne donne pas les raisons de son affirmation, il nous paraît être dans le vrai. En effet, le participe passé, que quelques grammairiens appellent participe *passif*, mérite bien son nom de *passé*. Quand l'on dit : « Frappé par cet homme, je tombai », *frappé* signifie *ayant été frappé, après avoir été frappé*. Or, cette signification de passé est précisément conservée dans le prétendu passif *je suis frappé*, qui veut dire, non *cædor*, mais *sum cæsus*, « je suis ayant été frappé, ayant reçu un coup ». Le passif existe si peu chez nous que l'on ne peut traduire *cædor*, passif de *cædo*,

[1] *Grammaire française* par Antonin Roche, un vol. in-12, Paris et Londres, 6e édition, 1872.

que par *on me frappe*. Le participe, dans la locution verbale avec *être*, conserve donc toujours sa signification propre, et *je suis frappé* ne dit pas plus dans son ensemble que les termes séparés *je suis + frappé* ; il n'y a donc pas de locutions verbales passives, et par suite de conjugaisons passives.

On voit par là qu'il n'en est pas du participe passé construit avec *être* comme du participe passé construit avec *avoir*. Ce dernier a produit une locution verbale. *J'ai frappé* est autre chose que *j'ai + frappé*. Le latin disait : *Habeo scriptam epistolam*, « j'ai (je possède) écrite une lettre ». Le progrès du français a consisté à détacher peu à peu le participe du substantif, en le dépouillant de sa valeur d'adjectif, pour l'unir plus étroitement au verbe *avoir*, et faire dominer en lui la signification verbale ; et, partie de *habeo — scriptam epistolam*, la langue est arrivée à *habeo scriptum — epistolam*. Voilà pourquoi le participe construit avec *avoir* qui s'accordait d'abord avec le substantif, a formé peu à peu avec le verbe une locution composée, où il tend à devenir invariable. Le peuple aujourd'hui dit : *Quelle grande lettre il a écrit !* et non *écrite* ; et vraisemblablement le jour n'est pas loin où la grammaire française enseignera l'invariabilité absolue du participe construit avec *avoir*.

L'auteur supprime en dernier lieu la syntaxe, dont il ne prononce pas même le nom. Il en dissémine les principales règles dans le cours de la grammaire à la suite de chaque section grammaticale. Pour une grammaire élémentaire qui s'adresse à des enfants de huit à dix ans, je ne vois pas de mal à une simplification de ce genre, si une grammaire plus étendue vient compléter l'enseignement sur ce point et donner à la syntaxe la place qui lui revient. Toutefois dans la grammaire historique de M. Marty-Laveaux, il n'en est pas malheureusement ainsi.

Telles sont, pour nous en tenir aux traits généraux, les principales innovations de cette petite grammaire, neuve et originale en grande partie ; nous sommes d'accord avec l'auteur sur la plupart des points. Toutefois, en entrant dans les détails, nous aurions plusieurs erreurs à signaler ; mais comme nous les retrouvons avec d'autres dans la *Grammaire historique*, nous arrivons à cet ouvrage.

Nous avouerons dès l'abord qu'il est tout à fait insuffisant. L'auteur, de parti pris, a éliminé de la grammaire bien des règles et des faits qui devaient y avoir place. La phonétique est supprimée, et la syntaxe, comme dans la grammaire élémentaire, réduite à la portion congrue, est mêlée à la théorie des formes. Pourtant une division plus rigoureuse s'imposait à la *Grammaire historique* qui, étudiant scientifiquement la langue, devait en considérer d'abord les sons, puis les mots, et enfin les phrases. Pour donner un exemple de cette insuffisance, je

prendrai au hasard un chapitre : *Pronoms et adjectifs indéfinis* (p. 105-107). L'auteur cite les principaux pronoms et adjectifs et oublie *même*. Sur les différences d'emploi de *chaque* et *chacun*, sur l'emploi de l'adjectif possessif avec ces deux mots, sur l'emploi de *aucun* au pluriel avec la valeur négative, sur la question du nombre du verbe avec *l'un et l'autre* pour sujet, sur la différence de *l'un*, *l'autre* et *l'un et l'autre*, etc., pas un mot. C'est par principe que M. Marty-Laveaux a été aussi peu explicite, cela ressort de l'ensemble de l'ouvrage ; mais M. Marty-Laveaux semble avoir suivi un principe erroné. Il n'a pas vu nettement à quelle sorte d'élèves il s'adressait ; il a voulu, ce semble, écrire une grammaire à l'usage des élèves de sixième ou de cinquième, sans songer qu'une grammaire historique ne peut convenir qu'à ceux qui ont déjà de la langue une connaissance suffisante, et que la grammaire historique doit être le complément et le couronnement de la grammaire élémentaire.

Enfin, je signalerai dans ce livre des erreurs graves, dont quelques-unes se trouvent déjà dans la petite grammaire. La théorie des voyelles, diphtongues et consonnes est incomplète et fautive en plusieurs points ; par exemple, l'auteur dit que l'*e* bref, comme dans *trompette*, est un *e* muet ou fermé (p. 6) ; que dans *patrie*, *ie* fait diphtongue ; que les *gutturales* sont ainsi nommées parce qu'elles se prononcent à l'aide du gosier ; le gosier n'a affaire spécialement dans la prononciation d'aucune lettre ; les gutturales sont émises à l'aide du palais. L'auteur parle des deux valeurs du *g* et oublie de parler de celles du *c*, etc. P. 19, le sujet est défini : « le mot représentant l'être qui fait une action » ; ex. *Pierre a prêté un livre à Paul*. Mais dans *Pierre a été frappé*, quelle action exerce le sujet ? P. 21, on voit le tableau de la déclinaison romane au IXe siècle : il en faut effacer les nominatifs pluriels *rosae* et *pastores*. M. Marty-Laveaux qui parle assez longuement du genre des noms, aurait pu dire un mot des pluriels neutres, devenus féminins parce qu'ils ont été considérés comme appartenant à la première déclinaison : cette particularité lui aurait permis d'expliquer quelques doubles genres, comme ceux de *orge*, *orgue*, etc. Les pages consacrées au comparatif et au superlatif dans les adjectifs et les adverbes (pages 59-62 ; 173-176) sont inutiles (cf. plus haut, p. 227). A la page 64, on s'attendait à une explication sur les deux orthographes *mil* et *mille*. *Moi*, *toi* et *soi* (p. 80) ne viennent pas de *mihi*, de *tibi* et de *sibi* (cf. *ibidem*, p. 390). La théorie de l'imparfait *cantabam*, *chanteve*, *chantois*, *chantais* est inexacte ; cf. *Romania*, II, 145. Les formes inchoatives en *sc* des verbes de la seconde conjugaison existent également aux trois personnes du singulier, *finis* de *finisc-o*, *finis* de *finisc-is*, *fini(s)t* de *finisc-it*, etc. Ces observations montrent que l'ouvrage pour la partie étymologique et historique doit être soumis à

une révision sévère. Cependant, pour être strictement juste, il faut signaler nombre de remarques intéressantes et quelquefois neuves qui portent spécialement sur la langue du XVIe et du XVIIe siècle, dont l'auteur a fait une étude approfondie, par exemple, les observations sur le participe présent et le participe passé (p. 151 et 154).

En résumé, si la *Grammaire historique* ménage avec trop de parcimonie les explications et les règles, et si elle n'a pas su éviter de graves erreurs, elle a des détails intéressants et dans ses traits généraux elle présente les qualités qui font l'originalité de la petite grammaire. Comme celle-ci, elle est écrite avec une simplicité qui ne manque pas d'élégance et avec une grande clarté, et se lit avec plaisir. La *Grammaire élémentaire* enfin, qui peut franchir les murs du collège et pénétrer dans les écoles communales, avec les vues hardies et justes qui la caractérisent, fait faire à l'enseignement grammatical un progrès réel.

(*Revue critique*, 1875, n° 42.)

XIX

Glossaire du Morvan, étude sur le langage de cette contrée, comparé avec les principaux dialectes ou patois de la France, de la Belgique wallonne et de la Suisse romande, par E. DE CHAMBURE. Paris, Champion : Autun, Degressieu. Un vol. gr. in-4° de XXII-54*-966 pages.

Le *Glossaire du Morvan* est inspiré par le *Glossaire du centre de la France* du comte Jaubert. Il en reproduit l'aspect extérieur ; même format, même disposition typographique. Mais le disciple a surpassé le maitre. Quelque grands que soient les mérites de la vaste compilation que le comte Jaubert n'a cessé de reprendre et de perfectionner pendant plus de trente années, celle que nous présente M. de Chambure l'emporte par le nombre des matériaux accumulés (le glossaire renferme plus de *six mille* mots morvandeaux), par l'étendue des recherches qui portent sur les patois voisins autant que sur les anciens dialectes du centre et de l'est de la France, et par la science de la discussion étymologique ; c'est l'œuvre de toute une vie, et ce vaste labeur mérite tous les égards de la critique.

Est-il pourtant à l'abri de tout blâme ? N'y a-t-il pas, non seulement de ces erreurs de détail, inévitables dans un aussi vaste ouvrage, et qu'une critique équitable ne doit indiquer qu'en passant, mais encore des fautes plus graves, parce qu'elles sont plus générales et tiennent à l'insuffisance d'une première préparation ? Nous sommes obligé de le reconnaître. Malgré de vastes lectures dans l'ancienne littérature, malgré la connaissance que l'auteur montre du vieux français, il ne possède pas assez pleinement l'histoire de la langue, la phonétique en particulier ; et cette ignorance a pour résultat de vicier, dans une trop large mesure, les discussions étymologiques auxquelles il se livre. Il suffit de feuilleter l'ouvrage pour s'en convaincre ; mais on en a une preuve plus complète, dès les premières pages, dans le tableau que M. de Chambure donne, en tête de son livre, de la phonétique et de la conjugaison de son dialecte.

En effet, après une introduction écrite d'un fort bon style où il expose ses vues sur le dialecte morvandeau, ses origines, ses rapports avec les dialectes voisins, sur l'intérêt et l'utilité générale des recherches qu'il entreprend, l'auteur, avant de commencer son glossaire, consacre cinquante-quatre pages (en pagination spéciale), à ce qu'il appelle les *Notes grammaticales*. Il étudie les diverses particularités de la prononciation morvandelle en groupant les faits d'après l'ordre alphabétique (p. 1*-24*), puis les particularités de la conjugaison (p. 25*-55*).

Or, si dans ces Notes grammaticales, nous constatons avec plaisir des idées générales fort justes sur l'histoire de la formation des patois, sur leurs rapports avec le latin populaire, nous devons faire beaucoup de restrictions quand nous entrons dans les détails. Pourquoi d'abord, pour la prononciation, suivre l'ordre arbitraire, le désordre de l'alphabet, et pourquoi ne pas grouper les sons suivant leurs affinités naturelles, théorie des voyelles, toniques, atones ; théorie des consonnes, muettes, continues, liquides, initiales, médiales, finales? Pourquoi établir la comparaison du morvandeau au français et non au latin ? P. 2* : « *a* s'emploie pour *il* et pour *elle* devant une consonne, au singulier et au pluriel : *a vin*, *a v'non* = *il* ou *elle vient*, *ils* ou *elles viennent*. *A* devient *al* devant une voyelle pour le masculin : *al ô béta*, etc... » Ces notes devraient être placées à un chapitre du pronom dont on regrette l'absence, et les faits auraient dû être présentés tout autrement. — P. 3* : « *b* suivi de *e* rejette également la liquide ; *ensembe*, *ressembe*, *trimbe* = *tremble*. Dans l'ancien picard, *l* persistait et, au contraire, le *b* disparaissait : *bien aves dit*, *font cil* ensanle, *Et cil respont*, *ki d'ire* tranle (Lai d'Ignaures 470). » M. de Chambure ne voit pas que les formes *ensanle* et *tranle* dérivent au même titre que *ensemble*, *tremble*, de *ensemle* et *tremle*. — P. 3* : « Le vocalisme du *c* varie singulièrement dans la contrée. Il se prononce comme le *c* latin dans *iqui*, *cetuqui*, *celle-qui*, *ce qui*, *cèqui*, *voiqui*, etc. ; il devient *tch* dans une partie de la région du nord : *ichi*, *itchi* = *iqui*, pour *ici*. Le *ch* qui représente le *c* du latin se change en *c* doux dans la partie nivernaise du pays : *charbon*, *chef*, *chemise*, *cheval*, *chien* deviennent *çarbon*, *çé*, etc. Le picard qui articule *kemin*, *kemise*, *keval*, *kien* nous offre aussi, dans les anciens textes du dialecte, la mutation fréquente du *c* dur en *ç* doux : *ceval* (Aliscans, p. 164), *cief*, *bouce*, *cereus*, *mance*, *esciele*, etc. (p. 153). Le même vers (p. 175) donne *capiaus* et *cief*..... *ch* s'intercale dans *micheterme* = mi-terme, comme dans le vieux français *nichil* pour *nihil*... » Est-il nécessaire d'appuyer sur la citation précédente et de montrer ce qu'elle renferme d'erreurs, de faits non compris, d'incohérences ? — P. 4* : « *D* permute en *t* dans *coutre* = *coude*, *coutrère* = *couturière*, *coutrie* = aiguillée de fil. » Mais *coutre* a gardé le *t* de *cubi-*

tum ; mais *coutrère* et *coutrie* dérivent d'un verbe *coutre* qui ne vient pas de *coudre* par la permutation du *d* en *t*, mais qui sort tout aussi légitimement que *coudre* du latin populaire *cosere*, *cosrere*, latin classique *consuere*[1]. — Après avoir dit que l'*e* permute souvent en *a*, l'auteur ajoute : « *E* permute en *o* dans un très grand nombre de mots : *anosse*, *bocoisse*, *bolotte*, *borgé*, *boquer*, *bosson*, *chairotte*, *drosser*, *écholer*, *forme*, *former*, etc .. Même changement dans *noige*, *poingne*, *roin*, *soille*, *soillot*, *soin* pour *neige*, etc., dans les adjectifs en *ou*, *ous* qui représentent le français *eur*, *eux*. *E* devient *oi* dans *loiche* = *lèche*, *loicher* = *lécher*, *soiche* = *sèche*, *soicher* = *sécher*. *Moime*, *moinme* est pour *même*. » Ici encore combien de faits différents réunis arbitrairement, ou pour la seule raison qu'on rencontre un *o* là où l'orthographe française met un *e* : *o* accentué issu par un *a* antérieur d'un *é* fermé du latin populaire, *o* prenant la place d'une voyelle atone, *oi* diphtongue remplaçant l'ancienne diphtongue *ei*, tout ici est jeté au hasard. Aux lignes suivantes, on voit *oi* devenir *oué* et aussi *oua*. Quelle est donc la valeur de la notation *oi* dans *loiche*, *soiche*, etc., qui sont distingués des mots en *oi* = *oué*, *oua* ?

Poursuivrons-nous cet examen ? Chaque page de cette phonétique serait à souligner. Passons donc à la seconde partie de ces *Notes grammaticales*. Elle traite du *verbe*. Pourquoi l'auteur se tait-il sur la déclinaison de l'article, de l'adjectif et surtout du substantif et du pronom ? Le patois morvandeau n'offre-t-il sur ces points aucun renseignement intéressant ? C'est peu vraisemblable. Nous avons même vu que le pronom personnel mérite une étude spéciale.

Mais passons. Nous voyons, p. 29*, la terminaison morvandelle *an* = *unt* (*a dian*, *a fian* = illi dicunt, illi faciunt*) rapprochée de la terminaison italienne *an* (sans doute dans *cantan* ?). Mais l'*an* du morvandeau est-il atone comme celui de l'italien ? — P. 30*, il est dit que l'imparfait est en *o* : *aivo* = habebam, as, at ; dans la Bresse chalonnaise, on trouve aussi *ive* : *faillive*, *avive*. « Le patois d'Auvergne associe la flexion dont nous parlons avec notre finale en *o* : *amavo*, *demouravo*, etc. » Quelle singulière explication ! L'*o* bourguignon est le représentant de *ab* dans *abat* (*abat avt aut ot o*) ; *ive* est le représentant de *iba* dans *ibat* (*ivet ive*), lequel *ive* s'est étendu, par analogie, aux imparfaits des conjugaisons autres que celle en *ire*. Quant à l'auvergnat *avo*, il représente exactement le latin *abat* devenu *avat*, *ava* et, par le changement général de l'*a* muet final en *o*, *avo*. Cet imparfait *avo* ne combine donc nullement l'imparfait bourguignon et l'imparfait de la Bresse. — P. 34* : « Les verbes en *ndre*, *oudre* perdent le *d* intercalaire : *croinre*, *oinre*, *semonre*, *moure* = craindre, oindre, se-

[1] Sans doute *cosdre* vient de *cosvere* et *costre* de *cosere* ; cf. *tordre* de *torkvere* = *torquere* et *chartre* de *carcerem*.

mondre, moudre. Au contraire, *coudre* le conserve dans les temps où le français le remplace par *s* : *coudons*, *coudé*, *coudu*. » Peut-on dire que le français *remplace* le *d* par *s* dans les formes *cousons*, *cousez*, *cousu?* Ne sont-ce pas là, au contraire, les formes étymologiques, et n'est-ce pas le patois qui remplace l'*s* par *d* sous l'influence de *coudre*, *coudrai*, etc. ? — Nous aurions bien à dire sur les observations touchant le participe (p. 34-36) ; nous ne relèverons que deux points. Pour établir l'existence du participe *eru* (= *habutum*) dans *les plus anciens textes*, l'auteur cite ce vers du Roland : « Vostre cunseill ai jo s *erud* tuz tens » (Roland, chant V, v. 248) (*sic*). Il joue de malheur, car ce vers est inintelligible dans le texte d'Oxford qui porte : « Vostre cunseill ai oc° uud tuz tens. » La leçon de Génin est une correction de son crû sans autorité. — Plus loin, l'auteur rapproche le participe morvandeau *ousu* (= osé) du latin *ausus*, comme si l'*u* de *ausus* se fût conservé dans *ousu*.

Ces observations suffisent pour établir que M. de Chambure ignore la phonétique française. De là résultent d'abord une notation orthographique insuffisante, ensuite des erreurs nombreuses dans les étymologies proposées. Je ne prendrai que deux exemples au hasard.

La locution adverbiale *ai plei* = en abondance, à foison (p. 665, 666) « semble être une forte contraction de *à plenté*... » « *Plenté* est, à son tour, une contraction du vieux mot *plenité* qui a été usité dans le sens de plénitude, du latin *plenitudinem*. » Ainsi *plenitudinem* donne successivement *plenité*, *plenté* et *plei !* Série d'hypothèses aussi inadmissibles les unes que les autres : pourquoi ne pas recourir tout bonnement à *plein* = *plenum ?* — P. 751, le verbe *riper*, *glisser* entre les mains, s'échapper, est rapporté au bas-latin *ripare*, tiré de *ripa*, rive. Comme si *ripare* n'avait pas donné *arriver*, et comme si le *p* ne pouvait être représenté par autre chose que par un *v ? Riper* est l'allemand *rippeln*, bouger, remuer.

Une base solide manquant aux recherches étymologiques, on ne sera pas surpris du vague que présente souvent la discussion, l'auteur se contentant de rapprocher des formes analogues, sans se demander si elles sont réellement parentes, et si les ressemblances qu'il découvre entre elles ne sont pas de pures coïncidences.

Mais nous ne voulons pas nous étendre plus longtemps sur cette partie faible du livre, et nous avons hâte d'en venir aux parties vraiment solides et qui méritent d'être mises en pleine lumière.

Ce glossaire a d'abord l'avantage de nous offrir la langue d'une région géographique bien circonscrite [1] et qui, malgré les divisions administratives actuelles qui la répartissent entre quatre départements

[1] On aurait voulu toutefois une carte du pays avec les subdivisions linguistiques qu'établit l'auteur, et qui n'ont peut-être pas la certitude qu'il leur attribue.

(Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Nièvre), a son unité naturelle propre, déterminée par la configuration physique du sol. C'est une vaste vallée enveloppée de hauteurs. Le domaine sur lequel M. le comte Jaubert avait fait sa récolte était, au contraire, mal circonscrit, et les limites s'en étendaient ou s'en restreignaient suivant les besoins de l'auteur, suivant les hasards de ses recherches. On a donc, dans ce glossaire, le lexique d'un territoire bien déterminé. De là une rigueur et une précision qui font défaut au *Glossaire du centre de la France*. M. de Chambure pousse la précision plus loin, et lorsque l'usage de tel ou tel mot, de telle ou telle prononciation, ne s'étend qu'à une partie du petit domaine qu'il explore, il l'indique avec soin.

Le recueil de mots a été fait avec la même exactitude. Quand on songe que M. de Chambure a trouvé plus de *six mille* mots, morvandeaux par la forme, par la signification ou par l'un et l'autre, on ne peut assez s'étonner des richesses lexicologiques que recèle encore la langue de nos campagnes. On ne peut pas reprocher à M. de Chambure d'avoir grossi inutilement son livre, en donnant accueil à des vocables étrangers, à des intrus qui n'ont aucun droit à l'hospitalité qu'il leur offre. Nous avons largement feuilleté le *Glossaire*, et presque tous les mots que nous avons examinés nous ont paru dignes d'intérêt, à un titre ou à un autre. Quand on songe à la difficulté que présente le choix dans un travail de ce genre, on ne peut que féliciter M. de Chambure de la difficulté si bien vaincue.

Les mots ne sont pas seulement bien recueillis ; ils sont expliqués avec précision et netteté. La signification en est déterminée par des exemples bien choisis. Enfin, l'auteur qui a une abondante lecture, qui a pris soin surtout de lire les textes de l'ancienne langue, écrits ou transcrits dans les dialectes de l'est, accompagne souvent les mots qu'il donne d'exemples intéressants, qui montrent la permanence de l'ancien usage jusque dans le patois [1] et qui, parfois même, trouvent leur explication et leur commentaire dans l'usage actuel. Tel passage des auteurs, incompris jusqu'ici, se trouve tout à coup élucidé par le rapprochement d'une forme patoise. En voici deux exemples frappants. P. 533, l'auteur donne le mot *naiger*, boucher hermétiquement, fermer en bourrant, en calfeutrant ; et il cite ensuite ce passage de Joinville jusqu'alors mal expliqué : « Mist l'on touz nos chevaus ens que nous devions mener outre mer ; et puis reclost l'on la porte et l'emboucha l'on bien, aussi comme l'on *naye* un tonnel. » Et l'interprétation de ce passage s'étend naturellement à d'autres passages de nos anciens textes

[1] Quelquefois l'auteur commet des contre-sens, comme dans ce passage où *bieu*, altération euphémistique de *Dieu*, est rapproché de la forme morvandelle *bieu* = *bleu* : *Por le cuer bieu*, *Por la char bieu* (Renart, 10243, 18178). On en pourrait citer plus d'un du même genre.

qui présentaient des difficultés analogues[1]. — P. 628, l'auteur explique, à l'aide du dialectal *patronner* (manier à pleine main, à pleine *patte*), un passage de Mme de Sévigné que Littré lui-même renonce à expliquer.

Ce ne sont pas seulement des textes que M. de Chambure élucide. Les matériaux dont la recherche étymologique dispose avec ce glossaire sont innombrables. Et, plus d'une fois, il arrive à l'auteur de donner l'étymologie exacte de mots fort usités sur lesquels s'était exercée vainement la perspicacité des Diez, des Littré, des Scheler. M. de Chambure en signale déjà lui-même quelques uns dans son Introduction, p. XII et suivantes. En voici d'autres : *blessi*, pâlir, devenir blême, est rapproché du berrichon *blesser*, blettir, et du français *blesser* qui, à l'origine, a souvent le sens de amollir, affaiblir, meurtrir, rendre blet, en un mot. « Que veut dire la Chanson de Roland, ajoute M. de Chambure, dans ce vers : « La gent de France s'est *blecice* et blesmie », si ce n'est que les Français étaient affaiblis ou meurtris, et au fig. pâlis ? » Et M. de Chambure conclut que l'étymologie *bleizza*, tache bleue par meurtrissure, en ancien haut allemand, explique à la fois les deux verbes *blesser* et *blettir*. L'auteur a mis le doigt sur la vraie étymologie de *blesser*. Au XIe siècle, *blecier* ne signifie que *rendre blet en frappant* ; c'est le sens auquel Raschi, dans ses glosses talmudiques, l'emploie à trois reprises : *blecier des olives*, les amollir en les battant. Ce n'est que graduellement que *blesser* a pris la place de *navrer*, à mesure que celui-ci sortait de l'usage. — *Bordon* (bourdon) est rattaché fort ingénieusement à *borde*, *bourde*, feu de joie allumé au crépuscule, le bourdon commençant à voler et à bourdonner au crépuscule du soir. — *Calibeurdaine*, grosse bourde, est rapproché du champenois *calemberdaine*, du génevois *calembourdaine*, et décomposé en *cali* et *bourde*, étymologie déjà proposée ailleurs par nous[2]. De même *galibeurdas* est ramené à une particule péjorative *gal* et *beurdas* ou *bourdas*. — A l'article *mourillon*, M. de Chambure met hors de doute l'étymologie de *morailler*, saisir le museau d'un cheval avec des tenailles, et par suite de *moraille*, pince, tenailles. Et il rattache du même coup, mais moins évidemment, au même radical *mour*, museau, les dérivés *morve*, *morgue*, *morne* (tête), *morne* (montagne en forme de tête, aux Antilles) : *mour* serait une autre forme de *mous*(eau) ou *mus*(eau) = *morsum*. — *Grain*, pluie subite, se trouve détaché de *grain* (granum), quand on signale les synonymes *gruau*, *guerot*, *garaud*, *garaude*, et le verbe *gueriner*. Ne serait-ce pas un dérivé du germanique, all. *ge-regnet*, angl. *rain ?* — *Luron*, d'origine jusqu'ici inconnue, est expliqué par le morvandeau

[1] Cf. G. Paris, dans la *Romania*, 1879, p. 631.

[2] [*Traité de la formation des mots composés dans la langue française*, p. 114 ; Paris, Vieweg, 1874.]

luron, *leuron*, *lureau*, bélier, et au fig. luron, godelureau, dérivé d'un mot (germanique) dont la trace est conservée par le Polyptique d'Irminon : *lear*, *learis* (bélier). De là le composé *godelureau*. — *Patois* est rattaché à *patte*, *patauger*, *patouiller*, et la longue suite d'expressions analogues que l'auteur trouve dans les dialectes des régions avoisinantes met cette étymologie hors de doute. L'idée de *parler patois* est identique à celle de *bredouiller*, et toutes deux sont ramenées à celle de *barboter*, *patauger*.

Ces quelques exemples suffisent à montrer les richesses accumulées dans le *Glossaire*. Ajoutons seulement que, si les discussions étymologiques auxquelles se livre l'auteur ne sont pas toujours aussi décisives et aussi convaincantes que celles que nous venons d'indiquer, si même souvent l'ignorance des lois de la phonétique enlève toute base solide à bien des rapprochements, si, en un mot, il arrive à la discussion de se perdre dans le vague des à peu près et des probabilités, du moins l'auteur a le mérite de réunir et de grouper commodément une masse considérable de matériaux que les spécialistes mettront à profit.

En somme, le livre de M. de Chambure, par la richesse des mots recueillis, par la précision avec laquelle ils ont été choisis et définis, par l'abondance des exemples empruntés aux écrivains des divers temps, par le nombre des rapprochements faits entre les mots du patois morvandeau et ceux des autres patois, mérite les éloges de la critique. Il a bien sa partie faible, mais l'auteur le reconnait avec tant de bonne grâce et avec une modestie si simple que les juges les plus sévères devraient se trouver désarmés. Et, malgré cette partie faible, nous n'hésitons pas à reconnaître que le *Glossaire du Morvan* est de beaucoup l'œuvre la plus considérable qui ait paru chez nous sur le lexique des patois de langue d'oil.

(*Revue critique*, 1880, n° 31.)

XX

Du dialecte blaisois et de sa conformité avec l'ancienne langue et l'ancienne prononciation française, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par F. TALBERT, professeur de rhétorique au Prytanée militaire de La Flèche. Paris, Thorin, 1871. Un vol. in-8°, xv-538 p. — Prix : 7 fr. 50.

Le titre qui précède annonce une étude sur le dialecte de Blois et des rapprochements entre ce dialecte et la vieille langue française. On s'attend donc à trouver d'un côté une description exacte et méthodique de la phonétique, de la grammaire et de la syntaxe de ce patois, de l'autre une étude comparative établissant rigoureusement en quels points il a conservé des traces de l'ancien français, en quels points il a innové. Mais, en ouvrant le livre, on est quelque peu déçu. L'ouvrage de M. Talbert ne contient qu'un essai de description plus ou moins précis du patois ou, comme dit de préférence l'auteur, du dialecte blaisois, accompagné, quand l'occasion s'en présente, de digressions étendues sur la vieille langue, depuis la fin du moyen âge jusqu'au XVIII[e] siècle. Ce n'est pas une étude méthodique sur un point spécial et nettement déterminé de la philologie française ; c'est un ensemble d'observations rentrant dans un cadre plus ou moins large. Il ne serait pas juste de demander à l'auteur plus qu'il n'a voulu nous offrir. Voyons comment, le plan de son livre ainsi compris, il l'a exécuté.

On n'a qu'à jeter un coup d'œil au hasard sur l'ouvrage de M. Talbert pour se convaincre que l'auteur n'est nullement au courant des questions de la philologie française. Il ne connait ni les méthodes ni les travaux de Diez et de son école. Il parait ignorer l'ouvrage de M. Gaston Paris sur l'*accent latin*, qui est l'*abc* dans la science de la philologie française. La seule autorité à laquelle il se réfère volontiers est Burguy, dont il fait son guide habituel, et c'est là un guide peu sûr, comme on sait. Bien que l'ouvrage paraisse fait, à en juger par la

table des matières, sur un plan correct (I *Voyelles* ; II *Diphtongues* ; III *Triphtongues* ; IV *Consonnes* ; V *Article, substantif et verbe* ; VI *Textes blaisois*) l'ordre suivi dans le détail n'est rien moins que scientifique. D'abord, on chercherait vainement, soit une carte, soit une description géographique du dialecte dont l'auteur entreprend l'étude. Les quelques mots qu'il dit dans l'*Avant-propos* ne sont pas suffisants. En dehors de Blois, quels sont les environs qu'a exploités M. Talbert et jusqu'où s'étendent-ils ? Si nous entrons dans l'examen du livre, nous voyons dans la cinquième partie, une section (p. 243-259) consacrée aux substantifs *qui ne diffèrent du français que par la prononciation*, autrement dit, qui sont soumis à des lois de phonétique spéciale. L'auteur n'a pas vu que cette question devait rentrer dans l'étude de la prononciation des voyelles et des consonnes. M. Talbert n'a qu'une vague idée du rôle de l'accent latin en roman, et il ignore l'histoire du vieux français et des lois de sa formation. Dès les premières lignes, constatant ce fait que le dialecte blaisois allonge l'*a* long français et tend à en faire un *o* (*sable* = *sâbe*), il cite à l'appui de cette prononciation *nasale* (sic) les formes de l'anglo-normand *aun*, le changement de *al* en *au*, faits d'ordre entièrement différent ; il en rapproche d'autres formes blaisoises telles que *papa*, *maman* où c'est l'*a* atone initial qui devient *o bref* ou long. Comme exemple du changement de *a* en *e*, il cite (p. 11) *almena*, *bremer* qui contiennent un *e* féminin, à côté de *chercutier*, *catherre* qui renferment un *é* ouvert. « *E* sonne *é* » dans *dehors*, *faineant*, *lézard*, *lécher*, *jeter*, etc. » (p. 18). Ici sont rapprochées des formes dissemblables : l'*i* de *diors*, *féegniant* est dû à un adoucissement de l'hiatus ; celui de *lizard*, *licher*, *jiter*, à l'action de la gutturale avoisinante. Dans les exemples de changement de *i* en *e* ou *é*, ou *ai* ou *ei* (c'est tout un pour l'auteur), on trouve pêle-mêle réunis des mots ayant un *i* atone, ou un *i* en position, ou un *i* devant une consonne palatale (p. 24). M. Talbert affirme que les rimes *Othon*, *semun* de la Chronique des ducs de Normandie (v. 18144-45) sonnaient *oun*, et il tranche la question de l'*o* en vieux français d'après les assertions de Burguy, sans se douter de la complexité des problèmes que soulève l'étude de cette voyelle. Il démontre que l'*u* s'est jadis prononcé *eu*. « Telle a été, en effet, non pas la seule prononciation de la » voyelle, mais une des plus communément employées depuis l'origine » de la langue (!) » (p. 49). Il fonde cette étonnante affirmation d'un côté sur des exemples établissant la prononciation *eu* pour des mots qui depuis ont eu un *u*, mais qui se prononçaient d'abord *eu* et plus anciennement *eü*, ce qui ne prouve rien ; de l'autre sur le témoignage de Palsgrave qui note *eu* notre *u*, ce qui n'est pas plus étrange que la notation allemande du même son par *ue* (*ueber*). Pour prouver que de tout temps *ai* en vieux français sonnait *é*, noté par *é* ou par *ei* (p. 62),

il cite les imparfaits normands en *eit*, comme si l'imparfait français avait toujours été en *ait*, les participes bourguignons en *eit* (de *atus*) et des formes en *e* réduites de *ai* qu'il accentue à son gré en *é* ; parmi ces formes en *e* qu'il donne comme issues de *ai*, on trouve des mots tels que *per* (aujourd'hui *pair* de *parem*), qui n'a jamais été en vieux français que *per* et ne doit son orthographe par *ai* qu'à une erreur des lettrés de la Renaissance. Entre autres exemples de l'affaiblissement de *ai* en *a* (p. 70), il cite des mots comme *vrâment*, *pâment*, ce qui est exact, ou comme *agu*, *aguser*, *claron*, *char* (carnem). *que j'aimasse* (affaiblissement de *que j'aimaisse*, dit M. Talbert, p. 246); il ne remarque pas que dans ces derniers mots l'*a* est étymologique. Il partage l'opinion des grammairiens qui voient des diphtongues dans des sons simples tels que *ou, au, eu* (p. 157) ; aussi écrit-il que « la diphtongue » *ou* sonne *o* dans un certain nombre de mots : *tourment*, *poumon*, » *nourrir,* etc., prononcez *torment*, etc. » Il fait dater la diphtongue *iau* des origines de la langue et comme preuve à l'appui, il cite des vers d'Eust. Deschamps, d'Adam de la Halle, c'est-à-dire des textes de la fin du XIIIe siècle ou du XIVe. Ayant remarqué que le normand a une affection spéciale pour l'*e* et le bourguignon pour l'*a*, et admettant la théorie surannée qui voit dans le français un mélange de deux dialectes, il reconnaît du normand dans le vieux français *amere*, *avere* (*amara*, *avara*), *serchent* (*circant*) et du bourguignon dans *parcevoir*, *varrai*, *darnier*, *larme*, *gendarme !* Combattant Chevallet, Ampère, etc. qui voient dans *j'aurais* soit *haberem*, soit *habuero,* il penche à faire venir ce temps de *habere habeam* (p. 294), ne se doutant pas que depuis longtemps l'étymologie *habere habebam* est hors de conteste. On peut prolonger sans fin cette énumération de rapprochements inexacts, d'erreurs de faits, d'assertions téméraires. Presqu'à chaque page on se heurte à des fautes de ce genre, et il n'est pas besoin d'un bien long examen pour se convaincre, comme nous le disions au commencement, que M. Talbert est étranger aux questions de la philologie française.

Cependant cet ouvrage est-il sans valeur? Loin de là. La description du dialecte blaisois laisse plus qu'à désirer ; on n'en trouve pas moins des formes curieuses, dignes d'être notées ; les textes blaisois cités à la fin de l'ouvrage, quoique peu nombreux, sont intéressants. Les affirmations de M. Talbert sur le vieux français sont plus que téméraires ; mais ses observations sur la langue du XVIe et du XVIIe siècle sont en partie neuves. C'est surtout dans ces observations que consiste l'intérêt de son livre, dans les témoignages qu'il cite des grammairiens et des littérateurs, dans l'étude intelligente qu'il fait des rimes des poètes. Il y a là bien des faits curieux qu'il réunit, qui ne sont pas tous nouveaux comme il se l'imagine, mais qui le sont du moins pour le grand

public. Je signalerai spécialement le chapitre consacré à l'histoire de la diphtongue *oi*, et dans lequel il montre bien, contre M. Quicherat, que le son *oua* de cette diphtongue a été précédé d'un son *oué* (et même *ouè*) lequel à son tour dérive de *oe*. Là encore, sans parler d'erreurs de détail et de sa facilité à se contenter de certains arguments bons en soi, mais insuffisamment développés, l'auteur n'a pas vu que *oe* dérive d'un *ói* (prononcez comme dans le grec μοι), qui provient lui-même d'un *ei* antérieur, commun à toute la langue d'oil et issu le plus souvent d'un *ē* ou d'un *ĭ* latin. Au XIIe siècle, la Picardie change cet *ei* en *oi*; la Bourgogne l'imite ; l'Ile-de-France aussi, mais partiellement ; la Normandie refuse de suivre dans cette voie les provinces de l'Est et garde son *ei*. Je signalerai encore le chapitre consacré à l'histoire de la finale *er* dans les verbes. Là encore M. Talbert a raison contre l'auteur du *Traité de versification française*. Je noterai aussi les observations sur la prononciation des nasales au XVIe siècle, sur la distinction du passé défini et du passé indéfini au XVIIe siècle. Ces diverses observations, d'autres encore que je ne puis signaler ici, prouvent un esprit judicieux et perspicace. Elles forment, malgré les nombreuses erreurs qui les déparent et qui sont dues à l'ignorance de la vieille langue, la partie solide du livre de M. Talbert. Ceux qui s'intéressent à l'histoire du français tireront profit des renseignements utiles qu'il y a réunis.

L'ouvrage de M. Talbert nous montre une tendance nouvelle qui porte les esprits curieux vers l'étude scientifique de notre langue. C'est ce qui a été compris en Sorbonne, et on ne peut qu'approuver la Faculté des Lettres d'avoir donné ses encouragements à de pareilles tentatives en recevant comme thèse de doctorat un travail sur un patois. Si l'on ne peut aborder sans études préliminaires, longues et difficiles en somme, des travaux sur le vieux français ou même sur les patois, il reste toujours un champ ouvert aux recherches des hommes studieux. L'étude de la langue du XVIe et du XVIIe siècle demande moins de connaissances spéciales ; il suffit de lire avec attention les ouvrages du temps : grammaires, observations littéraires, etc. En recueillant et coordonnant avec soin et critique les documents de ce genre qui abondent du reste, on peut apporter beaucoup de faits nouveaux à l'histoire de notre langue. Si l'ouvrage de M. Talbert était le signal de recherches de ce genre, nous ne pourrions que nous en féliciter.

(*Revue critique*, 1875, n° 3.)

XXI

RAPPORT

SUR LE CONCOURS RELATIF AUX

NOMS PATOIS ET VULGAIRES

DES PLANTES

La Société nationale et centrale d'Horticulture de France a ouvert, en l'année 1883, un concours « pour la rédaction des meilleurs travaux sur les noms patois ou vulgaires des plantes, principalement de celles cultivées, mis en regard avec les noms réels ou scientifiques ». Trente-six mémoires ont été envoyés de diverses régions de la France, preuve de l'intérêt général qu'avait excité la question proposée.

Partant de ce principe qu'il ne fallait admettre et classer que les mémoires donnant les noms de plantes recueillis sur place, de la bouche même des paysans, et que les œuvres de compilation faites à l'aide de dictionnaires, quels qu'en pussent être du reste l'intérêt et la valeur, devaient être mis hors rang, la Commission du Concours [1] en a éliminé dès l'abord une dizaine. Des vingt-six qui restaient, une série d'éliminations successives, motivées par la nullité ou la médiocrité des travaux, n'a bientôt plus laissé en présence que les six mémoires désignés par les devises suivantes :

[1] Le Jury institué par la Société était composé de MM. Prillieux, Chatin, Verlot, Robert Lavallée, Henry de Vilmorin, Planchon (de Montpellier), Herincq, Poisson, Carrière, auxquels furent adjoints, sur la demande de la Commission, par M. le Ministre de l'Instruction publique, MM. d'Arbois de Jubainville, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, Bureau, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, et Arsène Darmesteter, professeur à la Faculté des Lettres de Paris. — M. d'Arbois de Jubainville a été élu Président, M. Prillieux Secrétaire.

1. *Ceci n'est qu'un essai... !!*
2. *Las plantos aous camps...*
3. *Mange-t-il bien...*
4. *On a beau verie...*
5. *Recueillir les noms populaires...*
6. *Si les patois étaient perdus...*

De ces six mémoires, le cinquième (*Recueillir les noms populaires...*) présente une incontestable supériorité sur les autres. Par l'étendue des recherches, la méthode et la science avec lesquelles elles ont été poursuivies, il tient facilement la tête dans le concours. Ce mémoire est intitulé *Flore populaire des Vosges*.

C'est un manuscrit de 341 pages compactes dont les 35 premières forment l'introduction.

L'auteur, après avoir exposé le programme du concours, explique comment il l'a entendu et a cherché à répondre aux questions qui y sont posées. Il ne s'est pas contenté d'utiliser les ouvrages déjà publiés sur la matière ; il a dirigé une vaste enquête portant sur la flore d'une soixantaine et plus de localités du département, enquête faite d'après un plan unique imposé à tous les correspondants de l'auteur. Recueillant ensuite les matériaux amassés de tous côtés, il les a comparés, contrôlés, discutés dans la mesure du possible, vérifiés sur place, dans quelques localités du moins.

Pour le classement des plantes et la rédaction de ses notes, l'auteur a suivi le plan de la *Flore lorraine* de Godron, dont il a reproduit l'ordre systématique. Les noms spécifiques latins sont donnés avec exactitude, et ils sont suivis du nom du botaniste qui les a imposés le premier, avec références précises aux ouvrages où ces noms se trouvent. Les synonymes les plus importants sont cités avec le même soin que les noms adoptés. Au point de vue botanique, le travail ne laisse rien à désirer et l'on y reconnaît l'œuvre d'un homme compétent. L'énumération est assez complète pour comprendre jusqu'aux végétaux cellulaires (Champignons, Lichens et Algues). Après chaque nom scientifique latin et français viennent les noms vulgaires et patois.

En tête de la nomenclature se placent les noms qui s'étendent à tout le département ; puis viennent, dans l'ordre alphabétique des localités, les noms populaires spéciaux à chacune d'elles. Chaque article comprend le genre, et, s'il y a lieu, les espèces, variétés, sous-variétés fruits et graines. A l'occasion, l'auteur ajoute des détails linguistiques (étymologies, rapprochements, etc.) ou botaniques, agricoles et autres.

Une carte où sont soulignées toutes les localités étudiées accompagne le mémoire.

La transcription des noms patois présentait de grandes difficultés, le

patois vosgien ayant un ensemble de sons spéciaux délicats à saisir et à noter. L'auteur expose longuement les principes de sa transcription dans son introduction, et l'on voit par cette analyse qu'il est loin d'être étranger aux méthodes de la linguistique. Peut-être voudrait-on plus de rigueur encore dans le système qui laisse une place trop grande aux habitudes orthographiques de la langue commune et n'est pas assez purement phonétique.

L'ouvrage a d'autres lacunes que l'auteur lui-même a bien reconnues ; il consacre même à un examen minutieux de ce qu'il appelle les *desiderata* un paragraphe entier de l'introduction. Le temps lui a manqué pour donner à son travail l'étendue qu'il lui souhaitait.

Il est certain que, repris à loisir par son auteur avec les additions, les corrections, les améliorations auxquelles il songe, ce travail ne pourra que lui faire honneur, et beaucoup d'honneur.

Tel qu'il est, et avec ses lacunes et ses insuffisances, il donne un ensemble bien coordonné de matériaux intéressants et neufs, et présente des qualités de premier ordre.

Les cinq autres manuscrits sont loin de le valoir. Ils sont d'une étendue bien plus modeste, apportent moins de faits nouveaux à la science, témoignent de connaissances linguistiques plus restreintes et de recherches moins amples et moins méthodiquement dirigées et suivies.

Ils viennent les premiers après la *Flore des Vosges*, mais à une très grande distance. Quelle est leur valeur relative ?

Si les patois étaient perdus..., catalogue patois des plantes du département de la Corrèze, manuscrit d'environ soixante-dix pages in-folio. Le mémoire s'ouvre par une courte introduction, écrite assez incorrectement, où l'auteur indique la méthode qu'il a employée et le système de transcription qu'il a suivi. Puis viennent, en *dix* colonnes, les noms latins et français, et les noms patois des arrondissements de Brive, de Tulle, d'Ussel et de Figeac, les noms *romans* trouvés dans le Lexique de Raynouard, les noms des fruits ou parties utilisables de la plante, et enfin, s'il y a lieu, les traductions des noms patois et des observations.

La nomenclature botanique est correctement donnée d'après la classification de Candolle ; elle est assez étendue pour comprendre les végétaux cryptogames. Les noms patois paraissent recueillis sur place (sauf pour l'arrondissement de Figeac, pour lequel l'auteur, comme il le déclare, s'est servi du recueil de Puel sur les noms vulgaires ; il n'a ajouté cette région à son travail que pour être complet). Sur environ 1,500 mots patois cités, les deux tiers semblent recueillis directement de la bouche des paysans.

La nomenclature patoise laisse à désirer ; la transcription n'est pas

des plus satisfaisantes ; l'auteur confond assez souvent les noms vulgaires et les noms patois. Les citations de Raynouard sont inutiles. La colonne des observations, souvent vide, donne en désordre des remarques linguistiques, botaniques et autres. Mais, malgré ces défauts, le mémoire garde sa valeur, et est un utile recueil de matériaux commodément classés.

Las plantos aous camps. — L'auteur de ce travail a fait sa récolte dans les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Il a essayé d'employer dans la transcription des noms vulgaires une orthographe phonétique. Le mémoire se divise en trois parties qui sont en réalité le même travail présenté sous trois formes différentes.

La première comprend, sur trois colonnes, les noms spécifiques classés dans l'ordre alphabétique, puis les noms français et les noms patois correspondants. Ces derniers sont suivis çà et là d'explications étymologiques entre parenthèses. Quand les noms ne sont pas communs aux quatre départements, ils sont suivis de l'indication du ou des départements où ils sont usités.

La deuxième et la troisième partie reproduisent les mêmes faits (sauf l'indication des départements) ; l'une dans l'ordre alphabétique des noms français, les noms patois et latins formant la seconde et la troisième colonne, l'autre dans l'ordre alphabétique des noms patois qui occupent la première colonne, laissant les deux autres au latin et au français.

Le travail porte la marque d'un esprit soigneux et attentif, mais assez peu au courant des méthodes scientifiques. L'auteur se tait sur la méthode qu'il a employée dans sa récolte des noms patois. Le domaine géographique qu'il a exploré est assez mal délimité, et comme les différences des noms locaux ne coïncident pas sûrement avec les limites tout artificielles de nos départements actuels, il eût mieux valu donner les noms des communes où ils ont été relevés. En somme, ce travail, malgré certaines qualités, laisse à désirer pour la précision et la rigueur.

On a beau verie. — Noms patois des plantes dans le département du Doubs.

Ce manuscrit contient une vingtaine de pages in-4° de texte, plus deux cartes à la main du département.

L'auteur a interrogé une douzaine de communes : elles portent des numéros d'ordre dans les deux cartes.

Le travail est divisé en trois parties qui donnent : la première, les dénominations génériques (arbres, bois, buissons, branches, etc.) ; la

seconde, les fruits et productions, la troisième les plantes classées alphabétiquement. L'auteur commence par les noms français, après quoi viennent les noms patois précédés des numéros qui indiquent les communes du département auxquelles ils appartiennent.

Il est à regretter que dans la nomenclature botanique l'auteur ne suive pas une classification scientifique. Les noms latins des plantes ne sont pas précisés par l'addition du nom de l'auteur qui les a imposés. Le mémoire laisse également paraître une ignorance complète des questions de linguistique. Les mots d'ancien français, du reste inutiles, sont le plus souvent reproduits avec une orthographe incorrecte et sans valeur. La transcription des noms patois est faite sans système bien arrêté, et repose sur l'orthographe de la langue commune plutôt que sur des principes de phonétique sûrs.

Mais ce mémoire a le mérite réel de donner, recueillis sur place, les noms patois de douze communes du département du Doubs.

Les deux mémoires : *Ceci n'est qu'un essai... nous attendons le livre*, et *Mange-t-il bien ?* ont le tort de s'écarter du programme en donnant indistinctement toutes les plantes cultivées dans la localité étudiée, les plantes étrangères et de jardin importées aussi bien que les plantes indigènes ; c'est méconnaître l'esprit du concours. Cependant on n'a pas cru devoir les exclure. Le premier de ces mémoires a pour titre *Noms populaires des Plantes de l'Aube et des départements voisins* : c'est un manuscrit de quatre-vingt-quatre petites pages. L'auteur donne les plantes classées d'après la classification de Candolle en ajoutant les noms des genres et leurs étymologies (ce qui est à peu près inutile).

Sous chaque genre viennent les diverses espèces avec les noms vulgaires et patois correspondants. Les noms patois du reste sont en fort petit nombre, perdus au milieu des noms vulgaires ; l'auteur ne paraît pas avoir su distinguer les uns des autres. Aussi toute la partie linguistique est-elle assez faible. La partie botanique n'offre pas d'erreurs ni de défauts caractéristiques.

Le dernier mémoire a pour devise *Mange-t-il bien ?* C'est un gros manuscrit intitulé : *Catalogue de plantes cultivées dans le canton de arrondissement du département de la divisé en sept parties* : *plantes agricoles*, *arbres forestiers*, *arbres fruitiers*, *arbres et arbustes d'ornement*, *plantes potagères*, *fleurs de pleine terre*, *plantes indigènes*, *croissant dans l'arrondissement*, *accompagnées de leurs noms scientifiques*, *vulgaires et patois*, par

A en juger par les formes des mots patois comme par la flore étudiée, la région appartient au nord ou au nord-ouest de la France.

Ce mémoire, en apparence, est plus volumineux que le mémoire sur

la *Flore des Vosges* ; mais le texte, écrit d'une grosse écriture sur le recto des feuillets, à lignes espacées, se réduit en réalité à des proportions plus modestes, quoique assez considérables encore. C'est un catalogue contenant, dans l'ordre des divisions empiriques qui viennent d'être indiquées, les noms scientifiques des plantes, suivis au-dessous, des noms populaires et, dans une colonne à la marge, des noms patois.

Ce gros travail vise à la quantité plus qu'à la qualité. Nulle précision, nulle exactitude. Si les noms spécifiques sont accompagnés des noms de leurs auteurs, ils sont cités avec de singulières incorrections ; il n'est guère de page où l'on ne trouve les mots latins déformés par des fautes inouïes. L'auteur ne dit pas où il a pris les noms patois ou vulgaires, si c'est sur place ou dans les livres ; il ne cite point les communes dans lesquelles les noms sont usités : beaucoup de noms français sont inutiles, parce qu'ils ne sont certainement pas en usage. L'auteur, qui prétend distinguer les noms vulgaires des noms patois, par la disposition qu'il a prise, fait entre eux de perpétuelles confusions. Ceux-ci d'ailleurs, bien moins nombreux que les autres, sont perdus au milieu de noms vulgaires. Pour la transcription, nul principe arrêté ; çà et là des citations parfaitement inutiles d'anciens textes français où sont cités tels noms de plantes. C'est un recueil désordonné de matériaux très abondants, mais présentés sans cette précision qui seule en fait la valeur.

Il ressort de ces appréciations que le premier rang est accordé sans discussion possible à la *Flore des Vosges*. Pour les autres travaux, le mémoire *Mange-t-il bien ?* occupe la dernière place dans notre classement. Des quatre autres, le mémoire *Si les patois étaient perdus* occupe au contraire la première. La seconde doit être assignée au mémoire : *Las plantos aous camps* ; la troisième au mémoire *On a beau verie*, la quatrième au *Ceci n'est qu'un essai*. La générosité de feu M. Lavallée avait accordé au concours quatre médailles, deux d'or et deux d'argent. La Commission ne croit pas qu'on puisse donner deux médailles d'or, *la Flore des Vosges* présentant, comparée aux autres travaux, des mérites qui la placent bien au-dessus d'eux. Elle lui accorde donc la médaille unique d'or.

Pour les autres mémoires, elle les divise en deux groupes : le premier groupe contient, par ordre de mérite, les mémoires :

Si les patois étaient perdus ;
Las plantos aous camps ;
On a beau verie ;

Le Jury leur décerne, dans l'ordre où ils viennent d'être cités :

Une médaille d'argent, grand module ;
Une 1re médaille d'argent, petit module ;
Une 2e médaille d'argent, petit module ;

Et pour le second groupe, il décerne :

Une 1re mention honorable au mémoire *Ceci n'est qu'un essai* ;
Une 2e mention honorable au mémoire *Mange-t-il bien ?*

Après lecture de ces conclusions, la Commission prend connaissance des plis cachetés contenant les noms des concurrents et après avoir confronté les devises décerne le prix comme il suit :

1er Prix. Médaille d'or : M. Haillant, avoué à Épinal.

2e Prix. Médaille d'argent, grand module : M. Gaston Godin de Lépinay, à Brives (Corrèze).

3e Prix. 1re Médaille d'argent, petit module : M. Axel Duboul, à Toulouse, rue d'Astorg, 3.

4e Prix. 2e Médaille d'argent, petit module : M. Cyril Clerc, directeur des Ecoles, à Pontarlier (Doubs).

1re Mention honorable : M. Louis Hariot, pharmacien à Méry-sur-Seine.

2e Mention honorable : M. Paul Hauguel, jardinier chez Mme Ve Denouette, à Montivilliers (Seine-Inférieure).

(Extrait du *Journal de la Société nat. et cent. d'Horticulture de France*, cahier de juillet 1885, p. 352 à 355.)

XXII

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

A LONDRES

LA *JEWS' FREE SCHOOL*

La plus vaste école primaire d'Angleterre, et vraisemblablement d'Europe, est la *Jews' Free School* à Londres ; elle contient aujourd'hui environ 3,200 élèves, en chiffres ronds : 1,950 garçons et 1,250 filles. J'ai eu dans ces derniers temps l'occasion de la visiter et je crois être agréable aux amis de l'Enseignement primaire et aux lecteurs de la *Revue Pédagogique* en leur donnant quelques renseignements sur cette école modèle, trop peu connue.

Dans un des quartiers les plus humbles et les plus pauvres de la Cité, dans une de ces nombreuses rues étroites et sans air où pullule une population misérable, à Bell Lane, dans Spitalfields, s'élève un immense édifice de briques rouges, d'architecture sévère, à quatre étages, ayant 18 mètres de front. Sur la façade on lit une inscription hébraïque signifiant *Etude de la loi et instruction des enfants*, et au-dessous :

JEWS' FREE SCHOOL,
FOUNDED 5577-1817,
REBUILT 5643-1883,

« école gratuite israélite fondée en 5577 (1817), reconstruite en 5643 (1883) ».

Ce bâtiment fait un singulier contraste avec les misérables maisons qui l'avoisinent. Il semble qu'on ait voulu installer ce foyer d'instruc-

tion en plein milieu d'ignorance et de misère ; c'est attaquer l'ennemi au cœur même de son empire et atteindre le mal à sa source.

Cette école est l'œuvre d'un seul homme, le directeur, M. Angel. Il y a consacré toute une vie d'intelligence, de dévouement et de sacrifice.

Quand M. Angel reçut du comité israélite la direction de cette école, le 2 janvier 1840, c'était une école mutuelle qui végétait depuis un quart de siècle.

Elle contenait 216 garçons et 120 filles, et il y avait place pour 600 garçons et 300 filles. Frappé des inconvénients nombreux de l'enseignement mutuel, M. Angel résolut de le transformer et se mit à créer un personnel de maîtres. Il annexa de sa propre autorité à l'école primaire une école normale dont il était à la fois le directeur et le maître unique. Après les heures de classe, il prit à part quelques jeunes gens et quelques jeunes filles, choisis parmi les meilleurs de ses élèves, pour leur donner une solide instruction qui leur permît d'affronter les divers examens de l'enseignement.

Il forma ainsi un état-major de professeurs auxquels il sut inspirer la passion de dévouement et de sacrifice qui l'animait, et au bout de quelques années le système mutuel put être abandonné. L'école cependant prospérait et voyait chaque année grandir le nombre de ses élèves. En 1853, elle était assez importante pour être placée sous l'inspection de l'État (*under inspection*). Cette situation lui imposait de nouveaux devoirs, en même temps qu'elle lui permettait d'espérer des subventions ministérielles. Elle devait se soumettre au programme de l'enseignement officiel et à la législation régissant le personnel enseignant, admettre les visites et subir les examens minutieux des inspecteurs ; elle perdait une partie de sa liberté pour recevoir en revanche le concours de l'État.

Quand le premier inspecteur se présenta (c'était le célèbre publiciste Mathew Arnold), l'école avait déjà son cadre complet de professeurs. Depuis elle ne fit que s'étendre, et, étouffant dans le bâtiment qui lui était affecté, elle s'est fait construire récemment le nouvel édifice de Bell Lane dont M. Angel lui-même a dressé les plans.

L'enceinte forme un immense rectangle occupé par des constructions sur trois côtés, le quatrième bordant en partie une cour ou préau qui laisse ainsi de droite et de gauche deux vastes ailes et en avant une salle rectangulaire. Le préau est la cour de gymnastique et de récréation des garçons, dont l'école prend l'aile gauche ; l'aile droite, qui a aussi sa cour centrale, est l'école des filles. La salle de face, bordée par les deux ailes, le préau et la façade, est la salle de séances du conseil de l'école, qui se transforme à l'occasion en salle de concert (l'école donne de temps à autre des concerts de charité au profit des

familles des élèves pauvres) et, aux jours des solennités religieuses, en maison de prière. Elle peut contenir de 1,800 à 2,000 personnes.

L'école comprend 73 salles de classes, 45 pour les garçons, 28 pour les filles. Actuellement 66 de ces salles sont occupées, 43 par les garçons et 23 par les filles.

Les sept divisions (*standards*) entre lesquelles le programme officiel répartit l'enseignement primaire se partagent inégalement les salles. Les premières divisions, c'est-à-dire les plus faibles, ont naturellement le plus grand nombre d'élèves.

Voici du reste la statistique :

GARÇONS.

1re division, (7 ans au moins), 13 classes de 40 élèves en moyenne.
2e — (8 ans), 11 classes de 40 élèves.
3e — (9 ans), 8 classes, dont 5 classes de 60 élèves et 3 de 40.
4e — (10 ans), 5 classes de 60 élèves.
5e — (11 ans), 3 classes de 60 élèves.
6e — (12 ans), 2 classes de 60 élèves.
7e — (13 ans), 1 classe de 40 élèves.

FILLES.

1re division, 5 classes de 40 élèves.
2e — 7 classes de 40 élèves.
3e — 4 classes de 60 et 1 de 25 élèves.
4e — 3 classes de 40 élèves.
5e — 3 classes de 60, 4 de 25 élèves.
6e — 1 classe de 60 élèves.

Le programme de l'enseignement des filles ne comprend pas la septième division. En revanche, l'école ajoute aux programmes officiels, pour l'enseignement des filles les plus âgées, une classe de couture à la machine, et des classes de cuisine, de relavage, de blanchissage et de repassage. Les élèves viennent surtout des environs : la population juive est énorme dans la Cité, et une école communale laïque voisine compte pour sa part 1,000 élèves juifs ; mais ils viennent aussi d'autres quartiers de Londres, même des plus éloignés, et quelques-uns des faubourgs. La réputation de cette école est universelle ; d'ailleurs les élèves trouvent toute sorte d'avantages à y appartenir.

Les enfants sont tous habillés gratuitement une fois par an ; ils reçoivent, s'ils le veulent, un lunch à 1 heure : 250 enfants environ ont ainsi leur second déjeûner gratuit à l'école. Un jour par an ils sont emmenés à la campagne pour une excursion d'été.

L'école n'est pas tout à fait gratuite ; les élèves doivent une rétri-

bution de 1 *penny* ou 10 centimes par semaine ; mais cette rétribution n'est jamais réclamée ; paie qui veut. Cette année le montant des rétributions perçues s'est élevé à £ 315,11 sh. (dont £ 178, 12 sh. pour les garçons et £ 136, 19 sh. pour les filles), soit environ 7,890 francs, ce qui représente une moyenne de 900 à 1,000 jeunes contribuables. Ajoutons qu'en entrant le matin les élèves sont tous lavés (précaution utile) ; aussi c'est un plaisir, quand on pénètre dans la salle, de voir ces petites têtes en général fines et éveillées, propres et fraîches de teint.

Ce petit monde est élevé par 48 professeurs hommes et 41 femmes. Des hommes, 6 sont bacheliers de l'Université de Londres [1], 14 ont leur brevet d'enseignement, 10 devaient se présenter aux examens à la fin de 1884 ; les autres se préparent à leur examen sous la direction de M. Angel. Pour les femmes, 9 sont brevetées et 4 devaient se présenter aux examens de décembre 1884 ; les autres se préparent. Les professeurs ont à leur disposition une bibliothèque d'environ 7,000 volumes.

La salle des séances renferme en outre une petite bibliothèque d'usage journalier, contenant les grands dictionnaires et les principaux ouvrages relatifs à la pédagogie.

Toutes les maîtresses reçoivent sans distinction chacune une robe par an : elles déjeunent ensemble à l'école aux frais de l'école. Tous les sous-maitres qui le demandent reçoivent de l'argent pour s'acheter un habillement complet.

En général chaque classe est tenue par un maître, sauf les classes supérieures où le maître est assisté par un maître auxiliaire ou moniteur, en anglais *pupil teacher*, élève maître [2].

L'enseignement comprend deux sections, l'enseignement obligatoire, qui reproduit exactement le programme officiel de l'enseignement primaire et prend par jour les quatre heures exigées par la loi, et l'enseignement facultatif, qui est l'enseignement religieux, hébreu et histoire sainte, et prend deux heures de plus par jour.

Les six heures de cours journaliers se répartissent en deux classes

[1] Le baccalauréat anglais ne correspond pas à notre baccalauréat, qui a pour équivalent à Londres la *matriculation*, mais rappelle, de loin, notre licence.

[2] Suivant le chapitre III du *Code of regulations*, les élèves-maîtres sont des jeunes garçons ou jeunes filles, engagés par le directeur d'une école primaire pour enseigner pendant les heures de leçons sous la direction du maître, et devant recevoir un supplément d'instruction en dehors des classes. Ils ont douze ans au moment de leur engagement, qui dure généralement quatre ans.

A la fin de chaque année, ils ont à passer des examens. Leur engagement accompli, ils peuvent soit entrer au concours dans une école normale, soit devenir *assistant teachers* aux écoles primaires, soit, dans certains cas particuliers (surtout si les notes des examens sont très satisfaisantes), recevoir le titre provisoire de *teachers*. Enfin, après un nouveau stage, ils peuvent se présenter aux examens de *certificated teachers*.

d'inégale durée. La classe du matin va de neuf heures à une heure, la classe du soir de trois heures à cinq heures. Les vacances sont de six semaines, une quinzaine à la fête de la Pâque juive, et quatre semaines aux fêtes religieuses de l'arrière-saison.

Tous les ans, on fait passer aux élèves des examens officiels très stricts. Comme ces examens jouent un rôle capital dans les subventions accordées par l'État, il est utile de nous arrêter sur ce point. Il y a là un mécanisme original, particulier à l'Angleterre, que nous devons expliquer à nos lecteurs. L'État subventionne les écoles proportionnellement aux progrès qu'elles réalisent. Ces progrès sont constatés par des inspecteurs qui viennent une fois par an, à des époques fixes, faire passer des examens minutieux, oraux et écrits, à tous les élèves sur toutes les parties de l'enseignement.

Pour la *Jews' Free School* l'inspecteur en chef est le célèbre orientaliste M. Lepage-Renouf, qui est assisté de trois sous-inspecteurs nommés par le ministère. Les examens ont lieu en février et durent huit séances consécutives de huit heures chacune.

Voici les conditions des subventions pour les écoles primaires. Au cas où l'école est installée dans de bonnes conditions hygiéniques, elle reçoit d'abord une subvention fixe de 4 sh. et 6 pence (5 fr. 60 c.) par tête pour les présences moyennes. Les présences moyennes sont déterminées par le nombre total de présences journalières divisé par le nombre total des séances d'école. De plus il est accordé des subventions de mérite (*merit grant*) qui s'élèvent à 1, 2 ou 3 sh. (1 fr. 25 c., 2 fr. 50 c., 3 fr. 75 c.) par tête d'élève, si l'inspecteur constate dans son rapport que l'école est convenable, ou qu'elle est bonne, ou qu'elle est excellente, à l'égard : 1° de l'organisation et de la discipline ; 2° de l'habileté développée par les maîtres ; 3° de la qualité générale du travail, surtout dans les études élémentaires. D'autres subventions peuvent encore être accordées : d'un shilling par tête dans l'école des filles, si elles sont instruites dans les travaux à l'aiguille ; d'un shilling si les élèves apprennent convenablement à lire et chanter la musique vocale et de 6 pence si elles apprennent seulement à chanter et non à lire.

Enfin des subventions sont encore accordées à proportion du nombre des élèves qui subissent avec succès les examens annuels :

1° Dans les sujets dits élémentaires, à raison de 1 penny par tête et par sujet ;

2° Dans les sujets dits de classes (anglais, géographie, science élémentaire, histoire, pour les filles travaux à l'aiguille), à raison de 1 shilling pour chaque matière si la note de l'examen est *assez bien*, et de 2 shillings si la note est *bien* ;

3° Dans les sujets dits spéciaux, choisis par les élèves, à raison de 4 shillings par élève et par matière spéciale.

Ce système de subventions nécessite un contrôle rigoureux de la part de l'administration ; et, en effet, les écritures officielles en ce qui concerne l'enseignement primaire sont poussées de l'autre côté du détroit à une minutie de détails dont nous n'avons pas d'idée en France, ce qui est beaucoup dire. Qu'on jette les yeux sur le tableau (*form*) IX publié par le ministère en appendice au Code scolaire de 1884 ; ce tableau est composé de vingt sections différentes contenant environ deux cents questions auxquelles doit répondre chaque année le directeur ou la directrice de toute école communale. Et les réponses doivent être précises, sous peine d'ajournement ou de refus de subvention : *Any error, omission or indistinctness will seriously delay payment of the grants*, tel est l'avis qui se lit en tête de plusieurs des états à remplir.

Rien ne peut donner une idée de la rigueur d'information de ce questionnaire qui, pénétrant dans les plus petits détails, ne laisse rien au hasard et à l'imprévu, et met chaque moment de la vie de l'école, si complexe qu'elle soit, sous le regard vigilant de l'administration.

C'est par ces mesures énergiques que l'État a pu dans ces dernières années agir si efficacement sur l'enseignement primaire de la libre Angleterre, et le soumettre à une dure, mais salutaire discipline. Le pivot de cette vaste machine administrative, ce sont naturellement les examens de fin d'année. Ces examens deviennent plus difficiles à mesure que l'école devient meilleure. Les inspecteurs, seuls maîtres et maîtres absolus de l'examen, augmentent leurs exigences avec les progrès accomplis.

De toutes les écoles primaires d'Angleterre, la *Jews' Free School* a les examens les plus élevés, et en effet les examinateurs se voient forcés, par l'excellence de l'école, de protéger les intérêts du trésor afin de n'accorder les subventions qu'à bon escient. Le maximum possible de subventions est de 20 sh. 10 pence par élève (26 fr. 60) ; et, l'an dernier, l'école de M. Angel a obtenu une subvention de 20 sh. 7 pence par élève, formant un total de £ 2,662 ou environ 66,550 francs. C'est dire la supériorité de l'enseignement qui est donné là. Et il faut songer que sur ces 3,200 enfants il y en a à peine 300 qui soient fils ou filles d'Anglais et dont l'anglais soit la langue maternelle ; que presque tous sont enfants d'Allemands, de Polonais ou de Russes [1], et passent leurs premières années de l'école à étudier l'anglais comme une langue étrangère ; qu'en outre ils ont à apprendre l'hébreu : double désavantage qu'ils ont sur leurs camarades des écoles communales anglaises. Et

[1] Point de Français ; M. Angel, en quarante-quatre ans, n'en a eu que dix, à l'époque de la guerre franco-allemande.

malgré cela, ils quittent en général l'école et achèvent le cours complet de leurs études plus jeunes que les élèves des autres écoles. Dans la septième division, sur 45 élèves, je n'en ai vu qu'une douzaine ayant treize ans passés, alors que l'âge légal dans cette division est de treize à quatorze ans. Chaque année, M. Angel reçoit ainsi quelques centaines d'enfants d'origine étrangère, et fait de ces petits Juifs allemands, polonais, russes, autant de citoyens anglais qui seront fiers du pays qui les adopte et qu'ils adoptent.

Le budget de l'école n'est assuré que pour une très faible partie par les rétributions scolaires et les subventions de l'État : ces deux ordres de recettes ont produit, en 1883, un peu moins de £ 3,000. Le reste est demandé à des contributions volontaires. Or, comme le budget s'élève environ à £ 15,000, c'est £ 12,000 environ que l'on réclame annuellement de la générosité du public, c'est-à-dire 300,000 francs.

L'an dernier le budget des dépenses s'élevait à £ 30,274 et 13 s., soit 756,866 francs, parce qu'il contenait les frais de reconstruction de l'école (environ 300,000 francs) ; et pour toutes ces énormes dépenses, l'argent a été trouvé !

L'initiative personnelle de M. Angel a été pour beaucoup dans cette générosité du public israélite de Londres. Un négociant de la Cité, feu M. Alfred Davis, ami personnel de M. Angel, a donné de son vivant £ 30,000 (750,000 francs) à l'école à diverses reprises, et lui a légué à sa mort une somme de même valeur. Sir Anthony Rothschild, pendant trente ans président du comité, a donné régulièrement chaque année d'importantes sommes. Chaque année du reste, la famille Rothschild apporte discrètement des contributions qui s'élèvent en moyenne à £ 10,000.

Telle est cette école, fondée, on peut le dire, par l'énergie et le dévouement éclairé d'un seul homme. Depuis quarante-quatre ans, M. Angel lui a dévoué toutes les forces de son intelligence et de son cœur. Tout en élevant une famille, il a su et pu fonder cette école qui est maintenant l'orgueil de l'Angleterre. Il y a quelques mois le chef du département d'éducation, M. Mundella, la visitait dans tous ses détails et inscrivait sur le registre des visiteurs, à côté de son nom, les mots suivants que me montrait avec une légitime fierté M. Angel : *May 12, Visited this school and found it in all respects admirable* ; « J'ai visité cette école et l'ai trouvée sous tous les points de vue admirable. »

(*Revue pédagogique*, 1885, n° 1, p. 56-62.)

XXXIII

NOTES

SUR

LA LANGUE ET LA GRAMMAIRE

FRANÇAISES

I

DU PARTICIPE PASSÉ.

S'il est une partie de la grammaire française riche en règles obscures et compliquées, c'est bien celle qui traite de l'accord du participe passé. La théorie du participe passé fait, dans nos écoles, le désespoir des élèves, et, avouons-le, des maîtres ; elle rebute l'étranger qui veut apprendre notre langue. Par quelle bizarrerie, construit avec l'auxiliaire *avoir*, ce participe s'accorde-t-il avec le complément quand il en est précédé, et reste-t-il invariable quand ce complément suit ? Pourquoi les temps composés des verbes pronominaux ont-ils le plus souvent la valeur de verbes actifs et la forme de verbes passifs ? Pourquoi le verbe *faire*, suivi d'un infinitif, est-il toujours invariable, alors que d'autres verbes, dans la même position, peuvent varier ? Ces règles, et bien d'autres, que je n'ai pas besoin de rappeler au lecteur, ont-elles leur raison d'être ? Reconnaissent-elles des causes logiques ou historiques ? Peuvent-elles être simplifiées ?

Il nous a paru intéressant et même utile de traiter ici rapidement quelques-unes de ces questions. Nos instituteurs y trouveront peut-être

profit. Demandons à l'ancienne langue des renseignements sur l'histoire syntactique du participe, et nous aurons grand'chance de nous instruire sur le vrai caractère des règles auxquelles l'usage actuel soumet ce mode.

Le participe, disent nos grammairiens, est un temps qui *participe* à la fois de la nature du verbe et de celle de l'adjectif. En tant qu'adjectif, il s'accorde en genre et en nombre avec le substantif ou le pronom qu'il détermine, qu'il qualifie ; en tant qu'élément verbal, il ne peut recevoir d'accord. Construit avec l'auxiliaire *être*, il est toujours considéré comme adjectif, et par suite il varie. Construit avec l'auxiliaire *avoir*, tantôt il est considéré comme adjectif : c'est quand le complément le précède ; dans ce cas, il varie et s'accorde avec ce complément ; tantôt il est considéré comme verbe : c'est quand le complément le suit ; dans ce cas il est invariable.

D'où vient que, dans la construction avec l'auxiliaire *avoir*, le participe est considéré comme adjectif quand il est précédé de son complément, comme verbe quand il en est suivi ? Pour avoir l'explication de cette bizarrerie, remontons à la vieille langue et au latin, ou pour mieux dire, suivons l'histoire du participe, dans sa construction avec le verbe *avoir*, depuis l'époque latine et à travers le moyen âge jusqu'à nos jours. Cette histoire n'est pas très complexe, ni très obscure. Elle vient d'ailleurs d'être tentée, sur nos conseils et d'après nos indications, par un jeune philologue suisse de nos élèves, M. J. Bonnard, dans une étude assez bien faite sur le participe passé en vieux français [1]. Prenons-la pour guide.

Où nous disons *j'ai aimé*, le latin disait, en un seul mot, *amavi*. Pour rendre l'idée du participe indéfini, le français a donc substitué à un temps simple un temps composé du verbe *avoir* et du participe passé. Voici comment s'est produite cette substitution.

Les Latins connaissent déjà l'emploi du verbe *habere* (avoir) avec le participe passé, dans une acception quelque peu différente de celle que nous donnons aujourd'hui à cette construction [2]. *Epistolam habeo scrip-*

[1] Lausanne, 1877, in-8°, 79 pages.

[2] En voici des exemples. « Divesne est istic Theotimus ? — Etiam rogas ? Qui auro *habeat* soccis *suppactum solum* » (Plaute, *Bacchis*, II, 3, 98). *Ce Theotime est-il riche ? — Tu le demandes ? lui qui a les semelles de ses souliers garnies d'or !* — « *Inclusum* in curia *senatum habuerunt* » (Cicéron, *Lettres à Atticus*, VII, 2, 8). *Ils tinrent le sénat enfermé dans la curie.* — « (Romulus) *habuit plebem* in clientelas principum *descriptam* » (Cicéron, *De Republica*, II, 9). *Romulus eut le peuple divisé en catégories sous le patronage des grands.* — « Si nondum *eum satis habes cognitum* » (Cicéron, *Lettres familières*, XIII, 17, 3). *Si tu ne l'as pas*, c'est-à-dire *s'il ne t'est pas assez connu.* — « *Quantum* ex tuis literis *habebo cognitum* » (Cicéron, *ibid.*, XIII, 15, 20). *Ce que j'aurai appris de ta correspondance.* — « (Siculi) *ad meam fidem, quam habent spectatam* jam et diu *cognitam*, confugiunt » (Cicéron, *Divin. in Cæcil.*, IV, 11). *Les Siciliens recourent à ma fidélité qu'ils ont éprouvée et connaissent depuis*

tam, « j'ai la lettre écrite », signifiait, non *j'ai écrit la lettre* (scripsi epistolam), mais *j'ai là, sous la main, la lettre écrite par moi*. Dans cette phrase latine, *habeo* « j'ai » gardait sa valeur propre de verbe actif, exprimant la possession, et il avait pour régime un complément complexe, *epistolam scriptam* « la lettre écrite », où *scriptam* était un participe, c'est-à-dire un adjectif qualifiant *epistolam*. Au contraire, dans la phrase française, *j'ai écrit la lettre*, *écrit* ne fait plus qu'un avec *j'ai*; *j'ai* a perdu sa valeur propre de verbe actif pour prendre celle d'un auxiliaire, et le participe est devenu de participe-adjectif un participe-verbe, un élément verbal.

Quelles que soient les différences qui séparent ces deux constructions, c'est de la première, de la construction latine, qu'à la longue, sous l'action du temps et de l'usage, est sortie notre construction française.

Dès les origines du moyen âge, on peut en suivre la trace. Il est vrai que les textes français ne commencent guère qu'au IX[e] siècle ou au X[e], et que du VI[e] au IX[e] on ne possède aucun document écrit dans la langue populaire des Gaules, dans cette langue qui un jour deviendra le français. Mais l'on a des textes du bas latin. Le bas latin, comme on sait, est une langue artificielle que personne n'a jamais parlée; c'était le latin classique, le latin des livres, écrit par des hommes plus ou moins ignorants, qui croyaient écrire du latin correct, mais qui, subissant l'action de la langue populaire, mêlaient à ce latin écrit des idiotismes pris à l'idiome du peuple. Or, dans ces documents latins de l'époque mérovingienne ou de l'époque carlovingienne, on trouve des traces nombreuses de la construction nouvelle du participe avec *habere*, avoir, qui tend à se substituer au parfait latin: « Illud sacramentum *quod juratum habeo* », (ce serment que j'ai juré), (dans Rozières, *Formules*, III, 2, texte de l'an 802). — « Pauci sunt monochi qui prædicti Patris *regulam suam* abbatibus *habeant promissam* », (il n'y a qu'un petit nombre de moines qui *aient promis* aux abbés la règle dudit Père), (*concilium Turonens.*, III, *can.* 25). — « Quem *judicatum habui* », (celui *que j'ai jugé*), (Rozières, *Formules angerines*, XV). — « Cum

longtemps. — « Ut ante calendas sextiles *omnes decumas* ad aquam *deportatas haberent* » (Cicéron, *in Verrem*, II, III, 14, 36). *Qu'avant les calendes d'août ils eussent apporté toutes les dîmes au détroit de Sicile*. — *Habeat* orator omnes philosophiæ *notos* et *tractatos locos* (Cicéron, *Orator*, XXXIII, 118). *Que l'orateur possède et ait traité toutes les questions de la philosophie*. — « Innumerabilia *quæ collecta habent* Stoici » (Cicéron, *Divin.*, II, 70, 145). *Mille autres exemples que les stoïciens ont recueillis*. — « De Cæsare satis *dictum* habebo » (Cicéron, *Phil.*, V, 19, 52). *J'en aurai assez dit sur César*. — On peut multiplier indéfiniment ces exemples. Voyez les grands dictionnaires de Forcellini, Freund, Georg, auxquels nous les empruntons.

Remarquez que, dans quelques-uns de ces exemples, *habere* perd déjà quelque peu de sa signification propre et tend à devenir presque un auxiliaire. *Omnes decumas deportatas haberent* est, peu s'en faut, identique à *omnes decumas deportassent*. *De Cæsare satis dictum habebo* n'exprime guère autre chose que *De Cæsare satis dixero*.

autem *orationem habuerint factam*, pueri incipiant, etc. », (quand ils auront *achevé l'oraison*, que les enfants commencent, etc.), (*Guidonis Disciplina Farfensis*, I, 16). — « Sarmatas absque prælio *subditos habuit* », (il *eut soumis* les Sarmates sans combat), (*Histoire de Richier*, I, 14).

Ces exemples montrent bien que *habere* a déjà cessé d'exprimer la possession pleine et entière et commence à jouer le rôle d'auxiliaire. Néanmoins le participe garde sa valeur d'adjectif et s'accorde avec le régime de *habere*.

Du bas latin passons au français.

Dans les plus anciens monuments de la langue française, dans les fameux *Serments de Strasbourg* (842), dans la *Cantilène de sainte Eulalie* (xe siècle), on ne trouve pas d'exemples du passé indéfini. Le fragment d'*Homélie sur le prophète Jonas*, texte semi-français, semi latin du xe siècle, ne renferme pas non plus d'exemples décisifs. Seul, le poème de *saint Léger*, parmi les plus anciens textes français, offre des exemples d'emploi du participe passé avec l'auxiliaire *avoir*. Dans ces exemples on voit le participe s'accorder avec le régime du verbe *avoir*, qu'elle qu'en soit la place. La règle latine, à la fin du xe siècle, est encore en vigueur.

Du xie siècle on possède deux textes littéraires, le poème de *saint Alexis*, dont on place la rédaction vers 1060, et la *Chanson de Roland*, qu'on croit avoir été rédigée entre 1070 et 1080. Ces deux textes importants appartiennent à la région occidentale de la France, et relèvent du dialecte normand.

On y voit pour ainsi dire poindre les règles modernes.

En effet, si l'on étudie les différents exemples d'emploi du participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir*, on constate les trois règles suivantes :

1° Le participe conjugué avec *avoir* s'accorde avec le régime d'*avoir*, quand il en est précédé :

> Vos li avez tuz ses *castels toluz* (Roland, vers 236) [1]...
> Sa *rere-guarde* avrat detres sei *mise* (Ibid., 584) [2]...
> Jusqu'a un an avrum *France saisie* (Ibid., 972)...
> A quinze colps *l'*ad il *fraite* e *perdue* (Ibid., 1323) [3]...
> Quant sa *raison* li ot *tote mostrede* (Saint Alexis, str. xv, vers 1)...
> Et un anel dont il *l'*out *esposede* (Ibid., xv, 3)...
> Si a li enfes sa tendre *charn mudede* (Ibid., xxiv, 1)...

[1] Nos citations se réfèrent à l'édition de M. Léon Gautier.

[2] Vous lui avez tous ses châteaux enlevés...
Son arrière-garde aura derrière soi mise...

[3] Jusqu'à un an (*avant une année*) nous aurons France saisie (*conquise*)...
Par quinze coups il l'a brisée (*sa lance*) et perdue...

A luî medisme ont l'almosne donède (Ibid., xxiv, 3)...
Avec ma spose *que* je lor ai *guerpide* (Ibid., xlii, 3)[1]...

Dans le vers suivant,

Noz chevaliers i ont lesset occire (Roland, 2717)

c'est-à-dire, « Ils ont laissé occire nos chevaliers », le participe est invariable parce que *nos chevaliers* est le complément, non de *ont laissé*, mais d'*occire*.

2° Quand le participe est précédé de l'auxiliaire et suivi de son régime, il s'accorde généralement avec ce régime ; mais il peut aussi rester invariable ; ce dernier cas se produit surtout avec les participes *fait* et *eu*.

De la contrée unt *purprises* les *parts* (Rol., 3332)...
De nostre prod m'a *plevie* sa *feid* (Rol., 507)...
Guenes li fels en ad *fait traïson*,
Del rei paîen en ad oüt *granz duns* (Rol., 844-5)...
De son osberc li ad *rumput* les *pans* (Rol., 1300)[2].

3° Quand le participe précède à la fois le verbe et le régime, ou le régime et le verbe, il reste invariable.

Perdut avum *noz seignurs* et noz pers (Rol., 2148)
A quel dolor *deduit* as ta *jovente* (Saint Alexis, xci, 2)
Li mien baruns, *norrit vos* ai lung tens (Rol., 3374)[3].

Ainsi dans les documents du xie siècle, documents appartenant au dialecte français de la Normandie, nous voyons s'entamer la règle primitive de l'accord absolu du participe avec le regime d'*avoir*. Lorsque le régime suit le participe, celui-ci semble s'unir plus étroitement avec le verbe et perdre sa qualité d'adjectif. De même quand il occupe la première place dans la proposition, il semble porter le poids de l'idée verbale, et prendre toute sa valeur de verbe.

Telles sont les deux exceptions qui viennent modifier la règle primitive issue de la construction latine. Toutefois il faut remarquer que les

[1] Quand il lui a toute sa raison (*toutes ses raisons*) exposée...
Et un anneau avec lequel il l'avait épousée...
Ainsi l'enfant a toute sa char mue (*changé tout son corps*)...
Avec mon épouse que je leur ai guerpie (*abandonnée*)...

[2] De la contrée ils ont enveloppé les parties...
Pour notre bien, il m'a engagé sa foi...
Guène le felon en a fait trahison,
Du roi payen en a eu de grands dons.

[3] Nous avons perdu nos seigneurs et nos pairs...
A quelle douleur as-tu livré ta jeunesse ?...
Les miens barons, je vous ai nourris longtemps...

cas d'accord sont de beaucoup les plus nombreux, et cela à cause de la construction usuelle du vieux français, qui le plus ordinairement place le régime avant le participe.

> Vint la pulcelle *qued* il *out esposede*[1].

Arrivons au XIIe siècle ; ici les textes abondent, textes du dialecte français proprement dit, textes normands, textes picards, textes bourguignons.

Il est impossible de les passer tous en revue, on ne peut au plus qu'examiner les plus importants, et dresser des statistiques plus ou moins complètes. Les conclusions à en tirer ne sont ni très précises, ni très rigoureuses ; il s'en dégage, cependant, ce fait que le dialecte normand a une tendance marquée à laisser le participe invariable quand il précède le complément ; cette tendance, on la signale déjà d'ailleurs dans le poème de saint Alexis et la Chanson de Roland. Le dialecte bourguignon paraît le plus conservateur. Le français, qui importe surtout dans cette étude, semble offrir un moyen terme : dans la plupart des poèmes du XIIe siècle qui appartiennent à ce dialecte, le participe s'accorde en général avec le complément de l'auxiliaire quand il en est précédé, et peut s'accorder ou rester invariable quand ce complément le suit. Toutefois, chez les auteurs qui écrivent le plus purement la langue, chez les maîtres de style, comme Chrestien de Troyes, le participe s'accorde d'une façon absolue avec le régime préposé et s'accorde presque toujours avec le régime postposé[2], même lorsqu'il se trouve en tête de la proposition avant l'auxiliaire et le régime[3].

Pour les bons écrivains du temps, comme on voit, le participe garde pleinement sa valeur d'adjectif ; il n'est donc pas encore assez intimement soudé à l'auxiliaire pour ne faire avec lui qu'un verbe.

Le XIIIe siècle présente l'image du chaos. Y a-t-il une règle d'accord suivie par les écrivains ? On en doute, lorsqu'on voit le participe rester invariable ou varier quand le régime le suit, admettre ou repousser l'accord quand le régime le précède. Villehardouin écrit : « Nos li (*lui*) avons sa *convenance tenue* » (187). « A cui (*qui*) il avoient *pais faite* » (431). Mais il écrit : « Les gens que l'empereres i avoit *laissié* » (281). « (*Ils*) avoient lor *chars mené* avec aus » (492). — Il écrit : « (*Il*) avoit *menee* avec lui l'*empereris* (l'impératrice) » (226) ; mais il écrit aussi : « Il n'avoit *oï* (entendu) *noveles* d'als » (437). — Il écrit : « *Perdue* avons la

[1] Vint la jeune fille qu'il avait épousée.

[2] Les seules exceptions ne portent guère que sur le participe du verbe *faire* :
Qu'il li (*lui*) ait *fet nule leidure* (*chevalier au lyon*, 609)
Ou il ot (*eut*) *fet longue demore* (*id.*, 649).

[3] *Prise* a *la dame* de Landue (2151).

veue » (67), mais il écrit aussi : « *Perdu* avons l'*emperеor Bauduin* et le *conte Loeys* et le *plus de nostre gent* » (364).

Dans les diverses œuvres poétiques du XIIIe siècle, à côté de nombreux exemples où le participe s'accorde avec son régime préposé, on trouvera des exemples aussi nombreux de non-accord tels que les suivants :

> Chascuns en son païs a *sa gent amené* (Floovant, 231).
> Et l'arcevesques a *la messe chanté* (Otinel, 2092).
> Cil qui *tex* (*telles*) *choses* ont *veu* (Rose, 18132).
> . . . . Les *errements*
> Que *leu* vos ai (*que je vous ai lus*) (Rose, 20812).

De même, quand le régime suit, si l'on peut réunir de nombreux exemples de non-accord, on ne sera pas embarrassé non plus pour prouver que l'accord pouvait se faire :

> Et si nos a *reudues* nos *terres* et nos fiés (*fiefs*) (Guy de Bourgogne, [3344).
> (Il) m'a au cuer (*cœur*) mise
> La *saiete* (flèche, *sagitta*) par grant roideur (Rose, 1702).
> (Je crains d') avoir *perdue*
> Et m'esperance et m'atendue (*mon espérance et mon attente*) (Rose,
> Onques mes n'avoie *veue* (*je n'avais jamais vu*) [3981).
> *Cele iaue* (eau) qui si bien coroit (Rose, 114).

Il est inutile de multiplier des exemples qui ne nous apprendraient rien de plus.

Il est évident que la langue n'a pas totalement perdu encore le sentiment de la valeur adjectivale du participe, et que le verbe *avoir* conserve encore quelque chose de son ancienne force. La langue se trouve dans un état de transition. Le participe mérite bien son nom ; car quelque place qu'il reçoive dans la phrase, la langue le considère à volonté comme adjectif variable et comme verbe invariable, et par suite elle donne à volonté au verbe *avoir* la valeur d'un auxiliaire ou celle d'un verbe actif. Mais cet état transitoire ne saurait durer, la tendance de la langue est de réduire d'une façon absolue *avoir* suivi d'un participe à un simple auxiliaire, et le participe à un élément verbal qui ne fasse qu'un avec l'auxiliaire. Au bout de cette tendance, la langue devra trouver l'invariabilité absolue du participe. Ira-t-elle jusque-là et ne tiendra-t-elle désormais aucun compte de la place du régime ? C'est ce que nous apprendra la suite de ce travail.

Du quatorzième au seizième siècle, la langue est dans un état de transition. Les vieilles constructions synthétiques que lui a léguées le latin tendent à faire place à d'autres plus analytiques. Le savant

système du moyen âge auquel ont abouti les transformations du latin populaire, se désorganise lentement sous l'action dissolvante d'un esprit d'analyse qui le pénètre de toutes parts La déclinaison à deux cas où des flexions spéciales distinguent le sujet du régime, — trait caractéristique du français du moyen âge, — sort de l'usage, et du même coup disparaît un vaste ensemble de constructions et d'inversions particulières qui constituent la syntaxe de la vieille langue.

Cette transformation, toute radicale qu'elle est, ne s'accomplit pas tout d'un coup. La langue prend deux siècles au moins pour dessiner nettement les nouvelles formes grammaticales, les nouvelles constructions qui vont triompher. C'est dans la seconde moitié du XVIe siècle qu'elles se sont organisées, ou peu s'en faut. Mais, jusque-là, la langue offre le spectacle d'une véritable anarchie. A cette langue du moyen âge, d'une harmonie si pure, d'une correction si élégante et si savante, d'une concision et d'une ampleur si gracieuses, qui faisait l'admiration de toute l'Europe, succède un idiome informe dont la règle semble être de n'en connaître aucune. Mais de ce désordre sortira bientôt l'ordre. Dans la langue du XIVe et du XVe siècle, en effet, on voit poindre la plupart des usages de la langue moderne.

Pour la question qui nous occupe, nous avons vu précédemment que le moyen âge ne connaissait pas, à proprement parler, de règle d'accord pour le participe construit avec le verbe *avoir*. L'écrivain pouvait, à son gré, le faire accorder avec le régime du verbe ou non, qu'il en fût précédé ou suivi. On sentait en effet encore assez nettement dans le participe un vrai participe, c'est-à-dire un adjectif variable devant s'accorder avec le régime du verbe actif *avoir*, qu'elle qu'en fût la place [1] ; mais en même temps, le verbe avait déjà assez perdu de sa force propre, de sa valeur étymologique, pour être considéré comme auxiliaire et par suite se fondre avec le participe en un temps composé verbal, où le participe naturellement, quelle que fût sa place, restait invariable.

Au XIVe siècle, cet état de choses, à première vue, ne paraît pas sensiblement modifié ; cependant on voit déjà percer les règles modernes. On peut en effet signaler une tendance à laisser le participe invariable quand il est suivi du régime.

Ouvrons l'*Histoire de saint Louis*, composée par Joinville ; c'est, comme on le sait, un important monument de la prose française au commencement du XIVe siècle. Dans presque tous les cas, le participe s'accorde avec son régime quand il en est précédé. On ne signale guère que huit ou dix exceptions : « Chaï (*il tomba*) en la place que l'ost

[1] Ainsi s'explique la tournure fréquente en vieux français : *je les ai morts*, c'est-à-dire *je viens de les tuer* (*Ego illos habeo mortuos*). Jamais *mourir* n'est employé comme verbe actif dans l'ancienne langue.

(*l'armée*) avoit *fait* pour boucher le fleuve. » — « Aus chauciées (*dans les chaussées*) que l'on avoit *fait*. » — « Des murs et des tours que vous avez *fet*. » — « Grant partie des faiz nostre saint roy que je ai *veu* et *oy*. » — « Ces choses que vous ai je *ramenteu* (que je vous ai rappelées). » — « Ceulx que il avoient *enterré*. » — « Ces gens estranges que le roy avoit *apaisié*. » — « Leurs dons et leurs aumosnes que tes devanciers leur auront donné. » — Encore, dans plusieurs de ces exceptions, c'est le verbe *faire* que l'on trouve invariable ; or le verbe *faire*, nous l'avons vu, a montré de bonne heure une tendance marquée à l'invariabilité. Dans d'autres, ce sont des sortes de neutres (*grant partie, ces choses*) qui ont maintenu le participe dans son invariabilité.

Lorsque le participe est suivi du régime, on trouve non rarement l'accord : « Il avoit *leue* la Bible. » — « J'ai *pardue* ma mère. » — « Un fort vent ot (*eut*) *rompues* les cordes des ancres. » — « Le Sarrasin avoit *ostée* sa touaille de sa teste », etc , etc. — Mais, dans la plupart, dans la presque généralité des cas, le participe reste invariable. Et cette invariabilité est sensible dans les phrases où un même régime, précédant et suivant deux participes, fait varier le premier et laisse le second invariable : « Orent *desconfit* les *serjans* le roy et *chasciés* de la ville (ils eurent *déconfit* les *sergents* du roi et *chassés* de la ville). » — « Quant nous eumes *desconfit* les *Turs* (*Turcs*) et *chaciés* de leur herberges. »

Cette tendance paraît dominer chez les bons écrivains du XIVe et du XVe siècle. Dans Froissard, le participe s'accorde le plus souvent avec le régime proposé, quoique l'on constate de nombreuses exceptions ; il reste invariable, sauf de rares exceptions, quand le régime suit. Dans ces vers de Villon, on trouve une syntaxe toute moderne.

> La pluye nous a *débuez* et *lavez*
> Et le soleil *dessechez* et *noircis*,
> Pies, corbeaux nous ont les yeux *cavez*
> Et *arraché* la barbe et les sourcilz.

Signalons seulement cette construction, usuelle au moyen âge et qui se maintient jusqu'en plein XVIIe siècle, dans laquelle le régime se place entre l'auxiliaire et le participe et impose régulièrement l'accord à ce dernier :

> Mort, j'appelle de ta rigueur
> Qui m'*as ma maîtresse ravie*. (*Grand Testament*, 978.)
> Le Franc Gontier et sa compaigne Helaine
> *Eussent ceste doulce vie hantée*. (*Ibid*, 1481.)

C'est cette tendance que l'on constate au XVIe siècle. Les meilleurs écrivains en prose laissent généralement le participe invariable quand

le complément suit ; les exceptions où il y a accord font l'infime minorité des cas ; ils font accorder le participe avec le complément qui le précède ; mais dans ce cas les exceptions d'invariabilité sont plus nombreuses. Quand le complément s'intercale entre le verbe *avoir* et le participe, il y a toujours accord.

Il y a donc eu un progrès dans la transformation de sens du verbe *avoir*. Lorsque le régime suit, le participe et le verbe se combinent en un temps composé quant à la forme, simple quant au sens : *j'ai écrit* = *scripsi*, tout comme *j'écrirai*, c'est-à-dire *j'écrire-ai* (*scribere habeo*) = *scribam* [1]. Quand le régime est intercalé entre *avoir* et le participe, *avoir*, ainsi isolé, garde plus longtemps sa valeur de verbe actif et sa signification première. Cet emploi s'est maintenu jusqu'en plein XVII[e] siècle dans des constructions autrefois d'un usage ordinaire, aujourd'hui considérées comme des inversions poétiques.

Les endroits où la terre pressée
A des pieds du Sauveur *les vestiges écrits.*
(Malherbe, *Larmes de saint Pierre.*)

Aucun étonnement n'*a leur gloire flétrie.* (Corneille, *Horace.*)

Quand le complément précède le verbe et le participe, la syntaxe primitive, qui regarde *avoir* comme un verbe actif et non encore comme un auxiliaire, lutte contre la tendance nouvelle qui réclame l'invariabilité du participe. Cette lutte, longtemps indécise, devait logiquement, et si la grammaire avait obéi aux lois de la langue, se terminer par le triomphe absolu de l'invariabilité, puisque, dans *la lettre que j'ai écrite* et dans *j'ai écrit la lettre*, aujourd'hui la langue ne fait aucune différence, quant au sens, entre les deux passés indéfinis. Mais les grammairiens en décidèrent autrement.

Rien de curieux comme les discussions des grammairiens du XVII[e] siècle sur les règles d'accord du participe passé. Ne comprenant pas comment la question se posait, ignorant que les lois d'une langue ne sont pas une création de la logique pure, et le résultat de considérations abstraites et métaphysiques, ils substituaient au sens grammati-

[1] Il suit de là que l'explication de l'invariabilité avec le régime postposé, que donne M. Littré avec d'autres grammairiens, est inexacte. Selon lui, dans la phrase *j'ai écrit une lettre*, après avoir dit *j'ai écrit*, comme on n'a encore aucune idée de la nature du régime, on suppose un régime neutre, *cela* : *j'ai écrit cela, une lettre*, et le participe s'accordant avec ce neutre est invariable. Il n'y a ici aucun accord de participe, c'est-à-dire de l'adjectif, avec un régime neutre exprimé ou sous-entendu, parce qu'il n'y a plus de participe ou d'adjectif : *écrit* est fondu avec *ai* et tous deux forment une expression simple ; il n'y a plus de verbe et de participe, mais un temps verbal. D'ailleurs ce qui prouve la fausseté de cette théorie, c'est que dans des constructions comme *arrivées qu'elles furent elles se mirent à...*, *arrivées* devrait être invariable, puisqu'on ignore de quel sujet il est attribut.

cal le sens logique. Ne pouvant songer à interroger l'histoire de la langue sur ce point, ils ne cherchaient qu'à rendre sensibles par des règles extérieures de grammaire, les différences les plus fines et les plus subtiles que leur esprit d'analyse leur faisait trouver dans les phrases les plus simples. Ils s'engageaient là dans une voie tout à fait contraire au véritable esprit grammatical, et, marchant sur leurs traces, les grammairiens modernes ont ainsi surchargé la grammaire de règles minutieuses et compliquées qui ne reposent pour la plupart sur aucun fondement réel.

L'espace nous manque pour reproduire ces discussions où brillent la science de Ménage, la finesse de Vaugelas, la subtilité de Port-Royal, de Bouhours. La *règle de position* déjà indiquée par Marot au XVIe siècle [1], repoussée par Ménage, est reprise par Vaugelas. Le participe exprimera l'état quand il sera précédé, exprimera l'action quand il sera suivi du complément. Il ne faudra pas seulement tenir compte de la place du régime, mais encore de celle du sujet. On dira : *la peine que cette affaire m'a* donnée, et : *la peine que m'a* donné *cette affaire*. La nature du verbe agira encore sur l'accord. On dira : *le commerce nous a* rendu *puissans*, et *nous nous sommes* rendus *puissans*. S'il y a deux participes de suite, nouvelles distinctions. Dites : *ils se sont* trouvés *guéris*, et *elle s'est* trouvé *guérie*. Et encore dans cette dernière phrase, si vous en croyez Port-Royal, vous ne laisserez le participe invariable que si le verbe a une signification vraiment active, c'est-à-dire si l'on donne à entendre que c'est la femme elle-même qui a trouvé qu'elle était guérie. Mais, si l'on veut dire que ce sont d'autres personnes qui l'ont jugée guérie, le participe devient passif et il faut écrire : *elle s'est trouvée guérie*. Est-ce assez de subtilités ?

Le XVIIe siècle sur ce point, faisant fausse route, a hésité, a tâtonné sans reconnaître les vrais principes auxquels il devait se rattacher. Les grands écrivains en général ont laissé le participe invariable quand le complément suivait, cela va sans dire. Quand il précédait, plus d'une fois, conformément aux tendances de la langue, et en suivant l'instinct plus correct que les règles arbitraires des grammairiens, ils ont admis l'invariabilité du participe.

On trouverait des centaines d'exemple de non-accord du participe avec le régime préposé dans Corneille, Racine, Fénelon, Bossuet, Sévigné.

Ce n'est qu'au XVIIIe siècle avec Restaut, Beuzée et Condillac qu'on voit la fin de ces longues incertitudes et que se fixent les règles auxquelles est soumise la langue actuelle. Si les théories grammaticales du

[1] Voir le texte de cette règle dans notre *Seizième siècle en France*, *Tableau de la langue*, page 271, note 1.

XVII[e] siècle se sont simplifiées, si l'on a renoncé à une grande partie es subtilités de l'école de Vaugelas et de Port-Royal, c'est cependant l'esprit de cette école qui a triomphé. Et la règle de position, règle out artificielle, a fait loi.

II

DU PARTICIPE DES VERBES RÉFLÉCHIS.

Dans les pages précédentes nous avons examiné le participe construit avec l'auxiliaire *avoir* dans les constructions les plus simples : *j'ai écrit une lettre*, *la lettre que j'ai écrite*. Nous examinons maintenant un cas plus compliqué, c'est celui que présentent les temps passés de verbes réfléchis. Pourquoi, alors que l'auxiliaire est *être*, l'accord se fait-il comme si l'auxiliaire était *avoir ?*

On doit distinguer deux sortes de verbes réfléchis :

1° Les verbes *proprement réfléchis*, verbes *essentiellement transitifs* qui par hasard se trouvent avoir pour régime direct ou indirect le sujet même de l'action : *louer quelqu'un*, *se louer*; *arroger quelque chose à quelqu'un* (archaïque), *s'arroger quelque chose* ; *casser le bras à quelqu'un*, *se casser le bras*. Ces verbes sont proprement réfléchis, parce que l'action du sujet se réfléchit, se retourne directement ou indirectement sur le sujet lui-même.

2° Les verbes *improprement réfléchis*, verbes *essentiellement intransitifs*, qui se font accompagner, les uns toujours, les autres dans certains cas, du pronom réfléchi, pour exprimer l'activité interne de l'action sans qu'il y ait un retour franc de cette action sur le sujet. Tels sont *s'en aller*, *se repentir*, *se taire*, *s'apercevoir de quelque chose*, *se souvenir*, *se complaire*, *se plaire*, etc. [1].

De ces deux classes, la seconde est primitive, et a donné le type de la conjugaison ; la première est formée par voie d'analogie sur la seconde.

Les verbes improprement réfléchis, en qualité de verbes intransitifs, se construisent avec l'auxiliaire *être*, aux temps composés. A ce temps, en effet, les verbes intransitifs, lorsqu'il s'agit d'exprimer l'état, le résultat de l'action et non l'action, prennent l'auxiliaire *être*. Or les verbes improprement réfléchis aux temps composés expriment, de par leur nature de verbes réfléchis, le résultat de l'action aussi bien que l'action.

[1] Ajoutons quelques verbes neutres, tels que *se nuire*, qui par leur signification appartiennent à la première classe, et par la construction grammaticale à la seconde.

Comparez *je tombe* et *je me repens*;
je suis tombé *je me suis repenti*;
il meurt *il se meurt*;
il est mort *il s'est mort* (ancien français).

La nature de ces verbes une fois bien comprise, nous nous expliquerons facilement celle des verbes de la première classe.

Pourquoi l'auxiliaire *être* dans *il s'est loué? Louer* n'est pas un verbe neutre comme (*se*) *repentir*, et on ne voit pas comment l'analogie des verbes neutres a pu agir sur un pareil verbe.

C'est qu'en effet on a commencé, dans les verbes proprement réfléchis, par employer l'auxiliaire *avoir*. *Il s'a loué* est la forme primitive, qui se maintient durant le moyen âge (quoique l'on trouve aussi parfois, et dès le XIe siècle déjà, *il s'est loué*) :

Parfitement *s'ad* a Deu *commandet*. (Chanson de saint Alexis, 58, c, poème du XIe siècle.)
E mult *s'avoit pené*. (Thomas le Martyr, 204, poème du XIIe siècle.)
Mais Couan *s'a* bien *défendu*. (Brut, 6, 140, XIIe siècle.)
Trois fois le lit, lors *s'a pasmé*. (Flore, 711, XIIIe siècle.)

Au XVIe siècle, le grammairien Du Guez donne pour le verbe accidentellement pronominal, aux temps composés, les paradigmes suivants : *coment m'ay je porté*, *s'a il porté*, *nous avons nous porté*, *vous avez vous porté*, *se sont ils porté* ; *coment m'avoy je*, *t'avois tu*, *se avoit il*, *nous avions nous*, *vous aviez vous*, *se avoient ils porté*, etc. De nos jours le peuple dit : *il s'a blessé*, *il s'a cogné*.

Mais l'analogie s'est étendue des verbes de la seconde classe aux verbes de la première. On disait *je me repens*, et *je me suis repenti* ; on disait aussi *je me loue* ; on dit de même, par analogie, *je me suis loué*. C'est ainsi que le fait pour un verbe d'être conjugué avec un pronom réfléchi, lui imposa par voie d'analogie l'auxiliaire *être*, alors que, de par le sens, il aurait dû se conjuguer avec l'auxiliaire *avoir*. Et cela a lieu même lorsque le pronom réfléchi n'appartient pas en propre au verbe devant lequel le hasard de la construction grammaticale le place. On dit : *il voulut*, *il a voulu se surpasser* ; si on met *se* devant *vouloir*, on dira, *il se voulut surpasser*, *il s'*EST VOULU *surpasser*.

Et Mignot aujourd'hui *s'est voulu surpasser* (Boileau, Sat. III).

On dit : *il fallut*, *il a fallu se passer de cela*, et *il se fallut*, *il s'est fallu passer de cela*.

Il s'est fallu passer à cette bagatelle (Corneille, *Menteur*, I, v).

Telle est la force d'analogie qui, au mépris du sens et de la logique, étend, impose une même construction grammaticale à des verbes de

nature différente, lorsqu'ils présentent par hasard une *forme extérieure* identique. Preuve frappante de cette vérité que les lois grammaticales sont purement formelles et n'ont rien à démêler avec les diversités logiques d'idées que les expressions soumises à ces lois peuvent présenter.

Donc, pour résumer cette théorie, les verbes improprement réfléchis se sont construits dès l'origine avec l'auxiliaire *être*, en qualité de verbes neutres. Les verbes proprement réfléchis à leur tour ont changé l'auxiliaire *avoir* contre l'auxiliaire *être*, par analogie avec les verbes improprement réfléchis. De *il passe*, *il est passé*, on est arrivé à *il se passe*, *il s'est passé*. De *il se passe*, *il s'est passé*, on a tiré *il se blesse*, *il s'est blessé*. Et de *il se blesse à la jambe*, *il s'est blessé à la jambe* on a conclu à *il se casse la jambe*, *il s'est cassé la jambe*.

Voilà pour l'origine de l'auxiliaire *être* dans les verbes pronominaux. Que l'idée exprimée par le verbe pût être active, la langue ne s'en est pas préoccupée, se laissant guider uniquement par la forme extérieure. Cette condition va nous expliquer maintenant les règles de l'accord.

Dans la vieille langue, elles sont simples. L'auxiliaire est *être*, que le verbe ait une signification neutre ou active, qu'il soit improprement ou proprement réfléchi ; le participe par suite s'accorde avec le sujet du verbe.

Pour les verbes proprement réfléchis, on disait au singulier : *Li filz* (filius) *s'est louez* (laudatus) ; et au pluriel *li fil* (filii, sans *s*) *se sont loué* (laudati, sans *s*). Ces règles se sont maintenues jusqu'en plein XVIe siècle : *Jusques aux enfans qui se sont donnez la mort* (Montaigne). *Ils se sont frottez leur main* (Rabelais). *Le nom que vous vous estes appropriez* (Pasquier). (*Ils*) *se sont donnez trop de licence* (H. Estienne). *Se sont eslus des rois* (Desportes). Et même au XVIIe siècle et plus tard : *Nous nous sommes rendus tant de preuves d'amour* (Corneille, *Mélite*). *Du ciel les merveilleux efforts se sont plus d'animer...* (Id., *Toison d'or*). Thomas Corneille, dans ses notes sur Vaugelas, constate avoir lu « dans un livre assez estimé, et qui n'a été imprimé que depuis deux ans : *ils se sont persuadez que pour réussir*, etc. ; *elle s'estoit imaginée que*, etc. ; c'est comme parle la plupart du monde », et Thomas Corneille ajoute que c'est mal parler, parce que l'auxiliaire *être* cache ici un auxiliaire *avoir*. On trouverait encore facilement des traces de cette construction primitive que condamne Th. Corneille, chez les écrivains du XVIIIe siècle et du XIXe. Elle n'a pas disparu de la langue populaire. Dans plusieurs provinces on peut entendre des phrases comme les suivantes : *Elle s'est faite un chapeau neuf. Ce qu'elle s'est dite.* Nous-même, en plein Paris, avons entendu cette phrase adressée par une femme du peuple à un homme qu'elle rencontrait : *Le mal que je me suis faite.*

Voila pour les verbes proprement réfléchis. Pour les verbes impro-

prement réfléchis, l'accord avec le sujet est une règle absolue. On ne trouve dans la vieille langue que quelques rares exceptions qu'on peut considérer comme de simples licences ou des fautes de copiste. Cette règle se maintient jusqu'aux temps modernes où, quoique faussée dans ses interprétations, elle est encore toute-puissante.

Cependant, dès le XVIe siècle, les grammairiens commencèrent à voir dans les verbes pronominaux de faux verbes actifs. Cette théorie gagne du terrain au XVIIe siècle et finit par triompher.

Pour les verbes proprement réfléchis, quand le pronom réfléchi était le complément direct du verbe, le mal n'était pas grand ; que le participe s'accordât avec ce pronom ou avec le sujet, le résultat était le même. *Elle s'est blessée, ils se sont blessés à la jambe* ; ici la règle moderne est au fond d'accord avec la règle ancienne.

Quand le pronom réfléchi était complément indirect, la règle nouvelle contredisait l'ancienne. La vieille syntaxe aurait dit : *elle s'est cassée la jambe* ; la nouvelle dit : *elle s'est cassé la jambe*. Ici, les grammairiens ont eu raison de la langue et l'ont forcée à se soumettre à leurs règles. Mais dans l'un ou l'autre cas, la théorie nouvelle peut se soutenir, car elle est intelligible.

Où elle devient inadmissible, c'est à l'égard des verbes improprement réfléchis, de ces verbes intransitifs qui s'accompagnent d'un pronom réfléchi uniquement pour marquer l'activité interne de l'action : ici la plupart des grammairiens modernes se sont heurtés à des difficultés inextricables dont ils ne sont pas sortis. Comment, par quel tour de force transformer l'auxiliaire *être* en auxiliaire *avoir ?* Il est constant que la langue fait toujours l'accord avec le sujet ; mais comme l'auxiliaire *être* doit, selon nos grammairiens, cacher un auxiliaire *avoir*, on fera du pronom réfléchi le régime direct du verbe. On expliquera *ils se sont complus dans le mal*, par *ils ont complu eux dans le mal* ; *ils se sont aperçus de leurs erreurs*, par *ils ont aperçu eux de leurs erreurs !*

Dans l'état actuel de la langue, telle que l'ont faite les théories des grammairiens, on peut admettre que les participes des verbes improprement réfléchis s'accordent avec le sujet du verbe ; que le participe des verbes proprement réfléchis s'accorde avec le complément direct du verbe, l'auxiliaire *être* pouvant dans l'analyse grammaticale se remplacer par l'auxiliaire *avoir*.

Nous ne pouvons ici nous arrêter aux nombreuses règles de détail que les grammaires présentent au sujet de l'accord du participe construit avec *avoir*. Qu'il nous suffise de dire qu'elles trouvent toutes leur explication, sinon leur justification, dans l'histoire de la langue, et qu'elles sont pour la plupart récentes et sans racines réelles dans notre idiome. Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à deux thèses

entreprises sous notre direction et d'après nos conseils, l'une par M. Bonnard sur *le participe passé en vieux français* (Lausanne, Bridel, 1877), l'autre plus étendue, par un professeur récemment enlevé par une mort prématurée à l'Université et à la philologie française, M. Amédée Mercier (*Histoire des participes français*; Paris, Vieweg, 1879). Ces études résument les travaux antérieurs. Ajoutons-y encore une courte, substantielle et profonde étude, — quoique d'exposition trop confuse, — sur *le participe passé dans la langue française et son histoire*, par J. Bastin (Saint-Pétersbourg et Paris, Maisonneuve, 1880). Avec ces trois travaux, les lecteurs curieux de ces questions grammaticales pourront se faire une idée assez juste et assez nette des divers problèmes que soulève la théorie moderne du participe, des solutions le plus souvent fausses que leur ont données les grammairiens, et des solutions véritables qu'apporte, dûment interrogée, l'histoire de la langue.

III

ADVERBES EN *ment*.

On sait que les adverbes en *ment*, si nombreux dans notre langue, sont formés, par voie d'analogie, de composés latins dont le premier terme est un adjectif féminin et le second terme le mot *mente*, ablatif du substantif féminin *mens*, *mentis*, esprit. *Bonnement* représente le latin *bona-mente*; *clairement*, le latin *clara mente*. *Mente* du sens d'*esprit*, *caractère*, passa rapidement au sens de *manière d'être*, *manière*; et c'est ainsi que *ment*, perdant toute existence comme mot indépendant, devint une sorte de suffixe adverbial qu'il suffit d'ajouter au féminin d'un adjectif pour changer ce dernier en adverbe.

Nous nous proposons d'examiner ici quelques cas bizarres de formation d'adverbes en *ment* dans lesquels à première vue on ne distingue pas facilement l'adjectif féminin qui a servi à le créer [1].

Adverbes en *amment*. — Ces adverbes sont fort nombreux : *abondamment*, *arrogamment*, *brillamment*, *bruyamment*, *constamment*, *couramment*, *couramment*, *élégamment*, *étonnamment*, *galamment*, *incessamment*, *indépendamment*, *instamment*, *languissamment*, *méchamment*, *pétulamment*, *précipitamment*, *puissamment*, *savamment*, *suffisamment*, *vaillamment*, etc.

[1] Cf. Tobler, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1879, p. 549.

Comment dérivent ils d'adjectifs ? On s'attendrait à *abondantement*, *arrogantement*, *brillantement*, etc. C'est que, dans la vieille langue, pendant longtemps, les adjectifs en *ant*, reproduisant des adjectifs latins en *ans*, *antis*, n'avaient comme ceux-ci qu'une forme pour le masculin et le féminin : *Cele permenant bieneürteit* (cette permanente félicité) ; *sa permenant vision* (Sermons de S. Bernard, p. 528). — *Pierres precioses, resplendissanz, e merveilloses* (Chroniques anglo-normandes, I, 250). — (Berte) *Blanche fu e vermeille e plaisans a devise* (Berte fut blanche et vermeille et *plaisante*, *charmante* à dire). (Berte, VI.) — *La constant obedience* (Menagier, I, 6), etc. De là, en combinaison avec *ment*, des composés tels que *abundantment*, *poantment* (puissamment) (Psautier d'Oxford, XXX, 30 ; XLIV, 4), *vaillantment* (Psautier de Cambridge, IX, 31). Mais suivant les règles d'euphonie auxquelles sont soumis en français les groupes de consonnes, le *t* tombe et l'on a les formes *abondanment*, *arroganment*, *brillanment*, etc. *D'Alemaigne et d'ailleurs vinrent abondanment* (Hugues Capet, 1134 ; poème du XIVe siècle). *Hugues de Vanrenesse y vint moult poisanment* (puissamment) (ibid., 1185). *Chil vinrent à Paris assez suffisanment* (ibid., 1210).

Enfin une modification purement orthographique assimile l'*n* à l'*m*, et on a les terminaisons *amment* qui se prononcent durant un fort long temps comme *anment*, c'est-à-dire *an-ment* (*an-man*). En effet, dans l'ancien et le moyen français, quand une voyelle était suivie de deux *n* ou de deux *m*, elle était nasale : *année*, *donner*, *honneur*, *sonner*, — *homme*, *femme*, etc., se prononçaient *an-née*, *don-ner*, *hon-neur*, *son-ner*, — *hon-me*, *fen-me* (*fan-me*).

Le groupe *amment* (*an-man*), dans le français proprement dit, par suite de la rapidité de la prononciation, s'est plus tard réduit à *a man* ; il y a eu disparition du son nasal qui n'a laissé qu'une voyelle pure *a*[1]. Et c'est ainsi que, bien que l'orthographe ne fût pas atteinte, la terminaison *amment* (*an-man*) est devenue *a man*. La prononciation ancienne *an-man* s'est, on le sait, maintenue dans beaucoup de provinces, notamment dans celles du centre et de l'ouest.

Adverbes en *emment* : *antécédemment*, *précédemment*, *apparemment*, *ardemment*, *compétemment*, *concurremment*, *confidemment*, *conséquemment*, *décemment*, *différemment*, *diligemment*, *dolemment*, *éloquemment*, *éminemment*, *équivalemment*, *évidemment*, *fervemment*, *impudemment*, *indolemment*, *indulgemment*, *innocemment*, *insolemment*, *patiemment*, *pertinemment*, *prudemment*, *récemment*, *révéremment*, *sciemment*, etc.

Cette formation est analogue à celle des adverbes en *amment*, les adjectifs en *ent* n'ayant non plus en général dans la vieille langue

[1] Comparez la prononciation populaire *u-n'homme* pour *un-'homme* dans *un homme*,

qu'une forme pour le masculin et le féminin. Ce qui complique l'histoire de cette terminaison, c'est le changement de prononciation qui a affecté la syllabe nasale *en* ou *em*. Jusqu'au XIIe siècle, cette syllabe se prononçait *in*; on écrivait *enfant* et l'on prononçait comme nous prononcerions *infant*. Puis, au XIIe siècle, *en* s'est changé dans la prononciation et souvent même dans l'orthographe en *an* : *enfant* se prononça comme nous le faisons aujourd'hui, c'est-à-dire *an-fant*. C'est ainsi que *lingua*, *cingula*, en ancien français *lengue* et *cengle* ou *sengle*, sont devenus *langue*, *sangle*. Pour les adjectifs en *ent*, ils conservèrent, sauf un petit nombre, l'orthographe *en* tout en prenant la prononciation *an*. Par suite les adverbes qu'ils formèrent avec *ment* furent d'abord en *entment* (prononcez *in-man*), *enment* et *emment* (*an-man*). La prononciation assimilait donc entièrement ces adverbes aux adverbes en *amment*. La même réduction les atteignit dans le français proprement dit; la nasalisation de la voyelle *an* disparut, pour ne laisser qu'une voyelle pure *a*. De là la prononciation *a man* qui est affectée à l'orthographe *emment*. C'est ainsi que la voyelle latine pure *e* est arrivée, sous l'action de l'*n* qui la suivait dans *ent*, à produire successivement les voyelles nasales *en* (*in*) et *en* (*an*) pour se transformer enfin, après la chute de la nasalisation, en la voyelle pure *a*.

Dès le XIIe siècle la langue montre une tendance à donner un féminin *ante*, *ente* aux adjectifs en *ant*, *ent*, et par suite à transformer en *antement*, *entement* les adverbes en *anment*, *enment*. Cette tendance paraît surtout dans les textes en prose écrits par des clercs qui traduisent ou imitent des textes latins.

Elle paraît plutôt le fait de lettrés modifiant de parti pris l'usage par amour pour la logique, que le résultat des tendances naturelles de la langue populaire. Elle se développe au XIVe siècle et prend une extension considérable au XVe et au XVIe siècle, pour disparaître ensuite sans laisser presque aucune trace dans la langue moderne [1].

Ardentement (Marot, Amyot, XVIe siècle).
Bruyantement (Tahureau, XVIe siècle).
Courantement (XVIe siècle).
Décentement (Calvin, XVIe siècle).
Différentement (Amyot, XVIe siècle).
Diligentement (Dialogue de Saint-Grégoire, 271, 10, XIIe siècle; Perceforest, XVe siècle).
Dolentement (Chronique de Rains, XIIIe siècle).
Éloquentement (Rabelais, I, 23, XVIe siècle).

[1] Les exemples accompagnés du nom de l'auteur sans indication des passages sont empruntés à Littré.

Excellentement (Brunetto Latini, 625, XIVe siècle ; Menagier, I, 31, id. ; Oresme, XIVe siècle ; Calvin, XVIe siècle).
Ferventement (Crétin, XVIe siècle).
Galantement (Rabelais, Amyot, Regnier, XVIe-XVIIe siècle).
Insolentement (Amyot, XVIe siècle).
Méchantement (Rabelais, II, 31 ; Despérier, XVIe siècle).
Négligentement (Dialogue de Saint-Grégoire, 152, 20 ; XIIe siècle).
Patientement (Marguerite, Lettres, 5, XVIe siècle).
Pesantement (Amyot, XVIe siècle).
Prudentement (Oresme, XIVe siècle).
Recentement (Paré, XVIe siècle).
Sçaventement (Cotgrave, XVIe siècle).

Deux adverbes, appartenant tous deux à la langue spéciale et savante de la pratique, *présentement* et *véhémentement*, ont conservé le souvenir de cette refonte, plus ou moins artificielle, des adverbes en *amment* et en *emment*. *Présentement* existe déjà au XIIIe siècle, *véhémentement* au XIVe siècle : je ne connais pas d'exemples de *véhémemment* ni de *présemment*.

Avec les adjectifs en *ens*, *entis*, il ne faut pas confondre les adjectifs en *entus* : ceux-ci donnaient aussi une terminaison masculine *ent* et une terminaison féminine *ente* : tels sont *lent*, *opulent*, *succulent*, *turbulent*, *violent*.

Lent a donné régulièrement *lentement* qui date des premiers temps de la langue et s'est maintenu intact jusqu'à nos jours. *Violent* et *opulent* ont formé leurs adverbes dans le moyen français : *violentement* (Lanfranc, XIVe siècle ; Calvin, *Préface de l'Institution chrétienne* ; Amyot, XVIe siècle) ; *opulentement* (Amyot, XVIe siècle). Puis, confondus avec les adverbes en *entement*, ils en ont suivi le sort, et sont devenus comme eux, mais indûment, des adverbes en *emment*.

Succulent et *turbulent* ont formé leurs adverbes au siècle dernier ; la langue ne distinguant plus dans les adjectifs *ent* ceux qui remontent à un latin *ens* de ceux qui remontent à un latin *entus*, ces adverbes ont suivi dans leur formation l'analogie générale : de là *succulemment* et *turbulemment*.

Il n'y avait pas que les adjectifs en *ant* et en *ent* (*ans*, *antis* ; *ens*, *entis*) qui n'eussent à l'origine qu'une forme pour le masculin et le féminin. Les adjectifs en *al* et *el* (du latin *alis*), tels que *royal*, *mortel* ; en *il* (du latin *ilis*), tels que *gentil*, *vil*, *soutil* (subtilis) ; d'autres parisyllabiques comme *fort* (de *fortis*), *grand* (de *grandis*), etc., gardaient leur forme unique dans les adverbes auxquels ils donnaient naissance : *royalment*, *mortelment*, *gentilment*, *vilment*, *soutilment*, *fortment* ou *forment*, *grandment* ou *granment*, etc. Tous ces adverbes ont été réformés, et l'adjectif a pris la forme féminine que lui donnait la syntaxe nouvelle de

la langue : *royalement*, *mortellement*, *vilement*, *soutilement*, et *subtilement*, *fortement*, *grandement*, etc. De l'ancienne syntaxe, il n'est resté que deux exemples, *gentiment* et *communément*. *Gentiment* est pour *gentilment* avec suppression de l'*l* mouillée finale de *gentil* ; *communément* est pour *communelment* de l'ancien adjectif *communel* (latin *communalis*), disparu de la langue moderne qui a repris au latin *communal*.

Adverbes en *ément*, *aiment*, *iment*, *ument*. D'une façon générale on peut dire que dans ces terminaisons, l'*e* muet caractéristique du féminin a disparu après l'*é*, l'*ai*, l'*i* ou l'*u* devant *ment*. *Aisément* est pour *aiséement*, *vraiment* pour *vraiement*, *joliment* pour *joliement*, *absolument* pour *absoluement*.

> *Aiséement* (Des Périers, Cymbalum, II, XVIe siècle).
> *Assuréement* (Amyot).
> *Délibéréement* (Amyot).
> *Démesuréement* (Roland, XIe siècle).
> *Désespéréement* (Amyot).

L'*e* muet, dans ces mots, est tombé d'abord dans la prononciation, puis dans l'orthographe, comme il est tombé dans *licou* pour *liecou* = *lie-cou*, dans la forme poétique *je prirai* pour *je prierai*, dans *remerciment* pour *remerciement*, dans *éternument* pour *éternuement*, dans *gaîté* pour *gaieté*, etc.

Les nombreux adverbes en *ément* qui reposent sur des adjectifs ou des participes en *é* se divisent en deux classes : les adverbes de formation ancienne qui ont eu certainement la terminaison *éement*, tels sont ceux dont nous venons de citer les formes primitives ; et les adverbes de date récente qui, formés sur le modèle des précédents, alors qu'ils avaient déjà réduit *éement* à *ément*, ont immédiatement reçu la terminaison *ément* : tel *carrément*. Dans l'une ou l'autre de ces deux classes viennent prendre place, d'après la date de leur formation, *affectionnément*, *aisément*, *assurément*, *carrément*, *décidément*, *délibérément*, *démesurément*, *déréglément*, *désespérément*, *désintéressément*, *désordonnément*, *déterminément*, *effrénément*, *effrontément*, *enragément*, *erronément*, *figurément*, *forcément*, *inconsidérément*, *indéterminément*, *inspirément*, *inopinément*, *isolément*, *modérément*, *momentanément*, *nommément*, *obstinément*, *outrément*, *passionnément*, *posément*, *prématurément*, *pressément*, *privément*, *proportionnément*, *sensément*, *séparément*, *simultanément*, *spontanément*.

Comment s'expliquent *aveuglément*, *commodément*, *conformément*, *confusément*, *diffusément*, *expressément*, *immensément*, *importunément*, *impunément*, *obscurément*, *opiniâtrément*, *opportunément*, *précisément*, *profondément*, *profusément*, *uniformément* ? On s'attendrait à *aveuglement*,

commodement, *conformement*, *con-*, *dif-*, *pro-fusement*, *expressement*, *immensement*, *im-*, *op-portunement*, *obscurement*, *précisement*, *profondement*, *uniformement*. Chacun de ces mots doit être examiné à part.

Aveuglément et *opiniâtrément* viennent, non de *aveugle* et *opiniâtre*, mais de *aveuglé* et *opiniâtré*, et sont corrects. De même *conformément*, anciennement *conforméement*, dérive, non de *conforme*, mais de *conformé*, et sert de type à *uniformément*. *Commodément* est dû à l'analogie de l'archaïque *accomodément*, au XVIᵉ siècle *accomodéement* (Amyot, Plutarque, Œuvres mêlées, XXII, 131, édition de 1822). *Confusément*, *diffusément*, *profusément* sont difficiles à expliquer. Les plus anciens exemples que l'on ait de ces mots datent du XVᵉ et du XVIᵉ siècle et ils offrent les formes correctes *confusement*, *diffusement*, *profusement*, ce qui prouve que ces formes sont primitives et qu'on ne doit pas pour expliquer ces adverbes, aller chercher ou supposer des adjectifs ou des participes hypothétiques *confusé*, *diffusé*, *profusé*, dont on n'a d'ailleurs aucun exemple. *Diffusé*, dont se réclame M. Littré, est un mot tout récent, appartenant à la langue spéciale des sciences. La question est donc de savoir comment les formes primitives ont changé leur *e* muet en *é* fermé. M. Tobler suppose — avec raison, ce semble — une action des mots latins *confuse*, *diffuse*, *profuse*, prononcés à la française, — termes d'école entrés dans l'usage, et qu'on aurait pris dans nos trois adverbes en *ment* pour des participes passés français. Le premier exemple de cette action se rencontrerait dans Amyot qui a *confuséement*.

C'est une action de ce genre qu'il faut reconnaître dans *impunément*, corruption sous l'influence du latin *impune* de la forme ancienne *impuniement*, et dans *précisément*, corruption sous l'influence du latin *precise* de la forme ancienne *précisement*. En est-il de même de *expressément ?* Faut-il voir dans ce mot une corruption analogue de l'ancien français *espressement* sous l'action du latin *expresse ?* Mais à côté de *expressement*, l'ancien français dit aussi *espresseement*, forme qu'on rencontre dans des textes de la fin du XIIIᵉ siècle ou du XIVᵉ siècle (*Livre des Mestiers*, 137 ; Jubinal, *Nouveau Recueil*, II, 129), et dans laquelle le second des deux *ee* consécutifs se prononçait encore comme un *e* mi-muet. Il est donc impossible de voir là une action du latin *expresse*, sans parler d'autres raisons tirées de l'histoire de la langue qui militent contre cette hypothèse. On est donc amené à admettre un adjectif *espressé* formé sur le modèle de *pressé* et tiré par dérivation de *expressus*. *Importunément*, dans Montaigne *importunéement*, est dû à l'analogie de l'archaïque *infortunéement*, et il amène à son tour *opportunément*. Restent *immensément*, *profondément* et *obscurément*. *Immensément* est moderne ; peut-être a-t-il subi l'action analogique de *sensément*, *insensément*, *censément*. Les deux autres adverbes datent des origines de la

langue et sont jusqu'au XVIIe siècle *oscurement* et plus tard *obscurement*, *profondement*. Par quelle action l'*e* muet est-il devenu *é* fermé? nous ne pouvons le dire.

Vraiment et *gaiment* étaient autrefois *vraiement* et *gaiement* : réduction régulière de *aie* à *ai*.

Hardiment, *indéfiniment*, *infiniment*, *joliment*, *poliment*, *uniment*, ont de la même manière perdu l'*e* muet de la finale primitive *iement*.

Mêmes faits à constater dans *absolument*, *ambigument*, *assidûment*, *congrûment*, *continûment*, *crûment*, *dissolument*, *dûment* et *indûment*, *éperdument*, *goulument*, *ingenument*, *nûment*, *résolument*. Remarquons seulement la bizarrerie de l'orthographe qui, après avoir marqué dans tous ces mots l'*u* d'un accent circonflexe, pour rappeler l'*e* muet suivant disparu, supprime au hasard cet accent.

Il nous reste, pour terminer cet examen, à parler d'adverbes en *ment* dont le premier terme présente, non une forme d'adjectif incorrecte en apparence, mais une forme inconnue : *brièvement*, *grièvement*, *nuitamment*, *sciemment*, *traîtreusement* ; — ajoutons *comment* et *quasiment*.

Brièvement et *grièvement* reposent sur les adjectifs archaïques *brief*, *briève* ; *grief*, *griève*, qui dérivent régulièrement du latin populaire *brevis*, *grevis* (latin classique *gravis*). Ces adjectifs ont disparu en laissant, entre autres souvenirs de leur existence, leurs composés adverbiaux en *ment* ; et ils ont été remplacés par les formes savantes correspondantes, reprises directement au latin classique, *brief* par *bref* tiré de *brevis*, *grief* par *grave* tiré de *gravis*.

Nuitamment vient d'un adjectif ou participe *nuitant* qui se trouve dans le composé *anuitant* (du verbe *anuiter*, faire nuit), mot de l'ancienne langue. *Nuitamment* est donc, soit une réduction d'un adverbe *anuitamment*, soit un composé avec *ment* d'un participe *nuitant* abrégé de *anuiter*.

Sciemment vient de même de *scient*, qui est plus usité sous la forme *escient* (scientem).

Traîtreusement présente une histoire assez compliquée. Le vieux français, pour *traître*, dit au sujet *traitre*, au régime *traitor*, *traiteur*. La forme du régime *traiteur* donne un féminin *traiteuse*, d'où l'adverbe *traiteusement*. Puis, sous la double influence de la syllabe initiale *tra* dans *traiteur*, *traiteuse* et de la dernière syllabe *tre* dans *traitre*, il s'intercale un *r* dans *teur*, *teuse* ; de là *traitreur*, *traitreuse* et par suite *traitreusement* et *traîtreusement*. Cela n'empêche pas *traitre* de former à son tour son adverbe *traitrement*, *traîtrement*. *Traitreusement* repose donc sur l'accusatif *traiteur* = *traditorem* (latin populaire *tradictorem*) ; *traîtrement* repose sur le nominatif *traitre* = *traditor* (latin populaire *tradictor*).

Comment et *quasiment* sont des exemples de la puissance de l'analogie : *ment* a si bien été considéré comme le suffixe caractéristique de l'adverbe de manière qu'on l'ajoute à des adverbes mêmes, pour en mieux marquer la fonction. *Comment* est l'archaïque *com* (c'est-à-dire *comme*), plus *ment* ; *quasiment* est l'adverbe latin devenu français *quasi*, également enrichi d'un suffixe adverbial.

(*Revue pédagogique*, t. I, p. 280-288, et t. IX, p. 287-310.)

XXIV

LA QUESTION

DE

LA RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE

La question de la simplification de l'orthographe est à l'ordre du jour. En France, en Belgique, en Allemagne, dans les pays scandinaves, en Angleterre, aux États-Unis, elle préoccupe professeurs, érudits et lettrés. Des sociétés se sont fondées de divers côtés pour coordonner et faire aboutir les recherches individuelles qu'elle suscite. En Allemagne, ainsi que dans les pays de langue flamande, des réformes notables, d'une grande portée littéraire et même politique, ont été accomplies. Dans les autres pays, la lutte se poursuit encore sans résultats appréciables. Si chaque époque a vu discuter les questions d'orthographe, les luttes d'aujourd'hui présentent un caractère remarquable d'application pratique qui tient à la méthode scientifique avec laquelle le problème est maintenant abordé. La linguistique contemporaine a poussé à un degré merveilleux de précision l'analyse des phénomènes physiologiques qui déterminent la production des sons. Ces progrès ne sont pas demeurés confinés dans le pur domaine de la théorie. L'enseignement des langues vivantes y a été chercher une méthode nouvelle, — dont on dit merveille, — et qui consiste à les faire apprendre d'abord comme langues parlées, en les notant phonétiquement, puis, quand l'élève possède la langue parlée, à enseigner les rapports de la notation phonétique avec l'orthographe traditionnelle, de la langue parlée avec la langue écrite ou littéraire. Un art d'une utilité plus humble, la sténographie, a trouvé également dans les études phonétiques une source de simplifications et de progrès.

L'enseignement de la parole aux sourds-muets en a été renouvelé. Quoi d'étonnant à ce que ces recherches aient leur contre-coup sur les questions d'orthographe ?

En France aussi, pour ne parler que d'elle, on a posé récemment le problème de la simplification de l'orthographe. La *Société de réforme orthographique*, fondée en 1887, a pour objet de le mettre et de le tenir à l'ordre du jour ; la presse s'en est emparée, et il a soulevé des luttes ardentes. Dans la mêlée d'opinions passionnées, de théories contradictoires à laquelle nous assistons, il est peut-être utile d'examiner de près les faits, d'apprécier les données du problème, et d'en dégager, si c'est possible, une solution précise et pratique.

I

Assurément, rien de compliqué comme notre système de graphie ; à première vue, il semble ne reconnaître d'autre principe que l'arbitraire.

Notre langue parlée possède aujourd'hui au moins *treize* voyelles pures, *quatre* voyelles nasales et *vingt-deux* consonnes.

Les voyelles pures sont : deux *a* (*a* fermé dans *pâte* ; *a* ouvert dans *le pas*) ; — trois *e* (*e* ouvert dans *cesse* ; *e* demi-ouvert dans *mais* ; *e* fermé dans *thé* ; — un *i* ; — deux *o* (*o* ouvert dans *port* ; *o* fermé dans *pot*) ; — trois *eu* (*eu* ouvert dans *peur* ; *eu* très ouvert et très bref dans *de*, *je*, *me*, *te*, *se*, etc. ; *eu* fermé dans *peut*) ; — un *ou* ; — et un *u*. — La plupart des voyelles peuvent être brèves, longues ou de durée moyenne.

Or, pour noter ces treize voyelles, la langue écrite a à son service *cinq* lettres simples ou accompagnées de signes, et des combinaisons plus ou moins bizarres de ces lettres.

Les deux sons de *a* sont notés par les lettres *a*, *à* *â*, *e* (*prud*EMMENT) ; les trois *e* sont notés par *e*, *é*, *ê*, *è*, *ai*, *aî*, *ei*, *eî*, *ay*, *ey*, *æ* ; — les deux *o* par *o*, *ô*, *au*, *eau*, *u* (*pens*UM) ; — les trois *eu* par *eu*, *œu*, *œ* (Œ*il*), *ue* (*c*UE*illir*), *e* ; — le *i* par *i*, *î*, *y* ; — le *ou* par *ou*, *oû*, *oo* (*c*OO*lie* ; — le *u* par *u*, *û*, *eu* (*j*'EUS).

Les variations de durée sont notées très irrégulièrement.

Les quatre voyelles nasales sont *a* nasal, *e* nasal, *o* nasal et *eu* nasal, voyelles qui sont soit longues, soit de durée moyenne. Or, l'*a* nasal est noté par *an*, *am*, *en*, *em* ; — l'*e* nasal par *en* (*moy*EN), *in*, *im*, *ain*, *aim* (*f*AIM), *ein*, *eim* (*R*EIMS) ; — l'*o* nasal par *on*, *om* ; — l'*eu* nasal par *un* (*comm*UN), *um* (*h*UM*ble*), *eun* (*j*EUN). Les variations de durée ne sont pas notées.

Les rapports entre les sons vocaliques et leur représentation dans l'écriture manquent de simplicité. L'incohérence est plus frappante encore avec les consonnes.

Les *vingt-deux* sons consonnantiques de la langue actuelle se répartissent en :

Six labiales : *b*, *p*, *f*, *v*, *ou* consonne (dans OU*i*), *u* consonne (dans *l*U*i*) ;

Quatre dentales : *d*, *t*, *s*, *z* ;

Sept palatales : *g*, *k*, *i* consonne (dans *p*I*ed*, Y*eux*), *l* mouillée, *n* mouillée (*gn*), *ch*, *j*, — plus l'aspiration ;

Quatre liquides : *l*, *r*, *m*, *n*.

Sur ces *vingt-deux* sons, il n'y en a que *sept* dont la représentation soit régulière : *b*, *p*, *d*, *l*, *r*, l'aspiration et le groupe *gn*. Quant aux *quatorze* autres, le son *f* est représenté par *f* ou *ph* ; — le son *v* par *v* et par *w* (W*agon*) ; — le son *t* par *t*, *th*, *d* (*gran*D *homme*, prononcez (*gran*-T-*homme*) ; le son de *s* forte par *s*, *ss*, *sc* (SC*ène*), *c*, *ç*, (Ç*a*), *t* (*na*T*ion*), *x* (*Bruxelles*) ; — le son de *s* douce par *s*, *z*, *x* (*deuxième*) ; — le son *g* par *g* (G*amin*), *gu* (GU*érir*), *c* (*second*) ; — le son *k* par *c* (C*ar*), *q* (*co*Q), *qu* (QU*i*), *cqu* (*ac*QU*it*), *ch* (CH*rétien*), *k* (K*ilo*), *ck* (*jo*CK*ey*) ; — le son chuintant fort *ch* par *ch* (CH*at*), *sch* (SCH*isme*), *sh* (SH*ako*) ; — le son chuintant doux *j* par *j* et par *g* (G*el*).

Les liquides *m* et *n* sont notées par les lettres *m* et *n*, ces mêmes lettres qui, placées après une voyelle, indiquent que la voyelle est nasale. Le *m* a une autre valeur dans *mon* que dans *nom*, la première *n* de *non* désigne autre chose que la dernière.

L'*l* mouillée est notée suivant les cas par *ill*, *ll*, *il*, *l* (*pa*ILL*e*, *fi*LL*e*, *pare*IL, *péri*L).

Enfin, des trois voyelles consonnantes, l'*ou* est noté par *ou* (dans OU*i*), par *w* (dans *tramway*), par *u* (dans *équateur*), et le groupe *wa*, combinaison d'*ou* consonne et de la voyelle *a*, est noté par l'assemblage énigmatique de *o* et de *i* : *oi*. — L'*u* consonne n'est pas distinct de l'*u* voyelle (*puis*, *buis*, *lui*, etc.). — L'*i* consonne est noté par *y* (Y*eux*, Y*acht*) et par *i* (*pied*), et le plus souvent il n'est pas noté : *hier*, prononcez *i-yer*.

Ajoutons à cela les deux doubles sons *ks* et *gz*, notés par le même signe *x*.

Voilà notre système de graphie des consonnes ! Et pour comble d'incohérence, quantité de lettres inutiles, muettes, surchargent les lettres significatives. Ainsi l'*h* dite muette, *presque toutes les consonnes finales*, et, à l'intérieur des mots, les premières lettres d'une foule de groupes.

Les grammairiens de Port-Royal, au XVII[e] siècle, demandaient que

dans l'orthographe toute figure [1] marquât un son et n'en marquât qu'un, et que tout son fût marqué par une figure et par une seule. Nous sommes loin de compte.

II

D'où vient cet état de choses ? Un rapide coup d'œil sur l'histoire de l'orthographe nous l'expliquera.

Quand le latin populaire de la Gaule, après plusieurs siècles de transformations, fut devenu, vers le VIIIe ou le IXe, une langue nouvelle, les clercs qui commençaient à l'écrire ignoraient les rapports précis qui existaient entre les mots français et les mots latins correspondants. Ils se trouvèrent dans la situation de gens notant les sons d'une langue étrangère qu'ils entendent pour la première fois. Ils avaient à leur disposition l'alphabet latin qui n'était pas fait pour l'idiome nouveau : car si le français d'alors avait en commun avec le latin un certain nombre de sons (*a*, *e*, *i*, *b*, *p*, *t*, *d*, *l*, *r*, etc.), il venait de créer des sons spéciaux inconnus de la langue mère, tels que l'*e* féminin, le *ç* (= *ts*), le *ch* (= *tch*), le *j* (= *dj*), l'*l* mouillée, l'*n* mouillée, etc. [2].

Après quelques tâtonnements, des conventions plus ou moins heureuses furent établies, et l'alphabet latin, grâce à de nouvelles combinaisons, fit l'affaire, tant bien que mal On conserva des lettres inutiles, *k* et *q* ; le *c* latin, qui avait la valeur d'un *k* ou d'un κ grec, avait gardé ce son devant *l*, *r*, *o*, *u* (*credere* : *croire* ; *clarum* : *clair* ; *corpus* : *corps* ; *cura* : *cure*) ; il était devenu *ch* devant *a* (*cantum* : *chant*) et *ç* devant *e*, *i* (*cera* : *cire* ; *cœlum*, *cèlum* : *ciel*). On conserva — à tort — la même lettre *c* pour le son primitif *k* et le son nouveau *ç* Pareille chose arriva à peu près pour *g*, qui reçut de même deux valeurs nouvelles.

On n'eut pas l'idée de noter l'*l* mouillée comme en provençal ou en portugais par *lh* et on s'embarrassa dans les groupes *ill*, *ll*, *il*, *l*. On n'avait qu'un signe *i* pour la voyelle *i* et la consonne *j*, qu'un signe *v* pour la voyelle *u* et la consonne *v* ; ou, si les hasards de l'écriture transformaient l'*i* en *j*, le *v* en *u*, aucune valeur spéciale n'était attachée à chacune de ces deux formes. L'*i* était aussi souvent transformé en *y* sous la plume capricieuse des copistes, et l'on écrivait *moy* pour *moi*, *yeux* pour *ieux*.

Malgré ses défauts et ses incertitudes, cet alphabet reproduisait en

[1] C'est-à-dire tout signe, toute lettre.

[2] L'élément dental qui existait à l'origine dans les trois sons *ç*, *ch*, *j*, a disparu dans le courant du XIIIe siècle.

somme assez fidèlement la prononciation nouvelle. Là où le latin avait dit *ille habet*, le français dit *il at*, puis *il a*, quand le *t* final cessa de se faire entendre. Prise dans son ensemble, et réserve faite des inexactitudes originelles, l'orthographe du XIe et du XIIe siècle est un modèle de simplicité.

Cet état de perfection relative ne pouvait durer. Dès le milieu du XIIe siècle, avec le progrès de la littérature, il commença à se former une tradition orthographique qui arrêta les sons dans leur forme écrite et les empêcha de suivre le mouvement d'une prononciation mobile et changeante. Les diphtongues *ai*, *ei*, se réduisent à *è* ; dans quelques mots, ce son nouveau se note par la lettre qui y correspond (*graisle* devient *gresle*, *grêle* ; *fraisle* devient *fresle*, *frêle* ; *affaitié* devient *affétié*, *afféte*, etc.) ; mais, dans la plupart des cas, le souvenir de l'ancienne prononciation se poursuit dans l'orthographe : *trait*, *fait*, *faire*, *mais*, *peine*, *veine*, etc.

Les voyelles nasales s'établissent durant cette période. Ce qu'on avait prononcé *bonn'*, puis *bon'*, devient *bon* (c'est-à-dire *b* plus *o* nasal): on conserve l'ancienne notation et la lettre *n* prend une nouvelle fonction.

L'*s* tombe dès le XIIe siècle à l'intérieur des mots, quand elle est après une voyelle et devant une consonne. Cette *s* continue de s'écrire généralement comme signe de l'allongement de la voyelle précédente [1], sans se prononcer, jusqu'au XVIIe siècle.

La diphtongue *oi* qui, jusqu'au XIIIe siècle, avait la valeur de οι grec, se transforme successivement en *oe*, *wè*, *wa*, mais on écrit jusqu'aujourd'hui *oi* (*moi*, *toi*, *soi*, etc.).

La langue poursuit le cours de ses altérations et, poussée par un besoin de plus en plus vif de prononciation rapide, continue à fondre ses diphtongues en voyelles simples (*au* et même *eau* [2] deviennent *o*), laisse disparaître au milieu ou à la fin des mots des voyelles ou des consonnes affaiblies (*medur*, *meür*, *meur*, *mûr* ; — *segur*, *seür*, *seur*, *sûr* ; — *vuide*, *vide* ; — *platfond*, *plafond*, etc.). L'action de lois phonétiques nouvelles commence ainsi à troubler les rapports qui existaient entre l'orthographe et la prononciation.

Une autre cause de trouble, beaucoup plus puissante encore, paraît à la fin du XIIIe siècle, et vient créer un abîme qui les sépare désormais l'une de l'autre. Je veux parler de la formation savante, de ces emprunts faits directement par les clercs au latin classique ou au bas-

[1] Voilà pourquoi elle s'est ajoutée parfois, en apparence indûment, pour indiquer la longueur de la voyelle précédente : *throsne*.

[2] Dans le groupe *eau*, les trois éléments étaient entendus : *beau* se prononçait comme il se prononcerait de nos jours si c'était un mot allemand.

latin. La formation savante avait commencé aux origines de la langue, et s'était développée sans interruption jusqu'au XIV[e] siècle. Mais les écrivains du moyen âge, en s'appropriant des mots latins, les avaient généralement soumis aux lois de la prononciation et de la graphie vulgaires. En en faisant des mots français, ils leur donnaient l'allure française. Voilà pourquoi on les trouve plus ou moins altérés. *Arithmetica* devient *arismetique* parce que le *th* a alors en grec la valeur d'une sifflante ; *sophisme* est prononcé et écrit *sofime* ; *métaphora* devient *metafore*.

Mais, au XIV[e] siècle, l'influence savante prend une prépondérance singulière ; la langue est inondée de termes latins ou gréco-latins, et le pédantisme s'étale jusque dans la façon d'écrire les mots. On veut faire parade de connaissances étymologiques, et les mots de la langue populaire, tout comme les mots de formation savante, subissent les atteintes de cette fièvre. Ce qu'on écrivait conformément à la prononciation : *abé*, *acorder*, *ajoindre*, *amettre*, *ateindre*, *ele*, *bele*, *nape*, *nate*, etc., s'écrit désormais *abbé*, *accorder*, *adjoindre*, *admettre*, *atteindre*, *elle*, *belle*, *nappe*, *natte*. On ne prononçait pas cette consonne de surcroit, mais le latin écrivait (et prononçait) *abbatem*, *accordare*, *adjungere*, *admittere*, *illa*, *bella*, *nappa*, *natta*, etc., et cela suffisait.

Des groupes inconnus de consonnes viennent de toutes parts s'abattre sur l'orthographe. On écrit *nuict*, *huict*, *faict*, *traict*, etc., pour rappeler le *c* (représenté déjà par *i*) de *noctem*, *octo*, *factum*, *tractum*, etc. ; — *debvoir*, *recepvoir*, *escribre*, *escript*, etc., pour faire revivre la labiale du latin *debere*, *recipere*, *scribere*, *scriptum* (tombée dans *escrire*, *escrit*, représentée dans *devoir*, *recevoir* par le *v*). On change *oreille*, *lorier*, *toreau*, en *aureille*, *laurier*, *taureau*, parce que le latin classique disait *aurem*, *laurum*, *taurum*, bien que le latin populaire eût dit *ore*, *loru*, *toru*.

Vers la fin du XII[e] siècle, l'*l* simple ou mouillée s'était changée en *u* devant une consonne : *altre*, *palme*, *fals*, *chevals*, *travails*, *ails*, etc., étaient devenus *autre*, *paume*, *faus* (*faux*), *chevaus* (*chevaux*), *travaus* (*travaux*), *aus* (*aux*). On veut rappeler l'*l* primitive, — ici contenue dans l'*u*, — et l'on écrit, au mépris de la prononciation, *aultre*, *paulme*, *faulx*, *chevaulx*, *travaulx*, *aulx* [1].

On ne se pique pas du reste de conséquence. La corruption étymologique atteint certains mots, en laisse d'autres intacts. On continue d'écrire *avoir*, *boire*, à côté de *debvoir* et de *recepvoir*. On fait reparaitre *g* dans *doigt* (*digitum*), on le néglige dans *froid* (*frigidum*) ; on change *vint* en *vingt* (*viginti*), on laisse *trente*, *quarante*, etc. ; on prépose une *h* inutile dans *huis*, *huile*, *huit* (*ostium*, *olea*, *octo*) ; on laisse tomber

[1] *Faulx* et *aulx* se sont maintenus jusqu'aujourd'hui. On écrit *faulx* et *faucher* !

l'*h* étymologique dans *on* (*homo*), *avoir* (*habere*), *orge* (*hordeum*), etc. ; on la fait reparaître dans *erbe*, *herbe* ; *ome*, *home*, *homme*, etc.

Les erreurs d'étymologie abondent naturellement. Les mots féminins *pais*, *vois*, *crois*, etc. (ainsi écrit le XIII[e] siècle), viennent des accusatifs latins *pacem*, etc. ; on les rapporte aux nominatifs *pax*, etc., et l'on change l'*s* en *x* : *paix*, etc. *Loi*, de *legem*, n'avait pas d'*s*, mais le pluriel *lois*, de *leges*, se change en *loix* par souvenir du nominatif singulier latin *lex !*

A quoi bon énumérer ces erreurs tant de fois rappelées ? *Savoir*, de *sapere*, rapporté à *scire* et écrit *sçavoir* ; — *pois*, de *pensum*, *pesum*, rapporté à *pondus* et transformé en *poids* ; — *lais* ou *les*, de *laisser*, rapporté à *léguer* et altéré en *legs* ; — *mes*, du participe *missum*, rapporté à l'infinitif *mettre* et chargé d'un *t* inutile : *mets*.

Au latin pur s'ajoutent le gréco-latin, puis le grec, et les *ph* et les *th* et les *ch* [1], groupes inconnus à la vieille langue, s'étalent avec les *y* [2] au milieu des mots français qu'ils déforment. Pourquoi écrire *rhythme* ce que nous prononçons *ritme* ? Pour rappeler l'orthographe du latin *rhythmus*, et l'orthographe grecque ῥυθμός ? Mais le latin écrivait *rhythmus*, parce qu'il conservait dans sa prononciation l'esprit rude du ρ grec, l'aspiration de la dentale et le son *u* de l'upsilon. Le latin avait raison, puisque sa graphie répondait à sa prononciation. Il n'en était pas de même du français.

Ainsi se fonda cette graphie — tout à fait indépendante de la prononciation et de la grammaire, ne l'oublions pas — qui hérissa les pages de nombreux écrivains des XV[e] et XVI[e] siècles. Les mots se chargèrent de lettres inutiles, les unes qui représentaient des sons autrefois prononcés, maintenant évanouis ; les autres, beaucoup plus nombreuses, que les lettrés avaient introduites pour rappeler des étymologies plus ou moins sûres. Certains imprimeurs se font un plaisir de rendre les textes illisibles. D'ailleurs, nulle règle constante ; la graphie varie de ligne à ligne, au caprice de l'auteur ou du compositeur. Une édition de Rabelais imprime le mot *huile*, en huit lignes, de trois manières différentes : *huile*, *huille*, *huyle* [3].

Cependant cette orthographe capricieuse et pédante ne régnait pas sans conteste ni partage. L'ancienne tradition française s'était poursuivie, à travers la littérature populaire, jusqu'au XVI[e] siècle, où elle avait été soutenue et défendue par de grands écrivains tels qu'Amyot, Pasquier, Henri Estienne, Ronsard. Mais malgré ces imposantes au-

[1] Il s'agit ici du *ch* prononcé *k*.

[2] Cet *y* avait en latin la valeur de l'*upsilon* grec, de notre *u* ; le moyen âge lui donna la valeur qu'il avait prise dans le grec byzantin, c'est-à-dire celle d'un *i*, et cet *y* se fondit avec l'*y* = *i* dont il a été question plus haut.

[3] *Gargantua*, Prologue ; édition de Juste, 1532.

torités, l'orthographe pédante et révolutionnaire des latiniseurs allait triompher, grâce à l'aide inattendue que lui apportaient les réformes radicales des grammairiens phonétistes du temps, les Ramus, les Pelletier, les Baïf, les Meigret, réformes dont s'effrayait l'opinion modérée. D'ailleurs, un dictionnaire qui allait servir de modèle aux lexicographes du siècle, le dictionnaire de Robert Estienne, venait de leur donner la consécration.

Au XVIIe siècle, les deux écoles sont en présence. Les Précieuses prennent en main la cause de l'orthographe purement française. En 1635, Philibert Monet essaie de l'introduire dans son dictionnaire [1], et quarante-cinq ans plus tard, Richelet (1680) en fait une application générale, d'une hardiesse systématique. Il n'hésite pas à supprimer les lettres muettes dans les groupes et écrit *acabler*, *aporter*, *batiser*, *école*, *fête*, etc.

A cette époque et dès longtemps déjà, l'Académie française s'occupait de la rédaction de son Dictionnaire ; la question de l'orthographe fut la première qui s'imposa à son attention. L'illustre compagnie, partagée d'abord entre des tendances contraires, et après de nombreuses hésitations, finit par se décider pour l'orthographe étymologique, et l'Académie déclara « preferer l'ancienne Orthographe qui distingue les gens de Lettres d'avec les Ignorans [2] ».

Ce fut une décision funeste. A une époque où l'opinion publique se prononçait nettement en faveur d'une réforme, et où d'ailleurs les traditions orthographiques n'étaient pas encore, comme aujourd'hui, réglées par des arrêts absolus, si l'Académie avait secoué le joug du latinisme, sans effort, sans lutte, du jour au lendemain, l'orthographe simplifiée triomphait ! L'exemple de l'Académie fut décisif ; on s'inclina devant son autorité et nous subissons encore aujourd'hui les conséquences du parti qu'elle fit prévaloir.

Cependant, dès 1714, l'Académie revenait timidement sur ses pas et cherchait à renouer la tradition brisée de l'orthographe française. Elle tenta énergiquement l'entreprise dans la troisième édition de son Dictionnaire (1740). Elle supprima alors partout l'*s* muette, assez régulièrement le *d* de la préposition *ad* dans les compositions ; elle fit disparaître l'*y* final des mots tels que *moy*, *icy* [3], réduisit un certain nombre de groupes : *noce* pour *nopce*, *piqûre* pour *picqueure*, *bienfaiteur* pour *bienfaicteur*, *savant* pour *sçavant*, etc. Ces réformes atteignirent près de 5,000 mots sur 20,000 [4].

[1] *Invantaire des deus langues françoise et latine*, Lyon, 1635, in-folio.

[2] *Cahiers de Remarques sur l'Orthographe françoise, pour estre examinez par chacun de Messieurs de l'Académie*, édition Marty-Laveaux, p. 2.

[3] Elle oublia d'étendre la réforme à l'*y* initial : *yeux*, *yeuse*.

[4] Didot, *Observations sur l'orthographe française*, 2e édit., p. 13.

Cette hardie réforme — accueillie avec faveur par l'opinion publique, qui la trouvait même encore trop modérée [1], — fut continuée avec plus d'hésitation dans les éditions postérieures. En 1762, l'Académie distingua l'*i* du *j* et l'*u* du *v*, supprima l'*h* et l'*y* dans quelques mots tirés du grec : *trône*, *scolastique*, *scolie*, *scrofule*, *pascal*, *patriarcal*, *flegme*, *flegmatique*, etc., — *alchimie*, *chimie*, *chimiste*, *absinthe*, *ivraie*, etc., — écrivit *agrafe*, *argile* (au lieu d'*agraffe*, *argille*), *éclore* (au lieu d'*éclorre*), *poupe* (au lieu de *pouppe*), etc. [2].

Depuis, les modifications apportées à l'orthographe furent plus restreintes, parfois inconséquentes et contradictoires. L'illustre compagnie semble avoir renoncé à embrasser dans son ensemble le problème de la réforme orthographique. Elle s'occupe de cas particuliers, se laisse guider par des raisons de détail, par des impressions et des sentiments plutôt que par une vue logique et nette de la situation. Voilà pourquoi, après et malgré des tentatives plus ou moins importantes pour réparer l'erreur de 1694, l'Académie fait encore porter à la langue le poids de son orthographe étymologique.

III

L'école étymologique avait triomphé, au mépris du bon sens ; car elle partait d'un principe erroné ; en parlant *on ne fait pas d'étymologie*. On se sert des mots tels que l'usage les a faits, sans se préoccuper d'où ils viennent, de même qu'on les emploie dans le sens et avec la valeur que leur donne l'usage, sans se demander l'origine de cet emploi. On parle, on écrit pour exprimer sa pensée, et non pour faire des constatations étymologiques. Que dirait-on d'un auteur qui s'amuserait à donner en note l'étymologie de tous les mots dont il se sert ? Or, c'est ce qu'ont fait les lettrés qui ont commencé à écrire : *phantaisie*, *phantosme*, *phrénétique*, *philosophe*, en employant le *ph* au lieu de l'*f*, pour rappeler que ces mots viennent de mots grecs commençant par un φ. Cette prétention d'étymologie n'est qu'un pédantisme intempestif.

Pédantisme inconséquent, d'ailleurs, car pourquoi laisser de côté tant de mots de la langue populaire ? Vous écrivez *rhythme* ce que vous prononcez *ritme* pour rappeler l'origine grecque du mot ; pourquoi ne pas écrire *ego habeo* ce que vous prononcez *j'ai*, pour en rappeler l'étymologie latine ? Pourquoi ne pas appliquer ce principe aux

[1] Voir Didot, *l. c.*
[2] D'Olivet, *Histoire de l'Académie française*. Voir Didot, *l. c.*

langues étrangères et ne pas écrire *riding-coat*, *hachchachin*, *kheroubim*, ce qu'on prononce *redingote*, *assassin*, *chérubin*, pour rappeler les sources anglaises, arabes, hébraïques? En fait, l'école étymologique se contente de conserver, dans un à peu près plus ou moins grossier[1], le souvenir de quelques-unes des lettres étymologiques pour un nombre restreint de mots gréco-latins. Pour un si piètre résultat, ce n'est pas la peine de se faire une écriture si hétéroclite. Les mots étrangers sont-ils devenus français? qu'ils prennent le vêtement français. Agir autrement, c'est faire violence à la langue.

En face, l'école phonétique dresse son drapeau : un signe pour chaque son, un son pour chaque signe. N'est-ce pas là l'idéal? Oui, pour le linguiste ou le physiologiste, qui veut faire l'analyse scientifique des sons émis par la bouche humaine. Mais ne songez pas à transporter dans l'usage courant des procédés de laboratoire.

Voulez-vous noter les sons d'après leurs éléments constitutifs? Écrivez alors non pas *oi*, mais *wá*, puisque le son *oi* est formé de l'*ou* consonne et de la voyelle *a* fermé. Et, comme ce *w* et cet *a* varient suivant les mots en intensité et en durée, distinguez le *w* fort ou sourd de *poire*, du *w* faible ou sonore de *boire*, l'*a* fermé long de *boire* de l'*a* fermé moyen de *bois* ou de l'*a* fermé bref de *boîte*. N'employez plus les signes simples *m* ou *n* pour noter des sons composés qui sont la combinaison d'un *b* ou d'un *d* avec une nasalisation : *m* est à *b*, ou *n* est à *d* ce que *an* est à *a*; au lieu de *mon ami*, écrivez donc *b̃ õ d̃ à b̃ i*. Et comme chacune des voyelles différentes qui suit la palatale *k* la modifie différemment dans son essence, ayez autant de signes spéciaux pour noter les variétés de la palatale[2]. Voilà ce que vous imposera l'application rigoureuse de la méthode phonétique.

Une orthographe phonétique est pratiquement impossible. A supposer qu'on se retrouve dans la situation des peuples romans, quand ils commencèrent à écrire, qu'une nouvelle invasion de barbares vienne détruire toute tradition littéraire, et que les générations suivantes, sans lien avec le passé, recommencent une ère nouvelle, elles arriveraient peut-être à se faire un alphabet qui mette en accord — jusqu'à un certain point — écriture et prononciation. Mais là encore, la prononciation, abandonnée à elle-même, varierait de province à province, de ville à ville, de quartier à quartier, de sexe à sexe, d'homme à homme, et, chez le même individu, selon l'âge et l'humeur. Chez

[1] Puisque, malgré tout, on ne rend pas certains des sons originaux : on ne peut distinguer l'η de l'ε, l'ω de l'ο. *Phonétique* vient-il de *phônê*, son, ou de *phonos*, meurtre? La transcription française ne dit rien là-dessus.

[2] Ainsi, dans *corps*, *car*, *quai*, *qui*, autant de variétés différentes de la palatale *k*.

chacun de nous la prononciation subit sans cesse des modifications infinies d'accent, de timbre, de durée, que la physiologie la plus profonde et la plus exacte aurait peine à noter complètement. Et l'on voudrait l'emploi général d'une orthographe phonétique ! Ces deux mots *orthographe phonétique* jurent de se voir accouplés. Qui dit *phonétique* dit notation rigoureuse de toutes les variations locales ou individuelles de la prononciation, et qui dit *orthographe* entend une notation générale, officielle, qui, s'élevant au-dessus de ces variations, exprime la *moyenne* des nuances infinies qu'elles comportent. Une orthographe phonétique ne peut être qu'une orthographe qui se contente d'être *à peu près* phonétique ; au fond, c'est une simplification de l'orthographe habituelle. A ce point de vue, il n'y aurait guère qu'une question de plus ou de moins entre l'école qui la réclame et l'école qui demande seulement un allègement dans la façon d'écrire les mots.

Certaines personnes penchent pour la liberté en matière d'orthographe. Qu'on laisse chacun libre d'écrire les mots comme il l'entend. C'était là, en somme, la doctrine du moyen âge, et malgré l'autorité d'une orthographe traditionnelle, c'est ce que faisait encore l'époque classique. Nos grands écrivains ne se préoccupaient pas de savoir comment écrire, mais comment employer les mots. Pourquoi ne pas continuer cette tradition commode qui n'a pas nui, loin de là, à la langue ?

Parce que l'unité d'orthographe est aujourd'hui une nécessité absolue, parce que c'est l'achèvement de l'unité de la langue, qui elle-même est, chez nous, un des signes les plus visibles de l'unité nationale.

Notre langue a suivi l'histoire de la royauté. Celle-ci, sortie de l'Ile-de-France, s'est annexé peu à peu toutes les provinces de la Gaule ; de même le dialecte de l'Ile-de-France, avec le pouvoir royal, s'est imposé à toutes les provinces, et a refoulé ou fait disparaître les dialectes locaux. L'école primaire, le service militaire vont achever cette conquête, et, dans quelques générations, une langue unique se parlera par toute la France des Alpes à l'Atlantique, des Pyrénées à la frontière belge. Pourquoi cette langue aurait-elle des graphies diverses ? S'il ne doit y avoir qu'une bonne façon de parler, il ne doit y avoir qu'une bonne façon d'écrire. L'unité de langue implique donc l'unité de graphie, c'est-à-dire une orthographe officielle.

C'est à la France nouvelle que nous devons ce dogme nouveau de l'unité d'orthographe. Notre siècle de liberté a fait l'ordre dans les questions de grammaire. Coïncidence curieuse, et plus qu'une coïncidence. L'ancien régime avait laissé incomplète l'œuvre d'unification du pays ; la Révolution l'a achevée. Depuis lors, la langue est de-

venue pour tous la manifestation de l'âme nationale. Partout la même, elle est une, et le vêtement qui la recouvre, l'orthographe, doit être un.

IV

Une graphie officielle s'impose, qui ne peut être ni une orthographe phonétique, ni l'orthographe actuelle. Que faire? Simplifier cette dernière. Comment? Voilà le nœud de la question.

Nous avons vu plus haut que l'écriture est en désaccord avec la prononciation pour deux raisons : parce qu'elle n'a pas suivi tous les changements que celle-ci a éprouvés dans le cours du temps [1], et parce que l'imitation latine et grecque l'a hérissée d'éléments étrangers. Cette double action a eu pour conséquence de charger l'*alphabet* de signes qui font double emploi les uns avec les autres, et de charger les *mots* de lettres inutiles.

La simplification consisterait donc : 1° à supprimer les doubles valeurs de l'alphabet ; 2° à supprimer les lettres inutiles que la tradition orthographique attribue à certains mots.

A première vue, rien de plus simple que de faire disparaître les doubles valeurs de l'alphabet, de remplacer *ph* par *f* ; *g* chuintant par *j* ; *c* dur ou *q*, *cq*, *cqu*, *ch* par *k* ; *ç*, *c* (devant *e*, *i*), *ss*, *t* (*i*), *x* sifflant par *s* ; *ai*, *ei* par *é* ; *au*, *eau* par *o* ; *ain*, *ein*, *en* par *in*, etc. ; ou de supprimer les lettres inutiles et d'écrire *téatre*, *crétien*, *abé*, *atraper*, *toi* (pour *toit*), *trè* (pour *trait* ou *très*), *eureu*, *premié*. Mais, si quelques-unes de ces suppressions paraissent utiles, la plupart sont impraticables. On voit qu'elles nous conduisent à une notation phonétique, et qu'elles *défigurent la langue écrite*.

Assurément notre langue parlée est toute différente de notre langue écrite. Depuis trois cents ans, les altérations de la prononciation ont produit des ravages considérables qui ont atteint non seulement les mots isolés dans leur forme, mais encore la grammaire. Voilà plus de deux siècles que les règles générales de la formation du pluriel n'existent plus dans la langue parlée. Il est impossible — si on ne la voit pas écrite — de savoir s'il s'agit d'un singulier ou d'un pluriel dans cette phrase : *Quelle belle petite fille qui court dans la rue* (ou *quelles belles*

[1] La prononciation est dans un changement perpétuel que l'écriture doit suivre à une courte distance. Les fortes traditions littéraires, en fixant surtout l'écriture, agrandissent cette distance ; de là le besoin de modifications orthographiques imposées d'autorité, pour rétablir le rapport normal. — Sur cette évolution *phonétique* de la langue, voir notre *Vie des mots, étudiés dans leurs significations*, pp. 7, 14, 22.

petites filles qui courent dans la rue). Cette langue parlée a sa grammaire propre, différente de la grammaire de la langue écrite, et on a pu la faire [1].

Mais nous n'avons pas seulement une langue parlée. Nous avons une langue écrite, consacrée par une série ininterrompue de chefs-d'œuvre, maintenue par la tradition du livre, de l'écriture, de l'école, et dont la grammaire, si peu vivante qu'elle soit dans quelques-unes de ses parties, s'impose au respect de tous. Il est bien vrai qu'aujourd'hui le présent de l'indicatif, dans la première conjugaison, n'a plus que trois formes : *èm'* (*j'aime*, *tu aimes*, *il aime*, *ils aiment*), *émon* (*nous aimons*), *émé* (*vous aimez*). Il est vrai que l's du pluriel dans les noms est à peu près disparue (*le père*, *les pères* : *le pèr*, *lé pèr*), que dans beaucoup d'adjectifs la formation du féminin est à peu près illusoire (*joli*, *jolie* ; *vrai*, *vraie*). Mais supprimer la conjugaison *aime*, *aimes*, *aime*, *aimons*, *aimez*, *aiment*, ou la formation du pluriel ou du féminin, sous prétexte qu'elles appartiennent à des époques disparues, serait un crime de lèse-langue.

C'est notre devoir de défendre ce trésor national contre les altérations de toutes sortes, et si nous touchons à la langue écrite, de ne porter sur elle qu'une main légère et discrète. En proposant des changements, évitons de faire aux habitudes orthographiques une trop grande violence. Ç'a été l'erreur de tous les réformateurs qui du XVIe siècle à nos jours ont voulu transformer l'orthographe, erreur qui a condamné leurs tentatives à un ridicule avortement.

C'est en orthographe surtout qu'il faut tenir compte de la tradition. Voilà deux siècles et plus que Bossuet reconnaissait que l'œil, comme l'oreille, a son habitude faite des mots : changer la forme sans toucher aux sons, c'est les rendre aussi méconnaissables que d'altérer le son en respectant la forme. Nous associons indissolublement l'image du mot prononcé, et en disant *de l'eau* nous voyons en idée le mot *de l'eau* écrit, si bien que si nous lisions *de lo*, nous nous demanderions ce que veut dire ce groupe barbare.

Prudence, tact et mesure, voilà ce qu'il faut demander aux réformateurs : ils ont à examiner chacune des modifications proposées jusque dans ses conséquences les plus lointaines. Ils doivent songer également à un point capital, qui est l'enseignement grammatical. Si, au lieu de le simplifier, les réformes ont pour effet de le compliquer et d'augmenter les règles et les exceptions, elles sont à éviter.

[1] E. Koschwitz, *Neufranzösische Formenlehre, nach ihrem Lautstande dargestellt*. Oppeln, 1888, in-8°.

A. — *Simplification de l'alphabet.*

1. Une première réforme, d'une pratique facile, consisterait à remplacer le *th* (= θ) par le *t* (= τ), le *ch* (= χ) par le *c*, le *ph* par l'*f*, l'*y* (à valeur d'*i*) par *i*, et l'*x* (à valeur de sifilante simple) par *s* ou *ss* ; autrement dit, à remplacer les signes les moins usités par leurs équivalents plus connus.

Les quatre premières de ces réformes atteignent presque toutes [1] des mots de formation savante, et, par conséquent, en facilitent l'emploi à l'immense majorité du pays et ne troublent les habitudes et les scrupules que d'un nombre fort restreint de lettrés. Qu'on écrive *ortografe*, *filosofie* (comme le faisait Voltaire), *fotografie*, *fisique*, *ftisie*, *ritme*, on ne fera que reprendre la tradition de l'ancienne langue, la tradition même de l'Académie qui, en 1762, abandonnait les graphies *throne*, *phlegmatique*, *phantome*, *phiole*, *chymie*, etc., pour les graphies actuelles *trône*, *flegmatique*, *fantôme*, *fiole*, *chimie*, etc.

La dernière simplifie la grammaire et supprime plusieurs règles inutiles dans la formation du pluriel des noms ou du féminin des adjectifs, et dans la conjugaison. *Tuyau*, *chapeau*, *feu*, *genou*, feront au pluriel *tuyaus*, *chapeaus*, *feus*, *genous*, comme *loi* fait aujourd'hui *lois*, après avoir fait longtemps *loix* ; on écrira *pais*, *crois*, *vois*, et on n'aura plus besoin de la règle qui laisse sans *s* au pluriel les noms terminés par *x*. On écrira *heureus*, *jalous*, et il sera inutile d'enseigner que le féminin de ces adjectifs se forme en changeant *x* en *se* : *heureuse*, *jalouse*. Les verbes *pouvoir*, *vouloir*, *valoir* feront *je peus*, *tu peus*, *je veus*, *tu veus*, *je vaus*, *tu vaus*, comme *craindre* et *venir* font *je crains*, *tu crains*, *je viens*, *tu viens*. Voilà d'utiles simplifications.

2. Voici une modification plus hardie. Elle consiste à noter le *g* chuintant par *j* et l's douce par *z* : *jujer*, *manjons*, *plonjon*, — *maizon*, *azile*, *tranzit*, en prenant pour modèles *jambe*, *juin*, *je* ; *zéro*, *zèle*, etc. L'orthographe n'y trouverait pas seulement son avantage, mais encore la grammaire ; car du coup on supprimerait la règle des verbes en *ger* qui intercalent un *e* après le *g* devant *a* et *o* (*mangeons*) et la difficulté que présente la prononciation des mots en *geure*, tels que *vergeure* que beaucoup prononcent, à tort, *verjeure*.

Cette modification serait surtout importante par ses conséquences futures.

Les simplifications que nous étudions ici ne doivent pas se faire toutes à la fois, mais s'échelonner sur un espace de temps plus ou

[1] Sauf la substitution de *i* à *y* dans *yeux*, *yeuse*, *yacht*, etc.

moins considérable. L'Académie a le temps devant elle ; elle a aussi l'autorité, puisque l'opinion publique lui a réservé le droit de toucher à l'orthographe. Si donc elle s'attache à une réforme de ce genre, elle pourra poursuivre dans son dictionnaire, d'éditions en éditions, l'œuvre de simplification et préparer à chaque génération le terrain pour les réformes des générations suivantes.

Si la prochaine édition, celle de l'an 1900, consacre par exemple cette substitution du *j* et du *z* au *g* chuintant et à l's douce, le public de 1930 ne connaîtra plus d'autre valeur au *g* que la valeur de palatale qu'il a dans *guérir* et à l's que la valeur de sifflante forte qu'elle a dans *soir*. A ce moment, l'Académie écrirait *gérir* et *desin* qu'on ne lirait autre chose que *guérir* et *dessin*. La suppression du *ç* ou du *c* devant *e*, *i*, ainsi que du *t* (*i*) serait bien près d'être un fait accompli ; et l'on pourrait écrire *isi* et *nasion*, sans danger d'erreur. Actuellement, on propose de reprendre la graphie du moyen âge et d'écrire *nacion*, *démocracie* ; ce serait peine inutile, puisqu'il faut tendre à supprimer le *c* sifflant [1].

3. Pour le *ch* chuintant, n'ayons qu'une graphie, *ch*, et supprimons le *sch* ou le *sh* qui se rencontrent dans quelques mots seulement : *chisme*, *chiste*, *chako* (et mieux *chaco*) auront au moins l'air de mots français. C'est ainsi qu'il y a quelque cinquante ans l'anglais *shawl* s'est transformé en *châle*.

4. On ne peut songer aujourd'hui à simplifier la graphie du *k* en supprimant le *q*, le *qu*, le *cqu*, ni à toucher à l'*l* mouillée, ce son qui est d'ailleurs en voie de disparaître. Quant à remplacer par la notation phonétique ~ la nasalisation des voyelles qu'indiquent l'*n* ou l'*m* postposées, ce serait chose aussi téméraire que de vouloir régulariser (d'après les principes phonétiques) les graphies de l'*ou* consonne, de l'*u* consonne ou de l'*i* consonne.

Il est plus prudent de laisser sur ce point les choses en l'état.

5. Pour les voyelles, ne touchons pas à *ai*, *ei*, *au*, *eau*, *ain*, *ein*, *in*, *en* (dans *rien*) ; les mots contenant ces sons appartiennent tous à la langue populaire, et ils sont trop nombreux et d'un usage trop journalier pour qu'on puisse sans danger troubler des habitudes fortement établies.

6. Mais supprimons *œu*, *œ* au profit de *eu* dans *bœuf*, *sœur*, *nœud*,

[1] Ce serait poursuivre et mener à fin une réforme commencée depuis longtemps par la langue. L's ou les *ss* remplacent un *c* sifflant primitif dans les verbes *apetisser*, *chasser*, *chausser*, *crosser*, *dresser*, *embrasser*, *froisser*, *glisser*, *hausser*, *hérisser*, *plisser*, *tisser*, *tresser*, etc., et leurs dérivés ; dans (*que je*) *fasse* ; — dans *massue*, *boisson*, *buisson*, *chanson*, *cuisson*, *écusson*, *frisson*, *nourrisson*, *polisson*, *poison*, *sangle*, etc. ; *coulisse*, *pelisse*, *réglisse*, *jaunisse*, *saucisse*, etc. ; *arcasse*, *bécasse*, *bestiasse*, *bonasse*, *cognasse*, *culasse*, *hommasse*, *lavasse*, *mélasse*, *mollasse*, *paillasse*, *tignasse*, *traînasse*, etc., et leurs dérivés.

vau, *œil*, et écrivons *beuf*, *seur*, comme *neuf*, *peur* ; *neud*, *veu*, comme *peu* et *veut*. Écrivons *euil*, ne serait-ce que pour rendre plus simple le pluriel *yeux*, *ieux* ; comparez *aïeul*, *aïeux*, et *euil*, *ieux* (*ieus*) [1]. Voilà des changements faciles parce qu'ils n'atteignent que quelques mots isolés.

7. Une grave question est celle que soulève la représentation de *a* nasal par *an* et par *en* : *chant* (*cantum*), *cent* (*centum*). Un mot d'histoire n'est pas de trop pour en rendre compte.

Vers le VIII[e] siècle, le français naissant avait assimilé au participe présent en *ant* des verbes de la 1[re] conjugaison les participes en *ent* des autres conjugaisons ; il changea *vend-entem* en *vend-ante*, *vendant*. Voilà pourquoi *tous* nos participes présents ont *ant*, et tous les substantifs dérivés de ces participes ont *a* : *cred entem*, *cred-ante*, *créant* (*croyant*) ; *cred-entia*, *cred-antia*, *créance* (*croyance*).

Au XII[e] siècle, le dialecte français transforma également en nasale de l'*a* toutes les nasales de l'*è* qu'il possédait alors, et qui venaient d'un *e* ou d'un *i* latin ; cet *e* nasal qui se prononçait comme notre *in* actuel, une fois qu'il fut devenu *an*, s'écrivit aussi le plus souvent *an* : *anfant*, *vandre*, *fandre*, *sagemant*, etc. Telle est l'orthographe des grands poètes français ou champenois du XII[e] siècle, par exemple de Crestien de Troyes.

De cette tradition du moyen âge, il nous est resté des traces assez nombreuses : *langue* (anciennement *lengue*, de *lingua*), *céans* (*ceens*, *ecce-intus*), *léans* (*leens*, *illac-intus*), *dans*, *dedans* (*dens*, *de-intus*), *sangle* (*cengle*, *cingula*), *sans* (*sens*, de *sine*), *andouille* (*endouille*), *amande* (*amende*, de *amiddula*, *amigdula*), etc. Toutefois, la notation primitive par *en* triompha dans la langue moderne, grâce surtout à l'action des latinistes qui, de leur côté, avaient introduit quantité de mots latins contenant le groupe *en* et qui, tout en le prononçant *an*, à la française, et non *èn*, à la latine, le notèrent comme en latin, sans crainte de faire violence à la langue.

Il y aurait grand avantage à reprendre ici la notation française, et à adopter partout *an* ; les confusions et les difficultés que présente cette double notation d'un même son simple seraient ainsi écartées. Toutefois, comme le changement atteindrait une quantité considérable de mots, l'Académie pourrait parer aux inconvénients momentanés de cette simplification, en autorisant *ad libitum* les deux graphies par *en* et par *an*.

[1] On pourrait laisser jusqu'à nouvel ordre la graphie *cueillir*, à cause de la difficulté que présenterait la combinaison de la palatale et de la voyelle suivante si on écrivait *ceuillir*.

B. — *Suppression des lettres inutiles.*

Les mots français contiennent des lettres inutiles, soit parce que ces lettres ont été ajoutées après coup et arbitrairement, soit parce qu'autrefois prononcées, elles sont restées dans l'écriture, alors que l'usage parlé les faisait tomber.

1. Les lettres dues à la première cause, surcharges malheureuses qui sont venues altérer la physionomie des mots, *ces lettres doivent disparaître*. Il faut ici renoncer à la tradition latine ou gréco-latine, et reprendre hardiment la tradition française, écrire *abé*, *nape*, *nate*, *acabler*, *atraper*, *apeler*[1], *abatre*[2], *metre*, *charue*[3], *charete*, *courier*[4], *troter*, *sote* — *bèle*, *nouvèle*, *nule*, — *jète*, *jèterai*, — *batême*, *batiser*, *domter* (comme écrivait Bossuet), ou mieux encore *donter*. Quel soulagement apporterait cette simplification réclamée depuis plus de deux siècles ! On peut affirmer qu'il n'est pas un lettré, fût-il de l'Académie française, qui n'ait hésité une fois au moins en sa vie sur l'emploi des consonnes doubles, alors que la prononciation n'en indique qu'une, tant les contradictions abondent sur ce point dans notre orthographe officielle ! Quel soulagement aussi pour la grammaire ! Toutes ces règles bizarres sur la formation du féminin dans les adjectifs, des futurs et conditionnels des verbes en *eler* et *eter*, s'évanouiraient soudain au grand profit des maîtres et des élèves [5].

Il n'y a de question que pour l'*h* muette, lettre inconnue à la vieille langue, et que l'imitation latine, après coup, a introduite dans quantité de mots. La suppression de cette lettre, si souhaitable qu'elle soit, atteindrait trop de mots pour qu'on pût l'opérer en même temps que les autres : on peut surseoir à cette réforme en s'attachant aux plus urgentes.

2. Les lettres représentent des sons jadis usités. Ici, la question est complexe.

Nombre de voyelles et de consonnes *médiales*, depuis longtemps tombées dans la prononciation, ont disparu de l'écriture au XVIIe et au XVIIIe siècle. Ainsi l'*e* dans *eage*, *âge*, dans les finales en *eure* : *picqueure*, *piqûre*, ou l'*s* après une voyelle et devant une consonne : *escole, école* ; *teste*, *tête*.

[1] Cf. *apercevoir*, *apauvrir*.

[2] Cf. *abatée*, *abatis*.

[3] Cf. *chariot*.

[4] Cf. *Courier*, nom propre, et *courir*, *courant*.

[5] Il y aurait à examiner par le détail nombre de faits particuliers ; mais ce n'est pas l'objet de cette étude générale d'approfondir tous les cas : il suffit ici d'indiquer seulement les grands traits de la réforme à proposer.

Nous avons aujourd'hui à l'intérieur des mots une voyelle, *e*, et une consonne, *n* ou *m* (devant *n* ou *m*), qui ne se prononcent pas. On écrit *pieusement*, *donner*, *sommeil*, et on prononce *pieuz'-man*, *don-er*, *som-eil*. Faut-il supprimer ces lettres devenues sans emploi ? Pour l'*n* et l'*m*, la suppression paraît utile : jadis la première de ces deux consonnes nasales avait pour fonction d'indiquer que la voyelle précédente était nasale. On prononçait *don-ner* (*don*, comme dans le substantif), *son-meil*, *an-née*, *hon-neur*, *couron-ner*, *prudan-ment*, *constan-ment*, etc., et l'on trouve des traces nombreuses de cette prononciation dans nos provinces de l'Ouest et du Midi. Mais la prononciation de Paris, qui doit faire loi, a réduit le son nasal *an*, *on*, au son de la voyelle pure *a*, *o* : *do-ner*, *so-meil*, *a-née*, *ho-neur*, *couro-ner*, *pruda-ment*, *consta-ment*. Il y aura tout avantage à ramener la graphie à la prononciation ; l'on saura par là que, où il y a deux *n* ou deux *m*, il faut les prononcer toutes deux : *tyranneau* deviendra *tyraneau*, c'est-à-dire *tyra-neau*, mais *tyrannique* restera *tyrannique*, c'est-à-dire *tyran'nique*.

Quant à la suppression de l'*e* muet, elle est maintenant accomplie quand l'*e* muet est précédé d'une voyelle : *dûment*, *vraiment*, sauf dans la conjugaison ; *prîrai*, *joûrai* sont des licences poétiques qu'il ne faut pas introduire dans le langage courant. Car cette suppression aurait pour résultat d'ajouter une nouvelle exception à la théorie du futur. Il est plus simple de laisser écrire *échouerai* que *échourai* ; l'usage tout seul enseignera à ne pas prononcer l'*e* muet devant *rai*.

L'*e* muet placé entre deux consonnes doit être en général conservé : il est évident qu'il serait impossible d'écrire *pieuzment* pour *pieusement*, *évènment* pour *évènement* [1].

Les voyelles et les consonnes *finales* devenues muettes *doivent être maintenues*. Parmi les voyelles, il n'y a que l'*e* muet qui soit disparu de la prononciation ; les consonnes devenues muettes sont très nombreuses : *b* (*plomb*), *c* (*broc*), *d* (*grand*), *f* (*des bœufs*), *p* (*drap*), et surtout *r*, *s*, *t*. A moins d'un bouleversement complet dans notre orthographe, bouleversement qui ferait du français une autre langue, on ne peut songer à écrire : *Le premié des bergé va chanté un' bel' romans' bien tourné.*

Les finales donnent au mot sa physionomie propre et l'achèvent, et on ne peut y toucher sans altérer la langue. C'est ici que se distingue clairement la notation phonétique de la notation orthographique simplifiée. Pour les phonétistes, ces finales, ne répondant à rien de réel, doivent disparaître ; pour les grammairiens, elles font partie intime du mot.

[1] Il y aurait à examiner le cas où l'*e* muet suit un *r* : le français actuel *persil*, *serment*, *larcin*, vient de *perresil*, *serrement*, *larrecin*. *Charretier* pourrait s'écrire et s'est écrit *chartier*, etc. De même après une *l*.

Il faut les conserver, sans se préoccuper des rapports de la graphie à la prononciation, parce que, si on voulait être exact, on arriverait à des complications extraordinaires : on écrirait *un gran garçon*, *un grant enfant*, *une grande fille* ; *ils sont si frères*, *ils sont siz enfants*, *ils sont sis'*. Il faut les conserver parce qu'elles expliquent le plus souvent la dérivation : la finale de *trait* reparaît dans *traiter*, de *plomb* dans *plomber*, de *succès* dans *successeur*, de *gris* dans *grisâtre*, de *berger* dans *bergère*, de *bonnet* dans *bonnetier*, de *pot* dans *potée*.

Résumons les faits qui précèdent. Les simplifications pratiques sont celles qui consistent à remplacer le *th* par *t*, le *ch* (= *k*), le *ph*, l'*y*, l'*x* sifflant simple, le *sch* et *sh* par *c*, *f*, *i*, *s* (*ss*), *ch* ; le *g* chuintant et l'*s* douce par *j* et *z*, l'*œ* et l'*œu* par *eu*, l'*en* par *an* ; à supprimer dans l'intérieur des mots la première des lettres doubles ou des groupes de consonnes qui ne se prononce pas, à laisser tomber l'*h* muette.

Chacun de ces changements serait à étudier dans toutes ses conséquences, et il faudrait s'assurer s'il peut s'appliquer sans inconvénient à tous les mots qui en relèvent. Il faudrait déterminer le nombre des mots ainsi atteints, et, pour ne pas apporter de troubles trop rapides et trop violents dans les habitudes orthographiques, échelonner sagement les modifications suivant leur importance et leur facilité.

Elles doivent être réparties sur une longue suite d'années, ne l'oublions pas.

V

La réforme orthographique que nous venons de soumettre à l'analyse s'impose par la force des choses et se réalisera, plus ou moins complètement, un jour ou l'autre. Si l'Académie la tente méthodiquement et entreprend de simplifier l'orthographe actuelle, graduellement et d'après un système fortement établi, on peut être assuré que l'opinion publique l'acceptera avec empressement, et que les gens qui lisent et écrivent, c'est-à-dire bientôt la nation entière, salueront avec bonheur cette économie d'efforts et de travail.

Il y a avantage à simplifier l'orthographe ; il y a danger à la laisser telle qu'elle est.

Aujourd'hui l'enseignement de la langue, à l'école primaire, et parfois ailleurs, se réduit avant tout à un enseignement d'orthographe. Or les gens élevés dans le respect de la lettre écrite ont une tendance à prononcer les mots tels qu'ils les voient écrits. Déjà l'orthographe étymologique a fait subir à la langue de fâcheuses altérations. L'ancien

français *arceresque*, sorti régulièrement du latin *archiepiscopus* [1], a été écrit *archeresque* (par souvenir du χ grec, du *ch* latin), tout en continuant à se prononcer *arceresque*. A la longue, l'action de la notation *ch*, qui avait le plus habituellement une autre valeur, a amené dans ce mot la transformation de la sifflante en chuintante. Nous avons cité plus haut cette orthographe savante qui substitue la préposition latine *ad* à la préposition française *à* dans quantité de mots composés : *admettre*, *adjoindre*, *advenir*, etc. Jusqu'au XVII[e] siècle, ce *d* s'écrivait sans se prononcer : puis on finit par dire *ad-joindre*, *ad-mettre*, *ad-verbe*, *ad-versaire*, *ad-venir* (à côté de *avenir*). *Oscur*, *astenir* ont été écrits *obscur*, *abstenir* : le *b* qui ne se prononçait pas est aujourd'hui parfaitement prononcé. On a écrit *legs* au lieu de *les* ou *lais* (de *laisser*), et beaucoup de gens font entendre maintenant le *g*. Il y a trente ans on disait *indamniser* en écrivant *indemniser* (latin *indemnis*) ; aujourd'hui on prononce *indèmniser* à Paris et bientôt dans la province. On écrit *grammaire* parce qu'autrefois on prononçait *gran-maire* ; la nasale a disparu dans *gran* (comme dans *tam* de *constam-ment*, aujourd'hui *consta-ment*) : et maintenant on dit *gram'-maire* en faisant sonner les deux *m* ; sans doute qu'on dira bientôt *constam'-ment*. On commence à prononcer *dom-pter* au lieu de *don-ter*, et nous ne sommes pas loin du temps où l'on dira *com-pter*. Une foule de liaisons, inconnues de nos ancêtres, s'imposent de par l'école et la lecture. La tradition et les usages séculaires s'oublient. La langue écrite déforme la langue parlée. Qui doit en effet avoir raison, du mot écrit, chose visible et tangible, qui ne peut sûrement se tromper, ou du mot parlé, chose fugitive, instable, insaisissable, qui n'a par devers elle aucune preuve apparente qui la justifie ? Évidemment, c'est le mot écrit. Et la prononciation s'incline devant l'écriture. Si nous n'y prenons garde, nous livrerons une belle langue à nos arrière-neveux !

A ce grave danger, un seul remède est possible, la simplification de l'orthographe ; elle seule écartera ce péril ; elle apportera encore d'autres avantages.

L'enseignement de la langue en sera facilité, et l'instituteur, débarrassé de la partie la plus lourde et la plus inutile de son fardeau, pourra faire porter ses efforts sur d'autres points plus graves et d'une portée plus grande. L'enfant, arrêté moins longtemps à l'étude des faits extérieurs, abordera plus à loisir et avec plus de fruit l'étude même de la langue. Il entrera dans cette étude féconde et vivante qui doit lui apprendre à saisir les pensées des autres et ses propres pensées, discipliner son intelligence, l'habituer à l'analyse des idées et à la réflexion,

[1] Le changement du latin *chi* en *c* est normal ; cf. *brachia*, en ancien français *brace*, aujourd'hui *brasse*.

et lui donner enfin les qualités d'observation, de clarté, d'ordre qu'il doit porter plus tard dans la pratique de la vie. La dictée orthographique deviendra à peu près inutile : quelle économie de temps ! Comme on l'a déjà fait remarquer, voilà résolue la question du surmenage dans nos écoles primaires.

Simplifiée pour nos enfants, l'étude de la langue le sera de même façon pour les étrangers. Nous faisons en ce moment de grands efforts pour introduire le français dans nos colonies et dans les pays d'Orient. La complication de notre orthographe est une des grandes difficultés auxquelles se heurtent maîtres et élèves. Rendons cette étude plus facile et nous ferons œuvre patriotique.

Tous les esprits sensés sont d'accord à réclamer une réforme orthographique. Il y va des plus précieux et des plus chers intérêts de notre langue.

(*Mémoires et Documents* publiés par le Musée pédagogique, fascicule n° 73, 1888.)

XXV

L'ASSOCIATION

POUR

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE

FRANÇAISE

Il vient de se fonder à Paris une *Association pour la réforme de l'orthographe française.* Le président, M. Paul Passy, a groupé un certain nombre de lettrés, de professeurs, de grammairiens, frappés comme lui des abus que présente notre orthographe, et il a pensé que le meilleur moyen d'agir sur l'autorité souveraine qui préside aux destinées de la langue, c'était de lui montrer la voie à suivre. Il a fondé un bulletin mensuel où il applique quelques-unes des réformes qui lui paraissent les plus nécessaires ; il fait de la propagande, recrute des adhésions, quelques-unes *del primo cartello* ; je citerai entre autres les noms de Gaston Paris et de Louis Havet, noms d'importance et d'autorité dans la matière, s'il en est. Que M. Passy poursuive son œuvre, qu'il la conduise avec fermeté et prudence, avec mesure et ténacité ; le succès est à ce prix. S'il réussit, il aura bien mérité de la langue et du pays.

I

L'orthographe française est — après l'anglaise — la plus incohérente et la plus compliquée des orthographes modernes. Nulle analogie régulièrement suivie ; nulle règle générale qui ne soit contredite par

quelque caprice particulier ; c'est l'arbitraire érigé en loi. On écrit *apercevoir* et *appeler*, *annuler* et *anéantir*, *abattre* et *abatis*, *consonnance* et *assonance*, *grands-pères* et *grand'mères*, *doigt* (de *digitum*) et *froid* (de *frigidum*), *vingt* (de *viginti*) et *trente* (de *triginta*), *puits* et *puiser*, *des bleus* et *des feux*, *dix* et *dizaine*, *huile*, *huître*, *huis* (de *olea*, *ostrea*, *ostium*) ; et *avoir*, *on*, *orge* (de *habere*, *homo*, *hordea*). On écrit *respect* à côté de *respecter*, et *contrat* à côté de *contracter*. *Dessein* et *dessin*, *compter* et *conter*, *affaité* et *affété*, *repaire* et *repère* sont les mêmes mots. *Laisser* donne pour dérivé *lais* ou *les* qu'on écrit *legs*. Des terminaisons latines identiques donnent des formes françaises différentes : comparez *musée* et *cétacé*, *civil* et *utile*. A quoi bon poursuivre une énumération interminable ? Un volume ne suffirait pas à relever les complications, les contradictions, les aberrations dont fourmille notre orthographe. Les effets en sont fâcheux à toute sorte de points de vue. Je n'en veux ici considérer qu'un, capital il est vrai, celui de l'enseignement de la langue.

Dans nos écoles primaires, — et ailleurs aussi, — l'enseignement du français se réduit à n'être qu'un enseignement d'orthographe. L'étude des mots, de leur signification propre, de leur valeur dans la phrase, celle des constructions, l'intelligence des textes, tout cela importe peu ; l'orthographe, voilà la grande affaire. Votre garçon fait une dictée sans faute ? c'est fini ; s'il connait aussi l'analyse logique, il connait sa langue ; le maître d'école n'a plus rien à lui apprendre.

C'est une grande puissance que le maître d'école. Son autorité — c'est la seule — est incontestée. A l'heure qu'il est, il tient en ses mains les destinées de la langue. Ce qu'il enseigne fera loi chez la génération arrivée à l'âge d'homme. Or les gens élevés dans le respect de la lettre *moulée* ont une tendance à prononcer toutes les lettres des mots qu'ils lisent. On écrit *dompter* par *pt* : on prononcera *domp'-ter* ; on écrit de même *compter* : on prononcera *com'-pter* (nous avons entendu cette prononciation) ; on écrit *grammaire* : on prononcera *gram'-maire*. Toutes les lettres doubles ou muettes se font entendre en dépit de la tradition et de l'usage. Une foule de liaisons, inconnues à nos aïeux, s'imposent aujourd'hui, de par l'école et la lecture, à l'usage général. Qui doit, en effet, avoir raison du mot écrit, chose visible, tangible, qui ne peut sûrement se tromper, ou du mot parlé, chose fugitive, instable, insaisissable, qui n'a par devers elle aucune preuve qui la justifie ? Evidemment, c'est le mot écrit. Et la prononciation s'incline devant l'écriture. Le XXe siècle aura vraiment une belle langue où tous les mots se prononceront comme ils s'écrivent aujourd'hui ! Le péril est imminent ; il n'est que temps d'aviser.

II

Que faire ? La question est complexe ; pour l'éclairer, il est utile de jeter un coup d'œil sur l'histoire de l'orthographe.

Quand le latin populaire de la Gaule, après une série de transformations, fut devenu vers le VIIIe ou le IXe siècle une langue nouvelle, les clercs qui commencèrent à l'écrire, ignoraient les rapports qui existaient entre les mots de la nouvelle langue et les mots latins correspondants d'où ils étaient sortis. Ils se trouvèrent dans la situation de gens notant les sons d'une langue étrangère qu'ils entendent pour la première fois. Ils avaient à leur disposition l'alphabet latin, qui n'était guère fait pour cette langue ; car si le français avait avec le latin un certain nombre de sons communs, il venait aussi de créer des sons spéciaux qu'ignorait la langue mère, tels que l'*e* féminin, le *ch*, le *j*, l'*l* mouillée, l'*n* mouillée, etc.

A l'aide de quelques conventions rapidement consacrées, l'alphabet latin fit l'affaire, mais tant bien que mal ; car on conserva des lettres inutiles, comme le *k* et le *q*, et on donna des valeurs doubles aux mêmes lettres, comme le *c* et le *g*. Mais, malgré ces défauts, cet alphabet reproduisit assez fidèlement la prononciation nouvelle. Là où le latin avait dit *ille habet*, le français dit *il at*, et il écrivit *il at*, et plus tard *il a*, quand il cessa de faire entendre le *t* de *at*. Prise dans son ensemble et malgré certaines incertitudes, certains défauts originels, l'orthographe française du XIe et du XIIe siècle est un modèle de simplicité ; on écrit comme on parle.

Cet état de perfection relative ne pouvait durer. Dès le XIIe siècle, avec les progrès de la littérature, il commença à se former une tradition orthographique qui arrêta les sons dans leur forme écrite, malgré les changements qui continuaient à les altérer. La diphtongue *ai* se réduit à *è* ; on conservera néanmoins la notation *ai*, et le souvenir de la diphtongue primitive survivra dans l'orthographe : *faire*, *fait*, *trait*, *mais*, etc. L'*s* tombe dès le XIIe siècle à l'intérieur des mots devant une consonne ; cette *s* s'écrira, sans se prononcer, jusqu'au XVIIe siècle. La diphtongue *oi* (prononcée jusqu'au XIIIe siècle comme en grec *oi*) se transforme aux XIVe et XVIe siècles en *oè*, *ouè*, et plus tard en *ouà* ; on continuera d'écrire *oi*.

Cependant ces anomalies seraient sans gravité si une influence nouvelle, l'influence savante, n'était venue déranger l'élégante simplicité du système français.

Dès la fin du quatorzième siècle, les lettrés introduisent dans l'or-

thographe de fâcheuses préoccupations d'étymologie ; on veut rapprocher les mots français de leurs origines latines, réelles ou supposées. On écrit *nuict*, *huict*, *faict*, *traict*, etc., parce que le latin a un *c* avant le *t* (*noctem*, etc.) et qu'on ignore que *c* est devenu *i* dans le passage du latin au français. On écrit *debvoir*, *recepvoir*, *esscribere*, pour rappeler le *b* de *debere*, de *scribere*, le *p* de *recipere*, sans reconnaître d'ailleurs que la labiale latine est conservée dans le *v* de *devoir* et de *recevoir*. On ne se pique pas du reste de conséquence, et on continue d'écrire *avoir* de *habere*, *boire* de *bibere*. *Puis* de *puteum* (*puteu*) devient *puits*, alors que *puiser* de *puteare* reste intact. On fait reparaître le *g* dans *vingt* (*viginti*) et on l'oublie dans *trente*, *quarante*, etc. Vers la fin du douzième siècle, l'*l* s'était changée en *u* devant une consonne ; *altre*, *palme*, *chevals*, étaient devenus *autre*, *paume*, *chevaus* (*chevaux*) ; on veut rappeler cette *l* et l'on écrit *aultre*, *paulme*, *chevaulx*, puis on la laisse tomber au XVII[e] siècle, sauf dans les *faulx* et les *aulx*. Les erreurs d'étymologie devaient naturellement abonder : *pais*, *vois*, *crois*, *nois*, *pois*, viennent de l'accusatif *pacem*, *vocem*, *crucem*, *nucem*, *picem* ; nos lettrés y voient un nominatif *pax*, *vox*, *crux*, etc., et changent de leur propre autorité cette *s* en *x* : *paix*, *voix*, *croix*, etc.

On fait venir *savoir* de *scire*, et le mot s'affuble d'un *ç* : *sçavoir* ; *pois*, substantif verbal de *peser*, est rapporté à *pondus* (!) et devient *poids* ; *lais* ou *les* (de *laisser*) est dérivé à tort de *léguer* et devient *legs*.

Ce n'est pas tout : le grec arrive avec ses surcharges de lettres. On a l'ingénieuse idée de transcrire les mots qu'on emprunte du grec d'après la notation latine, comme si le français prononçait le grec de la façon dont l'avaient prononcé les Latins ! *Rythmos*, par le latin *rhythmus*, devient *rhythme* et se prononce *ritme*. Le latin avait raison d'écrire *rhythmus*, puisqu'il faisait entendre les deux *h* aspirées et donnait à l'*y* le son de l'*upsilon*, le son *u*. Mais qu'a donc à faire le français de cette notation *rhythme*, puisqu'il donne à l'*y* la valeur d'un *i*, et que les deux *h* sont dans le mot comme si elles n'existaient pas?

Ainsi s'explique cette graphie vraiment barbare qui hérisse les pages de nombre d'écrivains au quinzième et au seizième siècle. Voyez les éditions anciennes de Rabelais. Les imprimeurs (c'est les imprimeurs, plus encore que les auteurs, qu'il faut rendre responsables de ces méfaits de lèse-langue) se font un plaisir de rendre les textes illisibles. Beaucoup d'écrivains, cependant, parmi les plus en renom, Pasquier, Amyot, Estienne, la plupart des poètes de la Pléiade et en particulier le grand restaurateur, le grand défenseur de la langue française, Ronsard, admettent la vieille, la bonne et simple orthographe française, et repoussent l'orthographe pédante et révolutionnaire des « latiniseurs ». C'est celle-ci cependant qui triomphe, grâce au secours inat-

tendu que lui apportent les réformes radicales proposées par des grammairiens du temps, partisans d'une rigoureuse écriture phonétique. Les excès de cette école effrayèrent l'opinion moyenne, qui se porta vers l'excès opposé et se rattacha à l'école étymologique. Au XVII[e] siècle, l'Académie française la consacra en grande partie et déclara « préférer l'orthographe qui distingue les gens de lettres d'avec les ignorants ».

Dès la seconde édition de son dictionnaire, cependant, l'Académie essaya de revenir à une doctrine plus conforme à la véritable tradition de la langue. D'édition en édition, elle supprima çà et là quelques-unes de ces lettres dites *étymologiques*, simplifia la graphie trop compliquée de certains mots. Mais pourquoi n'a-t-elle pas toujours et partout apporté l'esprit de logique que réclament ces questions d'orthographe ? Les corrections deviennent une source nouvelle d'embarras. L'orthographe de *rhythme* est trop compliquée avec ses deux *h* ; il faut simplifier : soit, mais vous n'avez aucune raison de supprimer la seconde des deux *h* plutôt que la première. Votre décision est arbitraire ; c'est donc une complication de plus que vous apportez à l'orthographe du mot.

Jusqu'au commencement de ce siècle, le mal n'était pas vraiment grand ; il n'existait pas d'orthographe qui s'imposât absolument. L'orthographe officielle est un dogme nouveau dont nous devons le bienfait à la Révolution. Les plus grands écrivains s'inquiétaient fort peu de savoir comment écrire, mais comment employer les mots. Notre siècle de liberté a fait l'ordre dans les questions grammaticales, et la moindre faute contre Noël et Chapsal ou l'orthographe académique devient un brevet d'ignorance. C'est par l'orthographe que le maître d'école triomphe et est devenu l'homme nécessaire.

L'école étymologique avait triomphé ; elle avait pourtant contre elle le bon sens : elle partait de principes faux pour aboutir à des conséquences absurdes. Le principe est faux, parce qu'en parlant *on ne fait point d'étymologie*. On se sert des mots tels que l'usage les a faits, sans se préoccuper d'où ils viennent, de même qu'on les emploie dans le sens et avec la valeur que leur donne l'usage, sans se demander si cet emploi dérive ou non d'emplois antérieurs. On écrit pour exprimer sa pensée, et non pour faire des constatations étymologiques. Que diriez-vous d'un auteur qui, écrivant un chapitre de morale ou d'histoire, s'amuserait à donner en note l'étymologie de tous les mots dont il se sert ? Remarquons, d'ailleurs, que les lettrés sont inconséquents dans l'application de ce principe. Pourquoi s'attacher uniquement à la langue savante et non à la langue populaire; et pourquoi continuer à écrire *j'ai*, et non *ego habeo*, alors qu'on écrit *rythme* au lieu de *ritme ?* Pourquoi ne pas appliquer le principe aux langues étrangères, et ne pas écrire *riding-coat* au lieu de *redingote* et *hachchachîn* au lieu d'*as-*

sassin ? Je ne parle pas des erreurs d'étymologie ; nous en avons cité précédemment quelques exemples topiques. En fait, l'école étymologique se contente de conserver plus ou moins maladroitement le souvenir de l'étymologie pour certains mots d'origine latine ou grecque : singulier principe qui n'a d'application que dans le champ restreint de l'éducation classique !

En face, l'école phonétique dresse son drapeau : un signe pour chaque son et un son pour chaque signe. N'est ce pas l'idéal ? Oui, pour le linguiste ou le physiologiste qui veut faire l'analyse des sons humains. Mais de transporter dans l'usage courant des procédés de laboratoire, il n'y faut pas songer.

Vous voulez noter tous les sons d'après leurs éléments constitutifs : par exemple le son *oi* de *moi*, par *wà*, puisque ce son se réduit à une combinaison de *w* et de *à ?* Fort bien, mais cet *à* peut être long (*poire*), moyen (*bois*), ou bref (*moite*). Il faut donc noter encore ces différences de quantité. Ce n'est pas tout : *w* n'est pas le même dans *poire* et dans *bois*, après une consonne forte et après une consonne douce. Nouvelles distinctions. — Puis nous venons de noter l'*m* par *m* : quelle hérésie ! L'*m* n'est-il pas un son composé, qui se ramène à la combinaison d'un *b* et d'une résonnance nasale ? *Mon ami* n'est-il pas phonétiquement *b̃õ-d̃â-b̃î ?* Notons donc *moire* par *b̃wâr*, si nous voulons être exacts ; et c'est à peine si nous le serons.

Une orthographe phonétique est impossible ; la prononciation change de région à région, de ville à ville ; dans une même localité, de gens à gens, de sexe à sexe, chez le même individu, avec l'âge, l'humeur du moment. Vouloir imposer une notation qui représente tous les accidents de la parole humaine serait exiger de tous des connaissances physiologiques qu'on ne peut acquérir sans de longues études. A ce compte, mieux vaut encore en revenir à l'orthographe étymologique. C'est moins d'affaires de l'apprendre avec les complications qui la hérissent et les absurdités qui l'émaillent.

IV

C'est cependant vers l'école phonétique que se portent les réformateurs, même les plus prudents et les plus mesurés. Nous mèneraient-ils à leur insu vers un casse-cou ? N'y a-t-il pas là plutôt quelque malentendu ? En effet, il s'agit de bien s'expliquer sur le mot de *son*. Pour le phonétiste, comme pour le physiologiste, le son doit être analysé dans ses derniers éléments, dans ses nuances les plus légères et les plus fugitives ; le grammairien doit le considérer à un autre point

de vue... De même que les mots ne représentent pas pour tous exactement les mêmes sentiments ou les mêmes idées, et qu'ils éveillent chez chacun de nous des images qui ne se recouvrent pas parfaitement, de même les lettres qui sont les signes des sons (et nous parlons ici particulièrement des voyelles), ne représentent que des *moyennes* de sons.

Autour de l'*a*, de l'*e*, de l'*o* se groupent des nuances diverses d'éléments vocaliques voisins : chacun de nous, en entendant ces sons, retrouve celui auquel il a affaire : et cela suffit pour l'intelligence du langage. Par conséquent la formule : *à son unique, signe unique* ; *à signe unique, son unique*, doit être comprise dans un sens beaucoup plus large. Le nombre des signes est très restreint, la gamme des sons très étendue : mais l'usage, la tradition ont attribué à tel ensemble de sons voisins un signe déterminé ; il n'en faut pas plus : et voilà arrêtés court tous les raffinements des phonétistes.

Adapter nos habitudes orthographiques à une représentation plus logique des sons de la langue, c'est tout ce qu'on peut demander : c'est le seul but qu'on se puisse proposer. Mais, pour arriver à cette fin, quelle voie suivre ? et doit-on imposer à ses habitudes une violence salutaire qui les rapproche brusquement de l'idéal désiré ?

Ce serait une grosse erreur, l'erreur de tous les réformateurs, qui, du XVIe siècle à nos jours, ont voulu toucher à l'orthographe, l'erreur qui a condamné leurs tentatives à un ridicule avortement.

C'est en orthographe surtout qu'il faut tenir compte de la tradition. Voilà deux siècles et plus que Bossuet reconnaissait que l'œil, comme l'oreille, a son habitude faite des mots : changer leur forme sans toucher au son, c'est les rendre aussi méconnaissables que de toucher au son en laissant la forme intacte. Ma cuisinière écrira bien sur son livre de compte : *vin soud pin edlé*, et comprendra : *vingt sous de pain et de lait*, parce qu'elle n'a pas pratiqué l'école ou les livres et ne voit pas les mots écrits. Malheureusement, pour nous autres qui lisons, nous associons indissolublement l'image du mot écrit à la sensation du mot prononcé. Or toute réforme qui modifie radicalement l'image visible des mots et fait violence aux habitudes de la vision, est condamnée d'avance.

Ce n'est pas tout : il est encore un ensemble de faits qu'il ne faut pas perdre de vue, je veux parler de l'enseignement grammatical. Toute modification qui aurait pour résultat de compliquer l'étude de la grammaire, est à rejeter. Remplacez partout l'*x* final par *s*, vous aurez non seulement simplifié l'orthographe, mais encore supprimé deux ou trois règles de la grammaire, celles qui concernent le pluriel des noms en *au, ou* par exemple, et celle du féminin des adjectifs tels que *heureuse*, etc. A cela il n'y a qu'avantages. Mais n'allez pas

systématiquement supprimer l'*e* après une voyelle dans l'intérieur des mots; car le futur d'*échouer* deviendra *échourai* et vous aurez une règle nouvelle à édicter. Si vous réglez la graphie de l'adjectif *grand* sur sa prononciation, vous aurez une première graphie *gran* : *un gran travail* ; une seconde *grant* : *un grant homme* ; une troisième *grande* : *une grande course*. Ce n'est pas la peine de changer.

Les réformes doivent donc embrasser le vaste champ de la grammaire comme celui de l'orthographe des mots isolés. Elles doivent simplifier l'enseignement, afin d'arrêter l'enfant le moins longtemps possible à l'étude des faits extérieurs, et lui laisser plus de loisir pour pénétrer dans l'étude intime de l'idiome, dans cette étude vivante et féconde qui doit lui apprendre à saisir les pensées des autres et ses propres pensées, discipliner son intelligence, l'habituer à l'analyse et à la réflexion, lui donner enfin les qualités d'observation, de clarté et d'ordre qu'il aura à porter plus tard dans la pratique de la vie.

Mais ces simplifications ne doivent pas se faire à la légère ; elles doivent être longuement méditées et discutées. Les changements sont sans doute nombreux ; mais ils peuvent être répartis sur une longue suite d'années. La langue a l'avenir devant elle, et l'Académie est, dit-on, immortelle. A chaque génération sa peine. Nos successeurs pourront reprendre notre héritage, s'ils partagent nos vues, et achever à loisir l'entreprise commencée. Pour nous, nous n'avons qu'à nous mettre à l'œuvre. Qu'on fasse donc l'accord sur un *minimum* de réformes nécessaires ; qu'on en examine toutes les conséquences possibles, et, si elles se trouvent ne présenter que des avantages, qu'on aille hardiment de l'avant. Que la *Société pour la réforme de l'orthographe française* préconise ces modifications, qu'elle les fasse adopter dans un cercle plus ou moins étendu, qu'elle les fasse connaître par des opuscules, des traités spéciaux de grammaire, d'orthographe ; qu'elle s'annonce ce qu'elle est en réalité, non une société révolutionnaire, mais une société conservatrice, qui prend en mains la cause de l'orthographe nationale déformée par l'orthographe étrangère et veut restaurer la bonne et sainte tradition. Cette agitation portera ses fruits ; et quand l'Académie préparera une nouvelle édition de son Dictionnaire, elle pourra accueillir et faire triompher, puisque seule elle a, de par les mœurs, autorité pour le faire, des changements profondément étudiés, modestement proposés par des hommes convaincus, qu'inspire un amour sincère et éclairé de la langue française [1].

[1] Voici l'indication de quelques changements qu'on pourrait bientôt réaliser ; mais, à notre avis, il y aurait danger à aller plus loin :

1° Substitution de l'*s* à l'*x* final : *vois*, *pois*, *nois*, *heureus*, *des bateaus*, *des chevaus*, *je veus*, *je peus*. Comme nous l'avons dit plus haut, ce changement a l'avantage de

supprimer plusieurs règles de grammaire et de rétablir l'analogie dans la conjugaison au singulier du présent de l'indicatif ;

2° Réduction de *ch* à *c* (quand il a le son de *k*), de *th* à *t*, et changement de *ph* en *f*. On peut ici s'autoriser des formes telles que *corde* de *chorda*, *école* de *schola*, *trône* de *thronus*, *fantôme*, *fantaisie* et leurs dérivés, *fiole*, anciennement *phantôme*, *phantaisie*, *phiole* ;

3° Remplacement de *y* par *i* là où *y* a la valeur d'un *i* simple. Ainsi *asyle* est devenu *asile* ;

4° Réduction des consonnes doubles à des consonnes uniques quand la prononciation ne fait entendre qu'une consonne. Toutefois, comme ce dernier changement atteint quantité de mots, il ne faudrait le réaliser d'abord que dans des cas restreints ; par exemple, on pourrait commencer par les nasales doubles : *honeur* pour *honneur*, etc.

(*La République française*, 3 nov. et 9 déc. 1887.)

NOTE SUR L'*AI* DE L'IMPARFAIT

[Voici la note sur l'*ai* de l'imparfait, substitut d'un ancien *oi*, à laquelle on renvoie plus haut, p. 245 (*Romania*, 1873 ; vol. II, 144-145 ; c'est le compte rendu d'un article intitulé : *Franzœsisches ai statt des früheren oi*, publié dans le *Zeitschrift für Stenographie und Orthographie*, XIX Jahrg., 1871, n° 4).]

L'auteur, après avoir rappelé que la notation *ai*, dans les terminaisons de l'imparfait et du conditionnel, et dans quelques noms, s'est substituée à la notation primitive *oi*, se demande comment le son *è*, noté par *ai*, a remplacé la diphtongue *oa*, ou mieux *ouè*. Il ne peut croire que ce changement dans la prononciation soit dû simplement à la cour italienne des Médicis, qui aurait fait arbitrairement triompher la prononciation plus douce *è* aux dépens de la prononciation *oè*, et il admet que les Italiens ont trouvé et adopté une prononciation *è*, déjà dominante dans certaines parties de la population, et qu'ils l'ont introduite dans la haute société parisienne qui l'aurait définitivement consacrée. Où dominait donc ce son *è* ? Dans deux dialectes du vieux français : le bourguignon avait *chantè-re*, etc., pour la conjugaison en *are*, le normand *dev-è-ie*, etc., pour les verbes en *ere*, *ire*. L'action du bourguignon est peu vraisemblable, parce que la substitution de *è* à *oi* s'étend plus loin qu'à l'imparfait. C'est donc le normand qui remplace partout le bourguignon *oi* par *ei*, *e* et même *ai*, auquel il faut attribuer ce changement de phonétique pour la conjugaison en *ere*, que l'analogie transporte également aux imparfaits en *abam*. En un mot, action du normand sur le bourguignon (le français appartient au bourguignon), assimilation de la première conjugaison à la seconde, telles sont les causes qui ont amené le triomphe de *ai* sur *oi*.....

Cette théorie de la formation de l'imparfait contient de graves erreurs.

L'imparfait français vient de *abam* et de *ebam*. *Abam* a donné *aua*, *aue*, *oe*, dans les dialectes de l'ouest, et *eve* (non pas *ève*) dans ceux de l'est, formes qui prouvent, soit dit en passant, que le *b* se vocalisant

(*v*, *u*) a formé dans l'ouest avec l'*a* la diphtongue *au*, avant l'époque où *á* est devenu *é* en français, tandis qu'à l'est, le *b* s'étant maintenu à l'état de *v*, l'*a* a pu ensuite devenir *é*. Dans *amoe* = *amabam* se trouve un hiatus que la langue cherche à faire disparaitre en Normandie par l'adoucissement de *oe* en *oue* (*amoue*), dans l'Ile-de-France par l'insertion d'un *i* (*amoie*). Ainsi, l'Ile-de-France arrive dès le XIe siècle à l'imparfait *amoie* pour la première conjugaison. — Pour la seconde, jusqu'au XIIe siècle, l'Ile-de-France dit régulièrement *dev-ei-e* = *deb-e-bam*, forme qui se change alors, peut-être sous l'influence bourguignonne, en *dev-oi-e*. Ainsi, les deux conjugaisons arrivent, non par une *action analogique de l'une sur l'autre*, mais la première par un développement phonétique régulier, la seconde par l'action d'une vaste influence dialectale, qui transforme partout *ei* en *oi*, les deux conjugaisons, disons-nous, arrivent au XIIe siècle à une forme commune *oi*, qui se maintient dans ses caractères généraux jusqu'au XVIe siècle, époque où elle est arrivée au son *ouè*. Alors se produit une modification qui change le son *ouè* en *è* dans les verbes (imparfait et conditionnel), dans quelques noms de peuples, *François*, *Anglois*, etc., et dans quelques noms isolés, *craie*, *monnaie*, *paraître*, etc. Ce phénomène, qui ne se restreint pas aux mots où le normand avait *ei* (cf. *chantais*, *connais*, etc.), peut s'expliquer, sans aucune influence étrangère, par le besoin d'une prononciation plus facile, besoin auquel est dû plus d'un changement dans la phonétique de la conjugaison (par exemple *àtes* pour *âtes* dans *vous aimâtes*), et qui a amené la chute de la voyelle non accentuée dans la diphtongue *ouè*. Dans des formes comme *priouèt*, *criouèt*, *nouèiouèt*, on était naturellement conduit à faire tomber la voyelle *ou* ; de là les formes actuelles *priè́t*, *criè́t*, *noyèt*, écrites avec l'orthographe de Bérain *priait*, *criait*, *noyait*, etc., et par analogie les autres. — En résumé, il n'y a dans la formation de l'imparfait ni assimilation de la première conjugaison à la deuxième, ni action du patois normand sur la prononciation générale. Quant à la mode italienne, elle a pu exercer une influence sur la prononciation de certains mots.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND

TROISIÈME PARTIE.

ÉTUDES FRANÇAISES.

A. — Littérature et philosophie du langage.

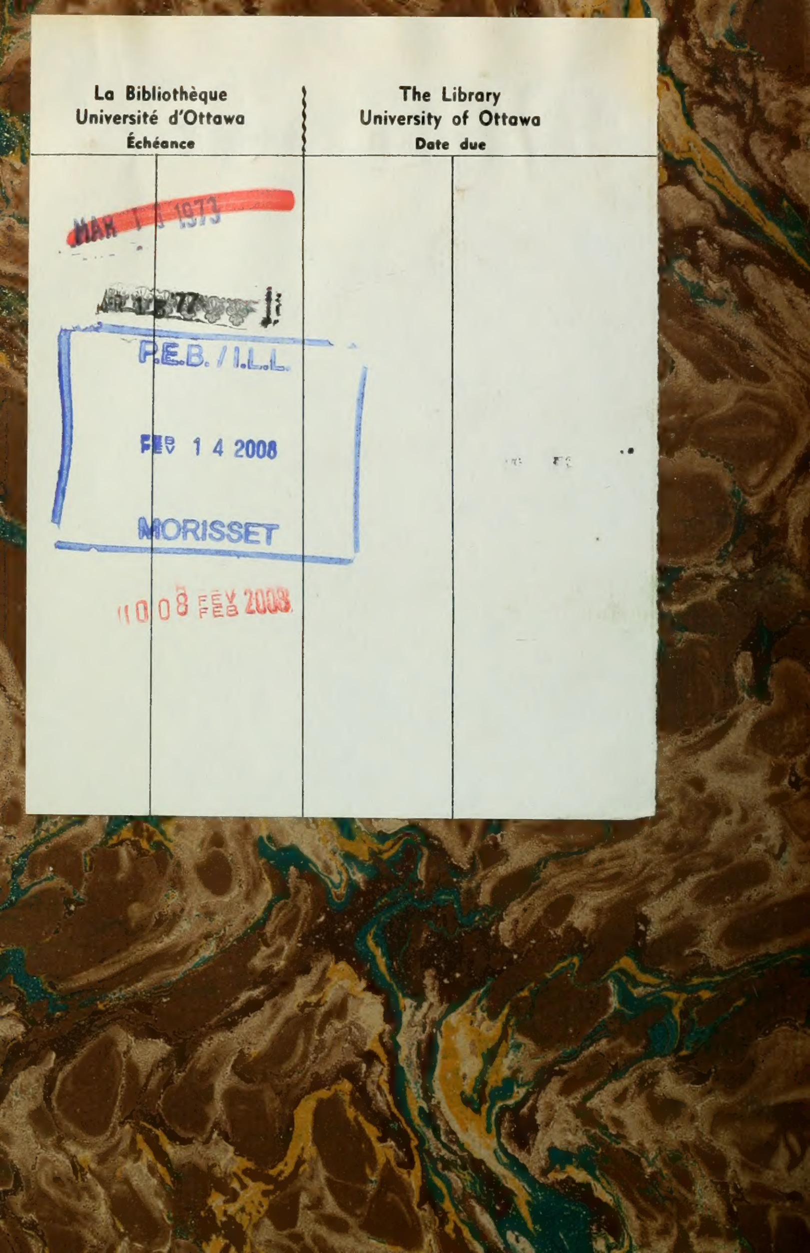
B. — Histoire de la langue.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME SECOND.

VERSAILLES, IMPRIMERIE CERF ET FILS, RUE DUPLESSIS, 59.

Univers...

HYS
69
214



La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance
The Library
University of Ottawa
Date due
P.E.B. / I.L.L.
FEB 1 4 2008
MORISSET
08 FEV FEB 2008



31b
CE PC 2027
.D3 1890
C00 DARMESTETER, RELIQUES SCI
ACC# 1189527


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 06 04 04 14 01 5